

Université de Lyon

École doctorale : Sciences sociales (E.D. 483)

*Laboratoire d'Études Rurales-Sociétés et Espaces Ruraux de
l'Europe contemporaine (19^e-21^e siècle)*

**LES ÉCOLES D'HORLOGERIE DE BESANÇON.
UNE CONTRIBUTION DÉCISIVE AU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL LOCAL ET RÉGIONAL
(1793-1974)**

Tome 2

par Claude BRISELANCE

thèse de doctorat d'histoire de l'Université de Lyon

sous la direction de Jean-Luc MAYAUD

présentée et soutenue publiquement à l'Université de Lyon, le 28 octobre 2015

Claude-Isabelle BRELOT, Professeure émérite d'histoire contemporaine, Université Lyon 2 ; Laurent DOUZOU, Professeur d'histoire contemporaine, Sciences-Po Lyon ; Jean-Luc MAYAUD, Professeur d'histoire contemporaine, Université Lyon 2 ; Nadège SOUGY, Docteur en histoire, ex-Professeure-Assistante, Université de Neuchâtel ; Laurent TISSOT, Professeur d'histoire, Université de Neuchâtel ; Patrick VERLEY, Professeur d'histoire (ER), Université de Genève.

TOME 2

TROISIÈME PARTIE

L'ÉCOLE D'HORLOGERIE DANS LA TOURMENTE DE LA GUERRE (1938-1945)

CHAPITRE VI - LES PRÉMICES ET L'ENTRÉE DANS LA « DRÔLE DE GUERRE » (1938-mai 1940)	775
6- Les prémices et l'entrée dans la « drôle de guerre » (1938-mai 1940)	
6-1) L'état de la question vu par les horlogers.....	777
6-2) L'ÉNH : du début des restrictions à l'envahissement du Territoire (1937 - mai 1940).....	786
CHAPITRE VII - LA GUERRE ET L'OCCUPATION (mai 1940-septembre 1944)	807
7- Le temps de la Guerre et de l'Occupation (mai 1940 – septembre 1944)	
7-1) L'État Français et la collaboration d'État.....	811
7-2) <i>Le Petit Comtois</i> ou « l'information » des bisontins vue par le prisme d'un quotidien régional.....	848
7-3) La question horlogère sous l'Occupation et la « réaffirmation » de Besançon comme siège national du « Comité d'organisation de l'industrie de la montre (Comontre) ».....	864
7-4) Une priorité pour l'État français : l'encadrement de la jeunesse et la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel.....	869
CHAPITRE VIII - L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE FACE AUX CONTRAINTES DE L'OCCUPATION (mai 1940-janvier 1945)	
8- L'École Nationale d'Horlogerie face aux contraintes de l'Occupation (mai 1940 - janvier 1945)	883
8-1) Le refus d'un Directeur ou la volonté de réinvestir son École.....	885
8-2) Une École partagée entre « l'éclat » du passé et les contraintes du temps présent.....	891
8-3) L'École face aux exigences des autorités d'Occupation.....	981
8-4) L'École Nationale d'Horlogerie confrontée à la Résistance et au STO.....	1053
8-5) La mise à la retraite « d'office » d'un Directeur emblématique.....	1138
8-6) Une École orpheline de son géniteur.....	1140
QUATRIÈME PARTIE	
DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE AU LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT OU DE L'HORLOGERIE AUX MICROTECHNIQUES : "LA PERTE DE L'IDENTITÉ" ? (1945-2014)	
CHAPITRE IX - DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE AU STATUT D'ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE.....	1147
PUIS À CELUI DE LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT (1945-1959)	
9- De l'École Nationale d'Horlogerie au statut d'École Nationale Professionnelle	
9-1) Un nouvel ordre mondial.....	1148
9-2) Une France dans la précarité au lendemain de la guerre.....	1149
9-3) Un pays à l'épreuve des divisions.....	1153
9-4) Le saut qualitatif des sciences et des techniques.....	1156
9-5) L'Enseignement Technique au cœur de la réforme de l'Institution scolaire.....	1163
9-6) Le renouveau de la production horlogère en Franche-Comté de 1945 à 1959.....	1172

9-7) L'affirmation remarquable de Besançon pour « l'outillage », « la mécanique de précision » et « l'appareillage »...	1210
9-8) L'intégration de l'ÉNH dans le cadre des Écoles Nationales Professionnelles : ou la réaffirmation de son rôle dans le développement industriel régional.....	1216
CHAPITRE X - DU LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT D'HORLOGERIE AU LYCÉE TECHNIQUE JULES HAAG :	
“LA FIN DE L'ÉPOPÉE HORLOGÈRE ET LES DÉBUTS DES MICROTECHNIQUES” (1960-1974).	

- DU LYCÉE TECHNIQUE AU LYCÉE « POLYVALENT » OU L'ABANDON D'UNE SPÉCIFICITÉ :	
“ÉTAT DE LA SITUATION DE « JULES HAAG » À L'AUBE DU XXI^e SIÈCLE” (1975-2014)	
10a- Du Lycée Technique d'État d'Horlogerie au Lycée Technique Jules Haag : “la fin de l'épopée horlogère et les débuts des microtechniques”	
10-1) Une mutation profonde de la société sur fond de choc culturel.....	1301
10-2) Une ville en pleine expansion au cœur du département le plus industrialisé de France.....	1307
10-3) Un Lycée Technique d'État d'Horlogerie à la recherche d'une nouvelle identité (1960-1966).....	1345
10-4) Du Lycée Technique d'État au Lycée Jules Haag ou la fin de la spécificité nationale horlogère (1966-1974).....	1373
10-5) L'appropriation tardive du concept « microtechniques » par l'Université et les acteurs économiques locaux et régionaux, point de la situation en 2013.....	1409
10-6) De l'ÉNP au Lycée Technique Jules Haag ou la même volonté d'entreprendre.....	1418
10b- Du Lycée Technique d'État au Lycée « Polyvalent » ou la fin d'une spécificité nationale. État de la situation à l'aube du XXI^e siècle.	
10-7) L'ouverture aux formations dites « générales » et le renforcement de la voie BTS.....	1427

CONCLUSION

Conclusion	1433

BIBLIOGRAPHIE	1443
ÉTAT DES SOURCES	1466
INDEX DES NOMS	1508

Troisième partie

L'ÉCOLE D'HORLOGERIE DANS LA TOURMENTE DE LA GUERRE (1938-1945)

Chapitre VI

LES PRÉMICES ET L'ENTRÉE DANS LA « DRÔLE DE GUERRE » (1938-mai 1940)

6- Les prémices et l'entrée dans la « drôle de guerre » (1938 – mai 1940)

6-1) L'état de la question vu par les horlogers⁽¹⁾.

Quand le 12 avril 1938, le nouveau Président du Conseil⁽²⁾ place son action sous le signe : « de la défense de la liberté, de la patrie et de la paix » et qu'en août il déclare : « remettre la France au travail », pour nombre de Français l'expérience du Front populaire est désormais achevée. La crise économique est toujours latente, la presse reste déchaînée, les diatribes et la calomnie fusent à longueur de colonnes et entretiennent un climat délétère⁽³⁾, le chômage reste important et le bellicisme est à nos portes. La production industrielle, qui avait reculé d'un quart entre 1929 et 1935 et qui avait montré une petite embellie en 1936-1937, se casse brutalement en 1938. La reprise qui s'amorce en 1939 ne doit pas faire illusion car elle est désormais placée sous le signe d'une économie de Guerre⁽⁴⁾. C'est dans ce climat d'incertitude politique et économique, qui se brouille encore davantage par les "Accords de Munich"⁽⁵⁾, que les horlogers tentent de se rassurer et de relancer leur activité. Avant d'examiner la situation et les difficultés que rencontre le fonctionnement de l'ÉNH de Besançon, à la veille de la guerre, il nous a semblé intéressant d'avoir aussi le point de vue des horlogers sur l'état de leur situation économique, sur leur état d'esprit et, le cas échéant, sur les mesures prospectives qu'ils espèrent mettre en œuvre pour la sauvegarde de leur industrie. Pour nous aider dans notre démarche nous nous appuyerons notamment sur un témoin privilégié de l'époque : *La France Horlogère*. Depuis l'arrêt du *Fabricant Français de l'Horlogerie*, en décembre 1937, c'est le seul journal professionnel horloger au tirage conséquent (il est bi-mensuel) qui ouvre ses colonnes au plus grand nombre, avec des tribunes libres qui ne refusent pas la controverse.

(1) Notamment par les Fabricants bisontins.

(2) Édouard Daladier. À peine investit des pleins pouvoirs économiques et financiers, il procède à une 3^{ème} dévaluation du franc, il augmente les impôts et dégage d'importants crédits pour des grands travaux et surtout pour le réarmement dont il fait une priorité absolue. Pour cela il a recours aux Décrets-lois pour notamment déroger à la loi des 40 heures. TARTAKOWSKY (D), WILLARD (C), ELLEINSTEIN (J) Dir., *Histoire de la France contemporaine, 1789-1980*, tome V, 1918-1940, Éditions sociales 1980, 411 p., pp. 275-286.

(3) Toute la période du Front populaire a fait l'objet de violentes diatribes de la part de la presse de droite mais aussi de la presse d'information, au point que Claude Folhen a écrit que c'était « le temps de la haine ». C'est cette haine qui a tué, en novembre 1936, Roger Salengro, ministre de l'intérieur. Accusé (sans aucune preuve formelle) par *Gringoire* d'avoir déserté pendant la guerre de 1914, il se suicida. Une foule immense assista à ses obsèques. Le cardinal Liénart exprima sa réprobation pour cette campagne calomnieuse et déclara avec vigueur : « une presse qui se spécialise dans la diffamation n'est pas chrétienne ». BORNE (D), DUBIEF (H), *La crise des années 30, 1929-1938*, op. cit., pp. 180-181.

(4) WORONOFF (D), *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, op. cit., pp. 464-470.

(5) 30 septembre 1938, et qui devaient « garantir la paix ».

C'est bien sûr un organe d'information⁽¹⁾, mais c'est surtout un outil de combat redoutable pour la sauvegarde de l'horlogerie, de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la joaillerie et « des industries qui s'y rattachent⁽²⁾ ».

6-1-1) Janvier 1938 : Une Fabrique horlogère « unanime » et confiante dans son avenir.

En ce début du mois de l'année 1938, le Syndicat de la Fabrique d'horlogerie se réunit en un banquet amical au palais du Gourmet à Besançon⁽³⁾. Plus d'une cinquantaine de convives sont présents⁽⁴⁾. L'atmosphère est des plus conviviale, et si quelques allusions ont trait aux difficultés du temps présent, l'optimisme paraît être la règle. Un détail cependant doit être relevé : les horlogers semblent renouer avec un certain « unanimité », élément qui est mis en exergue par le Président sortant du syndicat, mais qui ressortit davantage des nécessités du temps que d'une volonté animée pour le bien commun. Avant d'aller plus loin dans l'analyse, écoutons les grands traits du discours prononcé par Maurice Huguenin, devant une assemblée conquise. Dès les premiers mots, il ne peut cacher sa satisfaction d'avoir pu réunir : *“la presque unanimité des collègues et amis de l'horlogerie”*. Après les remerciements d'usage il prononce quelques mots fort amènes à la presse locale et corporative pour s'être jointe à eux et pour l'accueil toujours « complaisant » qu'elle réserve aux différents communiqués qui se rapportent à l'activité horlogère. Ensuite il salue particulièrement les personnalités marquantes des Institutions rattachées à l'horlogerie qui, par leur présence, prouve la qualité des liens qui les unissent à la Fabrique, et de citer : l'Observatoire national de Besançon, l'Institut de Chronométrie et l'École nationale d'horlogerie et de mécanique de précision de Besançon, qui : *“forment une trilogie scientifique et technique pour le plus grand bien de notre industrie”*. Puis, dans une approche chronologique il retrace l'histoire de ces trois Institutions et s'applique à montrer leur implication dans le développement de la Fabrique horlogère, notamment depuis 1930. Il rappelle qu'à cette date, lorsque M. Baillaud arrive à la tête de l'Observatoire, ce dernier : *“était riche d'une réputation due à prédécesseurs mais l'état de pauvreté des matériels était inouï”*. Les appareils de

(1) Depuis janvier 1938, l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon y tient sa chronique sous le titre « Les Échos ».

(2) Le titre est évocateur puisque dans son énoncé complet on relève : *“La France Horlogère. Organe de relèvement professionnel de l'Horlogerie, de la Bijouterie, de l'Orfèvrerie, de la Joaillerie et des industries qui s'y rattachent”*. 5 septembre 1938.

(3) Réunion du 29 janvier 1938. *La France Horlogère*, 1-15 février 1938.

(4) On remarque à la table d'honneur : MM. Maurice Huguenin, président sortant ; Gaston Adler, ancien président ; Baillaud, directeur de l'Observatoire de Besançon ; Trincano, directeur de l'ÉNH de Besançon ; James Lipmann, président de la Section locale du Syndicat professionnel des fabricants d'horlogerie de petit volume ; Bourgault ; Dodane, vice-président ; Haag, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut de chronométrie ; Troncin, trésorier ; Adolphe Trincano, secrétaire ; Leroy, directeur de la grande firme parisienne (spécialisée dans la fabrication des chronomètres) ; Ruelle, expert judiciaire ; J-H Bloch, ancien président du syndicat de la Fabrique, etc.

contrôle chronométrique étaient fort limités : *"et au surplus les industriels ne témoignaient qu'un faible attrait pour la fabrication des chronomètres dont l'emploi paraissait se réduire en raison des indications données par la TSF en même temps que disparaissaient les régleurs de précision"*. Pour remédier cette situation, il souligne que c'est à la fin de l'année 1930, à la suite d'un voyage d'Études à l'étranger, que : MM. Baillaud, Haag et Trincano eurent l'idée de réagir en créant la *Société Chronométrique de France*, avec pour organe officiel : *Les Annales Françaises de Chronométrie*. Et de rappeler que *Les Annales* constituent, à l'heure actuelle, la revue mondiale la plus appréciée en l'espèce, sous l'action continue de M. Baillaud, et que, grâce aux travaux ainsi provoqués, la grosse horlogerie et en particulier l'horlogerie électrique ont pris en France une place prépondérante. Pour stimuler la petite horlogerie, outre la création de la nouvelle Coupe chronométrique, l'achat de nombreux appareils, la modification des règlements d'obtention de bulletins et la collaboration avec l'ÉNH pour la mise en place du *Poinçon de Besançon*, M. Baillaud réussit à obtenir des subventions⁽¹⁾ fort appréciables pour relancer les prix à attribuer aux meilleurs régleurs. De par ses nombreuses interventions auprès des différents départements industriels, l'Observatoire de Besançon fut chargé de contrôles de pièces destinées à divers services, sur la base du règlement du *Poinçon de Besançon*, avec cette clause que : *"les soumissionnaires devront arriver par paliers à une fabrication intégralement française"*. M. Baillaud obtint même d'être outillé* par le Ministère de l'Air pour les épreuves en question. Et Maurice Huguenin de préciser : *"qu'une telle installation sut satisfaire les grands services de l'État pour les garanties obtenues, et ce fut l'occasion de commandes de milliers de montres passées à notre industrie, alors qu'elles étaient autrefois au bénéfice de l'étranger"*. Après avoir décliné les principaux apports de l'Observatoire, M. Huguenin s'attache à montrer combien la « trilogie » constitue un atout rare pour la Fabrique bisontine. Il rappelle qu'en 1937, MM. Baillaud, Haag et Trincano sont, avec le colonel Nicolau, à l'origine du Congrès international de chronométrie et de métrologie (fort réussi), qui groupa à Paris 250 congressistes, dont de nombreux étrangers qui vinrent ensuite à Besançon et qui furent reçus par les fabricants. Puis c'est un hommage à l'Institut de Chronométrie (qui relève de la Faculté des Sciences), dans son rôle de recherche en laboratoire et d'enseignement. Sous le magistère de Jules Haag ont été étudiés : la théorie de l'échappement, les correcteurs d'isochronisme, l'amélioration de l'isochronisme par l'emploi de butées élastiques, la théorie des fils, les oscillations de relaxation, les engrenages en horlogerie**..., et sous l'autorité de M. Granier, professeur, on relève des travaux sur : l'influence

(1) Du Conseil général, de la Chambre de commerce, du Conseil municipal et du Syndicat de la Fabrique, d'un montant annuel de 11 000 francs.

(*) Appareils frigorifiques dont l'un permettant d'atteindre - 42 °C, pendules à pression constante, tables vibrantes, horloge à diapason...

(**) Thèse d'ingénieur-docteur de Francis Mutrux, ingénieur de l'Institut de Chronométrie, et directeur à la Fabrique des Compteurs (supra).

des trépidations sur la marche des chronomètres, l'influence des basses températures sur la résistance des piles utilisées en horlogerie, la résonance des spiraux sur une table vibrante, les pendules à moteur synchrone, l'étude oscillographique de pendules de Féry... Divers cours de l'Institut sont publiés, notamment les ouvrages de M. Granier sur « Les pendules électriques » et sur « Les systèmes oscillants ». Enfin Maurice Huguenin adresse la reconnaissance de la Fabrique bisontine à son École d'horlogerie et surtout à son Directeur. Après avoir retracé les grandes étapes de l'histoire de l'École, sa reconstruction et l'attente d'un internat moderne, il rappelle que depuis 1937, Louis Trincano : *“a la direction unique des ateliers de l'ÉNH et de l'École Pratique”* qui comportent quelque : *“300 élèves mécaniciens précisionnistes et 130 horlogers-bijoutiers”*. Il évoque combien Louis Trincano, depuis sa nomination à la tête de l'École (1912) a continué à servir l'industrie horlogère et d'énumérer quelques-unes de ses actions : sa mission économique aux Etats-Unis, en 1916 ; son voyage de prospection en Orient, en 1923 ; la création du Bulletin intersyndical : *Le Fabricant Français d'Horlogerie* ; la fondation de la *Société des Spiraux Français* qui libéra la Fabrique d'un monopole étranger, sans compter ses efforts pour la *Société des Ébauches Françaises* et la *Société des Assortiments Français* et de son action pendant quinze années en qualité de Secrétaire général des Fabricants d'horlogerie de l'Est et rapporteur de la délicate question des tarifs douaniers (supra). Dans le vibrant hommage rendu à Louis Trincano, Maurice Huguenin rappelle la joie de ce dernier de voir maintenant au bureau du Syndicat, son fils aîné : Adolphe, dont le grand-père : Hippolyte Tissot*, fut l'un des présidents dudit Syndicat. La troisième génération se met en place. Après l'hommage du Syndicat « aux institutionnels », le président Huguenin se tourne vers ses pairs et aborde enfin la situation économique présente. Il rappelle la crise et ses retombées (dès 1931) notamment avec la Suisse et les quatre années d'effort pour aboutir à un *modus vivendi* acceptable et alors : *“(qu)'une ère de relative tranquillité s'était ouverte et (que) l'horlogerie commençait à sentir les effets de la reprise des affaires, quand en juin 1936, les conflits sociaux ont bouleversé cet équilibre péniblement acquis”*. Et Maurice Huguenin de rappeler ce que fut cette période, pleine d'effervescence pour les fabricants, mais aussi de commenter les différentes prises de décision qui ont bouleversé le cadre syndical national et local :

“À ce moment, et plus qu'à toute autre époque de notre vie syndicale est apparue la nécessité impérieuse d'une étroite solidarité entre tous les membres de notre groupement. La situation obligea vos bureaux, vos commissions à fournir un travail ardu et sans relâche pour établir cette charte de travail qu'est une convention collective. Le souvenir de cette époque est encore trop vivace dans nos mémoires pour que j'insiste sur les conditions dans lesquelles cette tâche fut accomplie. Les assemblées générales succédaient aux commissions, les

(*) Hippolyte Tissot fut l'un des premiers élèves de l'École Municipale d'horlogerie (promo 1862-1863). Sa fille est l'épouse de Louis Trincano (supra).

commissions aux assemblées générales, battant les unes après les autres le record des présences⁽¹⁾. Cet ordre nouveau instauré depuis lors, qui ne nous laisse pas de nous inquiéter, non en ce qu'il fait droit à certaines revendications justifiées, mais bien par les répercussions qu'il a eu sur la marche de nos entreprises, a fait ressortir avec acuité, la nécessité de réorganiser nos groupements en les plaçant sur un plan national professionnel. L'Union Horlogère de France qui, jusqu'à présent, assurait la liaison entre les différents syndicats locaux, s'est transformée en une Fédération française de l'industrie horlogère comprenant désormais quatre branches de notre industrie groupées en syndicats professionnels : la grosse horlogerie avec les réveils, les pendules et l'horlogerie monumentale ; l'horlogerie électrique ; la petite horlogerie avec ses montres de tous calibres, et enfin toutes les pièces détachées entrant dans les appareils horaires. C'est ainsi que tel un vieux ménage, les fabricants de pièces détachées, dont je fais partie⁽²⁾, ont été amenés à faire chambre à part (chambre syndicale, naturellement), sans changer de toit, ni espacer ou modifier les rapports et les fréquents contacts qui continueront, je l'espère, à porter leur fruit comme avant".

Le discours de James Lipmann, le nouveau président, est très bref. Il en appelle à l'union de toutes les forces et à la discipline, il souligne :

"le privilège (que nous avons) de vivre dans une nation de démocratie et de liberté ; les organisations professionnelles n'y reçoivent pas, comme dans d'autres pays des ordres impérieux et indiscutables ; ce privilège, il nous faut continuer à le mériter et nous imposer spontanément l'effort nécessaire de discipline pour suivre les prescriptions que nous avons nous-mêmes élaborées. Dans cette voie de l'organisation et de la discipline, nous avons fait de grands progrès ; il nous reste à édicter des sanctions rigoureuses contre les réfractaires..."

Ainsi, en cette aube de l'année 1938, les horlogers bisontins restent relativement optimistes. En rendant un vibrant témoignage : à l'Observatoire, à l'Institut de Chronométrie et à l'École Nationale d'Horlogerie, la Fabrique exprime sa confiance dans les « outils » dont elle dispose pour affronter l'avenir. Si les événements de 1936 ont bousculé la quiétude des fabricants, et sans remettre en cause certaines demandes légitimes, ils estiment avoir fait face. Ils ont retrouvé une unanimité de bon aloi, ils ont redéfini leur politique syndicale et installé une stratégie pour que chacun suivent les « prescriptions élaborées » ! Nulle allusion précise sur la situation économique du temps ni aux

(1) Dans un passage de son discours où il rend hommage à Gaston Adler, le plus ancien président d'honneur du Syndicat et doyen, Maurice Huguenin rappelait qu'au tournant des années 1900 qui : *"marquaient l'apogée du libéralisme économique (...) les assemblées générales du Syndicat ne réunissaient parfois que deux ou trois membres"*. Dans sa prise de parole, le même Gaston Adler confirma les propos de Maurice Huguenin. Il évoqua le souvenir des anciens fabricants, et félicita : *"les fils et les successeurs"* de maintenir la réputation de la Fabrique. Il rappela que son grand-père était fabricant d'horlogerie en 1825 et que lui-même il lui a succédé ; lorsqu'il fut porté à la tête du Syndicat (au début des années 1900), et devant le faible nombre des horlogers présents aux assemblées (3 ou 4), il donna sa démission. Il reprit ensuite la présidence du Syndicat de la Fabrique car les circonstances avaient changé : *"on comprenait enfin qu'il fallait se grouper. Aujourd'hui vous êtes étroitement unis et je suis heureux de vous féliciter de votre belle entente"*. Ibid.

(2) Nous rappelons que Maurice Huguenin est fabricant d'aiguilles. Cette réorganisation syndicale, implique, pour Besançon, *de facto*, une division du Syndicat de la Fabrique qui regroupait jusqu'alors : l'horlogerie et les métiers connexes. On remarque à ce sujet, que le successeur de Maurice Huguenin est James Lipmann, un « horloger », qui prend le titre : de « *Président de la Section locale du Syndicat professionnel des fabricants d'horlogerie de petit volume* ». Dans le même temps et pour conserver cette liaison entre toutes les branches de l'horlogerie, Maurice Huguenin va utiliser l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon, dont il vient d'être porté à la présidence. C'est pourquoi il installe le siège de l'Association dans les locaux du Syndicat Professionnel des Fabricants Français de Pièces Détachées, (dont il est le nouveau Président) au 23 de la rue Gambetta, siège de son entreprise (supra).

événements politiques nationaux et internationaux. On ne relève au fil des discours qu'un hommage implicite à la France, ce pays de : "démocratie et de liberté (où) les organisations professionnelles n'y reçoivent pas, comme dans certains autres pays, des ordres impératifs et indiscutables...".

6-1-2) Août-septembre 1938 : L'appel au travail du Président du Conseil et les points de vue d'un « horloger-bijoutier ».

Si la Fabrique bisontine hésite à prendre une position explicite sur les lois sociales octroyées en 1936, et semble privilégier le consensus, *La France Horlogère*, par la plume de Jean Derville⁽¹⁾, s'engage résolument au côté des artisans et des commerçants pour en dénoncer certaines applications. Pour Derville, si par un effet stylistique il « respecte les lois sociales », elles restent à ses yeux « des promesses démagogiques », c'est pourquoi il apporte son entier soutien au Président du Conseil qui « veut remettre la France au travail » et il estime que « tous les bons Français » sont avec lui. En conclusion de son exhortation, il n'oublie pas le petit volet corporatif et les retombées négatives de ces lois sur l'état du commerce de l'horlogerie et de la bijouterie :

"J'étais à l'écoute pour entendre, le 21 août, à 20 heures, l'appel courageux⁽²⁾ du Président du Conseil invitant la France à se remettre au travail. J'applaudis, et tous les bons Français sont avec moi, ce langage ferme qui, je l'espère, sera entendu des masses laborieuses, lesquelles, jusqu'ici, ont été bercées de promesses démagogiques, alors que le coût de la vie monte de plus en plus et que le franc baisse faute d'un travail opiniâtre. Je respecte les lois sociales, mais je déclare que pour la semaine des 40 heures, il n'était pas difficile à nos dirigeants de comprendre que c'était une erreur de l'adopter en face de pays travaillant de 48 à 60 heures. Les ouvriers voudront-ils comprendre ? Feront-ils passer les intérêts de la Nation avant un soi-disant avantage social, pour le moins illusoire, générateur de vie chère ! Je vois déjà, au lendemain du discours, des « trublions » prendre position contre un Président qui a le mérite de dire la vérité au pays. J'espère que les « bonnes volontés » seront le nombre et que les véritables travailleurs admettent que leur intérêt est le travail et non les loisirs. En face d'une situation extérieure très tendue, l'union des Français doit être intégrale. Mais je ne veux pas répéter ici les termes du discours Daladier, qui sont unanimement approuvés de ceux qui ont conscience du péril que court une France où l'ordre n'est plus respecté. Il est certain que dans notre corporation, nous ne voyons plus les grosses ventes d'autrefois, qui étaient un signe de richesse et de prospérité. Nous vendons des articles courants, le plus souvent du plaqué que de l'or, et il faut voir là une conséquence de l'appauvrissement du pays anémié financièrement par des lois mal faites. Les responsables doivent avoir le courage de réparer une erreur néfaste pour tous, c'est une tâche qui sera dure pour nos dirigeants, mais elle est nécessaire, notre salut est à ce prix".

Mais l'actualité internationale s'accélère et se dramatise. En ce début septembre les rumeurs de la guerre deviennent angoissantes. Pour la première fois *La France Horlogère* dit sa grande préoccupation. On lit, toujours sous la plume de Jean Derville, à la veille de la réunion de la

(1) Ledit « Jean Derville » qui se déclare éditorialiste à *La France Horlogère* n'est autre que le pseudonyme utilisé par H Morel-Fourrier, Rédacteur en chef dudit journal*. Sa chronique au titre sibyllin : "Causerie d'un horloger-bijoutier", à la une du journal, est courue. Tout à la défense des intérêts corporatifs, il commente avec vivacité et un sens dialectique affirmé, la situation politique et économique du temps. Ses prises de position sont toujours tranchées, elles représentent fort bien l'esprit de l'époque. *La France Horlogère*, 15 septembre et 1^{er} octobre 1938.

(2) Dans un discours radiodiffusé, Édouard Daladier évoquant la situation internationale, déclare qu'il : "faut qu'on puisse travailler plus de 40 h et jusqu'à 48 h dans les entreprises qui intéressent la Défense nationale". Le 23 août, Frossard (Travaux publics) et Ramadier (Travail) démissionnent. Ils sont remplacés par Anatole de Monzie et Charles Pomaret. Le 31 août un décret rend les heures supplémentaires obligatoires dans les usines travaillant pour la Défense nationale.

(*) D'après l'organigramme de l'équipe de direction publié par *La France Horlogère* dans son n° 17 de mars 1947.

« dernière chance » de Munich, des mots comme : le « destin », « l'angoisse », « l'état d'alarme », « le tocsin », la « mobilisation » et enfin « le spectre de la guerre ». On retrouve l'appel à l'union et à « remettre la France au travail ». On relève une critique acerbe sur les grèves en générale et sur celle des dockers marseillais en particulier⁽¹⁾, où pointe un accent xénophobe (60% d'étrangers), sur les « meneurs », et sur la carence de « l'éducation sociale » ! Et si sur le fond de sa pensée « pacifiste » on note un certain pessimisme, il reste dans son rôle de « porte-parole » des horlogers-bijoutiers et il rappelle que dans le « commerce de luxe » le travail ne peut s'effectuer : *“que dans l'ordre et la paix”*, et que l'intérêt de tous : *“est donc de prêcher le calme et collaborer au maintien de l'ordre (...) afin de créer le climat favorable aux affaires par un optimisme relatif même s'il doit être de commande”* :

“Lorsque ces lignes paraîtront, les dés seront jetés sur le tapis du « Destin » et nous saurons si l'esprit pacifiste a pu triompher de l'esprit guerrier. En attendant, nous vivons des jours anxieux, et en ce jour gris du 6 septembre où je rédige cette causerie, je lis sur tous les visages l'angoisse du lendemain. Néanmoins, chacun vaque à ses occupations ; on dirait que la France s'est déjà adaptée à « l'état d'alarme » et considère le pire avec sang-froid et lucidité. Que le tocsin de la mobilisation vienne à sonner et que les querelles politiques se taisent, tous les mobilisables, à quelque opinion qu'ils appartiennent, feront face, coude à coude, à l'adversaire du dehors. Je souhaite, nous souhaitons tous, que la raison triomphe et que le spectre de la guerre ne viennent plus roder autour des nations. Depuis une dizaine d'années, nous respirons une atmosphère empoisonnée ; la situation économique de divers pays est troublée par une guerre possible, cette guerre qu'on avait cru détruite à tout jamais en 1919, au traité de Versailles. Chez nous le malaise s'est accentué, car sur la menace extérieure s'est greffé la division des Français (...), il faut couper court à ces dangereuses illusions, faire taire nos dissentiments, nous unir et remettre la France au travail (...). Tous les Français de bon sens ont déploré le spectacle de la grève des dockers à Marseille*, ces derniers n'entendent en faire qu'à leur tête et donnant l'exemple de l'indiscipline aux lois (...), il n'y a aucune alliance à espérer avec des forces ouvrières dirigées par des meneurs abusant de la candeur, de l'instruction rudimentaire de braves gens qui les suivaient comme des moutons (...). Les dockers (60% d'étrangers), entendent tenir tête aux autorités. L'éducation sociale est encore loin d'être au point et nous aurons encore à souffrir dans certaines villes, dans maintes régions, des conflits du travail qui mettent aux prises patrons et ouvriers mal conseillés, alors que les lois d'arbitrage actuelles sont suffisantes pour aplanir ces différends si on veut bien les respecter (...). Je ne répéterai jamais assez que nous ne pouvons travailler dans notre commerce de luxe que dans l'ordre et la paix. Notre intérêt est donc de prêcher le calme et de collaborer au maintien de l'ordre. Chacun de nous, dans sa sphère, peut jouer un rôle apaisant et bienfaisant. N'y manquons pas ! Gardons-nous de toute nervosité, de nous faire les agents de bruits tendancieux qui peuvent troubler l'ordre public. Souvenez-vous que les acheteurs se font rares dès qu'ils ont un motif d'inquiétude (c'est assez de ceux qu'on trouve dans les journaux quotidiens). Je ne vous dirai pas de répéter constamment « tout va très bien madame la marquise », mais tout au moins de créer le « climat » favorable aux affaires par un optimisme relatif, même s'il doit être de commande...”

6-1-3) Octobre - décembre 1939 : les débuts de la « drôle de guerre », quelques réflexions de la corporation des horlogers-bijoutiers.**

Le 3 septembre, la France est entrée en guerre, la mobilisation est générale mais le front est loin,

(1) Au début des années 1900, H. Morel-Fourrier, alias Jean Derville était bijoutier à Marseille.

(*) Le 20 août 1938, la grève des dockers entre dans sa dixième semaine de conflit. Le port est bloqué. Les revendications portent : sur le travail de nuit, le travail du dimanche et le travail supplémentaire.

(**) Cette expression, due à Roland Dorgelès, caractérise une situation militaire sans attaques ni offensives de la part des belligérants. Lors d'une visite, en octobre 1939, des avant-postes, en Lorraine, Roland Dorgelès devenu correspondant de guerre pour *Gringoire*, journal de la droite radicale et pacifiste, l'écrivain intitule son reportage : « Drôle de Guerre » et la formule fit florès. Pour l'écrivain le terme « drôle » n'était en rien « amusant » mais « bizarre, surprenant ». D'après PANNÉ (J-L), "La première moitié du XX^e siècle, 1900-1946" in *Journal de la France et des Français, Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, ouv. Collectif, Quarto Gallimard, 2001, 2407 p., pp. 2062-2063.

on meurt à « Dantzig ». Le Pays reste l'arme au pied, confiant derrière « sa ligne Maginot ». Il s'enfonce dans la « drôle de guerre ». Pour *La France Horlogère*, c'est aussi la « mobilisation ». Dès son numéro d'octobre⁽¹⁾, elle annonce ses nouvelles règles de diffusion. Le ton est martial, le discours reprend le vocabulaire de la Grande Guerre :

"Une fois de plus, *La France Horlogère* se voit obligée, comme en 1915, de créer une édition de guerre. Une fois de plus les horlogers, d'âge mobilisable sont contraints de quitter leur pacifique établi pour aller combattre le boche ! Une fois de plus, les épouses dévouées vont les remplacer et maintenir leur commerce en attendant leur retour. Une fois de plus, le canon tonne à l'Est et tout est désorganisé à l'arrière par le départ des combattants ! À ces derniers, nous adressons notre salut et nos vœux... Qu'ils reviennent vainqueurs et en bonne santé ! En attendant, notre devoir à tous, ceux de l'arrière, est de créer, derrière la ligne de feu, le front économique, qui sera un des facteurs de la victoire. *La France Horlogère*, en créant son numéro mensuel de guerre (il était jusqu'alors bi-mensuel) (...), répond à un besoin. Elle sera l'agent de liaison entre les fournisseurs, dont les maisons continuent à fonctionner, et les détaillants (...), elle paraîtra vers le 15 de chaque mois. Nous avons dû réorganiser notre revue au prix de mille difficultés (...), l'annonce en temps de guerre, remplace le voyageur. Abonnés vous lirez nos annonces avec autant de soin que les articles de nos collaborateurs. Et maintenant au travail, tous et toutes, derrière les vaillantes poitrines protectrices de nos combattants... La victoire est certaine ! L'aube de la paix et la prospérité se lèveront ensuite magnifiquement, peut-être plus tôt qu'on ne le pense ! Confiance et espoir ! ... Vive la France ! ...".

Dans le même temps et dans les colonnes du même journal, on peut lire un article⁽²⁾ d'un horloger-bijoutier qui rend un vibrant hommage au discours que Louis

a tenu lors de la dernière distribution des prix de l'ÉNH. Il reprend notamment le passage : sur l'esprit critique, l'amour du travail et surtout sur le mensonge (supra) ! Il dit aussi son amertume sur le comportement de certains « concurrents » qui semblent « profiter » de ces instants troubles pour faire fortune :

"Après un court répit, voici de nouveau le monde entier angoissé et bouleversé par une guerre encore plus atroce que les précédentes, guerre prévue et annoncée par les esprits supérieurs. Parmi ceux-ci, les horlogers seront fiers de pouvoir citer M. Trincano, directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, qui à l'occasion de la dernière distribution des prix à cette École, prononça un discours magnifique, tout empreint d'une haute et sereine philosophie, et digne des méditations de tous ceux qui ont le redoutable honneur d'instruire et d'éduquer la jeunesse française. Qu'il me soit permis, comme preuve, de citer quelques-uns des excellents conseils donnés par notre très éminent collègue (supra)*. Un mois après ces paroles mémorables, un autocrate orgueilleux, induit en démence par des succès dus à l'emploi combiné du mensonge et de la force brutale, avait le triste courage d'ordonner, comme prélude à des massacres ultérieurs, la dévastation et la ruine de la Pologne. La France ne se proclame pas « au-dessus de tout », mais avec ou sans uniforme, ses fils résolus, calmes et indissolublement unis, vaincront une fois encore la nation de proie qui assimilant la guerre à une industrie, caressait le rêve insensé d'une domination universelle. Cette méditation sur des faits de la plus extrême gravité, en appellerait une autre de moindre importance sans doute mais qui n'en a pas moins troublé dans une mesure appréciable la vie économique de notre pays. Il s'agit de cette débauche de publicité astucieuse et sans scrupules, à base de « bluff », qui, en se généralisant, ne fut pas sans ébranler et diminuer les vieilles traditions d'honnêteté, de probité et de confiance réciproques entre les clients et les fournisseurs, qui fut longtemps la règle (...). Il est certain, tous mes confrères seront de cet avis, que le commerce de la bijouterie en a souffert plus que d'autres. Je ne parlerai pas du trafic des lingots et des monnaies d'or, mais seulement des transactions concernant les vieux bijoux usés ou démodés. Commencé il y a quelque vingt ans, l'agiotage sur les « vieilles matières » alla *crescendo*, et avait pris ces dernières années des proportions fantastiques (...). Peu ou pas de réaction efficace du côté des Horlogers-Bijoutiers, ce qui eut pour effet de prolonger un état des choses

(1) *La France Horlogère*, 1^{er}-15 octobre 1939.

(2) « Un discours opportun : Mensonges et menteurs », in *La France Horlogère*, 1^{er}-15 octobre 1939, par Henri Ganio, Horloger-Bijoutier, Crémieu (Isère).

(*) Notamment ce passage : "Retenez déjà, que c'est dans les relations internationales que le mensonge est le plus hideux, parce qu'il est capable de provoquer des désastres immenses..."

invraisemblable*...".

En décembre, *La France Horlogère* affiche, en première page, la « bizarrerie » de cette guerre et s'efforce, dans un premier temps, à mettre en évidence les différences qu'elle offre avec la précédente de 1914-1918⁽¹⁾. Puis c'est la situation économique des horlogers-bijoutiers qui est passée au crible de l'actualité et qui se clôt sur la nécessaire relance de l'activité. C'est bien entendu le point de vue d'un horloger-bijoutier (Jean Derville) qui s'adresse à sa corporation. L'analyse de la situation du conflit est intéressante, car elle reprend les échos du temps, de la propagande, du flou des informations et on retient que cette situation figée traduit en fait l'hésitation (la crainte ?) allemande face la « détermination » française. L'optimisme reste donc de rigueur. La situation de guerre doit s'apaiser, l'économie doit donc reprendre et les horlogers-bijoutiers sont appelés à être particulièrement actifs. Les fêtes de fin d'année ne sont-elles pas une opportunité à saisir ? :

"On entend dire de tous côtés : « cette guerre est bizarre, elle n'est pas comme les autres... ». Ce calme relatif sur le front déconcerte un peu quand on se souvient des grands chocs de 1914-1918. On s'attendait à une guerre totale sans ménagements surtout après les horreurs de Pologne. Partout la défense passive dans les grandes villes ouvrait guettait l'ennemi, décidée à le recevoir énergiquement. Mais il est à croire que les Allemands, renseignés sur ce qui les attend, voyant qu'ils ont affaire cette fois à de puissantes nations**, et non à de petits pays, se tiennent cois. Prudence est mère de sûreté. Deux formidables armées face à face s'observent. On nous dit : « C'est la guerre de siège imposée par des armements modernes ». Cela durera-t-il ? Partout c'était l'exode des populations des grandes villes vers les départements du centre*** puis peu à peu, le reflux se produisit. On reprenait confiance. Derrière les lignes solides du front**** on se sentait protégé ; dès lors, pourquoi la vie sociale normale n'aurait-elle pas continué ? La panique des premiers jours s'est immédiatement transformée en une adaptation aux circonstances. Puisque le boche ne peut pas passer, puisqu'on le tient à la gorge, il n'y a pas de raison de se terrorer. L'activité économique doit reprendre. Chacun s'est alors remis au travail, et décembre et janvier s'annoncent presque normaux. Les permissions des mobilisés laissent espérer que (...), les fêtes de fin d'années ne connaîtront pas les noires tristesses que l'on appréhendait (...). J'ai sous les yeux la collection de guerre de *La France Horlogère* de 1915 à 1918. Là encore, je remarque la grande différence entre les préoccupations de l'autre guerre et celle que nous subissons actuellement (...). Dans le premier numéro de guerre (août 1915), tout un étalage de nouveautés guerrières occupe une page : je vois là, pêle-mêle, les breloques casques à pointes, un réveil canon 75, des médailles avec coq gaulois, des breloques trèfles à quatre feuilles avec têtes d'Alsaciennes, des cœurs-breloques avec la cathédrale de Reims... Et dans les numéros qui suivent, pendant plusieurs mois, c'est toujours le bijou de guerre qui a la vogue. Je citerai : la montre Joffre, les poilus, notre glorieux 75, Notre-Dame-des-Victoires, Pro Patria, la Croix de Constantin, médaille alsacienne... Aujourd'hui, après deux mois de guerre, je n'ai pas vu une seule nouveauté, pas même la breloque-potence portant un pendu qui était en 1915, Guillaume II et qui serait aujourd'hui l'homme à la mèche, aux yeux déments. Quand je vous dis que les temps présents ne ressemblent en rien aux temps passés. Toute une mentalité nouvelle est en formation, faite de réflexions, de dignité, de calme, de résolution (...). L'époque ne se prête plus aux bénéfices illimités, les décrets-lois sont là appuyés par les gendarmes. Je trouve même qu'on a dépassé la mesure pour certains commerces qui n'ont rien à voir avec la vie chère (...), il y a lieu de distinguer entre le superflu et le nécessaire. Qu'on limite le prix du pain, de la viande, des vêtements, c'est fort bien : il s'agit là de denrées, d'articles nécessaires à la vie.

(1) Derville (J), « Causerie d'un horloger-Bijoutier », in *La France Horlogère*, 1^{er}-15 décembre 1939.

(*) L'achat de l'or fin a toujours été très encadré en France. Aussi, pour les besoins de leur fabrication, les bijoutiers avaient pour habitude de racheter à leurs clients les vieux bijoux (cassés, démodés...). Ils pouvaient ainsi en réaliser de nouveaux et les mettre en vente (après contrôle du titre et insculpation du poinçon de la garantie). Le 9 septembre, les autorités de l'État réagissent par un décret-loi pour encadrer strictement tout le commerce de l'or.

(**) Notamment l'Angleterre et la France.

(***) Du Nord et de l'Est pour éviter de subir une nouvelle fois le drame de 1914-1918, où toute une partie de la population s'est retrouvée sous la contrainte de l'Occupation allemande pendant la presque totalité de la guerre.

(****) Référence à la ligne Maginot.

(...). Un bijoutier passe des journées entières sans apercevoir un acheteur, il ne peut donc établir son bénéfice sur les même bases qu'un détaillant de l'alimentation (...). Pourquoi pour certains commerces de luxe, dont les articles ne sont pas indispensables à la vie, le bénéfice ne serait-il pas libre ? Que les censeurs se rassurent, la concurrence se chargerait de freiner normalement les bénéfices excessifs (...). Chez nous vient qui veut ! La vente des bijoux, des pierres précieuses, et même des montres ne s'impose pas. Les masses peuvent s'en passer. On ne se souvient pas assez en haut lieu que le luxe a fait la fortune de la France, grâce aux artistes, aux artisans hors pair dont l'habileté et le goût sont appréciés dans le monde entier (...). Il y a encore de l'or chez nous. Malgré la hausse, on nous demande des bijoux or parce qu'on sait qu'ils garderont, même usagés, leur valeur intrinsèque. Pendant deux mois, depuis le 1^{er} septembre, la demande des articles or a été presque nulle. Elle semble reprendre. Voici les fêtes de fin d'année, employons-nous à ce que les ventes soient plus actives. Nous avons du retard à rattraper !"

6-2) l'ÉNH : du début des restrictions à l'envahissement du Territoire (1937 – mai 1940).

La crise économique n'épargne pas les Établissements de l'Enseignement Technique. Certes, l'État veille à leur conserver toute leur potentialité mais, peu à peu, après avoir diminué les constructions nouvelles et les extensions promises⁽¹⁾, il rogne maintenant sur le fonctionnement. L'ÉNH de Besançon n'échappe pas aux rigueurs budgétaires. C'est cette lente montée des restrictions qui touche à la vie courante de l'établissement qui nous intéresse car elle marque aussi, à l'ÉNH, les incertitudes du pays face à la montée des périls extérieurs. Les premières mesures économiques touchent les sources d'énergie et c'est le chauffage qui est visé, ensuite l'éclairage, les matières d'œuvre, l'outillage et parfois les livres qui grèvent le budget des familles... Quand le bruit sourd de la guerre se fait plus proche, les directives sur la sécurité se mettent en place. On identifie dans l'établissement les zones de sécurité afin de servir d'abris éventuels aux élèves et aux personnels. On distribue des masques à gaz, on effectue des exercices d'évacuation... Puis c'est la déclaration des hostilités, une partie du personnel quitte l'établissement pour cause de mobilisation. C'est l'arrivée des remplaçants et l'École s'installe, elle aussi, dans la « drôle de guerre ». Pour conduire notre étude, nous nous appuyerons principalement sur les *Cahiers d'Instructions* tenus régulièrement par le Directeur de l'ÉNH et qui relatent la vie scolaire de l'École pendant toute cette durée.

6-2-1) Les premières restrictions.

À la rentrée de 1937, Louis Trincano se voit conférer toute la responsabilité des ateliers du Groupe scolaire, l'enseignement du dessin et la technologie. Aussitôt il met en place un vaste inventaire pour connaître toutes les ressources dont dispose l'Établissement. Chaque atelier, chaque laboratoire, établit la liste détaillée : des machines, des appareils, des outillages, de ses documents..., avec le nom du professeur responsable. Les bibliothèques sont fusionnées. Elles sont maintenant à la disposition commune de l'ÉNH et de l'ÉP. Dans la foulée, dès le mois de novembre, dans une première note concernant la commande de petits matériels et outillages⁽²⁾, il appelle l'attention des professeurs sur : *"les difficultés de trésorerie, en raison des hausses"*, et qu'il est devenu difficile de satisfaire aux besoins des ateliers, aussi il leur demande instamment de ne commander que ce qui

(1) Comme la promesse maintes fois réitérées de la construction de l'internat à l'ÉNH de Besançon (supra).

(2) *Cahiers d'Instructions* n° 18, Note du 13 novembre 1937.

leur est « indispensable » pour le travail et l'application des programmes. Mais il semble que la restriction des crédits, soit discutée dans les établissements par des enseignants qui contestent la confidentialité (pour ne pas dire le secret) avec laquelle, les Chefs d'établissements gèrent les sommes qui leur sont accordées. Cette question est portée à la connaissance du Sous-Secrétariat à l'Enseignement Technique. Dans une circulaire adressée aux Directeurs des Écoles Nationales d'Arts et Métiers et des Écoles Nationales Professionnelles, Hippolyte Luc rappelle, avec beaucoup de pédagogie, que, sans remettre en cause l'autorité des Chefs d'Établissements, mais qu'en ces temps où le « souci d'économie s'impose plus impérativement que jamais », il serait judicieux que les « collaborateurs » soient associés dans les choix et dans la décision⁽¹⁾ :

"La question m'a été posée de savoir si les Chefs d'établissements sont tenus de donner connaissance à ceux de leurs collaborateurs intéressés, des crédits mis à leur disposition pour l'aménagement ou le fonctionnement des ateliers. Sans doute, aucune obligation de cette nature ne résulte des règlements en vigueur. Néanmoins, je ne vois que des avantages à ce que les collaborateurs des chefs d'établissement soient associés aussi étroitement que possible à la vie de l'École. Il est donc naturel que les Directeurs qui consultent leurs collaborateurs intéressés sur les projets de travaux ou d'acquisition d'outillage, leur fassent connaître ensuite les crédits qu'ils ont obtenus à cet effet. Cette mesure d'information, bien naturelle, ne peut restreindre en rien les droits des chefs d'Établissements, mais elle est susceptible d'assurer un emploi judicieux des crédits et d'autre part, de répondre au souci d'économie qui s'impose en ce moment plus impérativement que jamais".

Au passage de l'année 1938, les restrictions budgétaires se font plus drastiques. Les budgets accordés aux Établissements ne peuvent suivre le surenchérissement de certaines matières premières dont les combustibles. La question à l'ordre du jour, à l'ÉNH, se place désormais sous le signe « des économies » ! En février 1938, les directeurs et les économes des ÉNP sont réunis à Paris. Le Secrétariat d'État tient à les informer sur le montant des crédits affectés à chaque établissement. Si la dotation dévolue à l'ÉNH est augmentée de 10%, elle est loin de couvrir la flambée des prix. D'après Louis Trincano cette hausse tourne autour de 80 à 100%, notamment sur les combustibles qui comptent pour près de 75% des dépenses de fonctionnement du Groupe scolaire. Pour tenter de rester dans l'enveloppe attribuée, si le chauffage est le premier poste budgétivore à surveiller, il rappelle qu'on ne peut négliger les autres postes qui relèvent du fonctionnement comme : l'éclairage, la force motrice, l'eau, le gaz... Pour ce faire, dans un premier temps, il met en place une stratégie de surveillance, de contrôle des postes et de répartition. Et s'il fait appel à la collaboration de tous, il désigne néanmoins deux responsables chargés d'effectuer lesdits contrôles permanents et il précise le cadre de leurs interventions⁽²⁾ :

"Des mesures doivent être prises d'urgence pour obtenir le maximum de rendement avec le minimum de dépenses (...). J'ai chargé M. Berthet* pour l'éclairage et la force motrice, M. Martin* pour le chauffage, l'eau le gaz, du contrôle permanent et en tous lieux des conditions

(1) Ibid., Circulaire n° 201, du 17 novembre 1937. Dans sa direction de l'École, Louis Trincano a toujours cherché à associer les professeurs (et les chefs des travaux) dans l'aide à la décision. Chaque circulaire est d'ailleurs soumise à la signature des personnels intéressés.

(2) Ibid., circulaire du 10 février 1938.

(*) M. Berthet est agent préparateur au laboratoire physique-chimie et électricité (infra), M. Martin est agent d'entretien.

de consommation afin d'éviter tout gabegie (...). Ces deux agents de contrôle procéderont à tous réglages, modifications de distributions, arrêts, blocages etc., qu'ils jugeront nécessaires. Des graphiques porteront, pour chaque jour et à certaines heures : La température extérieure, la température intérieure en des points déterminés, le total des heures de chauffage, les consommations de combustible, de courant pour la force motrice et pour l'éclairage suivant compteurs. Des faits comme : des salles dont les radiateurs sont brûlants alors que les châssis (fenêtres) et que le ventilateur tourne ; des ateliers et salles de cours dont les lampes et les moteurs fonctionnent durant les interclasses et après les classes ; des lavabos où l'eau continue à couler après le départ des élèves... Ils ne devront plus se reproduire. J'exprime toute ma gratitude à MM. les membres du personnel qui voudront bien m'aider à résoudre le problème financier qui s'impose, de telle sorte que puissent avoir également satisfaction, et les besoins de l'Enseignement et les nécessités de l'État".

Dans un second temps, il met en place une réflexion et de nouvelles mesures⁽¹⁾ pour optimiser au mieux l'usage : des salles, ateliers et autre réfectoire afin de chauffer les seuls locaux occupés. Il décide des périodes d'aération nécessaires au renouvellement de l'air, de pratiquer le contrôle d'étanchéité de toutes les baies vitrées, voire d'abaisser la hauteur de certains plafonds*.

"Pour le chauffage :

- 1° : Cantonner autant que possible les élèves sur certains secteurs pour les cours et les études, évitant ainsi de chauffer tout un corps de bâtiment pour quelques élèves dans un local ;
- 2° : Il sera donné des instructions pour l'aération des locaux (...)
- 3° : Il sera étudié le moyen de chauffer le réfectoire par la nouvelle chaudière de la cuisine afin d'éviter l'usage du chauffage central, qui oblige à chauffer inutilement des ateliers et des locaux intermédiaires ;
- 4° : Les élèves internes seront cantonnés le dimanche, partie dans la salle du musée (devoirs), partie dans la salle des conférences (leçons, lectures) afin d'éviter le chauffage des études qui se trouvent à l'extrémité du bâtiment ;
- 5° : Le devis pour doubles-fenêtres (...)
- 6° : Le devis pour plafonnage pour l'atelier de mécanique (...)
- 7° : Le masticage d'une partie des châssis mobiles (...)
- 8° : Le chauffage des bureaux le dimanche sera supprimé...

Éclairage :

- 1° : Suite des mesures pour limiter en nombre et en puissance les lampes en service de façon à réduire l'éclairage au strict indispensable ;
 - 2° : Les horaires seront établis de façon à limiter le plus possible les travaux d'atelier à la lumière artificielle (...)
 - 3° : Les commandes d'éclairage seront révisées de manière à éviter d'allumer toutes les lampes d'un atelier quand une partie est occupée.
- Eau : La fréquence des écoulements automatiques dans les WC est cause d'une consommation exagérée. Ces écoulements seront assurés périodiquement par le chargé de service, les odeurs devant être évitées.

Gaz : Une étude est engagée en vue de remplacer par le chauffage au charbon, le chauffage au gaz servant à l'infirmerie et pour les gens de service (...)"

Avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, les contraintes économiques qui touchent au chauffage et à l'éclairage passent au second plan, la vie scolaire s'écoule sans nouvelle restriction particulière. Pourtant, à la veille de la nouvelle année scolaire prévue le 30 septembre, on relève une directive ministérielle étrange. Une circulaire du Ministre du 26 septembre, repousse la rentrée des classes au 10 octobre. Qu'elle en est la raison ? Nous ne le savons pas. Mais il est certain que le contexte international (et national) a dû jouer. Si les 10 jours de vacances supplémentaires permettent une petite économie de fonctionnement, l'ÉNH se trouve dans une situation délicate surtout pour les élèves internes, qui prévenus au dernier moment, n'ont pas forcément de solution

(1) Ibid., circulaire du 22 février 1938.

(*) La hauteur sous plafond approche les 5 m.

de rechange. Pour pallier cette difficulté, Louis Trincano propose aux parents⁽¹⁾ qu'il est prêt à les accueillir dès le 3 octobre s'ils se trouvent « en cas de nécessité ». Dans l'attente de la rentrée « officielle » le temps des élèves sera employé à des travaux d'atelier et à la révision de cours.

6-2-2) Les obligations des personnels et des élèves.

Avec le risque de guerre qui enflamme aux frontières et l'agitation sociale qui reste prégnante en France, le gouvernement Daladier se lance dans la rédaction d'une série de lois dont une qui touche aux obligations des fonctionnaires. Le 11 juillet 1938 est promulguée la : *"Loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre"*. Peu de temps après, le 28 novembre, sort le décret d'application qui porte sur la « réquisition » et les obligations des personnels. Pour préparer les esprits, Édouard Daladier fait diffuser une circulaire préparatoire à la sortie du décret, via les Inspections académiques, à tous les personnels de l'Éducation Nationale. Le texte met en exergue les points essentiels du décret, il rappelle que la grève est illégale et que tout manquement signalé sera sanctionné par la révocation immédiate du fonctionnaire, sans possibilité d'appel⁽²⁾. L'Inspecteur d'académie du Doubs et du Territoire de Belfort, profite de l'opportunité de cette circulaire et de l'actualité d'une grève déclarée (prévue le lendemain), pour rappeler vivement aux personnels enseignants la nature de leur engagement, leur « responsabilité vis-à-vis des enfants ». Puis de brandir la menace (à peine voilée) de l'application des textes, en intimant l'ordre à tous les chefs d'établissements et à tous les directeurs ou chargés d'écoles, à lui rendre compte : *"sans délai et directement, de la façon dont le service aura été assuré mercredi 30 novembre 1938"*. Avec l'arrivée du nouvel hiver, l'École procède toujours à des ajustements pour économiser le chauffage. On regroupe les salles d'études, des thermomètres sont posés dans chaque salle, on pose un plancher dans l'atelier de mécanique attenant à la menuiserie et on continue le masticage des châssis en prenant garde d'en préserver quelques-uns pour permettre une possible aération. Ces « ouvrants » seront néanmoins bordés de « caoutchouc » et les élèves pourront être sollicités pour épauler le personnel... En avril 1939, tout le personnel de l'École est avisé (comme tous les fonctionnaires), par lettre circulaire⁽³⁾ que : *"la plus grande réserve est à observer au sujet de tout ce qui peut, de près ou de loin, intéresser la défense nationale. Un manquement involontaire peut mettre l'espionnage étranger sur une piste importante"*.

(1) Ibid., Circulaire aux parents du 27 septembre 1938. Cette circulaire est également adressée aux élèves internes (mots soulignés) de l'ÉPS et de l'ÉP de Besançon.

(2) Voir annexe 2, doc. 69.

(3) Lettre circulaire, du 5 avril 1939, du Ministre de la Défense nationale qui invite tous les Recteurs à diffuser cette consigne à tous les fonctionnaires de l'Éducation nationale. *Cahiers d'Instructions n° 19*, Note du 17 avril 1939. Nous rappelons que l'ÉN de Besançon, accueille dans ses murs le tout nouveau Bureau d'Études Horlogères (BEH) (décision ministérielle du 15 avril 1939), et que dans son article troisième, il est stipulé qu'il est chargé : « d'études techniques concernant les besoins de la Défense nationale, relatifs à l'horlogerie et revêtant un caractère strictement confidentiel ». Nous rappelons aussi que la Défense nationale a abondé cette création en crédits et qu'elle participe aux frais de fonctionnement (supra).

En ce 14 octobre 1939, depuis plus d'un mois la France est en guerre. Pour la première fois les conséquences directes de ce conflit, tant redouté, pénètrent dans les murs de l'École. Certes la France reste dans la vigilance mais les récits et les premières images de la destruction de la Pologne arrivent, effrayantes. Et c'est surtout les attaques aériennes qui soufflent l'angoisse sur les populations⁽¹⁾. Dans une intervention, qui utilise les nouveaux moyens de la communication, Louis Trincano prononce une allocution diffusée par « haut-parleurs » à l'ensemble des personnels et des élèves de : l'ÉNH, l'ÉP, et de l'ÉPS. Il rappelle le sacrifice des « pères, des frères, des camarades⁽²⁾ », que Besançon est une « ville de la frontière » et qu'elle est « à portée de l'aviation ennemie ». En conséquence il y a lieu de mettre en place des procédures de sécurité et des consignes en cas d'alerte, de jour comme de nuit, afin de trouver une protection dans les 5 abris répartis au sein de l'établissement. Écoutons quelques extraits du discours⁽³⁾ :

"Ici le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie. Je m'adresse à vous à titre d'administrateur de l'Établissement, également au nom de M. le Directeur de l'École primaire supérieure et de l'École pratique. Vous devez connaître les mesures prises en raison de l'état de guerre, qui nécessite de nous l'esprit de sacrifice, que vous supporterez d'autant mieux que vos pères, vos frères, de vos camarades d'hier, vous en donnent un haut exemple. Car ici nous courons tout de même des risques. Nous sommes une ville frontière, à portée de l'aviation ennemie. Donc nous devons nous plier à des mesures rigoureuses concernant les abris, les masques, l'extinction ou le camouflage des lumières. À l'École même, des abris sont prêts ou en voie d'organisation, pour le cas d'alerte de jour comme de nuit. Pour le jour, alors que l'Établissement compte près de 700 personnes, il y a 5 abris :

1°) Pour les élèves (ÉPS+ ÉP), l'abri de l'entrée qui a pour chef M. Marcel Cupillard et pour infirmier M. Vogt.

2°) Pour le personnel de l'École et les élèves (ÉPS + ÉP), l'abri de la chaufferie qui a pour chef M. Bonnafous, pour infirmière Mlle Nevers.

3°) Pour tous les élèves de l'ÉNH (et le personnel de l'ÉNH), l'abri des métaux qui a pour chef M. Erdmann, pour infirmière Mlle Nevers.

4°) Pour tous les élèves de la section préparatoire (et ÉPS), l'abri de la lingerie qui a pour chef M. Grosbonnet, pour infirmière Mme Muller.

5°) Pour les élèves (ÉP), l'abri des douches qui a pour chef et pour infirmier M. Jaubert.

Pour la nuit, alors que l'internat compte près de 200 personnes, on utilisera l'abri des métaux et l'abri de la chaufferie avec les mêmes chefs et infirmière. Les élèves descendront rapidement avec une couverture. Chacun doit connaître l'abri où il doit se rendre où qu'il se trouve, de jour avec les professeurs, de nuit avec les maîtres-internes, sans retard et sans bousculade, dès le signal donné par les sirènes de la Ville et de l'École (...). Tenez compte, l'expérience l'a démontré, que les trois aspects du péril aérien, le plus dangereux est le bombardement par bombes explosives, mais qui a pour objet des buts militaires. Vient ensuite le danger des bombes incendiaires, qui affecte bien peu notre établissement, et beaucoup après le danger par bombes toxiques, tant la dispersion dans l'air s'opère rapidement. Pour les masques, il appartient aux parents des élèves externes de faire le nécessaire. Tous les élèves internes doivent posséder un masque (...). Quand les tranchées, en voie de construction par la ville dans le terrain de l'internat de l'ÉNH (environ 600 places) seront terminées, une répartition sera faite afin qu'une partie des élèves se rende dans ces tranchées, l'autre restant dans les abris. L'esprit de sacrifice entraîne aussi à supporter des gênes et des privations. L'éclairage doit être réduit ou camouflé (...). Les horaires ont été modifiés de façon à travailler avec le jour, le principe étant d'avancer le plus possible l'enseignement (...). Des efforts de privation peuvent se présenter dans d'autres domaines : le chauffage peut à tout moment se trouver limité, faute d'arrivée de combustible ; la nourriture, tout en restant abondante, peut ne pas être toujours très variée ; les fournitures d'atelier ou scolaires peuvent faire défaut (...). Les sorties du

(1) Le cinéma avec ses « actualités » est une des principales sources d'information (et de propagande) pour le grand public. La tenue du discours, la sélection des images projetées concentrent les peurs et nombre de témoins de l'époque rapportent leurs souvenirs cinématographiques lors de la destruction de la Pologne avec « les attaques en piquées des Stuka allemands et de leur effrayante sirène ».

(2) Dès la déclaration de guerre, des professeurs mais aussi des élèves de l'École ont été mobilisés (infra).

(3) Ibid., Allocution diffusée du 14 octobre 1939. Pour le discours intégral voir annexe 2, doc. 70.

dimanche seront limitées par la lumière du jour (...). Une autre question est celle du manque momentané de personnel d'enseignement et de surveillance, pour l'atelier et les cours le nécessaire sera fait sous peu et du reste nos Écoles professionnelles sont déjà parmi les plus favorisées (...). (Pour la discipline, tout manquement) serait inexcusable et entraînerait le renvoi immédiat par l'Inspecteur d'Académie. Ce ne serait pas respecter ceux qui risquent en ce moment la mort pour que la France vive, que de ne pas avoir par abnégation l'esprit de discipline qui s'impose. Dites-vous que des centaines de jeunes gens des Écoles Professionnelles de l'Est, à présent fermées, seraient trop heureux de prendre votre place. Non seulement nous sommes certains que vous saurez bien vous conduire, mais encore nous savons que nous pouvons compter sur vous pour aider, s'il le faut, à la défense passive (...). (Montrez-vous) les dignes fils de ceux qui combattent sur le front, préparez-vous à l'immense tâche qui sera celle de la jeunesse après-guerre, celle d'une France à refaire, alors que grâce à nos héros, elle vivra définitivement dans la paix et la liberté !"

Dans le milieu de son allocution, Louis Trincano cite quelques instructions du Recteur de l'Académie concernant l'organisation de l'année scolaire. Dans son aperception (prémonitoire) de la suite des événements, le Recteur pense que le choc de la guerre n'aura pas lieu avant « le beau temps revenu », c'est pourquoi il faut mettre à profit ce délai pour accélérer l'année scolaire et faire en sorte que les programmes soient achevés en avril (1940) :

"Les événements troubleront peut-être le cours de l'année scolaire dès le beau temps revenu. À mettre les choses au mieux, l'attention de nos élèves de l'Est⁽¹⁾ se tournera, par la force des choses, vers le front et se détournera des études. Il importe que ces études soient, à cette époque, avancées et touchent à leur fin. Je prie donc tous les professeurs de hâter la marche, de façon à terminer leurs programmes vers la fin du mois d'avril. On reviendra, dans les mois qui suivront, en arrière pour réviser les questions importantes ou sur lesquelles on aura passé trop vite. Mais dès maintenant, sans aucun retard, on entrera dans le vif même de l'enseignement, on adoptera un rythme allégre et rapide, on supprimera toutes digressions. Les interrogations devront être alertes, vivantes, courtes, veiller à ce qu'aucune minute ne soit perdue".

Les exercices d'alerte se succèdent. Des améliorations sont effectuées, elles touchent surtout à l'affectation des abris. On peaufine la stratégie car le temps d'évacuation s'avère trop long (8 minutes). Alors qu'un exercice d'évacuation est programmé, le jour même, venu de nulle part, un avion allemand survole l'École (la Ville) et jette un paquet (tracts ?)* ! Aucun signalement préalable, aucune alerte préventive n'est donnée par la Défense passive alors que les consignes prévoyaient un délai de 15 minutes entre le signalement et l'évacuation⁽²⁾ ? Cet « incident » interpelle Louis Trincano qui décide de limiter les parcours jusqu'aux tranchées...

Dans le même temps se sont les premiers départs des personnels enseignants pour cause de mobilisation. Alors que le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre avait maintenu les réservistes, dans leur poste, au sein des Écoles Professionnelles⁽³⁾, ces derniers reçoivent l'ordre

(1) Pour les responsables militaires de l'époque, le déroulement du conflit devait rester circonscrit, à l'instar de la Grande Guerre, aux territoires du Nord et de l'Est. C'est pourquoi, dans un but stratégique, une partie de la population frontalière de l'Alsace et de la Lorraine (notamment les écoles) a été déplacée pour faire place aux militaires (infra). Certaines écoles parisiennes furent aussi concernées, c'est ainsi que l'ÉNH a accueilli les élèves horlogers de l'École Diderot (supra). Le Recteur, (comme Louis Trincano) intègre l'académie de Besançon dans la proximité immédiate de la zone à risque.

(2) Nouvelles mesures de Défense passive, circulaire du 22 novembre 1939. Ibid.

(3) Courrier du Général de Division, commandant la 7^{ème} région militaire au Directeur de l'ÉNH de Besançon, 18 octobre 1939. Les personnels étaient maintenus dans « l'affectation spéciale au titre des usines de guerre ». Ibid.

(*) Le 21 novembre 1939.

d'intégrer leurs nouvelles affectations. Fin octobre 1939, sont successivement rappelés sous les drapeaux : MM. Erdmann, Cloutot, Gros, Schmitt, Marchand et Rude. Ils sont aussitôt remplacés par des professeurs, dont certains ont été déplacés des régions de l'Est⁽¹⁾, quant à l'Éducation physique, le Général de la 7^{ème} Région, affecte deux militaires (réservistes ?) comme moniteurs à l'École⁽²⁾. Peu à peu l'École s'installe, elle aussi, dans l'attente. Entre les consignes, les mesures de sécurité, les changements de professeurs, les modifications d'horaires..., et alors qu'elle essaie de retrouver une certaine sérénité la voici qui est confrontée à une suite d'incidents fâcheux (et nouveaux) et qui installent un climat de suspicion. D'après Louis Trincano, depuis la rentrée scolaire :

"les trois Écoles et les élèves sont victimes, d'un ou plusieurs chenapans qui pénètrent partout avec de fausses clés, volent dans les Ateliers, les Études, au Dessin, détériorent les serrures et ainsi retardent ou empêchent l'entrée dans les salles de cours dont il faut forcer les portes..."

Cette situation oblige à des mesures sévères. Afin de limiter le nombre des serrures, tous les accès aux locaux sont répertoriés en « portes de commande** » et en « portes secondaires** ». Le dernier professeur, usager de la salle (ou de l'atelier), est désigné responsable. Avant de partir, il a pour tâche de clore les portes secondaires à l'aide d'un verrou intérieur, puis de fermer la porte de commande à clé en s'assurant que personne ne se laisse enfermer. Chaque jour, le premier usager de la salle (ou de l'atelier) se doit, pour des raisons de sécurité, de dégager les portes verrouillées. Tous les élèves, internes et externes, des trois Écoles sont avertis, que désormais : *"toute présence dans les escaliers et couloirs à des heures indues, sera susceptible de renvoi à titre provisoire ou définitif"*. Il est rappelé aux élèves qu'il est strictement interdit de laisser traîner des affaires (vêtements, outillage, fournitures scolaires...) car cette négligence favorise les disparitions, et tout élève qui se plaint d'un vol à la suite de ce genre de situation sera sévèrement puni. Enfin il est instamment demandé aux élèves de ne pas laisser d'argent dans les poches des vêtements placés au vestiaire... En décembre 1939, le Ministre de l'Éducation Nationale informe tous les directeurs des ÉNP qu'il a décidé de faire terminer les études des élèves de 4^e année (uniquement les garçons) pour le 30 avril, afin de permettre à l'industrie travaillant pour la Défense Nationale : *"de disposer 3 ou*

(1) Mme Sigmann, professeur de lettres à l'ÉPS de Forbach, suppléée M. Schmitt ; M. Comparot, professeur au lycée de Strasbourg, suppléée M. Rude ; Mme Varchon professeur à l'École Normale d'instituteurs de Besançon suppléée M. Gros ; Mme Gondy, licenciée, suppléée M. Marchand ; M. Révy*, ancien élève diplômé de l'ÉNH de Besançon suppléée M. Cloutot.

(2) Gaston Durand, maréchal des logis du 7^e BOA et Roger Receveur, brigadier, du 77^e régiment.

(*) Révy René (promo 1925-28)

(**) Sur les 30 portes identifiées : 9 sont considérées comme de "commande" (fermeture à clé ou à cadenas) et 21 comme portes "secondaires" qui sont munies d'un verrou intérieur.

4 mois plus tôt d'un personnel exercé". La circulaire⁽¹⁾ précise que l'aménagement des études doit viser « l'essentiel des matières fondamentales » et que le diplôme sera conféré, en avril, « dans les conditions réglementaires ». Pour pouvoir atteindre l'objectif assigné par le Ministre, les horaires des élèves de 4^e année sont réaménagés fin février 1940, les programmes d'atelier revus, et une responsabilité est dévolue aux majors⁽²⁾ :

"Pour permettre aux élèves de 4^e année, dont la durée des études est réduite de 2 mois ½, de faire le maximum possible d'heures d'atelier en raison : de travaux urgents pour la Défense nationale (mécaniciens)⁽³⁾ et de réparations (de montres) pour soldats (horlogers), le régime suivant sera appliqué à dater du 26 février : Lever : 5 H 50 ; Atelier : 6 H 15 à 7 H 15 ; Déjeuner : 7 h 15 à 7 H 30 (à part). Soit un gain de 1 H par jour. Au surplus pour les 4^e mécanique, le cours de technologie du samedi aura lieu de 18 à 19 H au lieu de 7 H 30 à 8 H 30. La surveillance sera assurée par les majors jusqu'à l'arrivée des professeurs d'atelier. Les 6 heures complémentaires d'atelier des élèves horlogers seront consacrées à la réparation des montres pour soldats du front, soit toute la matinée du samedi, avec retouches les autres jours. Les montres seront d'abord choisies parmi celles nécessitant de faibles retouches, de telle sorte que chaque élève puisse fournir de 6 à 12 montres par semaine. On obtiendra ainsi au minimum : 13 élèves x 8 semaines x 6 montres = 624 montres que nos défenseurs attendent avec joie et reconnaissance".

Ainsi, quand l'École aborde l'année 1940, tous les élèves sont déjà mis en situation « d'acteurs » d'un conflit, qui se déroule encore hors de nos frontières, mais qui s'étend et se rapproche chaque jour davantage, et qui divise toujours violemment la classe politique en France⁽⁴⁾. L'anticipation de la fin de l'année scolaire pour les élèves de 4^e année a certes pour objet déclaré de fournir surtout des ouvriers qualifiés pour les besoins de l'économie de guerre et d'accéder la demande criante de la Défense nationale qui essaie de combler, par tous les moyens, son retard en équipements et en

(1) Circulaire ministérielle du 2 décembre 1939. Cette circulaire, sous la signature de H. Luc, est placée sous le double timbre de la Direction générale de l'Enseignement technique et du Bureau de Mobilisation. Dans ce courrier, outre l'urgence de fournir rapidement « une main d'œuvre qualifiée » aux usines liées à la Défense nationale, il est stipulé aux chefs d'établissements : de se préoccuper du placement des élèves et de réfléchir à la création d'un centre de formation professionnelle accéléré qui prendrait la place rendue vacante par le départ des élèves de 4^e année. On leur demande aussi d'indiquer les spécialités professionnelles qui pourraient être rapidement enseignées en quelques mois (3 à 5 mois) dans des secteurs utiles à l'économie nationale ou à la Défense nationale. Bien entendu toutes les démarches engagées doivent remonter à la Direction générale de l'Enseignement technique et au Bureau de Mobilisation. Cette circulaire sera mise à profit par Louis Trincano pour mettre en place, au sein de l'École : un Centre de formation professionnel accéléré et l'Atelier-École. En outre elle lui permet de renforcer l'installation du Bureau des Études Horlogères (supra-infra). Pour l'intégralité de la circulaire, voir annexe 2, doc. 71.

(2) Note du 21 février 1940. Ibid. Nous sommes en hiver (il est très rigoureux) et cette réorganisation horaire est reportée pour le régime de l'heure d'été. Une nouvelle grille horaire est mise au point le 24 février, elle ne change pas les objectifs.

(3) Infra.

(4) Toute la période qui touche aux prémices de la Seconde guerre mondiale fait encore débat (infra). Aussi, pour essayer de bien appréhender cette partie de notre histoire qui divise et oppose les Français (notamment à la suite des accords germano-soviétiques du 23 août 1939), nous renvoyons nos lecteurs à la bibliographie générale. Dans un souci d'avoir une certaine idée de l'état de la question, on pourra consulter : AZÉMA (J-P) *De Munich à la Libération 1938-1944*, Seuil, 1979, 412 p., pp. 9-56 ; AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre 1939-1940*, Robert Laffont, tome 1, 1976, 521 p. ; BLOCH (M), *L'étrange défaite*, témoignage écrit en 1940, Gallimard, 1990, 326 p. Nous reviendrons sur les débuts de cette guerre.

armements⁽¹⁾. Mais les autres élèves sont aussi concernés par certains travaux d'atelier qui ont trait à la demande des entreprises locales et dont certaines travaillent à l'effort de guerre. Avec l'arrivée, en octobre, des élèves de Paris (les premiers déplacements de population), les consignes d'ordre et de sécurité, les discours qui font appel à l'honneur et au sens civique, le départ des professeurs réservistes, l'appel sous les drapeaux de certains élèves, les exercices de la défense passive, l'accélération des programmes pour tous les élèves (courrier du Recteur, supra) puis le départ anticipé des 4^{ème} année..., tout concourt à rappeler à chacun qu'il ne saurait échappé aux obligations et aux devoirs de l'instant. Quant à « l'École » dont la mémoire se souvient qu'elle a participé, en son temps, à l'effort de la Grande Guerre, elle ne peut oublier que la situation nouvelle est « étrange », car si c'est en plein milieu du conflit qu'elle fut sollicitée, en 1917, (avec l'arrivée des jeunes filles, supra), aujourd'hui, à l'aube de 1940, elle se trouve déjà sollicitée bien avant que n'éclate sur le territoire, la « Blitzkrieg* ».

6-2-3) Une École au service de l'Économie de guerre et de la Défense nationale (janvier-mai 1940).

Si les ÉNP ont pour tâche principale d'accueillir (après sélection), des élèves pour en faire une élite professionnelle et des cadres moyens (E. Labbé), en ces instants où l'avenir du Pays est en jeu, elles sont particulièrement sollicitées pour qu'elles élargissent encore leur domaine de compétence. On leur demande, en premier lieu, d'accélérer la mise en œuvre de l'initiation professionnelle (préapprentissage) par l'entremise d'Ateliers-Écoles (supra), à l'usage d'élèves issus de l'École élémentaire (13 ans) et qui n'ont pas les « qualités » requises pour accéder aux ÉNP, ÉP et autres ÉPS. En second lieu on les invite instamment à mettre en place des Centres de Formation Professionnelle Accélérée et qui touchent un public d'adolescents (15 à 20 ans) et de jeunes adultes.

a) La création de l'Atelier-École à l'ÉNH⁽²⁾. Créés par le décret du 19 juin 1937, nous rappelons que ces Ateliers-Écoles peuvent être fondés par les municipalités, les chambres de Commerce ou les groupements professionnels et qu'ils ont pour but : le préapprentissage et l'initiation professionnelle des enfants âgés d'au moins treize ans (art. 1). Et s'ils ont l'agrément de l'Éducation nationale ils peuvent percevoir des subventions de l'État, à la condition que les fondateurs prennent l'engagement de faire face pendant cinq ans au moins aux dépenses d'entretien et de fonctionnement et de

(1) En 1939, la France, se tourne vers les Etats-Unis pour accélérer davantage son réarmement (notamment dans le domaine de l'aviation). Les Etats-Unis répondent favorablement. Le 4 novembre 1939, le Congrès vote un amendement à la loi *Neutrality Act*, l'embargo sur les équipements industriels est assoupli par le *Cash and Carry* (payer-emporter), la Grande-Bretagne et la France peuvent désormais se procurer les matériels stratégiques qui leur font défaut.

(2) Nous avons déjà abordé (rapidement) cette création lors d'un chapitre précédent. Pour l'organisation et le fonctionnement desdits ateliers, voir annexe 2, doc. 72.

(*) Ou « guerre-éclair ».

réserver au moins 15 heures hebdomadaires à l'enseignement général. Lors de la parution du décret, il semblerait qu'aucune instance bisontine ne fut intéressée. Avec la situation de guerre et la sollicitation des Écoles Nationales Professionnelles pour participer à l'effort de formation et de production de la Nation, Louis Trincano profite de l'opportunité de la Circulaire ministérielle du 2 décembre 1939⁽¹⁾ pour faire d'une pierre, deux coups. Nous rappelons la situation. Dans sa Circulaire, H. Luc sollicite les ÉNP à créer un Centre de Formation Accélérée en accord avec l'Industrie régionale et le Comité de liaison de la formation professionnelle (en voie de création, infra). Mais « la participation morale, matérielle et financière » doit être assurée autant que possible par l'École⁽²⁾. Nous rappelons aussi que Louis Trincano est toujours à la recherche de crédits pour la construction de son nouvel internat et qu'il a entrepris des travaux d'extension sur des bâtiments (supra). Ainsi en ouvrant un Atelier-École en même temps⁽³⁾ que le Centre de Formation accélérée, il répond à une double demande : par le préapprentissage (deux années de formation) dans des spécialités choisies par la profession, il permet à des enfants : garçons et filles, de Besançon ou de sa proche banlieue, libérés de l'obligation scolaire de poursuivre des études générales, techniques et pratiques, qui, à l'issue de la formation peuvent venir combler certains besoins de l'industrie horlogère. Puis dans le cadre de l'insertion sociale, rien n'interdit, via les entreprises, à ce qu'ils intègrent ultérieurement le Centre de Formation Accéléré. En outre, comme le financement est pris en charge par la Ville et l'État, en mutualisant les ressources (matériels et enseignants) et les crédits (de la Ville, de l'État et de la Taxe d'apprentissage), Louis Trincano grâce à l'étendue de son offre de formation, est en capacité de répondre pleinement à toutes les demandes de l'État mais aussi de l'Industrie régionale. Il s'installe aussi dans une position de force pour solliciter des crédits pour l'extension tant attendue des bâtiments, même en ces temps si difficiles de restrictions budgétaires... L'annonce de la création de l'Atelier-École est officialisée le 20 décembre 1939. Quelques jours avant (note du 11 décembre)⁽⁴⁾ Louis Trincano décline les modalités et le cadre de la formation :

"Le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé la création d'un Atelier-École d'Horlogerie qui sera annexé à l'École Nationale de Besançon, pour la formation en 2 années des spécialistes nécessaires à l'industrie horlogère régionale. Le nombre et le genre de ces spécialistes seront déterminés chaque année (après) accord entre le Directeur de l'ÉNH et les Syndicats patronaux et ouvriers.

Ouverture et crédits : Sous réserve de l'attribution par la Ville de Besançon et par l'État des crédits nécessaires à son fonctionnement, l'Atelier-École débutera à dater de janvier 1940 suivant circulaire en annexe⁽⁵⁾. La taxe d'apprentissage permettra de doter les élèves de tout ou partie de l'outillage nécessaire à leur spécialité.

(1) Supra.

(2) Les dépenses d'exploitation seront en fait assurées par l'État (infra).

(3) Nous avons remarqué que les créations de l'Atelier-École (11 décembre 1939) et du Centre de Formation Accélérée (16 janvier 1940) sont concomitantes. Voir annexe 2, doc. 72 et 73.

(4) *Cahier d'Instructions n° 19*, circulaire du 11 décembre 1939.

(5) D'après l'annonce de l'ouverture de l'Atelier-École, dans *La France Horlogère*, de janvier 1940, les effectifs envisagés seraient : de 16 élèves en 1^{ère} année et de 14 élèves en 2^{ème} année.

Programmes et horaires. Les programmes généraux et les horaires suivant matières seront présentés par l'ÉNH dans le cadre réglementaire et qui ont été adoptés par l'Enseignement Technique, soit : Atelier : 28 H ; Technologie : 2 H ; Dessin : 2 H ; Français : 4 H ; Calcul : 3 H ; Sciences : 1 H ; Histoire et Géographie : 1 H ; Éducation Physique : 1H. Soit un total de 43 heures.

La 1^{ère} année d'atelier sera une période d'initiation à tous les travaux d'horlogerie (lime, tour, pivotage, achevage, réglage, etc.), les élèves étant spécialisés en 2^e année selon leurs goûts, leurs aptitudes, et les besoins régionaux. Si, avec le temps le travail dans une partie se modifie ou disparaît, les élèves auront reçu en 1^{ère} année (et partie de seconde) une base suffisante dans d'autres parties pour leur permettre d'évoluer selon les besoins.

Personnel. Le personnel sera constitué, jusqu'à nouvel ordre : M. Édouard Belin, PTA d'horlogerie, désigné par le Directeur de l'ÉNH. Il sera chargé de l'atelier et du cours de technologie pour les deux années d'études. Il aura à se tenir en contact avec les industriels pour déterminer exactement les modes de formations nécessaires, afin que les élèves puissent "produire" dès la sortie de l'Atelier-École. M. Longchamp, instituteur, désigné par M. l'Inspecteur d'Académie. Il sera chargé des autres cours (qu'il aura à rédiger spécialement) et de la surveillance en dehors de l'atelier. Il se tiendra en liaison avec M. Édouard Belin afin de donner à son enseignement général (français, calcul, dessin) tout le caractère professionnel possible.

Effectifs. Le recrutement annuel sera limité jusqu'à nouvel ordre à 10 élèves par an, un léger excédent en 1^{ère} année permettant les éliminations pour manque d'aptitudes. L'Atelier-École d'Horlogerie comptera donc normalement environ 20 élèves des deux sexes".

Dans le même temps il adresse une lettre circulaire⁽¹⁾ aux parents intéressés. Dans ce courrier il met bien en exergue que cette création est le résultat d'une entente entre les Syndicats patronaux et ouvriers, que la formation est gratuite (l'outillage serait prêté), mais il rappelle aussi (la situation de guerre oblige) que : *"la discipline sera de rigueur, les élèves des deux sexes de l'Atelier-École, ne devant pas apporter la moindre perturbation dans la tenue générale de l'ÉNH"*.

b) La création du Centre de Formation Accélérée. Depuis la déclaration de l'entrée en guerre de la France, le 3 septembre, un certain nombre de rapports relatifs à « l'organisation de la formation professionnelle en temps de guerre » sont adressés au Président de la République. Avec la mobilisation c'est toute une main-d'œuvre compétente qui est soustraite aux activités de la production, les effectifs qui restent disponibles souffrent d'un manque criant de formation et c'est la Direction Générale de l'Enseignement Technique qui se voit principalement chargée de remédier cette situation⁽²⁾. Le 11 décembre 1939, Hippolyte Luc s'adresse de nouveau aux Directeurs des Établissements d'Enseignement technique. Dans sa circulaire relative à la Formation professionnelle qualifiée il les informe de la création des « Comités de liaison de la formation professionnelle de la main-d'œuvre » dont la constitution doit comprendre un représentant du Ministère de l'Éducation nationale (Direction générale de l'Enseignement technique), et pour chaque circonscription divisionnaire du travail de chaque région c'est le Directeur d'un Établissement technique⁽³⁾ qui est

(1) Ibid., lettre circulaire adressée aux parents des candidats potentiels. Voir annexe 2, doc. 72.

(2) Voir notamment le : "Rapport au Président de la République du 20 septembre 1939", par Charles Pomaret, ministre du Travail et Yvon Delbos, ministre de l'Éducation Nationale. Voir aussi le : "Décret relatif à l'organisation de la formation professionnelle en temps de guerre", 21 septembre 1939. Bodé (G), *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2 : 1926-1958, volume 1 : textes officiels, INRP, Économica, 2002, 618 p., pp. 266-267.

(3) Circulaire relative à la formation professionnelle du personnel qualifié, 11 décembre 1939. Ibid. pp. 267-267. Pour la circonscription de Besançon c'est Louis Trincano, directeur de l'ÉNH, qui est désigné comme responsable du Centre de Formation Professionnelle Accélérée.

désigné et qui doit assurer la gérance de ce « Centre de formation ». Ensuite il précise les modalités d'accueil, de formation et de fonctionnement de ces nouveaux centres :

" je tiens toutefois à préciser qu'il convient de distinguer deux catégories d'élèves pouvant fréquenter ces écoles-centres de formation :

- 1) les jeunes gens sortant de l'École primaire et par suite âgés de 14 ans environ. Ceux-ci doivent suivre l'enseignement normal de nos écoles techniques dont la durée est de trois ans pour la formation professionnelle (dans les Écoles Pratiques). On pourra cependant, par un aménagement approprié des horaires, envisager la réduction de cette scolarité à 2 ans ½ pendant la durée des hostilités. Les programmes et la sanction des études ne sont pas modifiés. Des instructions vous seront prochainement adressées à ce sujet. Cette première catégorie constitue l'École, à proprement parler.

- 2) les adolescents de 15 à 20 ans et les jeunes adultes sans travail. Ceux-ci doivent suivre un enseignement de formation professionnelle accélérée, propre à leur donner les qualités d'un ouvrier spécialisé. Cette formation professionnelle, d'une durée de quatre à 6 mois, ou un an suivant les cas portera surtout sur l'enseignement pratique dans les ateliers. Les croquis et la technique professionnelle y auront une place réduite, mais suffisante, pour donner à ces élèves, les connaissances élémentaires nécessaires.

Cette deuxième catégorie constituera le Centre de formation professionnelle accéléré, créé en sus de la tâche normale des écoles techniques. Les dépenses d'exploitation supplémentaires des établissements entraînés par cette activité nouvelle, feront l'objet de subventions allouées par le Ministère de l'Éducation nationale sur les crédits qu'il a demandés à cet effet pour l'exercice 1940. Les allocations à verser aux élèves pendant la durée des stages, seront supportées par le budget du ministère du Travail*...".

Si à la réception des différentes circulaires émanant de la Direction générale de l'Enseignement technique, Louis Trincano se montre particulièrement réactif à celle du 2 décembre 1939 (supra) il semble que ce ne soit pas le cas de ses autres collègues, et Hippolyte Luc fait état de son agacement. Dès le 8 janvier 1940, il édite une nouvelle circulaire⁽¹⁾. Il y exprime son mécontentement et rappelle l'urgence de la situation :

"Par lettre circulaire en date du 11 décembre 1939, je donnais à la plupart des Directeurs d'Écoles techniques, des instructions en vue de la création de Centres de formation professionnelle accélérée (...). Je n'ai reçu à ce jour que bien peu de réponses m'informant de l'ouverture de tels centres ou me donnant à espérer une ouverture prochaine. Je remercie les Directeurs qui ont ainsi répondu à mon appel. Par contre d'autres réponses, assez rares il est vrai, s'attachent à mettre en relief les difficultés. Cette attitude négative est inadmissible. Enfin beaucoup d'écoles n'ont pas répondu. J'ai tout lieu de penser qu'elles étudient la possibilité de donner satisfaction à mes instructions. Leur retard ne peut se prolonger. Il ne s'agit pas seulement de bien faire, mais de faire vite. En effet, il est absolument nécessaire de fournir le plus rapidement possible à la Défense nationale, la main-d'œuvre indispensable aux fabrications d'armement. Il ne s'agit, on l'espère, de former des ouvriers ou ouvrières spécialisés en un temps aussi court que possible (...). Une première catégorie d'écoles est précisément à même de donner cette formation dans ces conditions. Ce sont celles à qui des commandes de fabrications d'armement ont été confiées. Dans nos écoles, on doit donner une plus grande importance à la formation professionnelle accélérée qu'à la fabrication d'armements. Celle-ci est l'occasion de celle-là (...). Quant aux écoles non titulaires de marchés ou de sous-marchés, elles devront organiser un enseignement professionnel accéléré portant par exemple, sur les spécialités suivantes : ajusteur, ajusteur d'avion, tourneur, fraiseur, dessinatrice-calqueuse, contrôleuses, etc. Elles établiront à cet effet des programmes appropriés..."

Le 16 janvier l'ÉNH reçoit du Ministère les instructions particulières qui créées, en son sein, un Centre de Formation Professionnelle Accélérée. Louis Trincano fait diligence. Le 22 janvier il adresse, sous le timbre de l'ÉNH, une lettre circulaire aux industriels de la Région où il leur fait part de cette

(1) Circulaire relative à la création de centres de formation professionnelle accélérée, 8 janvier 1940. Ibid., pp. 269-270.

(*) Les allocations versées pourraient être : 1°) prime aux élèves versée à la fin de la formation suivant un barème proportionnel aux notes obtenues à l'examen de sortie (700 francs maximum par élève) ; 2) allocation de 2 francs par jour et par élève ; 3) allocation supplémentaire aux élèves non secourus ou ne bénéficiant pas de secours de chômage réduits...

ouverture⁽¹⁾. Il précise le cadre particulier de cette création, de la nécessaire participation de l'industrie régionale et du Comité de liaison ainsi que les modalités de fonctionnement. Si la nature des spécialistes à former est à établir (ainsi que les programmes afférents), il rappelle que l'ÉNH disposera, après le départ des élèves de 4^{ème} année, fin avril, de 26 places (20 places dans les ateliers d'horlogerie et 6 places dans les ateliers de petite mécanique), quant à l'École Pratique elle mettra à disposition 18 places (10 places dans les ateliers de mécanique générale et 8 places dans les ateliers de menuiserie). Dans le même temps il leur adresse les nouvelles obligations en matière de formation des apprentis⁽²⁾. Mais dans cette période si perturbée par la mobilisation générale⁽³⁾, les entreprises horlogères ont peine à répondre immédiatement⁽⁴⁾. Elles doivent se restructurer, soit par l'embauche immédiate de nouveaux personnels, soit par une réorganisation en interne ; aussi l'annonce de la création d'un Centre de Formation Accélérée ne semble pas être une priorité pour les fabricants. Coincé entre l'impatience du Ministère et l'inertie des horlogers, le 3 février 1940, Louis Trincano se fend d'un nouveau courrier⁽⁵⁾ à l'attention des Présidents des Syndicats de l'Horlogerie :

"Monsieur le président, en vous faisant parvenir, selon votre demande, des exemplaires de ma lettre circulaire du 22 janvier, pour être remis à vos collègues du Syndicat, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de me fixer au plus tôt quant à l'utilisation à dater de mai, des 20 places d'horlogers pour formation rapide. Il s'agit de savoir : 1°) quels sont les fabricants d'horlogerie qui auront des candidats à présenter, 2°) quelle spécialité il faudra enseigner à chacun des candidats, 3°) quelles dépenses de matières premières, d'outillage et de fournitures l'École devrait couvrir, étant donné que durant les vacances, les professeurs seraient rémunérés d'une façon spéciale par l'État. Il devrait être convenu qu'après les exercices, chaque fabricant intéressé procurerait des travaux d'application à son ou ses futurs ouvriers, de même qu'il aurait à donner toutes spécifications utiles aux professeurs pour que les élèves soient entraînés à « produire ». Veuillez saisir de suite vos collègues des questions qui précèdent. J'ajoute que si des apprentissages ne devaient durer que 2 ou 3 mois, alors que l'École-Centre de formation rapide fonctionnera de mai à octobre, c'est-à-dire 5 mois, il serait entendu que pour répondre à des besoins éventuels l'École recevrait successivement 2 groupes d'élèves pour les spécialités particulièrement rapides à enseigner. Je vous serais obligé de faire le nécessaire pour que je sois fixé au plus tôt sur ces questions de recrutement, de spécialisations et de dépenses (...). Le Directeur de l'ÉNH, Directeur de l'École-Centre de Formation Accélérée."

En dépit de la demande pressante du Directeur de l'ÉNH, les priorités de l'industrie semblent être ailleurs (ce qui peut se comprendre). Pugnace, Louis Trincano arrive cependant, peu à peu, à établir avec quelques entreprises un projet d'organisation des cours. Trois mois après avoir interpellé les Présidents des Syndicats, il peut enfin présenter un double canevas de formation⁽⁶⁾ : le premier

(1) Lettre circulaire du Directeur de l'ÉNH aux industriels de la Région, *Cahier d'Instructions n° 19*, du 22 janvier 1940. Voir annexe 2, doc. 73. En fait cette Lettre circulaire est transmise aux industriels par le truchement des Présidents des Syndicats d'Horlogerie (infra).

(2) Circulaire ministérielle du 2 janvier 1940. Ibid.

(3) Aux PTT, en septembre 1939, c'est près des deux tiers des postiers qui sont mobilisés. Avec la censure, des centaines de milliers de lettres et des dizaines de milliers de colis sont en souffrance. Les délais d'acheminement s'allongent. La grogne est vive chez les mobilisés et les usagers. AMOUROUX (H), *Le Peuple du Désastre...*, op. cit., pp. 170-174.

(4) Il semblerait que les « mécaniciens » aient été plus réactifs.

(5) *Cahier d'Instructions n° 19*, courrier du 3 février 1940, aux Présidents des Syndicats horlogers.

(6) *Cahier d'Instructions n° 20*, Projets d'organisation des Cours de promotion ouvrière, 4 mai 1940. Voir annexe 2, doc. 74.

s'adresse aux horlogers, le second aux mécaniciens. Dans son « accroche » il n'oublie pas d'inclure, dans le titre du projet, la notion de « Promotion ouvrière ». L'analyse des deux documents est intéressante, outre le calendrier et la répartition hebdomadaire des cours, elle met en exergue : le nombre des candidats potentiels, les spécialités et les entreprises concernées. Pour l'horlogerie, seules trois entreprises (des manufactures)⁽¹⁾ ont répondu. Mais sur les 27 candidats répertoriés, à elle seule la Société Lip en propose 24, les Établissements Geismar : un seul ; quant à la Société Zénith elle en propose deux. Pour la mécanique, la situation est plus nuancée. Sur les quatre entreprises qui ont répondu⁽²⁾ favorablement on compte une seule manufacture (les Compteurs). Sur les 25 inscrits, si les Compteurs proposent 7 candidats, les frères Bredillot (Sifop)*, dont l'entreprise de mécanique prospère, en présentent 6, et Raymond Bourgeois* se lance et en propose un. Quant à la Société Douge, une entreprise de mécanique bien assise*, elle présente à la formation de « tourneurs » 11 candidats. En première analyse, si on part de la proposition des 36 places offertes par Louis Trincano le 22 janvier⁽³⁾, avec 52 propositions des entreprises (27 en horlogerie et 25 en mécanique) on peut dire que l'objectif semble largement atteint. Mais la réalité est plus prosaïque. Dès la veille de l'ouverture des cours, le 6 mai, 17 « stagiaires » mécaniciens répondent présents pour une première prise de contact⁽⁴⁾ et pour une « interrogation écrite »**. Ils sont reçus par une délégation du Syndicat patronal de la mécanique : MM. Douge, Coulon et Mutrux, et par le Directeur et le Chef de travaux de l'École. Plus que trois entreprises sont concernées. Si Bredillot et les Compteurs maintiennent leurs effectifs, avec 6 et 7 candidats, Douge restreint sa proposition à 4. Quant à la proposition Bourgeois elle n'est plus d'actualité. Une répartition nouvelle est faite :

- Tournage : 7 candidats sont affectés (3 de la Maison Douge ; 3 de la Cie des Compteurs, un des Ets Beauchesne-Bredillot),
- Ajustage : 5 candidats sont affectés (4 des Ets Beauchesne-Bredillot et un de la Maison Douge),
- Petite mécanique de précision : 5 candidats sont affectés : (4 de la Cie des Compteurs et un Beauchesne-Bredillot).

La même procédure est suivie pour l'horlogerie. Le 7 mai, MM. Schmidlin, représentant de la Sté Lip, Petiteau, Villerot, Dessay et le Directeur de l'École accueillent 30 stagiaires, soit trois de plus que celles proposées. Deux seules entreprises sont concernées. Et si Geismar présente toujours un seul stagiaire, c'est la Sté Lip qui fournit le reste et augmente même sa proposition qui passe de 24 à 29 candidats. En horlogerie on relève parmi les stagiaires la présence de 7 ouvrières. La répartition des formations s'établit ainsi :

(1) Sté. Lip, Éts. Geismar et Sté. Zénith.

(2) Sifop (Beauchesne-Bredillot), Les Compteurs, Éts Douge, Bourgeois.

(3) Pour la mécanique et l'horlogerie (le détail était le suivant : ÉNH : 20 places en horlogerie, 6 places en petite mécanique ; ÉP : 10 places en mécanique générale et 8 places en menuiserie, supra).

(4) *Cahier d'Instructions n° 20*. Courriers du Directeur de l'ÉNH aux Présidents du Syndicat de la Fabrique de Besançon (James Lipmann) et Syndicat de la mécanique, 8 mai 1940.

(*) Supra.

(**) Elle porte notamment sur la nature de la demande de formation des candidats et sur leur expérience passée.

- Pièces compliquées : 1 ; Réglages : 8 (dont 4 femmes) ; Remontage et mécanismes : 8 (dont 3 femmes) ; Achevage : 8 ; Technologie : 5.

En définitive ce sont quelque 47 stagiaires qui se présentent aux cours de formation accélérée. En seconde analyse, au vu des résultats, on s'aperçoit que pour l'horlogerie, seules des manufactures ont répondu à la première demande de Louis Trincano, mais à l'arrivée, force est de constater, que Lip fournit, à elle seule la quasi-totalité de l'effectif (29 sur 30 !). Où sont passées les autres manufactures et les petites entreprises horlogères ? N'ont-elles aucun besoin ? Pour la mécanique, les résultats sont plus nuancés. Si à l'origine Douge est très demandeuse, on constate qu'elle révisé fortement à la baisse ses objectifs (de 11 elle passe à 4 stagiaires), quant aux Compteurs, si l'entreprise respecte bien ses engagements (7 candidats), on peut penser que la plus grosse entreprise bisontine de grosse horlogerie et d'appareillages (environ 500 personnes) fait une proposition à *minima*. On se doit d'observer la bonne réactivité des Frères Bredillot, anciens élèves de l'École (6 candidats), mais là encore on peut s'interroger sur l'absence de réponse d'un Gros Lambert, d'un Mercier, voire d'un Bourgeois ? Il est certes difficile, en cette époque si troublée, où cette « drôle de Guerre », avec son cortège de restrictions, d'injonctions et d'incertitudes, installée depuis sept mois (le projet Trincano envoyé aux entreprises est daté du 4 mai), de formuler des réponses précises sur la « frilosité » de certaines entreprises. Mais si on regarde maintenant du côté de l'Institution, on peut dire que si pour Louis Trincano, il était urgent de satisfaire à « l'injonction » de la Direction générale de l'Enseignement Technique, sa priorité fut d'être à l'écoute des besoins réels des industriels (d'où le délai de trois mois). D'ailleurs, s'il a conformément à son projet, fait débiter l'action⁽¹⁾ dès le 6 mai (pour la Direction l'Enseignement technique ?), on relève dans les courriers envoyés aux Présidents des Syndicats, qu'ils doivent auparavant obtenir rapidement de leurs mandants, la ratification de la nouvelle proposition de formation, afin de la mettre en œuvre immédiatement⁽²⁾. Pour lui rien ne sert de trop se hâter, l'essentiel et de toujours apporter des réponses fiables avec les moyens afférents. Et pour concrétiser notre propos examinons sa façon de saisir les opportunités pour faire avancer ses projets.

(1) En fait, les journées des 6 et 7 mai ont été essentiellement consacrées à l'accueil des candidats afin d'établir, avec eux et les représentants des entreprises, la nature et les programmes des formations. L'interrogation écrite, à laquelle ont été soumis tous les candidats, devait permettre d'établir chaque « profil » afin d'individualiser chaque formation.

(2) Avec l'entrée de la guerre dans sa phase dramatique (10 mai) et l'évacuation de l'école en juin 1940, la formation s'est arrêtée. Elle ne sera pas reprise. Pourtant d'après une mention, à l'encre, de la main de Trincano, sur les deux documents (projets du 4 mai), et en diagonale, on lit : "Les inscrits se présenteront le lundi 6 octobre à 17 H (pour les mécaniciens, le mardi 7 octobre pour les horlogers) pour prise de contact et interrogation écrite". Cette mention marginale mérite explication : il semblerait, qu'une deuxième session fut déjà prévue, en mai, pour la rentrée d'octobre, l'envahissement du Territoire a mis fin à cette disposition.

c) Une situation de guerre qui renforce le poids de la mécanique de précision aux dépens de la mécanique générale.

En maintes occasions, notamment depuis la création du Groupement scolaire, Louis Trincano s'était plaint du peu d'espace qu'on avait réservé, au sein de la nouvelle structure, à la mécanique de précision (supra). Alors qu'à la rentrée d'octobre 1939, l'ÉNH ne scolarise que 68 élèves sur les 4 années⁽¹⁾, l'École Pratique (et l'ÉPS) accueille, elle, 219 élèves sur 3 ans. Avec l'entrée en guerre, la France découvre qu'elle manque cruellement de mécaniciens de précision. Cette carence est exprimée à longueur de pages : dans la presse, dans les notes écrites des Ministères et celles émanant des industriels... Elle s'exprime aussi dans les discours radiophoniques... Se sentant interpellé par cette question, une fois de plus, le Directeur de l'ÉNH, réagit. Il rédige une note circonstanciée, sur l'état de cette formation et la situation délicate qui lui est faite dans son établissement et qu'il transmet, via sa hiérarchie, à la Direction générale de l'Enseignement Technique. Cette fois, fortement appuyé par M. Piedvache, l'Inspecteur d'Académie, qui accentue encore les conclusions du rapport, et par l'action conjointe des groupements industriels qui font parvenir aux pouvoirs publics des demandes pressantes pour que l'ÉNH de Besançon formât davantage de « précisionnistes », la revendication est enfin suivie d'effets. Il faut dire qu'elle se trouve confortée par le Ministère du Travail et par les Directions de fabrication de guerre qui s'inquiétaient aussi de la situation⁽²⁾. Pour y faire face, M. Dupin, Inspecteur général est chargé du dossier. Le 12 avril 1940, en présence du Préfet, du Recteur, de l'Inspecteur d'Académie, du Maire, des Directeurs de l'ÉNH et de l'ÉP-ÉPS, du Chef des travaux et des Conseils d'administration et de perfectionnement de l'École, il est décidé de porter le recrutement annuel des mécaniciens précisionnistes : de 25 à 40 élèves, à compter de la rentrée d'octobre 1940, et de réduire de 20 élèves le recrutement annuel de l'ÉP. Avec ces nouvelles dispositions, on inverse, au terme de la montée des cohortes (en 4 années) le poids de la formation

(1) Répartition des effectifs des mécaniciens à la rentrée d'octobre 1939 :

- ENH : 1^o année : 25 ; 2^o année : 16 ; 3^o année : 16 ; 4^o année : 11. Total = 68 élèves.

- École Pratique : 1^o année : 112 ; 2^o année : 60 ; 3^o année : 47. Total = 219 élèves.

- EPS (préparation aux Arts et Métiers) : 1^o année : 13 ; 2^o année : 11 ; 3^o année : 18. Total = 42 élèves.

(2) *La France Horlogère*, in "Les Échos", mai 1940.

des mécaniciens au profit des « précisionnistes » : l'ÉNH reprend le *leadership*⁽¹⁾ :

Effectifs des sections de mécanique et mécanique de précision (projection)

Années scolaires	1939-40	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44
ÉNH :	Octobre :	Octobre :	Octobre :	Octobre :	Octobre :
1°	25	40	40	40	40
2°	16	23	35	35	35
3°	16	13	18	33	33
4°	<u>11</u>	<u>14</u>	<u>12</u>	<u>16</u>	<u>32</u>
Totaux	68	90	105	124	140
ÉP					
1°	112	60	50	40	40
2°	60	60	40	35	25
3°	47	40	40	30	20
ÉPS					
(1°	13	12	12	12	12
A et M (2°	11	10	10	10	10
(3°	<u>18</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Totaux	261	192	162	137	117

d) Les contributions des élèves à la solidarité et à l'effort de guerre :

- Les horlogers et les « montres pour les soldats du front ». Dès la déclaration de guerre les élèves sont sollicités pour contribuer à l'effort de solidarité en effectuant soit des travaux ou des collectes. Une des premières initiatives a trait aux horlogers. Par la voie de la presse, l'École lance un vaste appel à la population pour recueillir des montres afin de les réviser, voire les réparer, pour les envoyer aux soldats du front. L'appel est couronné de succès, les dons abondent de toute la France (même de la Présidence de la République) ce qui oblige l'École à mettre en place tout un service, de la réception à l'expédition. En février 1940, la presse locale (18 février), se fait l'écho de cette initiative qui est relayée par la presse professionnelle⁽²⁾ :

"L'École Nationale d'Horlogerie vient exprimer ses remerciements aux personnes qui ont répondu en si grand nombre à sa demande de montres pour les soldats du front. À ce jour, l'École a recueilli 252 montres sur place (dont 20 montres-bracelets neuves par un fabricant), et au total 1 734 montres provenant de toute la France : la Présidence de la République, elle-même, fait l'honneur de grouper un envoi. C'est tout un service qu'il a fallu organiser, courrier compris (50 lettres par jour), mais le fonctionnement est parfait grâce au concours des épouses des membres du personnel de l'École nationale, à l'activité particulière du Surveillant général et au dévouement des professeurs et élèves horlogers qui font des heures supplémentaires pour remettre les montres en état. Bien entendu, il est de ces montres qui sont irréparables ou dont la réparation serait trop onéreuse : elles serviront tout au moins à des exercices pour nos jeunes horlogers. Précisons encore qu'il n'est pas fait d'envois individuels aux soldats du front : par l'Oeuvre d'Entraide militaire, ce sont les chefs qui répartiront les montres en connaissance de cause. D'autre part, il n'est pas accepté de montres à réparer pour des envois à des personnes déterminées : c'est l'affaire des commerçants horlogers-bijoutiers. Les envois à l'École Nationale sont toujours acceptés avec gratitude. Et merci encore pour nos chers soldats !"

(1) Projection de l'évolution des effectifs des sections de mécanique de 1940 à 1944, d'après le *Cahier d'Instructions n° 20*, 12 avril 1940.

(2) *La France Horlogère*, in « Les Échos », mars 1940.

En mai 1940, c'est plus de 5 000 montres qui ont transité par l'ÉNH. Certaines ont des boîtes en or qui sont remises à la Banque de France. Une fois révisées et remises en état (la section bijouterie répare les boîtes) les montres sont expédiées au « Service des dons » du Ministère de la Défense Nationale qui les affectent dans les différentes divisions militaires. Le Ministère, par une propagande qui se veut habile, pour bien montrer que l'affectation des montres va bien aux soldats les plus démunis, n'oublie surtout pas de montrer la diversité des troupes qui sont au front. C'est pourquoi il demande aux récipiendaires de remercier, par écrit, l'École. Rendant compte de son action et de l'état des nombreux courriers de remerciement reçus, l'ÉNH diffuse la lettre d'un tirailleur marocain⁽¹⁾ :

" Les dons valent à l'École, de la part des bénéficiaires, des lettres touchantes, parfois amusantes, telle celle-ci d'un tirailleur marocain : « J'ai reçu une montre est une belle montre marche très bien. Je suis cuisinier de la Compagnie. Chaque fois je regarde la montre pour voire la soupe s'elle est cuite pour dire au camarade la soupe prête je trouve la montre dans ma poche... Je suis content très content...

Tirailleur Sahem ben Brahim ».*

- Les mécaniciens et les « modèles d'instruction » pour l'Armée. Si les élèves horlogers (et les bijoutiers) s'activent, les élèves mécaniciens ne sont pas en reste. En collaboration avec l'Armée ils ont développé une série complète de « modèles d'instruction* » réalisés par les professeurs et les élèves. Les travaux effectués, ils sont remis, le 13 février 1940, dans le cadre d'une petite cérémonie qui se déroule au sein de l'ÉNH. Une certaine solennité est requise et la Presse locale s'en fait l'écho⁽²⁾ :

"Sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie Bertrand, accompagné de M. M. Piedvache inspecteur d'Académie, et de M. Ferry directeur de l'ÉPS (et de l'ÉP) (...), M. Trincano, directeur de l'ÉNH, a remis à M. le colonel Rousseau directeur des travaux du génie de l'armée, une série complète de modèles d'instruction réalisés en véritables travaux d'art par des professeurs et élèves de l'école. Le chef de bataillon Massoni, directeur du Centre d'instruction de pionniers du génie de Besançon, accompagné des ses officiers adjoints et instructeurs, les lieutenants Dujardin et Courreaux, qui avaient participé à cette étude, assistaient à cette réunion. Le Colonel Rousseau a tenu à féliciter très vivement et à remercier comme il convenait tous ceux qui avec un dévouement exceptionnel, ont consacré leurs moments de loisirs, de jour et de nuit, à la tâche qu'ils avaient bénévolement acceptée : M. Vichot et M. Boitet qui ont avec maîtrise, guidé et aidé les élèves dans ces travaux, ont été plus particulièrement à l'honneur. C'est une nouvelle preuve de la collaboration intelligente et amicale entre nos grandes écoles techniques et l'Administration militaire."

Peu de temps après, la presse bisontine⁽³⁾ relate que le Directeur du Centre d'instruction des pionniers a reçu du Directeur de l'ÉNH une lettre l'informant que :

"MM. Vichot et Boitet, professeurs de mécanique, et les élèves Grewey, Hüser, Lorber, Zink, Bercot, Mercier, Paris, Werlhi, Louvrier, Mayeur, Cères, Levrey, Schmidt, Cariou, Dejeux et Vacquier, faisaient don aux pionniers nécessiteux d'une somme de plusieurs milliers de francs, montant de la rétribution de plus de 2 000 heures de travail".

Et le journaliste de conclure sur la : *"beauté du geste qui honore notre grande École technique, son*

(1) Au vu de la transcription du courrier il est vraisemblable que celui-ci a été dicté et arrangé.

(2) Article repris par *La France Horlogère* in « Les Échos », mars 1940.

(3) Article repris par *La France Horlogère* in « Les Échos », mai 1940.

(*) Il s'agit vraisemblablement de la réalisation de mécanismes horlogers, à grande échelle (échappements, encliquetages et autres appareillages), à des fins pédagogiques, pour aider les militaires à la compréhension du fonctionnement des appareils horaires utilisés par l'armée.

*directeur, les professeurs et les élèves***, et les remerciements du Centre d'instruction des pionniers aux généreux donateurs.

e) Le Bureau des Études Horlogères et les travaux pour la Défense Nationale. Avec l'entrée en guerre, le tout nouveau Bureau des Études Horlogères installé dans les locaux de l'ÉNH, se trouve sollicité pour réaliser des travaux pour la Défense Nationale⁽¹⁾. En avril 1940, M. Donat, le nouveau responsable a entrepris de concevoir et de fabriquer des tables vibrantes pour l'Observatoire (pour le contrôle de montres destinées à l'aviation). Pour cela il sollicite l'aide de l'ÉNH et de l'ÉP. Un protocole est mis sur pied⁽²⁾, l'ÉNH est chargée de la construction, du montage et de la livraison. MM. Cupillard et Vichot sont requis pour se partager les travaux. Trois élèves sortants (Berçot, Grewey, Hüser et provisoirement, Lorber) restent à la disposition de l'ÉNH⁽³⁾. Dans le travail d'exécution, l'École Pratique apportera sa contribution dans la réalisation des pièces de gros et moyen volume. Quant aux élèves détachés, ils passent sous le régime industriel** de 48 H (7 H 30 à 12 H et 13 H 30 à 16 H 30, sauf variations), avec salaires, droits et obligations afférents.

Conclusion. En ce début mai 1940, malgré les restrictions de tous ordres et les difficultés administratives inhérentes à l'incertitude du moment (notamment avec la mobilisation de certains personnels) c'est une École Nationale d'Horlogerie, pleine de vigueur et de projets qui va affronter de plein fouet le drame de la guerre. Bien tenue par un Directeur d'exception, qui a su faire taire les critiques de la reconstruction, l'ÉNH assure maintenant trois grandes missions. En premier lieu, elle dispense la formation initiale à quelque 700 élèves***, du praticien à l'ingénieur passant par les classes préparatoires de techniciens. En second lieu, elle assure, pour des élèves en peine de formation, une première initiation aux métiers de l'horlogerie par l'intermédiaire de son « Atelier-École », elle intervient dans l'aide à la formation des apprentis (pour la théorie), elle accueille dans le cadre de la « Formation Professionnelle Accélérée », des ouvriers en quête de spécialisation et s'inscrit dans la formation permanente pour certains professionnels. En troisième lieu, en

(1) Marcel Vichot, mobilisé sur place en septembre 1939, fut affecté au BÉH, dans le cadre du contrat avec la Défense Nationale. Il travailla à la mise au point d'un grand nombre de dispositifs qui furent aussitôt utilisable par l'armée. Dès l'invasion du Pays, les études et autres réalisations cessèrent et les documents furent détruits. D'après le témoignage de Marcel Vichot, in *Est Républicain*, 5 avril 1962. Nous reviendrons sur cet épisode du BÉH.

(2) *Cahier d'Instructions n° 20*, compte-rendu du 30 avril 1940.

(3) Conformément à la décision Ministérielle, l'année scolaire s'est achevée en avril pour les élèves de 4^{ème} année (supra).

(*) Tous ces élèves ont obtenu le Diplôme d'Élève Breveté. Certains, de par leur lieu de résidence (Alsace et Vosges) n'ont pu, après l'Armistice de juin 1940, revenir à l'École de Besançon. Ils ont achevé leurs études à Cluses, il s'agit de : Schmidt, Vaquier et Wehrli.

(**) En passant sous le régime industriel dans un secteur lié aux besoins de la Défense Nationale, ils ne peuvent être incorporés et envoyés sur le front.

(***) Pour l'enseignement technique et pratique, puisque c'est Louis Trincano qui en est le responsable.

collaboration avec l'Industrie et l'Université⁽¹⁾, l'ÉNH est devenu un « Centre d'études techniques » et de « contrôles » pour l'industrie horlogère. Avec l'insculption du « Poinçon de Besançon », elle apporte sa caution à la bienfacture de montres de qualité, et avec le Bureau des Études Horlogères elle contribue à la réalisation et à la mise au point de projets portés par une demande industrielle et celle de l'État. Avec la « drôle de guerre » et son Association d'Anciens élèves, elle a encore renforcé son influence dans l'espace économique régional, elle a su imposer le développement de la formation en mécanique de précision, elle s'installe comme un interlocuteur incontournable de l'avenir industriel de la Ville...

(1) Via l'Institut de Chronométrie et l'Observatoire.

Chapitre VII

LA GUERRE ET L'OCCUPATION (mai 1940-septembre 1944)

7- Le temps de la Guerre et de l'Occupation (mai 1940 – septembre 1944)

Quand le 10 mai 1940, l'ouragan de fer et de feu déboule dans le ciel⁽¹⁾, la France est frappée de stupeur. Les armées françaises et britanniques se précipitent en Belgique. Le piège s'est refermé. Le 15 mai, les divisions blindées allemandes percent sans coup férir la ligne des Ardennes jugée « imprenable » et s'emparent de Sedan. En trois semaines, les *Panzers* de Reinhard et Guderian*, dans un mouvement de faucille, courent à la mer et enferment les armées franco-anglaises dans la poche de Dunkerque, qui, après une âpre résistance⁽²⁾, capitule le 4 juin. La première phase de la guerre s'achève. La seconde campagne de France débute sur le front de la Somme et sur l'Aisne qui est bousculé par les troupes allemandes le 5 juin. Le 6 juin, Rommel atteint la basse Seine, le 10 juin l'Italie entre en guerre, le 12 juin Paris est déclarée ville ouverte. Dans le même temps Guderian à la tête de ses chars fonce vers la frontière suisse. Il passe à Besançon (16 juin) remonte vers l'Alsace et encercle le gros des troupes françaises de l'Est qui attendaient derrière la ligne Maginot⁽³⁾. La Loire franchie, les troupes allemandes roulent vers le Sud-Ouest pour tenter de contrôler la façade atlantique et vers le Sud-Est pour essayer de faire la jonction avec les troupes italiennes. Lyon est atteinte le 20 juin, La Rochelle est occupée le 23 juin. La guerre est déjà finie. Le 25 juin, l'armistice (signé dans la clairière de Rethondes**, le 22 juin), entre en vigueur. La France est coupée en deux par une ligne de démarcation. La Franche-Comté se trouve désormais séparée. Une petite partie de son territoire se situe maintenant en « zone libre⁽⁴⁾ », l'autre (dont Besançon), se voit rattachée à la « zone réservée ou interdite⁽⁵⁾ ». Au plan national un nouveau régime politique s'installe, un

(1) À 4 h 45, la première phase de la « guerre-éclair » (Blitzkrieg) débute. L'aviation allemande bombarde des aérodromes et des gares en France comme à Calais, Dunkerque, Boulogne, Lille, Nancy, Valenciennes, Pontoise, Givet, Conflans, Laon... En quelques heures la maîtrise du ciel passe quasiment sous le contrôle de la *Luftwaffe* et le réseau ferré est perturbé.

(2) Le bilan est lourd : la *Wehrmacht* fait 50 000 prisonniers et rafle un immense matériel. Mais si plus de 100 avions de la RAF ont été abattus et si quelque 200 bâtiments de la marine ont été coulés, 350 000 hommes, dont 130 000 Français ont pu s'échapper du piège et regagner l'Angleterre. AZÉMA (J-P), *De Munich à la libération 1938-1944*, Seuil, 1979, 412 p, pp. 50-59.

(3) Après une belle défense, le haut commandement français tardant à donner l'ordre de décrocher, 400 000 hommes furent faits prisonniers. Ibid.

(4) Les deux tiers du département du Jura. La ligne de démarcation emprunte, en partie, les cours d'eau (la Loue puis le Doubs).

(5) Elle était prévue pour une « future colonisation allemande », avec pour hypothèse de reconstituer une partie des frontières de l'ancienne Lotharingie (?).

(*) En cinq jours Guderian a atteint la mer à Abbeville (20 mai), cette rapidité d'exécution donne une idée du concept du Blitzkrieg.

(**) Dans le wagon où avait été signé l'armistice de 1918. Transféré en Allemagne le wagon sera brûlé (1943 ?).

« maréchal de France », octogénaire, préside désormais aux destinées du pays, « l'ordre nouveau » est en marche. La III^e République a sombré, le temps de « l'État français » commence...

Ainsi, en quelque six semaines, l'armée française, qui était considérée par les experts, comme « la plus puissante du monde », en 1918, est anéantie. Le bilan est catastrophique : 100 000 morts⁽¹⁾ et 1,8 million de soldats, dans la force de l'âge, sont faits prisonniers et prennent la route de la captivité. Sur les chemins, des centaines de milliers de Français déplacés ou précipités dans la débâcle⁽²⁾ essaient de revenir dans leurs foyers (pour la plupart pillés ou dévastés) mais certains sont interdits de retour dans leurs régions⁽³⁾... Les conditions de l'Armistice* sont draconiennes : outre le maintien en captivité, en Allemagne, des soldats faits prisonniers, la France doit pourvoir à l'entretien de l'armée d'Occupation (environ 400 millions de francs par jour), un territoire coupé en deux et si la « souveraineté » de « l'État français » s'étend sur l'ensemble du pays (zone occupée comprise), il est stipulé que l'Allemagne exerce « les droits de la force occupante ». Les forces armées françaises doivent être démobilisées et désarmées** et tout le matériel militaire « pourra » être exigé et devra être livré en bon état. Et puis un dernier point qui contrevient à toutes les lois de la guerre (de l'honneur et de la morale) : la France doit livrer tous les réfugiés politiques allemands et autrichiens présents sur son sol !...

Comment en est-on arrivé là ? D'aucuns se sont essayés à répondre à cette lancinante question, dès la signature de l'armistice, le 22 juin 1940 et jusqu'à nos jours. La littérature historique sur cette période abonde mais la question taraude toujours, car de cette déroute est né l'épisode dramatique de « l'État français », « du Vichysme » et de sa « collaboration » qui hante toujours la mémoire collective. Il n'est pas de jour où cette question n'est traitée dans les médias, avec sa cohorte de témoignages, de souvenirs des derniers témoins, de leurs enfants, de leurs collaborateurs, mais aussi avec leurs fragilités, les déformations du temps, la superposition des impressions vécues ou racontées par d'autres... Et puis il y a la confusion entretenue entre la « Mémoire » et toute l'affectivité qui s'y rapporte, et « l'Histoire » où le chercheur s'essaie à restituer des actes et des

(1) RICHARDOT (J-P), *100 000 morts oubliés, La bataille de France, 10 mai-25 juin 1940*, Le Cherche Midi, 2009, 472 p.

(2) Entre le 15 mai et le 20 juin on estime entre 6 et 8 millions le nombre de Français et de Françaises qui ont abandonné leur domicile. Ils se retrouvent sur les routes avec les réfugiés belges et des militaires en déroute, dans l'enfer de juin et mitraillés par l'aviation ennemie... À l'approche des troupes allemandes sur Paris, c'est près de 2 millions de personnes qui quittent la région, entre le 10 et le 14 juin. AZÉMA (J-P), op. cit., p. 62.

(3) Les réfugiés d'Alsace-Lorraine et de la zone interdite limitrophe. PAXTON (R-O), *La France de Vichy, 1940-1944*, (traduit de l'Américain par Claude Bertrand), le Seuil, 1973, 375 p., p. 24.

(*) Il s'agit en fait d'une capitulation sans conditions.

(**) La marine française, puissante et récente, est presque intacte. Les arsenaux sont pleins, les chars et les avions sont en nombre et techniquement excellents. Rapidement et pour les besoins de la guerre, l'Allemagne va s'empresser de s'emparer de tout cet armement, seule la marine est épargnée mais elle reste sous contrôle dans des ports d'attache (notamment Toulon).

situations, des témoignages (contradictaires ou non) au moment où les faits se déroulent, sans à priori, et surtout en essayant d'éviter le piège de l'anachronisme. Enfin il y a les champs de l'Histoire. L'un, vaste, qui traite du « national » des « grandes causes » des « grands personnages »..., et à côté, la multitude des autres champs, qui traitent du « local » et des « particularismes ». Aussi pour aborder l'histoire de l'ÉNH, de ses acteurs, au cours de cette période, il y a lieu de toujours bien situer l'École dans le contexte national et régional avec ses contraintes et ses difficultés. Des anciens élèves de cette époque sont toujours vivants, ils restent nombreux, nous avons recueilli quelques témoignages pour les confronter aux sources écrites... Les principaux acteurs qui ont eu en charge la vie de l'établissement sont décédés. Certains nous ont laissé des écrits. Leurs enfants, ou la proche parenté, ont reçu d'eux quelques confidences, nous en avons relevées quelques-unes. Parfois nous les utiliserons avec l'anonymat, car si les faits sont déjà anciens, des descendants sont toujours en vie et toute remise en cause d'un point de vue, d'une action, sont encore perçus comme une atteinte à la mémoire des disparus... Nous jetterons tout d'abord un regard sur les heurts et malheurs du pays, puis nous examinerons, la « réinstallation » de l'ÉNH dans les premiers temps de l'Occupation, à la « rentrée d'octobre » de 1940 pour enfin l'accompagner tout le long de sa servitude...

7-1) L'État Français et la collaboration d'État.

L'État Français⁽¹⁾ n'est pas né brutalement de la signature de l'Armistice, le 22 juin 1940. Il portait déjà en germe tous les éléments qui allaient constituer ses fondements idéologiques et son action pendant les quatre années principales de son existence, sous l'autorité d'un Philippe Pétain engoncé dans sa gloire passée et statufié dans le présent. Des fondements de « l'ordre nouveau » au souhait explicitement exprimé de la « victoire de l'Allemagne » en passant par la « collaboration d'État », c'est aussi le temps d'une terrible répression exercée par des Français qui s'abat sur d'autres Français qui refusent la défaite et l'allégeance au maréchal et à ce « nouvel ordre » qu'on veut leur imposer⁽²⁾. Ce sont encore les premières lois qui frappent les Juifs, les francs-maçons, les syndicalistes..., et tout ordre constitué qui porte la critique. Enfin se sont les rafles, les déportations massives des Juifs vers des camps « qualifiés » de travail⁽³⁾, le Service Obligatoire du Travail (STO), la Milice avec ses exactions et exécutions sommaires, mais c'est aussi les actes de refus et de résistance qui se multiplient par tout le pays, une radio clandestine qui diffuse, de Londres, les messages d'espoir d'un certain général de Gaulle qui appelle à la résistance nationale et à la reconstruction du Pays et qui

(1) Ce fut le : « régime le plus réactionnaire que le pays ait connu depuis Charles X. Encore ce régime de la Restauration acceptait-il l'existence d'une opposition... ». WINOCK (M), *La France et les Juifs, de 1789 à nos jours*, Seuil, 2004, 408 p., p. 217.

(2) Voir DOUZOU (L), *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Seuil, 2005, 370 p.

(3) Il a fallu attendre la fin de la guerre pour que l'effroyable vérité des camps d'extermination apparaisse, dans toute son horreur, au monde entier.

nous parle d'un Empire français qui vole au secours de la mère Patrie...

Il n'est pas dans notre propos de retracer ici, toute l'histoire de cette période, mais d'en rappeler quelques traits particuliers et spécifiques, qui ne sont pas sans incidence sur l'histoire de l'ÉNH et sur les hommes qui lui sont attachés. Car si la division des Français, au plan national est clairement exprimée dans une presse « d'État » qui condamne tous les faits qui dérogent à l'ordre établi, ou à la radio, par chroniqueurs interposés entre Paris et Londres, dans les régions elle reste plus discrète, plus sous-jacente. Sous le féroce joug allemand et la terrible férule de Vichy, la vie tente de se reconstruire. On travaille, on continue à s'instruire, à se former. Dans le rationnement et dans les queues pour la quête de quelque nourriture et autres subsistances, on échafaude le retour des temps meilleurs. Si certains ont fait une allégeance ouverte, criarde, au nouveau pouvoir, d'autres, dans la discrétion absolue, élaborent des actions de résistance, éditent des journaux clandestins⁽¹⁾ qui ne sont pas sans risque car elles conduisent souvent à l'arrestation de leurs auteurs, à leur déportation voire à la mort... Et puis il y a ceux qui attendent et supputent, silencieux, les premiers signes annonciateurs d'une liberté qui tarde tant...

7-1-1) L'agonie de la République : des signes précurseurs.

Depuis la parution, en 1973, de *La France de Vichy* par Robert O. Paxton, notre regard sur cette période de notre histoire a évolué. Si dans sa thèse, il ne s'intéresse guère au collaborationnisme parisien ni aux actes et aux effets du régime dans tel ou tel département français, il montre cependant quelles furent les élites qui participèrent aux jeux, poisons et délices de l'État français, et quels groupes sociaux bénéficièrent ou souffrirent de ses œuvres. Si pour Stanley Hoffmann⁽²⁾, Paxton n'est pas le premier à souligner les contradictions internes du régime, il reste que son apport est capital dans les vues poursuivies par Vichy. D'après lui, Paxton soutient :

"qu'il n'y a eu ni double jeu, ni passivité (ni fortiori, demi-résistance) d'un Vichy attentiste ; il y a eu une constante et illusoire politique de collaboration, une offre maintes fois renouvelée au vainqueur nazi en échange d'une reconnaissance par l'Allemagne de l'autonomie politique de Vichy et d'un assouplissement de l'armistice, la France s'associerait pleinement à « l'ordre nouveau » et jouerait le rôle d'un brillant second – partenaire impérial et naval de la puissance dominante, et c'est Hitler qui n'a pas voulu de la collaboration ainsi proposée et quémandée. Ce que nous ne savions pas, c'est l'ampleur et la ténacité des efforts et des offres de Vichy..."

Depuis cette œuvre magistrale, célébrée en son temps par la critique, avec l'ouverture des archives de nombreux ouvrages de qualité sont venus compléter l'histoire du régime de Vichy, si notre regard sur cette « collaboration d'État a changé », c'est pourtant dans ce cadre que la plupart des Français vont œuvrer pendant plus de quatre années ; souvent de bonne foi, n'ayant ni le recul sur les événements ni sur les choses, persuadés que la personnalité du maréchal Pétain, le « sauveur » de Verdun, adulé par nombre d'anciens combattants, « légitimement » installé au pouvoir, ne pouvait les

(1) Voir la fondation du mouvement de résistance « *Libération-Sud* » et la création du journal éponyme *Libération*. DOUZOU (L), *La désobéissance. Histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins (1940-1944)*, Odile Jacob, 1995, 480 p.

(2) HOFFMANN (S), « Préface » pp. 10-14, in *La France de Vichy* de Robert O. Paxton, op. cit.

tromper... Mais avant de nous établir dans cette époque et d'observer les conditions de la vie de l'ÉNH sous l'Occupation, il nous faut essayer d'esquisser rapidement la situation politique, sociale et culturelle qui prévalait, en France, à la signature de l'armistice de juin 1940.

a) 1936-1940 : Le temps des imprécateurs. Dans *Le peuple du désastre*, le 1^{er} tome de sa vaste étude sur *La grande histoire des Français sous l'occupation*⁽¹⁾, Henri Amouroux, dès les premières lignes du chapitre premier, nous parle pour cette période, du « temps des disputes » et de « quarante et un millions de Français qui ne s'aiment pas » ! Il traduit ce constat en ces termes :

"Hommes, femmes, paysans, citadins, riches et pauvres profondément divisés, farouchement opposés (...), alors que, devant les périls qui montent, qu'ils discernent, qu'ils dénoncent, mais dont ils sous-estiment l'importance, l'unanimité serait plus que jamais nécessaire. Divisés sur tout. Et d'abord la politique intérieure. Se disputant, se déchirant, se haïssant, s'affrontant, rouges et blancs, moscoutaires et Croix-de-Feu*, lecteur de *L'Huma*** et lecteurs de *L'Action française****, militants à casquette et anciens combattants à bérêt, Faucons-Rouges**** et scouts de France, avec une violence verbale, génératrice parfois de violences physiques (...). Plus de 16 907 grèves affectant soudain, en 1936, deux millions et demi de travailleurs ; 32 députés communistes dans le département de la Seine ; les vainqueurs quittant les banlieues où ils se cantonnaient jadis pour défiler le poing levé dans les avenues à bourgeois ; un juif (Léon Blum), pour la première fois président du Conseil ; de fabuleuses augmentations de salaires, dont de non moins fabuleuses augmentations de prix, bien vite annihilons l'effet et plus encore, peut-être les loisirs reconnus d'utilité publique, recevant la consécration d'un Sous-secrétariat d'État ; autant de traumatismes auxquels la bourgeoisie française n'était nullement préparée et dont elle mettra du temps à guérir. Dont elle ne sera pas guérie en 1939. Pas guérie en 1940 lorsqu'elle ira chercher des remèdes dans la pharmacopée de la Révolution nationale...".

b) Une France divisée sur la question sociale : la fin du Front populaire et le retour de la « droite ». Ainsi, l'arrivée du Front populaire a profondément et durablement marqué la scission entre les Français. Mais après l'euphorie des premiers mois, le gouvernement de Léon Blum connaît de grandes difficultés. La situation économique et sociale à l'intérieur du pays est désastreuse ; quant à la politique extérieure, la France se trouve confrontée idéologiquement avec la guerre d'Espagne. Cette guerre, à nos portes, divise le Gouvernement (et les Français) entre les partisans d'une aide massive aux Républicains espagnols et ceux qui prônent la non-intervention. Les difficultés du Front populaire scindent l'unité de la gauche. Avec la venue d'Édouard Daladier, en avril 1938, à la présidence du Conseil, les radicaux reviennent au pouvoir avec une droite représentée par un Paul Reynaud installé au ministère des Finances. Cet adversaire résolu du Front populaire a pour mission de ramener la confiance dans les milieux d'affaires et dans les classes moyennes. La droite tient sa revanche⁽²⁾. Daladier entend « remettre la France au travail », il dévalue le franc, légifère par décrets-lois : c'en est fini de la semaine des 40 heures, le travail hebdomadaire passe à 48 heures, les heures

(1) AMOUROUX (H), *La grande histoire des Français sous l'occupation*, Paris, R. Laffont, 1976-1993, 10 vol.

(2) D'après Simone Weil, suite aux accords Matignon de 1936, le patronat attendait « sa victoire de la Marne ». AZÉMA (J-P), op. cit., p. 24.

(*) Croix-de-Feu (1927-1936) : ligue d'anciens combattants français dirigée par le colonel de La Rocque. Elle est dissoute en 1936 et donne naissance au Parti Social Français (1936-1940). C'est le plus grand parti de la Droite française (400 000 membres en 1935).

(**) L'Humanité. Ligne directrice : antifascisme, défense de la République espagnole, prône le modèle de l'URSS de Staline. Tirage : plus de 300 000 exemplaires à la veille du Front populaire.

(***) Journal dirigé par Charles Mauras. Ligne directrice : combat le régime soviétique, le communisme, les Juifs et les francs-maçons.

(****) Mouvement de l'enfance ouvrière (6 à 18 ans) lié à la SFIO (1930-39). Objet : former des cadres pour la société socialiste future.

supplémentaires sont autorisées (supra). Le 12 novembre, Paul Reynaud annonce à la radio : « la semaine des deux dimanches a cessé d'exister ». Le mouvement ouvrier réagit. La CGT⁽¹⁾ dénonce les « décrets de misère » et lance le 30 novembre 1938 une grève générale. La répression s'abat : réquisition des agents des services publics, occupation des dépôts par la troupe, utilisation pour la première fois de gaz lacrymogènes. La grève est un demi-échec⁽²⁾, on procède à des révocations dans le service public, à des licenciements dans le secteur privé, on remet en cause des conventions collectives⁽³⁾... Le 8 janvier 1938, *Le Matin* écrit : *"Enfin la France respire l'air libre d'un pays libre. Depuis deux ans qu'elle respirait l'air fortement saturé d'étrangers, des meetings et des défilés Front populaire et poings tendus, elle avait l'air de s'asphyxier dans une espèce d'air qui tenait de la prison et de la chiourme"*. Le Front populaire est bien mort...

c) Munich : une France divisée sur la politique extérieure et qui s'engage dans le « pacifisme ».

En politique étrangère, la France reste à la remorque de ses alliés britanniques qui s'enferment dans une illusoire stratégie d'apaisement à l'égard des dictatures fascistes. Paralysée par ses querelles internes, en mars 1938 elle ne réagit pas à l'*Anschluss**. Et quand Hitler revendique au début de septembre l'autodétermination pour les 3,2 millions d'Allemands qui peuplent la région des Sudètes en Tchécoslovaquie, devant son intransigeance et la menace de la Guerre, Neville Chamberlain et Édouard Daladier signent les « Accords de Munich ». Pour la première fois, et malgré tous les accords internationaux censés protéger la Tchécoslovaquie⁽⁴⁾, un pays européen est dépecé et réduit à l'état de colonie. À son retour, Édouard Daladier, qui considère que ces accords sont « une immense défaite diplomatique », est acclamé triomphalement à sa descente d'avion par 500 000 Parisiens, qui éprouvent « ce lâche soulagement** » pour une paix que d'aucuns croyaient enfin sauvegardée. En Angleterre, à l'opposé de la suffisance réjouie d'un Chamberlain, très conscient du drame qui est en train de se jouer, Winston Churchill lance le 5 octobre : *"Nous avons subi une*

(1) En 1937, la CGT compte plus de 4 millions d'adhérents. Ibid.

(2) Suite aux « accords de Munich » du 30 septembre, c'est une CGT divisée qui lance le mot d'ordre de grève générale. Une minorité réunie sous l'hebdomadaire « *Syndicats* » s'oppose à la majorité et à son « bellicisme au profit de l'Union Soviétique ».

(3) 800 000 ouvriers font l'objet d'un « lock-out » patronal, l'embauche se fait sur contrat individuel. 28 000 ouvriers licenciés, 7 800 instituteurs sanctionnés, 500 condamnations à des peines de prison sont prononcées... D'après : LEVY (J), PIETRI (S), *De la République à l'État Français, 1930-1940. Le chemin de Vichy*, L'Harmattan, 1996, 303 p.

(4) En 1918, c'est le traité de Saint-Germain-en-Laye qui entérina le statut de la République Tchécoslovaque. Par la signature du traité de Munich, la France abandonne à son sort la Tchécoslovaquie avec laquelle elle avait signé des accords pour sauvegarder ses frontières. Son prestige est atteint, son système d'alliance en Europe, élaboré depuis 1919 est devenu caduc.

(*) « Rattachement » de l'Autriche au Reich allemand, 12 mars 1938.

(**) Léon Blum.

défaite totale et sans mélange. Notre peuple doit savoir que nous avons subi une défaite sans la guerre dont les conséquences nous accompagnerons longtemps sur notre chemin". Et un peu plus tard, il prononcera ses quelques mots qui passeront à la postérité : "Ils ont accepté le déshonneur pour avoir la paix, ils auront le déshonneur et la guerre". En France, ces accords sont reçus favorablement par la grande majorité de l'opinion publique et par la classe politique. Le pacifisme submerge la société encore traumatisée par le souvenir de la Grande Guerre, brisant ainsi le front du camp antifasciste et créant de nouveaux clivages, tant à droite qu'à gauche. Dans *Le Populaire*, l'organe de la SFIO, du 1^{er} octobre, Léon Blum se fait lyrique :

"Il n'y a pas un homme et pas une femme en France pour refuser à Chamberlain et à Daladier leur juste tribut de gratitude. La guerre est écartée. Le fléau s'éloigne. On peut reprendre son travail et retrouver son sommeil. On peut jouir de la beauté d'un soleil d'automne."

Le même jour, dans *Paris-Soir*, un journal conservateur*, Jean Prouvost déclame une joie de vivre retrouvée :

"La Paix ! La Paix ! C'est la Paix ! Voilà le mot qui, ce matin, se lisait dans tous les yeux, sortit joyeusement de toutes les lèvres. Un immense soupir de soulagement s'exhalait de toutes les poitrines à l'annonce de l'accord de Munich. Le Monde respire. Nous allons vivre encore !"

Les anti-munichois sont minoritaires et isolés. Le Parti communiste quant à lui, dénonce alors, avec force, les accords.

d) Une opinion publique profondément divisée sur fond de xénophobie, d'antisémitisme et d'anticommunisme. Ces trois questions qui divisent l'opinion ne sont pas nouvelles à la veille de la guerre, mais avec la proximité des périls elle atteint un paroxysme au lendemain du pacte de non-agression germano-soviétique⁽¹⁾. Cet accord, « contre nature », sème le désarroi chez les communistes français. Antifascistes déclarés, partisans de la guerre, les voici soumis à la nouvelle posture de Staline. Leur situation en France bascule encore davantage lorsque les Soviétiques, à l'instar des Allemands, envahissent la Pologne⁽²⁾. Les politiques et la presse se déchaînent. Louis Aragon, rapporte l'événement dans son roman *Les Communistes*, il parle : "de la tempête qui semblait s'être déchaînée sur le pays (...) de la consternation, (de) la peur (qui) s'abattait sur la plupart des gens". Pour le parti communiste c'est un séisme. Des « compagnons de route » de grande renommée s'éloignent à grand bruit⁽³⁾. La majorité de la CGT se range derrière Léon Jouhaux** et René Belin** qui dénoncent le pacte. Devant les atermoiements d'un Maurice Thorez « qui garde sa confiance à Moscou », Daladier réplique. Il interdit toute la presse communiste et

(1) Signé entre Ribbentrop et Molotov le 23 août 1939. Il sera rompu le 22 juin 1941 suite à l'invasion de l'URSS.

(2) Depuis 1936, le PCF est intégré au dispositif de l'Internationale Communiste (IC) dominée par l'URSS. En 1936 le PCF compte quelque 235 000 adhérents, il a 72 parlementaires et réuni 15,2% des suffrages.

(3) Dont : Irène et Frédéric Joliot-Curie, Paul Langevin, Albert Bayet, Pierre Cot... D'après AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre*, op. cit., pp. 136-153.

(*) C'est le plus grand journal d'avant-guerre, en 1939, il tire à 1,7 millions d'exemplaires.

(**) Léon Jouhaux et René Belin sont respectivement : secrétaire général et secrétaire général adjoint de la CGT.

toutes les réunions. Il engage des perquisitions et des saisies de tracts. Le 26 septembre il dissout le groupe communiste à l'assemblée⁽¹⁾, puis viennent les arrestations des parlementaires communistes au début octobre. Ils sont 39 à être incarcérés mais les principaux responsables « s'échappent » et entrent dans la clandestinité⁽²⁾. La droite nationaliste triomphe et trouve davantage d'intérêt à la guerre contre les « staliniens » qu'à la lutte contre les « hitlériens ». Au début de 1940, la France oublie la « drôle de guerre » qui l'oppose à l'Allemagne, et se passionne pour la Finlande qui lutte héroïquement face à l'envahissement de l'ogre soviétique*. On envisage même l'envoi de troupes. Le parlement est saisi. La presse de droite loue le courage de la Finlande face à l'épouvantail communiste et certains, comme Louis Rougier**, voient dans ce conflit le moyen d'arrêter la guerre et de « liquider » le communisme en France⁽³⁾ :

"Une occasion unique s'offre aux alliés de liquider la guerre en quelques mois, de rallier unanimement l'opinion américaine et l'opinion des neutres, de forcer l'Italie à se rapprocher de nous, de provoquer peut-être la chute du bolchevisme, de liquider enfin le parti communiste à l'intérieur. Cette occasion unique, c'est l'agression de l'URSS contre la Finlande et les décisions de la Société des Nations."

En mars 1940, la Finlande capitule, la déception est immense. On revient à la situation intérieure du pays. En dépit des promesses inconsidérément faites à la Finlande, la France n'a pu envoyer l'aide matérielle promise. Cette faiblesse en matière de fournitures d'armes pose le problème de la situation française face à l'Allemagne***. La politique de Daladier est remise en cause. Le 20 mars, à l'assemblée, Blum porte l'estocade et réclame que la direction du pays : *"soit exercée par n'importe qui, mais qu'elle soit exercée"*. Daladier démissionne. Le 22 mars, Paul Reynaud forme son gouvernement. Le 3 avril le procès des parlementaires et autres responsables communistes s'achève, les 44 inculpés sont condamnés à cinq ans de prison et cinq ans de privations des droits civiques. Le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut indique que 2 178 élus communistes ont été déchus et 3 400 militants ont été arrêtés⁽⁴⁾. Mais ce déchaînement anticommuniste, ne saurait passer sous

(1) Il se reconstitue sous le nom de Groupe Ouvriers et Paysans Français (ils sont 57). Ibid.

(2) Entrent dans la clandestinité : Duclos, Péri, Tillon, Monmousseau, Bonte, Catelas, Dutilleul... Quant à Maurice Thorez, mobilisé, il est « sommé » par l'IC de rejoindre l'URSS. Le 4 octobre, il déserte, quitte la France et rejoint Moscou.

(3) Courrier écrit à Camille Chautemps, vice-président du Conseil, qui le transmettra à Daladier le 20 décembre 1939. AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre*, op. cit., p. 221.

(4) D'après PANNÉ (J-L), « La première moitié du XX^e siècle, 1900-1946 » in *Journal de la France et des Français, Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, op. cit. p. 2065.

(*) Le 30 novembre 1939, sans déclaration de guerre préalable, l'URSS attaque la Finlande.

(**) Agrégé de philosophie, il est depuis 1924, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Il rejoindra Vichy et sera l'un des propagateurs, après la guerre, de l'idée du « double jeu du maréchal Pétain ». Sur le plan des idées il fut à l'origine du « néo-libéralisme » dans les années 1920. DENORD (F), « Aux origines du néo-libéralisme en France, Louis Rougier », in *Colloque Walter Lippmann de 1938*, Le Mouvement social, 2001/2, n° 195, pp. 9-34.

(***) C'est la modicité de ces envois qui précipitera la chute de Daladier (infra). AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre*, op. cit., pp. 226-227.

silence la lente montée de la xénophobie et de l'antisémitisme en France. À partir des années trente, au fur et à mesure que le pays s'enfonce dans la crise, ces réactions de rejet n'épargnent ni les partis de gauche, ni les syndicats ouvriers et sont exploitées systématiquement par les ligues d'extrême droite qui déversent à longueur de page toute leur dénonciation haineuse. Examinons dans un premier temps le point de la situation et la position de la « gauche » et des syndicats vis à vis des étrangers*, au début des années trente, vus par Olivier Milza⁽¹⁾ :

"Jusqu'en 1931 environ, date à laquelle la France commence à ressentir les effets de la récession, les étrangers ne sont pas considérés comme des rivaux. Par la suite au contraire la crise et son corollaire le chômage, commence à être imputés à l'« invasion étrangère ». dans les années qui précèdent l'expérience du Front populaire, le thème des étrangers s'impose sur le devant de la scène politique. Un dirigeant de la CGT témoigne alors d'une « vague xénophobe dans tous les milieux ou à peu près ; dans tous les endroits où les gens se rencontrent par hasard, train, autobus, métro, le sujet dominant des conversations est celui des étrangers ». La gauche n'est pas épargnée par la vague xénophobe. Tandis que des hommes comme Édouard Herriot** ou Pierre Mendès France** réclament un contingentement de la main-d'œuvre étrangère, la CGT considère que « le principe de fraternité ouvrière doit fléchir au profit des travailleurs nationaux » (...). En novembre 1934, le socialiste Fernand Laurent déclare à la Chambre : « Paradoxe irritant en France, à l'heure actuelle : 500 000 chômeurs et deux millions d'ouvriers étrangers »..."

Quant à l'extrême droite, sa violence et sa haine éclatent dans la presse. Sous l'afflux des étrangers pointe l'antisémitisme. Voici ce qu'on peut lire dans *Gringoire* le 7 août 1936 sous la plume d'Henri Béraud :

"Sommes-nous le dépotoir du monde ? Par toutes nos routes d'accès, transformées en grands collecteurs, coule sur nos terres une tourbe de plus en plus grouillante, de plus en plus fétide. C'est l'immense flot de la crasse napolitaine, de la guenille levantine, des tristes puanteurs slaves, de l'affreuse misère andalouse, de la semence d'Abraham et du bitume de Judée ; c'est tout ce que recrachent les vieilles terres de plaies et de fléaux. Doctrinaires crépus, conspirateurs furtifs, régicides au teint verdâtre, pollacks mités, gratin de ghettos, contrebandiers d'armes, marchands de femmes et de cocaïne, ils accourent précédés de leur odeur, escortés de leurs punaises. Ils arrivent de tous les côtés, sans relâche, sur les océans, par-dessus les montagnes, à pleins trains, à pleins paquebots. Ils arrivent et on les attend. De « gauche » ou de « droite » ils ont toujours des amis. Révolution et coups d'État en offrent l'incessant prétexte. Naguère les Russes, ensuite les Polonais, puis les Grecs, puis les Italiens, que suivirent les Allemands, précédant les Espagnols... À qui le tour ? Sous couleur de droit d'asile, on laisse entrer pêle-mêle et sans la moindre précaution réfugiés politiques et condamnés de droit commun - tous d'accord au moins sur un point : le droit qu'ils s'arrogent de nous traiter en pays conquis."

Sous les attaques antisémites on vise parfois, en filigrane, l'omniprésence et le pouvoir occulte au sein de l'État, de la franc-maçonnerie⁽²⁾ :

"La Solidarité Française n'est pourtant pas antisémite. Elle respecte toutes les religions et s'incline devant leurs adeptes (...). Mais au nom de l'humanisme, au nom de l'harmonie qui préside à sa culture, au nom des sentiments, des traditions dont elle garde le culte profond et grave, elle est contre l'emprise de l'esprit, de la pensée, du travail de la nation par le Juif qu'on trouve à tous les leviers de commande, sauf pourtant au mancheron de la charrue et sans lequel la franc-maçonnerie ne serait rien".

(1) MILZA (O), « La gauche, la crise et l'immigration » in *Vingtième siècle*, n° 7, juillet-août, pp. 127-140

(2) Extrait du programme de la ligue Solidarité Française, *Politique et politiciens*, n° 94, 1^{er} décembre 1935. Cette ligue d'extrême droite, fondée en 1933, soutenue par le riche parfumeur François Coty***, est dissoute par le Front populaire en 1936. Cet article s'inscrit aussi dans la suite de l'affaire Stavisky (janvier 1934) où étaient mêlés quelques « frères » ce qui amena la chute de Camille Chautemps président du Conseil et lui-même franc-maçon, le 28 janvier 1934.

(*) De 1921 à 1931, la population étrangère, en France, est passée de 1 532 000 à 2 890 000, soit 6,9% de la population totale.

(**) Tous deux membres du parti radical.

(***) De son vrai nom : Joseph Marie François Spoturno, originaire de la Corse, il décède en 1934.

À la veille des accords de Munich, lorsque la guerre semblait imminente, des partisans de la paix, dénoncent dans les étrangers (et les Juifs) des bellicistes en puissance⁽¹⁾ :

"Il y a en France trois millions et demi d'étrangers dont la plupart sont venus comme réfugiés antifascistes. Nous avons vu ces messieurs très belliqueux défiler en montrant le poing et en criant des injures contre Hitler. Une occasion véritablement exceptionnelle va peut-être se présenter à eux de combattre ce fascisme abhorré par les moyens les plus efficaces et les plus directs. Nous acceptons, bien entendu, que ces messieurs en *ski*, en *vitch*, en *o*, en *of*, et en *ez* vont en profiter. Le premier soldat tué en 1914 a été le caporal Peugeot. Nous comptons que le premier soldat tué au front de 1938 sera un Rabinovitch, un Grumbach ou un Rosenfeld."

e) 10 mai-17 juin : la défaite militaire et le sentiment de trahison. Quand, dans la confusion des idées et les imprécations de tous bords qui assaillent et inquiètent les Français sur leur avenir, arrive le 14 juillet 1939, c'est une bouffée de sécurité et d'optimisme qui traverse le pays. Le défilé militaire qui se déroule à Paris est l'occasion, pour la France, de montrer sa force et sa cohésion. Pour le gouvernement Daladier, il est opportun de célébrer de façon magistrale le 150^e anniversaire de la Révolution Française et de glorifier « La fête de l'unité nationale ». Les festivités se déroulent principalement du 12 au 14 juillet. Le défilé est le clou de la manifestation : 30 000 hommes marchent au pas cadencé sur les Champs-Élysées. La foule se presse et applaudit à tout rompre⁽²⁾. La « parade » s'ouvre par le passage dans le ciel parisien des escadrilles de l'armée de l'air accompagnées par celles de la *Royal Air Force* britannique. Des unités britanniques sont aussi présentes dans le défilé comme : la *Garde royale*, les *Scots-guards*, les *Irish-guards*, et les *Welshes-guards*. Pour l'armée française, on relève ses différentes composantes : l'Infanterie, la Marine, l'armée de l'Air, l'artillerie motorisée, la Cavalerie et se clôt par les engins motorisés. Les troupes coloniales sont présentes et les tirailleurs malgaches « reçoivent un accueil très remarqué » ainsi que les légionnaires qui, pour la première fois « arbore le képi blanc ». La presse est enthousiaste, elle relève l'évolution technique de l'armée française notamment dans l'artillerie et les blindés (350 chars participent à la manifestation) et tend à faire croire que l'on a vu défiler « la plus grande armée du monde »... Onze mois plus tard, au cœur de la débâcle, d'aucuns s'interrogent sur les raisons d'un

(1) Partisan résolu d'une politique d'apaisement avec Hitler, Pierre Gaxotte, agrégé d'histoire, ancien rédacteur en chef de *Je suis partout**, écrit une diatribe qui se veut « ironique », mais qui est terriblement xénophobe (et antisémite), sous le titre : « D'abord nettoyer l'arrière » le 16 septembre 1938.

(2) L'affluence à ce défilé est la plus importante depuis celui de la victoire en 1919. D'après Marzona (Alain), *14 juillet 1939, Les coulisses du défilé*, Service historique de la Défense, Département de l'armée de Terre, division « Études et enseignement ».

(*) *Je suis partout* est un hebdomadaire (maurassien dans ces débuts) qui tire à 46 000 exemplaires en 1939. En 1937 Robert Brasillach devient le rédacteur en chef. Avec l'avènement de l'État français, l'hebdomadaire vire au collaborationnisme. En 1942, malgré la pénurie de papier il tire à 250 000 exemplaires.

tel désastre. Il n'est pas dans notre propos de revenir sur le détail de cette défaite⁽¹⁾ mais d'essayer de comprendre le trouble qui à cette époque, traverse l'esprit d'un peuple, qui erre par millions sur les routes de la France, et qui doute de tout, tant la brutalité et l'extrême rapidité des événements ont bousculé les conditions de son existence. Pour tenter de pénétrer le désarroi de la très grande majorité des français⁽²⁾, essayons de nous replacer dans la cohorte des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, des malades..., qui ont fuit leur foyer, leurs villages ou les villes, emportant avec eux leurs maigres économies et quelques effets vestimentaires, poussés par « l'Allemand qui arrive », mitraillés par l'aviation, entassés dans des trains, ou qui cheminent le long des routes dans la faim, la soif et le désespoir au cœur... De nombreux auteurs ont relaté avec grand talent cette triste et dramatique épopée. Dans certaines familles, des témoins évoquent encore, aujourd'hui, ces événements. Pour revisiter ce temps de la guerre, écoutons tout d'abord Irène Némirovsky⁽³⁾ qui a vécu cet exode. Le 11 juin, les Allemands sont proches, elle fuit Paris et essaie de gagner Orléans, la nuit tombe :

"sans fin, par la route de Paris coulait un fleuve lent d'autos, de camions, de voitures de charretiers, de bicyclettes auquel se mêlaient les attelages des paysans qui abandonnaient leurs fermes et partaient vers le Sud en traînant derrière eux enfants et troupeaux. À minuit, dans tout Orléans, il n'y avait pas une chambre de libre, pas un lit. Des gens couchaient par terre dans les salles des cafés, dans les rues, dans les gares, la tête appuyée sur leurs valises. L'embouteillage était tel qu'il était impossible de sortir de la ville. Certains disaient qu'un barrage avait été établi afin de laisser la route pour la troupe. Sans bruit, les phares éteints, les autos arrivaient les unes derrière les autres, pleines à craquer, surchargées de bagages et de meubles, de voitures d'enfants et de cages à oiseaux, de caisses et de paniers à linge, chacune

(1) De nombreux ouvrages, de qualité, ont étudié en détail les origines de la défaite militaire. Mais si l'ouverture de certaines archives nous permettent de mieux appréhender les conditions matérielles, politiques et stratégiques de cette époque, certains auteurs se risquent parfois à l'anachronisme et refont l'histoire. Si maintenant, avec le recul, nous connaissons relativement bien les origines de la défaite « éclair » de l'armée française, on retiendra les atermoiements du Haut commandement français dans les décisions à prendre et surtout un défaut majeur dans la transmission technique (pas de radio-téléphone) des ordres tant entre les unités elles-mêmes que dans sa liaison avec les différents états-majors. Quant à la stratégie choisie, quand la défaite est là : c'était une erreur ! Quand la victoire sourit : c'est du génie, ce que le général Joffre a fort bien traduit en 1914 : « *Je ne sais pas qui a gagné la bataille de la Marne* mais je sais qui l'aurait perdue* ».

(2) Toutes les classes sociales ont été frappées d'étonnement et d'incompréhension face à la défaite. Si les « politiques » (à rares exceptions près) ont fait preuve de pusillanimité (voire de lâcheté) face aux événements (infra), de grands intellectuels, formés à la raison critique, se sont trouvés, eux aussi, déroutés et stupéfiés par la rapidité et par l'ampleur de la défaite. C'est seulement après les événements et surtout dans ses conséquences dramatiques, que le grand historien, Marc Bloch a tenté, dans *L'étrange défaite*, de comprendre pourquoi la France a perdu la Guerre ? BLOCH (M), *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p.

(3) NÉMIROVSKI (I), *Suite française*, Denoël, 2004, 573 p., pp. 89, 140. Écrivain célèbre avant la seconde guerre mondiale, victime de l'« aryianisation » (elle est d'origine juive), elle est emportée sur les routes de l'exode et trouve refuge dans un village du Morvan, avant d'être déportée à Auschwitz où elle mourra, assassinée, le 17 août 1942. Son manuscrit, rédigé lors de la débâcle et de sa retraite forcée, fut transmis à ses filles dans une valise. L'œuvre est publiée en 2004 et reçoit le Prix Renaudot.

(*) Du 6 au 12 septembre 1914.

avec son matelas solidement attaché sur le toit ; elles formaient des échafaudages fragiles (...). À présent (les autos) fermaient toutes les issues ; elles étaient pressées les unes contre les autres comme des poissons pris dans une nasse, et de même il semblait qu'un coup de filet pût les ramasser ensemble, les rejeter vers un affreux rivage...".

Et quand elle reprend sa marche, au milieu d'une foule qui fuit vers le Sud, elle n'échappe pas à la menace de mort qui, soudain, frappe du ciel :

"On mitrailla le convoi. La mort planait dans le ciel et tout à coup, fondait du haut du firmament, ailes déployées, bec d'acier dardé vers cette longue file tremblante d'insectes noirs qui rampaient le long de la route. Tous se jetaient à terre, des femmes se couchaient sur leurs enfants pour les protéger de leur corps. Lorsque le feu cessait, de profonds sillons demeuraient creusés dans la foule, comme des épis de blé couchés un jour d'orage où les arbres abattus forment d'étroites et profondes tranchées. Après quelques instants de silence seulement, des gémissements et des appels s'élevaient et se répondaient, des gémissements que personne n'écoutait, des appels clamés en vain... On remontait dans les autos arrêtées au bord du chemin et on repartait, mais quelques-unes restaient ainsi abandonnées, avec leurs portières ouvertes et les bagages encore attachés au-dessus du toit...".

À la fois témoins et acteurs du drame qui se joue, sur les quelque 6 millions⁽¹⁾ de personnes qui se bousculent sur les chemins de l'exode, d'aucuns ne peuvent réprimer, en ces instants, un sentiment d'abandon, voire de trahison. Si au cours de leur triste épopée ils ont vu des actes de bravoure, ils ont vu surtout la faiblesse collective des édiles, des notables, des fonctionnaires mais aussi des militaires de haut rang, faillir à leur responsabilité et « fuir » devant l'avancée ennemie... Redonnons la parole à Marc Bloch qui nous rapporte, désabusé, quelques points de sa réflexion :

"Un jour vint où l'on s'avisait de déclarer villes ouvertes toutes celles qui ont plus de 20 000 habitants*. Passe encore pour un village de croquants d'être bombardé, ravagé, incendié, pensaient apparemment ces bons apôtres. Une ville de bonne bourgeoisie, songez donc !... Et ce fut ainsi que, pendant que les cadets de Saumur se faisaient tuer sur la Loire, l'ennemi avait déjà, dans leur dos, franchi les ponts de Nantes, interdits au combat. Il faut avoir le courage de le dire. Cette faiblesse collective n'a peut-être été, souvent, que la somme de beaucoup de faiblesses individuelles. Des fonctionnaires ont fui, sans ordre (...). Il y eut à travers le pays, une vraie folie de l'exode. Qui de nous n'a rencontré sur les routes, parmi les files des évacués, des cohortes de pompiers, juchés sur leurs pompes municipales ? À l'annonce de l'avance ennemie, ils couraient mettre en sécurité leurs personnes, avec leurs biens. Par ordre, je veux le croire. Tout pouvait bien, là-bas, périr dans l'incendie, pourvu que fût conservé, loin des braises, de quoi l'éteindre⁽²⁾...".

Les témoignages abondent sur ces situations affligeantes et dramatiques⁽³⁾. Des officiers qui abandonnent leurs hommes, des soldats qui ont perdu leur régiment, les ministres qui désertent leur ministère (avec les archives et les fonctionnaires) et qui quittent nuitamment Paris pour éviter que leur

(1) COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, Perrin, 2003, 358 p., p. 84.

(2) BLOCH (M), *L'Étrange défaite*, op. cit., p. 165.

(3) Dans son journal, qui débute dès le 17 juin 1940 par ces mots : "Voilà c'est fini. Un vieil homme qui n'a même plus la voix d'un homme, mais parle comme une vieille femme nous a signifié, à midi trente que cette nuit il avait demandé la paix...", Jean Guéhenno nous livre, ici, une réflexion rare, précieuse et sans fard sur la situation générale qui prévalait en France au temps de l'Occupation. GUÉHENNO (J), *Journal des années noires 1940-1944*, Gallimard, 1947 (réédition 2002, pour l'avant-propos), 441 p.

(*) Le 18 juin 1940. Lyon n'ayant pas été défendue, le Conseil des ministres accepte que toutes les villes de plus de 20 000 habitants soient déclarées villes ouvertes avec pour consignes de ne pas se battre : « aux lisières ou à l'intérieur de la ville, ni procéder dans la ville à des destructions d'aucune sorte ». AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre*, op. cit., p. 429.

départ n'enclenche la fuite des Parisiens⁽¹⁾... Ou plus symptomatique encore, avec des médecins et des infirmiers d'établissements psychiatriques ouvrant les portes à leurs malades avant de s'enfuir eux-mêmes... C'est donc une France en déshérence, pillée, bombardée, vidée de sa population que les fuyards traversent, abandonnés, soumis aux rumeurs les plus folles où le moindre « bobard » d'espérance* s'efface de suite devant la rude réalité. Devant cette fuite massive et rapide même les Allemands expriment leur étonnement. Écoutons Ernest Jünger qui relate les débuts de sa campagne de France lorsqu'il arrive le 27 mai 1940, à Boulzicourt près de Sedan⁽²⁾ :

"Nous continuons à traverser d'étonnants paysages ; aucun âtre ne fumait ni dans les villes ni dans les campagnes ; pas un enfant, pas un être vivant. J'appuyais parfois le front contre les vitres d'une fenêtre et j'apercevais à l'intérieur des tables mises avec les verres et assiettes, mais point de convives : le spectacle de repas brusquement interrompus".

C'est dans cette fuite éperdue, en ce 17 juin**, à 12 H 30, que l'écho du premier discours radiodiffusé du nouveau chef du gouvernement, le maréchal Pétain⁽³⁾, retentit et annonce la fin des hostilités. Et si pour certains, ce discours annonce le désespoir et la trahison, pour la grande majorité des Français qui errent sur les routes (et pour ceux qui sont restés chez eux), c'est enfin la fin d'un cauchemar, car le vieux maréchal n'a-t-il pas évoqué aussi leur exode pour appuyer sa décision⁽⁴⁾ ? :

"Français ! À l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne des grandes traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur. En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat***. Je

(1) Dans la nuit du 9 au 10 juin. Ils doivent rejoindre Tours, puis repartent sur Bordeaux. AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre*, op. cit., pp. 403-410.

(2) JÜNGER (E), « Jardins et Routes, Journal 1, 1939-1940 », in COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 84.

(3) La veille, le 16 juin, devant la situation dramatique de la déroute française, Paul Reynaud qui refuse de demander l'armistice a présenté la démission de son gouvernement. Avec l'appui des Présidents des deux chambres (Édouard Herriot pour les députés et Jules Jeanneney pour les sénateurs) il suggère au président de la République de nommer Philippe Pétain à la tête du nouveau gouvernement. Ce serait sur les conseils pressants du général Weygand, le chef d'État major des armées, que le maréchal Pétain aurait demandé l'armistice (infra).

(4) Pour Alfred Fabre-Luce, dans son *Journal de la France 1939-1944*, cet exode de tout un peuple avait posé « le fondement moral de l'armistice ». In COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 84.

(*) Lors de l'évacuation de Paris des bruits couraient que la Russie puis les Etats-Unis ont déclaré la guerre à l'Allemagne, qu'une grande contre-attaque française serait en cours au moyen d'une armée de réserve, que la Suisse offrirait le passage aux troupes françaises pour attaquer le flanc de l'Allemagne... Ibid., p. 409.

(**) Depuis la veille les troupes allemandes ont pénétré à Besançon.

(***) Le texte prononcé par le maréchal Pétain, à 12 H 30 souleva la consternation. La phrase : "je vous dis aujourd'hui qu'il faut **cesser le combat**" fut interprétée comme un « cessez-le-feu », dès lors de nombreuses unités déposent les armes alors que les négociations n'ont pas débuté. Sur la suggestion de Paul Baudouin, le ministre des affaires étrangères, le texte est modifié : "je vous dis aujourd'hui qu'il faut **tenter de cesser le combat**", et publié dans les journaux du soir. Paul Baudouin prononce le soir même une nouvelle allocution « rectificative » où il fait part aux Français que le gouvernement a demandé les conditions de paix à l'Allemagne (il n'est plus fait état d'arrêter les combats).

me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités. Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie".

f) L'indécision des Politiques, un climat de « complots » et le recours au maréchal Pétain. Si pour la très grande majorité des Français la venue au pouvoir du maréchal Pétain est vivement souhaitée⁽¹⁾, et avant d'aborder les premières directives de « l'État français », il y a lieu de revenir quelques instants sur les trois derniers mois de la République et sur les attermoissements de ses dirigeants alors que la France est en « guerre » depuis déjà six mois. Cette période d'indécision, faite de volte-face et surtout d'oppositions de personnes, ancre le doute dans la population sur la capacité des politiciens en place à résoudre le drame qui se joue et marque déjà dans l'esprit des Français (surtout chez les Anciens combattants) le recours au « sauveur » de Verdun. Le 20 mars, Édouard Daladier affronte au parlement une coalition qui lui reproche son manque de fermeté (Léon Blum) et ceux qui critiquent les conditions de l'entrée en guerre. Lors du vote, il recueille 239 voix contre une mais 300 députés s'abstiennent. Il se sent désavoué : il démissionne. Paul Reynaud « le plus intelligent des hommes politiques de l'entre-deux-guerres* » lui succède à la tête du gouvernement. Parlementaire aguerri, volontaire mais atypique, ministre des finances brillant, adversaire des accords de Munich (et de Daladier), il se distingue au sein de la droite par des prises de positions qui prennent à rebrousse-poil l'opinion et notamment les militaires quand il préconise la réforme de la Défense nationale⁽²⁾. Quand le président Lebrun lui confie la présidence du Conseil (21 mars), il s'octroie aussi les Affaires étrangères, mais les radicaux lui imposent Édouard Daladier à la Défense. Les conditions sont peu favorables, il n'a pas de majorité réelle. Il forme donc un gouvernement d'union nationale où les partisans d'une radicalisation de la guerre s'opposent aux « pacifistes ». Le 22 mars il obtient de justesse l'investiture. Si lors de la déclaration de guerre il se laissait à dire : *"nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts"*, il délivre maintenant devant la Chambre cette apostrophe martiale et dramatique⁽³⁾ :

"La France est engagée dans la guerre totale (...). Par le fait même, l'enjeu de cette guerre totale est un enjeu total. Vaincre c'est tout sauver. Succomber c'est perdre tout".

Dès le 28 mars, à la demande des Anglais, Paul Reynaud se rend à Londres. Il signe un accord avec Chamberlain aux termes duquel la France et l'Angleterre s'engagent : « à ne conclure aucun

(1) AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes, juin 1940-juin 1941*, Robert Laffont, Paris, 1977, 573 p.

(2) Il est un des rares hommes politiques à approuver les analyses du lieutenant-colonel de Gaulle sur la constitution d'un corps cuirassé (des blindés) d'intervention (infra).

(3) D'après PANNÉ (J-L), « La première moitié du XX^e siècle, 1900-1946 » in *Journal de la France et des Français, Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, op. cit. p. 2066.

(*) D'après Raymond Aron.

armistice ni traité de paix séparé » avec l'Allemagne*. Pour montrer son engagement dans la guerre il lance avec les Alliés l'expédition de Norvège** mais sans stratégie particulière. Le 9 avril les Allemands tiennent tous les principaux ports, il s'en suivra un : *"incroyable gâchis n'aboutissant... le 28 mai, qu'à la seule reconquête du port de Narvik⁽¹⁾"*. Mais dès le début, l'opération révèle les difficultés de coordination entre les Anglais*** et les Français, elle fait montre aussi de l'opposition au sein du gouvernement entre Daladier et Reynaud ce qui a pour effet de paralyser l'action. Pendant cette tentative de démonstration de la « force », le camp des « pacifistes » se cherche un véritable chef. À Madrid, le maréchal Pétain**** se tient sur la réserve tout en se tenant informé de la situation à Paris. Au Sénat, Pierre Laval « toujours tenaillé » par son envie irrépressible d'un retour au premier plan*****, et qui sait que Paul Reynaud lors de la constitution de son premier cabinet n'a pas de parti derrière lui, est à la manœuvre. Il avait déjà tenté de faire pression sur lui pour qu'il le fasse entrer, ainsi que le maréchal Pétain, dans son premier gouvernement. Mais, sans se prononcer sur Pétain, Reynaud avait décliné l'offre car il se méfiait de Laval et de son action auprès de Mussolini depuis les sanctions contre l'Italie dans l'affaire éthiopienne. Ainsi, malgré le contexte de guerre on assiste à des stratégies incessantes de déstabilisation de Paul Reynaud. Les pacifistes sont dans l'action. D'après Jean-Paul Cointet, un dernier épisode atteste de la persistance, jusqu'au bout, de ce climat de « complots » politiques associés à d'ultimes manœuvres, pour tenter de déboucher sur un compromis avec l'Allemagne, il nous rapporte le fait⁽¹⁾ :

(1) COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 80.

(2) Ibid., p. 81.

(*) Cet accord n'était ni un traité, ni une convention mais il avait une très forte valeur symbolique car elle engageait la « parole » de la France. Au moment de la première déclaration de l'armistice (le 17 juin), il aura une portée fondamentale et sera l'objet d'une violente polémique entre les partisans de la continuation de la guerre aux côtés des Anglais, au nom de la parole donnée et de l'honneur de la France (dont Reynaud et le général de Gaulle dès lors tout récent (6 juin) Sous-secrétaire d'État à la Défense nationale à la Guerre) et ceux partisans d'un armistice immédiat.

(**) Le 9 avril, les Allemands envahissent le Danemark et la Norvège. La Norvège (qui était neutre), permettait au fer suédois de transiter par ses ports (en hiver, car la Baltique est gelée) pour ravitailler l'Allemagne dont les besoins en minerai de fer sont colossaux. Mais la Marine anglaise cherche à imposer un blocus d'où l'intervention allemande et la réaction des Alliés.

(***) Notamment avec l'arrivée de Winston Churchill. Le 10 mai, il devient Premier ministre, il succède à Neville Chamberlain.

(****) Il a été nommé ambassadeur au début de l'année 1939 par Daladier dans le but d'essayer de « rapprocher » l'Espagne franquiste et la France républicaine. Soucieux de remplacer Georges Bonnet, son ministre des affaires étrangères soupçonné de pacifisme, en septembre 1939, Daladier avait approché Édouard Herriot qui avait subordonné son accord à celui du maréchal Pétain. Daladier propose alors au maréchal Pétain d'intégrer le gouvernement avec le titre de ministre d'État sans portefeuille. Après quelques jours de réflexion ce dernier refusa : *"le Cabinet que vous proposez (...) est établi sur des bases presque entièrement politiques. Il paraît donc peu qualifié pour assurer une conduite générale de la guerre. Mettre mon nom dans une telle combinaison ne réussira pas à le consolider..."* Ibid., pp. 75-76.

(*****) Entre les deux guerres, Pierre Laval fut maintes fois ministre et par quatre fois président du Conseil. Écarté du pouvoir par l'arrivée du Front populaire, il garda une vive hostilité contre les « socialo-communistes ». Pacifiste dans l'âme on le décrit comme entêté, obstiné. Il va à Rome, rencontre Mussolini, une sympathie s'établit entre les deux hommes. En janvier 1935, il signe un traité accordant à l'Italie fasciste d'importantes « satisfactions » territoriales en Afrique (avec pour conséquence la guerre d'Éthiopie). En septembre 1939, il était opposé à la déclaration de guerre avec l'Allemagne.

"En avril 1940 au cours d'un déjeuner, Daladier - ministre de Reynaud ! - et Laval tentent de trouver un accord pour renverser Reynaud ; Laval, qui se fait fort de trouver rapidement une solution de paix, recevrait les Affaires étrangères. Le pacte échoua sur le refus de Laval de voir le la direction du gouvernement aller à Daladier ; son propre candidat n'était autre, en effet, que le Maréchal".

À la veille de l'attaque allemande, le 9 mai, Paul Reynaud qui veut limoger le chef d'État major de la Défense nationale, le général Gamelin, rencontre la vive opposition de Daladier, il donne sa démission mais la garde secrète ! Le lendemain, l'entrée dans le vif de la guerre change la donne. Reynaud reprend sa démission. Dans les semaines qui suivent, il destitue une dizaine de généraux (dont Gamelin), limoge Alexis Léger*, le secrétaire général du Quai d'Orsay et modifie plusieurs fois son gouvernement. Il élimine Daladier, fait entrer des hommes de confiance : Paul Baudouin, Yves Bouthillier, Charles de Gaulle..., il place à côté de lui Philippe Pétain avec le titre de Vice-président du Conseil. À la tête des armées il nomme généralissime (malgré ses soixante-treize ans) Maxime Weygand, moins parce qu'il possédait les « secrets de Foch » que parce qu'il avait l'oreille des officiers supérieurs⁽¹⁾. Mais il est déjà trop tard, la France se désagrège. Le 25 mai la crise est perceptible**, elle éclate le 12 juin. Dans son itinérance pour Bordeaux, le gouvernement s'arrête dans le Pays de Loire, au château de Cangey et tient un Conseil des Ministres. Il est demandé au général Weygand de faire le point de la situation. Ce dernier se fait pressant et prône l'armistice :

"Convaincu qu'il faut avant tout éviter la décomposition totale de l'armée, la débandade, les scènes de désordre où seraient mêlés militaires et réfugiés, il déclare de son devoir et de demander que le gouvernement adresse immédiatement au gouvernement allemand une demande d'armistice. Tous les généraux d'armée (en) sont d'accord⁽²⁾".

Cette proposition est soutenue par Pétain et certains ministres : Baudouin, Pomaret, Prouvost, Ybarnegaray, Chautemps... Paul Reynaud, conseillé par de Gaulle, envisage un instant le remplacement de Weygand, hésite, puis renonce. Partisan de poursuivre les combats, outremer, si nécessaire, il emporte la décision. La proposition d'armistice est rejetée. Mais la graine est plantée et germe très rapidement. À peine installé à Bordeaux, Pétain prend la tête des partisans de l'armistice, chaque jour plus nombreux. Dans son hôtel on rencontre, certes Weygand mais aussi Darlan, l'amiral de la Flotte, qui après un moment d'hésitation, soutient l'arrêt des combats. Le 16 juin au soir, après deux réunions gouvernementales particulièrement houleuses, Paul Reynaud cède la place au maréchal Pétain. Le lendemain la demande d'armistice tombe, c'est le crépuscule de la République...

7-1-2) « L'ordre nouveau » : les fondements et idéologie générale.

À peine installé à la Présidence du Conseil, le maréchal Pétain, que l'on disait jusqu'alors : prudent,

(1) AZÉMA (J-P), *De Munich à la Libération, 1938-1944*, op. cit., p.59.

(2) LEVY (J), PIETRI (S), *De la République à l'État Français, 1930-1940. Le chemin de Vichy*, op. cit., p. 180.

(*) Poète (sous le pseudonyme de Saint-John Perse) et diplomate, disciple d'Aristide Briand, il assura à son poste, de 1932 à 1940, devant la valse des ministres (plus d'un remaniement par an), la continuité de la diplomatie française.

(**) Le président de la République, Albert Lebrun, réunit le Comité de guerre. Calais est occupée, pour la première fois on évoque la possibilité d'un armistice.

timoré, hésitant, « taiseux »..., va se révéler dans les premières semaines particulièrement actif⁽¹⁾. Si son premier souci est de traiter les clauses de l'armistice et d'essayer de faire vivre une « double France » : « libre » d'un côté et « occupée » de l'autre, très rapidement, au fil des discours apparaît une nouvelle idéologie dont l'étau va se refermer sur les Français pour tenter de les entraîner tous dans la voie de la « collaboration d'État ». Toujours dans l'esprit de la mise en situation des événements et de l'installation de ce nouveau gouvernement, et dont l'avènement n'est frappé, en ces jours de juin, d'aucune illégitimité aux yeux des Français, examinons les premiers signes tangibles de cette idéologie qui va définir le cadre politique de la France pendant les quatre années d'occupation. Les premiers éléments dont nous disposons sont les discours fait à la Nation. En quelques mois, par une gradation fort bien pensée (par un service de propagande redoutable), les fondements de la nouvelle « Révolution nationale » sont exposés. Déjà, dans son appel du 17 juin (supra) pour faire cesser les combats, le maréchal s'offre en « victime expiatoire », en « symbole christique** », et comme refuge d'un peuple dans l'angoisse et le malheur. Quand il déclare : *"je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur"*, on entrevoit bien le « sauveur de la France » et le souci de « raccrocher » tout le peuple au fait religieux (le catholicisme ?).

a) Discours du 20 juin 1940. Dans ce second discours, relativement bref, si Philippe Pétain aborde rapidement les tractations en cours pour arrêter les conditions de l'armistice, il esquisse déjà les raisons de l'échec de la France. Si pour lui, l'infériorité en hommes et en matériels sont les causes premières, il dresse déjà, par petites touches, les raisons profondes de la débâcle. Depuis la victoire de 1918, nous avons « trop peu d'enfants*** » et : *"l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort**** ; on rencontre aujourd'hui le malheur*****"*. On relève ainsi, avant même que l'armistice ne soit signé le triptyque du nouvel ordre français : Travail, Famille, Patrie. Il s'attaque aussi une attaque en règle contre le Front populaire (esprit de jouissance, on a revendiqué plus qu'on a servi), source de tous les maux actuels.

(1) À peine nommé, Pétain établit en quelques instants son gouvernement* (« il le sort de sa poche » dira plus tard Albert Lebrun, qui fut agréablement surpris de tant de célérité après tant de tergiversations) et immédiatement entame les négociations qui conduiront à l'armistice. AMOUROUX (H), *Le peuple du désastre*, op. cit., p. 488.

(*) Le 17 juin au matin, le premier gouvernement Pétain est constitué de 17 ministres. On relève deux socialistes : Albert Rivière (aux Colonies) et André Février (au Travail), onze appartenaient au précédent cabinet Reynaud, quatre militaires occupent les ministères : de la Défense nationale (général Weygand), de la Guerre (général Colson), de l'Air (général Pujo), de la Marine (amiral Darlan). Quelques semaines plus tard, ce premier gouvernement sera profondément remanié (arrivée notamment de Pierre Laval) et maintes autres modifications interviendront sur la durée (infra).

(**) Bien qu'élevé dans la tradition catholique, le maréchal Pétain avait abandonné depuis fort longtemps toute pratique religieuse. On rapporte même, que pendant la Grande Guerre, il n'assistait jamais aux offices funèbres pour les morts des unités qu'il commandait. D'après le cardinal Tisserand, il aurait pu régulariser son union avec Mme Hérain depuis 1929, il ne l'a fait qu'en 1943 (sous la pression des Allemands ?). D'après le courrier du 2 février 1952 du cardinal Tisserand au marquis de Belleval suite au refus de Pie XII de recevoir Me Isorni qui fut chargé de la défense du maréchal Pétain lors de son procès en 1945.

(***) Allusion à la « Famille ». (****) Allusion au « Travail ». (*****) Allusion à la « Patrie ».

b) Discours du 23 juin 1940. Ce discours est particulier. C'est tout d'abord une réponse à la violente diatribe de Winston Churchill (mais aussi au général de Gaulle)⁽¹⁾ qui, la veille, à la BBC, refuse d'admettre que la France ait pu accepter toutes les conditions imposées par les Allemands et en appelle :

"à tous les Français qui sont en dehors de la pression de l'ennemi (...) partout où ils se trouvent, pour aider de tout leur pouvoir les forces de libération, qui sont énormes⁽²⁾ et auxquelles une bonne direction, menée avec résolution, assurera la victoire".

Tout en réfutant les arguments de Churchill et en rappelant que la France mérite dans cette dure épreuve le respect, il insiste sur l'unicité de la Patrie, et que le salut et l'avenir du pays dépendent tout d'abord des Français eux-mêmes. Et déjà il utilise la « parabole » de la terre (celle qui ne ment pas) :

"La terre de France n'est pas moins riche de promesse que de gloire. Il arrive qu'un paysan de chez nous voie son champ dévasté par la grêle. Il ne désespère pas de la moisson prochaine. Il creuse avec la même foi le même sillon pour le grain futur. M. Churchill croit-il que les Français refusent à la France entière l'amour et la foi qu'ils accordent à la plus petite parcelle de leurs champs ? Ils regardent bien en face leur présent et leur avenir. Pour le présent, ils sont certains de montrer plus de grandeur avouant leur défaite qu'en lui opposant des propos vains et les projets illusoire. Pour l'avenir, ils savent que leur destin est dans leur courage et dans leur persévérance."

c) Discours du 25 juin 1940. C'est l'annonce aux Français, des grandes lignes qui conditionnent les deux armistices*. Dans ce discours fondateur, qui esquisse le cadre de la « Rénovation nationale », si dans un premier temps le maréchal Pétain rappelle les origines de notre défaite par la supériorité écrasante en nombre et en matériels de l'Allemagne, il n'oublie pas d'évoquer aussi, que face à l'Italie, la France a fort bien résisté. Puis s'appuyant sur l'exode des réfugiés et en amplifiant par le poids des mots le caractère dramatique de la situation : *"l'exode des réfugiés (prit) des proportions inouïes. Dix millions de Français, rejoignant un million et demi de Belges, se sont précipités vers l'arrière de notre front, dans des conditions de désordre et de misères indescriptibles"*, s'il justifie non seulement l'urgence et les nécessités (pour protéger la population en déshérence) de l'armistice, il répond surtout à certains⁽³⁾ d'avoir voulu poursuivre la guerre dans les colonies, il leur dénie ce choix

(1) Le 22 juin Winston Churchill qui a eu vent des conditions de l'armistice s'émeut car la survie de l'Angleterre est fort précaire. En dépit des promesses que lui a faites l'amiral Darlan, le 11 juin en Touraine, que jamais la marine de guerre française (intacte et l'une des plus moderne au monde) ne tombera aux mains des Allemands et qu'il préférera la « couler » plutôt que de la livrer (infra), Churchill a les plus grands doutes sur le devenir de cette flotte qui reste une menace potentielle. Si Hitler s'en empare, l'invasion de l'Angleterre devient possible ! En outre c'est tout l'Empire français, ses immenses ressources en hommes, en matières premières et surtout la situation stratégique des territoires qui risquent de tomber aux mains des puissances de l'Axe (Allemagne mais aussi l'Italie) et là encore c'est tout l'Empire britannique qui est menacé. En outre le message de Churchill vient « épauler » l'appel du 18 juin lancé par le général de Gaulle, encore inconnu des Français, dont le message disqualifie la demande d'armistice, il ordonne à continuer le combat aux côtés de l'Angleterre et rappelle le poids de l'Empire français. Cet appel qui n'a été entendu que par de rares personnes à la radio a cependant été bien diffusé dans certains journaux de la zone Sud.

(2) Allusion à l'Empire français mais aussi à l'Empire britannique et aux Etats-Unis (?).

(3) Allusion à Paul Reynaud, Georges Mandel, Édouard Herriot, Jules Jeanneney..., et bien sûr au général de Gaulle et à Winston Churchill...

(*) Avec l'Allemagne le 22 juin, puis avec l'Italie.

stratégique, car il y a le prix du sang à verser encore, et il martèle que l'unité de la France et des colonies ne peut s'obtenir que si le Gouvernement reste, sur place, en métropole. Sur ce dernier point il n'oublie pas de souligner que la décision a été « discutée et arrêtée » en Conseil des ministres :

"Devant une telle épreuve (...) le Gouvernement était acculé à l'une de ces deux décisions : soit demeurer sur place, soit prendre la mer. Il en a délibéré* et s'est résolu à rester en France, pour maintenir l'unité de notre peuple et le représenter face à l'adversaire (...). Vous étiez prêt à continuer la lutte. Je le savais. La guerre était perdue dans la métropole. Fallait-il la prolonger dans les colonies ? Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang des Français pour prolonger le rêve de quelques Français mal instruits** des conditions de la lutte. Je n'ai placé hors du sol de France ni ma personne ni mon espoir. Je n'ai jamais été moins soucieux de nos colonies que de la métropole. L'armistice sauvegarde le lien qui l'unit à elles ; la France a le droit de compter sur leur loyauté...".

Dans un second temps, tout en essayant d'atténuer l'extrême contrainte des clauses de l'armistice⁽¹⁾, il fixe déjà le cadre du nouvel « ordre nouveau qui commence » sur fond : de dolorisme, de devoir, de labeur, de confiance en la terre et d'esprit de sacrifice pour le « redressement intellectuel et moral » d'une France qui se doit d'être « nouvelle » :

"Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupée (...). Nos armées devront être démobilisées, notre matériel remis à l'adversaire (...). Du moins l'honneur est-il sauf. Nul ne fera usage de nos avions et de notre flotte. Nous gardons les unités navales et terrestres nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies ; le gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français (...). C'est vers l'avenir que désormais nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence. Vous serez rendus à vos foyers***. Certains auront à les reconstruire. Vous avez souffert, vous souffrirez encore. Beaucoup d'entre vous ne retrouverons pas leur métier ou leur maison. Votre vie sera dure. Ce n'est pas moi qui vous bernerai par des paroles trompeuses. Je hais les mensonges qui vous ont fait tant mal. La terre, elle, ne ment pas****. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de France qui meurt. Une jachère à nouveau emblavée, c'est une portion de la France qui renaît. N'espérez pas trop de l'État. Il ne peut vous donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent, sur vous-même et, pour l'avenir de vos enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir. Nous avons à restaurer la France. Montrez-la au monde qui l'observe, à l'adversaire qui l'occupe, dans tout son calme, tout son labeur et toute sa dignité. Notre défaite est venue de nos relâchements. L'esprit de jouissance détruit ce que l'esprit de sacrifice a édifié. C'est à un redressement intellectuel et moral que, d'abord, je vous convie. Français, vous l'accomplirez et vous verrez, je vous le jure, une France neuve sortir de votre ferveur".

d) Les pleins pouvoirs, la fin de la République, les débuts de l'État français. L'Armistice est tout

(1) Il faut préciser qu'un armistice n'est qu'une convention établie entre des belligérants afin de « suspendre » les hostilités armées. Dans l'esprit des signataires français, cette situation devait aboutir « rapidement » à un traité de paix. C'est pourquoi, dans le discours du 25 juin, le maréchal Pétain laisse à penser que la situation n'est que passagère (le territoire va être temporairement occupé), et que la France garde son autonomie (le gouvernement reste libre et la France administrée que par des Français), et que c'est une « France neuve » qui va sortir. La suite de l'histoire fut, hélas, toute autre...

(*) Le 16 juin, supra.

(**) Pour le peuple, qui est en pleine détresse et dans l'errance, le message se veut sans équivoque. Seul, le maréchal Pétain, un militaire, auréolé par son prestige et qui a « fait don de sa personne » à la France est capable de comprendre la réalité de la situation. On se doit, donc, de lui faire confiance puisque « tous » les autres responsables politiques qui présidaient aux destinées du pays ont failli, ils ont, par leur manque de discernement, amené la France dans le désastre et l'impasse.

(***) Cette affirmation, si elle s'adresse à tous les Français qui sont encore sur les chemins de l'exode, est aussi à l'attention des 1 800 000 prisonniers (et à leur famille). Car elle met aussi en perspective le futur « traité de paix » qui ne pourrait omettre, *de facto* (puisque ce sera la paix) le retour immédiat de tous les prisonniers...

(****) Le discours du 25 juin est dû à la plume d'Emmanuel Berl, journaliste de grand talent et pacifiste convaincu, on lui doit notamment ces mots : "je hais les mensonges..., la terre elle ne ment pas".

juste entré en vigueur, que le fragile gouvernement français à Bordeaux, se cherche une nouvelle « ville capitale » dans la « zone libre ». Construite pour accueillir des milliers de curistes, Vichy, avec ses très nombreux hôtels, semble être la mieux à même de répondre, dans l'instant, à la situation. Cette solution, dans l'esprit d'un certain nombre, ne pouvait qu'être provisoire... Il faut rappeler que ce choix est particulièrement appuyé par Pierre Laval, le tout nouveau vice-président du Conseil⁽¹⁾. Car « l'homme fort » du gouvernement n'habite pas loin, au château de Châteldon*, à peine distant d'une petite vingtaine de kilomètres de la cité balnéaire. Chargé par Pétain d'élaborer une « constitution nouvelle qu'imposent les circonstances », Pierre Laval s'exécute rapidement⁽²⁾. Le 4 juillet, sous « l'autorité » du même Pierre Laval, le Conseil des ministres adopte, sans débat, l'article unique du projet de loi qui devra être soumis au Parlement et qui confère : *“tous les pouvoirs au gouvernement de la République, sous la signature et l'autorité du maréchal Pétain, à effet de promulguer, par un ou plusieurs actes la Constitution de l'État français”*. Des réunions informelles se constituent, de pâles oppositions naissent, deux autres projets essaient de contrer la proposition de Pierre Laval mais ce dernier reçoit le ralliement spectaculaire à son projet de Xavier Vallat, député de droite et surtout celui de Charles Spinasse, ancien ministre socialiste de Léon Blum tous deux anciens combattants. La loi qui met fin à la République est soumise, le 10 juillet, au vote du parlement⁽³⁾. C'est la création de « l'État français » avec sa nouvelle devise, en filigrane : « travail, famille, patrie ». C'est le dernier acte du président Albert Lebrun, c'est le dernier acte de la III^e République :

“Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940. Création de l'État français : L'assemblée nationale a adopté, le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

Article unique. L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État. Vichy, 10 juillet 1940, Albert Lebrun.”

Dans l'exposé des motifs de la loi, si on relève les lignes de force qui ont procédé à l'écriture de cet article unique, et qui donnent tous les pouvoirs au maréchal Pétain, on relève aussi quelques nouvelles orientations politiques qui touchent à la jeunesse, à l'agriculture et à l'organisation professionnelle :

“il faut que le gouvernement ait tout pouvoir pour décider, entreprendre et négocier, tout pour sauver ce qui doit être sauvé, pour détruire ce qui doit être détruit, pour construire ce qui doit être construit (...). L'éducation nationale et la formation de la jeunesse seront au premier rang de ses soucis conscient des dangers mortels que la perversion intellectuelle et morale de certains ont fait courir au pays à une heure

(1) Il intègre le gouvernement Pétain, le 23 juin 1940, il est nommé vice-président du Conseil le 27 juin suivant.

(2) D'après Robert Aron, la tâche accomplie par Pierre Laval, en six jours, représente « un exploit sans précédent dans la politique française ». In AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes*, op. cit., p. 62.

(3) Sur la chronologie des événements on pourra se reporter à : COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., pp. 103-113.

(*) Pierre Laval est natif de Châteldon, c'est son « fief ».

décisive⁽¹⁾, il favorisera de tout son pouvoir les institutions propres à développer la natalité et à protéger la famille (...). La vie économique va connaître une orientation nouvelle (...), la France redeviendra agricole et paysanne au premier chef* et son industrie devra retrouver ses traditions de qualité**. Il sera donc nécessaire de mettre fin au désordre économique actuel par une réorganisation rationnelle de la production et des institutions corporatives (...). L'organisation professionnelle réalisée sous le contrôle de l'État, d'après ce principe de collaboration, assurera une plus juste répartition du profit, en écartant, d'une part la dictature de l'argent et la ploutocratie, d'autre part, la misère et le chômage (...). Une seule aristocratie sera reconnue : celle de l'intelligence ; un seul mérite : le travail (...). Ainsi notre pays, au lieu de se laisser abattre par l'épreuve, retrouvera, par son effort et dans ses traditions, la fierté de notre race".

Soumise au vote des deux chambres réunies en parlement, la loi est approuvée par 569 voix contre 80⁽²⁾, le régime républicain qui régissait la France depuis 1875 est supprimé. Il est à noter que les deux présidents des chambres, Édouard Herriot et Jules Jeanneney (ce dernier présidait les débats) se sont abstenus : *"mais bien qu'ils aient encouragé Albert Lebrun à ne pas démissionner, lors de la séance, ils ont paru accompagner le mouvement de ralliement des parlementaires, le renforçant même de paroles louangeuses envers le maréchal Pétain⁽³⁾"*. Toujours pour rester dans le contexte de cette époque, cette adhésion au texte doit être analysée surtout comme étant un ralliement à la personne du maréchal Pétain. Et il faut se rappeler que quelques jours avant l'adoption de cette loi qui met fin à la République, il eut le drame de Mers el-Kébir***, qui a troublé nombre de nos concitoyens (et les parlementaires) et installé le doute sur l'attitude de l'Angleterre (et du général de

(1) Lors de la discussion sur le projet de la nouvelle loi constitutionnelle, Pierre Laval avait vivement attaqué les instituteurs (comme étant en partie responsables de la situation). La réaction des parlementaires fut vive ; il fit marche arrière, affirmant qu'enfant de l'École laïque il n'a nullement visé les bons maîtres. AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes*, op. cit., p. 82. Il est vrai que dans l'imaginaire collectif de l'époque, les instituteurs sont considérés comme faisant partie des fondements de la République et qu'ils en sont restés les gardiens vigilants. Ce « poids » des instituteurs fera écrire à Paul Claudel dans son journal au 10 juillet 1940 : *"vote de l'Assemblée nationale et fin du régime parlementaire et de la domination des francs-maçons et des instituteurs"*. Ibid., p. 87.

(2) 176 parlementaires sont absents. Parmi eux, les 61 communistes déchus de leur mandat depuis janvier 1940, et les 27 parlementaires passagers du paquebot Massilia et qui se trouvent bloqués au Maroc. Pour le Doubs, sur les 8 parlementaires (3 sénateurs et 5 députés), seul Léonel de Moustier s'est opposé au texte.

(3) COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., pp. 110-111.

(*) La guerre et les conséquences de l'armistice (une partie de la production agricole part pour l'Allemagne) commencent à avoir de graves effets. La France entre dans le rationnement alimentaire.

(**) Allusion à l'artisanat. Toute la production industrielle est désorganisée. Dans la zone occupée un certain nombre de machines-outils ont été réquisitionnées par les forces d'occupation et emmenées outre-Rhin. Il faut aussi faire face (comme pour l'agriculture) au manque d'une main-d'œuvre, jeune et spécialisée qui se trouve maintenant prisonnière en Allemagne (supra).

(***) Le 3 juillet, l'Angleterre craignant qu'une partie de la flotte française basée à Mers el-Kébir (près d'Oran) ne tombe aux mains des Allemands, lance un ultimatum pour que celle-ci passe, soit sous le contrôle de la flotte britannique, soit qu'elle se dirige vers un port des Antilles ou des Etats-Unis (avec équipages réduits) ou qu'elle se saborde. L'amiral Gensoul, qui commande la flotte française, refuse. Les Britanniques passent à l'action : le cuirassé Bretagne est coulé, les cuirassés Dunkerque et Provence sont gravement touchés. On dénombre 1 380 marins français tués ou disparus et 370 blessés. Le même 3 juillet, les bateaux français qui étaient réfugiés dans les ports anglais ainsi qu'à Alexandrie, passent de force sous le contrôle des forces britanniques. Le 5 juillet le gouvernement français rompt les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Le 6 juillet, le cuirassé Dunkerque qui était endommagé est définitivement coulé par les Britanniques. Cette tragédie va exhumer d'anciennes rancœurs et nourrir une anglophobie qui sera particulièrement utilisée par Laval et l'État français.

Gaule) envers la France occupée. Cette attaque militaire sur notre flotte a surtout permis à Pierre Laval d'argumenter avec véhémence et détermination la nécessité de voter cette loi afin de confier rapidement tous les pouvoirs aux mains du maréchal pour qu'il assure le renouveau d'une France qui vient d'être trahie par ses alliés d'hier...

- Les actes constitutionnels l'État français : 11 et 12 juillet 1940. La loi votée, il s'ensuit la promulgation, par le maréchal Pétain, des 4 actes constitutionnels qui régissent le cadre fonctionnel de l'État français :

- Acte constitutionnel n°1, du 11 juillet 1940 : Philippe Pétain, maréchal de France, assume les fonctions de chef de l'État français. L'art. 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 est abrogé.

- Acte constitutionnel n° 2, du 11 juillet 1940 : Il fixe les (pleins) pouvoirs du Chef de l'État français.

- Acte constitutionnel n° 3, du 11 juillet 1940 : il proroge et ajourne les chambres (les parlementaires sont exclus du débat démocratique)*.

- Acte constitutionnel n° 4, du 12 juillet 1940 : il fixe la suppléance et la succession du Chef de l'État. Ce rôle est dévolu à Pierre Laval (art. 1). En cas d'empêchement de Pierre Laval, le Conseil des ministres désignerait la personne (art. 2)".

e) Message du 11 juillet 1940. À peine investit des pleins pouvoirs, le maréchal s'adresse de nouveau à la population. Il rappelle que l'Assemblée nationale l'a investi de « pouvoirs étendus ». Après avoir rappeler la gravité de la situation il décline les urgences : rétablir les communications du pays, rendre chacun à son foyer, à son travail, et assurer le ravitaillement. Il lui faut négocier et conclure la Paix. Il condamne l'agression de l'Angleterre (Mers el-Kébir) et rappelle que la France se trouve maintenant seule face à son destin. Il esquisse quelques axes de son programme, il renvoie dos à dos le capitalisme et le socialisme, fait de nouveau l'apologie du travail, de la famille, de la jeunesse et de la tradition pour instaurer le nouvel ordre...

f) Texte du 15 août 1940 publié par la Revue des deux Mondes. Ce texte, qui instaure la première action d'envergure sur « la rénovation de la France » a trait à la réforme de l'Éducation nationale. C'est d'abord une attaque en règle sur le système éducatif qui a donné le primat à « l'individualisme » et dont la conséquence a été la défaite... Puis on relève les principales orientations de la réforme. Pour Philippe Pétain, l'École de demain enseignera le respect de la personne humaine, la famille, la société, la patrie. Elle ne prétendra plus à la neutralité. L'École française sera nationale. La science occupera une place privilégiée dans la France nouvelle. L'Université de Paris sera décongestionnée au profit des universités provinciales. Une coopération féconde sera favorisée entre les savants et les industriels et sans abaisser le niveau de l'Enseignement supérieur, la formation des ingénieurs, des médecins, des magistrats et des professeurs sera plus réaliste. L'École primaire sera réorganisée sur les valeurs de la civilisation chrétienne pour remettre en vigueur, le sens, l'amour et l'honneur du travail. Si elle continuera comme par le passé à enseigner le français, les éléments des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, mais selon des programmes simplifiés, dépouillés du caractère encyclopédique, une place beaucoup plus large sera faite aux travaux manuels dont la

(*) Art. 1 : Le Sénat et la Chambre des députés subsisteront jusqu'à ce que soient formées les assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet. Art. 2 : Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État. Art. 3 : l'art. 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 est abrogé.

valeur éducative est trop souvent méconnue. Pour lui, nos maîtres et nos élèves doivent se pénétrer de l'idée qu'il n'est pas moins noble et pas moins profitable, même pour l'esprit, de manier l'outil que de tenir la plume, et de connaître à fond un métier, que d'avoir sur toutes choses des clartés artificielles... Chaque profession, chaque métier aura son élite, la formation de ces élites sera encouragée au plan local et régional. Les traditions de l'artisanat seront restaurées pour ré-enraciner l'homme français dans la terre de France. L'artisan s'attaquant à la matière, en fait une œuvre ; la création d'une œuvre artisanale demande un effort physique, de l'intelligence du cœur ; elle exige de l'homme, l'esprit de décision et le sens de la responsabilité ; elle aboutit à la naissance du chef-d'œuvre par où l'artisan se hausse à la dignité d'artiste. Mais si haut qu'il monte, l'artisan ne se détache jamais ni des traditions de son métier, ni celle de son terroir. Il sera aidé en donnant à l'enseignement de la géographie et de l'histoire un tour concret, un caractère local et régional qui ajoutera les clartés de la connaissance à l'amour du pays... Le maréchal est aussi un homme de la terre⁽¹⁾. L'École primaire ainsi conçue donnera donc aux paysans un sentiment nouveau de leur dignité. On leur établira, d'abord, la place qui leur revient dans la communauté nationale, ensuite on dotera le moindre village d'installations modernes d'eau, d'électricité, d'hygiène qui ont été jusqu'ici le privilège des villes, et qui permettront aux paysans d'adoucir et d'embellir leurs rudes conditions de vie. Le paysan de France a été assez longtemps à la peine, qu'il soit aujourd'hui à l'honneur... Le message se conclut sur la réfutation de « l'École unique » qui présidait en France à la suite de la réflexion sur la Grande Guerre (supra) et qui visait à promouvoir le principe d'égalité (et de promotion) pour l'ensemble des élèves, quelle que soit leur origine sociale. Il veut redonner une nouvelle définition de ce que devra être la « nouvelle École unique », pour la France, mais en réinstallant le principe de classes hiérarchisées :

"L'École unique, c'était un mensonge parmi d'autres ; c'était sous la couleur d'unité, une école de la division, de lutte sociale, de destruction nationale. Nous qui avons horreur du mensonge, qui voulons en toute circonstance vous dire la vérité, nous entreprenons de faire pour vous, pour la France, la véritable École unique ; celle qui, quels qu'en soient les maîtres, quels qu'en soient les programmes, sera animée d'un esprit unique ; celle qui mettra tous les Français à leur place au service de la France ; celle qui, leur accordant toutes les libertés compatibles avec l'autorité nécessaire, leur concédant toutes les égalités compatibles avec une hiérarchie indispensable, les mêlant tous dans un grand élan chaleureux de la fraternité nationale, fera de tous les Français les servants d'une même foi, les chevaliers d'un même idéal, symbolisé dans ce mot unique : France."

g) Les premières lois raciales. Mais dès la promulgation de la Loi constitutionnelle du 10 juillet qui fonde l'État français, le nouveau régime se lance dans une succession de mesures législatives qui frappent particulièrement toutes les personnes ayant des origines juives, qu'elles soient étrangères ou françaises. Les francs-maçons sont, eux aussi, touchés. Après la loi du 16 juillet relative à la procédure de déchéance de la « qualité de français » et celle du 27 août qui abroge le décret-loi Marchandeaup interdisant les insultes raciales, la porte est librement ouverte à l'antisémitisme et à

(1) Voir AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes*, op. cit., p. 25.

l'exclusion « des Juifs » du corps social. Le 3 octobre 1940, le Conseil des ministres approuve le premier « statut des Juifs » qui a pour objet principal de les exclure (à de rares exceptions) de l'accès et de l'exercice des fonctions publiques et notamment à celle du corps enseignant (art. 4)⁽¹⁾. D'après un texte⁽²⁾ qui devait servir d'introduction à un discours du maréchal Pétain sur le « statut des Juifs », on relève que le cadre de la politique « raciale » du nouveau régime est déjà fort bien esquissé. Et si les francs-maçons sont signifiés, ce sont en fait les Juifs qui sont plus particulièrement visés :

"Jour par jour, en dépit des reniements et des mensonges, les Francs-maçons seront expulsés de l'Administration française, les Juifs recevront un statut. Ils cesseront d'être citoyens français pour devenir sujets français avec toutes les conséquences qu'entraîne ce déclasserment. Seuls parmi eux les combattants authentiques conserveront la qualité de citoyens. Quant aux immigrés indésirables, juifs ou non, installés en France depuis 1918, ils seront expulsés du territoire. Ainsi s'affirmera le caractère national de ce Gouvernement libre, je le répète, soustrait à toute pression de l'étranger, plus pénétré qu'aucun autre de l'unité et de la grandeur de la France, confiant en l'avenir de la Patrie."

Le lendemain, le 4 octobre, une loi autorise l'internement de juifs étrangers ou sans patrie, le 7 octobre c'est le décret Crémieux (24 octobre 1870) qui accordait la nationalité française aux juifs d'Algérie qui est abrogé. La répression antisémite se constitue et s'affirme pas à pas, inexorable...

h) Montoire et le discours du 30 octobre 1940 : l'entrée dans la collaboration d'État. De retour de son entrevue avec le général Franco⁽³⁾, Adolf Hitler rencontre, le 24 octobre à Montoire, Philippe Pétain. Si lors de l'entretien, le vieux maréchal refuse toute participation à la guerre contre l'Angleterre, il accepte néanmoins le principe d'une « collaboration » avec l'Allemagne. La poignée de main entre les deux hommes frappe l'opinion publique française et il faut attendre le discours du 30 octobre pour avoir des éléments d'information sur cette entrevue qui change le destin de la France :

"J'ai rencontré, jeudi dernier, le chancelier du Reich. Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes (...). Cette première rencontre, entre le vainqueur et le vaincu, marque le premier redressement de notre pays. C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer. Je n'ai subi, de sa part, aucun "diktat", aucune pression. Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe (...). C'est dans l'honneur - et pour maintenir l'unité française, une unité de dix siècles - dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen, que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration. Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'Occupation. Ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et faciliter l'administration et le ravitaillement du territoire. Cette collaboration doit être sincère. Elle doit être exclusive de toute pensée d'agression. Elle doit comporter un effort patient et confiant (...)"

i) L'état de la « France » quatre mois après la défaite (juin-octobre). Reprenons maintenant,

(1) Dans ses mémoires, Paul Baudoin* relate, lors de la discussion du projet de loi que « c'est le Maréchal qui se montre le plus sévère. Il insiste en particulier pour que la Justice et l'Enseignement ne contiennent aucun Juif », In WINOCK (M), *La France et Les Juifs*, op. cit., p. 219.

(2) JOLY (L), *Vichy dans la solution finale, histoire du commissariat aux questions juives, 1941-1944*, Grasset, 2006, 1014 p., p. 82.

(3) Le 23 octobre 1940, Hitler rencontre le général Franco à Hendaye et essaie de lui arracher l'autorisation de traverser l'Espagne pour tenter de conquérir Gibraltar et couper ainsi les voies de communications anglaises en Méditerranée. Prudent, Franco pose de telles conditions qu'Hitler renonce à son projet. Ce dernier quitte Franco, furieux, et le lendemain, sur le chemin du retour, il « exige » un entretien avec Pétain, à Montoire.

(*) Il fut pendant neuf mois, ministre des Affaires étrangères.

pendant un court moment, l'histoire de notre École Nationale d'Horlogerie, et essayons de nous placer du point de vue d'un élève qui a quitté précipitamment l'Établissement en juin et qui le retrouve en ce mois d'octobre 1940. Au plan institutionnel, on lui avait appris, en histoire, les bienfaits de la République avec ses valeurs : de liberté, d'égalité et de fraternité. Et il connaissait tous les noms des Présidents successifs... Maintenant la République a sombré corps et âme et à la tête du nouvel « État français » se trouve un vieil homme, maréchal de France, « glorifié » par Verdun, doté des pleins pouvoirs, qui prône, au fil de ses discours, le nouvel ordre : du travail, de la famille, de la patrie et qui bouleverse les alliances internationales. L'Angleterre, la fidèle alliée d'hier, est vouée, aujourd'hui, aux gémonies, quant à l'ennemie d'hier, l'Allemagne, qui étend maintenant son entier pouvoir sur le pays, ordre est donné à tous d'entrer dans la voie de la « collaboration » ! En géographie, il connaissait par cœur les départements français, les préfectures et les sous-préfectures. Voici que la France est coupée en deux, une grande partie, la plus riche, est occupée par les Allemands, l'autre dite « libre » abrite une nouvelle capitale administrative : Vichy ! Quant à Besançon, elle se trouve en zone occupée très sensible, car proche de la frontière suisse. L'occupant est partout, il s'était même installé dans son École d'horlogerie (infra). Au plan familial et social, les difficultés sont particulièrement difficiles car nombreux sont les pères, les grands frères ou les oncles, qui restent prisonniers. Dans le grand exode de la population, tous ne sont pas encore revenus⁽¹⁾, car certains restent encore égarés en quelques endroits du Sud de la France et ils peinent à regagner leurs domiciles, en zone occupée. Certains élèves, des camarades d'hier, ne reviendront plus s'asseoir sur les bancs de l'École. Les transports sont désorganisés et les contrôles exercés par les Allemands pour le passage de cette ligne de démarcation sont drastiques. Au plan économique, le chômage frappe et tout est restreint : nourriture, produits usuels, l'essence, mais aussi les matières premières. L'armée d'occupation se sert, elle réquisitionne et il faut se soumettre au « diktat » de l'armistice⁽²⁾... Quant à la liberté, si tous les élèves peuvent comprendre qu'elle reste circonscrite à la seule volonté de l'occupant, pour certains d'entre eux, les premières lois raciales édictées par le nouveau régime sont des signes très lourds de sens et attentatoires à leur statut de citoyen français. Ces lois qui remettent en cause leur légitimité française et qui interdisent à leurs parents l'exercice de certaines professions, au seul titre qu'ils sont de confession juive, ne peuvent qu'accroître, chez eux, cette sourde inquiétude qui touche à leur devenir en France. Soumis à la double pression de l'occupant et du nouveau pouvoir en place, il se doivent de s'engager, plus que tout autre élève, dans

(1) En octobre 1940, Paris ne comptait plus que 1 867 115 habitants alors qu'elle en comptait 2 871 429 lors du recensement de 1936. AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes...*, op. cit., p. 162.

(2) Pour la zone occupée, en 1941, les prestations ou fournitures pour l'Allemagne ont représenté les pourcentages suivants : blé, 10% ; avoine, 15% ; viande, 15% ; huiles, 22% ; bière 26% ; industries mécaniques, 70% ; bâtiment, 85% ; construction navale, 90% ; mines et sidérurgie, 70% ; construction aéronautique, 80%. Ibid., p. 114.

la plus extrême prudence dans le quotidien de leur existence...

j) La vie à Besançon, vue par un étudiant de passage, un mois après l'armistice. Lors de nos différents entretiens avec les anciens élèves de l'École nous avons, bien sûr, évoqué la situation des bisontins au lendemain de l'armistice. La presse régionale, malgré la censure qui se met en place relate, elle aussi, les difficultés subies par toute une population qui tente tant bien que mal à retrouver les rudiments de la vie collective (infra). Mais qu'il nous soit permis de relater en premier lieu le témoignage⁽¹⁾ d'un étudiant de passage (ou résident ?) à Besançon et de retour dans « sa » région Auvergne. Il est diffusé le 26 juillet 1940, par *La Montagne* de Clermont-Ferrand (zone libre) afin de montrer à ses lecteurs les conditions de la vie en zone occupée. Ce sont des « choses vues » dans les premiers actes quotidiens d'une ville qui se trouve être subitement occupée. En quelques jours, « l'ordre » allemand est déjà à pied d'œuvre :

"Dans l'ensemble, les Allemands se montrent très corrects pourvu qu'on n'essaie pas de leur résister systématiquement, mais il convient également d'adopter à leur égard une attitude digne et ferme, sans bassesse. Leur premier soin fut la reconstruction en bois des ponts détruits, cependant que deux ponts de bateaux et un service de barques assuraient le passage du Doubs. Les occupants firent rouvrir les magasins fermés et se précipitèrent dedans pour acheter ce qu'ils purent trouver. En peu de jours, on ne trouva plus non seulement d'articles masculins (chemises, caleçons, chaussettes, costumes) mais même d'articles de femmes (bas, robes, tissus, corsets...). Je vis même certains soldats allemands, désireux de guider la vendeuse sur la taille d'une robe, aller jusqu'à montrer la photographie de leur femme ! Les magasins furent littéralement vidés en peu de jours ; à 20 F le reichsmark, c'est chose facile ! Des difficultés de ravitaillement sont également survenues : la carte de pain est en vigueur depuis plus d'un mois, d'abord 200 g par jour et par personne, puis 300 g à Besançon. Cette ration varie d'ailleurs suivant les villes : 100 g à Montbéliard par exemple. Dans les Vosges, où je me suis rendu peu après, la population a droit : à Épinal à 250 g, à Neufchâteau à 200 (...). Si la viande est facile à trouver, les œufs et le beurre, par contre, ne se trouvaient pratiquement plus en dernier lieu. Il en est de même pour les pommes de terre ; inutile de chercher des conserves et on fait la queue devant les épiceries, seul attroupement permis. L'essence est détrempée rare et chère (20 F le litre dans certaines régions)... Que vous dirai-je de plus sur cette Occupation ? Que la vie est assez triste. La poste marche lentement et par endroits seulement. Les chemins de fer ont été la première administration (hormis les administrations municipales et départementales) à fonctionner et on circule facilement, sans contrôle, à l'intérieur de la zone occupée..."

7-1-3) Les premières difficultés du régime et l'agonie d'une collaboration (1941-1944). Si nous nous sommes attardés quelque peu sur les différentes phases de notre histoire nationale, à la veille et au début de cette guerre, notre but déclaré était d'essayer de comprendre la nature des débats intellectuels, politiques et sociaux qui animaient alors le quotidien des Français. Certes le débat national ne se retrouve pas toujours, dans les mêmes termes, au plan local, mais certains fondements ont les mêmes origines, ils nous permettent de mieux appréhender la vie journalière à Besançon, sous l'Occupation, et par voie de conséquence de mieux comprendre le fonctionnement de l'ÉNH au cours de cette difficile période. Aussi il n'est pas dans notre propos de continuer à

(1) Ibid., pp. 166-167. Ce texte n'a pas été, semble-t-il, soumis à la censure (il est peu critique sur les Allemands). D'après Henri Amouroux, *La Montagne* l'a publié « avec éclat ». Est-ce à des fins « pédagogiques » qu'il a été diffusé *in extenso*, afin de mieux faire comprendre aux Français de la zone libre que la signature de l'armistice a permis de les protéger (alors que les habitants de la zone occupée subissent les restrictions, mais sans violence apparente) et qu'ils doivent donc faire pleine confiance aux décisions du maréchal (et surtout à Pierre Laval, l'enfant du pays) (?). Nous reviendrons sur la vie bisontine.

développer, ici, toute l'histoire de la France sous « Vichy » mais de pointer seulement quelques faits qui sont à l'origine de grandes évolutions des esprits, des modes de la pensée et de l'action chez nos concitoyens. Ces évolutions sont diverses. Si elles revêtent parfois une discrétion « active », elles savent être aussi antagonistes et violentes...

a) Au plan extérieur : quelques repères chronologiques.

- 1941 : Les premières difficultés militaires de l'Allemagne. Après la guerre éclair qui a vu l'effondrement de la France, de juillet 1940 au printemps 1941, l'Allemagne couvre de bombes l'Angleterre. Mais la Royale Air Force britannique veille* et inflige une sévère défaite à la Luftwaffe du maréchal Goering. L'Allemagne a perdu la bataille d'Angleterre, elle n'est plus invincible. Le 22 juin 1941, l'opération *Barbarossa* est déclenchée, les troupes allemandes se ruent sur le territoire de l'URSS. Le pacte germano-soviétique est rompu. Dans les premiers mois de l'invasion la Wehrmacht ne rencontre pas de grande résistance jusqu'à l'approche de Moscou. Le 16 novembre la bataille s'engage, l'armée allemande est stoppée dans sa marche en avant, c'est son premier revers. Dans le Pacifique, le 7 décembre 1941, les Japonais détruisent une partie de la flotte des Etats-Unis à Pearl Harbor. Les Etats-Unis entrent en guerre. Le conflit est maintenant « totalement » mondialisé. En France, le frêle espoir d'une liberté à recouvrer qui sourdait reprend vigueur...

- 1942 : Les revers africains des forces de l'Axe. Si les avancées territoriales allemandes marquent le pas en Europe et si le ciel appartient désormais à l'aviation alliée, basée en Angleterre**, après avoir fait illusion en Afrique du Nord, les forces de l'Axe sont défaites et refluent. Accrochée pour la première fois par des troupes françaises libres commandées par le général Koenig, à Bir-Hakem, l'*Afrikakorps* de Rommel, marque le pas pendant deux semaines (26 mai-11 juin) et laisse filer les troupes britanniques de Montgomery en difficulté. La bataille d'El Alamein s'engage. Le 2 novembre, les troupes britanniques bousculent l'*Afrikakorps*, les forces de l'Axe battent en retraite***. Dans le même temps, les troupes anglo-américaines débarquent le 8 novembre au Maroc et en Algérie. L'amiral Darlan prend le commandement des territoires. Vichy perd le contrôle direct du Maroc et de l'Algérie. Le 15 décembre, Madagascar, conquise par les Britanniques, passe sous l'administration du Comité national français. Le 26 décembre avec le soutien américain, le général Giraud prend la tête du Comité Impérial Français (CIF)****, ce dernier écrit dans son ordre du jour : *"Je demande à tous*

(*) Outre la supériorité technique de leur aviation (les Spitfire et les Hurricane), l'Angleterre bénéficiait d'une couverture « radar », invention récente dans la détection des objets volants, et qui était entièrement ignorée par les Allemands. Lors du premier bombardement de Londres, en août 1940, les Anglais ripostent et arrivent même à lancer quelques bombes sur Berlin, le 25 août 1940.

(**) Le 3 mars 1942, un raid de l'aviation anglaise sur les usines Renault, Rosengart et Salmson à Boulogne-Billancourt, travaillant pour l'armement allemand fait 623 victimes et 1500 blessés (infra). Le 8 mars, ce sont les usines Krupp, à Essen, qui sont visées. C'est le début des bombardements sur l'Allemagne.

(***) Cette victoire fit dire à Winston Churchill : *"Ce n'est pas la fin, ni même le commencement de la fin, mais c'est la fin du commencement"*.

(****) Suite à l'assassinat de l'amiral Darlan par le jeune monarchiste Fernand Bonnier de La Chapelle, le 24 décembre 1942, à Alger.

de s'unir derrière moi pour le succès des armes françaises et alliées. Une seule chose compte : la France et son Empire. Un seul But : la victoire". En cette fin d'année 1942, toutes les troupes allemandes et italiennes en Afrique du Nord sont défaites. La marine anglaise contrôle toute la Méditerranée. Une grande partie de l'Empire français bascule du côté des alliés.

- 1943 : Stalingrad ou la fin de l'hégémonie militaire allemande en Europe. Commencée en août 1942, la bataille de Stalingrad s'achève le 2 février 1943 par la reddition du maréchal Paulus. Elle marque la fin de l'hégémonie des forces de l'Axe et l'avènement d'une Armée rouge en pleine puissance, en hommes, en armes et en matériels (notamment américains). En Afrique du Nord, en mai, les dernières forces allemandes et italiennes capitulent. Le 10 juillet les troupes alliées débarquent en Sicile. En septembre la Corse est libérée. Les troupes allemandes reculent sur tous les fronts, Kiev est reprise par l'Armée rouge en novembre. Depuis le mois d'août, c'est le général de Gaulle qui préside maintenant aux destinées du Comité Français de Libération Nationale à Alger (CFLN) c'est la reconnaissance de fait, par tous les alliés (notamment par les Etats-Unis) de la « France libre » et de son chef...

- 1944 : La Bataille de France ou la reconquête des territoires. Après avoir longtemps piétiné dans le Sud de l'Italie (Monte Cassino), les troupes alliées* font leur entrée à Rome, le 4 juin. Deux jours après, c'est le débarquement allié en Normandie, la bataille de France commence. Le 15 août, en Provence, 350 000 soldats français et américains débarquent et remontent la vallée du Rhône. Le 25 août, Paris est libérée par les troupes du général Leclerc. Le 8 septembre Les troupes alliées sont à Besançon, à Belfort le 20 novembre. L'hiver 1944, précoce et particulièrement rigoureux** bloque la ligne de front, pendant quelques mois dans la poche de Colmar et sur les crêtes des Vosges. Fin novembre 1944, la Franche-Comté est redevenue libre...

b) Au plan intérieur : État de la situation au début de l'Occupation.

- Un territoire divisé puis « réuni ». Le partage du pays en deux zones entraîne une perception très différente des conditions de l'armistice. Toute personne qui habite en zone libre n'est sujette qu'à l'autorité du gouvernement de Vichy. Toutes celles qui résident en zone Nord sont soumises à la double tutelle : allemande et vichyssoise, avec là encore, des différences très importantes entre les régions comme l'Alsace, la Moselle et certains départements du Nord qui sont directement rattachés à l'administration allemande. Pour ceux qui habitent la zone occupée, les conséquences de la guerre sont plus lourdes à supporter que dans la zone Sud. Et si le hasard de la géographie les place dans une certaine proximité de la ligne de démarcation***, certains ne peuvent s'empêcher à vouloir la

(*) Le corps expéditionnaire français est commandé par le général Juin.

(**) D'après un témoin de l'époque, qui a fait la campagne de France, après la pluie, arrive avec le froid, une neige abondante (près d'un mètre fin novembre 1944) à Belfort.

(***) Comme Besançon qui n'est qu'à une trentaine de kilomètres de la ligne de démarcation. Elle passe notamment à Arc-et-Senans, sur la Loue (en cet endroit la rivière sépare les départements du Doubs et du Jura).

franchir, clandestinement, pour échapper au poids de l'occupant... Mais le rêve à l'accès de la zone libre prend brusquement fin avec le débarquement des alliés en Afrique du Nord et le ralliement de l'amiral Darlan aux nouvelles forces d'Occupation (supra). Hitler estimant que l'armistice est rompu, le 11 novembre 1942, il lance l'opération « Attila ». Les Allemands et les Italiens envahissent la zone Sud. Le but ultime des Allemands est de prendre le contrôle de la flotte française basée dans la rade de Toulon. Sur le point d'être investie, celle-ci se saborde le 27 novembre. L'armée française d'armistice (zone libre) est désarmée. La France est complètement occupée. L'ordre allemand a désormais tous pouvoirs sur l'ensemble du territoire métropolitain. La zone libre n'existe plus, mais la ligne de démarcation subsiste encore (pour plusieurs mois). Le régime de Vichy perd toute autonomie dans la gestion des territoires, la collaboration d'État est renforcée et contrainte.

- Le rationnement, les difficultés économiques, un chômage de masse. Dès les premiers mois de l'armistice, les Français de la zone occupée sont confrontés aux difficultés de la vie quotidienne. Le rationnement est partout et tous les achats considérés de premières importances ne peuvent s'acheter qu'avec des tickets. Il en va pour toute l'alimentation*, mais aussi pour l'entretien du corps (le savon), l'habillement, les chaussures et le tabac... Il faut aussi se chauffer (charbon) et se déplacer, les premiers gazogènes équipent voitures et camions. La bicyclette est particulièrement précieuse, car c'est l'un des moyens de transport les plus utilisés aussi il faut prendre garde à ne pas se la faire dérober⁽¹⁾. Le soir, le couvre-feu règne, le camouflage est de rigueur : aucune lumière ne doit être perçue du dehors. Toute consigne enfreinte est sévèrement réprimée. Avec la pénurie, s'installe le marché noir. Le troc se généralise, les vols domestiques aussi et les comptes-rendus des condamnations sont diffusés par voie de presse, chaque jour... Avec l'Occupation, les destructions et la masse des prisonniers, c'est toute l'économie du pays qui est paralysée. Le chômage explose. En octobre 1940 on relève plus d'un million de chômeurs⁽²⁾ de nationalité française dont plus de 500 000 pour la seule région parisienne où sont concentrées les usines métallurgiques et la production automobile. C'est aussi toute une jeunesse qui est frappée et la suppression du service militaire augmente encore les flux des demandeurs d'emplois...

- Une information sous contrôle. Tous les moyens d'information sont passés au crible de la censure allemande. La TSF, qui diffuse depuis Paris (Radio Paris), délivre certes, les messages de l'État français à tout le territoire, mais elle est placée sous le strict contrôle de la propagande allemande⁽³⁾. Il

(1) À Paris, en trois mois, en 1940, on vole 22 000 bicyclettes. AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes...*, op. cit., p. 196. Le vol de bicyclettes fait aussi la « une » des faits divers repris par *Le Petit Comtois*.

(2) D'après les statistiques officielles (certainement minorées) il y a, en France, en octobre 1940, 1 100 000 chômeurs. AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes...*, op. cit., p. 174.

(3) Placée sous le contrôle de Joseph Goebbels.

(*) En mai 1941, un Parisien de la catégorie A (adulte) a droit (en fonction des arrivages), à : 275 g de pain par jour ; 350 g de viande, 70 g de fromage, 100 g de matières grasses par semaine ; 500 g de sucre, 200g de riz, 250 g de pâtes alimentaires par mois. Ibid. p. 180.

est interdit d'écouter d'autres radios, surtout étrangères et notamment la BBC (Radio Londres). Toute écoute « frauduleuse » est sévèrement punie. Les postes récepteurs sont soumis à déclaration auprès des autorités. Avec les coupures d'électricité et la quasi impossibilité d'acheter des postes récepteurs, on ressuscite, en cachette, dans les caves et autres greniers, les postes à galène pour tenter de capter les messages de Londres voire les informations suisses*. Quant à la presse écrite, elle est soumise aux mêmes contrôles et contraintes. La pénurie de papier l'oblige à restreindre le nombre de ses pages. Il y a bien sûr la presse d'État qui diffuse les actes législatifs et politiques du régime de Vichy et qui distille la propagande allemande, quant à la presse régionale elle ne saurait déroger aux règles imposées. Son contrôle est total. Les informations générales sont celles qui ont reçu « l'imprimatur » des instances de surveillance et que l'on retrouve dans les grands quotidiens nationaux. Quant aux informations dites régionales ou locales, si une certaine liberté est de mise pour le choix des sujets traités, tout ce qui touche à l'ordre et à la politique sont strictement encadrés par la censure allemande.

c) Les principales évolutions de la politique intérieure française : repères chronologiques.

- 13 décembre 1940 : Le renvoi de Pierre Laval. Depuis la « poignée de main » de Montoire, Pierre Laval engage une politique volontariste aux côtés des Allemands. Il négocie avec Otto Abetz** pour mettre sur pied un plan de reconquête des colonies ralliées au général de Gaulle. Inquiet par la tournure des événements et poussé par une grande partie de ses ministres, le maréchal Pétain au cours d'une véritable « révolution de palais » destitue Pierre Laval, le met en résidence surveillée***, et nomme à sa place Pierre-Étienne Flandin⁽¹⁾. Tenus dans l'ignorance, les Allemands⁽¹⁾ sont furieux. Ils exercent immédiatement des mesures de rétorsion. La ligne de démarcation devient plus stricte, elle est fermée aux ministres, aux hommes politiques et aux journalistes... On assiste alors à une rupture franco-française. Maintenant libre de ses mouvements Pierre Laval rejoint Paris. Les journaux parisiens se déchaînent contre Vichy et le maréchal Pétain⁽²⁾. En janvier 1941, dans *Les Nouveaux Temps*, Jean Luchaire**** publie sous le titre : *"La collaboration franco-allemande est devenue*

(1) Pour une chronologie fine des événements voir : AZÉMA (J-P), *De Munich à la Libération 1938-1944*, op. cit.

(2) Pour Jean-Paul Cointet, autour de Pierre Laval et de Marcel Déat : *"le monde de la collaboration parisienne forme un milieu composite où cohabitent déçus du maurassisme (et en rupture avec lui depuis l'avant-guerre), exaltés de groupuscules d'extrême droite, et, plus encore, anciens cagouleurs, mouvements d'inspiration pacifiste et marginaux de gauche. Ce sont particulièrement ces derniers qui confèrent à cette collaboration parisienne sa tonalité si particulière..."*. COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 177.

(*) Notamment les Francs-Comtois de la zone frontrière.

(**) Alors ambassadeur d'Allemagne à Paris.

(***) Sur ordre des Allemands, il sera immédiatement libéré.

(****) Fondateur du journal collaborationniste *Les Nouveaux Temps*, il est très proche d'Otto Abetz.

impossible avec Vichy" et demande un changement de gouvernement. Au fil de ses articles, on relève les expressions suivantes à l'encontre des hommes qui entourent le maréchal, on les traite de : « misérables », « virtuoses de l'escroquerie gouvernementale », « vermine vichyssoise »... Dans *L'illustration*, sous la plume de Jacques Lesdain et de Robert Beauplan, on parle de : « bourgeois égoïstes », « d'intrigants », « de naufrageurs à gages »... *L'œuvre*, le journal de Marcel Déat, n'est pas en reste : « un emblème pour Vichy : une tête de Janus montée sur une girouette » (8 janvier)⁽¹⁾... Devant cette situation Philippe Pétain essaie de multiplier les gages de sa bonne foi vis à vis des Allemands et charge l'amiral Darlan d'exprimer cette volonté.

- 25 février 1941 : l'amiral Darlan est nommé vice-président du Conseil. Bien qu'Otto Abetz eut voulu pour lui, le titre de président du Conseil, François Darlan cumule pendant nombre de portefeuilles : Intérieur, Affaires étrangères, et surtout la Marine dont il en avait fait la quatrième du monde⁽²⁾. Dès sa constitution, le nouveau gouvernement déploie une intense activité* avec pour objectif visé de faire reconnaître par le Reich, que la France est un partenaire à la fois loyal et actif dans le cadre de « l'Europe à direction allemande⁽³⁾ ». Darlan impulse dans les discussions une triple orientation : politique, économique et militaire sur fond éventuel de l'entrée en guerre de la France contre l'Angleterre. Ces entretiens aboutissent les 27 et 28 mai aux « Protocoles de Paris » qui se traduisent notamment par : la mise à la disposition des Allemands des aérodromes de Syrie, de fournitures matérielles à l'*Afrikakorps*, l'utilisation du port de Bizerte (Tunisie) et enfin l'utilisation de Dakar par l'aviation et la marine allemandes... En contrepartie (politique du « donnant-donnant »), 7 000 prisonniers (dont le général Juin) seront libérés⁽⁴⁾. Mais le 3 juin le général Weygand** élève une vigoureuse protestation contre les « protocoles ». Il refuse la politique de collaboration militaire avec les Allemands. Darlan propose alors de n'y souscrire qu'avec d'autres contreparties additionnelles comme : la suppression des frais d'Occupation, la libération des prisonniers, la suppression de la

(1) AMOUROUX (H), *Les beaux jours des collabos*, op. cit., p. 144.

(2) Malgré le drame de Mers el-Kébir (supra), la Marine française reste très puissante. « Protégée » par une des clauses de l'armistice, elle reste un atout pour Vichy, et Darlan compte sur elle pour tenter de mettre en place, avec les Allemands la politique du « donnant-donnant ».

(3) COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 193

(4) C'est à peu près la seule concession obtenue par Darlan.

(*) Pour constituer son gouvernement, si Darlan s'est appuyé sur des hommes d'expérience comme Joseph Barthélémy à la Justice ou Yves Bouthillier à l'Économie, il s'est agrégé une nouvelle génération classée comme « activistes et ambitieux », « intellectuels d'action », venus d'horizons divers comme : Jacques Benoist-Méchin, Pierre Pucheu, Jacques Barnaud, François Lehideux, Paul Marion ou Jacques Le Roy Ladurie. Avec « ces jeunes loups » c'est le style de la « politique » qui change, on a parlé de : « technocratie », d'autoritarisme et de synarchie. Le cas de Pierre Pucheu est intéressant. Normalien (promotion de Marcel Déat), agrégé des lettres, il choisit le monde des affaires. Au début des années trente il est au Comptoir sidérurgique qui coordonne l'exportation des aciers français. En 1938, il est président de Japy Frères (supra). Après l'armistice il est nommé président du Comité d'organisation des industries mécaniques. En février 1941, il devient secrétaire d'État à la Production industrielle dans le gouvernement de Darlan.

(**) Le général Weygand est alors délégué général du gouvernement en Afrique du nord. Il sera mis fin à ses fonctions en novembre 1942.

ligne de démarcation... Avec l'invasion de l'URSS par l'Allemagne en juin, Hitler réoriente sa politique, les accords passés et la demande de révision ne sont plus une priorité allemande. C'est le sens des instructions que Von Ribbentrop* adresse à Otto Abetz, le 13 août 1941⁽¹⁾ :

"Lors de votre prochaine rencontre avec l'amiral Darlan, je vous prie de lui dire approximativement ce qui suit : les opérations en cours à l'Est accaparent entièrement l'attention des personnalités dirigeantes du gouvernement du Reich. Cela explique que nous ne pouvons donner suite à l'heure actuelle au désir exprimé par l'Amiral d'obtenir un nouveau débat sur les questions pendantes entre l'Allemagne et la France".

- 12 août 1941 : Discours du maréchal Pétain, « le vent mauvais ». Darlan à beau multiplier les déplacements à Paris, Hitler n'est pas toujours pas prêt à accorder à la France la moindre compensation politique. Depuis son entrée en fonction aucun progrès majeur n'est enregistré. La collaboration marque le pas. En cet été 1941, sourd au sein de la population (notamment pour la zone Nord) les débuts d'une résistance à la politique de Vichy. Le rationnement et le marché noir exacerbent les esprits. De Londres l'action du général de Gaulle commence à porter ses fruits et attire nombre d'adhésions. La guerre sur le front de l'Est libère la parole et les actes des militants communistes... La collaboration est peu populaire. Le pouvoir est divisé, conscient du danger il est à la recherche de « l'unanimité nationale ». Le 12 août 1941, le maréchal Pétain adresse alors un long message aux Français :

"J'ai des choses graves à vous dire. De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais. L'inquiétude gagne les esprits, le doute s'empare des âmes. L'autorité de mon gouvernement est discutée, les ordres souvent mal exécutés. Dans une atmosphère de faux bruits et d'intrigues, les forces de redressement se découragent. D'autres tentent de se substituer à elles, qui n'ont ni leur noblesse, ni leur désintéressement. Mon patronage est invoqué trop souvent, même contre le gouvernement, pour justifier de prétendues entreprises de salut, qui ne sont en fait, que des appels à l'indiscipline (...). La radio de Londres et certains journaux français ajoutent à ce désarroi des esprits. Le sens de l'intérêt national finit par perdre sa justesse et sa vigueur (...). Nos difficultés intérieures sont faites surtout du trouble des esprits, de la pénurie des hommes et de la raréfaction des produits. Le trouble des esprits n'a pas sa seule origine dans les vicissitudes de notre politique étrangère. Il provient surtout de notre lenteur à reconstruire un ordre nouveau, ou plus exactement à l'imposer. La révolution nationale, dont j'ai dans mon message du 11 octobre, dessiné les grandes lignes, n'est pas encore entrée dans les faits. Elle n'y a pas pénétré, parce qu'entre le peuple et moi, qui nous comprenons si bien, s'est dressé le double écran des partisans de l'ancien régime et des serviteurs des trusts (...). L'autorité ne vient plus d'en bas. Elle est proprement celle que je confie ou que je délègue (...). Au gouvernement qui m'entoure (...), j'entends toutefois lui tracer dans certains domaines, une ligne très nette :

- 1) L'activité des partis politiques et des groupements d'origine politique est suspendue, jusqu'à nouvel ordre, en zone libre (...).
- 2) L'indemnité parlementaire est supprimée (...).
- 3) Les premières sanctions disciplinaires contre les fonctionnaires coupables de fausses déclarations, en matière de sociétés secrètes (notamment la Franc-maçonnerie), ont été prises (...).
- 4) La Légion demeure en zone libre le meilleur instrument de la Révolution Nationale (...).
- 8) La Charte du Travail, destinée à régler, selon les principes de mon message de Saint-Étienne, les rapports des ouvriers, des artisans, des techniciens et des patrons, dans la concorde et la compréhension mutuelles (...), sera promulguée incessamment.
- 11) J'ai décidé d'user des pouvoirs que me donne l'acte constitutionnel n° 7, pour juger les responsables de notre désastre (...).
- 12) En application du même acte constitutionnel, tous les ministres et hauts fonctionnaires devront me prêter serment de fidélité, et s'engager à exercer les devoirs de leur charge pour le bien de l'État, selon les lois de l'honneur et de la probité.

(1) Ibid., p. 201.

(*) Ministre des Affaires étrangères du Reich.

Cette première série de mesures rassurera les Français qui ne pensent qu'au salut de la Patrie (...). Je sais par métier ce qu'est la victoire ; je vois aujourd'hui ce qu'est la défaite. J'ai recueilli l'héritage d'une France blessée. Cet héritage, j'ai le devoir de le défendre, en maintenant vos aspirations et vos droits. En 1917, j'ai mis fin aux mutineries. En 1940, j'ai mis un terme à la déroute. Aujourd'hui c'est de vous même que je veux vous sauver...".

La teneur de ce message accentue encore un virage dans l'histoire Vichy. On cherche donc par la suppression de l'activité des partis politiques à instaurer le « Parti unique » autour d'un « chef charismatique » dépositaire de la seule autorité. On cible de nouveau à la population les « responsables de la défaite » en les jugeant, on exige « l'allégeance » des hauts fonctionnaires et on attribue à un seul groupement⁽¹⁾ d'être le « label » de la Révolution Nationale...

- 18 avril 1942 : le retour de Pierre Laval. En automne 1941, malgré son activisme et l'engagement en Syrie* du général Dentz (fidèle à Vichy) contre les Anglais et la France libre, l'amiral Darlan ne peut que constater que l'Allemagne exige toujours plus et ne cède sur rien. La collaboration est en panne. Critiqué tant à Vichy qu'à Paris, Darlan se sait dans une position délicate et il observe que Pierre Laval se fait de plus en plus présent. Le temps presse, il lui faut agir de nouveau. L'occasion s'offre à lui en novembre 1941, lors des obsèques du général Huntziger à Paris⁽²⁾. Il fait un geste en direction de l'Allemagne en obtenant du maréchal Pétain, la suppression des fonctions de Délégué général du gouvernement en Afrique française et le rappel à Paris du général Weygand. Si cet acte ne peut que satisfaire les Allemands⁽³⁾, le renvoi de Weygand provoque un vif émoi dans les milieux vichyssois. Pour la première fois des fidèles du maréchal se rebellent et le lui font savoir lors d'une entrevue⁽⁴⁾ :

"Monsieur le Maréchal, nous avons le regret, pour la première fois, nous, vos soldats, de vous désobéir. Du plus profond de notre cœur, nous vous adjurons : ne sacrifiez pas le général Weygand... Cela ne servira à rien. Les Allemands ne vous en auront aucune reconnaissance. Prenez garde Monsieur le Maréchal, prenez garde à vous".

À cette violente intervention, Philippe Pétain ne répond que par un aveu d'impuissance :

"Les Allemands me demandent depuis longtemps de mettre le général Weygand à la porte. J'ai toujours refusé. Je suis obligé de m'y résoudre aujourd'hui".

(1) La Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution Nationale.

(2) Ministre de la Guerre, il est tué lors d'un accident d'avion, le 12 novembre 1941.

(3) Depuis plusieurs mois les Allemands faisaient pression sur Vichy pour le remplacement de Weygand, car ils le tenaient pour responsable de l'échec des « Protocoles de Paris » (supra).

(4) Jean-Paul Cointet nous rapporte l'événement. La délégation est conduite par François Valentin, directeur général la Légion française des combattants, il est accompagné de Jacques Péricard, premier vice-président, d'Émile Meaux, délégué général de la Légion, de Georges Riond, secrétaire du Comité civique et d'Albert Girardon, secrétaire administratif. Le maréchal les reçoit en présence de l'amiral Darlan, du général Bergeret et du général Laure. C'est Valentin qui prend la parole. À cette époque la Légion compte près de 1,5 millions de militants (zone libre). En 1943 Valentin rejoindra la résistance où il sera particulièrement actif. Ibid., p. 219.

(*) Le 8 juin 1941, en Syrie, les forces anglaises et les forces de la France libre affrontent les troupes du général Dentz fidèles au maréchal Pétain. On relève plus de 1 000 tués et 5 400 blessés du côté de Vichy, 156 tués et 627 blessés chez les Français libres et plus de 3 000 tués et blessés chez les Britanniques. Le 24 juin, le général Catroux devient Délégué général et plénipotentiaire de la France libre au Levant.

Mais ce geste ne saurait amadouer les autorités allemandes aux prises à de nouvelles difficultés. Au plan intérieur, la zone occupée s'installe dans la résistance active*. Aux attentats succèdent la répression et les exécutions d'otages... Sur les fronts extérieurs, les puissances de l'Axe éprouvent des difficultés en Afrique du Nord, et si le front de l'Est ne semble pas offrir de grande résistance, son épopée demande toujours plus de moyens matériels que les pays occupés doivent fournir. En outre, à l'Ouest, dans le Pacifique, un autre scénario de la guerre mondiale vient de s'ouvrir, après l'attaque, par les Japonais de Pearl Harbor, depuis le 11 décembre 1941, l'Allemagne se trouve désormais en guerre avec les Etats-Unis. Au printemps 1942 se joue une nouvelle fois une dramaturgie théâtrale sur fond de retour aux affaires de Pierre Laval. Pétain partagé entre la pression américaine⁽¹⁾ et la menace des Allemands⁽²⁾ finit par céder à Hitler. Le 18 avril Pierre Laval devient chef du gouvernement et s'octroie : les Affaires étrangères, l'Information et l'Intérieur. L'amiral Darlan est nommé commandant en chef des forces terrestres, maritimes et aériennes. Les États-Unis rappellent leur ambassadeur, l'amiral Leahy quitte définitivement Vichy... Le dimanche 19 avril, à 20 heures, le vieux maréchal s'adresse de nouveau aux Français⁽³⁾ :

"Français, un nouveau Gouvernement est constitué. L'amiral Darlan, qui reste mon successeur désigné, assumera la défense de notre Territoire et de notre Empire. M. Pierre Laval exercera sous mon autorité la direction de la politique intérieure et extérieure du Pays. C'est avec lui que j'ai, au moment le plus tragique de notre désastre, fondé l'Ordre nouveau qui doit assurer le relèvement de la France. Aujourd'hui, dans un moment aussi décisif que celui de juin 1940, je me retrouve avec lui pour reprendre l'œuvre nationale et d'organisation européenne** dont nous avons jeté les bases. Français, votre sagesse, votre patience, votre patriotisme nous aideront à triompher de nos épreuves et de nos misères. Venez, d'un seul cœur vous ranger autour du Gouvernement. Il vous donnera de nouveaux motifs de croire et d'espérer".

- 22 juin 1942, discours de Pierre Laval : « je souhaite la victoire de l'Allemagne ». Alors que la répression des juifs s'accroît et que depuis le 29 mai ils ont l'obligation (en zone occupée) de porter l'étoile jaune, pressé par les Allemands (Fritz Sauckel) qui réclament 250 000 ouvriers qualifiés pour

(1) En février 1942, les Etats-Unis ont eu vent, depuis le mois de février, des transports effectués par le gouvernement de Vichy en faveur des troupes de Rommel. Ils ont demandé à leur ambassadeur Leahy en place à Vichy, d'exercer une vive pression sur le maréchal et sur Darlan.

(2) Il semblerait que c'est en mars 1942, que Pierre Laval, remis de sa blessure*** et soucieux de revenir rapidement au pouvoir, aurait mis sur pied, avec l'aide d'Abetz, une campagne « d'intoxication » à l'endroit du maréchal Pétain. Ainsi ils lui auraient laissé entendre que les Allemands s'approprièrent à prendre des mesures draconiennes contre la France : fermeture de la ligne de démarcation et nomination d'un *Gauleiter*... Ibid., pp. 225-226.

(3) Message radiodiffusé, d'après *Le Petit Comtois*, 21 avril 1942.

(*) La presse « résistante » se développe. Le 16 novembre 1941 paraît, à Lyon (zone encore libre), le premier numéro des *Cahiers du Témoignage Chrétien*, dont le titre est : "France, prends garde de perdre ton âme". Il met en garde les Chrétiens contre l'idéologie nazie, s'oppose à la collaboration et rejette vivement toute forme d'antisémitisme. Il cite notamment la phrase de Pie XI : "il n'est pas possible aux chrétiens de participer à l'antisémitisme". Son fondateur est un jésuite, le père Chaillot, natif d'un petit village du Doubs. 14 numéros (29 rubriques « thématiques ») des *Cahiers* paraîtront jusqu'en juillet 1944.

(**) Qui est censée reposer sur un socle franco-allemand (infra).

(***) Le 27 août 1941, lors d'une prise d'armes pour la Légion des Volontaires Français (LVF), Pierre Laval fut victime d'un attentat à coups de revolver.

aller travailler outre-Rhin (infra), Pierre Laval, dans un discours radiodiffusé annonce la « relève⁽¹⁾ » et précise le cadre de sa politique. Il place sa réflexion et son action sur la constitution d'une nouvelle Europe où la France (avec l'Allemagne et l'Italie), aurait toute sa place. Mais pour atteindre ce but il faut lutter avec l'Allemagne « qui est en train de livrer des combats gigantesques » pour lutter contre le bolchevisme qui menace « notre civilisation » :

"Ma présence au gouvernement a une signification qui n'échappe à personne, ni en France, ni à l'étranger. J'ai la volonté de rétablir avec l'Allemagne et avec l'Italie des relations normales et confiantes. De cette guerre surgira inévitablement une nouvelle Europe (...). Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit, avec d'autres, consentir d'immenses sacrifices. Et elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher dans les usines et aux champs. Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que, sans elle, le bolchevisme s'installerait partout (...). Ouvriers de France ! C'est pour la libération des prisonniers que vous allez travailler en Allemagne ! C'est pour notre pays que vous irez en grand nombre ! C'est pour permettre à la France de trouver sa place dans la nouvelle Europe que vous répondrez à mon appel⁽²⁾..."

- Novembre 1942 : Les Alliés débarquent au Maroc et en Algérie, la France est entièrement occupée.

Bien que toujours peu séduit par le régime nazi⁽³⁾, Pierre Laval, en ce mois de juin 1942, reste persuadé, qu'*in fine*, l'Allemagne sortira vainqueur de ce conflit d'un nouveau genre*, aussi il est important pour lui de multiplier les gestes de bonne volonté à l'endroit de ceux qui ont exigé son retour à la première place du gouvernement⁽⁴⁾. Mais le 8 novembre, le débarquement des Anglo-Américains** en Afrique du Nord ruine les fondements de sa stratégie. Placée en dehors de la convention d'armistice et jusque-là, défendue avec grand soin par le général Weygand dans une stricte neutralité, c'est toute l'Afrique française qui bascule en quelques jours du côté des alliés. Outre une armée de 120 000 hommes, du matériel, une force navale..., c'est aussi la défection de chefs militaires de haut rang : l'amiral Darlan et le général Giraud*** entrent en dissidence contre Vichy et rejoignent les alliés⁽⁵⁾. Le 11 novembre, la zone libre est envahie, le 27 novembre la flotte française se saborde en rade de Toulon. L'État français est désormais réduit à l'hexagone et la totalité du territoire

(1) Nous reviendrons sur la « relève » (infra).

(2) D'après *Les Nouveaux Temps*, 24 juin 1942.

(3) AZÉMA (J-P), *De Munich à la Libération*, op. cit., p. 197.

(4) Si Hitler a imposé son retour, il semblerait que Goering avait prévenu Laval que l'Allemagne, concentrant tous ses efforts dans son conflit contre l'URSS, la France ne devait rien attendre en échange. COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., pp. 229-230.

(5) Supra.

(*) En juin 1942, si les forces de l'Axe éprouvent quelques revers en Afrique du Nord, l'Allemagne est à l'apogée de son extension militaire en Europe. Ses troupes sont aux portes de Moscou et se préparent à foncer sur Stalingrad (août).

(**) C'est une flotte de près de 300 navires qui arrive de Gibraltar avec à son bord 72 000 soldats dont 49 000 américains.

(***) Henri Giraud, après son évasion spectaculaire, en avril 1942, de la forteresse allemande où il était retenu prisonnier, s'installe en France dans la zone libre. Son intrépidité (il s'était déjà évadé lors de la première guerre mondiale) et sa personnalité lui valent un prestige considérable auprès des Français mais aussi des Américains. Après avoir fait la « promesse », par écrit, au maréchal Pétain qu'il n'irait pas à l'encontre de son action, il quitte clandestinement les côtes françaises à bord d'un sous-marin anglais qui l'emmène début du mois de novembre à Gibraltar où il rencontre des émissaires américains à la veille de l'opération « Torch » (débarquement au Maroc et en Algérie). Après l'assassinat de l'amiral Darlan, le 24 décembre, il prend la tête du Comité Impérial Français (CIF) (supra).

est occupée. La nouvelle posture de Vichy voulue par Pierre Laval, et qui isole complètement Pétain, a perdu tout son potentiel de négociation, la « souveraineté » de la France est désormais laissée à la seule volonté d'Hitler⁽¹⁾ :

"La souveraineté française sera maintenue mais dans la seule mesure où elle servira nos intérêts ; elle sera supprimée dès l'instant où elle ne pourra être conciliée avec les nécessités militaires".

- 1943-1944 : De la répression à l'aube de la victoire. En maintenant l'État français, le Reich sait qu'il peut désormais obtenir « légalement » (et non par la force armée) et à son profit, tout d'un appareil d'État si désireux de collaborer à sa cause. Quant à Pierre Laval, il se sait maintenant embarqué pour le meilleur et pour le pire. Après sa déclaration où il souhaitait la victoire de l'Allemagne, il doit maintenant faire montre : *"qu'il est le meilleur répondant possible pour l'Axe"*⁽²⁾. Si, dans un premier temps, les Allemands lui accordent quelques petites satisfactions, comme la suppression de la ligne de démarcation en mars 1943, le recrutement de 2 800 hommes pour former le « Premier Régiment de France » et la libération de quelques milliers de prisonniers, ils exigent aussitôt de Vichy une collaboration « totale » sur quatre points précis : une aide efficace contre les « terroristes », la « livraison » des Juifs, le transfert d'une main-d'œuvre qualifiée outre-Rhin et une mobilisation économique sans précédent pour l'Allemagne.

La création de la Milice française contre le « terrorisme » . La Résistance intérieure, naît, en France, en territoire occupé dès l'automne 1940*. Peu à peu, ce « Peuple né de l'Ombre » (Malraux), se structure et s'organise en réseaux ou en mouvements dont les buts et les objectifs divergent parfois radicalement⁽³⁾. Cette « résistance » à l'Occupation, mais aussi au régime de Vichy, évolue et prend au cours du temps différentes formes dans ses applications. Entre les actions de renseignements, les sabotages et certaines opérations militaires contre les troupes d'Occupation et les forces du régime de Vichy (la Milice), on ne saurait oublier l'existence d'une vaste presse clandestine, la diffusion de tracts, la production de faux papiers, l'organisation de filières pour sauver des Juifs, des prisonniers évadés, l'accueil des réfractaires du STO ou l'organisation de manifestations ou de grèves... Pour les autorités d'Occupation, comme pour les fidèles du régime de Vichy, toutes ces menées diligentées par cette « résistance » ne sont que des actes « terroristes » qui défient l'autorité et il y a lieu de mener contre leurs auteurs la plus sévère des répressions. Après l'invasion de la zone libre, dès le printemps 1943, on voit surgir nombre de maquis qui s'installent

(1) Déclaration du 13 décembre 1942, du Führer aux responsables de la Wehrmacht. D'après AZÉMA (J-P), *De Munich à la Libération*, op. cit., p. 206.

(2) Propos tenus par Ribbentrop, en avril 1943. Ibid.

(3) Sur les différents aspects de la Résistance nous renvoyons nos lecteurs à la bibliographie.

(*) Comme Charles Pierrepâque, qui en novembre 1940 entre dans un réseau de résistance à Belfort. Ce groupe se charge de faire passer des prisonniers évadés en zone libre et de la récupération d'armes de guerre. Recherché par la Gestapo, il est arrêté en décembre 1941. Torturé, il ne livre aucune information. Condamné à mort par le tribunal militaire de Besançon, il est fusillé, le 16 décembre 1941.

dans la campagne française*. Certains se constituent en réseaux et offrent ainsi une puissance armée considérable. Ils font échec aux troupes allemandes (et à la Milice)⁽¹⁾ et prennent une part particulièrement active à la libération du Pays. Pour tenter d'endiguer le « terrorisme » et lutter contre les « partisans », pressé par Hitler de faire cesser tous les actes d'hostilité à l'endroit des Allemands, Pierre Laval crée, le 30 janvier 1943, une Milice Française⁽²⁾. Cette force (dont les effectifs vont osciller entre 15 000 à 30 000 personnes), outre le fait qu'elle semble satisfaire les exigences allemandes**, offre aussi à Pierre Laval une manière de parer à la pression des chefs ultras de Paris⁽³⁾. La Milice se substitue aux forces de police et coopère avec la Gestapo. La loi du 20 janvier 1944, l'autorise à constituer des cours martiales sommaires (trois juges, tous miliciens), le jugement est rendu en quelques minutes et exécutoire immédiatement. Par ses exactions⁽⁴⁾ la Milice concentra rapidement la répulsion de la grande majorité des Français, elle ne fut qu'une force militaire médiocre qui n'eut jamais la confiance des Allemands.

La déportation massive des Juifs⁽⁵⁾. En janvier 1942, des responsables nazis décidèrent de l'extermination des Juifs d'Europe⁽⁶⁾ et leur transfert dans des camps de concentration. Dès son retour

(1) Principalement dans la zone Sud. Les maquis de la Haute-Vienne, réunis sous le seul commandement de Georges Guingouin, compte environ 8 000 hommes armés en 1944.

(2) Lors de son entrevue, avec Hitler, le 19 décembre 1942, Laval se serait vu imposer la restructuration et le renforcement des formations policières pour lutter contre le « terrorisme » dans le cadre d'une collaboration avec la police allemande (Gestapo). Mais la police française souffrait d'un manque d'effectifs et d'adaptation à cette nouvelle mission. En outre, elle avait gardé, semble-t-il, un souvenir amer des grandes rafles de 1942 (infra). Quant à la gendarmerie et les Groupes Mobiles de Réserve (GMR) leur « zèle » (surtout chez les gendarmes) restait fort limité. Fort de ce constat, Pierre Laval conçoit l'idée de créer une formation nouvelle en dehors des structures étatiques traditionnelles. Le noyau initial de cette nouvelle force sera pris dans le Service d'Ordre Légionnaire (SOL) créé en janvier 1942 ; son chef, Joseph Darnand, se voit confier la tête de la Milice Française. COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., pp. 280-283.

(3) À Paris, les rapports de Laval avec Marcel Déat (Rassemblement National Populaire) et Jacques Doriot (Parti Populaire Français), se sont fortement dégradés. Avec la Milice il reprend la « main ». Mais en voulant étendre les missions de la Milice dans la zone Nord, puisque désormais le territoire est unifié, il se heurte au refus allemand. En 1944, l'Allemagne en difficulté sur tous les fronts, autorise la Milice dans la zone Nord, mais Pierre Laval ne la contrôle plus.

(4) Parmi les très nombreuses victimes de la Milice, on relève : Maurice Sarraut, directeur de *La Dépêche de Toulouse* ; Jean Zay, ministre du Front populaire ; Georges Mandel, ex-ministre de l'Intérieur ; mais aussi le massacre à Saint-Amand-Montrond où plus de 80 victimes civiles seront retirées d'un puits après son passage (11 juin 1944)...

(5) La « solution finale » ou la « solution définitive du problème juif » a été établie lors de la conférence de Wannsee (une petite ville dans la banlieue de Berlin) le 20 janvier 1942. Sous l'autorité de Reinhard Heydrich, chef de la sécurité d'État du Reich, une quinzaine de hauts dignitaires nazis ont établi le cadre administratif et juridique de l'extermination des Juifs d'Europe. COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., pp. 250-251

(6) En 1939, d'après Serge Klarsfeld, la France compte environ 330 000 juifs dont un peu moins de 200 000 avaient la nationalité française.

(*) Nombre de travailleurs réfractaires au STO iront les rejoindre.

(**) Outre la pratique systématique de la violence (rafles, tortures, exécutions sommaires...) et le recours à la délation, la Milice s'est aussi « distinguée », aux côtés des troupes allemandes dans les attaques de plusieurs grands maquis de la zone Sud : Les Glières, le Vercors, le Mont Gargan, le Mont Mouchet...

au pouvoir, Pierre Laval se retrouve confronté à cette question. Devant les exigences allemandes Laval tenta de biaiser et de marchander. Les Juifs de nationalité française* ne partiraient pas en Allemagne ; en contrepartie, l'État français prêterait son concours pour livrer les Juifs de nationalité étrangère ou apatrides. Mais pour les Allemands l'objectif se veut plus radical si l'on en juge le rapport Dannecker-Eischmann⁽¹⁾ adressé à Hitler le 1^{er} juillet 1942 :

"En vertu de l'ordre du Reichsführer SS du 23 juin 1942, tous les juifs domiciliés en France doivent être déportés aussitôt que possible. Aussi faudrait-il, afin de pouvoir poursuivre notre effort, exercer une pression appropriée sur le gouvernement français. La réalisation en zone occupée ne comporte pas de difficulté ; les travaux préparatoires d'ordre politique en vue de la réalisation pratique en zone non occupée ne sont pas encore complètement terminés, puisque le gouvernement français fait des difficultés de plus en plus considérables".

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1942, à 4 heures du matin, l'opération « Vent printanier » commence. Des équipes de policiers français arrêtent 12 884 personnes** qui sont transférées au Vélodrome d'hiver et à Drancy. Les conditions de détention sont ignobles. Les 26, 27 et 28 août, d'autres rafles méthodiques ratissent les villes de la zone Sud⁽²⁾... Les premiers trains quittent la France pour les camps. La tragédie est en marche⁽³⁾...

De la « Relève » au Service du Travail Obligatoire (STO)⁽⁴⁾. En juin 1942, l'Allemagne exige de la France, 350 000 travailleurs. Pierre Laval détourne la demande et propose un « échange ». Le 22 juin, il annonce une « Relève » qui consiste à échanger un prisonnier libéré contre trois travailleurs volontaires. Les conditions qui encadrent cette procédure sont particulièrement restrictives. La Relève s'avère être un échec. Sous la pression allemande, Laval instaure, le 16 février 1943 le Service Obligatoire du Travail (SOT), aussitôt rebaptisé : Service du Travail Obligatoire (STO). Les réquisitions semblent, dans un premier temps, être efficaces. Mais bien vite le nombre des réfractaires augmente, ils entrent dans la clandestinité et participent, pour certains, au développement des maquis⁽⁵⁾... À partir de 1944, les réquisitions pour le STO, éprouvent de très grandes difficultés

(1) D'après COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 253.

(2) AZÉMA (J-P), *De Munich à la Libération*, op. cit., pp. 208-210.

(3) Parmi les 80 000 Juifs déportés, 24 500 étaient français. Sur les 73 853 déportés par les 74 grands convois, seuls 2 600 ont survécu. Plus de 11 000 enfants ne sont pas revenus, 2 000 avaient moins de 6 ans.

(4) Nous reviendrons plus longuement sur cette question (infra).

(5) On estime que le STO, provoqua le départ dans la clandestinité de quelque 200 000 réfractaires dont un quart gagnèrent les maquis. D'autres se cachèrent ou s'embauchèrent dans des fermes isolées où ils servirent de main-d'œuvre à des paysans complices (ce qui fut le cas de l'oncle de l'auteur). Le STO accentua la rupture de l'opinion avec le régime de Vichy.

(*) À l'exception de ceux qui pourraient perdre leur droits à la nationalité française (supra).

(**) On relève : 3 031 hommes, 5 802 femmes, 4 501 enfants, selon les statistiques allemandes ; un certain nombre de Juifs, grâce à des indiscretions ou en prêtant attention aux rumeurs, avaient pu échapper au piège. Ibid., p. 209.

à constituer de nouveaux contingents pour l'Allemagne, l'obligation touche maintenant à sa fin⁽¹⁾... **Une mobilisation économique sans précédent pour l'Allemagne.** Pierre Laval est ses ministres, Jean Bichelonne* et Pierre Cathala**, ont cherché à entraver le départ forcé des travailleurs français pour l'Allemagne en mettant en exergue qu'ils pourraient continuer à travailler au sein des usines françaises pour le compte de l'Allemagne. Cette proposition avait surtout pour but de conserver, en France, un outil de production industrielle. La France évitait ainsi le démantèlement de ses usines et le transfert en Allemagne des machines tout en conservant pour ses besoins propres des professionnels de haut niveau et une partie de la production. Les accords Speer-Bichelonne avaient ainsi permis de limiter le flux des départs mais avait renforcé l'exploitation économique de la France. À la fin de l'année 1943, fonctionnaient en France près de 3 300 « S. Betriebe⁽²⁾ » employant 720 000 ouvriers. Selon Alan S. Milward, en 1943, l'Allemagne utilisait pour ses propres besoins 40 pour cent au moins des ressources françaises⁽³⁾. Certains secteurs industriels (aéronautique, constructions navales, fonderie, caoutchouc, automobile***...) en arrivent en 1943-1944, à travailler exclusivement pour satisfaire les demandes allemandes...

Décembre 1943-septembre 1944 : la fin de l'État français. Alors que le Reich allemand, après son expulsion de toute l'Afrique du Nord, voit tout son front Est succomber sous les assauts meurtriers des troupes communistes, le voici maintenant menacé au Sud dans la péninsule italienne. Les troupes alliées, après avoir conquis la Sicile⁽⁴⁾, remontent vers Rome, l'Italie capitule le 8 septembre, sans condition et se range désormais aux côtés des Alliés. Aussitôt la Wehrmacht occupe Rome et désarme l'armée italienne. Les soldats italiens du front russe sont arrêtés et internés dans des camps... Profitant de la nouvelle position italienne (neutralité) et malgré la présence de rescapés de l'*Afrikakorps* de Rommel, la Corse se soulève, le 12 septembre les troupes des Forces Françaises Libres débarquent, le lendemain l'île est libérée. Au plan intérieur, la Résistance développe son

(1) À partir de l'automne 1943, on relève déjà une diminution considérable des départs, ils ne sont plus que de 4 000 en moyenne par mois alors que d'avril à août 1943 ils étaient de l'ordre de 30 000. En août 1944 on relève quand même plus de 600 000 travailleurs français en Allemagne. COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 284.

(2) Entreprises exemptes de tout départ de main-d'oeuvre, jeunes classes du STO incluses. Voir aussi : Radtke-Delacor (Arne), « Produire pour le Reich, les commandes allemandes à l'industrie française (1940-1944) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 2001, pp. 99-115.

(3) MILWARD (A S), *The New Order and the French Economy*, Oxford, Clarendon press, Oxford University Press, 1970, 320 p., p. 111.

(4) Les Alliés ont débarqué en Sicile le 10 juillet 1943.

(*) Jean Bichelonne, ministre de la Production industrielle rencontra en février 1942 Albert Speer, ministre allemand des Armements de la production de guerre. En septembre 1943, tous deux signent les accords Speer-Bichelonne.

(**) Pierre Cathala est secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux finances.

(***) Pour Louis Renault, lors de son procès, seule la préoccupation d'assurer la permanence de son entreprise a guidé son souci de collaborer avec l'Allemagne. COINTET (J-P), *Histoire de Vichy*, op. cit., p. 284.

action. Les sabotages et les attentats deviennent spectaculaires⁽¹⁾, ils déstabilisent les Allemands et Vichy perd toute sa crédibilité. La crise entre Vichy et les autorités d'Occupation s'ouvre le 13 novembre 1943. Les Allemands interdisent la diffusion d'un discours du maréchal Pétain*, ce dernier fait alors la « grève de l'État ». L'Allemagne s'empare de tous les pouvoirs, il nomme ministres et autres Secrétaires d'État (Joseph Darnand, Philippe Henriot, Marcel Déat...), mais ordonne aussi nombre d'arrestations... Laval est affaibli, l'ordre milicien règne, Vichy est à l'agonie. Le 6 juin 1944, le débarquement allié en Normandie sonne la fin. Un nouvel ordre s'installe...

7-2) Le *Petit Comtois*⁽²⁾ ou « l'information » des bisontins vue par le prisme d'un quotidien régional.

Pour notre travail, nous avons consulté chaque numéro du *Petit Comtois* diffusé pendant toute cette période pour tenter de mieux appréhender les informations dont disposaient, chaque jour, les Bisontins et les Francs-Comtois. Le prix du numéro est de un franc. Au début de la Guerre, la pénurie de papier commence à se faire sentir, aussi, 5 jours sur 7, chaque numéro ne comprend plus qu'une feuille (2 pages). Le lundi et le mardi (ou le samedi et le dimanche) sont regroupés en un seul numéro de 4 pages. Puis à la fin de l'année 1943, l'édition rétrécit, un jour sur deux, à une demi-feuille. Avec l'année 1944, la demi-feuille est quotidienne, « l'information » est réduite à l'essentiel⁽³⁾. La première page est surtout consacrée à la vie politique nationale et à la situation de la guerre dans le monde (propagande imposée par l'occupant). Toutes les victoires : allemandes, italiennes et japonaises sont magnifiées. L'Angleterre, puis au fil des événements : les États-Unis, les Forces Françaises Libres et l'URSS..., sont stigmatisés... De temps à autre, les lecteurs ont « droit » à une pleine page des discours du Führer**, comme celui édité en ce début du mois de janvier 1941, et qui « affirme » le *“renouveau européen et la paix pour tous”* pour l'année en cours. Voici l'exorde :

“Supplément aux journaux : Le Petit Comtois, La république de l'Est, Le Pays de Montbéliard, le Journal de Pontarlier, La Frontière, L'Action Jurassienne, le Salinois.

Le discours du Führer

Une poussée mortelle contre la mentalité ploutocratique et juive des fauteurs de guerre britanniques.

À la veille d'événements décisifs, c'est l'année 1941 qui apportera la victoire des jeunes peuples et le renouveau européen,
la paix pour tous”

(1) Le 28 septembre 1943, un détachement des Francs-Tireurs et Partisans-Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI), abattent Julius Ritter, adjoint de Sauckel chargé de la mobilisation de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne. Cette action est l'une des plus spectaculaire parmi les 230 attentats commis par ce groupe entre novembre 1942 et novembre 1943. Le 1^{er} octobre 1943, les FTP attaquent la prison du Puits-en-Velay (Haute-Loire) et délivrent 79 prisonniers politiques... PANNÉ (J-L), *Journal de la France et des Français*, op. cit., pp. 2136-2137.

(2) Son siège social est sis à Besançon, 20 rue Gambetta. Il appartient à la Société Millot Frères, qui veille aussi, depuis 1907, aux destinées de la *France Horlogère* (supra). *Le Petit Comtois* et *La France Horlogère*, partagent le même siège, à Besançon. Avec la ligne de démarcation, il couvre une partie de la Franche-Comté et le département de l'Ain.

(3) *Le Petit Comtois* cesse de paraître en mai 1944. Il reparaitra en octobre 1944 sous le titre *Le Comtois* (infra).

(*) Il annonçait son intention de remettre à l'Assemblée nationale la désignation de son successeur (décision défavorable à Laval).

(**) Comme ceux consacrés à l'intervention contre l'URSS ou pour justifier l'invasion de la zone libre en France...

Mais depuis l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'URSS⁽¹⁾, on voit aussi apparaître, en première page du journal, les conséquences des premiers actes de résistance. Encadrés de noir, les premiers « Avis » signalent, en représailles, les prises d'otages et les noms des premiers fusillés :

Avis à la population⁽²⁾

Le 21 août, au matin, un membre de l'armée allemande a été victime d'un assassinat à Paris. En conséquence, j'ordonne :

1° À partir du 23 août, tous les Français mis en état d'arrestation, que ce soit par les autorités allemandes en France ou qu'ils soient arrêtés pour le compte de celles-ci sont considérées comme otages.

2° En cas de nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte commis seront fusillés*.

Pour le Militaerbefehlshaber in Frankreich : SCHAUMBURG, Generalieutenant.

Au plan intérieur, on suit, pas à pas, la politique de Vichy, avec les interventions du maréchal, des principaux ministres, les changements de gouvernements. Les deux premières années si la figure emblématique du maréchal Pétain fait l'objet d'une véritable vénération, elle reste néanmoins contenue⁽³⁾. Les articles sont relativement brefs. Puis le « culte » se fait plus discret. C'est ainsi, que, pendant quelques semaines de l'année 1941, les lecteurs francs-comtois ont droit à une « pensée du jour » sélectionnée parmi les très nombreux courriers envoyés par les élèves**. Si les références aux propos du maréchal sont évidentes, sa personne n'est pas citée. Voici deux « pensées » mises en exergue, sur la première page du *Petit Comtois*, dans la petite partie consacrée à la « chronique régionale » :

"La pensée du jour"

« Union, Amour, Travail et Ordre, voilà ce que nous, petits écoliers, voudrions voir renaître dans notre France chérie. Aidez-nous dans notre œuvre pour ressusciter une France digne de son vieux passé⁽⁴⁾ ».

Gilbert R., né le 2 septembre 1929, élève de l'école de garçons de Grand-Combe-Châteaux.

(1) Avec la rupture du pacte germano-soviétique en juin 1941, les communistes et leurs partisans recouvrent en France leur liberté d'action. Dès le mois d'août 1941, on assiste aux premiers attentats qui visent des membres de l'armée allemande. Ces attentats contre les personnes sont vigoureusement dénoncés, de Londres, à la BBC, par le général de Gaulle le 23 octobre 1941, qui craint surtout que son *leadership* soit remis en cause par les communistes sur le territoire français : "Il y a une tactique à la guerre. La guerre des Français doit être conduite par ceux qui en ont la charge, c'est à dire par moi-même et par le Comité national. Il faut que tous les combattants, ceux du dedans comme ceux du dehors, observent la même consigne que je donne sur le territoire occupé, c'est de ne pas tuer ouvertement des Allemands...". PANNÉ (J-L), « La première moitié du XX^e siècle, 1900-1946 » in *Journal de la France et des Français, Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, op. cit. p. 2116.

(2) *Le Petit Comtois*, 24 août 1941. Il s'agit du premier attentat diligenté, au métro Barbès, par Pierre Georges (Fabien).

(3) Si, les deux premières années de la guerre, *Le Petit Comtois*, rend un hommage appuyé au maréchal, il ne tombe jamais dans le dithyrambe exacerbé. Sur la « dévotion » des Français pour Pétain voir : AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes...*, op. cit., pp. 207-241.

(4) *Le Petit Comtois*, 21 juin 1941.

(*) Le mercredi 17 septembre 1941, *Le Petit Comtois* porte « l'avis » et les noms de 10 otages fusillés.

(**) Dans tous les établissements scolaires, les enseignants ont reçu des consignes strictes pour mettre en place les « valeurs » du nouvel État français et exalter la personne du maréchal (nombre d'enseignants refuseront de se plier à ce genre d'injonction). Les élèves doivent aussi apprendre le chant écrit à son honneur : "Maréchal nous voilà !"

Si les élèves des écoles élémentaires sont nombreux à envoyer « leurs pensées », les élèves des lycées, collèges et autres ÉPS ne sont pas en reste :

"La pensée du jour"
« Des Écoles, partout, la même voix s'élance :
Unis et fraternels, fils d'un généreux sol,
Aidons la douce France à reprendre son vol.
Toujours plus haut, en un ciel d'espérance⁽¹⁾ ».

Jean V. , né le 29 avril 1924, élève à l'École Primaire Supérieure de Besançon*

Dans un coin de la première page, avec une petite suite (en fonction des événements rapportés) au verso de la feuille, sous la rubrique « chronique régionale » sont diffusées les informations générales, les recommandations des autorités, l'incitation à aller travailler en Allemagne, l'octroi des laissez-passer, et surtout pour tout ce qui touche au ravitaillement et à la situation des prisonniers... Au verso on trouve les faits divers, l'état civil, les avis de décès et remerciements des familles... On relève la place (relativement importante) faite aux résultats sportifs. Le football tient la corde avec la boxe et le cyclisme... On relève aussi quelques annonces (achats, ventes), la publicité pour les spectacles (cinéma et théâtre) et pour quelques produits « tonifiants » en ces temps de guerre. Les sous-vêtements féminins font aussi l'objet d'une publicité régulière...

7-2-1) Quelques aspects de la vie quotidienne à Besançon, sous l'Occupation.

a) Incivilités et premiers actes de résistance. Dans les premiers mois de l'armistice, les Allemands sont présentés sous les meilleurs auspices. Avec le passage de la guerre dans la ville, des ponts ont été détruits et d'autres sont fortement endommagés aussi il faut rétablir la circulation pour désenclaver toute une population, les commerces et les administrations qui se trouvent quelque peu bloqués dans la « boucle du Doubs ». Fin juin 1940, *Le Petit Comtois* rend hommage à la « diligence des Allemands » et aux divers services bisontins d'avoir pu rendre à la circulation des seules voitures et camions le pont Battant⁽²⁾. À la fin août se sont deux actes de courage de trois sous-officiers allemands qui sont salués en des termes fort élogieux par le Préfet :

"Le Préfet a tenu à remercier le commandant de la *Feldkommandatur*, en son nom personnel et au nom de la population pour la belle conduite de trois sous-officiers allemands, qui ont le 4 août, au péril de leur vie retiré du Doubs un enfant de 10 ans qui avait glissé dans la

(1) Ibid., 24 juin 1941.

(2) Les ponts Bregille et Battant furent étayés par des constructions de bois, ils étaient alors réservés aux seuls passages des véhicules. Le pont de la République fut rétabli plus tard. Quant aux piétons et cyclistes ils empruntaient deux « ponts de bateaux » (à Canot et l'autre au droit de la rue Champrond), et un service de barques (supra). Mais vers le milieu du mois de juillet 1940, les pluies diluviennes provoquent une brusque montée du Doubs (notamment à cause des gravats des ponts et des destructions qui obstruent le lit de la rivière), la circulation sur les « ponts de bateaux » est interrompue, les piétons furent autoriser à prendre les ponts Battant et Bregille. La reprise du trafic des tramways dans la partie extérieure de la boucle du Doubs est en voie d'être rétablie, seraient desservis : l'avenue Carnot, la gare Viotte, Saint-Claude, et par la rue Battant et le quai Veil Picard, Saint-Ferjeux. *Le Petit Comtois*, 20 juillet 1940.

(*) Sise, nous le rappelons, dans les murs de l'ÉNH.

rivière en voulant franchir le barrage de Mazagran et était emporté par le courant. Et le 10 août, à la baignade de Chalezeule, les trois mêmes sous-officiers ont risqué leur vie pour retirer du Doubs un prisonnier de guerre (Robert Cousin). Sans leur intervention ce dernier se serait infailliblement noyé⁽¹⁾».

Si les actes de civilité et les interventions de l'armée d'Occupation pour l'amélioration de la circulation sont salués, les « incidents » entre les Bisontins et les Allemands ne tardent pas à apparaître et ils ne sont pas rares. Ils sont immédiatement relevés par les autorités d'Occupation et les rappels à l'ordre sont sans ambiguïté. En novembre 1940, la *Feldkommandatur* interpelle les autorités municipales sur un certain nombre « d'incorrections » perpétrées par les habitants à l'endroit des soldats allemands. La municipalité se voit obligée de réagir par voie de presse⁽²⁾ :

"Bisontins soyez corrects ! Les autorités allemandes ont adressé des observations à la municipalité, motivées par la conduite d'une partie de la population civile à l'égard des officiers et soldats de l'armée allemande. L'attitude contre laquelle on s'élève se traduit notamment par le fait que des civils, hommes et femmes, circulent de front sur les trottoirs**, qu'ils encombrant dans le dessein d'obliger les militaires à céder la place. Il a été constaté aussi que dans certains magasins où acheteurs militaires et civils sont mélangés, les commerçants et leur personnel servent d'abord les civils même lorsque ceux-ci sont arrivés après les militaires allemands. Cet état de chose doit cesser et le Maire fait appel à l'esprit de compréhension des habitants qu'ils observent une attitude digne et correcte qui s'impose dans toutes les circonstances présentes et qui est au surplus conforme aux vieilles traditions de courtoisie de la population de Besançon. Si des faits semblables à ceux indiqués ci-dessus devaient se renouveler de graves sanctions seraient immédiatement prises à l'égard des contrevenants."

Avec le temps les « incivilités » s'effacent devant des actions autrement plus graves et qui préfigurent les premiers signes de résistance contre l'occupant. Le 1^{er} février 1941, c'est une grenade qui est lancée contre trois soldats allemands. Il n'y a aucun blessé mais l'acte ressortit de la tentative d'attentat, les autorités allemandes réagissent, sollicitent la délation et menacent la population⁽³⁾ :

"**AVIS IMPORTANT.** Le 1^{er} février vers 20 heures 5, un explosif (probablement une grenade à main) d'origine française - on possède le détonateur et un éclat - a été lancé à l'angle de la Grande rue et de la rue de la Préfecture contre trois soldats de l'armée d'occupation. Comme on a pu le constater depuis un certain temps, des signes croissants venant de certains milieux de la population de Besançon, qui ont pour but d'influencer fâcheusement les relations de l'armée d'occupation avec la population civile.

J'ordonne à partir du 4 février ce qui suit : le couvre-feu est avancé à 20 heures pour la ville de Besançon jusqu'à nouvel ordre***. À partir de cette heure aucun habitant ne devra, sans une autorisation spéciale (...) ni circuler dans les rues, ni séjourner dans les restaurants, cafés, théâtres, cinémas... Je compte sur la loyauté de tous les éléments honnêtes de la population française pour empêcher à l'avenir de pareils actes d'agression ou pour en dénoncer les auteurs afin de permettre leur arrestation par les autorités allemandes. Sinon je me verrai dans l'obligation de rendre responsable la population tout entière. 3 février 1941, REICHARDT Major und Felkommandant".

(1) Ibid., 30 août 1940. Sans remettre en cause la nature et la réalité des deux sauvetages, on remarquera les termes utilisés par l'auteur de l'article qui a cherché à « magnifier » le courage des soldats allemands. Par deux fois les sauveteurs ont mis « en péril leur vie », et sans leur intervention (à Chalezeule) la victime : (un prisonnier de guerre*) se « serait infailliblement noyée ».

(2) Ibid., 23 novembre 1940.

(3) Ibid. 3 et 4 février 1941.

(*) Certains prisonniers de guerre français étaient consignés sur le territoire national (zone occupée). Ils étaient soumis au contrôle strict des autorités allemandes.

(**) Peu après, une obligation est faite pour que les piétons empruntent exclusivement le trottoir de droite (dans le sens de la marche) et qu'ils doivent céder le pas aux personnes âgées et aux troupes d'occupation.

(***) Une semaine après les interdictions sont levées et le couvre-feu est rétabli à l'heure « normale » (23 H 30).

Cet « avis » est immédiatement suivi par un communiqué conjoint du Préfet et du Maire de Besançon. Outre la réprobation de l'acte, et si le texte fait appel à la « collaboration » des Bisontins pour la recherche des coupables, il souligne surtout l'exposition de la population (et des élus) aux sanctions les « plus graves » :

"**Appel à la population.** (...) M. le Préfet du Doubs et M. le Maire de Besançon sont persuadés que toute la population réproouve de tels actes, qui non seulement sont contraires à la loyauté et à la dignité françaises mais qui par ailleurs exposent les habitants aux sanctions collectives les plus graves. Ils espèrent que conscients des devoirs qui s'imposent dans les circonstances actuelles les habitants seconderont utilement les autorités dans la recherche et la découverte des coupables et sauront (...) éviter par leur sang-froid et leur compréhension le retour de tels incidents. Les autorités civiles s'en sont portées garantes, en votre nom.

Le préfet du Doubs : René Linarès. Le maire de Besançon : Henri Bugnet".

D'autres actes considérés comme des attentats se succèdent dans la ville. En fonction de la gravité des faits⁽¹⁾, outre la fermeture des restaurants et des salles de spectacles, l'abaissement de l'heure du couvre-feu et les interdictions de circuler, on relève aussi de la part de la Préfecture du Doubs une initiative « sonnante et trébuchante », dans la recherche de renseignements pour tenter de faire arrêter les coupables « d'attentats criminels » dans le département du Doubs⁽²⁾ :

"Une prime de 25.000 francs est offerte aux personnes qui, par les renseignements qu'elles fourniront permettant l'identification ou l'arrestation des auteurs des attentats criminels qui ont eu lieu dans le Doubs depuis quelques semaines".

Si la Préfecture du Doubs n'hésite pas à avoir recours à la « délation » (contre rétribution) c'est pourtant la même Préfecture, qui quelques mois plus tôt, dénonçait dans les colonnes du *Petit Comtois*, l'afflux des « lettres anonymes » et autres « dénonciations calomnieuses » qui arrivaient aux administrations et aux autorités d'occupation⁽³⁾ :

"Au cours de ces derniers mois, le nombre de lettres anonymes et de dénonciations calomnieuses qui parvient chaque jour, soit aux administrations, soit aux autorités d'occupation n'ont cessé de croître. Ces pratiques créent une atmosphère insupportable de suspicion et sont incompatibles avec la dignité dont les Français doivent avoir à cœur de donner l'exemple dans les circonstances actuelles. Aussi le Préfet du Doubs croit-il de son devoir d'informer la population que les auteurs de dénonciations calomnieuses et anonymes s'exposent à des sanctions extrêmement graves et que les lettres anonymes adressées aux autorités administratives feront l'objet d'une enquête de police et éventuellement, d'une expertise et d'un contrôle des empreintes digitales afin d'en rechercher l'origine et de poursuivre les auteurs selon la loi".

Mais tous les actes de résistance ne sont pas transcrits dans la presse régionale. Ils sont pourtant portés à la connaissance du public bisontin par les annonces placardées par les autorités d'occupation et surtout véhiculés par les conversations discrètes. C'est ainsi, de juin à juillet 1943,

(1) Cela va de la destruction des affiches apposées par les autorités allemandes aux slogans écrits sur les murs de la ville ou comme la détérioration de locaux (notamment ceux de la Frontbuchhandlung et du PPF*) au tout début de juillet 1943. Ibid., 3-4 juillet 1943.

(2) Ibid., 15 juillet 1942.

(3) Ibid, 23 janvier 1942. Certes dans les termes utilisés, la préfecture fait une différence entre le « renseignement » dont la connotation implique une action « citoyenne », et la lettre « anonyme » qui symbolise la délation la plus abjecte. Pourtant, le fait de monnayer, en temps de guerre, et au profit de l'occupant, toute forme de « renseignement » sur la recherche d'auteurs d'actes de « résistance » contre une armée d'occupation, procède, elle aussi, de la délation.

(*) Parti Populaire Français.

que les Bisontins apprennent les arrestations de tout un groupe de résistants⁽¹⁾. Enfermés à la Butte, ils sont jugés, et ils sont seize à être fusillés à la Citadelle, le 26 septembre 1943. Le plus jeune, Henri Fertet*, élève au lycée Victor Hugo, avait seize ans. Les dépouilles sont enterrées dans un cimetière de la ville (Saint-Ferjeux) avec interdiction à la population de leur rendre un quelconque hommage. Pourtant, dès l'inhumation, le lieu ne cessa d'être fleuri...

b) La culture allemande au « service » des Bisontins. Après une campagne de France si rapide et avec la partition en deux du territoire, les autorités d'occupation pensent s'installer, sur la durée (définitivement ?), dans la partie occupée qui leur est dévolue, surtout si la zone est considérée comme interdite (dont fait partie Besançon). Aussi il y a lieu pour elles de favoriser les échanges culturels. La communication étant le principe cardinal de toute entente, encore faut-il que les assujettis comprennent la langue de l'autorité d'occupation, il faut donc favoriser la dispense de cours d'allemand et proposer des cycles de conférences à l'usage de la population bisontine. C'est à cet effet qu'est créé, à Besançon, le 14 mai 1941, un « Institut Allemand ». Sis au 4 bis de la rue des Fontenottes (derrière la gare de la Mouillère), dans une magnifique villa en pierres de taille^{***}, il restera actif jusqu'à la proche libération de la ville par les troupes alliées (8 septembre 1944). Les cours ont lieu trois fois par semaine, après-midi ou soir, soit dans la grande salle de l'Institut, soit dans une salle de cours que l'Institut possède au 29 de la Grande rue. Les cours ont pour but de donner la possibilité d'apprendre la langue allemande mais aussi d'en rendre la connaissance plus approfondie. Pour gagner en efficacité, il est prévu de créer plusieurs classes de façon que le nombre restreint des élèves permettent de donner à l'enseignement une plus grande efficacité. Les étudiants de l'Université ne sont pas oubliés puisque des séances à leur intention seront créées. Chaque année les cours sont sanctionnés par des examens. Les droits d'inscription sont fixés à 20 francs par mois. Mais le rôle de l'Institut est surtout de promouvoir la « nouvelle Allemagne » et de resserrer les liens de la « collaboration ». Des cycles de conférences sont organisés. À cet effet, l'inauguration, qui a lieu le 14 juin 1941, est placée sous l'autorité du Docteur Grimm^{****}, un très proche collaborateur

(1) Constitué à Larnod (commune de la périphérie de Besançon) par Marcel Simon, secrétaire de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) en 1942, le groupe rejoint, en février 1943, l'organisation des Francs-Tireurs et Partisans (FTP) et prend le nom de Groupe-Franc "Guy Mocquet^{***}". La cellule livre alors un certain nombre de coups de force pour se procurer des armes et pratique des sabotages. Au cours de certaines actions des Allemands sont tués. Activement recherchés, ils sont 20 membres du groupe à être arrêtés. Parmi les seize condamnés à être fusillés, six ont moins de 20 ans (le plus jeune a 16 ans, un autre a 17 ans), le plus âgé a 35 ans.

(*) Henri Fertet a laissé une dernière lettre (admirable) à l'attention de ses parents. Ce courrier est souvent lu et étudié dans les établissements scolaires de la région.

(**) Nous avons respecté l'orthographe usuelle retrouvée dans la documentation. Alors que la véritable orthographe est « Môquet ».

(***) La villa existe toujours.

(****) Il fit de nombreuses conférences à Besançon. À la Libération, des bisontins seront poursuivis pour avoir assisté assidûment aux cours et aux conférences (et pour les avoir défendus ouvertement), ils seront frappés, un temps : "d'Indignité nationale" (infra).

de Joseph Goebbels. Bien introduit dans la classe dirigeante française, il donne des conférences par toute la France avec le soutien de l'Institut allemand Epting. Arrêtons-nous un instant sur la conférence qui a lieu, le 4 février 1943, dans les salons de l'Institut de Besançon⁽¹⁾, car elle marque bien, par le choix et l'objet de la conférence, le souci de renforcer les liens culturels entre les deux pays. L'orateur est le docteur Bolongaro-Crevenna de l'Institut allemand de Paris. Son intervention porte sur sculpteur officiel du Reich, Arno Breker* et sur ses œuvres. En présence d'une centaine de personnes, l'orateur se lance dans une : "causerie empreinte de l'idéal de la jeune Allemagne". Il expose l'évolution de la technique du sculpteur, s'attarde sur le cheminement de sa pensée et n'oublie surtout pas de dire combien il fut influencé, dans un premier temps, par l'Âge d'airain de Rodin. Et d'insister sur la nécessité :

"que la connaissance mutuelle de deux peuples et leur interpénétration intellectuelle est la base essentielle d'une collaboration fructueuse", et de rappeler que : "déjà les échanges ont eu lieu : Dreker est venu en France, il y a six mois, exposer ses œuvres ; le pianiste Corto⁽²⁾, le mathématicien Julia⁽³⁾ de la Sorbonne ont à leur tour visité l'Allemagne, établissant ainsi les bases spirituelles de l'Europe nouvelle...".

D'après *Le Petit Comtois*, la conférence s'acheva sur des « applaudissements vigoureux » ! C'est aussi la musique qui est mise en valeur, mais là, elle garde sa symbolique militaire puisque c'est un des orchestres de la Luftwaffe, qui invite en ce tout début de décembre 1941⁽⁴⁾, la population bisontine, le soir, pour un concert gratuit, au théâtre municipal. Huit cents places ont été réservées pour la population civile. Si la gratuité est de règle il est prévu qu'une somme de 0,50 franc sera perçue sur chaque entrée pour régler la taxe de location. Chaque auditeur devra donc être muni d'une carte d'entrée qui sera délivrée soit au bureau de location soit au contrôle d'entrée au théâtre, dans ce dernier cas, dans la limite des places disponibles...

c) L'application des lois successives sur le statut et les obligations des Juifs. Jusqu'à la fin 1942, *Le Petit Comtois* rapporte dans sa « Chronique régionale » certains décrets et autres obligations qui touchent la communauté juive bisontine. Cette communauté, importante et ancienne⁽⁵⁾, est très active dans le milieu social, économique et industriel⁽⁶⁾ de la ville. C'est donc une partie

(1) *Le Petit Comtois*, 5 février 1943.

(2) Pianiste de grand talent, Alfred Corto est haut-commissaire aux Beaux-Arts, sous le régime de Vichy.

(3) Mathématicien brillant (courbes de Julia), Gaston Maurice Julia est un grand blessé de la Grande Guerre.

(4) *Ibid.*, 2 décembre 1941.

(5) Voir l'influence d'Adolphe Veil-Picard (supra). En 1869 est érigée, à Besançon, une synagogue de style mauresque. Sa beauté, son originalité architecturale lui ont valu d'être classée monument historique en 1984.

(6) Notamment en horlogerie et plus spécialement avec la manufacture Lip. Pendant la guerre Lip a été placée sous la responsabilité d'un administrateur, sous contrôle des autorités allemandes. Nous reviendrons sur ce point.

(*) Né en 1900, Breker très influencé par « l'âge d'airain » de Rodin, vient à Paris en 1927. Il est élève de Maillol, puis part en Italie où il obtient le prix de Rome de la Prusse en 1932. De retour en Allemagne il devient le sculpteur officiel du Reich. Ses sculptures (souvent monumentales) cherchent à exalter, à travers les corps et leur expression, la force et la beauté « aryennes ». Il participe au projet « Germania ». En 1942, il expose ses œuvres à l'Orangerie à Paris. Diversement appréciée, l'exposition connaît cependant le succès, elle est même saluée avec enthousiasme par Jean Cocteau.

vitale de la population bisontine qui est touchée. Au début de l'année 1941, débute la spoliation des biens des Juifs. Voici ce que les lecteurs du *Petit Comtois* peuvent lire le 22 mars⁽¹⁾ :

"Il doit être procédé dans un délai de quatre semaines, à la cession des affaires israélites situées dans le département du Doubs et les territoires occupés du Jura et de l'Ain, tant en ce qui concerne les fonds en propre à des Israélites que ceux appartenant à des sociétés juives...".

Au début de l'année 1942, on relève encore dans les colonnes du journal, qu'après l'amende (sic) d'un milliard de francs qui frappe la communauté juive de la zone occupée⁽²⁾, se sont de nouvelles interdictions qui leur sont imposées comme celles : "de sortir entre 20 heures et 6 heures du matin (...) et de changer de résidence⁽³⁾...". Alors que la répression s'exerce chaque jour davantage, on remarque que *Le Petit Comtois* se fait de plus en plus discret sur les mesures coercitives qui frappent les Juifs (supra). Est-ce la volonté du journal pour protéger la communauté juive face aux délations toujours possibles ? Est-ce la censure ou la propagande allemande qui préfère que le Journal oriente davantage sa ligne directoriale sur d'autres sujets beaucoup plus sensibles pour l'opinion publique⁽⁴⁾ ? Il est vrai que l'Allemagne, à la fin de 1942, est en train de connaître de sérieux revers militaires et que la situation économique et politique de la France est des plus critiques, la question juive, pour la propagande (et pour *Le Petit Comtois*), semble passer au second plan...

d) La question des prisonniers et du travail volontaire en Allemagne. Dans les rubriques qui sont régulièrement traitées dans le *Petit Comtois*, pendant l'Occupation, deux retiennent particulièrement l'attention. La première touche aux prisonniers, la seconde au travail volontaire en Allemagne⁽⁵⁾. Pour

(1) Ibid., 22 mars 1941.

(2) Ibid., 12 janvier 1942.

(3) Ibid., 12 février 1942

(4) Nous en avons fait le constat mais nous n'avons pas approfondi la question. Il semble cependant, qu'eu égard aux liens personnels et professionnels qui existaient entre la direction du Journal (qui est aussi propriétaire de *La France Horlogère*) et la communauté juive, la volonté de la protéger est l'hypothèse qui emporte notre conviction.

(5) La question des prisonniers, et de leur retour éventuel en France, fut un sujet récurrent qui fit l'objet de constantes négociations entre les Allemands et le Régime de Vichy. Dès le début de la guerre, la mobilisation massive des armées allemandes oblige le Reich à avoir recours à la main d'œuvre étrangère pour faire tourner ses usines. En France, les autorités d'occupation par une propagande habile (et aidée en cela par un chômage endémique), font feu de tout bois pour inciter des ouvriers à partir travailler en Allemagne. Ils ont un certain nombre* de « travailleurs volontaires » (hommes et femmes) à répondre dès septembre 1940, aux différentes sollicitations. Mais en juin 1942, l'Allemagne, qui éprouve des difficultés grandissantes sur les fronts de la guerre, exige de la France : 350 000 nouveaux travailleurs. Pour tourner cette injonction, Pierre Laval, qui « souhaite la victoire de l'Allemagne », annonce la « Relève », véritable « troc » qui consiste à échanger un prisonnier libéré contre trois travailleurs volontaires envoyés. Les conditions requises sont telles que l'opération est un véritable échec. En février 1943, Pierre Laval instaure le Service du Travail Obligatoire (STO) pour les jeunes gens nés entre 1920 et 1922. Entre juin 1942 et juillet 1944, on estime à quelque 600 000 travailleurs français qui seront acheminés vers l'Allemagne. Nous reviendrons sur cet épisode qui touche de plein fouet l'ÉNH de Besançon.

(*) En mars 1942, la « propagande » indique le chiffre de 125 000 volontaires. *Le Petit Comtois*, 14-15 mars 1942.

les prisonniers, malgré les promesses faites (faute de « conclusion » de la paix*) et même si un certain nombre d'entre eux sont libérés⁽¹⁾, ceux qui restent maintenus en Allemagne représentent un chiffre considérable, aussi il y a lieu de rassurer les familles. Outre toutes les actions menées comme l'envoi de colis, l'acheminement du courrier, les déclarations des rares prisonniers de retour dans leur famille et les propos « rassurants » tenus par le maréchal Pétain qui « veille », la propagande s'applique aussi à faire parvenir nombre de témoignages sur les « bonnes » conditions de vie des prisonniers en Allemagne. C'est ainsi que les Bisontins sont invités, en ce début de janvier 1942⁽²⁾, à se rendre au *Bulding ciné*, le soir, à 20 h 30, pour voir :

"le spectacle le plus émouvant et le plus brûlant du moment : "PRISONNIERS" , ce grand reportage sur la vie de nos prisonniers en Allemagne, aux images simples et sobres est un témoignage exceptionnel et le plus chargé aussi de réconfort et d'espérance...". « Espérance, réconfort... », les Francs-Comtois en ont bien besoin ! Pour entretenir cet espoir, et comme pour montrer que l'échéance est pour « bientôt », quelques semaines plus tard⁽³⁾ il leur est demandé, par voie de la presse, de participer au « recensement professionnel des prisonniers de guerre » :

"Pour que nos prisonniers de guerre retrouvent du travail à leur retour, il est nécessaire de connaître dès, maintenant, d'une manière très détaillée et complète leur situation professionnelle. C'est pourquoi un recensement est actuellement en cours dans chaque commune. Chacun a le devoir strict vis-à-vis de son prisonnier, comme vis-à-vis de tous les prisonniers, de répondre très exactement aux enquêtes qui sont faites par les soins des mairies. En outre, si ce n'est déjà fait, il a lieu pour les familles de faire connaître sans délai, leurs prisonniers à la mairie de leur domicile actuel⁽⁴⁾".

Mais si les prisonniers retiennent l'attention de la population et si les restrictions sont chaque jour plus contraignantes, la question du chômage reste préoccupante. Nombre de Français sont touchés.

(1) Le musée de la Résistance d'Angoulême donne, sur les prisonniers français, les chiffres suivants :

- prisonniers de guerre en 1940 : 1 850 000 ;
- prisonniers libérés, sur la durée, en fonction des accords de collaboration et autres décisions : 500 000 ;
- bénéficiaires de la Rélève : moins de 90 000 ; - évadés : 70 000 ; - décédés : 37 000 ;
- prisonniers libérés à la fin de la guerre, en 1945 : 1 153 000.

(2) *Le Petit Comtois*, 7 janvier 1942.

(3) *Ibid.*, 6 mars 1942.

(4) Cette demande de renseignements « détaillés et complets » sur les compétences professionnelles de chaque prisonnier, laisse perplexe quant au but annoncé. Si on laisse accroire aux familles que cela doit permettre une réinsertion professionnelle rapide et adaptée, de chaque détenu, dès le retour de captivité en France (ce qui ne saurait tarder ?), nous ne pouvons nous empêcher de penser que l'objectif visé est autre. Nous sommes en 1942, les besoins de production du Reich sont énormes, la main-d'oeuvre spécialisée manque. Alors les Allemands se tournent vers les prisonniers car il y a certainement parmi eux nombre d'ouvriers compétents. Aussi, pour être sûr de bien identifier tous les « profils » intéressants, on demande aux familles de fournir les renseignements nécessaires (si le questionnaire avait été adressé aux prisonniers les réponses auraient été, pour la plupart, vraisemblablement fort inexactes). Pour conforter notre hypothèse, nous rappelons que, peu après cette date, un certain nombre de prisonniers ont été versés dans des tâches de production, avec salaire, mais avec un statut différent et plus restrictif que celui des travailleurs volontaires.

(*) Dans les clauses de l'armistice, l'article 20 stipule : "Les prisonniers français seront rapatriés après la conclusion de la paix".

Ils partagent leur temps entre la recherche des aides sociales et l'exercice de petits travaux mis en place par les communes. Aussi dès la signature de l'armistice et surtout après la poignée de mains de Montoire qui « officialise » la collaboration d'État, on relève régulièrement dans la presse des adresses à l'attention des ouvriers et ouvrières français* pour les inciter à aller travailler en Allemagne. Les services de la propagande usent de tous les moyens pour essayer de convaincre et les « reportages » sur les Français qui ont franchi le pas sont particulièrement utilisés. En mars 1942, en pleine page du *Petit Comtois*⁽¹⁾, les Bisontins peuvent prendre connaissance d'un grand article, avec une belle photographie*, qui relate différents témoignages (enthousiastes) de travailleurs qui œuvrent au sein d'une grande usine d'aviation. Les principaux traits des reportages mettent en exergue : la formation, les salaires, les conditions de travail, l'hygiène, la gratuité des soins, les loisirs et la camaraderie..., sans oublier le témoignage des femmes et celui de l'ancien combattant « déçu » par la France :

"Il y a quelques jours la *Parizer Zeitung*, a publié un reportage sur les Français travaillant en Allemagne. Actuellement plus de 125 000 ouvriers et ouvrières français y ont trouvé un emploi stable depuis de nombreux mois, pour ne pas dire depuis plusieurs années. Des milliers de lettres sont là pour l'attester ; aussi nous sommes certains que ce reportage intéressera, notamment en ce qui concerne les conditions de vie sociale du travailleur français en Allemagne".

"Les témoignages : dans une grande usine d'aviation".

"Un responsable de l'entreprise : cela fait plus d'un an que notre entreprise a pris la décision d'embaucher aussi des étrangers dans nos ateliers (...). Avez-vous beaucoup de Français ? Oui, il y en a un bon nombre et nous nous efforçons d'en avoir plus car nous n'avons eu qu'à nous louer de leurs services. Suivant le degré de connaissances techniques qu'il possède déjà, l'ouvrier qui arrive fait un stage qui peut durer 13 semaines. Cette période de formation débute dans nos ateliers d'étude et finit par l'acheminer vers la place où il travaillera. De quoi vit l'ouvrier pendant ce temps ? Et qu'elles sont les marges de rétribution ? L'ouvrier français qui, dans la majorité des cas a une famille à nourrir voit rapidement monter son salaire horaire dès qu'il termine son stage ; un bon technicien a vite fait d'obtenir un salaire élevé (...). En fait il n'existe aucune différence entre le salaire d'un ouvrier allemand et celui d'un ouvrier français. Et la nourriture ? Là, comme pour le reste en général, le régime est le même, que l'ouvrier soit allemand ou français (...)".

"M. Léon L. de Paris, fraiseur à l'atelier d'outillage, vient d'une usine d'aviation française : ce qui l'a surpris dans les trois premiers mois de son séjour c'est la façon dont sont traités les ouvriers. Il s'étonne devant les vastes salles de douches, les réfectoires immenses et propres. La nourriture lui plaît, car les mets sont parfaitement préparés. M. Léon L. a fait 300 marks d'économie. Il a commencé à apprendre l'allemand et assiste régulièrement aux cours (...) avec nombre de ses collègues...".

"Voici Mlle Micheline V., une sportive, qui est venue travailler ici pour aider sa famille : son visage calme, très sympathique nous regarde. Oui elle se plaît bien ici, un petit cafard de temps à autre, mais les diversions sont variées. On apprend l'allemand, régulièrement la direction de l'usine organise des soirées théâtrales, des concerts, une bibliothèque doit être édifiée... Enfin ce n'est pas être des étrangers que de vivre avec des gens qui sans cesse s'efforcent de vous venir en aide quand on est un peu isolée...".

"Le chroniqueur : cette camaraderie au travail, voilà le grand événement dont on parle sans cesse comme le font Mme Simone Ch. Et M. Robert L., le contremaître, le chef d'atelier, ceux des bureaux, tous les chefs sont camarades de travail... En nous rendant dans un autre atelier, nous rencontrons M. Gabriel M. un réaliste qui sait ce qu'il veut ; ancien officier français pendant la guerre, il a combattu contre l'Allemagne, a été blessé deux fois et libéré après l'armistice. Il appartient au nombre de ceux que leur patrie a déçus amèrement (et qui a fait le choix de venir travailler en Allemagne)...".

Parfois l'incitation à aller travailler en Allemagne est beaucoup moins subtile. La « propagande » se

(1) Ibid., 14-15 mars 1942.

(*) Les Allemands recherchent surtout des ouvriers professionnels (ajusteurs, fraiseurs, mécaniciens, électriciens...) dans les domaines de l'industrie et de l'armement.

fait triviale, elle stigmatise ce vent de fronde (infra) qui refuse toute collaboration avec l'Allemagne et attaque même, sans fard, les promesses non tenues du régime de Vichy et celles de son maréchal⁽¹⁾ :

"Travailleur professionnel, mon camarade, en faisant cet article, je n'ai qu'un but : aider à une meilleure information entre Français et Allemands. Jusqu'à présent qu'avons-nous obtenu de la Révolution nationale ? Rien, trois fois rien !... En effet camarade ! Que connais-tu de la Charte du travail ? Rien. La Charte, actuellement pour nous, est négative et en plus dans les tiroirs. Au point de vue social proprement dit, nous n'avons que 40 ans de retard sur l'Allemagne (...). Pour les salaires, par rapport au coût de la vie, penses-tu être au cours du jour ? Si oui... tant mieux pour toi et fais-toi broder des pantoufles. Voici donc trois fois rien (...). (Tout) a été traité en superlatifs. Des flots de paroles qui t'étourdisaient et, pour en finir tu n'a rien compris du tout (...). Pauvre malheureux. Et tu rêvais Bonheur ! Tu rêvais Famille ! Tu rêvais Fraternité ! Tu rêvais Camaraderie ! Tes camarades délégués d'atelier pour cinq sous d'augmentation te laissaient tomber. Comme on t'a eu ! Comme on te possède ! Tout ce qui va en Allemagne c'est un boche, un espion, un de la cinquième colonne. Pauvre jobard et tu le crois ! On te le fais croire de peur que tu ne mettes le doigt sur la vérité, surtout réfléchis bien ! Si tu allais en Allemagne pour travailler, que tu fasses, comme tes camarades qui y sont et qui en reviennent, des économies. J'ai un camarade qui a économisé 18 000 fr. pour six mois (...). (Là- bas, en cas de maladie), médecin gratuit, pharmacie gratuite, indemnités journalières payées par la caisse des assurances tous les 8 ou 15 jours (...), c'est aussi les maisons d'enfants, maisons de repos pour les mères, pour femmes, pour hommes (...). Ceci est simplement un minimum que tu dois étudier sur place, pour entrer dans la nouvelle Europe..."

Dans cette période où l'argent se fait très rare pour les familles, les autorités allemandes diffusent des informations « officielles » pour les départements du Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Ain (Pays de Gex) à l'intention des travailleurs désireux de travailler outre-Rhin. Avant de donner les différents lieux d'inscription qui couvrent la Franche-Comté, elles n'oublient pas de leur rappeler que les « allocations familiales » vont augmenter :

"Ouvriers, ouvrières, attention ! Augmentation de l'allocation familiale, (elle) sera en moyenne de 25 à 30%. Les ouvriers désirant travailler en Allemagne peuvent se faire inscrire aux lieux (on relève une quinzaine de centres d'inscription) et heures ci-après (...). Pour Besançon, les samedis : 25 avril et 2 mai, à la Prontubhandling, 1^{er} étage, place du quatre septembre⁽²⁾".

Malgré toutes les belles promesses, les Bisontins ne semblent pas se presser pour partir en Allemagne. Quant à la « relève » préconisée par Pierre Laval, elle paraît se révéler fort modeste pour les Francs-Comtois. Au début janvier 1943 ils ne sont que 36 Comtois** à revenir des stalags⁽³⁾ :

"Trente six prisonniers libérés par la relève sont arrivés à Besançon du 11 au 14 janvier (...). M. Caron délégué départemental du ministère de l'Information (...) leur a souhaité la bienvenue (...). Il leur a dit toute sa joie de les voir rentrer dans leurs foyers et les a exhortés à se ranger derrière le Maréchal et le Chef de gouvernement et à avoir confiance dans les destinées de la France..."

e) L'instauration du Service Obligatoire du Travail (SOT)⁽⁴⁾. Malgré tous les efforts de la propagande, la « relève », qui repose sur le principe du volontariat, marque vite le pas. Toujours

(1) Ibid., in « chronique régionale », 26 mars 1942. Le style et le fond de l'article ressortissent vraisemblablement de la propagande du Parti Populaire Français de Jacques Doriot.

(2) Ibid., 21 avril 1942. Les annonces et les inscriptions pour partir en Allemagne sont faites régulièrement.

(3) Ibid., 16-17 janvier 1943.

(4) Dès la parution de la loi, l'acronyme « SOT » (qui ridiculise cette nouvelle loi) est vite changé dans l'usage courant en STO (Service du Travail Obligatoire).

(*) L'article met particulièrement en exergue le souci des Allemands à vouloir dispenser une formation professionnelle préalable pour tous les arrivants. Sur la photo, sous-titrée : "première leçon", on voit un ouvrier tourneur allemand qui contrôle la pièce d'un jeune travailleur français.

(**) En majorité du département du Doubs dont quelques Bisontins (cinq).

pressé par l'Allemagne de fournir davantage de travailleurs, le régime de Vichy promulgue le 4 septembre 1942, le « Service civil national du travail », loi qui permet les réquisitions de la main-d'œuvre, sur place ou en Allemagne mais cela ne suffit pas*. Le 16 février 1943, Vichy complète le texte et institue la loi sur le « Service Obligatoire du Travail » pour les garçons âgés de 20 à 23 ans⁽¹⁾. Mais là encore, la jeunesse se montre rétive aux objurgations des pouvoirs publics⁽²⁾, ils sont un certain nombre à esquiver les obligations du recensement et la visite médicale du STO. Face à cet « évitement » le Préfet du Doubs se voit, dès le tout début du mois de mars, dans l'obligation de diffuser une circulaire à l'attention des « défaillants⁽³⁾ ». Il rappelle qu'ils sont en « infraction », que les sanctions sont sévères (amende et emprisonnement), et que les services de police et de gendarmerie ont ordre de les rechercher. Il leur laisse cependant une dernière chance pour qu'ils régularisent leur situation, et n'oublie pas le « chantage » au « devoir accompli », qui évite à « des pères de familles de partir à leur place » :

"Aux termes de la loi du 16 février 1943 (...) tous les Français nés en 1920, 1921 et 1922, devaient, avant le 28 février 1943, se présenter à la mairie de leur résidence et y souscrire, sur des formules spéciales, mises à leur disposition, un bulletin de recensement n°1. Au cas où certains jeunes gens, soit par négligence, soit par omission ou pour tout autre motif, ne se seraient pas soumis aux formalités du recensement et à la visite médicale, ils se trouveraient de ce fait en état d'infraction à la loi du 16 février 1943, qui prévoit des sanctions sévères (emprisonnement de trois mois à deux ans et amende de 200 à 100 000 fr., ou l'une de ces deux peines). Les jeunes gens ayant failli à leur devoir doivent être recherchés par les services français de police et de gendarmerie et conduit aussitôt après leur découverte dans un camp d'hébergement surveillé en attendant leur mise en route sur le lieu d'affectation qui leur aura été désigné, sans préjudice des sanctions prévues par la loi. Avant l'intervention de ces mesures extrêmes, l'attention des jeunes gens défaillants est appelée d'une façon particulière sur la possibilité qui leur est encore offerte de régulariser leur situation. À cet effet, ils devront se présenter d'urgence à la mairie de leur résidence et en tout cas avant le 8 mars, délai de rigueur, afin d'y souscrire un bulletin de recensement. Les jeunes gens qui auront ainsi procédé à la régularisation de leur situation se présenteront sans autre avis à la visite médicale, au cours d'une séance spéciale de clôture des listes qui aura lieu pour tous les retardataires du département du Doubs, sans exception, à la mairie de Besançon (salle du Conseil municipal, le mercredi 10 mars 1943, 8 h 30). Les jeunes gens qui répondront à ce dernier appel auront la satisfaction d'avoir en définitive accompli leur devoir, en évitant à des pères de familles de partir à leur place et échapperont aux sanctions pénales qui seront inexorablement appliquées aux défaillants".

f) Des Francs-Comtois à la rencontre du maréchal Pétain. Dans un paragraphe précédent, nous avons rappelé toute la vague pétainiste qui a déferlé sur la France avec l'arrivée du maréchal au pouvoir. Dès le mois d'octobre 1940, on assiste à toute une série d'actions et de manifestations à l'endroit de sa personne et nous avons même parlé de « dévotion ». On lui envoie, chaque jour, des courriers, des hymnes à sa gloire, on sollicite son aide, on requiert sa protection et on l'encourage⁽⁴⁾. On se rend en masse, à Vichy, à titre privé, mais surtout en délégations, pour le rencontrer. Le rituel

(1) Tous les garçons nés entre le 1^{er} janvier 1920 et le 31 décembre 1922. Sur ce point, voir annexe 2, doc. 75.

(2) L'obligation du STO amena nombre de jeunes gens à entrer dans la clandestinité (surtout les maquis), notamment dès le mois de juin 1943 avec la suppression des exemptions et les sursis promis aux agriculteurs et aux étudiants. Nous reviendrons sur obligations faites aux étudiants (infra).

(3) Ibid., 3 mars 1943. Voir aussi annexe 2, doc. 75.

(4) Voir AMOUROUX (H), *Quarante millions de pétainistes...*, op. cit.

(*) De juillet à décembre, sur les 500 000 travailleurs attendus, seuls 215 000 partent dont 6 000 de la zone Sud.

est précis et fort bien organisé. La presse rend compte des « Réceptions du Maréchal ». Elle loue « sa jeunesse d'esprit », « son étonnante vitalité », sa mémoire, sa connaissance des problèmes et la grande convivialité dont il fait preuve à chaque rencontre. Chaque « réception », est aussi ponctuée par le rite du « cadeau ». Chacun apporte son « témoignage », régional ou local, corporatif ou personnel, et dans les salons de Vichy on peut voir rassemblés toutes ces « offrandes » en place d'honneur, comme cette montre toute simple, cadeau des prisonniers du Doubs et symbole de confiance dans le maréchal⁽¹⁾... Les Francs-Comtois n'ont pas dérogé à la posture de l'époque. L'année 1942 et le début de l'année 1943 ont vu trois délégations reçues à Vichy, par le maréchal. *Le Petit Comtois* retranscrit (inégalement) dans ses colonnes les trois rencontres. La première (détaillée et élogieuse), a trait à une entrevue avec quelques étudiants représentant les filières de formation dispensées à l'Université. C'est au cours de cet entretien que le maréchal rappela combien le souvenir de Besançon était resté cher à son cœur, car il y « résida quelque cinq années, en qualité de lieutenant dans un bataillon de chasseurs », mais il n'oublie pas non plus de souligner dans son discours quelques traits de son programme pour la formation de la jeunesse :

Les étudiants francs-comtois sont reçus par le maréchal Pétain⁽²⁾.

"Six étudiants francs-comtois : MM. Labaune, pour la médecine ; Pernet et Rubert, pour les sciences ; Saintesprit, pour le droit et Seigner pour la pharmacie, ont représenté, sous la conduite de M. le Professeur Glangeaud, les étudiants auprès du Maréchal. Nous avons recueilli les impressions que leur avait laissées leur rapide voyage. Ils sont revenus de Vichy profondément émus par tout ce qu'ils avaient vu. Le Chef de l'État français les a reçus dans les jardins du pavillon Sévigné. Il leur a dit d'abord qu'il se rappelait toujours avec plaisir, les cinq années de son séjour à Besançon où il était lieutenant dans un bataillon de chasseurs. « Ce fut, dit-il, un des moments où j'ai le mieux travaillé et avec le plus de plaisir. J'avais entre 25 et 30 ans, le plus bel âge de la vie. Le métier que je faisais dans un bataillon était assez modeste, mais j'en ai gardé un excellent souvenir car on est toujours heureux si l'on accomplit bien son devoir au poste où l'on a été placé, quel que soit celui-ci. Bien servir, quoi de plus beau ! Rien n'est plus utile pour le pays si chacun comprend ainsi son devoir. Ne l'oubliez pas jeunes gens ! » M. Pernet a alors offert au maréchal, au nom des étudiants, une adresse calligraphiée sur un vélin au sceau de l'Université. Elle était enfermée dans un étui en cuir portant les armes et la devise des Francs-Comtois. M. Laborne présenta les programmes des fêtes du Secours national réalisé dans l'académie. M. le Maréchal remercie et s'enquit de l'activité universitaire. Il fut heureux d'apprendre que l'Université avait pu reprendre toute son activité d'avant-guerre (...). Après la visite au Maréchal, ce fut le court séjour aux chantiers de jeunesse* qui les a le plus impressionnés. Ils ont eu au cours de la veillée et de leur visite des camps, la révélation de la révolution profonde qui s'accomplit dans les jeunes générations. Celles-ci apprennent sans effort, dans les chantiers, la beauté du devoir social, le plaisir du travail accompli dans la joie. Elles acquièrent au milieu de la nature et dans une intime fusion de toutes les classes sociales, l'instinct spontané des devoirs communautaires et moraux indispensables à la vie d'un pays. Ces quelques heures révélèrent à nos délégués un monde nouveau auquel ils ne croyaient pas avant leur départ. Même pour l'amour de leur petite patrie, que les Francs-Comtois portent dans leur cœur, le voyage n'a pas été inutile, car il montrera comment elle devrait jouer son rôle dans la France rénovée. Ils en conservent pieusement le souvenir concret. Nous avons aussi appris de bonne source que la tenue et la belle allure de nos délégués ont fait une excellente impression et ils en ont été félicités par M. le ministre Carcopino**."

(1) Ibid., p. 326. D'après Henri Amouroux, Philippe Pétain la conservera, sur lui, jusqu'à sa mort (infra).

(2) *Le Petit Comtois*, 14 avril 1942.

(*) Les chantiers de la jeunesse française (dits "chantiers de jeunesse"), ne concernaient que la zone libre. L'armistice ayant supprimé le service militaire obligatoire, les chantiers de jeunesse furent créés comme une sorte de substitut le 30 juillet 1940. À l'âge de 20 ans les garçons soumis aux obligations militaires y étaient incorporés pour un stage de six mois. Ils vivaient en camps près de la nature, à la manière du scoutisme, ils accomplissaient des travaux d'intérêt général, notamment forestiers, dans une ambiance militaire (infra).

(**) Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la jeunesse. Il démissionna de ses fonctions avec le retour de Pierre Laval.

La deuxième délégation concerne les représentants francs-comtois du Commerce et de l'Industrie. Le cadeau remis à cette occasion retient toute l'attention, il s'agit d'un magnifique chronomètre en or réalisé par la prestigieuse Maison Leroy, le fond de la boîte est gravé aux « armes » du maréchal et il a subi tous les contrôles de bonne marche et de certification par l'Observatoire de Besançon. Avant sa remise au maréchal, il a été préalablement exposé, en ville, à la vitrine Demenge⁽¹⁾ :

Le cadeau de Besançon au maréchal Pétain.

"À la fin de la semaine dernière a été exposé à la vitrine Demenge, un magnifique chronomètre que la Chambre de commerce de Besançon et du Doubs a décidé d'offrir au Maréchal Pétain, au nom de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Artisanat de la région. Cette splendide montre en or rose, signé du fabricant Leroy de Besançon auquel elle avait été commandée, a obtenu de l'Observatoire de notre ville, en classe A, chronomètre extra-plat, 229 points, donc une médaille d'or ; et en classe B, une médaille de vermeil avec le record de 169 points. Le cadran lui-même est en or et sur le fond extérieur est gravée la francisque du Maréchal. Le numéro de fabrication est 19 647. Ce cadeau quittera Besançon aujourd'hui, mardi (6 octobre), avec une délégation composée, sous la direction de M. Linarès, préfet du Doubs, M. Warnery, président de la Chambre de commerce ; de M. Schek, négociant, vice-président ; de M. Jules Peugeot, industriel, représentant l'Association industrielle du Pays de Montbéliard ; de M. Lance, syndic régional de la Corporation agricole ; de M. Viénot, vice-président du syndicat des Maîtres horlogers représentant les artisans du département et de M. Pelot, régleur de précision ayant travaillé à la mise au point du chronomètre. Cette délégation sera reçue par le Chef de l'État dans une audience au cours de laquelle lui sera remis ce chef-d'œuvre de notre industrie locale au souvenir des années passées en Franche-Comté par le lieutenant Philippe Pétain. Nous rendrons compte, ultérieurement de cette sympathique manifestation."

Il faut attendre *Le Petit Comtois* du 2 novembre pour avoir le compte-rendu de la visite au maréchal. En première page, une photographie fige, sur la durée, l'événement. Sous le titre « Le chronomètre du Maréchal », nous voyons M. Warnery, en présence des membres de la délégation, remettre le présent au maréchal. *La France Horlogère*⁽²⁾ s'en fait, elle aussi l'écho, sous le titre : "*Les Francs-Comtois offrent un chronomètre en or au Maréchal Pétain*". Si le cérémonial est parfaitement détaillé, la personnalité du maréchal, « ce grand vieillard », est exaltée, dithyrambique. On décrit avec admiration la posture, on est frappé par « la vivacité de ses réparties » et surtout par le sentiment qui émane de sa personne tout empreint d'une grande confiance dans les destinées du pays : "*qui sont entre les mains fermes d'un chef vraiment admirable*" :

"Après que M. Warnery (eut remis) le magnifique chronomètre frappé à ses armes et accompagné d'un chèque important pour les œuvres du Secours national, le Maréchal s'entretint familièrement avec chacun des membres de la délégation, s'enquérant de la situation dans le Doubs, évoquant des souvenirs de Franche-Comté et formulant ses espoirs dans l'avenir de notre pays. Ensuite le Maréchal fit à la délégation les honneurs de son bureau, donnant à chacun l'impression que, s'il ne pouvait venir pour le moment jusqu'à nous, il éprouvait un réel plaisir à prolonger son entretien avec les représentants de la Franche-Comté. S'intéressant tout spécialement au chef-d'œuvre horloger qui lui avait été remis, le Maréchal se fit expliquer dans quelles conditions il avait été fabriqué et mis au point et ce fut pour les spécialistes de la délégation l'occasion d'évoquer devant lui une rapide esquisse de l'industrie horlogère franc-comtoise et du fonctionnement de l'Institut de Chronométrie et de l'Observatoire de Besançon. Tous les membres de la délégation qui n'avaient pas encore eu l'occasion de voir le Maréchal ont été frappés non seulement par sa grande simplicité qui lui permet des contacts directs, immédiats et confiants avec ses interlocuteurs, par la vivacité de ses réparties, par l'intérêt avec lequel il se pencha sur le sort de toutes nos provinces, mais aussi et surtout par son étonnante vitalité qui donne le sentiment, à tous ceux qui l'ont approché, que les destins du pays sont entre les mains fermes d'un chef vraiment admirable, soutenu dans son écrasante tâche quotidienne par une foi inébranlable dans l'avenir de la France. Avec leur admiration profonde pour ce grand vieillard qui domine de si haut la situation, c'est un peu de la flamme patriotique

(1) Ibid., fin septembre 1942.

(2) *La France Horlogère*, novembre 1942.

qu'ont rapportée avec eux nos compatriotes qui seront heureux si, comme conclusion de cette visite, ils pouvaient faire mieux comprendre autour d'eux ce que représente pour l'avenir de notre grande et petite patrie, la personne et l'œuvre du Maréchal, et faire partager à tous la confiance nouvelle qu'ils ont puisée dans leur entrevue avec le chef de l'État. Nous terminerons sur une répartition du Maréchal qui après avoir montré à nos compatriotes la montre de soldat* qui ne l'avait pas quitté depuis la guerre de 1914-1918, leur promet de porter le magnifique chronomètre qui lui était offert, en ajoutant que lorsqu'il regarderait l'heure, il aurait le plaisir de penser plus souvent à notre chère Franche-Comté".

C'est une délégation des maires de Franche-Comté qui, à son tour, fait le voyage de Vichy, en juin 1943⁽¹⁾. Ils sont une trentaine, le Doubs est représenté par : MM. Bugnet (Besançon), Bernard (Bouclans), Bourgon (Amancey), Bainier (Sainte-Marie), Feller (Autechaux), Delamarche (Pontarlier), Choulet (Saint-Julien), Cupillard (Villers-le-Lac) et Descourvières (Goux-les-Usiers). Le même rituel est observé. Après les présentations d'usage et l'exposé de la situation en Franche-Comté, arrive l'instant des présents. La presse rapporte les grandes lignes de l'entrevue, et si elle souligne toujours la bonne connaissance du maréchal des problèmes qui assaillent la population, on relève cependant une plus grande modération dans le choix des mots et le compte-rendu est formel, presque lapidaire :

"Cette audience a été empreinte de cordiale sympathie et a été marquée par un échange de vues sur les grands problèmes de l'heure. Le Maréchal a étonné et ému ses visiteurs par sa connaissance approfondie des besoins des populations et la sympathie qu'il a exprimée pour ceux qui en Comté accomplissent avec discipline ses directives et s'efforcent de produire pour que la France vive (...). À l'issue de l'audience, M. Donati, préfet régional, a souligné, qu'après cette visite les maires comtois vont reprendre avec plus de vaillance leur tâches difficiles (...). En cadeau le Maréchal a (notamment) reçu un superbe service de table en dentelle de Luxeuil...".

g) Besançon sous les bombes des « alliés ». Au début de l'année 1943, on assiste à une recrudescence des bombardements alliés sur les villes de l'Ouest de la France. En février, Lorient subit plusieurs attaques aériennes, en mars Rouen et Amiens sont touchées. Dans les premiers jours d'avril c'est la région parisienne qui est frappée, on relève 250 morts et 600 blessés⁽²⁾. Au début de l'été, dans la nuit du 15 au 16 juillet, c'est au tour de Besançon de connaître les affres d'un bombardement. La gare Viotte est pulvérisée, la brasserie Gangloff est fortement endommagée... Les bombes sont tombées sur le quartier de la gare, sur les rues adjacentes (rue de Belfort, chemin Français, haut de Battant, rue des Villas...) et sur le funiculaire de Bregille si proche de la gare de la Mouillère... Les destructions sont importantes, on relève dans les décombres près de 40 morts et de très nombreux blessés. La surprise est totale, d'autant plus que la ville n'occupe pas, dans l'esprit des

(1) *Le Petit Comtois*, 28 juin 1943. Il semble, d'après le journal, que cette visite s'inscrive dans une politique voulue par Vichy à l'endroit des maires. En effet, quelques jours avant la réception de la délégation des maires de la Franche-Comté, le maréchal a reçu les délégués de la Bourgogne...

(2) *Ibid.*, 6 avril 1943.

(*) Sans réfuter ici les propos d'Henri Amouroux concernant la montre adressée par les prisonniers du Doubs à Philippe Pétain et qu'il aurait gardé, sur lui, jusqu'à sa mort (supra), nous constatons, qu'en novembre 1942, le maréchal porte encore sa montre de soldat depuis la guerre de 1914-1918. Par curiosité nous avons regardé sur Wikipédia : « les montres de Pétain ». Nous avons eu une réponse. La photographie présente une montre à pendent (gousset), très simple, elle est de type Roskopf, sur le cadran émaillé il y a une locomotive (montre de cheminot ?). Sur le fond de la boîte est gravée la mention suivante : « Philippe Pétain, verdun 1916 ». Il semble bien, que c'est cette montre qui a été montrée aux visiteurs du jour.

Bisontins, une position stratégique particulière pour les forces d'Occupation ni pour les forces alliées⁽¹⁾. *Le Petit Comtois*, nous relate le fil du tragique événement et il n'omet pas de rappeler que ce sont les « Anglo-Américains » qui sont responsables de ce « raid de terreur » :

"Dans la nuit de jeudi à vendredi, Besançon a subi de la part des aviateurs anglo-américains, un de ces raids de terreur dont ils ont pris l'habitude depuis un certain temps en France. Besançon a été survolée pendant plus d'une heure et les bombes lancées sans discrimination ont atteint de nombreuses maisons d'habitation. Dès les premiers instants les personnalités se sont rendues sur les lieux : M. le Feldkommandant ; M. Soum, préfet du Doubs ; M. Dumont, secrétaire général de la Préfecture ; M. Bugnet, maire de Besançon. Elles ont vu le parfait fonctionnement des services des pompiers, de la Défense passive, de la Croix rouge (...). (Les) blessés ont été transportés à l'hôpital Saint-Jacques. Les troupes d'occupation ont participé en grand nombre aux travaux de déblaiement et à l'organisation des secours (...). Les victimes : on a retiré des décombres cinquante cadavres**. Quarante blessés gravement ont dû être hospitalisés, on compte en outre, une centaine de blessés légers (...)⁽²⁾".

Puis se sont les hommages et les funérailles rendus aux victimes. Toute la ville se presse aux obsèques, le général Campet*** représente le maréchal Pétain :

"Les obsèques nationales des victimes ont eu lieu dimanche (...). (À) Besançon un dernier hommage a été rendu par les autorités et par la population aux victimes anglo-américaines. Les cérémonies qui furent suivies par une assistance innombrable se sont déroulés dans une ambiance de recueillement et de gravité. Le souvenir de la nuit tragique marquait encore bien des visages et la vision des scènes douloureuses hantait encore bien des regards. Néanmoins la dignité et la résignation courageuse des familles éprouvées, la tenue calme et disciplinée de la foule sont venues témoigner une fois de plus de la fermeté d'âme de nos populations de l'Est, si souvent frappées par la guerre, mais jamais abattues dans leur sang-froid et dans leur fierté..."

Mais si la douleur et les destructions « alliées » ont frappé en ce mois de juillet 1943 nombre de familles de la ville, ce bombardement et l'avance soviétique sur le front de l'Est semblent faire courir dans les rues bisontines un certain vent d'optimisme sur la chute prochaine du Reich. Ce bruissement est porté à la connaissance des partisans indéfectibles de la collaboration, aussi ils tentent de faire barrage en invitant la population à venir « réfléchir » sur la « réalité » de la situation⁽³⁾ :

"Bisontins : Vous qui vous réjouissez plus ou moins secrètement des succès remportés à l'Est par les armées soviétiques, allez ce soir à 20 h 30 au cinéma de l'Union, rue Ronchaux... cela vous donnera peut-être à réfléchir."

h) 8 septembre 1944 : la libération de Besançon. Quelque quatorze mois plus tard, la ville connaît

(1) Le bombardement de Besançon a fait l'objet de nombreuses hypothèses dont l'une est en rapport avec le bombardement, dans la même nuit et au même moment, des usines Peugeot* à Sochaux qui fera 125 morts et plus de 250 blessés. Pour le lieutenant-colonel Robert Dutriez, l'attaque de Besançon aurait eu pour but de créer une diversion pour la chasse allemande afin de faciliter la destruction des usines de Sochaux. Pour d'autres, il s'agirait d'une erreur des alliés. Une quinzaine de bombardiers anglo-américains survolant Besançon se trouvèrent aux prises avec la chasse allemande, un combat s'engagea. Une « collision » aurait alors eu lieu entre un « halifax » des alliés et un chasseur allemand. C'est la chute du bombardier qui détruisit la gare Viotte. Les autres bombardiers croyant l'objectif atteint (?) larguèrent alors leurs bombes sur le quartier de la gare, les aiguillages et notamment sur le funiculaire de Bregille (suite à une méprise ?).

(2) Ibid., 19 et 20 juillet 1943.

(3) Encadré en lettres majuscules, en première page, dans la chronique régionale. *Le Petit Comtois*, 7 septembre 1943.

(*) Dès l'armistice les usines Peugeot sont réquisitionnées par l'armée allemande. Elles fabriquent notamment des fourgonnettes pour approvisionner le front russe et répondent aux commandes des firmes automobiles d'outre-Rhin comme : Daimler-Benz, BMW ou Ford Cologne... La destruction (ratée) du site de Sochaux par les « 153 halifax » revêtait donc un caractère stratégique important pour les alliés.

(**) Le nombre réel des victimes civiles décédées s'éleva à 39. On ne sait rien des victimes allemandes (une vingtaine ?).

(***) Il est le chef du cabinet militaire du maréchal Pétain.

de nouveau le feu de la guerre et les destructions, on se bat dans les quartiers, les ponts sont de nouveau détruits... Mais cette fois-ci la population participe aux côtés des troupes alliées à la libération de la ville. On défile dans les rues en présence des chars américains... Les Bisontins connaissent enfin la liesse de la libération et pour marquer la date, la place du 4 septembre⁽¹⁾ deviendra celle du 8 septembre... Mais déjà, un nouvel ordre s'installe, on recherche les « collaborateurs », la répression tombe. *Le Petit Comtois*, qui avait cessé de diffuser en mai⁽²⁾, est saisi par les nouvelles autorités. Il reparait dès le début du mois d'octobre et devient *Le Comtois*. Dès les premiers jours de sa parution, le tout nouveau quotidien, « né » de la libération de Besançon, exprime dans ses colonnes, sous la plume de Maurice Roch, un besoin viscéral de « justice⁽³⁾ » :

« L'heure de la justice ». On nous accuse de « faire de la politique » quand le front de la bataille est encore à moins de cent kilomètres. Est-ce donc faire de la politique que demander justice ? À l'heure où, déjà la France prend son essor vers un nouveau et glorieux destin, à l'heure, où redevenue maîtresse de son avenir, elle s'apprête à se mettre au travail avec un esprit neuf, il n'est pas inutile de souligner les conditions essentielles d'un redressement que tout le monde désire. « D'abord l'union », vient d'affirmer le général de Gaulle. D'accord ! Mais que signifierait l'union sans la justice ? D'ailleurs l'union ne peut se réaliser qu'entre Français. Sont-ils Français, ceux qui, il y a quelques mois encore festoyaient avec le Boche dont ils vantaient la correction ? Sont-ils Français ceux dont les usines travaillaient à plein rendement pour l'ennemi, ceux qui organisaient la déportation de nos travailleurs, ceux qui chantaient les louanges de l'occupant tandis que la Gestapo torturait nos patriotes ? Quelle doit être la douleur de ce père dont les deux fils ont été fusillés, de cette veuve dont le mari a « succombé pendant un interrogatoire » lorsqu'ils rencontrent dans la rue tel collaborateur notoire qui les nargue au passage. Le Conseil National de la Résistance qui compte en son sein les mouvements de toutes tendances (...) nous a donné l'exemple de cette union souhaitée. Il a été unanime pour réclamer avec énergie le châtement des traîtres et des trafiquants du marché noir et l'éviction de la vie professionnelle et de l'administration, tous ceux qui ont pactisé avec l'ennemi ou qui se sont associés activement à la politique des gouvernements de collaboration. Mais le CNR va plus loin encore. Il exige la confiscation de leurs biens, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la Nation (...). Il y a, reconnaissons-le, un commencement d'exécution. Mais aucun redressement n'est possible, aucun effort ne saurait être tenté tant que les coupables seront encore en liberté. Pour cette tâche de salubrité, le CNR fait confiance au chef du gouvernement. Le général de Gaulle ne tient peut-être pas les promesses des autres, mais il sait, il l'a prouvé, tenir les siennes. »

Dans les jours et les semaines qui suivent, si *Le Comtois* rapporte les derniers échos de la guerre et traite de la réorganisation administrative du Pays, force est de constater que la France entre dans l'ère de « l'épuration » et chaque jour apporte sa liste des personnes arrêtées et qui bientôt, pour la plupart, seront condamnées⁽⁴⁾...

7-3) La question horlogère sous l'Occupation et la « réaffirmation » de Besançon comme siège national du « Comité d'organisation de l'industrie de la montre (Comontre) ».

Dans l'exposé des motifs de la Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, le maréchal Pétain insistait

(1) Elle est appelée aussi place Saint-Pierre. Le « 4 septembre » faisait référence à la proclamation de la troisième République, le 4 septembre 1870.

(2) Sa diffusion est arrêtée le 22 mai 1944 sur ordre de la Kommandatur.

(3) *Le Comtois*, 13 octobre 1940. Le premier numéro date du 9 octobre. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

(4) Le 20 octobre 1944, sous le titre « Au tableau de chasse de l'Épuration », les Francs-Comtois peuvent prendre connaissance de l'arrestation d'un certain nombre de personnalités nationales dont celle de Robert Brasillach, collaborateur du journal *Je suis partout*. *Le Comtois*, 20 octobre 1944. Nous reviendrons brièvement sur « l'épuration » à Besançon.

notamment sur le besoin de « réorganiser les institutions corporatives et la production » (supra). Le 16 août 1940, une loi portant sur l'organisation provisoire de la production industrielle (création des Comités d'organisation) est promulguée. Dans son article 2, il est stipulé⁽¹⁾ :

"À titre provisoire et jusqu'à l'établissement du cadre définitif de l'organisation professionnelle, il sera créé dans chaque branche d'activité industrielle ou commerciale dont la situation rendra cette création nécessaire, un **Comité d'organisation**. Ce Comité sera chargé, sous l'autorité du Ministre Secrétaire d'État à la Production Industrielle et au Travail :

1°- d'effectuer le recensement des entreprises, de leurs moyens de production, des stocks et de la main d'œuvre ;

2°- d'arrêter les programmes de production et de fabrication ;

3°- d'organiser l'acquisition et la répartition des matières premières et produits nécessaires aux fabrications de la branche d'industrie considérée ;

4°- de fixer les règles s'imposant aux entreprises en ce qui concerne les conditions générales de leur activité, le souci de la qualité, l'emploi de la main-d'œuvre, les modalités des échanges des produits et des services, la régularisation de la concurrence ;

5°- de proposer aux autorités publiques compétentes les prix des produits et services ;

6°- de prendre ou de provoquer les mesures, de constituer les organismes susceptibles d'assurer un meilleur fonctionnement de la branche d'activité, dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés".

7-3-1) La création du « Comontre ».

L'horlogerie est l'une des premières branches à s'inscrire dans ces nouvelles orientations. Dès le 27 novembre 1940, est créé par décret, un : « Comité d'organisation de l'Industrie de la montre » (Comontre). La direction est confiée à André Donat⁽²⁾, le siège social est installé à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Ce nouvel organisme se substitue en fait à l'ancien Bureau des Études Horlogères qui avait été créé en 1938 (supra) mais avec des compétences élargies. Le texte du décret précise le cadre des attributions respectives du directeur et de la Commission consultative⁽³⁾ :

"Article premier.- Il est constitué, pour l'ensemble de l'industrie de la montre, un Comité d'organisation, en exécution de la loi du 16 août 1940. Ce Comité comprend : - Un directeur assisté d'un directeur adjoint ;

- Une Commission consultative.

Art. 2 – Le directeur est chargé des fonctions attribuées aux Comités d'organisation par la loi du 16 août 1940 et possède les pouvoirs conférés aux comités par cette même loi. Il est chargé de créer et de diriger les organismes nécessaires à l'exercice de ces attributions, organismes dont le siège normal est à Besançon.

Art. 3 – En cas d'empêchement du directeur, ses fonctions sont dévolues au directeur adjoint.

Art. 5 – Les décisions du directeur, accompagnées le cas échéant de l'avis de la Commission consultative, sont soumises au visa du commissaire du Gouvernement et sont exécutoires si celui-ci n'a pas fait connaître son opposition dans un délai de huit jours. Le veto du

(1) D'après *Cétéhor 1945-1995*, op. cit., pp. 10-11.

(2) Avec la publication du texte du décret, *La France Horlogère* se félicite que la direction du « Comontre » soit, dans la continuité du Bureau des Études horlogères, confiée à André Donat. Après un rappel sur ses éminentes qualités (supra), le journal insiste sur quelques traits de sa personnalité qui augurent bien l'avenir du nouvel organisme :

"Notre jeune compatriote, André Donat, dont la compétence se double d'une grande sagesse, saura conduire habilement les destinées d'une industrie particulièrement florissante dans toute notre région (...). (Il a) dirigé les usines Lip avec bonheur, y créant notamment deux calibres qui ont été fort remarquables dans les milieux horlogers, où l'on continue à apprécier les T 18 et T 12 (...). À la déclaration de guerre, André Donat fut appelé à diriger le Bureau des Études Horlogères, où sa compétence s'orienta vers les fabrications de guerre de haute précision (supra). Au cours de ses derniers mois, il se consacra à une brillante étude des moyens de réorganiser l'industrie de la montre en rapport avec les événements (infra). Doué d'une intelligence remarquable et d'une puissance de travail exceptionnelle, André Donat conduira, nous en sommes certains, l'horlogerie française à la place qui lui revient dans le monde..."

(3) Le texte est publié par *La France Horlogère* en décembre 1940. Pour l'intégralité du décret, voir annexe 2, doc. 76.

commissaire du Gouvernement ouvre recours au Ministre-Secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail. Toutefois, certaines questions de service courant, définies par le commissaire du Gouvernement, pourront être laissées à la décision du directeur.

Art. 6 – Le Président de la Commission consultative peut soumettre directement au commissaire du Gouvernement toutes suggestions concernant l'industrie de la montre.

Art. 7 – Le directeur est autorisé à imposer aux entreprises participant à l'industrie et au commerce de la montre une cotisation dont le montant sera approuvé par décret contresigné par le Ministre-Secrétaire d'État aux Finances. Le Comité d'organisation de l'industrie de la montre est doté de la personnalité civile. Il est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son directeur qui peut déléguer à tel mandataire de son choix tout ou partie des pouvoirs qu'il tient du présent alinéa. Le directeur engage et révoque ses collaborateurs, fixe leur rémunération, établit le budget du Comité d'organisation et le soumet à l'approbation du commissaire du Gouvernement. Son propre statut et celui du directeur adjoint seront fixés par décision du Ministre-Secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail...".

Dans ces quelques articles, on relève que les pouvoirs du « Comité d'organisation de l'industrie de la montre » sont essentiellement dévolus au directeur. Mais surtout c'est l'article 7 qui lui confère sa puissance financière car il est « *autorisé à imposer aux entreprises participant à l'industrie et au commerce de la montre une cotisation** ». Cette taxe « parafiscale » (qui restera en usage après la guerre), permet d'engager en temps de guerre une politique volontariste. André Donat ne se borna pas à fixer les tarifs, recenser les besoins, répartir les matières premières où certaines pièces détachées..., il reprit les projets du Bureau des Études Horlogères, tenta de les mettre en application, et en homme d'action il se fit force de propositions⁽¹⁾... La création de ce « Comité d'organisation » fut

(1) La création du Comontre (et du Comité d'organisation de l'horlogerie) est surtout due à l'action et à l'esprit visionnaire d'André Donat. Dans son *Histoire de l'industrie horlogère*, Louis Trincano rapporte que dès l'annonce de la défaite, le désarroi toucha particulièrement l'industrie horlogère et c'est le Bureau des Études Horlogères qui apparut de suite comme un guide de relèvement. Le premier soin de cet organisme, rapidement épaulé par de nouvelles conceptions gouvernementales (la création des Comités), fut d'établir un bilan sur : "*L'industrie horlogère française et ses possibilités de développement*", et d'en tirer un programme préconisant la création d'un Centre** de direction agissant dans le cadre des nouvelles lois en vigueur. Ce Centre devait avoir pour but d'organiser la corporation, ensuite de la diriger et la développer par un rôle administratif et technique. Le programme du Centre portait sur les points suivants :

"Recensement du potentiel de l'industrie horlogère française, affiliation obligatoire des entreprises, réduction du nombre des calibres, spécialisation des fabricants de fournitures, contrôle des commandes des termineurs (dits établisateurs) et des manufacturiers aux fournisseuristes en vue d'une répartition équitable, contrôle des commandes à l'étranger en vue de développer la fabrication française, fixation de tarifs de fournitures et de cours minima pour montres finies, extension des fabrications des fournitures, création d'entreprises pour fournitures non fabriquées en France, installation en France de fabriques et machines d'outillage d'horlogerie, critères de qualité des principaux produits, surtout des montres finies, documentation des petites entreprises par un service technique, normalisation des fournitures courantes, utilisation des organismes qualifiés : Observatoire, Institut, École Nationale d'Horlogerie, indications à l'Enseignement technique des besoins en main-d'œuvre et création d'une classe d'outilleurs-horlogers, exécution des règlements et contrôle assurés par une fiduciaire, avec cautionnement pour garantir les pénalités...".

André Donat concluait son rapport par : "*L'industrie horlogère française fut jadis prospère. Elle doit le redevenir, mais il faut de l'ordre, de la méthode, de l'autorité, de la discipline pour l'assainir, la rénover, et lui faire reprendre la place qu'elle n'aurait pas perdue si elle avait été dirigée*". D'après TRINCANO (L), *Histoire de l'industrie horlogère*, op. cit., pp. 119-120.

(*) Elle touche, certes les industries, mais aussi les commerces qui vendent des montres (horlogers-bijoutiers) ce qui augmente le nombre des assujettis et, par voie de conséquences, les ressources financières.

(**) Dans son rapport, André Donat l'avait appelé : "Centre de l'Industrie Horlogère Française" et il devait être dirigé par un fonctionnaire de l'État ou Commissaire du Gouvernement.

surtout une occasion, pour toute la profession horlogère, d'avoir un lieu de concertation « obligatoire » (l'ÉNH de Besançon), doté de moyens techniques et financiers suffisants pour permettre l'application des décisions prises⁽¹⁾...

7-3-2) Le Comité d'organisation de l'horlogerie.

Mais l'industrie (et le commerce) de « la montre » ne saurait recouvrir l'ensemble des métiers de l'horlogerie, elle n'en est qu'une des branches (supra). le 27 janvier 1941, un deuxième décret complète le texte de création du « Comontre » et l'étend aux autres productions horlogères : réveils, carillons, pendules, horloges électriques... Ce nouveau Comité intègre dans son titre le terme générique « d'horlogerie » et prend le nom de « Comité d'organisation de l'horlogerie⁽²⁾ » :

"Article 1^{er} - Il est constitué, pour l'industrie et le commerce de l'horlogerie, un Comité d'organisation conforme aux dispositions de la loi du 16 août 1940 et investi des pouvoirs définis par cette loi. **Toutefois, les questions relatives à l'industrie de la montre restent du ressort du Comité d'organisation créé par décret du 27 novembre 1940** ; les questions de répartition restent de la compétence exclusive des répartiteurs chefs de section de l'Office central de répartition des produits industriels. Ce Comité sera dénommé : **Comité d'organisation de l'horlogerie**. L'article 3, ci-dessous précise les attributions.

Art. 2 - Le comité comprend huit membres, l'un d'eux exerçant les fonctions du président responsable. Un vice-président assumera les fonctions du président en l'absence et sous la responsabilité de celui-ci. Les fonctions de membre du Comité d'organisation sont attribuées à titre personnel et aucun remplacement n'est, en principe, autorisé...

Art. 3 – Sont rattachés au Comité :

- a) Les fabrications suivantes : Réveils, pendules, carillons ; horloges monumentales ; pendules et horloges électriques ainsi que les installations de distribution de l'heure ; chronomètres de bord ; horloges d'observatoire ; horloges de contrôle et de pointage industriel.
- b) Les commerces de gros et détails concernant les produits ci-dessus et les montres.

Il sera créé, à la diligence du Comité, des bureaux spécialisés pour l'étude des diverses catégories de questions. La composition des « bureaux » sera soumise à l'agrément du secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur...".

Si l'article 1^{er} du Comité de l'horlogerie précise bien que les questions relatives à « l'industrie de la montre » restent bien du domaine exclusif du Comontre, certaines questions, comme la répartition des besoins en produits industriels nécessite le recours à l'Office central *ad hoc*. Une coordination entre les deux comités devient nécessaire*.

7-3-3) Le Comité d'organisation des industries et métiers d'art, le COCHMA**.

Dans sa volonté de créer, pour chaque « spécialité » des Comités d'organisation, Vichy multiplie donc les ouvertures. C'est ainsi que les horlogers-bijoutiers et les fabricants de boîtes de montre se trouvent aussi associés à une deuxième organisation avec la création du « Comité d'organisation des industries et des métiers d'art⁽³⁾ » et qui a trait à : la bijouterie, la joaillerie, l'orfèvrerie, la gravure, l'industrie du bronze, la ferronnerie d'art, l'ameublement, les vêtements sacerdotaux, la décoration sur

(1) *Cétéhor 1945-1995*, op. cit., p. 11.

(2) Pour l'intégralité du décret, voir annexe 2, doc. 77.

(3) Décret du 20 janvier 1941. *La France Horlogère*, mars 1941.

(*) Cette coordination sera notamment assurée par François Bazin, ingénieur principal du Ministère de la Production industrielle (infra).

(**) Comité d'Organisation du Commerce de l'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et Objets d'Art (La bijouterie, la joaillerie, l'orfèvrerie et objets d'art sont regroupés sous les lettres : M A (Métiers d'Art).

métaux (galvanoplastie, émaillage...). Mais comme ce nouveau Comité concerne de très nombreuses spécialités (qui sont parfois très éloignées dans leur finalité, elles sont donc classées en 5 catégories), il y a lieu de prévoir une structure qui permette une coordination avec les autres Comités qui touchent aux spécialités communes. C'est l'article 5 de ce décret qui permet cette disposition d'ouverture par la création d'une « conférence inter-comités » :

"Article 1^{er} : Il est institué (...) un Comité d'organisation des industries et métiers d'art (...). La compétence de ce Comité s'étend à toutes les industries des métiers d'art - et notamment la bijouterie, la joaillerie, l'orfèvrerie, la gravure, l'industrie du bronze, la ferronnerie d'art, d'ameublement, les vêtements sacerdotaux, la décoration sur métaux – qui appliquent les données de l'invention artistique en vue d'une fin décorative, soit à une matière première précieuse ou non, soit à un produit demi-fini, ou fini..."

art. 5 – Un arrêté du ministre secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail déterminera la composition d'une **conférence inter-Comités** à laquelle sera dévolu l'examen des questions relatives à l'industrie et au commerce d'art et de luxe communes à ceux des Comités constituées en application de la loi du 16 août 1940 qui ont des industries, des métiers ou des commerces d'art et de luxe dans le ressort de leur compétence..."

Cette disposition permet donc de créer un « inter-comité » qui prend le nom de « Comité d'Organisation du Commerce de l'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et Objets d'art », appelé : COCHMA. C'est d'ailleurs sous son contrôle (et avec son autorisation) que peut se réunir l'Assemblée générale de la *Chambre syndicale de l'Horlogerie en gros, Importateurs et fournisseurs*, dont le siège est à Paris*, le 4 février 1943 pour faire le point de la situation⁽¹⁾.

7-3-4) Un point de la situation du commerce de l'horlogerie, en France, en février 1943.

Pour tenter d'avoir une petite représentation de l'état de la situation horlogère en France, sous l'Occupation, et pour avoir une idée du fonctionnement de tous ces « Comités », il nous semble intéressant de nous arrêter le compte-rendu cité ci-dessous. On note, de prime abord, que cette réunion a obtenu le visa n° 65 du COCHMA. Elle a pour objet principal : "d'examiner la situation actuelle du commerce de l'horlogerie". Cette assemblée est placée sous l'autorité de l'Ingénieur principal Bazin du Ministère de la Production industrielle, représentant M. le Directeur des Industries Mécaniques et Électriques, Commissaire du Gouvernement près les Comités d'Organisation de l'Horlogerie et sous le « contrôle » du secrétaire général adjoint du COCHMA (M. Hayet). Outre les nouvelles dispositions fiscales, pour des problèmes d'approvisionnement matière, on relève l'interdiction de fabriquer certains produits (régulateurs, enregistreurs...), quant à la fabrication de la montre elle reste tributaire de la Suisse, des restrictions allemandes et du marché noir :

"En ce qui concerne l'horlogerie de gros volume, la décision n° 5 du COH** porte interdiction de la fabrication (sauf pour les réveils courants) : les régulateurs astronomiques, les compteurs chronomètres, l'horlogerie de marine, les enregistreurs de présence, les appareils de contrôle du temps, les horloges de commutation et les horloges techniques. Pour la montre, la situation est peu favorable, la production nationale s'amenuise du fait des difficultés de l'approvisionnement des ébauches suisses et des vides opérés par les réquisitions. Les quantités disponibles étant très minimes, elles font l'objet d'un marché noir scandaleux auquel le gouvernement cherche à mettre fin en

(1) Compte-rendu de l'Assemblée générale de la *Chambre syndicale de l'Horlogerie en Gros, Importateurs et Fournisseurs*, 4 février 1943 (visa du COCHMA n° 65), in *La France Horlogère*, avril 1943.

(*) Siège social : 10 rue Lancry, Paris, X°.

(**) Comité d'Orientation de l'Horlogerie.

organisant par voie d'autorité la distribution équitable des montres disponibles pour la consommation nationale et leur répartition. En ce qui touche l'importation, le président indique que les facilités données n'ont pas produit tout leur effet en raison de la situation déficitaire du clearing franco-suisse*, qui a entraîné la réduction des volumes d'importation (...). Le commerce des fournitures d'horlogerie : pour l'outillage l'approvisionnement devient de plus en plus difficile faute de matières premières et de main-d'œuvre ; pour les machines, la production suisse n'arrive plus sur notre marché et les livraisons allemandes sont faites à une cadence toujours plus faible et ralentie ; quant à la fourniture des pièces de rechange, elle est soumise, pour la production française, à de multiples aléas et pour la production suisse, à toutes les difficultés inhérentes à la situation du clearing franco-suisse⁽¹⁾ (...). M. Hayet expose alors la nécessité d'assainir le marché de la montre déficitaire depuis 1940, et de procéder par voie d'autorité à la répartition et à la distribution des montres (...), les grossistes recevront 50% de la production contrôlée et ceci au prorata du chiffre atteint en 1939 ; les entreprises de détail recevront l'autre moitié, l'enquête à laquelle a procédé le COMONTRE indique en effet, que les fabricants partageraient par moitié leur production entre les détaillants et les entreprises de gros...".

7-4) Une priorité pour l'État français : l'encadrement de la jeunesse et la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel.

Avant d'aborder la situation particulière de l'ÉNH de Besançon pendant l'Occupation, il est nécessaire de la replacer, aussi, dans l'évolution de la question de l'Enseignement technique voulue par le nouvel État Français. Nous avons vu que, dès son arrivée au pouvoir, le maréchal Pétain place la jeunesse, et surtout la réforme de l'Éducation nationale, au cœur de son dispositif pour élaborer sa « Révolution nationale⁽²⁾ ». Si, pour Vichy, l'École élémentaire et les instituteurs sont particulièrement désignés pour expliquer la défaite de la France, l'enseignement technique et professionnel ne saurait échapper à la critique et il se voit imputer, lui aussi, une part de responsabilité dans l'échec. Une réorganisation s'impose donc et certaines nouvelles applications qui en découlent vont modifier, durablement l'organisation structurelle des formations en France.

7-4-1) L'institution des « Chantiers de la jeunesse française » (zone libre).

Dans la suite immédiate de la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, qui supprime *de facto* le service militaire obligatoire, le gouvernement de Vichy se doit de faire face à la démobilisation de toute une jeunesse récemment incorporée. Face à la désorganisation économique du pays et à la

(1) De nombreuses réunions franco-suisse ont lieu au cours de la période de guerre pour mettre en place une réglementation sur l'importation, en France, des produits horlogers suisses. Le Comontre, sous l'action de M. Donat, fut très actif dans le cadre de ces différentes rencontres et les résultats sont particulièrement appréciés par toute la profession. Une série de négociations franco-suisse se déroulent au printemps 1944, à la Chaux-de-Fonds. La *Presse régionale* nous rapporte la réunion du 9 mars 1944 :

"la Chambre horlogère suisse accueille la délégation française, constituée : de M. Bazin pour le ministère de la Production industrielle, de M. Donat directeur-adjoint du Comontre et de MM. Cupillard et Mercier. Différentes questions générales et techniques furent examinées. La taxe d'égalisation de 12% ne sera pas perçue sur les marchandises imputables à une licence d'importation au titre des contingents français, de 1943 ou antérieurs, c'est à dire pratiquement pour les pièces détachées et ébauches, pour toutes les licences émises à ce jour". *Le Petit Comtois*, 15 mars 1944.

(2) Exposé des motifs de la *Loi constitutionnelle* du 10 juillet 1940 et surtout le *Discours* du 15 août 1940 qui fixe le cadre et les grands traits de la réforme (supra).

(*) Chambre de compensation des échanges.

montée du chômage, le 9 juillet, un général* (ancien scout), propose la création « de groupements de jeunesse » dans la zone Sud**. Dans son esprit, il s'agit de donner aux jeunes français un complément de formation morale, physique et professionnel afin de les préparer à assumer des responsabilités au sein du nouveau régime⁽¹⁾. Il propose donc de les isoler dans la campagne, loin de la société des villes, dans des camps, au grand air, afin de les aguerrir physiquement et moralement, de renforcer leur patriotisme et leur sens de la solidarité, valeurs qui auraient été perdues dans la société des années trente⁽²⁾. Le 30 juillet 1940, les « Chantiers de la jeunesse française⁽³⁾ » sont créés. Ils touchent tous les jeunes gens en âge d'effectuer leur « service » (20 ans) de la zone libre et de l'Afrique du Nord. Placés dans un premier temps sous l'autorité du Ministre de la famille et de la jeunesse (Jean Ybarnegaray), ils passent le 8 janvier 1941 sous le contrôle du secrétariat à l'Instruction publique (Jacques Chevalier). La durée du « service », initialement prévue pour 6 mois, passe à 8 mois. Les « chantiers » réunis en « groupements » sont dirigés par des militaires.

a) L'initiation professionnelle dans les chantiers. Si l'éducation morale, l'éducation physique et le travail en équipe sont les moyens employés pour « forger » les hommes nouveaux du régime, les chantiers se voient aussi charger d'initier et de sélectionner « professionnellement » la jeunesse sans pour autant se transformer en école professionnelle. Car le temps passé dans les chantiers reste court (8 mois) et il faut penser à la sortie du dispositif à faciliter, sur la durée, « l'insertion professionnelle » du plus grand nombre⁽⁴⁾ :

"Les chantiers sont le couronnement de la formation de la jeunesse. À sa libération le jeune homme va entreprendre la lutte pour la vie. Il faut donc achever de l'armer aux points de vue moral, physique et professionnel (...). (Le but) de l'initiation de la sélection professionnelle est triple :

- 1- donner au jeune qui n'a encore reçu aucune orientation, les éléments d'un métier conforme à ses moyens physiques et psychiques ;
- 2- assurer une sélection rationnelle dans chaque métier suivant les aptitudes physiques et psychiques de chacun, afin de dépister les inaptes et de les orienter vers une autre branche correspondant à leurs moyens et à leurs goûts ;
- 3- perfectionner celui qui a déjà choisi un métier et lui donner les connaissances complémentaires les plus utiles".

Mais comme les chantiers reçoivent chaque année des contingents qui réunissent toutes les

(1) D'après *Une note relative à l'initiation et à la sélection professionnelle dans les chantiers de la jeunesse*, du 6 février 1941, il est rappelé que : « l'organisation des groupements de jeunesse se propose de donner aux jeunes hommes de France, toutes classes confondues, un complément d'éducation morale et virile qui, des mieux doués, fera des chefs, et de tous, des hommes sains, honnêtes, communiant dans la ferveur d'une même foi nationale ». BODÉ (G), *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2, vol. 1, op. cit., pp. 273-278.

(2) On retrouve ici les axes principaux du discours prononcé par le maréchal Pétain, le 15 août 1940, au sujet de la réforme de l'Éducation nationale.

(3) Très rapidement ils prendront le nom de « chantier de jeunesse ».

(4) Note du 6 février 1941.

(*) Joseph de La Porte du Theil s'était vu confié par le ministre de la Guerre de l'époque, la mission de regrouper les jeunes gens qui avaient été incorporés les 8 et 9 juin et qui maintenant se trouvaient démobilisés et disséminés en zone libre.

(**) Les Allemands refusent l'instauration des chantiers de la jeunesse dans la zone Nord qui était, nous le rappelons, sous leur stricte autorité (supra).

professions, pour que « l'initiation professionnelle » donne des résultats complets, et comme le temps imparti limite les possibilités de multiplier les branches professionnelles, il faut donc rechercher les cours qui intéresseront le plus grand nombre et qui sont d'un intérêt plus général⁽¹⁾. Après avoir décliné les besoins du paysan, de l'ouvrier ou de l'artisan, un consensus se dégage : sur le travail du bois, le travail du fer, l'électricité, l'agriculture, forêts et jardinage, le travail du cuir, bâtiment et travaux publics. En outre des notions d'économie sociale seront données quand le mauvais temps empêchera le travail de plein air. Il sera projeté des films spécialisés et des visites aux usines les plus proches seront effectuées... Si la durée du service est de huit mois, la durée de la formation est établie sur la base de 6 mois compte tenu des temps morts (permissions, incorporation, libération, vaccinations...). Chaque journée de cours est divisée en deux parties : un quart de la journée est consacré à la formation des jeunes (éducation morale et physique), les trois autres quarts restants sont réservés à l'initiation professionnelle avec la répartition du temps des cours suivants :

Répartition des heures de formation

Travail du bois : 40 heures	Électricité : 30 heures	Agriculture, forêts, jardinage : 80 heures
Travail du fer : 50 heures	Bâtiments et travaux publics : 80 heures	Travail du cuir : 10 heures

b) Les chantiers et le piège du STO.

Suite au débarquement des troupes anglo-américaines, en novembre 1942, en Afrique du Nord, les Allemands réorganisent les implantations des chantiers dans la zone Sud⁽²⁾. Mais c'est aussi toute une jeunesse parfaitement localisée et identifiée par Vichy et les autorités d'Occupation qui va servir, à partir de 1943, de vivier au Service du Travail Obligatoire en Allemagne et ils seront quelque 16 000

(1) L'orientation vers un métier procède d'un examen médical préalable qui devra répondre aux trois questions suivantes :

1- L'individu a-t-il les aptitudes physiques suffisantes pour exercer le métier qu'il a choisi ? 2- N'existe-t-il pas chez lui des tares susceptibles de constituer dans un avenir plus ou moins éloigné un obstacle à l'exercice de sa profession ? 3- L'exercice de cette profession ne sera-t-il pas dangereux pour le sujet lui-même ? L'examen médical comportera donc : l'appréciation du développement physique en général et du développement musculaire, l'examen des organes viscéraux, l'examen des organes des sens, l'examen du système nerveux, la radioscopie. Ibid.

(2) Les chantiers de jeunesse installés en Afrique du Nord, contribuent à l'aide au débarquement des troupes alliées. Cette « aide » participe à la militarisation des chantiers, à la fin du mois de décembre 1942 ils se transforment en centres mobilisateurs et viennent enrichir les forces françaises d'Afrique. Quand, en réaction, les Allemands envahissent la zone Sud et suppriment l'armée d'armistice (supra), ils se gardent bien de fermer les chantiers. Mais redoutant, à l'instar de ceux d'Afrique du Nord, qu'ils ne prêtent leurs concours aux alliés en cas de débarquement (pour le groupement de Provence), ou à la résistance intérieure (groupement des Alpes), voire à l'aide aux évasions par l'Espagne (groupement des Pyrénées), ils transfèrent ces trois groupements dans l'intérieur du pays (Massif Central, les Landes et la Dordogne). Sur cette question voir notamment : PECOUT (C), *Les chantiers de la jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française, 1940-1944*, l'Harmattan, 2007, 268 p.

à partir outre-Rhin, contraints et forcés à œuvrer pour le Reich⁽¹⁾...

7-4-2) Les « Centres de jeunes travailleurs » (zone occupée)⁽²⁾.

Si pour la zone libre les chantiers de la jeunesse semble être une réponse adaptée (et tolérée par les Allemands) à la disparition du service militaire et être un outil de lutte contre le chômage, pour la zone Nord, le régime de Vichy se doit de trouver une situation similaire, pour accueillir dans des centres adaptés, toute une jeunesse oisive ou à la recherche d'un emploi. Mais cette fois-ci le fonctionnement de ces centres devra se faire sous le constant contrôle des autorités d'Occupation. C'est dans ce cadre que sont créés en novembre 1941, sur tout le territoire occupé, des « Centres de jeunes travailleurs » dont les membres doivent effectuer des « travaux rentables déterminés » tout en recevant une formation morale et éducative, une discipline et un complément d'instruction générale.

a) Le recrutement des jeunes et la durée du séjour. Les centres accueillent des jeunes gens volontaires* de 18 à 21ans**. Ils doivent être de bonne constitution, innocupés ou non. La durée de séjour dans un centre n'est limitée que par l'âge maximum de 21 ans accomplis. La durée minimale de présence est au moins de 6 mois avant que le jeune puisse être autorisé à changer de centre ou à quitter la structure.

b) Le régime intérieur. Les centres de jeunes travailleurs sont des groupements à forme d'internat dont l'activité doit répondre notamment :

"a) À tous les échelons, régime de la discipline imposée, bienveillante, mais ferme et juste, sans brutalité, tendant à former une élite morale et active. Le tutoiement est formellement interdit entre chefs*** et équipiers**** et, surtout inversement.

b) Marques de respect, envers les supérieurs et les camarades, salut obligatoire (...) exécuté avec correction.

c) Tenue très correcte et aussi élégante que possible en toutes occasions (cheveux courts et bien peignés, habits propres et bien portés...). (Un) équipement uniforme sera attribué dans chaque centre (...). Un insigne distinctif sera attribué aux cadres et aux équipiers d'élite, après un séjour de trois mois (...).

d) Attitude digne et allure dégagée, en toute circonstance (...). La marche au pas cadencé et le chant collectif sont de règles pour tout

(1) En novembre 1942, sur les 32 000 jeunes appelés à servir dans les chantiers, on relève que : 16 000 furent envoyés en Allemagne, 9 000 furent astreints au travail obligatoire en France et 7 000 « s'évanouirent dans la nature » (dont les maquis).

(2) Instruction relative à la constitution et au fonctionnement des centres de jeunes travailleurs, secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la jeunesse, direction du Travail des jeunes et de l'Enseignement Technique ; Commissariat central au travail des jeunes pour la zone occupée, 26 novembre 1941. BODÉ (G), op. cit., pp. 280-286.

(*) Célibataire ou marié (mais dans ce cas la famille n'est pas admise).

(**) Les centres peuvent accueillir, exceptionnellement, des jeunes de 17 ans et ceux se trouvant dans leur vingt-deuxième année, peuvent y être admis ou maintenus si leur constitution physique leur permet ou s'ils sont en attente de travail ou de situation, après un séjour normal dans un centre de formation professionnelle.

(***) L'encadrement est constitué de personnels éducatifs et administratifs et de personnels techniques permanents ou complémentaires. Tous doivent avoir reçu une habilitation du commissariat au travail des jeunes pour la zone occupée. Les moniteurs techniques permanents doivent, au préalable (en principe), avoir reçu une formation dans une école de formation des moniteurs techniques du commissariat pour la zone occupée (en général, école de la rue Dareau à Paris).

(****) Les jeunes constitués en « équipes » d'une trentaine d'éléments. L'unité de travail est la demi-équipe (14 à 16 jeunes), elle est placée sous la responsabilité d'un chef.

déplacement d'au moins six équipiers à l'occasion du service.

e) Droits de sanctions, par récompense ou par punition, pour tous les chefs hiérarchiques, selon les mérites ou les fautes des intéressés...

h) Toute activité politique, militaire ou paramilitaire est formellement interdite (...), la cérémonie des couleurs sera soumise aux prescriptions du Secrétariat général de la jeunesse.

j) Les rapports locaux avec les autorités et l'armée d'occupation s'inspireront des directives suivantes : le chef de centre est responsable des bons rapports de sa formation avec les autorités d'occupation. Tout doit être mis en œuvre pour qu'une liaison constante, correcte et courtoise ait lieu avec les autorités allemandes (...).

k) (À l'issue de la formation) pour faciliter le placement dans les services publics et les entreprises privées, les jeunes ayant donné toute satisfaction par leur valeur morale et professionnelle, des certificats de capacité leur seront délivrés sur propositions des chefs de centre, après un an de présence. Cette durée doit correspondre au temps nécessaire pour acquérir une valeur professionnelle désirable (...).

c) Le but recherché. La lutte contre le chômage et l'inactivité des jeunes est engagée sous la forme de chantiers de travaux en donnant les bases d'un métier à ceux qui en sont dépourvus tout en créant un idéal commun à tous les jeunes gens et en faisant naître (ou en développant) chez eux l'idée de patrie, l'esprit de sacrifice, de travail et de bonne humeur :

"1- **Activité des centres** : Chacun des centres est créé en vue d'une activité professionnelle déterminée (...). Les principales activités recherchées sont : travaux forestiers, métiers de la pierre, travaux publics, approvisionnement de matières premières pour l'industrie...

2- **Recherche des travaux** : (Elle ressortit) du chef de service des centres pour les travaux d'utilité générale, ou des propositions faites par des organismes régionaux habilités (après approbation du chef de service).

3- **Conventions et rémunération** : chacun des travaux entrepris fera l'objet de conventions particulières ou générales à passer avec les employeurs (...). Ces conventions fixeront, en particulier la rémunération des jeunes et, s'il y a lieu, des cadres. La répartition des sommes acquises par les équipiers fera l'objet d'instructions (...) notamment en ce qui concerne le pécule (des jeunes).

4- **Réalisation des travaux confiés** : (Elle) sera poursuivie dans le minimum de temps compatible avec une bonne exécution et en utilisant au maximum les productions des ateliers d'apprentissage ou des centres professionnels de la Direction du travail des jeunes et de l'Enseignement technique ou celle obtenues à l'occasion de l'instruction professionnelle des jeunes à l'intérieur même des centres.

5- **Emploi du temps** : Régulé dans chaque centre, en accord avec l'organisme de gestion (...) de façon que, sur l'ensemble d'un mois, le nombre d'heures consacrées à chaque division de l'activité des jeunes soit le suivant :

Répartition mensuelle des heures de formation

Formation morale	45 heures
Sports collectifs	10 heures
Instruction générale	25 heures
Travaux, chantiers et séances de formation technique (y compris les déplacements)	190 heures

7-4-3) La relance des Centres de Formation Professionnelle (CFP).

Mais si les « Chantiers » et les « Centres de jeunes travailleurs » sont prévus pour accueillir toute frange d'une jeunesse déjà mature (entre 18 et 21 ans), la guerre a aussi précipité dans le chômage et l'oisiveté toute une partie de jeunes adolescents âgés de 14 à 17 ans, déscolarisés, sans travail et qui ne peuvent prétendre aux nouvelles structures mises en place par le Secrétariat à la Jeunesse. Face à cette situation, la Direction de l'Enseignement Technique lance une initiative à leur endroit. Dans une circulaire du 30 d'octobre 1940, Hippolyte Luc demande aux chefs d'Établissement qui

avaient installé dans leur école des « Centres de Formation Professionnelle Accélérée⁽¹⁾ », de les relancer. Bien que placés, dans un premier temps, sous la responsabilité du Secrétariat à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, dès sa nomination, Jérôme Carcopino* soutient l'initiative d'Hippolyte Luc et décide de transférer totalement les Centres de Formation Professionnelle⁽²⁾ à la direction de l'Enseignement technique en avril 1941. Dans une circulaire signée conjointement, le Secrétaire d'État et le Directeur de l'Enseignement technique soulignent leur conception éducative et socioculturelle de l'apprentissage⁽³⁾ :

"L'apprentissage n'a sa pleine valeur, que sous la forme d'une éducation complète, à la fois professionnelle, physique, morale, civique, humaine. Tous ces éléments de l'éducation sont solidaires. Le métier fait appel à toutes les vertus du corps et de l'esprit".

Par delà la terminologie employée (physique, morale, corps, esprit), qui fait référence à l'idéologie prodiguée par le régime de Vichy, c'est surtout la voie nouvelle d'une formation professionnelle « complète et humaine », de type « apprentissage », contrôlée par l'enseignement technique qui prend réellement naissance. Et si les Centres de Formation Professionnelle « repassent » sous la gestion du Secrétariat de l'Éducation et de la jeunesse en janvier 1942, c'est l'Enseignement technique (H. Luc) qui conserve (avec l'appui des milieux professionnels), jusqu'à la fin de la guerre le contrôle pédagogique des centres. À la Libération, les CFP (et un peu plus tard les Ateliers-Écoles) seront convertis en Centres d'Apprentissage⁽⁴⁾ (infra).

7-4-4) La transformation des ÉPCI en Collèges Techniques (loi du 15 août 1941).

Après avoir supprimé les Écoles normales primaires et obligé les futurs « maîtres » à passer par le lycée pour préparer le baccalauréat avant de recevoir l'ultime formation professionnelle dans un Institut spécialisé⁽⁵⁾, Vichy poursuit de sa « vindicte » l'enseignement primaire et réorganise certaines

(1) Dont l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon (supra). Nous rappelons que ces centres avaient été créés, à la suite de la déclaration de guerre (septembre 1939), pour répondre à l'urgence de former des ouvriers qualifiés en temps de guerre. Près de 125 centres furent ouverts dans des établissements de l'enseignement techniques (Écoles pratiques et ÉNP). Mais avec l'effondrement de la France, ces centres avaient cessé de fonctionner en juin 1940.

(2) À côté des quelque 125 CFP gérés par les Établissements de l'Enseignement Technique, on relève aussi, pendant cette période, la création d'un très grand nombre de Centres similaires (environ 700) appelés de « formation professionnelle, d'apprentissage ou de jeunesse », et habilités à recevoir des subventions du Secrétariat d'État. Ces centres étaient gérés par une multitude d'associations (confessionnelles ou philanthropiques), mais aussi par les entreprises et les associations professionnelles. Les CFP auraient regroupé, en 1944, entre 40 000 à 60 000 « apprentis » ou « équipiers ». D'après PELPEL (P), TROGER (V), *Histoire de l'Enseignement Technique*, op. cit., pp. 78-81.

(3) CHARLOT (B), FIGEAT (M), « La formation des ouvriers en France, 1789-1984 » in PELPEL (P), TROGER (V), *Histoire de l'Enseignement Technique*, op. cit., pp. 81-82.

(4) Sur ce point, voir l'analyse de CHARLOT (B) et FIGEAT (M), *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, op. cit., pp. 291-293.

(5) Loi du 18 septembre 1940.

(*) Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse depuis février 1941 (en remplacement de Jacques Chevalier). Il démissionnera de son poste lors du retour de Pierre Laval en avril 1942 (supra).

filières de l'enseignement technique. Le 15 août 1941, Jérôme Carcopino transforme les Ecoles Primaires Supérieures (ÉPS) en Collèges modernes, et par voie de conséquence, les Écoles Professionnelles de Commerce et d'Industrie (ÉPCI) se trouvent, elles aussi, changées en Collèges Techniques⁽¹⁾ :

"Art. 9 – Les établissements ci-après désignés : les cours secondaires, les écoles primaires supérieures et les écoles primaires supérieures professionnelles, supprimées comme telles, les écoles pratiques de commerce et d'industrie, les écoles pratiques d'artisanat rural, les écoles de métiers, les sections d'enseignement technique des écoles primaires supérieures, sont transformées en collèges ou en section de collèges".

Si la transformation des ÉPCI en Collèges Techniques (CT) ne change pas fondamentalement, dans un premier temps (infra), les conditions et les contenus des formations, force est de constater que la nouvelle appellation ouvre désormais à un enseignement technique scolarisé de « masse » la voie du « secondaire ». Mais toujours soucieux de contrôler toute une jeunesse, et pour éviter qu'une partie de celle-ci ne se trouve oisive à la sortie de l'école primaire, le régime de Vichy prend garde à ce que l'âge du recrutement à l'entrée du Collège Technique et dans les sections techniques des Collèges ne soit trop élevé. En juin 1943, la Direction de l'enseignement technique rappelle dans une circulaire les clauses et les conditions d'accueil des élèves⁽²⁾ :

"L'expérience a montré (que) l'âge d'admission dans les **Collèges Techniques et les sections techniques de collèges** s'est momentanément révélé trop tardif (...), en attendant, l'admission dans ces établissements pourrait avoir lieu dans les conditions suivantes :

Section préparatoire :

- au moins 12 ans révolus au 31 décembre de l'année d'admission* ;

Première année :

- au moins 13 ans révolus avant le 31 décembre*.

En ce qui concerne l'admission, deux cas sont à considérer :

1- Le nombre de places disponibles est égal ou supérieur au nombre de candidats. Dans cette éventualité, les candidats titulaires du Diplôme d'Études Primaires Préparatoires (DÉPP) ou du Certificat d'Études Primaires (CÉP), sont admis de plein droit ; ceux qui ne qui ne

(1) Loi du 15 août 1941. Certaines ÉPS dispensaient un enseignement technique et se partageaient le recrutement des élèves avec les ÉPCI (supra). En transformant les ÉPS en collèges modernes et les ÉPCI en collèges techniques, J. Carcopino crée une situation irréversible (elle subsistera après la Libération). Pour Antoine Prost, cette simplification administrative avait l'avantage de « supprimer des établissements dotés d'un mauvais esprit », et de consolider le secondaire en lui rattachant des concurrents mieux achalandés. Simultanément un nouveau corps de professeurs était créé, avec un concours intermédiaire entre la licence et l'agrégation : le CAEC (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges), devenu depuis le CAPES. PROST (A), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, IV, depuis 1930, op. cit., pp. 255-256.

(2) Circulaire de la Direction de l'enseignement technique relative à l'admission des élèves dans les Collèges Techniques et les sections techniques des Collèges, 9 juin 1943. BODÉ (G), *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2, vol. 1, op. cit., pp. 297-300.

(*) On retrouve les conditions d'âge qui prévalaient dans les ÉPCI, dans les années trente (supra).

son pas pourvus de ces diplômes doivent subir un examen d'aptitude* ;

2- Le nombre de places est inférieur au nombre des demandes d'admission ; que les candidats soient pourvus ou non du DÉPP ou du CÉP, ils sont appelés à subir un concours, dont l'organisation des épreuves est semblable à celle prévues pour l'examen d'aptitude.

Dans les sections professionnelles de cours complémentaires, les élèves continueront à être admis à l'âge de 13 ans révolus au 31 décembre de la date d'admission".

Et la circulaire de rappeler aussi qu'« aucune modification » n'est apportée aux conditions d'admission dans les ateliers-écoles ni les ÉNP...

7-4-5) Loi relative à la délivrance des titres et diplômes professionnels (4 août 1942).

En 1936, lors des discussions sur les Conventions collectives, est désigné comme « ouvrier qualifié » celui qui possède : « un métier dont l'apprentissage peut être sanctionné par un CAP ». Comme les titulaires de ce diplôme se voient octroyer, dans certains départements, des primes à l'embauche, et pour que la valeur du CAP puisse être « égale » sur l'ensemble du territoire, il y a lieu de « standardiser » les contenus de formations et les conditions de délivrance dudit diplôme (supra). En 1938, H. Luc engage donc son Inspection générale dans une vaste opération de standardisation de l'ensemble des diplômes du technique, dont les premières mesures intéressent, au premier chef : les CAP. Dans une circulaire adressée aux préfets, le 4 avril 1938, il précise son action⁽¹⁾ :

"Fait nouveau, nos diplômes professionnels sont pris comme base dans les conventions collectives pour opérer le classement des travailleurs. C'est dire l'obligation plus grande qui nous est faite de donner à ces diplômes la valeur que les gens de métier leur attribuent. C'est dire que l'enseignement technique se doit d'apporter plus que jamais à ceux qui bénéficient de ces disciplines l'aide d'un savoir professionnel sérieux. Mais il va de soit que le CAP ne peut voir sa pleine valeur que s'il est acquis sur des programmes et règlements communs, à la suite d'épreuves d'un même niveau et faisant l'objet de la part des examinateurs, dans toute la mesure du possible, les mêmes exigences, des mêmes appréciations. Il faut qu'il soit possible d'affirmer que tous les apprentis, qui dans le pays présentent un CAP, sont en mesure de prouver leur habileté manuelle égale, une formation professionnelle équivalente dans l'exercice du même métier ou d'une même profession...".

L'administration centrale entreprend alors une révision générale des CAP, qui aboutit en 1939 à la rédaction d'un règlement national qui, suite aux conséquences de la guerre ne sera promulgué qu'en 1943. Pour élaborer les sujets, à l'échelon départemental, H. Luc rompt radicalement avec les règles d'usage qui donnaient une large autonomie aux instances professionnelles locales. Dans un premier temps, il institue une commission composée d'un seul inspecteur de l'enseignement technique, de directeurs et de professeurs des établissements publics « à l'exclusion de tous autres », chargée d'élaborer les sujets des épreuves de tous les CAP d'un même département. Dans un second temps,

(1) BRUCY (G), *Histoire des diplômes de l'Enseignement technique et professionnel (1880-1965)*, op. cit., pp. 120-125.

(*) Nous rappelons que depuis le 9 août 1936, l'obligation scolaire est passée de 13 à 14 ans (Jean Zay), et que la sanction des études était le C.E.P pour les élèves ne se destinant pas à des études prolongées. Mais pour les élèves qui atteignent la fin du premier cycle des études primaires (cours moyen, les élèves doivent être âgés de 11 ans), la loi du 15 août 1941 qui réorganise l'enseignement (supra), institue un Diplôme d'Études Primaires Préparatoires que doivent posséder, à défaut de l'admission au concours des bourses (1^{ère} série) les élèves qui veulent poursuivre l'enseignement général des cours complémentaires ou l'enseignement des classes de 6^e des lycées et des collèges... Le DEPP sera supprimé à la Libération. CARPENTIER (C), *Histoire du Certificat d'études primaires, Textes officiels et mise en œuvre dans le département de la Somme (1880-1955)*, Bibliothèque de l'Éducation, l'Harmattan, 1996, 336 p., pp. 50-55.

il exige de tous les jurys de CAP de fournir des propositions de sujets, lesquelles sont soumises à l'appréciation de la commission conduite par l'Inspecteur de l'Enseignement technique qui a pour tâche de les modifier afin de leur donner un niveau comparable. Ainsi, à la veille de la guerre, pour H. Luc, la standardisation des diplômes passe par le filtre des agents de l'État. Ces nouvelles orientations sont avalisées par le régime de Vichy et serviront de référence à l'Enseignement technique lors de la reconstruction de la France (infra). Toujours dans sa recherche d'homogénéiser les conditions de la formation, H. Luc avait pensé, dès 1936, à limiter les pouvoirs des écoles techniques privées en matière de diplômes en ne les autorisant plus qu'à délivrer que de simples attestations. Devant les oppositions de l'époque, le projet fut arrêté. Avec les conditions nouvelles qui réaffirment le primat de l'État en matière d'enseignement professionnel, la loi du 4 août 1942, reprend le projet de H. Luc et fixe les nouvelles conditions d'octroi des diplômes et des certificats de scolarité :

"Art. 1^{er} - Les écoles privées d'enseignement technique industriel et commercial ne peuvent décerner aucun diplôme soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

Art. 2 - Des examens publics ouverts aux élèves des écoles publiques d'enseignement technique et aux élèves des écoles privées techniques de même degré seront organisés dans le cadre de chaque département pour la délivrance des titres et diplômes sanctionnant les études (...).

Art. 4 - À la requête des élèves ou de leur représentant légal, les écoles d'enseignement technique et les cours professionnels ouverts régulièrement, ainsi que les écoles par correspondance, seront libres de délivrer des certificats de scolarité, en fin d'études, mentionnant avec le titre exact de l'école ou du cours professionnel et l'état civil de l'élève, les dates de début et de fin d'études, la nature exacte de l'enseignement professionnel suivi, à l'exclusion de toute note ou appréciation. Ces certificats devront être datés et revêtus de la signature du directeur ou de la directrice de l'école ou du cours.

Art. 5 - Quiconque aura délivré des titres ou diplômes en contravention des prescriptions de la présente loi sera poursuivi (...) devant le tribunal correctionnel et passible d'une amende de 200 à 500 francs (...) en autant de fois qu'il aura été délivré, en contravention, des diplômes ou des certificats...".

Mais si la loi vise les écoles privées elle laisse la possibilité : « à des particuliers, à des groupements ou à des associations » n'ayant créé aucun établissement scolaire le soin d'organiser et de délivrer de diplômes. Cette lacune est comblée et complétée par la loi du 4 octobre 1943⁽¹⁾ :

"Les écoles publiques et privées d'enseignement technique industriel et commercial, les écoles par correspondance, les cours professionnels, les sociétés, les syndicats et groupements professionnels ne peuvent, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, délivrer aucun diplôme professionnel sanctionnant une préparation à l'exercice d'une profession industrielle, commerciale ou artisanale".

Désormais c'est l'État (sous son contrôle) et lui seul, qui est habilité à organiser les examens professionnels et à délivrer les diplômes. Il veille ainsi à en garantir la même « valeur » au plan national et à en assurer toute l'équité sur le marché du travail. Cette « institutionnalisation » de la procédure sera continuée après la guerre...

7-4-6) La redéfinition du rôle des Inspecteurs régionaux et départementaux de l'Enseignement technique (circulaire du 1^{er} mars 1944).

Pour accompagner la réforme de l'enseignement technique et son contrôle, H. Luc s'appuie

(1) BRUCY (G), *Histoire des diplômes de l'Enseignement technique...*, op. cit., p. 125.

davantage sur les Inspecteurs de l'Enseignement technique*. Dans la circulaire du 1^{er} mars 1944, publiée à leur intention, s'il n'oublie pas de les remercier vivement pour les services rendus, il leur rappelle aussitôt que les graves difficultés que traverse le pays dans le domaine économique, industriel et social obligent : « à recruter et à former pour les tâches formidables qui nous attendent, une jeunesse laborieuse ». Il souligne ensuite que cette mission ne peut se remplir sans eux, car ils sont : « les représentants naturels entre mon administration et les représentants de la vie professionnelle » et qu'ils ont à jouer : « un rôle de sentinelle et de contrôle » puis il réaffirme leur rôle dans l'expertise des écoles privées, des cours professionnels et de l'apprentissage :

"Je compte sur vous pour m'avertir de tous les mouvements importants de la vie professionnelle locale et régionale. L'Enseignement technique et l'apprentissage (...) ne peuvent souffrir de retard dans leur adaptation aux formes toujours changeantes de la production, mais ils devraient même les pressentir et les devancer en mettant à leur service une jeunesse préalablement formée. But qui ne peut être atteint que par une observation scrupuleuse des courants économiques et professionnels, par un inventaire exact des besoins, par un plan convenablement étudié des réformes et des créations nécessaires. Tâche capitale pour laquelle votre concours, partout utile, me sera particulièrement précieux (...). Je vous demande également d'assurer avec fermeté, dans la limite des attributions qui vous sont dévolues, le contrôle des enseignements professionnels (...). L'État se doit de protéger les élèves et les familles contre les dangers dont ils pourraient être menacés : mensonges de la publicité scolaire, médiocrité des maîtres et des méthodes, insuffisance des locaux (...).

Le corps des inspecteurs régionaux et départementaux de l'enseignement technique a une mission particulièrement importante à remplir. Il lui appartient d'assurer le contrôle de toutes les œuvres d'enseignement professionnel :

I - Les inspecteurs peuvent être associés à l'inspection des écoles publiques.

II - Ils contrôlent les écoles privées, et leur action diffère, suivant que l'école est régulièrement ouverte ou bien reconnue par l'État.

III - Ils doivent visiter les cours professionnels. Ceux-ci peuvent être publics ou privés, solliciter une subvention de l'État, fonctionner à l'aide de ressources provenant de la taxe d'apprentissage, fonctionner avec leurs ressources propres, fonctionner en vue de faire des bénéfices.

IV - Ils doivent apporter tous leurs soins au dépistage des organisations privées qui ne respectent pas les prescriptions légales à l'ouverture des écoles et cours privés.

V - Sur instruction du préfet, ils peuvent être appelés à contrôler les conditions dans lesquelles se poursuit l'apprentissage à l'intérieur des entreprises qui sollicitent une exonération de leur taxe d'apprentissage. Ils peuvent être chargés de toute enquête exigée par l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage.

VI - Ils peuvent être chargés des missions d'ordre divers".

Avec la redéfinition du rôle des inspecteurs, c'est tout d'abord le contrôle financier de l'État qui s'exerce sur les cours professionnels, publics ou privés, qui sollicitent soit une aide financière de l'État ou qui reçoivent des subventions entraînant exonération de la taxe d'apprentissage des entreprises. Ensuite c'est la « performance » des cours qui sont évalués. À cet effet, il est vivement recommandé aux préfets, que toutes les écoles privées et tous les cours professionnels soient visités au moins une fois par an par les inspecteurs et qu'un rapport soit établi pour transmission au ministre. Pour établir leur rapport, il leur est instamment demandé qu'ils vérifient les points suivants : durée de la formation et les horaires, les programmes, le personnel enseignant, la répartition et le nombre d'élèves, le prix de revient d'un élève, les résultats obtenus aux examens..., mais ils doivent aussi

(*) Nous rappelons que ces missions d'inspection (bénévoles) sont attribuées à des représentants du monde industriel, commercial voire artisanal. Les Inspecteurs départementaux et régionaux sont nommés par le Ministre (supra). À la Libération, le statut des Inspecteurs de l'enseignement technique sera revu. Les missions seront confiées à des membres de la fonction publique (infra).

contrôler les présents, apprécier l'organisation de l'enseignement et son application pédagogique, quantifier le pourcentage des reçus aux examens et apprécier les résultats obtenus. Le cas échéant, les insuffisances seront soulignées et commentées⁽¹⁾. Ainsi, à la veille de la libération de la France, on observe que la rationalisation de la formation professionnelle est très avancée, son contrôle a échappé définitivement au Ministère de la Production industrielle est qu'elle désormais rattachée au ministère de l'Éducation nationale et à sa très influente Direction nationale de l'Enseignement technique.

Conclusion. Nous avons vu que les circonstances de la guerre ont amené le régime de Vichy à réformer, une partie des formations de l'Enseignement technique et à redéfinir toute la Formation professionnelle de la jeunesse en la « scolarisant » et en confiant sa tutelle au seul Ministère de l'Éducation nationale⁽²⁾. Pourtant loin de former encore un tout homogène, et conscient des problèmes à venir, Abel Bonnard* ministre de l'Éducation nationale, diffuse en mai 1944, une ultime circulaire qui a trait, de nouveau, à la réorganisation de l'Enseignement technique. Sans reprendre ici l'ensemble de ce texte qui fixe un cadre et une stratégie⁽³⁾, il nous a semblé intéressant, en guise de conclusion, d'en relever quelques passages significatifs et de les comparer à certains extraits du *Plan d'Alger*⁽⁴⁾ d'août 1944. Tous deux réaffirment le primat du Ministère de l'Éducation nationale en matière d'Enseignement technique, et posent le principe d'équité de cet enseignement avec les enseignements classique et moderne. Enfin tous deux définissent la voie d'un enseignement secondaire technique couronné par « un baccalauréat technique⁽⁵⁾ » :

- **Circulaire du 1^{er} mars 1944** : "J'en viens à l'enseignement technique lui-même. On convient généralement qu'il est temps de le réformer. Tel qu'il est, il témoigne à la fois qu'on a senti la nécessité de répondre à un besoin et qu'on n'y a pas parfaitement réussi. Quant à

(1) Circulaire relative au rôle des Inspecteurs régionaux et départementaux de l'Enseignement technique, 1^{er} mars 1944, BODÉ (G), *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2, vol. 1, op. cit., pp. 305-311.

(2) Bilan de cette période : "en 1940, 300 Centres de Formation Professionnelle avaient été rouverts ou créés. En 1944, 897 centres accueilleraient 56 000 élèves (36 000 garçons et 20 000 jeunes filles) dont 65 centres spécialisés (inaptes, déficients, délinquants). En outre, 110 000 enfants étaient scolarisés dans les Écoles techniques et 190 000 suivaient les cours professionnels Astier (les apprentis). Soit un total de 360 000 élèves qui recevaient une formation professionnelle et « morale »". d'après CHARLOT (B) et FIGEAT (M), *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, op. cit., p. 334.

(3) Ibid., pp. 311-316.

(4) En août 1944, à Alger, Marcel Durry est chargé de préparer un avant-projet de réforme générale de l'enseignement à l'attention de René Capitant, commissaire à l'Éducation nationale et à la Jeunesse du Gouvernement provisoire de la République française. Ce rapport, établi en août 1944, relatif à la réorganisation de l'enseignement est dit : « Plan d'Alger ». Ce plan, très ambitieux, pose notamment le principe du passage de tous les élèves (garçons et filles) dans le premier cycle du secondaire (collège, infra). Ibid., pp. 316-322.

(5) Il faudra cependant attendre le 10 juin 1965 pour que soit créé le baccalauréat de technicien et 1985 pour que naissent les baccalauréats professionnels (infra).

(*) Nommé Ministre de l'Éducation nationale et à la Jeunesse en avril 1942 (il succède à J. Carcopino), il le restera jusqu'à sa fuite avec les restes du gouvernement de Vichy, en août 1944, à Sigmaringen en Allemagne.

transporter cet enseignement tout entier dans un autre ministère, c'est une question qu'aucun ministre de l'Éducation nationale ne saurait admettre, car elle tend à rien de moins qu'à un véritable démembrement de l'enseignement public (...). L'enseignement technique a été jusqu'ici incrusté dans le Ministère de l'Éducation nationale, plutôt que réellement incorporé à lui, universitaire pour rester distinct de la réalité qu'il devait atteindre, technique pour rester distinct de l'université elle-même. Il faut le tirer de cet état indécis en accentuant son caractère. Tandis qu'un enseignement technique du premier degré se développera et s'épanouira dans les centres de jeunes travailleurs*, il faut faire de lui un véritable enseignement secondaire technique, couronné d'un baccalauréat technique. On sait quelle tyrannie l'idée du baccalauréat exerce sur les familles, quand elles ont à choisir la voie où elles engageront les enfants. Je me suis finalement convaincu que plutôt que plutôt d'essayer de détruire ce préjugé invétéré, mieux valait en tirer parti pour des bonnes fins. Quand on aura mis un **baccalauréat technique**, puis un **baccalauréat agricole**, à côté d'un enseignement classique ramené à son essence, pour des élèves prédisposés à le recevoir, et d'un enseignement moderne qui, au lieu d'être une pâle et envieuse copie de celui-là, existera robustement selon lui-même, quand chacun de ces divers baccalauréats annoncera une formation complète de l'homme, alors le mauvais charme sera rompu, toute la jeunesse de France se distribuera harmonieusement entre ces enseignements d'un caractère différent et d'une valeur égale, les orientations se décideront selon les aptitudes et non plus sur les vanités..."

- **Plan d'Alger** : "Le principe essentiel posé par la commission est qu'à la sortie de l'école du premier degré, tous les enfants passeront dans le second degré. Autrement dit, l'enseignement du second degré sera gratuit** et obligatoire pour tous les Français, garçons ou filles. La scolarité régulière sera obligatoire, pour toutes les branches de l'enseignement jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, soit jusqu'à l'âge moyen de quinze ans. À ce moment, les élèves engagés dans le classique, le moderne et les branches du technique, qui demandent le plus de connaissances, continueront la scolarité jusqu'au baccalauréat complet, soit à l'âge moyen de dix-huit ans. Jusqu'au même âge, les autres qui constitueront la majorité, seront, en dehors des heures d'apprentissage, soumis à un enseignement post-scolaire. C'est à partir de dix-huit ans – âge moyen – que se fera l'entrée dans la profession ou les études supérieures (...). L'enseignement secondaire technique, quand il sera enfin constitué, ne sera pas un enseignement professionnel, dans son premier cycle tout au moins, et laissera à l'adolescent, jusqu'à quinze ans, la possibilité d'un changement d'aiguillage à l'intérieur du technique même ou même vers le moderne ou le classique. C'est le second cycle qui commencera une spécialisation marquée, soit que l'élève vise le **baccalauréat technique** et des études techniques supérieures, soit que, engagé déjà dans l'apprentissage de sa profession, il demande à des cours pour adulte le complément de formation qui lui donnera une connaissance d'ensemble de son métier, en même temps qu'un complément de culture humaniste..."

L'analyse comparée de ces deux documents, par delà les antagonismes politiques, fait montre d'une convergence des points de vue concernant le devenir de l'Enseignement technique en France, comme filière promotionnelle des individus à égalité de la voie du « classique » et du « moderne⁽¹⁾ ». Et tous deux insistent sur la nécessité de promouvoir un enseignement technique et professionnel performant pour la reconstruction du pays et sur la nécessité de multiplier la qualité⁽²⁾ et le nombre des formations. Enfin tous deux « assèment » que l'Enseignement technique doit obligatoirement rester dans le cadre du Ministère de l'Éducation nationale ou, comme le préconise le Plan d'Alger, au sein « d'une Organisation nationale⁽³⁾ ». Cette convergence des idées trace déjà la voie qui sera prise par la quatrième République en devenir...

(1) On retrouve là les principes avancés par Jean Zay, en 1936, et qui avaient soulevé une très vive opposition (supra).

(2) Sur le niveau et la qualité des formations, la commission Durry estime que seules les École Nationales Professionnelles (peu nombreuses) donnent un enseignement comparable à celui des lycées.

(3) Qui ne peut être que le Ministère de l'Éducation Nationale, baccalauréat oblige...

(*) Les Centres d'apprentissage.

(**) Le régime de Vichy avait aboli la gratuité dans l'enseignement secondaire.

Chapitre VIII

L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE FACE AUX CONTRAINTES DE L'OCCUPATION (mai 1940-janvier1945)

8- L'École Nationale d'Horlogerie face aux contraintes de l'Occupation (mai 1940 – janvier 1945)

C'est donc dans ce contexte de guerre, d'angoisse, de suspicion mais aussi d'espoir en cette fin d'année 1943, à la veille de Noël, que les lecteurs du *Petit Comtois*⁽¹⁾, apprennent avec une certaine surprise, et un peu de nostalgie, qu'une page de leur histoire locale est en train de se tourner. Dans une note publiée par M. Bertrand, le recteur de l'Académie de Besançon, ils sont avisés que le directeur de « leur » École Nationale d'Horlogerie vient d'être mis à la retraite d'office, en pleine année scolaire, au double motif : « d'une politique de rajeunissement des cadres » et que « Monsieur Trincano est atteint par l'inexorable loi de la limite d'âge⁽²⁾ ». Ainsi, après quelque 32 années passées à la tête de l'Établissement, Louis Trincano, dont le nom et la personnalité étaient inscrits dans la création et dans les murs de l'imposant édifice, comme dans la mémoire collective des Bisontins, est « poussé », en ces temps de guerre et d'Occupation allemande, hors de « sa chère » École et prend le chemin d'une retraite imposée... Certes, conformément à l'usage, les autorités administratives, l'ensemble du personnel, les représentants des élèves et le milieu industriel s'empressent de rendre un hommage appuyé à l'homme et à son œuvre⁽³⁾. Et si les qualités et l'intégrité de Louis Trincano sont largement soulignées, c'est surtout l'immensité de l'œuvre accomplie qui est unanimement appréciée et reconnue par tous⁽⁴⁾. Dans la rapidité des événements et dans l'hommage qui lui est rendu, cet homme à l'attitude altière, voire rigide, au regard vif, mais aux gestes rares, se laisse aller à la sensibilité et nombre de témoins de la scène rapportent qu'ils ont vu sourdre, sur ses paupières, une intense émotion... En cet instant, si redouté, Louis Trincano vit un véritable déchirement. Toute l'affectivité si longtemps maîtrisée par le temps et qui le liait à « son » École, s'échappe sous la forme d'un pleur furtif. L'homme se libère enfin de son armure directoriale et consomme la rupture. L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, est désormais libre de son « géniteur », quant à Louis Trincano il est désormais « orphelin » de son œuvre...

Pour le tout nouveau « directeur honoraire » de l'ÉNH de Besançon, la surprise de sa mise à la retraite fut totale. Certes, depuis quelque temps il avait fait l'objet de menaces anonymes et s'en était

(1) *Le Petit Comtois*, 24 décembre 1943. Voir annexe 3, doc. 1.

(2) Né le 23 novembre 1880, Louis Trincano vient d'avoir 63 ans. Et s'il pouvait effectivement faire valoir ses droits à la retraite depuis 1940 (il est ancien combattant et père de 4 enfants), il pouvait néanmoins continuer à exercer ses fonctions à la tête de l'ÉNH. au-delà de l'âge légal* dans « l'intérêt du service » ce que les autorités de Vichy lui ont interdit (infra).

(3) *La France Horlogère*, janvier 1944 ; *Le Petit Comtois*, 7 février 1944. Voir annexe 3, doc. 1.

(4) Infra. Voir annexe 3, doc. 1.

(*) Pour mémoire nous rappelons que la limite d'âge, dans les années 1950, pour certains fonctionnaires était de 70 ans et que cette limite pouvait être prorogée en fonction du nombre des enfants de 3 années (maxi). C'est ainsi que M. Baillaud, directeur de l'Observatoire de Besançon (de 1930 à 1957), est parti en retraite à l'âge de 72 ans. *La France Horlogère*, décembre 1957.

rapporté à sa hiérarchie⁽¹⁾ pour quérir quelques conseils sur les suites à donner. Mais la réponse ministérielle, contre toutes ses attentes, le place hors jeu ! Pour Louis Trincano cette mise à l'écart, brutale, sans explication, est surtout ressentie comme un signe de désaveu des autorités administratives à son endroit. Et si dans sa « mansuétude » le Ministère lui a conféré « l'honorariat », c'est surtout un homme livré au doute existentiel, qui doit, en quelques semaines : libérer son appartement de fonction, passer les consignes à son successeur et quitter définitivement la barre de son École pour entrer dans une forme d'anonymat qu'il appréhende et qui lui sied si mal⁽²⁾. C'est Henri Braille, l'actuel chef des travaux de l'ÉNH qui est nommé directeur par intérim de l'établissement à dater du 1^{er} janvier 1944. Il a 31 ans. Nous rappelons qu'il est Ingénieur des Arts et Métiers et qu'il est diplômé de l'Université de Besançon en mécanique et en chronométrie appliquée. Il assumera cette fonction jusqu'à la pleine libération de Besançon (novembre 1944).

Avec la mise à la retraite d'office de Louis Trincano et son remplacement par un jeune ingénieur, on assiste aussi à une mutation de l'Enseignement Technique. C'est la fin d'un recrutement particulier qui permettait à des anciens élèves « praticiens » d'accéder à la direction de leur ancienne école. Désormais il faut céder la place et les responsabilités aux Ingénieurs Arts et Métiers. C'est enfin l'achèvement d'un temps qui conférait à l'ÉNH une autonomie revendiquée et qui désormais se doit d'envisager, avec la fin de l'Occupation, une pleine intégration dans le corps des ÉNP...

Pour tenter de mieux comprendre la « vie » de l'École pendant toute cette période nous nous

(1) Infra.

(2) En homme d'action et de son temps, Louis Trincano est aussi un homme de « l'écrit ». Sur la durée de son magistère, il a, comme acteur principal, amassé un nombre considérable d'archives. Aussi, dès sa mise à la retraite il décide de se faire historien. Dès le début de l'année 1944, il se lance dans la rédaction d'une *Histoire de l'Industrie Horlogère*. En quelques mois, il réalise un texte dactylographié de quelques 120 pages*, dont il livre, dans l'été 1944, une belle synthèse à l'attention de M. Baillaud à fin de parution dans *Les Annales Françaises de Chronométrie* pour l'année 1944. Ce texte sera repris sous le titre « Pages d'histoire de l'industrie horlogère », par Louis TRINCANO, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, *Extrait des Annales Françaises de Chronométrie 1944*, et diffusé intégralement dans : *CETEHOR-INFORMATIONS*, n° 84, automne 1987, pp. 16-24. Mais la retraite qui se voulait active et studieuse s'achève brutalement en septembre 1944. Besançon est libérée, une nouvelle administration se met en place. En quelques jours les premières dénonciations pour « faits de collaboration avec l'ennemi » arrivent aux nouvelles autorités, le temps de « l'épuration » s'installe. Louis Trincano est arrêté et emprisonné pour un temps à la prison de la Butte, à Besançon, puis à la Saline d'Arc-et-Senans. Un procès est instruit. Le jeudi 22 février 1945, à 14 h 30, il comparaît devant la Chambre civique de Besançon. À 22 heures la sentence tombe : "Louis Trincano, 64 ans, ex-directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, officier de la légion d'honneur, est condamné à l'indignité nationale à vie"! Exilé à Paris, c'est un homme brisé que la mort fauche, brutalement, quelques mois plus tard, en juin 1945...

(*) Ce texte brut, annoté de la main de l'auteur, et qui met en exergue la place capitale prise par Besançon dans le développement de cette industrie, n'a pas été édité mais un certain nombre de copies ont été faites et ont circulé. L'un a été remis, vraisemblablement par la famille, à la Bibliothèque municipale de Besançon. L'exemplaire qui est notre possession, et dont nous avons tiré un certain nombre de références, nous a été transmis dans les années 1990, par un professeur d'une école d'horlogerie de Paris.

attacherons, dans un premier temps, à faire l'historique des événements qui ont présidé à sa fermeture dès l'invasion, en juin 1940, à son évacuation puis à sa réouverture, dès le mois de septembre. Ensuite, dans un second temps, nous examinerons les conditions de fonctionnement de l'Établissement, la nature des filières de formation, le nombre des élèves, leurs origines géographiques, les examens... et les contraintes liées à la vie scolaire. Nous observerons aussi les évolutions administratives des trois entités : École Nationale d'horlogerie, École Primaire Supérieure-École Pratique, Institut de Chronométrie, l'évolution du bâti. Enfin nous étudierons les relations et les contraintes de l'École avec les autorités occupantes et celles de Vichy. Nous évoquerons l'arrestation de trois membres du personnel liés à la Résistance, mais nous nous attarderons plus longuement sur les contraintes du STO et ses conséquences sur les élèves, et, par voie de conséquence sur les difficultés d'un directeur en proie au doute et à la contestation...

8-1) Le refus d'un Directeur ou la volonté de réinvestir son École.

Dans les jours qui suivirent la phase active et dévastatrice de la guerre et devant le recul des armées alliées, le Ministère de l'Éducation nationale, lance son programme de « repliement⁽¹⁾ » pour les Établissements de l'enseignement technique, dits sensibles*, situés au Nord de la Loire et dans la proximité des zones frontalières. Le 20 mai 1940, Louis Trincano est informé que le lieu de repliement prévu pour son Établissement est Chalon-sur-Saône⁽²⁾. Dès l'ordre donné, on lui spécifie qu'il devra se rendre (décision qu'il a contestée en maintes occasions, infra), avec les archives de l'École, au lieu indiqué. Les personnels de l'ÉNH, sont invités à le rejoindre à Lyon, « dès que possible ». Quant aux élèves, ils devront être, dans l'instant, rendus à leurs familles⁽³⁾... Mais l'avance allemande se fait chaque jour plus pressante, alors le Ministère modifie dans l'urgence ses plans. Dans les derniers jours de mai, l'ÉNH et l'École Pratique de Besançon reçoivent comme nouvelle consigne de se rendre à l'ÉNP *La Martinière* de Lyon⁽⁴⁾. Quant au Bureau des Études Horlogères il doit se replier sur l'ÉNH de Cluses...

(1) Pendant la « drôle de guerre », le Ministère avait déjà mis en place un plan et des procédures d'évacuation de certaines Écoles techniques. Ainsi, dans une note à l'attention des chefs d'établissements, datée du 16 avril 1940, le Recteur de l'Académie de Besançon rappelait que seuls, les « fonctionnaires responsables » seraient évacués au titre de l'Éducation nationale, quant aux « membres de leur famille et leurs affaires » la charge en revenait aux préfectures. AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 20, Février 1940-avril 1941*.

(2) Ibid. Qui sera abandonné quelques jours plus tard au profit de Lyon. Dans le même temps, l'ÉNP de Morez reçoit l'ordre de repliement sur Paris, à l'École d'optique appliquée qui vient de s'ouvrir*. Louis Bastian, transférera nombre de matériels de Morez et lancera ainsi à Paris les premières formations de l'optique-lunetterie et du montage réglage en instruments d'optique. En 1972, l'École d'optique appliquée de Paris prend le nom de Lycée Fresnel. Voir annexe 3, doc. 14.

(3) Ibid., *Circulaire Ministérielle* n° 414, 20 mai 1940.

(4) Ibid. Note du Recteur, « Plan général d'évacuation », 24 mai 1940.

(*) De par la spécificité de certaines formations et surtout pour assurer la sauvegarde des matériels.

8-1-1) Le repliement sur Lyon : un départ dans la confusion et l'exode de la population.

Dans un compte-rendu du 19 juin 1940, transmis vraisemblablement à l'attention de la Direction de l'Enseignement Technique (à l'Inspecteur général Dupin)⁽¹⁾, Louis Trincano nous rapporte la chronologie des événements. Son témoignage est important. Les consignes antérieures qui fixaient strictement les modalités du repliement deviennent caduques face à l'état critique de la situation, c'est donc dans l'improvisation que s'organise l'évacuation de l'École⁽²⁾. Le vendredi 14 juin, tôt dans la matinée, c'est le Recteur lui-même qui se rend à l'ÉNH avec l'ordre en main de l'Évacuation de l'Établissement sur l'ÉNP de Lyon. Très rapidement Louis Trincano rédige une note de service pour licencier une partie des élèves et organiser, pour ceux qui restent, la continuité des cours. Il lui faut aussi assurer le départ en gare de certaines machines-outils de « caractère précieux » (machines à pointer, à rectifier...) sous le contrôle du Ministère de l'armement (capitaine Hamelin). Mais dans la soirée les nouvelles s'aggravent. On annonce que les Allemands sont proches de la Haute-Saône. Il y a extrême urgence, dès 20 heures, certains élèves internes (ceux qui habitent loin) sont priés de partir immédiatement. Le samedi 15 juin c'est l'inquiétude et l'effervescence. Le personnel « particulièrement nerveux » se voit rappeler les consignes déjà en vigueur (elles n'ont pas évolué) : le personnel doit rester à « son poste jusqu'à nouvelle décision » et que « rien n'autorise à cesser le travail » ! Vers 17 heures le Recteur averti l'ÉNH que l'ennemi est à Gray ! Il invite le Directeur à rendre la « liberté » au personnel et à prendre les dispositions pour le « départ rapide » des élèves internes, par tous les moyens (les trains ne fonctionnent plus, certains élèves partiront à pied), tous les externes sont licenciés. Comme la mission de Louis Trincano est de se replier avec l'Économe, le Surveillant général et les Archives, il tente d'influer, une nouvelle fois, sur cette décision. Il veut toujours rester en place, dans son établissement, arguant qu'il serait davantage utile à Besançon qu'à Lyon. Mais les autorités refusent encore et lui intiment l'ordre de se soumettre aux directives. Le dimanche 16 juin, à 6 heures du matin, après avoir laissé d'ultimes consignes à son Secrétaire de direction (M. Vogt qui restera), Louis Trincano se hisse dans la camionnette louée par le Bureau des Études Horlogères pour « le transport de ses membres, de leurs familles et de leurs objets de

(1) AÉNH, TRINCANO (L), *Compte-rendu de l'Évacuation de l'École nationale d'Horlogerie de Besançon*, 5 pages dactylographiées, Lyon, 19 juin 1940.

(2) Voir annexe 3, doc. 2

(*) L'École d'optique appliquée vient d'être séparée de l'Institut d'optique de Paris, vraisemblablement dans le but de protéger les matériels (et permettre la continuation des formations) de la convoitise allemande.

ménage (19 personnes en tout)⁽¹⁾ », et quitte Besançon juste avant que les ponts ne sautent. Il arrive à Lyon, le soir à 21 heures. Le lundi 17 juin, à 9 heures du matin il se présente à l'ÉNP de la Martinière. Il est reçu « confraternellement » par le Directeur de l'Établissement et rend compte à M. Dupin, Inspecteur général de l'Enseignement Technique, de la situation. Aux « Minimes », Louis Trincano a la joie de retrouver les premiers transfuges de l'ÉNH : M. Bonnafous, l'intendant ; MM. Gallet et Ducasse (commis d'administration) avec leurs familles puis, arrivent successivement les professeurs techniques et adjoints : MM. Petiteau, Vichot, George, Cloutot et deux maîtres internes : MM. Barbier et Blanchot accompagnés d'un groupe de cinq élèves. M. Bonnafous l'informe de l'épopée des 60 élèves internes ayant quitté, à pied, l'École. Accompagnés du Surveillant général (M. Billoué), ils sont 48 à avoir été pris en charge par des cars militaires. Après avoir transité par Lons-le-Saunier, ils se retrouvent, en ce lundi matin, dans un Lycée à Grenoble. Sur les douze autres élèves, cinq sont donc parvenus à Lyon (ils repartiront avec des élèves internes de Lyon pour rejoindre l'ÉNP de Thiers), quant aux derniers élèves, ils se seraient rendus directement chez leurs parents dans la région « emmenant charitablement leurs camarades restés sans nouvelles de leurs parents habitants le Nord ». Dans la journée, les « repliés bisontins » apprennent, que le maréchal Pétain, investi des pleins pouvoirs, vient de demander l'armistice. Pour Louis Trincano, « l'exil » n'a plus lieu d'être, son retour à Besançon et plus que jamais nécessaire, il ne doit souffrir d'aucun retard...

8-1-2) Le retour et l'action d'un directeur pressé (20 juin - décembre 1940).

À peine arrivé dans la « capitale des Gaules », et sans attendre que l'armistice ne soit signé, Louis Trincano intervient déjà auprès de l'Inspecteur d'Académie de Lyon pour qu'il l'autorise à retourner à Besançon et plaide le fait « que sa présence serait davantage utile dans son École, qu'ici ! ». Non seulement l'Inspecteur le félicite pour son initiative⁽²⁾, mais il lui remet aussitôt un « laissez-passer » avec la mention suivante :

"Lyon le 20 juin 1940. L'Inspecteur d'Académie du Rhône à M. Trincano, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

« Votre mission à l'École Nationale Professionnelle de Lyon étant remplie, vous êtes autorisé à rejoindre votre poste à Besançon avec l'aide

(1) L'une des passagères de la « camionnette » nous rapporte les conditions difficiles de ce repliement, dès la sortie de Besançon : *"l'encombrement de la route de Lyon était indescriptible : des civils mélangés à la troupe, des soldats éreintés, des colonnes disloquées, des véhicules disparates, des gens à pied. Quelque chose de lamentable. À l'intersection de la route de Lyon et de Salins, des avions, sans doute italiens (...), nous survolèrent. Nous nous mîmes dans les fossés et même sous le camion. Si nous avons été touchés, c'en était fini de nous : le camion contenait des explosifs (...). Nous avons mis un jour et demi (via Ambérieu pour acheminer Louis Trincano) pour arriver à Cluses. Et sur notre route (le 17 juin), nous avons appris la demande d'armistice par un officier qui pleurait..."*. LIDOINE (Adrienne)*, *Autobiographie* à l'attention de ses enfants.

(2) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 20, Février 1940-avril 1941*, D'après le courrier de Louis Trincano au Préfet du Doubs, 16 août 1940.

(*) Son mari, Louis Lidoine ancien élève diplômé de l'ÉNH (promo 1915-1918), devenu ingénieur et spécialiste en conception de systèmes mécaniques, travaillait en collaboration avec A. Donat, dans le cadre du BÉH, dans la mise au point de matériels pour l'Armée.

et le concours de toutes les autorités veillant à la circulation »".

En dépit des atermoiements de la Préfecture du Rhône qui tergiverse à accorder un permis de circuler au taxi qu'il a demandé, jugeant le déplacement par la route trop dangereux du fait de l'arrivée en masse des troupes allemandes, Louis Trincano retrouve enfin à Besançon, moins d'une semaine après son départ. Mais son École est occupée par un « hôpital militaire allemand ». Il découvre alors, avec amertume, que son appartement a été complètement pillé : *"tous les effets de la famille et tout le linge de ménage avaient disparu"*⁽¹⁾. Le 17 juillet, un arrêté ministériel régularise sa situation, à Besançon, mais le siège administratif de l'ÉNH reste, provisoirement à Lyon, là où se trouve désormais nombre des personnels de l'École...

a) La reconquête des locaux. La première action de Louis Trincano, qui a (semble-t-il) réintégré son appartement de fonction, est de faire « tolérer » sa présence, comme civil, au milieu des militaires, des soignants et des soignés. Peu à peu, il établit avec les autorités civiles et les forces d'Occupation un dialogue pour tenter de récupérer le plein usage de son Établissement. Avec le concours de la Chambre de commerce de Besançon, sous contrôle de l'occupant, il parvient à se débarrasser de la tutelle d'un Directeur allemand imposé*, et à opérer, avec quelques professeurs présents, la remise en ordre des ateliers. Il aboutit finalement à la libération complète de l'École, le 13 septembre⁽²⁾. Trois jours plus tard, le 16 septembre, les ateliers et les salles de cours s'ouvrent pour la rentrée d'automne. En dépit de l'absence de nombreux professeurs, retenus dans la zone libre, et après une rentrée des classes fort timide⁽³⁾, fin décembre, Louis Trincano signale que sur les 200 places dévolues à L'ÉNH, ils sont 150 élèves à être présents dont 60 ont été accueillis, dès le 16 novembre, à l'internat.

(1) Ibid.

(2) Sauf le petit bâtiment dédié à l'infirmerie et qui sera libéré quelques mois plus tard, au début de l'année 1941. Lorsque tous les locaux seront libérés, « une pancarte au timbre du Reich » sera apposée sur la grande porte d'entrée (rue Labbé) avec l'inscription : « Belegung verboten » (occupation interdite). L'École se trouvera ainsi affranchie de toute réquisition éventuelle. D'après *La France Horlogère*, in « Lettre de Besançon aux anciens Élèves de l'ÉNH » par Un Ancien**, janvier 1941.

(3) Suite au développement tragique de la guerre en mai et juin, le concours de recrutement fut reporté en septembre. À la rentrée d'octobre, les résultats n'étaient toujours pas communiqués (infra).

(*) Nous rappelons que Besançon est située en zone interdite, un directeur allemand (tutelle) a été nommé à la tête de l'ÉNH.

(**) Dans ce numéro, l'auteur qui se dit être « Un Ancien », place en introduction de sa *Lettre*, l'esprit et le sens de sa démarche : *"Comme les circonstances ne permettent pas d'éditer « Les Échos de l'Association des Anciens élèves », j'ai pensé vous tenir au courant par des lettres ouvertes de ce qui se passe à Besançon, dans notre chère École. Cette tâche m'est facilitée du fait que je vois souvent le directeur, notre camarade Louis Trincano, qui me fait part volontiers des événements à même de vous intéresser"*. En fait, il semble (d'après le style et la nature des sujets traités) que les éléments de ces lettres émanent de Louis Trincano lui-même et qu'il les transmet à H. Morel-Fourrier, responsable du Journal.

b) Les nécessités de « retrouver » des élèves. Mais si le nombre des élèves, en décembre, semble être redevenu convenable, en ce tout début du mois d'octobre, la situation à l'ÉNH était toute autre. Nous avons vu, lors du repliement de l'École, que nombre d'élèves internes furent accueillis, par les Écoles d'horlogerie de Lyon, de Cluses, mais aussi de Paris⁽¹⁾. Pour ceux des élèves réfugiés à Cluses, sans nouvelles de leurs parents, et comme ils étaient dans le plus complet dénuement, M. Guyot, le directeur de l'École de Cluses organisa même, à leur profit, une collecte au sein de son établissement. Les élèves « exilés » de Besançon reçurent ainsi près de 5 000 francs pour acheter : vêtements, linges, chaussures... Mais pour tous ces élèves dispersés sur le territoire, la nouvelle partition du pays empêche les mobilités et ils sont un certain nombre à ne pouvoir regagner, en septembre, Besançon (placée en zone interdite), pour terminer leurs études et se voient obligés de les achever dans les établissements d'accueil. Outre la défection notable de ces élèves, l'ÉNH de Besançon est aussi confrontée à la difficulté du recrutement des nouveaux élèves. L'examen d'entrée dans les Écoles d'horlogerie étant national, tous lauréats issus de la zone libre se voient interdire, *de facto*, Besançon. En outre, le concours qui devait se dérouler au mois de juin n'a pu avoir lieu et a été repoussé en septembre. Et quand le 5 octobre Louis Trincano, fait un premier bilan de sa rentrée scolaire (les résultats du concours ne sont toujours pas connus, les corrections à Paris, ne sont pas achevées), il n'accueille que 42 élèves⁽²⁾ ainsi répartis :

"les effectifs pour les 4 années scolaires s'établissent comme suit :

- 1^{ère} année : les résultats du concours ne sont pas encore connus,

- 2^{ème} année : horlogers = 3 ; mécaniciens = 10 total = 13 élèves ;

- 3^{ème} année : horloger = 1 ; mécaniciens = 9 ; bijoutiers = 3 total = 13 élèves ;

- 4^{ème} année : horlogers = 3 ; mécaniciens = 8 total = 11 élèves.

- élèves admis d'office sur titres (sans concours) en 1^{ère} année : horloger = 1 ; mécaniciens = 4. Ces élèves suivront provisoirement les cours avec les 2^{ème} année (dans l'attente des résultats du concours d'entrée). **Bilan de la rentrée : 42 élèves**".

Quand les résultats du concours parviennent enfin à Besançon, ils confirment les craintes (tous les candidats n'ont pu concourir). La partition du pays, les difficultés des déplacements dans la zone occupée⁽³⁾ et l'aggravation économique qui s'installe, ont réduit fortement la zone de recrutement géographique des élèves (infra). Le nombre des arrivants reste faible. Pour tenter de pallier cette difficulté, et en accord avec le Ministère, Louis Trincano, lance par voie de presse⁽⁴⁾ un 2^{ème} concours

(1) *La France Horlogère*, janvier 1941. Nous rappelons que suite à la déclaration de guerre, en septembre 1939, un certain nombre d'élèves de l'École Diderot de Paris avaient été affectés à l'ÉNH de Besançon. En septembre 1940, ils se réinstallent à Paris.

(2) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 20, février 1940-avril 1941*, op. cit., situation des cours généraux, au 5 octobre 1940. Ces 42 élèves ne concernent que la filière des « élèves brevetés » (hors l'Atelier-école et les sections de techniciens).

(3) Les autorités d'occupation bloquent aussi le passage de la zone occupée en zone interdite.

(4) *Le Petit Comtois*, 3 novembre 1940.

de recrutement spécifique à l'ÉNH de Besançon. Dans la présentation des métiers, si la formation à la « mécanique de précision » est affirmée, on relève surtout dans le texte que la voie de « l'horlogerie » est « magnifiée ». Outre le caractère large des conditions et des lieux de l'exercice du métier, c'est l'orientation vers l'artisanat prôné par le régime de Vichy qui est ici, pour l'horlogerie, précisée. On remarque aussi l'ouverture « directe » des formations à des élèves déjà diplômés :

"Par décision ministérielle du 20 octobre, un 2^{ème} concours pour l'entrée à l'École Nationale d'Horlogerie aura lieu le 16 novembre à l'École même. Il est ouvert, 1°) aux jeunes gens qui étaient inscrits au premier concours et n'ont pu être présents le 16 septembre. 2°) aux jeunes gens non inscrits mais qui désirent changer d'orientation en raison des événements. Sont toutefois admis d'office, les jeunes gens munis du BE*, BES*, du BI* ou du baccalauréat avec possibilité d'admission soit en 2^{ème} année normale, soit en première spéciale (techniciens, ingénieurs). Sont mises en place : 14 places dans la section horlogerie et 14 places dans la section petite mécanique de précision. Il est inutile d'insister sur la réputation dans l'industrie des mécaniciens précisionnistes de l'ÉNH. Quant à l'horlogerie, jamais métier ne fut plus indiqué en cette période d'évolution vers l'artisanat. Que ce soit dans la fabrication, le commerce ou la réparation, un horloger complet, c'est à dire à la fois horloger-mécanicien et horloger-électricien est toujours sûr de son placement tant cette formation moderne trouve son emploi dans la grande ville comme dans la commune, dans la métropole comme aux colonies. C'est la profession indépendante qui permet le mieux de joindre l'habileté à l'intelligence, au bon goût et à l'esprit d'invention. Pour tous les renseignements (...) demander de suite la notice au secrétariat de l'École (timbre pour réponse). Les inscriptions seront closes le 10 novembre".

Fin décembre 1940, avec ce deuxième concours, l'École peut enfin présenter un recrutement convenable en nombre, mais avec un point très positif qui touche à une élévation du niveau des études des entrants. Sur les 63 nouveaux élèves admis en 1^{ère} année d'horlogerie et de mécanique, 23 possèdent, soit le Brevet Élémentaire, soit le Baccalauréat (1^{re}, ou 1^{re} et 2^e parties) ou sont de même niveau. Pour le Directeur :

"une telle progression dans le niveau de recrutement permettra de former davantage de techniciens et d'ingénieurs mécaniciens-horlogers à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon, et on sait combien nos industries de précision ont besoin de cadres comme de main-d'œuvre⁽¹⁾".

c) Un corps enseignant et administratif qui se reconstitue peu à peu. Lors de la rentrée, le 16 septembre, l'équipe professorale et administrative réunie autour du Directeur est des plus réduite. Sont présents :

- ateliers : Mlle Bion, MM. Edouard Belin et Vichot ;
- cours : M. Haag ;
- administration : MM. Marmet et Vogt.

Le 30 septembre, font encore défaut les titulaires des postes suivants :

- professeurs techniques et adjoints : MM. Boitet, Cloutot, Dessay, George, Villerot ;
- professeurs de cours : MM. Braille, Erdmann (parti en Alsace), Gros, Marchand (affecté à l'École Dorian, à Paris), Rude, Schmitt ;
- personnel administratif : MM. Bonnafous, intendant (affecté à l'ÉNP de Saint-Ouen) ; Auroi, surveillant général ; Gallet, Ducasse, Massol et Gros Lambert pour l'économat ; Mme Grenotton, concierge.
- maîtres d'internat : MM. Castany (prisonnier ?), Jeannerot (prisonnier), Moreau (prisonnier ?), Mille, Raffali, Tison, Vuillet.

L'École déplore aussi la disparition d'un de ses professeurs, Alphonse Belin, décédé à Lyon le 17 juin

(1) D'après *La France Horlogère*, in « Lettre de Besançon aux anciens Élèves de l'ÉNH », op. cit., janvier 1941.

(*) Brevet Élémentaire, Brevet Élémentaire Supérieur, Brevet Industriel.

à l'âge de 46 ans*. Au fil des semaines, le corps des personnels se reconstitue. Aux anciens sont venus s'agréger, à titre temporaire, de nouveaux maîtres : MM. Gallet, Billoué, Choulet, Courier, Grosjean, Nardin**, Ploux** et Jean Petiteau**... À la fin de l'année, l'équipe enseignante attachée au « technique » est ainsi formée de : Mlle Bion et de MM. Edouard Belin, Cloutot, Dessay, George, Victor Petiteau, Vichot, Villerot, Ploux, Comparot, Nardin, Courier, Jean Petiteau, Choulet, Grosjean.

8-2) Une École partagée entre « l'éclat » du passé et les contraintes du temps présent.

Au début de l'année 1941, l'ÉNH retrouve des conditions de « fonctionnement » honorables. Les élèves et les enseignants sont de retour, les matériels ont été sauvés et les locaux n'ont subi que des détériorations légères. Certes les matières premières, les outillages demandent à être répertoriés car il faut avoir un état exact de la situation avant d'engager la mise en œuvre des enseignements techniques et pratiques. Mais très rapidement les rationnements se font sentir. Ils touchent déjà la vie scolaire. Il faut penser aux internes, aux nombreux boursiers et autres demi-pensionnaires, pour leur assurer des repas décents et leur livrer des biscuits vitaminés. Des pesées des élèves sont faites et l'on s'aperçoit de la chute régulière de la masse corporelle... L'énergie qui était déjà fort contrôlée pendant la « drôle de guerre », se trouve maintenant strictement encadrée. Le chauffage et l'électricité font l'objet de notes régulières pour aider à une « meilleure » utilisation. Quant aux moyens d'enseignement, le moindre tirage, la moindre feuille de papier, les fournitures scolaires et surtout les livres, sont devenus des « denrées » rares et toute demande et usage font l'objet d'une économie drastique. Pour ce qui est des ateliers de mécanique, la matière d'œuvre et l'outillage sont délivrés de façon parcimonieuse. Certains métaux et alliages deviennent rares (acier, cuivre, laiton, bronze...). Pour les horlogers on fait appel aux fabricants et aux dons. Quant à la bijouterie, la distribution des métaux précieux est fort réduite et plus que « tatillonne »... Mais bien vite se pose le problème pour l'École de « produire » pour les Allemands. Que faut-il faire ? Voir les machines et l'outillage partir ailleurs, en Allemagne ? Ou tenter de « ruser » en utilisant des moyens dilatoires ? L'essentiel n'est-il pas d'obtenir de la matière d'œuvre afin de permettre la continuité et la qualité de la formation des élèves, dans les règles qui ont toujours eu cours et qui ont fait la renommée de l'ÉNH ?... Plus inquiétantes pour l'École, sont les contraintes occasionnées par l'Occupation et la politique de collaboration. Dans les actes usuels de la vie, chacun se doit de contrôler ses actions,

(*) Ancien élève de l'École (supra), blessé à la tête lors de la Grande Guerre, médaillé militaire, il était entré à l'École en 1922 comme professeur à la classe des échappements. Son décès serait dû à une opération consécutive à sa blessure de guerre. Ibid.

(**) Ils sont tous anciens élèves. Nous avons déjà évoqué MM. Nardin et Jean Petiteau. Le cas de Gabriel Ploux (promo 1926-1929, diplômé et médaillé) est intéressant car il était en poste à l'ÉNP de Morez. Celle-ci étant fermée, il se retrouve nommé (provisoirement) à Besançon. Jean Petiteau se voit confier les fonctions de professeur de dessin d'horlogerie de 1^{ère} année. *La France Horlogère*, in « 2^e Lettre de Besançon aux anciens Élèves de l'ÉNH », mars 1941.

ses paroles et ses écrits. La liberté est sous contrôle. Tous les faits et gestes sont analysés et interprétés. Le voisin, l'ami, le collègue, la hiérarchie deviennent suspects⁽¹⁾, on se fait « taiseux ». Certains pourtant affichent clairement leur attachement au Régime de Vichy, d'autres vouent, avec discrétion et constance, une certaine vénération au seul maréchal, et puis il a tous les autres qui se tiennent cois, sans expression, et qui attendent... Ce climat délétère et suspicieux pénètre maintenant dans les murs de l'École et fissurent le consensus de bon ton qui rejetait, avant-guerre, au dehors de l'Établissement, toutes velléités politiques affirmées, voire tout activisme syndical. Il y a aussi les élèves. En période de Guerre, il est toujours difficile de « gérer » des centaines d'adolescents, enclos dans une école et dont un certain nombre est interne. Chacun a une histoire personnelle. Si de tous temps l'exaltation est le propre de la jeunesse, en période de guerre et d'Occupation, le désir de « résistance » se trouve exacerbé et l'impertinence fuse parfois... C'est ce sentiment de méfiance diffuse que l'on ressent à travers la lecture des différentes notes et autres courriers élaborés par Louis Trincano entre 1940 et décembre 1943. Lui qui exerçait naguère, sur l'ensemble des personnels et élèves, une autorité naturelle et consentie, semble soudain éprouver quelques difficultés à faire appliquer certaines de ses directives. Parfois un petit vent de contestation sourd, ce qu'il ne saurait tolérer. C'est donc un directeur vigilant, sourcilleux qui se voit contraint de rappeler à « l'ordre » tous les écarts qu'il considère comme étant contraires à la bonne marche de son Établissement et qui s'engage totalement, malgré la tragédie qui se joue « hors des murs », pour lui conserver ses références, son autonomie et tout son prestige...

8-2-1) Une École tournée vers l'achèvement de ses espaces.

Après avoir remis en route son École, Louis Trincano n'a de cesse d'essayer de poursuivre les travaux d'agrandissement qui avaient été arrêtés en mai par l'invasion allemande. En janvier 1941, la surélévation sur de l'aile Sud (120 mètres de long, côté avenue Villarceau) est reprise. Ce 4^{ème} étage, qui doit être dévolu aux horlogers, est prévu pour un accueil de 136 places. L'organisation de l'espace a prévu que les salles de cours soient réparties pour être attenantes aux ateliers. La nouvelle construction est entièrement financée par les seuls crédits obtenus de l'Armement (supra). Cette installation modèle, bien orientée à la lumière du jour, offre aux élèves un magnifique panorama sur la ville. En octobre 1942, les premiers horlogers s'installent (60 places)⁽²⁾. En janvier 1944, tout le 4^{ème} étage est fonctionnel⁽³⁾. L'aile Nord (côté avenue Clemenceau) n'est pas en reste. Dans la continuité du bâtiment existant s'achève la construction d'un atelier de menuiserie dédié à l'extension

(1) On pourra se reporter à l'admirable témoignage que Jean Guéhenno nous a livré, au quotidien, sur ce temps de la guerre et de l'Occupation. GUÉHENNO (J), *Journal des années noires, 1940-1944*, Gallimard, 1947, 438 p. (supra).

(2) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 21, avril 1941-février 1942*, Préparation de la rentrée d'octobre 1942.

(3) ADD, 1464 W 22.

de l'Atelier-École (infra). Seul l'internat, dont les premières fouilles qui avaient été engagées, en 1939, sur le terrain attenant à l'ÉNH reste, pour l'instant, dans l'état. En 1943, l'ÉNH peut se targuer d'offrir un espace de 18 000 m² dédié à l'ensemble des formations qu'elle abrite.

8-2-2) État des formations dispensées.

Avec le repliement de l'École, en juin, la Formation Professionnelle Accélérée qui était attachée à l'ÉNH devient caduque. En septembre 1940, c'est donc une École qui se recentre sur les effectifs de ses formations fondamentales initiales, mais qui va aussi donner une extension à l'Atelier-École qui lui est annexé et dont l'enseignement va se structurer et se diversifier. Alors que précédemment, et jusqu'à la guerre, les informations concernant le nombre des élèves inscrits dans chaque formation étaient courantes et précises, tant pour l'ÉNH que pour l'ÉPS-ÉP et l'Institut, avec le temps de l'Occupation, les chiffres deviennent rares et très vagues. On cherche, à l'évidence, à ne faire paraître qu'un minimum d'éléments pour éviter de renseigner pleinement des Allemands toujours à l'affût du moindre indice utile à leur cause. Dans une enquête diligentée, en février 1941, par les autorités allemandes, concernant l'organisation et le fonctionnement de l'ÉNH, si Louis Trincano, décline bien les différentes structures et les niveaux des formations dispensées, il reste cependant fort vague sur le nombre et les origines des élèves⁽¹⁾ :

"Renseignements demandés par la Sichertzspolizei (police de sécurité), 11 avenue Clemenceau, 22 février 1941,

I) Écoles groupées dans l'établissement scolaire de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

- L'Établissement scolaire comporte :

- a) des élèves externes (environ 500),
- b) des élèves internes (environ 100),

Il est administré par M. Louis Trincano, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie qui a également la direction de tous les ateliers.

- L'Établissement scolaire comprend :

1) l'École Nationale d'Horlogerie (Dir. M. Trincano)

- a) section d'horlogerie,
- b) section de petite mécanique de précision,
- c) section de bijouterie,
- d) section préparatoire à l'Institut de Chronométrie.

2) l'École Pratique de Commerce et d'Industrie (Dir. M. Ferry)

- a) section industrielle : mécanique ; menuiserie.
- b) section commerciale.

3) l'École Primaire Supérieure (Dir. M. Ferry)

4) l'Atelier-École (Dir. M. Trincano)

- a) section d'horlogerie,
- b) section de mécanique.

5) Les cours préparatoires à l'École Primaire Supérieure et à l'École Pratique (Dir. M. Ferry)

6) l'Institut de Chronométrie (Dir. M. Haag)

- a) section des élèves techniciens mécaniciens-horlogers
- b) section des élèves ingénieurs mécaniciens-horlogers.

(1) ADD, 1464 W 22.

II) Distinction entre les enseignements des Écoles. En principe :

- 1°) les cours préparatoires préparent à l'entrée à l'ÉPS, à l'ÉP ou à l'Atelier-École,
- 2°) l'École Pratique prépare en partie à l'ÉNH pour les sections normales d'horlogerie, de petite mécanique, ou de bijouterie,
- 3°) l'École Primaire Supérieure prépare en partie à l'ÉNH pour la section préparatoire à l'Institut (techniciens),
- 4°) la section préparatoire à l'ÉNH prépare à l'Institut de Chronométrie et de mécanique horlogère (techniciens ou ingénieurs)..."

Ainsi, en février 1941, d'après Louis Trincano, l'École, scolariserait donc, pour l'ensemble des formations, quelque 600 élèves dont 100 internes⁽¹⁾. Mais nous ignorons la répartition des effectifs entre les différentes Écoles et l'Institut, comme nous ignorons les spécialités, les niveaux de formation et le nombre des jeunes filles scolarisées...

a) Situation des effectifs de l'ÉNH en 1941-1942. Si le *Registre des élèves* nous donne des éléments précis sur les inscriptions, sur l'origine des élèves, et sur le nombre des diplômés, les *Cahiers d'instructions* qui courent de 1940 à 1945, nous donnent quelques informations ponctuelles, sur l'état des effectifs à des dates précises. Ainsi lors d'une enquête sur l'état de la connaissance de la langue allemande des élèves, en novembre 1941, on arrive, par déduction, pour les formations principales de l'École Nationale (hors Bijouterie et Atelier-École) aux effectifs suivants⁽²⁾ :

Niveaux	Horlogers	Mécaniciens	Techniciens
1° année	20	22	16
2° année	12	21	16
3° année	11	14	3
4° année	10	15	2
Total élèves	53	72	37

On obtient ainsi un total de 162 élèves, hors bijoutiers (12 à 15 élèves) et hors Atelier-École (environ 30 élèves en l'horlogerie). En octobre 1942, la base prévisionnelle utilisée pour organiser la rentrée nous donne les chiffres suivants⁽³⁾ :

Niveaux	Horlogers	Mécaniciens*	Bijoutiers	Techniciens*	Atelier-École**	Total/année
1° année	20	22	8	18	16	84
2° année	17	20	2	15	14	68
3° année	20	23	2	15		60
4° année	11	15	3	2		31
Total élèves	68	80	15	50	30	243

(1) Pour avoir une idée assez précise du nombre d'élèves susceptibles d'être scolarisés à l'ÉPS, à l'ÉP et à l'Atelier-École, voir les places mises au concours de recrutement, en juin 1940, annexe 3, doc. 3.

(2) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 21, avril 1941-février 1942*, op. cit., Cours d'allemand, 17 novembre 1941.

(3) Ibid., octobre 1942.

(*) La formation des mécaniciens (DEB et Techniciens), dans le document, est globalisée (exemple : mécaniciens 1^{ère} année = 40). Pour une meilleure compréhension (et d'après le registre) nous avons dissocié ce chiffre (DEB. = 22, Techniciens = 18).

(**) Uniquement la Section horlogère (garçons et filles). Les autres sections de l'Atelier-École sont comptabilisées à l'École Pratique.

En juin 1942, l'École Nationale d'Horlogerie, d'après le *Cahier d'instructions*, compte environ 120 internes et 95 externes (total = 215 élèves). En octobre 1942, Louis Trincano, dans ses prévisions, table sur un recrutement de 140 internes et 105 externes (total = 245 élèves), soit une augmentation prévue de 30 élèves, dont 20 internes.

b) Éléments sur l'ensemble des effectifs (hors ÉPS et Institut de Chronométrie) en 1943. Dans une plaquette parue en 1943 célébrant le 150^e anniversaire de la création de *la Fabrique d'Horlogerie à Besançon*⁽¹⁾, on relève que les effectifs de l'ÉNH s'élèvent, à 210 élèves, ceux de l'Atelier-École à 40 élèves*, ce qui nous donne un total de 250 élèves, chiffre qui confirme bien les prévisions d'octobre 1942. On note une autre information qui concerne l'École Pratique, cette dernière assurerait la formation de 150 élèves mécaniciens⁽²⁾. Ainsi, en 1943, à l'ÉNH, quelque 400 élèves sont scolarisés dans les domaines de la petite mécanique, de l'horlogerie et de la bijouterie**.

c) Le recrutement des élèves à l'ÉNH, de 1940 à 1944. L'exploitation du *Registre d'inscriptions* des élèves nous donne un certain nombre de réponses sur la réalité du nombre des élèves inscrits, sur leurs origines géographiques en cette période d'Occupation et de ligne de démarcation comme sur le nombre des diplômes obtenus. Il nous renseigne aussi sur l'érosion des effectifs en cours d'année et sur le niveau d'études de certains élèves lors de leur entrée à l'École. Par contre il ne donne aucune information sur les élèves de l'Atelier-École⁽³⁾. Quant aux élèves inscrits sous la rubrique « technicien », si nous avons des indications sur la spécialité choisie (mécanicien ou horloger), parfois seule la mention « mécanicien » subsiste voire uniquement le terme générique de « technicien », ce qui semble vouloir dire l'absence de tout recrutement de « techniciens-horlogers ». En outre un certain nombre d'élèves qui sont classés sous la rubrique « technicien » sont en fait inscrits à l'Institut de chronométrie. Certains obtiennent un Diplôme d'Élève Breveté, mais on ne sait s'il s'agit d'un diplôme de « technicien » ou celui, classique, du niveau des ÉNP, passé en cours d'études⁽⁴⁾. On relève aussi que certains élèves inscrits en octobre 1942 ressortissent uniquement de

(1) *1793-1943 Cent cinquantième de la Fabrique de Besançon*, Plaquette Souvenir éditée par le Syndicat de la de Besançon, 1943, Millot frères, 40 p. Nous reviendrons sur cette commémoration.

(2) Les effectifs de l'École Pratique sont bien supérieurs car ni la section bois, ni la section commerciale ne sont comptabilisés. À l'ÉPS on relève 180 élèves (d'après le Conseil d'Administration du 10 janvier 1942. Sur ces points voir aussi annexe 3, doc. 3). Quant à l'Institut de Chronométrie, entre 1942 et 1945, 8 élèves ont obtenu le diplôme d'ingénieur (en 1943, et compte tenu du STO, on peut estimer qu'une trentaine d'élèves suivent la formation de techniciens et ingénieurs, infra). Nous rappelons qu'à la veille de la guerre le Groupement d'Établissements scolarisait quelque 700 élèves.

(3) Il semble que ces élèves ont fait l'objet d'une gestion à part, sur un autre registre, qui sera utilisé pour les élèves inscrits au Centre d'Apprentissage, annexé à l'École en 1945 (infra).

(4) Nous pensons, eu égard à la situation antérieure, qu'il s'agit bien du « Diplôme d'Élève Breveté de Technicien ».

(*) Uniquement la Section horlogère (garçons et filles). En décembre 1943, la Section du bâtiment de l'Atelier-École (créée et dirigée par l'ÉNH), comprend 53 élèves. D'après *La France Horlogère*, janvier 1944.

(**) En bijouterie les effectifs restent faibles (14 élèves en 1943, d'après un compte-rendu du C. Administration en date du 13 janvier 1943).

l'Institut de Chronométrie (pour cause de STO ?). Nous reviendrons, ci-après, sur ces différentes questions.

- Les inscriptions élèves* : nombre, spécialités et partition géographique :

Rentrée d'octobre 1940	Besançon	Doubs	Autres départements	Total par spécialité
Horlogers	8	2	5	15
Mécaniciens	19	7	7	33
Bijoutiers	1	-	-	1
Techniciens Horlogers	2	2	2	6
Techniciens Mécaniciens	11	4	3	18
Total des inscriptions par origine géographique	41	15	17	73

Rentrée d'octobre 1941	Besançon	Doubs	Autres départements	Total par spécialité
Horlogers	2	1	16	19
Mécaniciens	14	3	12	29
Bijoutiers	-	-	-	-
Techniciens Mécaniciens	4	5	3	12
Total des inscriptions par origine géographique	20	9	31	60

Rentrée d'octobre 1942	Besançon	Doubs	Autres départements	Total par spécialité
Horlogers	2	1	16	19
Mécaniciens	3	5	9	17
Bijoutiers	-	1	4	5
Techniciens mécaniciens	4	-	8	12
Techniciens horlogers	2	-	-	2
Institut	3	-	3	6
Total des inscriptions par origine géographique	14	7	40	61

Rentrée d'octobre 1943	Besançon	Doubs	Autres départements	Total par spécialité
Horlogers	2	3	21	26
Mécaniciens	3	2	13	18
Bijoutiers	-	1	2	3
Techniciens Mécaniciens	3	4	5	12
Total des inscriptions par origine géographique	8	10	41	59

(*) Inscriptions de rentrée scolaire faites d'octobre à décembre. Parfois certaines inscriptions sont faites après cette période, nous les avons comptabilisées comme faisant partie intégrante de ladite rentrée.

Rentrée d'octobre 1944	Besançon	Doubs	Autres départements	Total par spécialité
Horlogers	6	2	17	25
Mécaniciens	9	3	6	18
Bijoutiers	1	-	2	3
Techniciens Mécaniciens	2	1	4	7
Techniciens Horlogers	-	1	-	1
Total des inscriptions par origine géographique	18	7	29	54

- L'origine des élèves , par département :

Départements	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45
Ain		1			
Aisne			1		
Allier				1	
Basses Alpes					
Hautes Alpes					
Al. Maritimes.					
Ardèche					
Ardennes				1	
Ariège					
Aube				1	
Aude					
Aveyron					1
B-du-Rhône				1	
Calvados			1		
Cantal					
Charente					
Ch. Inférieure					
Cher					
Corrèze				1	1
Corse					
Côte-d'Or	2	1			1
Côtes-du-Nord		1			
Creuse					
Dordogne					
Doubs	56	29	21	18	25
Drôme					
Eure			1		
Eure-et-Loir			1		
Finistère		1		1	1
Gard					
Hte-Garonne					
Gers					
Gironde			3	3	
Hérault					
Ille-et-Vilaine	1				1
Indre					
Indre-et-Loire					
Isère					
Jura	3	2	1	3	3
Landes			1		
Loir-et-Cher		2			
Loire					
Haute-Loire					
L.-Inférieure					
Loiret	1				1
Lot					
Lot-Garonne					
Lozère					
Maine-et-Loire					
Manche		1			

Départements	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45
Marne				1	
Haute-Marne	1	1	1		1
Mayenne					
M-et-Moselle		1	3	1	
Meuse	1	1	1	1	
Morbihan					
Moselle		1			
Nièvre			1	1	
Nord		1	1	1	
Oise				1	
Orne				1	
Pas-de-Calais	1		2	1	2
Puy-de-Dôme					
B-Pyrénées					1
H.-Pyrénées					1
P-Orientales					
Bas-Rhin					
Haut-Rhin					
Rhône					
Haute-Saône	2	7	6	5	4
Saône-et-Loire			1		
Sarthe		1	1	1	
Savoie					
Haute-Savoie				1	
Seine		3	8	3	1
S-et-Marne					1
S-et-Oise		1	2	2	1
S-Inférieure			2	1	1
Deux-Sèvres	1			1	1
Somme					
Tarn					
T-et-Garonne					
Var					1
Vaucluse					
Vendée		3		1	
Vienne					2
Haute-Vienne					
Vosges	1		1	1	2
Yonne		1		1	1
T de Belfort	3	1	1	4	
Total	73	60	61	59	54

Analyse et commentaires :

Sur les chiffres du recrutement : Sur les cinq années de la guerre et de l'Occupation on observe que la moyenne du recrutement annuel tourne autour de la soixantaine d'élèves (pour les rentrées d'octobre 1941, 1942 et 1943). Si le recrutement « d'octobre » 1940 laisse apparaître un chiffre de 73 élèves, il faut se rappeler qu'il a fallu avoir recours à deux concours pour « remplir » l'École et l'on observe que la grande majorité des élèves sont originaires de Besançon (41 élèves) et du reste du département du Doubs (15 élèves). Quant à la rentrée d'octobre 1944, la relative faiblesse du recrutement (54 élèves) est due aux circonstances de la guerre avec la reconquête du Pays et le repli de l'armée allemande qui vient d'évacuer Besançon (8 septembre).

Sur les origines géographiques : Hormis la rentrée d'octobre 1940, on observe, dans un premier temps et comme par le passé, que la majorité des élèves se recrute hors de Besançon et du

département du Doubs (les 2/3 en 1942 et en 1943). Le caractère « national » est toujours respecté. Dans un second temps on relève pour les trois rentrées, d'octobre 1940 à octobre 1942, que tous les élèves de l'extérieur sont issus des départements de la seule zone occupée. Pour la rentrée d'octobre 1943, le recrutement s'étend maintenant à l'ensemble du territoire* ; l'ÉNH accueille trois élèves qui ressortissent de l'ancienne zone libre (Allier, Bouches-du-Rhône, Corrèze) un de la Haute-Savoie**.

Sur les spécialités :

- Les horlogers : sur les 104 inscriptions, 20 émanent des Bisontins, 9 du Doubs (hors Besançon), et 75 des autres départements (72%). La formation horlogère reste orientée sur un public de « rhabilleurs » pour l'exercice du commerce et de l'artisanat en France.

- Les mécaniciens : sur les 115 inscriptions, 48 émanent des Bisontins, 20 du Doubs (hors Besançon) et 47 des autres départements (41%). Si l'orientation de Besançon vers la « petite mécanique de précision⁽¹⁾ » continue de s'affirmer, l'ÉNH se place aussi, au plan national, comme le premier centre de formation dans ce domaine.

a) Option « petite mécanique de précision ». Sur les 61 élèves inscrits, la grande majorité nous vient de Besançon : 24 élèves, soit près de 40% des inscrits. Avec l'apport du reste du département du Doubs (14 élèves), c'est près des 2/3 des élèves doubiens qui enrichissent cette formation. Mais si on examine de plus près l'évolution des chiffres, année après année, on constate (hormis la rentrée 1940***, supra), un équilibre du recrutement entre le département du Doubs (Besançon inclus) et le reste des départements****. L'augmentation du nombre des techniciens en « petite mécanique de précision » confirme la mutation industrielle de Besançon et de sa région proche. Si la production horlogère est maintenant industrialisée, elle déborde sur d'autres productions, la « Fabrique » bisontine éprouve maintenant le besoin d'un encadrement de bon niveau, installé aux côtés des trop rares ingénieurs et qui est susceptible de conduire à bien cette mutation. Au plan national, les besoins en techniciens formés à la « petite mécanique de précision » sont en extension, et l'ÉNH de Besançon est devenue une référence en la matière.

b) Option « horlogerie ». Sur les neuf élèves recrutés quatre élèves sont originaires de Besançon, trois du reste du département du Doubs et deux pour le reste de la France. La faiblesse du recrutement est à mettre au compte de la spécificité de cette formation. Nous rappelons que les

(1) Titre utilisé pour le Diplôme d'Élève Breveté.

(*) Nous rappelons que la ligne de démarcation a été supprimée au printemps 1943. En 1940 l'École ne recrute plus que sur 12 départements, en 1943 son recrutement s'élargit à 28 départements.

(**) La Haute-Savoie est sous le contrôle italien.

(***) En octobre 1940, nous avons vu que les contraintes de la guerre avaient obligé l'École à recourir à un deuxième concours centré sur Besançon et le Doubs. C'est ainsi que sur les 24 inscriptions on relève : 19 élèves du Doubs (dont 17 Bisontins), pour 5 des autres départements.

(****) De 1941 à 1944 on relève 23 inscriptions, pour le Doubs (dont 13 à Besançon) pour 20 inscriptions pour le reste de la France.

techniciens-horlogers, ont surtout pour vocation à travailler au sein de la production industrielle de la montre⁽¹⁾. Si leur expertise reste importante dans la définition des calibres (bureau d'études), elle cède la place en matière de production à celle des techniciens en « petite mécanique de précision ».

d) L'érosion des effectifs en cours d'année et les diplômes obtenus. En cette période de guerre, d'Occupation, de ligne de démarcation (jusqu'à février 1943) et de STO, il nous semble intéressant de vérifier le nombre des élèves qui quittent l'École avant l'achèvement de leurs études. Ces départs prématurés sont-ils plus nombreux qu'auparavant ? Et quelles en sont les origines ? Pour tenter de répondre à ces deux questions, seul le *Registre d'inscriptions* est susceptible de nous donner des éléments dans le cadre des annotations qui renseignent le parcours de chaque élève. Nous observons que certaines de ces annotations ont été portées postérieurement à la période de guerre.

Tableau de la situation :

Année scolaire	Nb. d'inscriptions	Nb départs 1 ^{ère} année	Nb départs 2 ^{ème} année	Nb départs 3 ^{ème} année	Scolarités complètes	Diplômes obtenus			
						CAP	DÉB	Tech.*	IC**
1940-1941	73	14	12	4	43 (59%)		22	10	3
1941-1942	60	12	8	3	37 (61%)		30	3	1
1942-1943	61	14	7	8	32 (52%)	3	22	3	3
1943-1944	59	12	5	1	41 (69%)		23	1**	7
1944-1945	54	7	10	7	30 (55%)		19	3	1
Total :	307	59	42	23	183 (60%)	3	116	20	15

Une première synthèse des résultats :

- Total des inscriptions : 307 élèves,
- Total des élèves qui ont achevé leurs études : 183 (60% des inscrits),
- Total des élèves diplômés "Élèves Brevetés" : 136 (81% des élèves Praticiens et Techniciens qui ont achevé leurs études, hors élèves admis à l'Institut de Chronométrie),
- Total des Brevets de Techniciens : 20.
- Total des Certificats d'Aptitude Professionnelle : 3 (décernés à des élèves ayant échoué au DÉB).
- Nota : Nous rappelons que pendant cette période, aucune jeune fille n'a été scolarisée à l'ÉNH (hormis dans le cadre particulier de l'Atelier-École, infra).

Petite étude comparée avec la période de l'entre-deux-guerres (sept. 1921-sept. 1939) Dans la période étudiée précédemment, on notait que 61% des élèves inscrits avaient achevé leur scolarité (supra). Nous observons, malgré les difficultés de la guerre et de l'Occupation que nous arrivons à un résultat similaire (60%). Si nous examinons maintenant la réussite aux examens d'Élèves Brevetés***, nous obtenions, pour la période antérieure, un taux de réussite de 77%, pour 81% pour

(1) Comme Besançon, le Haut-Doubs, voire le Territoire de Belfort (Japy). Cluses et la région parisienne offrent aussi quelques débouchés.

(*) Techn : Diplôme d'Élève Breveté Technicien ; IC : Élèves ayant achevé leur formation préparatoire et qui accèdent à l'Institut de Chronométrie (non diplômés).

(**) Technicien diplômé admis à l'IC.

(***) Sur la base de 463 élèves (praticiens et Techniciens et hors spécialistes) et sur l'obtention de 357 diplômes obtenus au cours de cette période.

la présente période, soit des chiffres similaires. En première analyse on peut dire que nous sommes (presque) en présence d'un invariant. L'ÉNH semble avoir un mode de fonctionnement constant, qui applique ses propres règles de régulation dans la gestion des élèves et dans la collation des diplômes, et ce, quelles que soient les difficultés du temps historique qu'elle traverse. Qu'en est-il réellement ?

Les principales causes des départs. Chaque réussite ou chaque départ prématuré est signalé(e) en mention marginale au regard de chaque nom inscrit sur le *Registre d'inscriptions des élèves*. Si l'obtention du diplôme est apposée dans le respect des règles administratives⁽¹⁾, les annotations concernant le départ des élèves en cours d'année sont parfois des plus lapidaires. En outre certaines ont été « ajoutées » après la guerre, en témoignage, car elles risquaient, en temps d'Occupation, de porter un grave préjudice à l'élève concerné voire à sa famille⁽²⁾.

- Les départs dès la 1^{ère} année. On relève surtout, dans la très grande majorité des cas, des renvois : pour inaptitude au métier, pour manque de travail, de discipline voire « d'indélicatesse ». Les mentions « rendu à sa famille » ou « retiré » ne sont pas rares. Ces formulations sont sibyllines. Si le fait d'être « rendu » peut signifier une certaine faiblesse du travail de l'élève, il peut, en temps d'Occupation, revêtir une autre raison qui peut avoir la même connotation que « retiré » par la famille. Cela peut sous-entendre, des raisons : personnelles, économiques, sécuritaires ou d'éloignements géographiques. C'est ainsi que certains élèves regagnent leurs anciennes ÉNP : Cluses, Morez, Épinal, Égletons. Parfois ils quittent l'École pour aller travailler en Suisse ou à l'Alsthom, à Belfort, voire à des engagements dans la marine. On relève aussi des réorientations comme le retour au Lycée ou dans la voie de l'encadrement primaire (instituteur). La maladie frappe parfois, ils sont une petite poignée à quitter l'École, définitivement, pour défaut de santé. La guerre rattrape aussi certains élèves. Si l'un, dès 1941, refuse le joug allemand et quitte le pays pour s'engager (supra), un deuxième se voit, en 1943, contraint d'accomplir son STO aux usines Peugeot de Montbéliard (infra), un troisième se trouve dans l'obligation de quitter en urgence l'École, en 1943, pour entrer dans la clandestinité résistante, son père et son frère venant d'être arrêtés⁽³⁾. Sur les cinq rentrées, si on fait un bref bilan, sur les 59 départs anticipés, dès la 1^{ère} année, ils sont près des deux tiers des

(1) L'inscription au *Registre* fait autorité au regard du droit administratif, elle « certifie » l'obtention du diplôme.

(2) Comme cette mention portée en 1945, pour signaler les raisons du départ d'un élève technicien bisontin (Jean-Pierre Rocquet) de 18 ans, en 1941, après quelques mois de scolarité : *"L'élève ne pouvant supporter les Allemands, quitte l'École (lors des vacances d'été) pour se rendre, dit-il en Égypte, pour s'engager dans l'armée française. Après bien des péripéties, gagne l'Afrique par l'Espagne. S'engage dans l'armée française du Général de Gaulle. Campagnes d'Afrique, d'Italie, de France. Mort pour la France en Alsace, le 24 mars 1945"*. Un avis de messe à son attention, découpé dans la presse, a été collé sur le *Registre*.

(3) Aimé Marçot est originaire de Beaucourt (TdB). Il meurt pour la France, en Allemagne, en avril 1945.

élèves (trente-cinq) à être exclus de l'École uniquement pour des raisons de travail et de comportement.

- Les départs au cours de la 2^{ème} année. Si on retrouve toujours, comme raison première du départ prématuré des élèves, un manque de travail avéré des élèves, on ne saurait omettre certaines conséquences de la guerre. Dès le mois de décembre 1942, ils sont cinq élèves à prendre la route de l'Allemagne dans le cadre du STO (infra). Un autre élève⁽¹⁾ quitte l'École et entre dans la Résistance. Un élève est rendu à sa famille suite à son arrestation pour « marché noir ». Deux élèves partent travailler en entreprises. On relève aussi le cas d'un élève technicien qui quitte l'École car « il refuse l'internat⁽²⁾ ». Sur les 42 départs observés au cours de la 2^{ème} année, la cause essentielle, pour la très grande majorité des cas (une trentaine), reste encore la faiblesse des résultats ou le manque de travail.

- Les départs au cours de la 3^{ème} année. Les origines des départs au cours de la 3^{ème} année sont plus nuancées. Les élèves sont bien installés dans leurs études et rares sont ceux qui sont exclus pour une faiblesse des résultats. Les circonstances de la guerre sont les principales cause des départs ou de certaines réorientations des élèves. Ils sont six élèves à intégrer l'Institut de Chronométrie à la recherche d'une « couverture d'étudiant » pour éviter le STO (infra). Sept autres sont mobilisés ou engagés volontaires. Un élève, grièvement blessé par un détonateur, ne peut poursuivre ses études. Deux élèves sont mutés à l'ÉNP de Cluses, un autre est retiré par son père pour les besoins de l'entreprise familiale. Pour une obligation de travailler, un élève entre aux PTT, un dernier quitte l'École pour raison de santé... En définitive, sur les 23 départs, on en relève seulement quatre pour manque de travail ou faiblesse des résultats.

En observation : Si dans l'approche comparée des départs avant la fin des études, entre la période de l'entre-deux-guerres et celle de l'Occupation, on observait la similitude des résultats (60% et 61%), quand on analyse les différentes causes de cette érosion pendant cette dernière période, force est de constater, que les conditions créées par la guerre sont, pour une bonne part, à l'origine de ces départs prématurés. Sur les 124 départs répertoriés on peut estimer qu'une cinquantaine résultent de ces circonstances. En outre il faut nuancer le terme de « départs », car si le très grand nombre des élèves quittent l'École et le cadre d'une formation scolaire, un petit nombre est orienté soit dans

(1) Jean Mercier est bisontin. Élève dans la section de mécanique, il a 17 ans quand il quitte l'École, en avril 1942, sans prévenir ses parents. Il se rend dans l'Ouest, est arrêté à Angoulême, fait 8 jours de prison, entre dans la Résistance. Il est tué au combat le 28 août 1944. Son frère avait été assassiné par la Gestapo un mois avant.

(2) Il s'agit de Jean de Gribaldy (1922-1987). Originaire des Gras (dans le Haut-Doubs), il connut après la guerre une certaine célébrité dans les courses à vélo comme amateur puis comme professionnel (de 1944 à 1954). Il tint à Besançon, place du Marché, un magasin de sports et de cycles fort prospère et devient un directeur sportif de renom qui consacra quelques grands noms du cyclisme mondial comme Jean Kelly ou Joaquim Agostinho.

d'autres écoles, soit à l'Institut de Chronométrie. Enfin, pour quelques élèves, la formation n'est « qu'interrompue », elle reprendra à la fin du conflit armé. En conclusion, au regard des chiffres, ils ne sont que quelque 70 élèves à avoir été « renvoyés » de l'Établissement pour manque de travail ou de résultat. On peut donc avancer l'hypothèse, que pendant la période de l'Occupation, l'École a certainement joué un rôle non négligeable dans la « protection » de ses élèves en essayant de sauvegarder au maximum le plein de ses effectifs. Il est vraisemblable aussi, au regard du taux de réussite des élèves (81%) et eu égard aux contraintes de fonctionnement de l'École, que les critères d'évaluation du travail et du comportement des élèves aient été quelque peu « assouplis » par rapport aux règles jusqu'ici en usage⁽¹⁾.

8-2-3) L'Atelier-École : un apprentissage qui se structure et qui étend ses formations.

Dans les mois qui suivirent la défaite, nous avons vu qu'une des priorités de l'État Français fut de réintégrer dans des structures de formation professionnelle toute une jeunesse précipitée dans le chômage et l'oisiveté⁽²⁾. En mai 1941, le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse estime nécessaire d'ouvrir de nouveau à Besançon un « Centre de Formation Professionnelle » au sein de l'École Nationale⁽³⁾ et de réfléchir aux besoins de l'apprentissage. Sous l'autorité du Recteur, Louis Trincano, est chargé du dossier. Fidèle à son habitude, ce dernier lance une série d'enquêtes et de réunions préalables auprès de tous les acteurs concernés afin d'essayer d'aboutir à une réponse conjointe et précise sur les suites à donner. Cette étude réalisée par le Directeur de l'ÉNH, mérite une attention particulière. En cette période d'Occupation, l'École se trouve bloquée dans sa phase d'expansion. L'économie s'est effondrée, l'industrie est à la recherche d'un second souffle. Les principales formations initiales, qui font le prestige de l'École, stagnent, car la mobilité des élèves reste contrainte. Louis Trincano ne peut admettre cette soumission à l'Histoire. Il s'est trop battu pour vouloir sauvegarder « son » École et refuse maintenant de la voir « végéter », surtout qu'il a des constructions à achever. Il semble, pour lui, que l'extension de l'Atelier-École est une opportunité à saisir. Son développement présente plusieurs avantages. Le premier a trait au recrutement : il est local et son potentiel est important car il touche à toute une population d'élèves (garçons et filles) issue de l'enseignement élémentaire, qui ne peut, ou ne veut, poursuivre des études mais qui est à la recherche d'une insertion sociale urgente dans le contexte de l'époque. Le second avantage porte sur la diversification de la demande professionnelle, elle ressortit essentiellement de l'artisanat, voire des

(1) Pour la période de guerre, le Diplôme d'Élève Breveté est délivré aux « praticiens » sous condition d'avoir obtenu une moyenne générale de 12, sans moyenne inférieure à 12 pour les travaux pratiques et pour la valeur morale, à 10 pour le dessin, à 6 pour l'ensemble des autres matières. Si en fin d'année, une des moyennes s'avère inférieure au minimum requis, l'élève peut alors passer les épreuves d'un « examen de réparation » pour tenter de redresser les notes défailtantes.

(2) Supra.

(3) Nous rappelons que le Centre de Formation Professionnelle Accélééré fut fermé *de facto* dès l'évacuation de l'École.

petites entreprises. Pour lui le large domaine des métiers du Bâtiment semble pouvoir être appréhendé sans trop de difficultés par l'École. La formation aux métiers du bois (menuiserie) n'est-elle pas déjà présente à l'École Pratique ? L'expérience et la présence de certains matériels de la « mécanique » et de « l'électricité », à l'ÉNH, ne peuvent-ils pas convenir pour aborder avec des apprentis la : plomberie, la ferronnerie, le chauffage et la construction électrique ?... Ainsi, l'École, loin de se confiner dans les métiers de l'Horlogerie, de la petite mécanique et de la bijouterie, en s'ouvrant « aux métiers » retrouverait un rôle majeur pour redynamiser, tant que faire ce peut, une économie locale exsangue, qui manque cruellement de main d'œuvre et qui permettrait, par la même occasion, de résoudre la question sociale de toute une jeunesse en quête d'avenir... C'est dans cet esprit qu'il faut, à notre sens, analyser tout le travail d'étude et d'enquêtes mené par Louis Trincano. Il n'a pas ménagé son énergie, il retrouve son sens du combat dialectique mais aussi celui de la diplomatie afin d'aboutir à un très large consensus. Pour lui, l'ÉNH, doit retrouver la place éminente qu'elle occupait avant la guerre, aussi il n'oublie pas d'informer largement le public sur le fruit de sa réflexion, la presse régionale couvre l'événement et continue de lui ouvrir largement ses colonnes. Dans les éléments de réponse qu'il fournit, et sans en contester le sérieux et la rigueur de la méthode, on ne peut cependant s'empêcher d'apprécier un certain souci d'opportunité. Car si la solution du « Centre de Formation » est vite évacuée (aucune suite), la question de la formation des apprentis pour les métiers du bâtiment et fort bien menée, ce qui va lui permettre, tout en étendant l'offre de formation de son École, d'augmenter la surface des locaux en cours de construction...

a) La Formation Professionnelle et l'apprentissage à Besançon : situation et état des besoins en juillet 1941. C'est le samedi 19 juillet, au Rectorat de Besançon, que Louis Trincano rapporte, devant un large auditoire⁽¹⁾, le résultat de ses investigations et fait part de ses propositions. Son exposé comporte deux parties distinctes. L'une a trait à l'opportunité d'ouvrir un Centre de Formation Professionnel pour « oisifs et chômeurs des deux sexes de 14 à 21 ans », l'autre touche aux besoins « de formation permanente d'apprentis des deux sexes ». À la première question, Louis Trincano fait état d'une première enquête qu'il a diligentée et qui établit que le nombre de personnes susceptibles d'être concernées par le dispositif s'avère trop faible (37 personnes), l'ouverture d'un tel Centre n'est donc pas opportun, le Secrétariat d'État consulté propose alors que lesdites personnes soient tout simplement admises dans les Écoles professionnelles de la Région. Sur la deuxième question touchant à l'apprentissage, la demande s'avère très importante et fort diverse. Louis Trincano décline

(1) D'après *Le Petit Comtois* des 21 et 22 juillet 1941. Sous la présidence de M. Bertrand, recteur de l'Académie, on note la présence de M. Bugnet, maire de Besançon ; MM. Maugras et Colon adjoints ; M. Pichard, inspecteur d'académie, MM. Herbuté et Fournaud inspecteurs de l'Enseignement technique, Mme Mairot inspectrice ; les docteurs Duvernoy et Michel ; les Présidents des Syndicats et Groupes professionnels (MM. Dodane, Miroudot, Burth, Bidault...) de notre Cité, les Directeurs des Écoles professionnelles de l'État et de l'Enseignement libre (Mgr Gaillard)...

fort bien l'état de la question, fait une proposition et informe son auditoire qu'il a déjà reçu, à ce sujet, l'aval du Ministère :

"Suite au questionnaire remis aux Présidents des groupes professionnels pour la formation permanente des apprentis des deux sexes, suivant les chiffres, il apparaît qu'il faudrait former, chaque année, à Besançon, en dehors de l'horlogerie et de la mécanique et de quelques autres professions déjà organisées (coiffeurs, tailleurs...) près de 200 apprentis (160 garçons et 40 filles) à répartir entre les diverses branches du bâtiment (maçonnerie, coffrage, couverture, plâtrerie, peinture, vitrerie), du vêtement (mode, coupe, couture, lingerie), du bois (tonnellerie, charpentage, menuiserie, modelage, ébénisterie), du métal (serrurerie, chauffage central, zinguerie, plomberie, électricité) et dans les industries diverses (imprimerie, ameublement, cordonnerie, alimentation, etc.). Toutes ces formations n'ont pas le même degré d'urgence et il est certain que celles qui relèvent du bâtiment sont parmi les plus déshéritées comme main-d'œuvre au préjudice de notre cité. Pour les enseignements nécessaires, la création de nouvelles sections à l'Atelier-École d'horlogerie et de mécanique annexé à l'ÉNH est la solution toute indiquée. Elle se trouve même déjà admise par l'État. Informé par le rapporteur (Trincano) de la situation et des besoins en main-d'œuvre à Besançon, le Secrétaire d'État a en effet écrit le 17 courant au Directeur de l'École nationale : « je vous prie d'étudier la création de sections nouvelles dans l'Atelier-École placé sous votre Direction et de me soumettre vos propositions »."

b) L'extension de l'Atelier-École aux métiers du Bâtiment et la vision d'une « Université du Travail ». Pour la ville, la nouvelle est jugée excellente puisque l'État accepte, implicitement, sa participation aux frais de fonctionnement des nouvelles sections dédiées au « bâtiment ». Pour les employeurs ils sont unanimes à dire leur satisfaction. Ils précisent toutefois, dans un souci d'efficacité, qu'il faudrait reculer à 14 ans l'âge minimal du début de la formation professionnelle car à 13 ans (âge minimum requis pour les Ateliers-Écoles), les enfants manquent encore d'instruction générale et de maturité d'esprit pour un travail profitable. Et à partir de 14 ans (le recrutement va jusqu'à 16 ans) « on peut demander 25 heures d'atelier et 15 heures de cours par semaine » ce qui permettrait un meilleur rendement de l'installation. Quant à la question du personnel (recours à des Ouvriers-Instructeurs), il paraît facilement réglable avec le concours des Groupes professionnels présents. Reste l'importante question des locaux qu'il appartient à la Municipalité de trancher. Le Rapporteur livre alors à l'assemblée, l'objet d'un entretien qu'il avait eu, peu de temps auparavant, avec M. le Maire à ce sujet et décline les multiples avantages de la solution évoquée :

"En l'absence de toute autre solution, il fut envisagé que la ville pourrait demander au Secrétariat d'État (Enseignement technique) s'il accepterait que soit utilisé pour l'Atelier-École le bâtiment à rez-de-chaussée, en construction avenue Clemenceau, sur le terrain de l'École Nationale, primitivement destiné à des travaux pour la Défense nationale (supra). Ce bâtiment serait prolongé et surélevé selon les besoins, la ville faisant les frais de la construction complémentaire et bénéficiant ainsi du terrain et de la toiture à la veille d'être posée. Avec deux étages complémentaires, on disposerait ainsi d'une surface de 1 500 m² qui permettrait d'installer non seulement les diverses sections (avec courette attenante pour certains travaux) mais encore l'Office d'Orientation Professionnelle avec service de placement des apprentis. Les devis seraient à établir par l'architecte du gouvernement chargé des travaux de l'École Nationale..."

Pour Louis Trincano, cette solution offrirait encore bien d'autres avantages que ceux énumérés : administration sur place (par l'École Nationale), proximité immédiate de l'atelier du bois de l'École pratique ; groupement avec l'Atelier-École d'horlogerie et de mécanique déjà existant ; facilités pour diriger les apprentis sur place dans les sections répondant à leurs diverses aptitudes... En fait, d'après lui, Besançon posséderait, avec les bâtiments actuels de l'École Nationale, où se trouvent déjà groupés au point de vue professionnel : l'Atelier-École d'horlogerie et mécanique ; l'École

Pratique de Commerce et d'Industrie ; l'École Nationale d'Horlogerie, de petite mécanique et de bijouterie ; l'Institut de Chronométrie et de mécanique horlogère : *"une sorte d'Université du Travail unique en France, toutes les professions s'y trouvant enseignées avec des échelons, allant de l'apprenti à l'ingénieur"*. Enfin, et comme pour vaincre les dernières réticences susceptibles d'être soulevées, il développe le côté fonctionnel et financier de la nouvelle structure à laquelle viendrait s'ajouter la création d'un Centre d'Orientation Professionnelle (qui fait tant défaut au département) et sans oublier tous les avantages que pourraient en tirer les collectivités locales et départementales tant dans le domaine économique et social que dans la régulation du chômage :

"Quant aux frais matériel et de fonctionnement, ils seraient couverts par l'application aux nouvelles sections du régime actuel de l'Atelier-École d'horlogerie et de mécanique. Les dépenses du personnel et des matériels sont prises en charge pour moitié par la Ville, moitié par l'État. Le rapporteur estime au surplus que l'Atelier-École local, organisé comme prévu aurait tôt fait de prendre une place marquée dans le plan régional et de recevoir des concours financiers. D'abord selon le décret du 25 mai 1938, dans chaque département, il doit être créé obligatoirement au chef-lieu, un Centre d'Orientation Professionnelle avec secrétariat, ce qui entraîne à une participation départementale. D'autre part, la Chambre de Commerce de Besançon et du Doubs, les Groupements professionnels et collectivités intéressées sauraient apporter leur apport dans l'intérêt local et départemental. Le rapporteur cite à ce propos le passage d'une lettre du maire de Belfort, ville où il existe depuis 1938, un Atelier-École avec Office d'Orientation Professionnelle. Il en résulte que les industriels de la région de Montbéliard demandent à être rattachés au Centre d'Orientation de Belfort par suite de l'inexistence d'un organisme de ce genre dans le Doubs : « ce qui est envisagé depuis fort longtemps mais jusqu'ici sans réalisation », ajoute dans un rapport, l'Inspecteur de l'Enseignement Technique. M. Trincano termine ainsi : « je me permettrai de conclure cet exposé en exprimant le vœu que tout soit fait pour la réussite de l'œuvre à la fois économique et humanitaire à laquelle vous voulez bien vous intéresser. Œuvre économique, car chaque profession doit pouvoir trouver sa main-d'œuvre nécessaire, sans l'excès qui cause le chômage, ni l'insuffisance qui arrête la production ou provoque l'installation d'étrangers. Œuvre humanitaire, car il est prouvé, que les déchets de la société proviennent le plus souvent d'une jeunesse manquée, faute de l'enseignement à un métier. Savez-vous, que récemment, 63 garçons de la localité ont échoué au concours d'entrée à l'ÉPS ou à l'École Pratique ? Que vont-ils devenir ? Et pendant ce temps des branches professionnelles végètent faute de main-d'œuvre ! La ville a fait un bel effort pour les sports. Nous sommes persuadés que les Bisontins applaudiraient à un autre effort pour l'Enseignement professionnel. Trop souvent les directeurs d'Écoles entendent ce cri d'angoisse des parents : « *que vais-je faire de cet enfant ?* », il faut que l'Atelier-École que nous vous demandons, monsieur le Maire, réponde désormais : « *je le prends !* »..."

À la fin de l'exposé, les discussions sont ouvertes et une série de dispositions sont prises. À l'unanimité, l'assemblée demande à la municipalité :

-1° La création de nouvelles sections à l'Atelier-École annexé à l'ÉNH, compte tenu des besoins professionnels à satisfaire dans l'ordre d'urgence.

-2° D'entrer en rapport avec le Secrétariat d'État pour l'installation de l'Atelier-École dans un bâtiment à rez-de-chaussée en construction à l'École Nationale (côté avenue Clemenceau), une surélévation de deux étages devant permettre l'installation des nouvelles sections et du Centre d'Orientation Professionnelle⁽¹⁾, avec service de placement.

-3° L'assemblée décide qu'il y a lieu d'examiner dès à présent, dans quelles conditions, un Atelier-École provisoire pourrait être installé sans tarder en accord avec l'École Nationale et avec le concours des Groupements professionnels.

En vue des suites à donner, une Commission exécutive pour l'organisation de l'Enseignement

(1) L'installation du Centre d'Orientation Professionnelle à l'ÉNH connut quelques aléas. À ce sujet, voir annexe 3, doc. 4.

professionnel à Besançon est nommée⁽¹⁾.

c) Organigramme, éléments d'évaluation et évolutions des formations. Dès la rentrée d'octobre 1942 la nouvelle réorganisation de l'Atelier-École se met en place. On recrute des Ouvriers-Instructeurs. Aux côtés de MM. Verdy et Droz chargés de la section horlogerie⁽²⁾, on place M. Cadart, chargé du Bois, M. Vuarchet chargé du fer et M. Plassard pour la mécanique⁽³⁾. Le recrutement déborde le cadre classique des âges (de 13 à 16 ans) et vise un jeune public plus mature de 14 à 17 ans conforme aux recommandations de la Commission. Dans chaque section, des bilans sur les aptitudes élèves sont dressés. Au bout de trois mois des orientations, voire des renvois, sont possibles. En seconde année les élèves sont spécialisés. La section du « bâtiment » est particulièrement recommandée, outre les besoins de ce secteur, les élèves qui s'engagent dans cette voie peuvent bénéficier de la « gratuité d'un repas substantiel à midi »...

En octobre 1942, l'Atelier-École annexé à l'École Nationale d'Horlogerie est ainsi constitué⁽⁴⁾ :

"1°) **La section d'horlogerie (pour les élèves des deux sexes).** Études : deux ans.

En 1^{ère} année, travaux de dextérité manuelle en horlogerie (démontage, remontage, achevage, réglage, etc.). Sont définitivement admis après un stage de trois mois, les élèves ayant témoigné d'aptitude suffisante. En seconde année, les élèves sont spécialisés selon leurs goûts, leurs aptitudes et les besoins.

2°) **La section de préapprentissage.** Après une période d'orientation de quelques semaines, les élèves sont versés selon leurs goûts, leurs aptitudes et les places disponibles :

- **Soit dans la classe du bois** (1 an) ;

- **Soit dans la classe du fer** (1 an).

En fin d'année, les élèves de ces deux sections peuvent concourir pour l'admission dans une École technique ou en apprentissage.

- **Soit dans la classe du bâtiment** (une ou deux années). Cette section est particulièrement recommandée en raison de l'avenir qu'offrent les industries du bâtiment. Avec les concours du Secrétariat de la jeunesse qui s'occupe de leur formation morale et du Comité du bâtiment, ces élèves, de première et seconde année, sont appelés à jouir d'avantages spéciaux, tels que la gratuité d'un repas substantiel à midi.

Conditions : les candidats doivent avoir de 14 à 17 ans (dispense pour le bâtiment). L'enseignement (cours généraux, techniques et pratiques) est gratuit. L'outillage et les fournitures d'atelier sont mis à disposition pour la durée de l'apprentissage dans la limite des

(1) Elle est composée comme suit. **Administration** : MM. Bertrand, Pichard, Bugnet, Warnery, docteur Rolland, Herbuté, Fournaud, Mme Mairot, MM. Engler, de Villemagne, docteur Duvernoy, docteur Michel. **Commerce, industrie, agriculture, artisanat** : MM. Bidault, Bol, Burth, Coulon, David, Demange, Dodane, Holtzer, Huguenin, Jacquin, Jacquinet, Miroudot, Perrette, Moysse, Sellier, Spitz. **Enseignements** : Mme Carrez, Milles Mérillot et Perrier, Mgr. Gaillard, MM. Blanche, Ferry, Trincano.

(2) Jusqu'à cette date c'était Édouard Belin, PTA à l'ÉNH, qui était chargé de l'enseignement de l'horlogerie à l'Atelier-École. Suite à une contestation de ce dernier, il est maintenu à « titre temporaire » en 2^{ème} année de l'Atelier-École, à charge pour lui de mettre au courant du travail MM. Verdy et Droz (tous deux anciens élèves de l'École). Nous reviendrons sur la nature de cette controverse qui opposa M. Belin à M. Trincano (infra).

(3) Cette section de l'Atelier-École fonctionne dans le cadre d'un « préapprentissage » à l'École-Pratique, elle est considérée à part dans le « corpus » de l'Atelier-École, ses effectifs sont souvent confondus avec ceux de l'École Pratique, c'est pourquoi elle n'apparaît qu'épisodiquement dans les documents. Sur ce sujet voir le *Cahier d'instructions n° 22*, Réglementation de l'Atelier-École, 15 avril 1943.

(4) D'après *Le Petit Comtois*, 8 juillet 1943. En octobre 1942, l'effectif total de l'Atelier-École est de 101 élèves : 36 en horlogerie, 50 en préapprentissage, 15 en mécanique. D'après la réunion plénière des Conseils, du 13 janvier 1943.

possibilités budgétaires. Seules les fournitures scolaires sont, en principe, à la charge des familles. Le Comité de l'Atelier-École s'occupe du placement des élèves en apprentissage".

Organisation et éléments d'évaluation. En avril 1943⁽¹⁾, il est décidé que le Conseil de l'Atelier-École se réunisse chaque trimestre pour arrêter les notes et prendre toutes mesures utiles ; que la note de « valeur morale⁽²⁾ », sera établie avec les mêmes quatre postes (de 5 points) que la note de valeur morale de l'ÉNH. Chaque poste sera noté d'un commun accord entre le professeur d'atelier et le professeur de cours de l'élève*, et le résultat sera présenté au Surveillant général qui interviendra s'il y a lieu. La moyenne trimestrielle de l'élève sera établie avec les coefficients suivants :

- Atelier : coefficient 3
- Moyenne des cours : " 2
- Valeur morale : " 1

Pour établir la moyenne des notes de cours, chacun de ceux-ci aura le coefficient 1, sauf la technologie et le dessin qui auront le coefficient 2. Les élèves de l'Atelier-École seront réunis chaque fin de trimestre pour entendre la lecture des notes et être informés des décisions prises par le Conseil (félicitations, compliments, observations, renvois éventuels...). Chaque élève sera classé en fin d'année scolaire :

- a) pour l'atelier,
- b) pour l'ensemble des cours,
- c) pour la moyenne générale.

Cette classification permettra ainsi de procéder à une distribution des prix pour les élèves de l'Atelier-École.

La première « attribution » des prix : juillet 1943⁽³⁾. Si le 18 juillet 1942, lors de la distribution annuelle des prix de l'ÉNH, quelques élèves particulièrement méritants de l'Atelier-École avaient été cités et vivement encouragés**, il faut attendre juillet 1943, pour que les meilleurs « apprentis » figurent enfin au palmarès de l'École, au même titre que les autres élèves et se voient remettre des prix. Il faut dire que le recrutement s'est élargi à d'autres sections, et on envisage même la création d'une

(1) *Cahier d'instructions n° 22*, Réglementation de l'Atelier-École, 15 avril 1943.

(2) Nous reviendrons plus longuement sur la nature et les conditions d'établissement sur cette note de « Valeur morale » qui concerne tous les élèves.

(3) Eu égard aux circonstances de la guerre la distribution annuelle des prix de juillet 1943, fut remplacée par une communication des résultats par la voie de la presse. Seuls les lauréats de l'Atelier-École reçurent leurs prix au cours d'une réunion intime, présidée par l'Adjoint au Maire. *Le Petit Comtois*, 8 juillet 1943.

(*) Chaque élève est noté de 0 à 5 sur les 4 catégories d'éléments ci-après : A) Conduite-Character (indiscipline, grossièreté) ; B) Application-Initiative (paresse, inattention) ; C) Conscience-Régularité (malhonnêteté, égoïsme) ; D) Ordre-Tenue (négligence, malpropreté). Infra.

(**) Avaient été encouragés, pour l'Atelier-École d'horlogerie : Roux, Poulot, (Mlle) Féry, Guerre, (Mlle) Lapierre, (Mlle) Marchat, Pouleau, Simon-Vermet, Pugin, Heyer. Pour l'Atelier-École de mécanique : Maire, Champion, Perrod, Monnot.

« Association des Anciens Élèves de l'Atelier-École⁽¹⁾ ». *Le Petit Comtois* rend compte de l'événement :

"Pour la première fois des prix ont été attribués aux élèves sortants de l'Atelier-École annexé à l'École nationale d'Horlogerie. M. Coulon, président du Comité technique, adjoint au Maire a tenu à remettre lui-même ces prix au cours d'une réunion intime en adressant au personnel et aux élèves de la section de préapprentissage des félicitations pour les résultats obtenus. Voici les élèves qui ont été récompensés :

- **Classe d'horlogerie**, 2^{ème} année : Mlle Féry, Guerre, Roux, Poulot, Mlle Lapierre, Thomasini, Mlle Marchat. 1^{ère} année : Mlle Pierrot, Bourgeat, Maréchal, Rapin, Mlle Mouraud, Le Goff et Richard. Ces élèves ont largement bénéficié des dons attribués à l'ÉNH par les fabricants d'horlogerie, notamment un prix de 1 000 francs offert au meilleur élève sortant.

- **Classe du fer et du bois** : Miller, Brenet, Ponsot, Faivre, Vuillin, Boillon, Bossu*, Donzelot*, Cadart, Pétament, Pégeot, Martrey, Maître, Fournier, Frachebois.

- **Classe du bâtiment** : Pruniaux, Gresset, Bossu*, Fritsch, Botton, Donzelot*, Boulanger. Ces élèves ont bénéficié de prix attribués par le Groupe des industries mécaniques et par le Groupe Bâtiment du Doubs".

À la rentrée d'octobre 1943. L'organisation de l'Atelier-École se précise encore en caractérisant pour chaque filière des sections bien spécifiques, mais qui permettent aussi des suites d'études ou de perfectionnement⁽²⁾ :

"**La section Horlogère comprend** :

- la classe de réglage (uniquement dévolue aux filles),
- la classe de remontage (garçons et filles),
- la classe d'achevage (garçons et filles),

Classe de réglage : toutes les élèves filles subissent à leur entrée à l'Atelier-École, un stage d'orientation qui permet d'établir celles qui sont aptes aux travaux de réglage. Ces élèves sont ensuite subdivisées en : régleuses au plat ou régleuses Breguet. Les régleuses au plat n'accomplissent qu'une année d'études. Après un an, les régleuses Breguet sont : soit placées en perfectionnement dans l'industrie, soit admises à un stage complémentaire à l'Atelier-École ou à l'École Nationale d'Horlogerie.

Classe de remontage : toutes les élèves filles non admises à la classe de réglage et les élèves garçons subissent un stage d'orientation qui permet d'établir les aptes aux travaux de remontage et les aptes aux travaux d'achevage. Les remonteurs (ses), n'accomplissent qu'une année d'études.

Classe d'achevage : après un an, et suivant les résultats obtenus, les acheveurs (ses) sont : soit placés (es) dans l'industrie, soit admis (ses) à un stage complémentaire à l'Atelier-École ou à l'École Nationale d'Horlogerie.

La section de préapprentissage (une année d'études) comprend :

- la classe des métaux (ajustage, serrurerie, plomberie, zinguerie, chauffage central),
- la classe du bois (charpente, menuiserie),
- la classe du bâtiment (maçonnerie, plâtrerie).

Les élèves qui s'inscrivent pour l'une seule de ces trois classes sont de suite spécialisés dans la mesure des places disponibles ; les autres élèves accomplissent un stage d'orientation dans chacune des trois classes, puis ils sont spécialisés selon leurs aptitudes et les possibilités. Après un an, et selon les résultats obtenus, les élèves de la section préapprentissage sont : soit placés en perfectionnement par le Comité du bâtiment ; soit admis pour un stage complémentaire à l'Atelier-École. Il ne peut être question de spécialiser les élèves uniquement dans les travaux d'ajustage ou de menuiserie, les parents qui désirent se limiter à ces professions ont à leur disposition les Collèges Techniques**, etc."

(1) D'après le *Cahier d'Instructions* n° 23, 8 juin 1943.

(2) Ibid., Circulaires pour la rentrée d'octobre 1943 à l'Atelier-École.

(*) On relève deux « Bossu », et deux « Donzelot », ils sont vraisemblablement frères.

(**) Nous rappelons que depuis la loi du 15 août 1941, les Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie ont été transformées en Collèges Techniques (supra).

Mais si l'année précédente, pour encourager les élèves à choisir la voie du « bâtiment », on leur avait fait la promesse d'un « repas copieux et gratuit » le midi, force est de constater qu'en cette rentrée d'octobre 1943, la crise du ravitaillement est particulièrement sévère. Il n'est plus question « d'offrir » le repas, aussi quelques compensations sont offertes. On n'oublie pas de les assortir de quelques belles promesses, en terme d'avenir, pour promouvoir la filière :

"L'intention d'offrir aux élèves de la classe du bâtiment le repas de midi se trouve ajournée, en raison de difficultés diverses (autorisations, installation, etc.). En compensation, ces élèves seront favorisés dans l'attribution de bourses d'apprentissage, selon la situation de famille. Il est rappelé qu'en raison d'immenses besoins à satisfaire, en France, et du manque de main-d'œuvre spécialisée, les industries du bâtiment offrent désormais des avantages marquants sur les autres industries (salaires, hygiène, placement, avenir). Pour tous renseignements à ce sujet, s'adresser au Comité du Bâtiment, 9 rue Morand, Besançon".

Quand l'élève est informé qu'il est admis à l'Atelier-École, les parents sont priés, par le Directeur, d'accomplir un certain nombre de formalités préalables et qu'ils doivent impérativement signer, chaque semaine, le carnet de notes de leur enfant :

"Je vous rappelle que vous aurez :

1°) à verser une masse de 20 francs, le jour de la rentrée. Cette masse qui peut être renouvelable et dont le solde est remboursable, doit être déposée à l'Économat pour couverture des détériorations éventuelles et de menus frais ;

2°) à verser une participation de 45 francs et par famille pour le contrôle médical ;

3°) à munir l'élève d'un vêtement de travail ;

4°) à munir autant que possible l'élève d'une tenue sportive (maillot d'athlétisme blanc, culotte sport noire et des espadrilles) ;

5°) à signer chaque semaine le Carnet de notes d'atelier et de cours".

d) Encadrement et demande d'éléments de programme. L'Atelier-École annexé à l'ÉNH présente une particularité dans les responsabilités dévolues aux différentes sections. Si c'est à Louis Trincano qu'incombe l'entière responsabilité de la gestion de l'ensemble de la formation, les conditions matérielles : outillages, machines, ateliers, obligent une répartition des tâches au sein de l'Établissement. La section horlogerie fonctionne dans l'espace dévolu à l'ÉNH, c'est ainsi qu'elle rejoindra les autres sections horlogères lors de la mise en fonction du 4^{ème} étage. C'est M. Braille, le Chef des travaux de l'ÉNH qui assure la coordination entre les Ouvriers-Instructeurs chargés de l'enseignement horloger (MM. Droz et Verdy)⁽¹⁾, et qui a la responsabilité du placement des élèves. Les sections : bois, bâtiment, fer, sont installées progressivement dans les nouveaux espaces (nouveau bâtiment côté avenue Clemenceau) mais utilisent parfois certains locaux et outillages (notamment pour le fer et le bois) dévolus au Collège Technique (ex. ÉP). C'est M. Courier, le chef des travaux du Collège Technique qui assure la coordination entre les Ouvriers-Instructeurs (M. Plassard chargé de la mécanique, M. Cadart, chargé du bois, M. Vuarchet, chargé du fer et M. Della Valle chargé du bâtiment), et qui a la responsabilité du placement des élèves. Pour l'enseignement général, MM. Comparot (les lettres) et Vohlgroth (les sciences) assurent leurs cours à l'ensemble des sections, ils sont sous le contrôle de M. Ferry, le directeur du Collège Technique (infra).

(1) À la rentrée d'octobre 1943.

Si les programmes d'atelier et de technologie pour la section d'horlogerie ne posent pas de problème d'adaptation*, car l'expérience de M. Belin a été mise à profit par MM. Droz et Verdy (supra), il n'en est pas de même pour les sections bois, bâtiment et fer. Tout est à construire et à adapter aux profils des « apprentis ». En juin 1943, Louis Trincano, fixe le cadre de chaque formation et charge les Ouvriers-Instructeurs concernés, d'établir et de soumettre leurs programmes de travaux à M. Courier. Ils ont 10 jours pour rendre leurs « copies » et un peu plus d'un mois pour présenter des « travaux-types⁽¹⁾ » :

"MM. Cadart pour la section bois, Vuarchet pour la section fer, Della Valle pour le bâtiment, établiront :

1°) un programme de travaux, qu'ils soumettront à M. Courier, chef de travaux et portant sur l'emploi de près de 6 semaines d'orientation (2 pour le bois, 2 pour le fer, 2 pour le bâtiment) et 30 semaines de 22 H de travail d'atelier dans la section définitive, soit au total environ 700 H par an. Chaque maître d'atelier aura 2 classes de 15 élèves environ. Tenir compte que les deux semaines d'orientation dans chaque section doivent comporter des exercices permettant de découvrir rapidement les aptitudes. Le programme de travaux doit être remis au chef de travaux le 10 juin.

Pour le bois et le fer, les élèves devront connaître par démonstration (et non par travaux d'application)** l'emploi des machines de leur atelier, quelques exercices élémentaires de tour pouvant être envisagés en l'absence des élèves du Collège Technique, et suivant indications du Chef de Travaux.

Pour le bâtiment, tenir compte des travaux d'application qui pourraient être exécutés dans l'établissement (cloisonnages, plâtrages, cimentages, posages de vitres, etc.) suivant instructions de l'économiste.

Établir pour chacune des 3 sections, la liste de l'outillage complémentaire nécessaire.

2°) Une collection des travaux-types, suivant les programmes approuvés, à exposer à l'atelier. Cette collection de travaux-types sera à exécuter d'ici la fin de l'année scolaire.

3°) Un programme de technologie utilisant tous ouvrages parus (voir M. Courier) et basé sur 36 leçons de 1 H. Voir si un livre pourrait être rendu classique dans chacune des 3 sections. Proposer toutes acquisitions d'ouvrages paraissant utiles en vue de constituer une bibliothèque professionnelle spéciale à l'Atelier-École. Ces programmes de technologie seront préparés pour la rentrée d'octobre.

4°) Pour le bâtiment, établir de même des programmes de travaux et de technologie pour une 2^{ème} année (qui ne sera pas obligatoire)".

e) Une diversification réussie et un renforcement du rôle de l'ÉNH au plan local. De 1941 à 1944, si on dresse un bilan rapide de l'évolution de l'Atelier-École force est de constater que les résultats sont particulièrement positifs eu égard aux conditions dans lesquelles ils se sont déroulés. Alors qu'à l'origine, seule la formation horlogère était visée, rapidement les ateliers du fer puis du bois sont venus s'agréger, puis ils ont été complétés par l'atelier du bâtiment. Des locaux nouveaux ont été achevés afin de les accueillir et une nouvelle catégorie de personnels : les « Ouvriers-Instructeurs », a été sollicitée. Au plan du recrutement des élèves, en janvier 1941, avec l'unique section horlogerie, l'Atelier-École scolarisait quelque 26 apprentis : 16 en 1^{ère} année et 10 en 2^{ème} année, dont 13 garçons et 13 filles⁽²⁾. En janvier 1944, la section horlogère compte 34 apprentis (garçons et filles) et la section « Bâtiment⁽³⁾ » scolarise quelque 53 apprentis, ce qui nous donne un

(1) *Cahier d'Instructions n°23*, Note du 1^{er} juin 1943.

(2) *La France Horlogère*, janvier 1941, p. 22.

(3) *La France Horlogère*, janvier 1944. L'article englobe dans la section « bâtiment » l'atelier fer et l'atelier bois.

(*) Il en est de même pour la section « mécanique » de l'Atelier-École qui procède d'un programme établi et adapté par l'École Pratique.

(**) Pour diminuer les coûts matière et énergie électrique.

total de 87 apprentis, soit plus du triplement des effectifs en trois années (depuis octobre 1942, le chiffre oscille autour de 90 apprentis). Cette augmentation des apprentis a, dans un premier temps, une double conséquence. La première touche à la position de l'ÉNH au sein du Groupement d'Établissements. Si l'Institut de Chronométrie reste à part au sein de la structure, car les effectifs des élèves-ingénieurs restent relativement modestes⁽¹⁾, il en est pas de même avec l'entité l'ÉPS-ÉP qui, devenue Collège Moderne et Technique, rivalise largement en termes d'effectifs avec l'ÉNH et qui recrute exclusivement ses élèves au plan local voire régional. Comme l'Atelier-École est annexé à l'ÉNH, le « poids » de cette dernière s'accroît au sein du Groupement, ce qui a pour objet de renforcer encore le pouvoir administratif de son Directeur. La deuxième conséquence a trait à la zone de recrutement des apprentis et à la diversification des spécialités. Alors que par son caractère « national » le principal du recrutement de l'ÉNH touche surtout à l'ensemble du territoire⁽²⁾, avec les sections de l'Atelier-École elle renforce son attraction au plan local avec un profil d'élèves qui ressortit aussi à celui du Collège Moderne et Technique⁽³⁾. Alors que les relations nouées, jusqu'alors, entre l'ÉNH et les entreprises, touchaient surtout les secteurs de l'horlogerie et de la petite mécanique de précision ; en ouvrant le champ de ses formations, elle se voit tisser des contacts fructueux avec nombre d'autres entreprises (du fer et du bois) et de tout un secteur lié au bâtiment où l'artisanat est fort important*. Dans un second temps, et dans une vision prospective, force est de constater que l'expérience des sections de l'Atelier-École a surtout permis de « rationaliser » et « d'assouplir » une demande de formation professionnelle, spécifique, et jusque là dévolue aux seules entreprises industrielles ou artisanales. Le cas de l'ÉNH de Besançon se révèle, à l'analyse, fort instructif. Avec l'ouverture de l'Atelier-École horlogerie, en 1939, c'est l'ÉNH qui met en place, avec les entreprises, les principes de base d'une formation « pré-professionnelle », équilibrée, et dont le caractère

(1) Pour la période 1939-1945, seuls 8 élèves ont reçu leur diplôme d'ingénieur (1942 : Mille, Tison ; 1943 : Berçot, Ravret ; 1944 : Hirschi ; 1945 : Duveaux, Belot, Bulet. BRISELANCE (C), *L'institut de Chronométrie de Besançon...*, op. cit., doc. 3.

(2) Pendant l'Occupation et malgré la division du territoire et les difficultés de circulation, le recrutement de l'ÉNH s'effectue encore à plus de 60% d'élèves hors Besançon et Doubs (sur la période d'Octobre 1941 à octobre 1944).

(3) En ces temps difficiles, certaines familles choisissent pour leurs enfants la voie rapide pour un emploi. Cette « menace » est prise très au sérieux par la Direction et par le Conseil du Collège Moderne et Technique. En effet, dans un article du *Petit Comtois* du 5 août 1943, le Directeur demande à retrouver sa totale autonomie et prône la séparation des établissements après la guerre : *"M. le Directeur du Collège Moderne et Technique de garçons, demande qu'après la guerre, cette école soit séparée de l'École Nationale d'Horlogerie, et ne fonctionne plus dans les mêmes locaux, la coexistence nuit au Collège Moderne (et Technique) dont le recrutement et le rôle sont essentiellement régionaux et non pas nationaux en ce qui concerne l'ÉNH. Le Conseil vote le principe de la séparation des deux écoles"*.

(*) Notamment dans le placement des apprentis. Nous rappelons à ce sujet, qu'après une ou deux années de formation à l'Atelier-École, l'apprentissage devait se poursuivre chez un « patron ». À l'issue de la formation en entreprise les apprentis pouvaient passer le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

« scolaire » garantit le même enseignement pour tous et qui ne pouvait exister au sein des entreprises. Outre un enseignement général, scientifique et technologique qui ponctue la formation, c'est surtout dans le domaine de l'appropriation des gestes et des procédures professionnelles que la rationalisation est mise en œuvre. Le premier aspect touche à l'orientation du jeune dans le choix (relativement restreint) du métier. Dès son entrée à l'École, chaque apprenti est donc soumis à une petite période probatoire qui cherche à révéler ses dons particuliers à l'exercice d'une spécialité (régleur, monteur, acheveur...). À l'issue de la formation et en fonction des résultats et des aptitudes, l'apprenti peut se voir proposer une poursuite d'études dans les sections « classiques » de l'ÉNH voir du Collège Technique. Si la voie professionnelle est choisie, c'est l'École qui se charge de trouver une entreprise pour l'achèvement de l'apprentissage. Enfin, quand l'entreprise accueille un élève de l'Atelier-École, elle n'a plus à faire à simple débutant. C'est un apprenti qui maîtrise déjà certains rudiments du métier, qui a reçu une formation générale complémentaire de bon niveau et qui est déjà capable (dans certaines spécialités comme l'horlogerie) d'assurer un certain nombre de tâches en toute autonomie. On relève aussi un autre avantage pour les entreprises. En mettant à la disposition des sections de l'Atelier-École des professionnels issus de leur milieu (les Ouvriers Instructeurs*), elles ont une garantie que la formation au métier sera (en principe) conforme à leur attente et qu'elle leur permettra ainsi une très bonne adéquation au *continuum* de l'apprentissage en entreprise. Avec l'expérience acquise dans le domaine horloger, l'ouverture aux autres secteurs du bois, du fer et du bâtiment, avec les stages d'initiation préalables, ne pose pas de problèmes particuliers si ce n'est la recherche de nouveaux espaces et des matériels.

Avec sa personnalité et son volontarisme, Louis Trincano a adroitement géré le développement et la diversité des formations de l'Atelier-École, non seulement il a augmenté le recrutement local des élèves et renforcé le lien de son Établissement avec d'autres acteurs économiques locaux, il a aussi fait de son « ÉNH » la principale initiatrice de la formation spécialisée dans les métiers du bâtiment. Ainsi au sortir de la guerre, en octobre 1945, son successeur à la tête de l'ÉNH pouvait afficher pour l'Atelier-École annexé⁽¹⁾, les offres et les conditions suivantes :

"Pour la formation de la main-d'œuvre spécialisée destinée aux industries locales, un Atelier-École annexe a été créé en 1939, puis développé par ouverture de classes nouvelles en 1941. Il comprend :

- Une Section d'Horlogerie mixte (garçons et filles) pour la formation de régleurs, acheveurs, finisseurs, remonteurs de mécanismes, etc.
- Une Section de Bijouterie pour la formation des monteurs de boîtes.
- Une Section de Menuiserie.
- Une Section de Peinture et Décoration.
- Une Section de Maçonnerie.
- Une Section de Serrurerie-Plomberie.

(1) AOB, Notice *École Nationale d'Horlogerie et de Petite Mécanique de Précision de Besançon*, Imprimerie du « Comtois », 1946, 16 p., pp. 15-16.

(*) Le financement des sections de l'Atelier-École reste pluriel : État, la ville de Besançon et la Taxe d'apprentissage.

La durée des études est fixée à deux ans. Les jeunes gens peuvent, après avoir terminé leur apprentissage chez un patron (durée du stage : un an), se présenter aux épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour la profession correspondante à l'apprentissage poursuivi. Limite d'âge pour l'admission : 14 à 17 ans. L'enseignement est gratuit. Le régime est l'externat. Les élèves peuvent obtenir des bourses d'apprentissage. Les élèves sont admis sans concours dans la limite des places disponibles. Une commission spéciale procède au classement des candidats en tenant compte des titres des candidats et de la situation de famille.

Ainsi, les fondements des Centres d'Apprentissage à Besançon sont posés. Nous reviendrons sur cette question et sur la place éminente jouée par l'ÉNH dans leurs créations*.

8-2-4) Le fonctionnement de l'École ou les difficultés de mise en œuvre de certaines réformes.

Pour bien comprendre le fonctionnement** de l'Établissement pendant la période de l'Occupation, il y a lieu de préciser le rôle de chacun des directeurs. En octobre 1942, c'est Louis Trincano qui s'y attelle dans une note de service à l'attention des nouveaux personnels⁽¹⁾ :

"- **M. Haag**, outre les fonctions de Directeur de l'Institut de Chronométrie, assure la direction de l'enseignement scientifique des élèves de l'ÉNH, inscrite à la section préparatoire à l'IC (élèves Techniciens et Ingénieurs mécaniciens-horlogers).

- **M. Trincano**, outre ses fonctions de Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, de l'Atelier-École annexé, du Centre d'adaptation professionnelle et d'Administrateur de l'Établissement (discipline générale, internat, etc.), est chargé de la direction des cours techniques et travaux pratiques de l'Institut de Chronométrie et de l'École Pratique*** (atelier, dessin, technologie).

- **M. Ferry**, outre ses fonctions de Directeur de l'École Primaire Supérieure***, de l'École Pratique*** et des cours préparatoires de l'ÉP, est chargé de la direction des cours généraux (littéraires et scientifiques) de l'ÉNH et de l'A-É.

À ces titres, chaque Directeur a la responsabilité de l'application des programmes de son domaine, et conséquemment, doit suivre les méthodes d'enseignement des professeurs dont il répond devant l'Inspection Générale. Par contre, chaque Directeur conserve son autorité au point de vue travail, conduite et administration, sur tous les élèves de l'École qu'il dirige, quels que soient les enseignements donnés de telle sorte qu'il puisse intervenir auprès des élèves comme renseigner les parents pour toutes les activités scolaires.

Ainsi :

1) les élèves n'ont qu'un directeur, ce qui n'empêche pas tout autre directeur, comme tout professeur de l'établissement d'intervenir si la discipline générale et les circonstances l'exigent.

2) Les professeurs n'ont qu'un directeur administratif, mais sont appelés à recevoir des directives professionnelles d'un autre directeur, suivant ses attributions.

(1) *Cahier d'Instructions n°22*, Note du 25 septembre 1942. Cette note, après transmission à la hiérarchie administrative, a reçu la pleine approbation écrite du Recteur, M. Bertrand. Ibid. Pour nous, si cette note n'apporte pas de changement fondamental à la situation antérieure (supra), elle révèle aussi (et surtout ?) le besoin de Louis Trincano de réaffirmer, en ces temps difficiles, à l'attention de tous les personnels, mais aussi des élèves, qu'il reste « l'administrateur principal » de tout l'Établissement (discipline générale, internat...).

(*) "Montjoux" pour les métiers de la mécanique et de l'électricité et "Sarrail" pour le Bâtiment.

(**) En avril 1942, le Conseil d'Administration de l'ÉNH est ainsi constitué. **Membres de droit** : le Préfet du Doubs ou son délégué, le Recteur de l'Académie, l'Inspecteur de l'Académie, le Maire de Besançon, l'Inspecteur Général de la production Industrielle de la circonscription de Dijon. **Membres élus** : Le représentant du Conseil général ou de l'Organisme départemental correspondant, le représentant de la Chambre de Commerce. **Membres nommés** par le Secrétariat d'État : l'Inspecteur régional de l'ET, l'Inspecteur départemental de l'ET, Le Directeur de l'Observatoire de Besançon, le Directeur du Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre (Comontre), le Président du Syndicat Professionnel des fabricants français de pièces détachées pour l'horlogerie, le Président du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon ou son délégué, le Président du Groupe des Industries Mécaniques du Doubs ou son délégué, le Président de l'Association des Anciens Élèves à Besançon ou son délégué, le délégué du Syndicat des Ouvriers horlogers à Besançon. **Membres à titre consultatif** : Le Directeur de l'ÉNH. D'après l'arrêté ministériel du 22 avril 1942.

(***) Transformée depuis plus d'une année en Collège Moderne et Technique depuis août 1941, Louis Trincano continua, pour un temps, à user des termes : ÉPS et ÉP (jusqu'à 1943).

3) Le Surveillant de l'ÉNH, chargé sous l'autorité du Directeur de l'ÉNH de la discipline générale de l'établissement, agit directement en ce qui concerne les élèves de l'ÉNH, de l'A-E et tous les élèves internes. Par contre il signale à M. le Directeur de l'ÉPS, de l'ÉP et des cours préparatoires ce qui a trait à la discipline générale de ces Écoles.

4) Le chef des travaux de l'ÉP, est sous l'autorité administrative du Directeur de l'ÉP et sous l'autorité technique du Directeur de l'ÉNH. Il possède à l'ÉP et à l'A-É (sections de préapprentissage et de mécanique) toutes les attributions définies par le décret du 9 janvier 1939.

5) Pour l'atelier, la technologie et le dessin, les professeurs doivent s'adresser :

- à M. Braille, chef des travaux pour l'IC, l'ÉNH ; l'A-ÉH ;

- à M. Courier, chef des travaux pour l'ÉP ; l'A-EM ; l'A-ÉP ;

lesquels rendent compte à M. Trincano et le font intervenir s'il y lieu.

En fait, toute l'organisation sus-définie a surtout pour objet d'établir un lien technique entre l'ÉNH et l'ÉP, lien qui existe également dans le domaine administratif* par la présence du Directeur de l'ÉNH au Conseil de Perfectionnement de l'ÉP, et la présence du Directeur de l'ÉP au Conseil de Perfectionnement de l'ÉNH.

Le lien technique entre l'ÉNH et l'ÉP se trouve encore renforcé par le "Bureau des Services Techniques" où travaillent en collaboration, les chefs des travaux des deux Écoles".

Ainsi, Louis Trincano, par sa circulaire, rappelle à tous, que c'est au seul Directeur de l'ÉNH qu'incombe toute la responsabilité des cours techniques et surtout des « travaux pratiques » de l'ensemble de l'Établissement, de l'Atelier-École à l'Institut de Chronométrie, en passant par l'ÉP et bien sûr l'ÉNH. Par voie de conséquence, il a toute autorité sur les parcs machines, les outillages et les matières d'œuvre... Et en sa qualité d'Administrateur de l'Établissement, la discipline générale, l'internat, la sécurité..., ressortissent de sa pleine responsabilité. On ne peut oublier aussi, que chacune des entités qui composent l'Établissement (ÉPS-ÉP, Institut de Chronométrie et ÉNH), est soumise au contrôle de ses Conseils d'Administration et de Perfectionnement. Ce point est important à souligner, car si les circonstances de la guerre et de l'Occupation obligent le Directeur de l'ÉNH à prendre certaines décisions, elles sont toujours portées à la connaissance desdits Conseils et si une initiative pouvait leur sembler délicate ou inopportune, rien ne pouvait les empêcher d'intervenir lors des réunions des Conseils.

a) L'application des directives de Vichy en matière d'éducation. Outre les obligations liées à la réglementation des textes qui régissent les différentes formations, notamment en matière : d'horaires, de programmes, de critères d'évaluation et de collation de diplômes, l'ÉNH se voit non seulement contrainte de s'adapter aux difficultés matérielles du temps mais elle se doit, en plus, d'appliquer les injonctions de « l'Ordre nouveau » prôné par l'État. Toutes ces « directives » deviennent prioritaires.

(*) En avril 1942, le Conseil de perfectionnement de l'ÉNH est ainsi constitué : **Membres de droit** : le Préfet du Doubs ou son délégué, le Recteur de l'Académie, l'Inspecteur de l'Académie, le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, l'Inspecteur Général de la production Industrielle de la circonscription de Dijon. **Membres élus** : le délégué des professeurs de bijouterie, le délégué des professeurs de cours, le représentant mécanicien de l'Association des Anciens Élèves, le représentant horloger de l'Association des Anciens élèves. **Membres nommés** par le Secrétariat d'État : l'Inspecteur régional de l'ET, l'Inspecteur départemental de l'ET, le Directeur de l'École Pratique de Besançon, le Chef de Travaux de l'École, le Directeur de l'Institut de Chronométrie, le Président du Groupe des Industries Mécaniques du Doubs, le Président du Syndicat des Maîtres artisans horlogers-bijoutiers du Doubs, le Président du Syndicat Professionnel des fabricants français de pièces détachées pour l'horlogerie, le Délégué du Syndicat des Ouvriers-Horlogers, le Directeur du Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre (Comontre), le Président du Groupe Syndical des Fabricants de pièces détachées pour l'horlogerie de Besançon. D'après l'arrêté ministériel du 22 avril 1942.

Elles requièrent du temps, nécessitent la désignation de responsables et obligent à revoir l'organisation des enseignements. Deux nouvelles applications retiennent particulièrement l'attention : « l'Éducation générale et sportive » et « la note de valeur morale » attribuée à chaque élève.

L'Éducation Générale et Sportive. Dès la rentrée d'octobre 1940, les textes officiels appellent l'attention des Chefs d'Établissement sur : *"l'importance toute spéciale (qui) devra être attachée à la formation du caractère et à l'éducation physique⁽¹⁾"* des élèves. En décembre une Circulaire ministérielle fixe les premiers axes de la réforme⁽²⁾. Pour les Écoles Nationales Professionnelles (dont l'ÉNH), les nouveaux horaires à mettre en application s'établissent ainsi⁽³⁾ :

- 1^{ère} année industrielle : 4 séances de 1 heure (le matin), 1 séance de 2 heures (10 à 12 H), 1 sortie sportive (samedi après-midi, 4 H). Soit : 10 heures par semaine.
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} année industrielle : 3 séances de 1 heure (le matin), 1 séance de 2 heures (10 à 12 H), 1 sortie sportive (samedi après-midi, 5 H). Soit 10 heures par semaines.

Avec ces nouveaux horaires, c'est toute une nouvelle organisation qui s'installe autour de l'Éducation Physique*. Il y a lieu de prévoir, chaque samedi après-midi, la constitution d'équipes de 15 à 20 élèves orientés vers diverses activités : marches, cycles, etc., et dirigées par les professeurs de l'École ainsi que par les professeurs et moniteurs d'Éducation Physique. Interdiction est faite aux élèves âgés de moins de 17 ans d'appartenir à des clubs sportifs privés. Dans chaque école, un professeur « titulaire » doit assurer la direction des activités de « l'Éducation générale⁽⁴⁾ ». Il sera déchargé d'une partie de ses heures de cours (4 heures pour un effectif allant jusqu'à 200 élèves). Il sera assisté d'un professeur d'Éducation Physique et de moniteurs (avec un service hebdomadaire de 20 à 25 heures, samedi compris). Les professeurs et les moniteurs seront recrutés par le Commissariat Général (à l'Éducation Générale et aux Sports) qui désignera également les médecins chargés de la surveillance médicale. Le contrôle des séances d'ÉP sera assuré par des « Inspecteurs spéciaux ». Pendant la période de mise en place, chaque établissement est rattaché à un Conseiller technique (pour le Doubs, c'est le Directeur de l'ÉNP de Chalon-sur-Saône). Les exercices d'Éducation Physique sont sanctionnés par des notes avec coefficient 2. Les examens de l'Enseignement Technique comprendront des épreuves d'Éducation Physique, avec élimination des

(1) *Cahier d'Instructions n° 20*, Note du Recteur de l'Académie de Besançon à MM. Les inspecteurs d'Académie et Chefs d'Établissement, 12 octobre 1940.

(2) Circulaires ministérielles n° 2 et 3, H. Luc, 15 décembre 1940. Dans la note n° 2 on relève les consignes suivantes : " Les élèves seront groupés par spécialité manuelle et par âge physique à l'aide de l'examen médical : a) faibles et déficients ; b) moyens ; c) forts ; d) très forts. Sections d'un maximum de 40 élèves, divisés en groupes avec moniteurs. Leçons avec élèves de préférence à jeun. Douche après chaque séance. Pour chaque élève, fiche physiologique obligatoire. Mensurations au moins une fois par trimestre".

(3) À partir du mois d'avril 1941. Pour mémoire, nous rappelons que le programme des élèves brevetés ne comportait, jusqu'à cette date, que 2 heures hebdomadaires d'Éducation Physique.

(4) C'est M. Boitet, qui fut très impliqué dans l'Association sportive de l'École (supra), qui est désigné pour l'ÉNH.

(*) Un Ancien élève crée même une chanson : « La marche des copains » sur l'air « Les joyeux ». Voir annexe 3 doc. 15.

candidats ne remplissant pas un minimum de points. Un examen de rattrapage est prévu, des dispenses médicales seront accordées pour les incapacités physiques médicalement constatées. Prévue pour débiter en avril 1941, la nouvelle organisation tarde à se mettre en place car il faut inscrire aux cotés des activités sportives une « action morale » auprès des élèves. En pleines vacances d'été, Jérôme Carcopino institue, pour chaque classe, qu'un maître « volontaire » désigné par le chef d'établissement, soit chargé de « l'éducation générale » des élèves⁽¹⁾. Pour le Secrétaire d'État, le choix de ce « maître principal » ne peut incomber qu'au « professeur de lettres » ! Dans l'heure hebdomadaire qui lui est dévolue (pour chaque classe), il se doit de :

"bien connaître et de diriger les élèves au point de vue physique, intellectuel et surtout au point de vue moral. Il doit être pour eux, non seulement le professeur qui enseigne, mais le conseiller qui, se mêlant intimement à leur vie, gagne leur confiance et devient un confident toujours prêt à leur apporter un soutien moral..."

Pour atteindre ce but, si toute liberté d'action lui est laissée, le « maître principal » se doit cependant de s'inspirer des directives générales* qui accompagnent son nouveau magistère, dans son cours, mais aussi (et surtout ?) au dehors de l'École :

"1°) Au cours de l'heure hebdomadaire d'action morale, il s'efforcera de développer chez les élèves de nobles sentiments. Il traitera des thèmes relatifs à la morale individuelle, à la morale collective, à la famille (avec des indications démographiques), à la Nation, à l'Europe, à l'Humanité. Il lira et commentera des pages morales empruntées aux écrivains de tous temps et de tous pays. Il administrera la bibliothèque de la classe et guidera les lectures des élèves. Il stimulera les œuvres sociales de la classe et fera mettre en pratique la morale théorique. Il donnera aux élèves le goût de l'action, développera l'esprit d'initiative, le désir du commandement, la notion des responsabilités, le sentiment de la solidarité, l'esprit d'équipe. Il constituera des groupes de travail et de jeu et désignera des chefs de groupe. Il guidera les élèves dans l'aménagement de leur emploi du temps à l'étude ou à la maison après entente avec ses collègues des diverses spécialités ; Il dirigera des promenades, des visites de monuments et de musées, de fermes ou d'usines. Il fera à chaque occasion de la morale en action. Les promenades seront rendues possibles par le groupement éventuel des heures hebdomadaires d'action morale en deux heures pour une quinzaine ou trois heures pour trois semaines..."

2°) En dehors, et comme complément indispensable de cette action, le maître accomplira une œuvre d'information et de coordination. Il suivra de temps en temps ses élèves au stade et se tiendra en rapports avec le professeur d'éducation physique. Il se concertera avec les autres professeurs de la classe au cours de réunions générales ou d'entretiens particuliers, dans lesquels il les fera profiter de son expérience et recueillera leurs impressions (...). Enfin le maître principal sera en relation constante avec le médecin chargé du contrôle médical et il se mettra à la disposition des parents pour leur donner toutes indications sur l'état physique, intellectuel et moral de leurs enfants..."

Mais la création de ces « Maîtres principaux » provoque une confusion avec la nomination du « Maître d'Éducation générale ». Les prérogatives de chacun sont confuses et semblent porter atteintes aux responsabilités du Chef d'Établissement. De nouveau La Direction Générale de l'Éducation Générale et Sportive se doit de préciser les responsabilités et le cadre des actions de chacun. En octobre 1941, une Circulaire⁽²⁾ précise les points litigieux. Ainsi, si le Chef d'Établissement reste le responsable des activités d'Éducation Générale et Sportive : *"il délègue son autorité au Maître d'Éducation Générale pour l'organisation des "disciplines extérieures" dont celui-ci assure la*

(1) Arrêté du 17 août 1941 et loi du 2 septembre 1941.

(2) Circulaire du 29 octobre 1941.

(*) Que l'on retrouve dans les Chantiers de jeunesse (supra).

coordination et dont il est l'animateur". Quant au Maître principal de classe dont le rôle est aussi d'assurer le contact direct avec les familles, la nature de ses nouvelles fonctions l'oblige à une collaboration étroite et « sans esprit de concurrence » avec le Maître d'Éducation Générale. Pour l'ÉNH, si M. Boitet, professeur de bijouterie, est confirmé comme Maître d'Éducation Générale et Sportive, conformément aux textes, sont nommés, Maîtres Principaux : M. Billoué, Surveillant général et professeur de lettres, pour les classes de 3^e et 4^e années ; M. Courtois, professeur de lettres pour les 1^e et 2^e années et M. Comparot, professeur de lettres pour l'Atelier-École. M. Guillaume professeur d'Éducation physique devient le collaborateur technique de M. Boitet.

La note de Valeur Morale. Si l'Éducation morale de la jeunesse est l'un des fondements du régime de Vichy pour atteindre « l'Ordre nouveau », cette dernière prend un sens très spécifique dans l'Enseignement Technique. Car si le rôle qui lui était dévolu, jusqu'alors, était de mettre en exergue la valeur professionnelle, il se doit maintenant de former une nouvelle élite « technicienne », en développant dans chaque élève « les valeurs d'homme » et de les combiner à celui de l'excellence pratique. Si les résultats disciplinaires (théorie et pratique) sont évalués sur des critères précis, il y a lieu de procéder de même pour l'évaluation des aptitudes au « comportement moral ». Cette « note » devra échapper à la simple estimation de la « conduite », elle aura à intégrer d'autres éléments d'appréciation et son coefficient devra être d'importance. Dès novembre 1940⁽¹⁾, Hippolyte Luc jette les bases de ce que doit être le « vrai » caractère des Écoles Techniques :

"Il n'y a pas que la seule valeur professionnelle de l'ouvrier qui compte : sa valeur d'homme, comme élément du groupe social est plus importante encore. Il s'agit donc de former en lui à la fois l'homme et l'ouvrier. Il convient donc désormais de faire intervenir dans l'appréciation de la valeur de l'élève, outre la cotation des devoirs, des leçons, des exercices ou travaux pratiques d'atelier, des éléments trop souvent négligés ou superficiellement jugés sous le nom de conduite ; l'effort fait par l'élève, sa tenue, son caractère, son esprit d'entraide, son sens national, son courage, son esprit d'ingéniosité et d'invention. En un mot, il s'agit de développer et de juger ce qui constitue la valeur de l'homme, la moyenne générale obtenue en fin d'études ne mesurant pas seulement les qualités du technicien, mais aussi les vraies qualités morales (...). La moyenne générale permettant l'obtention du Diplôme d'Élève Breveté des Écoles Nationales Professionnelles sera établie à partir des moyennes trimestrielles de l'élève, dans lesquelles compte aura été tenu de la note de la valeur morale avec le coefficient 5".

En avril 1941, Jérôme Carcopino s'adresse aux Responsables des Écoles Techniques et Professionnelles⁽²⁾. Il tente de définir le concept de la « valeur morale » et donne quelques pistes à suivre pour appréhender, dispenser et évaluer cette nouvelle « valeur » :

"L'introduction des notes de valeur morale a pour but de sanctionner la pratique morale dans l'éducation et de donner à celle-ci sa pleine efficacité. L'enseignement de la morale n'a de sens que s'il aboutit à une pratique morale habituelle et sûre. On a, jusqu'ici, jugé la conduite, donné des notes de conduite. Le terme était vague, le jugement en était limité et incertain. La moralité scolaire n'est pas simplement affaire de discipline ; elle est affaire de valeur humaine complète comme la moralité des adultes qu'elle prépare et qui est son fruit et son

(1) Circulaire Ministérielle du 25 novembre 1940. Dans son *Cahier d'Instructions*, n° 21, Louis Trincano rappelle qu'il n'a reçu cette circulaire, sur sa réclamation, que le 8 avril 1941.

(2) Circulaire Ministérielle n° V. 10, du 7 avril 1941, à MM. Les Directeurs des Écoles Nationales Professionnelles et d'Horlogerie, à Mmes les Directrices et MM. Les Directeurs des ÉPCI, des Écoles de Métiers des Sections Techniques d'ÉPS et des Sections Professionnelles de CP.

aboutissement. C'est cette valeur humaine qu'il faut juger et former (...). On peut ainsi ramener à un petit nombre de thèmes simples les points de valeur morale sur lesquels doit se fixer le jugement des éducateurs. L'homme est intelligence, sensibilité, volonté. La fonction de l'intelligence, c'est la vérité, sa recherche et sa défense. La vertu de l'intelligence, c'est donc la sincérité envers soi-même, la véracité envers autrui, en un mot l'attachement à la vérité. L'altruisme définit la vertu essentielle du cœur, de la sensibilité. Il implique bienveillance, entraide, esprit de bonne camaraderie, toutes les formes de la sympathie active. La fonction de la volonté, c'est l'action, avec ce qu'elle comporte, pour être efficace, d'initiative, d'élan, de courage (...). Un homme vrai, altruiste, courageux est un homme, sinon achevé et héroïque, du moins tel qu'il doit être pour la plupart des tâches humaines. C'est à le former que l'éducation doit tendre. Il est son but et non les matières du programme, ni les succès aux examens. Ce sont ses qualités fondamentales qu'on doit exiger, et les défauts qui s'y opposent qui doivent servir de thème aux appréciations motivées de valeur morale. Tel est le guide qu'on peut proposer pour ces jugements qui fixera, en les résumant, la note de pratique morale (...), et qui est, nous le répétons, la seule voie de l'éducation⁽¹⁾."

Dès la réception de ces deux Circulaires, et très sensible au style et aux arguments développés, Louis Trincano, rédige une note à l'attention des Parents. Si, dans l'introduction de son courrier*, il introduit bien les buts ministériels, et s'il décline, de suite, les modes de calcul des notes, les coefficients et leurs périodicités, il précise surtout les cinq items sur lesquels s'appuieront les évaluations, avec références au maréchal Pétain, à l'Ordre nouveau et à la devise de l'État Français⁽²⁾ :

NOTE DE VALEUR MORALE

1) Note du professeur d'atelier	1° année	2° année	3° année	4° année
- Conduite, caractère, tenue :	Sur 10	Sur 10	Sur 10	Sur 10
- Effort, application :	Sur 8	Sur 8	Sur 5	Sur 5
- Ingéniosité dans le travail :	Sur 2	Sur 2	Sur 5	Sur 5
Total sur :	20	20	20	20

2) Note du professeur de cours**	1° année	2° année	3° année	4° année
- Conduite, caractère, tenue :	Sur 10	Sur 10	Sur 10	Sur 10
- Effort, application :	Sur 10	Sur 10	Sur 10	Sur 10
Total sur :	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20

3) Note du Directeur et du Surveillant général	1° année	2° année	3° année	4° année
- Conduite générale à l'intérieur et à l'extérieur, esprit d'entraide, sens national :	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20

"La moyenne entre les 3 notes ci-dessus est celle présentée au Conseil des Professeurs pour être portée comme note mensuelle de valeur morale. Les trois notes mensuelles du trimestre avec coefficient 5.

Je précise que pour les élèves, j'entends :

Par CONDUITE, la manière de se comporter à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, le respect des règlements scolaires et autres (municipaux, etc.).

(1) Dans ce Texte (vraisemblablement rédigé par H. Luc) on retrouve la culture philosophique de son auteur. Il semble aussi que l'introduction à cette « morale vertueuse » est censée vouloir se substituer à toute entrée de la religion dans les Écoles publiques, car on ne peut oublier que son ministre, Jérôme Carcopino, s'est opposé à l'introduction du fait religieux dans les programmes de morale de l'École primaire voulue par son prédécesseur, le très clérical, Jacques Chevalier. Pour le texte complet voir annexe 3, doc. 5

(2) *Cahier d'Instructions n° 21*, Courrier du 23 avril 1941. Pour le texte complet, voir annexe 3, doc. 6.

(*) Il est distribué à chaque professeur et affiché dans les ateliers. Ibid.

(**) Une moyenne est établie entre les notes des professeurs de cours

Par EFFORT, le déploiement volontaire de forces physiques et intellectuelles dans le travail à l'atelier et aux cours.

Par TENUE, la manière de se tenir, de se vêtir, d'avoir du maintien, des manières. S'y ajoutent, la tenue à l'établi, la propreté dans le travail.

Par CARACTÈRE, l'acceptation déferente des observations, des critiques, et non pas se montrer irritable, susceptible, vindicatif.

Par SENS NATIONAL, le sens de la discipline française pour l'unité de la Patrie. "Si chacun -a dit le Maréchal PÉTAÏN- prétendait se faire une idée particulière de ce que commande le devoir patriotique, il n'y aurait plus ni patrie, ni unité". Agir dans le sens national, c'est agir conformément à la devise "TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE", qui est celle de l'Ordre Nouveau ; c'est réagir contre les appels à l'indiscipline, qui proviennent le plus souvent de l'étranger. C'est sur ces divers points que votre fils sera noté, et en vous transmettant sa note mensuelle de valeur morale, je ne manquerai pas de vous informer de remarques faites à son sujet, comme je vous demande de nous aider dans notre tâche, de lui donner, à côté d'une formation professionnelle, les valeurs qui font un homme et un bon citoyen".

Les personnels de l'École, les élèves et les parents sont maintenant informés des contenus et des modes d'attribution de cette nouvelle « note ». La distribution de la circulaire et son affichage soulève cependant quelques réactions. Si la mise en application immédiate (pour le troisième trimestre en cours, et nous sommes en avril) bouscule la procédure habituelle du calcul de la moyenne élève, il semble que les critères et les références utilisés pour arrêter cette nouvelle note (et son coefficient) interpellent quelques « consciences » à l'intérieur de l'Établissement. Des conciliabules naissent au sein du personnel⁽¹⁾ et prennent une orientation politique... Devant ce petit vent de fronde, Louis Trincano réagit immédiatement. Sans cibler explicitement le corps professoral, et en usant de l'art de la litote, il rappelle, dans un premier temps, que :

"tous les membres des services administratifs de l'ÉNH ont été également invités à ne plus engager des conversations politiques à l'intérieur de l'établissement, les élèves ne devant pas entendre des propos qui risquent parfois de paraître en contradiction avec le texte de la circulaire⁽²⁾".

Dans un deuxième temps il n'oublie pas non plus de faire observer aux professeurs que : *"les dégradations, la copie en composition..., doivent sévèrement entrer en ligne de compte dans la note de valeur morale (conduite)"*, enfin il demande à M. Choulet* de donner lecture et de commenter la circulaire devant tous les élèves, lors du cours de français...

(1) Pour la première fois, dans une circulaire officielle et sous sa signature, Louis Trincano semble quitter sa neutralité (qui faisait jusqu'à présent sa force) par rapport au pouvoir politique. Mais qu'on ne se trompe pas sur le sens de sa démarche lorsqu'il met le « sens national » comme l'un des critères d'évaluation de la note de la valeur morale. C'est seulement, pour lui, une adhésion marquée à la seule personnalité et aux propos du maréchal Pétain (qui fut son chef à Verdun, et nous sommes au début de l'Occupation), comme éléments de référence: à l'honneur, à la vertu de la discipline, au travail et à l'unité du Pays. Pour lui l'indiscipline est le péché mortel qui a mené la France à la défaite. Dans la « reconstruction » initiée par le vainqueur de Verdun, toutes velléités contestataires, toutes émissions critiques, comme les appels du mouvement gaulliste (les appels de l'étranger), ne peuvent être que sources de désordres et retarder le redressement de la France. On peut appréhender la crainte, voire la désapprobation d'une petite partie du personnel, qui au vu de la circulaire, obligent les enseignants à « caractériser » chez les élèves ce « sens national » qui s'oppose au libre arbitre de chacun. Et par voie de conséquence ne seront-ils pas voués à être jugés, sur les mêmes critères ? On peut comprendre à la lecture de la mise en place de la « note de valeur morale » le malaise éprouvé par certaines personnes et par quelques élèves (infra).

(2) *Cahier d'Instructions n°21*, Note du 23 avril 1941.

(*) M. Choulet, titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles Normales, a été nommé provisoirement, à la rentrée d'octobre 1940 comme professeur suppléant à l'ÉNH pour : le français, l'histoire, la géographie et l'allemand.

b) Les premiers travaux pour l'industrie allemande : un Directeur face à la controverse.

Pendant toute la durée de la guerre l'ÉNH est soumise à force visites des autorités d'Occupation⁽¹⁾. Dès le printemps 1941, celles-ci souhaitent que les ateliers de l'ÉNH et de l'École Pratique réalisent des travaux pour l'industrie allemande. Face à cette demande, Louis Trincano tente de tergiverser. Il lui faut au préalable l'accord des autorités administratives, rappelle que les moyens matériels sont ceux d'une École d'horlogerie (les machines sont dédiées à la petite mécanique de précision...) et que les élèves sont loin de maîtriser les techniques de la production sérielle... Mais la pression se fait de plus en plus forte. Après avoir écarté toute production ayant un caractère militaire (munitions, éléments d'armements...), il accepte la réalisation de pièces d'appareils à contrôler les engrenages⁽²⁾. Certes, il n'ignore pas que ces pièces serviront pour l'effort de guerre allemand, mais pour lui la nature de cette acceptation, *a minima*, devrait permettre non seulement de poursuivre la formation des élèves dans le respect des programmes, de sauvegarder de la matière d'œuvre, les machines et tous les outillages. Mais ce « travail pour les Allemands », après la Circulaire sur la « note de la valeur morale », amplifie les récriminations de certains personnels (et élèves), à l'endroit de Louis Trincano. Il semble, pour un petit nombre de personnes, que si la Direction ne peut s'opposer réellement aux circulaires de Vichy en matière d'Éducation, pour ce qui touche à la « coopération technique » avec les autorités d'Occupation, sa prise de position doit être différente et tranchée. Malgré l'engagement du maréchal Pétain sur le principe de collaboration⁽³⁾, pour les contestataires, le Directeur de l'ÉNH se doit de refuser toute participation, aussi modeste soit-elle, à l'effort de guerre allemand ! Devant cette sourde rumeur qui monte jusqu'à lui, Louis Trincano est très partagé. S'il comprend bien le malaise soulevé par sa décision⁽⁴⁾, car elle touche aux sentiments patriotiques (dont les siens, qui sont mis à dure épreuve) il se voit obligé de répondre pour justifier sa démarche et

(1) Nous reviendrons dans un prochain chapitre sur les relations entre l'ÉNH et les autorités d'Occupation.

(2) C'est l'entreprise Lipmann, sous contrôle des Allemands, qui a reçu la commande et qui a demandé à l'ÉNH de l'aider dans cette réalisation (infra). Georges Jublier, ancien et brillant élève diplômé (1938-1942), se souvient fort bien de cette production au sein des ateliers de l'École. Sous l'autorité de M. Vichot, il réalisa, avec ses camarades, des pièces, mais certaines erreurs d'usinage furent commises et faute de temps elles ne purent être réparées. Elles furent alors habilement masquées par l'utilisation de procédés mécaniques non conformes aux usages (pour faire tenir des canons trop libres sur une platine Georges Jublier, affecté au montage des éléments, dut alors recourir au matage) ce qui lui valut cette réflexion de son professeur : *"mais tu vas tous nous faire fusiller pour sabotage* !"*. Les Allemands étant déjà présents dans l'établissement pour prendre possession des pièces, elles partirent en l'état et il n'y eut aucun retour fâcheux...

(3) Déclaration du maréchal Pétain, à Montoire, 30 octobre 1940, supra.

(4) Le Recteur et le Secrétaire d'État ont été préalablement informés, par ses soins, de sa décision, voir annexe 3 doc. 9.

(*) La réflexion de Marcel Vichot est, nous semble-t-il, à remettre dans son contexte. Si dans ses propos, il faut y voir surtout un trait d'esprit gouailleur (il était coutumier du fait), on ne peut oublier que, très tôt, il s'engagea dans des actes de résistance et, en tant que professeur responsable de la fabrication, il avait tout intérêt à se faire très discret au regard des Allemands. Il fut arrêté avec un autre professeur (Jean Petiteau) et un aide-laboratoire (Marcel Berthet) en octobre 1942, tous trois furent déportés (infra).

tenter d'apaiser les craintes. C'est en casuiste qu'il réagit et il n'oublie pas de rappeler comment il est intervenu, seul, pour libérer son École en Juin 1940. Sa réponse se fait en deux temps. La première s'adresse aux membres des Conseils d'administration et de perfectionnement, dont il cherche (et obtient à l'unanimité) l'approbation de sa décision, la seconde, plus tranchante, se tourne vers les élèves et les appelle au strict devoir d'obéissance. Arrêtons-nous un moment sur l'intégralité des deux textes qui nous sont parvenus car ils marquent, surtout, l'attachement exclusif d'un homme à sa « création » (son École) qui de son point de vue, est menacée dans son existence par les circonstances du temps, et qui pense sincèrement, que lui seul, reste en capacité de la protéger au mieux, dans l'intérêt futur du Pays.

Déclaration du Directeur de l'ÉNH au sujet des travaux pour les autorités d'Occupation⁽¹⁾ :

"Je crois devoir informer les Conseils de l'École Nationale et de l'École Pratique, qu'à titre de chargé de la direction des ateliers de l'établissement, j'ai été sollicité à maintes reprises par les autorités d'occupation de travailler pour l'industrie allemande. Je n'ai pu finalement m'y soustraire à une demande réalisable dans les ateliers de l'ÉNH, ce dont j'ai rendu compte à M. le Recteur et à M. le Secrétaire d'État, et le travail est en cours. À ce sujet, certains ont tendance à croire que je suis libre d'accepter ou de refuser ce qui se présente, et me font grief de ces travaux. Certes je comprends et je respecte les sentiments de ceux qui souffrent dans leur patriotisme, mais on paraît oublier :

1° que si je ne m'étais pas trouvé présent en juin 1940, dès qu'une fois installés, les Allemands ont convoqué le Directeur de l'ÉNH, l'établissement risquait fort, comme telle autre ÉNP*, de rester complètement occupé, ses élèves et son personnel dispersés.

2° que c'est grâce aux relations établies entre l'École et la Wirtschaftskommandantur⁽²⁾ que j'ai pu obtenir :

- d'abord l'interdiction des ateliers à la troupe, leur remise en ordre, finalement la libération complète de l'Établissement,
- ensuite, que ces autorités, qui pourraient imposer des travaux ou enlever des machines, se contentent de proposer du travail en admettant les nécessités de l'enseignement.

3° que je me suis sans cesse attaché, pour éviter une mortification au personnel et aux élèves, à écarter des travaux ayant un caractère militaire. C'est ainsi qu'après avoir accepté la fabrication d'outils pour l'industrie locale, demande qui n'a pas eu de suite, j'ai accepté la production de pièces pour appareils à contrôler les engrenages, ce qui m'évita -trois jours après- une commande de munitions.

Que lesdits appareils, comme les outils d'horlogerie d'abord prévus, soient destinés finalement à des fabrications de guerre, on ne peut en douter. Mais l'École se trouve dans le cas de tous les industriels, commerçants et agriculteurs de notre zone occupée, qui sont bien forcés de participer, directement ou indirectement à l'activité de nos vainqueurs.

Qu'il s'agisse de l'ÉNH ou de l'ÉP, je continuerai à faire l'impossible pour écarter les travaux qui soient une rançon trop pénible aux yeux des exécutants. Mais je demande aussi que l'on tienne compte qu'à mon poste, c'est par le réalisme et non par les sentiments que, jusqu'à présent, je suis arrivé à mes fins. Et ces fins, c'est de préserver de l'occupation notre École Nationale et notre École Pratique, de leur conserver leur patrimoine en outillage, afin qu'elles puissent participer dans l'avenir au relèvement de notre Pays. S'y ajoutera cette gageure qu'après-guerre, l'établissement se trouvera plus important encore qu'auparavant, par de nouvelles installations et par la construction de nouveaux ateliers** : dans ce cas aussi, j'ai fait preuve de réalisme en temps voulu. Je demande que la parole soit donnée à ceux des membres des Conseils qui auraient à contester mon exposé sur un point quelconque, et si cet exposé répond à la manière de voir de l'assemblée, je sollicite son approbation. Celle-ci apportera un apaisement à de légitimes susceptibilités et fera mieux comprendre que dans la situation présente, l'esprit de sacrifice s'impose à tous les Français".

(1) *Cahier d'instructions n° 21*, Extrait du Procès-Verbal de la Réunion Plénière des Conseils d'Administration et de Perfectionnement de l'ÉNH et de l'École Pratique, Préfecture du Doubs, 21 mai 1941. Voir aussi annexe 3, doc. 9.

(2) *Infra*.

(*) Il fait référence à l'ÉNP de Morez et à son directeur, M. Bastian qui a rejoint, conformément aux directives de l'époque, l'École d'Optique de Paris (*supra*).

(**) *Supra*.

La déclaration Louis Trincano est soumise à délibération. Au cours des débats, plusieurs industriels se déclarent être dans la même situation pénible que l'École nationale, et quant à l'approbation demandée elle est accordée à l'unanimité par l'assemblée, avec des remerciements pour les résultats obtenus... Fort de l'approbation « unanime » des Conseils, c'est donc un Directeur qui sort totalement renforcé dans son autorité, dans son action mais aussi dans sa vision des choses vis à vis du personnel (dont certains siègent au Conseil de perfectionnement) et qui a la totale confiance de sa tutelle administrative. Il s'adresse dès lors aux élèves, fin juin, à l'approche des vacances d'été. Pour étouffer la contestation naissante⁽¹⁾ sur les travaux au profit de l'Allemagne, il se fait péremptoire, rappelle au devoir d'obéissance les « esprits butés » au risque de l'exclusion. Il inscrit sa Circulaire⁽²⁾ sous l'autorité du maréchal Pétain, fait montre de la menace possible d'une réquisition des ateliers, demande que tout soit terminé dans les délais impartis (avant les vacances) et n'oublie pas les références au « devoir » et à la « valeur morale » :

Pourquoi les élèves doivent exécuter certains travaux ?

I- Parce que C'EST UN ORDRE.

Le Directeur agit en accord avec ses supérieurs, comme ceux-ci reçoivent des directives du Chef de l'État, le Maréchal PÉTAINE, seul qualifié et placé pour savoir ce qu'il faut faire dans l'intérêt de la France, qu'il veut encore sauver. Être bon français, c'est avant tout savoir obéir au chef. Les jeunes n'oublieront pas que l'idéologie, la discussion des ordres, l'indiscipline couvrant surtout la paresse nous ont conduits au désastre !

II- Pour les peu compréhensifs, parce qu' IL Y A DES RAISONS À L'OBÉISSANCE.

Ne vaut-il pas mieux avoir dans un atelier de 20 élèves travaillant 28 H selon leur production normale, avec vacances, que 40 ouvriers (étrangers ?) travaillant au moins 48 H, sans vacances, ce qui multiplierait par 10 la production actuelle ? Et quand les élèves voudraient revenir en octobre, les places seraient prises à l'atelier, à l'internat, sinon les machines enlevées ! Que font les autres écoles techniques, que font tous les industriels, commerçants, agriculteurs et leur personnel, sinon s'adaptent aux circonstances ? Et que feront les élèves sortants de demain ?

Mais notre matériel ne sera pas sacrifié à des esprits butés : celui qui ne s'inclinerait pas devant l'ordre de travail, et se montrerait ainsi incapable d'en comprendre la raison, n'a pas sa place à l'École Nationale. Suivant engagement pris d'accord avec les professeurs, une livraison de 25 appareils de contrôle d'engrenages doit être faite fin juillet, avant le départ en vacances : elle le sera.

Mais le Directeur sait déjà, par les sentiments élevés contenus dans la dernière composition de valeur morale, que chacun a compris et fera son devoir. Ainsi l'École sera gardée aux jeunes qui viennent apprendre à travailler, moyen le meilleur de servir la France. D'avance, merci pour eux !"

c) Les recommandations du Directeur : au Maître d'Éducation Générale et Sportive, au professeur d'Éducation Physique et aux Maîtres principaux⁽³⁾. C'est en ce mois d'août 1941, que la politique de Vichy se durcit brutalement. Les fonctionnaires sont les premiers visés⁽⁴⁾. Aussitôt les

(1) Sur son carnet de notes, pour les travaux d'atelier, Georges Jublier indiquait : "*travail de collaboration*". Louis Trincano, lorsqu'il apposait son visa, biffait la mention "*collaboration*" et la remplaçait par "*imposé*" ! Jamais il ne lui fit une remarque.

(2) Ibid., Circulaire du 24 juin 1941, affichage dans les ateliers.

(3) Ibid., Déclaration du 17 novembre 1941. Copie transmise au Recteur. Dans sa réponse à Louis Trincano, datée du 19 novembre 1941, on retient : "*j'ai pris connaissance de votre déclaration aux Maîtres d'Éducation Générale et sportive (...) de votre établissement. J'ai l'honneur de vous informer que j'en approuve entièrement le texte...*", signé : Bertrand.

(4) Intervention du maréchal Pétain du 12 août 1941 ("*Je sens se lever un vent mauvais...*"), supra.

Préfets appliquent sur le terrain les nouvelles directives du maréchal Pétain. Dès le 27 août, le préfet du Doubs, M. Linarès, adresse une Circulaire aux différents Services administratifs et à tous les Chefs d'établissements scolaires⁽¹⁾. Outre l'hommage rendu au Chef de l'État, injonction est faite à tous les fonctionnaires de se consacrer uniquement et entièrement à leur mission, de se mettre sans réserve au service de la Cause nationale et que : *"dans les heures graves que traverse le Pays (il est réclamé) de tous les serviteurs un loyalisme absolu à l'égard du Gouvernement"*. Puis s'ensuit la menace à l'endroit de ceux qui pourraient se laisser entraîner, par une « survivance de l'esprit partisan », à une attitude incompatible avec leurs fonctions, car une sanction serait immédiatement prise à leur encontre, sans : *"aucune faiblesse, le salut du Pays étant plus que jamais la loi suprême"*. Et le Préfet d'ajouter : *"qu'aucun acte de propagande subversive qu'il relève du communisme ou du gaullisme"* ne saurait être toléré dans les administrations publiques et que tout fait de cette nature devra être immédiatement porté à sa connaissance. Et si ces éléments ne lui étaient pas signalés, il considérerait : *"comme personnellement engagée la responsabilité du Chef du service en cause"*... En octobre, lors de la rentrée des classes, c'est au tour du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, de rappeler aux professeurs et aux instituteurs : *"les devoirs que leur imposent les circonstances présentes"*. Mais il s'agit surtout de diffuser auprès des enseignants l'appel⁽²⁾ que leur adresse « leur chef » (le maréchal Pétain). Outre le sens de l'effort, l'exaltation de la Patrie et la pleine confiance que tous doivent avoir dans le « Chef » nimbé dans sa gloire de 1914-1918, il est surtout exigé des enseignants de faire « un don total de leur personne, et de ne pas séparer leur vie de leur enseignement ». Ils reçoivent l'ordre, lorsqu'ils sont face à leurs élèves : *"de ne pas énoncer le moindre mot qui pourrait les troubler et de les préserver de toutes propagandes"*, enfin il leur est rappelé qu'ils ont à engager une « action efficace sur leurs élèves » et que tout enfermement dans une abstention de leur part serait : *"condamnée par les circonstances"*...

C'est dans cet esprit du temps, et fort de toutes les recommandations diffusées par les autorités administratives, que Louis Trincano s'adresse aux différents responsables de l'Établissement, chargés de la mise en œuvre de « l'Éducation générale et sportive⁽³⁾ ». Sa déclaration s'organise en

(1) Ibid., Circulaire du Préfet du département du Doubs à MM. les Sous-Préfets, Chefs de Service et MM. Les Maires du Département du Doubs et des Territoires occupés du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie, du 27 août 1941. Copie transmise à Mmes et MM les Chefs d'établissement, P/ l'Inspecteur d'Académie.

(2) Ibid., Circulaire de rentrée, 13 octobre 1941. Dans ce document, adressé aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académie, à l'usage des professeurs et des instituteurs, Jérôme Carcopino reprend l'intégralité de « l'appel » que leur adresse leur chef (le maréchal Pétain). Pour l'intégralité de la circulaire, voir annexe 3, doc. 7. Cet appel, dans l'application laborieuse du style et dans certains de ses objectifs, cherche à imiter la « lettre aux instituteurs », de Jules Ferry, du 17 novembre 1883.

(3) Il s'agit, nous le rappelons, de : MM. Boitet, Billoué, Courtois, Comparot et Guillaume. On relève que le texte a été approuvé par M. Le Directeur Régional de l'Éducation Générale et Sportive et par le Recteur (supra).

(*) Mots écrits en rouge, dans le texte. La Circulaire du Préfet est affichée et signée par l'ensemble du personnel.

deux parties distinctes. Dans la première partie, il leur rappelle, tout d'abord, les objectifs du Gouvernement en matière d'Éducation générale et, de par leur désignation, ils sont devenus, maintenant, aux yeux des élèves : « les représentants de la doctrine gouvernementale ». À ce titre ils se doivent donc d'appliquer résolument l'œuvre de rénovation nationale voulue et engagée par le « maréchal Pétain, Chef de l'État* ». Il leur demande ensuite de s'engager loyalement, mais sans tomber dans le « prosélytisme ». Dans un deuxième temps, il leur exprime aussi les difficultés de leur mission, qui touche à une « collaboration » et qui pourrait être mal comprise par certains élèves⁽¹⁾. Il appelle leur attention sur : *“une partie de la jeunesse française (...) a une tendance à englober dans son amertume, ceux qui ont été obligés de traiter avec nos vainqueurs”*. Aussi il leur conseille d'appliquer un esprit de discipline, d'obéissance au « chef » et d'écarter toutes propagandes étrangères. Il conclut par un effet de style oratoire : *“si personne ne demande la parole, je considérerai que vous êtes d'accord sur les bases que je viens de tracer”*. La deuxième partie est plus singulière. Elle touche à la définition des bases morales qui sous-tendent l'action des maîtres en charge de l'Éducation générale. Sur ce point, habilement⁽²⁾, Louis Trincano s'appuie alors sur une interview du maréchal Pétain reproduite dans la presse parisienne du jour et qui a trait, selon les vues du Chef de l'État, à la définition des « droits et des devoirs de l'Homme » en seize points⁽²⁾ et qui résumait en fait toute la doctrine du régime de Vichy. Cette proclamation n'est pas sans rappeler, dans la forme et la scansion, une certaine « Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen » de 1789. Mais par delà l'énoncé de certains principes généraux qui tendent à s'approprier quelques postulats érigés par la Révolution, c'est en fait la soumission de l'homme au culte du chef et la stricte obéissance à l'État de Vichy qui sont requises :

**“Déclaration faite par le Directeur au Maître d'Éducation Générale et Sportive, au Professeur d'Éducation Physique
et aux Maîtres Principaux.**

Le rôle que vous êtes appelés à remplir dépasse singulièrement celui d'instruction générale et professionnelle de vos collègues. Au point de vue éducation vous devenez aux yeux des élèves, les représentants de la doctrine gouvernementale, puisqu'il s'agit de relever le niveau moral de la jeunesse sur de nouvelles bases. C'est dire que vos paroles, vos attitudes, vos silences mêmes seront interprétés par vos auditeurs. La Circulaire Ministérielle du 13 octobre 1941 est assez explicite à ce sujet. Or, pour parler clairement, et toute duplicité étant écartée, on est pour ou contre l'œuvre de rénovation nationale entreprise par le Maréchal PÉTAÏN, Chef de l'État.

Je considère donc -vous me direz si je me trompe- que dans le rôle d'éducation générale dont vous avez la charge, vous êtes bien

(1) Louis Trincano fait, ici, une référence implicite aux difficultés qu'il a rencontrées lors de la fabrication des contrôleurs d'engrenages (supra).

(2) Ibid., Déclaration du Directeur, le 17 novembre 1941. Il n'intègre pas dans le corps de son texte les propos du maréchal Pétain mais il les donne comme éléments de référence *en addenda* à sa déclaration. De cette façon, il reste dans la posture du fonctionnaire qui applique strictement la « consigne » de sa hiérarchie sans pour autant succomber à un prosélytisme de circonstance dont il se défiera toujours. Pour l'ensemble des « Droits et les devoirs de l'Homme », voir annexe 3, doc. 8.

(*) Cette précision est importante. Si on connaît l'attachement de Louis Trincano pour la personnalité du maréchal Pétain (comme, à cette époque, la très grande majorité des Français) il n'oublie pas de d'ajouter qu'il est le « Chef de l'État » (sous entendu qu'il a été nommé légalement).

d'accord pour servir loyalement le Chef de l'État dont vous êtes les fonctionnaires. Vous ne l'ignorez pas, une partie de la jeunesse française, qui souffre de la situation actuelle, a une tendance à englober dans son amertume, ceux qui ont été obligés de traiter avec nos vainqueurs pour sauver le Pays, ignorant l'histoire d'hier, ces jeunes gens méconnaissent les responsables mêmes de notre défaite. Laissons au temps le soin de leur ouvrir les yeux, apprenez-leur seulement que si la France veut exister, elle doit se discipliner et se tenir toute entière derrière son Chef, en écartant les propagandes étrangères qui cherchent à diviser notre Pays dans un intérêt qui n'est pas spécifiquement français. Ainsi ce sera loyalement accomplir votre devoir -sans qu'il vous soit demandé de faire du prosélytisme- que de ne pas admettre certaines réflexions, certaines interprétations ou attitudes de vos auditeurs, qui auraient tôt fait de vous classer à leurs yeux comme sympathisants, sinon des complices de l'opposition au Gouvernement.

Si personne ne demande la parole, je considérerai notre accord sur les bases que je viens de tracer, et nous allons aborder les questions qui motivent cette réunion. Et tout d'abord, quelles sont exactement les bases morales qui doivent servir à votre activité ? Je les trouve complètement tracées dans une interview du Maréchal PÉTAÏN, reproduite par la presse parisienne de ce jour. Le Chef de l'État a défini les Droits et les Devoirs de l'Homme en 16 points essentiels que voici⁽¹⁾ :

« 1°- L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux, mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent ; la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège.

3°- La liberté et la justice sont des conquêtes ; elles ne se maintiennent que par les vertus qui les ont engendrées : le travail et le courage, la discipline et l'obéissance aux lois.

5°- L'esprit de revendication retarde les progrès que l'esprit de collaboration réalise.

7°- Les citoyens doivent à la Patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même. Aucune conviction politique, aucune préférence doctrinale ne les dispense de ces obligations.

8°- Toute communauté requiert un chef. Tout chef étant responsable doit être honoré et servi. Il n'est plus digne d'être un chef dès qu'il devient oppresseur.

10°- L'État doit être indépendant et fort. Aucun groupement ne peut être toléré qui oppose les citoyens les uns aux autres et tend à ruiner l'autorité de l'État. Toutes ces féodalités mettent en péril l'unité de la Nation, l'État se doit de les briser.

12°- L'École est le prolongement de la famille. Elle se doit de faire comprendre à l'enfant les bienfaits de l'ordre humain qui l'encadre et le soutient ; elle doit aussi lui enseigner le respect des croyances morales et religieuses, en particulier de celles que la France professe depuis les origines de son existence nationale.

16°- L'État délègue à ses fonctionnaires une part de son autorité et leur fait confiance pour l'exercer en son nom et, pour cette raison même, il punit les défaillances avec une sévérité exemplaire »."

d) La « Valeur morale » et « l'Éducation Générale et Sportive » ou les difficultés de la mise en œuvre des réformes. La note de valeur morale, qui devait être attribuée mensuellement, se heurte rapidement à des difficultés temporelles. Si le professeur d'atelier dispose d'un enseignement horaire hebdomadaire important pour « évaluer » chaque élève, il n'en est pas de même pour les professeurs chargés de l'enseignement général. La durée de leur enseignement est réduite et ils voient défiler chaque semaine, devant eux, une plus grande quantité d'élèves, aussi ils ne peuvent suffisamment les connaître tous et leur attribuer une note. Conscient du problème, Louis Trincano, dans un premier temps, propose de limiter à deux notes de Valeur morale, par trimestre. Mais les professeurs n'arrivent toujours pas (ou ne veulent pas ?) à arrêter une notation qui se voudrait objective. Alors ils finissent par donner des notes élevées et uniformes qui faussent la moyenne avec les autres notes attribuées par les professeurs du technique. Conscient de cette disparité, le Directeur propose de confier à M. Boitet, la mission de consulter, au milieu et en fin de trimestre, chaque professeur de cours, pour chacun des élèves. Avec les éléments recueillis, il lui incombera alors de tirer la moyenne

(1) Pour le texte complet des 16 points, voir annexe 3, doc. 8.

de chaque élève pour les cours généraux. Pour Louis Trincano, cette nouvelle procédure devrait permettre à M. Boitet d'appréhender plus finement l'attitude des élèves en enseignement général qu'il pourra ensuite comparer à celle observée au cours d'Éducation physique. Sa tâche, pour assumer au mieux son rôle de Maître d'Éducation Générale et Sportive de l'ÉNH⁽¹⁾, s'en trouverait ainsi facilitée. Pour les élèves, cette nouvelle évaluation qui n'est pas sans rappeler l'ancienne note de « conduite », déjà soumis à une discipline particulièrement stricte due aux obligations de l'Occupation (infra), se plie sans trop barguigner aux nouveaux critères imposés⁽²⁾. Mais la contestation surgit lors des réunions du Conseil des professeurs, une simplification de la procédure (pour les cours généraux) et une harmonisation des notes s'imposent compte tenu du poids de la valeur morale dans l'attribution du diplôme⁽³⁾. Fin décembre 1942, il est décidé que la note trimestrielle de valeur morale serait attribuée lors d'une réunion spéciale, avant l'établissement des bulletins trimestriels. Pour permettre une notation rapide, Louis Trincano propose le cadre de notation suivant⁽⁴⁾ :

"Chaque élève serait noté de 0 à 5 sur les 4 catégories d'éléments ci-après :

A) Conduite-Caractère (indiscipline, grossièreté) ; B) Application-Initiative (paresse, inattention) ; C) Conscience-Régularité (malhonnêteté, égoïsme) ; D) Ordre-Tenue (négligence, malpropreté).

L'échelle de notation serait la suivante : Parfait : 5. Très bien : 4,5. Bien : 4. Assez bien : 3,5 ou 3. Passable : 2,5. Médiocre : 2. Mauvais : 1,5. Très mauvais : 1 ou 0,5. Nul : 0.

La note de valeur morale serait formée du total des notes obtenues pour les 4 éléments. Ce serait donc 20 pour le "parfait" partout (irréalisable), de 16 à 18 pour le "très bien" partout, etc."

Pour simplifier la collation des notes de cours (autant de fois 4 notes qu'un élève a de professeurs), il est proposé qu'un professeur serait désigné, par classe, avec la fonction de « maître principal » et serait chargé de cette notation, après consultation de ses collègues. La répartition serait la suivante :

" M. Imhoff pour tous les élèves de 1^{ère} année ; Mme Gondy pour tous les élèves de 2^{ème} année ; M. Nardin pour tous les élèves de 3^{ème} année ; M. Choulet pour tous les élèves de 4^{ème} année ; M ; Braille pour les Techniciens, Ingénieurs .

Ces professeurs seraient alors consultés sur leurs élèves par le Directeur et le Surveillant général ou le cas échéant, par le maître d'Éducation Générale. Ainsi, lors du Conseil des professeurs, il y aurait pour chaque élève et pour chaque item (A.B.C.D) : la note du professeur d'atelier, la note du professeur de cours, éventuellement : la note corrective du Surveillant général, du Maître d'Éducation Générale et du Directeur. Le total formant la note de valeur morale serait approuvé par le Conseil et porté alors sur le bulletin trimestriel. Les « longues » discussions seraient ainsi écartées. Il n'y aurait au surplus « qu'une note » de valeur morale donnée par trimestre. La proposition directoriale n'ayant soulevé aucune objection, elle est adoptée dès le 2^{ème} trimestre 1943.

(1) Ibid., Notes du Directeur du 18 novembre et du 9 décembre 1941.

(2) Lors des entretiens, si la plupart des anciens élèves se souvenaient bien de la note de « valeur morale », aucun ne s'est plaint des critères d'attribution, mais tous ont évoqué l'esprit de discipline qui courait à l'époque.

(3) Pour l'obtention du diplôme, la note minimale requise pour la « valeur morale » est de 12* et son coefficient de 5 (supra).

(4) *Cahier d'instructions n° 22*, Notes sur la « Valeur morale », 29 janvier et 8 février 1943.

(*) Arrêté du 15 juin 1942 (J O du 16 juin 1942).

Mais, malgré le poids de la note de la valeur morale dans l'attribution du diplôme, à l'approche de la fin de l'année scolaire et quand les moyennes des différentes disciplines sont déjà arrêtées, on relève parfois un certain relâchement chez les élèves, aussitôt la vigilance de la Direction se met en branle. Dans une note du 28 mai 1943⁽¹⁾, le rappel à l'ordre est sans ambiguïté :

"Certains élèves peuvent croire que, durant les dernières semaines du trimestre, les notes n'ont plus d'importance du fait de l'établissement des moyennes. Le Directeur tient à les détromper. Non seulement le travail s'impose jusqu'au dernier moment en raison de son importance, mais un élève qui se serait signalé pour son relâchement au Conseil des professeurs risque fort de voir corriger d'office non seulement sa moyenne générale des notes de cours mais encore sa note de valeur morale ce qui peut avoir une grave répercussion sur la note annuelle en raison du coefficient du dernier trimestre. Même observation pour la conduite qui ne doit subir aucun relâchement, le Conseil de professeurs pouvant également intervenir en dernière heure dans la notation trimestrielle".

Si les dispositions mises en œuvre pour arrêter la note de la valeur morale procèdent de l'apanage des Établissements scolaires, l'organisation et le volume horaire hebdomadaires des « Activités d'Éducation Générale et Sportive » dans l'Enseignement Technique restent, quant à eux soumis, au contrôle strict de l'État. Mais bien vite, là encore, les difficultés de mise en œuvre apparaissent. L'importance du volume horaire hebdomadaire (10 heures)⁽²⁾ consacré à ces activités, perturbe par trop la mise en œuvre du reste des programmes. Sans renier les principes idéologiques qui ont conditionné sa mise en place, force est de constater que le Commissariat Général à l'Éducation Générale et aux Sports se voit dans l'obligation de revoir à la baisse la part horaire desdites activités. Dès l'été 1941, une première Circulaire réduit d'un quart l'horaire hebdomadaire (pour les garçons) et reprecise les contenus formels des activités⁽³⁾ :

"Dans les lycées, collèges, cours secondaires, écoles primaires supérieures et établissements d'enseignement technique, (l'horaire des activités d'Éducation générale et sportive a été fixé) à 7 H 30 par semaine (trajets compris), (il) sera consacré à : - l'éducation physique générale, initiation sportive et jeux, - au chant choral, - aux travaux manuels en plein air, - au secourisme.

Pour les jeunes filles dont l'éducation comportera une formation d'enseignement ménager et de puériculture remplaçant les travaux manuels et le secourisme, la durée des activités d'Éducation générale (...) sera réduite à 6 heures (trajets compris). Une part importante sera faite dans l'éducation physique générale aux exercices de rythmiques".

En octobre 1941, une nouvelle Circulaire⁽⁴⁾, établit de nouveau, et à la baisse (malgré une possibilité de dépassement), les horaires hebdomadaires (6 heures pour les garçons et 5 heures pour filles) avec l'organisation suivante :

" 1°) Trois séances de 1 heure pour les garçons et deux séances de 1 heure pour les filles, pouvant durer jusqu'à une heure et demie chacune, si la durée du trajet l'exige.

2°) une séance de plein air de 3 heures, trajet compris.

Mais après examen par le Conseil des Ministres des « dangers que les restrictions actuelles* font subir à la jeunesse », le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale décide, à partir du 3 novembre

(1) *Cahier d'instructions n° 23*, Note sur le « Travail et Conduite », 29 mai 1943.

(2) Avril 1941, supra.

(3) *Cahier d'instructions n° 21*, Circulaire n° 95/ESG. P3, du 30 juillet 1941.

(4) Ibid., Circulaire n° 327/ESG. P3, du 28 octobre 1941.

(*) Surtout alimentaires.

1941, de ramener « temporairement » les activités d'éducation générale et sportive aux horaires hebdomadaires suivants :

"a) pour les garçons de 6 H à 3 H, trajets non compris, b) pour les jeunes filles de 5 H à 2 H, trajets non compris.

Cet horaire comprendra en principe : une séance d'une heure d'éducation physique (non compris une demi-heure de trajet), un après-midi de plein air* de 2 heures pour les garçons et de 1 heure pour les jeunes filles, non compris 1 heure de trajet".

Ainsi, une année après avoir exalté le rôle de « l'Éducation physique » comme valeur fondamentale dans la formation du nouveau citoyen et comme outil de « perfectionnement individuel⁽¹⁾ », tout l'effort consacré en temps (et en moyens humains) se trouve réduit à la portion congrue. Si le rôle du Maître d'Éducation Générale n'est pas remis en question, force est de constater, qu'avec la réduction drastique des horaires (on est passé de 10 heures à 3 heures hebdomadaires**), tous les principes et autres activités qui étaient prévus pour soutenir les idéaux de Vichy s'effacent devant la réalité de l'Occupation et l'on revient aux fondamentaux des enseignements disciplinaires.

8-2-5) Situation du corps professoral et directives pédagogiques.

Dès la réouverture de son École, en octobre 1940, Louis Trincano s'est particulièrement attaché à reconstituer, au mieux, « son » corps professoral. Dispersée par le repli ordonné par les autorités, égarée par la débâcle et bloquée par l'armistice ou par d'autres affectations, peu à peu l'équipe se reconstitue. Pour ce faire, il argue de la spécificité des enseignements techniques dispensés dans son Établissement (horlogerie, bijouterie, petite mécanique de précision), pour retrouver et faire revenir les personnels manquants qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de l'ÉNH et quand une impossibilité advient il puise chez les anciens élèves. Mais si le corps enseignant et les formations sont ses priorités, il s'investit aussi dans la gestion (voire le recrutement) des personnels administratifs et de service, réaménage leurs fonctions et leurs attributions⁽²⁾. C'est donc un Directeur toujours vigilant au moindre détail qui agit, informe et donne toute directive par affichage et sur registres (les *Cahiers d'Instructions*) émargés par tous les intéressés. Et quand les consignes ne sont pas toujours suivies d'effet le rappel à l'ordre est immédiat et sans concession. Il faut aussi rappeler qu'il doit gérer au mieux une collectivité de quelque 800 élèves, dont plus de 200 sont internes⁽³⁾, et près de soixante-dix d'adultes. Que nous sommes sous l'Occupation, qu'il faut gérer une pénurie

(1) Notamment pour les élèves de l'Enseignement technique. Dans la Circulaire du 25 novembre 1940 on affirmait : "La valeur d'un ouvrier est fonction de l'adresse de ses mains, de la précision de ses gestes, de la valeur de ses habitudes. Tout système d'éducation physique qui, par des exercices convenablement choisis, augmentera la souplesse des membres en général, des bras, des mains et des doigts en particulier en rendant ainsi leur adresse plus grande, apportera à l'apprentissage une aide très efficace". La note d'Éducation physique intervient dans la moyenne générale que si elle est supérieure à 12. Par contre toute note inférieure à 5 enlève des points, infra.

(2) En l'absence de M. Bonnafous, économiste à l'ÉNH, qui a été affecté en octobre 1940, à l'ÉNP de Saint-Ouen (supra).

(3) ÉNH, Atelier-École annexé, ÉPS-ÉP, Institut de Chronométrie.

(*) Il est recommandé aux établissements scolaires de placer la séance de plein air le samedi après-midi.

(**) On retrouve, à une heure près, la base des anciens horaires (supra).

« générale », qu'il faut achever les travaux de construction, qu'il faut sans cesse répondre aux directives et autres instructions de Vichy, veiller à la circulation des élèves⁽¹⁾, au couvre-feu et subir la visite (et les injonctions) des autorités allemandes...

a) État de la situation des personnels administratifs et des services. En septembre 1940⁽²⁾, pour la rentrée et en l'absence de l'Économe, Louis Trincano prend pour les 13 agents présents, les dispositions suivantes :

"M. Martin : chauffage et entretien des bâtiments ; M. Felbinger : électricien (jusqu'au retour de M. Berthet) ; M. Py : faisant fonction de concierge ; M. Marle : faisant fonction de veilleur de nuit ; Mme Cretenet : maîtresse lingère ; Mme Longa : lingère ; M. Marche : faisant fonction de chef des gens de service ; MM. Boisot, Goguillot, Costille, Douzelot, Goichot : agent, de service ; M. Meyer, cuisinier à disposition de l'École et de l'Académie".

Comme pour tous les personnels travaillant dans la fonction publique, les personnels de service sont « invités », conformément à la Circulaire ministérielle du 4 septembre 1940, de rédiger et de signer la déclaration suivante* :

"Je soussigné (nom, prénoms, qualité ou emploi) déclare sur l'honneur que je ne fais pas partie de l'une des organisations définies à l'article 1 de la loi du 13 août 1940 portant interdiction des associations secrètes. Je prends l'engagement d'honneur de ne jamais adhérer à une telle organisation, au cas où elle viendrait à se reconstituer. À....., date....., Signature....."

En septembre 1941⁽³⁾, la situation a largement évolué. Les postes sont maintenant correctement pourvus. Au plan administratif et encadrement des élèves (maîtres internes) on relève 14 personnes, quant aux agents de service ils sont 21⁽⁴⁾ à œuvrer pour l'entretien des élèves et des bâtiments :

"Administration : MM. Cordier (économe), Gallet (comptable), Parot, Picquart, Vogt (secrétaire de direction), Grosbonnet ;

MM. Billoué (Surveillant général), Dufay, Marmet, Poirey, Tison**, Fernet, Berçot**, Ravret** (maîtres internes).

Agents de service : MM. Barthet, Berthet, Costille, Boisot, Mme Cretenet, Mlle Dexemple (infirmière), MM. Donzelot, Dordor, Felbinger, Friess, Garnier, Goichot, Haas, Heutgi (?), Mme Longa, MM. Marche, Marle, Martin, Menetrier (concierge)***, Py, Rodary (absent)".

Jusqu'à la fin de la guerre, la situation, en nombre, des personnels administratifs et des services change peu. Certes on assiste bien à quelques départs mais qui sont aussitôt remplacés notamment parmi les maîtres internes. C'est donc une École assez bien pourvue en personnels qui se doivent d'assurer la vie quotidienne des quelque 800 élèves et d'appliquer au mieux les directives

(1) Notamment pour les élèves internes lors de la rentrée des classes et de leur retour dans leur famille à l'occasion des vacances (infra).

(2) *Cahier d'instructions n° 20*, Rentrée scolaire 16 septembre 1940.

(3) *Cahier d'instructions n° 21*, Rentrée scolaire 27 août 1941.

(4) En décembre 1941, ils seront 25. D'après *La France Horlogère*, décembre 1941.

(*) Il est spécifié que cette déclaration doit être « entièrement de la main des signataires ». *Cahier d'Instructions n° 20*, Rentrée du 16 septembre 1940.

(**) Anciens élèves de l'ÉNH.

(***) Pour montrer combien le service de l'ÉNH est maintenant fort bien assuré voici ce que l'on peut lire, à ce sujet, dans la « 3^e lettre de Besançon aux Anciens Élèves de l'ÉNH » éditée dans *La France Horlogère* de mai 1941 : "Quand je suis venu à l'École, l'autre jour, en quête de tuyaux pour ma 3^e lettre, j'ai été estomaqué dès la porte d'entrée. Correct, empressé à donner tous renseignements voulus, portant une belle casquette bleue avec les initiales ENH en lettres d'or, j'ai trouvé comme concierge M. Menetrier, avec Madame et bébé, que connaissent bien parmi nous ceux qui ont fréquenté la Cité Universitaire. Cette fois, le service de la porte est sérieux !"

directoriales dans le partage des restrictions et des contraintes sécuritaires.

b) Le corps professoral et l'encadrement des élèves : entre stabilité et évolutions à la marge.

Lors d'un paragraphe précédent, sur la réouverture de l'École en octobre 1940, nous avons évoqué l'état de grande précarité dans lequel se trouvait le corps professoral de l'ÉNH. En janvier 1941, il manquait encore à l'appel, outre M. Auroi, Surveillant général, MM. Boitet, Braille, Gros, Marchand, Rude et Schmitt, tous empêchés de retour et l'on déplorait le décès d'Alphonse Belin professeur technique d'horlogerie. On fit alors appel à d'autres remplaçants dont certains anciens élèves (supra). Depuis le départ de M. Pion, à la fin de 1939, et du bref intérim de M. Trappier (supra), l'ÉNH se trouve dès lors dépourvu de Chef des Travaux. Louis Trincano sollicite son collègue, M. Ferry, pour que M. Courier, actuel chef des travaux de l'ÉP étende ses fonctions à l'École Nationale. Au printemps de l'année 1941, l'ÉNH voit revenir son professeur technique de bijouterie et principal animateur de l'Association sportive de l'École : M. Boitet, qui avait été affecté pour un temps dans un autre Établissement. À la rentrée d'octobre 1941, l'École assiste au départ en retraite de son seul professeur féminin d'horlogerie : Mlle Lorenza Bion, qui achève ainsi sa belle carrière et « dont les anciens élèves, garçons et filles, n'oublieront pas qu'elle fut durant vingt ans un professeur patient, de bon accueil et de grand cœur⁽¹⁾ ». En octobre 1941, d'après un premier état des personnels d'encadrement⁽²⁾, si on relève que les personnels administratif et technique sont relativement stables, on observe, *a contrario*, une certaine volatilité des professeurs chargés des cours généraux. On relève aussi que les anciens élèves de l'École sont toujours aussi présents :

"**Administration** : MM. Trincano* : directeur ; Cordier : économe ; Billoué : surveillant général ; Gallet : comptable ; Vogt : secrétaire de direction.

Professeurs d'horlogerie : MM. Ed. Belin*, Dessay*, Victor Petiteau, Villerot*.

Professeurs de mécanique : MM. Cloutot*, George, Gavignet**, Ploux*, Vichot*.

Professeur de bijouterie : M. Boitet.

Professeurs d'électricité : MM. George, Nardin*** ; M. Berthet assistant.

(1) *La France Horlogère*, in « 5^e lettre de Besançon aux Anciens Élèves de l'ÉNH », décembre 1941.

(2) Ibid.

(*) Anciens élèves.

(**) Eugène Gavignet (1929-1932), est ancien élève mécanicien.

(***) Ancien élève technicien de l'ÉNH (1921-1925), ingénieur horloger de l'Institut de Chronométrie (1927), il nous semble intéressant de revenir sur son parcours lorsqu'il est à nouveau affecté (il avait, pendant, un temps, été chargé de cours à l'ÉNH, avant la guerre, supra). à l'École dans les fonctions de professeur de théorie et de dessin d'horlogerie, d'électricité, de mécanique, de physique appliquée avec travaux de laboratoire dans ces divers domaines. Après un passage dans l'industrie, il revient aux études universitaires et il obtient en 1938 un DES de physique. Assistant à l'Observatoire national de Besançon, il est détaché au laboratoire de physique de M. Trillat, professeur à la Faculté des sciences, dont il devint le collaborateur expérimental, notamment dans les recherches par les rayons X. Auteur d'un travail de recherche et d'application des théories modernes de graissage, M. Nardin obtient en 1939, le prix de la Société suisse de chronométrie (3 500 fr.) pour la meilleure étude horlogère parue dans l'année (Procédés mécaniques de transformation du temps sidéral en temps moyen). En 1941, c'est donc un maître particulièrement compétent en matière d'enseignement expérimental qui se voit confier les élèves techniciens et ingénieurs mécaniciens-horlogers. Il a en outre rédigé un cours de théorie d'horlogerie et un cours de physique appliquée au programme spéciale de la section. D'après *La France Horlogère*, in « 3^e lettre de Besançon aux Anciens Élèves de l'ÉNH », mai 1941.

Professeurs de cours : MM. Haag (mathématiques et mécanique), Merigoux (sciences), Fritz de la Faculté des Sciences, Comparot (lettres), Courtois (lettres), Gable (chargé de cours, comptabilité horlogère), Mme Gondy, Imohf, Nardin* (sciences, électricité), Jean Petiteau* (chargé de cours), Queté** (chargé de cours technologie).

Maître d'éducation générale et sportive : M. Boitet.

Professeur d'Éducation Physique : M. Guillaume.

Maîtres principaux : MM. Billoué, Courtois.

Maîtres internes : MM. Marmet, Dufay, Tison*, Jeannerot, Berçot*, George*, Ravret*.

Quand on fait un bref bilan d'étape, en octobre 1941, le nombre des personnels administratif et d'encadrement s'élève à 40, dont 14 anciens élèves de l'ÉNH. En octobre 1942, la répression armée fait irruption au sein de l'École. Deux professeurs du « technique » et un agent de service sont arrêtés par la Gestapo pour faits de résistance et sont déportés⁽¹⁾. Il faut réorganiser de nouveau les services et on fait appel à de nouveaux maîtres (MM. Janod** et Estavoyer**). À l'Institut, on note une nouvelle arrivée : Pierre Mesnage⁽²⁾. L'enseignement général connaît toujours des changements de personnes avec parfois des retours, comme celui de MM. Braille⁽³⁾ (en 1942) et Marchand (1943) ou avec l'arrivée de Jean Rigaux⁽⁴⁾, Surveillant général, prisonnier de guerre libéré suite à l'intervention de Louis Trincano auprès des autorités allemandes. En septembre 1943, l'état des personnels administratif et d'enseignement de l'ÉNH se compose ainsi :

Administration : MM. Trincano* (Directeur) ; Braille (Chef des travaux) ; Cordier (Économe) ; Rigaux (Surveillant général) ; Gallet (Commis d'administration) ; Vogt (Secrétaire de direction).

Professeurs techniques : MM. Boitet (bijouterie) ; George (mécanique) ; Victor Petiteau (horlogerie) ; Villerot* (horlogerie).

Professeurs techniques adjoints : MM. Belin* (horlogerie) ; Cloutot* (mécanique) ; Coessy** (mécanique) ; Dessay* (horlogerie) ; Gavignet* (mécanique) ; Janod* (mécanique) ; Estavoyer* (mécanique).

Professeurs de cours : MM. Legrand (lettres) ; Donzé (lettres-allemand) ; Mme Gondy (mathématiques) ; Marchand (dessin industriel), Nardin* (sciences).

(1) Marcel Vichot, Jean Petiteau et Marcel Berthet. Nous reviendrons sur cet épisode. Pour les remplacer, et dans l'attente de nouvelles nominations, on fit appel à M. Cupillard retraité de l'École (supra). *Cahier d'instructions n° 22*, Mutations provisoires, 10 octobre 1942.

(2) Admis second à Polytechnique et premier à l'ÉNS, ingénieur, scientifique de haute valeur, il développa l'étude des quartz et fut le premier à enseigner les « semi-conducteurs » à Besançon. Il succéda à Jules Haag à la direction de l'Institut de Chronométrie en 1953. Esprit visionnaire il fut l'un des premiers (avec Jules Haag) à entrevoir les mutations de l'horlogerie mécanique vers l'électronique (quartz).

(3) En réponse à la demande de Louis Trincano, M. Braille est chargé des fonctions de Professeur technique Chef des Travaux de l'ÉNH à compter du 1^{er} avril 1942. D'après le Courrier du Secrétaire d'État, Direction de l'Enseignement technique du 8 juillet 1942 à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, in *Cahier d'instructions n° 22*.

(4) Louis Trincano s'est particulièrement investi pour obtenir sa libération. Jean Rigaux terminera sa carrière (à la fin des années 1970) comme Censeur à « l'ÉNH ». Il fut, après Louis Trincano, l'une des personnalités qui ont le plus marqué le souvenir des anciens élèves (infra).

(*) Anciens élèves. MM. Berçot Pierre (1937-1941), Ravret Pierre (1937-1941), Tison Jacques (1934-1938), George Paul (1941-1944) sont tous titulaires du DÉB de technicien de l'ÉNH et ingénieur de l'IC.

(**) Pierre Queté (1928-1933), DÉB de technicien ; Robert Janod (1928-1932), DÉB avec médaille d'argent (il est délégué dans les fonctions de PTA de petite mécanique de précision, en remplacement de Mlle Bion en date du 24 janvier 1942) ; Léon Estavoyer (1927-1930) DÉB ; Robert Coessy (1937-1939), DÉB avec médaille d'argent. Tous sont anciens élèves diplômés de l'ÉNH de Besançon.

Chargés de cours : MM Haag (section préparatoire à l'IC) ; Mesnage (section préparatoire à l'IC), Fritz (section préparatoire à l'IC) ; Gable (comptabilité horlogère) ; Queté* (construction).

Atelier-École travaux pratiques : MM. Cadart (menuiserie) ; Della Valle (bâtiment) ; Droz* (horlogerie), Verdy* (horlogerie), Vuarchet (mécanique).

Atelier-École cours : MM. Comparot (lettres) ; Wohlgroth (sciences)

Surveillance : MM. Prost (Surveillant général adjoint) ; Marmet (Surveillant) ; Maîtres internes : MM. Fernette, Hirchi**, Pflieger, George** ; Maîtres internes au pair : Parmentier, Chaléat**, Combray, Caillard.

Éducation générale et sportive : MM. Boitet (Maître d'Éducation générale et sportive) ; Rigaux (Assistant).

Professeur d'Éducation Physique : MM. Thirode et Jabry.

Médecins : MM. Duvernoy et Mouillard".

En octobre 1943, à trois mois du départ en retraite de Louis Trincano, on relève enfin une certaine stabilité du corps professoral. Pour l'enseignement technique, l'ÉNH a retrouvé un Chef des travaux (M. Braille) et paré au remplacement de MM. Vichot et Petiteau. Pour tous les enseignements pratiques, Atelier-École compris, on relève 16 enseignants, dont 10 anciens élèves de l'École. Pour les cours généraux, on liste 14 professeurs ou chargés de cours, dont deux anciens élèves. Quant aux maîtres internes, ils sont huit, dont trois sont anciens élèves et désormais étudiants à l'Institut (infra). Si on fait le bilan global des effectifs administratif et d'enseignement, en cette rentrée d'octobre 1943, on relève 46 personnes (hors les médecins) dont 16 sont anciens élèves. On note la présence d'une seule femme (Mme Gondy). Pour l'année 1944 et jusqu'à l'arrêt des hostilités (mai 1945), la stabilité des personnels reste de mise. Il faudra attendre la rentrée d'octobre 1945 pour observer certains changements (infra)⁽¹⁾.

c) Un Directeur toujours vigilant, voire pointilleux, sur les ressources, sur la qualité de l'enseignement et sur la « neutralité » des personnels. Dès les débuts de l'Occupation Louis Trincano s'attache, en dépit des difficultés de chacun et du rationnement généralisé, à ce que la qualité des enseignements dispensés, et placés sous sa stricte autorité, soit la plus parfaite possible. Outre les conseils pédagogiques prodigués, il n'hésite pas à se déplacer dans les ateliers pour mieux appréhender l'état de la situation car la matière et les outillages se font rares et l'énergie est comptée.

(1) Pour Robert Patey (1942-1946), brillant élève mécanicien (il sort major de sa promotion), si le souvenir de son passage à l'internat fut difficile en raison de la "pénurie alimentaire et de l'absence totale du chauffage", il reconnaît qu'"avoir été l'élève de Vichot, Nardin, George..., marque une carrière ; le jour où M. Janod nous a montré dans les vitrines des travaux d'élèves, se persuader que 4 ans après on serait capable de les faire, poussait à travailler dur...". D'après un courrier adressé au Lycée Jules Haag, le 25 février 1997.

(*) Anciens élèves de l'ÉNH. Michel Verdy (1928-1932) a suivi une formation de rhabilleur (apprentissage rapide, supra) avec une année supplémentaire de perfectionnement ; il a obtenu son CAP de rhabilleur. Charles Droz (1930-1933) (apprentissage rapide, supra), il a obtenu son CAP d'horloger.

(**) Anciens élèves de l'ÉNH, préparation à l'Institut de Chronométrie puis diplômés de l'Institut. Edgar Hirschi (1936-1939), ingénieur de l'Institut de Chronométrie et docteur en droit, fit une belle carrière dans l'industrie (notamment chez Lip). On lui doit une étude sur « l'Évolution de l'horlogerie dans le cadre comtois, 1840-1965 ». Raymond Chaléat (1942-1945), diplômé de l'Institut en 1947, docteur en sciences on lui doit notamment la création du Laboratoire de Mécanique Appliquée à la Faculté des Sciences de Besançon. Esprit brillant, chercheur prolifique (on lui doit quelque cent dix publications), en 1976 il succède à Pierre Mesnage à la tête de « l'Institut de Chronométrie », devenu entre temps : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon (ÉNSCMB, en 1961). Quant à Paul George, réfugié mosellan en 1940, il fut élève (1941-1944) avant devenir ingénieur de l'IC en 1946 (infra).

Parfois Louis Trincano se souvient qu'il fut, lui aussi, « un ancien élève » fort brillant, il se fait alors professeur et reprend la lime pour rectifier la posture et les gestes d'un jeune élève malhabile et qui hésite face à son étau et à sa pièce⁽¹⁾... Mais c'est aussi un Chef d'Établissement qui se voit contraint de rendre compte, chaque mois, à ses autorités de tutelle, de l'état de la situation de son École notamment dans ses rapports avec les autorités d'Occupation. Et s'il n'hésite pas à rendre souvent un état « néant » et à prendre un certain recul sur la nature des informations qu'il doit transmettre à sa hiérarchie⁽²⁾, il veille cependant particulièrement à la « neutralité » politique des personnels placés sous sa coupe et il exige la stricte application des textes réglementaires qu'il prend soin d'afficher et de faire signer par tous. Aussi tout manquement est immédiatement signalé par voie d'affichage...

De la bonne utilisation de la matière, de l'outillage et autres fournitures... Dès l'évacuation de l'École par les Allemands, Louis Trincano fait procéder, en octobre 1940, à l'inventaire précis de l'outillage et de la matière d'œuvre qui étaient en dépôt dans les différents ateliers ou stockés dans les magasins. Il demande aussi à chaque élève interne, de retour dans l'Établissement, ainsi qu'aux

(1) D'après Jacques Déliou (1942-1946). Excellent élève (il termine premier de sa promotion en horlogerie), il deviendra professeur à l'ÉNH et terminera sa carrière comme proviseur, à la tête du Lycée Raoul Follereau de Belfort, l'un des plus grands établissements scolaires de l'Académie de Besançon (infra).

(2) Si Louis Trincano n'hésite jamais à s'adresser à la Direction nationale de l'Enseignement technique ou à saisir le Recteur d'académie, voire le Préfet, il semble largement s'affranchir de la tutelle de l'Inspecteur d'académie (infra) ce qui n'a pas l'heur de plaire à ce dernier. Dans les maigres archives de l'ÉNH, nous avons retrouvé nombre de courriers adressés par l'Inspecteur d'académie à Louis Trincano et qui déplore n'avoir pas reçu les rapports demandés. Ainsi ce courrier en date du 8 octobre 1941 : *"Je vous prie de me faire parvenir d'urgence votre rapport sur les relations avec les autorités occupantes : 1° pour le mois d'août, 2° pour le mois de septembre. Je vous rappelle que ce rapport doit me parvenir régulièrement pour le 1^{er} de chaque mois"*. Ou bien celui du 6 février 1942 : *"j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas encore reçu votre rapport concernant les relations avec les autorités occupantes. Je vous prie de me l'adresser d'urgence"*. Cette posture de Louis Trincano doit être mise dans son contexte. Dans une Circulaire du 15 novembre 1940, Georges Ripert, secrétaire d'État à l'Instruction publique demande aux Recteurs de lui adresser la liste des fonctionnaires susceptibles d'être relevés de leurs fonctions soit : « 1° en raison de leur état de santé (...); 2° ceux qui, dans ces dernières années, ont consacré une partie de leur temps à une agitation politique contraire aux intérêts de la France et persévèrent dans leur action (...), 3° ceux qui ont été nommés aux fonctions qu'ils occupent par pure faveur politique et sans titres réels ». Il ajoute que la mesure peut s'appliquer tout aussi bien aux Directeurs des plus grands établissements qu'aux plus modestes agents des services. Très zélé, l'Inspecteur d'Académie du Doubs, du Territoire de Belfort et de la zone occupée du Jura, en poste à cette époque, transmet le 15 novembre 1940 au Recteur de l'académie de Besançon le rapport suivant : *"il est à noter qu'un fonctionnaire peut avoir une attitude politique assez marquée sans que son dossier n'en porte la moindre trace. C'est pourquoi je me permets de souhaiter que tous les fonctionnaires qui seraient signalés par une voie extra-universitaire soient l'objet d'une enquête sérieuse et complète"*. Outre son désir manifeste que « les vannes soient ouvertes et les délations prises en compte » il n'hésite pas, dans sa conclusion, de dénoncer nommément : un proviseur, un principal et Louis Trincano, directeur de l'École Nationale d'Horlogerie : *"Ce n'est pas avec de tels chefs d'établissement que l'on pourra restaurer l'autorité nécessaire"*. D'après PINARD (J), *Chapitres d'histoires de l'École en Franche-Comté, Cêtre*, 2001, 351 p., pp. 283-285.

professeurs présents, qui auraient été victimes de « disparitions » (soit d'éléments de trousseau pour les élèves internes (infra) ou d'outillages personnels pour les professeurs) d'établir l'état de leurs doléances en vue d'une indemnité éventuelle. Puis dans un second temps, il décline les premiers conseils pédagogiques et place les objectifs dans le cadre général des restrictions, quitte à obérer une partie des programmes de formation⁽¹⁾ :

"Qu'il s'agisse de matières premières, d'outils, de fournitures d'atelier ou scolaires pour les élèves comme pour l'École, MM. les Professeurs sont priés de se montrer extrêmement économes, quitte à ne pas exécuter intégralement les programmes, tant la situation est difficile pour les parents comme pour notre budget : non seulement tout est cher mais on ne trouve presque rien ! Éviter les livres non indispensables, notamment ceux des cours généraux littéraires et scientifiques. Dictier des résumés des leçons, éviter les gros cahiers. Aux compositions et interrogations, n'employer que des feuilles simples, non plus des doubles souvent inutilisées. À l'atelier, prêter le plus possible avec un contrôle sévère des entrées et sorties (des outillages). Un professeur reprendra le magasin jusqu'au retour de M. Vuillet**".

Il est instamment demandé aux professeurs d'exiger, pour que tous les livres, cahiers et autres carnets soient marqués, à l'encre, du nom du propriétaire et à punir après avertissement, tous les élèves récalcitrants « qui n'ont pas souci des sacrifices de leurs parents⁽²⁾ ». Il faut aussi réorganiser les achats des fournitures élèves (petits outillages, fournitures d'horlogerie, instruments pour le dessin, livres, cahiers...). Mlles Bion, qui tenaient le magasin dans l'entrée de l'École, et qui assuraient ce rôle, ayant été victimes du pillage de juin, veulent retrouver leur totale liberté**. Pour pallier cette fermeture, toute une organisation est mise en place. Des groupements d'achats sont opérés, et à la tête de chaque groupement un professeur responsable est nommé⁽³⁾. Le Surveillant général se voit investi du service de la trésorerie et de la correspondance.

- **Pour l'horlogerie**, si l'École se trouve dotée d'une certaine quantité de montres, de mouvements et de fournitures dévolus à l'enseignement (quota réservé dans le cadre du Comontre), elle met aussi à profit le stock restant des montres reçues lors de la « drôle de guerre » à l'attention « des soldats du front » (supra). Sur les milliers de montres reçues, plus de 700 (les meilleures) ont été envoyées. Sur le stock restant, un tri en trois classes est fait : A) montres irréparables ; B) montres à fortes réparations (soignées, courantes) ; C) montres à faibles réparations (soignées, courantes).

Les montres A : sont mises à la disposition des professeurs d'atelier et de technologie pour constituer des collections de démonstration suivant types de mouvements et de mécanismes. Elles sont également mises à la disposition des professeurs de dessin pour établir des croquis.

(1) *Cahier d'instructions n° 20*, Notifications, 6 octobre 1940.

(2) Lors de l'Occupation, des centaines de livres d'une réelle valeur, mais aussi des cahiers, furent mélangés et ne purent être rendus à leurs légitimes propriétaires faute d'identification nominale. Ibid., 23 octobre 1940.

(3) Horlogerie : Mlle Bion et M. Belin ; pour la mécanique : M. Cloutot ; pour le dessin industriel et divers : M. Courier ; Pour les livres de cours : le Surveillant général. Comme trésorier, le Surveillant général a pour tâches : de recevoir des parents les versements afférents aux frais de fournitures pour leur enfant, de tenir les fiches individuelles des élèves, de régler les fournisseurs et d'assurer la correspondance. Ibid. 10 janvier 1941.

(*) Agent de service.

(**) L'une d'elle, Mlle Lorenza Bion, PTA d'horlogerie est à quelques mois de la retraite (supra).

Les montres B : seront examinées par les professeurs d'horlogerie en vue de faire un tri de celles qui peuvent constituer des pièces d'exercice pour divers travaux de réparation.

Les montres C : seront réparées à titre d'exercice pour être attribuées à l'Armée (troupes coloniales hors métropole...) selon les indications des donateurs. En bonne gestion, il sera donné au directeur les numéros des montres prélevées aux divers titres ci-dessus, pour être rayées sur le cahier d'inventaire⁽¹⁾.

Pour l'outillage horloger, on fait aussi appel aux Anciens élèves par le truchement de *La France Horlogère*⁽²⁾ :

"Le gros souci à l'École est de trouver des outils et fournitures d'horlogerie. Tout devient rare et cher. Aussi les anciens qui auraient de l'outillage non utilisé accompliraient un beau geste en l'envoyant à l'École pour les jeunes de condition modeste. Il ne faut pas que le métier devienne inabordable comme frais pour ceux-là mêmes qui sont appelés à remplacer nos ouvriers rhabilleurs, déjà trop peu nombreux".

Une pénurie qui s'installe sur la durée. Avec le temps les contraintes de l'Occupation se font de plus en plus contraignantes et l'acier devient une denrée rare. En septembre 1941, Hippolyte Luc adresse une Circulaire⁽³⁾ à tous les Directeurs des Écoles techniques pour qu'ils substituent, autant que faire ce peut, la « fonte à l'acier » dans certains travaux d'initiation, et il demande de « réduire » les dimensions des pièces en acier pour les exercices d'atelier qui sont inscrits dans des programmes « rénovés » (infra) :

"La pénurie des aciers s'aggravant chaque jour, j'ai l'honneur de vous inviter à substituer autant que possible la fonte à l'acier dans les travaux d'atelier confiés à vos élèves pour leur instruction professionnelle, exercices de limage, burinage, sciage, perçage, rabotage, etc., assemblages divers... Vous voudrez bien inviter le Chef des Travaux de l'École placé sous votre direction à tenir le plus grand compte de cette prescription. Vous l'inviterez aussi à réduire au minimum les dimensions des pièces d'acier qui subsisteront dans les programmes de travaux d'atelier dont ces instructions lui imposent l'étude et la rédaction. Ces programmes devront être mis en application dès la rentrée prochaine et soumis à M. l'Inspecteur Général au cours de son inspection annuelle".

Certes, si cette circulaire touche très peu l'ÉNH de par la spécificité, la diversité et les dimensions des pièces utilisées en horlogerie et en bijouterie (surtout du laiton* et du maillechort*), et si la petite mécanique de précision intègre déjà des dimensions de pièces en acier fort réduites, il n'en est pas de même pour les formations à la mécanique générale de l'École Pratique et de la section afférente de l'Atelier-École. Ces formations se voient donc contraintes de suivre les directives ministérielles. Pourtant, au moment de la réception de la Circulaire de H. Luc, la situation matérielle de l'École semble être encore acceptable, aussi Louis Trincano se laisse un temps d'étude et de réflexion. Mais l'état des restrictions s'aggrave et s'installe sur la durée. Outre la pénurie de certains matériels et fournitures (suisses), l'École est soumise aussi à la régulation de l'énergie, le gaz se fait rare et

(1) Ibid ; 21 janvier 1941.

(2) *La France Horlogère*, in « 2^e lettre de Besançon aux Anciens élèves de l'ÉNH », mars 1941.

(3) Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, Direction du Travail des jeunes de l'Enseignement technique, 2^{ème} Bureau, Circulaire n° 89/II, du 1^{er} septembre 1941.

(*) Nous rappelons que le « laiton » est un alliage de cuivre avec pour principal élément d'addition : du zinc. Le « maillechort » est un alliage de cuivre avec pour principaux éléments d'addition : du zinc et du nickel, il est inaltérable et ressemble à l'argent.

l'électricité fait défaut (infra). En février 1942, pour tenter de gérer au mieux toutes ces difficultés, il reprend l'initiative. Mais loin de la confiner au seul cadre de la Circulaire ministérielle, habilement, il entreprend une vaste concertation entre l'École et les industriels. Sur fond de « rénovation des programmes », s'il leur demande d'exprimer la réalité de leurs besoins, sur quelques points des différentes formations, en fait, il en profite surtout pour solliciter leur aide matérielle dans l'accueil de « stagiaires ». Dans un courrier l'attention des « Groupements Professionnels de l'Horlogerie et de la Petite Mécanique » il définit ainsi sa stratégie et fait les propositions suivantes⁽¹⁾ :

"Les circonstances ont tant modifié les conditions industrielles de notre Pays, tant par l'impossibilité d'importer certains outillages, machines et pièces détachées, que par la nécessité de répondre à de nouveaux besoins suivant les ressources qu'il me paraît nécessaire d'opérer une révision des enseignements techniques (atelier, dessin, technologie) donnés à l'École Nationale.

En horlogerie : c'est au point de vue industriel, une rénovation complète qui paraît s'opérer, la fabrication ne devant plus compter que sur ses propres moyens, et l'occasion lui étant ainsi donnée de s'affranchir de tutelles étrangères⁽²⁾. Quels sont à présent les travaux auxquels doivent être particulièrement entraînés les élèves susceptibles de se diriger vers la fabrication ? Quelle importance revient aux divers échappements utilisés ? Vers quels progrès convient-il de tendre, et les programmes pratiques actuels répondent-ils toujours aux exigences de demain ?

En petite mécanique : quelles sont les lacunes qu'il s'agit de combler, celles concernant la construction des outils de découpage et les applications en matière de décolletage ne pouvant être méconnues ? D'autres exercices et travaux sont-ils soit à développer, soit à limiter, et les programmes pratiques actuels avec leurs applications répondent-ils toujours aux exigences de demain ?

En mécanique horlogère, l'orientation donnée à la formation technique des futurs ingénieurs et techniciens mécaniciens-horlogers répond-elle toujours aux nécessités ?

Pour cette révision de l'enseignement technique de branches intimement liées, je désire m'assurer les avis des représentants qualifiés de ces industries concernées, comme je tiens à la présence de tous les professeurs intéressés (atelier, dessin, technologie) (...). Enfin, en dehors des questions de programmes et de matériel, d'autres se posent où l'intervention des industriels prend toute sa valeur, telles que :

- favoriser le recrutement pour l'industrie,
- permettre des stages pour certains travaux qui nécessitent une production industrielle,
- organiser le placement dans l'industrie, et d'une façon générale, définir le rôle d'éducateur que doit remplir l'industriel en prolongement de l'École, celle-ci ne pouvant avoir la prétention et les moyens de tout enseigner⁽³⁾ (...).".

Comme on peut le remarquer, la démarche de Louis Trincano est subtile. Si, sous le couvert d'une révision des enseignements techniques, il en profite pour resserrer les liens avec les fabricants⁽⁴⁾, il

(1) *Cahier d'instructions n° 21*, Courrier à MM. les Présidents des Groupements Professionnels de l'Horlogerie et de la Petite Mécanique, 20 février 1942.

(2) Dans cette expression, on retrouve les accents de l'ancien Secrétaire général de la Chambre Intersyndicale des Fabricants d'horlogerie de l'Est (CIF) et du créateur de différentes sociétés d'horlogerie dont la Société Anonyme des Spiraux Français (supra).

(3) En mention marginale manuscrite, en bas du document, Louis Trincano ajoute à la seule attention des professeurs : "Pour cette réunion, MM. les professeurs d'atelier et de dessin mettront à jour leurs collections exposées dans le bureau du directeur, et les tableaux des temps consacrés à ces travaux. M. le Recteur, M. l'Inspecteur d'Académie, MM. les Inspecteurs de l'Enseignement technique sont convoqués (sic)".

(4) Au début de la guerre l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon s'est retrouvée « dispersée ». Il faudra attendre le lundi 28 juillet 1941, avec le retour de son président, Maurice Huguenin, pour que puisse se réunir, de nouveau le Comité de l'Association. D'après *La France Horlogère*, in « 4^e lettre de Besançon aux Anciens élèves de l'ÉNH », août 1941.

visé surtout à obtenir leur aide, en moyens matériels, par la mise en place de « stages » en milieu industriel où les élèves seraient initiés à la production sérielle et dont les principes de fabrication mis en œuvre requièrent force matières d'œuvre et outillages que l'École ne peut assurer en ces temps difficiles... On ne sait quelle suite fut donnée, par les industriels, à cette initiative mais on sait qu'avec le retour en juin 1941, de Maurice Huguenin, le Président de l'Association des Anciens élèves, l'École avait retrouvé le plein appui des fabricants⁽¹⁾. Quant à Louis Trincano il se voit maintenant confronter au redoutable problème du doublement des effectifs des mécaniciens en petite mécanique pour la rentrée d'octobre 1942⁽²⁾. Si la place peut être trouvée avec les nouvelles constructions qui sont en cours, ce sont surtout les moyens qui font toujours défaut. Les crédits promis ont du mal à être attribués, quant à l'outillage, les machines-outils, les matières premières, les fournitures (huile...), outre la difficulté à les obtenir, les délais sont tels que l'École se voit dans l'obligation de vivre sur les seuls moyens dont elle dispose. Le problème majeur pour la formation des mécaniciens touche à l'utilisation des machines-outils. Il faut optimiser leur utilisation sur la base de 5 heures par jour ou 1200 heures par an⁽³⁾. Louis Trincano demande au Chef de Travaux de faire une simulation afin d'établir pour chaque niveau et pour chaque élève le temps qu'il passera : à l'étau et sur les machines-outils en prenant en compte les éléments essentiels du programme et de la progression de la durée d'utilisation des machines en fonction de l'année d'étude : peu d'utilisation en 1^{ère} année, une plus grande utilisation en 4^e année⁽⁴⁾. Mais pour ce faire les machines devront être « mutualisées », elles ne ressortiront plus exclusivement de telle année de formation ou de tel atelier. Dans ses consignes à M. Braille et aux professeurs d'atelier, Louis Trincano rappelle :

"Nous vivons des temps où les cloisons par atelier ont vécu, et où il s'agit de tirer un parti maximum de ce qui existe et ne peut être augmenté, le seul but étant de donner à l'élève mécanicien entré à l'ÉNH la formation la plus complète possible. Celui-ci ne doit pas être arrêté faute de tour dans un atelier, alors qu'un tour n'est que partiellement utilisé dans un atelier voisin (...). Avant de solliciter un nouveau matériel, l'École (doit) tirer le meilleur parti de celui qui existe, puisque toutes les machines tourneront sans arrêt..."

Au début de l'année 1943, la pénurie des métaux est telle, que de nouveau, la Direction Générale de l'Enseignement technique s'en alarme et craint pour le travail des élèves. Il est alors vivement recommandé d'occuper les élèves à intensifier le montage-démontage, ou à multiplier, pour les élèves en première année les stages d'initiation sur le bois. Pour les autres élèves, on insiste pour réutiliser les anciennes pièces d'exercice, on va même jusqu'à suggérer de récupérer la ferraille dans les immeubles détruits par « les effets de la guerre » ou, comme l'avait préconisé Louis Trincano en

(1) Notamment lors de la remise des prix aux élèves (infra).

(2) Suite à la décision du 12 avril 1940, de 20 élèves, le recrutement passe à 40 élèves, supra.

(3) *Cahier d'instructions n° 21*, Utilisation du matériel, 27 février 1942.

(4) André Blum (1942-1944/1945-1949), ancien et brillant élève mécanicien (il obtint son diplôme d'ingénieur de l'IC en 1949), nous rapporte que, sous l'Occupation, l'essentiel de sa formation pratique s'est déroulée devant l'étau, la lime à la main (infra).

son temps (supra) d'avoir recours aux travaux industriels⁽¹⁾ :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que le contingent de fer, fonte et acier pour le 1^{er} trimestre 1943 sera des plus réduit*. D'autre part, le contingent du 2^{ème} trimestre et des trimestres suivants risque d'être nul. Dans ces conditions, il convient de prendre dès maintenant toutes dispositions pour pouvoir assurer le travail des élèves. Je recommande donc :

1°) En première année, de prolonger la durée des stages au travail du bois, si ce matériau est plus facile à obtenir que l'acier dans votre région.

2°) En 2^e, 3^e et 4^e années, d'intensifier le travail de démontage, réparation, montage et réglage des outils et des machines-outils.

3°) D'utiliser toutes ferrailles, vieux exercices et la fonte ordinaire de façon à pouvoir assurer le plus longtemps possible le travail des élèves. Dans les régions où les effets de guerre se traduisent par des destructions d'immeubles, il peut être possible de récupérer de la vieille ferraille.

4°) D'intensifier les travaux industriels en recherchant des commandes pour l'exécution desquelles la matière première est fournie par le client".

Une période où on relève aussi des « incivilités ». Dans cette période de pénurie on observe aussi une augmentation des chapardages entre élèves et un accroissement des pertes d'objets. Devant toutes ces « incivilités » et pour faire face à toute contestation, Louis Trincano exige du Surveillant général et des professeurs, qu'ils vérifient que : tous les outils, livres, cahiers, compas et autres objets personnels, portent le nom de l'élève, un numéro, ou un signe d'identification permettant d'établir le droit de propriété lors de la perte, du vol ou d'une disparition. Parfois on s'en prend à certain stock de courroies de cuir, dont la valeur a décuplé, et qui pourtant était bien protégé dans un local fermé à clef ! On ne sait qui a fait ce « prélèvement » : professeur ? élève ? agent de service ?

Pour lever toute équivoque, de nouveau, le Directeur s'adresse à tous par note et rappelle que « rien » appartenant à l'École ne peut être prélevé ou utilisé sans l'accord préalable de l'Économe⁽²⁾ :

"Une quantité importante de courroies de cuir représentant une certaine valeur, et portée à l'inventaire de l'économat, a disparu d'un local du sous-sol fermé à clef. Des professeurs d'atelier de mécanique ont pu avoir besoin de ces courroies ou penser s'en constituer un stock. Il s'agit pour l'économat de justifier du manquant et chaque professeur de mécanique est invité : à faire connaître, par une note à l'Économe, ce qu'il a prélevé et ce qu'il possède encore ; à faire déclarer en conscience, par ses élèves, ce qu'ils ont pu prélever et pour quel usage. La même déclaration devra être faite à l'Économe par l'outilleur de l'ÉNH et par les gens de service. Les résultats de cette enquête seront communiqués au Directeur. Dès à présent, il est encore de préciser que rien appartenant à l'École ne peut être prélevé et utilisé par quiconque sans passer par l'économat responsable. C'est ainsi que l'entrée d'office avec clefs, soit à la menuiserie, soit au dépôt de matériel attendant, pour prendre des vis, du bois, des fournitures électriques doit cesser**".

Le rationnement draconien des énergies. Si en 1938 et pendant la « drôle de guerre », l'École avait déjà été initiée à une stricte gestion de l'énergie (supra), avec l'Occupation les règles édictées sont devenues draconiennes. Pour chaque établissement l'Administration distribue des « quotas ». Le gaz, le fuel, le charbon, l'électricité pour l'éclairage et « le courant force »..., sont répartis selon des critères spécifiques et tout dépassement est pénalisé par une diminution du « quota »... Outre l'usage

(1) H. Luc, Direction Générale de l'Enseignement Technique, Circulaire n°3/11, 29 janvier 1943.

(2) *Cahier d'instructions n° 21*, Note du 12 février 1942.

(*) Il en est de même pour tous les autres métaux et notamment le cuivre et tous ses alliages.

(**) En mention marginale manuscrite, en bas du document, Louis Trincano ajoute : "Cette note va de paire avec celle du 10 courant, relative à la présence irrégulière d'élèves des ateliers dans d'autres parties de l'établissement".

de l'électricité, le chauffage au fuel* et au gaz de l'immense établissement est un véritable gouffre énergétique. Les volumes attribués sont faibles, on compense parfois par des radiateurs électriques et en plus les hivers de la « guerre » sont particulièrement rigoureux. En février 1942, le point de la situation du 1^{er} trimestre scolaire écoulé est le suivant⁽¹⁾ : si pour le « courant lumière », les limites ont été à peu près respectées, il n'en pas de même pour le gaz et surtout pour le « courant force ». La consommation de la « Force Motrice » dépasse le double de celle admise. Si une justification de cette augmentation peut être acceptée⁽²⁾, il n'en reste pas moins que l'ÉNH se voit infliger une pénalisation importante et qui oblige l'administration de l'établissement à prendre des mesures drastiques pour récupérer les dépassements :

" 1°- Dans tous les ateliers de l'ÉNH et de l'ÉP, la Force Motrice ne sera plus utilisée jusqu'à nouvel ordre (probablement jusqu'à fin mars) que de 14 à 18 heures, les professeurs prenant les dispositions pour occuper les élèves le matin à des travaux d'ajustage et autres. Éviter de faire fonctionner toute une transmission pour un seul tour.

2°- L'utilisation de l'ascenseur sera strictement limitée à l'usage des élèves estropiés et au transport de charges.

3°- Tous les radiateurs électriques de l'établissement seront mis en dépôt à l'économat et tous autres appareils électriques (réchauds, etc.) seront supprimés.

Pour le gaz, des dépassements existent également et, en conséquence :

1°- le service des douches ne fonctionnera plus que tous les 15 jours,

2°- le chauffage au gaz des locaux occupés par les maîtres-internes et gens de service sera supprimé et celui de l'infirmerie réduit à son strict minimum,

3°- l'attention des professeurs d'atelier est attirée sur l'emploi abusif des chalumeaux pour de menus travaux et sur le fait que le gaz reste allumé après le départ des élèves (exemple salle 107)".

Mais l'usage de l'électricité reste prégnant et facile d'usage. L'éclairage est nécessaire en période d'hiver, aussi la consommation s'accroît toujours rapidement. On assiste alors à des rappels à l'ordre de son bon usage et on « rabote » sur les heures de cours et d'atelier. Ainsi, en novembre 1942, la direction édicte les règles suivantes⁽³⁾ :

"1°- Ce jour même, samedi 21 novembre, et jusqu'au mardi 1^{er} décembre, arrêt complet du travail à l'atelier et aux cours à la sonnerie de 17 H, dans tout l'établissement. Les séances inscrites à l'horaire après l'heure en question seront ainsi supprimées. Un nouvel horaire entrera en vigueur le 1^{er} décembre.

2°- Interdiction d'allumer les lampes le matin dans les salles de cours en cas d'éclairage insuffisant : les professeurs occuperont les élèves pour le mieux. Il est rappelé l'interdiction formelle d'allumer des lampes réflecteurs ou portatives dans les ateliers matin ou soir.

3°- Les Chefs des Travaux prendront les mesures nécessaires pour réduire le fonctionnement des machines-outils aux possibilités de consommation.

4°- M. l'Économe et M. Le Surveillant Général prendront toutes mesures pour limiter également la consommation en ce qui concerne leurs services respectifs.

5° Durant la période du 23 novembre au 1^{er} décembre, MM. les professeurs de cours donneront du travail à leurs élèves en compensation des cours supprimés, sauf en dessin. Remettre si besoin ce travail au Surveillant Général qui informera les élèves internes et externes."

(1) Ibid., Note du 21 février 1942.

(2) Par l'augmentation des effectifs élèves, par la création d'un nouvel atelier (supra) non pourvu de chauffage d'où l'utilisation de radiateurs électriques.

(3) *Cahier d'instructions n° 22*, Note du 21 novembre 1942.

(*) Par manque du combustible, des chaudières au charbon furent installées. Ibid., Exercices de réchauffement, 24 octobre 1941.

Les directives et les conseils d'un Directeur toujours soucieux de l'image de son École. Nous avons vu depuis sa nomination comme directeur, en 1912, combien l'investissement de Louis Trincano a été total pour son École. Avec la guerre et toutes les difficultés inhérentes à cette situation, il redouble encore de vigilance. Il est partout. Mais si la gestion de cette grande maison lui prend « tout » son temps, en pédagogue averti (supra), il reste toujours très attaché à la qualité des enseignements dispensés et il tient à suivre le parcours des élèves. Aussi, à chaque circulaire ministérielle, ou à chaque difficulté relevée, il s'empresse de commenter la situation et tente d'apporter des réponses rapides pour une mise en œuvre qu'il veut efficace, c'est pourquoi il rédige maintes directives à l'attention des professeurs du technique (infra). Mais ses observations et ses conseils ne semblent pas toujours suivis d'effet, la « réactivité » du personnel manque parfois d'allant alors les remarques tombent, au risque de froisser la susceptibilité de certains...

Les conseils en pédagogie. En pleine période d'Occupation, le régime de Vichy multiplie les directives pédagogiques et les Inspecteurs généraux ont reçu pour mission de multiplier leurs déplacements au sein des établissements⁽¹⁾. Outre les consignes générales, chaque directeur d'établissement peut avoir accès aux situations particulières de chacun de ses enseignants face aux élèves. Dans une Circulaire du 7 mars 1941, ayant trait à l'inspection des personnels, le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse modifie les modalités du « rapport d'inspection ». L'inspecteur général a pour consigne de rédiger son rapport en deux parties. La première, confidentielle, est au seul usage de l'Administration. Elle a trait à la proposition de note et aux appréciations qui sont censées la justifier et qui peuvent aussi porter sur le déroulement ultérieur de la carrière du fonctionnaire. La seconde, intitulée : « Observations et Instructions » est à l'usage de l'intéressé. Dans cette partie l'Inspecteur général doit y faire figurer : « les observations, critiques, instructions et conseils que son inspection lui aura suggérés et qui devront permettre au professeur d'améliorer son enseignement et d'en accroître la portée ». Seule cette seconde partie est établie en trois exemplaires, dont l'une est transmise au Chef de l'Établissement. Ainsi, pour l'ÉNH, Louis Trincano a, à sa disposition, toutes les critiques mais aussi tous les conseils établis par l'Inspecteur général, pour apporter une aide spécifique (qu'il peut généraliser) à chacun de ses professeurs...

Voici quelques-unes de ses notes (parfois avec rappels à l'ordre, voire avec des compliments)

(1) C'est M. Loisy, Inspecteur général de l'Enseignement Technique, pour le dessin, la technologie et les travaux manuels, qui a en charge l'ÉNH et l'ÉP de Besançon. Mais comme le département du Doubs est en zone interdite c'est M. Varoquaux, Directeur de l'ÉNP de Nancy, adjoint à M. Loisy, qui est chargé d'inspecter : l'enseignement scientifique, le dessin, la technologie et les travaux manuels dans tous les établissements techniques du Doubs. Quant aux professeurs de lettres, ils seront inspectés par le Recteur ou par un Inspecteur d'Académie qu'il aura désigné. D'après la Circulaire ministérielle du 22 avril 1941.

soumises à l'attention des professeurs de cours et ceux du « technique » :

" 1 - **Notes des élèves**⁽¹⁾. Je rappelle à MM. Les professeurs de cours que suivant les instructions des Inspecteurs généraux, ils doivent annoncer chaque fois aux élèves, les notes obtenues (devoirs-leçons). Ces notes sont à porter de suite par les élèves sur leurs Carnets de Notes (contrôle partiel du professeur) pour être connue du Directeur et du Surveillant Général, qui peuvent ainsi apprécier à chaque instant le travail des élèves et se montrer exigeants (études, etc.)".

2 - "**Collections de travaux de cours**⁽²⁾. Il est rappelé à MM. les professeurs de cours techniques, scientifiques et littéraires :
a°- que les compositions et interrogations écrites exécutées depuis le début de l'année scolaire pour tous les cours, doivent être remises au fur et à mesure à M. le Surveillant Général qui constitue progressivement une collection par classe avec les meilleures épreuves ;
b°- Que suivant les instructions de l'Inspection Générale, un exemplaire de chacun des dessins et croquis exécutés par un bon élève depuis le début de l'année scolaire doit être tenu à disposition permanente. Ces exemplaires sont à déposer sans attendre dans le meuble spécial de la salle de dessin (122). Ce meuble possède 7 rayons mobiles (...)*.

J'insiste encore pour que ce meuble :

- serve exclusivement pour les meilleurs exemplaires de chaque série de dessins ;
- ne serve plus de dépôt pour des dessins, des cahiers et des tirages quelconques.

Les professeurs de dessin doivent même tenir prêtes dans les armoires, les séries complètes de dessins exécutés par tous les élèves, ces séries devant être présentées aux inspections.

La présente (note) établira que chaque professeur de cours et de dessin a bien été prévenu**, ceci au cas où une inspection manquée aurait des suites fâcheuses, les professeurs intéressés ne pouvant être toujours présents".

3 - "**Collections de travaux de cours** (suite)⁽³⁾ (...) en suite de cette note (15 mars 1941), qui constitue une instruction permanente, MM. les professeurs de dessin sont invités à déposer les dessins indiqués, non plus dans le meuble dont il est question, mais directement au Bureau du Directeur au fur et à mesure des travaux exécutés par les élèves (...)".

4 - "**Inspection Générale**⁽⁴⁾ : En suite d'une récente Inspection générale à l'ÉNH, il a été transmis à un Professeur de cours les directives suivantes qui s'adressent aussi bien à tous les autres professeurs :

« J'insiste pour que M. X... donne un enseignement non pas plus élémentaire mais mieux adapté à la tournure d'esprit et au niveau de ses élèves. Les démonstrations doivent être des plus simples et des plus concrètes que possible (...). Il faut aussi que M. X... au cours de ses exposés, interroge plus fréquemment les élèves, sollicite leurs efforts pour continuer une démonstration commencée, afin de s'assurer qu'ils suivent et qu'ils comprennent (...). Enfin, il faut au début de chaque leçon que M. X... s'assure par des interrogations de contrôle que les élèves ont étudié leurs leçons ; un professeur, en trois ou quatre minutes, pas davantage, peut poser des questions, attendre les réponses (il n'a pas à répondre lui-même si l'élève ne sait pas !), et d'après ces réponses donner à l'élève la note qu'il mérite. Et ce contrôle doit être régulièrement fait et sanctionné par des notes ».

5 - "**Travaux Pratiques**⁽⁵⁾ : En suite de sa récente inspection générale, M. Loisy a porté sur la note d'inspection du Chef des Travaux de l'ÉNH de Besançon (M. Braille), la mention suivante : « Il appliquera, j'en suis sûr, les directives qui ont été données aux ateliers afin d'améliorer encore les bons résultats déjà obtenus. Mais je puis dire dès maintenant qu'il ne m'a pas été donné souvent de voir dans nos écoles techniques, des travaux exécutés avec autant de soin et de précision que ceux que j'ai vus à Besançon. Comme c'est en grande partie au Chef des Travaux, comme au Directeur et aux Professeurs que cela est dû, je dois en faire une mention toute particulière en manifestant ma grande satisfaction ». Cette appréciation hautement qualifiée de la part de l'ancien directeur de l'École Nationale des Arts et Métiers de Paris, et qui a une situation prépondérante dans l'Enseignement Technique, fait le plus grand honneur à l'École, qui prouve ainsi maintenir sa réputation spéciale de sa bienfaisance dans les travaux d'horlogerie, de petite mécanique et de bijouterie.

(1) Cahier d'instructions n° 20, Note du 5 décembre 1940.

(2) Ibid., Note du 15 mars 1941.

(3) Cahier d'instructions n° 21, Note du 20 novembre 1941.

(4) Cahier d'Instructions n° 22, Note du 15 juin 1942.

(5) Cahier d'Instructions n° 23, Note du 26 mai 1943.

(*) Il s'ensuit toute une nomenclature où chaque tiroir est dévolu à une section.

(**) La note est signée par 15 professeurs.

Je félicite, avec le Chef des Travaux, tous les PT et PTA, tant ceux qui ont la tâche particulièrement absorbante et ingrate de formation première dans la précision, que ceux qui aboutissent à des travaux d'application dont le champ est à développer sans cesse suivant les nécessités industrielles. Un effort par contre est à accomplir par certains en ce qui concerne les cours techniques. Ils auront à s'inspirer des directives « Enseignement de la Technologie⁽¹⁾ » qui ont été rédigées en suite de l'inspection, et ont obtenu l'approbation de M. Loisy. D'une façon générale, je demande à MM. les professeurs d'atelier de se rappeler que les travaux pratiques constituent, par les explications nécessaires sur la machine, l'outil, le métal, la méthode à employer, un enseignement individuel de technologie particulièrement profitable, et que l'opinion de l'Inspecteur général sur un professeur se forme grandement par l'assurance des élèves sur les conditions de leur travail."

Dans les quelques exemples que nous venons de citer, nous constatons que si Louis Trincano fait souvent référence à l'Inspection Générale, c'est aussi pour rappeler aux enseignants que les remarques faites sont bien en conformité avec les règles et les exigences que lui-même a édictées et diffusées toutes ces dernières années. Certes depuis son arrivée à la tête de l'Établissement, certaines consignes et conseils dispensés aux professeurs ont évolué ou sont devenus obsolètes, d'autres restent comme de véritables invariants (comme l'interdiction des cours dictés) et qui sont encore en usage de nos jours. Avec la situation de guerre, l'interdiction aux fonctionnaires d'adhérer à tout groupement politique est rappelée avec force et la référence à « l'ordre nouveau » est soulignée... Sans tomber ici, dans une étude comparée avec toutes recommandations antérieures prodiguées au corps professoral⁽²⁾, examinons « un extrait des instructions générales » diffusé à l'ÉNHN, à l'attention dudit personnel, à la rentrée d'octobre 1942 :

"**Extraits des Instructions générales au Personnel Enseignant⁽³⁾** :

Le personnel enseignant dispose pour sa documentation complète : du *Code de l'Enseignement Technique*, qui renferme les lois, décrets, arrêtés, circulaires ministérielles (2 tomes, édition 1941) et des *Cahiers d'Instructions** de l'ÉNHN qui renferment toutes notifications de MM. les Inspecteurs Généraux, MM. le Préfet, le Recteur, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur de l'École.

ATELIER : Tenir à jour le *Cahier d'inventaire* du matériel dont le professeur d'atelier est responsable. Ce *Cahier* peut être demandé par l'Inspection Générale.

- Ne pas accomplir des travaux rétribués** ou des corrections de devoir durant les heures exclusivement dues à l'Enseignement pratique.
- Ne pas fumer à l'atelier, ni se cantonner à sa place ; passer matin et soir auprès de chaque élève pour voir où en est son travail, et comment il le conduit.
- Ne pas quitter l'atelier sans raison impérieuse de service, en raison des responsabilités encourues (accidents, indiscipline, etc.). Un atelier ne doit jamais rester sans aucun professeur : si besoin, prévenir le Directeur.
- Amener les élèves à tenir compte des « Quelques Conseils » et du « Règlement d'Atelier » qui figurent en tête du Carnet d'Atelier. Exiger

(1) En mars 1943, Louis Trincano, Henri Braille et M. Courier, ont rédigé une synthèse de 5 pages dactylographiées sous le titre : « Méthodes d'enseignement pour Travaux Pratiques, Technologie, Dessin ». Ce texte se déclare être une « Reconstitution des Instructions Verbales de M. Loisy Inspecteur Général de l'Enseignement technique (relevées lors de son passage à l'ÉNHN de Besançon, en mars 1943), avec éléments essentiels des Conseils Aux Maîtres d'apprentissage ». Après avoir reçu l'approbation de M. Loisy, et sous sa signature, ce texte a été publié dans la Revue "L'Enseignement Technique" à l'usage des Écoles Techniques, en juin 1943. Voir annexe 3, doc. 11.

(2) Supra.

(3) *Cahier d'Instructions n° 22*, Note du 10 septembre 1942 à l'attention du personnel en vue de la rentrée d'octobre 1942. Pour les attributions respectives des Chefs des Travaux (MM. Braille et Courier) voir annexe 3, doc. 10.

(*) Cahiers, qui nous le rappelons, nous ont permis de reconstituer en très grande partie la vie de l'ÉNHN pendant l'Occupation.

(**) D'après la Circulaire Ministérielle sur les « leçons particulières », n° I/II du 5 février 1942 (sous la signature de H. Luc).

particulièrement la propreté et l'ordre : sur ce dernier point, donner l'exemple. Un élève ne doit jamais se trouver inoccupé sous prétexte que le professeur est retenu par d'autres : tout élève doit avoir un travail en réserve.

- Il est interdit de recevoir d'autres visites à l'atelier que celles annoncées par le Directeur.
- Entrer le premier et sortir le dernier de l'atelier, après avoir vérifié la mise en ordre (eau, gaz, électricité, etc.).
- Chaque semaine, noter chaque élève sur son Carnet d'Atelier, soit par notes pour pièces terminées, soit par appréciation du travail en cours d'exécution (bien, assez bien, etc.). Déposer chaque semaine au jour fixé ces Carnets chez le Directeur, et exiger la signature des parents.

COURS : Répartir le programme en nombre de leçons selon l'horaire hebdomadaire de façon à s'assurer de son exécution durant l'année scolaire.

- Lors de demandes de leçons particulières, en informer le Directeur qui éclaire les parents sur le choix du professeur. Ces leçons ne sont données dans l'École qu'avec l'autorisation du Directeur. Les leçons particulières collectives sont interdites.
- Tenir régulièrement le Cahier de textes en portant en de chaque classe la question traitée, les sujets de composition et les indications pour devoirs et leçons. Dater et signer.
- Ne pas interroger un élève plus de 3 ou 4 minutes, l'interrogation n'étant pas une leçon mais un contrôle. Donner de suite sa note à l'élève devant toute la classe.
- Lors de l'interrogation, ne pas chercher à embarrasser l'élève : lui donner la possibilité de bien répondre. Tenir compte de sa valeur à l'atelier, afin de ne pas écraser des sujets aptes aux travaux pratiques, mais qui ont des difficultés de compréhension⁽¹⁾.
- Si la classe a beaucoup d'élèves remplacer parfois l'interrogation orale par une interrogation écrite (durée 10 à 15 minutes).
- Tout élève doit être noté au moins une fois par mois pour chaque matière.
- Les cours dictés sont formellement interdits. Le livre ou des tirages sont indispensables. S'il y a obligation contraire, informer le Directeur.
- Un exemplaire des cours spéciaux rédigés par les professeurs⁽²⁾ doit être déposé chez le Directeur et tenu à jour. De même un exemplaire de chaque dessin exécuté durant l'année scolaire.
- Pour les sciences, l'explication de la leçon consistera surtout en expériences qui doivent être préparées, avec schémas à reproduire. Les démonstrations doivent être aussi simples et concrètes que possible.
- Les cahiers de cours ne doivent porter que des schémas d'expériences faites, ou de résolutions de problèmes, mais sans démonstration. Chaque leçon doit porter un titre et une date. Noter la tenue des cahiers.
- Fixer l'importance des devoirs et leçons en tenant compte du temps hebdomadaire accordé pour les études, les élèves ne devant se trouver, ni sans travail, ni surchargés (répartition à faire entre les professeurs et le Surveillant Général).
- Remettre les compositions et interrogations écrites au Surveillant Général pour la collection de l'année scolaire à tenir à disposition des Inspecteurs.

(1) Ce souci est récurrent (invariant) chez Louis Trincano. Déjà, dans ses recommandations antérieures (supra), il insistait sur la nécessité à privilégier la valeur « pratique » sur la « théorie ». Car un bon praticien en entreprise est davantage apprécié et « fait honneur à l'École » qu'un bon théoricien dont le sens pratique reste médiocre.

(2) Tous les Professeurs, PT, PTA, chargés d'enseignements théoriques sont tenus de faire « dupliquer » leurs cours :
Théorie Horlogère 1° H : M. Villerot ; Théorie Horlogère 2° H, 3° H, 4 H : Victor Petiteau ; Technologie Mécanique 3° M, 4° M : M. Vichot ;
Théorie Horlogère 4° H, 4° M : M. Nardin ; Technologie Horlogère 1° H : M. Villerot ; Technologie Horlogère 2° M : M. Belin ; Horlogerie Électrique 4° H, 4° M : M. George ; Horlogerie Mécanique 3° M : M. George ; Technologie Mécanique 1° M : M. Cloutot ; Mécanique appliquée 1° Technicien : M. Haag.

Certains professeurs de l'ÉNH (sous l'impulsion du Directeur de l'École) ont fait éditer leurs cours qui sont devenus des classiques. On relève ainsi : le *Cours élémentaire de réglage* (M. Dessay), le *Traité pratique de Bijouterie* (M. Boitet), *l'Électricité en 30 leçons* (M. Martin**). Un certain nombre de cours sont prévus pour édition : *Pièces compliquées* (V. Petiteau) ; *Théorie d'Horlogerie* (Nardin) ; *Les Traitements Thermiques* (George), *Horlogerie Électrique* (George), *Les Divisions et les Mesures* (Vichot), *Fabrication Mécanique* (Queté), *Comptabilité horlogère* (Gable). *Cahier d'Instructions n° 22*, Note sur les « livres et cours pour 1942-1943 », 22 avril 1942.

(*) Voir annexe 2, doc. 67 bis.

(**) Ancien professeur de l'ÉNH (supra).

- Pour l'application des programmes des cours généraux, demander des instructions suivant le cas :
- à M. le Directeur de l'Institut de Chronométrie chargé de la direction des cours des classes pour Techniciens et Ingénieurs ;
- à M. le Directeur de l'École Pratique, chargé de la direction des cours des sections normales.

Le Directeur de l'ÉNH est chargé de la direction des cours techniques (dessin, technologie) et des travaux pratiques des Écoles de l'Établissement.

ATELIER et COURS. Participer activement à la discipline générale à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Prendre ou suggérer toute mesure d'économie.

- Prendre dans la cour les élèves rangés à la place qui leur est assignée pour les conduire à l'atelier ou dans les salles. Interdiction de dire aux élèves de s'y rendre seuls. Les accompagner lors de déplacements.

- Ne pas tutoyer les élèves. Ne pas employer des expressions grossières, ni se livrer à des voies de fait.

- S'intéresser aux élèves, à leur situation de famille, à leurs intentions d'avenir, pour les encourager en connaissance de cause. Suivre de près les boursiers.

- L'impartialité commande de ne pas recevoir de cadeaux ni de se faire ravitailer par les élèves ou leurs parents.

- Empêcher les allées et venues d'élèves durant les heures d'atelier et de cours. Ne les autoriser à quitter l'établissement pour des raisons de travail (atelier) qu'avec un billet de sortie suivant modèle. Pour d'autres raisons, envoyer les élèves au Surveillant Général. Refuser l'entrée à l'atelier ou au cours à un élève dont l'absence n'a pas été autorisée au préalable : seul le Directeur peut délivrer un billet de rentrée.

- Les notes de l'année scolaire comptant seules pour le Diplôme ÉNH (examens de fin d'études supprimés), s'astreindre à éviter les tendances personnelles à noter trop faible ou trop fort. Les différences de notation, selon le professeur, découragent le travail des élèves, rendu trop difficile ou trop facile selon le cas.

- Les compositions trimestrielles revêtent, en 3^e et 4^e année une grande importance pour le Diplôme. Travaux pratiques et questions de cours ne doivent pas être trop faciles ou difficiles et porter en fin d'année sur tout le programme, qui a dû être exécuté. La notation des travaux pratiques doit être faite par deux professeurs.

- Une surveillance sans arrêt doit empêcher l'aide à l'atelier, le copiage aux cours, livres et cahiers étant proscrits. Si le nombre d'élèves l'exige, demander un aide-surveillant.

- Tenir compte que désormais pour l'obtention du diplôme il est exigé une moyenne générale au moins égale à 12, sans note particulière inférieure à 12 pour les travaux d'atelier et pour la valeur morale, à 10 pour le dessin, à 6 pour les autres disciplines, la note d'Éducation physique n'entrant en ligne de compte que si elle dépasse 12 ou inférieure à 5 (arrêté ministériel du 15 juin 1942).

- Le temps dû à l'État (20, 36, 42, 48 heures)* doit être effectivement accompli, et un professeur n'est pas quitte si son horaire hebdomadaire d'enseignement à l'atelier ou aux cours est provisoirement incomplet. Pour le surplus, son devoir est de rester à l'École afin de rendre des services dans l'intérêt de l'enseignement (voir le Directeur)

- Il est interdit aux fonctionnaires d'adhérer à tout groupement politique ou à des formations rattachées. Éviter le moindre mot tendancieux ou certaines attitudes qui n'échappent pas aux élèves et engagent la responsabilité du Directeur, qui doit rendre compte (Circulaire Ministérielle du 27 août 42).

- La neutralité ne suffit pas. « Un enseignement de neutralité ne pourrait être qu'un enseignement de nullité... La politique aujourd'hui devient l'art de faire renaître la France avec le concours de tous les Français... Cette mission les maîtres doivent être capables de la comprendre pour être fiers de la remplir... » (Circulaire Ministérielle du 13 mai 1942)".

Les observations et les rappels à l'ordre : Si l'approche pédagogique que vise Louis Trincano doit permettre à l'élève d'adhérer pleinement à tous les actes de sa formation, encore faut-il que les contenus de ladite formation soient toujours d'actualité voire même innovants. Pour ce faire, et pour

(*) Horaires hebdomadaires : Professeur d'enseignement général = 20 heures ; Professeur Technique = 36 heures** ; Professeur Technique Adjoint = 42 heures** ; Ouvrier-Instructeur = 48 heures.

(**) Obligation sur la base d'heures d'atelier. Nous rappelons que pour tout enseignement théorique (technologie) le décompte est doublé, exemple : pour 2 heures de technologie devant élèves, le décompte est de 4 heures. Ainsi un PT qui assure 4 heures de « théorie » par semaine devant élèves a besoin d'assurer 28 heures d'atelier pour atteindre ses obligations légales [28 heures + (4 heures x 2) = 36 heures].

inciter les professeurs à s'inscrire dans cette démarche, il a, dès son arrivée à la tête de l'École, mis en place un centre de documentation remarquable. Outre les abonnements aux revues techniques et l'installation d'une bibliothèque scientifique et technique de haut niveau, Louis Trincano s'est attaché à constituer un fonds d'articles classés et répertoriés et dont les thèmes les plus divers sont mis à la disposition de tous, enseignants comme élèves⁽¹⁾. Des cours techniques mis régulièrement à jour sont aussi disponibles*. En décembre 1941, le fonds déposé au Bureau Technique est ainsi constitué⁽²⁾ :

"1°) de 86 cartonniers de catalogues :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Catalogues de Machines-Outils, | - Catalogues d'Instruments et Machines à mesurer, |
| - " Matériels et Installations, | - " de Métaux et Fournitures, |
| - " d'Outillage de Production, | - " d'Horlogerie (Fabrications, Mouvements...). |

2°) de 60 classeurs :

- | | |
|--|---|
| - d'Études Techniques (coupures) sur l'Horlogerie, | - d'Études Techniques (coupures) sur l'Électricité, |
| - " " " sur la Mécanique, | - " " " sur la Normalisation, |
| - " " " sur les Métaux, | - " " " sur l'Horlogerie Électrique". |

Toujours dans le même esprit de faire circuler rapidement les informations et les prises de décision, Louis Trincano insiste pour que « tous » les enseignants passent « au moins une fois par jour » en salle des professeurs pour : accéder à leur courrier, prendre connaissance (et parapher) des informations transcrites sur le *Cahier d'Instructions* et, le cas échéant, pour consulter le fonds de documentation mis à leur disposition... Or force est de constater, que si une grande partie du personnel s'acquitte de bonne grâce à ce rituel, une minorité semble refuser à obtempérer. Est-ce par négligence coupable ? Est-ce par un refus de principe, ostensible, à ce qu'ils considèrent être une contrainte à leur liberté d'action ? Où est-ce pour marquer de façon tangible leur opposition aux prises de décision d'un Directeur qui leur semble par trop complaisant au nouveau pouvoir ? Toujours est-il que cette position irrite particulièrement Louis Trincano et il le fait savoir ! Périodiquement, les *Cahiers d'Instructions* relatent l'état son agacement (voire de son ire) à l'endroit des « récalcitrants ». Ainsi, après une série de rappels, en décembre 1941, la réaction est des plus incisives⁽³⁾ :

"Malgré mes rappels des 24 juillet et 8 octobre, il y a encore des professeurs qui ne se donnent pas la peine d'aller une fois par jour, jeter un coup d'œil dans la salle des Professeurs pour : vider leur propre case (lettres, notes) ; voir le cahier d'instructions ; s'intéresser aux revues techniques, etc. Des lettres, des notes à signer, attendent depuis 4 à 5 jours ! Et cependant, combien cette salle a été redemandée lorsque, à un moment, elle fut utilisée par un autre service** !

Je prendrai acte dorénavant des indifférences que je serai bien obligé de considérer comme voulues ! Je signale également que des

(1) Nous rappelons que l'École est aussi Centre de ressources documentaires pour les industriels (normes, relevés des dépôts de brevets d'horlogerie, le service du Poinçon, le Comontre...) supra.

(2) *Cahier d'Instructions n° 21*, Documentation technique, 30 décembre 1941.

(3) Ibid., Communications, 4 décembre 1941. On remarque que cette « communication » est rédigée à l'encre rouge. La symbolique (le maître corrige les devoirs à l'encre rouge) se veut très forte.

(*) En mars 1943, l'Établissement s'abonne à deux nouvelles publications : "*Le Cours Industriel*" (Math., Sciences, Mécanique, Électricité, Dessin, etc.), et "*Le Cours Commercial*" (Français, Histoire, Géographie, économie, Comptabilité etc.). Le "*Cours Industriel*" a subsisté jusqu'aux années 1980.

(**) Elle fut, pour un temps, affectée au Bureau de Études Horlogères (Comontre).

documents communiqués pour visas doivent revenir rapidement au secrétariat et non pas être gardés jusqu'à ce qu'on soit obligé de les réclamer".

Suite à cette note, des professeurs rencontrent le Directeur et lui déclarent qu'ils ne se sentent en rien visés par ce rappel à l'ordre. Toujours par le truchement des *Cahiers d'Instructions*, Louis Trincano répond sibyllin : *"Je sais très bien à qui elle (la note) s'adresse, et j'ai voulu montrer ici que si des questions de service restent en souffrance, je n'en ignore pas les raisons"*.

Mais si certains enseignants ont « leur raison » pour ne pas obtempérer « rapidement » aux directives « informationnelles » du Directeur, ce qui touche surtout ce dernier, et au plus profond de son être, c'est davantage le **désintérêt marqué** de certains professeurs pour le fonds documentaire qu'il a si patiemment constitué pour le service et le bien de tous*. En avril 1943, à quelques mois de sa mise d'office à la retraite, dans un long plaidoyer *pro domo* (prémonitoire ?), il livre avec amertume le pourquoi de son action, et rappelle à l'ordre les professeurs (surtout ceux du technique) sur les nécessités, pour tout pédagogue, à se tenir informé sur les évolutions techniques et économiques de la société⁽¹⁾ :

"J'ai signalé à MM. les Professeurs la documentation technique que j'ai créée depuis des années et que je poursuis au moindre moment disponible sur mon temps de présence, pourtant supérieur à celui de tout autre, me faisant un devoir de faciliter ainsi la tâche du personnel d'enseigner la profession avec le maximum de données théoriques, techniques et pratiques. À relever notamment :

- ma note du 27 janvier 1943 faisant connaître l'organisation dans une armoire du Bureau des Services Techniques de toute la documentation recueillie depuis 30 ans ayant trait à l'Horlogerie et que je compte poursuivre par un fichier de tous les articles parus depuis dans les Revues. Même travail pour la Mécanique et les Métaux ;

- ma note du 16 mars 1943 faisant connaître l'abonnement à deux nouvelles publications : Le Cours Industriel, Le Cours Commercial, signalés par l'Inspection générale comme mettant de nouvelles données et des problèmes professionnels à disposition du personnel technique ;

- un Cahier des Périodiques que je m'impose de tenir à jour en y relevant les articles de chaque revue reçue à l'École, qui sont susceptibles d'intéresser le personnel enseignant, cahier qui est déposé dans la Salle des Professeurs ;

- un Catalogue de la Bibliothèque y est déposé ce jour dans ladite salle. Il vient d'être complètement remanié et établi en plusieurs exemplaires : tous nouveaux ouvrages seront annoncés par une note. Une table alphabétique des articles parus dans La France Horlogère (1901-1940), et dans Le Journal Suisse d'Horlogerie (1876-1940).

Mais si j'ai le sentiment de faire tout mon possible pour renseigner MM. les Professeurs, je suis obligé de constater que la documentation scientifique, technique et pratique mise ainsi à leur disposition ne retient l'attention que de très peu d'entre eux, même lors des longues vacances de l'année scolaires : je suis exactement fixé à ce sujet, puisque la sortie des livres et revues est faite à la direction.

J'observe encore que, non seulement se tenir au courant des évolutions et de la technique que l'on est chargé d'enseigner est un devoir et une nécessité qui touchent à la conscience professionnelle pour qui a le sentiment de sa belle mission d'éducateur, mais encore qu'il est des professeurs qui sont loin d'accomplir le temps qu'ils doivent à l'École, et qui cependant ne demande jamais un livre, une revue, ni ne pensent m'aider dans ma tâche, qui serait plutôt la leur, de tenir à jour la documentation professionnelle. L'Enseignement Technique n'est pas immuable comme les autres enseignements. Enseigner la pratique d'un métier, faire un cours de technologie, ne consiste pas à s'en tenir par routine à de mêmes méthodes, à de mêmes textes copiés une fois pour toutes. Il y a une évolution constante dans les domaines industriels et économiques qu'il faut connaître pour s'y adapter, et il n'est donc que de lire, pour être certain de rester dans la ligne du

(1) *Cahier d'Instructions n° 23*, Ouvrages et documents techniques, 19 avril 1943.

(*) Nous rappelons que Louis Trincano fut aussi un éditeur (*Le Fabricant Français d'Horlogerie*) et un journaliste prolifique, d'où son souci marqué pour amasser des sources et collecter des informations. La richesse de ce fonds documentaire, lui permettra d'ailleurs, de rédiger en peu de temps, lors de sa brève retraite, une *"Histoire de l'Industrie horlogère"* (supra).

progrès, la visite d'usines étant un complément qui s'impose. L'amour du métier devrait déjà suffire à provoquer ces curiosités. Finalement, le désintéressement actuel de trop de professeurs dans le domaine de la documentation étant préjudiciable aux élèves comme à l'École, doit cesser. Je profite de la circonstance pour remercier ceux des professeurs qui répondent à l'esprit de progrès désirable, et même rédigent des ouvrages* qui font ou feront la réputation de l'École, tout en facilitant son enseignement".

Lorsqu'il accède à la tête de l'École, en janvier 1944, Henri Braille poursuit l'œuvre de son prédécesseur en créant un « Bureau de documentation technique » à l'usage des professeurs et des élèves techniciens. Il confie cette mission à M. Marchand, professeur de dessin, qui aura pour tâche, non seulement de classer toutes les revues, catalogues, livres, extraits de journaux..., mais comme dans une « véritable bibliothèque », il devra aussi établir pour chaque document, une fiche synthétique des contenus avec utilisation possible : pour les cours techniques et pour les cours généraux. Le tout étant ordonné autour de deux fichiers croisés⁽¹⁾.

Un Directeur qui refuse à « classer » ses professeurs. Si Louis Trincano fait montre d'exigences à l'endroit de ses personnels (comme pour les élèves), il sait aussi refuser de fournir au Secrétariat d'État à l'Instruction publique des renseignements ayant trait aux fonctionnaires dont il a la charge et qui seraient susceptibles de nuire à certains déroulements de carrière. En mars 1941, il reçoit, via l'Inspection académique, la lettre suivante du Secrétariat d'État adressée au Recteur de l'Académie de Besançon⁽²⁾ :

"Vous m'avez signalé à plusieurs reprises le dévouement des fonctionnaires de l'Enseignement technique appartenant à votre Académie, qui sont restés à leur poste ou qui y sont revenus et qui assurent dans des conditions toujours difficiles et parfois dangereuse leur service.

Je vous serai obligé de leur dire à tous ma satisfaction et vous les remercierai en mon nom pour leur dévouement et leur conscience dont j'entends d'ailleurs tenir le plus grand compte pour les travaux d'avancement.

Vous voudrez donc bien me signaler tout particulièrement les fonctionnaires qui devront en 1941, faire l'objet d'une promotion au choix. D'autre part, vous me donnerez les noms des fonctionnaires qui sont rentrés à leur poste depuis le mois de juillet (1940) afin que mention puisse en être portée à leur dossier".

Pour Louis Trincano, cette demande ressortit, non pas comme une simple demande de « classement » mais surtout comme une forme de « délation », par défaut, à l'endroit de certains de ses administrés qui mirent « du temps » à réintégrer l'École. En ces temps difficiles pour tous, où toute promotion est la bienvenue, il veut aussi éviter une quelconque injustice qui risquerait d'opposer les personnes promues aux autres... Ainsi, passant outre la procédure hiérarchique, il répond directement au Secrétariat d'État à Paris, comme quoi il refuse d'établir tout classement. Dans une note à l'attention de ses professeurs il justifie ainsi sa démarche et son refus⁽³⁾ :

"MM. les professeurs trouveront ci-dessus la lettre ministérielle dont il fut question ce matin au Conseil. Ils constateront que le Directeur est invité à les classer en 3 catégories :

(1) Un fichier de classement technique et un fichier de classement pédagogique. Ibid., Service de documentation, 7 janvier 1944.

(2) *Cahier d'Instructions n° 22*, Courrier du Secrétariat d'État à l'Instruction publique au Recteur de l'Académie de Besançon, 19 mars 1941.

(3) *Cahier d'Instructions n° 20*, Note du Directeur, 4 avril 1941.

(*) Supra.

- ceux qui méritent des remerciements pour être restés ou revenus à leur poste ;
- ceux à signaler particulièrement pour une promotion au choix ;
- ceux appelés à bénéficier d'une mention à leur dossier pour être rentrés depuis le mois de juillet.

Ce classement, le Directeur a écrit à Paris **qu'il se récusait pour le faire**. S'il connaît les dates de retour, la Direction Générale est mieux qualifiée que lui-même pour tenir compte d'instructions individuelles*, d'ordre d'attente, de travaux accomplis suivant missions écrites ou verbales données en zone libre depuis Vichy et dont Besançon n'a pas été saisi. Tel professeur revenu fin mars peut avoir autant de mérite aux yeux de l'Administration que tel autre revenu fin septembre. Simplement, j'ai indiqué, avec les dates de retour, que tous ceux revenus depuis juin ont eu le mérite à passer la zone, soit en courant un danger, soit en subissant une redevance élevée.

Chacun comprend son rôle à sa manière, et c'était mon droit d'attendre la réponse ministérielle pour fixer chacun, plutôt que de provoquer des incertitudes et des espoirs rendant plus pénibles des déceptions possibles. Je consens à satisfaire les impatients qui ont entendu parler par ailleurs de la lettre ministérielle, mais je déclare à l'avance que je refuserai, comme je voulais m'éviter de provoquer tout entretien préalable sur les suites de cette lettre sans être d'abord moi-même informé".

- Mais un Directeur qui ne déroge pas sur la « déontologie » professorale. Sur la durée de l'Occupation et des contraintes inhérentes, il arrive parfois que des enseignants se laissent aller à juger ouvertement, et devant les élèves, certains de leurs collègues. Il est vraisemblable aussi que ces « critiques » ne touchent pas uniquement les aspects disciplinaires mais sont corrélées aux évolutions de la situation de guerre. En décembre 1943, avec le recul sur tous les fronts des forces de l'Axe et les difficultés du Régime de Vichy (supra), le discours à l'intérieur de l'École commence à se faire plus « libre⁽¹⁾ » et le moindre incident dégénère. Ces frictions entre enseignants, par élèves interposés, nous sont rappelées par une note du Directeur qui tance littéralement les coupables et les invite à se comporter en véritables « éducateurs⁽²⁾ » :

"Mon attention est attirée sur la faute de certains membres du personnel qui témoignent d'une attitude hostile, émettent des appréciations fâcheuses, commettent des écarts de langage à l'encontre de collègues de l'École, et ce devant les élèves : des plaintes me sont parvenues à ce sujet. Si un fonctionnaire a une critique à formuler vis-à-vis d'un collègue, il doit s'adresser directement, soit à ce dernier, soit au Directeur. Mais il est inadmissible de mêler les élèves à un différend personnel, pour en arriver parfois à les rendre maîtres de la situation en invoquant leur témoignage. Ces élèves s'amuse d'abord de ces incidents, qu'ils se font un malin plaisir d'exagérer. Puis ils viennent s'en déclarer les victimes : si on les a punis, si on leur a opposé un refus quelconque, c'est parce qu'ils sont les élèves d'un tel !

Je suis obligé de déclarer qu'un membre du personnel aurait-il entièrement raison, sera considéré comme ayant commis une faute de service s'il a pris devant des élèves une attitude désobligeante pour un collègue : cette faute témoigne que l'intéressé n'a pas les qualités d'un éducateur".

8-2-6) Éléments de la vie scolaire sous l'Occupation.

Lors de nos différents entretiens avec des anciens élèves⁽³⁾ qui furent scolarisés à l'ÉNH, pendant la période de l'Occupation, une double constante revient dans leur évocation de la vie scolaire de

(1) Dans la note de Louis Trincano, citée ci-après, on relève des termes comme : « attitude hostile », « appréciations fâcheuses », « écarts de langage à l'encontre de collègues », « différend personnel »...

(2) *Cahier d'Instructions n° 23*, Rapports entre membres du personnel, 9 décembre 1943. Cette note est l'une des dernières rédigées par Louis Trincano, dans quelques jours il sera mis à la retraite d'office.

(3) André Blum (1942-1944/1945-1949), Pierre Bullet (1940-1943/1945-1947), Jacques Déliou (1942-1946), Émile Guinchard (1940-1943/1944-1945), Georges Jublier (1938-1942), Marcel Labadens (†) (1941-1942/1945-1947), Michel Laithier (1943-1946), Jean Lenôtre (1942-1947), Jean Pierrot (1943-1947), Michel Pugin (1942-1946), Pierre Ravret (1937-1943), Pierre Taillard (1943-1947), Jacques Tison (†) (1934-1938/1940-1942).

(*) Comme celles reçues par Louis Trincano lors du repliement de l'ÉNH et son souci de « réinvestir » son École fin juin 1940 (supra).

cette époque : travail et discipline. Certes, ces deux dispositions étaient déjà en vigueur auparavant (supra), mais cette fois-ci la présence allemande sur le territoire modifie fondamentalement les devoirs et les obligations des élèves dans leur rapport avec l'École et son cadre institutionnel. Tout manquement à la discipline dans l'Établissement ou toute « déviance » comportementale en dehors de l'École peut amener à des mesures de rétorsion de la part des autorités d'Occupation à l'endroit de l'Institution et par voie de conséquence sur les personnes qui en ont la charge et notamment sur le Directeur. Il est vrai aussi, que cette « vie scolaire » peut être vécue de façon fort différente par les élèves surtout si l'on est « interne » ou « externe ». Pour celui qui est « externe », le retour journalier à la maison brise le cadre scolaire. Mais pour « l'interne », il lui faut attendre le temps des « petites vacances* » qui rythment l'année scolaire, mais pour cela il se doit posséder le précieux sésame qui lui permet de voyager en respectant strictement le choix des horaires des trains... Dans le temps consacré aux études et aux apprentissages du métier, les élèves doivent vivre avec les changements d'horaires, ou avec des « jours de vacances » supplémentaires, alors il faut rattraper les cours, car les examens de fin d'année ayant été supprimés, il faut absolument achever les programmes... Quand le froid se fait intense, avec le rationnement du chauffage, on pratique des exercices de réchauffement, quant à la nourriture, il faut suppléer les carences alimentaires par l'octroi de biscuits vitaminés dont l'attribution et le décompte sont strictement contrôlés... Mais loin de se morfondre dans une attitude zélée et toujours obéissante cette jeunesse éprouve aussi le besoin de déroger à la stricte observance des règlements et les rappels à l'ordre (voire les renvois), ne sont pas rares⁽¹⁾. Dans les actes de la vie scolaire quotidienne, les élèves restent soumis aux contingences du moment et ils doivent adopter une attitude respectueuse (tant au dehors qu'à l'intérieur de l'École), vis à vis des troupes d'Occupation. Pour la sécurité ils doivent continuer à respecter les mesures de la « défense passive », des « alertes » et à observer le rituel toujours contrôlé de leurs déplacements au sein de l'École : la montée dans les salles et dans les ateliers, les récréations, la circulation dans les couloirs... Et puis il y a les multiples discours sur la « Valeur morale », les « Campagnes du Secours National » ou comme le rappel sur l'interdiction de porter un quelconque insigne ou de « discuter » politique, sans oublier les cérémonies de la remise des prix... Sans vouloir tenter ici, de restituer de façon exhaustive tous les côtés de cette vie scolaire, dont chaque ancien élève a une perception qui lui est propre et dont certains aspects sont déjà estompés par la distance du temps, nous nous limiterons à quelques points particuliers qui sont retracés par les *Cahiers d'Instructions*. Ce sont ces différents points qui sont soumis à l'évocation des anciens élèves, témoins de cette période afin qu'ils puissent éclairer, par leurs souvenirs, les dispositions transcrites lors de ces années. Sur la

(1) Supra.

(*) Noël et Pâques. Pour les vacances de Noël 1940, l'École est restée ouverte pour ceux des élèves internes et externes qui ne purent rentrer chez eux. Une permanence à l'atelier fut assurée (infra).

méthode, comme la présence allemande est indissociable de la vie de l'École, nous n'aborderons et approfondirons, que dans un deuxième temps, l'épisode de la « réquisition » qui a frappé une dizaine d'élèves, à la fin de 1942 pour aller travailler en Allemagne.

a) Les élèves et le régime de Vichy : la « liberté » encadrée et le temps des restrictions.

- **Se déplacer sur le territoire.** Dès la fin de l'été 1940, les vacances achevées, tout élève de la zone occupée (hors la Ville) qui désire suivre (ou poursuivre) sa scolarité à l'ÉNH de Besançon (en zone interdite), se doit d'obtenir des autorités d'Occupation une « autorisation préalable » de circuler. Voici, à titre documentaire, la pièce que Jean Berthier*, élève horloger, fut obligé de faire établir par les Allemands, pour qu'il soit autorisé à quitter son bourg de la Nièvre pour sa rentrée scolaire à Besançon⁽¹⁾ :

"StandortKommandantur O.U. den 17.P. 40

Billy sur Oisy

Bescheinigung

Der BERTHIER, Jean hat die Erlaubnis, nach Besançon zu reisen und dort die Ecole nationale (Nationalschule) zu besuchen.

I.V

Dienststelle 07188

Leutnant u. stellvertr. Ortskommandant

StandortKommandantur O.U. den 17. 9. 40

Billy sur Oisy

Autorisation

BERTHIER Jean a l'autorisation de se rendre à Besançon et de fréquenter l'École Nationale (École Nationale)

I.V

Service 07188

Lieutenant et délégué du Ortskommandant"

Cette « liberté » de déplacement, strictement encadrée, se trouve de nouveau contrainte lors des retours en famille pour les élèves internes. Le choix et les horaires des trains sont obligés car le passage de la zone libre avec « laissez-passer » impose sa contrainte. Ainsi pour le congé des vacances de fin d'année en 1941, les consignes édictées par l'ÉNH sont les suivantes⁽²⁾ :

"**Départ** : Élèves partant en zone occupée et en zone libre (environ 40), prendront le train :

- lundi 22 décembre, à 8 H 16 ; arrivée à Dijon à 11 H 08, départ de Dijon à 12 H 28 ; arrivée à Lyon à 15 H 18. Passage par Chalon-sur-Saône pour la zone libre. Pour le Nord (7 élèves), départ le 22 décembre, à 15 H 19 ; arrivée à Dijon à 17 H 15 ; arrivée à Paris à 22 H 20 ; Départ de Paris (le 23 décembre) à 6 H 30, gare du Nord. Sauf 2 élèves, Ouest, arrivée à Amiens 9 H 49. Laissez-passer à Dijon (par Mlle Brillace de l'ÉP). Les autres élèves de l'École (environ 180) partiront en congé le mardi 23 décembre à 16 heures. Les documents sont disponibles au secrétariat.

Retour : Les élèves revenant de zone occupée, ou de zone libre** prendront le train Dimanche 4 janvier à Lyon : à Minuit 25, arrivée à Dijon à 5 H 24 ; départ de Dijon 11 H 15, arrivée à Besançon 13 H 08".

Quelques règles strictes à suivre. À peine installés à l'École, dès la rentrée de 1940, les élèves reçoivent « l'ordre » d'adopter : « réserve et dignité » vis-à-vis des Allemands***, toute transgression

(1) *Cahier d'Instructions n° 20*, Circulaire de rentrée, 25 septembre 1940.

(2) *Cahier d'Instructions n° 21*, Congé du Nouvel An, 17 décembre 1941.

(*) Jean Berthier, élève horloger, il débute sa scolarité, à l'ÉNH, en novembre 1939. En novembre 1940, il quitte l'École pour être « remis » à sa famille. D'après le *Registre des Inscriptions élèves*.

(**) Aucune allusion au retour des élèves du Nord et de l'Ouest.

(***) On ne parle jamais (ou très rarement) des « Allemands » mais des « troupes (ou des autorités) d'Occupation ».

à cette injonction se voit sanctionnée par un renvoi immédiat du coupable⁽¹⁾ :

"Ordre est donné à tous les élèves de l'établissement d'avoir vis-à-vis des troupes d'occupation la réserve et la dignité qui s'imposent. Toute attitude, toute manifestation contraire aux clauses de la convention d'armistice engageraient la responsabilité personnelle des parents et serait punie du renvoi immédiat des coupables. Ne pas avoir une attitude conforme aux engagements souscrits serait risquer de provoquer par représailles la fermeture de l'établissement dont l'évacuation a été obtenue dans l'intérêt de tous".

Dans les différents *Règlements de discipline générale* édités par l'Établissement, sous l'Occupation, et qui sont censés caractériser le comportement de l'élève à l'intérieur des murs, si le cadre réglementaire reprend largement des éléments développés antérieurement, on relève cependant quelques précisions qui ont trait à la nouvelle situation politique. Dans le *Règlement* distribué à chaque élève, à la rentrée d'octobre 1941, trois articles insistent sur les : actes malhonnêtes, la dénonciation, et la propagande :

9°) Un élève ne peut se trouver seul sous aucun prétexte dans une salle, un atelier, un couloir... Il est aussitôt présumé coupable en cas de plainte et de toute façon puni.

13°) L'administration de l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de disparition (argent, vêtements, livres, compas, stylos, bicyclette, etc.). dans l'intérêt général, les actes malhonnêtes (vol, dégradations, etc.) doivent être empêchés, sinon dénoncés, la complicité est aussi très sévèrement punie.

14°) Les organes de propagande et les controverses de caractère politique ou religieux sont interdits, de même que le port de tout insigne, et la lecture de tout ouvrage non autorisé".

Sur les vols ou les « disparitions », on remarque, à la lecture des *Cahiers*, dans cette période de restrictions, un accroissement très sensible des conflits, et la demande expresse de « marquer » par un signe distinctif, tous les objets (supra) appartenant aux élèves, s'inscrit pour lutter contre ces « incivilités » qui perturbent la vie quotidienne de l'établissement, quelques élèves furent confondus et exclus sous le vocable « d'indélicatesse⁽²⁾ ». Pour ce qui est des controverses politiques ou « philosophiques » entre les élèves, les consignes furent, semble-t-il, fort bien suivies, car on ne relève aucun incident dans les *Cahiers d'Instructions*, et si des rappels à la règle sont évoqués régulièrement, ils émanent notamment des autorités de Vichy (Abel Bonnard)⁽³⁾ et ils visent surtout le

(1) *Cahier d'Instructions n° 20*, Avertissement, 25 octobre 1940.

(2) D'après le *Registre des Inscriptions élèves*.

(3) Dans une note du 27 août 1942, Abel Bonnard, récemment nommé ministre de l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, s'adresse aux Inspecteurs d'académie pour qu'ils lui signalent : "toutes les personnes issues du corps enseignant qui auraient été condamnées ou frappées administrativement pour des menées communistes et des actes graves" et qui n'auraient pas été portées à sa connaissance car : "les Recteurs des académies où ces faits se sont produits ne m'en ont pas rendu compte". Outre cette défiance à l'endroit des Recteurs, il rappelle aux Inspecteurs d'Académie qu'il :

"attend (de chacun) d'être instruit très exactement et par les moyens les plus rapides, de tous les faits de communisme ou de gaullisme dont auraient pu se rendre coupables une ou plusieurs personnes placées sous vos ordres, non seulement lorsque ces actes ont donné lieu à des sanctions (...) alors même (que ces actes) vous paraîtraient d'une médiocre importance, car il se peut que j'en juge autrement, et toutes les indications que vous me donnerez peuvent m'être utiles".

L'Inspecteur d'Académie du Doubs et du Territoire de Belfort s'empresse de diffuser le courrier ministériel auprès des Chefs d'Établissement en les : "priant de bien vouloir le tenir éventuellement (sic) au courant de tous les faits signalés par Monsieur le Ministre. D'après le *Cahier d'Instructions n° 22*, Note de l'Inspecteur d'Académie, 2 septembre 1942.

corps enseignant. Si le port de tout insigne avec une connotation ostentatoire est interdit, on observe cependant qu'une entorse (de quelques semaines) fut faite pour arborer la « Francisque » du maréchal, mais bien vite celle-ci fut interdite de port⁽¹⁾ : le principe de neutralité politique et philosophique redevint, au sein de l'ÉNH, la règle pour tous les élèves comme pour les maîtres.

Défense passive : les procédures à respecter. Initiés dès la « drôle de guerre », les exercices d'évacuation de l'Établissement subsistent et périodiquement des directives sont adressées au personnel. Les sirènes de la Ville (sons modulés) puis la sonnerie de l'École (intermittente) donnent le signal. Si l'alerte a lieu le jour, chaque professeur est responsable de ses élèves. Les itinéraires, pour chaque section sont identifiés. Tous les lieux de refuge sont dans l'Établissement : couloir de la lingerie, abri des douches, couloir de l'Administration, abri des métaux, abri de l'entrée, abri de l'Institut (si besoin, garage auto). Si l'alerte a lieu la nuit, tous les internes doivent se retrouver dans l'abri des métaux. L'abri des tranchées (à l'extérieur) ne sera employé que sur ordres⁽²⁾. Mais si au début de l'Occupation les consignes à tenir en cas d'alerte étaient plutôt de type formel (le ciel bisontin était calme), avec les premiers revers des forces de l'Axe (supra), l'aviation anglo-américaine reconquiert la maîtrise des airs, elle s'enfonce par tout le Territoire et leurs passages au-dessus de Besançon ne sont pas rares⁽³⁾. Soudain, une nuit de plein été 1943, la Ville est bombardée, la gare Viotte est pulvérisée⁽⁴⁾. L'École, sise à quelque huit cents mètres de là, tremble sous l'effet des bombes et des vitres sont brisées⁽⁵⁾. Suite à ce bombardement les directives se font plus précises et plus alarmistes. En octobre 1943, en cas d'alerte « aux avions » c'est une « sonnerie spéciale » qui annonce l'évacuation⁽⁶⁾. Si les élèves de l'ÉNH doivent trouver refuge au sous-sol (métaux et

(1) Le 13 mai 1942, Abel Bonnard autorise le port de la Francisque à l'intérieur de tous les établissements de la zone occupée. Dans sa Circulaire il rappelle que le port de cet insigne est « volontaire », et qu'il « constitue un témoignage de fidélité au Maréchal ». Il doit être considéré « comme un signe de participation des maîtres et des élèves à l'œuvre de la révolution Nationale ». Il rappelle aussi que cet insigne doit être « distingué de celui des jeunes du Maréchal » réservé aux membres de cette Association « et qui ne peut être admis que dans les établissements où elle a été autorisée ». Il semble que cette initiative d'Abel Bonnard, de généraliser le port de la « Francisque », provoqua l'ire de l'Association des « jeunes du Maréchal », car sa Circulaire fut abrogée deux mois plus tard, par le décret du 31 juillet 1942, relatif aux statuts de la Francisque qui en conditionne le port (par admission de candidatures). Le port de la Francisque (pendant ces quelques semaines) par Louis Trincano, fut évoqué, à charge, lors de son procès (infra). Pour le port de la Francisque à l'ÉNH, voir le *Cahier d'Instructions n° 22*, Circulaire Ministérielle du 3 mai 1942 et note manuscrite d'annulation de ladite Circulaire par Louis Trincano, 25 août 1942.

(2) *Cahier d'Instructions n° 21*, Défense passive, Mesures en cas d'alerte, 18 octobre 1941.

(3) Les vols se dirigent principalement vers l'Italie.

(4) Nuit du 15 au 16 juillet 1943, supra.

(5) Dans un courrier du 26 octobre 1943, Louis Trincano évoque le bombardement de la gare Viotte et écrit : « que l'École s'en est tirée, avec des vitres brisées, dont certaines jusque sur mon lit ». ADD 1464 W 22.

(6) *Cahier d'Instructions n° 23*, Défense passive, consignes en cas d'alerte aux avions, 1^{er} octobre 1943.

chaufferie), les élèves du Collège Technique et Moderne et ceux de l'Atelier-École doivent maintenant se rendre dans les tranchées-abris du terrain de « l'internat ». L'Économe se voit charger, avec une équipe spéciale, de toutes les mesures concernant « l'incendie et les déblaiements éventuels ».

Les mesures pour les ressources alimentaires. Si elles touchent tous les élèves, une situation particulière doit être faite aux élèves internes car c'est l'École qui doit pourvoir à leur nourriture. Dans le *Règlement scolaire* établi à l'usage des parents, pour la rentrée d'octobre 1942⁽¹⁾, il est rappelé que les élèves internes doivent remettre à l'Économat, le jour de la rentrée, « leur carte d'alimentation au complet », ainsi que « les bons de savon » pour le blanchissage. Ils doivent aussi « présenter des certificats de radiation pour les denrées faisant l'objet d'inscription chez les fournisseurs ». Bien sûr, l'envoi de colis aux élèves est admis, mais « ceux du sucre ou sucrés » sont particulièrement recommandés. Mais l'École est aussi à la recherche de denrées alimentaires notamment de pommes de terre. Aussi elle demande aux familles (rurales) de « participer » (contre remboursement) à l'envoi de 100 kg par élève interne :

"En raison des circonstances, les familles ont livré 100 kg de pommes de terre par interne pour l'année écoulée*. La même demande, plus pressante encore est à faire pour 1942-43. Pour éviter des frais de transport, chaque élève pourra apporter avec lui à la rentrée 50 kg de pommes de terre, le reste étant livré ultérieurement. Le paiement sera fait à réception du dernier envoi, soit à l'élève, soit directement par mandat. Les emballages (sacs de préférence) seront retournés".

Les compléments alimentaires : la distribution de biscuits vitaminés. Dans les premiers mois de l'Occupation, et pour assurer sa politique pour la Jeunesse, le Régime de Vichy se doit de lui assurer la meilleure santé possible. Aussi pour éviter les carences alimentaires il est décidé de distribuer dans les écoles des « biscuits vitaminés » et les élèves sont soumis à des contrôles médicaux périodiques. À l'ÉNH on trouve la première distribution en octobre 1941**. Cette attribution fait l'objet de maintes recommandations, elle est aussi particulièrement encadrée. Dans un premier temps cette distribution à lieu cinq jours par semaine***, à 16 heures, à l'atelier, et il faut que « les élèves aient les mains propres⁽²⁾ » :

"Chaque professeur recevra une boîte de 400 biscuits avec une feuille de comptabilité, sur laquelle seront portées les entrées (par 400 biscuits) et les sorties journalières (6 par élève) selon le nombre exact des élèves présents, les biscuits des absents devant rester en compte. Cette méthode permettra une distribution rapide au moment voulu (goûter) dans les conditions d'hygiène nécessaires et sans dérangement durant l'atelier. C'est un service que je (le Directeur) demande aux professeurs dans l'intérêt du travail et des élèves".

Cette distribution s'inscrit dans un rituel et l'on recherche toujours à gagner en efficacité. En décembre 1942, la Direction fait un constat et modifie les conditions d'attribution en fonction de l'âge

(1) *Cahier d'Instructions n° 22*, Réglementation scolaire (à conserver par les parents), juillet 1942.

(2) *Cahier d'Instructions n° 21*, Biscuits vitaminés, 31 octobre 1941.

(*) Année scolaire 1941-1942.

(**) André Blum, Georges Jublier, Jean Lenôtre, Michel Pugin..., se souviennent fort bien de ces distributions.

(***) Sauf le jeudi et le dimanche.

des élèves⁽¹⁾ tout en essayant de conserver la dotation globale des biscuits (base moyenne de 6 biscuits par élève) :

"Par mesure de simplification, il a été distribué jusqu'à ce jour 6 biscuits à tous les élèves sans distinction d'âge. L'expérience établit que cette mesure paraît avoir des inconvénients. Certains élèves (les jeunes) progressent très notablement en poids, alors que les plus âgés ont tendance à en perdre ou à rester stationnaires. D'autre part, certains élèves qui ne reçoivent pas la ration afférente à leur âge prennent des boutons. Désormais les instructions reçues pour la répartition des biscuits seront strictement observées et chaque professeur dressera une liste des ses élèves avec, suivant l'âge, le nombre de biscuits à recevoir par chacun d'eux suivant répartition ci-après : au-dessous de 14 ans = 4 biscuits ; de 14 à 16 ans = 6 biscuits ; de 16 à 18 ans = 8 biscuits ; au-delà de 18 ans = néant. Il appartiendra au médecin de statuer d'après leur poids sur le cas de certains élèves de plus de 18 ans".

Rapidement, après examen de la situation corporelle des élèves de plus de 18 ans, le médecin de l'école estime : « *que leur poids est en général insuffisant* » et estime nécessaire de leur attribuer, aussi, des vitamines. Louis Trincano institue dès lors que : « *les élèves de 18 à 20 ans recevront jusqu'à nouvel ordre 8 biscuits vitaminés par jour* », et il demande que les professeurs fassent connaître au Surveillant général le nouveau nombre de biscuits à fournir journalièrement.

Mais au fil du temps les conditions et la gestion de la distribution soulèvent quelques polémiques car certains professeurs ont confié cette tâche à leurs élèves, le Directeur se voit, de nouveau, obligé de rappeler certaines consignes⁽²⁾ :

"La distribution des biscuits vitaminés va être reprise avec le concours des professeurs. À ce sujet, j'ai pu me rendre compte de différences très marquées : alors que dans certains ateliers la distribution est faite régulièrement par les professeurs, dans d'autres elle est confiée à des élèves et il s'ensuit un gaspillage inévitable qui frustre finalement certains, d'où des plaintes qui parviennent à la Direction. Au surplus, la consommation de davantage de biscuits que ceux prescrits par jour est pernicieuse. J'insiste encore sur le point que c'est aux seuls professeurs qu'il appartient d'assurer la distribution et tenir la feuille d'entrées et de sorties : la santé de nos élèves sous-alimentés, mérite bien cet effort. Tenir compte également que les boîtes doivent être enfermées, alors que parfois elles restent à la portée des élèves durant l'absence des professeurs. M. le Surveillant général est invité à assurer le contrôle de comptabilité de cette distribution".

En novembre 1942, suite aux « disparitions importantes de biscuits » lors de l'absence des professeurs, le dépôt dans les ateliers est supprimé. Désormais un élève, par atelier, sera désigné pour se rendre chaque jour (avec l'effectif exact des élèves), pour toucher à la Surveillance générale le nombre de biscuits nécessaires⁽³⁾.

L'École et la présence dans les murs des symboles de l'État français. Dès son accession au pouvoir, le maréchal Pétain s'attaque aux symboles de la République. En juillet 1940, les principes de : Liberté-Égalité-Fraternité sont abolis pour laisser place au : Travail-Famille-Patrie et à l'État Français. Certes le plus grand nombre des édifices publics conserveront à leur fronton, sculptée dans la pierre, la trace de la défunte République mais on voit aussi se multiplier sur les murs des

(1) Ibid., 15 décembre 1941. Pierre Ravret (1937-1941/1943), brillant élève mécanicien, diplômé avec médaille d'argent, puis ingénieur de l'Institut de Chronométrie se souvient : "*des difficultés de ravitaillement, des biscuits du Maréchal, le pain noir pesé et repesé...*". D'après un courrier sans date (fin 1996), adressé au lycée Jules Haag de Besançon.

(2) *Cahier d'Instructions n° 22*, Biscuits vitaminés, 5 mai 1942.

(3) *Cahier d'Instructions n° 22*, Biscuits vitaminés, 23 novembre 1942. Michel Pugin fut chargé de cette mission pour sa section.

mêmes édifices, la mise en peinture des nouvelles valeurs de l'État Français. À l'École Nationale d'Horlogerie, il faut pénétrer à l'intérieur du bâtiment, dans la première cour, pour lire sur la façade du mur du bâtiment transversal (la barre du "A")⁽¹⁾, au-dessus du préau, à la hauteur du 1^{er} étage, les trois aphorismes, en lettres majuscules : TRAVAIL-FAMILLE-PATRIE. Mais il semble que cette présence, fort lisible, marqua peu les esprits. Sa « lecture » devint si banale que son sens finit rapidement par être « oublié » par tous⁽²⁾. Mais si cette inscription n'évoque pas de souvenir prégnant chez les anciens élèves, *a contrario*, les références au maréchal Pétain, sous forme d'affichage, leur rappellent fort bien le caractère particulier de cette époque. Comme tous les établissements publics, l'ÉNH se doit d'assurer la « promotion » du nouveau régime et il reçoit à ce titre nombre d'affiches qui doivent être apposées, non seulement sur les panneaux prévus à cet effet, mais aussi en d'autres endroits comme les ateliers. Il semble que parmi tous les envois (voire des achats, comme le portrait du maréchal, l'ÉNH opte pour une sélection restreinte et ne semble pas pratiquer de zèle particulier⁽³⁾. Les quelques affiches que nous avons retrouvées dans le fonds d'archives de l'ÉNH sont de deux ordres : les premières ont trait aux « discours » du maréchal, les secondes touchent à ses « portraits ». Pour les « discours » il semble que la première affiche apposée au vu de tous, sur le panneau d'informations en salle des professeurs, concerne « l'Allocution Radiodiffusée » du 30 octobre 1940⁽⁴⁾. On peut penser que d'autres affichages de cet ordre furent exposés, puis déposés au rythme des interventions ou allocutions du maréchal. Deux « affiches » retiennent tout particulièrement l'attention car elles furent non seulement placardées (temporairement ?) sur le panneau « d'informations générales » mais elles furent aussi apposées, de façon permanente, dans les différents ateliers⁽⁵⁾. La première concerne le « Message de Monsieur le maréchal Pétain, Chef de l'État Français à la Jeunesse Française », l'autre à l'un des portraits du maréchal, issu d'une affiche

(1) Bâtiment désigné "M", sur doc. 51 1/3, dans annexe 2.

(2) Les anciens élèves, présents à cette époque, ne se souvenaient guère de cette référence à l'État Français apposée sur ce mur. À la fin des années 1990, cette inscription était encore visible, ce qui prouve combien la mémoire collective tombe parfois dans l'indifférence et nulle voix ne s'est élevée, au sein de l'École, de 1944 à nos jours, pour effacer ces symboles de l'Occupation. Maintenant cette inscription fait partie de l'histoire de l'ÉNH, elle est désormais en partie cachée par une superstructure qui est venue depuis lors « habiller » cette façade.

(3) Dans les archives de l'École, nous n'avons retrouvé que quatre affiches différentes. Certaines montrent des traces de punaisage, ce qui veut dire qu'elles ont été exposées, puis déposées et conservées. On peut aussi penser que d'autres affiches, similaires, ont été détruites dès les prémices de la Libération de Besançon. AÉNH.

(4) Elle traite de la rencontre de Montoire : "*Français, J'ai rencontré, jeudi dernier, le Chancelier du Reich. Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes...*". Cette affiche de format type A₃ (210 x 297) porte en haut à gauche, le tampon de l'École d'Horlogerie de Besançon, avec la mention au crayon gras rouge : "affichage".

(5) Il semblerait, d'après Georges Jublier, qu'il n'y avait pas d'affichage de ce type dans les salles de cours.

qui faisait appel à la générosité des Français au profit du « Secours National* ». Si pour certains anciens élèves le souvenir de cette propagande commence à s'estomper, il se fait très précis dans la mémoire de Georges Jublier car il a conservé de cette époque une photographie où l'on voit cet affichage. D'après ce cliché, réalisé en 1942⁽¹⁾, à l'Atelier de mécanique, on observe un affichage, sans ostentation, de trois documents superposés, placés directement sur le mur, à l'encoignure d'une fenêtre, à environ deux mètres du sol. Le premier document affiché, au-dessus des autres, est l'un portraits (le numéro 2) du maréchal, issu de la campagne de propagande pour le « Secours national ». P. Pétain présenté de profil, tourné vers la gauche, à mi-buste, tête nue, en « sépia », format 36,5 cm x 28 cm, avec pour légende, en bas du portrait : « *Je hais les mensonges qui vous on fait tant de mal* ». Ce choix semble avoir été fait pour l'ensemble des ateliers car on trouve aussi la trace de ce même portrait dans un atelier d'horlogerie (infra). En dessous de cette photographie, sous un titre en gros caractères qui à pour but « d'accrocher » le lecteur, on relève un texte qui retranscrit quelques « sentences » du maréchal et dont, en témoin studieux, Georges Jublier a pris soin de bien les noter au dos de la photographie :

"Français, souviens-toi !

- Notre défaite est venue de notre relâchement ;
- L'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice ;
- On a revendiqué plus qu'on a servi ;
- Le premier devoir est aujourd'hui d'obéir".

Le troisième document affiché sous les deux autres, concerne le « Message » adressé par le maréchal à la « Jeunesse Française ». Cette affiche est très « travaillée » dans la présentation. D'un format A₂ (420 mm X 297 mm), horizontal, elle se présente sous les dehors d'un diplôme avec en son centre le portrait du maréchal Pétain. Il est présenté de face, la tête légèrement tournée vers la

(1) L'histoire de ce cliché est à remettre dans son contexte. Georges Jublier et ses camarades de promotion arrivent à la fin de leur scolarité. Nous sommes en mars 1942, et selon l'usage ils fêtent le « Père Cent » (les cent derniers jours d'école). Pour fêter l'événement***, ils prennent une série de photos dont l'une est prise à l'atelier de Petite Mécanique de Précision. Sur ce cliché, le groupe mécanicien est saisi (ils sont 11) juste en dessous de l'affichage.

(*) Cette affiche d'environ 380 mm x 560 mm, présente dans sa partie haute et à droite un texte qui rend hommage au maréchal Pétain « qui a fait don de sa personne à la France » et qui exhorte les Français à lui réserver « une place d'honneur » dans leur foyer en achetant les portraits officiels qui leur « seront présentés par le facteur des postes ». Ils sont vendus 5 francs pièce « au profit du Secours national pour lutter contre la misère ». Dans la partie gauche de l'affiche et en bas, formant un L, on relève 5 portraits du maréchal, dont un en pied. Chaque portrait est numéroté et exprime une « pensée** » extraite de ses discours, ainsi que le fac-similé de sa signature. Chaque portrait proposé est tiré sur papier héliographe teinté crème, 150 g au mètre carré, et au format 36,5 (cm) de haut sur 28 (cm) de large.

(**) Photo n° 1 : « *Je fais à la France le don de ma personne* ». Photo n° 2 : « *Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal* ». Photo n° 3 : « *La patience est peut-être aujourd'hui la forme la plus nécessaire du courage* ». Photo n° 4 : « *J'ai été avec vous dans les jours glorieux, je reste avec vous dans les jours sombres. Soyez à mes côtés* ». Photo n° 5 : « *Suivez-moi. Gardez votre confiance en la France éternelle* ».

(***) Ils sont 17 (mécaniciens, horlogers, bijoutiers) à avoir accompli le rite dont les principales actions furent de défiler sur la terrasse de l'École et de monter, à pied, la côte de Morre (déserte) pour aller prendre un verre au café du village... D'après le témoignage (et les photographies qui ont figé l'événement) de Georges Jublier.

gauche, le regard qui fixe le lointain. Son visage affiche une certaine sérénité, il a la tête coiffée du képi et sur la poitrine, il arbore la médaille militaire. Sur le pourtour de l'affiche court une frise de feuilles de chêne ponctuée par les symboles du maréchal et de l'État Français : la francisque, le bâton étoilé, et les nouvelles valeurs du *Travail, Famille, Patrie* (en bas et au centre, sous le portrait). On note aussi la répétition de chaque valeur, en surimpression sur la frise : *Travail* (à gauche sur le médian), *Famille* (en haut, sur le médian), *Patrie* (à droite sur le médian). Juste au-dessus du portrait, et sur toute la largeur du document, le titre, en grandes lettres majuscules déclame avec une certaine emphase l'objet du document : « Message de Monsieur le Maréchal Pétain, Chef de l'État Français, à la Jeunesse Française ». Au-dessous du titre (intercalées entre le titre et le dessus du portrait), on observe les sept étoiles, autre attribut du maréchalat.

Le texte est réparti équitablement de chaque côté du portrait, quant à sa nature on retrouve la stigmatisation de l'ordre ancien, les vertus des épreuves qui « trempent les âmes », la promotion du travail, le « don de soi » et de « l'esprit d'équipe » qui permettront d'assurer le « redressement national » dans une « France ressuscitée⁽¹⁾ » :

“MESSAGE DE MONSIEUR LE MARÉCHAL PÉTAÏN CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAÏS À LA JEUNESSE FRANÇAÏSE”

“C'est à vous, jeunes Français, que je m'adresse aujourd'hui, vous qui représentez l'avenir de la France et à qui j'ai voué une affection et une sollicitude particulières (...). Vous payez des fautes qui ne sont pas les vôtres. C'est une dure loi qu'il faut comprendre et accepter au lieu de la subir ou de se révolter contre elle. Alors les épreuves deviennent bienfaisantes, trempent les âmes et les corps et préparent les lendemains réparateurs (...). Méditez ces maximes : Le plaisir abaisse, la joie élève ; le plaisir affaiblit, la joie rend fort (...). Lorsque vous aurez à faire choix d'un métier, gardez-vous de la double tentation des gains immédiats et du minimum de peine. Visez de préférence aux métiers de qualité qui exigent un long et sérieux apprentissage (...). Lorsque vous aurez choisi votre carrière, sachez que vous aurez le droit de prendre place parmi les élites. C'est à elles que revient le commandement sur le seul titre du travail et du mérite. Dans cette lutte sévère pour atteindre le rang que vos capacités vous assignent, réservez toujours une place aux vertus sociales et civiques, à l'entraide, au désintéressement et à la générosité. Nous devons reconstruire, mais la préface nécessaire à cette reconstruction est d'éliminer l'individualisme destructeur, destructeur de la famille dont il brise ou relâche les liens, destructeur du travail, à l'encontre de qui il proclame le droit à la paresse, destructeur de la Patrie, dont il, ébranle la cohésion et sape l'unité (...). Apprenez donc à travailler en commun, à réfléchir en commun, à obéir en commun, à prendre vos joies en commun, en un mot, à cultiver parmi vous l'esprit d'équipe et vous préparez ainsi le fondement du nouvel ordre français qui vous permettra d'affronter allégrement l'œuvre immense du redressement national (...). Jeunes Français, la France, aujourd'hui dépouillée, un jour prochain reverdira, reflleurira. Puisse le printemps de votre jeunesse s'épanouir bientôt dans le printemps de la France ressuscitée”.

Ces affichages dans les ateliers, placés sans ostentation particulière, à même les murs, et dont les dimensions restent modestes eu égard au volume des ateliers dont la hauteur sous plafond approche les cinq mètres (supra), semblent bien indiquer qu'ils obéissent plus au caractère d'obligation de propagande voulu par Vichy que d'une quelconque volonté de l'Établissement à vouloir promouvoir les thèses du nouveau régime. Deux faits viennent, à notre sens, corroborer notre sentiment. Le premier élément nous est donné de nouveau par Georges Jublier. Pour fêter le « Père Cent » et commencer le décompte des jours, l'un de ses camarades avait acheté une de ces cartes postales « calendrier », munies de trois petites roues, que l'on tourne pour afficher, dans trois petits guichets,

(1) Pour le texte complet, voir annexe 3, doc. 12.

le nombre de jours restants⁽¹⁾. La carte représentait un militaire ; elle fut apposée sur le portrait du maréchal Pétain figurant au centre de « son message à la Jeunesse Française », les formats étant à peu près identiques. La carte resta ainsi pendant les « Cent jours » et tous les matins, une main « anonyme » affichait, à l'attention de tous les élèves de l'atelier, le nombre exact des jours qui restait à accomplir... Ainsi, au vu de tous les élèves de l'atelier, et celle du professeur*, la carte « iconoclaste » est restée apposée sur le portrait du maréchal. Outre sa valeur qui touche au symbole et à la tradition, c'est aussi, un acte de liberté qui fut réalisé au sein d'un atelier de l'ÉNH en une période (mars-juin 1942), où l'Allemagne est au faite de sa puissance et où la présence de l'occupant hante les murs de l'Établissement (infra). Le second fait touche au portrait du maréchal Pétain, placardé dans un des ateliers d'horlogerie, et qui se retrouve surchargé de symboles nazis. Le portrait en question est le même que celui que nous avons décrit ci-dessus (numéro 2) et qui fait partie de ceux vendus au profit du « Secours National ». Sur ce portrait, qui était affiché dans l'atelier des 4^e année d'horlogerie, en 1942⁽²⁾, on note que le maréchal se retrouve « affublé » de la moustache d'Hitler (en surimpression, sur la sienne) et arbore sur le revers de sa vareuse une croix gammée. On ne sait qui est l'auteur de ces « ajouts » : un élève ? un agent de service ?, un professeur d'atelier ? On ne le sait... Combien de temps cette affiche ainsi maquillée est-elle restée en place ? Qui s'en est aperçu et a procédé (ou fait) à sa dépose ? Nulle réponse... Mais ce que l'on peut affirmer c'est que Louis Trincano l'a eue dans les mains et a décidé de la conservée car il a pris bien soin de noter l'atelier et la date de son retrait. Mais, hormis la conservation de cette affiche, nulle remarque ou observation sur cette « affaire » de la part du Directeur dans le *Cahier d'Instructions* à cette période**. S'il avait été un partisan convaincu et zélé du nouveau régime (et de sa propagande), nulle doute que cet « incident » eut fait de sa part, l'objet d'une note et l'affiche détruite, car elle ternissait l'image du « Chef de l'État !»

Les élèves de confession juive et le port de l'étoile jaune. Dès la parution des premières lois raciales⁽³⁾, la communauté juive se trouve quasiment exclue du corps social, elle est saisie dans ses biens propres⁽⁴⁾ et contrainte dans ses libertés de déplacements. Avec le retour de Pierre Laval, en avril 1942, leur situation prend un tour dramatique. Pour complaire à l'idéologie nazie (*"La solution*

(1) Tous les jeunes gens qui ont accompli leur service militaire connaissent bien sa nature et son usage.

(2) Cette affiche, conservée dans les archives de l'ÉNH, porte la mention : « Pétain affublé en Hitler, atelier 4^e H, 12 – 1942 » (décembre 1942).

(3) Octobre 1940 (supra).

(4) Sur cette question voir : DOUZOU (L), *Voler les juifs. Lyon, 1940-1944*, Hachette Littératures, 2003, 340 p. (En collaboration Bénédicte GAVAND et Anne-Claire JANIER MALNOURY)

(*) Marcel Vichot. Il est probable que ce dernier a remarqué la présence incongrue de cette carte occultant le portrait du maréchal, mais connaissant sa personnalité et ses convictions il est vraisemblable qu'il a aussi « apprécié » la « geste » des élèves.

(**) Nous observons que le retrait de cette affiche correspond avec l'annonce de l'envoi de certains élèves au STO (infra).

finale”), l'État Français se lance dans une série d'actions qui débutent, dès le 29 mai 1942, par l'obligation du port de l'étoile jaune dans la zone occupée⁽¹⁾. Avec le port de ce signe d'appartenance religieuse, dont les dimensions, la position et les conditions de fixation (la couture) doivent obéir à des critères précis, c'est la fin de l'anonymat. Dans la rue, à l'approche de l'usine ou à la porte de l'école, toute personne de confession juive est maintenant immédiatement identifiée et se trouve soumise au regard de l'autre. André Blum⁽²⁾, et l'un des très rares élèves juifs (et peut-être le seul (?))⁽³⁾ à avoir été scolarisé à l'ÉNH, de 1940 à 1944. Son témoignage est important et précieux car il nous permet, tout d'abord, de suivre le parcours et les conditions de scolarité d'un jeune garçon pendant la presque totalité de la durée de la Guerre, au sein du même Établissement, ensuite parce qu'il nous donne la possibilité de mieux cerner les attitudes des autres élèves, des professeurs et de la Direction de l'École à l'endroit d'un jeune élève de confession juive. Né le 2 septembre 1928, à Besançon, il est fils d'horloger. C'est en octobre 1940, à 12 ans à peine révolus, qu'il pénètre pour la première fois dans l'enceinte de l'École d'Horlogerie, mais c'est en qualité d'élève de l'École Pratique. Après une année en classe préparatoire (orientation), puis une seconde année en mécanique, il intègre en octobre 1942, sur concours*, la classe de « petite mécanique de précision » de l'ÉNH. Élève doué en mathématique et en sciences physiques, il éprouve quelques difficultés à l'atelier. Le travail à la lime constitue l'essentiel des travaux pratiques et si les rares travaux sur le tour d'outilleur** allègent sa peine, il n'en reste pas moins qu'il faut aussi manier le burin à main, exercice qui demande, là encore, une rare habileté gestuelle... Mais très persévérant, il arrive à acquérir une dextérité qui qualifie le bon « professionnel ». C'est donc un excellent élève qui se voit obliger d'interrompre brutalement ses

(1) C'est le premier acte de « la solution finale » qui va conduire aux grandes rafles et aux déportations de l'été 1942. Supra. Nous rappelons, d'après Serge Klarsfeld, qu'il y avait environ 330 000 Juifs qui vivaient en France en 1939, dont un peu moins de 200 000 qui avaient la nationalité française. Ils furent quelque 80 000 à être exterminés dont 24 500 Juifs français. Cité par COINTET (J-P), Histoire de Vichy, op. cit. p. 257.

(2) Nous avons déjà évoqué son témoignage et cité très brièvement son parcours (supra).

(3) André Blum n'a pas le souvenir d'autres élèves dans sa situation, il en est de même pour les autres anciens élèves interrogés. Lors de nos entretiens, Jean Pierrot***, élève horloger, se souvenait fort bien d'André Blum, « seul élève de l'établissement à porter l'étoile jaune » et il se rappelait combien, lui-même et les autres élèves, le voyant ainsi arborer cette étoile aux regards de tous éprouvaient pour lui respect et compassion.

(*) Nous rappelons que les élèves de l'École pratique pouvaient intégrer, sur concours, l'ÉNH à l'issue des deux premières années de formation (supra).

(**) Avec quelques exercices sur étai-limeur et sur fraiseuse, mais les restrictions obligent à privilégier le travail à la lime (supra).

(***) Quand il intègre l'ÉNH, en octobre 1943, Jean Pierrot est un réfugié des Ardennes. Né en 1925, titulaire du BEPS, il a 18 ans quand il intègre, sur la volonté de Louis Trincano, la section de Technicien à l'ÉNH. Mais les exigences théoriques sont trop élevées, il poursuit alors sa formation chez les Praticiens horlogers. Bon élève, travailleur et rigoureux, il sort diplômé de l'ÉNH en 1947. Son application et la formation suivie dans la classe de Technicien, l'incitent à s'engager (avec grande réussite) dans la voie professorale. Excellent pédagogue, très ouvert aux nouvelles technologies, il termina sa carrière en 1985, comme Professeur Technique, dans les classes de « Contrôle et régulation », à l'ÉNH, devenue depuis les années 1970, le Lycée Jules Haag.

études, pour des raisons de sécurité personnelle, il quitte l'École en février 1944⁽¹⁾. Mais si le jeune élève s'applique dans sa scolarité, il se trouve aussi durement confronté aux conséquences tragiques de la politique de Vichy. En mai 1942, il a l'obligation de porter l'étoile jaune, et elle est fort visible lorsqu'il se déplace pour se rendre, à pied, à l'École. Mais, habilement, André Blum l'avait apposée sur une pèlerine et une fois le seuil de l'ÉNH franchi, il se rendait au vestiaire et retrouvait ainsi son « anonymat », car à l'atelier, il y a obligation de porter soit la blouse ou le « bleu » de travail. Dans les cours il y a aussi le besoin de laisser manteaux et autres pèlerines sur les patères, à l'extérieur des salles, dans les couloirs. Ainsi, pendant près de deux années, jusqu'à son départ brusqué de l'École, André Blum a pu, à l'instar de tous les autres élèves, être libre du port de tout signe distinctif à l'intérieur de l'Établissement⁽²⁾. Aucune remarque ne lui a jamais été faite, pendant toute sa scolarité, sur son appartenance religieuse, ni de la part de la Direction, ni de celle des professeurs, ni des autres élèves*. Mais le drame frappe dans sa famille. En juillet 1942 son père est arrêté, transféré à Drancy, puis déporté. Il ne devait plus jamais le revoir. En octobre 1943, la villa où il résidait est réquisitionnée par les Allemands, le reste de la famille est expulsée, la ville récupère les meubles, la maman, gravement malade, est hospitalisée⁽³⁾. Une partie des siens trouve l'hospitalité chez un Professeur de l'École Normale. De suite, Louis Trincano (sur le départ) accueille dès lors André Blum en qualité d'interne, à l'ÉNH, où pendant près d'un trimestre un maître-interne** veillera particulièrement sur lui. Mais devant le danger toujours latent qui le guette, le Directeur lui conseille vivement de quitter l'École pour trouver un refuge plus sûr. Le 28 février 1944, il prend congé de l'Établissement et entre dans la clandestinité. Avec la complicité efficace d'un médecin (Maurice Baigue), en mai 1944, il trouve enfin refuge en Suisse. Le 15 octobre 1944, alors que les Allemands sont encore dans les Vosges, le voici de retour à Besançon, pour continuer à l'ÉNH, des études brillantes un moment interrompues⁽⁴⁾. Quand il résume ce temps de l'École sous l'Occupation, André Blum estime qu'il était, pour lui, semblable à celui de tous les autres élèves. Il fut traité, à leur instar, sans discrimination particulière. Il se souvient d'une époque de travail et de discipline. D'un temps scolaire qui faisait une place importante au sport, à Chamars ou dans l'espace réservé au futur

(1) Infra. Il réintègre l'ÉNH, en octobre 1944. Il achève son cursus et continue dans la classe de Techniciens (1945-1949), entre à l'Institut de Chronométrie et sors diplômé en 1951. Nous reviendrons sur sa carrière professionnelle.

(2) On rappelle ici, qu'en octobre 1941, le *Règlement Intérieur de l'École* édicté par Louis Trincano stipulait déjà « l'interdiction de port de tout insigne » (art. 14), supra.

(3) Grabataire, intransportable, elle ne fut pas déportée. Elle resta ainsi, à l'hôpital de Besançon, jusqu'à la fin de la guerre.

(4) En février 1945, André Blum témoignera, par courrier, en faveur de Louis Trincano, lors du procès de ce dernier, mais son courrier ne fut pas retenu (infra).

(*) En fait, au cours de sa scolarité, un seul élève l'a traité de « sale juif ». D'après André Blum cette insulte doit être remise dans son contexte car, pour lui, elle n'avait pas de connotation antisémite. L'« insulteur » étant fort bon élève il s'est trouvé surpassé par André Blum au classement ; c'est donc, d'après lui, surtout par dépit d'avoir perdu la 1^{ère} place, que l'insulte a fusé.

(**) Raymond Chaléat.

internat, avec le souvenir des biscuits vitaminés et de « bonbons roses* », du vin et de l'eau à la cantine. C'est le souvenir d'un Surveillant général (Jean Rigaux), strict avec tous les élèves « praticiens » mais particulièrement tolérant avec les « grands », les « techniciens ». C'est parfois une évocation un peu plus confuse sur un mouvement d'élèves, le 11 novembre 1943**, arborant le brassard noir (?), mais c'est aussi la réminiscence d'une relative quiétude⁽¹⁾, qui semblait sourdre des hauts murs protecteurs d'une École et d'une Direction qui savaient aussi filtrer les difficultés et gérer les « bruits et chuchotements » du dehors...

b) Le travail des élèves, le temps consacré à l'étude, les boursiers, les évaluations, les punitions... Pendant toute la durée de l'Occupation, la Direction de l'Établissement s'est efforcée d'adapter les programmes (et les évaluations) à l'introduction de l'Éducation générale et sportive et aux contraintes économiques⁽²⁾. Dès l'approche de l'hiver et jusqu'au printemps, des nouvelles directives se mettent en place pour réduire les consommations de chauffage et de lumière. En janvier 1941, la rentrée des classes, qui le matin était à 9 heures passe provisoirement à 10 heures. Le soir, le chauffage est coupé à 18 heures et il est demandé aux élèves de rester habillés⁽³⁾. Pour « compenser » la restriction du chauffage et pour éviter de porter atteinte à la santé des élèves on instaure, dès la rentrée d'octobre 1941, des « exercices de réchauffement ». Chaque jour, à des heures déterminées, il est institué des exercices en groupes, dans la cour, sous la direction d'un moniteur. Le temps total dévolu à l'exercice est de 5 minutes. Il faut, en ordre et en silence, descendre dans la cour, se mettre en rangs, par classe, pratiquer les exercices, puis remonter dans les salles⁽⁴⁾... Toutes ces obligations obèrent le temps consacré aux enseignements, aussi, il est nécessaire d'adapter au plus juste les parties des programmes à dispenser afin de conserver tant que faire ce peut, toute sa valeur au diplôme. Le travail des élèves, le suivi des études, la surveillance des compositions trimestrielles, sans oublier le cas des élèves boursiers, les punitions..., tout cet ensemble fait aussi l'objet de recommandations précises, il en va de l'image de marque de l'École et en dépit des difficultés du moment, rien ne doit être laissé au seul hasard...

L'organisation des études et des emplois du temps. La bonne gestion du temps est donc l'une des variables sur laquelle l'Établissement va s'appuyer pour dégager un espace de liberté qui sera dévolu « aux études ». Dans l'organisation des horaires, on privilégie tout particulièrement les élèves

(1) Sentiment confirmé par les autres élèves.

(2) Supra.

(3) *Cahier d'Instructions n° 20*, Nouvel horaire pour la période d'hiver, 13 janvier 1941.

(4) *Cahier d'Instructions n° 21*, Exercices de réchauffement, 24 octobre 1941. Les exercices, obligatoires par temps de froid, devaient avoir lieu toutes les heures (sauf aux récréations). Dans l'impossibilité de réunir l'ensemble des sections, en même temps, dans la cour, chaque classe devint autonome pour exécuter en temps et heure les exercices.

(*) Vraisemblablement « vitaminés » (?). André Blum est le seul à les évoquer.

(**) Peut-être en rapport avec les élèves soumis au STO (?), infra.

internes afin de leur offrir les « meilleures » conditions de vie scolaire car les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous... Ainsi, en réaction à des doléances d'élèves qui, au vu de leurs résultats médiocres en Cours, argumentaient sur la faiblesse du temps consacré aux études, Louis Trincano réagit, en avril 1942, par la « comptabilité » suivante⁽¹⁾ :

"Certains élèves ne travaillant pas aux Cours donnent pour prétexte qu'ils n'ont pas assez de temps d'études. Il est établi que les internes ont le régime ci-après (horaires hebdomadaires) :

Horlogers	H. Cours	H d'études	Mécaniciens	H. Cours	H d'études	Techniciens	H. Cours	H d'études
1^{ère} année	15	21	1^{ère} année	17	20	1^{ère} année	13	21
2^{ème} année	15	20	2^{ème} année	16	21	2^{ème} année	16	20
3^{ème} année	15	21	3^{ème} année	15	20	3^{ème} année	16	22
4^{ème} année	16	19	4^{ème} année	18	18	4^{ème} année	17	21

À remarquer :

1°) Qu'avec le lever à 6 H 45 pour éviter le surmenage, les heures d'études comportent hebdomadairement : 16 heures d'études fixes (entre 7 H 30 et 21 H 30), 2 heures d'études fixes, le jeudi, et des heures d'études variables entre 18 et 19 heures.

2°) Que 5 H 30 d'études peuvent s'ajouter le dimanche tant le matin qu'en rentrant à 17 H.

3°) Que les heures de cours comportent le dessin et d'autres matières qui sont loin d'exiger 1 heure de travail par cours.

Le prétexte de manque de temps pour le travail aux Cours ne peut donc être admis. Toutefois si des élèves désirent travailler davantage en se levant plus tôt le matin ils en feront la demande au Surveillant Général".

Toujours dans l'esprit d'adapter l'emploi du temps journalier aux saisons, voici celui établi en novembre 1942 ainsi que l'organisation horaire dévolue à l'internat⁽²⁾ :

"**Matin** : Entrée à 8 H 25, Sortie à 12 H 25. Les séances du matin s'établiront comme suit :

8 H 25 – 9 H 25 – 10 H 20 - 10 H 35 (récréation) – 11 H 30 – 12 H 25.

Soir : Entrée 14 H 10, Sortie à 18 ou 19 heures. Les séances de l'après-midi s'établiront comme suit :

14 H 10 – 15 H 10 – 16 H 05 - 16 H 15 (récréation) – 17 h 10 – 18 H 05 – 19 H.

Internat : Lever : 6 H 40 ; Déjeuner : 7 H 15 à 7 H 30 ; Lits : 7 H 30 à 7 H 40 ; Étude : 7 H 45 à 8 H 20 ; Travail : 8 H 25 à 12 H 25 ; Repas : 12 H 30 à 13 H 10 ; Récréation 13 H 15 à 13 H 25 ; Étude : 13 H 30 à 14 H 10.

Le reste comme à présent. En fait les élèves bénéficieront d'un surplus de 35 minutes d'études le matin, soit 3 H 30 par semaine".

Parfois la somme des cours dispensés étant particulièrement dense pour les élèves Techniciens et Ingénieurs, les contraintes horaires hebdomadaires ne peuvent suffire à assurer l'ensemble des programmes. On est alors obligé d'aller à l'essentiel et certains cours passent à la « trappe ». Mais si ces matières ne sont plus dispensées, elles restent cependant soumises à appréciation et l'on demande aux élèves de continuer, seuls, à se parfaire en ces domaines. En janvier 1943, l'horaire particulièrement chargé de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie avait amené la Direction des études à supprimer le cours de Français. Mais il convenait aussi de pouvoir se rendre compte de la valeur réelle des élèves dans la maîtrise de cette matière, importante pour eux, puisque dans l'exercice de leur profession ils seront amenés à rédiger nombre de courriers et autres rapports... Pour permettre d'apprécier (et d'évaluer) l'aptitude des élèves dans la maîtrise du

(1) *Cahier d'Instructions n° 22*, Études ÉNH, 22 avril 1942.

(2) *Ibid.*, Horaire Journalier, 16 novembre 1942.

Français, une composition trimestrielle est instituée. Le professeur aura pour tâche d'évaluer au point de vue du style et de l'orthographe chaque devoir et il donnera au cours d'une unique séance de remise des résultats les conseils adaptés à chacun. Bien entendu, la note obtenue entrera dans la moyenne trimestrielle. Pour aider les élèves à bien préparer cette épreuve, le sujet de la composition est donné à l'avance, mais eu égard au « caractère spécial » qu'il doit avoir, il est soumis au contrôle du Directeur (Louis Trincano). La nature du sujet qui est donné*, en vue de la composition du 2^{ème} trimestre 1943, pour tous les élèves techniciens et ingénieurs, précise de suite « le caractère spécial » de l'épreuve. En effet, par un exercice de style (on écrit à un ami), on demande en fait aux élèves d'exprimer un avis qualitatif (sondage ?) sur la formation qu'ils suivent au sein de l'École, en précisant bien (pour éviter, peut-être, certains propos "iconoclastes") que « la composition sera classée dans leur dossier⁽¹⁾ » :

"Écrivez à un ami pour lui faire connaître les motifs qui vous ont incité à entrer à l'École Nationale d'Horlogerie (section préparatoire à l'Institut de Chronométrie). Donnez-lui vos impressions sur l'enseignement reçu et indiquez-lui le but que vous désirez atteindre".

Avec l'arrivée du printemps, l'heure de rentrée à l'École est avancée à 8 heures (au lieu de 8 H 30), ce qui a pour effet de diminuer la durée des études des élèves internes (supra), alors que dans le même temps, les élèves Techniciens et Ingénieurs demandent une augmentation de ce temps d'études pour préparer au mieux les cours de mathématiques et de sciences qui sont à la base de leur formation. Or ces derniers sont déjà occupés 51 heures par semaine, études non comprises, et rien n'a été changé dans les programmes afin de compenser les 3 heures supplémentaires dévolues à l'Éducation Générale et Sportive (supra). Pour tenter de trouver une réponse adaptée, la Direction suspend temporairement les cours d'Allemand** et assigne les élèves à continuer à se perfectionner individuellement avec, toutefois, le concours avisé du professeur⁽²⁾ :

"Après en avoir conférer avec M. Braille, chargé des élèves ingénieurs et techniciens, et avec M. Imhof, professeur d'Allemand, le Directeur décide se suspendre jusqu'à nouvel ordre les cours d'allemand pour cette catégorie d'élèves : elle bénéficiera ainsi de 2 heures de cours et de 4 heures de devoirs et leçons par semaine, à reporter sur les cours scientifiques, lesquels décident seuls de l'entrée à l'Institut de Chronométrie. Il est entendu que les élèves techniciens et ingénieurs possédant l'allemand à l'entrée de l'École auront pour devoir de s'y perfectionner au point de vue technique avec le concours du professeur qui leur procurera des lectures appropriées et leur donnera les conseils voulus (...)".

(1) Ibid., Note de Français pour les élèves Techniciens, 12 janvier 1943.

(2) Ibid., Note du 2 février 1943.

(*) Le sujet a été donné au début du mois de janvier 1943. Les élèves ont donc plus de 3 mois pour le préparer.

(**) On ne peut s'empêcher de relever ici une certaine ironie à l'endroit des Occupants dans cette décision. Alors que la pression Allemande se fait chaque jour plus durement ressentir au sein de l'Établissement (arrestation de professeurs, envoi d'élèves au STO...), et que leur présence sur le territoire semble être vouée à durer encore longtemps (nous sommes au début de l'année 1943), Louis Trincano, supprime l'enseignement de l'allemand à des futurs cadres de l'industrie française... Est-ce une forme de résistance ? Un désintérêt marqué à la langue et à la culture de l'envahisseur ? Un simple pragmatisme lié à la nature du Concours d'entrée à l'IC ?... Pourtant, avant la guerre, nous avons vu combien Louis Trincano était attaché à ce que les élèves maîtrisent une langue étrangère (principalement l'allemand). Cette suppression, marque, à notre sens, une posture nouvelle face à la politique de collaboration (influence des critiques face à sa position lors du départ des élèves au STO ? Nous reviendrons sur cet aspect).

- montant moyen, par élève de la bourse, en octobre 1942, avec la contribution trousseau = 2 706 francs.

- Éléments de comparaison : en octobre 1942, le prix de pension complète, par an, a été fixé à 4 410 francs. Toujours en octobre 1942, ils sont 18 élèves à avoir obtenu « une dotation » (bourse plus contribution trousseau) supérieure à 4 410 francs, ils sont 9 à percevoir plus de 6 000 francs dont 5 qui obtiennent le maximum à savoir 6 972 francs.

En première observation, on constate, malgré la guerre et ses restrictions de tous ordres, que le nombre de bourses mis au « concours* » connaît une augmentation très conséquente ainsi que le volume de la dotation financière globale. Certes on pourrait attribuer ce résultat à l'excellence des dossiers élèves, mais comme il y a une progression constante sur les trois années considérées, on peut penser que l'importance de cette augmentation** est surtout due à la volonté affichée du Régime de Vichy à vouloir privilégier la « filière professionnelle ». Dans un second temps on relève l'importance, pour un élève interne (et pour sa famille), du poids de la bourse pour pouvoir continuer, dans des conditions acceptables, ses études***. En effet quelque 18 élèves à recevoir une somme équivalente à une année de pension complète, à l'internat. Mais cette attribution a aussi ses contraintes car pour être maintenue tout le long de l'année elle est liée aux résultats de l'élève⁽¹⁾. Et Louis Trincano reste particulièrement vigilant sur ce dernier point...

La désignation et rôle des « Majors » élèves. De tous temps, la charge de « Major » était dévolue au « meilleur élève », à celui qui sortait premier du classement général trimestriel. Charge parfois difficile mais combien enviée par tous. En novembre 1941, le mode de désignation change compte

(1) Dans un souci de bien évaluer les situations personnelles, en octobre 1942, chaque élève se voit « inviter » à remplir « une fiche qui doit permettre à la Direction de tenir compte en certains cas (bourses, prix, fraternités, distributions diverses) des mérites de jeunes gens dont la situation de famille est particulièrement digne d'intérêt » :

"Texte de la fiche :

Date,	Nombre d'enfants,
Nom et Prénoms,	Rang de l'élève dans la famille,
Classe,	Pour les enfants d'agriculteurs : nombre de têtes de bétail,
Profession du père et <u>gain mensuel</u> (si possible),	Adresse des parents
Profession de la mère et <u>gain mensuel</u> (si possible),	Signature élève".

Cette demande de la Direction n'est pas sans surprendre. On demande aux élèves (et non aux parents) de donner des indications familiales dont ils n'ont certainement pas les données (les salaires ?), ou des appréciations qui restent du domaine du « secret familial » (on est taiseux !), comme la profession de la mère et surtout le nombre de têtes de bétail (en pleine guerre avec le rationnement et le marché noir ?)... En plus, il est stipulé que « ces déclarations signées des intéressés seront conservées dans leurs dossiers ». Si (c'est notre hypothèse) Louis Trincano cherchait vraiment à aider les élèves méritants, nous ne sommes pas sûr que la démarche choisie fut la plus judicieuse, car certaines réponses furent, à l'évidence, peu fiables ! *Cahier d'Instructions n° 22*, Fiches de Renseignements, 26 octobre 1942.

(*) Les bourses sont attribuées sur dossier lors de l'inscription, encore faut-il que l'élève réussisse en bonne place au concours d'entrée à l'ÉNH.

(**) Il faut aussi tenir compte, dans l'augmentation, de l'érosion de l'argent (inflation).

(***) On rappelle que le montant de la bourse de chaque élève est attribué à l'Établissement, la famille ne paie (chaque trimestre) que la différence entre le prix de pension et le montant de la bourse. Par contre les dégrèvements de frais de trousseau sont versés directement aux familles. Ibid., Réglementation scolaire juillet 1942.

tenu de l'introduction de « valeur morale de l'élève » comme critère de choix⁽¹⁾. Le Maître d'Éducation Générale et Sportive et les Maîtres principaux ont désormais pour mission d'arrêter, à la fin de chaque trimestre, pour chaque section, une liste d'élèves particulièrement méritants en fonction des notifications des professeurs et de l'appréciation de la « valeur morale ». Les listes sont soumises à la Direction qui, au vu des propositions, désigne les Majors. Les noms des lauréats sont alors affichés en permanence comme éléments constituant un tableau de mérite. Il est aussi proposé la nomination (dans les mêmes conditions), dans chaque section, d'un aide-Major qui aura pour tâche d'épauler le Major. Et pour valoriser l'émulation, il est rappelé aux élèves, que si cette charge est un « honneur », « les bénéficiaires devront y trouver des avantages (permissions...), en temps utile... Mais en ces temps difficiles ou la « docilité » des élèves ne semble pas toujours de mise, où les absences ne sont pas rares et où les tricheries (infra) aux compositions trimestrielles sont relevées..., les Majors éprouvent certainement quelques difficultés à exercer sereinement toutes leurs missions. Si la tenue du « cahier d'appel » et du « cahier de textes » font partie de la routine quotidienne, le Major se voit aussi confier une mission permanente de « conciliation » entre une administration exigeante et des élèves qui font montre parfois d'indépendance d'esprit et de comportement. Mais cette tâche, particulièrement délicate (et qui dépend de la personnalité de chacun) semble quelque peu se déliter au cours du temps. Quelques petits signes de mécontentement⁽²⁾ des élèves, alertent la Direction. Aussitôt cette dernière réagit. Elle a besoin de la pleine médiation des Majors pour commenter et tempérer auprès des élèves ses prises de décision. Sous couvert de rappeler aux Majors, le cadre, les attributions et les « bénéfices » qui s'attachent à leur fonction, lors d'une réunion diligentée en février 1943, Louis Trincano ouvre avec eux le champ de la concertation. Lors de la séance, il décide de l'institution, au début de chaque trimestre, d'une réunion collective de tous les Majors, dans son bureau, « pour une nouvelle prise de contact et des échanges de vue ». Cette situation est fort novatrice. Si elle renforce le poids des Majors auprès des élèves par la valorisation de quelques avantages, en privilégiant ces « échanges de vue » directs, Louis Trincano espère surtout obtenir des renseignements de première main sur l'état « exact » de la situation vécue par les élèves. Il pourra certes recouper ces informations avec celles issues du corps professoral mais il pense surtout gagner en réactivité dans l'exécution de certaines prises de décision en s'appuyant directement sur la

(1) *Cahier d'Instructions n° 21*, Désignation des majors, 25 novembre 1941.

(2) Il semblerait, d'après une annotation sibylline, retranscrite au crayon de papier, sur la note du 2 février 1943, que des élèves auraient exprimé un certain mécontentement sur la nourriture à l'internat et sur les difficultés ravitaillement. Par contre, il est avéré, que quelques critiques se sont élevées, au sein de la communauté scolaire, lors du départ en Allemagne des élèves frappés par le STO, (fin de l'année 1942, infra), d'où le besoin de la Direction de « recadrer », quelques semaines plus tard (2 février 1943), le rôle des Majors.

médiation des Majors⁽¹⁾, pour les faire appliquer au mieux par tous les élèves. Cette procédure directe, sans le truchement des professeurs, devait sans doute lui permettre d'apaiser les craintes et les sources potentielles de conflits et surtout d'éviter toute manifestation intempestive de la part des élèves. Par rapport au texte de novembre 1941, s'il « concède » que la désignation des Majors ressortit maintenant du « Conseil des Professeurs », il n'oublie pas de faire remarquer que la fonction « n'est pas obligatoire » et que le Directeur « peut » désigner un élève « d'office » pour remplir la mission ! Voici maintenant le nouveau texte tel qu'il a été arrêté le 2 février 1943⁽²⁾ :

"Les Majors sont :

- Les représentants de l'élite de l'ÉNH.
- Les interprètes du Directeur et des membres du personnel auprès de leurs camarades et inversement, toutes manifestations collectives des élèves étant interdites*.

Les Majors doivent :

- Présenter les carnets de notes de leurs camarades et les cahiers de textes tenus par eux-mêmes une fois par semaine au visa du Directeur.
- Présenter le cahier d'appel à toutes les séances d'atelier et de cours au visa de chaque professeur, et soumettre ce cahier chaque soir au Surveillant Général.
- Exécuter toutes autres instructions qui peuvent leur être données (recueillir des dons, des souscriptions, etc.).

Les Majors bénéficient :

- D'un point supplémentaire de Valeur Morale (note trimestrielle).
- D'une sortie supplémentaire par semaine.
- D'un examen bienveillant du Surveillant Général pour des permissions spéciales.

Dorénavant :

- La liste des Majors sera affichée en permanence sur un tableau d'honneur.
- La mention "Major" sera portée sur le Bulletin trimestriel, éventuellement sur d'autres pièces.
- Au moins au début de chaque trimestre, une réunion collective des Majors aura lieu au bureau du Directeur en présence du Surveillant Général** pour une nouvelle prise de contact, et des échanges de vue.

Il est précisé :

- Que les Majors et aides-Majors sont désignés chaque fin de trimestre par le Conseil des Professeurs.
- Que la fonction n'est pas obligatoire, mais que le Directeur peut éventuellement désigner un élève d'office pour en remplir les fonctions".

Les compositions trimestrielles, l'évaluation et les élèves qui « copient »... Avec la suppression des examens de fin d'études, la notation courante des élèves et les compositions trimestrielles prennent une importance primordiale et il est demandé aux professeurs de faire montre d'une vigilance de tous les instants. Les travaux pratiques restent déterminants aussi les Carnets d'ateliers sont soumis au strict contrôle hebdomadaire du Directeur et les recommandations aux professeurs

(1) Lors du départ en retraite de Louis Trincano, tous les Majors lui rendirent un hommage appuyé (supra).

(2) *Cahier d'Instructions n° 22*, Rôle des Majors, 2 février 1943. Dans le préambule de la note, on relève que la réunion s'est faite en présence : du Directeur, du Surveillant général et des Majors. Aucune représentation du Chef des travaux, des professeurs ou du Maître d'Éducation Générale et Sportive.

(*) Quelques exemples, au crayon, ont été ajoutés à la suite : "ex. nourriture internat ou difficultés ravitaillement".

(**) Sur la note, à la suite du Surveillant Général, il a été ajouté, au crayon : "et du M^{tre}. Ed. G^{le}" (Maître d'Éducation Générale).

fusent⁽¹⁾ :

"J'insiste pour que, suivant ma note du 11 décembre 1941, chaque Carnet d'Atelier comporte chaque semaine :

- 1) En observations de la part du professeur : soit la ou les notes pour travaux terminés ; soit une appréciation, écrite du travail de la semaine afin de rendre le carnet intéressant pour le directeur et les parents.
- 2) La situation en heures d'avance ou de retard, basée sur le même total, pour l'atelier, des heures réglementaires (sauf variantes justifiées). Il y a encore des lacunes sur ces deux points dans les carnets présentés cette semaine".

Le relevé hebdomadaire des notes de cours fait l'objet du même contrôle tatillon d'une Direction toujours attachée à connaître la situation « exacte » des enseignements dispensés et du travail des élèves dans son établissement. Et si l'examen hebdomadaire des notes est un moyen d'évaluer l'état de ces questions, c'est aussi un atout pour agir sur un corps enseignant qui reste parfois rétif aux directives (supra), et Louis Trincano sait utiliser l'argument de l'attribution du diplôme. Quant aux élèves ils se trouvent maintenant dans l'obligation de transcrire l'ensemble des notes de cours sur leur Carnet d'atelier, sans erreur ni omission où alors la sanction tombe⁽²⁾ :

" Des élèves travaillent insuffisamment à certains cours au risque de perdre leur diplôme. Afin que le Directeur, le Surveillant Général et les parents se trouvent informés sans tarder, les notes de cours obtenues durant la semaine devront désormais être portées obligatoirement par l'élève lui-même sur son Carnet d'Atelier*, à la page de la semaine à signer par le Directeur et les parents des contrôles seront exercés par le Surveillant Général pour la concordance des notes du Carnet de l'élève et du cahier des professeurs, et toute omission sera punie d'une consigne, des inexactitudes entraînant des peines les plus graves. Il est encore rappelé : que chaque élève doit être noté au moins une fois par mois pour chaque cours, que les carnets des externes doivent être signés chaque semaine par les parents.

Tout carnet non signé des parents entraînera désormais l'exclusion d'office de l'atelier jusqu'à décision du directeur. Pour les internes, les notes insuffisantes feront l'objet d'un avis aux parents".

Mais ce travail de laisser aux élèves le soin de transcrire toutes les notes sur le Carnet, et qui oblige le Surveillant général à un contrôle systématique, bloque rapidement la situation, aussi l'expérience est vite abandonnée et laisse place, pour les mauvaises notes, à une nouvelle échelle de punitions⁽³⁾ :

"L'expérience établit que le contrôle des notes de cours portées par les élèves sur leurs Carnets d'Atelier, constitue un travail assez long qui immobilise ces carnets chez le Surveillant général. Comme il s'agit en somme de dévoiler les mauvaises notes, les nouvelles dispositions suivantes seront prises, à communiquer aux élèves par le Surveillant général :

- 1°) les élèves ne porteront plus leurs notes de cours sur les carnets,
- 2°) les professeurs puniront d'office toute note de cours inférieure à 6 en portant sur le Cahier de punition (S.G) :
 - 1 heure de retenue pour les notes 5 - 4 - 3**
 - 2 heures de retenue pour les notes 2 - 1 - 0**

(1) *Cahier d'Instructions n° 21*, Carnets d'atelier, 14 janvier 1942.

(2) *Ibid.*, Relevé hebdomadaire des notes de Cours, 28 janvier 1942.

(3) *Cahier d'Instructions n° 22*, Notes de cours, 19 novembre 1942.

(*) On peut être surpris que des « notes de cours » se retrouvent ainsi retranscrites sur le Carnet d'atelier. Il semble qu'il n'y ait qu'un seul carnet de notes pour l'atelier et les cours généraux (par souci d'économie ?). Dans le « Règlement scolaire » envoyé aux parents, en Juillet 1942, à la rubrique : Carnet de notes (ÉNH), il est stipulé : "ce carnet annuel porte le **relevé des travaux pratiques journaliers et des notes obtenues à l'atelier et aux cours**. Les Parents des élèves externes doivent signer ce carnet chaque semaine. Les parents des élèves internes doivent l'exiger lors des grandes sorties, vacances, etc. Les parents éloignés sont informés en cours de trimestre si ces notes ne sont pas satisfaisantes". D'après le *Cahier d'Instructions n° 22*, juillet 1942.

(**) L'échelle des punitions a été revue à la hausse. En juin 1942 seules les notes : 0, 1 et 2 étaient passibles d'une punition de 2 heures de retenue, le dimanche, avec travail fixé par le professeur. Les notes : 3, 4 et 5 étaient seulement signalées aux parents. *Ibid.*, Sanctions pour travail insuffisant aux cours, 11 juin 1942.

avec travail indiqué sur la leçon ou le devoir mal noté. Ainsi le but voulu sera atteint, à la fois vis-à-vis de l'élève, du Directeur, du Surveillant général et des parents, qui se trouveront prévenus par le Bulletin de punition. À relever que ces punitions influent sur la note de la Valeur Morale".

La notation des élèves reste un souci récurrent. Henri Braille, à peine installé dans la fonction directoriale, observe que les « élèves ne sont pas assez notés » et s'inquiète que dans certaines sections « il n'y a aucune note dans aucune matière⁽¹⁾ ». Pour lui, ce manque de notes est essentiellement dû au fait que seuls les interrogations écrites et certains devoirs sont corrigés et notés. Pour pallier cette situation il suggère aux professeurs, lors de l'interrogation orale individuelle qui précède le début de chaque leçon, de noter 3 ou 4 élèves sur la base d'une série de questions préparées, et sur un temps très court*. Cette évaluation, outre l'obligation pour les élèves d'apprendre leurs leçons, aurait l'avantage de les habituer à répondre « vite et bien » et à développer chez eux des « réflexes intellectuels qui leur manque... ». Il conseille par ailleurs de noter aussi les excellentes réponses recueillies au cours des leçons lors des interrogations collectives, ce qui aurait pour première conséquence de « donner de la vie » au cours dispensé ! Mais si la notation des cours fait montre d'importance, celle des ateliers reste fondamentale car c'est elle qui détermine la valeur et l'octroi du Diplôme. Deux éléments sont de nouveau posés à la réflexion des professeurs en janvier 1944⁽²⁾ : l'étalement du barème des notes globales et les critères de la notation des pièces réalisées.

Une notation qui doit privilégier toute l'échelle des notes** : une note inférieure à 12 étant éliminatoire, la note de 18 étant rarement approchée, il est recommandé pour les bons élèves de ne pas craindre à étaler le barème de notation des pièces (on peut dépasser le 18) avec une attention particulière pour le dernier élève que l'on juge digne du diplôme et qui devra avoir une note, non pas égale à 12 (il serait donc reçu à la pratique) mais légèrement au-dessus puisque cet élève est, par son travail, reconnu comme apte à représenter dignement l'École. Pour Henri Braille, cette mesure aura pour effet de « redonner à certains élèves l'émulation dont ils semblent un peu dépourvus à un stade où la formation professionnelle déjà acquise⁽³⁾ leur permet de réaliser des travaux très acceptables ».

Les critères de notation des pièces et le paramètre de la durée⁽⁴⁾ :

- Exécution, maximum : 8
- Précision, " 8
- Production, " 4

La note de production sera 3 si l'élève exécute sa pièce dans le temps alloué. Elle sera de 4, si l'élève gagne au moins 20% sur le temps

(1) *Cahier d'Instructions n° 23*, Notation des élèves, 14 janvier 1944.

(2) *Ibid.*, Notation des élèves à l'atelier, 26 janvier 1944.

(3) Cette instruction ne touche que les élèves de 3^e et 4^e année.

(4) Uniquement pour la petite mécanique de précision, car en horlogerie et en bijouterie les travaux sont plus difficiles à être fractionnés en temps élémentaires. *Ibid.*

(*) Cette demande n'est pas nouvelle et Louis Trincano avait déjà rappelé dans une note du 15 juin 1942 les consignes de l'Inspecteur Général Loisy à ce sujet (*supra*).

(**) Cette « préconisation » avait déjà été vivement encouragée par Louis Trincano, dans les débuts de sa direction (*supra*).

alloué (pour les élèves en 4^e année)

Elle sera de 2 si l'élève* dépasse le temps alloué de moins de 20%,

Elle sera de 1 si l'élève* dépasse le temps alloué de moins de 40%,

Elle sera de 0 si l'élève* dépasse le temps alloué de moins de 60%,

Elle sera de moins 2 si l'élève* dépasse le temps alloué de 100% et plus.

Dans les critères de notation des pièces, si on retrouve le facteur « temps » comme élément correctif d'encouragement, on observe cependant qu'il reste peu discriminant sur la note globale, un élève lent mais précis et bon dans l'exécution peut avoir une note de 14 sur 20.

Pour le bon déroulement des compositions trimestrielles il est instamment demandé aux professeurs de les surveiller très attentivement afin que toutes les garanties d'impartialité soient assurées. Il semble en effet, à la lecture des *Cahiers d'Instructions*, que certains élèves prennent quelques libertés pour tricher. La situation est suffisamment critique pour que Louis Trincano s'en alarme⁽¹⁾ :

"Il est notoire que les élèves s'organisent pour copier, soit à l'aide de papiers préparés à cet effet (l'un d'eux a encore été pris hier en flagrant délit et d'autres ont été surpris à l'étude à préparer ces papiers)**, soit en utilisant leurs cahiers et livres. De telles pratiques sont non seulement contraires à la valeur morale mais portent à décourager les travailleurs puisque les autres arrivent ainsi à obtenir des notes satisfaisantes. Des mesures sévères doivent être prises qui permettent de donner toute sa valeur au Diplôme de fin d'études et lors des compositions j'invite MM. les professeurs :

1°) à surveiller eux-mêmes sans arrêt et très attentivement leurs élèves ;

2°) à demander à M. le Surveillant Général la présence complémentaire d'un Maître-Interne, si les effectifs le justifient ;

3°) à faire exécuter les compositions dans une seule séance sauf à informer le S. G. du temps complémentaire nécessaire".

Quand un Directeur s'inquiète du poids des punitions et veille à la « détente » des élèves. Sous son attitude stricte et sévère, Louis Trincano n'ignore jamais l'intérêt profond qu'il porte aux élèves. Toujours très épris de l'ordre et de la discipline (surtout en cette période si difficile), s'il demande que toute transgression soit sanctionnée, il exige cependant que la punition soit juste et proportionnée à la faute. Et il subodore que certains maîtres masquent leurs difficultés, dans le bon exercice de la conduite de classe, en infligeant aux élèves des punitions lourdes quant à leur durée et au travail exigé. Aussi, pour éviter de s'opposer de front aux décisions « souveraines » des professeurs, il se fait de nouveau pédagogue. Il rappelle la lourdeur des programmes, le peu de repos des élèves, qui

(1) Ibid., Surveillance des Compositions Trimestrielles, 13 juin 1942. La « triche » lors des devoirs, compositions et autres examens ou concours peut être considérée comme un « invariant » de la société scolaire. Le phénomène n'est pas nouveau, mais le fait de « copier » en ce temps de guerre et ce malgré une surveillance accrue est tout à fait particulier (14 élèves ont été surpris - dont deux par deux fois - à copier lors des compositions du 3^{ème} trimestre 1942) et mériterait une petite analyse sociologique du travail scolaire au temps de l'Occupation. En effet, cette prise de « risque » s'inscrit-elle comme un acte « de subversion » face au pouvoir en place et légitimé par l'Occupant ? Un jeu ou une émulation entre les élèves pour le goût du risque ? Ou tout simplement un acte banal réalisé par des élèves en peine de travail et de révision ?

(*) Barème pour les élèves de 4^{ème} année.

(**) 4 élèves ont été surpris en composition de Géographie, 4 élèves en composition d'Allemand, 3 élèves en composition de Théorie horlogère, 3 élèves en composition de Technologie, 1 élève en Français, 1 élève en interrogation de Physique. Ils sont en réalité 14, mais deux ont été surpris à copier dans deux matières différentes. On remarque que celui qui a triché en physique a déjà été surpris trois fois au cours du trimestre, et que les deux autres qui ont été surpris deux fois lors desdites compositions, on relève que ce sont dans les mêmes matières. Enfin dans les « prises » on relève un « aide-Major ».

ne disposent que du dimanche, à la condition qu'il ne soit pas obéré par les punitions à effectuer. Pour tenter de convaincre il n'hésite pas à utiliser l'argument fatal : « du manque de papier », pour tenter d'abaisser quelque peu le poids des écrits, il argumente sur le manque de nourriture dont souffrent les élèves comme élément d'explication des difficultés qu'ils éprouvent dans leurs études, pour enfin, décliner sa décision⁽¹⁾ :

"Je viens demander aux professeurs d'être moins sévères dans l'importance des punitions que méritent leurs élèves. Il faut partir de ce fait qu'il n'existe guère d'écoles où l'on travaille autant qu'à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. À un programme de 51 heures s'ajoutent 23 heures d'études, et je suis sans cesse l'objet de démarches des élèves pour augmenter encore ce dernier temps, alors que déjà les récréations sont insuffisantes. Reste le dimanche, où les élèves devraient un peu s'appartenir, un minimum de détente d'esprit ne pouvant qu'être profitable au travail, et les moins doués profitant de ce temps pour ce mettre à jour. C'est alors qu'interviennent les punitions qui vont jusqu'à totaliser 8 heures de retenue et enlèvent la seule lueur de repos. J'ai été frappé pour la dernière semaine, non par le nombre de punitions, que je ne discute pas un instant, mais par l'importance des tâches à accomplir. Jamais les heures de retenue infligées n'auraient pu suffire, et j'ai dû limiter à un temps le travail à exécuter.

Et il y a encore le problème du papier ! Pour ces raisons, je décide :

1°) que les punitions ne pourront dépasser au total 4 heures de retenues à effectuer le dimanche matin, avec un total de 200 lignes, le reste du temps étant consacré à des travaux personnels.

2°) que les punitions à infliger le dimanche soir ne pourront être que tout à fait exceptionnelles et devront faire l'objet d'un rapport du professeur au Directeur, qui décidera.

Si les professeurs ne sont pas satisfaits de certains élèves, ils ont les notes de travail, la note de Valeur morale et toute la gamme de punitions réglementaires, qui aboutissent aux examens de passe, au redoublement, au renvoi temporaire, à la perte du diplôme, etc. Mais ne tombons pas dans le cercle vicieux de charger encore la punition des élèves qui ont déjà de la peine à suivre, et n'oublions pas une certaine déficience due à la nourriture limitée."

Ainsi, à la veille de sa mise à la retraite « d'office », on ne peut s'empêcher de relever qu'un des derniers actes de Louis Trincano a été dirigé à l'endroit des élèves pour tenter d'alléger quelque peu les contraintes des études et de la vie scolaire ainsi bridées par les circonstances de l'Occupation...

c) La Distribution des Prix : un cérémonial qui tente de rester dans la tradition. Malgré les difficultés de l'Occupation, l'École, bien soutenue par l'Association des Anciens Élèves, s'efforce de perpétuer la tradition. Mais les circonstances obligent cependant à respecter le caractère « intime » de chaque cérémonie de remise des prix. Sur les cinq années de la guerre seules trois manifestations sont relevées⁽²⁾, et deux années ont revêtu une certaine solennité. Quant à la troisième si elle n'a fait l'objet que d'une parution de la liste des lauréats dans la presse, on observe cependant que le nombre des donateurs, en ces temps de restrictions, reste important (ils sont 121) et que le montant des dons est fort honorable (20 345 francs)⁽³⁾. Si l'attribution des différentes récompenses et la liste des généreux bienfaiteurs retiennent toujours notre intérêt, la teneur des discours prononcés, et leurs auteurs, offrent, en cette période de présence allemande, une signification particulière, car elle

(1) *Cahier d'Instructions n° 23*, Punitions, 22 novembre 1943.

(2) Juillet 1941, juillet 1942, juillet 1943. D'après *La France Horlogère*. Nous rappelons qu'en juin 1940, l'École a été fermée pour cause de repliement (supra), et qu'en juin 1944, suite au débarquement des Alliés en Normandie, la fermeture des établissements scolaires fut fixée au 14 juin. *Circulaire Ministérielle* du 9 juin 1944.

(3) D'après *La France Horlogère*, août 1943.

détermine un cadre et une situation où la parole reste contrainte mais aussi convenue. Il faut, devant l'auditoire, faire montre d'une certaine allégeance au pouvoir en place tout essayant de frayer un chemin d'espoir pour des élèves qui vont se trouver brutalement confronter avec les réalités du temps...

Distribution des prix, juillet 1941⁽¹⁾. Cette première cérémonie depuis l'état de guerre, se déroule le 30 juillet à l'École. Si elle se déclare intime, on relève cependant la présence : du Recteur (M. Bertrand) ; de l'Inspecteur d'Académie (M. Pichard) ; du Président de l'Association des Anciens Élèves (M. Huguenin) et de plusieurs membres de ladite Association ; du Directeur de l'École Pratique (M. Ferry) ; du Directeur de l'ÉNH (M. Trincano) et de tous les professeurs de l'École Nationale... C'est M. Billoué, Surveillant général, qui est chargé de donner les résultats de fin d'années et de fin d'études. Les élèves méritants furent « généreusement » récompensés, grâce aux prix recueillis par l'Association des Anciens Élèves*, et le meilleur élève sortant se voit remettre la médaille de bronze à l'effigie du maréchal Pétain. Les résultats de fin d'études sont les suivants :

- **Diplôme de technicien mécanicien-horloger** : Jacques Tison (médaille de vermeil), de Vitry-le-François.

- **Diplôme d'élève mécanicien breveté** : Paris (médaille de vermeil), de Pontarlier ; Ravret, d'Apremont ; Berçot, de Douvot ; Grandy, des Verrières-de-Joux ; Vieille, de Besançon ; Louvrier, de Besançon ; Levrey, de Besançon ; Mayeur (médaille d'argent), de Rurey ; Dejeux, de Salins ; Cariou, de Concarneau.

- **Diplôme d'élève horloger breveté** : Liétard (médaille de vermeil), du Thillot ; Vaillant, de Besançon ; Cabon de Concarneau.

- **Diplôme d'élève bijoutier breveté** : Hanzer, de Paris.

Dans la section de mécanique de précision, se sont particulièrement distingués par leur classement : l'élève Paris**, qui obtient la médaille de Bronze à l'effigie du maréchal Pétain, offerte par M. le Préfet du Doubs au meilleur sortant. Les élèves Berçot et Ravret, admis à l'Institut de Chronométrie dans la section des Techniciens ; les élèves Garrigues, Prudhon, Moysse Pierre.

Dans la section d'horlogerie et de bijouterie : les élèves Dimey, Bourcier, Bidault, Rousseau, Peltier, Herviant, Caillard, Mouche, Goussard, Hirschi, Fommerand.

Dans la section des techniciens mécaniciens-horlogers : les élèves Cour, Belot, Bullet Pierre, Duveaux, Perrot, Boillot, Ducret.

Atelier-École d'Horlogerie : les élèves Guenot, Perney, Lovy, Jouan, Melle Rigolier, Cuenot, Gruda, Laurent.

Puis c'est le temps des discours. Après avoir rappelé que de nombreux élèves manquent encore à l'appel, bloqués dans la zone non occupée, mais avec l'espoir d'obtenir leur retour à la rentrée d'octobre, Louis Trincano, innovant sur les usages, donne la parole à ses élèves, par le truchement de passages significatifs, extraits d'une Composition générale réalisée à l'École, sur la devise : « Travail-Famille-Patrie ». D'après le rapporteur de la cérémonie, il en « fût d'émouvants, d'amers, d'enthousiastes, presque tous frappants de vérité, et avec de réels bonheurs d'expression... ». Louis Trincano en tira cette conclusion :

(1) *La France Horlogère*, in « 4^e Lettre de Besançon aux Anciens Élèves de l'ÉNH », août 1941.

(*) Conseil Général du Doubs : 450 francs ; Ville de Besançon : 100 francs ; Association des Anciens Élèves : 500 francs ; la Cie des Compteurs : 500 francs ; la Société d'Horlogerie Lip : 500 francs ; la Maison Beauchesne et Bredillot : 500 francs ; la Maison Gros Lambert : 500 francs ; la Société des Spiraux français : 500 francs en fournitures ; la Maison Mercier : 50 francs ; la Maison Hatot : 6 mouvements de pendules électriques, le legs Bouvard ; le Don Monnot... (l'ensemble des dons représente quelque 7 000 francs). Ibid.

(**) André Paris (1937-1941) a obtenu 17,87/20 comme note de sortie. D'après le *Registre d'inscriptions des élèves*.

"Les passages que je viens de lire témoignent qu'ici la jeunesse « a compris ». Elle a compris que c'est à la paresse, tandis que l'on travaillait avec acharnement outre-Rhin, que c'est à l'absence des valeurs familiales et au manque d'esprit de patriotisme que nous devons surtout nos désastres : elle sait déjà en tirer la leçon. En vous demandant de conserver votre bon moral, recevez chers élèves ce dernier conseil : quoiqu'il dise, quoiqu'il fasse, continuez donc à faire confiance au chef de l'État, au maréchal Pétain. Soyez assurés qu'il souffre autant que n'importe quel patriote de la situation actuelle*, qu'il est le mieux placé pour savoir ce qu'il faut faire et ce que l'on peut espérer, qu'il est le plus hautement qualifié par son glorieux passé, sa droiture et sa sagesse, pour guider la France vers l'avenir. Il vous l'a dit dans son message à la jeunesse française** : « cet avenir sera clair, si vous savez vous monter digne de votre destin »".

Puis c'est au tour de Maurice Huguenin de prendre la parole au nom des *Anciens Élèves*. Certes, comme il convient à l'usage, le but ultime est d'inciter le plus grand nombre des sortants à venir rejoindre l'*Association* qui a tant besoin de retrouver toute sa vitalité et son efficacité. Mais c'est aussi le temps d'établir les bilans très positifs de l'École, pour son orientation marquée vers la « Petite Mécanique de Précision » et de rendre hommage à son Directeur qui a su, malgré l'Occupation, inscrire l'Établissement dans une phase d'expansion. Dans les extraits retranscrits par le rapporteur, et contrairement aux propos de Louis Trincano on ne relève ici, aucune allusion politique :

"Maintenant qu'il s'agit de refaire la France, vous êtes ceux qui viennent en premier lieu pour le redressement du pays. Aussi aimez votre métier, donnez-vous corps et âme ; c'est à vous, par votre habileté manuelle et par vos cerveaux rompus aux choses pratiques qu'il appartient de rechercher sans cesse l'amélioration et la création des industries qui nous font défaut et qui font un pays fort. Notre École Nationale, que des esprits étroits et mesquins estimaient trop grande, s'avère bien trop petite pour former tous les jeunes dont nous avons besoin. Les efforts de votre directeur, que nous n'avons jamais cessé d'appuyer, seront bientôt couronnés de succès, car cette école, à présent en voie d'agrandissement, constituera bientôt un centre peut-être unique en France de formation professionnelle pour les industries de précision. Elle sera comme une université du travail où l'on viendra puiser, depuis l'ouvrier jusqu'au technicien et à l'ingénieur, les éléments nécessaires à la vie industrielle du pays (...). Enregistrons avec plaisir dès à présent l'importance acquise ou plutôt reprise*** par la Section de Petite Mécanique de Précision. Tout d'abord en nombre : 40 au lieu de 20 élèves recrutés par an ! Puis en qualité : 20 brevetés et bacheliers sur les 40 élèves. Cette importance se trouvera encore accrue du fait des nouvelles constructions qui permettront à l'École d'avoir quatre ateliers de mécanique de précision de 40 à 50 places, c'est à dire que cet enseignement occupera enfin dans les bâtiments créés pour l'École Nationale la place qui avait été prévue dès le début par le directeur, en accord avec l'Enseignement Technique, place qui était amplement justifiées par les besoins régionaux et nationaux. L'importance prise par la petite mécanique, loin de léser l'horlogerie, qui aura bientôt un nouvel atelier de 130 places, magnifiquement agencé, donnera vraiment à notre école son caractère d'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision. Dénomination que nous aimerions voir adopter officiellement et c'est le vœu que j'exprime au nom de l'Association... Si depuis juin 1940 l'Association n'a pu montrer une grande vitalité, nous avons été heureux de lire dans *La France Horlogère* les lettres d'un *Ancien*, qui ont fait connaître les éléments de la reprise d'activité de l'École. Mais avant cette époque, et pendant les premiers mois de la guerre, nous avons fait l'impossible pour mettre à leur place tous les anciens élèves qui, par leurs capacités professionnelles, devaient travailler dans les ateliers pour l'exécution des appareils les plus délicats des industries de guerre. Nous avons essayé aussi de venir en aide à certains, en particulier ceux qui étaient dans une situation pénible ; nous aurions aimé faire beaucoup plus pour eux, mais nous ne vivons que par des cotisations bien modiques de chacun. Aussi j'espère que vous n'hésitez pas à venir grossir nos rangs, à nous aider dans notre œuvre en adhérant à la sortie de l'école à notre Association..."

Dans le discours de conclusion, le Recteur met surtout l'accent sur les événements qui ont touché l'École depuis juin 1940 et rappelle l'action éminente du Directeur pour qu'elle puisse rouvrir ses

(*) En cet été 1941, un début de contestation commence à souffler en France. La politique du maréchal Pétain est remise en cause. Une dizaine de jours après le « conseil » de confiance au chef de l'État, prodigué par Louis Trincano à l'attention des élèves qui quittent l'École, le maréchal intervient sur les ondes radiophoniques (le 12 août 1941) et prononce son discours sur le « vent mauvais... ». (Supra).

(**) Message affiché dans les ateliers, supra.

(***) Allusion à la période de la fin des années 1930 où tous les élèves mécaniciens étaient scolarisés à l'École Pratique. L'orientation se faisant après deux années, sur concours, vers l'ÉNH (supra).

portes dès le mois de septembre. Il insiste sur le grand avantage des élèves de l'ÉNH d'avoir pu continuer, sans interruption, leurs études alors que tant d'autres durent les interrompre, victimes des circonstances⁽¹⁾... Et bien sûr, il se doit de rendre un hommage à l'action du maréchal :

"M. le Recteur traça d'abord un rapide historique des événements survenus à l'École depuis juin 1940. Il constata que grâce à l'énergie du directeur et à l'aide du personnel présent dès le début, l'établissement, d'abord transformé en hôpital militaire allemand, fut libéré pas à pas, si bien que l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon fut la première école en France qui ouvrit ses portes en septembre, ce qui lui valut des félicitations ministérielles. Il fit alors ressortir aux élèves leur chance d'avoir pu continuer sans arrêt leurs études à l'École, alors que tant de jeunes gens furent victimes des circonstances. Passant à la situation générale, M. le Recteur rappela la position tragique du pays il y a un an, et fit une comparaison avec les temps présents, montrant que si la France étant tombée d'un coup d'épaule, elle s'était relevée d'un coup de rein, grâce au gouvernement du maréchal Pétain. Mettant en garde les élèves contre la propagande mensongère, les félicitant de leur excellent moral témoigné dans les citations faites par le directeur, M. Bertrand traita à son tour d'une façon magistrale la devise « Travail-Famille-Patrie » et conclut en exprimant tout son espoir en l'avenir, grâce à la jeunesse française ...".

Distribution des prix, juillet 1942⁽²⁾. La distribution des prix de juillet 1942 marque déjà les limites de cet exercice en période d'Occupation. Si les personnalités conviées furent nombreuses**, presque toutes déclinerent l'invitation et c'est donc devant un auditoire des plus restreint que Louis Trincano prend la parole. Dans les extraits qui nous sont parvenus, si le discours reprend toujours les mêmes thèmes, on relève une certaine lassitude. Le désenchantement pointe et l'aspiration à la paix se fait montre. Après un rappel sur la situation économique de la France à la veille de la guerre, s'il place sa critique sur le manque de cohésion des syndicats de l'époque c'est pour tenter de louer « l'heureuse » initiative de Vichy dans la création des « Comités d'organisation » et dont la cohérence devrait permettre le redressement économique si nécessaire au pays. Bien sûr on retrouve les accents sur la nécessité du travail industriel dans l'entente, l'ordre, la cohésion et l'esprit de discipline prônée par le vieux maréchal, il se fait aussi œcuménique et il invite à ce que chacun des élèves qui

(1) Cette réflexion du recteur Bertrand met bien en exergue le rôle fondamental joué par Louis Trincano pour maintenir l'accueil des nouveaux élèves et pour assurer les poursuites d'études à l'ÉNH, pendant toute la durée du conflit. Pendant les quatre rentrées concernées (octobre 1940 à octobre 1943)*, si l'ÉNH (elle seule, avec l'Atelier-École) était restée fermée ou occupée pour produire pour les Allemands (le Recteur a certainement en mémoire, à cet instant, le sort de l'ÉNP de Morez qui après avoir fermé ses portes, ne fonctionna ensuite qu'avec une vingtaine d'élèves, et vit une partie de son matériel saisi), c'est près de 413 élèves qui n'auraient pu être recrutés et quelque 200 qui n'auraient pu poursuivre leurs études (total près 613 élèves). Si dans l'hypothèse, très vraisemblable (et sans l'intervention efficace de Louis Trincano), c'était l'ensemble de l'Établissement (A-É, ÉNH, ÉP, ÉPS, Institut de Chrono) qui avait été maintenu fermé ou occupé (comme en juillet 1940), en tenant compte du non recrutement de l'ÉP-ÉPS (400 élèves) c'était plus de 1 400 élèves et étudiants*** qui, sur la durée, auraient été concernés. Pour la situation de l'ÉNP de Morez pendant l'Occupation, voir annexe 3, doc. 14.

(2) *La France Horlogère*, in « Distribution des prix à l'ÉNH et à l'Atelier-École de Besançon », août 1942.

(*) Besançon ayant été libérée le 8 septembre 1944, on peut considérer que la rentrée aurait pu se dérouler « normalement ».

(**) M. le Recteur ; M. l'Inspecteur d'Académie ; MM. les Inspecteurs de l'Enseignement Technique ; M. Huguenin... Seule la présence de René Bredillot, Vice-président de l'Association des Anciens Élèves vient donner une certaine solennité à la manifestation.

(***) Bases du calcul : de 1940 à 1943 l'ÉNH a recruté 253 élèves et 160 élèves (moyenne) pour la Section horlogère de l'Atelier-École (supra). Pour l'ensemble des effectifs (Atelier-École, ÉNH, ÉPS-ÉP, IC), l'Établissement scolarise plus de 800 élèves et étudiants. Chaque année, l'Établissement recrute donc en moyenne 200 élèves, pendant que 600 autres élèves poursuivent leurs études.

quittent l'École pense à « préparer la paix et l'avenir... » :

"Quel que soit l'avenir et le traité de paix*, des mesures se sont présentées indispensables. La tâche est de mettre de l'ordre partout, car le désordre économique était immense ; de rétablir une bonne technique, le respect du travail bien fait, et pour cela, avoir de la méthode et un plan. Sans discussion possible, notre industrie était avant-guerre dans une fâcheuse situation : là même où elle était en progrès, ce progrès était inférieur à celui des nations concurrentes. C'est que les syndicats d'antan** n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Il manquait de l'autorité aux dirigeants, et à tous, le sens de la discipline, une idée insuffisante de l'ordre, de l'union, du travail. La satisfaction de soi alternait avec l'esprit revendicatif et les plus grandes illusions sur la situation des autres pays. C'est alors qu'intervint, avec le Gouvernement du Maréchal Pétain, la création des Comités d'organisation⁽¹⁾ pour opérer le redressement nécessaire (...). Pour revenir aux idées générales, un redressement moral et intellectuel s'impose dont tout le monde sent la nécessité, avec pour base fondamentale l'entente entre les Français. Jeunes gens qui représentez les nouvelles générations, évitez les fautes de vos aînés qui ont failli perdre la France : l'individualisme, qui n'est qu'une forme de l'égoïsme ; l'esprit de clan, qui persiste à travers les régimes à l'encontre de l'unité nationale ; la paresse qui veut s'ériger en droit quand le travail est un devoir ; l'indiscipline, démontrée par ceux qui se prétendent être plus patriotes que le glorieux chef de l'État, et ne font que gêner son action pour que vive la France ! La pente à remonter est rude ; creusez des marches qui puissent servir sans distinction à tous les travailleurs. Comme l'a dit le Maréchal : « Grande, moyenne, petite industrie et artisanat constituent les divers éléments de l'édifice industriel et doivent collaborer harmonieusement pour procurer au pays le maximum de bien-être et d'activité ». Pour conclure, vous qui quittez l'École pour entrer dans la vie, préparez désormais la Paix et l'Avenir. Non seulement la voie est tracée, mais déjà nous y sommes engagés, et elle est tout éclairée d'une lumineuse espérance, car au loin se dresse l'image de la France qui se relève".

Puis après avoir vivement remercié les nombreux donateurs, qui ont répondu à l'appel de l'Association des Anciens Élèves, et sur la proposition du Conseil des professeurs, sont proposés pour le diplôme d'élève breveté des Écoles Nationales d'horlogerie, les élèves sortants de 4^e année :

Horlogerie : MM. Minaud, Trinquet, Grauss, Jenny, Bruchon, Blind, Courault, Croquet, Ducrocq, Naudin.

Mécanique : MM. Couetdic, Banderier, Chatroux, Boillot, Cérés, Jublier, Cour, Faller, Plousey, Carrez, Monnier, Mittaine, Ingrand, Pass, Arbez, Cretin.

Bijouterie : MM. Bidault, Piat, Robert.

Les élèves méritants et qui ont été signalés par leurs efforts ne sont pas oubliés :

École Nationale d'Horlogerie :

- **horlogers** : 1^{ère} année : MM. Courvoisier, Etrillard, Paquet, Harmand, Lecourieux, Palluault ; 2^{ème} année : MM. Souchaud, Goussard, Jacquin, Fommerand, Rousseau, Peltier, Herviant, Mouche ; 3^{ème} année : MM. Hanet, Dimey.

- **Mécaniciens** : 1^{ère} année : MM. Cadot, Potcharioff, Ferry, Marchand, Bernard ; 2^{ème} année : MM. Moysse Pierre, Picot, Moysse Louis, Frézard ; 3^{ème} année : MM. Garrigues, Baverey, Bredin, Prudhon.

- **Techniciens** : 1^{ère} année : MM. Lefranc, Bridel, Jaccard, Beauvils ; 2^{ème} année : MM. Combray, Caillard, Perrot, Brand, Ducret ; 3^{ème} année : MM. Belot, Bullet, Duveaux, Cour Guy ; 4^{ème} année : Cour Pierre.

- **Ingénieurs** : 1^{ère} année : MM. George, Labadens.

- **Bijoutier** : M. Darteville.

- **Atelier-École d'horlogerie** : MM. Roux, Poulot, Féry, Guerre, Lapierre, Marchat, Pouleau, Simon, Vermot, Pugin, Heyer.

- **Atelier-École de mécanique** : MM. Maire, Champlon, Perrod, Monnot.

Distribution des prix, juillet 1943⁽²⁾. Elle n'eut pas lieu. D'après *La France Horlogère*, les

(1) Dont le Comontre (supra).

(2) *La France Horlogère*, in « Distribution des prix à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon », août 1943.

(*) On relève, qu'en juillet 1942, Louis Trincano est toujours dans l'attente du « Traité de paix » promis par le maréchal, « Traité » qui devait mettre fin à l'Occupation et qui prévoyait le retour de tous les prisonniers de guerre (supra)...

(**) Si sa réflexion semble viser les suites du mouvement social de 1936, c'est surtout les Syndicats patronaux et autres Groupements industriels qui sont la cible de sa critique (supra).

« circonstances » n'ont pas permis l'organisation de la distribution. Compte tenu de l'importance que revêt ce rituel pour Louis Trincano, et de l'abondance des contributeurs (121 dons pour un total de 20 345 francs)*, on peut penser qu'un élément relativement important est venu entraver cet usage qui acte la fin de chaque année scolaire. Or rien ne laisse transparaître, apparemment, une quelconque difficulté puisque dans le même temps une première cérémonie « intime, mais solennelle » de remise des prix, sous la présidence M. Coulon, adjoint au Maire de Besançon, se déroulait (on ignore le lieu ?) pour honorer les seuls élèves de l'Atelier-École⁽¹⁾. Pour marquer l'événement, seule la liste des lauréats et celle des très nombreux contributeurs parurent dans la presse⁽²⁾. Pourtant en recoupant différentes sources, nous pensons avoir trouvé un élément de réponse, très plausible, et dont les conséquences ne sont pas sans intérêt afin de faire obstacle, en ce mois de juillet 1943, à l'installation dans les ateliers de l'École, d'un Centre de Formation Accélérée⁽³⁾ dévolu à quelque 110 jeunes gens astreints au Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Dans le courant du mois de juin 1943, une épidémie de scarlatine** se déclare à l'ÉNH. Aussitôt, le Directeur lance la procédure de prophylaxie mais la maladie se développe. Comme nous sommes à la veille des vacances, le Recteur prononce le licenciement de l'Établissement pour le samedi 26 juin⁽⁴⁾ et stipule que : *"l'École devra être désinfectée à fond pour la reprise des cours du Centre de Formation Accélérée⁽⁵⁾"*. Or ces

(1) Dans un premier temps, et comme la cérémonie de remise des prix de l'ÉNH, se déroule habituellement dans le courant du mois de juillet, nous avons pensé que cette suppression était une suite logique du bombardement de Besançon qui avait eu lieu dans la nuit du 15 au 16 juillet 1943 (supra). Il n'en était rien, car *Le Petit Comtois* du 8 juillet (date antérieure au bombardement) qui relate longuement dans ses colonnes la remise des prix de l'Atelier-École (déclarée comme solennelle, mais intime), donne, dans le même temps la liste des élèves proposés au Diplôme des Élèves Brevetés et déclare, que cette année, « les circonstances » ne permettent pas la cérémonie de remise des prix à l'ÉNH. En examinant finement certains documents on peut penser que cette non-distribution était surtout stratégique pour éviter que ne s'installât au sein de l'ÉNH un Centre de formation accélérée au profit des Allemands (infra).

(2) Seule *La France Horlogère* (août 1943) donne la liste de tous les donateurs et la « nature » du don (ce qui, pour le journal de la profession, est pour le moins naturel).

(3) De février 1942 à décembre 1942, un Centre de Formation Accélérée avait déjà fonctionné au sein de l'École mais à l'attention de travailleurs volontaires français (des chômeurs) pour l'Allemagne. Nous reviendrons sur ce point, infra.

(4) *Cahier d'Instructions n° 23*, Licenciement de l'École, 24 juin 1943.

(5) Ces Cours, imposés par le Préfet régional de Dijon, devaient se dérouler dans les Ateliers de l'ÉNH, du 1^{er} au 15 juillet (en l'absence des élèves), infra.

(*) En exergue de la liste complète des contributeurs (sur les 103 donateurs, 100 sont de Besançon et du Doubs), on relève que : « les prix d'un montant global de 20 345 francs, non compris des montres-bracelets, des livres, de l'outillage, des spiraux, etc., sont dus à la générosité des fabricants d'horlogerie et parties connexes et des industriels de petite mécanique, qui ont répondu à l'appel du dévoué président de l'Association des Anciens Élèves de l'École Nationale d'horlogerie, M. Maurice Huguenin ». Certains dons sont affectés. Ainsi Majestic et Rorex de Paris adresse un « bon de 1 000 francs, destiné à un élève de la Classe des Achevages petites pièces (Atelier-École) ». Les Établissements Sarda de Besançon font un don de 300 francs : « à un élève ayant montré des dispositions pour le réglage de précision ».

(**) Maladie contagieuse, caractérisée par une éruption sur les muqueuses de la bouche et sur la peau en larges plaques écarlates.

cours, qui devaient débiter au 1^{er} juillet (ils n'avaient pas l'assentiment de Louis Trincano) se retrouvent, *de facto*, « grâce » à cette épidémie fort « opportune », repoussés, dans un premier temps, au 5 juillet. Est-ce par la crainte d'une contagion toujours possible aux « stagiaires » ? Est-ce la pression continue de Louis Trincano qui exige des moyens conséquents pour faire fonctionner lesdits cours ? Toujours est-il qu'un télégramme du Préfet régional de Dijon, en date du 1^{er} juillet 1943 (à 16 h 20), informe Louis Trincano que : *“devant l'insuffisance du nombre de candidats, le Centre de formation prévu à Besançon est supprimé, les stagiaires seront dirigés sur Dijon⁽¹⁾”*... On peut comprendre que ces « circonstances » n'ont pas permis le bon déroulement d'une cérémonie de remise des prix (il n'y avait plus d'élèves). Mais on peut aussi penser, que pour Louis Trincano, toujours opposé au projet, il était plus judicieux de ne pas faire étalage, dans les jours qui suivent, de l'excellence des résultats obtenus par son École. Il fallait certainement éviter que le Préfet régional ne revienne sur sa décision...

La publication des résultats⁽²⁾. Sont proposés pour le diplôme d'élève breveté :

Horlogerie et bijouterie : *Lecland* (Yonne), *Koldas* (Seine), *Dimey* (Haute-Marne), *Vexlard* (Vosges), *Marillier* (Nièvre), *Bégniez* (Pas-de-Calais), *Abbadie* (Nord), *Olyve* (Pas-de-Calais), *Rochut* (seul bijoutier, Haute-Marne).

Petite mécanique de précision : *Carrigue*, *Prudhon*, *Baverey*, *Minet* (Doubs), *Bredin* (Haute-Saône), *Amodru* (Seine-et-Oise), *Dupire* (Somme), *Chevrolet*, *Margot* (Doubs).

Les autres élèves reçoivent le Certificat d'Ancien élève.

Ont obtenu les principaux prix :

- **Classes d'horlogerie** : *Lecland*, *Vexlard*, *Dimey*, *Marillier*, *Souchaud*, *Hérout*, *Goussard*, *Thony*, *Courvoisier*, *Etrillard*, *Paquet*, *Palluault*, *Stoven*, *Souhait*, *Rioz*, *Delions*.

- **Classes de petite mécanique de précision** : *Garrigue*, *Prudhon*, *Baverey*, *Minet*, *Bredin*, *Moyse*, *Picot*, *Frésard*, *Mercier*, *Potcharioff*, *Vialy*, *Cretin*, *Mélior*, *Vaquier*, *Dallet*, *Blum*.

- **Classes de bijouterie** : *Rochut*, *Dartevelle*, *Marré*.

- **Classes des techniciens et ingénieurs** : *Belot*, *Duveaux*, *Combray*, *Pessey*, *Lefranc*, *Tatin*, *Chaléat*, *Bouillod*, *Forge*, *Vuillemin*, *Nebenzahl*.

- **Éducation physique** : *Bredin*, *Chevrolet*, *Gravier*, *Jacquin*, *Rapin*, *Poulot*, *Vexlard*, *Rousseau*, *Nicod*.

Pour ce dernier palmarès de la guerre, on constate que les noms de tous les diplômés sont suivis de leur département d'origine. Tous les horlogers sont originaires de la zone occupée, aucun diplômé pour le Doubs. Pour la petite mécanique de précision, les deux tiers sont originaires du Doubs et le tiers restant ressortit lui aussi de la zone occupée (supra). On note aussi, pour la première fois des récompenses en Éducation Physique, élément qui traduit les orientations ministérielles en la matière.

e) L'évolution des conditions d'admissions à l'ÉNH et à l'Institut de Chronométrie. Malgré l'Occupation et les difficultés inhérentes au recrutement et aux déplacements des élèves, il faut absolument que l'ÉNH garde sa vocation nationale, aussi, à chaque printemps, la campagne de

(1) Ibid., Télégramme du 1^{er} juillet 1943. Nous reviendrons plus longuement sur les conditions de création de cette formation (infra).

(2) D'après *Le Petit Comtois* du 8 juillet 1943 et *La France Horlogère*, août 1943.

recrutement est lancée. Les dispositions générales qui régissent le concours de sélection évoluent peu par rapport à la réglementation de 1940. On observe cependant une petite modification concernant les conditions d'entrée dans la classe des Techniciens et pour la poursuite des études d'ingénieurs à l'Institut de Chronométrie. La situation des élèves, titulaires du baccalauréat complet ou de la première partie, scolarisés dans la section des Techniciens (ou ceux qui suivent les cours) retiendra toute notre attention, car lors de la sortie des textes régissant l'âge et la situation des jeunes gens « appelés » au Service du Travail Obligatoire en Allemagne l'octroi ou non du statut d'étudiant permettra à certains d'échapper à cet exil forcé (infra).

Le concours de recrutement de l'ÉNH : état de la situation en 1943⁽¹⁾. Le cadre général de la campagne général des recrutements des élèves change peu. Il débute par une information dans la Presse, généralement en mars, qui annonce l'ouverture du concours pour le mois de juin mais les élèves doivent se faire inscrire dans la Préfecture de leur département... Les conditions d'inscription sont rappelées pour les sections normales (praticiens) : avoir au moins 14 ans et au plus 17 ans au 31 décembre de l'année en cours. Il faut justifier de la possession du Certificat d'Études Primaires ou produire un certificat attestant la sortie de la classe de 4^{ème} (au lieu de la 5^{ème}) d'un lycée ou d'un collège ou justifier d'une scolarité équivalente dans l'Enseignement secondaire libre.

Les épreuves du concours comportent : Composition française, Arithmétique, Dictée et questions de grammaire, Écriture, Exercices de tracés et calculs géométriques, Dessin (programme du Cours supérieur des Écoles primaires élémentaires).

- Sections normales : les candidats ont le choix entre trois options :

Sections normales :	Horlogerie	Petite mécanique de précision	Bijouterie
	Commerce, Industrie, Réparation Durée des études : 4 ans (3 ans à certaines conditions)	Construction, Outillage, Appareils Durée des études : 4 ans (2 ou 3 ans à certaines conditions)	Commerce, Industrie, Réparation Durée des études : 4 ans (3 ans à certaines conditions)
Horaires Hebdomadaires :	Travaux pratiques et Technologie horlogère : 30 heures. Dessin : 3 heures. Cours littéraires et scientifiques, théorie d'horlogerie, électrique : 18 heures.	Travaux pratiques et technologie mécanique : 30 heures. Dessin : 4 heures. Cours littéraires et scientifiques, horlogerie électrique fab. mécanique, etc. : 18 heures.	Travaux pratiques et technologie Bijoutière : 28 heures. Dessin d'Imitation documentaire de bijou... : 12 heures. Cours littéraires et scientifiques : 8 heures.
Sanctions sur Notes :	Diplôme d'Élève Horloger Breveté (État)	Diplôme d'Élève Mécanicien Breveté (État)	Diplôme d'Élève Bijoutier Breveté (État)

- Section préparatoire pour Techniciens et Ingénieurs Mécaniciens-Horlogers.

1) Les candidats titulaires de la 1^{ère} partie du Baccalauréat, du Brevet Élémentaire ou du Brevet Élémentaire Primaire Supérieur sont admis, sans concours en 1^{ère} année, en fonction des places disponibles. Les candidats de même niveau subissent un examen d'entrée, en octobre. Inscription

(1) D'après *Le Petit Comtois*, du 18 mars 1943 et *le Cahier d'Instructions n°23*, Additif à la notice de 1940, novembre 1943.

directe à l'École avant le 1^{er} septembre. Pour les candidats qui ont échoué à l'examen, ils peuvent, en fonction des résultats obtenus, être admis dans les sections normales dans la mesure des places disponibles. Durée des Études : 5 ou 6 ans (4 ans à l'ÉNH, section de Petite mécanique, plus une année ou deux à l'Institut de Chronométrie). Les cours pratiques et la technologie sont dispensés à l'ÉNH. Les cours spéciaux de mathématiques, sciences, construction sont placés sous la direction de l'Institut de Chronométrie (supra). À l'issue des 4 années de formation à l'ÉNH, les élèves de la Section préparatoire peuvent être admis, après examen de passage à l'Institut de Chronométrie :

- soit dans la section des Techniciens pour accomplir leur 5^{ème} année en vue de l'obtention du : "Diplôme d'Élève Technicien Mécanicien-Horloger Breveté" délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale (Enseignement Technique).

- soit dans la section des Ingénieurs pour accomplir 2 années d'études en vue de l'obtention du : "Diplôme d'Ingénieur Mécanicien-Horloger" délivré par l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon.

2) Les candidats titulaires du Baccalauréat « mathématiques », peuvent être admis en 2^{ème} année de cours de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie. Ils subissent après 3 années, l'examen de passage à l'Institut de Chronométrie et ont ainsi à justifier d'un niveau technique suffisant (atelier, dessin, technologie). S'ils échouent à cet examen de passage, ils redoublent leur 3^{ème} année avant d'être reçus, pour 2 années à l'Institut en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur.

- Section Supérieure d'Horlogerie.

Les élèves horlogers (des classes normales) possédant, soit le Baccalauréat, soit le Brevet élémentaire ou le Brevet Supérieur, ou ceux possédant des connaissances de même niveau suivant examen à subir après l'entrée à l'École, sont admis à suivre, sur leur demande et durant les 4 années d'études, les cours supérieurs de mathématiques, de sciences de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie pour la formation de Techniciens et Ingénieurs Mécaniciens-Horlogers⁽¹⁾. Ils ne peuvent toutefois prétendre à ce dernier titre, mais ils ont un intérêt évident à développer leur culture générale dans l'avantage même de leur profession, où ils constitueront ainsi une élite. S'ils ont donné satisfaction à ces cours supérieurs, le diplôme d'élève horloger qu'ils peuvent obtenir en fin d'études, porte la mention : "*Cours de la Section Supérieure*". En instituant cette « Section Supérieure » (en accord avec Jules Haag), Louis Trincano inscrit déjà sa démarche dans une forme de « promotion sociale » interne à l'École, afin de favoriser l'éveil de jeunes consciences aux nécessités de la formation permanente. Mais cette possibilité permet aussi (et surtout ?) de « gonfler » quelque peu

(1) Jean Pierrot et Pierre Taillard furent de ces élèves qui suivirent (en partie) ces cours, non pas sur leur « demande » mais suite à une « exigence » du Directeur qui voulait promouvoir des jeunes gens dont les bases scolaires lui semblaient déjà bien assises (l'un était titulaire du Brevet Élémentaire Primaire Supérieur, l'autre du Brevet Élémentaire, cf. entretiens).

les effectifs de l'Institut de Chronométrie mis à mal par le départ d'une dizaine d'élèves frappés par l'obligation du « STO » (infra). En incitant des élèves praticiens à suivre des cours de la « Section Supérieure », on assure ainsi la continuité « fonctionnelle » de l'Institut et on lui permet de mieux appréhender les prochaines campagnes de recrutement élèves...

8-3) L'École face aux exigences des autorités d'Occupation.

Si en septembre 1940, l'ÉNH de Besançon, peut être fière d'être le premier établissement technique de la France occupée à rouvrir ses portes, libre de toute présence hostile et tous ses matériels sauvegardés, ce « succès » est sans conteste celle d'un homme : Louis Trincano. Mais s'il a su convaincre les autorités allemandes de laisser place libre, dans l'euphorie de leur victoire, plus difficile fut son combat pour que cette situation puisse perdurer pendant toute la durée de la guerre. Et quand bien même il quitta son poste le 1^{er} janvier 1944, l'École ne fut point réoccupée, ni soumise aux exactions de tous ordres par une armée dans la défaite⁽¹⁾, comme si l'ombre protectrice de l'ancien Directeur veillait encore ce 8 septembre 1944 aux destinées de l'Établissement⁽²⁾...

Si en ces temps d'Occupation il s'efforça à le faire fonctionner au mieux en essayant de lui redonner tout son lustre (supra), il dut néanmoins faire face et s'opposer, en maintes occasions, aux nombreuses exigences des autorités allemandes qui entendaient bien pouvoir utiliser les belles potentialités d'une École (qu'elles jugeaient remarquables) pour leur seul profit. Et si habilement, utilisant de nombreux artifices dilatoires, Louis Trincano sut protéger au mieux l'intérêt général, en refusant toute forme de collaboration ostentatoire, il savait aussi lâcher du lest et composer sur des éléments qu'ils jugeaient moindres⁽³⁾ afin de pouvoir mieux s'opposer à certaines demandes qu'il estimait être contraire aux intérêts de l'École, à ses professeurs et à ses élèves. Mais ses prises de position et son action au sein de l'École ne sont pas toujours bien perçues par tout le personnel ni par tous les élèves (supra), et lorsque, brutalement, en décembre 1942, les Allemands exigent la « réquisition » de « tous » les élèves âgés de plus de vingt ans pour aller travailler outre-Rhin, c'est la consternation dans l'École. Certaines accusations sont même portées à l'endroit du Directeur qui « aurait facilité » l'opération. D'autres critiques se font plus incisives et dénoncent une « collaboration active » avec l'Occupant, surtout lorsque l'on met en exergue « les incidents » qui auraient émaillé le départ des élèves. On évoque de nouveau les conditions de l'arrestation de trois membres du personnel, pour fait de résistance, deux mois plus tôt⁽⁴⁾. Qu'en est-il exactement ? Quels sont le poids

(1) Comme l'ÉNP de Morez, par exemple. Voir annexe 3, doc. 14.

(2) Mais comme à Morez, l'ÉNH fut occupée pour un temps par les armées alliées, dès le 8 septembre 1944 (notamment les dortoirs). La rentrée fut repoussée au 22 octobre pour les élèves externes et les premiers internes furent accueillis le 3 novembre (infra). *Cahiers d'Instructions n° 24*, Rentrée scolaire, 19 octobre 1944, 2 novembre 1944.

(3) Comme la réalisation des « contrôleurs d'engrenages » pour Lip, afin d'éviter la fabrication de munitions (supra).

(4) Nous reviendrons sur ce triste épisode qui a brutalement rompu la « sérénité » de l'École.

et la nature de ces rumeurs ? Quels sont les éléments tangibles de ces accusations pour que, vingt et un mois plus tard, Louis Trincano puisse être arrêté avec pour premier chef d'inculpation une : « atteinte à la sécurité extérieure de l'État » ? Il n'est pas question ici de traiter du procès de Louis Trincano ni de sa condamnation, ces éléments sont hors du champ de notre travail. Mais pour essayer de comprendre l'ensemble de son action à la tête de l'École de 1940 à 1943, il nous est nécessaire, de resituer le cadre conventionnel des relations qu'il était tenu d'avoir avec les autorités d'Occupation et de la façon dont il rendait compte à sa hiérarchie, à l'Administration et à la Direction Nationale de l'Enseignement technique. Il faut aussi jeter, de nouveau, un éclairage sur l'importance du rôle qui lui a été dévolu au sein d'un Établissement qui regroupe quatre entités : une ÉNH, une ÉPS*, une École Pratique* et un Institut de Chronométrie, dirigés par trois directeurs, deux chefs des travaux, et qui compte dans ses murs le Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre (Comontre)**. On se doit aussi de rappeler, qu'au cours de cette période, Louis Trincano a reçu un soutien constant des *Conseils* de son École, de l'*Association des Anciens Élèves* ainsi que des industriels. Nous aborderons ensuite les différentes exigences formulées par les autorités allemandes, le contexte dans lequel elles ont été formulées, et les réponses apportées par l'École. Nous nous attarderons enfin sur les conséquences du « Service du Travail Obligatoire » qui a frappé douze élèves, qui se sont vus contraints de partir en Allemagne malgré tous les recours tentés par un Directeur au désespoir, partagé dans son devoir d'obéissance à l'ordre établi et dans ses sentiments « paternalistes » à vouloir les retenir à l'École, puis à les protéger dans « l'exil » afin qu'ils puissent achever au mieux leur formation...

Pour conduire notre travail nous nous appuyerons sur plusieurs sources documentaires : la première repose sur le petit fonds d'archives de l'ÉNH, composés de nombreux courriers⁽¹⁾ émanants pour la plupart de Louis Trincano et d'une petite documentation qui a trait à l'École ; la seconde est issue d'un petit fonds privé qui nous a été confié par la famille et qui touche à la défense de Louis Trincano lors de l'instruction de son procès ; la troisième, et de loin la plus importante, de trois fonds déposés aux Archives Départementales du Doubs avec, notamment, toutes les pièces du procès⁽²⁾. Nous nous appuyerons aussi sur les témoignages des anciens élèves présents à cette époque et nous croiserons toutes ses données avec les quelques informations parues dès lors dans la *Presse* régionale.

(1) Ces pièces ont été examinées en leur temps, par les autorités judiciaires et laissées sur place. Mais la majeure partie des documents a été saisie lors de l'Instruction du procès de Louis Trincano. Les documents ainsi prélevés se retrouvent aux Archives Départementales du Doubs, principalement sous les cotes : 1464 W 22, T 1314, T 1584. Toutes les pièces ayant trait à son procès se trouvent aussi dans les présentes annexes 3.

(2) ADD, 1464 W 22, T 1584, T 1314.

(*) Qui seront transformées en Collège Moderne et Technique le 15 août 1941 (supra).

(**) Installé pour un temps, faute de place, dans la salle des Professeurs de l'ÉNH, au retour de Cluses, le Comontre (ex. BÉH), va commencer à chercher à l'extérieur de l'École de nouveaux locaux. Il jettera son dévolu sur un immeuble sis au 16 de l'Avenue Carnot.

8-3-1) Esquisse de la personnalité et de la situation familiale, sociale et politique d'un Directeur à l'aube de la phase active de la Guerre (mai 1940).

Pour tenter de bien appréhender l'histoire de l'ÉNH dans ses rapports avec les autorités d'Occupation, il nous semble nécessaire porter notre regard sur son Directeur. Non pas dans l'exercice de ses fonctions, ce que nous avons déjà largement évoqué, mais dans sa personnalité et dans son espace social, voire familial. Sans aborder ici le cadre intimiste de sa vie privée, il nous paraît cependant important d'essayer de saisir quelques traits spécifiques de son « histoire » personnelle pour tenter de mieux comprendre le poids de sa vision et de son action...

a) Un physique ordinaire d'où se dégagent force et volonté. Le premier point qui nous intéresse est son physique et son apparence. Pour le jeune élève qui franchit le seuil de l'École en 1930, et qui vient à croiser le Directeur, que voit-il ? L'homme qui s'approche de lui est d'une taille relativement moyenne (1,66 m)*, de corpulence normale avec un très léger embonpoint comme il sied aux hommes investis de responsabilité... Le port de tête est altier, le front est large marqué par la calvitie, la mine austère, le regard vif derrière des lunettes discrètes ; une énergie sourde de toute sa personne et lui donne une autorité naturelle... Pour affiner maintenant cette présence, référons-nous à un portrait de lui, dressé cette même année, par le rédacteur d'une revue horlogère lors d'un congrès de l'Horlogerie-Bijouterie, à Lyon⁽¹⁾ :

"TRINCANO : Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et secrétaire de l'Union Horlogère de France. Allure du monsieur pas commode !... Pas commode à manier sans doute, car il donne une grande impression d'intégrité. Le front affligé d'une calvitie**, n'est que plus grand et plus bombé, deux yeux marron se meuvent sans arrêt au-dessus d'un nez dont on ne dit rien. Toute l'expression est dans la bouche soulignée par une petite moustache brune que Charlot ne trouverait qu'un peu exagérée seulement. Les lèvres minces ne font qu'un trait estompé par un menton précis qui avance au premier plan pour qu'on remarque la volonté qu'il symbolise. Quand il parle, on croirait entendre la voix métallique de Poincaré. Debout, sans gestes, protocolairement sanglé dans une rigide jaquette de bonne coupe, donne absolument l'impression de ne rire que « quand il se brûle ». Inutile de dire que M. Trincano jouit dans la corporation d'une estime intégrale »".

Pour un élève qui le croise en 1940, le portrait a peu changé. Si les fines lunettes sont maintenant constamment de mise, le col cassé de la chemise est toujours de rigueur et le nœud papillon alterne avec la cravate. Le visage et la stature restent les mêmes, l'impression d'autorité et le désir d'action

(1) Un portrait de Louis Trincano par le rédacteur de *La Loupe à l'œil*. In « Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon », *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 avril 1930. L'auteur de ce « portrait » ne manque pas de préciser : "Les assemblées corporatives de Lyon nous ont permis de croquer, parmi les délégués présents quelques « silhouettes » nouvelles de la grande famille de l'Horlogerie-Bijouterie Française. Qu'ils soient bien persuadés qu'ils ont été « vus » sympathiquement, sans autre but que de cultiver quelques brins d'humour sur leur physionomie. Nous savons qu'ils ne nous en voudront pas". Voir aussi annexe 2, doc. 64.

(*) D'après son livret militaire. En 1930, cette taille est considérée comme moyenne.

(**) En 1912, lorsqu'il est nommé à la tête de l'École, c'est un jeune homme chevelu et arborant une barbe soignée et abondante surmontée d'une belle paire de moustaches relevées en pointes ; d'après une photographie parue dans *La France Horlogère*, le 15 mars 1912. En 1921, le front est maintenant dégarni, la barbe se réduit à un « bouc », et les moustaches se simplifient. Voir annexe 2, doc. 43 bis.

sont toujours présents... Plusieurs constantes apparaissent dans tous les témoignages, écrits ou oraux que nous avons recueillis : travailleur, intégrité, sens moral élevé, estimé de tous⁽¹⁾...

b) Une vie familiale discrète, réservée, mais centrée sur l'École. Toujours en cette veille de la guerre, si nombre de bisontins identifient maintenant leur École Nationale à la personnalité de son Directeur, peu se souviennent que ce dernier est né « Allemand », en 1880, à Colmar. Que son père fut expulsé d'Alsace en 1887. Ami du Comte de Chardonnet, il s'installa à Besançon et fit une belle carrière comme directeur des soieries⁽²⁾. C'est donc un petit garçon de 7 ans, vraisemblablement déjà initié dans la langue allemande (et le français)* qui se voit octroyer la nationalité française en arrivant à Besançon... Après une brillante scolarité à l'École d'Horlogerie, il épouse, en 1907, la fille d'un fabricant d'horlogerie (Madeleine Tissot), il intègre l'usine de son beau-père⁽³⁾ et accède à ses premières responsabilités industrielles (supra). En avril 1912, il prend la direction de l'École. De son union avec Madeleine Tissot, cinq enfants naissent : trois garçons puis deux filles⁽⁴⁾. Le milieu est bourgeois, sans ostentation. L'éducation est stricte, tous les enfants suivent des études. Pour les trois garçons l'ÉNH est un point de passage obligé. Pour Adolphe, né en 1908, l'aîné des fils, après des études brillantes de technicien qui lui ouvrent les portes de l'Institut de Chronométrie et le diplôme d'ingénieur, c'est la voie « royale » de l'industrie. Il poursuit à la direction des *Spiraux Français*⁽⁵⁾, l'œuvre de son père (à l'origine de l'entreprise, supra) et s'inscrit ainsi dans la tradition de ses grands-pères : Hippolyte Tissot et Adolphe Trincano. En 1940, c'est en lieutenant de Chasseurs qu'il revient, l'Armistice à peine signé, pour tenter de remettre à flot son entreprise⁽⁶⁾. Pour Henri, né en 1914, le dernier des garçons, c'est aussi un très brillant élève breveté en petite mécanique de précision (mais

(1) "(Louis Trincano), il fait l'objet d'excellents renseignements au point de vue conduite et moralité...". Extrait du Rapport de l'Inspecteur S/Chef de la Sécurité au Commissaire Principal, 16 septembre 1944. ADD, 1464 W 22.

(2) Supra.

(3) Hippolyte Tissot. Il fut l'un des premiers élèves de l'École municipale d'horlogerie (1862-1865) et devint Président du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie (supra). Pendant plus de trente années il fut membre de la Commission administrative de l'École d'horlogerie. AOB, *Bulletin annuel de l'Association Amicale des anciens élèves de l'École Nationale d'Horlogerie et de mécanique de précision*, op. cit., n° 9, oct.1925, p.16.

(4) Suzanne née en 1921 et Simone née en 1924. Mariée à 19 ans à peine, Suzanne quitte ses études pour se consacrer à sa famille. Simone, brillante élève de khâgne à Nancy, elle s'engage lors de la campagne de libération. Elle intègre l'État-Major du général de Lattre de Tassigny avec le grade de Sous-lieutenant. En novembre 1944, d'après un courrier de son père : « elle est interprète à l'État-Major, à Gérardmer » infra.

(5) Nous reviendrons sur son parcours exemplaire (infra).

(6) D'après André Donat, in « Adolphe Trincano (1908-1955) » *Annales Françaises de Chronométrie*, 1955, pp. 124-126.

(*) Jamais cette question ne fut abordée en famille et sa fille Simone ignore si son père comprenait ou non l'allemand. Nous reviendrons sur ce point.

aussi en horlogerie) qui part travailler à la Société Jaeger, à Paris, comme technicien⁽¹⁾. Quant au cadet, Roger, né en 1911, c'est le drame d'une famille. Alors que dans la suite de son aîné, à peine inscrit à l'ÉNH en section bijouterie, la mort le frappe, le 20 octobre 1928, à l'âge de 17 ans... Pour Suzanne⁽²⁾, ce drame a marqué très fortement son père même si, d'après son témoignage, dans la famille on est pudique donc réservé dans les épanchements. Si Louis Trincano éprouve une grande affection pour les siens, il reste assez distant, et seules « son » École et « l'Horlogerie » retiennent tout son temps et son attention. Mais en homme public, installé dans une bourgeoisie de bon aloi, tout en se tenant sur la réserve, il se doit selon les règles d'une politesse convenue, d'informer les notables, ses pairs et les Anciens élèves. Chaque événement familial fait donc l'objet d'une petite annonce, discrète, par le truchement de la presse professionnelle⁽³⁾ ou par le *Bulletin des Anciens Élèves*. Ainsi, chaque année, les remerciements des nombreux vœux adressés au Directeur de l'École d'Horlogerie, par les Anciens élèves, se font par voie de presse. Dans le deuil, la voie de l'information et des remerciements reste la même⁽⁴⁾ :

"Notre camarade et Président d'honneur, M. Louis Trincano, directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, a eu la douleur de perdre son second fils, Roger Trincano, élève bijoutier à l'École nationale, décédé le 20 octobre 1928, à l'âge de 17 ans, après une courte maladie. Les obsèques ont eu lieu à Besançon le 23 octobre, au milieu d'une assistance compatissante. Des remerciements sont transmis ici aux membres de l'Association amicale des anciens élèves pour leurs témoignages de sympathie et pour les fleurs et couronnes déposées sur la tombe du cher disparu. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part".

Dans la joie, même en temps d'Occupation, l'information transite parfois par la presse quotidienne et est reprise par la Presse professionnelle. Si l'accent sur le caractère intime (c'est la guerre) reste de mise, on respecte cependant, à la lettre, les usages de la bienséance bourgeoise⁽⁵⁾ :

"On lit dans Le Petit Comtois* : M. Louis Trincano, directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, officier de la Légion d'honneur, et Madame, ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils Henri, breveté ÉNHB, technicien à la société Jaeger, à Paris, avec Mlle Micheline Baillon, fille de M. Lucien Baillon, industriel à Neuilly-sur-Seine, Croix de guerre 1914, et de Madame.

Et du mariage de leur fille Suzanne avec M. Jean Barbier, étudiant en médecine, Croix de guerre 1940, fils de M. Maurice Barbier, négociant à Besançon, Croix de guerre 1914, et de Madame.

Les deux mariages ont été célébrés en une même cérémonie, le 9 novembre, en l'église de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, dans la plus stricte intimité. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part...".

Ainsi la vie familiale est minutieusement réglée. Sous l'autorité du père (et de la mère), chacun des enfants est enclin à poursuivre la voie de l'effort dans le travail et les études à l'instar de nombreuses autres familles bourgeoises. Mais si le père fait partie de nombreuses *Associations* qui pourraient alimenter les conversations familiales, on s'accorde cependant à ne jamais aborder certains sujets,

(1) Pendant la guerre, il est pilote de chasse avec le grade de sergent. Il sera décoré de la Légion d'Honneur. Après la guerre il occupera différents postes de direction dans diverses entreprises horlogères dont Longines et Zénith (infra).

(2) Entretien réalisé en 2002.

(3) *Le Fabricant Français d'Horlogerie* et *La France Horlogère*.

(4) *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1^{er} novembre 1928.

(5) *La France Horlogère*, in « Échos corporatifs », décembre 1940.

(*) *Le Petit Comtois* et *La France Horlogère*, sont, nous le rappelons, dirigés par la même famille (supra).

comme l'argent, la nourriture, ou la religion⁽¹⁾... Reste la politique. Bien que n'appartenant à aucun parti, ni à aucune autre « mouvance philosophique⁽²⁾ », Louis Trincano, de par ses multiples fonctions, et en homme d'action, ne peut rester indifférent aux événements qui bousculent la société. Il s'informe, lit beaucoup (chaque jour il lit *Le Temps*), médite, mais soumis au devoir de réserve de sa charge de fonctionnaire d'autorité, il ne peut exprimer librement sa pensée politique qu'en famille⁽³⁾. Et si la parole reste libre, il faut en respecter les règles : on écoute l'autre, on attend pour s'exprimer, chacun à son tour, et on argumente... Pour Louis Trincano, en bon républicain, la « politique » c'est avant tout la grandeur de la France, c'est son rayonnement, tant intellectuel que moral*. Cette grandeur passe aussi par le développement industriel et la reconquête des marchés... Mais pour cela, on se doit de servir au mieux son Pays. L'esprit de discipline, le bien commun restent une priorité. Un fonctionnaire se doit d'appliquer les directives de sa hiérarchie... Parfois le souvenir s'arrête sur la Grande Guerre, sur la souffrance et la mort côtoyées tant sur le front de l'Est : aux Dardanelles, en 1915, qu'à Verdun en 1916... Et surtout avec la naissance en lui, de ce sentiment irrépressible du « pacifisme⁽⁴⁾ »...

c) Un homme de culture et de fidélité dans ses engagements. Bien que discret et réservé, Louis Trincano, en notable de la ville, se doit aussi de fréquenter la « Société ». Non pas celle du clinquant ni de l'apparat, qu'il ne fréquente que par les obligations liées à sa position, mais il se complait davantage dans le cercle des *Industriels horlogers*, au milieu des *Sociétés savantes* et dans quelques *Associations* dont il suit, avec grand intérêt, tous les travaux. En 1939, si on relève sa présence en qualité de Secrétaire au sein du *Rotary Club*⁽⁵⁾, il est aussi un membre éminent de *l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Besançon* et de *La Société d'Émulation du Doubs*. Outre ses activités « de rotarien », « d'académicien » et « démulateur », on ne peut oublier qu'il reste très attaché à *l'Association des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon*, dont il fut

(1) Louis Trincano n'a jamais exprimé en famille ou en public une quelconque opinion religieuse. Esprit « laïque » et se conformant strictement à la loi de Séparation de 1905, il a toujours tenu à l'appliquer au sein de l'École (infra). Mais si Louis Trincano affiche, dans sa vie publique et en privé une totale « neutralité », en matière religieuse il respecte profondément les opinions des autres et de ses proches. Son épouse, Madeleine Tissot, élevée dans la tradition catholique a toujours pu pratiquer très librement sa religion. *Entretiens* avec sa fille, Simone Arvis, juillet 2010.

(2) En esprit libre, Louis Trincano a été maintes fois sollicité par sa hiérarchie pour entrer dans la « Franc-Maçonnerie ». Soucieux de sa totale liberté en matière « philosophique », il s'y est toujours refusé. Ibid.

(3) *Entretiens* (Ibid.).

(4) Nous reviendrons plus longuement sur les origines de ce « pacifisme » chez Louis Trincano, car elles sont, à notre sens, une des clés pour mieux comprendre son attitude lors de l'Occupation.

(5) ADD, 1464 W 22, Procès-verbal du 4 octobre 1944. D'après sa fille Simone Arvis, il assumait cette charge de « secrétaire » pendant plus de 20 années. Ibid.

(*) On retrouve cette trame dans ses interventions lors des différentes remises de prix aux élèves (supra).

l'un des fondateurs⁽¹⁾ et Secrétaire général. Le souvenir de la Grande Guerre reste prégnant (supra) et il y a peu de temps encore, il était le Président très dynamique de *l'Association des Anciens Poilus d'Orient de l'Est* (infra)... C'est donc un homme influent et respecté, épris de culture, fidèle et actif dans le souvenir, bien intégré dans la société bisontine, qui sait parfois « s'échapper » de son École, et qui prend toujours une part active⁽²⁾ sein de multiples *Associations* pour faire partager son expérience et ses compétences. Mais pour un observateur bisontin avisé, qui connaît bien le nom de Trincano, tant il est attaché à la direction de l'ÉNH, que subsiste-t-il dans sa mémoire de toute l'action que cet homme a prodiguée pour promouvoir l'industrie horlogère et son École depuis son arrivée à sa tête, en 1912, et jusqu'à la veille de la défaite ? Pour bien cerner la situation, rappelons ici, quelques traits du travail accompli et la façon dont Louis Trincano a su nous en rendre compte.

La vision du journaliste. Esprit curieux de nature, fin observateur d'une société industrielle qui se transforme rapidement, nous avons vu combien, dès 1912, son analyse de la situation, sa vision « prospective » et son action ont retenu toute l'attention des Fabricants horlogers⁽³⁾. Car Louis Trincano, outre ses grandes capacités de travail, et ses compétences de gestionnaire, a gardé de sa formation « technique » l'art d'aller à « l'essentiel ». Quand il rend compte à ses pairs, soit oralement ou par l'écrit, d'aucuns reconnaissent en lui un art consommé de la synthèse. C'est pourquoi, après l'avoir placé à la tête de leur *Syndicat** en 1908 (il a 28 ans), puis proposé à la direction de l'École (1912), c'est donc « naturellement » vers lui, en 1916**, que se tournent le *Syndicat* et la *Chambre de Commerce de Besançon* et le proposent pour une mission d'étude ministérielle sur l'Horlogerie aux Etats-Unis⁽⁴⁾. Il s'acquitte fort bien de sa tâche et rédige un rapport d'une centaine de pages qui est analysé et apprécié par les autorités ministérielles mais aussi par toute la France « horlogère » et la Suisse***. On peut dire que c'est à la suite de cette mission que sa vocation de journaliste est née. La Grande Guerre est à peine achevée qu'il se lance (avec l'accord de la Direction générale de l'Enseignement Technique) dans la création d'un Bulletin bi-mensuel : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, « organe officiel » de l'Industrie horlogère, dont il fut le seul

(1) Avec Maxime Fernier (supra).

(2) Il est remarquable de constater que dans chacun de ses engagements Louis Trincano s'est vu confier par ses pairs une responsabilité importante. On relève notamment celles de : Président, Secrétaire général, Administrateur, Secrétaire, Trésorier ...

(3) Supra.

(4) Supra.

(*) Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon.

(**) Rapatrié sanitaire du Front des Dardanelles, il est en convalescence quand on lui propose la mission. Elle dure 3 mois. À son retour il est envoyé au front à Verdun (supra, infra).

(***) D'après un document établi en 1944, par Louis Trincano, relatant « l'État de ses Services ». Archives privées, 3 pages dactylographiées.

rédacteur de 1919 à 1938⁽¹⁾. C'est aussi nombre d'articles écrits pour *La France Horlogère*⁽²⁾, *L'Exportateur Français*⁽³⁾, *Le Petit Comtois* ou dans les *Bulletins des Anciens Élèves*... Toujours dans le même esprit de « penser l'horlogerie », il fait un voyage de prospection, en 1923 (durant les vacances), en « Orient ». Il part avec des échantillons des Fabricants et en rapporte une brochure sur : « *Le marché horloger dans l'Europe Centrale et les Balkans** ». Parfois le journaliste se mue en spécialiste. Il rédige plusieurs ouvrages ou plaquettes à l'attention des professionnels et des élèves :

- 1924 : "*La boîte de montre*", brochure qui servit à la « Terminologie horlogère » ;
- 1926 : "*Les pierres fines** et leur préparation pour l'horlogerie*", (deux éditions et une traduction allemande) ;
- 1926 : "*L'industrie horlogère française*", plaquette ;
- 1931 : "*Le guide de l'Acheteur*", en Petite et Grosse horlogerie, plaquette.

Ce goût de l'investigation, de la recherche et de l'écriture, oblige Louis Trincano à lire nombre d'ouvrages et à analyser et disséquer toutes les parutions et autres articles touchant à l'horlogerie et à ses modes de production. Très tôt il élargit son domaine d'études à la petite mécanique, à la « micromécanique » mais aussi à l'électricité et à la conception des « appareils ». Ses lectures ne sont pas uniquement « françaises », il s'intéresse particulièrement à l'horlogerie suisse, à son évolution, à ses productions « monopolistiques » qui menacent les sources d'approvisionnement de la France, aux modes de formation des élèves, au poids de ses exportations, et bien entendu au protectionnisme douanier helvète... Mais il ne saurait oublier la production allemande, et il s'en inquiète (supra). On comprend mieux maintenant le grand souci de Louis Trincano, à vouloir mettre à la disposition de ses professeurs (et des élèves) un fonds documentaire exceptionnel, fort bien organisé par thèmes avec différentes entrées, fruit d'un travail de recherche permanent, porteur de toutes les innovations, et de son ire devant la « frilosité » de certains de ses professeurs qui ne daignent même pas venir consulter les documents mis à leur disposition (supra)...

La vision de l'industriel. Parallèlement à sa lourde charge de direction d'une École Nationale d'Horlogerie et de rédacteur d'un journal professionnel, nous avons vu combien, depuis des années, Louis Trincano s'était particulièrement engagé pour promouvoir et réorganiser l'Industrie horlogère française. Mais ce n'est pas seulement en « journaliste » ou en « fonctionnaire » qu'il s'engagea, mais en véritable « industriel ». À ce titre il suivit assidûment les réunions syndicales, mais il en devint le fer de lance. Rappelons rapidement chronologiquement les principaux résultats :

- 1919 : Création de la Société Anonyme des Spiraux Français* (cap. 200 000 francs) ;

(1) Supra.

(2) Comme : « Ma visite à l'Usine Lip, par Louis Trincano », *La France Horlogère*, 1^{er} avril 1930.

(3) « L'industrie horlogère française », par M. Louis Trincano, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Secrétaire général de la Chambre intersyndicale des Fabricants d'Horlogerie de l'Est. *L'Exportateur Français*, n° 534 du 25 novembre 1926.

(*) D'après un document de 1944 relatant ses états de service. Ibid.

(**) Plus connues actuellement sous le nom générique de « rubis ».

- 1920 : Organisation du 1^{er} Congrès Patronal et Ouvrier de l'Industrie Horlogère Française (Louis Trincano fut le Secrétaire Général de la manifestation) ;
- 1921 : Création avec MM. Warnery et Ulmann, de la Chambre Intersyndicale des Fabricants d'Horlogerie de l'Est (CIF) (Louis Trincano fut le Secrétaire Général) ;
- 1924 : Création de la Société Anonyme de l'Ébauche Française* (cap. 400 000 francs) ;
- 1925 : Création de la Société Anonyme des Assortiments Français* (cap. 215 000 francs) ;
- 1929 : Création, avec le Syndicat, la Chambre de Commerce et l'Observatoire, du Poinçon de Besançon, pour montres de qualité (Louis Trincano fut le secrétaire de la Commission) ;
- 1930 : Création avec MM. Baillaud et Haag, de la Société Chronométrique de France ;
- 1933 : Organisation du Congrès National d'Horlogerie de Besançon et de l'inauguration de l'École Nationale d'Horlogerie par le Président de la République (Louis Trincano fut le Secrétaire Général) ;
- 1937 : Participation à l'Exposition Internationale de Paris des Arts et Techniques. Louis Trincano assura les fonctions de Secrétaire général de la Région XIII bis, et il fut membre du Comité Directeur Bourgogne-Franche-Comté ;
- 1938 : Création à l'ÉNH, du Bureau des Études Horlogères, mis à la disposition de l'industrie régionale...

Lors des fonctions qu'il occupa, pendant quelque 15 années à titre de Secrétaire Général des *Syndicats d'Horlogerie de l'Est*, Louis Trincano eut aussi à remplir en tant que délégué officiel de l'industrie horlogère, nombre de missions importantes à Paris (réunions aux Ministères, à la Chambre des députés, au Sénat...), et en Suisse (Palais fédéral, Chambre Suisse...)⁽¹⁾ notamment lors de l'établissement des traités de commerce, des tarifs douaniers, de la nomenclature internationale⁽²⁾...

C'est d'ailleurs « pour avoir servi l'industrie horlogère » qu'il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, en 1926, et pour les « services rendus à l'Enseignement Technique et à l'Industrie » qu'il fut élevé au grade d'Officier de la Légion d'Honneur, en 1937⁽³⁾.

Le bâtisseur et le gestionnaire. Nous ne reviendrons pas sur ce que l'on peut considérer comme son « Grand Œuvre », à savoir la construction et le développement de la nouvelle École Nationale d'Horlogerie (supra), mais il est bon de rappeler qu'il participa, aussi, activement à la construction de la Cité Universitaire de Besançon**, et qu'il en fut le Directeur général et l'Administrateur délégué***. Nous rappelons que nombre d'élèves de l'ÉNH de la classe des Techniciens et de l'Institut de Chronométrie, dans l'attente de l'internat y furent pensionnaires...

d) Un Ancien Combattant valeureux, mais qui reste fortement marqué par les épreuves.

Lorsque la première guerre mondiale éclate, à l'instar de centaines de milliers de Français, c'est un homme âgé de 34 ans et père de trois enfants qui est mobilisé. Alors qu'il aurait pu faire une guerre

(1) D'après un document établi en 1944, par Louis Trincano, relatant « l'État de ses Services ». Op. cit.

(2) Supra.

(3) D'après la copie d'une lettre de Louis Trincano, adressée en mars 1945, à André Donat. Archives privées, 3 pages dactylographiées.

(*) Louis Trincano fut le fondateur statutaire et l'Administrateur délégué.

(**) Construite le long du quai du Veil-Picard à côté du pont Canot. Elle fut achevée en 1932 et inaugurée par le Président de la République en 1933 (supra).

(***) Avec la construction de l'École d'horlogerie et de la Cité Universitaire, c'est un budget de plus de 36 millions de francs (de l'époque) qu'il eut à gérer (dont plus de 23 millions pour la seule ÉNH). ADD, 1464 W 22.

« en retrait », il est déterminé à s'engager pleinement sur le front. Mais son origine « alsacienne » va l'obliger à combattre une partie du conflit sous un nom d'emprunt. Pour tenter d'avoir une idée précise de son parcours et de son engagement laissons-lui, dans un premier temps, la parole⁽¹⁾ :

"(...). Mobilisé en 1914, mais atteint d'une bronchite, je fus nommé secrétaire du commandant du dépôt du 60^e R.I et chargé d'établir la liste des horlogers mobilisés en vue de leur mise en sursis pour travailler dans les usines. Je notais tous les noms sauf le mien quoiqu'étant père de 3 enfants (témoin M. Henri Droz professeur à l'École d'horlogerie)⁽²⁾. Remis de ma bronchite je demandais la place de mitrailleur et fus envoyé aux Dardanelles (175^e R.I.)* où j'obtins les galons de sergent⁽³⁾. Revenu en France lors de l'évacuation⁽⁴⁾, je fus envoyé en mission aux Etats-Unis et rentré 3 mois après, dans l'armée⁽⁵⁾. Désigné pour partir en renfort à Verdun (173^e R.I.) on voulut me rayer au dernier moment en raison de mon origine, les Alsaciens prisonniers étaient fusillés. Je demandais à partir quand même et on m'établit un livret militaire sous le nom de Tranchant natif de Grenoble**. Je tiens ce carnet à votre disposition. Je combattis au Mort-Homme, au Bois d'Avocourt***, puis je fus mis en sursis⁽⁶⁾..."

Est-ce par omission volontaire ou par simple discrétion que Louis Trincano oublie de dire que sa valeur à la guerre lui a été reconnue par l'octroi de la « Médaille militaire des Dardanelles » en 1915 ? Qu'il s'est vu décerné les insignes de « Chevalier de l'Aigle blanc de Serbie » en 1932, et qu'il fut porté à la Présidence de l'Association des Anciens Poilus d'Orient de l'Est⁽⁷⁾ ?...

(1) ADD, 1464 W 22, Procès-verbal d'audition de Louis Trincano, 4 octobre 1944.

(2) Interrogé le 21 décembre 1944, Henri Droz confirme les propos de Louis Trincano et ajoute : *"Je n'ai jamais quitté M. Trincano pendant la guerre 1914-1918, il a demandé à partir au front pendant la bataille de la Marne alors qu'il aurait pu s'en dispenser..."*. Ibid.

(3) "L'expédition" des Dardanelles (bataille de Gallipoli) fut un échec cuisant pour les armées alliées. Voulu par Winston Churchill elle débuta en février 1915 et se termina, dans la défaite, par l'évacuation (réussie) du restant des troupes (de décembre 1915 à janvier 1916). Longtemps ignorée par la classe politique, les journalistes et les historiens, le front d'Orient fut, lui aussi, meurtrier : 250 000 morts du côté des alliés, 211 000 morts du côté des Ottomans. Les troupes alliées subirent en outre : la chaleur de l'été, la dysenterie, la soif, la malnutrition (le scorbut), les rats, la malaria (les moustiques) et autres insectes... À ce sujet, voir notamment : MIQUEL (P), *Les poilus d'Orient*, Fayard, 1998, 349 p.

(4) C'est donc des troupes très affaiblies qui sont rapatriées en France. De cette première confrontation avec la guerre, Louis Trincano en reviendra malade. Rapatrié sanitaire (novembre 1915 ?) il en gardera, sa vie durant, des séquelles hépatiques. D'après les témoignages de ses filles, Mmes Suzanne Barbier et Simone Arvis.

(5) Il est convalescent quand il reçoit l'autorisation de se rendre pour trois mois aux Etats-Unis avec la mission Damour (fin 1915-début 1916) pour y étudier notamment la production horlogère (supra). De retour en France, il réintègre son régiment.

(6) En février 1917, pour les besoins de la Défense nationale, il quitte le front pour être détaché : *"à l'usine de l'École Nationale d'horlogerie, en qualité de directeur pour assurer la fabrication de matériels de guerre"*. Supra.

(7) Avec l'Occupation cette « Association » fut supprimée, Louis Trincano fut désigné comme « président d'honneur ».

(*) D'après un "mémoire" adressé au juge lors de l'instruction de son procès, Louis Trincano déclare qu'il : "refusa le poste de secrétaire du Général Brulard pour celui de mitrailleur". *Mémoire*, manuscrit au crayon de papier, 12 pages, adressé au juge le 12 décembre 1944. ADD, 1464 W 22. Le général Jean-Marie Brulard (1856-1923), est natif de Besançon, d'où l'idée (peut-être) de s'attacher Louis Trincano comme secrétaire. Général de division, il prit une part très active à la campagne des Dardanelles. Besançon lui a consacré une rue.

(**) Sur son « second » livret militaire, au nom de : Tranchant Marie Antoine, il est indiqué non pas Grenoble mais Gières (?), commune proche de Grenoble. Dans un courrier adressé au Bureau du recrutement de Besançon, il aurait rejoint le Front vers le 17 juillet 1916.

(***) La Bataille de Verdun reste la bataille emblématique de la Grande Guerre. Déclenchée en février 1916, elle s'acheva, 10 mois plus tard, en décembre. Presque tous les "Poilus" y ont combattu. Le Mort-Homme et le bois d'Avocourt, proches de la « cote 304 », comptent parmi les hauts lieux de la bataille.

Si la campagne des Dardanelles fut certainement pour lui une rude épreuve, c'est la bataille de Verdun qui semble l'avoir marqué à jamais dans son jugement sur la Guerre. Dans ses rares confidences, si le patriote, élevé dans le souvenir du retour de son Alsace natale dans le giron de la France, affirme sa volonté de faire son devoir de citoyen sur le front, le choc de Verdun est terrible. Le pilonnage impitoyable de l'artillerie allemande*, le sol qui explose et qui ensevelit tout, les corps déchiquetés, le terrain excavé, les attaques par vagues successives de l'ennemi montant à l'assaut, le refus de céder un pouce de terrain, les contre-attaques si meurtrières, les gaz..., heurtent son corps et son esprit**. Dans cet enfer des combats on sait peu de chose car Louis Trincano, est, comme pour le très grand nombre des « poilus », devenu « taiseux⁽¹⁾ » :

"Les anciens combattants n'ont rien fait pour qu'on connaisse mieux leur vie pendant les années de guerre. Ils retranchent de leur vie ces années qui ne leur rappellent que des souffrances, ou, quand ils les évoquent, ils écartent toute précision pénible".

Le ressenti intérieur est trop violent pour qu'il puisse être exprimé, même en famille, et c'est tout juste si l'évocation d'une blessure (légère) reçue lors des combats traverse la conversation familiale⁽²⁾... Pourtant c'est à partir du front, à Verdun, que va se construire, chez lui, peu à peu, avec le recul du temps, une double conviction : une confiante estime en Philippe Pétain, « le sauveur de Verdun », et une inclination de plus en plus profonde pour le « pacifisme ».

La rencontre avec le général Pétain. Rappelons très brièvement le contexte. Au début de l'offensive allemande, en février 1916, qui vise « à saigner à blanc l'armée française » à Verdun, c'est le général Pétain qui reçoit la charge de défendre la position. Soucieux d'économiser la vie de ses hommes, ce général, récemment promu⁽³⁾, veille à atténuer quelque peu la dureté des épreuves subies. Outre un changement de stratégie, où l'artillerie et la reconnaissance aérienne prennent toute leur place avant la « sortie des tranchées », il instaure le « tourniquet***» afin que les troupes se relaient sans cesse pour la défense de ce verrou qui bloque les armées du Kaiser. Affecté sur le Front en juillet 1916, c'est certainement lors d'un des « retours » vers la base arrière, que Louis Trincano rencontre, avec ses compagnons de combat, le général Pétain. On ne sait rien sur la nature exacte des différents échanges, si ce n'est qu'à propos de la situation familiale des soldats, il aurait déclaré à Louis Trincano : *"deux enfants : sur le front, trois enfants : une situation moins exposée⁽⁴⁾..."*. Or à cette

(1) PROST (A), *Les Anciens Combattants, 1914-1940*, (présentés par), Col. Archives, Gallimard/Julliard, 1977, 246 p., p. 31.

(2) D'après sa fille Suzanne.

(3) Âgé de 58 ans, il est encore colonel à la déclaration de guerre. Il est nommé général de brigade le 31 août 1914, puis est promu rapidement : général de division en septembre 1914 et général de corps d'armée en octobre 1914.

(4) D'après sa fille Suzanne Barbier.

(*) Le 14 mars 1916, les poilus présents au Mort-Homme ont reçu « cinquante mille obus en six heures ». MIQUEL (P), *Les poilus. La France sacrifiée*, Plon, 2000, 502 p. plus cartes, p. 280.

(**) Nous rappelons, pour mémoire, qu'au cours de cette bataille de 10 mois, la France a perdu 163 000 hommes (62 000 tués et plus de 101 000 disparus) et eut plus de 260 000 blessés.

(***) C'est pourquoi la très grande majorité des troupes françaises engagées pendant la Grande Guerre est « passée » par Verdun (70%).

époque, Louis Trincano était père de trois enfants... Qu'elle fut la suite de la conversation ? Nul ne le sait ! Il semblerait qu'il y ait eu une poignée de mains échangée entre le général et le sergent « Tranchant »... Toujours est-il, que deux mois après la fin de la bataille de Verdun, en février 1917, Louis Trincano quitte le Front pour reprendre la direction de son École afin de la mettre au service de la production de guerre (supra). Y a-t-il eu un lien de causalité entre ces deux événements ? Là encore rien ne nous permet de l'affirmer ou de l'infirmier, car il furent nombreux ceux qui pour des raisons professionnelles quittèrent les zones de combat pour être versés dans les usines de production pour les besoins de la guerre... Alors pourquoi cette confiance déclarée quelque vingt années plus tard en ce vieux maréchal devenu « Chef de l'État » ? Est-ce dans le souvenir de cette rencontre singulière, avec celui qui avait su faire preuve d'une certaine humanité pour ses soldats, face à la stratégie d'un général Nivelle peu économe en vies humaines ? Est-ce parce qu'il avait changé le cours de la guerre en permettant une victoire déterminante à la France et vengé ainsi Sedan ?... Là encore, il est difficile, pour le moment, de formuler une hypothèse fiable sur les origines de cet attachement au maréchal si on ne met pas, aussi, en exergue le terrible cas de conscience auquel Louis Trincano fut confronté au cours de cette période.

Du « peloton d'exécution » au « Pacifisme ». Dès le début du conflit, cette « nouvelle » guerre frappe par sa violence destructrice des hommes. En une semaine, à la bataille de la Marne⁽¹⁾, ce sont 80 000 Français et quelque 250 000 Allemands qui sont mis hors de combat. Face à cette hécatombe⁽²⁾, des soldats reculent devant l'ennemi ou cherchent à fuir la bataille, certains se mutilent. L'autorité militaire décide des mesures de rétorsion. On n'hésite pas, et sans capacité d'appel, de fusiller des soldats « pour l'exemple » ! Marc Ferro rappelle, que dès les débuts du conflit l'autorité militaire a toute latitude dans les exécutions au grand dam des pouvoirs civils⁽³⁾ :

"le commandement (français) avait d'étonnantes habitudes : ainsi Joffre, qui lors de la retraite de Charleroi* avait ordonné que les fuyards fussent pourchassés et passés par les armes ; en novembre 1914, Pétain qui fit lui-même exécuter un chasseur « pour l'exemple », et que Joffre approuva. La sévérité et l'arbitraire de cette « justice militaire » avaient suscité la réaction des pouvoirs civils mais il fallut attendre janvier 1915 pour que le Président de la République obtînt d'être consulté avant toute exécution capitale..."

Dans un premier temps, ce « détour » par la Présidence de la République modifia peu les exécutions sommaires sur le Front**. Le moindre refus, la moindre contestation sont toujours passibles « d'être passé par les armes ». Ainsi Lucien Bersot, bisontin d'adoption, est condamné à

(1) Du 6 au 12 septembre 1914.

(2) Il en sera de même sur le Front d'Orient (supra).

(3) FERRO (M), « La Grande Guerre », p. 314. In ROUSSEAU (F), *La guerre censurée, une histoire des combattants européens de 14-18* Seuil, Points histoire, 1999, 462 p., pp. 110-111.

(*) Du 25 au 30 août 1914.

(**) Il faudra attendre les mutineries de 1917 pour observer un changement dans le comportement des hautes autorités militaires, ce qui permis d'atténuer fortement le nombre des exécutions (une cinquantaine, infra). ROUSSEAU (F), *La guerre censurée...*, op. cit., p. 124.

être fusillé pour avoir « refusé de porter un pantalon maculé de sang (en fait de boue) » pris sur un soldat mort. Ses compagnons protestent, d'autres refusent de faire partie du peloton d'exécution ce qui oblige les autorités militaires (fait exceptionnel) à reporter d'un jour la sentence (13 février 1915)⁽¹⁾. Ces exécutions sommaires, souvent vétilleuses, « pour l'exemple », marquent fortement les esprits au même titre que l'atrocité des combats car elles exigent des hommes la soumission totale aux ordres*. Quant au « commandement », il n'hésite pas à en faire un large écho, à la troupe⁽²⁾. Pour certains témoins, ces exécutions semblent prendre la forme d'un rituel tant la narration des faits se veut précise et lapidaire. Dans son *Journal*, le peintre Jean Hugo** nous rapporte le détail d'une exécution à laquelle il a assisté, le 13 octobre 1915⁽³⁾ :

"Le régiment formait un fer à cheval, les compagnies étant en ligne déployée. Ma compagnie, à l'aile gauche du 1^{er} bataillon, se trouvait éloignée de deux cent cinquante pas du bas du champ. Le colonel se tenait au milieu du carré, monté sur son petit étalon arabe. Nous avons attendu quelque temps l'arme au pied, quand une voiture d'ambulance déboucha du chemin au petit trot et s'arrêta au bas du champ. Quatre hommes armés en descendirent puis un homme sans armes, en capote et coiffé du casque, qu'un infirmier tenait par le bras ; on le mena au milieu du carré qui restait libre. Au même moment un peloton commandé par un adjudant sortit de derrière une meule où il était caché et s'aligna en face de l'homme. Je compris alors de quoi il s'agissait. On offrit au condamné de lui bander les yeux ; il fit signe de la tête qu'il ne voulait pas. L'infirmier-prêtre s'éloigna. L'adjudant baissa son sabre ; la salve partit ; l'homme tomba à la renverse d'une seule pièce ; son casque vola en l'air. L'adjudant alla vers lui, se pencha et lui tira un coup de revolver à bout portant. Et le régiment défila devant le mort couché dans l'herbe (...). L'homme s'était enfui de la ligne de feu à l'attaque du 25 septembre".

C'est dans ce contexte, au cours de la bataille de Verdun (semble-t-il) que Louis Trincano est désigné pour faire partie d'un peloton d'exécution. De cet « aveu-confiance », qui jaillit au détour d'une discussion familiale***, et qui sert d'argument à Louis Trincano pour dire son horreur de la guerre, nulle précision quant à la date ni sur les circonstances et la nature des faits reprochés au

(1) Dès la fin de la guerre une procédure de réhabilitation est engagée. Dans la presse locale la polémique fait rage. En 1922, la mémoire de Lucien Bersot est enfin rétablie dans ses droits et son épouse reconnue comme « veuve de guerre ». Sur l'histoire de la réhabilitation de Lucien Bersot, voir : PINARD (J), *Rebelles et Révolté(s) de la Belle époque à la grande boucherie en Franche-Comté*, Cêtre, 2003, 304 p. En ce printemps 1916, quand il monte au Front, à Verdun, Louis Trincano a certainement eu connaissance de ce dramatique épisode qui fut raconté dans les rues de Besançon. Et il est vraisemblable aussi, que ce drame lui revint en mémoire lorsque, par une ironie cruelle de l'Histoire, il sera désigné pour faire partie d'un peloton d'exécution (infra).

(2) ROUSSEAU (F), *La guerre censurée...*, op. cit., p. 120.

(3) HUGO (J), « Le regard de la mémoire », p. 43. In ROUSSEAU (F), *La guerre censurée, une histoire des combattants européens de 14-18*, op. cit., pp. 120-121.

(*) Nombre d'écrivains, qui ont participé à cette guerre, ont rapporté en détail, ces faits dans leurs écrits. On peut citer ici : Maurice Genevoix, Blaise Cendrars (Frédéric Sausser), Louis Ferdinand Céline (Destouches), Roland Dorgelès, Georges Duhamel, Jean Guéhenno, Henri Barbusse... Mais aussi le philosophe Alain (Émile Chartier) et l'historien Marc Bloch...

(**) Petit-fils de Victor Hugo. Cette description est celle d'un peintre, il relate ce qu'il voit.

(***) Nous avons essayé de resituer la chronologie de l'événement. Cette confiance nous a été rapportée par sa fille Simone. Celle-ci étant née en 1924 on peut penser, raisonnablement, que cette évocation de Louis Trincano eut lieu dans les années trente, vraisemblablement autour de la date des « Accords de Munich » (1938), Simone avait alors 14 ans. Car on peut même imaginer que ces « accords » sont au cœur de la discussion qui a amené Louis Trincano à exprimer de nouveau son pacifisme et qu'il a évoqué sa participation à un peloton d'exécution lors de la Grande Guerre comme argument pour la paix...

condamné. Toujours est-il que cette « participation » au bras séculier de la justice militaire semble l'avoir marqué au plus profond de son être. Certes, nulle rébellion de sa part contre l'ordre donné, mais comment ne pas être mortifié devant l'absurdité de la situation. Ce n'est plus « l'ennemi allemand » que l'on cherche à abattre, mais c'est le « camarade », « le frère d'armes », celui qui, dans un moment de doute ou de désespoir a été « défaillant » et qui s'est vu traiter de lâche ou de déserteur, ou qui pour un banal refus d'obéissance se voit condamner à être fusillé... Être témoin de l'acte est une chose, mais participer à l'action, comme Louis Trincano, est d'une autre nature. Les souvenirs qui hantent l'esprit sont différents. Pour les témoins c'est la narration de la vision de l'événement qui prend le pas (supra). Pour celui qui est « acteur », chaque instant compte. De la désignation à l'exécution. Les « conseils » prodigués, les balles distribuées, la formation du peloton, la manœuvre d'approche. Puis il y a l'homme, debout, à quelques pas, en face de soi, et s'il a refusé le bandeau, il vous regarde, dans les yeux... C'est le silence déchiré par les ordres du commandement, le doigt qui écrase la gâchette*, l'explosion brutale qui vous secoue l'épaule et la joue, un corps qui s'affaisse. Et puis, pour être bien sûr que la justice militaire est passée, le commandant du peloton s'avance vers la victime gisante, revolver au poing, et lui donne le « coup de grâce »... La triste « besogne » est à peine achevée, qu'il faut déjà repartir au combat. Pour Louis Trincano c'est remonter à l'assaut, subir de nouveau le feu de l'ennemi et ressentir encore cette appréhension qui vous noue le corps et obscurcit l'esprit. Il lui faut tenter de tenir, encore un peu, loin des illusions⁽¹⁾ et l'on peut comprendre en ces instants de doute qui envahit tout l'être le désir du « pacifisme »... Puis c'est le retour rapide à la vie civile. En février 1917, il quitte le Front pour retrouver la direction de son Établissement. Le travail l'accapare maintenant totalement. Il lui faut agir pour l'effort de guerre et bientôt les premières jeunes filles vont entrer à l'École (supra)... À présent il fait partie de « ceux de l'arrière ». C'est maintenant par une *Presse* édulcorée et propagandiste qu'il suit le déroulement du conflit. À Paris, le 1^{er} mai, des milliers de personnes manifestent aux cris de « À bas la guerre ! ». Il apprend certainement, en ce début mai 1917, par les tracts pacifistes et les

(1) Antoine Prost a recueilli nombre de témoignages de poilus sur les « désillusions de la guerre ». Nous en livrons deux pour essayer d'apprécier l'état de la question en 1916. Pour le lieutenant Champeaux : *"Au début de la guerre, l'enthousiasme passait à travers les âmes. Maintenant (mars 1916) tout est refroidi, et le devoir s'accomplit sans le vernis brillant que lui donnait la jeunesse de la guerre. Les désillusions, la lassitude, la difficulté de savoir comment cela finira pèsent sur tout. Il s'agit de tenir un quart d'heure de plus..."*. Pour Louis Mairet, dans ses *Carnets d'un Combattant*, il écrit : *"Le soldat de 1916 ne se bat ni pour l'Alsace, ni pour ruiner l'Allemagne, ni pour la Patrie. Il se bat par honnêteté, par habitude, et par force. Il se bat parce qu'il ne peut faire autrement. Il se bat ensuite parce que, après les premiers enthousiasmes, après le découragement du premier hiver est venue, avec le second, la résignation (...). On n'imagine même plus que cela puisse changer. On ne se voit plus retournant chez soi. On l'espère toujours, on n'y compte plus..."*. PROST (A), *Les Anciens Combattants, 1914-1940*, op. cit., p. 46.

(*) Pour respecter l'usage courant du terme. Le doigt agit en réalité sur la « queue de détente ». La gâchette est une pièce mobile qui est à l'intérieur de l'arme et qui agit sur le percuteur.

manifestations de soldats, les premiers échos des mutineries qui éclatent sur le front, au Chemin des Dames ou à Craonne. Avec le retour des permissionnaires il peut percevoir, parfois, sur les quais des gares leurs déclamations et leurs chants : « À bas la guerre ! Paix ou Révolution ! » voire « l'Internationale⁽¹⁾ ». Et c'est certainement avec une grande satisfaction qu'il apprend que c'est le général Pétain, qui est chargé de remettre de l'ordre « dans les rangs ». Dès le mois juin, pour apaiser rapidement les tensions sur le Front, ce dernier réorganise le système des permissions et des temps de repos accordés aux « poilus ». Mais dans le même temps, il mène une répression immédiate et sévère qui s'avère efficace⁽²⁾. Les mutineries sont enfin stoppées. Puis viennent enfin les contre-offensives décisives, une victoire qui se dessine et l'Armistice... En cet instant, il est vraisemblable que Louis Trincano, tout à la victoire, laisse s'enfourir dans sa mémoire, toutes les épreuves subies. Les héros de la Guerre s'appellent désormais : Joffre, Foch, Pétain et Clemenceau... Si Joseph Joffre reçu son bâton de maréchal en 1916, Ferdinand Foch et Philippe Pétain sont élevés à cette dignité en 1918*. Pour le maréchal Pétain, une légende (controversée) se constitue dès lors autour de son nom. Si pour certaines autorités politiques et militaires le général Nivelle est le vainqueur de Verdun, pour les « poilus », le seul vrai vainqueur de cette terrible bataille, voire de la guerre, est le général Pétain⁽³⁾. Combien sont-ils les « poilus », en ce lendemain de la

(1) MIQUEL (P), op. cit., p. 347. Cette référence à « l'Internationale » est à mettre en relation avec la Révolution Russe qui a éclaté le 8 mars 1917 (23 février dans le calendrier julien). Il faut aussi rappeler que depuis mars 1916, quelque 20 000 soldats russes ont combattu sur le Front français aux côtés des « poilus ». Après l'offensive Nivelle (Chemin des Dames) les rescapés russes refusent de continuer le combat. Informés du développement de la Révolution dans leur Pays, ils demandent leur rapatriement. Prudent l'État-Major français les retire du Front, le 1^{er} mai 1917, puis les expédie dans le camp de la Courtine dans la Creuse. On peut alors penser que c'est aussi par solidarité avec eux et avec la Révolution Russe, que « l'Internationale » fut couramment entonnée par les « poilus ». Nous rappelons, qu'en janvier 1917 (Louis Trincano était encore à Verdun), des élèves ont entonné « l'Internationale » au sein de l'ÉNH en signe de protestation à l'encontre de l'enseignement de certains de leurs professeurs (Supra).

(2) Le Conseil de guerre prononce 2 900 peines aux travaux forcés et 554 condamnations à mort dont seules 49 seront mises à exécution. *Journal de la France et des Français*, op. cit., p. 1899. Sur ce point il semble que Pétain se soit opposé aux Politiques qui exigeaient une répression exemplaire et le président Poincaré a usé de son droit de grâce pour commuer plus de 90% des condamnations à mort.

(3) D'après Marc Ferro : *"il existe ainsi deux traditions de la Victoire de Verdun, celle des chefs militaires (Joffre et Foch) et politiques (Clemenceau) qui la mettent au crédit de Nivelle et celle des combattants qui ne connaissent que Pétain"*. FERRO (M), *Pétain*, Fayard Paris, 1987, 789 p., p. 678. En 1931, le commandant de Gaulle semble, lui aussi, partager la même admiration que les « poilus » pour le maréchal. Ainsi dans son ouvrage, *Le Fil de l'épée*, on peut lire l'épigramme suivante : « Au maréchal Pétain », *"Cet essai, Monsieur le Maréchal, ne saurait être dédié qu'à vous, car rien ne montre mieux votre gloire, quelle vertu l'action peut tirer des lumières de la pensée"*. LACOUTURE (J), *De Gaulle. 1. Le Rebelle*, Seuil, 1984, 869 p., p. 174.

(*) Ferdinand Foch reçoit « trois bâtons de maréchal » : par la France en août 1918, puis par la Grande-Bretagne et par la Pologne. Quant à Philippe Pétain il est élevé au maréchalat au lendemain de l'Armistice, le 19 novembre. Dans les années vingt, cinq autres généraux sont élevés à cette dignité : Galliéni (à titre posthume), Fayolle, Franchet d'Espérey, Lyautey et Maunoury (à titre posthume).

victoire, à être reconnaissant à ce nouveau maréchal ? Nul ne le sait, mais ce qui est certain c'est que son nom et son action sont désormais unanimement respectés par le plus grand nombre de ces hommes qui viennent, enfin, de quitter l'enfer... Quant à Louis Trincano, comment ne pas avoir une profonde reconnaissance pour celui qui a su lui prodiguer, sur le Front, des paroles réconfortantes et qui lui ont permis (très certainement) de retrouver sa famille et son École dès février 1917 ? Comment, ne pas avoir une profonde estime pour celui qui a su apaiser les mutineries dans le respect d'un cadre légal et marquer son hostilité aux exécutions sommaires ? Et comment ne pas faire montre d'une certaine admiration pour ce chef de Guerre qui a su ramener son « Alsace » dans le giron de la France et qui a su faire preuve d'une certaine humanité dans cette terrible guerre qui a tant décimé de vies humaines ?...

e) Le temps de la « libération » de la mémoire. Pour Louis Trincano, comme pour la très grande majorité des « poilus », c'est avec la paix revenue, et surtout dans le cadre des *Associations d'Anciens Combattants**, que la parole se libère enfin⁽¹⁾. Déjà, au lendemain de ce premier conflit mondial, le Gouvernement est sommé de répondre à nombre d'interrogations sur les choix stratégiques retenus et sur le bilan humain dramatique qui en est résulté. C'est aussi le moment de demander justice et réhabilitation pour tous les « fusillés pour l'exemple⁽²⁾ ». On voit resurgir aussi, avec force et conviction le « pacifisme » et « l'antimilitarisme ». Pour le pacifisme, la France à son chantre : Aristide Briand (supra), quant aux belligérants d'hier on s'est empressé, lors du Traité de Versailles (1919), de définir une *Société des Nations* (SDN) dont le rôle sera de prévenir de toutes les guerres... On sait peu de chose sur la pensée et sur l'action de Louis Trincano sur « son pacifisme » dans ces années vingt et dont il se réclamera, quelques années plus tard, en famille. Ce que l'on sait c'est qu'il a milité au sein de *l'Association des Anciens Poilus d'Orient de l'Est*, et dont il fut le Président pendant une dizaine d'années jusqu'à la dissolution en 1940 (supra). Il est certain, qu'au sein de cette association, le « pacifisme » et « l'antimilitarisme » furent l'objet de discussions. Pour Louis Trincano, si son inclination pour le « pacifisme » ne semble plus faire de doute (infra), il réfute cependant toute forme « d'antimilitarisme ». Il a trop de respect dans les Institutions de la

(1) Antoine Prost rapporte qu'il a fallu dix années pour que les souvenirs se décentent et que les combattants commencent à évoquer leur guerre : *"ils le font d'abord par les côtés les plus superficiels, les plus anecdotiques. C'est en 1931 seulement que le plus important journal des combattants ouvre ses colonnes à des récits de guerre..."*. PROST (A), *Les Anciens Combattants*, op. cit., p. 29.

(2) Si à Besançon, Louis Trincano peut apprécier la réhabilitation de Lucien Bersot en 1922 (supra), en fidèle lecteur du *Temps* il peut suivre aussi le long combat mené par la *Ligue des droits de l'Homme*, de *l'Union Nationale des Combattants* et des multiples *Associations* pour la réhabilitation des « quatre caporaux de Souin » exécutés sur le Front pour « refus de sortir des tranchées » en mars 1915. Ils ne seront réhabilités qu'en 1934.

(*) À l'issue de la guerre les Associations d'Anciens Combattants ont regroupé quelque trois millions d'adhérents. PROST (A), *Les Anciens Combattants*, op. cit., p. 9.

République, pour son statut de « fonctionnaire », pour se laisser aller à un quelconque penchant qui mettrait en cause les fondements même de la République⁽¹⁾. Pour tenter de mieux appréhender les éléments de sa pensée reportons-nous de nouveau à certains passages des discours et autres écrits qu'il a tenus et rédigés en maintes occasions pendant l'entre-deux-guerres (supra). Quatre extraits retiennent l'attention, car sous les propos du Directeur pointe la sensibilité de *l'Ancien Combattant*. Si l'exaltation du travail et de l'ordre sont toujours de mise c'est d'abord pour le redressement de la « France » et dans le souvenir de tous ceux qui se sont sacrifiés pour elle. Ensuite on retrouve un souci de déclamer les valeurs humaines, l'ordre social et la paix*. Déjà, en 1920, dans une note concernant : *"L'esprit de l'École"*⁽²⁾ (qui est bon), il rend déjà hommage au bel esprit de *l'Association des Anciens Élèves de l'École* qui a fait ériger une plaque souvenir en marbre avec : *"les lauriers de la gloire et portant les noms des anciens élèves de l'École morts pour la Patrie"* et dont la garde est confiée à l'ÉNH⁽³⁾. Ensuite, il met en exergue la générosité des élèves et du personnel dans leur contribution pour la souscription ouverte par la Ville de Besançon pour l'élévation d'un monument commémoratif : *"à tous les morts de la Grande Guerre dont le sacrifice a sauvé la France"*. En juillet 1925, lors de la remise des prix⁽⁴⁾, Louis Trincano exalte ses élèves à être plus que d'excellents professionnels dotés de connaissances théoriques et pratiques les plus utiles mais à être aussi « quelqu'un », « des âmes »... Il leur demande aussid'agir en faveur du progrès mais surtout dans le cadre de « l'ordre et de la paix sociale » et dans le respect du « principe d'autorité ». Quant à sa conclusion, elle s'inscrit dans une dette et dans la mémoire des « aînés » qui sont morts pour assurer « la grandeur de la France » :

"Il ne suffit pas de savoir quelque chose, il faut être quelqu'un. Au-dessus des chiffres, il y a les âmes, au-dessus de l'artisan il y a l'homme, et l'avenir d'un pays dépend des hommes (...). Dans l'armée du travail, où votre caractère autant que votre formation doivent vous assurer un rôle, agissez en toutes circonstances en faveur du progrès, de l'ordre et de la paix sociale (...). Dans l'ordre social enfin, agissez en élite qui comprend que les droits impliquent des devoirs, qu'un engagement doit être respecté, que rien ne subsiste sans le principe d'autorité, et que la place de chacun est fixée par ses aptitudes et ses capacités (...). Pour conclure mes chers amis, ayez un idéal plus élevé que la satisfaction étroite de vos besoins personnels. Le progrès de votre profession, le bien-être de ceux qui l'exercent doivent figurer parmi les buts dans la vie. En vous y consacrant, vous vous libérez de votre dette de reconnaissance envers la Nation, à laquelle vous devez votre formation. Dans un héroïque et sanglant effort, vos aînés, dont je salue la mémoire, ont assuré la grandeur de la France : à vous de travailler à sa prospérité !"

En juillet 1937, c'est sur le fond des événements de 1936 (Front Populaire) que s'effectue la

(1) Sur ce point on se reportera à certains propos qu'il a tenus aux élèves lors des remises de prix (supra).

(2) Supra.

(3) Avec la construction de la nouvelle École, Louis Trincano a tenu à ce qu'un lieu soit dévolu au souvenir des Anciens Élèves « morts pour la France ». Une fresque, due à Paul Guadet, a été exécutée sur le palier du 1^{er} étage et la plaque souvenir de l'Association y fut apposée (supra). Tous les 11 novembre, un hommage était rendu « aux morts » par l'Administration, les Anciens élèves et les élèves, selon un rituel précis. D'après les *Cahiers d'Instructions*.

(4) Supra.

(*) Pour Louis Trincano, il s'agit d'un « esprit de paix » qui doit toucher tant l'ordre intérieur que les relations internationales.

remise des prix⁽¹⁾. Si, pour lui, les qualités traditionnelles du travailleur français doivent être sauvegardées, il insiste surtout sur l'esprit de tolérance « pour les opinions du camarade » et la « liberté » de penser, mais dans « l'ordre » et « le travail ». Pour lui, le redressement de la France est nécessaire car certaines de ses industries sont déjà tombées dans la dépendance de l'étranger* et il incite de nouveau à ce que : *"notre cher pays reprenne, avec les jeunes générations, un nouvel élan vers la paix intérieure et la prospérité nationale"*... Mais le plus significatif est le dernier extrait du discours qu'il a adressé, en juillet 1939, comme ultime viatique aux élèves qui quittent l'École. Il manifeste, avec l'irrépressible montée des périls, l'état de sa pensée. Il leur demande de refuser les idéologies, d'avoir l'esprit critique (lui-même égratigne sa génération), de se fier à leur « bon sens » et surtout il fait état de son aversion pour la guerre. Outre la liberté du ton, c'est surtout l'*Ancien Combattant* qui s'exprime et qui laisse libre cours à son expérience, à sa réflexion et à son émotion⁽²⁾ :

"Et maintenant, mes chers élèves, il me reste à vous dire au revoir (...). Au revoir, sinon adieu, à ceux qui quittent l'École, avec mon souhait que ne se reproduisent pas les événements d'il y a 25 ans, alors que je retrouvai des partants de 1914, derrière une mitrailleuse. Espérons que la folie de domination de mauvais bergers, n'ira pas jusqu'au crime d'une nouvelle guerre, et que tous vous pourrez, à loisir devenir des hommes (...). Vous dirai-je que mon plus beau souvenir de cette année scolaire fut celui où un élève vint, au nom de ses camarades, me demander la permission de travailler à l'atelier les jeudis après-midi, pour mieux avancer leurs pièces ! Un tel geste situe une génération : à l'encontre de telle devancière qui suivit aveuglément un mot d'ordre désastreux pour la Nation (...). Être un homme, ce n'est pas avaler n'importe quelle théorie, si séduisante ou si impérative soit-elle. C'est avoir un esprit critique, c'est vouloir connaître les fondements et les résultats de toute assertion pour en tirer un jugement personnel. C'est de ne pas se laisser entraîner par les injustices, les haines et les étroitesse du parti pris. Retenez déjà, que c'est dans les relations internationales que le mensonge est le plus hideux, parce qu'il est capable de provoquer des désastres immenses, atroces, irréparables. La guerre soulève une telle horreur chez tous les peuples - et je pense aussi bien au peuple allemand et au peuple italien - que le mensonge seul peut la provoquer : je cite Ems, je cite Nuremberg. Pensez à ces peuples qui ont fini par se laisser entraîner par une mystique épaisse, et qui se croient seuls détenteurs de la vérité et de la raison. Dans l'ordre national, ayez le courage intellectuel devant les faits, même si telle organisation qui vous déplaît à des idées justes, même si telle autre qui vous plaît commet des erreurs. Dans l'ordre individuel, n'ayez pas de prévention à l'égard de quiconque en raison de ses opinions : il y a d'honnêtes et braves gens dans tous les milieux, à tous les échelons, et personne ne monopolise l'intelligence, l'intégrité et la vertu. Conservez votre liberté spirituelle afin que personne ne puisse préjuger de votre impartialité et de votre bon sens. C'est grâce à cette liberté que la pensée française rayonne dans le monde. C'est grâce à l'évolution possible des esprits que la France a pu, chaque fois, se ressaisir au bord de l'abîme, trouvant sa force dans son unité reconquise. Par sa culture, par l'esprit de ses ancêtres, un Français n'est pas de ceux dont l'opinion se forge sur un ordre..."

Ainsi, à la veille du déclenchement des hostilités, Louis Trincano manifeste, face aux élèves non seulement son aversion pour la guerre (il parle de crime), mais pour la première fois en public il émet une critique sur sa « génération » qui a suivi : *"aveuglément un mot d'ordre désastreux pour la Nation"*. Dans son exorde contre la guerre, il rappelle que ce sentiment est aussi partagé par les peuples allemands et italiens. Cette allusion est intéressante car elle semble faire référence aux différentes rencontres entre les *Anciens Combattants* français, allemands et italiens qui se sont

(1) Supra.

(2) Supra.

(*) Notamment pour certaines pièces en horlogerie (supra).

déroulées dans les années trente et dont il fut, pour la Franche-Comté, l'un des organisateurs...

f) Les rencontres des Anciens Combattants des deux côtés du Rhin ou la tentative de captation par Hitler du « pacifisme » français⁽¹⁾. Dans sa longue recherche sur les *Associations de Combattants* pendant l'entre-deux-guerres, Antoine Prost jette un regard fort différencié sur le « mouvement combattant » et en redresse l'aperception qui court encore de nos jours dans certaines mémoires. Outre l'importance de ce phénomène de masse, avec plus de trois millions d'adhérents, l'image que l'on donne de lui n'a rien à voir avec l'esprit militaire, les ligues ou le fascisme. Pour lui, si on rencontre parmi eux : *"quelques réactionnaires autoritaires et quelques révolutionnaires, mais comme le pays, ils sont dans leur immense majorité républicains, patriotes et pacifistes⁽²⁾"*. Il faut aussi rappeler que, pendant cette période, des « grandes plumes⁽³⁾ » ont nourri la réflexion de ce vaste mouvement sur « la haine de la guerre », sur le « pacifisme » et sur « la réconciliation des peuples ». Mais si le « pacifisme » était l'élément fédérateur de la grande majorité des *Associations de Combattants*, elles le voulaient « sérieux et raisonné » à l'instar d'un Briand et l'opposaient au « pacifisme bêlant⁽⁴⁾ » prôné par certaines minorités. Mais avec la montée des périls, les deux principales *Associations d'Anciens Combattants** abandonnent cette prudence. À partir de 1936, elles donnent dans un « pacifisme à tout prix » qui conduit leurs leaders : Henri Pichot et Jean Goy, à accepter d'être secrétaires du *Comité France-Allemagne***, à rencontrer le chancelier Hitler, et à entretenir des contacts avec l'organisation nazie des combattants. Antoine Prost nous rapporte l'un des actes fondateurs et ses conséquences⁽⁵⁾ :

"Le 12 juillet 1936, « une manifestation monstre » réunit à Verdun une foule de combattants venus de toute la France, pour prêter avec des Italiens et des Allemands, le serment de vouloir la paix. En 1938, ce sont des Munichois actifs et déterminés. Comment expliquer ce glissement ? Il ne s'agit pas d'une quelconque sympathie envers le régime hitlérien, mais fondamentalement, d'une exigence morale. Le pacifisme n'est pas seulement une réaction instinctive et un raisonnement. Les combattants ne se contentent pas de se souvenir et de penser que les guerres ne règlent rien. C'est pour eux un devoir moral que de refuser la guerre, et jusqu'à son idée même. Voici par exemple un discours de Jules Romains qui eut un certain retentissement. Il fut prononcé le 30 octobre 1938 à l'occasion du vingtième

(1) Sur ce sujet voir : MOREAU-TRICHET (C), « La propagande nazie à l'égard des Associations françaises d'Anciens Combattants de 1934 à 1939 » in *Guerres Mondiales et conflits contemporains*, 2002/1, n°205, 160 p., pp. 55-70.

(2) PROST (A), *Les Anciens Combattants*, op. cit., pp. 9-10.

(3) On ne saurait ici les citer tous, mais il est certain que la pensée et les écrits d'un philosophe comme Alain voire les réflexions d'un Jules Romains (infra), ne pouvaient laisser indifférents nombre d'Anciens Combattants et en particulier le monde enseignant comme un Louis Trincano.

(4) PROST (A), *Les Anciens Combattants*, op. cit., pp. 123-124.

(5) Ibid.

(*) L'Union Fédérale (UF), avec Henri Pichot et l'Union Nationale des Combattants (UNC) avec Jean Goy.

(**) Bien qu'il ait exprimé, dans *Mein Kampf*, une « haine définitive » contre la France, au lendemain de sa prise de pouvoir, le chancelier Hitler ayant fait montre de velléités d'expansion à l'Est s'essaie à se concilier la bienveillance de la France en tenant et en multipliant, à son attention, des propos « pacifiques ». Mais ne parvenant pas à instaurer un dialogue avec les hommes politiques français, il tourne alors sa « séduction » vers les *Associations d'Anciens Combattants*. Celles-ci sont largement représentées dans la société française au début des années 1930 et militent déjà pour la paix en Europe... D'après MOREAU-TRICHET (C), op. cit.

anniversaire de l'UF de la Haute-Garonne. Il dénonce un retour insidieux à l'esprit de découragement : "À quoi bon ? nous murmure-t-il. Quand les choses en sont à ce point, s'imaginer qu'on écarte la catastrophe est un leurre. On la retarde tout simplement. On recule pour mieux sauter ». Idée très pernicieuse, que les dirigeants ont moins que personne le droit d'accueillir. Pas plus qu'aucun médecin n'a le droit de se dire au chevet d'un grand malade : « À quoi bon le sauver ? Il aura dans six mois une nouvelle crise qui l'emportera ». Qu'en sait le médecin ? (...) une guerre différée est peut-être une guerre qui n'aura jamais lieu".

Louis Trincano : un Ancien Combattant actif. Dans sa charge de Président d'une *Association d'Anciens Combattants*, Louis Trincano s'inscrit pleinement dans cette logique d'échanges internationaux pour contribuer à la Paix. On trouve des éléments de son action dans un courrier qu'il a adressé aux autorités d'Occupation, le 22 février 1941⁽¹⁾, où, dans une « note complémentaire », il fait allusion, aux rencontres franco-allemandes qu'il a organisées en 1938 :

"À titre personnel, je veux rappeler ici, que, comme Président d'une Association d'Anciens Combattants, j'ai été l'un des organisateurs de la visite, il y a 3 ans (1938), de 1 000 Anciens Combattants francs-comtois aux Anciens Combattants de Fribourg-en-Brisgau, puis de la visite de 1 600 combattants allemands à Besançon. Je n'oublie pas la réception solennelle qui nous fût faite en Allemagne, comme les Anciens Combattants allemands ne doivent oublier l'accueil très chaleureux qui leur fût fait à Besançon, ce dont voulut bien s'assurer avec émotion M. Abetz, à présent ambassadeur d'Allemagne en France. Ceci pour établir qu'avant-guerre*, il existait des Français clairvoyants qui désiraient une entente entre les deux pays".

Il semble que les autorités allemandes aient été très sensibles à la fonction occupée par Louis Trincano à la tête de *l'Association des Poilus d'Orient*, puisque c'est au double titre de Président de ladite Association et de Directeur de l'École, qu'il se voit inviter à une conférence du Professeur Grimm lors de l'inauguration des locaux de l'Institut allemand de Besançon (supra) et à la réception qui s'en suivit⁽²⁾. Les termes du courrier sont fort courtois et déférents :

" Besançon 20 juin 1941, *Deutches Institut* (à)

Monsieur Trincano,

Président de l'Association des Poilus d'Orient, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie,

Monsieur le Directeur,

Vu les nombreuses demandes de personnes voulant assister à la conférence du Professeur Grimm, nous nous voyons dans l'obligation de faire cette dernière au Théâtre municipal. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir nous faire l'honneur de venir à la réception d'ouverture qui aura lieu le même jour, à 16 h 30, 4 bis rue des Fontenottes. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de ce changement. Et dans l'espoir d'avoir l'honneur de votre visite, recevez Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments très distingués."

Dans sa réponse à l'Institut, Louis Trincano lève immédiatement l'ambiguïté. Il rappelle que l'Association qu'il préside a été dissoute et qu'il ne peut donc la représenter, et que c'est au seul titre de Directeur de l'École qu'il sera présent. Il n'oublie pas d'ajouter à leur attention, en note infra-paginale, que la copie de l'invitation est adressée au *Comité des Anciens Combattants et Mutilés*, et que le Recteur (qui a été informé par ses soins) lui a conseillé de donner suite à l'invitation en sa qualité de « fonctionnaire » :

"Besançon 21 juin 1941, *Le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie* (à)

Monsieur le Directeur du Deutches Institut, Je reçois votre lettre du 20 courant qui m'est adressée à titre de :

(1) ADD, 1464 W 22. Nous reviendrons sur les circonstances et le contexte dans lesquels cette note « complémentaire » a été écrite en suite d'un document.

(2) ADD, 1464 W 22.

(*) Mots soulignés dans la note.

- Président de l'Association des Poilus d'Orient,
- Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie,

et m'invitant à assister à la réception, ce jour, de M. le Professeur Grimm.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Association des Poilus d'Orient a été dissoute par le Gouvernement, il y a quelques mois, je ne puis donc me présenter en temps que Président de cette Association. Par contre, je serai présent à titre de Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. En vous remerciant de votre aimable invitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués⁽¹⁾.

Louis Trincano

Copie adressée au Comité des Anciens Combattants et Mutilés.

J'ajoute que M. le Recteur m'a conseillé de donner suite à l'invitation en tant que fonctionnaire."

g) Les relations « horlogères » entre Besançon et l'Allemagne pendant l'entre-deux-guerres.

Tout en étant très actif dans sa charge de Président d'une *Association d'Anciens Combattants* pour nouer des relations internationales, Louis Trincano reste néanmoins très vigilant pour tout ce qui touche au développement de l'horlogerie et de la formation professionnelle dans les autres pays. S'il connaît bien ce qui se passe en Suisse (supra), il aspire cependant à mieux connaître la situation allemande. Dans ses lectures il sait combien cette production s'est particulièrement développée et structurée depuis la fin de la Grande Guerre. De grands centres, comme Pforzheim, font montre d'une production de qualité et exportent. Aussi, quand des opportunités se présentent, il n'hésite pas à nouer des relations professionnelles avec ses homologues d'outre-Rhin. C'est ainsi qu'en marge de l'*Exposition Universelle de Paris*, en 1937⁽²⁾, se déroulèrent *Les Journées Internationales de Chronométrie et de Métrologie*⁽³⁾. Placées sous les auspices de la *Société Chronométrique de France* et de la *Société Française des Mécaniciens* affiliés à la *Société des Ingénieurs civils de France*, ces journées animées par René Baillaud, directeur de l'Observatoire national de Besançon, et de Pierre Nicolau furent un succès⁽⁴⁾. Les suites de ses journées appellent notre attention. D'après Louis Trincano elles furent à l'origine des nombreuses correspondances et de visites allemandes dont l'ÉNH fut l'objet, avant et pendant la guerre. Dans un *Mémoire (pro domo)* adressé au Juge d'Instruction, le 10 décembre 1944, il rappelle ainsi les origines de ses relations avec les « horlogers » allemands et précise « l'apport » de ses contacts dans le cadre de son action pour la

(1) Ibid. Dans la réponse de Louis Trincano on relève deux éléments qui nous semblent significatifs sur ses relations avec les autorités allemandes : 1°- il informe toujours sa hiérarchie et demande conseil sur les suites à donner (ici le Recteur), 2°- ses courriers restent très administratifs dans la forme et distancés sur le fond. On remarque à ce sujet, dans la formule de politesse, qu'il utilise : « sentiments distingués » et non « très distingués » comme celle utilisée par son interlocuteur. Nous reviendrons sur ces différents aspects.

(2) Supra.

(3) Elles se sont déroulées à Paris du 6 au 11 juillet 1937.

(4) D'après le journal de *La Fédération Horlogère Suisse* du 26 mai 1937, les principales communications devaient aborder, entre autres : "la synchronisation de la fréquence des réseaux électriques", "les horloges à quartz et à diapason", "les mesures des états de surface", "les méthodes physiques d'amplification pour les mesures de longueur"... Les actes du colloque, réunis par René Baillaud et Pierre Nicolau ont fait l'objet d'une édition (livre broché, 740 p.).

défense de l'École d'Horlogerie (et des élèves) lors de l'Occupation⁽¹⁾ :

"Relations avec les Allemands : Relations créées avant-guerre dans les milieux scientifiques et industriels de l'horlogerie allemande en suite du Congrès international de chronométrie et de métrologie de Paris en 1937 et de la visite de ces congressistes à Besançon lors de leur retour sur invitation de l'Université. Après l'occupation (de l'École), nombreuses visites et lettres desdits congressistes avec désir de maintenir relations professionnelles. Conservé à l'École toute correspondance adressée au Directeur dans l'intention de la faire servir au besoin pour la défense de l'École⁽²⁾. J'ai utilisé ces relations pour obtenir le placement favorable des horlogers français (élèves, anciens élèves, ouvriers) contraints d'aller travailler en Allemagne afin qu'ils soient affectés à la réparation de montres au lieu de fabrication de munitions. Une note a été insérée à cet effet dans le Bulletin du Comité de la Montre. J'ai fait un rapport au ministre sur ces nombreuses visites de l'École par savants et professeurs allemands très intéressés par l'importance de l'Établissement et par la méthode unique de formation par échelons depuis l'apprenti jusqu'à l'ingénieur. Ces visites avaient le mérite d'attirer sur l'École la bienveillance de la Feldk(ommandanture)."

On retrouve bien dans la correspondance saisie les assertions de Louis Trincano. Ses relations avec des spécialistes de la mesure du temps allemands ont bien débutées avant-guerre et ont bien pour but l'horlogerie et la formation. Dès la fin des *Journées Internationales de la Chronométrie* de Paris et le passage des congressistes à Besançon* (où ils ont très certainement visité l'Observatoire, l'Institut de Chronométrie et l'ÉNH), Louis Trincano engage déjà avec les représentants allemands des pourparlers pour une visite de leurs établissements. Dès la fin juillet 1937, il reçoit de la *Société Allemande de Chronométrie* le courrier suivant⁽³⁾ :

"Berlin le 23 juillet 1937. *Société Allemande de Chronométrie*

(à) Monsieur Trincano, Directeur de l'École Nationale de Besançon,

Ainsi que nous vous l'avions promis, nous nous sommes mis en rapport avec les Écoles d'horlogerie en Allemagne et quelques Fabriques pour vous permettre leur visite durant les *Journées de Hambourg*** . Pour la fabrique de ressorts***, il est convenu que celle-ci est en principe d'accord pour une visite. La Chambre de Commerce de Pforzheim nous fait savoir que la visite d'une importante fabrique de bijouterie**** de notre ville est possible. Nous n'avons pas encore de réponse de l'École d'horlogerie, ceci probablement en raison des vacances. La visite de l'Observatoire hambourgeois de Bergedorf et du service de la mesure du temps sont également inscrits au programme des journées. Nous croyons ainsi pouvoir vous être agréable de même qu'aux personnes qui viendront de France nous rendre visite. Nous vous tiendrons du reste au courant. Salutations distinguées"

(1) ADD 1464 W 22. *Mémoire adressé à Monsieur le Juge d'Instruction*, 10 décembre 1944, manuscrit, 12 p. Compte tenu des circonstances (à cette date Louis Trincano est encore incarcéré, il sortira quelques jours plus tard) ce mémoire est rédigé au crayon de papier et le style ressortit parfois du type « télégraphique ». Nous reviendrons sur la totalité de ce document (infra).

(2) Lors de la perquisition de son « ancien » bureau, à l'École d'horlogerie, en septembre 1944, la police française n'avait pas trouvé cette correspondance. Malgré les risques d'être utilisée à charge contre lui (ce qui a été fait), c'est Louis Trincano, de sa propre initiative, qui a indiqué aux enquêteurs où se trouvait ladite correspondance (infra).

(3) Ibid.

(*) Sur l'initiative de l'Université de Besançon.

(**) Dans la suite des « Journées de Paris » et dans le cadre des échanges scientifiques internationaux. Hambourg dispose d'un Observatoire très performant (à Bergedorf), avec un service de la mesure du temps, et d'une communauté scientifique de haut niveau. Nous n'avons pas retrouvé d'éléments d'information sur ces « journées » (Louis Trincano n'en parle pas). Avec la montée des tensions en 1938 (Accords de Munich), peut-être ont-elles été supprimées ?

(***) Il s'agit de ressorts de montre et vraisemblablement des « spiraux ». Nous rappelons que Louis Trincano est à l'origine de la création de la Fabrique de *Spiraux Français* à Besançon (supra).

(****) Cette visite demandée par Louis Trincano est à mettre en rapport avec la formation de l'École en matière de bijouterie (supra).

Comme on le voit, Louis Trincano profite d'une opportunité programmée (*Les journées de Hambourg*) pour prévoir une série de visites qui ont trait à l'horlogerie, à la bijouterie mais aussi à la formation professionnelle. Dès la réception de ce courrier, il s'empresse d'envoyer une copie : à MM. Haag, Baillaud et Bredillot*... Ces échanges épistolaires avec des « scientifiques » allemands sur le développement de l'horlogerie (et très certainement sur la petite mécanique de précision) semblent avoir connu une certaine régularité et avoir été appréciés par certains de ses interlocuteurs avant la guerre si l'on en juge le courrier (très équivoque et qui mérite commentaire) qui lui fut adressé en juillet 1944, à moins de deux mois de la libération de Besançon, via l'Institut allemand de Paris :

" Deutsches Institut,
1, rue de Talleyrand,
57, rue Saint Dominique, Paris

Paris VII, 22 juillet 1944

(à) Monsieur Trincano, Professeur (sic) à l'École d'Horlogerie

Un collaborateur du Auslandsamt der Dozentenschaft** de München, et qui aurait entretenu d'excellents rapports scientifiques avec vous, jusqu'à la déclaration de guerre, aimerait paraît-il reprendre avec vous les rapports interrompus. On nous demande (en oubliant cependant de nommer la personne en question) de bien vouloir vous pressentir à cette fin. La méthode directe qui nous semble la plus simple, je crois que le mieux serait que vous m'écriviez vous-même à ce sujet. Sans doute vous souvenez-vous de la personne qui a gardé le meilleur souvenir des échanges intellectuels suivis d'avant la guerre. Je vous prie de croire, Monsieur à toute ma considération. Dr. Ernest Wichert".

Sur le fond, cette lettre, adressée à Louis Trincano via l'Institut allemand de Paris (alors que l'occupant est en pleine retraite militaire sur le territoire français) laisse perplexe tant au caractère ambigu de la demande faite à Louis Trincano que dans la proposition de réponse. De quoi s'agit-il ? Un collaborateur (pas de nom) d'un journal « spécialisé » allemand aurait entretenu « d'excellents rapports scientifiques avec vous ». Le « vous » désigne-t-il Louis Trincano ? ou la communauté scientifique de Besançon (Observatoire, Institut de Chronométrie, Faculté des Sciences, voire le Comontre...) ? Ce « collaborateur » aimerait, « paraît-il », reprendre les rapports interrompus par la guerre mais sans indiquer la raison de sa demande ? On sollicite Louis Trincano d'être non seulement le relais dans cette affaire mais de se « souvenir » du nom de la personne qui a été au centre de ces échanges. Louis Trincano doit-il évoquer un membre de la communauté scientifique bisontine ou « nommer » l'interlocuteur allemand (dans le cadre d'une délation possible en Allemagne, car son nom, et c'est étrange, n'est pas cité dans le courrier) ? Dans la suite qu'il donne, Louis Trincano élude la demande et c'est par le truchement du nouveau directeur de l'ÉNH (Henri Braille) qu'il dicte sa réponse⁽¹⁾ :

"Besançon le 4 août 1944
le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie

(à) l'Institut Allemand,

Monsieur Trincano, directeur honoraire de l'École me transmet votre lettre du 22 écoulé en m'invitant à vous faire connaître qu'il a quitté

(1) Ibid.

(*) En mention marginale de la main de Louis Trincano, à l'encre violette sur le document.

(**) Il s'agit apparemment d'un journal scientifique dont certains articles portent sur la mesure du temps.

Besançon* depuis sa mise à la retraite et n'est plus placé pour intéresser votre correspondant qui pourrait plutôt s'adresser à des personnalités restées en fonction telles :

- M. Haag, Directeur de l'Institut de Chronométrie, Avenue Villarceau, Besançon,
- M. Mesnage, Professeur à l'Institut de Chronométrie, Avenue Villarceau, Besançon,
- M. Baillaud, Directeur de l'Observatoire Chronométrique de Besançon,
- M. Braille, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

Recevez, Monsieur, mes empressées salutations. Le Directeur (Henri Braille)".

Sur la forme, ce courrier atteste bien que des relations courtoises et « scientifiques » existaient avant la guerre. Que ces échanges ne semblaient pas concerner uniquement l'École d'horlogerie et son Directeur, mais étaient élargis à d'autres interlocuteurs (Observatoire, Université, Institut de Chronométrie, Industriels...). Il semblerait aussi, et comme à l'accoutumée (supra), que c'était Louis Trincano, eu égard à la spécificité de son établissement (de l'apprenti à l'ingénieur) et de ses relations avec les industriels qui était, pour les Allemands, le référent de tous les liens ainsi créés puisqu'il se voit destinataire de ce courrier. Comme à l'usage, Louis Trincano s'est fait un devoir d'informer sa hiérarchie ainsi que tous les intéressés**. Enfin, on relève aussi dans ce courrier, que nombre des relations instituées avant la guerre ont été interrompues, *de facto*, avec le déclenchement de la phase active des hostilités.

h) Le « statut » particulier de Louis Trincano au regard des Écoles d'Horlogerie à la veille de la Guerre. En 1939, Louis Trincano occupe à la tête de l'Établissement une position particulière. Depuis son accession à la direction de l'École en 1912, il reste le dernier « horloger » à être encore en place à la tête d'une École d'Horlogerie, après en avoir été ancien élève et diplômé de ladite École. À Lyon, depuis les années 1920, M. Boudra⁽¹⁾ a passé la main et son École est désormais intégrée comme section horlogère à l'ÉNP de la Martinière (supra). À Paris, l'École d'horlogerie fondée par le Syndicat horloger en 1880, a perdu son autonomie et se retrouve absorbée, en 1934, par l'École Professionnelle Diderot de la Ville de Paris⁽²⁾, « noyée » au milieu d'autres formations. Pour ce qui est des petites écoles d'horlogerie privées comme Anet⁽³⁾, si à leur tête on trouve des horlogers, elles n'ont aucun poids dans la définition des programmes et des recommandations, elles ne peuvent que suivre les directives initiées par la Direction de l'Enseignement Technique si elles veulent recevoir quelques crédits de fonctionnement via la taxe d'apprentissage. Quant à l'École Nationale Professionnelle de Morez, elle a depuis longtemps perdu sa vocation « horlogère », pour se consacrer à la mécanique de précision, la pendulerie (horlogerie de gros volume) et surtout à

(1) Membre du Syndicat Lyonnais de l'Horlogerie, il fonde en 1885 l'École Professionnelle d'Horlogerie de Lyon dont il devient le Directeur. Avec le temps l'établissement devient : « l'École Boudra ». Supra.

(2) *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 août-10 septembre 1934.

(3) Supra.

(*) Louis Trincano n'a pas quitté Besançon, il habite à cette époque, rue de l'Orme de Chamars.

(**) Infra.

l'optique-lunetterie. Et si l'ÉNP de Morez pouvait s'enorgueillir d'avoir eu à sa tête depuis 1929, Octave Prélat, un « mécanicien-horloger », ancien professeur à l'ÉNH de Besançon (supra), à la suite de son décès, on s'est empressé de le remplacer, en 1937, par un Ingénieur des Arts et Métiers*. Les Écoles Nationales d'Horlogerie ne sont toujours que deux : Cluses et Besançon. Cluses, l'aînée, qui fut la rivale (parfois le modèle) de l'École de Besançon, vit toujours au rythme de l'industrielle vallée de l'Arve. L'horlogerie et la petite mécanique de précision sont les principales formations dispensées. De 1905 à 1934, sous l'action énergique de son directeur, elle s'est totalement transformée. Confortablement installée depuis le début des années 1900 dans des bâtiments spacieux (supra) elle s'est équipée, depuis les années 1920, en matériels modernes et en nombre. Mais si depuis 1929 elle possède, enfin, un véritable internat (ce qui fait toujours défaut à Besançon), et si on observe une légère progression des effectifs (139 élèves en 1931, 176 en 1936)⁽¹⁾, le nombre des élèves est maintenant bien inférieur à ceux de Besançon⁽²⁾. Depuis sa « seconde nationalisation », en 1921, (qui la met en complète égalité avec l'École de Cluses) et son projet de reconstruction, nous avons vu comment l'École de Besançon, dirigée par Louis Trincano (qui a su lier des liens très étroits avec la Direction de l'Enseignement Technique)***, se trouve en quelques années propulsée comme l'une des Écoles Techniques Nationales les plus dynamiques de France. L'ÉNH de Besançon connaît alors un point d'orgue, en 1933, lors de son inauguration par le Président de la République. Mais cette marque de grande considération ne doit pas cacher l'autre événement capital qui s'est déroulé pendant les festivités. Nous rappelons que sous l'action de Louis Trincano s'est tenu, à Besançon, autour de son École, le premier Congrès national de l'Horlogerie et des Industries connexes. Si ce Congrès réaffirme, de nouveau, Besançon comme capitale de l'Horlogerie, il consacre aussi son statut de premier Centre français de la Petite mécanique de précision⁽³⁾. Ainsi l'École d'Horlogerie de Cluses qui bénéficiait jusqu'en 1921, d'un statut unique qui lui conférait la première place dans l'octroi des subventions de l'État, comme dans la définition des programmes de formations⁽⁴⁾, la voici maintenant obligée de composer avec Besançon qui se trouve maintenant avec une égalité de statut. Et quand bien même les programmes restent attachés à la spécificité de chaque École, avec la nationalisation complète de Besançon, une obligation de concertation s'impose entre les deux établissements. On assiste alors à une bataille feutrée où Besançon affirme de plus en plus sa primauté en matière de formation et de spécification des programmes. C'est Louis Trincano qui engage la réflexion lors du

(1) FAÏTA (M), *Joseph, François Marie-Peronne, Horlogers savoyards*, op. cit., pp. 213-214.

(2) En 1932, avant l'intégration dans les nouveaux bâtiments, l'ÉNH compte 192 élèves (supra).

(3) Supra.

(4) Les professeurs de l'ÉNH de Besançon allaient en « stage » à Cluses et non l'inverse (supra).

(*) Louis Bastian. Ancien chef des travaux à l'École Pratique de Besançon (1925-1929), il est nommé chef des travaux à l'ÉNP de Morez en 1929. Suite au décès de M. Prélat (dont il est le gendre), il assura l'intérim de la direction de 1935 à 1937 (supra, infra).

(**) Notamment avec E. Labbé.

Congrès en 1933 et qui aboutit, en 1936, à l'application du premier Programme national d'enseignement horloger (et de petite mécanique) avec une formation sur quatre années (supra). Mais si Besançon pèse très lourd dans les décisions prises* elle ne saurait cependant omettre les conseils avisés de Cluses, car cette École fut dirigée pendant 31 années, par un directeur d'exception, et qui n'est pas sans rappeler la situation bisontine. Charles Poncet**, était ancien élève de l'École de Cluses. Son parcours est exemplaire. Il intègre l'École d'Horlogerie en 1883 et il en sort trois ans plus tard diplômé et médaillé d'or***. Après des études d'électricité à Paris, il revient à Cluses, en 1892, comme professeur adjoint. En 1905 (il a 37 ans), il est nommé directeur de l'Établissement. En 1934, après 42 années de présence à l'ÉNH de Cluses, dont 29 années passées à la direction****, il prend sa retraite, à 66 ans. Comme son homologue de Besançon, il rédigea de nombreux ouvrages⁽¹⁾. C'est un homme grandement estimé, Commandeur de la légion d'honneur (depuis 1926), hautement reconnu dans le milieu horloger qui quitte ainsi « son » école. Mais à la différence de Louis Trincano, il s'engagea en politique. Il devient Conseiller général de Haute-Savoie mais refusa de briguer de « hauts mandats politiques pour rester attaché à sa chère École⁽²⁾ ».

Le dernier référent « horloger ». Ainsi, avec le départ de Charles Poncet, Louis Trincano reste le seul horloger (et ancien élève) à la tête d'une École Nationale d'Horlogerie. Depuis 1934, il est désormais le dernier « référent historique » au plan national en matière de formation horlogère et de petite mécanique de précision. Il est la mémoire vivante de toute cette évolution scientifique et technique, et, à ce titre, ses avis sont toujours très recherchés... Cette mémoire et cette expérience seront encore mises à profit, à la veille de son départ de l'École. En décembre 1943, le « Comontre » le sollicite, afin qu'il puisse encore donner son avis sur une modification de la durée des études des ÉNH. Cette demande, qui semble avoir été initiée par les Fabricants horlogers (via le Comontre), propose que la durée de formation soit réduite d'une année (pour avoir des « producteurs ») quitte à reculer l'âge d'admission à l'École d'une année (de 14 ans, base actuelle, on passerait à 15 ans)⁽³⁾

(1) On lui doit notamment : « *Horloges mères* », « *Sonneries d'horloges et de montres* », « *l'Horloger* »...

(2) D'après *La France Horlogère*, décembre 1942. Lors de son départ en retraite, un bureau lui fut attribué dans l'Établissement. L'ÉNH de Cluses, devenue lycée polyvalent, porte désormais le nom de « Charles Poncet ».

(3) En reculant d'une année l'âge d'admission, les élèves auraient ainsi acquis une meilleure formation générale, ce qui permettrait de diminuer les cours théoriques lors des 3 années d'études envisagées, tout en augmentant les horaires de l'enseignement pratique pour compenser la perte d'une année.

(*) Nous rappelons qu'à l'issue de la Grande Guerre, l'ÉNH de Besançon était la seule école technique du rang des ÉNP à former des Techniciens en 4 années. Avec la construction de la nouvelle École et l'installation de l'ÉPS, de l'École Pratique et de l'Institut de Chronométrie, « l'ÉNH » de Besançon est le seul établissement technique en France à former de : "l'apprenti à l'ingénieur" (supra).

(**) Charles Poncet (1868-1942).

(***) Louis Trincano est sorti de l'École de Besançon médaillé d'argent (supra).

(****) Pour 32 années à Louis Trincano.

mais cette hypothèse se heurte à la situation statutaire des ÉNP à laquelle les ÉNH sont assimilées. Dans sa réponse, Louis Trincano n'oublie pas, avec une forme d'humour teintée déjà de nostalgie, de rappeler qu'il est le « doyen » des directeurs⁽¹⁾ :

"Monsieur le Directeur du "Comontre",

« Le plus ancien Directeur » - comme m'appelle mon jeune et excellent Collègue de Cluses dans sa réponse à votre enquête- se fait un devoir d'occuper les dernières heures de sa direction à donner suite à votre demande d'avis sur la durée des études dans les Écoles nationales d'Horlogerie. Voici – mon expérience aidant – les éléments qui méritent d'être soumis à M. le Ministre de l'Éducation Nationale dans la mesure où il sera disposé à reconsidérer la question.

1°) Il est admis par l'Enseignement technique que les Écoles Nationales d'Horlogerie doivent avoir un régime horaire différent des Écoles Nationales Professionnelles avec davantage d'atelier, en raison des difficultés particulières à surmonter pour la formation pratique des élèves dans les travaux de précision. Donc on peut demander une réforme dans le régime des ÉNH sans qu'il s'agisse de modifier celui des ÉNP (...).

14°) Au point de vue main-d'œuvre productive, il est une crainte, chez les industriels dont il faut tenir compte : c'est que si nos élèves étaient recrutés avec un titre d'enseignement secondaire (le brevet), ils n'admettraient plus de rester des ouvriers à leur sortie de l'École, et ainsi l'industrie continuerait à manquer de "producteurs" (...). Je souhaite que ce dernier travail de ma carrière soit utile, et je pause la plume à mon successeur pour qu'il vous donne à son tour son avis au nom de l'École qu'il représente désormais."

Un directeur en situation de « sursis ». En novembre 1940, Louis Trincano atteint l'âge « fatidique » de 60 ans. Avec ses quatre enfants et son statut d'Ancien combattant, il peut prétendre à faire valoir à ses « droits à pension » pleins et entiers. Mais pour lui, il n'est d'autre alternative que de rester à la « barre » de son École. Un « capitaine » ne saurait abandonner son navire dans la tourmente, aussi il n'est pas question d'envisager un quelconque départ en retraite⁽²⁾. Mais pour qu'il puisse rester en situation, en ces temps d'Occupation il lui faudra, au préalable, avoir l'avis favorable de sa hiérarchie et l'accord du Ministère⁽³⁾. C'est ainsi qu'à partir de 1942, « dans l'intérêt du service », il se doit de solliciter le renouvellement de ses fonctions directoriales, ce que ses supérieurs et le Ministère de l'Éducation nationale s'empresseront d'accorder⁽⁴⁾ :

"Le 23 août 1943,

Le Ministre, Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale (à Monsieur le Recteur de l'Académie,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de maintenir en fonctions, pendant l'année scolaire 1943-44, en application de la loi du 13 mars 1942, les fonctionnaires dont les noms suivent :

TRINCANO Directeur École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

(1) Louis Trincano rédige alors un rapport argumenté, en 16 points, avec tableaux comparatifs où il décline ses propositions (NB. l'enquête du Comontre n'aura pas de suite). AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 23*, Rapport adressé au Directeur du Comontre « Sur la durée des études dans les ÉNH », 4 p. dactylographiées, 30 décembre 1943.

(2) Dans un courrier adressé à M. Donat, en mars 1945, Louis Trincano rappelle que c'est à la demande du Conseil d'Administration de l'École (procès-verbal) et pour « servir l'industrie horlogère » qu'il aurait répondu favorablement à cet appel pour rester en fonction après octobre 1940, date à laquelle il aurait dû pendre sa retraite. Archives privées, lettre dactylographiée, 3 p.

(3) La loi du 13 mars 1942, permet de maintenir en place les fonctionnaires frappés par la limite d'âge.

(4) ADD, T 1314. Cette autorisation sera brutalement interrompue par le Ministère, en décembre 1943 (supra-infra).

Je vous serais obligé de bien vouloir en avertir les intéressés. Par ailleurs je ne fais aucune objection à ce que M. Vogt*, garçon de bureau chargé des fonctions de Secrétaire de direction (à l'ÉNH) soit maintenu pendant une nouvelle année scolaire.

P. autorisation, l'Inspecteur Général de l'Enseignement Technique".

En synthèse. Comme on peut le constater, dans cette tentative d'une esquisse de la personnalité de Louis Trincano à la veille de la Guerre, on s'aperçoit que son champ de compétences et d'actions est très large. Par delà les grandes qualités de ce « Chef d'établissement », atypique par toutes les actions engagées pour le développement de la formation professionnelle et de l'Industrie régionale, on relève aussi qu'il est un homme de culture, soucieux de faire partager ses connaissances, et qu'il reste marqué par le souvenir de la Grande Guerre. Pacifiste dans l'âme, il reste cependant un acteur engagé au service de ses Anciens Compagnons d'armes. Au plan philosophique et religieux, nous savons peu de chose si ce n'est qu'il ne fait partie d'aucune mouvance, il n'appartient à aucune « église », il est profondément laïque et refuse que le débat politique (voire syndical) entre dans son École⁽¹⁾. Au plan politique, s'il refuse toute appartenance, on lui prête néanmoins une sensibilité « radicale-socialiste », et s'il avait éprouvé une certaine satisfaction dans ses rapports avec les horlogers et les Anciens Combattants d'outre-Rhin en 1937, deux années après, en 1939, il exprima sa très grande défiance sur la dérive belliqueuse de l'Allemagne comme semble indiquer l'enquête de police diligentée à son endroit en septembre 1944⁽²⁾ :

" Ministère de l'Intérieur, 16 septembre 1944

Rapport du S/Chef de la Police à M. le Commissaire Principal,

"M. Trincano (...) avant la guerre de 1939, était connu comme sympathisant **radical-socialiste**. Il m'a été donné d'entendre une personne des milieux horlogers qui a rencontré M. Trincano à la Foire exposition de Zurich, en 1939. À cette occasion et parlant de la tension internationale à des horlogers suisses, M. Trincano a stigmatisé l'attitude belliqueuse de l'Allemagne..."

Quant à sa « sympathie » pour le maréchal Pétain, il faut attendre l'Occupation pour qu'elle s'exprime, mais à travers les propos « loyalistes d'un fonctionnaire » vis-à-vis du Chef de l'État⁽³⁾.

8-3-2) Une École professionnelle atypique sise en zone interdite.

(1) Dans une lettre à ses enfants, Louis Trincano rappelle ce qui a toujours été sa ligne de conduite et les attaques dont il a été l'objet : *"J'ai toujours eu contre moi la plupart des bourgeois et tous les cléricaux parce que directeur d'une école laïque, donc sûrement franc-maçon ; et j'ai toujours eu contre moi l'autre partie des bourgeois et tous les anticléricaux parce que non franc-maçon, et défenseur de la liberté et défenseur à l'École de la liberté de conscience, et non inscrit dans un parti politique"*. Archives privées, Louis Trincano, 2^e lettre à mes enfants, mars 1945, 4 p. manuscrites.

(2) C'est la seule « référence » politique « publique » attribuée à Louis Trincano et que nous avons trouvée dans un rapport de police rédigé le 16 septembre 1944. ADD, 1464 W 22. Cependant, si Louis Trincano refuse toute appartenance à un parti politique, il exprimait en privé (au sein de sa famille) sa crainte du « bolchevisme », et voyait dans la politique du maréchal Pétain le meilleur moyen de lutter contre. D'après un courrier d'Adolphe Trincano au Président de l'ACI, 5 octobre 1944, Archives privées.

(3) Supra. Pour le « maréchalisme » déclaré de Louis Trincano voir les pièces de son procès dans l'annexe 3.

(*) Dans la formulation de la phrase, on relève bien que le Ministère répond aux propositions qui émanent du terrain (Inspection académique, Rectorat...). La proposition du maintien de M. Vogt dans les fonctions de Secrétaire de direction de l'ÉNH ne peut provenir que de Louis Trincano.

On ne peut aborder les éléments qui touchent les « obligations » de l'École vis-à-vis des autorités d'Occupation si on ne rappelle pas certaines contraintes particulières auxquelles elle fut soumise, dès la signature de l'Armistice en juin 1940, et qui l'obligèrent à s'adapter, sur la durée, aux évolutions d'une politique de « collaboration » prônée par l'État français⁽¹⁾. Dès les premiers jours de l'Occupation, le département du Doubs, de par sa situation géographique, se voit classé en « zone interdite ». La mobilité des personnes est désormais particulièrement contrainte, les administrations et toutes les activités économiques et sociales passent sous le contrôle des autorités d'Occupation. L'industrie est particulièrement visée. Outre la nature des productions, tous les moyens de fabrication (machines-outils, outillages, matières premières...), sont répertoriés. Certains matériels sont saisis pour aller renforcer les moyens de production d'outre-Rhin. On dresse un état des personnes qui œuvrent dans chaque entreprise avec le profil des fonctions. Avec les premières lois portant « statut des Juifs⁽²⁾ » c'est toute une communauté qui est mise au ban de la société. Après son exclusion de la fonction publique et des métiers du spectacle (3 octobre 1940), la voici interdite de toutes les fonctions commerciales et industrielles (2 juillet 1941). À Besançon, cette interdiction frappe nombre d'entreprises dynamiques dont Lip le fleuron des établissements horlogers (infra). Un administrateur provisoire est nommé, la belle manufacture passe, *de facto*, sous le contrôle allemand (supra). Avec la pénurie des matières premières qui s'installe, les *Comités d'organisation* essaient de gérer au mieux les difficultés de production face aux exigences allemandes. Les horlogers se retrouvent au sein du *Comontre* et Maurice Huguenin, qui cumule les fonctions de chef d'entreprise, de responsable des fabricants de pièces détachées en horlogerie (supra) et d'Inspecteur de l'Enseignement Technique, s'active au mieux, avec l'aide d'André Donat, pour trouver des solutions pour chacun... Ainsi les Allemands sont partout, ils contrôlent et surveillent tout. Ils sont chez eux. C'est donc dans ce cadre que les industriels doivent œuvrer, leur autonomie et des plus limitée, ils se doivent de négocier avec les différents *Comités* chaque point de leur production pour tenter d'arracher leurs quotas de fournitures et de matière d'œuvre. Quant aux autorités d'Occupation elles veillent à régir toute la production finale et s'assurent à prélever, « conformément » aux clauses de l'Armistice, la part léonine qui doit être dévolue au « Reich⁽³⁾ »...

Deux anniversaires et une exposition qui rappellent la « vitalité » horlogère comtoise. Malgré

(1) Supra.

(2) Supra.

(3) Ainsi à Morteau, André Wetzel, fabricant d'horlogerie, doit non seulement partager sa maison avec les Occupants, mais il se voit contraint de commercer avec l'Allemagne s'il veut relancer sa production pour subsister. De décembre 1941 à juin 1944, il expédiera nombre de colis à un client dénommé Noakes résidant à Pforzheim. L'inventaire du registre fait même référence à un modèle appelé : Wehrmatch. D'après LEIBUNDGUT (B), *La Lanterne & le Microsse, Histoire d'une fabrique d'horlogerie « Les fils d'Édouard Wetzel », 1876-1985*, Station Comté, 2010, 121 p., pp.72-73.

les servitudes de l'Occupation, le *Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon* et les Horlogers de Lac-ou-Villers tiennent à exprimer, chacun à leur façon, la résilience journalière de cette industrie qui reste si chère aux Bisontins et aux frontaliers du Haut-Doubs. Parfois, ils tentent même de rappeler, par différentes actions, la « vitalité » et les « grandes heures » de cette industrie.

- **Pour Besançon**, une opportunité se présente en 1943, car il ne saurait être question « d'oublier » de commémorer le 150^e anniversaire de l'implantation de la Manufacture d'horlogerie à Besançon (supra). Certes, en ces temps si difficiles et si contrôlés, il n'est pas question de mettre en place de quelconques festivités pilotées par les édiles, et qui seraient censées célébrer avec faste l'événement. Mais le *Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon* sous la présidence de Raymond Dodane, ne saurait garder l'arme au pied et se saisit de l'affaire. Pour marquer l'anniversaire, il décide de se tourner « vers l'Avenir et la jeunesse ». Dans un premier temps il organise une série de manifestations sportives dans les différents centres horlogers : ski, courses cyclistes, natation, football, le tout doté de belles récompenses... Dans un deuxième temps, et pour que « demeure un souvenir durable du Cent cinquantième de l'Horlogerie » il édite une : *"modeste plaquette, à laquelle les circonstances n'ont pas permis de donner toute l'ampleur souhaitée⁽¹⁾"*. Dans sa présentation, on relève un effort, car en ces temps de pénurie de papier le support est de bonne qualité avec quelques pages en papier glacé. Le contenu est significatif dans sa volonté de marquer, non seulement la continuité historique, mais aussi de la persistance de cette vitalité horlogère qui anime toujours Besançon et les localités frontalières. Avant de relater, rapidement, le fait historique de l'implantation de la Fabrique à Besançon, et de faire le point de la situation au travers des grandes « institutions horlogères* » installées dans la ville et qui assurent toujours le renom de Besançon, on relève, dès le début du petit ouvrage, un hommage appuyé aux Présidents du Syndicat qui se sont succédés depuis 1893 jusqu'à 1943. Avec une audace certaine les auteurs, et l'imprimeur, n'hésitent pas à citer, dans l'ordre chronologique, et pour chaque année, tous les présidents**, même ceux, dont les noms sont à consonance juive, comme : MM. G. Adler, M. Ulmann, J. H. Bloch, J. Lipmann⁽²⁾... Dans la suite du petit ouvrage, on laisse maintenant la place aux « institutionnels ». En quelques pages, René Baillaud brosse l'histoire et le rôle essentiel que joue l'Observatoire de Besançon dans le développement de la chronométrie française. L'accent est surtout mis sur le contrôle des chronomètres, avec les bulletins, les concours et la Coupe, sur les montres de qualité et

(1) In Préface de : 1793-1943, *Cent Cinquantième de La Fabrique d'Horlogerie de Besançon, Premier Groupement de la Fabrique d'Horlogerie en 1793*, Plaquette Souvenir éditée par le Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon, Millot Frères, Besançon, 1943, 40 p.

(2) Ibid., p. 3. Cette plaquette éditée à la fin de l'année 1943, ne semble pas avoir été soumise à l'autorisation préalable de la Propagande (aucun numéro ni de référence). Pour la liste des noms et la chronologie, voir annexe 3, doc. 17.

(*) L'observatoire, l'Institut de Chronométrie et l'École Nationale d'Horlogerie.

(**) Ainsi, Mathias Ulmann qui fut président de 1922 à 1932, voit son nom cité 11 fois de suite... Voir annexe 3, doc. 17.

l'insculption du poinçon de Besançon, sur le contrôle des « montres d'aviation » (contrôle des appareils de bord), sur son service de l'heure⁽¹⁾ et sur ses activités en Astronomie et la Physique du globe⁽²⁾. Dans sa conclusion, il résume ainsi la situation de son Établissement en n'oubliant pas d'y associer : et l'ÉNH, et l'Institut :

"À côté de son caractère d'Établissement astronomique et physique sur lequel repose pour une grande part sa haute réputation scientifique, l'Observatoire de Besançon joue, à l'égard de l'Industrie horlogère, le rôle d'un laboratoire d'essai. Il est, avec l'École Nationale d'Horlogerie et avec l'Institut de Chronométrie de l'Université de Besançon, l'une des assises scientifiques et techniques de l'industrie horlogère française".

Pour l'Institut de Chronométrie et de Mécanique Horlogère de la Faculté des Sciences de Besançon, Jules Haag insiste particulièrement sur l'originalité du recrutement avec ses deux voies. L'une, où sont admis, "sans examen", les anciens élèves des Grandes Écoles et certains licenciés ès sciences, l'autre réservée, après "examen*", aux anciens élèves des Écoles Nationales d'Horlogerie, et rappelle qu'une section préparatoire audit examen existe aux ÉNH de Besançon et Cluses. Il insiste particulièrement sur la voie réservée aux élèves issus des Écoles d'Horlogerie :

"(ces) élèves ont évidemment une formation très complète et susceptible de donner de sérieuses garanties à leurs futurs employeurs. Ils ont acquis à l'École d'Horlogerie de solides connaissances pratiques et techniques et l'Institut de Chronométrie leur donne ensuite une culture scientifique suffisamment approfondie pour leur permettre d'aborder ultérieurement les problèmes qu'ils rencontreront dans l'exercice de leur profession. Ils ne doivent pas oublier, que leurs anciens professeurs sont toujours à leur disposition pour les conseiller ou les aider dans les questions difficiles. Ils servent aussi d'intermédiaires entre l'industrie et la Science pure."

Et pour bien marqué que l'Institut ressortit aussi de la faculté des Sciences et qu'il est, à ce titre, un Établissement de « Recherche scientifique » dans les domaines : de la Chronométrie, de la Mécanique et de la Physique, il rappelle que ce rôle est dévolu, en premier lieu, au personnel enseignant, mais qu'il peut être confié à des chercheurs (anciens élèves ou autres) qui veulent étudier une question particulière ayant un caractère scientifique et se rattachant plus ou moins étroitement à la Chronométrie. Des laboratoires leur sont réservés et des conseils et directives leur sont donnés au cours de leur travail par le personnel de l'Institut. Et si les résultats obtenus sont

(1) En pleine guerre, en mai 1943, en dépit des difficultés, l'Observatoire de Besançon, sur l'initiative du Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon, lance pour la première fois, un concours annuel entre chronomètres-bracelet dont la surface est inférieure à 707 mm² (cela correspond à un mouvement dont le diamètre est égal ou inférieur à 30 mm). Le concours est prévu pour s'ouvrir le 1^{er} mai 1944. Il portera sur les chronomètres-bracelet et les chronomètres-chronographes-bracelet ayant obtenu au cours de ces douze mois, un bulletin de marche de première ou de deuxième classe. Une médaille de vermeil, sera décernée par le Syndicat de la Fabrique de Besançon, dans chacune des classes, au fabricant de cinq chronomètres qui totalisent le nombre de points lui assurant le meilleur classement.

(2) Bien qu'étant Observatoire « Chronométrique », René Baillaud insiste aussi sur son autre spécificité « Astronomique et Physique du Globe » et que l'Observatoire de Besançon a pris une part importante « au cours des dix dernières années » à l'établissement de la carte gravimétrique générale de la France, couvrant tout le territoire de la métropole d'un fin réseau de mesures faites au moyen du pendule de Holweck Lejay. Ibid., p.12.

(*) Nous rappelons que l'examen comporte des épreuves écrites et orales de mathématiques, mécanique, théorie d'horlogerie, physique et électricité (supra).

suffisants, ils peuvent permettre à leur auteur « d'acquérir » le titre « d'Ingénieur-Docteur⁽¹⁾ ». Toujours dans le même esprit, Louis Trincano se livre au même exercice pour l'École Nationale d'Horlogerie, avec quelques accents proches du dithyrambe. Sans reprendre ici les différentes informations qu'il nous livre, et que nous avons déjà utilisées précédemment (rappel historique, les effectifs, les formations...), attardons-nous plutôt sur l'organisation fonctionnelle de l'École et sur les éléments de sa conclusion⁽²⁾ :

"L'École Nationale comporte un Conseil d'administration et un Conseil de perfectionnement présidés par M. le Préfet du Doubs et comportant les autorités académiques, de l'Enseignement technique, des patrons, techniciens, ouvriers et professeurs réputés. Ces Conseils s'assurent que l'Enseignement théorique, technique et pratique est, à tous les échelons (cadres supérieurs à main-d'œuvre spécialisée), en harmonie avec les besoins du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, pour les branches professionnelles intéressées. En conclusion, il est permis de dire qu'en raison de sa situation dans notre **Métropole** horlogère où se trouvent l'Observatoire National de Chronométrie, l'Institut de Chronométrie et de Mécanique horlogère, et des usines et ateliers permettant la plus importante production française de montres soignées, notre École nationale qui dispose d'un établissement moderne (18 000 m²), de tous les avantages d'une grande ville (Université, Stade de 15 000 places) est bien une des plus belles, des plus réputées et des mieux situées des Écoles techniques".

Enfin, il reste à présenter la configuration du Syndicat, de ses adhérents et du classement par genre, des productions. Le fascicule se termine par la présentation de chaque entreprise (elles sont trente sept) sous forme d'annonces publicitaires⁽³⁾.

- **Pour Lac-ou-Villers**, la démarche est semblable et non moins subtile. L'année 1943 est censée marquer le « Cinquantenaire de la fabrication complète de la Montre » à Villers. Pour marquer cet « anniversaire », l'industrielle cité frontalière va mettre à profit l'excellence des résultats des « Cours du Soir », qui avaient été institués dès octobre 1941, pour organiser, avec lesdits élèves des cours (et avec un peu de retard), en mai 1944, « Une exposition Horlogère & Artisanale ». Pour inscrire l'événement dans la mémoire collective, un petit « guide » du souvenir est édité⁽⁴⁾. La genèse de cette Exposition trouve en fait ses fondements dans les conséquences immédiates de l'entrée en guerre. Avec l'Occupation, la cité horlogère se trouve brutalement coupée de la Suisse si proche. La zone frontière est étroitement surveillée et les échanges quotidiens franco-suisse sont rompus. De nombreux enfants du pays sont retenus prisonniers en Allemagne (infra) ce qui entraîne une désorganisation des ateliers et de la production, la main d'œuvre qualifiée fait défaut, le chômage s'installe. Face à la nouvelle politique de l'État français, la division des esprits s'insinue et c'est toute une jeunesse, menacée par l'oisiveté, qui se retrouve soumise au doute. Mais la cité horlogère a des

(1) Ibid., pp. 13-15.

(2) Ibid., pp. 17-19.

(3) Pour la configuration du Syndicat et la présentation des entreprises horlogères, voir annexe 3, doc. 17.

(4) *Guide & Souvenir de l'Exposition Horlogère & Artisanale, Lac-ou-Villers, organisée par les Élèves des Cours du Soir du 6 au 14 mai 1944*. André Genre, Morteau, 1944, 37 p. Autorisation Propaganda Staffel NO. N° B. 1719.

ressources, sa vie sociale est toujours des plus active et l'esprit du syndicalisme ouvrier est resté puissant⁽¹⁾. Alors que, d'après Aimé Schumck*, Lac-ou-Villers : *"souffrait du vide de chaque jour, vide de l'absence, vide du travail, qui nous laissait le temps de penser à tout ce qui avait pu nous diviser"*, il se voit confier la mission de constituer des Cours du soir. En octobre 1941, c'est chose faite et ils sont quelques dizaines « d'élèves » à suivre assidûment différentes formations. Si la « théorie horlogère » tient une place prépondérante, les jeunes gens peuvent suivre aussi, avec profit, des cours de : Français, de Mathématiques, de Langues étrangères (allemand et anglais), de Solfège et d'initiation à la Peinture et Arts divers... Ces cours se révèlent être une réussite. Ils sont quelque 54 élèves à avoir persévéré jusqu'à la fin des cours. De novembre 1943 à mai 1944 on relève la répartition suivante (certains élèves ont suivi différents cours) :

- Cours de Français (Mme Joly): 17 élèves réguliers,
- Cours de Mathématiques (Mme Joly) : 23 élèves réguliers,
- Solfège (MM. P. Joriot, A. Chopard, M. Boiteux) : 20 élèves réguliers,
- Section de Langues étrangères : allemand : 15 élèves réguliers ; anglais : 11 élèves réguliers,
- Peinture et Arts divers : (Mme Moutarlier) : 21 jeunes artistes ont produit une centaine d'œuvres,
- Cours Techniques :- cours d'horlogerie générale (théorie horlogère, M. Jolivet**) : 23 élèves réguliers,
 - cours d'échappement (spécialisation, perfectionnement, M. Guignard***) : 20 élèves réguliers****.

L'organisation des cours et le public méritent attention. Trois soirées hebdomadaires leur sont dévolues : lundi, jeudi et vendredi. Les employeurs des élèves sont mis en exergue, on relève ainsi :

- la Manufacture d'Horlogerie Marius Anguenot avec 12 élèves,	- Manufacture d'Horlogerie Lambert Hubert avec 3 élèves,
- " " Anguenot Frères " 7 " ,	- Visserie Joriot Camille " 3 " ,
- " " Parent Frères " 5 " ,	- la Manufacture d'Horlogerie Anguenot Victor " 2 " ,
- " " Émile Renaudin " 4 " ,	- autres élèves, à raison d'un ouvrier par firme <u>14</u>
- la Fabrique d'Ébauches Cupillard " 4 " ,	Total 54

De ces 54 élèves : 16 ont suivi une seule matière, 15 ont suivi deux matières, 18 ont suivi 3 matières, 5 ont suivi quatre matières, 5 ont suivi cinq matières.

(1) C'est en décembre 1901, que naît le premier Syndicat ouvrier horloger. Affilié à la Fédération Ouvrière Internationale Horlogère Suisse, il groupa quelque 62 adhérents. En 1928, affilié à la CGT, le syndicat regroupe quelque 300 membres. Actif et efficace, dès 1926, le Syndicat organise les achats en commun et fonde par la suite la Coopérative « le Travail ». Les premiers Cours du soir furent institués en 1927, et pendant deux années ils portèrent sur la « théorie de l'engrenage ». Dans le même temps furent créés la caisse de chômage et un « arbre de Noël » avec distribution de jouets aux enfants (1928). En octobre 1928, une scission intervient par la création du Syndicat Chrétien ; les deux organisations tissèrent de bons rapports, la « cohabitation » fut fructueuse. En 1930, les ouvriers obtinrent 6 jours de vacances payées. En 1939, les deux organisations horlogères groupent quelque 650 adhérents. D'après le *Guide & Souvenir de l'Exposition Horlogère & Artisanale...*, op. cit., p. 18.

(*) Personnalité cultivée et fort active de Lac-ou-Villers, il se voit confier par l'Abbé Dromard, curé de la paroisse, la charge de mettre en place et d'assurer la direction des Cours du soir.

(**) Ancien élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

(***) Ancien élève du Technicum du Locle.

(****) Miguel Florès, qui fut élève des Cours du soir et qui participa à l'Exposition, et son frère Joseph qui l'a visitée, nous ont donné de précieux renseignements sur cette période.

Genèse de l'Exposition. Avec l'Occupation et la restriction des libertés, les Cours du soir fédèrent l'opinion car c'est un moyen « d'oublier » les difficultés du temps. En 1943, le bilan est des plus positif. Le nombre des élèves, l'assiduité et la qualité des résultats sont exemplaires. C'est toute la communauté villageoise qui se rassemble* et qui participe, les entreprises horlogères et les diverses associations favorisent la formation. La production horlogère, un temps menacée est stabilisée. Certes, elle est placée sous le contrôle allemand, mais l'activité subsiste⁽¹⁾. En l'absence du marché suisse les Villeriers éprouvent aussi le besoin de promouvoir leur vitalité pour maintenir l'emploi. Puisque Besançon a réussi à commémorer le 150^e anniversaire de sa Fabrique d'horlogerie en diffusant une plaquette, pourquoi ne pas s'inspirer de son exemple ? L'idée germe vraisemblablement vers la fin de l'année 1943. Un Comité est constitué**. Pour marquer l'opinion et se démarquer de l'option bisontine il faut trouver une idée originale qui marque la vitalité industrielle de la cité. Comme les conditions historiques de l'installation de l'horlogerie dans le Haut-Doubs⁽²⁾ ne permettent pas, à l'instar, de Besançon d'arrêter une date précise, alors pourquoi ne pas honorer avec un certain éclat, la mutation industrielle de Lac-ou-Villers qui eut lieu en 1893 et qui a vu, pour la première fois, une entreprise fabriquer complètement la montre ? Pourquoi, en effet, ne pas rendre hommage à certains enfants du pays⁽³⁾, qui ont marqué l'histoire du développement de l'horlogerie et qui ont su faire évoluer la typologie de la production qui ne concernait que certaines parties de la montre, vers sa production complète de type manufacturier ? N'est-ce pas là marquer, pour la cité, la transition économique d'un mode de production très spécialisé, tourné vers la Suisse, et donc tributaire des

(1) D'après le témoignage de Miguel Florès, qui fut élève aux cours du soir (supra), les Allemands n'étaient pas présents dans les entreprises mais la production était sous leur contrôle. Jeune commissionnaire chez Ulysse Anguenot, il se souvient, que régulièrement, il apportait à la « douane », où les Allemands s'étaient installés, le « quota » de montres qui leur était réservé.

(2) L'introduction de l'horlogerie dans la zone frontière (Val de Morteau et le plateau de Maîche), ne s'est pas faite, comme à Besançon, sous forme d'une « Manufacture » et sur le temps court, mais elle s'est développée, petit à petit, surtout dès les années 1850, dans des ateliers familiaux spécialisés dans la fabrication de pièces détachées à destination des Suisses. Ne pouvant donc fêter, à l'instar de Besançon, l'introduction de l'horlogerie sur le territoire de la commune, l'idée est venue de célébrer le passage du travail spécialisé sur des parties (comme le plantage), à la fabrication complète (manufacture) de la montre (infra). Sur ce sujet, on pourra se reporter à : BRISELANCE (C), *L'horlogerie dans le Val de Morteau...*, op. cit.

(3) Hippolyte Parrenin, Virgile Cupillard, Ulysse Anguenot... À la fin du XIX^e, et suite aux accords Méline (Supra), la Suisse interdit à ses fabricants de « passer du travail aux planteurs d'échappements » de Lac-ou-Villers. Privé de son principal débouché, en 1893, Ulysse Anguenot fut le premier Villerier à entreprendre, dès lors, la fabrication complète de la montre.

(*) Lac-ou-Villers est une très vaste commune constituée de quatre hameaux (Villers, Le Pissoux, Les Bassots et Le Chauffaud), qui s'étire en grande partie sur la rive gauche du Doubs. L'identité de chaque hameau se trouve accrue par la distance qui les sépare. Entre Le Pissoux, tout au Nord et Le Chauffaud perché à l'autre extrémité du territoire il faut compter une bonne douzaine de kilomètres. Les Cours du soir sont un moyen de rassembler toute la communauté. Ibid., fascicule 1, pp. 52-59.

(**) Sous la présidence d'honneur du maire, Maxime Cupillard, le Comité directeur est constitué de M. Aimé Schmuck, président ; de M. Louis Guignard, vice-président ; de Mme Simon Joly ; de Mlle Antoinette Gabet, et de MM. Hubert Bergeon et Jean Jolivet.

accords économiques internationaux (supra), vers une liberté commerciale nouvelle via la production complète de la montre* ?... Le principe de célébrer le « Cinquantenaire de la Fabrication Complète de la Montre à Villers » est dès lors arrêté. Si le principe de la rédaction d'une brochure est évident il ne saurait être suffisant pour marquer l'événement. Pour donner de l'épaisseur au projet et permettre la mise en valeur de la question horlogère dans cette zone frontière, le Comité décide de s'appuyer sur la réussite des Cours du Soir et de l'engagement des usagers pour mettre en place une « Exposition horlogère ». Comme Besançon, vient de commémorer (assez discrètement), en 1943, le 150^e anniversaire de sa Fabrique, et pour éviter un « doublon » dans la même année, adroitement, le Comité décide d'inverser le sens de l'événement. C'est le succès des Cours du soir qui seront mis en valeur et on en profitera pour célébrer le « Cinquantenaire de la Fabrication complète de la Montre ». Cela permet de repousser en mai 1944, la date de la manifestation et de s'appuyer sur les élèves pour l'organiser. Au lieu de l'édition d'une traditionnelle plaquette, c'est un « Guide (& Souvenir) » qui sera édité pour aider les visiteurs à mieux saisir l'esprit de chacun des thèmes proposés...

Cadre et déroulement de la manifestation. Du 6 au 14 mai 1944, les visiteurs, peuvent désormais apprécier, dans les locaux du « Casino** », les "VII sections" de « l'Exposition Horlogère et Artisanale » de Lac-ou-Villers. Mais avant de s'arrêter sur la nature des travaux et des pièces exposées, examinons dans un premier temps la présentation du « Guide » qui est remis à chaque visiteur. Pour pouvoir l'éditer, les organisateurs se doivent d'obtenir l'autorisation de la propagande***, et pour éviter tout désagrément, les textes doivent donc de se plier à l'esprit du temps délivré par Vichy. Mais cette lecture doit être interprétée, car sous l'apparence des phrases qui semblent s'inscrire dans une « pensée maréchaliste » se cache parfois un message de « résistance » à l'Occupation avec la promesse d'un avenir meilleur qui s'annonce****. Il faut donc dans ce but préparer les esprits, et cette Exposition est aussi un moyen d'y parvenir. C'est pourquoi, dès la présentation, Aimé Schumck, précise en termes sibyllins l'objet de cette manifestation⁽¹⁾ :

"Contribuer à la formation et à la réconciliation des esprits de nos jeunes, c'est l'œuvre que nous cherchons à réaliser dans nos cours. L'Exposition horlogère et artisanale à laquelle nous vous convions, témoignera des efforts accomplis. **Dans notre esprit, cette manifestation doit constituer une profession de foi de la vitalité de notre pays et redonner confiance à chacun dans l'avenir de notre Patrie. Car la France, envers et contre tout, aura à s'employer à la rénovation spirituelle de la terre, et elle redeviendra elle-même en retrouvant sa conscience*****.** Nos jeunes ont déjà compris. C'est avec élan, joie, voire même avec enthousiasme qu'ils ont

(1) *Guide & Souvenir de l'Exposition Horlogère & Artisanale...*, op. cit., p. 2.

(*) Avec la production complète de la montre, outre le marché intérieur français, c'est aussi l'ouverture à d'autres marchés européens qui s'ouvrent.

(**) La salle des fêtes. D'après Joseph Florès.

(***) Autorisation Propaganda Staffel N.O. N° B. 1719.

(****) Nous sommes en mai 1944 et les troupes allemandes reculent sur tous les fronts. Lors de la libération de Lac-ou-Villers, Aimé Schumck, avec l'aide d'une poignée de Résistants, obtiendra la capitulation du commandement allemand qui avait établi son siège, dès les débuts de l'Occupation, dans les locaux du sanatorium qui dominait la cité. D'après le témoignage de Joseph Florès.

(*****) Mots mis en évidence par nous.

travaillé à « leur » exposition. Ils sont riches en sentiments généreux et ne demandent pas mieux que de se consacrer à la haute mission du relèvement du pays. Que chaque visiteur rapporte chez lui quelque peu de ce feu sacré puisé dans l'Exposition, c'est là notre vœu le plus vif et le triomphe de notre cause."

Au fil des pages, des « devises » infra-paginales, **en caractères gras**, (parfois en majuscules), ponctuent les principales présentations. Entre des exhortations de « bon aloi » :

- **L'avenir est à la France, si nous savons et si nous voulons vouloir !** (p. 2) ;
- **L'Exportation exige la qualité !** (p. 31) ;
- **Améliorer la qualité, c'est servir le pays !** (p. 32) ;

on relève aussi des « stances » qui semblent défier l'Occupant :

- **FRANCE D'ABORD !** (p. 18) ;
- **Un peuple qui veut vivre ne doit pas rester sur la défaite !** (p. 20) ;
- **Si la défaite humilie, elle n'oblige pas à baisser la tête !** (p. 23) ;
- **Que seule vive dans nos jeunes : l'âme de la France ! Une seule volonté : relever la France !** (p. 37)...

Plus singulier est cet exorde à méditer sur quelques hommes illustres « qui contribuèrent à façonner la conscience française ». Homme de conviction, très attaché au message chrétien, dont le sentiment reste fort dans le Haut-Doubs, Aimé Schumck (et son Comité) a placé sur chaque pilier de l'exposition une effigie d'un « grand Français, dominant des maximes et pensées ». Si le rappel à la « sagesse, à la religion, au devoir » et à la « méditation ardente » sous-tendent le choix des personnages, dans les extraits qu'on leur attribue, tous ont trait, au besoin de fraternité des Français, à la grandeur de la France et surtout à l'union pour la promesse d'une « libération » qui vient :

"**Conscience Nationale.**

"Entre le passé où sont nos souvenirs et l'Avenir où sont nos espérances, il y a le Présent où sont nos devoirs". Ozanam.

Plus se prolonge cette guerre, plus nous éprouvons le besoin de connaître le Passé, ses souffrances et ses gloires, pour pénétrer le Présent et deviner l'Avenir. Notre exposition aurait manqué d'essence patriotique si nous n'avions évoqué quelques-uns des personnages illustres qui contribuèrent à façonner l'âme de la conscience française. Cette conscience, nous devons la retrouver pour redevenir ce que nous avons été (...). Chaque pilier de l'Exposition est orné de l'effigie d'un grand Français dominant des maximes et pensées. Nous les reproduisons ci-après afin de permettre à chacun de les méditer chez lui, dans ces foyers que nous souhaitons voir redevenir « *des centres d'âmes ardentes* »".

Le choix des personnages* est intéressant pour leur stature, certes, mais c'est surtout le symbolisme de leur action ou de leur pensée qui est visé. Ainsi, si l'appel à Jeanne d'Arc peut complaire à la censure par son combat contre les Anglais, le choix de l'extrait est surtout un appel à l'esprit de résistance :

- **Jeanne d'Arc** : Symbolisme de la France ! qu'on peut vaincre, emprisonner, écraser, mais dont le cœur ne saurait périr !

Pour Pascal, et sa référence à Cromwell dans la décapitation de Charles 1^{er} et de l'assujettissement des Anglais à sa cause, le rappel du « petit grain de sable dans son uretère », n'est-il pas un signe annonciateur de la fin prochaine du nazisme ? :

- **Pascal** : "Cromwell allait ravager toute la chrétienté ; la famille royale était perdue et la sienne à jamais puissante... sans... un petit grain de sable... dans son uretère."

Si avec Napoléon, il est rappelé que seule la « religion » est à même de « donner à l'État, un appui

(*) Il est fait appel à : Jeanne d'Arc, Henri IV, Pascal, Bossuet, Napoléon, Pasteur, Clemenceau, Lyautey et Peguy.

ferme et durable », qu'avec Pasteur « le travail est la source de tout bien », qu'avec Lyautey « il faut réapprendre aux Français à se connaître et à se comprendre », et qu'avec Péguy « la France est une Patrie à part, qui ne ressemble à aucune autre, une patrie qui, par Dieu, a une vocation spirituelle dans le temporel », avec le choix de Clemenceau (le Père la Victoire !) on retrouve à nouveau l'esprit de résistance mais aussi le principe d'action :

- **Clemenceau** : "Tout homme en possession de l'énergie de vivre, ne doit voir dans l'épreuve qu'une source d'action nouvelle".

Comme on le voit, cette Exposition, pour leurs auteurs, est beaucoup plus qu'un simple rappel de l'histoire locale, d'un étalage horloger avec de belles productions locales innovantes et d'un hommage rendu aux élèves des Cours du soir. Elle est aussi, pour celui qui sait déchiffrer le « Guide », un moyen pour inviter toute une population à continuer à s'inscrire dans cet esprit de « résistance » dicté par les grands Anciens, dans la dignité, et dans l'espérance. Car la liberté est proche et il faudra, dans la fraternité retrouvée, reconstruire cette France éternelle si chère à Péguy...

Maintenant, jetons un regard sur « les VII sections » (ou tableaux) de cette exposition et attardons-nous sur les « bienfaiteurs ». On remarque que cette manifestation est placée sous le patronage du Comontre et de la Chambre Syndicale de l'Horlogerie en Gros à Paris⁽¹⁾, ce qui lui confère une touche « nationale ». C'est d'ailleurs à André Donat, en sa qualité de Directeur Adjoint du *Comité d'organisation de l'Industrie de la Montre (Comontre)* que revient la responsabilité de présenter « Les Enseignements de l'Exposition ». Loin de se confiner aux propos d'usage en la matière, André Donat en profite pour rappeler le message de Mégevand sur le primat de l'horlogerie sur les autres industries dans la valorisation des « faibles quantités de matières », ce qui est des plus profitable pour toute la communauté. Il insiste pour chaque fabricant perfectionne sa main-d'œuvre, condition essentielle pour rationaliser toute fabrication et produire des pièces de qualité. Enfin il demande aux fabricants de s'inscrire, déjà, dans l'esprit des exportations futures :

" (...) L'Exposition de Lac-ou-Villers complète donc d'heureuse façon les cours professionnels (...). Ce ne sont pas seulement, d'ailleurs, les élèves de ces cours, mais tous les coopérants qui peuvent tirer d'utiles déductions de la documentation présentée sur les tableaux de l'Exposition (...). Un fait patent, mis en évidence par l'Exposition à l'occasion de laquelle est publié ce guide-souvenir, est que la Montre, sans prétendre au rang d'industrie vitale pour le pays, peut du moins se targuer de valoriser au maximum les faibles quantités de matières premières qu'elle utilise, tout en fixant, dans des régions aux rudes hivers, une population laborieuse. Elle se range, de ce fait parmi les plus profitables pour la communauté. Son développement mérite donc d'être poussé et, dans l'intérêt national, comme dans notre propre intérêt, il conviendrait - mettons l'accent sur ce point - qu'elle devienne après-guerre largement exportatrice (...). En dépit des difficultés du moment, il n'est pas trop tôt ni trop tard pour amorcer des réformes tendant à nous hausser à la classe internationale (...). C'est principalement l'initiative personnelle qui doit trouver là matière à se manifester. Il appartient à chaque fabricant d'apporter sa contribution au progrès général, en perfectionnant sa main-d'œuvre, en améliorant ses articles, en comprimant ses frais, en s'organisant techniquement et commercialement. Les cours techniques et l'Exposition organisés à Lac-ou-Villers s'inscrivent précisément dans ce cadre. Ils sont susceptibles de créer un climat propice au progrès, c'est la raison pour laquelle le Comontre a eu plaisir à encourager les premiers et à faciliter la seconde".

(1) Avec le Comontre, la Chambre syndicale de Paris et la Municipalité de Lac-ou-Villers, 27 entreprises (principalement de Lac-ou-Villers) ont subventionné la manifestation. Ibid., p. 36.

- **Une référence aux pionniers de l'horlogerie locale.** Comme il s'agit aussi de commémorer le « Cinquantième anniversaire de la fabrication complète de la Montre à Villers » et pour mieux apprécier les présentations des stands, le « Guide-Souvenir » ouvre largement ses pages à « l'Histoire locale de l'Horlogerie » et rend un hommage appuyé à tous ses pionniers et à leurs spécialités. Parfois une monographie leur est consacrée⁽¹⁾. On relève aussi une attention particulière aux « vieux travailleurs » dont l'ancienneté dans les établissements est mise en exergue*. Et bien sûr les rédacteurs n'oublient pas d'exprimer toute leur reconnaissance aux Villeriers qui sont morts lors de ce dernier conflit, pour le Pays, et à ceux, si nombreux, pour éviter l'oubli, qui sont encore retenus prisonniers outre-Rhin⁽²⁾.

Les « VII sections » de l'Exposition. Elles se présentent sous forme de stands où sont exposées les différentes productions en respectant une thématique.

- **Section I : Fabrication d'horlogerie.** Une trentaine d'entreprises exposent, dans 21 stands, des échantillons et leurs processus de fabrication. Si les Villeriers sont les plus nombreux, on note la présence de quelques entreprises du Russey, de Morteau, de Charquemont, mais aussi de Besançon, avec : Les Spiraux Français, Beauchesne et Bredillot Frères et la Maison Augé (ressorts). L'intérêt de cette « section » repose non seulement sur la présentation et la diversité des produits, elle se veut aussi « pédagogique », en montrant certains « processus » de fabrication avec les outillages utilisés. Ainsi, « La Pratique » de Morteau présente « les 11 passages nécessaires à la fabrication d'une aiguille », Augé de Besançon illustre la fabrication de ses ressorts, quant à Parrenin, il décline les différentes phases de la terminaison...

- **Section II : Horlogerie variée et ancienne.** Elle se veut comme « un musée » où chaque visiteur peut admirer quelque 80 belles pièces d'horlogerie, déjà anciennes. Toutes possèdent des complications, ou sont de conception originale. Les propriétaires sont tous de la commune. Certaines montres présentées ont d'ailleurs été fabriquées à Villers comme cette montre : « 30" (lignes), acier oxydé,

(1) On relève, parmi les pionniers : F. Joriot (1845) ; Alphonse Vuillemin (1861) ; César Marguet-Dupommier (1870) ; H. Parrenin et Bertin-Denis (1873) ; V. Cupillard (1886) ; Ulysse Anguenot et Paul Moutarlier (1893). Quatre monographies sont consacrées à : Hippolyte Parrenin (1851-1915) ; Virgile Cupillard ; Ulysse Anguenot et aux Établissements Frainier à Morteau. Ibid., pp. 11-17.

(2) Si trois Villeriers tombés au combat, ils sont encore 49 à être retenus prisonniers. Ibid., pp. 22-23.

(*) **Ouvriers ayant plus de 30 ans de service :**

- Établissements Cupillard : 11 (5 ouvriers, 6 ouvrières). Ancienneté : 5 plus de 40 ans dont 2 plus de 50 ans.
- Établissements Parrenin : 10 (5 ouvriers, 6 ouvrières) . Ancienneté : 5 plus de 40 ans dont 2 plus de 50 ans et un plus de 60 ans.
- Maison Marius Anguenot : 7 ouvriers. Ancienneté : 2 plus de 50 ans.
- Maison Anguenot Frères : 7 (6 ouvriers, une ouvrière). Ancienneté : 2 plus de 40 ans.
- Manufacture Victor Anguenot : 5 ouvriers. Ancienneté : 2 plus de 40 ans.
- Maison Parent Frères : un ouvrier avec une ancienneté de 53 ans.
- Maison Hubert Lambert : un ouvrier avec 35 ans d'ancienneté.

quantième indiquant les dates, jours et mois, ainsi que les mouvements de la lune ». Elle fut fabriquée par Paul Anguenot vers 1897, elle est actuellement la propriété de MM. Anguenot Frères...

- Section III : Artisanat et amateurs. Cette section veut rendre hommage au grand nombre d'artisans qui travaillent pour les fabricants. Les « potences de chassage » voisinent avec des « tours d'horloger », « de petits renvois », « des outils » et des « blocs de découpage »... Si les artisans savent mettre en valeur leur « savoir-faire » on ne peut s'empêcher d'admirer le génie créateur des « amateurs ». Aux côtés des modèles réduits : bateaux à voiles, petit moteur à essence pour modèle réduit d'avion, des meubles en miniature ou des articles de maroquinerie..., il est présenté le « Plus petit Moteur (électrique) de France* » avec toute sa nomenclature, ce qui constitue la parfaite synthèse entre les techniques horlogères et l'application des lois physiques (électromagnétisme) appliquées à un objet qui préfigure les avancées techniques de la montre des années 1960** (infra). Mais en parcourant cette section on doit s'arrêter sur la présentation de Camille Joriot⁽¹⁾. Ce créateur hors pair*** présente un lot d'appareils remarquables. On relève : un *Micromètre Magister au 1/1000^e* (au micron), un *Palmer extensible Magister* qui permet de mesurer de zéro à 100 millimètres « sans avoir recours à des jauges d'écartement », un Compteur indicateur de vitesse instantanée et un autre avec *indicateur de vitesse moyenne*... Plus singulier, on peut « admirer » : le *Déclencheur Magister* « qui est couramment employé par les différents belligérants (sic) pour le lancement des bombes de gros calibres et qui a subi un essai de résistance de 2 000 kg⁽²⁾ » ...

- Section IV : Renseignements et statistiques relatifs à l'horlogerie. Il semble, d'après le « Guide », que les renseignements fournis soient des plus précis. Outre les enseignements concernant la structure de l'Industrie française de la montre (classement des entreprises d'après : le chiffre d'affaires, les effectifs en personnels, la nature de leur production...), on relève le détail des exportations de la montre et son poids économique dans les principaux produits exportés... Une place est faite au *Comité d'organisation de la montre* (Comontre) et surtout à une branche importante de Lac-ou-Villers : "la terminaison", et dont le Comité déplore qu'il n'a pu, en raison des circonstances, inclure les entreprises concernées dans l'Exposition⁽³⁾.

(1) Camille Joriot est à la tête de la Maison « Magister ». Voir annexe 3, doc. 31.

(2) Op. cit., pp. 13 et 20. L'entreprise Magister (Joriot), ne produisait pas de *Déclencheurs* (le brevet a vraisemblablement été vendu par M. Joriot avant la guerre). À Villers-le-Lac l'usine était surtout spécialisée dans la production de vis d'horlogerie. M. Joriot aura la douleur de voir son fils, censé lui succéder, être requis pour le STO (infra).

(3) Le Comité invoque les conditions actuelles du marché (pas de nouveauté), mais n'oublie pas de rappeler les raisons sociales des entreprises concernées par la terminaison : Anguenot Marius, Anguenot Frères, Anguenot Victor, Bernard Charles, Claude Camille, Claude Frères, Fornage Félix, France Montre, Fallet & Joriot, Joly Alphonse, Jeannin Joseph, Lambert Hubert, Moysse & Besançon, Marguet Louis, Parent Frères, Renaudin Émile, Vuillemin Frères, Monnot Arthur, Dombald Marcel.

(*) D'une masse de 0,38 gramme, il est de type bi-polaire à aimant permanent. Il est constitué de 33 pièces, et 16 matériaux différents.

(**) Les premières montres électriques.

(***) En 1942, on lui doit déjà le dépôt de quelque 62 brevets, fruits d'une recherche inlassable.

- Section V : Travaux des élèves. Sur deux stands les visiteurs peuvent apprécier la grande qualité des dessins réalisés par les élèves. Le Cours d'échappement est représenté par 40 dessins portant sur la Roue à Ancre. Pour les spécialistes on peut apprécier notamment, un "Tracé d'échappement impulsion partagée point mort" par Miguel Florès ou, dans une étude Roue Ancre et Plateau, un tracé sur les "Leviers équidistants, point mort", du même Miguel Florès... Pour la Technologie horlogère, 26 dessins relatent l'évolution technique de la mesure du temps, du Gnomon à la Minuterie d'horlogerie, en passant par les Clepsydres et le Mécanisme de « la Fusée »... Un troisième stand est dédié aux 130 livres formant les prix destinés aux élèves de 3^e année et aux trois médailles en bronze offertes à MM. Guignard et Jolivet, instructeurs des cours techniques, et à Mme Joly pour les cours de français et d'arithmétique...

- Section VI : Divers. Aux côtés d'un stand d'honneur consacré aux prisonniers, on trouve une présentation de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. La Jeunesse Agricole Catholique quant à elle relate les grandes évolutions dans l'Agriculture et la mairie de Villers ouvre quelques-unes de ses archives : le plan d'alignement de 1842 (15 maisons et une église), un panorama de 1930 et quelques anciens registres de la commune.

- Section VII : Peinture et Arts divers. Dans ce « pays horloger », la création artistique se veut être une réalité. Avec l'Occupation, c'est un moyen d'expression qui est choisi par une vingtaine de jeunes gens (à majorité féminine) qui s'inscrivent avec passion dans les cours dispensés par Madame Moutarlier et c'est une centaine d'œuvres qui sont ainsi soumises à la « critique » du public. Mais à côté de l'exposition des « grands » on ne saurait négliger les « œuvres » réalisées par « La jeune France ». C'est ainsi que si les élèves* de M. Vuillier, directeur de l'École, présentent une quinzaine de leurs travaux « manuels » (dessins et « peintures » diverses, voire un présentoir de montres), on doit surtout apprécier les nombreux travaux de couture** et quelques œuvres graphiques réalisés par les élèves filles*** scolarisées sous la direction de Mme Griffond et de Mlle Antoine institutrice. L'Exposition se termine par une soirée de clôture dont le point d'orgue est la remise des prix destinés aux élèves de 3^{ème} année et qui ont été les principaux artisans de cette manifestation. Quant à Aimé Schumck, il conclut le petit « Guide souvenir » par un espoir mis dans la jeunesse et dans le relèvement de la France : *"que seule vive dans nos jeunes : l'âme de la France ! Une seule volonté : relever la France !"*

8-3-3) Les « Allemands » à l'ÉNH ou l'art de l'esquive d'un Directeur face aux exigences.

Dans un précédent paragraphe, nous avons vu comment, en peu de temps, Louis Trincano avait

(*) Ils sont 16 élèves âgés de 12 ans ½ à 16 ans à avoir participé à l'Exposition.

(**) On relève notamment : des enveloppes de serviette, des napperons, des tabliers de poupée et d'enfant, des brassières... C. Joly, 10 ans a présenté un bavoir.

(***) Elles sont 30 élèves âgées 10 ans à 14 ans à avoir participé à l'Exposition.

réussi à faire libérer son établissement de toute occupation. Mais avant de parvenir à ce résultat et de faire jouer ses connaissances, il semblerait que son irruption dans les murs - et ses exigences - à son retour de Lyon, n'ait pas été particulièrement prisée par les Allemands qui l'auraient, dans un premier temps : « brutalement éconduit » lorsqu'il voulut pénétrer dans les lieux⁽¹⁾. L'attitude de Louis Trincano face aux Allemands fut toujours digne, correcte mais ferme⁽²⁾. S'il ne peut s'opposer aux diverses visites et demandes des autorités d'Occupation, il sait cependant obvier à la réalisation de certains travaux ou ruser lorsqu'il s'agit de former des ouvriers pour l'Allemagne en arguant du fait que les ateliers et l'outillage sont constamment utilisés par les élèves. La posture de ce Directeur, rigoureux dans la conduite de son Établissement, courtois, mais sans ostentation, coincé par la politique de « collaboration » prônée par le chef de l'État, n'a pas toujours eu l'heur de complaire aux Allemands et Louis Trincano connaît les limites de son pouvoir. Il sait que si sa fermeté et sa correction sont appréciées par des Occupants qui se « targuent » de mettre au plus haut les valeurs de l'ordre et de la discipline, il sait aussi combien son action et son autonomie sont fragiles et qu'il se doit de faire des concessions. Et lorsqu'il refuse d'accéder à certaines exigences, alors le climat se fait suspicieux, les Allemands pratiquent le chantage et la menace. Ils diligentent une enquête dans le but déclaré de s'emparer d'une partie des machines et de l'outillage. Ils opèrent même une perquisition, de nuit, dans son bureau et dans celui du Comontre, avec annonce de son arrestation au lendemain. Louis Trincano ne doit alors son salut qu'à une contre-enquête diligentée par un autre officier*, qui lève la menace, et qui maintient en place tous les matériels⁽³⁾... Face aux demandes et aux multiples allées et venues des Occupants, si l'action et les réponses apportées par Louis Trincano semblent avoir reçu l'assentiment de la très grande majorité du corps professoral, des personnels administratifs et techniques ainsi que celle de la communauté scolaire, nous avons relevé précédemment qu'elles furent aussi critiquées par une toute petite minorité de personnes auxquelles s'ajoutèrent quelques élèves (supra). Certes, en temps d'Occupation, la parole se fait rare quand il s'agit de contester des décisions qui émanent du pouvoir en place, la menace est latente, tout geste et tout propos qui sortent du cadre établi sont jugés comme subversifs donc passibles de sanctions qui peuvent être très lourdes de conséquences... Mais avant de porter un quelconque jugement sur l'action de Louis Trincano face aux exigences allemandes au cours de cette période (juillet 1940-décembre 1943), essayons déjà, dans un premier temps, de rappeler le cadre et de définir les

(1) D'après le témoignage de Jules Haag. ADD, 1464 W 22, 12 novembre 1944. Le 12 août 1940, Louis Trincano figure sur la liste des otages potentiels que les Allemands ont exigée du Maire de Besançon.

(2) Infra.

(3) Ibid., D'après un *Mémoire de Louis Trincano à M. le Juge d'instruction*, 10 décembre 1944, p. 10.

(*) Ibid., *Mémoire*, à M. le Juge d'Instruction, 10 décembre 1944. Pendant la guerre, l'ÉNH est visitée par différents Services allemands. Il s'ensuit une certaine rivalité, ce que met à profit Louis Trincano, d'où la contre-enquête qu'il a vraisemblablement sollicitée (infra).

différentes contraintes auxquelles l'École a été soumise. Dans un second temps nous analyserons les différentes stratégies qu'il a utilisées dans chacune des réponses apportées. Enfin nous tenterons d'en esquisser le bilan global jusqu'à son départ en décembre 1943...

a) Une École Nationale d'Horlogerie qui fascine. L'ÉNH de Besançon a toujours fasciné les autorités d'Occupation (infra). Déjà, avant la déclaration de guerre, les premiers visiteurs allemands furent admiratifs par la majesté du bâtiment. L'École domine l'espace et impose sa présence. Sa « haute stature », son architecture austère et novatrice obligent les Allemands à une certaine humilité devant l'ouvrage et il est certain que l'allure générale de ce bâtiment n'est pas sans leur rappeler les canons architecturaux « monumentaux » qui ont cours dans leur Pays. Mais si les Allemands restent impressionnés par cet établissement, récent, et qui est encore en plein développement (chantier du 4^e étage...), ils le sont davantage par l'organisation interne et atypique de cette « École » dont le caractère national est entièrement dévolu à la formation professionnelle*, de l'apprenti à l'ingénieur, et qui s'est spécialisée dans l'horlogerie, la petite mécanique de précision et l'appareillage électrique, trois secteurs de pointe s'il en est, à cette époque. C'est donc avec un grand intérêt, non déguisé, que les autorités civiles, mais aussi militaires, d'Occupation vont « s'inviter » à venir visiter cet établissement qu'ils considèrent comme un modèle du genre et qu'ils vont s'essayer à l'utiliser au mieux de leur intérêt...

b) Un directeur toujours soucieux de rendre compte à sa hiérarchie. Soumis ainsi aux allers et retours périodiques des différentes autorités allemandes, Louis Trincano s'est toujours astreint à établir avec elles, des relations courtoises mais distantes. Chaque visite des autorités d'Occupation, chaque courrier échangé, chaque demande (et les réponses apportées) sont l'objet d'un signalement du Directeur à sa hiérarchie directe (Recteur, Inspecteur d'Académie), aux autorités administratives (Préfet) et parfois directement au Ministère, à la Direction de l'Enseignement technique⁽¹⁾. Par le truchement des *Cahiers d'Instructions*, il met un point d'honneur à tenir informer, les Conseils de l'École, les chefs de travaux, les professeurs et autres responsables de l'Établissement (le personnel administratif), mais aussi ses collègues : Jules Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie et Ferry directeur de l'ÉPS et de l'École Pratique. Il conserve des relations très étroites avec *l'Association des Anciens Élèves* et plus particulièrement avec son Président, Maurice Huguenin, devenu depuis octobre 1941 : Inspecteur de l'Enseignement Technique⁽²⁾. Toujours très proche du monde industriel, il collabore activement avec André Donat, directeur adjoint du Comontre dont les bureaux initialement

(1) ADD, 1464 W 22, T 1314, T 1584.

(2) Arrêté du 2 octobre 1941. D'après *La France Horlogère* in « 6^e lettre de Besançon aux Anciens Élèves de l'ÉNH », avril 1942.

(*) Exception faite de l'ÉPS, qui prépare quand même quelques élèves aux Arts et Métiers (supra).

installés dans les murs de l'ÉNH sont désormais, sis, avenue Carnot, dans la proximité immédiate de quelques belles Fabriques horlogères, dont les Établissements Lip.

c) Les premiers contacts et les premières visites. Dans la correspondance administrative laissée par Louis Trincano, on peut suivre pas à pas l'historique et la chronologie des relations engagées entre l'Établissement et les autorités d'Occupation. Ce qui frappe, tout d'abord, c'est son souci constant à vouloir sauvegarder, coûte que coûte, l'intégrité de son École afin d'assurer la continuité d'un enseignement professionnel de qualité pour le service de l'industrie. Ce combat, il l'engage dès son retour de Lyon, alors que l'encre de l'Armistice, voulue par le maréchal Pétain, est à peine sèche. Son action première est de réinvestir les lieux en retrouvant l'usage de son appartement directorial dévasté. Il impose sa présence face aux occupants. Une fois dans la place, il engage immédiatement des « négociations » avec les nouvelles structures « administratives » car il veut récupérer, dans l'instant, l'usage complet de « toute » l'École⁽¹⁾ afin de préparer la rentrée scolaire, et il veille à ce qu'aucun matériel ne disparaisse (supra). Devant la rapidité de l'exécution et de la libération des lieux, on peut être surpris et s'interroger de l'audace et de l'influence soudaine de ce Directeur auprès de ces nouvelles autorités qui, à peine installées doivent faire face, à nombre d'autres problèmes plus cruciaux pour elles... En fait, il semble que c'est par son audace (et certainement son entregent*) que Louis Trincano s'impose d'emblée, non seulement par sa personnalité, mais aussi par l'art de plaider pour son Établissement, sur son devenir et sur surtout sur l'intérêt des Allemands à le conserver en l'état. Louis Trincano, ne l'oublions pas, s'il est totalement habité par « son » œuvre, sait être aussi un excellent pédagogue pour soutenir son École (supra). C'est un tacticien habile qui sait user d'une dialectique remarquable où chaque mot est choisi et pesé pour obtenir gain de cause. Et s'il paraît céder sur certaines injonctions c'est en réalité pour mieux s'opposer sur l'essentiel. Si les courriers adressés aux autorités d'Occupation⁽²⁾ laissent parfois transparaître une certaine collaboration de « courtoisie », des précisions nous sont apportées dans les comptes rendus qu'il adresse à ses autorités de tutelle (Secrétariat d'État, Recteur, Inspecteur d'Académie, Préfet...). Il commente toujours le sens de ses démarches et les objectifs qu'il cherche à atteindre, ce qui nuance *de facto* le sens premier des courriers et des démarches réalisés à l'endroit des Occupants. Ainsi, chaque document échangé avec les autorités d'Occupation doit toujours être passé au crible des rapports adressés aux instances hiérarchiques et si une lacune apparaît nous tenterons d'en apporter les précisions en puisant dans les pièces du procès.

(1) L'ÉNH, l'ÉPS, l'École Pratique, l'Institut de Chronométrie, le Bureau des Études Horlogères (devenu, peu de temps après le Comontre). Jules Haag rendra un hommage appuyé à Louis Trincano, lors de son procès, pour avoir fait libérer les locaux de l'Institut. Voir annexe 3.

(2) Il oublie rarement de signaler qu'il agit : *"conformément aux recommandations de l'État français"* (supra-infra).

(*) Voir les relations nouées avant-guerre avec les Anciens combattants et les horlogers allemands (supra).

Des autorités d'Occupation séduites dès juin 1940 par une École hors du commun. D'après Louis Trincano, la première prise de contact avec les autorités d'Occupation a trait à la libération de l'École. Après avoir imposé son retour dans un établissement transformé en infirmerie (utilisation des locaux dévolus à l'internat), il se précipite auprès des nouvelles autorités qui ont reçu la charge d'administrer la Ville et la Région. Toujours d'après lui, c'est dès la fin juin 1940, alors qu'elle est à peine installée, que la *Wirtschaftskommandatur** le « convoque ». Après son audition elle décide⁽¹⁾ :

"de donner tout son appui à cette École technique et de la protéger de toute occupation en raison des services qu'elle rend à l'industrie horlogère pour la formation de la main-d'œuvre et des cadres..."

Cet appui semble très efficace puisqu'en quelques semaines toute l'École est évacuée, ce qui fait dire à M. Bertrand, le Recteur de l'Académie : « qu'elle fut est la première École technique de France à être libérée » (supra). En février 1941, lors d'une demande de renseignements sur l'École, exigée par la *Sichereitzspolizei*, après s'être exécuté *a minima*, il n'oublie pas de signaler longuement en *addenda*, toujours en utilisant le principe stylistique de la troisième personne, que suite à l'appui donné à l'Établissement par la *Wirtschaftskommandatur* (supra), et dans :

"l'esprit de collaboration défini par le Maréchal Pétain (...) le Directeur se fait un **devoir** d'accueillir à l'École, comme il convient d'importantes personnalités de l'industrie horlogère allemande venues sur l'invitation de la *Wirtschaftskommandatur*. C'est ainsi qu'il vient de recevoir de l'une d'elle, la lettre dont voici les extraits⁽²⁾" :

31 janvier 1941 Hambourg. Cher Monsieur Trincano,

"Maintenant que j'ai terminé mon voyage à travers la France et la Suisse, je m'empresse de vous exprimer mes remerciements pour votre accueil amical et pour votre aide efficace (...). J'espère et je souhaite que nos relations qui viennent à peine de commencer porteront leur fruit et seront couronnées de succès à l'avenir (...). L'organisation rationnelle dont vous avez été l'initiateur, m'a montré très clairement combien nous devons souhaiter une entente entre nos deux peuples et combien cette entente est nécessaire (...). Je vous exprime en même temps mon estime pour le fruit de votre travail et je vous avoue franchement que je fus étonné de trouver à Besançon, un Institut organisé d'une façon remarquable comme l'est votre École (...). Pour que de votre côté, vous ayez une idée de notre maison, je me permets de vous envoyer quelques brochures dans lesquelles vous pourrez puiser tous les détails qui vous intéresseraient..."

Et pour conclure son *addenda*, fort des appuis cités, Louis Trincano se fait très directif auprès de la *Sichereitzspolizei*, en lui « conseillant » la ligne à suivre : "*il doit apparaître aux autorités d'occupation que l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon mérite une considération spéciale qui doit lui permettre de continuer son œuvre*"... Alors qu'il aurait pu achever ainsi la note exigée, Louis Trincano semble vouloir éviter absolument que cette « Police de sécurité » ne multiplie les demandes

(1) ADD, 1464 W 22. D'après une *Note du Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à la Sichereitzspolizei*** , 11 rue Clemenceau Besançon, 22 février 1941, 6 pages dactylographiées. Cette note est fort intéressante car elle nous montre la stratégie dont use systématiquement Louis Trincano auprès des autorités d'occupation. Le destinataire de ce « courrier » est la *Sichereitzspolizei* qui lui demande d'établir la « fiche signalétique » de son établissement : formations, nombre d'élèves, professeurs..., non seulement les réponses sont peu précises mais il en profite pour signaler que d'autres services allemands soutiennent pleinement son établissement. Systématiquement il opposera les services entre eux pour protéger son école, les élèves et les personnels (infra).

(2) Courrier de Gerhard D. Wempe, *chronometerwerke* (chronométrie et horlogerie d'art), Hambourg, 1, Steinstr 23.

(*) La Chambre économique allemande.

(**) Police de sécurité.

de renseignements sur son Établissement (et sur les personnes), alors il décide d'ajouter, à l'enquête demandée, une « note complémentaire », dans laquelle il rappelle, qu'il fut, en 1938, à l'initiative, des rencontres des *Anciens Combattants Francs-Comtois* avec leurs homologues allemands (supra). Il insiste sur le nombre des participants, sur la qualité des accueils réciproques, sur la chaleur des réceptions et surtout il fait appel au « témoignage » de M. Abetz, le très influent ambassadeur d'Allemagne à Paris⁽¹⁾... Cette référence à M. Abetz, de la part de Louis Trincano, n'est pas innocente, après s'être « recommandé » des autorités économiques allemandes, il se place maintenant sous le « couvert » du politique. Cette ultime « posture » semble avoir atteint ses objectifs, car il n'y eut plus d'autres velléités de la part de la *Sichereitzspolize*, et on peut penser que la « référence » à M. Abetz ne fut certainement pas sans influence...

Des visites qui se multiplient et les réponses apportées à la hiérarchie. Les autorités de Vichy restent très attentives aux rapports entretenus entre la population et les autorités d'Occupation car il en va de la crédibilité de sa politique de « collaboration ». Toutes les administrations se doivent de transmettre des rapports sur l'état de cette question et l'Éducation nationale ne déroge pas à cette consigne. Dès les premiers mois de 1941, le Recteur⁽²⁾, l'Inspecteur d'Académie (mais aussi le Secrétariat d'État) sollicitent Louis Trincano de leur fournir instamment les comptes rendus mensuels sur la situation à l'ÉNH. Voici, à titre d'exemple, la réponse apportée au Recteur le 3 juin 1941⁽³⁾ :

"Monsieur le Recteur s/c de l'Inspecteur d'Académie,

Vous m'avez demandé de vous adresser un rapport mensuel sur les événements importants qui se sont produits en mai 1941 et particulièrement avec les autorités d'occupation. J'ai l'honneur de vous rendre compte de chacun de ces événements, notamment en ce qui concerne :

1°) Les travaux de mécanique horlogère à effectuer par l'École pour l'industrie allemande* ;

2°) Les renseignements demandés par les autorités d'occupation en vue de l'admission des élèves se trouvant en zone libre et zone occupée⁽⁴⁾.

(1) Voir chapitre précédent sur son action en sa qualité de Président des Anciens Combattants d'Orient. Voici pour mémoire, un petit extrait de cette « note complémentaire » : *"Je n'oublie pas la réception solennelle qui nous fût faite en Allemagne, comme les Anciens Combattants allemands ne doivent oublier l'accueil très chaleureux qui leur fût fait à Besançon, ce dont voulut bien s'assurer avec émotion M. Abetz, à présent ambassadeur d'Allemagne en France. Ceci pour établir qu'avant-guerre, il existait des Français clairvoyants qui désiraient une entente entre les deux pays"*.

(2) Tous les mois, le Recteur envoie un rapport complet sur la situation de son académie au Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, tous les faits marquants sont signalés (infra).

(3) ADD, 1464 W 22. *Compte rendu du mois de mai 1941 adressé au Recteur de l'Académie de Besançon.*

(4) À chaque rentrée scolaire, Louis Trincano est obligé de soumettre, aux autorités allemandes la liste des élèves admis à l'ÉNH afin d'obtenir les laissez-passer et les autorisations de déplacements (supra). Toutes ses interventions auprès des autorités d'Occupation pour la libre circulation des élèves seront agréées avec diligence. À ce sujet, voir annexe 3, doc. 16.

(*) Appareils pour contrôler les engrenages (supra). Nous reviendrons sur la nature des travaux réalisés au profit des Allemands.

Il me reste à vous informer que M. le président Reilhe⁽¹⁾ m'a fait demander les plans de l'École. J'ai répondu qu'ils étaient chez l'architecte à Paris* et j'ai remis un petit schéma avec légende dont il paraît se contenter".

Ce courrier est accompagné d'un dossier structuré (état de la fabrication des contrôleurs d'engrenages) où le Recteur puise ses informations pour les transmettre au Secrétariat d'État⁽²⁾. Dans ce compte rendu on relève la façon dont Louis Trincano procède avec les autorités d'Occupation. S'il semble vouloir bien accéder à leur demande (les plans), il s'arrange toujours, dans un premier temps, de répondre *a minima* (par un simple schéma). Quelques semaines plus tard, le 28 juin 1941, Louis Trincano dresse le bilan des différentes visites de l'École effectuées par les Allemands depuis le début de l'Occupation, et l'adresse au Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale**. Dans sa note, si on relève le grand intérêt des Allemands pour cet Établissement « inédit », qualifié « d'Institut Technique des industries de précision », dont le modèle « se répète en Allemagne », sur la qualité et la « courtoisie » des visiteurs, Louis Trincano en profite pour rappeler, (implicitement, dans son approche descriptive), au Secrétariat d'État l'originalité et la force de son « École Nationale Professionnelle » qui force le respect et l'envie des Allemands :

"(Louis Trincano) à Monsieur le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Technique, s/c de l'Inspecteur d'Académie de Besançon.

Comme suite à la circulaire relative aux rapports avec les autorités d'occupation, j'ai l'honneur de vous rendre compte que hier, 27 courant, se sont présentés, sous les auspices de M. REILHE, onze visiteurs civils allemands, industriels, techniciens, directeurs et professeurs d'écoles techniques, qui m'ont demandé de leur exposer l'organisation de l'École et de leur faire visiter l'Établissement. C'est bien la sixième visite que je reçois de visiteurs de ce genre, venus en nombre de Berlin, Stuttgart, etc., dans le même but d'étudier notre organisation, sur laquelle ils prennent des notes. Ce qui retient particulièrement leur attention, c'est l'échelonnement que nous possédons ici, tant pour les travaux que pour les cours, c'est-à-dire :

- la liaison entre les diverses écoles logées dans l'Établissement : l'Atelier-École, École Pratique, École Nationale Professionnelle, Institut de Chronométrie, les élèves pouvant entrer dans l'une ou l'autre suivant leur culture générale et leurs aptitudes manuelles, des apprentis et ouvriers du dehors étant admis en perfectionnement ;
- la liaison entre les formations professionnelles mécanique de grosse et petit volume, mécanique horlogère, appareillage électrique, horlogerie, bijouterie, avec possibilités pour les élèves d'acquérir, suivant les sections, tout ou partie de ces professions,
- le groupement d'un personnel allant de l'instituteur (Atelier-École) au professeur de la Faculté des Sciences,
- la possibilité enfin de former dans l'Établissement, à divers échelons d'enseignement théorique et pratique selon les conditions d'admission, et ensuite les moyens de chacun, depuis l'ouvrier spécialisé entré à 13 ans et qui reste deux ans, jusqu'à l'ingénieur mécanicien-horloger entré à 18-19 ans et qui reste 5 ans, tel élève pouvant monter d'une section par son travail, tandis que tel autre est descendu d'office d'une section vu son insuffisance.

Sur tous ces points, je dois donner maintes précisions qui font l'objet de longues discussions, de comparaisons, lesquelles se terminent par une approbation de ce qui est fait dans notre établissement. Ils le considèrent comme une sorte d'Institut Technique des industries de

(1) Représentant des autorités allemandes, placé à la tête de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Besançon et de la région dans le cadre de la Deutsche Uhrenburo. Le Major Reilhe fait partie des trois ingénieurs allemands qui contrôlent maintenant l'Entreprise Lip. Les fabrications se font au profit de Junghans (montres), de Fuchs (temporisateurs pour avions), pour la Marine allemande... D'après AUSCHITZKY COUSTANS, *Des heures à conter*, op. cit., p. 23.

(2) ADD, T 1329.

(*) Tous les plans de l'École étaient en dépôt à l'ÉNH.

(**) Avec copies : au Recteur, à l'Inspecteur d'Académie, à M. Herbuté (Inspecteur de l'Enseignement technique) et à la Direction générale de l'Enseignement Technique. ADD, 1464 W 22.

précision, où chaque école a son rôle (sauf toutefois l'École Primaire Supérieure qu'ils verraient mieux au lycée dans notre logique des choses). Le fait est que notre système attire la curiosité et je me rends compte qu'il représente pour eux quelque chose d'inédit qui se répète en Allemagne d'où cette suite de groupes de visiteurs. J'ajoute qu'ils se montrent très courtois et très reconnaissants de mes explications, pour lesquelles ils me remercient encore à leur retour".

Des rivalités entre différents services allemands. Mais si l'École Nationale d'Horlogerie draine nombre de visiteurs allemands désireux de s'informer de sa structure et de son fonctionnement, elle attire aussi la « convoitise » de l'armée de l'air allemande cantonnée en Bourgogne. Le 23 avril 1941, l'École reçoit la visite de deux officiers et de deux ingénieurs civils allemands. Ils se présentent au nom de la *Rüstungs-Inspektion Abt-Luftwaffe** de Dijon pour demander le concours de l'École en vue de construire des appareils de précision afin de déterminer des angles de pointage**. Si Louis Trincano semble prendre acte de la demande, c'est aussitôt pour l'opposer à la réquisition dont son établissement fait déjà l'objet de la part des services allemands locaux pour la fabrication de contrôleurs d'engrenages (supra), et il rappelle que toute demande « allemande » doit être soumise à l'accord préalable du président Reilhe. Les visiteurs, quelque peu déconcertés par la réponse du Directeur, quittent l'Établissement non sans avoir déclaré : *"qu'ils avaient les moyens d'obtenir la préférence !"* Immédiatement, Louis Trincano en réfère au Recteur et lui suggère la procédure à suivre. Dans son rapport à Direction de l'Enseignement Technique du 8 mai 1941, le Recteur de Besançon relate ainsi les faits et indique à la Direction de l'Enseignement technique la suite à donner⁽¹⁾ :

"(Le Recteur de l'Académie de Besançon) à la Direction de l'Enseignement Technique,
Rapport du 8 mai 1941, École Nationale d'Horlogerie,

Deux officiers allemands, dont M. Kretschener, accompagnés de deux ingénieurs civils allemands, se sont présentés le vendredi 23 (avril) à l'École Nationale d'Horlogerie, au nom de la *Rüstungs-Inspektion Abt. Luftwaffe* (16 rue Fontaine-lès-Dijon) pour demander le concours de l'École en vue de construire des appareils très précis permettant de déterminer des angles de pointage. À la remarque que cette École avait déjà été requise par des services locaux, ils ont répondu qu'ils avaient les moyens d'obtenir la préférence. Par ailleurs le président Reilhe de Besançon, exige qu'il ne soit travaillé à l'École Nationale d'Horlogerie que suivant ses propres directives.

Il y a là un conflit de pouvoirs, qu'il serait bon de signaler à la *Militärverwaltung**** de Paris. Il ne faudrait pas que l'École Nationale d'Horlogerie fût victime de cette dualité de commandes et l'objet de sanctions qu'elle n'aurait pas méritées".

Si les velléités de la *Rüstungs-Inspektion Abt-Luftwaffe* de Dijon n'eurent pas de suite immédiate et si aucune mesure de rétorsion ne fut appliquée à l'endroit de l'ÉNH, les autorités allemandes, désormais en accord entre elles dans la définition des priorités, vont opter pour une autre voie. La demande de production va s'effacer devant l'exigence de « formation accélérée », et de nouveau l'ÉNH va devoir ruser pour éviter une trop lourde astreinte.

Une accentuation de la présence militaire et de la demande de formation accélérée. Si les Allemands semblent toujours très intéressés par la structure et l'organisation fonctionnelle de

(1) ADD, T 1329.

(*) Service de l'inspection des armements de l'armée de l'air.

(**) Il s'agit vraisemblablement d'appareils de visée (pointage) montés sur des armements embarqués sur avions.

(***) Administration militaire.

l'Établissement, ils restent pragmatiques. Au fur et à mesure des visites, les demandes se font plus précises et plus incisives. Pour eux, si cet établissement peut-être utilisé, via la formation des élèves, comme un outil de « production », les délais de réalisation restent trop longs car il faut respecter la « progression pédagogique », et seuls un petit nombre d'élèves (3^{ème} et 4^{ème} année) possèdent une expérience suffisante pour produire des pièces de qualité⁽¹⁾. En outre Louis Trincano exige que la nature de toute production s'inscrive bien dans le cadre du programme afin de respecter les exigences du diplôme, et en plus, ce directeur ombrageux et vétilleux refuse toute production « explicite » ayant trait à la réalisation d'armes ou de munitions⁽²⁾. Dès la rentrée scolaire d'octobre 1941, les visiteurs se bousculent. Les autorités d'Occupation sont à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée. Le Centre de fabrication de Dijon sollicite l'aide de l'ÉNH. Avec son expérience et ses équipements, ne pourrait-elle pas accueillir des « apprentis » dans le cadre d'une « formation accélérée » ? À Chaque demande Louis Trincano oppose un refus. Il argue du fait d'un manque de place⁽³⁾, que les ateliers sont toujours occupés⁽⁴⁾, qu'il n'a pas les matériels nécessaires... Voici le bilan des visites du mois de novembre 1941, qu'il adresse à sa hiérarchie avec copie à la Direction de l'Enseignement technique⁽⁵⁾ :

"Besançon le 29 novembre 1941, (le Directeur de l'ÉNH) à M. le Recteur s/c de M. l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des rapports de l'École avec les autorités d'occupation durant le mois de novembre.

- le 12, se sont présenté 2 officiers du Centre de fabrication de Dijon pour demander à l'École de recevoir des apprentis en formation accélérée. J'ai répondu que l'École était dans l'impossibilité de recevoir ces apprentis⁽⁶⁾, toutes les places des ateliers étant occupées à journée faite. L'entretien s'est terminé par la visite de l'École.

- le 18 : j'ai été invité par la Feldkommandantur d'avoir à me présenter avec les plans de l'École et la liste du matériel. Je me suis rendu à cette convocation sans les documents. Comme il s'agissait encore de formation accélérée et d'apprentis, j'ai fait la réponse précitée.

- le 19 : se sont présentés 7 officiers du Centre de Dijon. Ce furent les mêmes questions avec demandes de précisions concernant les

(1) Voir chapitre consacré à la production des contrôleurs d'engrenages, supra. Voir aussi annexe 3, doc. 9.

(2) Supra.

(3) Il argumente le manque de place, par les travaux d'extension qui sont en cours au 4^{ème} étage (supra).

(4) Pour montrer que les ateliers étaient toujours occupés, Louis Trincano avait mis en place, avec les professeurs et les surveillants, toute une stratégie qui se révéla très efficace. Chaque fois que les Allemands se présentaient pour visiter l'École, grâce à un code (sonneries), des élèves qui étaient en cours se rendaient de suite dans les ateliers non occupés pour simuler une activité de travaux pratiques (infra).

(5) ADD, 1464 W 22. *Rapport du Directeur de l'ÉNH de Besançon à M. Le Recteur d'Académie*, 29 novembre 1941.

(6) Il s'agissait en fait de « d'initier » à la mécanique 150 chômeurs, pour les insérer, en France, dans des usines dont toute la production était destinée à l'Allemagne, ou pour les envoyer travailler ainsi « formés » (ils sont volontaires) outre-Rhin (supra). Dans un article sur *Vichy et la politique française de la main d'œuvre*, Vincent Viet rappelle que les autorités d'Occupation se sont ralliées à la stratégie (dominante de 1940 jusqu'à la fin de l'année 1941) du conseiller allemand Eckelmann* axée sur l'utilisation de la main d'œuvre, sur place, ce qui n'excluait pas des transferts d'ouvriers volontaires à destination de l'Allemagne. VIET (V), « Vichy dans l'histoire des politiques françaises de la main-d'œuvre » in *Travail et Emploi n° 98*, avril 2004, pp. 77-92, p. 78.

(*) Directeur du groupe VII (main-d'œuvre) du commandement militaire. Le Docteur Eckelmann visitera l'École Nationale d'Horlogerie le 25 juin 1942 (infra).

effectifs et ce fut la même défense. L'entretien se termina par la visite des ateliers, de l'internat et du local destiné au préapprentissage.

- le 27 : à la suite de plusieurs démarches à la Kreiskommandantur* pour essayer de récupérer le matériel d'internat enlevé en juin et juillet 1940**. J'ai été reçu avec M. l'Économe, par le Commandant assisté des chefs de service, nous nous sommes rendus ensuite, avec les chefs de services dans deux hôpitaux allemands. Ma lettre d'hier, adressée sous votre couvert à M. le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, vous donne les précisions voulues.

- le 28 : j'ai reçu la visite d'un Colonel et d'un Commandant venus à nouveau pour la formation accélérée d'apprentis à l'École. Ces messieurs venaient m'annoncer qu'ils allaient m'envoyer 150 apprentis (en fait des chômeurs, supra). J'ai renouvelé les mêmes arguments d'impossibilité d'entreprendre une telle formation, l'École étant absolument au complet et travaillant toute la journée. L'entretien s'est terminé par la visite des ateliers."

8-3-4) Le Centre d'Adaptation Professionnelle. Une ouverture « contrainte » qui se transforme en opportunité pour tenter de capter des matériels et des méthodes pédagogiques...

Si le courrier ci-dessus, adressé au Recteur, relate surtout la chronologie des différentes visites allemandes au sein de l'École et exprime de façon lapidaire les demandes et les réponses apportées par le Directeur, il semble cependant que d'autres échanges verbaux, plus approfondis sur le fond des demandes allemandes et sur la stratégie à suivre aient eu lieu entre les deux hommes. Si l'on en juge le rapport du 19 novembre 1941⁽¹⁾ du Recteur à la Direction de l'Enseignement Technique, on relève d'autres précisions et un début d'acceptation très sibyllin de la part de Louis Trincano :

"- 19 novembre 1941 : La Feldkommandantur de Besançon (n° 560), a mandé le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon pour lui donner certaines directives. M. Trincano devait se présenter, hier matin, 18 novembre, porteur des plans de l'École et des machines. L'officier qui l'a reçu lui a signifié qu'il était mandaté par une maison allemande, sans doute la maison Junghans***, pour trouver une usine ou une école susceptible de devenir un Centre de Formation Professionnelle accélérée pour 250 élèves, **le matériel et l'outillage devant être fournis par les autorités allemandes******. M. Trincano a fait valoir qu'il ne dispose d'aucune place à l'École, **cependant il pourrait recevoir une cinquantaine d'élèves à son atelier de pré-apprentissage**. Il a orienté l'attention de son interlocuteur sur l'Hôpital Saint-Vincent qui peut recevoir le Centre prévu. Il y a huit jours, deux officiers sont venus de Dijon pour le même objet et ont annoncé une prochaine visite. **Sept officiers de la Feldkommandantur de Besançon visiteront les ateliers de l'ÉNH le 19 pour constater les ressources de cette École en ce qui concerne le pré-apprentissage. Il est infiniment probable que de nouvelles exigences seront émises. C'est sur cette École que semble peser l'attention des autorités économiques allemandes de la Région.** Le 29 octobre, l'École Nationale d'Horlogerie a reçu la visite du Directeur de l'Institut Chronométrique de Hambourg, accompagnés de deux civils et d'un officier spécialisé dans les questions horlogères."

Dans le rapport du Recteur au Ministère, on relève ainsi plusieurs points qui vont augurer un changement de posture du Directeur. Le premier point touche à la « pression » continue exercée par les autorités d'Occupation à l'endroit de cette École et pour le Recteur il est fort probable que de « nouvelles exigences seront émises » car elle concentre « l'attention des autorités économiques allemandes de la région ». Pour Louis Trincano, après une succession de refus, sa position devient

(1) ADD, T 1329, *Rapport du Recteur de Besançon à la Direction de l'Enseignement Technique*, 19 novembre 1941.

(*) Le Commandement du district.

(**) Lors de la rentrée d'octobre 1940, Louis Trincano avait demandé à l'Économe de dresser un état de l'internat (châlits, literie, couvertures...) et aux élèves internes (en poursuite de scolarité) de faire l'inventaire de leur trousseau, afin de signaler aux autorités allemandes les « emprunts » faits, par leurs troupes, lors de l'évacuation des locaux (supra). Il semble, lors de cette visite des deux hôpitaux, qu'il ait obtenu restitution desdits « emprunts ».

(***) Se sera en fait la Société Junkers (infra).

(****) Mots mis en évidence par nos soins.

fragile. Ce ne sont plus seulement des visites de « civils » allemands qui viennent « s'enquérir » du fonctionnement de cette École, comme celle du Directeur de l'Institut Chronométrique de Hambourg, mais celles des militaires dont le poids est plus lourd de sens. Il n'est plus question de « fabrication » mais de demandes de « formation ». Elles émanent tant de Dijon que de Besançon et maintenant Louis Trincano est dans l'obligation de montrer tous les plans de l'École et d'être plus précis quant aux matériels dont il dispose ainsi que sur la réalité des effectifs (infra). Lors des visites allemandes, il a beau ruser avec le déplacement des élèves pour venir combler les ateliers, il sait qu'il ne pourra pas tenir sa position de refus. À la moindre erreur, il risque, à l'instar des ÉNP de Morez, mais aussi de Nancy, de voir saisir et exporter une partie de ses matériels... S'il a su, il y a quelques mois, montrer une certaine « bonne volonté » en faisant réaliser, par ses élèves, des « contrôleurs d'engrenages » pour les Établissements Lip (supra), les nouvelles demandes ont cette fois trait à « une initiation professionnelle » destinée à des chômeurs. Hors Louis Trincano a déjà, par le passé, conduit ce genre de formation⁽¹⁾, et il lui devient difficile de continuer à refuser s'il veut éviter toute tentative de réquisition. C'est, semble-t-il, lors de sa convocation, le 18 novembre 1941, à la Feldkommandantur qu'il consent enfin à accéder, en partie, aux souhaits des Allemands. Mais comme à l'accoutumée, cette ouverture doit se faire aux conditions expresses du Directeur et au profit de l'École. Alors pourquoi ce changement de position ? Elle est pragmatique, pour ne pas dire basement matérielle ! Si lors de cette convocation on cherche à lui imposer l'ouverture d'un « Centre de Formation Accélérée » pour 250 « élèves », ce dont il ne peut souscrire « faute de place », il s'aperçoit que cette proposition repose « aussi » sur « une dotation en matériels » (avec des cours et méthodes) fournis par les autorités allemandes, ce qui, aux yeux de Louis Trincano, change la donne. Jusqu'à présent, toutes les formations proposées devaient être réalisées sur les moyens matériels propres à l'École et ce au détriment des élèves. En cette période de pénurie, l'octroi de matériels et d'outillages (et de matières premières) sont une chance à saisir pour l'Établissement⁽²⁾. C'est ainsi, qu'après son refus de principe, Louis Trincano entrevoit un moyen de se procurer des matériels et de l'outillage qui font tant défaut, c'est pourquoi il laisse entendre, aussitôt, qu'il « pourrait recevoir une cinquantaine d'élèves à son atelier de pré-apprentissage »...

a) L'ouverture du Centre d'Adaptation Professionnelle : un espace limité, dédié aux Établissements Junkers⁽³⁾. Après tant de refus, ce petit changement de position semble recevoir l'aval immédiat des autorités allemandes et des représentants des usines Junkers. Ces derniers

(1) Au printemps 1940, avant le déclenchement des hostilités, supra.

(2) Infra.

(3) Cette très puissante entreprise métallurgique Allemande est sise à Dessau-Roblau. À cette époque elle est surtout spécialisée dans la fabrication d'avions très performants dont les bombardiers « Stuka » à la terrifiante sirène. Actuellement cette entreprise fait partie du groupe Bosch.

s'empresstent de lui demander une proposition pour la mise en place de cette formation. Prudent, Louis Trincano, qui veut absolument garder la main sur la totalité du fonctionnement de son École, entame, comme à son habitude, tout un échange de correspondances avec sa hiérarchie directe et avec le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse. Pour lui cette « intrusion » des autorités d'Occupation dans son Établissement ne saurait se faire sans leur accord préalable. Il en est de même pour les personnels de l'École. Après la réaction de quelques professeurs et de certains élèves, lors de la réalisation des contrôleurs d'engrenages (supra), il est indispensable de les tenir informer de l'éventualité d'une telle ouverture. Attardons-nous quelque peu sur cette longue procédure en examinant certains courriers échangés et qui nous sont parvenus. Dès la fin de l'année 1941, Louis Trincano rédige les grands traits d'un premier règlement qu'il soumet, pour avis, aux personnels et aux délégués des usines Junkers, en rappelant toutefois que rien ne saurait être établi sans l'accord préalable du Secrétariat d'État. Si les autorités d'Occupation semblent approuver la démarche et les éléments de la proposition, il n'en est pas de même pour une partie du corps professoral qui s'oppose à cette « forme de collaboration ». Il a beau plaider certaines retombées « positives⁽¹⁾ » pour l'Établissement, il doit couper court à la discussion, ce qui l'oblige à réduire, *a minima*, certaines conditions de la formation. Examinons ce rapport d'étape transmis au Recteur, le 15 janvier 1942⁽²⁾ :

"Besançon le 15 janvier 1942. Le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à M. le Recteur, s/c de M. l'Inspecteur d'Académie

Comme suite à mon rapport en date du 12 courant relatif aux propositions allemandes pour la formation accélérée à l'École d'ouvriers mécaniciens français, j'ai l'honneur de vous rendre compte des faits ci-après.

- Nouvelle visite des délégués allemands. Hier soir, 14 courant, MM. Kratz, Caillau⁽³⁾ et Jacobi se sont présentés à mon bureau pour me faire connaître qu'ils avaient pris contact avec M. l'Inspecteur du travail pour fixer les salaires des ouvriers chômeurs qui seraient admis en apprentissage, et ils m'ont donné les taux prévus suivants (6 à 7 fr. 50 de l'heure suivant l'âge ; 60 à 90 fr. par semaine par enfant, etc.). Ils m'ont précisé ensuite que l'embauchage serait fait par la Feldkommandantur en vue de la visite médicale, de la signature d'engagement, etc. Enfin il m'a été demandé que MM. Jacobi et Caillau prennent contact avec les professeurs intéressés demain, vendredi après-midi, pour l'étude des besoins qui seraient à satisfaire en matières premières, outils, etc. J'ai tenu à leur préciser que l'acceptation définitive n'était pas encore obtenue de l'Administration centrale, mais ils se déclarèrent certains de l'obtenir du moment qu'ils n'ont pas rencontré d'opposition de principe ; ils désirent donc profiter de leur séjour pour tout préparer. L'entretien s'est terminé par une nouvelle visite des ateliers avec M. Jacobi qui aurait donc pour rôle de donner des conseils pour la formation pratique, comme M. Caillau pour les cours techniques.

(1) Cette formation accélérée devait être faite selon des méthodes mises au point et développées dans le Centre d'apprentissage des usines Junkers. Outre la fourniture de certains matériels, toute une documentation sous forme de « cahiers » d'apprentissage devait être fourni. En pédagogue avisé, Louis Trincano voyait dans cet apport documentaire une opportunité à saisir, pour son établissement (il a été confronté, lors de la « drôle de guerre », à la mise en œuvre de ce type de formation et aux difficultés inhérentes (supra) mais aussi pour l'Enseignement professionnel en France (infra).

(2) ADD, T 1314. *Rapport de Louis Trincano au Recteur de l'Académie de Besançon*, 15 janvier 1942.

(3) M. Caillau est un ingénieur français qui « aurait » fait le choix de travailler en Allemagne, dès les années trente. Nous reviendrons sur son rôle et sur les échanges particuliers qu'il aurait pu avoir avec Louis Trincano.

- Avis du personnel. J'ai tenu à mettre sans tarder le personnel intéressé⁽¹⁾ au courant et j'ai réuni ce matin, dans mon bureau, avec le Chef de Travaux (M. Courier), les professeurs de l'École Nationale d'Horlogerie et de l'École Pratique. Après avoir donné lecture du rapport que je vous ai fait parvenir hier, j'ai ouvert la délibération en demandant de faire valoir leurs observations **d'ordre professionnel***, dont il serait tenu compte pour la réunion de demain. Mais tout de suite, des membres présents ont pris une position sur **le terrain sentimental** (sic), déclarant qu'il ne leur était pas possible de se prêter à cette **forme de collaboration**. Je leur ai répondu que **malgré eux ils s'y prêtaient déjà, car il est bien difficile à des élèves mécaniciens de trouver du travail autrement que dans les usines travaillant pour les Allemands**, et qu'il s'agissait surtout en l'espèce **de faciliter une documentation professionnelle**. J'ai donc prié les membres raisonnables (sic) de la réunion de faire valoir plutôt des observations d'ordre professionnel. Je n'entre pas dans le détail de la discussion, ayant l'impression que ces déclarations préliminaires de certains pesaient sur leurs collègues et je retiens ici les conclusions que j'ai tirées des débats. Mon but de répartir les ouvriers à raison de deux par professeur à la fois pour intéresser ceux-ci aux méthodes étrangères et **pour obtenir le plus grand nombre possible de cahiers de cours, que je comptais ensuite faire parvenir à l'Administration**, a en contrepartie des inconvénients que je n'ignorais pas et que je comptais résoudre après le passage du premier groupe : occupation des professeurs par les effectifs actuels, utilisation presque permanente des machines-outils, complications déjà dues à la présence des élèves-maîtres⁽²⁾, etc. Finalement, et pour essayer de concilier l'état d'esprit rencontré avec **le service que je voulais rendre à notre enseignement professionnel**, je suis arrivé à la solution suivante.

Dans l'atelier en voie de création pour le préapprentissage et qui peut recevoir une soixantaine d'élèves, une vingtaine de places seront affectées aux ouvriers français intéressés et on recruterait pour leur formation un personnel spécial qui se trouverait rétribué par les indemnités prévues (un mark par élève et par jour). Pour les tourneurs, le Chef de Travaux estime qu'on peut prélever un tour à l'École Pratique pour **essayer d'en obtenir un deuxième des Allemands**. Quant aux fraiseurs, il n'en serait formés que **dans la mesure où une fraiseuse serait fournie** : j'écarte même la possibilité de former un seul fraiseur pour laisser les ouvriers groupés. En fait, ce serait la reconstitution de la section de Formation Professionnelle Accélérée qui existait avant les événements de juin, avec cet avantage qu'elle se **ferait aux frais des Allemands et servirait à notre documentation**. C'est dans cet esprit que, d'accord avec le Chef de Travaux, je prépare la réunion de demain dont je vous rendrai compte."

Avant de répondre sur le fond, la Direction générale de l'Enseignement Technique donne, dans un premier temps, dès la fin du mois de janvier 1942, son accord pour l'ouverture de deux Centres d'adaptation professionnelle, l'un à l'ÉNH de Besançon, l'autre à l'École Pratique de Montbéliard. Rapidement, Louis Trincano, en accord avec les représentants des usines Junkers, établit une Convention détaillée qu'il adresse au Secrétariat d'État. Dans l'attente de la réponse (qu'il sait positive), il organise dans la foulée les conditions d'accueil des premiers « stagiaires ». Une partie d'un atelier dédié au préapprentissage (25 m x 5 m) est affecté au « Centre Junkers ». Des professeurs sont nommés pour assurer les cours théoriques et des ouvriers instructeurs auront pour tâche d'assurer les rudiments « d'après des méthodes spéciales** », d'une formation à la mécanique. Fin janvier 1942, l'ÉNH est prête à accueillir les premiers « stagiaires⁽³⁾ » :

"Sur instructions de la Direction Générale de l'Enseignement Technique, transmises ce jour par M. le Recteur, l'École Nationale et l'École

(1) Dans la première mouture de la convention, il était prévu que la formation devait être assurée par le personnel de l'École (rétribué à cet effet) et « conseillés » par MM. Jacobi et Caillau.

(2) Il s'agit vraisemblablement des futurs instituteurs, formés à l'ÉPS et qui préparaient le concours d'entrée à l'École Normale. Avec la réforme de l'Enseignement primaire, une plus grande place avait été faite aux « travaux manuels » et on peut penser qu'une initiation aux travaux pratiques fut mise en place dans les ateliers de l'École pratique.

(3) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 21*, note du 31 janvier 1942.

(*) Mots mis en évidence par nos soins.

(**) Méthodes allemandes mises au point dans les Centres d'apprentissage rattachés à la Société Junkers (supra).

Pratique de Montbéliard⁽¹⁾ sont désignées dans le département du Doubs comme Centres d'adaptation professionnelle de travailleurs français (chômeurs ou sans profession) dans diverses branches de la mécanique, pour subir une formation d'après des méthodes spéciales et dans des conditions qui sont ratifiées. Cette formation devant commencer dans les plus brefs délais, ont été désignés pour y participer, compte tenu de leur temps disponible :

- M. Courier, Chef de Travaux de l'École Pratique pour la direction générale de cet enseignement,
- M. Cloutot, PTA à l'École Nationale d'Horlogerie, professeur de dessin, pour l'enseignement du dessin,
- M. Gavignet, PTA à l'École Nationale d'Horlogerie, professeur de technologie, pour l'enseignement de la technologie.

Des ouvriers instructeurs seront désignés sous peu. MM. Courier, Cloutot et Gavignet, voudront bien étudier dès à présent la collection de cahiers établissant les méthodes conseillées. Le Directeur : Trincano".

b) Les débuts de la formation : un atelier exigü avec peu d'équipements. La formation débute le 15 février 1942. L'atelier est organisé par le représentant de la Société Junkers (M. Caillau). Si les investissements en matériels prévus par les Allemands, aux termes de la Convention s'élevaient à plus d'un million, uniquement pour les machines, les débuts sont des plus modestes. Outre la mise à disposition d'une partie d'un local aux dimensions relativement restreintes : 25 m x 5 m, l'École ne fournit qu'un établi de douze places. Le Centre doit donc se procurer, d'autres établis, des étaux, des limes, les matières d'œuvre, des bureaux et des layettes pour le rangement des outils... Ce fonctionnement « spartiate » semble pourtant convenir aux autorités d'Occupation. La Société Junkers propose alors à Louis Trincano de lui octroyer une rétribution pour la direction du Centre ainsi créé⁽²⁾. Ce dernier refuse toute forme d'indemnité, mais par contre il sollicite en retour la libération d'un prisonnier⁽³⁾. La demande semble avoir été entendue (infra), et l'Entreprise lui propose alors en « surplus » une visite d'étude (d'un Centre d'apprentissage) dans ses propres usines, très modernes, à Dessau, en Allemagne. Là, Louis Trincano n'hésite plus : il accepte, mais veille à emmener avec lui d'autres personnes : un Chef de Travaux et le Président des Anciens Élèves. Après avoir informé toute sa hiérarchie et demandé l'autorisation de se rendre outre-Rhin, il reçoit du Secrétariat d'État une double réponse positive : pour la signature de la Convention (avec une petite adjonction au texte), sous l'autorité du Recteur, et pour se rendre en Allemagne.

- **Accord pour l'ouverture de deux centres : Besançon et Montbéliard⁽⁴⁾ :**

" Le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, Direction Générale de l'Enseignement Technique à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon :

J'ai pris connaissance du projet de Convention qui vous a été soumis par les représentants de la Maison Junkers au sujet de la section de réadaptation professionnelle dont la création est envisagée à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve le projet sous réserve toutefois que l'adjonction suivante soit apportée *in fine* au paragraphe 10 :

« *réciroquement, l'École Nationale d'Horlogerie est autorisée à résilier le contrat même pendant la durée de la guerre au cas ou les*

(1) Pour le Centre de Montbéliard, voir annexe 3, doc. 18.

(2) L'École est défrayée pour toutes les charges qui lui incombent (chauffage, électricité...), et les professeurs qui assurent les cours sont rémunérés. ADD, 1464 W 22. *Liquidation du Centre d'Adaptation Professionnelle*, Réunion du Conseil de l'École, 13 janvier 1943.

(3) Il s'agit de Jean Rigaux, Surveillant Général qui avait été nommé à l'ÉNH mais qui restait détenu en Allemagne (infra).

(4) ADD, T 1314. *Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse au Recteur de l'Académie de Besançon*, 16 mars 1942.

conditions économiques ne lui permettraient plus de disposer de la force motrice et du courant lumière* nécessaires à l'atelier de formation dont il s'agit et au cas où le personnel prévu au 3^{ème} paragraphe précédent ne serait plus disponible et ne pourrait plus être fourni ».

Je vous adresse, ci-joint, comme vous me l'avez demandé une autorisation de signer ladite Convention.

Pour le Secrétariat d'État, le Directeur de Cabinet délégué pour la zone occupée : Jean Verrier"

(autorisation de signature) : "À la demande de M. Caillau, Ingénieur français à la Société Junkers à Dessau (Allemagne), représentant ladite Société, le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse autorise : a) L'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Besançon, b) L'École Professionnelle Pratique de Montbéliard, à créer un Cours d'adaptation professionnelle destiné à former des ouvriers chômeurs non qualifiés pour être employés momentanément en vertu de contrats réguliers au service de la Société Junkers en Allemagne. Tous les frais résultant de ces cours, tous les salaires pendant la formation seront à la charge de la Société Junkers, **les cours traduits en français ainsi que les méthodes pédagogiques seront fournis gratuitement par la Société Junkers** et suivis par le personnel enseignant des écoles susnommées. Les Directeurs et le personnel de ces écoles devront prêter tout leur concours à la réalisation de ces cours d'adaptation. Des dispositions seront prises de telle sorte que le meilleur effort soit donné en vue des dispositions ci-dessus sous réserve que le fonctionnement normal des écoles ne soit pas gêné. Sous l'autorité du Recteur de l'Académie de Besançon, chaque Directeur d'école, en ce qui le concerne, pourra prendre des accords avec la Société Junkers, pour les détails d'application. La durée de la présente autorisation est limitée à la date de la signature du traité de paix entre la France et l'Allemagne⁽¹⁾. M. le Recteur de l'Académie de Besançon est autorisé à signer en lieu et place du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, et pour son compte, la Convention destinée à intervenir avec la Maison Junkers pour l'organisation à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et à l'École Professionnelle Pratique de Montbéliard, d'un Centre d'adaptation professionnelle."

Quelques jours après l'autorisation dévolue au Recteur pour l'ouverture des deux Centres, c'est au tour de Louis Trincano de recevoir l'accord du Secrétariat d'État pour se rendre en Allemagne. Dans l'ordre de mission, il lui est signifié qu'il devra, dès son retour, rédiger un rapport complet sur sa visite et notamment sur les « méthodes qu'il aura pu examiner⁽²⁾ » :

Autorisation pour se rendre en Allemagne⁽³⁾ :

"Le Secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, Direction de l'Enseignement Technique
à M. Le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie s/c de M. le Recteur d'Académie,

Comme suite à votre lettre du 14 février dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je vous accorde l'autorisation de vous rendre en Allemagne, pour visiter les usines Junkers à Dessau, pendant les vacances de Pâques** accompagné de M. Courier, chef de travaux et de M. Huguenin, Inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, Président de l'Association des Anciens Élèves. Vous voudrez bien, ainsi que MM. Courier et Huguenin, m'adresser dès votre retour un rapport sur votre visite et les méthodes que vous aurez pu examiner.

J'ajoute que vous devrez me faire parvenir également les états de frais de déplacements relatifs à votre voyage, lesdits états devront faire mention du groupe auquel vous appartenez ainsi que votre situation de famille (célibataire ou chef de famille avec ou sans enfant à charge). Vous voudrez bien également indiquer les heures de départ et de retour à Besançon, ces renseignements étant absolument nécessaires pour la vérification de la dépense que vous aurez à supporter pour effectuer la visite dont il s'agit.

Pour le Secrétariat d'État..., l'Inspecteur Général de l'Enseignement Technique, Bonnefous."

c) La visite de l'École par le Dr Eckelmann, délégué du Reich. Au cours des semaines les

(1) Cette référence à la signature d'un hypothétique traité de paix entre la France et l'Allemagne est intéressante. Ainsi cette promesse, faite par le maréchal Pétain lors de la signature de l'Armistice, semble avoir toujours cours, au sein d'une partie du Gouvernement (tout au moins au Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale) en mars 1942. Nous rappelons que le retour des prisonniers était, notamment, attaché à cette « signature » (supra).

(2) Méthodes « pédagogiques ». Fidèle à son idée, Louis Trincano cherche, surtout, par cette visite, à essayer de capter les lignes directrices et méthodologiques qui touchent à la formation professionnelle en Allemagne (infra).

(3) Ibid. *Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse au Directeur de l'ÉNH*, 19 mars 1942.

(*) Sur ces sujets, on pourra se reporter au paragraphe consacré à la « Vie scolaire », supra.

(**) La date de la visite sera repoussée à la fin du mois de juin (1942), infra.

stagiaires défilent par groupes successifs. L'atelier accueille à chaque fois une dizaine de personnes pour un stage de trois semaines environ... Il semble que si cette « collaboration » soit des plus paisible pour toutes les parties⁽¹⁾, elle attire aussi l'attention de certain haut dignitaire allemand. Au mois de juin 1942, c'est le Docteur Eckelmann qui annonce sa visite. Pour ce Conseiller du Reich qui prônait : « la formation et l'utilisation de la main-d'œuvre sur place » et qui semble maintenant favorable « au transfert d'ouvriers volontaires à destination de l'Allemagne* », cette expérimentation (et l'ÉNH) menée à Besançon mérite toute son expertise. Louis Trincano rend compte de cette visite à sa hiérarchie et exprime toute sa prudence face aux nouvelles demandes de son visiteur⁽²⁾ :

"J'ai l'honneur de vous rendre compte que le mois de juin a été marqué par la visite du 25 courant, de Monsieur le Docteur Eckelmann, délégué du Reich pour s'occuper en France des ouvriers destinés à travailler en Allemagne ; il était accompagné de deux officiers allemands de la Feldekommandantur et de M. Caillau, ingénieur de la Société Junkers. Ces messieurs se sont rendus à l'atelier réservé au Centre d'Adaptation Professionnelle, puis m'ont demandé à visiter les ateliers de l'Établissement. Monsieur le Docteur Eckelmann aurait voulu savoir si je disposais de places dans les ateliers. Comme j'avais eu le soin, étant avisé de sa visite, de faire garnir ces ateliers par les élèves qui étaient en cours, je lui ai répondu qu'il avait pu constater que toutes les places étaient occupées. J'ajoutai qu'en suite du concours pour la rentrée d'octobre, je serais déjà obligé de refuser près de 50% des candidats faute de places. Mon interlocuteur s'est alors intéressé aux élèves sortants, mais je lui ai dit, qu'étant très recherchés comme précisionnistes, ils étaient déjà retenus dans différentes maisons depuis le début de l'année scolaire. Il s'est déclaré satisfait de sa visite et m'a dit vouloir en entretenir M. le Président Laval lors d'une prochaine entrevue."

À l'analyse des faits, il semble que la stratégie de formation, *a minima*, mise en place par Louis Trincano à l'ÉNH se révèle être la mieux adaptée pour défendre l'intégrité du parc de machines-outils et de l'outillage de l'ÉNH, tout en assurant la protection des élèves sortants. Il « collabore » certes, mais c'est, d'après lui, pour mieux sauvegarder l'essentiel (infra). La réalité de la situation semble lui donner raison puisque le docteur Eckelmann repart satisfait au point qu'il exprime sa volonté de vouloir « s'en entretenir avec le Président Laval » et sans formuler d'autres revendications...

d) Le voyage d'étude en Allemagne "pour services rendus". Est-ce une suite opportune de cette visite, ou l'approche des vacances d'été ? Toujours est-il que le voyage en Allemagne (qui était prévu lors des vacances de Pâques) s'organise quelques jours après la visite du Docteur Eckelmann. Le 27 juin 1942, Louis Trincano accompagnés des deux Chefs de Travaux : MM. Braille (nouvellement nommé à l'ÉNH) et Courier (École Pratique), tous deux « ingénieurs des Arts et Métiers⁽³⁾ », et de M. Huguenin, Inspecteur de l'Enseignement Technique et Président des Anciens élèves, entament leur

(1) D'après le compte rendu de la Réunion du Conseil de l'École sur la : *Liquidation du Centre d'Adaptation Professionnelle*, 13 janvier 1943. ADD, 1464 W 22. Lors de nos entretiens avec les Anciens élèves, seul Georges Jublier a gardé le souvenir précis de cette formation (infra).

(2) ADD, 1464 W 22. *Rapport mensuel à M. l'Inspecteur d'Académie...*, 25 juin 1942

(3) Pour Louis Trincano cette précision, réitérée lors de son incarcération (infra) se veut importante, car elle atteste que ce fut un voyage « d'étude », avec des personnels hautement qualifiés (avec rapports à la clé pour le Secrétariat d'État), et non un simple voyage de convenance prônée par la propagande allemande dans le but de resserrer les liens de collaboration. ADD, 1464 W 22, *Audition* du 4 octobre 1944 et *Mémoire adressé au juge d'instruction...*, 10 décembre 1944.

(*) Avec l'expansion de la guerre, notamment sur le Front Est, l'Allemagne souffre d'un manque crucial de main-d'œuvre. Supra.

voyage pour une dizaine de jours. En homme toujours très organisé, il n'a pas oublié de donner, au préalable, les consignes à suivre pendant son périple. Quant à la justification de cette « absence », elle est seulement déclinée, prosaïquement, sous le couvert : « d'une mission ministérielle⁽¹⁾ » :

"Le Directeur devant s'absenter quelques jours à dater du 27 courant après-midi avec MM. Braille et Courier pour mission ministérielle, les services en leur absence seront assurés comme suit :

- M. Ferry a bien voulu se charger de la Direction de l'ÉNH.
- M. Villerot, Doyen, remplira les fonctions de Chef des ateliers d'horlogerie,
- M. Vichot, Doyen, remplira les fonctions de chef des ateliers de mécanique.

Les professeurs de cours se référeront selon le cas à M. Ferry ou à M. le Surveillant Général. Le Secrétaire de Direction assurera la répartition du courrier administratif".

Pour Louis Trincano cette visite de 10 jours est « riche en observations⁽²⁾ ». Il profite aussi de son passage à Berlin pour plaider de nouveau pour l'élargissement de Jean Rigaux, prisonnier de guerre et dont la présence à son poste à l'ÉNH, est jugée indispensable (il sera libéré en décembre 1942)⁽³⁾. Comme il est « missionné » par le Ministère de l'Éducation Nationale, dès son retour, il rédige un

(1) AÉNH, *Cahiers d'Instructions n° 22*, Absences (du Directeur et de MM. Braille et Courier), 26 juin 1942.

(2) Lors de son audition, le 4 octobre 1944, interrogé sur son voyage en Allemagne, Louis Trincano relate ainsi les faits : *"Je refusai la moindre indemnité, demandant par contre la libération d'un prisonnier. On m'offrit au surplus d'aller visiter un Centre d'Apprentissage en Allemagne. Comme cela méritait considération, non pas dans mon intérêt, puisque j'étais déjà atteint par l'âge de la retraite, mais dans l'intérêt de l'Enseignement Professionnel. J'obtins de me faire accompagner par deux ingénieurs des Arts et Métiers, Chefs de Travaux et par un Inspecteur départemental de l'Enseignement Technique. Ce voyage fut riche en observations, consigné dans un rapport au Ministre dont il fut donné lecture à la Préfecture du Doubs devant les Conseils des deux Écoles..."*. ADD, 1464 W 22.

(3) Lors de son audition, le 7 novembre 1944, Jean Rigaux rapporte les conditions de sa libération et le rôle éminent joué par Louis Trincano : *"J'ai été nommé Surveillant général à l'ÉNH de Besançon en février 1942 alors que j'étais prisonnier en Allemagne. Ma femme qui habitait Armentières (Nord) a exposé ma situation par correspondance à M. Trincano qui lui était entièrement inconnu. Celui-ci s'est alors offert à appuyer des démarches pour mon rapatriement. Il s'est d'abord adressé au Ministère de l'Éducation Nationale qui lui a répondu qu'il n'y avait rien à faire. Après ce refus, M. Trincano a profité d'un voyage en Allemagne pour faire des démarches auprès de la Délégation des prisonniers de guerre en Allemagne, à Berlin. M. Braille était présent (...), le 25 décembre j'étais libéré"*. Sur le rapport d'audition, en mention infra-paginale, le Commissaire Blancheland transcrit : « À la Direction de l'École, il existe dans le dossier de M. Rigaux une correspondance entre M. Rigaux et M. Trincano **qui atteste*** la part que M. Trincano a prise dans le retour de M. Rigaux ». ADD, 1464 W 22, *Procès-verbal d'audition de Louis (Jean) Rigaux, 7 novembre 1944*. Il est à noter qu'en maintes occasions Louis Trincano est intervenu pour faire « élargir » un certain nombre de prisonniers. Ainsi, suite à une perquisition réalisée dans son bureau à l'ÉNH, le 21 novembre 1944, le Commissaire qui a procédé à ladite perquisition fait état dans son rapport : *"de l'existence d'un dossier établissant qu'il (Louis Trincano) s'est occupé du retour des prisonniers dont les noms suivent : Guigue** Frédéric, 1 route St. Bel, à Tessin Rhône ; Souègue** (Souèges) Yvan, 22 bis rue des Docks à Besançon ; Delcoustal** Marcel, 104 rue St Dominique, Paris 7^e ; André** Eugène rue Léandry à Lennin Côtes du Nord. Ces prisonniers étaient, semble-t-il destinés à être affectés à la Maison Lip à leur retour..."*. Ibid., 21 novembre 1944.

(*) Mots mis en évidence par nos soins. Cette mention, soulignée par un Commissaire de police, est très importante car elle confirme, si besoin en était, que toutes les assertions de Louis Trincano sont toujours frappées du sceau de la vérité, donc vérifiables.

(**) Après vérifications, nous relevons qu'ils sont tous les quatre anciens élèves de l'ÉNH de Besançon.

rapport qu'il transmet à la Direction Générale de l'Enseignement Technique. Une communication orale dudit rapport est faite à la Préfecture du Doubs devant le Conseil des deux Écoles (ÉNH et Collège Technique). Il reste maintenant à tenir informer les professeurs et les élèves des renseignements glanés lors de cette visite en territoire allemand. Pour ce rôle, et pour éviter toute tension avec certains professeurs et élèves qui ont désapprouvé cette « mission » jugée par trop complaisante vis à vis des autorités d'Occupation⁽¹⁾, Louis Trincano désigne à cet effet, M. Braille qui tiendra une série d'interventions face aux élèves dont une « causerie » devant les élèves soumis au Service Obligatoire du Travail, à la veille de leur départ (infra)⁽²⁾.

La « causerie » de M. Caillau ou l'échec d'un acte de propagande. Lors du fonctionnement des Cours d'Adaptation Professionnelle, M. Caillau, l'un des responsables de l'entreprise Junkers (supra), s'offre à faire, lui aussi, une « causerie » devant les élèves*, sur la formation professionnelle en Allemagne et sur l'utilisation de certains procédés techniques. Pour se mettre en conformité avec la réglementation, Louis Trincano demande l'autorisation au Recteur qui donne son accord⁽³⁾. Le cadre de la causerie est arrêté. Les publics concernés sont les élèves des classes terminales : les élèves de 3^{ème} année du Collège Technique (École Pratique) et les élèves de 4^{ème} année de l'ÉNH., en présence du directeur et des quelques professeurs concernés**. S'il semble que la « causerie » se soit déroulée sans trop de difficulté quant à la fin de son intervention, M. Caillau se lance dans un « plaidoyer » à l'attention des élèves. Comme les examens sont achevés, et si des jeunes gens souhaitent accomplir un « stage » en Allemagne, il se dit prêt à les aider pour les accueillir dans son entreprise. Il se lance alors dans un éloge de l'accueil et des conditions de vie chez Junkers, prône la

(1) Il sera reproché à Louis Trincano, d'avoir, lors de son retour : « vanté, à toute occasion, l'organisation des usines visitées et en général celle du grand Reich allemand ». D'après un *Rapport établi le 16 septembre 1944, à la demande du Comité de Libération*, par l'Inspecteur Goepfert, s/chef de la Sûreté à l'attention de M. le Commissaire Principal (Blancheland). Ibid. Cette accusation doit être replacée dans son contexte : Louis Trincano vient d'être dénoncé (12 septembre) pour fait de « collaboration », il s'agit d'une pré-enquête, et le témoignage retenu et celui de son principal accusateur, lui-même professeur à l'ÉNH. Voir annexe 3.

(2) À l'ÉNH, des « conférences » étaient tenues régulièrement. En novembre 1942, Louis Trincano institue un cycle de « causeries » à l'attention des élèves de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie (futurs techniciens et ingénieurs) pour les préparer à l'étude et à l'exposé de questions techniques, économiques, sociales et morales. Chaque causerie est suivie d'une discussion, le tout ne dépassant pas une heure. Des élèves des sections normales pouvaient assister à ces causeries. Des professeurs ou des personnes extérieures pouvaient, avec l'accord du Directeur, être sollicités pour tenir des « conférences ». D'après le *Cahier d'Instructions n° 22, "Causeries"*, 5 novembre 1942.

(3) ADD, 1464 W 22, *Mémoire adressé au juge portant sur « les questions à soumettre à M. Bertrand, ancien recteur »*, 8 pages manuscrites au crayon de papier, décembre 1944.

(*) Vers le 10 Juillet 1942. D'après Georges Jublier qui était présent à cette « conférence ».

(**) Toujours d'après Georges Jublier, étaient présents : Louis Trincano (revenu de son voyage), MM. George, Vichot et Cloutot. Il y avait aussi un autre représentant de la firme Junkers vraisemblablement M. Jacobi ou Frenzel.

qualité de la formation, les conditions matérielles, les techniques utilisées..., puis invite les élèves volontaires à bien vouloir s'inscrire auprès du Directeur. Silence dans les rangs... Louis Trincano, en retrait sur l'estrade, esquisse une moue qui ressemble à un désaccord, mais reste silencieux... Aucune question, pas de volontaire. Enhardi par le silence qu'il prend pour un assentiment, M. Caillau se reprend et déclare, que tout compte fait, il est plus facile que les intéressés s'inscrivent directement vers lui. La consternation et une certaine crainte se peignent sur les visages. Les têtes se baissent et un bruissement de voix commence à sourdre. Les élèves se mettent à discuter entre eux. Toujours pas de question ni d'acte de volontariat. M. Caillau sent maintenant une certaine hostilité à son endroit*, il élève le ton et se fâche. M. George intervient alors pour rappeler à M. Caillau, que les élèves ne peuvent se porter volontaires, il argue de la fin des examens et de l'autorisation préalable des parents. Dans la confusion qui commence à s'installer, des élèves quittent subrepticement la salle par l'arrière en empruntant un escalier de service. M. Caillau est toujours colère mais Louis Trincano pressentant que l'incident risque de dégénérer, reprend sitôt la main et clôt immédiatement la « causerie** ». Libérés tous les élèves sortent rapidement de la salle. Bilan de l'invitation au « stage » en Allemagne : aucune inscription ! Les vacances d'été sont les bienvenues et sont mises à profit pour tenter oublier « l'incident » car d'aucuns restent inquiets des suites que M. Caillau pourrait donner à son « échec*** ».

(*) Pour les élèves M. Caillau est un « renégat », c'est un Français qui a pris le parti de l'Allemagne dès les années trente et qui a participé de fait à sa victoire.

(**) Voir le témoignage de Claude Duveaux, élève qui fut exempté de la réquisition du STO (infra).

(***) Cet épisode nous a été rapporté, de façon très précise, par Georges Jublier. Présent à cette « causerie », qui se déroulait dans la salle de conférences dite : Labbé. Installés avec ses camarades de promotion, en hauteur au fond de la salle (la salle a la configuration d'un amphithéâtre), quand, à l'issue de la conférence il vit l'accès de colère de M. Caillau, il s'éclipça avec quelques camarades par la sortie arrière de la salle ce qui précipita la fin de la séance. Pendant quelques jours les élèves ont craint une réaction des autorités d'occupation. Il n'en fut rien, l'incident était clos. Une semaine après, diplôme en poche Georges Jublier quittait définitivement l'Établissement... Le « silence » de Louis Trincano peut surprendre mais il semble signifier en fait une opposition pleine et entière aux propos tenus par M. Caillau. Sa position est délicate. Il revient à peine de son séjour en Allemagne. S'il intervient pour ramener le calme, avec l'autorité qu'on lui connaît, nul doute que d'aucuns l'auraient taxé d'être favorable aux thèses avancées par M. Caillau. S'il s'opposait à lui, nul doute que l'incident aurait eu des conséquences fâcheuses pour l'Établissement (« la causerie » avait eu l'accord du Recteur), pour lui, seul le silence était la réponse adaptée et seul un autre intervenant, pouvait tenter d'apaiser l'ire de M. Caillau. L'intervention de M. George a été, à notre avis, concertée, par avance, avec Louis Trincano. Lorsque M. Caillau fait part au Directeur de son intention de faire une conférence sur son Entreprise, il faut se rappeler le contexte de la demande. M. Caillau a pour mission d'envoyer des travailleurs « formés » en Allemagne (d'où la formation qu'il dirige au sein de l'ÉNH). Nous sommes au début du mois de juillet et un certain nombre d'élèves diplômés (excellamment formés) vont quitter l'Établissement. Une délégation de l'École (le Directeur et deux Chefs de Travaux) revient d'un voyage d'étude de la Junkers, il semble exister un climat de confiance entre les autorités d'occupation et l'Établissement alors pourquoi ne pas faire une « causerie » sur ces sujets et proposer aux élèves qui quittent l'École d'aller rejoindre les ateliers de la Junkers ? Il est certain que M. Caillau a fait part de son idée à Louis Trincano. Ce dernier a certainement fait valoir des réserves, mais M. Caillau, persuadé qu'il aurait nombre de volontaires a voulu pousser son avantage. Louis Trincano ne pouvant s'opposer de front a donné son accord, mais il a pris soin d'informer au préalable le Recteur mais aussi M. George pour qu'il puisse arguer, devant les élèves, de la clause parentale. Pour étayer notre hypothèse nous avons le témoignage de Louis Trincano (qui confirme les propos de Georges Jublier), qui « interpelle » le recteur Bertrand, via le juge d'instruction, lors de son incarcération, en décembre 1944 : "M. Trincano a-t-il soumis à M. le Recteur la proposition

e) Décembre 1942 : la fermeture du Centre, bilan de l'action. Alors que le Centre d'Adaptation Professionnelle allait atteindre son onzième mois de fonctionnement, en décembre 1942, la Maison Junkers, n'ayant pu abonder en matériel le site de Besançon, décide de transférer la formation à Nancy⁽¹⁾. L'ÉNP** qui accueille la formation met à la disposition des Allemands non seulement de beaux espaces mais aussi les moyens matériels qu'ils n'avaient pu obtenir de l'ÉNH de Besançon. En janvier 1943, en présence du Recteur et des Conseils des Écoles, Louis Trincano dresse ainsi le bilan de l'action, sans oublier la part qui est revenue à l'École⁽²⁾ :

"Vous savez que ce Centre ne disposait à l'École que d'une partie d'atelier (25 m x 5 m) où se trouvait un établi d'une douzaine de places sans aucun outillage, c'est à dire qu'il n'a gêné en rien notre enseignement. Le Centre dut se procurer étaux, limes, métaux, etc. Durant ces onze mois de présence, il a reçu successivement pour des stages de trois semaines environ, 106 chômeurs français presque tous sans profession⁽³⁾. Pour cet effectif, il a été dépensé à Besançon tant en salaires qu'en frais divers, 499 388 frs 66 dont 21 146 frs représentent en établis, bureaux, layettes, etc., la valeur de l'installation et des matières abandonnées à l'Établissement, le tout étant très utile pour l'Atelier-École. Il faut ajouter à ces 500 000 frs les frais complets de notre voyage à Dessau (environ 20 000 frs), offert dans les conditions que vous savez. Finalement on peut dire que le but entrevu, en acceptant le Centre, est atteint puisque 106 chômeurs français sont orientés vers un métier aux frais de l'étranger***, que nous savons à l'École comment est organisé l'Enseignement Professionnel allemand et que nous héritons d'une installation qui aurait été plus importante sans le départ vers celle toute trouvée de Nancy. **Surtout, la Convention a mis l'École à l'abri d'une occupation comme Nancy et Morez******".

Dans sa réponse à l'exposé, le Recteur de l'Académie de Besançon félicite Louis Trincano pour sa « souplesse » dans la prise de décision de l'ouverture du Centre, mais surtout pour avoir su établir un cadre conventionnel très contraignant pour la Junkers, ce qui permis, *in fine*, de protéger l'École de toute « occupation hostile » :

d'un ingénieur français, employé comme professeur technique à la Junkers de faire une causerie aux élèves sortants (...) sur la formation professionnelle en Allemagne et sur certains procédés techniques employés ? Cette causerie fut suivie d'une offre d'intervenir si, après la fin de leurs études, quelques jeunes gens voulaient volontairement accomplir un stage. Il n'y eût aucune demande. M. Trincano ayant fait observer que les élèves ne pouvaient donner leur adhésion même de principe, sans l'accord des parents". ADD, 1464 W 22, Mémoire adressé au juge portant sur « les questions à soumettre à M. Bertrand, ancien recteur », op. cit.*

(1) D'après un courrier de la Société Junkers à Louis Trincano, la suppression des Centres de Besançon et de Montbéliard serait due : "à la faiblesse des offres de travail à Besançon et environ". En fait c'est davantage pour des raisons matérielles, (meilleure adaptation de la formation sur machines de production, qui font défaut à Besançon : tours, fraiseuses...) que le transfert sur Nancy est décidé. ADD, T 1314, *Courrier du 3 décembre de Louis Trincano au Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale*. Pour plus de précision, voir annexe 3, doc. 19.

(2) ADD, 1464 W 22, *Réunion des Conseils de l'ÉNH, "Liquidation du Centre d'Adaptation"*, 13 janvier 1943.

(3) Un des chômeurs français partis chez Junkers, après les 3 semaines de formation à l'ÉNH, est revenu voir Louis Trincano et lui aurait déclaré : "Ils se trouvent très bien à l'Usine Junkers, à Cassel, où ils travaillent sur des machines et dans des ateliers ultra-modernes". AÉNH., *Courrier de Louis Trincano à l'élève Hanet* (requis au titre du STO), 31 décembre 1942. Nous reviendrons sur cette visite et sur certains passages de courriers échangés entre les élèves requis et la Direction de l'École et qui relèvent d'une habile propagande imposée par les Allemands...

(*) Il fut notamment question de « pompes à essence » sur des avions (Junkers). D'après les souvenirs de Georges Jublier.

(**) Actuellement lycée Henri Loritz.

(***) Dans sa justification, Louis Trincano omet de dire que cette formation est en réalité payée par l'indemnité de guerre que la France verse à l'Allemagne.

(****) Mots mis en évidence par nos soins.

"M. le Président expose, qu'à titre de Recteur, il s'est fort intéressé à la création de ce Centre que le Directeur sût enfermer dans les termes d'une Convention très précise limitant les droits de la Société intéressée. Celle-ci sût alors obtenir d'une autre École Nationale l'outillage et l'installation nécessaire, ce qui explique de départ de Besançon. Il félicite M. Trincano de la souplesse dont il fait preuve pour défendre son École".

Témoignage de M. Bertrand Recteur (hors cadre) de l'Académie. Lors de la préparation du Procès de Louis Trincano, le même M. Bertrand qui avait félicité Louis Trincano pour la « souplesse dont il fit preuve », apporta un éclairage et un témoignage intéressants sur les conditions d'ouverture de cette formation et sur le rôle joué par Louis Trincano pour la « saboter ». Lors de son audition devant le juge d'instruction, le 28 décembre 1944, il déclara⁽¹⁾ :

"Je signale qu'à la demande de la Maison Junkers la formation accélérée a été rendue obligatoire à l'École Nationale de Besançon en vertu d'un contrat signé sur l'ordre du Ministère. Les Allemands voulaient d'abord réquisitionner l'École mais je les ai priés de ramener un ordre formel du Ministère. Le Ministère avait accepté un projet des Allemands qu'on avait voulu me faire signer sous ma propre responsabilité. Mais sur mon refus, l'a été par le Ministère. Le stage a commencé en mai 1942, mais M. Trincano, en accord avec l'ingénieur français (M. Caillau) qui s'en occupait a saboté cette formation qui a cessé en octobre 1942. Il n'y a eu que quelques ouvriers qui pour la plupart sont restés en France. Cette formation accélérée s'est installée à Nancy où la Société Junkers a obtenu la disposition totale de l'École."

8-3-5) La création (avortée) du Centre de Formation Professionnelle Accélérée à l'usage des étudiants et autres instituteurs contraints au Service du Travail Obligatoire.

Le 11 novembre 1942, l'armée allemande passe à l'offensive sur tout le territoire métropolitain. La zone libre n'existe plus. La France est maintenant totalement occupée (supra). L'Allemagne cherche toujours « désespérément » une main d'œuvre qualifiée. La politique de collaboration prônée par Vichy s'essouffle, l'appel au volontariat ne fait pas recette (supra), la pression de l'Occupant se fait encore plus contraignante. Les bases du Service Obligatoire du Travail sont généralisées. Au printemps 1943, c'est toute une partie de la jeunesse française qui est désormais prise dans l'étau⁽²⁾. Cette contraction brutale de la politique allemande à l'endroit de jeunesse française va aussi viser toute une population qui se croyait, à tort, épargnée par ce « Travail forcé » : les étudiants⁽³⁾ et les instituteurs. Mais si les étudiants et les instituteurs peuvent, par leur niveau culturel, être des « recrues » de choix pour l'Occupant, ils présentent aussi le gros inconvénient d'être inaptes à servir dans les centres de production mécanique Allemands. Alors pourquoi ne pas donner aux « volontaires », avant leur incorporation outre-Rhin, la possibilité de suivre une formation rapide dans les métiers de la mécanique en France ? C'est dans ce cadre, que le Préfet Régional de Dijon, propose alors au Ministère de l'Éducation Nationale, au début du mois de juin 1943, que soient créés

(1) ADD, 1464 W 22, Procès Trincano : Témoignage de Bertrand Jean Joseph Achille, Recteur hors cadre, le 28 décembre 1944 devant le juge d'instruction. À cette époque Achille Bertrand bien que placé « hors cadre », résidait toujours au Rectorat, 10 rue de la Convention. À ce sujet voir annexe 3, doc. 25 2/2

(2) Sur l'institution du SOT, nous renvoyons nos lecteurs au chapitre concerné (supra).

(3) Nous traiterons, longuement, dans un prochain paragraphe, le cas particulier des 12 élèves de l'ÉNH, qui dès décembre 1942, ont été contraints de partir en Allemagne (infra).

dans quatre établissements d'Enseignement Professionnel comtois⁽¹⁾, un *Centre de Formation Professionnelle Accélérée*. Une fois encore l'École Nationale d'Horlogerie (et son Collège Technique) est sollicitée. De prime abord, Louis Trincano se montre réticent⁽²⁾, il sait aussi qu'il ne peut déroger, car l'ordre vient du Secrétariat d'État. Alors pourquoi, en ces temps de restrictions sévères en matières d'œuvre et de contrôle strict de l'énergie électrique, ne pas encore tenter de se saisir de l'occasion pour obtenir en quantité ce qui fait défaut à l'École ? Mais attention, le fonctionnement dudit Centre ne doit gêner en rien les élèves de l'École... Le Centre prévu à l'ÉNH ne sera pas ouvert. La raison avancée par le préfet de Dijon aurait pour origine « une insuffisance du nombre de candidats », pourtant le télégramme⁽³⁾ qui annonce la suppression du Centre de Besançon stipule aussi : *“que les stagiaires seront dirigés sur un Centre de Dijon”*... Nous aurions pu, en l'état de la question, ne pas traiter cette demande d'ouverture d'un Centre de Formation Professionnelle Accélérée à l'usage d'étudiants et d'instituteurs, qui soudain devient caduque, si le déroulement de la procédure, dont nous avons eu les pièces en mains, ne nous avait quelque peu interpellé car elle place le Directeur de l'ÉNH au cœur du dispositif. C'est à lui qu'incombe en fait toute la responsabilité de la mise en place de la structure, qui informe le Recteur et l'Inspecteur d'Académie et donne (presque) des ordres au Préfet de Besançon pour qu'il applique les consignes du Préfet régional... On observe donc tout le long de la procédure que Louis Trincano se trouve en première ligne pour affronter le regard et le jugement, non seulement des personnels de son Établissement, mais aussi de ses supérieurs hiérarchiques et autres pairs qui n'ont de cesse de se « défausser » sur un Directeur si « compétent »... Mais bien qu'investit par ses autorités de tutelle, Louis Trincano n'est pas dupe et s'il met un soin particulier à tenter de répondre à la demande, on relève néanmoins, qu'il met aussi tout ce qui est en son pouvoir pour tirer au mieux un profit certain pour son Établissement (supra). Il aura le souci constant à faire en sorte que si la formation s'ouvre, on ne dérange en rien l'organisation interne de l'École et que sa durée soit des plus limitée... Peut-être faut-il aussi voir dans les conditions strictes (et certaines informations habilement distillées*), imposées par Louis Trincano, les causes réelles de la non-ouverture du Centre, ce dont il appelait, peut-être,

(1) À l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, au Collège Technique de Montbéliard, au Collège Technique de Belfort et à l'ÉNP de Morez. D'après le *Courrier du Recteur de Besançon au Préfet Régional de Dijon*, 24 juin 1943. ADD, T 1314.

(2) Infra.

(3) AÉNH., *Cahier d'Instructions n° 23, Télégramme du Préfet Régional de Dijon à l'École Nationale d'Horlogerie*, 1^{er} juillet 1943, 16 h 20.

(*) Vers le 20 mai 1943, une épidémie de scarlatine touche l'ÉNH. Son développement amène le Recteur à licencier l'École pendant une semaine (fin mai début juin) le temps de désinfecter les locaux.

implicitement de ses vœux⁽¹⁾ ?

a) Une demande d'ouverture demandée par le Préfet de Dijon, étayée par « l'inventaire » des ateliers de l'ÉNH. C'est donc par un courrier⁽²⁾, en date du 19 juin 1943, que Louis Trincano est avisé par la Direction Générale de l'Enseignement Technique qu'il se voit, non seulement « imposer » l'ouverture d'une « Section de Formation Professionnelle Accélérée » dans son Établissement, mais qu'il est aussi chargé de toute la procédure de mise en œuvre avec la mission de coordonner tous les services administratifs :

"J'ai l'honneur de vous informer, que sur l'initiative de M. le Préfet Régional de Dijon, des Sections de Formation Professionnelle Accélérée seront organisées dans les ateliers de l'Établissement placé sous votre direction pour les étudiants et les jeunes instituteurs astreints au Service du Travail Obligatoire et qui seraient volontaires pour cette formation professionnelle. Le recrutement serait assuré par les soins de M. le Préfet Régional de Dijon. Les spécialités enseignées seront : tournage, fraisage, rabotage, perçage, rectification, soudure autogène. Après avoir consulté l'inventaire des ateliers de votre École, j'estime que l'on pourrait former :

- 40 tourneurs ; 10 fraiseurs ; 8 raboteurs ; 40 perceurs ; 8 rectifieurs* ; zéro soudeur autogène*.

Ces jeunes gens seront internes. Si l'internat ne peut fonctionner dans votre établissement, il vous appartiendra de le signaler à la Préfecture pour qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires pour une réquisition. Dès réception de cette lettre, vous voudrez bien donner par téléphone à M. Le Préfet de Région de Dijon (Intendance des affaires économiques) les renseignements suivants :

- Nombre de stagiaires que l'École peut former simultanément dans chacune des spécialités énumérées ci-dessus (on peut organiser 2 postes : 5 heures par jour pour les travaux d'atelier et 4 heures pour le dessin et la technologie, alternativement). Vous établirez un projet de budget de fonctionnement du Centre de Formation Professionnelle Accéléré en tenant compte :

a) des dépenses de personnels :

	Indemnité pour un mois, soit 26 jours de travail :	Nombre d'élèves :
	500 francs	26 à 50
Directeurs	750 francs	51 à 100
	1000 francs	101 et au dessus
	750 francs	26 à 50
Chefs de Travaux	1000 francs	51 à 100
	1250 francs	101 et au dessus

(1) En Juin 1943, quand l'ÉNH est « obligée » d'ouvrir un Centre de Formation Professionnelle Accélérée à l'usage des étudiants et des instituteurs à destination de l'Allemagne, Louis Trincano est certainement fort mal à l'aise. Depuis le mois de décembre 1942, il se débat pour faire « revenir » douze de ses élèves qui ont été envoyés en Allemagne dans le cadre dudit STO. Malgré tous ses efforts, des rumeurs courent dans l'Établissement et en Ville, qu'il est en fait le principal responsable de ces départs (infra)... Avec la « sommation » qui lui est faite, il ne peut refuser, car de son action dépend - peut-être- le retour des élèves... Mais si l'ouverture se fait, elle risque de faire accréditer l'idée qu'il est bien un collaborateur zélé des autorités d'Occupation... Face à ce dilemme, il semble que Louis Trincano va tout mettre en œuvre pour que le niveau de ses exigences amène le Préfet de Dijon à renoncer à l'ouverture...

(2) ADD, T 1314. *Courrier du Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Technique, à Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie et du Collège Technique, 19 juin 1943.*

(*) L'auteur du courrier, l'Inspecteur Général de l'Enseignement Technique Leroy, semble effectivement bien connaître bien les équipements de l'École. En effet, l'ÉNH n'est pas équipée pour pratiquer de la soudure autogène dans le cadre de la mécanique générale (on la pratique dans les toutes petites dimensions, en bijouterie). Cependant dans le cadre de la formation de rectifieurs, s'il semble oublier que les machines dont dispose l'ÉNH sont spécifiques à la petite mécanique de précision et ne conviennent pas à ce que souhaitent les Allemands, il inclut vraisemblablement les quelques rectifieuses dont dispose le Collège Technique mais qui n'ont les capacités requises (infra).

Moniteurs : 10 francs l'heure effective

b) des dépenses de matière d'œuvre et produits divers.

c) des dépenses d'hébergement et de nourriture.

Ce projet de budget devra être établi très rapidement et envoyé à M ; le Préfet de votre département. Copie de ce budget sera adressé au Service du Travail Obligatoire." Par autorisation, l'Inspecteur général de l'Enseignement Technique, délégué. Signé Leroy"

b) Un Directeur qui se retrouve, malgré lui, responsable du dispositif. Dès la réception du courrier, Louis Trincano, informe sa hiérarchie et appelle le Préfet du Doubs. Entre le Recteur, l'Inspecteur d'Académie et le Directeur de l'ÉNH, toute une stratégie semble se mettre en place pour « retenir » le plus longtemps possible les instituteurs et les étudiants sur le territoire national. Sans s'opposer au projet (le Recteur « respecte » les clauses de style sur « l'utilité » de cette ouverture), il est surtout demandé au Préfet Régional des délais pour la mise en place du Centre à l'ÉNH afin d'assurer sa « désinfection totale » et, incidemment, pour aménager au mieux le Centre de Morez. D'un certain point de vue, la création du Centre de Formation Professionnelle Accélérée à l'ÉNH pourrait être une opportunité (avec les délais demandés) pour laisser un peu de temps à certains instituteurs qui sont déjà sur le départ en Allemagne⁽¹⁾ :

"Le Recteur de Besançon au Préfet Régional de Dijon,

Vous avez bien voulu envisager la création d'un Centre de Formation Accélérée destiné aux étudiants et instituteurs qui doivent partir travailler en Allemagne. Je serai très heureux de collaborer à cette œuvre que j'estime très heureuse et utile. Mais j'appelle votre haute attention sur l'urgence que présentent les décisions à prendre. L'Inspecteur d'Académie du Doubs s'inquiète que de nombreux instituteurs de la classe 1942 sont déjà convoqués et passent en ce moment la visite et doivent partir en Allemagne sans qu'il soit possible d'obtenir pour eux de sursis. Nous risquons dans quelques jours de ne plus avoir de candidats de l'enseignement primaire pour le cours projeté (...).

Je vous saurais obligé de bien vouloir me faire connaître vos instructions définitives. Quatre Centres sont prévus chez nous : ÉNH de Besançon, Collège Technique de Montbéliard, Collège Technique de Belfort, ÉNP de Morez. La question de l'internat se présente différemment dans chacun des Centres. J'aurai à prendre diverses mesures qui nécessitent quelques jours. C'est pourquoi je vous signale l'urgence qu'il y a à commencer nos préparatifs. Je dois en particulier vous faire connaître le cas de l'ÉNH de Besançon où vient d'éclater une épidémie de scarlatine et j'ai dû la licencier. Nous ne pouvons y mettre de nouveaux internes qu'après une désinfection totale. L'ÉNP de Morez vient à peine d'être évacuée par les troupes allemandes et ne pourra pas recevoir d'internes qu'après un aménagement qui ne manquera pas d'être difficile. Le Recteur".

c) Une ouverture conditionnée, notamment, par l'octroi de « Bons-Matières ». Quant à Louis Trincano, dès le 25 juin, conformément à la lettre de cadrage reçue du Ministère, et après l'avoir informé, par téléphone, de sa mission, il envoie son projet, chiffré, au Préfet du Doubs. Il n'oublie pas de préciser le cadre de ses responsabilités au sein de l'Établissement et de développer toutes les procédures qu'il a engagées auprès des Services concernés. Il lui fait part des difficultés à obtenir « les Bons-Matières » et lui demande (le ton est comminatoire) d'intervenir auprès des industriels pour qu'ils veuillent bien se plier à ses « exigences », car sans matière d'œuvre il n'est pas question de mettre en place la formation. Et s'il se dit prêt à accueillir les premiers stagiaires dès le 1^{er} juillet, c'est aussitôt pour déclarer qu'il ne saurait être question que la formation perdure au-delà du 15 juillet, car cela remettrait en cause la prochaine rentrée scolaire... Avant d'aller plus loin dans la

(1) ADD, T 1314. Courrier du Recteur de Besançon au Préfet Régional, 24 juin 1943.

présentation de ce courrier, prenons en connaissance⁽¹⁾ :

"M. le Préfet. Selon votre demande, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus, la copie de la lettre ministérielle en date du 19 courant m'informant de la décision de créer un Centre de Formation Professionnelle Accélérée à l'École Nationale d'Horlogerie et au Collège Technique de Besançon. Je précise que j'ai la direction générale des Travaux Pratiques et Cours techniques de ces deux écoles, par conséquent la charge de diriger le Centre de Gestion. De même, par mon titre d'Administrateur de l'Établissement, j'ai la charge de m'occuper des élèves du Centre à l'Internat*. Je joins par la présente une nouvelle copie du projet de budget que je vous prie de faire parvenir au Service du Travail Obligatoire (cadre départemental) selon prescription de la lettre ministérielle. Dans le projet de budget il est stipulé, sous le titre : "demandes", que l'École aura besoin de Bons-matières pour acier ordinaire (1430 kg), acier rapide (35 kg)**, et pour courroies de deux modèles. J'ai demandé par téléphone aux Services d'Intendance des Affaires Économiques de Dijon de vouloir bien me faire parvenir des Bons-Matières au plus tôt. Il m'a été répondu qu'il appartenait aux industriels de la localité de faire un effort pour procurer ces Bons-Matières à l'École, puisque cette dernière se trouve déjà insuffisamment pourvue pour ses propres élèves. Le Directeur de ce service a ajouté que M. le Préfet Régional avait dû prier M. le Préfet du Doubs d'intervenir lui-même auprès des industriels de la Place pour qu'ils procurent à l'École, dans un but national, les matières qui lui font défaut en la circonstance. **Je vous serai donc très obligé de vouloir bien adresser un appel aux industriels dans ce sens.** J'ajoute que, d'accord avec le Service départemental de la Santé*** qui vient de venir sur place, les ateliers de l'École, et son internat seront prêts à recevoir, à dater du 1^{er} juillet, les 110 jeunes gens prévus. Seule la question "Matières" reste à résoudre. **Je termine avec cette indication qu'il me serait très difficile de faire fonctionner le Centre au-delà de la quinzaine prévue⁽²⁾, d'autres travaux étant à charge dans les ateliers suivants engagement⁽³⁾ et le service de l'internat ayant besoin du temps nécessaire pour une remise en ordre après l'année scolaire et l'épidémie****.** Le Directeur"

En copie à son courrier, Louis Trincano décline son « Projet de Budget ». Conformément à ses souhaits de limiter strictement la durée de la formation, son décompte ne porte que sur 15 jours :

"Projet de budget :

Effectifs : - Tourneurs : 24 tours, soit avec 2 groupes	48 élèves ;
- Fraiseurs : 5 fraiseuses, soit avec 2 groupes	10 élèves ;
- Raboteurs : 5 raboteuses, soit avec 2 groupes	10 élèves ;
- Raboteurs : 5 raboteuses, soit avec 2 groupes	10 élèves ;
- Perceurs : 14 personnes, soit avec 3 groupes	42 élèves
Total	110 élèves

Il n'est pas prévu de rectifieurs, l'établissement ne possédant que des machines de précision.

Personnel : - 1 Directeur ; 1 Chef de Travaux par groupe, soit 2 Chefs de Travaux ; 9 moniteurs pour travaux d'atelier⁽⁴⁾ ; 2 moniteurs pour le dessin et la technologie⁽⁴⁾.

Dépenses : - Directeur pour 110 élèves et 15 jours :	1000/2	=	500 francs,
- Chef de Travaux groupe n°1 (55 élèves) :	1000/2	=	500 francs,
- Chef de Travaux groupe n°2 (55 élèves) :	1000/2	=	500 francs,

(1) ADD, T 1314, *Courrier du Directeur de l'ÉNH de Besançon à M. le Préfet du Doubs*, 25 juin 1943.

(2) Du 1^{er} au 15 juillet 1943.

(3) Travaux d'aménagement du 4^{ème} étage (supra).

(4) Dessin et Technologie : MM. George et Cloutot. Ateliers de l'ÉNH : MM. Gavignet, Janod, Vuarchet, Demonet, Avias. Ateliers du Collège Technique : MM. Houzet, Mignot, Plassard, Vannier. D'après le *Cahier d'Instructions n° 23*, Note de service, du 29 juin 1943.

(*) Supra.

(**) Certainement pour la fabrication d'outils (ébauches de : poinçons, matrices, étampes voire des outils de coupe).

(***) Pour la désinfection de l'École, par suite de l'épidémie de Scarlatine (supra).

(****) Mots mis en évidence par nos soins.

- 11 moniteurs x 15 jours ⁽¹⁾ x 8 heures x 10 francs	= 11 440 francs,
- Matières premières, outillages, dessins, documents techniques, force motrice, etc. : 110 élèves x 25 fr. x 15 jours ⁽²⁾	= 35 750 francs
- Internat : 110 élèves x 300 fr. pour la quinzaine	= 30 000 francs,
- Personnel : indemnité à l'Économe	= 500 francs,
- " " au Surveillant général	= 500 francs,
- Service réfectoire et dortoir : 5 agents x 15 jours x 8 heures x 10 fr.	= 6 000 francs.
Total :	= 88 690 francs

Demandes : Les élèves devront fournir les draps, couverture, linge de toilette et le couvert (assiette, verre, fourchette, cuillère, couteau).

Bons-Matières = pour acier ordinaire ou produits coulés : 1 430 kg,
 = acier rapide pour fraiseurs : 35 kg,
 = Courroies : 12 m (ètres) de 50/5, et 1m (ètre) de 80/6

Autorisation pour utilisation de F.M. (Force Motrice) complémentaire : 2 500 kw. Besançon, 24 juin 1943"

Comme on le voit, le projet de budget est fort bien détaillé. Si le principe indemnitaire des personnels n'appelle pas de commentaire particulier on remarque que les lignes afférentes : aux matières premières, aux outillages et autres fournitures..., et à celle de l'internat, s'élèvent à près de 66 000 francs soit deux fois plus que tous les frais des personnels. Certes en ces temps de pénurie alimentaire et de matière d'œuvre on peut comprendre l'écart, mais il semble tout de même que Louis Trincano n'hésite pas à frapper fort⁽³⁾. Si maintenant on examine les demandes en matière d'œuvre, de nouveau on s'aperçoit que c'est sur ce terrain que Louis Trincano joue son atout. Nous avons vu, dans un chapitre précédent combien il était difficile d'obtenir de l'acier. Le contingentement est drastique et il faut aussi donner la priorité aux entreprises. Il en est de même pour l'utilisation de l'énergie (tout dépassement est sévèrement sanctionné en pénalité énergétique (on diminue le quota attribué !), quant aux courroies, le cuir est devenu une denrée très rare⁽⁴⁾ et une dotation serait la bienvenue. Sur ces trois points, c'est surtout l'octroi de matière d'œuvre qui reste le plus important et qu'il va falloir jouer finement. Examinons tout d'abord les « volumes » et la « nature » des produits demandés. Il demande 1430 kg d'acier ordinaire, ce qui donne, pour chaque élève, une masse de 13

(1) Le calcul, telle que l'opération a été posée, est erroné (on devrait obtenir 13 200 francs). Or Louis Trincano est trop méticuleux pour faire une telle erreur au détriment des moniteurs. En fait si les élèves sont bien scolarisés 15 jours (internat), les cours assurés par les moniteurs ne courent que sur 13 jours (2 jours fériés !). Avec 13 jours, on arrive bien à la somme calculée. Pour le respect du document nous avons laissé le chiffre 15.

(2) Ibid. La somme correspond à 13 jours.

(3) Pour bien marquer notre propos, livrons-nous à un petit calcul. La formation de chaque élève (avec le coucher en dortoir et les maigres repas) s'élève à un peu plus de 806 francs, dont 600 francs imputés sur l'internat et les matières d'œuvre dites consommables*. C'est donc sur ces deux lignes budgétaires que ce Directeur avisé cherche à dégager des moyens financiers pour le bien de son École. À titre indicatif, le coût de la formation d'un élève correspond au traitement d'un moniteur pendant 10 jours (10 fr. x 8 heures x 10 jours = 800 francs).

(4) Supra.

(*) Les bases de nos calculs : coût total de la formation pour un élève : 88 630 francs / 110 élèves = 805, 72 francs. Coût estimé d'un élève hors traitement des personnels : 65 750 francs/ 110 élèves = 597,72 francs.

kg. Pour avoir une idée du volume, cela correspond un parallélépipède rectangle de 100 mm x 100 mm x 166 mm*, ce qui représente déjà des dimensions très conséquentes en ces temps de grandes restrictions. Comme toute formation dans les métiers de la mécanique, si on veut « façonner » une pièce il est nécessaire d'enlever de la matière, mais cet enlèvement doit obéir à des règles strictes. Elles doivent être minimales et la pièce ainsi obtenue doit avoir une finalité précise. Comme il n'a pas été question de travailler pour les entreprises, les pièces qui auront été usinées (en limitant la perte de matière) deviennent donc la propriété de l'École, ce sont des « ébauches » qui pourront ainsi être réutilisées dans le cadre de la formation initiale... Le gain, pour l'École peut donc devenir très appréciable en ces temps où tout est rare. Poursuivons notre analyse. Louis Trincano demande en outre « 35 kg d'acier rapide pour les fraiseurs ». Nous rappelons que l'acier rapide est, après traitements thermiques (l'ÉNH est équipée en ce domaine), utilisé pour la fabrication des outils de coupe, voire pour la fabrication de poinçons, de matrices et autres outillages. C'est un produit particulièrement recherché. Ce choix doit donc dépasser la simple formation en fraisage (que peut-on faire en 15 jours avec des débutants ?), ne faut-il pas y voir, là encore, une préparation matérielle pour la formation initiale ultérieure ?... Quant aux courroies de transmission, la rareté du cuir a certainement contraint Louis Trincano à gérer au plus près son stock existant (supra) et il est sûr que cette « dotation » serait la bienvenue. Si maintenant on se tourne vers la demande énergétique complémentaire, elle n'a rien d'exceptionnelle (2500 kw/h pour une quarantaine de machines, et pour 13 jours), si Louis Trincano a estimé au plus juste cette demande, il y a de fortes chances que ce « quota » ne soit délivré que pour la période considérée... Observons maintenant la procédure utilisée par Louis Trincano pour obtenir les matières d'œuvre. Il s'adresse tout d'abord aux Affaires économiques de la Préfecture Régionale de Dijon, qui le renvoie auprès des Industriels de la « place » de Besançon, ce que Louis Trincano refuse de faire⁽¹⁾. Pour obtenir ces matières d'œuvre, et sans laisser paraître qu'il pourrait en être l'ordonnateur, il utilise à l'endroit du Préfet du Doubs⁽²⁾

(1) Bien qu'il ait reçu les pleins pouvoirs, Louis Trincano et son École, sont trop liés aux entreprises bisontines pour leur demander, décevant, cet effort alors qu'elles souffrent, elles aussi, de pénurie de matières et ce, d'autant plus, que la demande émane de Dijon. En outre, depuis l'arrestation pour faits de résistance de trois membres du personnel de l'École en octobre 1942, et du départ en Allemagne de 12 élèves, en décembre 1942, dans le cadre du STO (infra), Louis Trincano fait l'objet de rumeurs malveillantes qui courent en ville (infra), aussi il ne peut intervenir directement auprès des industriels bisontins (qu'il connaît bien) car il veut éviter toute accréditation desdites rumeurs. Dans son esprit, seule l'Administration préfectorale est donc habilitée à solliciter les entreprises.

(2) Nous rappelons que c'est par la voie téléphonique que Louis Trincano a sollicité le Service Économique de Dijon. Il n'y a pas de *Verbatim* de cet entretien verbal, mais on peut penser que c'est au cours de la discussion, Louis Trincano ayant refusé d'intervenir directement auprès des intéressés bisontins, que le Service dijonnais l'a informé que cette demande était déjà passée par la voie « préfectorale ». Devant rendre compte au Préfet du Doubs de toutes ses démarches, et pour « l'obliger » à prendre l'initiative sur ce point, il n'hésite pas à écrire, que, d'après les Services de Dijon, le Préfet régional l'avait déjà « prié » qu'il s'acquittât de cette tâche. Or il semblerait que le Préfet du Doubs n'ait rien tenté. Peut-être attendait-il d'être davantage informé par le Directeur de l'ÉNH, pour intervenir ? Toujours est-il, à l'analyse du courrier, dans son « injonction » au Préfet du Doubs, Louis Trincano utilise le mot « appel » et non de

(*) Pour une densité de 7,8.

une figure de rhétorique habile qui contraint ce dernier à agir puisqu'il a « déjà » reçu « l'ordre » de son collègue et supérieur hiérarchique de Dijon, « pour qu'il intervienne auprès des industriels (de Besançon)... ». Cette demande ne semble pas avoir eu d'effet tangible puisque, aussitôt, Louis Trincano presse le Préfet du Doubs, en usant d'un style très directif (qui est contraire au principe hiérarchique*) pour qu'il intervienne auprès desdits industriels : *"Je vous serai donc très obligé de vouloir bien adresser un appel aux industriels dans ce sens"*. Dans ce courrier au Préfet, on relève bien que c'est Louis Trincano qui reste le maître du jeu. Non seulement il oblige le Préfet du Doubs à affronter un monde industriel qui reste puissant et qui ne se laissera pas « dépouiller » facilement sans une contrepartie, et en surplus ce Directeur lui impose une durée de fonctionnement dans son École que sur 15 jours !... N'est-ce pas beaucoup de tracas et trop cher payé pour une formation si brève, et en plus il faut compter sur les risques potentiels d'une contagion toujours possible de la scarlatine, malgré les mesures de désinfection ?

d) Une demande de crédit supplémentaire pour cause de « surveillance » des stagiaires.

Toujours à son affaire, Louis Trincano « peaufine » encore ses demandes. Le 26 juin, il informe l'Inspecteur d'Académie sur l'état de la question. Il lui fait part de ses difficultés à obtenir des informations de Dijon, de son action auprès du Préfet du Doubs et rappelle, au besoin, qu'il y a lieu de garantir la discipline lors des repas et du couchage des stagiaires et qu'il lui faut prévoir une nouvelle ligne budgétaire afin de rétribuer deux maîtres-internes⁽¹⁾ :

"J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'évolution de la question de création d'un Centre de Formation Accéléré à l'École Nationale d'Horlogerie et au Collège Technique, en suite de la lettre ministérielle du 19 courant dont je vous adresse ci-joint la copie.

Dès sa réception, le 21 courant, je me suis mis en rapport avec les Préfectures de Besançon et Dijon, mais pendant deux jours je n'ai pu obtenir aucune précision. Finalement le Chef du Service d'Intendance des Affaires économiques de la Préfecture régionale de Dijon m'a téléphoné le 24 dans l'après-midi pour me donner des éléments pouvant me permettre d'établir un projet de budget à lui adresser d'urgence et dont vous trouverez incluse la copie. D'une part je me suis assuré auprès du Service départemental de Santé que l'École pourrait recevoir les stagiaires à dater du 1^{er} juillet pour la quinzaine prévue. D'autre part j'ai écrit au Préfet du Doubs que, suivant instructions de Dijon, il lui appartenait s'intervenir auprès des industriels locaux, pour obtenir en faveur de l'École les Bons-Matières nécessaires. Je me préoccupe à présent de la discipline qui sera imposée aux stagiaires en ce qui concerne l'internat. Je crois qu'il serait plus prudent de conserver deux maîtres-internes, qui se partageraient le service de surveillance au réfectoire, au dortoir et dans l'Établissement en dehors des heures de travail. Si tel est votre avis, j'aurais à prévoir une indemnité pour ces deux maîtres-internes que l'on pourrait établir sur la base de 9 heures par jour (2 heures pour la nuit, de 7h à 8 h = 1 heure, de 12 h à 14 h = 2 heures, de 18 h à 22 h = 4 heures), sur le même taux de 10 fr. de l'heure, ce serait un crédit complémentaire de 9 heures x 15 jours x 10 fr. = 1350 francs d'ajouts au projet de budget. Veuillez me donner au plus tôt des instructions à ce sujet."

Deux jours après, c'est un avis favorable, et laconique, du Recteur** qui arrive au Directeur de

« rappel » à l'endroit des industriels. Cette précision cherche à démontrer que le Préfet n'avait entamé aucune démarche, d'où, « l'ordre » qui lui est donné, d'agir !

(1) ADD, T 1314, *Courrier du Directeur de l'ÉNH de Besançon à M. l'Inspecteur d'Académie*, 26 juin 1943.

(*) Un Préfet est le représentant de l'État dans un département, à ce titre il a autorité sur les administrations. La figure de style : « de vouloir bien » à la place « de bien vouloir » n'est pas fortuite, venant de Louis Trincano.

(**) Il a été destinataire du courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie.

l'ÉNH : "J'approuve vos propositions (...). Vous voudrez bien adresser à la Préfecture le budget annexe (...) à prévoir⁽¹⁾". Le dossier est bouclé. La préfecture de Dijon semble approuver le projet puisqu'elle ne formule aucune objection. Louis Trincano transmet maintenant tout le dossier au Recteur. Ce dernier informe alors, par une note, les étudiants de la classe 1942⁽²⁾ :

"Un Centre de Formation Accélééré fonctionnera du 1^{er} au 15 juillet 1943 à l'École Nationale d'Horlogerie, et, éventuellement, aux Collèges Techniques de Belfort et Montbéliard, en faveur des étudiants qui désirent acquérir des notions correspondantes aux spécialités suivantes : tournage, fraisage, rabotage, perçage, rectification*. Les étudiants qui se feront inscrire à ce Centre bénéficieront d'un sursis jusqu'au 15 juillet et seront à l'issue du stage considérés comme manœuvres spécialisés ; une place de choix leur sera réservée en Allemagne. Pendant la durée du stage, les étudiants seront logés et nourris gratuitement à l'internat de l'École. Ils devront observer la discipline libérale qui leur sera imposée. Ils devront fournir leurs draps, couvertures, linges de toilette, ainsi que leurs couverts (assiette, verre, fourchette, cuillère, couteau). Les inscriptions sont reçues à la Préfecture du Département."

e) Un « Centre » transféré sur Dijon, le jour de son ouverture : analyse et commentaire. Alors que le Centre de Besançon devait être opérationnel au matin du 1^{er} juillet**, le même jour, à 16 h 20, le Directeur de l'ÉNH reçoit du Préfet Régional de Dijon le télégramme suivant⁽³⁾ :

"Devant insuffisance nombre de candidats centre d'apprentissage prévu à Besançon supprimé, stagiaires seront dirigés sur centre apprentissage de Dijon".

Si la faiblesse du nombre de candidats est un argument très plausible (et fort recevable) pour comprendre la suppression du Centre de Besançon, la raison invoquée et la procédure utilisée pour annoncer la fermeture (un télégramme) méritent discussion. Mais en l'absence de toute autre information concernant cette fermeture, nous sommes cependant en situation conjecturale. Le premier point qui retient notre attention est le « faible » nombre des stagiaires invoqué et peut-on être surpris de cette « insuffisance » ? Observons tout d'abord l'approche chronologique de cette ouverture. Quand Louis Trincano reçoit le courrier du Ministère il est daté du 19 juin. Avec les délais d'acheminement on peut penser qu'il en prend connaissance le 21 juin. Il n'a que quelques jours pour s'informer et pour prévenir sa hiérarchie. Dès le 25 juin il envoie son projet au Préfet du Doubs. Le 28 juin tout est bouclé : le Recteur peut alors diffuser sa note aux étudiants de la classe 1942. Quand bien même les étudiants qui étaient susceptibles d'être intéressés (nous sommes sur la base du volontariat) auraient reçu le jour même ladite note, comment faire pour être présent, en nombre***, le 1^{er} juillet à l'École ? Le deuxième point qui nous interpelle, touche à l'ampleur du projet mis sur pied par la Préfecture de Dijon. À l'origine, il était prévu l'ouverture de quatre centres (Besançon,

(1) Ibid. Réponse du Recteur au Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, 28 juin 1943.

(2) AÉNH, Cahier d'Instructions n° 23, note du Recteur de l'Académie de Besançon aux étudiants de la classe 1942, 28 juin 1943.

(3) Ibid., Télégramme du Préfet Régional de Dijon au Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, 16 h 20, 1^{er} juillet 1943.

(*) Uniquement à Belfort et Montbéliard.

(**) En réalité le 5 juillet, suite à la désinfection des locaux (supra).

(***) Tous n'habitent pas Besançon.

Montbéliard, Belfort et Morez). Rien que pour Besançon le chiffre de 110 stagiaires (volontaires) était retenu. Pourtant, dès le 24 juillet, le Recteur de Besançon appelait l'attention du Préfet régional de Dijon que nombre des instituteurs de la classe 1942 étaient déjà sur le départ pour l'Allemagne sans qu'il soit possible d'obtenir pour eux le sursis. Quant aux étudiants, avec la proximité des vacances, ils étaient nombreux à avoir déjà rejoint leur famille et déclare qui lui serait difficile de les informer tous rapidement... Dans sa note du 28 juillet, à l'attention des étudiants, le Recteur ne parle que de l'ouverture de Besançon. Belfort et Montbéliard ne sont que des éventualités, quant à Morez, il n'en est plus question. Le fait qu'il mentionne surtout Besançon, laisse à penser que le projet mis sur pied par Dijon était fort « surdimensionné ». Effet de propagande sur le choix de la stratégie mise en place ? Pour la Préfecture Régionale de Dijon, volonté de montrer qu'elle était en capacité de répondre aux demandes des Allemands (supra) ? Ou erreur d'interprétation sur le nombre supposé des « volontaires » requis pour le STO à vouloir servir comme « manœuvres spécialisés » dans les usines allemandes ?... Il semble que cette dernière hypothèse soit la bonne. En juin 1943, une très grande partie de la jeunesse française n'est plus dupe⁽¹⁾ de la propagande et nombre des étudiants requis profitent des vacances pour se fondre dans la nature et s'en aller renforcer les maquis (supra). Un dernier point retient cependant toute notre attention. Quand bien même le nombre de volontaires à une formation professionnelle aurait été très fortement réduit, avec la suppression des trois autres centres, Besançon aurait pu concentrer tous les candidats comtois (notamment ceux de Montbéliard et de Belfort) car il semble, d'après le télégramme, qu'un certain nombre s'est quand même présenté à l'ÉNH⁽²⁾. Or, le rapatriement, brusque, de toute la formation sur Dijon pour cause « d'insuffisance de candidats » peut, nous semble-t-il, avoir d'autres raisons implicites et qui nous semblent fort crédibles : elles touchent notamment aux moyens matériels demandés par Besançon et à la situation sanitaire préexistante à l'ÉNH. Bien que réservé sur l'ouverture de cette formation, mais ne pouvant la refuser, nous avons vu comment Louis Trincano, a notamment conditionné cette ouverture en demandant de la matière d'œuvre (rare) en quantité. Or il semble que les autorités n'aient pu la fournir en temps utile (la demande a-t-elle eu lieu ? Y a-t-il eu refus ou inertie des industriels ?). En fixant la limite de la formation au 15 juillet, et avec les délais nécessaires pour l'acheminement des quantités demandées (dans le cas où les autorités auraient pu les obtenir) il est probable que le temps dévolu à l'acquisition des premiers apprentissages n'était plus suffisant, d'où le report sur Dijon qui semblait disposer de tous les moyens. Un autre élément est à prendre en compte. L'épidémie de

(1) BORIES-SAWATA (H-E), *Dans la gueule du loup : les Français requis du travail en Allemagne*, Presse Universitaire du Septentrion, 2010, 388 p., pp. 69-70.

(2) Le télégramme du 1^{er} juillet, sous-entend que les « stagiaires seront dirigés » sur Dijon. En outre, entre le fait de partir sur-le-champ en Allemagne ou de rester 15 jours supplémentaires en France, d'aucuns ont dû choisir cette dernière option.

scarlatine est un facteur qu'on ne saurait négliger, les Allemands exercent une surveillance médicale et hygiénique stricte car ils veulent éviter tout risque d'importation d'une contagion en Allemagne... Quand on examine, avec le recul nécessaire, l'ensemble et la rapidité de la procédure, on ne peut s'empêcher de penser que Louis Trincano a tout mis en œuvre pour saborder cette ouverture. Connaissant fort bien la « logique procédurale » allemande et sachant la situation tendue des ressources des entreprises en matières premières, en jouant, sur les masses demandées et sur les délais imposés, il supputait déjà que l'ouverture n'aurait pas lieu. Mais pour peser encore davantage sur la décision, il a, en maintes occasions, rappelé la situation sanitaire de l'École tout en déclarant que la désinfection aurait lieu en temps et que les conditions d'accueil seraient respectées. Alors pourquoi insister sur ce point s'il était favorable à l'ouverture du Centre ? Il reste un dernier élément qui semble encore accréditer notre hypothèse. En comptable avisé, nous avons vu que le budget qu'il a arrêté est très précis et fort conséquent (supra), mais cela ne l'empêche nullement de demander un complément pour la surveillance ! En conclusion, aux yeux de la Préfecture de Dijon, l'ouverture du Centre de Besançon s'avère maintenant trop difficile et fort coûteuse, son ouverture devient caduque. Pour Louis Trincano, la « non-ouverture » du Centre lui permet de garder la « confiance » des autorités de tutelle car il a « pleinement » rempli son contrat. Quant à ses opposants, ils ne peuvent de nouveau porter le fer contre lui et l'accuser, encore, de « collaboration » (infra)...

8-3-6) L'ÉNH « témoin » d'une Allemagne qui ploie sous les bombardements alliés (août-octobre 1943).

Lors de la première demande de renseignements diligentée par les nouvelles autorités, en septembre 1944, sur la personnalité et les « agissements » de Louis Trincano lors de l'Occupation, l'Inspecteur en charge du dossier note, sans l'affirmer, l'élément suivant⁽¹⁾ : *"d'aucuns prétendent, assez vraisemblablement, qu'il avait, après les événements de juin 1940, escompté une victoire allemande certaine..."*. Cette « information » qualifiée de « vraisemblable » par l'enquêteur n'est absolument pas confirmée par les faits. Rien dans son action, à la tête de l'Établissement, ne laisse augurer de sa part une telle prise de position, bien au contraire. Dans les rapports obligés qu'il avait avec les Allemands et dans les demandes dont il faisait l'objet, il restait fort bien informé des difficultés croissantes et des revers que connaissait l'Allemagne sur la durée. Après la fabrication des contrôleurs d'engrenages pour Lip, la formation des chômeurs, puis celle « avortée » des étudiants en passant par la réquisition de douze de ses élèves pour le STO (infra), Louis Trincano savait pertinemment que toutes ces « demandes » n'étaient autres que le résultat des difficultés croissantes d'une Allemagne qui depuis 1942, sent sa puissance décliner, éprouve le revers de ses armes, recule sur tous les fronts et dont le territoire subit les incessants bombardements des troupes alliées... Et s'il

(1) ADD, 1464 W 22, *Enquête de l'Inspecteur Goepfert, s/chef de la Sureté*, 16 septembre 1944.

reste contraint par les événements à préserver les apparences avec les troupes d'Occupation, il sait qu'elles sont déjà vaincues dans les faits, et pour lui, il s'agit de gérer au mieux la situation de son Établissement dans l'attente d'une libération qui ne saurait tarder... Pour confirmer notre hypothèse voici deux éléments parmi d'autres⁽¹⁾ qui le renseignent, sans ambiguïté sur la défaite annoncée des Allemands, et ce, bien avant sa mise à la retraite.

a) Quand un officier de la *Rüsturgns-Inspektion envisageait de former des ouvriers allemands à l'ÉNH.** Le premier élément qui a dû alerter Louis Trincano sur les difficultés de production en Allemagne, suite aux bombardements des alliés, a trait à l'une des dernières visites faites par les autorités d'Occupation à l'École, et qui eut lieu pendant les vacances scolaires, le 5 août 1943. Ce matin là, un officier allemand, accompagné d'un civil, se présente à la permanence de l'ÉNH⁽²⁾. Après avoir décliné sa qualité, il demande à visiter l'École. Un compte-rendu de cette visite (non signé) est transmis à Louis Trincano en date du 31 août 1943 :

"Le jeudi 5 août courant, un Officier de la Rüsturgns-Inspektion (inspection de l'armement) s'est présenté à l'École vers 11H 40. Il était accompagné d'un civil. Après avoir décliné sa qualité, il m'a demandé de visiter l'Établissement. Je l'ai alors conduit dans les ateliers de mécanique du 1^{er} et du 2^{ème} étage, puis à l'atelier d'horlogerie du 3^{ème}. Ces messieurs parlaient assez bien le français et pouvaient se faire comprendre. Ils m'ont posé des questions concernant la durée des études, les programmes, les sanctions, le nombre d'élèves, pourquoi il n'y avait personne en ce moment, pourquoi certaines machines** manquaient. Toutes questions auxquelles j'ai pu répondre. Après avoir constaté la qualité et la propreté des machines de l'atelier de mécanique, le fini du travail exposé dans les vitrines exécuté par les élèves, la belle clarté des salles, **l'officier s'adressant en allemand à son compagnon qui l'approuva, lui dit : « l'on pourrait mettre ici des ouvriers allemands, ces ouvriers travailleraient partie à l'École, partie dans l'industrie*** »**. Comprenant l'allemand, mais ne l'ayant pas fait savoir du moment que mes interlocuteurs pouvaient s'exprimer en français, j'ai fait mon profit de cette observation que j'ai aussitôt communiquée au Directeur".

Cette évocation, par un officier de l'armement, à vouloir faire travailler des « ouvriers allemands » au sein de l'ÉNH et en alternance avec des entreprises en cet été 1943, dénote, à notre sens les très grandes difficultés éprouvées par les Allemands à produire, sur leur territoire, des ensembles de précision et autres petites pièces usinées. Cela signifie que les usines sont bombardées et ne peuvent plus produire. Alors pourquoi ne pas « importer » des ouvriers allemands pour qu'ils produisent en France ? Il n'y eut aucune suite. Il est évident qu'en prenant connaissance de cette

(1) Comme les courriers des élèves qui ont été requis pour le STO (infra).

(2) Louis Trincano est certainement absent, quelques jours de repos en cet été sont les bienvenus... Une permanence est cependant toujours de mise. Est-elle tenue par Jean Rigaux, le surveillant général (c'est notre hypothèse, car il comprenait l'allemand et était au fait de toute la question scolaire), par Maurice Gallet, le Secrétaire de direction..., on ne le sait ? La personne qui est d'astreinte pilote les deux visiteurs. À l'issue de la visite elle rédige un rapport (non signé) à l'attention du Directeur. ADD, 1464 W 22.

(*) Inspection de l'armement.

(**) Ce sont les vacances d'été, pendant deux mois les machines ne sont pas utilisées. Une double hypothèse : 1°) certaines machines nécessitent une révision (grattage des bancs, changement des paliers...) elles sont dans des ateliers de remise en ordre, comme chez Gros Lambert ou chez Douge ; 2° prêt de machines à certaines entreprises qui souffrent d'un manque de moyens de production.

(***) Mots mis en évidence par nos soins.

note Louis Trincano ne pouvait ignorer la fin prochaine des forces de l'Axe⁽¹⁾...

b) Quand G. Caillau subit les bombardements alliés et sollicite « l'aide » des usines françaises... Plus explicite encore, sur les difficultés que traverse l'Allemagne, est la lettre envoyée le 12 octobre 1943 par G. Caillau à l'attention du Directeur de l'ÉNH. Après la fermeture du Centre de Formation et de son repliement sur Nancy, en décembre 1942, ce dernier s'était fait très discret sur le territoire français et avait, semble-t-il, cessé toute relation avec l'ÉNH de Besançon. Mais la situation économique allemande s'aggrave. Les usines sont bombardées, les villes subissent de gros dommages, la production industrielle, centrée principalement sur l'effort de guerre, ne permet plus de produire des pièces d'usage courant... C'est dans ce contexte que G. Caillau (qui, semble-t-il, est resté en relation avec le Recteur), se rappelle au bon souvenir de Louis Trincano⁽²⁾ :

"Ludwigshafen, 12 octobre 1943, Cher Monsieur Trincano,

Dans la vie mouvementée que je mène, je n'ai jamais cessé de penser à notre cordiale collaboration. Si je ne vous ai pas écrit plus souvent c'est que chaque fois je pensais vous faire visite à Besançon, mais chaque fois que j'ai été en France des difficultés matérielles se sont opposées à ce projet. J'ai appris par M. Bertrand, que votre école était sortie indemne du dernier bombardement* et je m'en félicite vivement. Personnellement, j'ai reçu littéralement ma maison sur le dos, le 9 septembre, avec de légères blessures, j'en ai réchappé par miracle, mais j'ai tout perdu. Toute la ville** que j'habite a beaucoup souffert ainsi que sa voisine Mannheim**. Je ne puis vous donner aucun détail, mais sachez que depuis un mois, j'ai couché dans trois logements différents : un bout de temps sans porte ni fenêtre ; maintenant je suis magnifiquement installé : j'ai un lit, une table, une chaise, des carreaux aux fenêtres et même gaz et électricité. Pas encore de draps mais j'espère que cela ira. Sur l'insistance des deux parties***, j'ai accepté une mission bien ingrate auprès de nos camarades français, car malgré la confiance de la Direction générale de l'Entreprise, mes suggestions auprès des services de l'usine restent sans effet et le résultat est conforme à ce qu'il doit être. Je pense que votre travail se poursuit hors les difficultés qui m'assiègent et que toute votre famille se porte à merveille. J'ai eu des nouvelles de M. Bertrand et du docteur Bachmann, et par eux, un peu de l'air de Besançon. Tout dernièrement ma Maison m'a chargé de rechercher en France quelques Maisons de la région de l'Est susceptibles, de par leur outillage, d'exécuter des travaux de mécanique. Il s'agit d'ensembles complets d'appareils de réglage de chaudières Sulzer (de conception toute spéciale). Il n'est pas nécessaire de posséder des machines spéciales, ni de grandes capacités. Certains appareils sont de mécanique ordinaire, d'autres de précision. Je vous serais obligé de me donner quelques adresses dans la région de l'Est sans s'inquiéter des possibilités immédiates en main-d'œuvre et en approvisionnement. Espérant que vous pourrez rompre ce long silence, je vous prie de présenter à Madame mes plus respectueux hommages, et de croire, cher Monsieur Trincano, à mes sentiments les meilleurs".

Ainsi, par ce courrier, dont la teneur est sans ambiguïté sur la situation allemande en octobre 1943,

(1) En homme informé et malgré la censure, Louis Trincano, qui lit *Le Petit Comtois*, et *le Temps* ne pouvait ignorer que depuis le 13 mai 1943, la campagne de Tunisie était achevée et que désormais toute l'Afrique du Nord était contrôlée par les Alliés. Que depuis le 10 juillet 1943 les Alliés avaient pris pied en Sicile et que la conquête de l'Italie était fort engagée. *Le Petit Comtois* du 20 juillet rapporte, qu'à Rome, M. Scorza, ministre-secrétaire du Parti, a lancé un appel au peuple italien pour qu'il résiste, et que quelques jours plus c'est la « chute » de Bénéto Mussolini (25 juillet). *Le Petit Comtois* du 25 août annonce que Rome est déclarée « Ville ouverte »...

(2) ADD, 1464 W 22, *Courrier de M. G. Caillau à M. Trincano, directeur de l'ÉNH de Besançon*, 12 octobre 1943.

(*) 15 au 16 juillet 1943, supra.

(**) Ludwigshafen et Mannheim sont sises en Rhénanie-Palatinat. Séparées par le Rhin, outre la grande activité portuaire, elles concentraient un des plus grands centres chimiques au monde (actuellement BASF), mais aussi de l'industrie et de la métallurgie... Ces villes subissent nombre de bombardements notamment en août et septembre 1943. L'oncle de l'auteur, requis pour le STO, était à Ludwigshafen lors des bombardements d'août 1943, sérieusement blessé, il put obtenir une permission et entra dans la clandestinité.

(***) La direction de l'Entreprise et, très certainement celle de la « tutelle administrative » allemande.

tant dans le domaine des conditions de vie que sur l'état de sa production industrielle⁽¹⁾, Louis Trincano ne pouvait, selon l'enquête de police citée plus haut, croire « encore » à la victoire de l'Allemagne. Sans analyser ici l'ensemble de cette lettre (ce n'est pas le propos), on remarquera, que G. Caillau, « envierait » presque la vie bisontine et s'interroge si Louis Trincano « pourra rompre ce long silence », signe, s'il en était, de la prudence continue, de ce dernier vis-à-vis de l'Allemagne et du « principe » de collaboration. Dans sa réponse, qui se veut polie, Louis Trincano, « botte en touche ». Il le fait avec élégance mais ne donne aucune adresse. Il utilise le moyen dilatoire qui consiste à renvoyer son interlocuteur à écrire de nouveau (en ces temps de guerre, le courrier peine à arriver) à d'autres personnes pour avoir les informations souhaitées. S'il sait la situation fort critique que traverse l'Allemagne, il n'oublie pas non plus, de rappeler que la France, souffre cruellement, elle aussi, des conséquences de la guerre⁽²⁾ :

" J'ai reçu avec plaisir de vos nouvelles ne sachant pas ce que vous étiez devenu dans la tourmente qui frappe aussi bien notre pays que l'Allemagne. Vous êtes doublement victime, et tout du moins en êtes-vous sortit sauf. Vous savez qu'ici nous avons subi également les méfaits d'un bombardement au cours duquel notre gare a disparu. L'École s'en est tirée avec des vitres brisées, dont certaines, presque sur mon lit. Ma famille passe des heures tantôt heureuses (naissance de trois petits-enfants), tantôt tristes (mort de l'un d'eux). J'espère que vous avez de bonnes nouvelles des vôtres. Pour ce qui est des travaux de mécanique, je vous conseille de vous adresser à M. Coulot, Président du Groupement départemental des industries mécaniques qui est le mieux placé pour savoir si des collègues de la Région peuvent être intéressés par ces travaux. Vous lui transcrirez toutes précisions voulues. Veuillez agréer cher Monsieur l'assurance de mes meilleurs sentiments. Madame Trincano a été sensible à votre souvenir dont elle vous remercie."

8-4) L'École Nationale d'Horlogerie confrontée à la Résistance⁽³⁾ et au STO.

Si après les deux premières années d'Occupation, il semblait s'établir entre les autorités allemandes et l'École une sorte de *modus vivendi* qui permettait à cette dernière de jouir d'une certaine liberté d'action, les choses changent brusquement ce mercredi matin du 7 octobre 1942. Alors que des militaires allemands cernent l'Établissement*, la Gestapo fait irruption dans l'École et arrête, devant leurs élèves : Jean Petiteau et Marcel Vichot (leurs arrestations semblent s'inscrire

(1) Si l'Allemagne est encore capable de produire de l'armement lourd on constate qu'elle n'a plus les moyens industriels de produire de la petite mécanique de précision.

(2) ADD, 1464 W 22, *Réponse de Louis Trincano à G. Caillau*, 26 octobre 1943. Cette réponse doit être replacée dans un contexte qui reste délicat pour Louis Trincano. Il se doit de répondre car il doit veiller sur la situation des élèves qui restent contraints par le STO, en Allemagne, et il peut avoir besoin, le cas échéant, du truchement de G. Caillau, pour tenter de résoudre certaines situations (infra).

(3) Sur les acteurs de cette Résistance on se reportera aussi à l'annexe 3, doc. 36 à 38.

(*) D'après le témoignage de Jean Petiteau.

dans la suite de celle de Marcel Berthet⁽¹⁾). Tous deux sont accusés pour faits de résistance et sont emmenés sur-le-champ. Deux mois plus tard, l'École doit faire face à la réquisition d'une quinzaine de ses élèves au titre du Service Obligatoire du Travail. Après de vives protestations et de nombreuses démarches de la part de Louis Trincano, ils seront encore douze à être obligés d'interrompre leurs études pour s'en aller travailler en Allemagne... Ces deux événements vont marquer profondément la vie de l'École. La relative sérénité qui habitait jusqu'alors les hauts murs protecteurs se fissure. Tous les personnels et les élèves qui se pensaient bien à l'abri de la guerre dans ce lieu symbolique consacré aux seules études se voient rattrapés par les événements extérieurs... Et si d'aucuns continuent à accorder leur pleine confiance dans la personne du Directeur, quelques-uns s'interrogent désormais sur sa posture et sur son action. L'obligation qui lui a été faite de coopérer avec les autorités d'Occupation n'a-t-elle pas en fait favorisée ses deux événements dramatiques ? Qu'a-t-il fait pour s'opposer aux Allemands pour protéger les professeurs et les élèves ? N'est-ce pas ces deux tristes épisodes qui vont servir de toile de fond aux rumeurs qui courent déjà dans la Ville et qui portent atteinte à son honneur ? Et pourquoi, et sur quels faits, a-t-il été dénoncé, quelques jours seulement après la libération de Besançon pour actes de « collaboration avec l'ennemi » et qui l'ont amené à être arrêté et condamné ?... Il n'entre pas dans notre travail de traiter ici, ni de commenter les charges qui ont été retenues contre Louis Trincano, ni de porter un quelconque jugement sur les modalités du procès et sur la nature du verdict énoncé. Au moment de son arrestation cela fait huit mois qu'il a quitté l'École. Aussi nous nous bornerons à analyser uniquement sa position et son action, dans ses fonctions directoriales, face à la Résistance et à la réquisition du STO...

8-4-1) La « Résistance » installée dans l'École et l'arrestation de trois de ses membres.

Après le choc de la défaite et l'engagement de l'État dans la voie de la Collaboration, dans nombre

(1) Marcel Berthet est Ouvrier-Instructeur électricien attaché à l'École. Excellent professionnel, il intervient parfois comme aide de laboratoire (infra). Victime d'un Agent-double anglais, il est arrêté le 7 septembre 1942. Après les prisons de la Butte (Besançon), Dijon, Compiègne, il est déporté vers l'Allemagne. Peu de jours avant les arrestations de MM. Petiteau et Vichot, il semble qu'il fut emmené par les Allemands à Pontarlier pour les besoins de « l'enquête ». D'après Michel Pugin* (1942-1946) qui vient d'intégrer l'École Nationale d'Horlogerie comme élève interne et qui habite Pontarlier, il aurait pris l'autobus qui assure la liaison Pontarlier-Besançon (vraisemblablement le lundi matin, pour se rendre à l'École) avec Marcel Berthet qui était, ce jour là, au fond du car, encadré par des Allemands (feldgendarmes). Voir annexe 3, doc. 38 bis.

(*) Après avoir obtenu brillamment son DÉB en « petite mécanique de précision », il passe toute sa carrière comme technicien à la Maison Dubief (actuellement Schrader, et qui était notamment spécialisée dans la fabrication de valves et de matériels pneumatiques) à Pontarlier. Esprit curieux et méthodique il est à l'origine de trois dépôts de brevets. Au début des années 1950, avec l'accord de sa direction, on lui confie l'enseignement du dessin industriel aux élèves du Centre d'Apprentissage de Pontarlier en manque de professeurs confirmés. L'accord de la Direction de la Maison Dubief était conditionné à ce que Michel Pugin leur rapporte les noms des cinq meilleurs élèves sortants afin leur proposer une embauche... Il fut l'un des principaux animateurs de l'Association des Anciens élèves. Dans le Bulletin de liaison, on lui doit aussi nombre de chroniques chargées d'humour qui relatent la vie scolaire à l'ÉNH. et qui nous furent très précieuses.

d'Établissements scolaires et universitaires on voit poindre un esprit de « résistance ». Mais la prudence reste de mise⁽¹⁾. Entre collègues, on essaie de se chercher quelques affinités, on entre en conciliabules et on tente de se réunir, à quelques personnes, autour d'un vague projet afin d'esquisser des modalités d'action. L'École Nationale d'Horlogerie ne déroge pas. Il semble que dès la fin de l'année 1940, on assiste à la mise en place d'une ébauche de cellule de « résistance » au sein de l'Établissement. L'initiateur semble être Marcel Berthet⁽²⁾. Électricien de formation, il est attaché à l'École comme Ouvrier-Instructeur et ces grandes compétences l'amènent parfois à œuvrer comme préparateur dans les laboratoires de physique. C'est donc un homme qui circule par tout l'Établissement et qui côtoie nombre de professeurs. Autour de lui semblent s'agréger deux autres hommes : Jean Petiteau et Marcel Vichot⁽³⁾. L'idée de constituer une cellule au sein de cette École, pourtant visitée par nombre d'Allemands, est fort astucieuse. Cet immense ensemble, constitué d'ateliers, de salles de cours, de laboratoires, de salles d'archives, d'un internat, de sous-sols avec de multiples recoins, de machines-outils, d'outillages divers, de stocks de matières..., n'est-il pas, pour le visiteur, un véritable labyrinthe ? N'est-ce pas le lieu idéal pour y établir : un stockage d'armes (démontées), une petite imprimerie et pour se concerter sous couvert de réunions pédagogiques ? En outre cette « activité de l'ombre » ne va-t-elle pas être couverte « naturellement » par la personnalité charismatique du Directeur qui s'efforce de protéger son École et qui semble imposer son autorité aux Allemands ?... Mais l'action résistante ne s'improvise pas. Si la notion du secret doit être de mise elle ne peut-être étanche. Les nécessités d'agir obligent à s'ouvrir à d'autres personnes et requièrent parfois leur aide ponctuelle⁽⁴⁾. On sait peu de chose sur leurs actions car leurs activités dans la clandestinité en sont encore aux balbutiements*. D'après le témoignage de Jean Petiteau⁽⁵⁾, c'est en 1941 (fin de l'année ?) qu'il a été contacté par Marcel Berthet pour entrer en « résistance ». Son action principale est de réaliser et de diffuser des tracts pour la presse clandestine. Grâce à une connaissance, le groupe se procure une vieille machine à imprimer portative que Jean Petiteau installe dans le laboratoire de photographies, proche de son bureau, dans l'aile indépendante de

(1) GUÉHENNO (J), *Journal des Années Noires, 1940-1944*, op. cit.

(2) D'après le témoignage de Jean Petiteau. Voir annexe 3, doc. 37 et 38 bis.

(3) Il semble qu'il y ait deux « réseaux » distincts en fonction des orientations politiques des membres. Si MM. Berthet (chef du réseau Félix), Petiteau et Vichot ressortissaient d'une mouvance, d'autres comme MM. Belin et Gable semblaient être rattachés à un autre groupement car ils ne furent pas inquiétés*. Pour Marcel Berthet voir annexe 3, doc. 38 bis.

(4) Comme le concierge, M. Dordor, qui sera mis dans la confiance. Depuis sa loge n'est-il pas le premier averti des différentes allées et venues des autorités d'Occupation ? Il sera une vigie efficace.

(5) Musée de la Résistance de Besançon, *Témoignage oral de Jean Petiteau, enregistrement sur bandes magnétiques*, 31 octobre 1990.

(*) Nous sommes en octobre 1942, ils n'avaient, peut-être, pas tous franchis le pas de l'action clandestine ? Camille Gable est capitaine et Édouard Belin sous-lieutenant FFI, à la libération de Besançon (infra). Sur les "actions résistantes", voir annexe 3, doc. 36 à 38.

l'Institut de Chronométrie. Quand le soir tombe, bien à l'abri des hauts murs, on élabore, on imprime et on diffuse un « journal de deux feuilles ». Mais pour agir il faut aussi se procurer des armes. Une filière se met en place. Grâce à la complicité d'un Inspecteur de police de Pontarlier, des armes (cachées lors de la débâcle ?) sont récupérées⁽¹⁾, toujours est-il, que c'est près d'une soixantaine d'armes de poing (pistolets, revolvers), mais aussi de fusils (crosses démontées)⁽²⁾ qui sont récoltés et cachés derrière les radiateurs, bien protégés par les caissons de convection... Mais déjà les rumeurs courent. En 1942, en pleines vacances d'été Jean Petiteau est alerté, on le presse de s'en aller... Il quitte Besançon pour Troyes, mais au bout de 15 jours il revient car la rentrée scolaire approche. Celle-ci s'effectue sans encombre. Mais le 7 octobre au matin, à peine 8 heures passées, alors qu'il commence son cours, entouré par ses élèves, le Directeur se présente accompagné par deux policiers en civil. Après le questionnement d'usage, on perquisitionne son bureau et la Gestapo se saisit de deux fusils de chasse*, « accrochés », bien en évidence, à son vestiaire, derrière la bibliothèque. La fouille se poursuit mais elle reste vaine. Jean Petiteau est alors emmené à son domicile, tout proche de l'École. Là, la perquisition ne donne rien. Arrêté, il est alors emprisonné à Besançon, puis quelques jours plus tard, il est dirigé sur Dijon. Ce même jour, alors que la Gestapo se rendait à l'Institut de Chronométrie pour perquisitionner le Bureau de Jean Petiteau, deux autres policiers en civil tout de noir vêtus frappent à la porte de l'atelier de mécanique du 1^{er} étage⁽³⁾. Ils avisent deux élèves-ingénieurs : Pierre Ravret et Pierre Berçot, qui travaillent sur l'élaboration de prototypes⁽⁴⁾ et mandent, dans un français parfait : M. Vichot ? Tous deux répondent qu'il n'est point là et leur conseillent d'aller voir la Direction. Les policiers obtempèrent. Sitôt partis, Pierre Ravret se précipite dans les escaliers, monte jusqu'au 3^{ème} étage et entre dans une salle où Marcel Vichot

(1) Par l'entremise de Marcel Berthet, d'où son arrestation à Pontarlier d'après le témoignage de Michel Pugin (supra).

(2) D'après le témoignage de Pierre Ravret. Pierre Berçot et Pierre Ravret et étaient les deux seuls étudiants à être dans la phase terminale de leurs études d'ingénieurs. Ils ignoraient tout de l'activité de résistance au sein de l'ÉNH. Pourtant, un jour, bien installé dans le Bureau d'Études de l'Institut de Chronométrie ils ont décelé une présence insolite derrière les tuyaux des radiateurs. C'est en s'approchant des caissons et en enlevant la grille d'accès supérieure, qu'ils ont constaté la présence d'armes. Ainsi démontées elles pouvaient « passer », pour des non initiés, pour des pièces mécaniques quelconques... Après quelques pérégrinations (infra) ces armes, qui ne furent jamais découvertes par les Allemands, auraient servi lors de la libération de Besançon (d'après Jean Petiteau).

(3) Côté rue Clemenceau.

(4) Ils travaillaient sur la mise au point de systèmes de déclenchement pour mines antipersonnelles destinées à la Résistance. Ces prototypes faisaient vraisemblablement partie de la recherche menée en ce domaine par Marcel Vichot, et ce, réalisée dans l'ignorance complète des Allemands (infra). D'après Pierre Ravret, in *Courrier* de 1996.

(*) Il était interdit de conserver chez soi des fusils de chasse et ils étaient soumis, dès les débuts de l'Occupation, à une déclaration. Jean Petiteau très attaché à ses armes les transféra donc à l'École et les accrocha à son vestiaire. Nous rappelons que la possession d'armes à feu était passible de mort. Cette « ostentation », que l'on pourrait reprocher à Jean Petiteau, n'est-elle pas en fait un signe tangible qu'il se sentait en parfaite sécurité à l'ÉNH ?

dispense un cours de mécanique. Il lui fait part de la requête des policiers à son endroit et, le pressant en danger, lui suggère de s'éclipser par : « derrière l'infirmerie, rue Coste, où il y a une possibilité d'escalader sans trop de mal les hautes grilles ». Serein, Marcel Vichot lui déclare alors : « que les Allemands sont vraisemblablement déjà chez lui et que sa fuite risquait d'avoir de fâcheuses conséquences sur toute sa famille », il décline donc l'offre de Pierre Ravret et continue, imperturbable, à faire son cours... Dans les instants qui suivirent, à son tour il est arrêté, et emmené pour interrogatoire*. Quelques jours après, il retrouvera Jean Petiteau à Dijon où ils seront, pendant quelques mois, voisins de cellules⁽¹⁾...

a) Le dépôt d'armes : une existence portée par la rumeur... À peine l'instant de stupeur passé et le départ des policiers avéré, une grande inquiétude se fait jour : il faut transférer en urgence les armes hors les murs de l'ÉNH. Si les « détenus » parlent et que le dépôt⁽²⁾ est découvert, la répression sera terrible ! La Gestapo ne lâche pas facilement prise et il est certain que le lendemain elle sera de nouveau présente dans l'Établissement. Le soir venu, alors que le couvre-feu, fige la Ville, deux ombres⁽³⁾ quittent discrètement l'École d'Horlogerie en tirant une charrette. Dans le chemin

(1) Jean Petiteau ne parle pas de l'arrestation de Marcel Berthet (arrêté à Pontarlier ?). En avril 1943, Marcel Berthet, Jean Petiteau et Marcel Vichot seront dirigés sur le camp de rétention de Compiègne. Quelques jours après, Jean Petiteau et Marcel Vichot seront déportés au camp de concentration de Mauthausen, quant à Marcel Berthet il partira pour celui de Bergen-Belsen. Tous trois reviendront des camps et réintégreront l'ÉNH de Besançon. Le camp de Mauthausen (Autriche), fut le dernier à être libéré par les troupes alliées (la 3^{ème} armée américaine), le 5 mai 1945. Dans son témoignage, Jean Petiteau rapporte qu'il fut affecté pendant tout son temps (2 ans 1/2) dans un commando industriel et non à la « carrière », véritable enfer, où la moindre faiblesse physique était sanctionnée par une exécution à mort « sur place ». Ce sinistre camp avait pour « maxime » : « Malheur à ceux qui ne travaillent pas ! ».

(2) Il semblerait qu'il y ait eu deux dépôts d'armes : l'un à la chaufferie que l'Économe fit disparaître (d'après Louis Trincano, *Audition du 4 octobre 1944*, (voir annexe 3), l'autre à l'Institut de Chronométrie qui fut immergé dans le Doubs.

(3) Pierre Ravret, qui est de permanence ce soir là, se trouve dans la cour et les aperçoit mais ne peut distinguer les visages**. Il sait qu'il s'agit du transfert des armes. À distance il suit le duo, afin de les alerter, le cas échéant, d'un danger éventuel. Les armes une fois immergées dans le Doubs, il rentre de suite à l'École.

(*) En arrêtant Marcel Vichot, les Allemands ne se sont jamais doutés qu'ils avaient entre leurs mains un prototypiste hors pair, (meilleur Ouvrier de France en petite mécanique de précision, supra) et surtout un metteur au point exceptionnel. Avant la guerre il avait amélioré et réalisé nombre d'appareils sophistiqués dont des machines à calculer qui furent produites en des milliers d'exemplaires. Lors de la déclaration de guerre et de l'installation du Bureau des Études Horlogères à l'ÉNH (grâce aux subsides du Ministère de la Guerre, supra), on l'attacha à ce bureau car à Paris on connaissait la réputation de ce professeur, aussi il fut mobilisé sur place et on lui demanda de travailler sur de nouvelles armes (avec André Donat et Louis Lidoine, supra). Pendant neuf mois (jusqu'à la débâcle) il mit au point nombre de dispositifs nouveaux aussitôt utilisables par l'armée française. Un bruit a même couru que le BEH avait étudié une « fusée » avec téléguidage depuis le sol, et dont la mise en service eût été redoutable... Avec l'avance ennemie, en juin 1940, Marcel Vichot et ses collègues du BEH, s'empressèrent de brûler tous les documents. Lors de son arrestation, et malgré les sévices, la Gestapo ne put obtenir de lui, la moindre information. D'après le témoignage de Marcel VICHOT, in « Les activités extraordinaires de l'École d'Horlogerie... », de la fusée téléguidée (genre V2) à la machine à calculer et au variateur continu », *L'Est Républicain*, 5 avril 1962.

(**) Pour opérer rapidement ce transfert, il fallait connaître la présence des armes à l'ÉNH, le(s) lieu(x) où elles étaient entreposées et surtout avoir accès aux locaux et posséder un moyen de transport simple et efficace (une charrette). D'après Louis Trincano, c'est

désert et étroit situé à l'arrière des bâtiments, elles descendent rapidement la côte et se glissent jusqu'au pied des ruines du pont Canot. Les armes sont alors immergées dans le Doubs, et les ombres reprennent le chemin de l'École...

b) Un directeur qui couvre et qui soutient les « détenus ». Le lendemain c'est l'effervescence dans l'École. Louis Trincano s'enquiert rapidement auprès des Allemands de la situation des « prévenus » et essaie de rassurer les familles. Il intervient auprès des personnalités et de sa hiérarchie. Mais très vite il se heurte au silence des autorités car la Gestapo a pris l'affaire en main et c'est Dijon qui désormais régent le tout. Mais Louis Trincano, en sa qualité de Directeur, n'échappe pas au questionnement des enquêteurs. Bien sûr, il ignore tout de ce que les autorités d'Occupation reprochent aux trois membres de son personnel, il se porte même garant de leur intégrité et fait tout ce qu'il peut pour atténuer la menace qui pèse sur eux... Pourtant Louis Trincano, comme tout bon gestionnaire, surtout en ces temps difficiles, est très à l'écoute des bruits et rumeurs qui circulent dans son établissement, s'était vu « informer⁽¹⁾ », il y a quelques mois, que des armes avaient été entreposées dans son Établissement. Conscient du grand péril que cela pouvait présenter pour les personnels, pour son École (et pour lui-même), il s'en était inquiété auprès de sa hiérarchie. Interrogé sur les conditions de l'arrestation des trois hommes lors de l'instruction de son procès, Louis Trincano tient à faire les mises au point suivantes :

"Arrestation de trois membres du personnel⁽²⁾ : "motif ignoré (probablement activités clandestines). Lettre à Mme Marchand* pour intervenir. Les gens de service craignant des perquisitions École me dénoncent qu'un dépôt d'armes était établi dans la chaufferie par les trois intéressés. Dépôt jeté dans le Doubs. Je fais un rapport au Recteur qui me renvoie au Préfet, lequel me met dans cette alternative : faire un rapport réglementaire et les trois professeurs risquent d'être fusillés, ou garder le silence ce qui engage ma responsabilité personnelle aggravée par récentes prescriptions allemandes. Silence gardé."

Avec l'arrestation de trois membres du personnel dans les jours qui suivirent la rentrée, il fallait redoubler d'efforts pour retrouver cet esprit studieux qui était une des règles cardinales de l'École. Certes ces arrestations ont jeté le trouble dans les esprits mais c'est surtout les membres du personnel qui ont été touchés. Chez les élèves la situation est toute autre. Malgré leur dramaturgie, les arrestations de Jean Petiteau et de Marcel Vichot se sont faites assez discrètement⁽³⁾. Louis

l'Économe (M. Gallet ?) qui se chargea de faire disparaître les armes et il se fit vraisemblablement aidé par le concierge, M. Dordor (qui, d'après le témoignage de Jean Petiteau, connaissait l'existence des armes). Étant sur place, ils avaient tous deux les « qualités » pour agir rapidement, car le danger était grand (ils risquaient l'exécution), la discrétion devait être absolue...

(1) Par des personnels de service (infra).

(2) ADD, 1464 W 22, in *Mémoire de Louis Trincano à M. le Juge d'Instruction*, 10 décembre 1944, op., cit.

(3) En fait peu d'élèves ont assisté aux arrestations. Lors de nos entretiens, hormis Pierre Ravret et Jean Lenôte (qui vient d'intégrer l'École), les anciens élèves qui étaient présents dans l'Établissement pendant ces événements n'ont rien remarqué, même pas la présence allemande !

(*) Personnalité bisontine, responsable d'un organisme d'aide aux prisonniers (Croix Rouge ?), qui avait ses entrées à la prison de la Butte et qui suivait avec grande attention le devenir des détenus et qui assurait le lien avec les familles. D'après Georges Jublier et confirmé par M. Lochard (Maître d'externat à l'ÉPS, en 1942).

Trincano a tenu à être présent lors de l'arrestation de Jean Petiteau et il est probable qu'il fut aux côtés de Marcel Vichot lorsque la Gestapo est venue le chercher dans sa salle de cours... Dans les semaines qui suivirent, tout est de nouveau en ordre de marche. Il faut remplacer rapidement les absents. Dès le 10 octobre, une première réorganisation se met en place⁽¹⁾ :

"Mutations provisoires. Par suite de l'absence de MM. Vichot et Petiteau Jean, les mesures suivantes sont prises à dater du lundi 12 courant et jusqu'à nouvel ordre :

1°) M. Cupillard, retraité* prendra à l'atelier la 1^{ère} année de Mécanique (Techniciens) en place de M. Janod.

2°) M. Janod prendra à l'atelier la 2^{ème} année de Mécanique (Techniciens) en place de M. George.

3°) M. George prendra à l'atelier la 3^{ème} et 4^{ème} année de Mécanique en place de M. Vichot.

4°) M. Petiteau Victor prendra au dessin les cours des 1^{ère} et 2^{ème} année d'Horlogerie et 1^{ère} année de Mécanique en place de M. Petiteau Jean.

5°) M. Braille prendra les cours de technologie de 3^{ème} et 4^{ème} année de Mécanique, et de dessin de 4^{ème} année de Mécanique en place de M. Vichot.

MM. Janod et George conserveront les cours de technologie, de dessin, etc. dont ils sont présentement chargés."

Un mois après, un nouvel organigramme s'installe sur la durée. On recrute un nouveau professeur, technique, on « récupère » un professeur de mécanique de l'ÉNP de Morez (toujours occupée par les troupes allemandes) et on procède au remplacement de M. Berthet⁽²⁾ :

"Les modifications suivantes sont apportées dans le personnel de l'ÉNH :

- M. Prost est nommé Surveillant Général en remplacement de M. Billoué, nommé censeur de Lycée.

- M. Fritz, Assistant à la Faculté des Sciences est chargé de cours de Sciences.

- M. Coessy est nommé PTA (emploi créé). Date d'entrée non encore fixée.

- M. Benier-Rollet, PTA à l'ÉNP de Morez, est nommé à Besançon (absence de M. Vichot).

- M. Pflieger est nommé Maître-Interne en remplacement de M. Dufay déplacé.

- M. Demonet est chargé des fonctions d'outilleur de PMP (Petite Mécanique de Précision) en remplacement de M. Roquet nommé électricien (absence de M. Berthet).

Dans les semaines qui suivent les arrestations, la Gestapo rode toujours. Elle s'intéresse maintenant à Pierre Ravret. Alors que celui-ci doit passer un oral de contrôle devant Jules Haag, pour son examen terminal, deux policiers se présentent à l'Institut pour s'entretenir avec lui. Le Directeur de l'Institut leur demande de repasser plus tard, après l'interrogation. Ceux-ci acquiescent et s'en vont boire un café dans un petit bar tout proche... L'examen terminé, avec la complicité de Jules Haag, Pierre Ravret quitte subrepticement et surtout fort rapidement l'École. Il vient de subir son dernier examen, il est temps de rentrer chez lui. Avec grande prudence, il s'en va prendre un train à la gare Viotte, vérifie minutieusement en interrogeant du regard le chef de gare si tout est calme, monte dans un wagon et part retrouver les siens, pour un temps, en Haute-Saône⁽³⁾...

(1) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 22, Note de service du 10 octobre 1942. Avis favorables du Recteur et de l'I A.*

(2) Ibid., *Note de service du 19 novembre 1942.*

(3) D'après le témoignage de Pierre Ravret.

(*) Ancien professeur à l'ÉNH (supra).

8-4-2) Des élèves pris au piège Service Obligatoire du Travail : le temps des interrogations et de la controverse.

Le 11 novembre 1942, le visage de la France occupée se modifie brusquement. La zone libre n'est plus (supra). Le poids de l'Occupation change de nouveau de nature. Après l'appel aux travailleurs volontaires pour l'Allemagne, on met en place un système de réquisition obligatoire qui obéit à des règles strictes et qui touchent maintenant toute une partie de la jeunesse (supra). Les autorités allemandes fixent des conditions d'âge qui incluent désormais des jeunes gens de 20 ans et qui sont scolarisés. Certes, certaines dispositions permettent encore d'échapper à cette réquisition mais si elles concernent les bacheliers inscrits pour une poursuite d'études à l'Université, ou dans certaines écoles d'ingénieurs, rien n'est prévu pour le cas particulier des élèves techniciens de l'ÉNH de Besançon. Pourtant, ces derniers sont inscrits dans le cursus d'ingénieur de l'Institut de Chronométrie qui lui-même est rattaché à la Faculté des Sciences de Besançon. En ce 4 décembre 1942, quand un courrier de la *Feldkommandantur* arrive à la Direction de l'École pour requérir une vingtaine d'élèves, tous âgés de 20 ans, Louis Trincano est tellement surpris par l'objet de la demande qu'il pense à une erreur. Mais bien vite il doit déchanter. Pour les élèves concernés c'est la consternation. Alors que certains se croyaient protégés par leur statut « d'étudiants⁽¹⁾ », on ne leur donne que quelques jours pour préparer leurs affaires avant de partir pour l'Allemagne. Quant aux parents qui avaient placé toute leur confiance en cette École (et en son Directeur), c'est l'effondrement. Ils se sentent trahis dans leur choix alors qu'ils observent que d'autres écoles ne sont pas encore touchées par cette « déportation ». La surprise passée, face à cet « oukase », Louis Trincano s'empresse de réagir. Il fait feu de tout bois. Il alerte sa hiérarchie, il multiplie les démarches auprès des autorités d'Occupation et use d'artifices procéduraux pour retarder leur départ... S'il parvient à en maintenir une moitié sur place, il échoue à les garder tous. Ils seront donc douze en ce mois de décembre 1942 à partir dans les usines allemandes*. Nous avons vu précédemment que si les arrestations de Marcel Berthet, Jean Petiteau et de Marcel Vichot avaient surtout jeté le trouble parmi les membres du personnel, elles avaient été largement ignorées par les élèves. Mais cette fois, la donne est différente. Cette réquisition touche des élèves praticiens et ceux inscrits dans les classes de techniciens et d'ingénieurs et c'est toute la communauté scolaire qui est en émoi. Les parents sont prévenus. Une inquiétude sourd au sein de l'École et dans les familles concernées. Hier c'était l'arrestation de trois membres du personnel, aujourd'hui des élèves âgés de 20 ans, sont requis pour aller travailler en Allemagne, qu'en sera-t-il de la situation, demain ? Si, depuis les débuts de l'Occupation Louis Trincano avait toujours réussi à maîtriser les événements, avec la réquisition des

(1) ADD, 1464 W 22. *Témoignage de M. Bertrand recteur de l'académie*, 28 décembre 1944, annexe 3, doc. 25 2/2.

(*) Tous traverseront les épreuves dans l'attente d'une liberté retrouvée et tous reviendront sains et saufs...

élèves pour le STO, la situation semble, pour la première fois, lui échapper. Toute une petite série d'incidents va marquer leur départ. Ses discours et ses interventions font l'objet de critiques vives. La controverse enflé et quitte l'École pour s'inviter en Ville. Alors que la réquisition des élèves devait s'inscrire dans un « *continuum* » de leur formation et portait sur une courte durée, leur retour est sans cesse reporté. Malgré tous les efforts déployés, si Louis Trincano ne parvient pas à réaliser l'élargissement de ses élèves, il obtient cependant nombre de concessions des autorités d'Occupation comme celle de les regrouper, au maximum, dans la même entreprise. Par de très nombreux courriers il assure un lien permanent avec les élèves et les parents et tente à chaque fois de les rassurer tous. Mais le temps des promesses faites par les occupants est révolu. La « réquisition » qui ne devait durer qu'un an menace de perdurer. La situation de la guerre, pour les Allemands, devient de plus en plus critique et la période n'est plus à la « concertation ». Louis Trincano se retrouve piégé entre une administration qui reste collée à l'application des textes généraux, et qui ne veut rien savoir de la situation particulière des élèves techniciens de l'ÉNH, le « diktat » des autorités d'Occupation, et les élèves (et leurs parents) à qui on avait promis que cet exil forcé s'inscrirait dans la continuité de leur scolarité... Il semble que c'est surtout à partir cette réquisition pour le STO, qu'une défiance vis-à-vis de Louis Trincano, s'installe définitivement dans une petite partie de l'opinion bisontine, irriguée en cela par de méchantes rumeurs qui cherchent à entacher son honneur. Pendant l'année 1943, il va être le destinataire de maints courriers anonymes chargés de menaces. On l'accuse même d'être devenu un « collabo » ! Il réagit et obtient même des excuses⁽¹⁾. Mais dans l'imaginaire collectif, des interrogations demeurent sur son attitude réelle. À la fin de l'année 1943, les intimidations se font plus précises, il informe alors sa hiérarchie. Celle-ci répond par une mise à la retraite d'office... Pour tenter de bien appréhender l'état de cette question et d'essayer de démêler l'écheveau de cette controverse qui a fortement marqué les esprits, il nous est nécessaire de revenir, dans un premier temps, aux conditions initiales qui ont déclenché cette réquisition. Nous examinerons ensuite le déroulement chronologique des faits et les différentes actions diligentées par Louis Trincano pour faire revenir ses élèves avant que de terminer sur le point de la situation lors de son départ de l'École...

a) Décembre 1942 : les clauses de la « réquisition », les tentatives d'échapper au recrutement et les « promesses » faites par les autorités d'Occupation...

Ce vendredi, 4 décembre 1942, les lecteurs du *Petit Comtois* peuvent prendre connaissance d'un communiqué important qui émane des préfectures du Doubs, du Jura et de Belfort. Il a trait aux « Convocations par la *Feldkommandantur* » de travailleurs dans le but déclaré de « compléter » les effectifs qui participent à la « relève des prisonniers ». Outre la procédure à suivre, le communiqué

(1) Infra. Voir annexe 3, doc. 26 5/6

n'oublie pas de rappeler que toute défection sera suivie de « sanctions personnelles » et qu'elle « exposera l'ensemble de la population⁽¹⁾ » :

"Convocations par la Feldkommandantur de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne.

Les convocations générales adressées directement par l'autorité allemande (...) ont pour but de compléter les effectifs des travailleurs pour la Relève, dans la limite des chiffres fixés pour le département par les autorités supérieures, et qui n'avaient pas permis d'atteindre la procédure suivie jusqu'à présent dans le cadre de la réglementation appliquée par les services français de la main-d'œuvre et de la production industrielle⁽²⁾. Les désignations seront donc faites directement par les bureaux d'embauche allemands, qui ont toutefois accepté qu'un représentant français de la main-d'œuvre suive dans chacun des bureaux d'embauche les opérations en cause. Il est précisé que les ouvriers et employés ainsi désignés compteront pour la Relève et le retour des prisonniers s'ils sont classés comme spécialistes et que, dans tous les cas, leurs ayants-droits bénéficieront de tous les avantages accordés par la réglementation française (demi-salaire et code de la famille). Une discrimination préalable n'ayant pu être établie par les services allemands qui ne disposaient pas de tous les éléments d'appréciation nécessaires, un choix sera fait parmi les personnes convoquées, en fonction des situations de famille et de la nature de l'emploi occupé. Toute personne qui aurait un motif d'exemption à faire valoir est donc invitée à se munir de certificats établissant nettement la situation (...). Si les personnes convoquées ne se présentaient pas, elles s'exposeraient à des sanctions personnelles et exposeraient l'ensemble de la population à des difficultés nouvelles, l'autorité occupante ayant marqué sa volonté de trouver, dans les délais prescrits le nombre de travailleurs prévus."

Dans le même temps, ce même 4 décembre, à l'ÉNH de Besançon, le courrier du matin apporte un certain nombre de convocations de la *Feldkommandantur* aux élèves âgés de 20 ans et plus, ainsi qu'à plusieurs agents de l'École. Il leur est demandé instamment de se présenter à l'Office du placement en Allemagne. Aussitôt, Louis Trincano distribue force Certificats de scolarité aux élèves et autres Attestations d'employés rétribués par l'État, aux agents. Dans les heures qui suivent, les premiers élèves de retour de l'Office, reviennent à l'École catastrophés. Ils ont reçu l'ordre de partir dans les quatre jours pour l'Allemagne... De suite, le Directeur saisi les autorités académiques de l'état de la situation et leur demande d'intervenir immédiatement pour empêcher ces départs : *"en faisant valoir, pour la formation des élèves et pour les sanctions de fin d'études, la nécessité de pouvoir terminer au moins leur année scolaire⁽³⁾"*.

- **Le samedi 5 décembre** au matin, Louis Trincano se rend à la *Feldkommandantur* et rencontre le lieutenant Rapp. Dans un premier temps il obtient que la convocation des personnels* de l'École soit rapportée. Ensuite il plaide pour ses élèves. En s'appuyant sur les textes qui protègent les étudiants de toute réquisition (infra), il argue que les élèves de l'ÉNH ressortissent de cette catégorie et qu'ils doivent donc bénéficier des mêmes mesures d'exemption. Mais le lieutenant Rapp a des ordres (quota), il refuse d'envisager cette caractérisation. N'obtenant pas satisfaction sur ce point vital, Louis Trincano demande alors que les élèves soient au moins regroupés pour être envoyés dans une usine de travaux de précision⁽⁴⁾. Cette proposition est acceptée. Il est alors convenu qu'un agent allemand

(1) *Le Petit Comtois*, in « Chronique régionale », vendredi 4 décembre 1942.

(2) Voir le chapitre consacré au Service Obligatoire du Travail, supra.

(3) *Courrier de Louis Trincano adressé au Recteur*, le 4 décembre 1942. Voir annexe 3, doc. 20.

(4) ADD, 1464 W 22, in *Rapport de Synthèse de Louis Trincano à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, Direction de l'Enseignement Technique, s/c de M. l'Inspecteur d'Académie, et copie au Recteur*, 8 décembre 1942.

(*) Un ouvrier instructeur, le cuisinier, l'aide-cuisinier et deux agents. Ibid.

se rendra, le lundi matin, au siège de l'École afin d'arrêter les modalités du départ. Mais dans le même temps, les autorités préfectorales et académiques obtiennent une réponse favorable du Ministère pour l'assimilation des élèves de l'ÉNH aux étudiants⁽¹⁾. Elles demandent donc à Louis Trincano de ne pas donner suite aux inscriptions. Aussitôt ce dernier écrit à la *Feldkommandatur* pour ajourner la venue de l'agent allemand, puisque la réquisition est devenue caduque...

- **Dimanche 6 décembre.** La *Feldkommandatur* accuse réception du courrier mais dit aussi qu'elle a été saisie d'instructions de Dijon pour maintenir le recrutement des élèves de l'École Nationale d'Horlogerie. De nouveau Louis Trincano interpelle le Recteur qui se dit prêt à réintervenir au plus haut niveau, dès le lendemain matin. En attendant il lui suggère de laisser opérer l'agent allemand dans les limites possibles⁽²⁾...

- **Lundi 7 décembre.** M. Wolf, agent de l'Office allemand se présente avec une interprète*. Mais laissons à Louis Trincano le soin de rapporter la nature des tractations et les dispositions qui furent arrêtées⁽³⁾ :

"(M. Wolf) me demande combien j'ai de jeunes gens de 20 ans et plus à l'École. Je réponds d'une façon évasive : quinze, le priant de se reporter à ses convocations. Il me donne alors un chiffre précis : vingt-cinq. Effectivement il y a vingt-cinq élèves d'âge requis, mais cinq possèdent une inscription à la Faculté des sciences et se trouvent libérés d'office. Je fais alors observer que l'avis de la Felkommandatur, paru le 4 courant dans la presse locale (supra) pour annoncer les convocations indique que celles-ci ont pour but de compléter la "Relève" "dans la limite des chiffres fixés pour le département". Or l'École est Nationale et comporte une majorité d'élèves d'autres départements. M. Wolf demande des instructions à la Felkommandatur qui maintient le recrutement intégral des élèves d'âge voulu. Je demande alors que ces jeunes gens puissent continuer leurs études dans la mesure du possible avec le concours de l'École de façon à ne pas porter préjudice aux sanctions espérées (diplôme). M. Wolf me répond qu'ils seront tous envoyés à Nuremberg dans les usines Siemens (mécanique de précision et appareillage électrique) et qu'ils seront traités comme des étudiants, avec des cours, de telle sorte que leur séjour d'un an leur soit profitable. Il offre même que les élèves aillent dans une autre ville s'ils préfèrent. Ceux-ci consultés ultérieurement, après avoir hésité entre Pforzheim, Schramberg, Schwenningen, centres horlogers, choisirent Nuremberg (centre universitaire, industries de petite mécanique). Je demande alors que les jeunes gens des autres départements puissent aller embrasser leurs parents. M. Wolf accorde jusqu'à vendredi matin (11 décembre) et décide qu'il sera délivré un permis de circulation à chaque intéressé (dix), comme ces permis entraînent la signature de contrats, je demande à M. Wolf une lettre signée de lui déclarant nuls lesdits contrats au cas où les autorités allemandes accéderaient à la demande des autorités françaises que les élèves de l'École Nationale soient assimilés aux étudiants. M. Wolf me remet une déclaration formelle en ce sens. Il a été établi pour chaque élève :

- un contrat en trois exemplaires (un pour l'élève, un pour l'Office, un pour l'employeur),
- une instruction pour la main-d'œuvre embauchée en Allemagne,
- un certificat pour le paiement de l'indemnité d'équipement (1 000 francs),
- un bordereau pour envoi d'économies,
- un bon de transport (visite aux parents)...".

- **Mardi 8 décembre.** Louis Trincano peut alors dresser deux listes des élèves de plus de 20 ans : l'une ayant trait aux élèves qui se trouvent exemptés de toute réquisition pour l'Allemagne avec les

(1) Ibid., in *Rapport de Louis Trincano à Monsieur le Ministre de l'Éducation...*, 8 décembre 1942.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(*) Mlle Jeanney. Voir annexe 3.

motifs afférents⁽¹⁾, l'autre, celle des requis, ayant signé leur contrat et qui doivent partir outre-Rhin, le vendredi 11 décembre (sauf contre-ordre*) :

1) Élèves exemptés de contrats :

<u>NOMS et Prénoms :</u>	<u>Motifs d'exemption :</u>
1- LEFÈBVRE Daniel	- Inscription à la Faculté des Sciences (Institut de Chronométrie)
2- GEORGE Paul	- " " " " "
3- BELOT Jean	- " " " " "
4- BULLETT Pierre	- " " " " "
5- DUVEAUX Claude	- " " " " "
6- RÉGNIEZ René	- Frère déjà convoqué
7- COUR Guy	- Infirmes
8- BAO Dominique	- Certificat de maladie
9- CAILLARD Fernand	- Mutilé. Devra toutefois travailler dans une usine à Besançon**

2) Élèves soumis à la réquisition en Allemagne, ayant signé leur contrat :

<u>NOMS et Prénoms</u>	<u>Origine géographique</u>	<u>Section</u>	<u>Observations</u>
1- BRIDEL Jean	Concarneau	2 ^e Technicien	Permis gratuit pour visiter la famille
2- BODEREAU Bernard	Le Mans	1 ^e Technicien	Permis gratuit pour visiter la famille
3- BRAND Bernard	Boussières (Doubs)	3 ^e Technicien	
4- BOSSY Bernard	Besançon	4 ^e Horlogerie	
5- BOILLOT Alfred	Morteau	3 ^e Technicien	
6- BRENOT René	Bussières (Hte Saône)	3 ^e Technicien	
7- CHARLET ^a Jules	Lille	2 ^e Horlogerie	
8- CHATELOT Gilbert	Essert (T-d-B)	3 ^e Mécanique	Permis gratuit pour visiter la famille
9- DELLISTE ^a Eugène	Burbure (P-d-C)	4 ^e Horlogerie	
10- HANET Pierre	Enghien-les-Bains	4 ^e Horlogerie	Permis gratuit pour visiter la famille
11- JORIOT Camille	Villers-le-Lac	2 ^e Technicien	
12- LABADENS Marcel	Auxerre	2 ^e Technicien	Permis gratuit pour visiter la famille
13- LEFAURE ^a Maurice	Casablanca	4 ^e Mécanique	Permis gratuit pour visiter la famille
14- LIÉVAUX René	Besançon	3 ^e Mécanique	
15- MOUCHE Pierre	Berck-Plage	3 ^e Horlogerie	Permis gratuit pour visiter la famille
16- PELTIER ^a André	Pontarlier	3 ^e Horlogerie	Permis gratuit pour visiter la famille

(a) Charlet, Delliste, Lefaure et Peltier ne partiront pas (infra).

Dans son compte rendu au Ministre, toujours à la date du 8 décembre⁽²⁾, Louis Trincano précise : "qu'il reste à attendre les démarches de M. le Recteur, et si ces jeunes gens devaient partir, j'assurerais une liaison permanente avec eux par une correspondance hebdomadaire, l'envoi de livres, de cours, etc. Je propose qu'ils soient considérés comme des élèves en stage à

(1) D'après Jules Haag, Louis Trincano a réussi à faire croire aux Allemands que les élèves techniciens en 4^e année de la classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie étaient des étudiants inscrits à la Faculté des Sciences, alors qu'ils n'avaient pas encore passé le concours d'entrée (infra). ADD, 1464 W 22, *Audition et Témoignage de Jules Haag*, 15 novembre et 19 décembre 1944. On se reportera aussi au témoignage de M. Vogt. Sur ce point, voir annexe 3, doc. 24 et 25.

(2) Ibid.

(*) Sous réserve du résultat des démarches engagées par le Recteur auprès du Ministère de l'Éducation Nationale sur le statut « étudiant » de tous les élèves techniciens (classes préparatoires) (infra).

(**) Un certain nombre d'élèves de l'ÉNH et de l'Institut de Chronométrie, à peine sortis de leurs études, firent leur STO dans des usines bisontines comme Jacques Tison, ingénieur diplômé de l'Institut de Chronométrie, chez Lip (infra).

l'étranger qui continuent à préparer leur diplôme : un plan d'études serait établi à cet effet avec les professeurs suivant la classe de chaque élève."

Dans sa conclusion, il déclare que les élèves sont « prêts à partir avec courage », étant groupés, « traités avec faveur » et « non astreints dans leur avenir ». Il précise aussi que les circonstances veulent que leur esprit s'en trouve même bien préparé, car M. Braille, Chef de Travaux, leur avait fait le jeudi 3 décembre, une "causerie*" sur « l'Enseignement professionnel en Allemagne » d'après le rapport de voyage (parties relations) qu'ils firent outre-Rhin, et que lui-même apporta diverses précisions. Désormais ces jeunes savent ainsi : "qu'il y a dans le domaine technique et social quelque chose à apprendre outre-Rhin, qui leur conférera une certaine notoriété à leur retour"...

- Les ultimes démarches pour garder les élèves. Mais si pour Louis Trincano, le départ des élèves semble s'inscrire dans l'inéluctable, il continue cependant à se battre en multipliant les tentatives dilatoires pour éloigner l'échéance, et pourquoi pas, les empêcher de partir ? Toujours dans l'attente d'une réponse du Ministère concernant le statut « étudiant » des élèves techniciens⁽¹⁾ de l'ÉNH, il ne cesse d'intervenir auprès des Autorités allemandes pour demander des précisions voire pour contester des points portés sur les contrats ou pour en relever certaines carences... Mais ce qu'il veut surtout, c'est obtenir, par écrit, un certain nombre de garanties pour les partants (il est même prêt à porter son concours pour les écrire). La veille du départ prévu des élèves, il interpelle de nouveau la *Felkmandantur*⁽²⁾ :

"Besançon le 10 décembre 1942 (copie au Recteur). Monsieur le Lieutenant,

Monsieur le Recteur me téléphone que vous devez recevoir ce matin des instructions de Paris (Hôtel Majestic**) pour savoir si les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie partent ou non pour l'Allemagne. S'ils doivent partir, je vous prie de bien vouloir me le téléphoner aussitôt, et de me faire une lettre dans laquelle je vous prie :

1°) de me confirmer l'ordre de départ des élèves pour l'Allemagne, en précisant à quelle heure ils doivent se trouver demain vendredi devant la gare ;

2°) de me confirmer qu'ils doivent être engagés par l'usine Siemens à Nuremberg. Ce n'est pas porté sur leurs contrats et ils craignent de ne pas être employés selon leur profession. Il serait bon de leur donner aussi une lettre pour le bureau de placement de Nuremberg, précisant qu'ils doivent être embauchés chez Siemens ;

3°) me dire si le départ en Allemagne s'applique à tous les élèves de l'École de 20 ans et plus. Les parents pensent que partent seulement les élèves ayant reçu une convocation par la poste alors que M. Wolf a demandé à l'École tous les élèves de 20 ans ;

4°) je vous signale qu'une partie des élèves a passé la visite médicale. Comme ils devaient tous être visités, il faudrait les examiner avant leur départ compte tenu qu'il en est qui ne reviendront de leur famille que vendredi matin. À signaler le cas d'un infirme (CHARLET atteint de faiblesse musculaire***) ;

5°) me dire si un professeur peut accompagner les élèves jusqu'à Nuremberg pour les présenter à l'usine Siemens et à l'Université et donner tous renseignements sur leurs travaux et leurs études. Ce professeur pourrait-il avoir de vous un ordre de transport aller et retour ?

(1) Les élèves Techniciens sont considérés à l'ÉNH comme faisant partie d'une Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie (supra). C'est sur le statut de cette « section » que se pose la question « étudiante », à l'instar des autres sections préparatoires aux Grandes Écoles (supra/infra).

(2) ADD, 1464 W 22. *Courrier de Louis Trincano au Lieutenant Rapp, Feldkommandantur de Besançon, 10 décembre 1942.*

(*) Nous rappelons qu'un cycle de "causeries" avait été institué, à l'ÉNH, depuis le mois de novembre 1942 (supra).

(**) Siège allemand du Haut-Commandement militaire et de l'Activité économique en France.

(***) Il ne sera pas requis (infra).

Il préparerait aussi l'arrivée des élèves des autres Écoles Nationales⁽¹⁾.

Je vous remercie à l'avance de votre réponse, qui sera lue aux élèves et à leurs parents, et de la lettre destinée à Nuremberg pour l'usine Siemens. Si vous voulez, je pourrais encore écrire à la machine sur chaque contrat : Usine Siemens...

Je vous remercie également pour tout ce que vous ferez pour que mes élèves soient bien traités, afin d'encourager ceux qui partiront par la suite de Besançon et des autres Écoles techniques de France. J'envoie copie à M. Wolf. Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant, mes salutations distinguées. Le Directeur.

P.S. Si vous ne pouvez m'envoyer les deux lettres de suite après la décision de Paris, je vous prie de me téléphoner, et je les ferai prendre aussitôt à la Felkommandantur".

b) Le départ des élèves : la recherche d'une solennité dans la dignité, confrontée aux réalités de l'Occupation. En ce vendredi matin, 11 décembre, il faut se rendre à l'évidence que la réponse tant attendue de Paris fait toujours défaut. Il faut se résoudre à laisser partir les élèves. Conscient de la solennité de l'instant, Louis Trincano a, comme à son habitude, minutieusement réglé tous les détails de la matinée. Après un office religieux (pour les volontaires), dès 8 heures 30, tous les élèves requis et leurs parents (ceux qui avaient pu venir), le corps professoral et une délégation des élèves de l'École sont groupés dans la salle des fêtes pour écouter une brève allocution du Directeur. À la fin des encouragements d'usage, il rappelle que le sens de ce départ s'inscrit dans le principe de « la relève », et qu'à « leur geste généreux, il convient aussi d'ajouter le courage et la discipline »... Suit un déjeuner très « substantiel », puis, Louis Trincano en compagnie d'une délégation d'élèves encadrée par quelques surveillants, accompagnent les requis à la gare. Après les ultimes adieux, les douze élèves⁽²⁾ montent dans le wagon de seconde classe* et partent dans le calme... Mais ce résumé cache mal la réalité des choses. Cette matinée fut aussi semée d'embûches auxquelles le Directeur dut faire face, parfois avec autorité. Ces propos furent détournés de leur sens, ce qui troubla la sérénité qui devait être la règle (et qui eut des répercussions lors du procès). Dès le lendemain du départ obligé des élèves, Louis Trincano fait un premier rapport synthétique au Recteur. Fidèle à son caractère, il tente de le faire avec rigueur et objectivité car il n'oublie pas de relever certaines difficultés qu'il a rencontrées. Comme il est le principal témoin laissons-lui le soin de rappeler la chronologie des événements⁽³⁾ et de faire le point de la situation, que nous n'oublierons pas de confronter à d'autres témoignages :

(1) À cette date, Louis Trincano est persuadé que toutes les Écoles Nationales Professionnelles, sont soumises aux mêmes mesures de réquisition alors que, seule l'ÉNH de Besançon est concernée par mesure « expérimentale ». Cette réquisition, unique en France, est à rechercher dans la structure particulière de l'École de Besançon qui offre un continuum de formation, avec des élèves de plus de 20 ans (de l'ouvrier spécialiste à l'ingénieur) et qui intéressent tant les Allemands (infra).

(2) Ils ne seront plus que 12 élèves au départ pour l'Allemagne (infra).

(3) ADD, 1464 W 22. *Rapport de Louis Trincano à Monsieur le Recteur de l'Université s/c de M. l'Inspecteur d'Académie, 12 décembre 1942.*

(*) À l'époque, les wagons de voyageurs comportaient trois classes. Louis Trincano avait réussi à obtenir des Allemands que les élèves voyageraient en seconde classe.

"Monsieur le Recteur,

Selon votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les conditions du départ du 11 courant pour l'Allemagne, d'élèves de l'École Nationale. **Je précise d'abord que sur les 25 élèves ayant plus de 20 ans ou plus, 12 sont partis :**

BRIDEL (Concarneau), BODEREAU (Le Mans), BRAND (Boussières), BOSSY (Besançon), BOILLOT (Morteau), BRENOT (Bussières), CHATELOT (Belfort), HANET (Enghien), JORIOT (Villers-le-Lac), LABADENS (Auxerre), LIÉVAUX (Besançon), MOUCHE (Berck-Plage).

- Sur leur demande, 11 vont à Nuremberg et un (BOSSY) à Schramberg (Junghans).

- 5 sont exemptés pour inscriptions à la Faculté : LEFÈVRE, GEORGE, BELOT, BULLET, DUVEAUX. Toutefois GEORGE (Maître-Interne au pair) est parti irrégulièrement depuis le 6 courant⁽¹⁾.

- 2 sont exemptés pour maladie ou infirmité : BAO, COUR.

- 2 sont exemptés pour motifs appréciés par la Felkommandantur : DELLISTE, RÉGNIEZ.

- Un est exempté pour mutilation mais devra travailler dans une usine de la place. Il reste élève pour les cours (CAILLARD, Maître-Interne au pair).

- Un ne s'est pas présenté, mais vient d'être exempté par la Feldkommandantur de sa résidence (Lille), pour infirmité (CHARLET)

- Un ne s'est pas présenté : non revenu de chez ses Parents à Pontarlier (PELTIER**).

- Un ne s'est pas présenté, dont les parents sont au Maroc (LEFAURE).

Le départ s'est effectué dans les conditions suivantes :

- le matin des élèves assistèrent à un office religieux.

- À la rentrée (8 h 30), les élèves de l'École Nationale furent groupés dans la salle de fêtes pour une petite cérémonie d'adieu, autorisée, sur ma demande, par M. le Recteur. Les partants étaient sur l'estrade et des parents étaient dans la salle. Je prononçai une allocution dont je tiens à vous communiquer les termes⁽²⁾ :

"Mes chers amis, Si votre génération subit la rançon du travail, d'autres qui vous précédèrent à un âge encore plus jeune encore, couraient à la mort : ils se rappelaient le 11 novembre à notre mémoire. Du moins reviendrez-vous plus réfléchis et mieux informés pour aider de vos jeunes forces à relever la France gravement blessée mais qui ne doit pas mourir. Chacun de vous sait qu'en partant, il laisse à son foyer un autre Français chargé de famille. Chacun de vous sait qu'en partant, il aide à la libération d'autres Français qui souffrent depuis 3 ans dans un camp de prisonniers. À votre geste généreux, je vous demande d'ajouter là-bas, le courage et la discipline. De la réputation que vous saurez créer à l'École, dans les usines de Nuremberg, bénéficier (à) ceux qui vous suivront s'il le faut. Je me fais à présent l'interprète de M. le Recteur, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et de tous les professeurs pour vous souhaiter un voyage et un séjour satisfaisants. Pour l'École vous êtes toujours considérés comme des élèves, mais comme des élèves, qui ont su, le moment venu, par leur énergie, se montrer des Hommes⁽³⁾. Vive la France"

Un élève partant (Jean Bridel) s'exprima ensuite en termes très nobles. Il me remercia de mes intentions qui favorisera leur sort, m'assura

(1) C'est Louis Trincano, lui-même, qui l'a vivement incité de quitter l'École sur le champ. Mosellan, réfugié à Besançon, avec les réquisitions pour le STO, Paul George* risquait d'être « démasquer ». Outre les sanctions qui n'auraient pas manqué de le toucher, il évitait surtout la menace de se retrouver intégré comme « Malgré-nous » dans l'armée allemande. C'est pourquoi, par mesure de protection, Louis Trincano lui a vivement « conseiller » de quitter immédiatement l'École dès l'arrivée des premières convocations. Paul George eut plusieurs fois l'occasion de rappeler cette entrevue avec Louis Trincano : *"Je ne vous connais pas, je ne vous ai jamais vu, disparaissez pendant qu'il est encore temps !"* Paul George ne se l'est pas fait dire deux fois : « abandonnant outils et bouquins » il partit se mettre à l'abri vers le Sud-Ouest et les Landes. Il revint à Besançon à la Libération. D'après le *Bulletin des Anciens Élèves de l'ÉNH (Jules Haag), n° 151, avril 1992.*

(2) Pour le texte complet avec son préambule, voir annexe 3, doc. 21.

(3) Michel Pugin était présent. Il se rappelle fort bien, avec émotion, de l'organisation de cette cérémonie et de la gravité du discours de Louis Trincano.

(*) Il succéda à André Donat comme directeur général du Cétéhor en 1972 (infra).

(**) Il semble qu'André Peltier fut requis plus tardivement mais en dehors du cadre de l'ÉNH (chez lui ?). Sur le *Registre des Élèves*, on relève une mention, au crayon de papier, qui laisse à croire qu'il fut envoyé à Berlin aux Éts Biedermann (?) et Bzainther (?). De retour à l'ÉNH en 1945, il reçut une bourse au titre de "victime" de Guerre. Il obtint son Diplôme d'Élève Breveté en 1946.

que lui et ses camarades sauraient répondre à mon appel pour le travail et la conduite afin qu'en bénéficient ceux qui suivraient et déclara aux élèves restants que lui et ses camarades portaient plein de courage pour remplir leur devoir ; j'allai lui serrer la main, lui donnai l'accolade, puis le chant scout du « Départ » s'éleva, entonné par toute la salle. Comme me l'a déclaré un professeur de la Faculté des Sciences (Jules Haag ?), ce fut simple, digne et émouvant. Cette réunion a provoqué une détente nécessaire parmi les élèves qui ne voulaient pas laisser partir leurs camarades sans un geste qui risquait d'être indiscipliné, et elle m'a permis de dominer une situation délicate...".

Après le déjeuner qui fut, malgré les restrictions : « très substantiel », Louis Trincano reçut les parents dans son bureau. Après les quelques « conseils » d'usage, il leur remet les copies des trois documents qui furent adressés aux différentes autorités allemandes :

- La lettre circulaire qu'il leur avait prié d'adresser au Directeur de l'École Supérieure de Nuremberg pour recommander leur enfant,
- La lettre qu'il a adressée au Directeur des Usines Siemens pour qu'il reçoive les élèves d'une façon « paternelle » et le priant de bien vouloir l'autoriser à aller leur rendre visite par la suite,
- La lettre qu'il avait sollicitée de la Feldkommandantur pour l'affectation précise des requis aux usines Siemens à titre d'étudiants (supra).

Puis vient le moment de gagner la gare. Louis Trincano accompagne les requis avec une délégation d'élèves. Quelques professeurs et des surveillants font partie du petit cortège. Le départ pour l'Allemagne « s'effectua dans le calme⁽¹⁾ »...

c) Un départ qui réveille cependant les passions et qui réanime une controverse⁽²⁾. S'il est avéré que le départ des élèves s'est effectué, globalement, dans la solennité et la dignité, il fut aussi ponctué par de petits incidents et un début de controverse posé par un élève et des parents à l'endroit du Directeur. Louis Trincano dans son compte rendu à sa hiérarchie ne les élude pas.

Le premier incident se déclare, le matin même, lors de l'office religieux et il a trait aux propos tenus par l'aumônier lors de son homélie. Ce dernier, loin de se conformer à la stricte neutralité religieuse, prend position et condamne, via les propos du Pape, la politique de collaboration suivie par Vichy. Pour Louis Trincano, qui a en maintes occasions affirmé vouloir suivre en matière de formation, les directives édictées par le Chef de l'État⁽³⁾, ces propos visent surtout à le déstabiliser dans sa conduite de l'Établissement et à renforcer : *"ceux qui, à l'École, ont pris une attitude de réserve à son égard⁽⁴⁾"*, c'est pourquoi il se permet d'intervenir vivement à la fin de la cérémonie pour rappeler les contraintes liées à cette réquisition auxquelles l'Établissement doit se soumettre. Pour bien saisir l'état d'esprit dans lequel se trouve Louis Trincano en cette matinée, laissons-le, dans un premier temps, nous rappeler le cadre strictement réglementaire, dans lequel il tenait à limiter les rapports de son École avec l'aumônerie, puis dans un second temps, nous exposer les faits. Dans un troisième temps nous aborderons les retombées de son action. On observe, dans son rapport, qu'il n'omet pas de rappeler

(1) Ibid., d'après Louis Trincano, in *Compte rendu du 12 décembre 1942* adressé au Recteur.

(2) Sur l'attitude du Directeur à vouloir rester fidèle aux directives de neutralité prônées par le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale. Cette controverse, liée à ces incidents, sera évoquée lors du procès de Louis Trincano.

(3) Supra.

(4) Supra.

que, sur les différentes actions engagées vis à vis des élèves requis, le Recteur « l'avait couvert⁽¹⁾ » :

"Monsieur le Recteur, vous m'avez demandé des précisions écrites sur mon exposé verbal au sujet de la cérémonie religieuse qui a précédé le départ des élèves en Allemagne, je dois tout d'abord rappeler que M. l'Abbé Millard est venu au cours de l'année m'informer qu'il avait été nommé aumônier de l'École par Monseigneur l'Archevêque, c'est-à-dire au titre ecclésiastique. Je lui ai répondu avoir transmis à l'Administration une pétition des élèves demandant la nomination d'un Aumônier à l'École Nationale, mais que cette requête n'ayant pas encore eu de suite, je ne pouvais le considérer à titre officiel, aux fonctions en question ; j'aurai donc avec lui des rapports courtois, mais privés, que j'entretenais avec ses prédécesseurs pour les questions de service (heures de messes, etc.). J'ajoutai que je me permettais de compter sur son concours pour obtenir des élèves l'esprit de discipline, celle-ci s'appliquant aussi bien envers le Chef de l'État et son Gouvernement. En ce qui concerne le départ d'élèves pour l'Allemagne, les faits se sont présentés ainsi : M. l'Abbé Millard est venu demander au Surveillant Général l'autorisation pour les élèves internes catholiques de l'École Nationale, d'assister à une messe à 7 h 30 à l'intention des partants ; le Surveillant Général accepta du moment que cela ne dérangeait pas l'enseignement. Mis au courant, je décidai d'assister à cette cérémonie pour témoigner ma sympathie aux partants malgré que je n'aie pas été invité, ni le Surveillant Général, et alors que des invitations de ce genre avaient eu lieu en d'autres circonstances. À l'office M. l'Abbé Millard adressa à l'auditoire des paroles de circonstances mais avec tendances politiques. Il déclara que le Pape condamnait également le nazisme et le communisme et le terme : « violence », qu'il répéta dans un sens condamnable, fut repris par les élèves dans des invocations. En fait j'ai l'impression que dans cette affaire M. l'Abbé est solidaire de ceux à l'École qui ont pris à mon égard une attitude de réserve parce que j'affirme une discipline envers le Chef de l'État et son Gouvernement donc suivre toutes les directives. En la circonstance certains auraient volontiers admis que je camoufle des moins* de 20 ans aux autorités allemandes en même temps que je m'oppose à leur départ puisqu'il s'agissait de « volontaires** » ! Vous m'avez couvert dans les deux cas. Ce qui m'a surpris dans cette affaire, c'est qu'elle m'a révélé que je n'avais pas en M. Millard un appui dans mon action de loyalisme alors que j'avais émis un avis favorable à la nomination d'un aumônier, s'agissant de religion et non de politique. M. le Surveillant Général, qui était présent à la messe, dans le même esprit de sympathie, a nettement eu l'impression que les paroles prononcées posaient les élèves en victimes. J'ajoute que Mme Trincano, qui est cependant pratiquante, et avait tenu à m'accompagner, a été également mal impressionnée par les paroles de M. l'Abbé à l'encontre de l'esprit chrétien d'apaisement et de conciliation. Me taire alors que ces paroles ont été adressées devant moi, à mes élèves, seraient me solidariser : je ne l'accepte pas."

Le deuxième incident. Pour rester dans la chronologie des événements, il surgit en fin de matinée, au moment de la rencontre entre la Direction, les parents et les élèves concernés. Le malaise est latent. Il touche à la liste des élèves fournie par l'École aux Allemands et sur le sens du mot : « volontaire » utilisé lors de l'établissement des contrats qui régissent les conditions de la « réquisition ». Pour certains parents et un élève (Bernard Brand, infra), l'École n'était pas tenue de fournir les noms aux Allemands, ils proclament qu'il y avait sûrement un moyen d'échapper à cette réquisition et qu'un « camouflage » était possible. Ils font aussi remarquer que le terme : « volontaire », transcrit sur les contrats, est comoté, or aucun élève n'est favorable à cette réquisition, donc le vocable utilisé est spécieux car il ne marque pas la réalité des faits. La discussion semble avoir été durement ressentie par Louis Trincano, car il se trouve être considéré comme étant le principal responsable de la situation. Là encore, il se doit de faire face. Il réfute point par point les reproches qui lui sont adressés. Il évoque les démarches entreprises (dont il attend des réponses***).

(*) Il faut lire : « des plus de 20 ans », car les élèves de « moins de 20 ans », ne sont pas touchés, dans l'instant, par la présente réquisition. Il est vrai que ceux qui approchaient de l'âge « fatidique », pouvaient craindre, à terme, d'être requis (infra).

(**) Ce terme va être contesté par un élève et certains parents, il sera l'objet d'une polémique (infra).

(***) Au moment des faits (nous sommes le 11 décembre), Louis Trincano reste persuadé que les différents recours qu'il a engagés auprès du Ministère de l'Éducation Nationale aboutiront à la reconnaissance du statut « d'étudiant » pour les élèves techniciens et qu'ils se trouveront, *de facto*, exemptés de toute réquisition (infra).

Il tente de convaincre et de rassurer son auditoire. Il rappelle les difficultés du temps, argumente sur les astreintes auxquelles son établissement est soumis... Dans son compte rendu⁽¹⁾ au Recteur il rapporte ainsi les faits et n'oublie pas d'évoquer combien cette situation lui fut « pénible » :

"Je dois ajouter à ce compte rendu qu'un certain malaise exista un moment. D'une part des élèves -plutôt des parents- ne pouvaient comprendre que l'École ne soit pas considérée tenue de donner les noms de tous ceux âgés de 20 ans et plus à l'agent de la Feldkommandantur venu à cet effet. Ils ont compris ensuite que selon leur propre terme un « camouflage » n'était pas admissible, d'autant que l'agent connaissait déjà le nombre exact des intéressés (25) et possédait, par les cartes d'alimentation et les livres de l'École, tous les moyens de contrôle. D'autre part, le terme « volontaire » fut d'abord pris à la lettre et certains allèrent jusqu'à penser que l'École s'était prêtée à ce « volontariat ». Vous savez ce que signifie en réalité ce mot, qui permet tout au moins l'établissement d'un contrat et la libération de prisonniers⁽²⁾ : c'est ce qu'un des partants (René Brenot) exposa lui-même à ses camarades. Pour conclure, je pense avoir fait pour le mieux, dans une situation qui me fut très pénible".

Le troisième incident eu lieu lors de l'arrivée des élèves réquisitionnés en gare. Alors qu'ils étaient consignés à l'École, un petit groupe de leurs camarades échappe à la surveillance de l'Établissement et tentent d'atteindre les quais d'embarquement de la gare pour leur témoigner un ultime au revoir. Louis Trincano les ayant aperçus, se porte à leur rencontre. Il leur rappelle que toute manifestation de ce genre est interdite et leur intime l'ordre de retourner à l'École...

Que s'est-il réellement passé ? Pour en avoir une idée plus précise penchons-nous sur les pièces de son procès. Lors de son arrestation, et dans les différents chefs d'accusation qui sont portés contre lui, Louis Trincano se voit notamment accusé d'avoir, ce jour là, non seulement « arrêté » et « rabroué » les élèves, mais aussi d'en avoir « giflé deux⁽³⁾ » ! Interrogé sur ce sujet dans les jours qui suivirent son arrestation⁽⁴⁾, Louis Trincano rapporte ainsi les faits :

"Les élèves ayant ainsi fait leurs adieux à l'intérieur de l'École, je fus très surpris de voir arriver devant la gare où j'avais accompagné les partants un groupe d'élèves. Je me suis dirigé vers eux avec le Surveillant Général, M. Prost et leur mandais ce qu'ils venaient faire à la gare. Sur leur réponse qu'ils venaient faire leurs adieux à leurs camarades, je leur fis observer que ces adieux avaient été faits et que sur

(1) Ibid.

(2) Sur ce point, nous rappelons que c'est le principal argument avancé par la propagande vichyssoise, pour lancer cette « campagne de réquisition ». Il portait sur l'engagement « contractuel » de la « Relève des prisonniers ». Voir le communiqué paru dans le *Petit Comtois* du 4 décembre 1942, supra.

(3) ADD, 1464 W 22. D'après le *Rapport d'enquête (préliminaire) sur Louis Trincano adressé au Président du Comité Départemental de Libération*, 16 septembre 1944. Dans ce rapport, l'enquêteur, qui ne cite pas ses sources, rapporte ainsi les événements : "Lors du départ des élèves de l'ÉNH, désignés pour aller travailler en Allemagne, deux des élèves manquaient à l'appel. M. Trincano se chargea lui-même de les dépister et de les amener en gare*. À cette occasion plusieurs incidents se produisirent et notamment à la gare Viotte où un groupe de jeunes collègues des élèves partants était venu faire ses adieux. Ces élèves furent arrêtés en face de l'entrée de la Grande Vitesse par le Directeur qui les rabroua et en gifla deux...". Voir annexe 3

(4) Ibid. *Procès-verbal d'audition de Louis Trincano*, 4 octobre 1944.

(*) L'enquêteur fait ici une confusion. Louis Trincano avait réussi à obtenir des Allemands que les partants puissent se rendre dans leur famille avant leur départ. Le Samedi 5 décembre, J. Bridel et M. Labadens demandent l'autorisation d'aller saluer leurs parents. Dans le même temps, Louis Trincano reçoit l'ordre du Recteur de retenir tous les requis (accord du Ministère, supra). Persuadé que les élèves ne partiront pas en Allemagne, le voyage devient donc caduque, Louis Trincano fait alors rechercher les deux élèves en gare (infra).

ordre formel du Recteur, toute manifestation extérieure à l'occasion de ce départ était interdite. Je chargeai le Surveillant Général de reconduire ces élèves à l'École. J'oppose le démenti le plus formel d'avoir touché un de ces élèves et j'ajoute que je n'ai prononcé aucune sanction à l'égard de ces élèves...".

Deux mois plus tard, après sa mise en accusation, en novembre, devant le Juge, interrogé de nouveau sur les conditions du départ des élèves, le discours tenu et sur « l'incident » de la gare, il réitère sa position. Il en profite aussi pour rappeler sa « laïcité » et certains principes qui régissaient son action à la tête de l'École :

"J'ai alors accompagné les partants à la gare. Les adieux avaient déjà été faits auparavant à l'école et j'ai été surpris, à un moment donné, de voir arriver quelques élèves qui m'ont déclaré vouloir renouveler les adieux à leurs camarades. Craignant quelques manifestations en présence des Allemands, je leur ai ordonné de rentrer à l'École sous la conduite du Surveillant Général. À aucun moment je ne me suis permis de frapper un élève. Je n'avais aucune raison de le faire et je ne me le serais pas permis surtout en présence des parents. Je précise que j'ai instamment demandé au Conseil de Discipline de ne donner aucune sanction envers ces élèves qui avaient cependant commis un manquement à la discipline*. Je précise à ce sujet que je n'ai jamais puni un professeur ou un élève pour ses opinions politiques ou religieuses. Chacun dans mon école était libre de penser comme il le voulait pourvu qu'il agisse selon les règlements. Je n'ai moi-même, jamais fait de politique. Je n'ai jamais appartenu à aucun parti et je n'ai jamais fait de propagande anti-gaulliste. Je me suis contenté d'obéir simplement aux ordres du Gouvernement quels qu'ils soient en tant que directeur d'école, donc fonctionnaire, je ne pouvais agir autrement...".

C'est ce dernier incident qui semble avoir surtout frappé les esprits car il fut retenu, près de deux années plus tard, comme l'un des griefs importants à l'endroit du Directeur de l'ÉNH. Par le truchement de quelques élèves, de certains parents désespérés de voir leur enfant partir, et relayée en cela par ceux qui se disent « témoins bien informés », la rumeur court. Ce « geste de violence », sur deux élèves, que l'on prête à Louis Trincano, ne peut « qu'accréditer la thèse » qu'il a bien « contraint » les élèves à partir comme « volontaires ». C'est donc un acte de « collaboration » avéré... À partir de ce jour il devient la cible de vives critiques au sein d'une petite partie de la population. Pourtant Louis Trincano se démène pour faire revenir les élèves. Il empêche aussi tous nouveaux départs... Mais rien n'y fait. Les critiques iront en s'amplifiant au point qu'elles passeront de du stade de simples libelles (fort désagréables) à des menaces de mort, menaces qui mèneront Louis Trincano à un départ forcé... Mais avant d'aborder la dernière partie qui a trait aux élèves soumis au STO, revenons une dernière fois sur ce dernier incident et laissons la parole à un témoin privilégié, présent à la gare, lors du départ des élèves. Interrogé sur le déroulement des faits, lors de l'instruction du procès, Camille Prost, adjoint au Surveillant Général, balaie toutes les accusations de violence et accrédite formellement le témoignage du Directeur⁽¹⁾ :

"J'étais présent avec M. Trincano à la gare Viotte lors du départ des élèves (...). Pour éviter des incidents en gare, le Directeur avait interdit aux élèves restant d'accompagner leurs camarades. Cependant il semble me souvenir, qu'au dernier moment, il a autorisé une délégation à se rendre en gare. Un groupe d'élèves a réussi à tromper la surveillance et à quitter l'École pour se rendre en gare. Comme il s'agissait d'un acte d'indiscipline, M. Trincano s'est porté à leur rencontre (...) et leur a donné l'ordre de revenir à l'École en faisant plus

(1) Ibid. *Déclaration devant le juge*, 14 décembre 1944.

(*) Les dires de Louis Trincano ont tous été corroborés par le Surveillant général (infra).

particulièrement l'observation aux deux élèves qui se trouvaient en tête*. L'un semble obéir tandis que l'autre passe outre et continue son chemin vers la gare. Le reste du groupe se disloque et rentre probablement à l'École, les deux élèves en question se retrouvent sur le quai. J'affirme que pas plus devant la gare que sur le quai j'ai été le témoin que M. Trincano ait battu ou giflé l'un ou l'autre de ces élèves, d'ailleurs M. Trincano a demandé que la sanction soit la plus réduite possible...".

Au soir de ce 11 décembre 1942, éprouvant, qui a vu le départ pour l'Allemagne, de douze de ses élèves, Louis Trincano reste confiant dans son autorité et dans l'avenir. Il reste persuadé que sa requête auprès du Ministère de l'Éducation Nationale pour faire reconnaître le statut d'étudiant à certains des élèves requis, aboutira. Dès lors il engagera immédiatement la procédure pour les faire revenir. S'il a tenu à ce que ce départ soit organisé dans la « dignité » et la « solennité », s'était surtout pour ne pas indisposer les autorités allemandes dans la perspective d'un retour « rapide » des élèves, et il compte sur les relations qu'il a pu tisser ces dernières années pour y parvenir⁽¹⁾...

d) Les attermolements du Ministère, des parents inquiets, des élèves considérés comme des ouvriers, et un Directeur qui espère encore une libération anticipée mais qui se retrouve, *in fine*, isolé... Les élèves sont partis. Pour Louis Trincano, cette décision qui frappe le « groupe des douze » ne peut relever que de l'erreur « matérielle », et le Ministère ne peut que répondre favorablement à ses incessantes interventions pour l'affranchissement de cette réquisition. Il reste persuadé que dans quelques semaines on devrait voir revenir tous les élèves et l'École pourra retrouver, enfin, toute sa sérénité studieuse... Mais le schéma de penser de Louis Trincano, n'intègre pas toutes les nouvelles contingences de la guerre. Il continue à croire que son « entregent » est suffisant pour assurer le retour rapide des élèves. Quant au Ministère, « harcelé » par ses suppliques et celles de l'Institut de Chronométrie, via le Recteur de l'Académie, il multiplie les réponses spécieuses et les attermolements... En dépit des propositions de Louis Trincano pour faire évoluer la situation des élèves, le problème s'enlise, la réquisition perdure et même s'aggrave. Avec l'octroi des « permissions », les Allemands menacent les élèves à signer un nouveau contrat, non limité dans le temps... Le doute est maintenant instillé dans les esprits des élèves et des parents. Ces derniers, pourtant régulièrement informés par l'École, ne cessent d'intervenir pour demander des comptes sur l'action du Directeur et le devenir de leur enfant. La pression et les mots utilisés mettent à mal la position de Louis Trincano et si d'aucuns reconnaissent qu'il fait au mieux pour tenter d'obtenir la libération des élèves, certains semblent néanmoins le tenir pour responsable (tout du moins « l'École ») de cette réquisition « hors norme » et qui semble n'avoir touché que l'École Nationale de Besançon... Face à cette situation, Louis Trincano subit aussi de plein fouet la critique d'une partie de

(1) Supra, infra.

(*) D'après M. Prost, il s'agissait de : Pierre Vexlard et Jean-François Koldas. Ils sont tous deux horlogers. D'après le *Registre d'inscriptions élèves*, on relève, au moment des faits, que Jean-François Koldas a 19 ans ½ et que Pierre Vexlard approche les 19 ans. Ils se sentent tous deux fort concernés par cette réquisition qui risque, en l'état de la question, de les toucher bientôt (surtout Koldas) et on peut comprendre leur acte. Tous deux achèveront leurs études et sortiront diplômés.

la population bisontine régulièrement informée par des « fuites* » savamment distillées par certains personnels de l'École. À mots couverts on lui reproche sa gestion du problème et surtout sa « proximité bienveillante » avec les autorités d'Occupation... Pourtant, à l'analyse des pièces du dossier on observe qu'il fit le maximum pour faire sortir ses élèves de cette impasse et les actes du procès lui rendent témoignage sur ce point. Pour tenter de faire le point sur cette question, il nous est nécessaire d'essayer de reconstituer toute l'action de Louis Trincano au cours de la première période qui a suivi le départ des élèves⁽¹⁾. Pour ce faire nous nous appuyons notamment sur toute une série de courriers qui traduisent les très nombreuses démarches engagées par ce Directeur « graphomane » et sur l'analyse des réponses obtenues. Ces courriers n'ont pas tous été saisis par les autorités judiciaires, certains (importants) sont restés dans les archives de l'École (infra). Les autres ont constitué l'essentiel du dossier de base pour l'instruction du procès. Ce corpus a été complété par les nombreuses dépositions des témoins et les enquêtes policières. Pour traiter la question nous avons sérié tous les courriers consultés en quatre sources principales en respectant, bien évidemment, la chronologie des écrits. Puis nous avons tenté de dégager les principaux déterminants qui émanent d'elles et qui ont servi de fil conducteur à toute l'action de Louis Trincano dans sa tentative d'obtenir l'élargissement des élèves requis. Enfin, fort de ces éléments, nous proposerons, notre conclusion. Nos principales sources d'études qui touchent à la réquisition porteront successivement sur :

- la correspondance administrative établie entre la Direction de l'École, la Direction de l'Institut de Chronométrie, le Rectorat, le Ministère de l'Éducation Nationale et sa Direction de l'Enseignement Technique...
- la correspondance établie entre la Direction de l'École et les élèves requis,
- les échanges épistolaires entre la direction de l'École et les parents des élèves requis,
- la correspondance générale qui, à un moment donné, traite de la situation des élèves requis (qui sera utilisée dans un second temps).

1- Examen de la correspondance administrative (de décembre 1942 à avril 1943). Quand Louis Trincano est informé, le 4 décembre 1942, de la réquisition d'une vingtaine de ses élèves, il n'est pas plus inquiet que cela. Pour lui, l'erreur est évidente, et quand il alerte le Recteur il est certain que les élèves ne partiront pas (supra)⁽²⁾. Pourquoi une telle certitude ? Tout simplement parce qu'il se réfère encore à la loi du 4 septembre 1942 qui a jeté les bases du Service Obligatoire du Travail**. Cette loi

(1) De décembre 1942 à avril 1943. À partir d'avril 1943, d'après les courriers échangés, le retour anticipé des élèves ne semble plus être de mise (infra).

(2) Dans son courrier au Recteur, le 4 décembre 1942, Louis Trincano écrit : *"Au cas où elles (les réquisitions)" ne seraient pas le résultat d'une erreur, s'agissant d'étudiants..."* (supra). Voir annexe 3, doc. 20.

(*) Notamment la diffusion hors des murs de l'École des rumeurs concernant l'arrestation des professeurs et les incidents qui ont eut lieu devant la gare lors du départ des élèves (supra).

(**) *"Loi relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre"*, JO du 13 septembre 1942, p. 3122 ; rectificatif JO du 13 octobre 1942, p. 3450.

qui institue une « obligation » de travailler pour les jeunes gens et les jeunes filles*, touche spécialement toute une frange de la population qui est « sans occupation ». Ne sont donc pas concernés tous ceux qui pourront présenter un certificat de travail. Les élèves et autres étudiants qui sont dans les classes d'âge visées, se trouvent *de facto* dispensés s'ils présentent aux autorités un certificat de scolarité**. Cette référence à la loi du 4 septembre 1942, se trouve dans un courrier que Louis Trincano adresse, le 4 janvier 1943, à un parent d'élève qui l'interpelle sur ladite loi⁽¹⁾ :

"Au sujet de la loi du 4 septembre 1942, j'étais persuadé moi-même que les élèves ne pouvaient être touchés par la réquisition. Quand les premiers convoqués vinrent me montrer leur lettre recommandée, je leur remis un certificat de présence à l'École étant convaincu que cette attestation suffirait pour les faire libérer. C'est à l'annonce de leur départ que j'alertai les autorités académiques et préfectorales, qui intervinrent aussitôt à Paris. Il y eût d'abord gain de cause d'après l'interprétation ministérielle, et j'avisai par lettre les autorités allemandes qu'elles n'avaient plus rien à faire à l'École. Mais celles-ci contestèrent ladite interprétation. J'alertai de nouveau les autorités académiques qui insistèrent auprès du Ministre, lequel provoqua cette fois une réunion des représentants des Gouvernements français et allemand (Hôtel Majestic). Je fus avisé que faute de contre-ordre, les élèves devaient partir..."

Ainsi, lorsque Louis Trincano informe sa hiérarchie, le vendredi 4 décembre 1942 de la réquisition des élèves, cette dernière, dans son ensemble (Recteur, Préfet, Ministère de l'Éducation Nationale...), accrédite, dans un premier temps, la position de Directeur de l'ÉNH dans son interprétation de la loi du 4 septembre. Mais les autorités allemandes ne l'entendent pas ainsi et exigent quand même la réquisition des élèves. Alertée de nouveau par Louis Trincano, le Ministre « provoque » donc une réunion entre les responsables politiques français et allemands pour statuer sur le cas des élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Mais dans l'attente de la réponse, les Allemands obtiennent l'application, sans délai, des mesures de réquisition (supra). C'est une semaine après le départ des élèves, qu'enfin, parvient une première réponse du Ministère qui précise les conditions d'exemption pour les jeunes gens soumis à la réquisition. La Circulaire Ministérielle du 16 décembre 1942⁽²⁾, outre la confirmation de l'exemption pour tous les étudiants inscrits dans un établissement supérieur (art. 2), étend ce principe à d'autres élèves (art. 3 et 4) :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Autorités occupantes (État-Major du Commandement des Forces Militaires en France) sont d'accord pour exempter de la réquisition, conformément à la législation française en vigueur :

"1°) les fonctionnaires sur présentation d'un certificat d'emploi établi par leur Supérieur hiérarchique immédiat ;

2°) les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur sur présentation de leur carte d'étudiant ;

3°) les élèves régulièrement inscrits dans les classes préparatoires aux Concours d'entrée à une Grande École - année préparatoire comprise – ou dans les Instituts de Formation Professionnelle***, sur présentation d'un certificat établi par le Chef d'Établissement ;

(1) AÉNH, *Courrier de Louis Trincano en réponse à M. Labadens*, 4 janvier 1943. Voir annexe 3, doc. 27 6/12

(2) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 22*, Circulaire Ministérielle du 16 décembre 1942. Voir annexe 3, doc. 22.

(*) Elle touche tous les jeunes gens (en bonne santé) de 18 à 50 ans et les jeunes filles, célibataires, de 21 à 35 ans, in Titre 1^{er}, art. 2.

(**) D'après le décret n° 2.894 du 19 septembre 1942, en application de la Loi du 4 septembre 1942, qui dispensait « *les étudiants régulièrement inscrits dans une faculté ou une école...* ».

(***) Les Instituts de Formation Professionnelle dont il est question, ici, sont la nouvelle appellation des : Écoles Normales d'Instituteurs. Ces « Instituts » ne sauraient être assimilés aux Écoles Professionnelles type ÉNH ou ÉNP et encore moins à L'Institut de Chronométrie de Besançon (infra).

4°) les élèves régulièrement inscrits dans les classes de : 1^{ère}, philosophie, mathématiques élémentaires, sur présentation d'un certificat établi par le Chef d'Établissement attestant qu'ils doivent se présenter dès la prochaine session de l'examen du baccalauréat 1^{ère} ou 2^{ème} partie ;

Les exemptions énumérées ci-dessus sont valables pour l'Enseignement privé mais les signatures des Chefs d'Établissement devront être légalisées par le Maire ou par le Commissaire de Police".

Pour le Ministre et par autorisation, l'Inspecteur Général Chargé de Mission : Maurice ROY"

Pour le Directeur de l'ÉNH, ces deux articles concernent directement tous les élèves requis qui étaient dans la classe des techniciens au double titre : que certains sont titulaires du baccalauréat, ou d'une partie, ou sont inscrits pour l'examen, et que tous sont dans une classe « préparatoire » à une « Grande École » et « inscrits » à la Faculté des Sciences. C'est tout du moins ce que pense Louis Trincano qui engage aussitôt une triple démarche que l'on peut résumer ainsi :

1) Puisque, d'après l'article 2, tous les élèves inscrits à en Faculté sont exemptés de toute réquisition au titre qu'ils sont « étudiants », pourquoi ne pas demander l'inscription à la Faculté des Sciences de tous les élèves « techniciens » inscrits dans les quatre années de la Classe Préparatoire à l'Institut de Chronométrie ?

2) Puisque, d'après l'article 3, tous les élèves inscrits en Classes préparatoires aux concours des Grandes Écoles ou dans les Instituts de Formation Professionnelle, peuvent bénéficier de l'exemption, pourquoi ne pas demander que l'Institut de Chronométrie, qui est déjà rattaché à la Faculté des Sciences de Besançon, puisse bénéficier du statut de « Grande École » ?

3) Puisque, d'après l'article 4, plusieurs des élèves requis sont titulaires du baccalauréat, soit d'une partie, ou qu'ils sont inscrits pour se présenter à l'examen, pourquoi ne pas engager immédiatement une procédure de rapatriement ?

Aussitôt, il se concerte avec Jules Haag pour coordonner leurs actions. Comme Louis Trincano avait réussi à « bluffer » les Allemands, en leur affirmant que les élèves techniciens en quatrième année de la classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie, étaient des étudiants inscrits à la Faculté des Sciences⁽¹⁾, il demande à Jules Haag, dans un premier temps, de tenter de faire inscrire à la Faculté des Sciences tous les élèves qui ressortissent des quatre années de la classe préparatoire. Jules Haag tente le coup, mais il se heurte au refus du Secrétaire de l'Université, qui non sans raison, lui oppose la date (nous sommes en décembre). Pour ce dernier, cela risquerait d'accroître la suspicion des Allemands, avec, pour conséquence probable de nuire aux autres étudiants et à l'Université. Dans un second temps, il le sollicite pour qu'il établisse au plus vite un registre⁽²⁾ « officiel », sur lequel seraient inscrits tous les élèves de l'Institut de Chronométrie, y compris tous ceux de la section préparatoire, depuis 1927*. Ce que, avec l'aide de M. Vogt, secrétaire de direction de l'ÉNH, Jules Haag s'empresse de faire. Et dans le même temps il lui demande d'engager auprès du Ministère, une procédure pour faire reconnaître le statut de « Grande École » à l'Institut de

(1) Ce qui n'était pas exact, car pour être considéré comme étudiant (et être immatriculé), il fallait avoir subi avec succès les épreuves du concours d'entrée à l'Institut à la fin de l'année scolaire, or nous ne sommes qu'en décembre ! Ce « bluff » a permis à cinq élèves d'échapper à la réquisition : Daniel Lefèbvre, Paul George, Jean Belot, Pierre Bullet et Claude Duveaux (supra). Sur ce point voir annexe 3, doc. 24 et 25.

(2) Louis Trincano va suggérer à Jules Haag de réaliser rapidement un nouveau Registre élèves où tous les techniciens seraient, à l'instar des élèves ingénieurs, inscrits à la Faculté des Sciences. Jules Haag s'y appliqua avec l'aide de M. Vogt, secrétaire de direction de Louis Trincano. Sur ce point voir annexe 3, doc. 24 et 25.

(*) Date de la création de l'Institut de Chronométrie (supra).

Chronométrie de Besançon⁽¹⁾. Quant aux élèves bacheliers et à ceux qui étaient en passe de l'être, qui ont été requis, Louis Trincano intervient de nouveau auprès du Ministère afin de les faire revenir d'Allemagne, en arguant l'article 4 de la Circulaire du 16 décembre. Car il y a urgence. De l'Allemagne parvient un courrier des élèves*. Si leur moral est relativement bon, leur situation est loin d'être enviable. La promesse qui leur avait été faite d'être traités comme des étudiants n'est pas tenue. Ils se retrouvent dans une posture ouvrière où le principe de production et les soixante heures hebdomadaires sont devenus les bases qui régissent dorénavant leur quotidien et ils le font savoir au Directeur. Fort de ce premier courrier, Louis Trincano s'empresse de le transmettre aux autorités administratives. Au Recteur, il rappelle le point de la situation des élèves techniciens de l'École et souligne à nouveau que la réquisition de certains élèves bacheliers, ou inscrits à l'examen, est en totale contradiction avec le paragraphe 4 de la Circulaire Ministérielle du 16 décembre 1942 (reçue le 26 décembre, supra). Il demande instamment le retour des élèves concernés. Mais pour éviter qu'une injustice frappe les autres élèves praticiens, non touchés par ladite Circulaire, et qui resteraient soumis à la réquisition dans le cadre d'un travail « ouvrier », il n'hésite pas à faire toute une série de propositions, qui tendent à réduire le temps du Service Obligatoire et à réorienter les « finalités du stage » pour les remettre en conformité avec les engagements pris par les autorités locales d'occupation (supra). Il n'hésite pas non plus à interpeller la position du Ministère, qui, dans le cadre des négociations sur la réquisition des élèves avec les autorités d'Occupation, a su protéger les élèves inscrits dans une formation « générale » au détriment de ceux du « technique »... En conclusion, et comme pour faire « pression » sur les autorités administratives à bien vouloir suivre ses suggestions, il exprime au Recteur, comme ultime argument, le risque encouru par l'Institut de Chronométrie en matière de recrutement, si l'École Nationale d'Horlogerie n'est pas capable de « protéger » ses élèves bacheliers à l'instar des Lycées :

- Courrier de Louis Trincano au Recteur, 4 janvier 1943⁽²⁾ :

"J'ai l'honneur de vous faire parvenir inclus copie de la lettre de l'élève Hanet, Chef de groupe de 11 élèves partis travailler à Nuremberg le 11 décembre 1942 (l'autre élève est sur sa demande à Schramberg). Avant d'aborder leur situation, je désire d'abord établir que certains se trouvent en droit de bénéficier de l'exemption des obligations de la réquisition, en vertu de la CM du 16/12/1942, parvenue à l'École le 26 décembre par le BU et dont j'ai saisi les parents suivant lettre qui a reçu votre approbation.

(1) AÉNH, *Courrier de Jules Haag à Maurice Roy, Inspecteur Général, Chargé de mission*, 8 janvier 1943 (infra). Voir aussi annexe 3, doc. 29 3/7.

(2) AÉNH. Voir annexe 3, doc. 29 1/7 et 2/7.

(*) Courrier du 20 décembre 1942 de Pierre Hanet, « chef » du groupe des élèves requis. Pierre Hanet était en 4^{ème} année d'horlogerie lorsqu'il a été requis pour l'Allemagne. Né en 1918, il entre en 1938 à l'ÉNH. Il est mobilisé lors de la déclaration de guerre, il revient à l'École en janvier 1942. Il a 22 ans quand le STO le frappe. Il est le doyen des requis. Louis Trincano lui confie la « responsabilité » du groupe. Il devient donc le principal animateur et coordinateur des onze élèves stationnés à Nuremberg. Il accomplit son rôle de façon remarquable et sut jouer avec la censure pour exprimer le quotidien des élèves. Il fut aussi un médiateur écouté et respecté tant par Louis Trincano que par ses compagnons d'exil forcé. En 1945, il obtient brillamment le Diplôme d'Élève Breveté. Nous reviendrons sur les échanges de courriers entre la direction l'ÉNH et les élèves requis (infra). Voir annexe 3, doc. 26 1/6 et 2/6.

Cette circulaire précise dans son § 4 que sont exemptés les élèves pouvant attester qu'ils doivent se présenter dès la prochaine session à l'examen du baccalauréat 1^{ère} ou 2^{ème} partie. Vous savez que l'École Nationale recrute :

- pour la section des Techniciens, des élèves possédant le baccalauréat 1^{ère} partie,
- pour la section des Ingénieurs, des élèves possédant le baccalauréat 2^{ème} partie.

Or ces élèves sont admis à l'École qui continuent à préparer l'un ou l'autre de ces baccalauréats pour être reçus dans l'une des deux sections et il en est qui sont partis en Allemagne faute d'avoir été exemptés à temps par le CM du 16/12, dont les parents revendiquent à présent le bénéfice. Il s'agit des élèves :

- Bodereau, titulaire du baccalauréat 1^{ère} partie et qui prépare le baccalauréat 2^{ème} partie (admissible) ;
- Bridel, titulaire de la 1^{ère} partie écrite du baccalauréat ;
- Labadens, admissible baccalauréat 2^{ème} partie,
- Brand, titulaire du baccalauréat 1^{ère} partie, prépare la 2^{ème} partie ;
- Mouche, prépare le baccalauréat 1^{ère} partie (admissible).

D'autre part, la lettre de l'élève Hanet établit que, contrairement aux assurances qui m'ont été données à Besançon par l'Office allemand de main-d'œuvre en Allemagne :

1°) ces élèves ne sont pas employés selon leurs capacités professionnelles et font des travaux de manœuvre ;

2°) ces élèves ne sont pas considérés comme des étudiants avec temps pour études, mais comme des ouvriers dont ils ont les horaires.

Il serait souhaitable que, comme pour les élèves relevant de l'enseignement général, une entente soit établie avec les autorités d'occupation (et non avec les Offices locaux non responsables) pour les élèves relevant de l'Enseignement technique. Cette entente pourrait être basée sur les conditions suivantes :

1°) ces élèves ne seraient pas réquisitionnés avant 2 ans au moins de formation professionnelle (il en est parti qui étaient entrés en octobre dernier) ;

2°) ils seraient utilisés à des travaux en rapport avec leur formation pratique et auraient un temps journalier à consacrer à leurs études : leur placement aurait lieu à cet effet dans des établissements organisés pour la formation professionnelle (exemple usines Junkers) ;

3°) la durée du contrat ne pourrait excéder 6 mois.

Je fais remarquer que ces propositions sont celles qui ont été faites cet été par les Usines Junkers, ma visite qui a suivi à Dessau, m'a permis de constater qu'un stage effectué dans ces usines aux conditions précitées serait plutôt un bien pour nos élèves : mon rapport sur ledit voyage est explicatif à ce sujet. Par contre l'abandon dans lequel se trouvent présentement les élèves de l'Enseignement Technique, porte un grave préjudice à leurs études comme à leur moral, surtout sachant qu'on s'est occupé des élèves d'éducation générale. Je propose donc qu'il soit engagé des pourparlers sur les bases indiquées avec clause d'effet rétroactif, ce qui permettrait de faire bénéficier mes 12 élèves des nouvelles dispositions. La négociation proposée me paraît d'autant plus pressante qu'il est déjà question de nouveaux prélèvements dans la jeunesse locale. En terminant, je tiens à observer que le maintien de la situation actuelle porterait un grave préjudice au recrutement de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, les élèves candidats bacheliers sachant qu'ils ne trouveront pas à l'École Nationale la protection assurée par les lycées, et déjà des départs d'élèves qui vont avoir 20 ans s'annoncent".

Dans le même temps arrive une première réponse du Ministère sur le statut des élèves de l'Enseignement Technique, face à la réquisition. Dans ce texte on relève que l'intervention de Louis Trincano, via le Recteur de l'Académie, a mis le Ministère dans l'embarras. Alors que Louis Trincano revendique immédiatement pour ses élèves qui sont en passe de devenir bachelier le bénéfice du § 4 de la CM du 16 décembre 1942, le Ministère « s'aperçoit » que lors de la rédaction de ladite Circulaire, le cas des élèves et étudiants du « technique » n'avait pas été envisagé⁽¹⁾. En l'absence de

(1) Ce point mérite discussion. Pour les Allemands, la question ne se posait pas. Pour eux, tous les élèves du « technique » âgés de 20 ans et plus ressortissaient (à l'instar de leur pays) du monde professionnel et de l'industrie (et non de l'Éducation Nationale, comme en France). En outre ces élèves représentaient un potentiel déjà formé aux techniques de production ce que les élèves des Lycées (formation générale) n'avaient pas, d'où un intérêt moindre à les réquisitionner. On peut aussi penser, que dans le cadre des tractations (dures) avec les Allemands, les autorités françaises, « soulagées » d'avoir sauve-

texte qui « classe » les élèves du « technique » dans les ordres d'enseignement (Supérieur, Secondaire, Primaire), l'Inspecteur Général Chargé de Mission, dans : *"l'attente d'un nouveau texte, l'étude"* qui est censé répondre à la situation des élèves du technique, renvoie la demande de Louis Trincano à la « jurisprudence scolaire » et il conclut que se sont les : *"autorités allemandes qui n'ont pas reconnu la qualité d'étudiants"* aux élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui n'étaient pas inscrits à la Faculté des Sciences :

- Courrier du Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale, au Recteur de l'Académie de Besançon, 5 janvier 1943⁽¹⁾ :

"Par votre lettre du 24 décembre 1942, vous avez bien voulu attirer mon attention sur deux catégories d'élèves dont le cas n'est pas envisagé dans la circulaire du 16 décembre, relative à la réquisition de la main-d'œuvre :

1°) les élèves des établissements techniques et en particulier de l'École Nationale d'Horlogerie : "Le classement des élèves des établissements techniques dans les ordres d'enseignement : Supérieur, Secondaire, Primaire, n'est fixé par aucun texte officiel. Ce texte est actuellement à l'étude. Dans l'état actuel de la jurisprudence scolaire, peuvent être considérés comme étudiants tous les élèves titulaires du baccalauréat. Les autorités allemandes n'ont pas reconnu la qualité d'étudiants aux élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui n'étaient pas inscrits à la Faculté des Sciences (...). L'inspecteur Général chargé de Mission : Maurice ROY."

Parallèlement, et conformément à la demande de Louis Trincano, Jules Haag ne reste pas inactif. Il attire l'attention du Recteur sur les différentes origines de formation des élèves qui peuvent accéder à la formation d'ingénieur à l'Institut de Chronométrie et dont certains, qui ne sont pas titulaires du Baccalauréat, se voient soumis à la réquisition. Cette menace sur une partie du recrutement risque d'obérer le fonctionnement même de la Classe préparatoire des Techniciens qui permet aux élèves brevetés de l'ÉNH de poursuivre leurs études et d'accéder à l'Institut de Chronométrie. Pour obvier le danger, et prenant appui sur l'article 3 de la Circulaire du 16 décembre 1942, il demande que son Établissement puisse revendiquer le statut de « Grande École » comme initialement prévu lors de sa création et notamment par les dispositions qui ressortissent du cadre militaire :

- Courrier du Directeur de l'Institut de Chronométrie à M. le Recteur de l'Académie de Besançon, 6 janvier 1943⁽²⁾ :

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les conséquences que peuvent avoir sur le recrutement des élèves de l'Institut de Chronométrie, les conditions dans lesquelles est appelée à se faire la réquisition de la main d'œuvre pour l'Allemagne, et les cas d'exemption de cette obligation qui sont prévus par la Circulaire ministérielle du 16 décembre 1942. Les élèves en cours d'études à l'Institut sont en cette qualité immatriculés à la Faculté et rentrent dans les cas prévus par la circulaire. Il n'en est pas de même pour les jeunes gens qui se préparent à y rentrer, pour la plupart élèves de l'École d'horlogerie. Un certain nombre d'entre eux titulaires du baccalauréat sont en même temps inscrits pour un certificat de licence ; d'autres sont candidats à l'une ou l'autre partie du baccalauréat. Mais ce sont là des cas individuels, et les candidats techniciens en tant que tels restent soumis à la réquisition.

gardé les lycéens « généraux » de toute réquisition aient « laissé », en contrepartie, « ceux » du technique... ce que Louis Trincano n'oublie pas de souligner dans son courrier au Recteur : *"Par contre l'abandon dans lequel se trouvent présentement les élèves de l'Enseignement Technique, porte un grave préjudice à leurs études comme à leur moral, surtout sachant qu'on s'est occupé des élèves d'éducation générale"*.

(1) AÉNH, Courrier de l'Inspecteur Général, Chargé de Mission, Maurice Roy, à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, 5 janvier 1943. Voir annexe 3, doc. 29 2/7.

(2) AÉNH, Courrier de Jules Haag au Recteur de l'Académie de Besançon, 6 janvier 1943.

Ceci risque d'en amener beaucoup à renoncer à cette voie, compromettant le recrutement de l'Institut pour se tourner vers la préparation d'autres écoles ; En effet il est précisé par la circulaire déjà citée que les élèves des classes préparatoires aux Grandes Écoles bénéficient du même traitement que les étudiants. Il conviendrait donc que l'Institut de Chronométrie soit à ce point de vue assimilé aux dites Écoles, ce qui est du reste conforme à l'esprit des décisions qui ont présidé à sa création. Rappelons d'ailleurs qu'une telle assimilation a été formellement faite quand il s'est agi d'étendre aux élèves de l'Institut le bénéfice des certaines dispositions (art. 21) de la loi militaire de 1928. La mesure demandée ici qui n'intéresse qu'un très petit nombre de jeunes gens, et par suite n'affecterait en rien le recrutement de la main d'œuvre, devrait faire l'objet d'une entente avec les hautes Autorités d'occupation, l'office local de la main d'œuvre n'étant pas qualifié pour prendre une décision. On peut enfin souligner que le but poursuivi n'est nullement de soustraire à la réquisition quelques individus, mais au contraire en permettant de mener à leur terme les études des techniciens de leur permettre de rendre éventuellement de plus grands services. J. Haag".

Toujours dans l'urgence, car Louis Trincano, bien informé par les élèves requis*, sait que, plus le temps passe, le retour « rapide » des élèves devient de plus en plus hypothétique. Il multiplie encore les interventions et sollicite davantage l'aide de Jules Haag. Il lui demande d'intervenir directement auprès de l'Inspecteur Général chargé du dossier au Ministère. Le nouveau registre des élèves de la classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie est achevé (supra), les certificats de scolarité sont prêts (et sans attendre la réponse du Ministère) il propose à Jules Haag de déclarer *ipso facto* que « son » Institut de Chronométrie est une « Grande École » et qu'il y a lieu de rappeler les élèves requis au titre de l'article 3 de la Circulaire de décembre :

- Courrier de Louis Trincano à Jules Haag, 8 janvier 1943⁽¹⁾ :

"Cher Monsieur, Le fait que nous ayons été saisis de la CM. du 16/12/42 que le 26 par l'entremise du BUS, nous a empêchés d'en faire bénéficier les jeunes gens partis pour l'Allemagne le 11 du même mois, qui ont été prélevés à l'École nationale d'Horlogerie où ils se trouvaient comme stagiaires pour la partie technique de leurs études à titre d'élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie. Le § 3 de ladite CM les aurait exemptés de réquisition si cette CM était parvenue à temps. Je me permets de vous proposer qu'à titre de Directeur de l'Institut vous écriviez par l'entremise du Recteur à M. Maurice Roy, Inspecteur général chargé de mission, pour lui faire connaître l'erreur commise par le recrutement fait à l'École de 7 de vos élèves** en joignant le Certificat d'inscription de chacun d'eux pour l'année scolaire en cours. Il s'agit de : MM. Bodereau, Boillot, Brand, Brenot, Bridel, Joriot, Labadens. D'autre part, l'élève Mouche était candidat pour la Section préparatoire et préparait cette année sa 1^{ère} partie du baccalauréat, ayant été admissible à la dernière session suivant certificat universitaire : il répond au § 4 de la CM pour l'exemption. Tous ces jeunes sont à l'usine Firma Job. Uhrnabeck et C°, Gertudstrasse 22-24 Nüremberg. Si M. Roy ne peut obtenir leur retour immédiat, veuillez le prier d'envisager l'obtention d'une réduction à 6 mois de leur contrat, afin que ces élèves ne perdent injustement une année d'études. Enfin je vous propose d'aviser M. Roy que l'IC est déclaré comme GRANDE ÉCOLE, et qu'il conviendrait de l'inscrire effectivement à ce titre afin de prévenir toute surprise si la liste des Grandes Écoles était demandée au Ministère de l'Éducation Nationale.

Recevez, Cher Monsieur, l'expression cordiale de mes meilleurs sentiments. Le Directeur "

Dès la réception du courrier, le jour même, Jules Haag saisit le Ministère. Il réitère la demande du retour des élèves. Conformément aux arguments développés par Louis Trincano, il rappelle que si la

(1) AÉNH, *Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. le Directeur de l'Institut de Chronométrie*, 8 janvier 1943.

(*) Infra.

(**) En déclarant que l'Institut de Chronométrie est une « Grande École », tous les élèves de la Classe préparatoire sont concernés.

Circulaire avait été émise quelques jours plus tôt, le départ des élèves n'aurait pas eu lieu⁽¹⁾. Adroïtement, et tout en envoyant les certificats d'inscription des élèves, attestant qu'ils suivent bien les cours dans une classe préparatoire à une « Grande École », Jules Haag demande toutefois, pour plus de sûreté, à l'Inspecteur Général que son Établissement soit répertorié dans la liste dans les Grandes Écoles : *"afin qu'il n'y ait pas contradiction entre ce que nous affirmons ici et ce que l'on pourrait dire à Paris"* :

- **Courrier de Jules Haag à M. Maurice Roy, Inspecteur Général chargé de Mission⁽²⁾.**

"Monsieur l'Inspecteur Général,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation particulière dans laquelle se trouvent 7 élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon. Ces jeunes gens ont été réquisitionnés par les autorités allemandes, en même temps que quelques élèves de l'École Nationale d'Horlogerie, et sont partis pour l'Allemagne le 11 décembre 1942. Or, suivant les termes de la CM du 16 décembre 1942, ils auraient dû être exemptés comme préparant une Grande École. Il est donc permis de considérer qu'ils ont été l'objet d'une erreur et je prends la liberté de vous demander s'il ne serait pas possible de la réparer en sollicitant, soit leur retour immédiat, soit une réduction de leur contrat à la durée de six mois. Je vous envoie ci-joint leurs certificats d'inscription et vous informe qu'ils sont actuellement à l'usine Firma Job. Uhnabeck et C^o, Gertudstrasse 22-24 Nüremberg. Je vous demande enfin de vouloir bien intervenir auprès du Ministère de l'Éducation pour obtenir que l'Institut de Chronométrie soit classé dans la catégorie des Grandes Écoles, s'il ne l'est déjà, afin qu'il n'y ait pas contradiction entre ce que nous affirmons ici et ce qu'on pourrait dire à Paris.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur de l'Institut de Chronométrie".

Alors que Louis Trincano et Jules Haag s'évertuent à faire revenir les élèves, le 9 janvier 1943, la Direction Générale de l'Enseignement Technique répond enfin et avalise toutes les propositions faites le 11 décembre par Louis Trincano quant au « statut » qu'il y a lieu de conférer aux élèves requis en Allemagne et sur le « suivi de leur stage ». Ce courrier est important car il conforte la position de Louis Trincano lorsque le 7 décembre, il avait exigé des autorités allemandes (M. Wolf), que les requis soient considérés comme : *"des étudiants en stage à l'étranger"* et qu'ils : *"puissent continuer à suivre leurs études avec le concours de l'École"* (supra) et il le charge, officiellement, d'en assurer l'application et le suivi :

(1) Si, au lieu de paraître le 16 décembre, elle avait été diffusée le 10 décembre, il est vraisemblable que les élèves ne seraient pas partis car pour les Autorités allemandes sises à Besançon, et qui sont chargées de la réquisition, l'Institut de Chronométrie ressortissait des « Grandes Écoles ». Les élèves partis, leur « gestion » dès lors dépendait exclusivement des autorités allemandes de Nuremberg. Pour obtenir leur retour, il aurait fallu que les Allemands reconnaissent leur erreur, ce qui, dans la conjoncture de l'époque était quasi impossible. Pour « sauver la face » des Autorités allemandes, et malgré la tentative de Louis Trincano (qui a bien vu le problème) de réduire la durée de la réquisition à 6 mois, le Ministère de l'Éducation Nationale cède devant la position allemande (pour éviter certainement un durcissement de leur part et qui aurait menacé d'autres élèves ?), et désavoue les demandes de Louis Trincano et de Jules Haag en « excluant » du statut de bachelier les élèves du technique et en refusant le classement de Grande École à l'Institut de chronométrie. Pour l'ÉNH, la Circulaire 6 décembre 1942 est vidée de toute sa substance (infra).

(21) AÉNH, *Courrier du Directeur de l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon à M. Maurice Roy, Inspecteur Général chargé de Mission*, 8 janvier 1943.

- **Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale à M. le Recteur de l'Académie de Besançon (notification transmise à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, le 21 janvier), 19 janvier 1943⁽¹⁾.**

Ministère de l'Éducation Nationale
Direction de l'Enseignement Technique
2^{ème} Bureau

Paris, le 19 janvier 1943

le Ministre, Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

Comme suite à votre lettre du 11 décembre 1942 relative à l'achèvement des études des élèves de l'École Nationale d'Horlogerie partis en Allemagne, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il conviendra que le Directeur assure, comme il le propose, une liaison permanente avec ces élèves par une correspondance hebdomadaire, l'envoi de livres, de cours, et s'il y a lieu de denrées alimentaires. Ces élèves seront considérés comme des élèves en stage à l'étranger qui continuent à préparer leur diplôme. Un plan d'études sera établi en leur faveur, d'accord avec les professeurs, d'après la classe de chaque élève. Le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon avisera de ces dispositions les élèves intéressés ainsi que leurs parents.

Par autorisation, le Directeur Général de l'Enseignement Technique, Signé : LUC

Copie transmise à titre de notification à Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à Besançon.

Besançon le 21 janvier 1943. Le Recteur".

Mais le temps passe, inexorablement. Le Ministère tarde toujours à donner des réponses précises sur le devenir des élèves. Le courrier d'Hippolyte Luc, s'il donne raison à Louis Trincano, sur la nécessité de conserver le statut « étudiant » aux requis, ne prend pas position sur leur retour éventuel. Est-ce que leur sort est déjà scellé* ? Louis Trincano s'en alarme. Il vient de recevoir un second courrier de Nuremberg (infra) qu'il transmet au Recteur. Dans sa lettre d'accompagnement il déclare, en fonction des démarches entreprises auprès du Ministère : *" s'il peut donner à ces jeunes gens un espoir quelconque⁽²⁾"*. Plus significative est la réponse qu'il fait au Recteur au reçu du courrier de la Direction Générale de l'Enseignement Technique en date du 19 janvier. Il rappelle toute la genèse de la réquisition et le contexte des propositions qu'il fit alors, mais force est de constater, que les promesses faites par les autorités allemandes de Besançon (M. Wolf) ne sont pas tenues outre-Rhin. Il souligne les manquements du Ministère de l'Éducation Nationale qui n'a pas su négocier avec les Allemands la situation des élèves de l'ÉNH dans « l'expérience » menée dans le département du Doubs pour le recrutement pour le STO. Ses élèves (les seuls dans ce cas, en France) sont maintenant astreints au régime ouvrier, avec des horaires très lourds, et qu'il n'est plus possible pour eux de continuer leurs études (infra). Il estime qu'il y a « rupture du contrat », et dans ces conditions il ne peut plus être question d'un « plan d'études » et « d'envois de cours ». Les parents font montre de leur mécontentement, ils demandent au Recteur l'intervention du Ministre pour le retour de leur enfant, il y a urgence, car les contrats risquent d'être prorogés jusqu'à la fin des hostilités :

(1) AÉNH, *Courrier de M. Luc, Directeur général de l'Enseignement Technique au Recteur de l'Académie de Besançon*, 19 janvier 1943.

(2) Ibid. *Courrier de Louis Trincano au Recteur de l'Académie de Besançon*, 22 janvier 1943. Voir annexe 3, doc. 29 4/7.

(*) De par ses fonctions, Hippolyte Luc est certainement au courant de la décision qui sera prise de ne pas donner une suite favorable aux demandes de l'ÉNH (infra).

- Courrier de Louis Trincano au Recteur de l'Académie, 25 janvier 1943⁽¹⁾.

"Monsieur le Recteur,

Vous m'avez transmis copie d'une lettre en date du 19 courant de M. le Ministre de l'Éducation Nationale (Enseignement Technique 2^{ème} bureau) par laquelle je dois assurer selon mes propositions, une liaison permanente avec les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon partis en Allemagne, sous forme de correspondance, d'envoi de livres de cours, et s'il y a lieu de denrées alimentaires*. Ces élèves étant considérés en stage à l'étranger, un plan d'études serait établi selon leur classe pour la continuation de leurs études en vue de préparer leur diplôme. J'ai l'honneur de vous rendre compte que lorsque j'ai fait les propositions sus indiquées, qui se trouvent ratifiées, je comptais que mes élèves bénéficieraient, selon la déclaration formelle qui leur fût faite dans mon bureau par le Directeur à Besançon du Service de la main d'œuvre en Allemagne, du régime des étudiants. C'est pourquoi je me suis permis de vous demander une lettre pour le Directeur de l'École Supérieure de Nüremberg, à lui remettre par mes élèves pour qu'ils trouvent un appui pour la continuation de leurs études. Ils devaient également, selon ma demande, faire des travaux en rapport avec leur formation professionnelle. Or, de leur correspondance, il ressort que mes élèves ne sont traités :

- ni comme des étudiants, puisqu'ils accomplissent 60 heures de travail par semaine, et se trouvent ainsi astreints au régime ouvrier ; - ni comme des horlogers ou des mécaniciens de précision puisqu'ils font des travaux de série sans aucun intérêt professionnel et ne nécessitant même pas une formation spéciale. Leurs seuls avantages c'est d'être groupés dans une usine où le Directeur se montre bienveillant, et de se trouver, pour leurs rares loisirs, dans une grande ville. Mais au point de vue enseignement on ne saurait songer à leur demander, après des journées de fatigue comme celles imposées, de travailler des cours, d'autant que le faible temps qui leur reste disponible est encore utilisé pour leur entretien. Ce qui est navrant dans cette affaire, c'est que mes élèves sont les seuls de France victimes, avec le choix du département du Doubs pour un essai de réquisition, de ce qu'aucune entente préalable n'ait eu lieu entre le Ministère de l'Éducation Nationale et les autorités d'occupation. Il a fallu le recrutement forcé d'élèves à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon pour que, grâce à vos interventions répétées, la question soit examinée en haut lieu et pour aboutir à la CM du 16-12-42, qui m'est venue le 26 par le canal du BUS. Vous savez que 8 de mes élèves sur 12 n'aurait pas dû partir le 11 décembre, pouvant être exemptés parfois pour deux motifs :

- élèves préparant un baccalauréat... (§ 3),
- élèves de la section préparatoire d'une Grande École...(§ 4).

Témoignant du courage et de la dignité de ses camarades, le Chef de Groupe de mes élèves à Nüremberg m'écrit le 14 courant : *"Notre travail ici n'est pas réjouissant tant s'en faut, mais nous l'acceptons comme une sorte de sacrifice ou plutôt comme une dette à régler sans l'avoir contractée..."*. Il n'est pas possible que ce sacrifice, constitué par un travail ingrat et surtout par un retard irrémédiable dans les études, soit imposé injustement à ces seuls élèves de Besançon à l'encontre d'un accord signé entre deux Pays. Il ne saurait donc plus être question de plan d'études, d'envoi de livres, etc. Le but à atteindre c'est le retour par annulation d'un contrat irrégulièrement établi, d'autant que ce contrat risque à présent, d'être renouvelé jusqu'à la fin de la guerre. J'ajoute que les parents des élèves qui devraient être bénéficiaires de la CM du 16-12-42, protestent vivement contre le départ injustifié de leurs enfants et demandent que leur cas soit signalé directement à M. le Ministre pour obtenir sa haute intervention. En ce qui concerne l'envoi de denrées alimentaires, des boîtes de biscuits vitaminés ont déjà été expédiées à Nüremberg, et l'École fera son possible pour maintenir cet envoi. Il apparaît difficile d'expédier d'autres produits alimentaires, qui seraient à prendre sur les parts des élèves internes, puisque l'Économiste n'a pas de tickets pour les élèves à l'étranger. Le Directeur".

Comme on le voit, dès le milieu de janvier 1943, Louis Trincano fait montre d'une certaine impatience vis à vis de la lenteur d'une Administration qui tarde à agir pour le rapatriement de ses élèves. Pourtant il y a urgence. Si ses élèves gardent bon moral c'est parce qu'il s'est engagé auprès d'eux à les faire revenir (infra). Les clauses de la Circulaire du 16 décembre qui semblent être très favorables à leur situation ne sont toujours pas mises en œuvre. Pour faire « bouger » les positions, il demande, par le truchement des parents des élèves requis (infra) : l'intervention du Ministre ! Les

(1) Ibid., 25 janvier 1943.

(*) Ce qui fut fait mais restreintes, dans un premier temps, aux seuls biscuits vitaminés (infra).

incessantes interventions qui émanent de la Direction de l'ÉNH, semblent enfin aboutir au début de février 1943. Mais la déception est au rendez-vous. Successivement deux courriers du Ministère vont lamener les espoirs. En fait il s'agit tout simplement d'une fin de non-recevoir, fort spécieuse, aux arguments avancés par Louis Trincano et Jules Haag. Pour les élèves qui se prévalaient d'une inscription dans le cadre du baccalauréat (§ 3, de la circulaire) on leur oppose qu'ils ne peuvent s'en prévaloir : *"puisque'ils ne sont pas élèves d'une classe de Première Philosophie ou Mathématiques élémentaires"*. Quant à la requête de Jules Haag d'inscrire son Établissement sur la liste des « Grandes Écoles » (§ 4 de la circulaire) elle n'est pas retenue, dans l'instant, car elle ressortit : *"d'un cas particulier d'une question qui doit être étudiée dans son ensemble, car elle se pose pour plusieurs établissements de l'Enseignement Technique"*... , on apprécie la litote pour dire qu'une telle demande est repoussée *sine die*. Pour justifier ses décisions, le Ministère n'oublie pas de signaler de nouveau, dans les deux courriers, que lors de la mise au point de la circulaire du 16 décembre se sont les Allemands qui s'opposèrent à la demande de l'ÉNH : *"le cas des élèves de l'École Nationale d'Horlogerie a été longtemps discuté mais que les autorités allemandes n'ont consenti à exempter que ceux d'entre eux (inscrits) à la Faculté des Sciences"* (supra). Dans le Courrier du 2 février adressé à Louis Trincano, on relève que sa demande de ne requérir que des élèves ayant achevé leurs études est refusée. Quant aux « accords » conclus entre le Directeur de l'ÉNH et M. Wolf, sur la sauvegarde du statut « étudiant » des requis, le Secrétaire d'État souligne « qu'ils n'étaient pas connus des autorités centrales » :

- Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale à M. le Recteur de l'Académie de Besançon (notification transmise à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon), 2 février 1943⁽¹⁾.

Cabinet du Ministre de
l'Éducation Nationale

Paris, le 2 février 1943
Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre transmission de la lettre du 4 janvier de Monsieur le Directeur de l'École nationale d'Horlogerie. Les cinq élèves cités ne peuvent pas se réclamer du § 4 de la CM du 16-12-42, puisqu'ils ne sont pas "élèves d'une classe de Première, Philosophie ou Mathématiques élémentaires". Au cours des pourparlers qui ont abouti à l'accord qui fait l'objet de la CM du 16-12-42, le cas des élèves de l'ÉNH a été longtemps discuté, mais les autorités allemandes n'ont consenti à exempter que ceux d'entre eux qui sont en même temps étudiants à la Faculté des Sciences. Elles n'ont pas accepté davantage de ne réquisitionner ces élèves que lorsque leur formation technique serait achevée ou sur le point de s'achever. Les promesses faites par les autorités locales au sujet de l'emploi des élèves et du temps dont ils pourraient disposer pour leurs études n'étaient pas connues des autorités centrales*. Il paraît difficile de revenir sur la question avec quelque chance de succès ; dans l'état actuel de la législation scolaire, aucun texte ne classe l'ÉNH, comme d'autres établissements techniques d'ailleurs, parmi les établissements d'enseignement supérieur.

Le Directeur du Cabinet, signé : Georgin "

(1) AÉNH, *Courrier du Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale à M. le Recteur de l'Académie de Besançon*, 2 février 1943.

(*) Sous-entendus : Allemandes. Ce point mérite réflexion car il semble en contradiction avec le courrier que Louis Trincano a envoyé au lieutenant Rapp, le 10 décembre 1942 (supra). Dans son introduction il écrit : *"Monsieur le Recteur me téléphone que vous devez recevoir ce matin des instructions de Paris (Hôtel Majestic) pour savoir si les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie partent ou non pour l'Allema-*

Les deux dernières lignes de ce courrier usent d'une rhétorique fort adroite où la litote et la mauvaise foi tiennent lieu d'un refus catégorique à revenir sur ce dossier. Si l'entame laisse filtrer un espoir ténu : "il paraît difficile de revenir sur la question avec quelque chance de succès", il est aussitôt mis sous le boisseau, au titre : "qu'aucun texte ne classe l'ÉNH (...) parmi les établissements d'enseignement supérieur". Or il n'a jamais été question d'une telle demande pour l'ÉNH, seul était demandé le classement de la « section des techniciens » (qui nous le rappelons était unique en France) comme « classe préparatoire » à une Grande École. Encore fallait-il reconnaître ce statut à l'Institut de Chronométrie ! Ce qui fut refusé, dans le même temps à Jules Haag :

- **Courrier de l'Inspecteur Général chargé de Mission à Monsieur le Directeur de l'Institut de Chronométrie, 2 février 1943⁽¹⁾.**

" Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale

Paris, le 2 février 1943

L'inspecteur Général chargé de Mission Maurice Roy
à Monsieur Le Directeur de l'Institut de Chronométrie s/c de
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 janvier, relative à la réquisition de 7 élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon.

Le cas des diverses catégories d'élèves de l'École Nationale d'Horlogerie a été longuement discuté avec les autorités d'occupation (État-Major des Forces militaires en France) avant la rédaction de l'accord qui fait de la CM du 16-12-42 et après cette rédaction. Les arguments invoqués par vous-même, par Monsieur le Directeur de l'École, et monsieur le Recteur, ont été présentés mais ils n'ont pas été retenus. Seuls, ont été exemptés les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui étaient en même temps inscrits comme étudiants à la Faculté des Sciences. Le classement de l'Institut de Chronométrie dans la catégorie des Grandes Écoles n'est qu'un cas particulier d'une question qui doit être étudiée dans son ensemble, car elle se pose pour plusieurs établissements de l'Enseignement Technique.

L'Inspecteur général Chargé de Mission : Maurice Roy."

Ainsi, après quelques six semaines de tergiversations, le Ministère prend enfin une position tranchée. Pour lui, le cas des élèves est définitivement scellé : ils resteront en Allemagne jusqu'au terme de leur contrat... L'exploitation de la Circulaire du 16 décembre, avec ses différentes possibilités d'exemption a bien été tentée, avec beaucoup de conviction, par Louis Trincano, et si elle a pu empêcher le départ d'autres élèves de l'ÉNH (supra), il était déjà trop tard pour les douze requis partis le 11 décembre. Leur « gestion » échappe désormais aux autorités d'Occupation en France et ressortit maintenant exclusivement de celles du STO en Allemagne (infra). Tout retour avant le terme

gne...". Cette précision semble bien indiquer que les autorités « centrales » (hôtel Majestic) étaient tenues au courant de la situation des élèves de l'ÉNH et la teneur des « accords » bisonins. En outre, et quand bien même MM. Rapp et Wolf n'auraient pas informé leur hiérarchie (ce qui serait surprenant connaissant la procédure allemande en temps de guerre), les autorités françaises, elles, étaient constamment informées par Louis Trincano via le Recteur de Besançon (comme le confirme le courrier de H. LUC). Or l'établissement de la Circulaire Ministérielle du 16 décembre, n'a pu se faire qu'avec l'aval des Allemands en parfaite connaissance des conditions de départ des élèves (nous rappelons qu'ils sont partis le 11 décembre...). Il semble donc, en soutenant cette assertion, que le Ministère se défausse « facilement » de sa responsabilité sur les seuls Allemands...

(1) AÉNH, *Courrier de Maurice Roy, Inspecteur Général Chargé de Mission à Jules Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie de Besançon, 2 février 1943.*

du contrat devient alors impossible eu égard au contexte et aux enjeux de l'époque⁽¹⁾. En envoyant le même jour des courriers de fin de non recevoir à Louis Trincano et à Jules Haag, le Ministère semble signifier, que désormais, toute intervention nouvelle au titre de la Circulaire du 16 décembre restera sans suite... Mais c'est bien mal connaître le Directeur de l'ÉNH. Si au cours de cette période il a multiplié les requêtes auprès du Ministère, il a dans le même temps informé constamment les parents des élèves du point de la situation et leur même demandé qu'ils se regroupent pour faire une démarche auprès du Ministre (infra). Ces derniers « assaillent » le Secrétariat d'État de courriers et reprennent à leur compte les arguments avancés par Louis Trincano concernant la Circulaire de décembre*, ce qui n'a pas l'heur de plaire audit Ministre qui lui demande des justifications et s'attire la réponse suivante :

- Extrait du courrier de Louis Trincano au Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, 6 février 1943⁽²⁾.

" Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur de vous retourner ci-inclus :

- la lettre de M. Bridel en date du 22 janvier,

- le bordereau de transmission du Ministère de la Production Industrielle qui l'accompagne, et sur lequel vous me demandez de vous faire parvenir une copie de la lettre que j'ai adressée à M. Bridel,

- copie de ma lettre du 14 janvier à M. Bridel.

Vous constaterez que je n'ai pas annoncé à ce dernier que "l'Institut de Chronométrie figure sur la liste des Grandes Écoles", mais que "j'ai engagé des démarches pour obtenir... ledit résultat...".

Malgré les refus successifs Louis Trincano continue d'intervenir. De guerre lasse, le Ministre envoie l'Inspecteur Général chargé du dossier, à Besançon. Dans le bureau du Recteur, il reçoit le Directeur de l'ÉNH et lui expose une dernière fois les données du problème. Avec lui il fait le point de la situation et lui demande comment le Ministre pourrait améliorer la situation des élèves... Louis Trincano prend acte de la position définitive du Ministère, il déplore de nouveau que ses élèves aient été les victimes d'une expérimentation, et réitère par écrit, quelques-unes de ses propositions. Il n'oublie pas d'envoyer une copie du courrier aux parents d'élèves :

- Courrier de Louis Trincano à Monsieur Roy Inspecteur Général Chargé de Mission au Ministère de l'Éducation Nationale, 8 mars 1943 (copie aux parents d'élèves)⁽³⁾ :

(1) Nous rappelons que les Allemands avaient un besoin urgent de main d'œuvre qualifiée. La pression sur le Gouvernement Laval s'est accentuée (supra). Après l'échec de la "Relève", on tente de nouvelles expériences auprès des élèves de l'Enseignement Technique et l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon se trouve choisie pour l'expérimentation (supra, infra). Pour valider ce projet, il était difficile pour les Allemands de revenir sur cette décision...

(2) AÉNH, *Courrier du Directeur de l'ÉNH à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Technique, 2^{ème} bureau s/c de M. le Recteur d'Académie de Besançon*, 6 février 1943. Pour le texte complet, voir annexe 3, doc. 29 5/7 et 29 6/7.

(3) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 22, Courrier de Louis Trincano à Monsieur Roy, Inspecteur Général, Chargé de Mission au Ministère de l'Éducation Nationale, s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie, Besançon*, 8 mars 1943 (copie adressée aux parents des élèves en Allemagne).

(*) Notamment au sujet de l'Institut de Chronométrie et de son inscription éventuelle comme « Grande École ».

"Monsieur l'Inspecteur Général,

En me recevant au bureau de M. le Recteur le 1^{er} courant, vous avez bien voulu me faire connaître que les exposés faits par M. le Recteur et moi-même à M. le Ministre de l'Éducation nationale sur la situation des élèves de l'École travaillant à Nuremberg, avaient retenu sa bienveillante attention, et que vous étiez venu pour savoir comment l'on pourrait pratiquement intervenir afin d'améliorer le sort de ces jeunes gens. Vous avez toutefois précisé que ne pouvaient être invoqués :

- ni le § 3 de la CM. du 16-12-42, mes élèves n'étant pas inscrits dans la classe préparatoire au concours d'entrée d'une grande École, reconnue comme telle,
- ni le § 4 de ladite CM. mes élèves n'appartenant pas à des classes de 1^{ère}, philosophie, mathématiques pour leur présentation au baccalauréat.

Reste donc le fait que ces élèves n'ont pu bénéficier du décret du 24 février, relatif à l'accomplissement du Service Obligatoire du Travail par les étudiants, décret qui leur aurait permis, s'ils étaient restés à Besançon, de n'accomplir la 1^{ère} année de ce service qu'à partir du 1^{er} septembre 1943. M. le Ministre a bien voulu reconnaître que ces jeunes gens sont victimes de ce que le département du Doubs fût choisi pour une expérience de recrutement par les services du Travail en Allemagne, alors qu'aucune mesure n'avait encore été prise pour sauvegarder l'année d'études en cours des élèves des Écoles. Vous m'avez donc demandé sous quelle forme l'Administration pourrait intervenir, et je vous ai répondu :

1°) que le mieux serait de réduire le plus possible, sinon annuler le contrat en cours, afin que les élèves puissent, par un gros effort dès leur retour ne pas perdre leur année scolaire.

2°) que si ce contrat ne pouvait être rapporté quant à sa durée, les élèves soient traités comme étudiants, suivant promesse faite au départ (soit environ 40 h. de travail par semaine) ce qui leur permettrait de travailler leurs cours. Actuellement ils sont traités comme ouvriers (60 h. par semaine), ce qui leur enlève toute possibilité d'études.

3°) que si l'usine où ils se trouvent ne peut assurer ce régime d'étudiant, mes élèves soient transférés dans les usines Junkers à Dessau, qui possèdent une école professionnelle productive avec régime pour études. Les relations de M. le Recteur et les miennes avec M. Kratz, Directeur de cette école professionnelle, ma visite de ces usines en juin dernier, donnent l'assurance que mes élèves seraient considérés avec bienveillance et auraient bien le régime désirable. Ce qu'il faudrait éviter, c'est que :

- le temps déjà passé en Allemagne ne leur soit pas compté dans la nouvelle entreprise,
- ils perdent le bénéfice du congé qu'ils auraient pu obtenir après un certain temps à Nuremberg,
- je demande aussi qu'ils soient bien envoyés à Dessau même, milieu de culture comme Nuremberg, et non dans une usine isolée.

Je vous prie de remercier M. le Ministre au nom des familles dont je suis l'interprète pour sa bienveillance envers mes élèves, qui ne doivent pas être davantage victimes d'un imprévu : il est juste qu'ils bénéficient comme tous leurs camarades français, des récents accords.

Le Directeur"

Avec ce courrier semble prendre fin toutes les vellétés de Louis Trincano à l'endroit du Ministère pour faire revenir ses élèves avant l'échéance⁽¹⁾. Mais si la voie hiérarchique semble être dans l'impasse, il n'a cependant pas abandonné tout projet de retour. Avant d'aller plus loin dans sa recherche d'autres voies, examinons maintenant toute la correspondance émanant des élèves requis adressée au Directeur de l'ÉNH, à des professeurs, mais aussi à leurs parents ainsi que les réponses apportées. Les témoignages sont fort intéressants. Ils relatent, bien sûr, leurs conditions de vie : hébergement, travail, nourriture, « loisirs »..., mais ils révèlent surtout les difficultés de l'Allemagne à produire sous les bombardements et les conséquences exercées sur les requis du STO. Afin de les maintenir sur place, les Allemands n'hésitent pas à chercher à rompre les clauses initiales du « contrat de travail ». La réquisition qui devait durer une année est sans cesse remise en cause. Au lieu d'une libération

(1) Nous n'avons pas retrouvé d'autres courriers postérieurs au 8 mars 1943 sollicitant l'Administration pour le retour préventif des élèves.

définitive, on octroie seulement une « permission » qui est conditionnée à la signature d'un nouveau contrat pour une durée indéterminée. En cas de refus : pas de départ. Et pour obliger les « permissionnaires » à revenir, il faut, au préalable, obtenir des camarades qui restent, une signature qui cautionne leur retour. En cas de défaillance desdits permissionnaires, leurs garants se voient menacé d'être privés de tout retour possible en France...

2- La correspondance établie entre la Direction de l'École et les élèves requis. Dès leur arrivée en Allemagne, et conformément aux directives de Louis Trincano, les onze élèves restent groupés*. Pierre Hanet est l'animateur du Groupe (supra). À Peine installés à Nuremberg et après une semaine d'activité intense dans leurs nouvelles attributions, dès le 20 décembre, un premier courrier est adressé au Directeur de l'École :

- Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH, 20 décembre 1942⁽¹⁾ :

Monsieur le Directeur, Comme je vous l'avais promis, je vais vous mettre au courant de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Dès notre arrivée à Nuremberg nous avons été dirigés sur un Centre de répartition. Heureusement nos fiches se suivaient, elles sont ainsi toutes passées dans un lot de 20 jeunes gens désignés pour aller travailler non pas chez Siemens, mais dans une autre usine de la ville. Nous y sommes arrivés dans l'après-midi et avons été immédiatement mis en contact avec le patron. Grâce à l'intermédiaire de Brand, qui parle couramment l'allemand. Il nous a été et nous reste d'un très appréciable secours. Il s'agit d'une usine traitant et utilisant un métal spécial d'une dureté extraordinaire*. On y confectionne également des filières dont la partie travaillant et faite de ce métal (vidia ?)** et également en saphir et en diamant. Une grande partie de l'usine travaille au perçage de ces diamants et métal. Certains trous ne dépassent pas 3 à 4 centièmes de mm. On fait même des calibres à tolérances dont les parties utilisables sont faites de ce métal rapporté et brasé. L'impression qui se dégage de l'ensemble de l'établissement est des plus favorable. La propreté et l'ordre, aussi bien du personnel que des locaux, sont frappants. C'est peut-on dire, une petite usine sympathique où nous sommes en famille. À ce sujet nous avons beaucoup de chance car, renseignements pris, les camarades français qui ont échoué chez Siemens sont dans d'assez mauvaises conditions (vie de camp, 30 km de l'usine, etc.). Nous sommes installés dans le bâtiment même de l'usine, du moins dans un bâtiment contigu, immeuble civil de rapport. L'usine proprement dite est derrière celui-ci, composée de 3 étages dont un sous-sol où travaillent la plupart des nôtres. Notre habitat se compose de 3 pièces attenantes. La pièce du milieu faisant salle commune, avec tables et bancs, armoires individuelles métalliques, poste de radio ne parlant que l'allemand, arbre de Noël rappelant que nous sommes à cinq jours de celle célébrée ici avec une traditionnelle piété. Dans l'une des deux pièces latérales, 5 lits doubles (superposés), occupés par les nôtres. Dans l'autre pièce 5 autres lits semblables pour les camarades qui partagent notre sort, jeunes ouvriers de toutes sortes recrutés un peu partout. L'usine est à 2 kilomètres du centre de la ville, mais nous sommes desservis par des tramways rapides et confortables. Ville splendide et pleine de caractère, nous pouvons nous y promener librement les samedis après-midi et dimanches. Alertes très rares, très peu de bombardements (la dernière alerte a eu lieu il y a deux mois environ). Voici maintenant un aperçu des occupations qui nous ont été imposées - après 8 jours de travail - et ceci sans aucune ironie :

(1) AÉNH. *Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH, 20 décembre 1942.*

(*) Nous rappelons que le douzième élève, Bernard Bossy, a voulu rejoindre son frère à Schramberg (Junghans) (supra).

(**) Il s'agit vraisemblablement d'un alliage de carbures métalliques de tungstène agglomérés dans du cobalt (par un procédé thermique appelé frittage) et dont la dureté approche celle du diamant. Dans les années 1920, la Société Krupp développe ce matériau sous le nom de Widia (Wie diamant = comme du diamant). Cette interrogation de Pierre Hanet permet de rappeler combien l'industrie allemande était, à cette époque, fort en avance dans le domaine de la métallurgie par rapport à la France.

Chatelot, travaille sur un tour parallèle, façonne des pièces qu'il perce avec une énorme mèche américaine de 80 mm au moins et cela sans pointage préalable* ;

Brand, monteur électricien, interprète officiel, fait la liaison entre le patron et nous ;

Labadens, préposé au chalumeau pour sertir les diamants percés dans leur cage, puis les noie dans un métal qu'il coule dans celui-ci ;

Mouche, à longueur de journée polit à glace avec de la poudre de diamant et avec une patience inlassable, des filières de toutes formes (hexagonales pour écrous, circulaires...) ;

Bridel, a déjà taraudé 300 trous et doit débiter maintenant 35 mètres de cornières avec lesquelles il montera des bâtis. Se sert d'un double mètre de menuisier comme instrument de mesure ;

Joriot et Boillot, tournent de conserve des poulies en aluminium sur des tours sans graduations : ils doivent en tourner 5 000 ;

Brenot, regarde travailler et fait un peu de menuiserie dans ses temps perdus ;

Bodereau regarde tourner une machine hétéroclite et la graisse : il ne sait pas exactement à quoi elle sert ;

Liévaux doit tourner 40 pièces à mettre de longueur avec un pied à coulisse sans vernier** ;

Quant à moi, je fais un travail plus intéressant qui n'a cependant rien à voir avec l'horlogerie. J'ai fait une vingtaine de petites filières dont le trou, en métal dur et en saphir, doit être poli et calibré à + ou - 2 microns, trous de 5 à 12/100^e de mm. Maintenant je fais des calibres à tampons dont les tampons sont en vidia (Hartmétal) rapportés sur des manches rectifiés à la meule en diamant et calibrée au comparateur optique. Je suis un des plus favorisés car je travaille avec Mouche dans un atelier du 1^{er} étage bien éclairé. Les ouvriers allemands nous considèrent en général comme des camarades et sont pleins de prévenances. Les horaires sont assez durs au début : travail ininterrompu de 7 H à 17 H 30 avec ¼ d'heure pour le casse-croûte et 20 minutes pour le déjeuner, ce qui est trop court, même pour ce que nous avons à manger. J'ai donné au patron les 2 lettres que vous m'aviez confiées, je n'ai pu encore donner celle au directeur des études. À ce sujet je dois vous dire que nous travaillons ici comme les ouvriers, absolument assimilés d'ailleurs. Le soir dès la fin du travail, nous faisons en ville nos achats, allons dîner au restaurant, rentrons dans notre chambre compléter le repas par nos provisions que nous faisons cuire sur le gaz. Puis nous écrivons, raccommodeons, lavons notre linge le cas échéant, après quoi nous nous couchons. Je crains donc que, si en plus de cela, nous voulons étudier un peu chaque soir la langue, il nous sera impossible de faire tout autre travail. Étant donné que notre condition n'a rien de semblable à celle d'un étudiant, nous avons jugé inutile pour l'instant de porter la lettre de M. le Recteur au Directeur des études de Nuremberg. J'attends votre conseil, Monsieur le Directeur, pour agir à ce sujet. Pour ce qui concerne l'usine et notre situation matérielle, il serait très difficile de trouver mieux. Le patron est très compréhensif. Il a déjà manifesté sa satisfaction de la main d'œuvre française et ne cherche qu'à nous rendre la vie la plus agréable possible par une installation propre et avenante. Nous ne demandons et ne souhaitons qu'à rester ici. Voilà M. le Directeur, la situation après une semaine de notre nouvelle vie. Je vous tiendrai ultérieurement au courant dès que nous serons un peu mieux adaptés à la condition d'ouvriers salariés que nous sommes. À ce sujet, nous ignorons le montant des salaires que nous toucherons, avons reçu hier un acompte de 20 R.M sur notre mois, qui nous sera payé les 6 ou 7 de chaque mois. Nous pensons beaucoup aux camarades qui sont restés à Besançon, et songeons, non sans émotion, aux vacances qui commencent mardi prochain... Le moral toutefois reste bon et on ne peut mieux. Tous se tiennent bien et donnent, je puis vous l'affirmer, bonne impression de la jeunesse française.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, au respectueux attachement de vos élèves de Nuremberg et vous envoie personnellement mon plus respectueux souvenir.

Pierre Hanet, Firma. Joh. Uranbeck & C°, Gertrudstrasse 22-24, Nürnberg"

(*) Si les Allemands sont en avance dans le domaine de la métallurgie, ils semblent (tout du moins dans cette entreprise) éprouver quelques difficultés dans les méthodes d'usinage (pour cause de guerre ?). En effet, et bien qu'étant horloger, Pierre Hanet sait fort bien que cette « mèche » (foret hélicoïdal dont le diamètre fait 80 mm), possède une « âme » très conséquente qui ne « coupe » pas, et de ce fait, absorbe une puissance considérable et produit un échauffement conséquent, alors qu'avec un « avant-trou » (pointage), le travail est plus précis et aisé. On comprend le « sans ironie » de Pierre Hanet sur la façon dont certains travaux sont exécutés et contrôlés...

(**) Partie mobile qui doit être graduée (ce qui n'est pas le cas ?) afin de permettre une mesure précise au 1/10^e voire au 1/50 de mm.

Ce premier courrier, relativement optimiste, appelle constat sur la forme et analyse sur le fond. Sur la forme on remarque la clarté du style et la précision de l'exposé. Pierre Hanet réussit en quelques pages à faire un point exhaustif de la situation des requis quelque dix jours après leur arrivée. Bien qu'étant en situation de « travail forcé » en territoire allemand, on relève une liberté de ton, avec des précisions sur la nature des travaux réalisés, sur certains moyens de mise en œuvre et sur les alertes (encore rares), qui semblent montrer que la censure ne s'exerce pas*. Les conditions d'accueil et de logement sont fort acceptables, ils « jouissent » d'une relative liberté en fin de semaine... Sur l'usine on sait qu'elle est petite (60 ouvriers)**, le « climat » y est familial et que le « patron » est très compréhensif... Sur le fond, on relève déjà des indices qui auraient dû alerter Louis Trincano sur les limites des « accords » qu'il avait établis avec les autorités allemandes de Besançon*** et de son pouvoir d'intervention. Pour Pierre Hanet, si les élèves sont restés groupés, c'est davantage le fruit du hasard (les fiches se suivaient) que de la volonté exprimée par le Directeur de l'ÉNH. Au lieu d'être dirigés chez Siemens et affectés sur des postes adaptés à l'horlogerie et à la petite mécanique de précision, on les envoie dans une autre entreprise spécialisée dans les alliages « durs », et dont les techniques de mise en œuvre ne ressortissent en rien de leurs spécialités, quand bien même on perce des trous de « 3 à 4 centièmes de mm » ! Plus grande encore est leur déception dans la perte de leur statut d'étudiant. Au lieu d'être « utilisés » comme des « élèves en stage », ils se retrouvent asservis à un travail ouvrier qui ne leur laisse aucune possibilité d'étudier... Enfin, pour Pierre Hanet et ses camarades, en quelques jours, ils se retrouvent face à un principe de réalité, ici en Allemagne, qui est tout autre que celui que Louis Trincano appréhende en France, à Besançon, et qui est maintenant fort éloigné de sa vision et des éléments qu'il avait recueillis lors de son voyage outre-Rhin, à la fin juin 1942 (supra). Et comme premier avertissement sur la « réalité⁽¹⁾ » de leur situation et pour éviter tout risque qui pourrait s'avérer encore plus aventureux pour eux, tous semblent être, au bout de « 8 jours de travail », d'accord pour ne pas changer d'usine et d'endroit. Ils sont dans l'expectative, ils acceptent déjà le principe de ne plus être considéré comme des étudiants⁽²⁾. En

(1) Outre leurs conditions de travail, les élèves restent « bien » informés grâce à Bernard Brand qui parle couramment l'allemand. Il traduit les informations (et la propagande) qui émanent de la hiérarchie d'une radio dont ils ont la disposition.

(2) Lorsque que cette lettre est envoyée (20 décembre), ils ne sont pas encore au courant de la Circulaire Ministérielle du 16 décembre et qui est censée « interrompre » ou « améliorer » leur exil forcé.

(*) Ce sentiment sera vérifié sur la durée (infra). Il est vraisemblable, aussi, qu'Hanet et ses camarades pratiquent une forme « d'auto-censure » s'ils veulent pouvoir continuer à envoyer et recevoir des courriers, des colis et obtenir des permissions...

(**) D'après un courrier de Marcel Labadens à ses parents. Propos rapporté par Pierre Lecland, originaire d'Auxerre, comme Marcel Labadens, et lui-même élève de l'ÉNH. Voir annexe 3, doc. 26 2/6.

(***) Notamment avec MM. Rapp et Wolf (supra).

conséquence « ils » n'ont pas jugé utile : *"pour l'instant, de porter la lettre de M. le Recteur au Directeur des études de Nuremberg"*. Ils attendent le conseil de Louis Trincano pour donner suite...

Dès la réception de la lettre, Louis Trincano répond par retour du courrier :

- Courrier du Directeur de l'ÉNH à Pierre Hanet, 31 décembre 1942⁽¹⁾ :

"Mon Cher Hanet, Dès le reçu, hier, de votre lettre du 20, je me suis rendu chez M. le Recteur auquel j'ai donné lecture : il en a apprécié la clarté, le bon esprit, et nous avons envisagé ce qu'il convient de faire. En fait votre situation est la suivante.

Matériellement, vous écrivez vous-même : *"il serait difficile de trouver mieux"*. Mais à l'atelier, vous n'êtes pas utilisés selon vos aptitudes et pour les études, vous ne pouvez travailler avec le régime ouvrier. Enfin l'obligation de présence pour certains d'entre vous peut être discutée par la circulaire du 16 décembre qui m'est parvenue le 26 et que j'ai envoyée aussitôt à tous les parents (exemplaire joint). Monsieur le Recteur est prêt à intervenir auprès de M. Roy pour essayer d'obtenir les redressements désirables, mais il faut que je lui fasse des propositions concrètes, et je tiens à me mettre auparavant d'accord avec vous tous. D'abord, Bodereau peut justifier qu'il préparait son 2^{ème} baccalauréat. Pour Mouche, ses parents m'ont envoyé un certificat d'admissibilité justifiant qu'il préparait son 1^{er} baccalauréat. Tous deux peuvent invoquer le § 4 de la C M. Pour le travail, c'est une question de chance. Votre ancien camarade Jenny*, qui se trouve dans la Forêt Noire (Schwazwaldhaus Weisser, Outenbach, Scwarzwald), m'écrit : *"Ici travail varié : chronomètres, chronographes à rattrapante... Ravitaillement meilleur qu'en France... Usine très Moderne..."*. Les anciens élèves Vaillant et Leroy qui sont à Hambourg (DAF Geminschaftlager, Dammtor (Hambourg) me font savoir qu'ils sont très bien nourris et travaillent sur des chronomètres de bord**. D'autres sont à la fabrique d'horlogerie Kientzle à Schweningen. Par contre les deux Bossy***, partis avec vous pour une usine d'horlogerie à Schramberg, travaillent dans une fabrique de boîtes de conserves. Hier je recevais la visite d'un des chômeurs français partis en Allemagne après un séjour de 3 semaines à l'École : ils se trouvent très bien à l'usine Junkers à Cassel, où ils travaillent sur des machines et des ateliers ultra-modernes. La question est de savoir si vous, Hanet, seul horloger restant (si Mouche peut revenir) désirez que je fasse des démarches pour votre changement. Pour vos camarades mécaniciens, on pourrait demander une autre usine, mais il y a le risque du bled. La question mérite d'être posée puisque vous m'écrivez : *"nous ne demandons et ne souhaitons qu'à rester ici"*. Une autre solution que j'ai proposée à M. le Recteur, serait de faire valoir que votre condition à tous ne répond pas à celle d'étudiant, qu'il est injuste, d'après l'esprit de la Circulaire que vous risquez ainsi de perdre une année d'études : il s'agirait donc d'obtenir que votre contrat soit réduit à 6 mois, sauf à vous faire remplacer par d'autres élèves... car 6 mois peuvent encore se rattraper avec un programme spécial. Réfléchissez et dites-moi ce qu'il faut proposer à M. le Recteur. Je ne doute pas de la réponse de Bodereau et Mouche pour leur retour, mais il y a intérêt à grouper les demandes pour la démarche à faire à Paris.

Merci encore, Mon cher Hanet, de votre bonne lettre et en particulier des sentiments que vous m'exprimez. J'y ai été très sensible venant au nom de mes élèves de Nuremberg, et puisque je vous écris de ce dernier jour de l'An, mes vœux les plus cordiaux seront pour chacun de vous, qui représentez si dignement là-bas la jeunesse française. Le Directeur

(en addenda, écriture manuscrite) : *"J'envoie copie de la présente à MM. le Recteur, Bodereau, Hanet, Mouche"*.

P.S. De toute manière il serait bon que vous portiez la lettre de M. le Recteur (au directeur des études de Nuremberg). Je suis prêt aussi à écrire à votre patron, si vous le désirez. Trincano".

Quand il répond, Louis Trincano a été destinataire de la Circulaire du 16 décembre, qu'il a aussitôt adressée à tous les parents et dont il joint une copie à son courrier. C'est donc une première réponse

(1) AÉNH, *Courrier du Directeur de l'ÉNH à Pierre Hanet*, 31 décembre 1942

(*) Paul Henri Jenny (1938-1942). Diplômé en juin 1942, il est requis pour le STO, dans les mois qui suivent sa sortie de l'École (décembre 1942 ?). Voir annexe 3, doc. 28 1/2.

(**) Hubert Prutner (1934-1937), horloger, Diplôme d'ancien élève ; Philippe Leroy (1936-1940), horloger, n'a pu revenir à l'ÉNH en 1940 suite à sa mobilisation ; Léon Vaillant (1937-1941), horloger (DEB). *D'après le Registre d'inscriptions des élèves*.

(***) Seul Bernard Bossy était élève à l'ÉNH lors de la réquisition. Son frère aîné, Roger, fut élève de 1926 à 1929 (DÉB).

chargée d'espoir pour les seuls « bacheliers », on remarque aussi qu'il ne leur fait aucune promesse de retour rapide, ses propos restent sibyllins : *"l'obligation de présence pour **certains d'entre vous peut être discutée** par la circulaire du 16 décembre"*. Il faut surtout tenter, dans un premier temps, de les rassurer. Il rappelle que si un certain nombre d'anciens élèves ont pu trouver des conditions très acceptables d'accueil et dans leur spécialité, d'autres, comme les « Bossy », tous deux horlogers, travaillent dans « une fabrique de boîtes de conserves » : donc prudence avant de tenter une quelconque intervention pour un changement. Et comme « ils souhaitent rester sur place », la décision leur appartient. Tout en ne promettant rien pour le retour des « bacheliers », Louis Trincano songe à Hanet, qui resterait le « seul horloger » si Mouche « peut revenir ». Il lui propose d'intervenir pour son changement éventuel ? Mais là encore il lui laisse la décision... Dans un second temps, Louis Trincano s'essaie à une proposition qui semble s'adresser qu'aux seuls élèves « non-bacheliers ». Il faut aussi leur donner un espoir. Il s'agit d'obtenir la reconnaissance de leur statut « d'étudiant » et que leur contrat soit réduit à 6 mois, mais la proposition qui suit ne laisse pas d'interroger : *"sauf à vous faire remplacer par d'autres élèves..."*. Cette suggestion (suivie par des points de suspension) doit être comprise par les élèves, que dans l'instant, il n'y a pas d'autre solution envisageable de retour rapide pour ceux qui ne sont pas concernés par la Circulaire*. C'est la seule voie possible (et argumentée) pour tenter de faire fléchir les Allemands. Si ses derniers reconnaissent leur statut « d'étudiant » Louis Trincano pourra arguer de la réduction à 6 mois de la réquisition afin de pouvoir sauver leur année scolaire à l'aide d'un programme adapté... Dans les jours qui suivent, Pierre Hanet adresse à Louis Trincano un second courrier⁽¹⁾. Cela fait maintenant un mois que les élèves sont partis. Outre des conditions de travail particulièrement contraignantes : 60 heures hebdomadaires dont une journée de travail de 16 heures 15, Pierre Hanet dresse un constat de la situation et de leur « avenir » avec une rare prescience. En quelques semaines les élèves ont saisi toutes les difficultés à venir et tous restent très sceptiques sur leur éventuel retour, non pas rapide, mais à l'échéance même de leur contrat d'une année. En plus ils émettent leur plus grand doute de l'efficacité des démarches faites en France pour leur libération. Mais laissons la parole à Pierre Hanet, au nom de ses camarades :

- Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH, 14 janvier 1943 :

"Monsieur le Directeur, Je m'empresse, au nom de tous mes camarades, de répondre à votre lettre reçue hier. Nous avons été très sensibles aux vœux que vous nous y formulez, nous vous en remercions bien respectueusement. Nous nous rendons bien compte que vous avez tenté l'impossible et le tenterez, si l'occasion se présente, pour améliorer notre situation ou bien même pour y mettre fin.

(1) AÉNH, *Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH*, 14 janvier 1943.

(*) Louis Trincano rappelle ici la logique allemande qui conditionne le retour des prisonniers. Il faut plusieurs travailleurs volontaires pour un prisonnier. Au cours des réunions cette hypothèse a dû être émise, c'est pour cela que Louis Trincano en fait mention, mais pour lui, il ne saurait être question, ici, d'échanger ne fut-ce qu'un élève contre un autre élève...

Malheureusement nous sommes ici en Allemagne, réalité inéluctable, en pays étranger, requis et inamovibles. Si nous désirions changer, cependant, il y aurait quelques possibilités à le faire, mais seulement en agissant d'ici. Deux inconvénients apparaissent alors :

- 1°) Le contrat se trouve automatiquement renouvelé à partir du jour où l'on arrive à la nouvelle place.
- 2°) Risque de tomber de Charybde en Scylla.

Notre travail ici n'est pas réjouissant, beaucoup s'en faut, mais nous l'acceptons comme une sorte de sacrifice ou plutôt comme une dette à régler sans l'avoir contractée. Nous avons démarré dans cet esprit et nous sommes résolu à poursuivre jusqu'à nouvel ordre. Nous nous adaptons aux divers genres de travaux qui nous sont imposés et nous rendons compte que notre présence dans cette usine devient de plus en plus indispensable, d'où apparition d'une grosse difficulté qu'il y aurait à surmonter. En ce qui concerne notre condition "d'étudiant", l'Arbeitsamt* est au courant et ne peut rien changer à ce qui est, de nous considérer comme simples ouvriers "spécialisés". Dans ce cas, et après quelques renseignements pris, la lettre de M. le Recteur n'a aucune chance d'aboutissement et resterait lettre close. Il faut faire entrer en ligne de compte que nous sommes officiellement assimilés aux ouvriers allemands, sommes sur le même pied d'égalité qu'eux, jouissant des mêmes avantages, notamment des mêmes inconvénients. Ainsi depuis le début de l'année, la semaine de 60 heures nous est imposée. Pour l'effectuer nous devons travailler une fois par semaine jusqu'à 11 heures du soir, voilà une journée de 16 H 15 de travail ininterrompu (15 min. de casse-croûte et 20 min. de repas de midi). Nous ne souhaitons, vous le comprenez, qu'à rester le moins longtemps possible. Malheureusement rien ne nous le fait espérer car nous avons appris nombre de nouvelles inquiétantes. Nous pouvons être assurés, par exemple, que notre contrat sera renouvelé jusqu'à la fin de la guerre sans autre considération d'étudiant ou pas. Nous savons d'ailleurs officiellement que les travailleurs dont le contrat expire à partir du 1^{er} janvier, ne peuvent regagner la France sans avoir signé un contrat d'une nouvelle forme dit "illimité". De plus il n'y aurait plus de train de retour pour la France à partir du 20 (convoi) faute de transport soi-disant. Nous vous prions, Monsieur le Directeur, de ne point parler de ce qui précède à nos parents. En ce qui concerne Mouche et Bodereau, la question n'est pas à discuter, mais je me permets de vous rappeler que Joriot et Labadens peuvent vous fournir par leurs parents un certificat justifiant qu'ils ont passé le baccalauréat l'année dernière, l'un a été admissible, l'autre n'a pu subir les épreuves pour maladie, tous deux avaient l'intention de se présenter à la prochaine session.

Ce que vous proposez, Monsieur le Directeur, quant à nous faire remplacer par d'autres élèves, est une solution que nous rejetons vivement. Nous ne voulons pas que d'autres camarades subissent malgré eux un sort qui pourrait leur être évité car il est à prévoir qu'aucun d'eux ne serait plus "volontaire" que nous l'avons été. L'autre solution, celle de la réduction de notre contrat, nous fait craindre qu'elle soit irréalisable pour les raisons énumérées plus haut, nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. Nous vous demandons cependant, Monsieur le Directeur, de ne pas laisser passer la moindre occasion qui nous permette soit de nous rapatrier, soit d'abrèger notre séjour ici – sans que cela entraîne des conséquences dont d'autres camarades soient les victimes. Voilà pour notre situation matérielle et morale actuelle, sans aucun détour. De tout ceci se dégage qu'il serait imprudent de vouloir toucher au mécanisme qui nous lie ici, nous avons trop peur de tomber plus mal et notamment de nous séparer, ce qui est en somme, l'avantage le plus substantiel dont nous jouissons. Le ravitaillement est médiocre, nous mangeons des champs de choux, comptons aussi sur les colis de nos parents pour relever l'ordinaire. Inutile de vous dire que pour nous rien ne vaut notre Pays, dussions-nous y subir des privations qui nous seraient évitées ici. Je joins à cette lettre la convocation de Mouche. Dans l'espoir que vos démarches aboutiront pour nos camarades Mouche, Bodereau, Joriot, et Labadens, nous nous groupons, Monsieur le Directeur, pour vous assurer de notre respectueux attachement.

Pour vos élèves, le Chef de Groupe : Hanet".

Dans ce second courrier, Pierre Hanet va toujours droit au but, « sans aucun détour ». Comme on peut le constater, en quelques semaines, lui et ses camarades ont complètement appréhendé la situation des requis du STO en Allemagne. Le piège s'est refermé. Ils sont en Allemagne et les règles qui semblaient prévaloir à la signature en France, sur la durée, volent en éclats. Ils sont ici : *"réalité inéluctable, en pays étranger, requis et inamovibles"*. Inamovibles ! Car le « contrat » est

(*) Agence pour l'emploi.

automatiquement renouvelé dans le cas de changement d'affectation. Plus grave encore, d'après les informations collectées auprès des autres travailleurs, depuis le 1^{er} janvier (1943), le retour en France des travailleurs dont le contrat est arrivé à échéance est conditionné par la signature d'un nouveau contrat dit « illimité* » ! Ce qui veut dire que toute la bataille menée par Louis Trincano pour ramener leur « séjour » à 6 mois est illusoire... Autre élément d'information qui est livré. Pour Pierre Hanet, il est utopique à vouloir leur faire reconnaître le statut d'étudiant. Ici, ils sont considérés comme « de simples ouvriers spécialisés », rien de plus. L'usine a besoin d'eux. Pour « l'Agence de l'emploi » allemand, ils doivent donc produire comme les autres (avec des horaires impossibles), ils sont considérés sur « le même pied d'égalité » que les travailleurs allemands... C'est pourquoi il est inutile que le Recteur fasse une requête, elle « n'aurait aucune chance d'aboutir ». En résumé, tous les élèves plaident pour rester là où ils sont, et dans les conditions de travail imposées. Ils veulent rester unis car c'est en somme : *"l'avantage le plus substantiel dont (ils jouissent**)"*... Sur la brutalité des faits, Pierre Hanet demande cependant instamment à Louis Trincano de cacher ce sombre constat et son pronostic aux parents... Concernant la question du ravitaillement, la situation est loin d'être comparable à celle déclamée par d'autres anciens élèves requis (supra), ici, elle est : *"médiocre, nous mangeons des champs de choux"*, et tous comptent sur les colis des parents (mais aussi de l'École)... Mais si la situation semble être figée sur la durée, les élèves gardent malgré tout un espoir dans les actions menées par leur Directeur. Et quand bien même ils désirent le *statut quo* pour rester tous ensemble, ils ne peuvent s'opposer à la petite lueur d'espérance concernant les « bacheliers ». Pierre Hanet rappelle que Joriot et Labadens peuvent aussi attester qu'ils rentrent bien dans le cadre de la Circulaire. Et tous demandent aussi au Directeur : *"de ne laisser passer la moindre occasion qui nous permette soit de nous rapatrier, soit d'abrèger notre séjour ici"*, mais à la condition formelle : *"sans que cela entraîne des conséquences dont d'autres camarades soient les victimes⁽¹⁾"*. Un dernier point qui mérite d'être soulevé. C'est la haute valeur morale qui sourd des propos des élèves transcrits par Pierre Hanet. Dans son entame Pierre Hanet et ses camarades rappellent que cette « déportation » n'est pas de leur fait, qu'elle est difficile, mais qu'ils l'acceptent : *"comme une sorte de sacrifice ou plutôt comme une dette à régler sans l'avoir contractée. Nous avons démarré dans cet esprit et nous sommes résolus à poursuivre jusqu'à nouvel ordre"*... Et un peu plus loin concernant

(1) Cette réponse ne peut que complaire à Louis Trincano (supra).

(*) Le retour prévu en France à l'issue du premier contrat est transformé en « permission », à la condition de signer le nouveau contrat « illimité », jusqu'à la fin des hostilités. Cette permission elle-même se trouve aussi conditionnée par la « garantie » de plusieurs camarades qui restent sur place (infra).

(**) En restant groupé, outre les liens d'amitié tissés lors des études, ils peuvent partager toutes les informations qui les concernent. Et la présence parmi eux de Bernard Brand qui parle l'allemand est un avantage fondamental.

« l'hypothèse » de les remplacer par d'autres élèves : "est une solution que nous rejetons vivement. Nous ne voulons pas que d'autres camarades subissent malgré eux un sort qui pourrait leur être évité, car il est à prévoir qu'aucun d'eux ne serait plus « volontaire » que nous l'avons été...". Les échanges épistolaires se succèdent. Le 29 janvier, Louis Trincano adresse un courrier⁽¹⁾ à Pierre Hanet mais n'obtient pas de réponse de sa part. Le 16 février il écrit de nouveau, mais cette fois-ci le contenu de sa lettre prend une orientation fort différente. S'il continue à traiter du retour des élèves, Louis Trincano se fait plus pessimiste quant à cette possibilité quand bien même il continue à croire à son influence auprès des autorités d'Occupation. Mais c'est surtout un homme blessé dans son honneur qui vient se confier à Pierre Hanet afin qu'il rétablisse la vérité auprès de ses camarades :

- Courrier du Directeur de l'ÉNH à Pierre Hanet, 16 février 1943⁽²⁾ :

"Mon cher Hanet, J'espère que vous avez bien reçu ma lettre du 29 janvier inclus copie de celle que j'ai adressée à tous les parents des élèves en Allemagne. Vous constaterez que si le cas des élèves de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie ne peut être utilisé pour l'instant, j'invoque celui des élèves préparant un baccalauréat. Pour les autres élèves je demande des adoucissements. Le fait que je viens d'obtenir la libération d'un prisonnier de guerre nommé Surveillant Général durant sa captivité* me donne du courage. Cette libération s'ajoute à celle de l'École elle-même obtenue en 1940 qui permit la rentrée normale, le tout en employant vis-à-vis des occupants des procédés corrects** qui ne nuisent à personne** dont mes chefs n'ignorent absolument rien** (paroles et actes) des procédés qui ne me laisseront rien (avantages personnels quelconques) sauf un intérieur bien appauvri***. Je n'ignore cependant pas que ces procédés me valent d'être dénigré, et si je vous écris ceci, c'est que je ne doute pas un instant que des diffamations m'ont fait du mal auprès de vous-même et de vos camarades. Mais je compte sur une justice après la guerre : le temps des allusions sera fini, tout le monde pourra venir dire ce qu'il sait et moi aussi je parlerai ! J'espère qu'alors certains informateurs ne feront pas comme telle grande dame de la Ville qui racontait que j'avais "vendu" (le mot de B**** s'est répandu) mes professeurs et mes élèves. Je l'ai sommée d'aller rendre compte, selon son devoir, de tout ce qu'elle savait à mes chefs (Recteur, Préfet ou Ministre) et elle est venue platement s'excuser dans mon bureau : « on lui avait dit, etc. ». Du reste, vos camarades de Besançon ont pu vous mettre au courant de ce que je leur ai dit à ce sujet à la lecture des notes****, et j'ai apporté certaines précisions aux majors dans mon bureau en présence de ma femme qui représentait mes 5 enfants et mes petits-enfants. Et tout cela pourquoi ? Parce que vieux soldat je reste fidèle à mon général, fonctionnaire je reste loyal envers le Chef de l'État français, je reste discipliné alors que c'est d'indiscipline que la France se meurt ! Mais pour n'être ni gaulliste, ni communiste ni tout ce que vous voudrez, je n'en demeure pas moins aussi bon Français que quiconque et je ne désespère pas qu'un jour les yeux finiront par s'ouvrir, et que les Français de bon sens s'uniront. Je continue donc à les servir sans distinction du bien ou de mal qu'ils m'ont fait ou cherchent à me faire, et je vous prie, mon cher Hanet de me dire sans aucune gêne en quoi je puis vous être utile à tous. Comme l'École elle-même n'a pas le droit d'utiliser les tickets des élèves, j'ai proposé à midi, au réfectoire de faire un léger prélèvement sur la masse mensuelle, de sucre à joindre aux biscuits dont j'ai obtenu le nombre en votre faveur. Voyez-vous autre chose à faire ? À vous et à vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur".

(1) Nous n'avons pas trouvé trace de ce courrier, mais nous avons quelques éléments de son contenu qui sont rappelés dans le courrier qu'il a envoyé le 16 février (infra).

(2) AÉNH, *Courrier du Directeur de l'ÉNH à Pierre Hanet*, 16 février 1943. Ce courrier est le dernier dont nous avons retrouvé la trace dans les archives. On peut penser qu'il y en a eu d'autres mais les copies ont disparu (infra)...

(*) Jean Rigaux (supra).

(**) Mots soulignés dans le texte.

(***) Lors de son repli à Lyon, son appartement de fonction avait été pillé (supra).

(****) Il vise vraisemblablement Bernard Brand, qui après avoir signé « son contrat » et protesté contre le terme « volontaire » aurait déclaré que le directeur « les » avait « vendus » (infra).

(*****) Voir annexe 3, doc. 21 2/2. Voir aussi la *Réunion plénière des Conseils*, du 13 janvier 1943, annexe 3, doc. 32

Ce courrier, adressé à Pierre Hanet, est particulièrement important. Outre le caractère personnel qui dépasse largement la seule « grammaire administrative⁽¹⁾ », il est surtout symptomatique de la situation délicate dans laquelle se trouve Louis Trincano en ce milieu de février 1943. Dans son introduction on relève déjà une inquiétude marquée quant au peu de chance d'aboutir à un retour possible voire même d'obtenir pour ses élèves un adoucissement des conditions de la réquisition⁽²⁾. Les dispositions de la Circulaire ministérielle ont fait long feu et les promesses du Ministère se sont estompées dans les circuits « administratifs ». Mais rapidement il expose et traite de l'essentiel. À Besançon, depuis le départ des élèves, le climat de confiance qui régnait à l'École s'est détérioré (supra). Comme toutes les actions menées jusqu'à présent par le Directeur pour faire libérer ses élèves s'avèrent être des échecs. À l'École, quelques murmures malveillants laissent accroire que les « élèves, après les professeurs », ont été « vendus ». On vient maintenant à critiquer les rapports trop « courtois » qu'entretient ce Directeur avec les autorités d'Occupation et « ceci » expliquerait peut-être « cela »... Les parents des élèves requis, pourtant constamment informés des démarches faites par le Directeur (et associés dans certaines actions) y vont aussi de leurs critiques (infra). Ils sont les premiers à informer leur enfant, en Allemagne, de la suspicion qui touche à la personnalité de Louis Trincano. Enfin, ce climat délétère se répand en Ville : *"comme telle grande dame de la Ville qui racontait que j'avais "vendu" (...) mes professeurs et mes élèves"*. Louis Trincano est attaqué *ad hominem*. Mais il n'est pas homme à se laisser faire ni à se laisser guider sa conduite. Il sait que les « bruits » qui courent sur son compte à Besançon ont déjà été transmis à Pierre Hanet et à ses camarades par les parents mais aussi par les courriers des élèves de l'École et ceux de quelques professeurs⁽³⁾. Aussi pour tenter de stopper toutes les « diffamations » à son endroit, il n'hésite pas à déclamer sa position et ses convictions vis-à-vis des Allemands et de l'État français, car il veut absolument que les élèves requis lui conservent toute sa confiance. Pour ce faire, il use de sa rhétorique habituelle en mettant en exergue sa façon de procéder vis-à-vis des autorités d'Occupation

(1) Jusqu'à présent, Louis Trincano s'était toujours attaché, dans ses courriers avec les élèves, à maintenir une certaine distance « hiérarchique » avec eux. C'était un « directeur » qui leur écrivait dans les formes réglementaires, ce qui n'empêchait nullement une approche pleine d'aménité eu égard à leur situation (supra). Pour qu'il déroge à ce principe et qu'il aborde sa situation personnelle dans la conduite des affaires de l'École, montre combien les attaques à son endroit étaient nombreuses et particulièrement « venimeuses »...

(2) Les élèves techniciens ne peuvent plus se référer au statut de classe préparatoire, quant aux bacheliers le doute est déjà instillé (supra).

(3) Dans son courrier Louis Trincano est explicite sur ce point : *"Du reste, vos camarades de Besançon ont pu vous mettre au courant"*. Pierre Hanet (et il ne doit pas être le seul) a écrit de nombreux courriers à Victor Petiteau qui était son professeur (infra).

et qui semble donner des résultats⁽¹⁾. Tout d'abord, il informe les élèves « qu'il vient d'obtenir » la libération d'un prisonnier de guerre, Surveillant général et nommé, en pleine captivité, à Besançon⁽²⁾, cette libération fait montre, à l'instar de son action pendant l'été 1940 qui a permis la libération totale de l'École (supra), qu'il est « respecté » par les autorités d'Occupation et qu'il jouit auprès d'elles au vu des résultats obtenus, d'une certaine autorité et il ne désespère pas en faire profiter ses élèves. Mais cette « autorité » ne saurait déroger à la morale et aux devoirs de sa charge. C'est en employant : *“vis-à-vis des occupants des procédés corrects, qui ne nuisent à personne”* qu'il les a obtenus. En outre chacune de ses actions est soumise à l'appréciation de sa hiérarchie et le Recteur de Besançon l'a toujours « couvert » ! Puis il passe aux aspects « politiques » et là, il se livre totalement⁽³⁾. De nouveau il rappelle ce qui a toujours été sa règle de conduite :

“Parce que vieux soldat je reste fidèle à mon général, fonctionnaire je reste loyal envers le Chef de l'État français, je reste discipliné alors que c'est d'indiscipline que la France se meurt ! Mais pour n'être ni gaulliste, ni communiste ni tout ce que vous voudrez, je n'en demeure pas moins aussi bon Français que quiconque et je ne désespère pas qu'un jour les yeux finiront par s'ouvrir, et que les Français de bon sens s'uniront. Je continue donc à les servir sans distinction du bien ou de mal qu'ils m'ont fait ou cherchent à me faire...”

Cette prise de position claire et précise, et qui n'est pas la première du genre (supra), mérite d'être davantage explicitée. Il réfute, ici, toute allusion de « collaboration » avec les Allemands car cette assertion est, pour lui, diffamatoire. Il veut tordre le coup à toutes les rumeurs et il refuse d'être « catalogué » politiquement. Pour se faire il se fait « implicite » et s'inscrit dans la continuité historique de la première guerre mondiale et du vainqueur de Verdun : *“Parce que vieux soldat je reste fidèle à mon général*”*, or ce « général » qui a été l'artisan de la victoire n'est-il pas aujourd'hui à la tête de l'État ? Il mérite donc confiance et c'est pourquoi, en : *“fonctionnaire je reste loyal envers le Chef de l'État français, je reste discipliné alors que c'est d'indiscipline que la France se meurt...”*. Ainsi, par cette mise au point, Louis Trincano réaffirme qu'il est toujours « légaliste », apolitique et laïque. Pour lui ce Gouvernement a été légalement constitué (il a reçu les pleins pouvoirs), en sa qualité de fonctionnaire il se doit donc d'obéir à ses chefs mais à la condition que cette obéissance ne déroge pas à l'honneur et à la morale et il reste persuadé, qu'à la fin de cette guerre, d'aucuns reconnaîtront son travail et que « tous les hommes de bonne volonté⁽⁴⁾ », prendront acte et rendront hommage à toute son action (infra)... Une fois cette déclaration faite et comme pour empêcher tout « évitement » des élèves à son endroit, il engage Pierre Hanet et ses camarades à ne pas hésiter à lui demander

(1) Alors qu'en passant par la voie « administrative », il ne peut que constater que toutes ses tentatives se soldent par des échecs à l'instar de la Circulaire Ministérielle qui n'a résolu en rien la situation des requis (supra).

(2) Cette libération fait suite à son voyage en Allemagne, fin juin 1942 (supra).

(3) Ce n'est pas la première fois qu'il exprime sa position « politique » et sa règle de conduite devant un auditoire (supra) mais c'est la première fois qu'il les transcrit, par écrit, à un élève (supra).

(4) Nous faisons ici volontairement référence à l'œuvre de Jules Romains, car Louis Trincano, à l'instar du père de « l'Unanimité » : *“ne désespère pas qu'un jour les yeux finiront par s'ouvrir, et que les Français de bon sens s'uniront...”*.

(*) L'allusion au général Pétain (qu'il a rencontré sur le front) est ici évidente (supra).

ce dont ils ont besoin car il reste entièrement à leur service... Il est certain qu'au reçu de ce courrier, Pierre Hanet et ses camarades ont lu, relu et commenté chaque mot de leur Directeur. La réponse est rédigée après un délai de « réflexion » de trois semaines, preuve, s'il en est, qu'elle a suscité un vif débat au sein du groupe. Pierre Hanet souligne le fait et il répond avec « franchise ». Il n'élude aucun des points abordés par Louis Trincano, il lui apporte son entier soutien dans les démarches entreprises. Avec un formalisme stylistique habile, qui évite toute prise de position explicite des élèves à son endroit, il se permet de gloser sur Besançon et il rappelle opportunément, la condition des prisonniers de guerre. Puis il s'étend sur les aspects de la vie du groupe où la bonne humeur n'est pas exempte. Il conclut enfin au nom de tous ses camarades, par des encouragements au Directeur à « persister » dans son action pour les aider :

- **Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH, dimanche 7 mars 1943⁽¹⁾** :

"Monsieur le Directeur,

Je suis honteux de répondre si tard à vos deux dernières lettres qui nous sont bien parvenues. De même tous les colis de biscuits sont arrivés normalement, un premier le 7, deux le 14 et samedi (hier) deux feuilles d'arrivage de 14 et 6 kg. Nous irons les chercher demain à la douane. Nous sommes très heureux d'avoir comme à l'École notre ration journalière, ration que j'ai fixée à 5, ainsi nous aurons quelques économies qui combleront les mois non scolaires. Nous vous en remercions très sincèrement. Votre lettre n° 2 qui contenait la copie de la requête que vous fîtes à M. le recteur et au Ministre a réuni l'approbation unanime car elle est en tous points conforme à l'esprit régnant ici. La lettre n° 3, votre dernière nous a beaucoup touché et je ne vous cache pas qu'elle a donné lieu à de grosses discussions convergeant toutes, bien entendu sur les responsables de notre départ. Je serai donc franc avec vous comme vous l'avez été et comme je l'ai toujours été envers vous. Les événements pénibles qui se déroulent dans notre pays ont ouvert les yeux de beaucoup des nôtres. Ils nous montrent d'abord que, quand bien même y aurait-il une cause personnelle quelconque de notre départ, nous n'aurions pu échapper cette fois à la réquisition massive qui frappe tous les jeunes de l'âge de mes camarades (pour ma part je suis hors de cette limite d'âge). À tout peser, il a donc été préférable que notre départ s'effectue en temps opportun car nous jouissons d'avantages qui ne nous auraient certainement pas été accordés dans les conditions présentes. En ce qui nous concerne maintenant ce que l'on vous reproche, j'ignore tout pour ma part et si l'on reconnaît pas les démarches que vous avez entreprises dès l'ordre de notre départ, j'ai été le témoin et l'ai attesté devant mes camarades du fait, par votre intermédiaire, le Ministère a été immédiatement saisi. Je l'ai su directement puisque je suis allé avec mon père à la Direction de l'Enseignement technique dès mon arrivée à Paris le mardi 8 décembre. Voilà donc mon témoignage personnel. D'autre part, d'après ce que Brand nous a expliqué, il aurait entendu dire au Bureau d'embauche de Besançon qu'il y avait à l'École d'Horlogerie : *"une vingtaine de volontaires"*. Ce mot était-il employé dans son juste sens ou ironiquement ? Vous connaissez la situation morale de Brand vis à vis des événements, la magnifique conduite de son père lors de la Grande Guerre ; je vous demanderai donc d'être très indulgent, sa colère étant en somme fort compréhensible. Nous avons assisté de loin à tous ces commérages et nous ne nous en sommes pas plus étonnés, sachant combien dans un petit pays comme Besançon, les langues se délient à cœur joie à la moindre occasion, surtout lorsqu'il s'agit de médisance assaisonnée de jalousie et de rancunes perdurant dans le temps. La nouvelle concernant la libération du Surveillant Général « légitime » nous a causé une grande joie – au moins notre départ aura fait un heureux et nous en sommes fiers. J'en profiterai pour vous dire combien, sur place, nous nous rendons compte que le sort de ces personnes et peu enviable et combien le nôtre, en comparaison, est plus humain. Eux souffrent physiquement et moralement, nous ce n'est que moralement. Ils attendent, certains, depuis plus de 3 ans, la fin de cette captivité ingrate et si peu méritée. Nous ne ferons jamais assez pour eux. Tout ici continue à bien aller, le temps passe heureusement avec une rapidité étonnante. Mais si les événements qui se déroulent dans notre malheureuse Patrie nous inquiètent fort, nous voyons combien nous sommes exploités et nous demandons ce qu'il pourra bien nous rester quand le pays sera enfin libéré. Tout cela avec ces bombardements en réquisitions sans mesure, l'éloignement de notre pays au moment où nous voudrions tant y être voilà bien de quoi nous désespérer un peu ! Cependant nous gardons confiance et attendons une fin qui ne saurait tarder maintenant. Vous avez dû savoir que nous avons eu la semaine dernière une visite indésirable au cours d'une nuit. Un quartier voisin a été durement

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH, dimanche 7 mars 1943.*

éprouvé – ici que des carreaux et vitrines brisées – deux bombes incendiaires sont tombées à 25 mètres de l'usine dans un tas de sable. Elles sont toujours là et n'ont pas éclaté. Notre abri de nuit est bien aménagé et nous sommes bien organisés car nous attendons maintenant de nouvelles et fréquentes incursions. En attendant, le soir après dîner, vous pourriez voir vos élèves chacun dans son coin qui reprisent ses chaussettes, qui raccommodent ses pantalons ou écrivent... Bien souvent nous chahutons joyeusement jusqu'à ce que les voisins manifestent leur impatience. En quelques secondes, à la moindre alerte nous sommes dans les dortoirs, enfoncés dans nos lits et dormons profondément à la grande stupéfaction des rouspéteurs qui n'y comprennent rien. Et voilà, Monsieur le Directeur, un rapide tableau de notre vie. Pour ma part, je ne puis me résigner à cesser toute activité horlogère et, au moyen de tournevis confectionnés à l'atelier, de brucelles achetées en ville ainsi que quelques flacons d'huile, en voilà bien assez pour faire quelques deux ou trois rhabillages par dimanche dans des conditions fort précaires. Il est regrettable n'est-ce pas, d'aimer tant un métier et d'être obligé d'en faire un autre ! Nous allons écrire immédiatement à Monsieur George* pour lui demander de nous envoyer son cours de technologie mécanique.

Nous nous permettons de suggérer, Monsieur le Directeur, l'idée suivante : puisque nous disposons ici d'une quantité suffisante de sucre, ne pourriez-vous nous faire l'envoi que vous nous destinez, à nos parents qui de leur côté nous feraient de la confiture. Nous vous remercions de l'offre pour ce dont nous aurions besoin. Nous en prenons bonne note et ne pouvons vous demander que de persister dans vos démarches, autant que cela restera possible, pour l'abréviation de la durée de notre contrat, c'est sur cet esprit que je vais terminer cette lettre et vous présente au nom de tous** mes camarades et au mien personnel notre plus respectueux souvenir.

Votre élève : Hanet"

Sans reprendre ici tous les aspects de la lettre on peut cependant relever quelques traits significatifs qui nous semblent fort importants pour bien intégrer l'état d'esprit et le niveau de réflexion des élèves quelque trois mois après leur incorporation forcée dans une usine allemande. Le premier élément, capital pour Louis Trincano, est la réponse apportée par les élèves aux accusations dont il est l'objet et à sa défense *pro domo*. Sur la forme, pour répondre, Pierre Hanet se hisse à la hauteur du Directeur : *"je serai franc avec vous comme vous l'avez été et comme je l'ai toujours été envers vous..."*. On n'est plus dans un échange épistolaire ou sourdait, comme auparavant, une sujétion implicite de « maître à élève », mais dans un rapport humain de pleine égalité et qui semble même donner l'avantage à « l'élève » qui se fait le conseiller avisé du maître. Sur le fond, Pierre Hanet va au vif du sujet : *"votre dernière (lettre) nous a beaucoup touché et je ne vous cache pas qu'elle a donné lieu à de **grosses discussions convergeant toutes, bien entendu sur les responsables de notre départ**"*. Conformément à son désir de vérité, Pierre Hanet ne cache rien. La « discussion » a donc été animée, voire mouvementée et si elle a convergé *in fine* sur la « désignation » des « responsables » et si on peut comprendre qu'aucun nom ne soit cité dans le courrier (c'est encore la guerre !), on relève cependant que rien ne vient exonérer totalement Louis Trincano qui semble, aux yeux de quelques élèves, avoir conservé une part de responsabilité dans leur réquisition⁽¹⁾. Il a été au centre de la discussion et il a fallu que Pierre Hanet, lui-même, délivre son témoignage vis à vis de ses camarades et apporte son total soutien au Directeur en relatant une démarche qu'il a faite avec son père, au moment du départ à la Direction Nationale de l'Enseignement Technique :

(1) D'après la tournure de la phrase ainsi rédigée : *"Quand bien même y aurait-il **une cause personnelle quelconque de notre départ...**"*. Sur ce point voir aussi le courrier de Louis Trincano au Recteur, le 12 mars 1943, annexe 3, doc. 39.

(*) Professeur de petite mécanique de précision et d'horlogerie électrique à l'ÉNH (supra).

(**) Souligné dans la lettre.

"En ce qui nous concerne maintenant ce que l'on vous reproche, j'ignore tout pour ma part et si l'on reconnaît pas les démarches que vous avez entreprises dès l'ordre de notre départ, j'ai été le témoin et l'ai attesté devant mes camarades du fait, par votre intermédiaire, le Ministère a été immédiatement saisi. Je l'ai su directement puisque je suis allé avec mon père à la Direction de l'Enseignement technique dès mon arrivée à Paris le mardi 8 décembre. Voilà donc mon témoignage personnel".

Si Louis Trincano peut trouver un réconfort dans le soutien de Pierre Hanet, il peut aussi apprécier la bonne appréhension des élèves sur l'état de la situation politique en France, en ce mois de mars 1943, avec son cortège de répressions et de réquisitions massives des travailleurs (supra). Sur ce point tous les élèves semblent être parvenus enfin à un consensus qui semble, en définitive, relativiser fortement la « responsabilité » du Directeur. Car quand bien même ils auraient pu se soustraire à la réquisition de décembre, tous semblent être d'accord, que cette fois-ci, ils n'auraient pu y échapper. Ils pensent même que ce départ anticipé leur a été favorable car ils ont pu ainsi « bénéficier d'avantages » qu'ils ne leur : *"auraient certainement pas été accordés dans les conditions présentes..."*. Quant aux « rumeurs » qui courent à Besançon et qui mettent en cause Louis Trincano, et comme tous les élèves semblent avoir leurs propres sources d'informations, Pierre Hanet, habilement, se refuse à être le censeur et à prendre parti ; il place sa réponse avec une hauteur de vue pleine de sagesse mais non dépourvue d'ironie sur Besançon :

"Nous avons assisté de loin à tous ces commérages et nous ne nous en sommes pas plus étonnés, sachant combien dans un petit pays comme Besançon, les langues se délient à cœur joie à la moindre occasion, surtout lorsqu'il s'agit de médisance assaisonnée de jalousie et de rancunes perdurant dans le temps".

« Médisances, jalousie et rancunes perdurant dans le temps » : tout est dit ! À la lecture de ces mots Louis Trincano sait fort bien que les reproches qui lui sont faits s'inscrivent sur la durée, bien avant la guerre comme lors de la construction de l'École (supra), et que désormais tout s'amalgame, ce que Pierre Hanet, très informé, bien que n'étant pas bisontin, a su, en quelques mots lui rappeler... Un deuxième élément, souligné par Pierre Hanet, offre ici un éclairage particulier et donne quelques précisions sur les origines de l'incident qui a opposé lors du départ, Bernard Brand au Directeur. Incident qui semble avoir été à l'origine d'une des rumeurs qui a couru sur Louis Trincano qui s'était vu accuser d'avoir présenté ses élèves comme étant des : « volontaires » au STO, d'où la vive réaction du Directeur à l'endroit de Bernard Brand et l'exigence immédiate de ses excuses⁽¹⁾. Pour Pierre Hanet, il est important que Louis Trincano entende, enfin, les explications de Bernard Brand et il l'invite à l'indulgence afin de dissiper le malentendu :

"d'après ce que Brand nous a expliqué, il aurait entendu dire au Bureau d'embauche de Besançon qu'il y avait à l'École d'Horlogerie : « une vingtaine de volontaires ». Ce mot était-il employé dans son juste sens ou ironiquement ? Vous connaissez la situation morale de Brand vis à vis des événements, la magnifique conduite de son père lors de la Grande Guerre ; je vous demanderai donc d'être très indulgent, sa colère étant en somme fort compréhensible".

Le troisième élément à souligner touche à une liberté d'expression qui reste de bon aloi et qui ne semble toujours pas être obérée par une quelconque censure allemande. Les propos qui ont trait à la

(1) Nous reviendrons plus en détail sur les suites de cet incident (infra).

situation de la guerre tant en Allemagne qu'en France restent fort bien informés et n'hésitent pas à le dire. Et si les bombardements et les réquisitions en France les « inquiètent fort » ils n'hésitent à déclamer qu'ils « gardent confiance » et attendent « une fin qui ne saurait tarder maintenant »... Sur la situation en Allemagne ils signalent qu'ils sont (eux aussi) soumis aux bombardements alliés et si le danger est toujours latent (ils s'attendent à de nouvelles et fréquentes incursions), ils savent s'organiser pour faire face. On peut aussi penser que les « chahuts joyeux » dont ils sont les initiateurs sont pour eux autant de prémices d'une défaite allemande annoncée et donc l'espoir de la fin prochaine de leur réquisition... Quant à l'allusion de Pierre Hanet qui touche à son souci de continuer à pratiquer des rhabillages, elle ne peut qu'apporter un peu de réconfort à Louis Trincano car il montre que « l'esprit » de l'École reste toujours vivace chez ses élèves... En conclusion de ce courrier, on relève que si Pierre Hanet reste un fervent soutien de Louis Trincano il se doit, cependant, de rester impartial car d'autres élèves (une très petite minorité) restent très circonspects sur l'attitude du Directeur avec les Allemands. C'est donc tout en nuance qu'il rédige ce courrier afin d'obtenir l'assentiment de tous. Et pour ne pas « désespérer » Louis Trincano dans la tourmente qu'il traverse (les élèves comptent encore sur lui pour améliorer leur situation), on comprend que la référence « à tous » les camarades soit signifiée... Mais si les échanges épistolaires entre Louis Trincano et Pierre Hanet obéissent à un rituel, il n'est pas exclusif. Quelques élèves, dont Pierre Hanet, entretiennent une petite correspondance avec les professeurs et dont certains courriers nous sont parvenus. Ainsi, peu de temps après sa réponse à Louis Trincano, le 7 mars 1943, Pierre Hanet envoie le 21 mars une lettre à Victor Petiteau, où il fait part de son indignation au sujet des accusations portées sur Louis Trincano :

- **Extrait d'un courrier de Pierre Hanet à Victor Petiteau, 21 mars 1943⁽¹⁾ :**

"...Ces histoires fâcheuses dont nous avons eu vent au sujet de M. le Directeur ont-elles cessé ? À mon avis et à celui de la majorité de mes camarades il est insensé d'accuser aussi aveuglément et d'une manière aussi peu délicate d'une chose dont les autorités d'occupation sont les seuls artisans..."

Dans cet extrait de courrier, on relève que le débat entre les élèves requis, sur l'identification des responsabilités, reste animé. Et si Pierre Hanet et « une majorité » des élèves soutiennent Louis Trincano et réfutent les attaques dont il est l'objet, on remarque que cette thèse ne fait toujours pas l'unanimité du groupe. En outre on observe que les élèves restent fort au courant de la situation

(1) ADD, 1464 W 22. *Extrait d'un courrier de Pierre Hanet à Victor Petiteau, 21 mars 1943.* Cet extrait de courrier à l'attention de Victor Petiteau (d'après la mention marginale inscrite en bas du document) a été saisi dans les archives de l'ÉNH par les autorités judiciaires. Pour expliquer la présence de cet extrait de lettre dans les archives de l'ÉNH, il semblerait que lors de la réception de ce courrier, Victor Petiteau, qui était encore l'un des fervents soutiens de Louis Trincano, ait fait part à ce dernier de cette lettre et de la position de Pierre Hanet (et de la majorité de ses camarades) le concernant. Louis Trincano, alors confronté à des attaques insidieuses sur son rôle éventuel dans le départ des élèves en Allemagne aurait reproduit l'extrait le concernant et archivé.

bisontine et des attaques qui visent leur Directeur⁽¹⁾... Maintenant, après quelque quatre mois de réquisition (décembre 1942-mars 1943), si on fait un premier bilan de la situation, on relève que Louis Trincano n'a eu de cesse, malgré les attaques personnelles dont il fait l'objet, de se battre pour le retour anticipé de ses élèves. Quant à ces derniers, quand bien même ils laissent transparaître leur doute, ils n'oublient cependant pas d'encourager leur Directeur à poursuivre dans cette voie...

3 - La correspondance établie entre la Direction de l'École et les parents des élèves requis.

Dès le début de la réquisition, Louis Trincano a toujours tenu à informer, en temps réel, les parents d'élèves de toutes les démarches entreprises pour le retour de leur enfant. Parfois il les sollicite même pour qu'ils organisent ensemble un certain nombre d'interventions auprès des plus hautes autorités de l'État avec un ultime espoir que leurs actions s'avéreront plus efficaces que par la seule voie administrative. Mais si tous parents soutiennent pleinement les initiatives engagées par Louis Trincano, d'aucuns semblent néanmoins le tenir pour responsable⁽²⁾ (tout du moins « l'École ») de cette réquisition « hors norme » et qui semble n'avoir touché que l'École Nationale de Besançon. Il en est aussi quelques-uns qui se montrent rétifs à cette « directivité » par trop affirmée, ils contestent parfois les orientations prises et surtout demandent des explications circonstanciées qui tendent à instiller le doute sur les buts affichés par ce Directeur qui reste prompt à la réplique.

Sans revenir ici sur tous les courriers échangés entre la Direction de l'École et les parents d'élèves⁽³⁾, nous en avons retenu quelques-uns qui sont, à notre sens, très significatifs des rapports, parfois tendus, tissés entre la Direction de l'École et certains parents. Certes si Louis Trincano semble être parfois sur la défensive, il faut aussi admettre, en cette période, le désarroi des parents qui avaient placé leur enfant en pleine confiance dans cette École de renom et qui tout à coup sont mis devant le fait accompli d'un départ obligé en Allemagne alors que d'aucuns pensaient que le statut « d'élève » de leur enfant s'opposait à toute réquisition dans le cadre du STO. Lors du départ des élèves, la première réaction des parents est de demander des « explications » au Directeur. Dès la réception des courriers Louis Trincano s'empresse toujours de répondre. Il rappelle le cadre « réglementaire » de ladite réquisition, détaille les démarches qu'il a aussitôt entreprises pour bloquer leur départ et pour tenter de les faire revenir, il cherche surtout à les apaiser sur les conséquences

(1) Par des parents, des professeurs et des élèves...

(2) Notamment M. Bodereau. Sur ce point voir le courrier du 27 mars 1943 de L. Trincano au Recteur, annexe 3, doc. 39.

(3) Les principaux courriers retrouvés dans les archives de l'École forme un fonds lacunaire. Il est certain qu'un certain nombre de lettres a été prélevé lors des perquisitions dont nous avons retrouvé quelques traces dans les archives départementales (procès Trincano). Le fonds qui est resté à l'École est restreint sur la durée : de décembre 1942 à mars 1943, puis un seul courrier de Pierre Hanet en août 1943. Enfin on relève quelques courriers à l'attention de M. Braille (nouveau Directeur) en mars 1944, élément significatif s'il en est, que les échanges entre les parents et Louis Trincano ont dû perdurer sur la durée. Pour les courriers retrouvés, voir annexe 3, doc. 27.

d'un tel « exil » et s'engage à ce que l'année passée en Allemagne puisse compter comme : *"année d'études"*⁽¹⁾... Le courrier de M. Bridel est significatif de ce genre d'échanges épistolaires entre la Direction de l'ÉNH et les parents :

- Courrier de M. Bridel au Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942⁽²⁾ :

"Monsieur le Directeur, Veuillez SVP me renseigner au sujet de mon fils Jean, parti avec plusieurs de ses camarades le 11 écoulé de Besançon. Depuis je suis sans lettre et ne sais pas son adresse, les autres jeunes gens mettent de 5 à 6 jours à renseigner leur famille aussi je suis très inquiet à son sujet. Pourriez-vous également me dire pourquoi mon fils a été désigné pour partir, sans avoir terminé ses études, et sera sans situation par la suite, c'est navrant le sort de ces enfants. Dans l'attente d'une réponse Recevez, Monsieur, mes biens sincères salutations. G. Bridel".

À l'inquiétude légitime du père de Jean Bridel, Louis Trincano répond point par point. Il cherche surtout à le rassurer sur le suivi de la situation des élèves par l'École et par le Ministère de l'Éducation Nationale, il loue enfin la belle attitude de son fils lors du départ :

- Réponse du Directeur de l'ÉNH à M. G. Bridel, 24 décembre 1942⁽³⁾.

"Monsieur, Je m'empresse de répondre à votre lettre du 21 courant. J'ai reçu il y a deux jours une carte ainsi conçue : "Nouvelle adresse : Élèves ÉNH (II) Nuremberg. Gertrüd Strasse 22-24". Je veux espérer que depuis votre lettre vous avez également reçu une carte pour adresse : en tous cas la mienne prouve que les 11 élèves destinés à Nuremberg sont bien arrivés. J'ai demandé aussitôt des renseignements sur la Firme pour laquelle ils travaillent et je vous tiendrai au courant. Vous me demandez pourquoi votre fils a été désigné pour partir. Pour la raison qu'il a 20 ans au moins et que ce fût le cas de tous les élèves de l'École qui n'avaient pas de motif valable pour les autorités allemandes : inscription à la Faculté, maladie, etc. J'ai fait valoir en vain : qu'il n'était pas du département, qu'il n'avait pas terminé ses études. Tout ce que j'obtins, c'est : le départ en groupe de mes élèves dans une même usine de travaux de précision - d'abord le voyage gratuit pour revoir les parents - votre fils a dû vous raconter lui-même que le Recteur obtint un moment l'annulation du départ, mais il y eût contre-ordre et malgré de nouvelles interventions du Ministère de l'Éducation Nationale auprès de l'autorité supérieure allemande (Hôtel Majestic-Paris), le départ fût maintenu. Maintenant je crois qu'il ne faut tout de même pas dramatiser les choses :

1°) Le groupe est parti avec des lettres de recommandation :

- du Recteur au Directeur de l'École Supérieure,
- de moi-même au Directeur de l'Usine,
- de la Felkommandantur pour reconnaître leurs droits spéciaux.

2°) Le temps à passer là-bas (1 an) pourra compter comme année d'études, car la formation industrielle reçue aura sa valeur.

3°) Une année en Allemagne porte exemption du stage dans les chantiers de jeunesse.

4°) Des nouvelles qui me parviennent ce jour d'un ancien élève parti en Juillet⁽⁴⁾, prouvent qu'on est "mieux nourri qu'en France" et avec un travail intéressant. Bref l'École a fait tout ce qu'elle a pu en liaison avec M. le Recteur, M. le Préfet et le Ministère.

J'ajoute ce fait : lors d'une réunion d'adieu que j'organisai le 11 courant au matin avec tous les élèves, à l'heure du départ de l'École je prononçai des paroles d'encouragement, faisant valoir que chaque partant laissait à son foyer un Français chargé de famille, aidait à la libération de prisonniers, et, d'élève, se révélait un homme digne de ce nom. Ce fut votre fils qui me répondit au nom de ses camarades, me remerciant de ce que j'avais fait pour eux et m'assurant que par leur travail et leur conduite les partants à Nuremberg sauraient se montrer dignes de l'École Nationale. Je lui ai serré la main, lui ai donné l'accolade, et vous pouvez être fier de l'attitude de votre enfant.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le Directeur".

Mais si les rapports restent courtois, parfois ils se tendent et la réaction de Louis Trincano est immédiate. S'il admet (parfois avec réticence) les démarches individuelles des parents il ne tolère

(1) Dans les conditions initiales du « stage » telles qu'elles avaient été exigées par Louis Trincano (supra).

(2) AÉNH. *Lettre de M. G. Bridel, 4, Av. Thiers, Concarneau (Finistère), à M. Le Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942.*

(3) Ibid. *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. G. Bridel, 24 décembre 1942.*

(4) Jenny. D'après son courrier, il semblerait que Jenny ait été requis en décembre 1942. Voir annexe 3, doc. 28 1/2.

aucune allusion ou autre assertion qui engagerait sa responsabilité dans cette réquisition à laquelle il s'est toujours opposé... La première tension avec une famille apparaît lors du départ des élèves. L'incident a trait aux propos tenus par Bernard Brand⁽¹⁾ qui avait protesté véhémentement contre cette réquisition. Il réfutait le terme « volontaire », et il laissait entendre que la liste des élèves requis avait été dressée avec « l'aide » de la Direction et que rien n'avait été fait pour « dissimuler » les noms aux Allemands... Après avoir remis les choses au point face au groupe et reçu le témoignage d'un élève, dès le départ effectué Louis Trincano réagit avec vigueur. Face aux accusations de Bernard Brand, il écrit aussitôt à ses parents et leur demande de se présenter devant le Recteur pour « justifier les graves paroles prononcées » par leur fils... Alarmé, M. Brand se rend aussitôt chez le Directeur. Le 18 décembre il est reçu. Après avoir exprimé verbalement toute sa réserve sur les propos tenus par son fils, il rédige à l'attention du Directeur une lettre qui « officialise » ses regrets :

- Courrier de M. Maurice Brand, au Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942⁽²⁾.

"Monsieur le Directeur, Faisant suite à votre lettre du 16 courant, je viens vous confirmer l'entretien verbal que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 18 courant et au cours duquel je vous ai exprimé mes regrets au sujet des paroles prononcées par mon fils le jour de son départ.

Je vous prie de les attribuer à l'extrême nervosité dans laquelle il se trouvait à ce moment là. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. Brand".

Satisfait, Louis Trincano peut enfin rétablir sa part de vérité car il y a urgence. Il rédige immédiatement trois documents dont deux accompagnés de la copie de la lettre de regrets. Le premier touche à l'usage, il accuse bonne réception du courrier à M. Brand, lui fait part de l'envoi d'une copie au Recteur et lui prodigue quelques renseignements d'ordre indemnitaire :

- Réponse du Directeur de l'ÉNH à M. Brand, 24 décembre 1942⁽³⁾.

"Monsieur, Je vous remercie de votre lettre du 21 courant m'exprimant vos regrets des paroles blessantes de votre fils : j'en envoie copie à M. le Recteur auquel j'avais rendu compte de l'incident*. Vous m'avez demandé d'examiner si vous pourriez bénéficier de l'indemnité prévue par la loi du 26 septembre 1942, suivant modalités publiées par le JO du 6/12/1942. Ces modalités portent que : *"Dans le cas où les travailleurs n'occupaient pas un emploi salarié au moment de leur départ, l'indemnité à payer chaque quinzaine est égale au quart du*

(1) Supra. Il est difficile de retranscrire ici exactement tous les propos tenus par Bernard Brand, car ils semblent avoir été exprimés en plusieurs temps. Si les paroles énoncées lors du départ ont été bien relatées par Louis Trincano et portées à l'attention du Recteur le 12 décembre 1942, il semble bien qu'il en ait prononcés d'autres* lors de son retour de la signature de son contrat au *Bureau d'embauche* allemand et qui mettaient en cause directement l'École et son Directeur (sur ce dernier point, il aurait même rédigé un courrier à Louis Trincano où il lui exprima tous ses griefs, ce qui provoqua l'ire de ce dernier qui exigea aussitôt des excuses... D'après le témoignage, lors du procès, de Jean Jeannerot, in annexe 3). Dans son courrier du 7 mars 1943 à l'attention de Louis Trincano, Pierre Hanet revient sur cet événement. Il rapporte le témoignage de Brand, qui lors de son passage audit *Bureau* : *"aurait entendu dire (...) qu'il y avait à l'École d'Horlogerie une vingtaine de volontaires..."*. Il est certain que ces propos ont fait florès au sein de l'École et que la Direction de l'École a été la première visée dans la désignation « desdits volontaires ». C'est ainsi qu'un WC de l'Établissement a servi à des élèves (?) de support écrit pour mettre en cause la Direction, d'où la réaction de faire afficher dans ledit lieu les regrets du père de Brand (infra)... Voir aussi le *Courrier de Louis Trincano à Maurice Brand, Boussières (Doubs)*, 16 décembre 1942, AÉNH.

(2) Ibid., *Courrier de Maurice Brand à M. le Directeur de l'ÉNH, Boussières*, 21 décembre 1942.

(3) Ibid., *Courrier de Louis Trincano à Maurice Brand*, 24 décembre 1942.

(*) Il aurait aussi « accusé » le Directeur d'avoir « vendu » ses élèves. Voir le courrier de L. Trincano à P. Hanet, du 6 février 1943 (infra).

salaires mensuels moyens départementaux fixés pour l'application de la législation sur les allocations familiales du lieu du domicile de l'intéressé (...)" : Il vous appartient de prendre contact avec la Caisse d'allocations familiales pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'indemnité prévue : en ce cas je me tiens à votre disposition pour vous fournir les attestations nécessaires. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le Directeur".

Le deuxième courrier, accompagné d'une copie de la lettre, est bien sûr, à l'attention du Recteur, dans laquelle Louis Trincano estime maintenant que : *"l'incident est clos à (sa) satisfaction"* :

- **Courrier de Louis Trincano, au Recteur, 23 décembre 1942⁽¹⁾.**

"Monsieur le Recteur, Je vous ai fait parvenir copie de ma lettre en date du 16 courant à M. Brand, lui demandant de se présenter devant vous pour justifier les graves paroles prononcées par son fils avant son départ en Allemagne. J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai reçu la visite de M. Brand, qui m'a présenté des excuses et m'a fait parvenir une lettre dont voici copie (voir ci-dessus).

L'incident est clos à ma satisfaction. Le Directeur."

Le troisième document, accompagné de la copie du courrier, est à usage interne, pour une information générale. Il procède d'un affichage notamment dans un lieu d'aisance où les murs avaient servi de support écrit à quelques mains « anonymes » qui avaient repris certains propos de Bernard Brand pour dénoncer la Direction de l'École :

- **Les suites de ces échanges épistolaires avec M. Brand à l'attention des « anonymes » qui se livrent à des inscriptions dans un des WC de l'ÉNH, le 26 décembre 1942⁽²⁾ :**

"À LIRE PAR LES AUTEURS D'INSCRIPTIONS DANS CES WC.

M. Brand père, ayant été invité à se rendre chez le Directeur pour justifier un terme employé par son fils, a écrit au directeur la lettre suivante :

"Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre du 16 courant, je viens vous confirmer l'entretien verbal que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 18 Ct et au cours duquel je vous ai exprimé mes regrets au sujet des paroles prononcées par mon fils le jour de son départ. Je vous prie de les attribuer à l'extrême nervosité dans laquelle il se trouvait à ce moment là. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. Brand".

L'élève Brenot avait déjà expliqué à ses camarades partant que Brand se méprenait sur le terme *"volontaire"*. Mais Brenot est un élève loyal ! La circulaire ministérielle du 16 décembre (supra) affichée d'autre part règle la question. Le Directeur".

Si Louis Trincano peut sembler se satisfaire de cette mise au point, cette polémique a cependant laissé des traces qui l'ont meurtri au plus profond de son être. Pour lui, les propos tenus par cet élève, et qui laissaient accroire à sa responsabilité dans la réquisition, ont contribué à enrichir toutes les rumeurs qui ont déferlé dans l'Établissement, puis dans la ville. En dépit de sa dénégation et de toutes les preuves apportées qui font montre qu'il s'est battu bec et ongles pour s'opposer au départ des élèves, le mal a été instillé. En cette période de guerre où chacun doute de tout, rien n'y fait. Des jugements se font catégoriques, les condamnations sont déjà acquises... Pour Louis Trincano, si son action pour tenter d'arracher ses élèves ne faiblit pas, il se doit aussi de prendre en compte toutes les attaques dont il est l'objet, il les combat, certes, avec vigueur, mais dans cette bataille il a usé des forces et la pleine confiance en tous ses moyens...

- **Les incidences de « l'affaire Bernard Brand » et la réserve du Directeur à son endroit.** Il n'est

(1) AÉNH, *Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. le Recteur d'Académie*, 23 décembre 1942.

(2) Ibid. *Note du Directeur*, 26 décembre 1942.

pas dans notre propos de porter ici un quelconque jugement de valeur sur Bernard Brand et sur les propos tenus. Mais laissons le sage Pierre Hanet qui maintenant commence à bien connaître ses camarades de « détention » nous redire ce qu'il pense de lui. Lors de leur départ en Allemagne, Louis Trincano, en lui confiant la responsabilité du groupe lui avait fait nombre de recommandations dont l'une était de se « défier » de Bernard Brand. En fin observateur, Pierre Hanet, jauge, sans à priori, chacun des élèves*. Quelques jours plus tard, dans un courrier à Victor Petiteau, son professeur d'horlogerie en date du 25 décembre 1942, il déclare : *"j'ai écrit à M. le Directeur sans le moindre déguisement (...). Le camarade que le Directeur m'avait recommandé comme un élément inquiétant est en réalité un chic type...(interprète)"*⁽¹⁾. Mais il semble que Louis Trincano n'a pas le pardon facile. Il faut dire que depuis cet incident les attaques dont il est l'objet se font de plus en plus insidieuses. Pierre Hanet, qui reste fort bien informé de la situation à Besançon, sait que, si pour le Directeur la lettre d'excuses du père de Brand et l'affichage de la Circulaire semblent avoir réglé « officiellement » la question, il sait aussi que ce dernier garde toujours une suspicion à l'endroit de Bernard Brand. Aussi conscient du problème, et en réponse à la lettre du Directeur du 16 février où celui-ci leur fait part qu'il est l'objet de « diffamations », Pierre Hanet revient à la charge pour lui rappeler le témoignage de Bernard Brand. Il prend de nouveau sa défense et lui demande son indulgence : *"Vous connaissez la situation morale de Brand vis à vis des événements, la magnifique conduite de son père** lors de la Grande Guerre ; je vous demanderai donc d'être très indulgent, sa colère étant*

(1) AÉNH. Copie d'une lettre (extrait) en possession de Victor Petiteau (d'après la mention marginale inscrite en haut du document). Les propos très sibyllins relevés par Louis Trincano méritent éclaircissement et sont importants pour tenter de comprendre la suspicion du Directeur à l'endroit de Bernard Brand qui avait osé contester la notion de « volontariat » lors de la réquisition (supra). Dès l'arrivée des élèves en Allemagne, Pierre Hanet écrit une lettre à Victor Petiteau et celui-ci s'empresse d'en communiquer la teneur à Louis Trincano. Dans sa prise de notes, au crayon, ce dernier ne transcrit que les éléments le concernant. Si Pierre Hanet ne cite pas le nom de Bernard Brand, le fait qu'il le désigne comme étant « l'interprète » se trouve de suite identifié puisqu'il est le seul à parler l'allemand (voir courrier). On relève que Louis Trincano avait recommandé à Pierre Hanet, certainement lors du départ, de se « défier » de Bernard Brand. Or Pierre Hanet, après quelques jours de cohabitation outre-Rhin, apprécie vite les grandes qualités de ce jeune garçon qui se dévoue pour le groupe. Et sans désapprouver le jugement du Directeur, en esprit libre et responsable, avec un sens affirmé de la nuance, il prend la « défense » de Bernard Brand, dès l'envoi de son premier courrier à Louis Trincano, le 20 décembre 1942, lorsqu'il dit de lui : *"Grâce à l'intermédiaire de Brand, qui parle couramment l'allemand. Il nous a été et nous reste d'un très appréciable secours"*. De nouveau, le 7 mars 1943, il réitère tout le bien qu'il pense de Bernard Brand, donne des explications sur son comportement lors du départ et demande à Louis Trincano de bien vouloir être « compréhensif » à son endroit. Voir aussi annexe 3, doc. 26 7/7.

(*) Nous rappelons que Pierre Hanet ne connaît pas ou mal ses camarades. Bien qu'étant tous élèves dans le même établissement ils sont, pour la plupart, dans des classes différentes. Ainsi Pierre Hanet est en 4^e horlogerie dans une classe pour Élèves Brevetés et Bernard Brand, bachelier, est élève technicien mécanicien dans la classe préparatoire à l'Institut.

(**) En rappelant ici que le père de Bernard Brand s'est conduit de façon admirable à la Grande Guerre, Pierre Hanet sait qu'il touche un point sensible car Louis Trincano a en maintes occasions rendu un hommage appuyé aux Anciens combattants dont il faisait, lui aussi partie (supra).

en somme fort compréhensible"... Ainsi, si Louis Trincano peut, semble-t-il avec raison, conserver quelque grief à l'endroit de Bernard Brand, qui n'a pas su au moment du départ réfréner sa vindicte à l'endroit de l'École, il ne peut cependant lui faire le reproche d'être à l'origine de toutes les « rumeurs » dont il est désormais la cible, car d'autres « personnes » semblent avoir grand intérêt à profiter de cette controverse pour ranimer à son encontre de vieilles rancunes et autres jalousies qui plongent leurs racines dans les années trente ce dont Pierre Hanet « se plaint » à en rappeler l'existence :

"Nous avons assisté de loin à tous ces commérages et nous ne nous en sommes pas plus étonnés, sachant combien dans un petit pays comme Besançon, les langues se délient à cœur joie à la moindre occasion, surtout lorsqu'il s'agit de médisance assaisonnée de jalousie et de rancunes perdurant dans le temps⁽¹⁾".

Une autre source de tension apparaît lorsque certain parent, habité par une forte personnalité, cherche dans une diatribe procédurière et suspicieuse à remettre en cause l'action du Directeur :

- Courrier de M. Labadens, au Directeur de l'ÉNH, 31 décembre 1942⁽²⁾.

"Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre circulaire en date du 26 courant, qui paraît constituer un commentaire à un avis officiel du départ en Allemagne de certains élèves de votre École, et vous avez dû – selon toute correction – adresser en temps opportun aux familles intéressées, mais qui ne m'est pas parvenu. Le deuxième alinéa de cette lettre – qui ne semble d'ailleurs pas être la suite logique du premier – étant pour le moins qu'on puisse dire, particulièrement confus, je vous serais obligé de bien vouloir me fournir toutes explications désirables, plus complètes et plus précises. Je me permets en outre de formuler l'observation suivante : le départ en Allemagne des jeunes gens confiés à votre direction a eu lieu le 11 décembre, après avoir été décidé le 7 dudit mois, (sinon antérieurement à cette date). Le décret n° 2.894 du 19 septembre pris en application de la loi n° 869 du 4 septembre 1942 relative à l'orientation et à l'utilisation de la main-d'œuvre dispensait déjà de la déclaration obligatoire instituée par ladite loi : *"les étudiants régulièrement inscrits dans une faculté ou une école"*...(article 1^{er}, 2^{ème} alinéa). Si d'autres prescriptions légales sont, par la suite, intervenues, vous estimerez, comme moi, au moins anormal, sinon inadmissible, qu'une décision ait pu être prise et des mesures mises en vigueur en vertu de certaines dispositions nouvelles, bien avant la parution des instructions définissant les modalités d'application de ces dispositions ou en stipulant l'interprétation convenable. De telles instructions font apparemment l'objet de la circulaire ministérielle en date du 16 décembre 1942, dont le texte est reproduit à la suite de votre lettre du 26. Je constate que sont exemptés de la réquisition, non seulement les élèves régulièrement inscrits à la Faculté des Sciences, mais encore ceux régulièrement inscrits dans les Instituts de formation professionnelle (3° § de la CM susvisée) : l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision, du moins en ce qui concerne certaines de ses "sections", n'est-elle donc pas un "Institut de formation professionnelle ? Pour qu'elles raisons ? Et quelle définition faut-il alors donner au genre d'Instituts dont il s'agit ?

Autant de questions au sujet desquelles je compte que vous voudrez bien me renseigner très nettement. Par ailleurs, je prends bonne note de ce qui est exprimé au troisième alinéa de votre lettre du 26 décembre, à savoir notamment que *"tout le possible sera fait pour que le temps passé en Allemagne ne nuise pas aux élèves et compte pour leurs études et les sanctions méritées"*. À ce propos, je tiens à vous préciser que mon fils, dont l'état de santé lors de la dernière session d'octobre pour la 2^{ème} partie du baccalauréat (Mathématiques) n'a pas permis qu'il satisfasse à toutes les épreuves écrites, se proposait de se présenter si possible à la prochaine session de juillet, et en tout cas

(1) Notamment lors de la construction de la nouvelle École. D'aucuns l'avaient accusé d'avoir édifié un édifice disproportionné et somptuaire. Certains même l'avaient accusé « d'enrichissement personnel », alors que sur ce point Louis Trincano avait été d'une intégrité absolue. Nous rappelons que pour construire l'internat il avait avancé sur ses propres deniers la somme requise pour acheter le terrain et que cette somme ne lui a été remboursée que plusieurs années après et selon sa volonté expresse, sans intérêts (supra). Nous rappelons aussi que Louis Trincano étaient soumis au sein même de l'École à une « fronde » menée par quelques personnes qui n'appréciaient guère sa posture vis à vis du Chef de l'État français (supra).

(2) AÉNH, Lettre de M. Labadens, Ingénieur-Électricien, 27 rue Bourneil, Auxerre (Yonne), 31 décembre 1942.

à celle d'octobre, pour pouvoir dans la suite être admis à suivre les cours de l'Institut de Chronométrie en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur. De par sa situation actuelle, de telles intentions s'avèrent pratiquement et matériellement irréalisables. Indépendamment de toutes les autres considérations relatives à la formation pratique professionnelle, c'est donc - tant pour mon fils que pour les autres de vos élèves dans son cas - l'avenir irrémédiablement, semble-t-il compromis. Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. Labadens".

Ce genre de philippique, qui émane d'un « ingénieur-électricien » et qui cherche à faire la « leçon » au Directeur de l'ÉNH, appelle une réponse adaptée, immédiatement déclinée point par point et qui se clôt par une remarque cinglante :

- Réponse de Louis Trincano à M. Labadens, 4 janvier 1943⁽¹⁾.

"Monsieur, J'ai l'honneur de répondre aux questions posées par votre lettre du 31 décembre.

1°) Ma lettre circulaire du 26 transmettait, le jour même de sa réception, la CM du 16 décembre, aux familles intéressées : **je ne pouvais donc "selon toute correction" vous l'envoyer avant.**

2°) **Vous trouvez le 2° § de ma lettre confus. Celle-ci est revenue du Rectorat avec la mention "Approuvé", ce qui donne l'assurance qu'elle est compréhensible.**

3°) Au sujet de la loi du 4 septembre 1942, j'étais persuadé moi-même que les élèves ne pouvaient être touchés par la réquisition. Quand les premiers convoqués vinrent me montrer leur lettre recommandée, je leur remis un certificat de présence à l'École étant convaincu que cette attestation suffirait pour les faire libérer. C'est à l'annonce de leur départ que j'alertai les autorités académiques et préfectorales, qui intervinrent aussitôt à Paris. Il y eût d'abord gain de cause d'après l'interprétation ministérielle, et j'avisai par lettre les autorités allemandes qu'elles n'avaient plus rien à faire à l'École. Mais celles-ci contestèrent ladite interprétation. J'alertai de nouveau les autorités académiques qui insistèrent auprès du Ministre, lequel provoqua cette fois une réunion des représentants des Gouvernements français et allemand (Hôtel Majestic). Je fus avisé que faute de contre-ordre, les élèves devaient partir. En fait ladite réunion eût pour résultat la CM du 16 décembre reçue 15 jours après le départ.

4°) **les Instituts de formation professionnelle sont la nouvelle appellation des anciennes Écoles Normales d'Instituteur, auxquelles les écoles professionnelles ne sauraient être assimilées.**

5°) Avant la réception de votre lettre, je m'étais déjà entretenu avec M. le Recteur et M. l'Inspecteur d'Académie, de la possibilité de faire appel de l'inscription dite "volontaire" de certains de mes élèves en invoquant le § 4 de la CM du 16 décembre. Il s'agit de ceux qui, tout en étant élève d'École professionnelle, donc réquisitionnables, se préparaient à une 1^{ère} ou 2^{ème} partie du baccalauréat, donc non réquisitionnables. Vous me dites que votre fils se trouve dans ce dernier cas : je demanderai à M. le Recteur de le faire figurer parmi ceux pour lesquels il a l'intention d'intervenir. Tout au moins, je vais essayer de faire réduire le contrat à 6 mois, et en tous cas je vous confirme que je ferai mon possible pour que les élèves partis ne subissent pas un préjudice irrémédiable dans leurs études.

Ayant répondu à vos questions, je tiens à relever le ton hostile de votre lettre que se traduit notamment par ce passage dont je n'accepte pas les sous-entendus. S'agissant du départ vous écrivez : "... décidé le 7 dudit mois (sinon antérieurement à cette date)...". Puisque vous avez des motifs de méfiance à mon égard, vous devez les exposer sans plus attendre à mes chefs hiérarchiques : je demanderai à être entendu avec vous. Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. Le Directeur".

Il était évident qu'une telle réponse devait amener une réaction de son interlocuteur. Conformément à son caractère, Monsieur Labadens écrit de nouveau au Directeur. Il tente, dans un premier temps, de se justifier tout en contestant « l'hostilité » du ton, puis il se fait vététilleux sur quelques points de détail. Ensuite le texte se fait plus courtois et entre dans les usages de toute correspondance, on y relève même des remerciements. Enfin c'est surtout les propos d'un père qui s'inquiète, à juste raison, du devenir de son fils et qui cherche désespérément à être rassuré :

- Courrier de M. Labadens, au Directeur de l'ÉNH, 13 janvier 1943⁽²⁾.

(1) Ibid. Lettre de Louis Trincano à M. Labadens, 4 janvier 1943.

(2) Ibid. Lettre de M. Labadens au Directeur de l'ÉNH, 13 janvier 1943.

"Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant, qui a retenu toute mon attention.

J'avoue éprouver un certain regret d'avoir à enregistrer que, contrairement à ce que l'on était en droit de supposer, aucun avis n'avait précédé votre lettre-circulaire du 26 décembre dernier. J'imaginai bien que cette lettre avait dû être soumise pour avis – ainsi qu'il est d'usage dans toute Administration – à l'examen d'une autorité supérieure ; mais si la mention "approuvé" consacre l'exactitude d'un exposé dans son ensemble, elle ne confère pas toujours obligatoirement un caractère de clarté à tous les détails du texte visé. J'aurais mauvaise grâce, au surplus, d'insister autrement, puisque vous avez bien voulu me donner par ailleurs toutes explications désirées, ce dont je vous remercie bien vivement. Il me paraît opportun de faire, sans plus tarder, le point en ce qui concerne les termes de ma lettre du 31 écoulé, auxquels vous avez accordé une interprétation telle, qu'elle vous a amené à y relever un "ton hostile" ; les sous-entendus que vous refusez à accepter sont limités à une simple évocation de certains faits de détail qui m'ont été rapportés, et dont je me réserve de vous entretenir de vive voix, le cas échéant ; ces faits – ceux du moins auxquels j'ai voulu faire allusion – ne doivent pas constituer réellement, à mon sens, des "motifs de méfiance à votre égard", et je m'étonne assez que vous ayez pu avoir une arrière-pensée susceptible de vous inciter à déduire pareille conclusion. J'aime à croire que vous avez agi, en la circonstance, contraint par des ordres impératifs qui se pouvaient peut-être discuter, mais auxquels, en définitive, il n'y avait pas à se soustraire. Le 3^{ème} § de votre lettre du 4 janvier, qui me renseigne suffisamment sur les tractations intervenues me confirme d'ailleurs cette opinion. Je ne saurais nullement minimiser la tâche ingrate et délicate qui vous incombe en cette période troublée que nous vivons ; mais je serais profondément déçu si la confiance à vous accordée par les familles de vos élèves devait s'avérer passible de la moindre atténuation. Vous devez concevoir aisément l'émoi de pères de famille qui ont toujours eu un extrême souci de l'éducation et l'instruction de leurs enfants pour lesquels des sacrifices – lourds parfois – ont dû être consentis, et qui voient leurs espoirs se transformer soudainement en illusions et s'effondrer d'un coup l'édifice presque achevé. C'est dans un tel état d'esprit que je vous ai adressé ma précédente lettre, et que je vous écris aujourd'hui la présente ; c'est pourquoi, aussi, je puis vous paraître quelque peu avide de renseignements. Prenant bonne note de la définition qu'il a lieu de donner, suivant l'interprétation officielle, aux Instituts de formation professionnelle, je vais encore vous importuner – et je vous prie de bien vouloir m'en excuser – en formulant l'observation suivante, qui m'a été suggérée par le prospectus de "l'ÉNH", que vous m'aviez adressé en son temps. Sous la rubrique "BESANÇON", il est précisé :

"Métropole horlogère de France, Besançon possède, outre l'École Nationale d'Horlogerie :

- "l'Institut de Chronométrie et de Mécanique horlogère, qui relève de la Faculté des Sciences et de l'Université de Besançon. Cet Établissement installé dans une dépendance de l'École Nationale, est unique en France pour les recherches de son domaine et pour la formation de techniciens et d'ingénieurs-mécaniciens-horlogers. L'École Nationale possède une section préparatoire à cet Institut..."

- "L'Université avec Faculté des Sciences dont les professeurs sont chargés de cours à l'École pour la préparation à l'Institut..."

De par sa nature, et eu égard aux spécifications qui précèdent, l'Institut de Chronométrie ne paraîtrait-il pas devoir être classé comme "Grande École", ou considéré comme telle ? et par conséquent, bénéficier – ainsi que les cours préparatoires – de la mesure d'exemption accordée aux Établissements visés au 4^{ème} § de la CM. du 16 décembre 1942 ? J'attacherais un intérêt tout particulier à connaître également comment est solutionnée la question relative aux accidents du travail, pour les jeunes gens partis au titre d'"étudiants", et si les risques de guerre ont été, pour eux envisagés.

Je vous remercie à l'avance des renseignements que vous voudrez bien me fournir sur ces divers points. Dans l'état actuel des choses, je ne vois guère possible pour vos élèves exilés de maintenir seulement à niveau le bagage intellectuel qu'ils ont déjà acquis, et encore moins de se préparer à subir des épreuves universitaires : ce serait, certes trop exiger trop que leur demander un effort supplémentaire après le travail journalier qu'ils ont à fournir 10 heures par jour, étant donné le régime alimentaire tout juste suffisant auquel ils sont soumis. D'après les nouvelles que j'ai reçues de mon fils, il n'y a pas lieu jusqu'ici à sérieuses récriminations quant à la situation matérielle ; par contre, il ne semble pas en être de même au point de vue "travail" : je laisse aux intéressés le soin de vous exprimer eux-mêmes leurs doléances à ce sujet ; peut-être l'ont-ils déjà fait. J'ai pris connaissance avec satisfaction de tout ce que vous me dites avoir fait pour tenter de conserver vos élèves, et compter faire par la suite pour que ceux partis ne subissent pas un préjudice irrémédiable dans leurs études. Je vous en suis personnellement reconnaissant, et souhaite vivement que vos démarches puissent aboutir à l'adoption de mesures – non empreintes de favoritisme, mais simplement équitables – permettant d'atténuer le plus possible la gravité de l'atteinte déjà portée à l'avenir des jeunes gens en cause. Comptant sur votre obligeance pour me tenir au courant du suivi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. Labadens".

Deux points du courrier sont à relever car ils montrent combien certains faits et autres détails (très

certainement déformés et orientés contre le Directeur) ont été rapportés par les élèves à leurs parents. Le premier porte sur « l'hostilité du ton » relevé par Louis Trincano et que M. Labadens, tout en tentant de le réfuter, s'essaie à « justifier » par une longue digression qui reste fort ambiguë :

"Il me paraît opportun de faire, sans plus tarder, le point en ce qui concerne les termes de ma lettre du 31 écoulé, auxquels vous avez accordé une interprétation telle, qu'elle vous a amené à y relever un « ton hostile », **les sous-entendus que vous refusez à accepter sont limités à une simple évocation de certains faits de détail qui m'ont été rapportés, et dont je me réserve de vous entretenir de vive voix, le cas échéant ; ces faits – ceux du moins auxquels j'ai voulu faire allusion –** ne doivent pas constituer réellement, à mon sens, des « motifs de méfiance à votre égard », et je m'étonne assez que vous ayez pu avoir une arrière-pensée susceptible de vous inciter à déduire pareille conclusion..."

Le deuxième point touche aux : "**ordres impératifs qui se pouvaient être discutés**". On retrouve dans cette formulation le fonds des critiques formulées par Bernard Brand et certains parents à l'endroit de la Direction de l'École de n'avoir pas voulu « camoufler » les noms des élèves visés par la circulaire de réquisition (supra). Et pour prendre acte que la Direction n'avait d'autre alternative que de se soumettre, M. Labadens « consent », suite aux explications données par Louis Trincano dans son courrier, à admettre que ce dernier, effectivement, « n'avait pas à se soustraire » :

"J'aime à croire que vous avez agi, en la circonstance, **contraint par des ordres impératifs** qui se pouvaient peut-être discutés, mais **auxquels, en définitive, il n'y avait pas à se soustraire. Le 3^{ème} § de votre lettre** du 4 janvier, qui me renseigne suffisamment sur les tractations intervenues **me confirme d'ailleurs cette opinion...**"

Il y eut d'autres échanges de courriers dont la tonalité apaisée s'inscrit désormais dans la conformité des usages. Aux questions d'un père qui reste très soucieux du devenir de son fils, Louis Trincano s'efforce d'apporter des réponses rassurantes et encourageantes. Parfois, comme pour complaire au Directeur de l'École, le père de Marcel Labadens n'hésite pas prendre quelque initiative. Et quand bien même le résultat escompté n'est pas au rendez-vous, il lui rend compte :

- **Courrier de M. Labadens, au Directeur de l'ÉNH, 29 janvier 1943⁽¹⁾.**

"Monsieur le Directeur, De retour de voyage, je trouve votre lettre en date du 14 courant à laquelle est annexée votre circulaire⁽²⁾ de la même date. Je m'empresse de vous accuser réception et vous remercie pour les intéressantes indications qu'elles contiennent et dont je prends bonne note. Étant, ces jours derniers, de passage à Dijon, j'ai eu l'occasion de m'entretenir un instant avec l'un des collaborateurs de Monsieur l'Inspecteur régional de la main-d'œuvre en Allemagne et en ai profité pour solliciter quelques renseignements en ce qui concerne particulièrement la rémunération, le régime d'assurances, la couverture des risques, les avantages matériels éventuels etc. Il n'a pu malheureusement m'être donné satisfaction, n'ayant pas été à même pour ma part de fournir certaines indications qui m'étaient demandées. Celles-ci vous seront sans doute réclamées directement par la personne que j'ai vue et qui devait se rendre sous peu à Besançon ; je pense que vous pourrez lui donner toutes précisions utiles. Souhaitant que les démarches entreprises par ailleurs, par vos soins et ceux des Administrations compétentes, puissent aboutir à un résultat heureux. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués. Labadens".

Dans les différentes actions menées auprès des autorités de l'État pour obtenir le retour rapide des élèves, Louis Trincano sait les limites de ses interventions directes ou par voie hiérarchique car chaque strate est censée dire le droit et exprimer un avis ce qui fait perdre un temps précieux. Aussi, pour tenter d'accélérer les choses pour les élèves bacheliers, ou en voie de l'être, il décide d'avoir

(1) AÉNH, *Lettre de M. Labadens au Directeur de l'ÉNH*, 29 janvier 1943.

(2) Voir annexe 3, doc. 27 7/12 à 11/12.

recours aux parents afin qu'ils fassent pression au plus haut de l'Administration. Suite à la visite des parents de Pierre Mouche venus s'enquérir auprès de l'École du point de la situation de leur fils, Louis Trincano leur propose de rédiger une pétition à faire signer par les parents concernés et de l'envoyer au Ministre :

- Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche, 26 janvier 1943⁽¹⁾.

"Monsieur, Me référant à votre récente visite avec Mme Mouche à l'École et à ma déclaration que je continue à tout faire pour libérer mes élèves en Allemagne, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de ma lettre du 25 Ct à M. le Recteur de l'Académie de Besançon, dont j'ai envoyé duplicata à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, sous le couvert de la Direction Générale de l'Enseignement Technique. Vous constaterez que je me fais l'interprète des parents pour une intervention directe du Ministère auprès des autorités d'occupation. Mais vous savez ce qu'il en est de l'Administration ou plutôt de ses bureaux... Je viens donc vous proposer ce qui suit, qui servirait à la fois votre fils et tous ses camarades dans son cas. Vous établiriez une pétition à adresser directement au Ministère par les parents, appuyant ma lettre dont vous déclareriez avoir pris connaissance en suite d'une démarche à Besançon et dont vous copieriez le texte in extenso. Dans cette pétition (m'en envoyer une copie), vous insisteriez pour obtenir justice selon les arguments mêmes du Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et la lettre serait signée successivement par tous les parents suivant leurs noms et adresses portés par vous, en bas de cette lettre, et que vous trouverez ci-après. Par une note jointe vous demanderiez aux parents de faire passer sans retard et par pli recommandé, suivant l'ordre de la liste. La lettre finalement vous reviendrait car vous porteriez votre nom en fin de liste et vous adresseriez donc personnellement au Ministre par son Cabinet ministériel. A moins que vous n'ayez l'occasion de la porter. Je m'excuse de la peine que je vous donne, mais j'ai le sentiment qu'une démarche directe des parents fera plus d'effet que les voies administratives pour le but que nous voulons atteindre. Veuillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées. Le Directeur"

"Je vous conseille de joindre la présente lettre à la pétition à signer. Adresse des élèves : M. Brand Maurice, Boussières (Doubs), Mme Boillot, 16 rue de l'Helvétie, Morteau (Doubs), M. Joriot Camille, Villers-le-lac (Doubs), M. Labadens, 27 rue Bourneil, Auxerre (Yonne), M. Bodereau, 19 rue de la Pelouse, Le Mans (Sarthe), M. Bridel, 4 avenue Thiers, Concarneau (Finistère), M. Mouche, Avanne (Doubs)".

Mais parfois certains conseils prodigués par Louis Trincano aux parents sont immédiatement mis en application. C'est le cas des parents de Pierre Mouche, qui au reçu du courrier de Louis Trincano lui font part qu'ils ont déjà écrit, mais à titre personnel, au Ministre :

- Courrier de M. Mouche au Directeur de l'ÉNH de Besançon, 27 janvier 1943⁽²⁾.

"Monsieur, J'ai bien reçu votre lettre du 26 Ct, et je vous en remercie. Suivant le conseil que vous m'avez donné il y a quelques jours lors de notre entrevue à l'École, j'ai écrit le jour même une lettre au Ministre, néanmoins, si vous le jugez utile, je suis prêt à récidiver sous forme d'une pétition comme vous me le suggérez. N'ayant point de machine à écrire, j'accepte votre proposition de m'établir cette pétition sur feuille sans entête ; dès son reçu, je la ferai suivre aux parents intéressés me conformant à vos instructions. Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. Mouche".

Pour Louis Trincano, l'initiative des parents de Pierre Mouche, si elle était suivie par chacun des parents des élèves, pourrait s'avérer être plus efficace qu'une simple pétition très généraliste. En effet chaque famille à une histoire particulière qu'elle est censée pouvoir rapporter au Ministre, et chaque expérience familiale, avec ses mots propres et son humanité, peut avoir une force de conviction bien supérieure à une simple signature affichée en bas d'une pétition. Il abandonne donc son projet et propose que chaque parent agisse à leur façon :

- Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche, 29 janvier 1943⁽³⁾.

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier du Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à Monsieur Mouche, Avanne (Doubs), 26 janvier 1943.*

(2) Ibid. *Lettre de M. Mouche au Directeur de l'ÉNH, 27 janvier 1943.*

(3) Ibid. *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche, Avanne (Doubs), 29 janvier 1943.*

"Monsieur, En possession de votre lettre du 27 courant, et du moment que vous avez déjà fait une démarche au Ministère, il m'apparaît que le mieux est de laisser aux parents la liberté de s'adresser directement à cette autorité s'ils le jugent à propos. Je vais donc me contenter d'envoyer à tous les parents intéressés copie de ma lettre à M. le Recteur, et chacun agira ensuite comme il le jugera préférable.

Recevez, Monsieur, mes empressées salutations. Le Directeur".

C'est, semble-t-il, dans cet esprit, sur les conseils de Louis Trincano, que Camille Joriot, fabricant horloger à Lac-ou-Villers écrit au Ministre, le 31 janvier 1943, pour tenter de faire revenir son fils (Camille*) d'Allemagne. Ce courrier⁽¹⁾, transmis au Directeur de l'ÉNH, est fort instructif. C'est un industriel qui écrit au Ministre, la présentation et le support du courrier retiennent donc toute l'attention. Camille Joriot a choisi à cet effet le cadre formel utilisé pour ses courriers professionnels :

- Un en-tête qui met en exergue le nom et les qualités,
- Dans la colonne de gauche**, sont énumérées les « spécialités » et les différents domaines d'application de l'entreprise.

On relève que la « fabrication » est « française », et une liste de récompenses atteste autant l'esprit de recherche de l'entreprise (concours Lépine) que la bienfacture des produits : Médaille d'or à l'Exposition Nationale du travail et Premier ouvrier de France...

- **Courrier de Camille Joriot directeur de la Fabrique Magister au Ministre de l'Éducation Nationale, 31 janvier 1943.**

Camille JORIOT	
Mécanicien-Technicien Breveté pour Petite mécanique de haute précision	
Travaux d'Art	→← Travaux d'Invention
Brevets Français, Américain, Anglais, Allemand, etc.	
FABRIQUE MAGISTER C. J.	
"Spécialités" Décolletage et Visserie d'Horlogerie Optique Electricité Lunetterie Compteurs et Petits Instruments Vis de Coquerets de Balanciers, Pas Métriques et de toutes dimensions	Fabrication Française Concours Lépine Diplôme d'Honneur Médaille d'Or ; Exposition Nationale du Travail 1 ^{er} Prix, Médaille d'Or Félicitations du Jury
Compte Chèque postal : Dijon N° 11.544, Téléphone 23, R.C. Pontarlier 328, Montbéliard 6.686	

Sur le fond, on relève deux parties distinctes. La première touche à « l'illégalité » de la réquisition, à sa rapidité et aux conditions de vie des élèves en Allemagne et qui menacent la santé de son fils :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance en vue d'obtenir l'annulation d'un Contrat de travailleur en Allemagne irrégulièrement établi pour mon Fils Camille Joriot élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon***. Effectivement ce jeune homme contrairement à la Circulaire Ministérielle du 16-12-1942 s'est trouvé astreint à former groupe avec d'autres élèves, tous tenus de signer un contrat de

(1) AÉNH. *Courrier de M. Camille Joriot, Fabrique Magister, Lac-ou-Villers à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale*, 31 janvier 1943. Pour la présentation du courrier, voir annexe 3, doc. 30. Sur la personnalité de Camille Joriot, on se reportera aussi au paragraphe consacré à l'Exposition Horlogère de Lac-ou-Villers, en 1944 (supra).

(*) Le père et le fils portent le même prénom.

(**) Pour l'équilibre de la présentation nous avons réparti de chaque côté les « références » de l'entreprise.

(***) Souligné dans le texte.

travailleurs dans les 48 heures et à procéder à leur départ pour l'Allemagne sans qu'en aucune façon étant donnée la rapidité des événements, Monsieur le Directeur de l'École de Besançon ne puisse y parer. Entre temps j'ai appris de source certaine que les jeunes gens ne sont pas traités comme étudiants ; loin de là et il s'ensuit que j'ai le regret de savoir que mon fils va perdre la suite de ses études et même ce qu'il avait déjà appris (...). Je suis peiné de savoir mon Fils en Allemagne étant donné qu'il s'y trouve d'une façon irrégulière et d'autant plus qu'il a une santé délicate des suites d'une maladie de foie. Sur son Certificat médical le docteur avait prévu à ménager mais le régime auquel il est astreint là-bas le conduira au tombeau*...".

La seconde partie, très spécifique, pose le problème, non seulement de la « survie » même de l'entreprise, avec 80 ouvriers en jeu, mais aussi celle de certaines entreprises horlogères françaises car Camille Joriot est âgé, et il est le « seul » fabricant de visserie horlogère en France :

"Pour moi qui suis déjà âgé de 65 ans et à la tête d'une Industrie délicate avec 80 ouvriers, cent cinquante machines, en fait seul fabricant de visserie d'horlogerie en France (...). Au cours d'une vie de grand labeur j'ai eu l'immense honneur d'être classé Premier Ouvrier de France au Concours Lépine. Je serais en droit d'être un jour secondé par mon Fils. J'ai déjà fait des sacrifices énormes pour que cet enfant puisse me remplacer dans ce métier difficile. Il a 21 ans, il fait ses études de baccalauréat retardé par sa santé et il était en deuxième année section mécanique à l'École d'Horlogerie pour devenir technicien et ingénieur. Étant donné ce qui précède veuillez m'excuser de m'être permis de venir solliciter votre bienveillante attention en vue d'une intervention de votre part en haut lieu pour remédier dans le plus bref délai à cet état de chose..."

Mais la supplique de Camille Joriot, si elle fut lue avec certainement beaucoup d'attention par le Ministre, n'eut pas la suite escomptée. Elle alla rejoindre les courriers des autres parents dans l'épais dossier ouvert à la Direction Nationale de l'Enseignement Technique déjà fort alimenté par les multiples demandes de Louis Trincano et du Rectorat de Besançon... Ce refus de donner suite à cet industriel, qui est le seul dans sa branche, en France et qui est à la tête de 80 personnes, peut surprendre quand on sait comment au sein des entreprises s'effectuait parfois la désignation des ouvriers pour le STO. Le « tri » était des plus subjectifs. Chaque entreprise tenait à garder ses meilleurs éléments. Comme pour les Allemands c'était surtout le chiffre qui prévalait, alors les entreprises prenaient soin de désigner des personnels avec peu d'expérience. Ils furent donc réquisitionnés sous des « professions » éloignées de la réalité⁽¹⁾, les plus compétents restant sur place dans l'intérêt de l'entreprise. On sait aussi combien l'État français a cherché à protéger la production industrielle (supra) et on peut être surpris qu'il n'ait pas donné suite au cas « Joriot » au titre : de la « survie » de l'entreprise. En outre, eu égard à la santé « fragile » du jeune homme, on peut s'étonner que le critère médical n'ait pas été utilisé... Ce refus « d'élargir » Camille Joriot fils de la réquisition confirme ce que nous savions déjà sur le cas des élèves de l'ÉNH de Besançon. Il s'inscrivait bien dans le cadre d'une « expérimentation » qui se devait de réussir. Aussi les Allemands ont été particulièrement vigilants tout le long de la réquisition afin de mener à bien l'opération. Dès

(1) Ainsi l'oncle de l'auteur fut réquisitionné fin 1942 sous la profession de « mécanicien outilleur » alors qu'il était simple ouvrier d'exécution sur balancier à main (découpage et emboutissage). Au cours de nos entretiens nous avons recueilli nombre de témoignages similaires.

(*) Compte tenu de sa santé délicate, attestée par un médecin, si Camille Joriot fils avait eu le temps de se procurer un certificat médical, circonstancié, il aurait eu de grandes chances, à l'instar de deux de ses camarades, Dominique Bao et Jules Charlet (supra) de rester à l'École, voire d'effectuer son STO dans une entreprise locale (chez son père ?).

l'établissement de la liste, avec le comptage précis du nombre des élèves de 20 ans et plus, jusqu'au départ des douze, on assista à la pression constante des Allemands. Malgré toutes les obstructions et les moyens dilatoires utilisés par Louis Trincano, les autorités d'Occupation restèrent fermes. La rapidité de l'exécution entre la convocation, la signature et le départ (une semaine) est exemplaire. Et si Louis Trincano a réussi à grignoter quelques jours qui ont permis de soustraire quelques élèves, au-dessous d'un certain nombre d'élèves l'échec aurait été patent, alors pour les initiateurs de « l'expérience » il n'était plus question de céder. Profitant de l'absence d'un texte précis du côté français qui aurait pu empêcher la réquisition, il y avait urgence à précipiter le départ des élèves. Une fois en territoire allemand, ce n'était plus de leur ressort. Et toute demande d'aménagement de la durée de « l'engagement », voire d'un retour immédiat, ne pouvait se traiter qu'au plus haut de l'État mais avec les autorités sises à Berlin par le truchement des autorités d'Occupation, ce qui signifiait, et malgré toutes les interventions du Directeur comme celles des parents, que toutes les demandes d'un retour anticipé des élèves étaient déjà, quasiment, vouées à l'échec...

e) L'hypothétique retour des requis de l'ÉNH : ou la dernière bataille d'un Directeur obstiné... À partir du mois d'avril 1943, Louis Trincano ne semble plus se faire d'illusion sur la possibilité d'un retour anticipé des élèves. Le Secrétariat à l'Éducation Nationale lui a fait défaut, alors il faut chercher d'autres voies pour qu'au moins, certains termes du contrat soit respectés. Deux éléments restent prioritaires : les conditions et la nature du travail auxquelles sont soumis les élèves afin de pouvoir valider le temps de « formation » et le strict respect de l'échéance « d'une année » pour le retour, à l'École, de tous les requis. Reste aussi un problème crucial à résoudre pour la réputation (et le recrutement) de l'École : il faut absolument éviter toute nouvelle réquisition d'élèves... Pour nos sources, nous continuerons à nous appuyer sur toute la correspondance échangée entre les différents interlocuteurs en privilégiant toujours la voie chronologique et en nous appuyant aussi sur les échanges épistolaires particuliers entre la Direction de l'École et les autorités allemandes (le Dr Witthoft) afin de bien mettre en évidence toutes les synergies qui ont été mises en œuvre par Louis Trincano dans l'intérêt des élèves. Nous pourrons ainsi porter notre regard sur certains interlocuteurs, sur les pistes suivies, les espoirs déçus... Puis au détour d'un courrier voir l'émergence d'un espoir ténu, qui va se cristalliser pour enfin arriver à un résultat tangible, à savoir : le retour en France de (presque) tous les élèves, l'année de rétention achevée, le 7 décembre 1943...

La source principale reste sans conteste les échanges de lettres entre Louis Trincano et Pierre Hanet qui reste l'animateur du groupe de *"la section de Nuremberg"*. Au fil des courriers, Pierre Hanet continue de révéler une personnalité hors du commun. Il a intégré toute la dimension critique de leur situation en Allemagne. Bien que ses camarades et lui ne soient pas « utilisés » dans leur

spécialité propre (horlogerie et petite mécanique de précision), ils se montrent réticents à tout changement d'usine car les bombardements gagnent chaque jour en intensité et en fréquence. Les grands centres industriels sont touchés, or là où ils se trouvent, dans un faubourg de Nuremberg, ils restent encore relativement protégés... Et puis il y a toujours le risque, en cas de changement, d'être obligé de signer un nouveau contrat qui proroge d'autant le maintien en Allemagne, et enfin il y a leur "patron" qui reste aux yeux de tous les requis, un type bien, humain et compréhensif, alors, pourquoi tenter le diable ailleurs⁽¹⁾ ?

Le temps de la recherche d'un travail en adéquation avec la formation. Dès la fin du mois de mars 1943, dès lors que le Ministère de l'Éducation Nationale s'est refusé à poursuivre toute action auprès des Allemands pour le retour rapide des élèves, Louis Trincano sait désormais que le temps joue contre lui. Alors que la promesse formelle avait été faite aux élèves que le temps de la réquisition compterait comme année de formation, force maintenant est de constater que l'engagement n'a pas été tenu ce qui a pour conséquence, si la situation présente perdure, qu'il ne sera désormais plus possible de le valider pour l'obtention du diplôme. Face à cette difficulté Louis Trincano, jamais à cours d'idées, s'efforce de trouver des solutions qui puissent complaire non seulement aux critères exigés par ledit programme du Diplôme des Élèves Brevetés mais aussi (et surtout) à l'accord des requis...

- Une poursuite du STO dans une usine, à Besançon, et la possibilité de suivre des cours à l'École ?
Une des premières pistes suivies par Louis Trincano consiste, semble-t-il, à vouloir leur faire effectuer le temps restant du STO, non plus en Allemagne, à Nuremberg, mais en France et si possible dans une usine de Besançon afin qu'ils puissent continuer à suivre certains cours à l'École. Examinons cette proposition qui nous est rapportée par Pierre Hanet au détour d'un courrier⁽²⁾ :

"Vous nous avez parlé dans votre avant-dernière lettre* de la suggestion de nous faire rentrer à Besançon pour y travailler en usine et entre-temps suivre des cours à l'École. Ceci serait une solution excellente qui a réuni tous les suffrages avec enthousiasme. C'est donc dans cette voie que vous pourriez aiguiller vos démarches..."

(1) Nous rappelons que le "patron" de l'entreprise est d'origine suisse. Lors de l'arrivée des requis, il fait montre d'un certain « mépris » pour ces jeunes gens « volontaires » qui viennent travailler pour les envahisseurs de leur pays. Après discussion avec lui, les élèves mirent les choses au point et lui exposèrent les conditions dans lesquelles ils avaient été requis « de force » et amenés à signer un « acte volontaire » que d'aucuns dénoncèrent. À partir de cet instant il montra à tous les requis, et pendant toute la durée de la détention, une grande mansuétude à leur égard, et chercha à leur rendre, dans la limite de ses possibilités, les plus grands services et notamment en favorisant les demandes de permission... D'après le témoignage de Marcel Labadens qui nous a été rapporté par son fils Philippe, en octobre 2011.

(2) ADD, 1464 W 22. *Extrait de la Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg, 9 mai 1943.* Pour la lecture complète du document, voir annexe 3, doc. 26 9/13 et 26 10/13.

(*) Pierre Hanet cite ici un courrier du 29 mars 1943 que Louis Trincano leur a adressé. À cette période le courrier entre l'Allemagne et la France est perturbé, les retards sont conséquents et les lettres se croisent. Nous n'avons pas trouvé trace de la lettre du 29 mars dans les archives.

Il semble en effet que Louis Trincano ait pris contact avec la Société des Compteurs⁽¹⁾, voire avec la Société Lip, et pris l'attache du Bureau de Placement de Besançon, mais il semble que cette tentative (qui reçut d'emblée l'aval de tous les élèves) fut stoppée nette car il n'y eut plus aucune allusion à cette possibilité dans les courriers qui suivirent⁽²⁾...

- Le changement d'entreprises : une nouvelle suggestion qui se heurte à la réticence des élèves...
Face à l'échec de faire exécuter le temps de réquisition en France, Louis Trincano se retrouve face à l'alternative suivante : si l'on maintient le *statu quo* actuel, les élèves perdent leur année, si on veut valider l'année il est nécessaire que les élèves retrouvent des conditions de travail en adéquation avec leur formation. La suggestion d'un changement d'entreprise s'avère désormais être la seule voie possible. Cette proposition avait déjà été faite aux élèves, au tout début de leur « détention », dans le premier courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet, le 31 décembre 1942. Et nous rappelons que cette première suggestion avait été repoussée, alors, à l'unanimité par tous les élèves, dans un courrier du 14 janvier 1943 (supra). Mais cette fois-ci la donne est différente, car il n'est plus question de retour anticipé et c'est maintenant la « validation » de l'année qui est en cause... Louis Trincano sait les réticences de ses élèves. Il connaît aussi les arguments qui vont lui être opposés : risque de devoir signer un nouveau contrat avec prorogation du temps de réquisition, éclatement du groupe..., mais il pense avoir trouvé une parade aux risques encourus et c'est ce nouveau projet qu'il tente de soumettre aux élèves... Le 20 avril 1943, Louis Trincano reçoit au sein de son École, la visite de deux industriels allemands chargés de « diriger les horlogers et mécaniciens précisionnistes » requis au titre du STO, « sur les emplois de leur profession⁽³⁾ ». La visite à peine achevée, Louis Trincano

(1) En décembre 1943, après l'obtention d'une permission pour tous les élèves, Louis Trincano s'était adressé aux Compteurs pour tenter un "camouflage" des élèves afin qu'ils ne repartent pas en Allemagne (infra).

(2) C'est lors de sa dernière entrevue avec M. Roy, Inspecteur général, le 1^{er} mars 1943*, que Louis Trincano semble prendre conscience que les élèves requis sont désormais voués à accomplir la totalité de la durée de leur « contrat ». Il sait aussi qu'un certain nombre de jeunes gens sortis de l'Institut de Chronométrie effectuent leur STO dans des entreprises bisontines (comme Jacques Tison chez Lip), aussi pourquoi ne pas tenter de proposer aux Autorités d'Occupation sises à Besançon (puisque la réquisition ressortissait d'un quota départemental) que les élèves actuellement requis, puissent, effectuer leur STO en France, à Besançon dans des entreprises qui produisent pour les Allemands ? Il est vraisemblable que cette proposition fut rejetée au titre « l'impossibilité administrative », car une fois en Allemagne, seules les autorités d'outre-Rhin sont compétentes pour agir sur la situation de tous les requis du STO (infra).

(3) Cette visite des deux industriels n'est, à notre sens, pas fortuite. En effet, la veille, le 19 avril, le Secrétariat d'État écrit au Recteur d'Académie le courrier suivant : *"Monsieur le Recteur, le Ministre, en tant que Président du Conseil Supérieur du Service Obligatoire du Travail, désirerait le plus tôt possible, une note lui donnant tous renseignements sur l'Institut d'horlogerie de Besançon (sic) et l'Institut de Chronométrie notamment en ce qui concerne les précisionnistes, afin de pouvoir demander aux autorités d'occupation d'affecter dans leur spécialité les élèves de cet établissement qui seraient appelés à partir en Allemagne. Croyez, je vous prie, Monsieur le Recteur, avec mon bon souvenir, à l'expression de ma*

(*) Voir le *Courrier de Louis Trincano à Monsieur Roy Inspecteur général Chargé de Mission au Ministère de l'Éducation Nationale*, 8 mars 1943 (copie aux parents d'élèves), annexe 3, doc. 29 6/8

s'empresse d'en rendre compte à Pierre Hanet où il esquisse les possibilités d'un changement d'affectation⁽¹⁾ :

Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet, 20 avril 1943.

"Mon Cher Hanet, Je viens de recevoir la visite de M. le Professeur Rudolf SEWIG, Direktor des Instituts für Uhrentechnik und Feinmechanik (Forschungstell des Vierjshresplanes) Hambourg-Petersweg 6, tél. 37 44 18, qui s'occupe de diriger les horlogers et mécaniciens précisionnistes français sur les emplois de leur profession, et j'en ai profité pour lui signaler votre situation et celle de vos camarades. Il en a pris bonne note, et il est probable que vous recevrez des propositions pour être utilisés, soit en horlogerie, soit en petite mécanique, selon vos compétences. Il doit m'envoyer sous peu une lettre m'établissant la liste des Maisons allemandes qualifiées pour ces emplois, mais vous pouvez sans plus attendre lui écrire de ma part pour éviter toute perte de temps au cas où un changement avantageux au point de vue professionnel réaliserait vos désirs à tous (...).

P.S. Je vous précise avoir demandé à M. SEWIG, qu'au cas où il obtiendrait votre changement, le temps que vous avez passé à Nuremberg vous soit compté (...). M. SEWIG était accompagné de M. WITTHOFT, Direktor des Chronometer Werke Steinstrasse 23 à Hambourg, entreprise où se trouve déjà 18 horlogers français dont deux anciens élèves (Leroy et Vaillant) qu'il a réussi à faire sortir d'une entreprise sans intérêt : je vous ai déjà dit leur satisfaction de se trouver à la Maison Wempe où l'on fait du beau travail d'horloger (...)"

La personnalité et les demandes des deux visiteurs allemands sont donc une bonne opportunité pour Louis Trincano. Il tente d'établir avec eux les bases d'un dialogue constructif et concret afin de résoudre la délicate question de la « situation professionnelle » des élèves (surtout pour les horlogers). Et quand bien même la demande des Allemands s'adresse surtout aux ouvriers professionnels (horlogers et précisionnistes) déjà outre-Rhin et à ceux qui sont frappés de réquisition et qui vont partir (infra), Louis Trincano profite de l'occasion pour parler de la situation de ses élèves et il pense que la solution est à portée de main... Mais face à cette proposition, les élèves restent toujours prudents. Ils sont sur le « terrain », ils connaissent parfaitement la situation, les bombardements sur l'Allemagne gagnent en intensité et ils ne veulent surtout pas lâcher la proie pour l'ombre, surtout qu'ils ont eut vent, par les parents, que Louis Trincano avait déjà fait une démarche pour que tous soient transférés à Dessau⁽²⁾. C'est pourquoi Pierre Hanet et ses camarades (ils n'ont

haute considération. Signé : Jean Mouraille (?)". Le Recteur transmet aussitôt une copie du courrier à Louis Trincano, pour instructions. Dans sa réponse du 22 avril, ce dernier n'omet pas de signaler la visite des deux industriels et qu'il les a entretenus de la situation de ses élèves à Nuremberg. Cette double intervention fait montre de l'intérêt des Allemands pour la nature des formations dispensées au sein de l'ÉNH, qu'ils nomment : "Institut d'horlogerie de Besançon". On note aussi leur curiosité pour la formation des « mécaniciens de précision » dont ils semblent tout ignorer quant à leur spécificité. ADD, 1464 W 22, Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à Jeunesse, à M. le Recteur de l'Académie de Besançon, 19 avril 1943, copie transmise à M. le Directeur de l'ÉNH, 21 avril 1943. Ibid., Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. le Recteur d'Académie de Besançon, 22 avril 1943. Voir annexe 3, doc. 29 7/8.

(1) ADD, 1464 W 22, Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet, 20 avril 1943. À partir de cette date, tous les courriers envoyés et reçus par Louis Trincano au sujet des élèves requis en Allemagne sont visés par : MM. Petiteau, George, Boitet, Braille (pour communication). Voir annexe 3, doc. 26 8/13.

(2) Dans son Courrier à M. Roy Inspecteur général Chargé de Mission au Ministère de l'Éducation Nationale, le 8 mars 1943 (avec copie aux parents d'élèves), Louis Trincano recommandait que les requis : "soient bien envoyés à Dessau même, milieu de culture comme Nuremberg et non dans une usine isolée". Voir annexe 3, doc. 26 6/8.

pas encore reçu la dernière proposition* de leur Directeur), s'alarment de la rumeur de leur départ, expriment leurs doutes sur les « promesses et papiers », plaident de nouveau avec grande lucidité et force arguments pour leur maintien à Nuremberg, et, comme pour accréditer leur prise de position, n'hésitent pas à rendre un hommage marqué à la « compréhension » de leur patron⁽¹⁾ :

Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, 24 avril 1943.

"Monsieur le Directeur, Nous avons bien reçu votre lettre** que nous avons lue aussitôt avec un vif intérêt. Hélas, elle ne nous annonçait pas la libération ni même un espoir, mais nous sommes maintenant persuadés que nous devons maintenant boucler au moins notre année dans ce pays – à moins d'événements imprévus d'ici là (...). Nous avons eu vent par des lettres de parents que vous avez demandé notre changement pour Dessau. Je me permets de vous avouer qu'il serait imprudent que ce changement doive se réaliser, pour plusieurs raisons qui découlent de l'expérience que nous commençons à avoir de ce pays. D'abord il est absolument certain qu'aucune exception ne nous sera faite – malgré "promesses" et "papiers" - en ce qui concerne le renouvellement automatique du contrat dès notre arrivée à cette nouvelle place. Ensuite nous jouissons ici d'un confort (tout relatif !) que nous avons de grandes chances de perdre là-bas. Puis notre travail, s'il ne nous apprend rien ou pas grand-chose, n'exige pas de notre part une dépense excessive de forces. Puis encore il y a la question des bombardements qui, malheureusement, n'est pas ici une question à négliger. Il est certain que nous devons encore subir de pareils moments, mais nous craignons que Dessau, étant donnée l'importance du but ne soit particulièrement visé***. Toutes ses choses, vous voyez, sont à considérer d'autant que notre patron est compréhensif et nous fera profiter dès qu'il le pourra du moindre avantage le cas échéant. Comme vous le dites très justement, ici la production commande, l'Allemagne est en guerre et n'a que faire d'étudiants français quand les siens propres, sont soit au front, soit dans des camps de formation pré-militaire (...)"

Dès la réception de ce courrier, Louis Trincano se veut très rassurant. Dans sa réponse il prend acte du danger des bombardements. Il rappelle que les démarches entreprises pour trouver une solution acceptable restent longues et fort aléatoires et que rien ne se fera sans leur plein accord. Il change désormais de registre, parle de « congé » et surtout du retour en fin de contrat⁽²⁾ :

Lettre de Louis Trincano, à Pierre Hanet, 6 mai 1943.

"Mon Cher Hanet, (...) mes démarches pour vous faire bénéficier de la légalité, tout au moins un emploi en rapport avec vos capacités se succèdent ainsi sans que malheureusement jusqu'ici rien ne paraisse aboutir. Si j'avais envisagé Dessau, c'est qu'à notre voyage en juin 1942 ces usines n'avaient pas encore été bombardées et que je n'ai jamais vu ce nom dans les communiqués. J'attends à présent la suite de mon entretien avec M. Sewig, suivant ma lettre du 20 avril. En tous cas je ne ferai rien pour vous déplacer sans réserver votre acceptation, de telle sorte que s'il vous plaît finalement de rester à Nuremberg, il n'en tienne qu'à vous. Je finis par penser avec vous que le seul souhait qui reste à formuler après un congé prochain, est votre retour en fin de contrat (...). J'ai reçu également des nouvelles de Cabon**** qui a perdu tous ses effets lors d'un bombardement et s'est fait voler ses économies par un "camarade". M. Bossy m'a annoncé

(1) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg, 24 avril 1943*. Voir annexe 3, doc.26 8/13-9/13.

(2) Ibid., *Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet, 6 mai 1943*. Voir annexe 3, doc. 26 9/13.

(*) Le courrier est perturbé, les correspondances se croisent avec retard.

(**) Courrier du 29 mars.

(***) On comprend l'appréhension de Pierre Hanet et de ses camarades. Nuremberg est en Bavière, sise à une latitude similaire à Metz et à une centaine de kilomètres de la frontière tchèque. Quant à Dessau, elle est située plus au nord, en Saxe, à quelque cent kilomètres au sud-ouest de Berlin, zone particulièrement visée par les bombardements alliés de part sa situation géographique et qu'elle « abrite » nombre d'industries dont la très puissante Société Junkers...

(****) Claude Cabon (promo 1937-1941, DÉB en horlogerie) est originaire de Concarneau (Finistère). En avril 1943, suite au bombardement de l'entreprise, à Essen, où il est requis, toutes ses affaires ont été détruites et il s'est fait voler papiers et argent. Dans un long courrier à Louis Trincano, il lui narre son désarroi et lui demande de lui envoyer copie de sa carte d'identité scolaire ainsi qu'une attestation de son diplôme. Louis Trincano fait le nécessaire et sollicite l'Association des Anciens élèves pour lui venir en aide. Claude Cabon répond par une lettre de remerciement, le 10 mai 1943, où on peut lire : *"Je suis très heureux de posséder maintenant ma carte d'identité et le certificat de diplôme de l'École dont d'ailleurs je suis fier (...), croyez que cela fait très plaisir de sentir là-bas, derrière soi, en France, des*

que ses fils avaient également perdu leurs effets lors d'un bombardement atteignant leur logement, eux-mêmes étant saufs du fait de leur présence à l'usine. Recevez mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur."

Quand « La section de Nuremberg* » reçoit enfin le courrier du 24 avril où Louis Trincano faisait état de sa rencontre avec les industriels allemands, après sa lecture, Pierre Hanet et ses camarades restent sur leur position : ils réitèrent leur désir de ne pas « changer de maison ». Ils prennent maintenant pleine conscience qu'ils devront accomplir la totalité de leur temps. Et quand bien même ils demandent à Louis Trincano de poursuivre son action pour que la suite de leur réquisition se déroule en France, à Besançon (supra), ils cherchent surtout à obtenir leur première permission. Cela fait déjà cinq mois qu'ils sont retenus ici, la nostalgie de la famille et du pays devient prégnante pour tous... Alors qu'un espoir pour un premier départ, le 7 mai, réjouissait déjà les cœurs des trois premiers lauréats⁽¹⁾, il faut déjà déchanter. Malgré la volonté de leur patron qui a tout tenté pour obtenir ce premier congé, la veille de prendre place dans le convoi, il n'est plus question de départ, la réglementation se fait intraitable : *"les célibataires n'ont aucun droit à une permission avant 12 mois de travail effectif en Allemagne"*, limite qui pourrait être portée à 15 mois⁽²⁾... Alors que tous les élèves semblent se résigner à ne pas avoir de congé, voici que la date du retour définitif prévue en décembre semble, elle aussi, être repoussée aux « calendes grecques »... C'est donc un courrier fort pessimiste qui est rédigé en ce début mai 1943 à l'attention du Directeur, mais Pierre Hanet, toujours à l'affût des bruits qui courent dans l'usine, au contact des autres camarades, ajoute à sa lettre un *Post Scriptum* qui va bousculer enfin les lignes de la réquisition :

Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano 9 mai 1943⁽³⁾.

"Monsieur le Directeur, Votre lettre nous faisant part de vos démarches concernant notre changement m'est bien arrivée vendredi. Puisque vous me demandez mon avis, je me permets de vous rappeler les motifs que je vous ai exposés dans une de mes dernières lettres, ceux-ci vous montrant combien il serait imprudent de changer de maison dans les circonstances actuelles. Il n'y a pas de doute que nous devons nous résigner à sacrifier cette période et cela dans tous les domaines je vous le certifie. Nous avons grand espoir d'obtenir une permission grâce à la volonté de notre patron qui a tout tenté pour cela – malheureusement il est stipulé dans tous les règlements que les célibataires n'ont aucun droit à une permission avant 12 mois de travail effectif en Allemagne, limite qui serait reportée incessamment à 15 mois - par la même occasion je vous signale que les contrats d'un an (comme les nôtres) sont prorogés pour la durée de la guerre. Vous jugez alors quelle déception que nous avons eue puisque nous avons appris le refus de cette permission la veille du départ du convoi. Vous nous avez parlé dans votre avant-dernière lettre de la suggestion de nous faire rentrer à Besançon pour y travailler en usine et entre-temps suivre des cours à l'École. Ceci serait une solution excellente qui a réuni tous les suffrages avec enthousiasme. C'est donc dans cette voie que vous pourriez aiguiller vos démarches (...). Je vous prie de croire Monsieur le Directeur à mon plus respectueux souvenir, votre élève de la "section de Nuremberg". Hanet

camarades et de bons supérieurs, directeur et professeurs prêts à vous soutenir (...)". Ibid., *Lettre de Claude Cabon à Louis Trincano*, 10 mai 1943. Dans un long courrier daté du 10 mai 1943, à Louis Trincano où il lui demandait de lui envoyer un certificat de scolarité et sollicitait l'aide de l'École. ADD, 1464 W 22.

(1) ADD, 1464 W 22. Il s'agissait de Mouche, Labadens et Brenot. Dans sa lettre du 24 avril à Louis Trincano, Pierre Hanet lui spécifiait bien, en note infra paginale et en rouge : *"(de ne pas) encore parler de (cette) permission à nos parents"*.

(2) Ibid., *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg*, 9 mai 1943. Voir annexe 3, doc. 26 9/13-10/13.

(3) Ibid.

(*) Sur plusieurs courriers, Pierre Hanet signe : « votre élève, "section de Nuremberg" »

PS. Les Permissions ne sont accordées aux étudiants célibataires que sur la présentation d'un certificat de leur école attestant qu'ils doivent passer des examens, ce certificat visé par la Kommandantur et par le Bureau d'embauche ou Bureau de placement."

Alors qu'il reçoit des nouvelles du Dr Witthoft au sujet d'une possible « mutation » des élèves dans des entreprises conformes aux besoins de formation des élèves⁽¹⁾, Louis Trincano s'empresse d'engager des démarches auprès des autorités allemandes de Besançon pour tenter d'obtenir, enfin, une permission à tous ses élèves. Conformément au précieux renseignement donné par Pierre Hanet il envoie à la Feldkommandantur un certificat de scolarité au nom des douze élèves au titre d'une « convocation à examen ». Cette dernière prend acte de la demande et engage la procédure auprès des Services du travail sis en Allemagne. Louis Trincano transmet de suite la bonne nouvelle :

Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet, 20 mai 1943⁽²⁾.

"Mon Cher Hanet, Je viens vous mettre au courant des démarches que j'ai entreprises pour obtenir en votre faveur à tous, une permission d'une quinzaine pour examens. Voici le texte du certificat que j'ai remis à la Felkommandantur de Besançon (voir doc. ci-après). À la suite de ma demande, je viens de recevoir copie de la lettre adressée par la Feldkommandantur au Service du Travail de Nuremberg, en voici la traduction approximative* : "Dans une lettre de l'École d'Horlogerie il est demandé une permission pour les ressortissants du Service du Travail, une permission afin de leur permettre de passer leur examen de fin d'année. Si une possibilité pour cette permission est donnée par le Service du Travail, il sera fait nécessaire pour la mise en route". Comme vous m'avez écrit que votre patron était disposé à vous accorder un congé nécessaire si un accord intervenait avec la Kommandantur et le Service de la main-d'œuvre de Besançon, la Kommandantur m'a déclaré qu'il était inutile que je fasse intervenir le Service en question. Tout ceci permet de présager la possibilité de votre arrivée et j'en serais profondément heureux. Bien entendu, il conviendrait que vous veniez tous directement à Besançon d'où un emploi du temps serait établi. Veuillez croire, Mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, à mes meilleurs sentiments. Le Directeur."

Courrier de Louis Trincano à la Felkommandantur de Besançon, 15 mai 1943⁽³⁾.

"Envoi d'un certificat de scolarité des élèves pour « convocation à examen », 15 mai 1943.

Je soussigné TRINCANO Louis, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Besançon, Officier de la Légion d'Honneur, certifie que les élèves désignés ci-après, qui ont contracté en décembre 1942, à titre d'étudiants, un engagement d'un an comme volontaires pour aller travailler en Allemagne, doivent subir un examen de fin d'année scolaire. Je demande qu'une permission de 15 jours soit accordée pour l'examen en question. Il s'agit de :

- | | |
|---------------------|---|
| - BRIDEL Jean, | Firme J. Urbaneck, 22-24 Gertrudstrasse, Nuremberg , |
| - BODEREAU Bernard, | " " " " |
| - BRAND Bernard, | " " " " |
| - BOILLOT Alfred, | " " " " |
| - BRENOD René, | " " " " |
| - CHATELOT Gilbert, | " " " " |
| - HANET Pierre, | " " " " |
| - JORIOT Camille, | " " " " |
| - LABADENS Marcel, | " " " " |
| - LIÉVAUX René | " " " " |
| - MOUCHE Pierre | " " " " |
| - BOSSY Bernard | G. Staehle K.G. Stuttgart Bad. Cannstatt . Mercedenstrass |

En homme très respectueux des convenances, Louis Trincano, n'oublie pas non plus de remercier

(1) Ibid., *Courrier du Dr Witthoft à Louis Trincano*, 4 mai 1943. Dans ce courrier le Dr Witthoft a dressé une première liste d'entreprises susceptibles d'accueillir les élèves. Pour tous les échanges de courriers avec Witthoft, voir annexe 3, doc. 34.

(2) ADD, 1464 W 22. *Courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 20 mai 1943. Voir annexe 3, doc.26 10/13-11/13.

(3) Ibid. *Courrier de Louis Trincano à la Feldkommandantur de Besançon*, 15 mai 1943.

(*) Par Louis Trincano (?).

la diligence du lieutenant Rapp et lui rappelle de ne pas omettre Bernard Bossy, qui ne réside pas à Nuremberg :

Lettre de Louis Trincano au lieutenant Rapp, Felkommandantur de Besançon, 21 mai 1943⁽¹⁾.

"Monsieur le Lieutenant, J'ai l'honneur de vous accuser réception de la copie de votre lettre du 17 courant à "Herr Leiter des Arbeitsamnts Nürnberg" et vous exprime tous mes remerciements pour avoir accueilli favorablement ma demande en faveur des 11 élèves travaillant dans cette ville. Si ce n'est déjà fait, je me permets de vous demander que la même lettre soit adressée au Service Arbeitsamnts de Stuttgart en faveur du 12^{ème} élève Bossy Bernard, signalé par mon certificat du 15 mai comme travaillant G. Staehle K.G. Stuttgart Bad. Cannstatt. Mercedenstrass 15. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant mes salutations distinguées. Le Directeur".

Dans l'attente de la permission, Pierre Hanet et ses camarades multiplient les mises en garde à l'endroit de leur Directeur toujours au sujet de leur changement éventuel de lieu. Tous ont pris bonne note de la liste des entreprises adressée par le Dr Witthoft, mais seul Pierre Hanet, malgré sa réticence (très argumentée), se dit prêt à un changement mais à la condition de se rapprocher de la France. Quant à tous ses camarades le refus reste patent. Voici les arguments échangés :

Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet, 12 mai 1943⁽²⁾.

"Mon Cher Hanet, (...). Revenant sur ma lettre du 26 avril relative à la visite de M. le Professeur Sewig qui était accompagné du Dr Witthoft, j'ai reçu de ce dernier la lettre dont copie incluse. J'y joins un exemplaire de la demande individuelle à remplir pour se diriger vers la maison choisie. Si vous avez besoin d'autres exemplaires, veuillez écrire directement à M. le Dr Wittoft. Recevez mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur".

Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, 23 mai 1943⁽³⁾.

"Monsieur le Directeur, (...). Votre dernière lettre, celle du 12 courant, nous donnent des précisions sur l'aboutissement probable de vos démarches n'a pas été considérée, par aucun des camarades. Tous désirent aveuglément rester ici pour des raisons que je vous ai exposées dans mes deux dernières lettres. Je suis donc le seul à reconnaître les efforts que vous avez tentés encore pour améliorer notre situation. C'est pourquoi j'ai fait demander, dès hier, par l'intermédiaire de Boillot (qui possède des camarades à Morteau) des renseignements utiles sur Glasshütte. Vous comprendrez que les usines de Hambourg ne me tentent guère* et je préfère me retirer en plein Bled et surtout me rapprocher de la France. C'est pourquoi dans la liste proposée, Glasshütte en forêt noire**, a été immédiatement choisie. Dès le reçu des renseignements demandés, je vous tiendrai au courant de la décision que je prendrai car de mon côté aucune démarche n'est possible (...). Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à mon plus respectueux souvenir, votre élève Hanet.

P.S. Puis-je vous demander un petit service, si vous y consentez : que M. Braille et M. Boitet mettent mes dessins de côté car ceux-ci me seront de grande utilité quand je devrai travailler après la guerre. Je vais charger Lecland*** de les récupérer afin qu'il les dépose dans ma malle (toujours dans mon ancienne chambre, avenue Villarceau, au 15 bis.)."

Et comme pour mieux renforcer la réticence des élèves c'est au tour de René Liévaux d'intervenir auprès du Directeur. Et si au nom de tous, il exprime sa reconnaissance pour toutes les démarches entreprises (notamment pour la permission annoncée), il réitère les réserves pour tout changement d'entreprise, dans l'attente de les lui exprimer de « vive voix » :

Lettre de René Liévaux à Louis Trincano, 6 juin 1943⁽⁴⁾.

(1) Ibid. *Courrier de Louis Trincano à la Feldkommandantur de Besançon*, 21 mai 1943.

(2) ADD, 1464 W 22. *Courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 12 mai 1943. Voir annexe 3, doc. 26 10/13.

(3) Ibid., *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg*, 23 mai 1943. Voir annexe 3, doc. 26 11/13-12/13.

(4) Ibid., *Lettre de René Liévaux à Louis Trincano, Nuremberg*, 6 juin 1943.

(*) Hambourg est soumise constamment à des bombardements.

(**) Petite ville horlogère, en Forêt Noire, à une vingtaine de kilomètres de la Suisse et pas très éloignée de Mulhouse.

(***) Pierre Lecland (1939-43) est un camarade de promotion de Pierre Hanet.

"Monsieur le Directeur, Notre camarade Hanet vient de nous donner connaissance de toutes les démarches que vous faisiez pour améliorer notre sort. Je vous suis très reconnaissant de toutes ces démarches, je pense qu'elles réaliseront nos souhaits à tous. Quant à la question de changer d'usine, nous n'osons trop nous risquer car nous avons devant les yeux l'exemple de beaucoup de nos camarades qui sont beaucoup plus mal que nous. Dans l'attente de pouvoir le faire de vive voix, recevez, Monsieur le Directeur, avec mes plus vifs remerciements l'expression de mes meilleurs sentiments. Votre élève, Liévaux."

Les démarches engagées par Louis Trincano pour l'obtention d'une permission au titre de passer un « examen de fin d'études », suivent leur chemin. Elles aboutissent dans l'entreprise où sont les requis, et c'est le patron qui en informe officiellement les élèves. Mais si le principe est désormais acquis, des doutes subsistent, car malgré les « précautions » prises par les Allemands, nombre de permissionnaires du STO ne reviennent pas de congé. Et d'après, Pierre Hanet, des répercussions sur leur départ sont prévisibles :

Lettre de Pierre Hanet, 6 juin 1943⁽¹⁾.

"Monsieur le Directeur, Je vous accuse réception de votre lettre du 20 mai, entre nos mains depuis déjà dimanche. Avant le reçu de celle-ci, nous venions d'être informé par notre patron de l'aboutissement probable de démarches tentées depuis Besançon. Nous avons donc immédiatement pensé qu'elles venaient de vous et nous vous en remercions très sincèrement (car nous n'avions pas osé vous le demander). Il subsiste un point noir, pas grave : si nous pouvons venir en France, nous ne pourrions partir que par groupes de deux ou trois et ces groupes seront désignés et constitués par notre patron selon les besoins et les disponibilités de chacun de nous. Nous savons donc qu'en haut lieu votre demande a été considérée et que normalement, elle ne peut qu'aboutir incessamment. Malheureusement, il s'est produit ces temps derniers des fautes graves dont la répercussion sera certainement une suspension complète des permissions. En effet, je puis vous dire que sur 35 ouvriers partis récemment d'un camp, deux seulement sont revenus ! Chez Siemens, sur 102, huit seulement ont regagné l'Allemagne. Naturellement de telles fautes ne peuvent être commises par nous puisque nous savons fort bien que si l'un d'entre nous ne rentrait pas, ceci entraînerait pour les camarades suivants à partir, l'annulation pure et simple de leur congé. C'est donc toujours les fautes des autres que nous devons expier et cela nous fait enrager. De mon côté j'attends avec impatience cette permission afin de tenter dès mon retour, les démarches dont je vous ai entretenues dans ma dernière lettre (je tiens à aller dans la Forêt Noire). Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à notre plus respectueux souvenir, votre élève et de la part de ses camarades (...). Pierre Hanet".

S'il est vrai que les départs en permission des requis du STO posent problème aux autorités allemandes quant aux retours éventuels des travailleurs, il semble que la possibilité d'une permission ainsi offerte aux élèves de l'ÉNH ait été perçue avec beaucoup de confiance et de sympathie par le « patron » de leur usine. Ce dernier semble apprécier les grandes qualités techniques, mais aussi humaines, de ce petit groupe de Français et il sait que la signature de l'engagement de retour de permission sera honorée par chacun. Conformément à la procédure annoncée par Pierre Hanet, il donne son autorisation et c'est par petits groupes de deux, trois, voire quatre élèves, qu'ils prennent à tour de rôle, le chemin du Pays. C'est dans le début du mois de juillet que les premiers élèves⁽²⁾ arrivent en France. Les autres groupes se succéderont pendant l'été voire même jusqu'en décembre, alors que l'année de réquisition est, en principe, achevée... On observe que l'argument de la « convocation à examen », compte tenu de la procédure utilisée par les Allemands (petits groupes d'élèves sur la durée), ne tient plus. De surcroît, en France, ce sont les vacances d'été, donc il n'est plus question pour le Directeur de l'ÉNH de leur faire « passer un examen de contrôle », mais

(1) Ibid., *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg*, 6 juin 1943. Voir annexe 3, doc. 26 12/13.

(2) Bernard Brand, René Liévaux et Pierre Mouche (infra).

l'argument utilisé a permis le déblocage de la situation : quelque six mois après leur départ, les premiers élèves vont enfin revoir, pour quelques quinze jours, leur famille... Sur ces permissions et sur les noms des bénéficiaires nous avons peu d'informations. Les rares archives susceptibles de nourrir notre recherche sur ce point sont presque mutiques comme ci certaines informations ne devaient pas transparaître dans les courriers. Les échanges épistolaires se sont fait rares, très lacunaires aussi nous avons essayé de reconstituer au mieux, par recoupements des sources, cette période qui touche à la réquisition des élèves et qui va de juillet à décembre 1943. Pour la suite, et quant au retour définitif de tous les élèves, nous serons contraints à formuler quelques hypothèses, fautes d'éléments patents...

Les permissions des élèves : des retours marqués par les dangers des bombardements et qui se transforment, parfois, en opportunité... Conformément à sa promesse (courrier du 6 juin), c'est le 10 juillet que René Liévaux rend visite au Directeur de l'ÉNH. Dans la note très succincte qui rapporte son passage, Louis Trincano ne transcrit, au vu de la « bonne mine » de René Liévaux, que des éléments qui ont trait à la nourriture et aux rations hebdomadaires que les élèves reçoivent en Allemagne⁽¹⁾ :

- **Note succincte rédigée par Louis Trincano lors de la visite de René Liévaux, « permissionnaire », le 10 juillet 1943 :**

"Reçu le 10/07/43 visite Liévaux (él. Méc. de Bes. en All.)

Demandé quelle nourriture, vu bonne mine (id. Brand, Mouche). Par semaine tickets pour :

- 3 kgs pain bis (+ 800 grs. Trav.)
- 500 grs pain blanc (ou farine, gâteaux)
- 125 grs beurre (parfois excep + 100grs)
- 100 grs de margarine (+ 20 grs Trav.)
- 225 grs sucre
- 175 grs marmelade
- 62 grs 5 café
- 62 grs 5 fromage
- 500 grs viande (+ 200 grs Trav.)
- 500 grs fruits (ou poisson), 2 œufs, suppl^f choucroute mangée cuite ou crue (vitamine)
- ? pâtes "

Cette visite relatée sous forme d'une prise de note rapide au dos d'un document quelconque, montre combien Louis Trincano reste toujours soucieux de l'état de santé de ses élèves. Comme il se doit d'envoyer des colis (par prélèvement sur la part des élèves de l'École) il a besoin de connaître

(1) AÉNH. Note rédigée de la main de Louis Trincano lors de la visite de René Liévaux, 10 juillet 1943. Voir annexe 3, doc. 26 7/7. Dans sa note, s'il ne parle que de la visite de René Liévaux, il fait aussi allusion à Bernard Brand (il réside à Boussières, village proche de Besançon) et à Pierre Mouche (qui habite Berk-Plage). Tous les trois ont obtenu une permission, mais si on comprend que Pierre Mouche, qui réside dans le Pas-de-Calais, ne passe pas à l'École, on pourrait être surpris que Bernard Brand n'accompagne pas René Liévaux dans sa démarche si on oublie que lors de son départ, Bernard Brand s'était « heurté » à Louis Trincano et que ce dernier avait exigé de lui, des excuses (supra). Voir aussi annexe 3, doc. 27 2/12.

exactement la nature et la quantité des rations hebdomadaires reçues par chaque élève afin de compléter, au mieux, certaines carences potentielles. Sa première satisfaction est de voir la « bonne mine » de René Liévaux. Au cours de la conversation il semble qu'il ait demandé des nouvelles sur l'état de santé des deux autres permissionnaires d'où la parenthèse : "*idem, Brand, Mouche*". Dans l'inventaire des tickets et des quantités hebdomadaires attribuées on relève que : le pain, les graisses (beurre et margarine), le sucre* et la viande ne font pas défaut. On observe aussi qu'en fonction des travaux exercés des suppléments peuvent être accordés en pain et en viande... Puis c'est au tour de : Bernard Bodereau, Jean Bridel, Pierre Hanet et de Marcel Labadens d'être permissionnaires pour quinze jours. D'après un courrier envoyé à Louis Trincano (infra), Pierre Hanet arrive chez lui, à Enghien le 31 juillet et doit être de retour à Nuremberg pour le 13 août. Il est vraisemblable que pour ses camarades les dates soient identiques vu qu'ils ressortissent du même groupe et qu'ils doivent prendre les mêmes convois. Par « chance » au cours de son séjour il tombe malade et obtient une prolongation de son congé, jusqu'au 2 septembre⁽¹⁾. Mais si Pierre Hanet se trouve d'une façon « opportune » à rester en France quelque deux mois, il n'en rien pour ses compagnons qui se doivent de rentrer à Nuremberg à la date convenue. Or, lors de leur retour, dans la nuit du 10 au 11 août, le train qui les transportait**, subit un bombardement d'une violence rare, sur le chemin quelque part entre la région parisienne et la frontière allemande. Dans les wagons disloqués les morts et les blessés sont nombreux. Dans la confusion qui suivit, lorsque qu'il fallut faire le triste bilan les autorités allemandes relèvent aussi nombre de disparus et parmi lesquels : Bernard Bodereau, Jean Bridel et Marcel Labadens... En fait, et par miracle, les trois élèves sont sortis indemnes de l'attaque. Profitant de la confusion et de l'acheminement des blessés vers les différents hôpitaux, on peut penser, après une brève concertation, que chacun des élèves ait profité de la situation pour retourner dans sa région et envisager d'entrer rapidement en clandestinité. Si nous manquons d'informations sur le devenir et les pérégrinations immédiates de Bernard Bodereau et Jean Bridel nous avons eu par contre des précisions sur « l'échappée belle » de Marcel Labadens⁽²⁾. Après avoir réchappé au bombardement, il n'est plus question pour lui (et ses camarades) de retourner en Allemagne. Comme ils sont portés disparus, leur non-retour ne portera donc aucun préjudice aux camarades restés outre-Rhin à la condition de « disparaître ». À peine rentré dans sa famille, à Auxerre, on lui procure des faux papiers et part cultiver pour un temps la terre en Bretagne. Ensuite, toujours en possession de ses faux papiers, il revient à Lac-ou-Villers travailler dans sa spécialité, chez Magister, jusqu'à la fin

(1) AÉNH. D'après le *Courrier de Pierre Hanet à Louis Trincano*, Enghien, 22 août 1943.

(2) D'après le témoignage de son fils Philippe.

(*) Dans sa lettre du 7 mars 1943, à Louis Trincano, Pierre Hanet déclarait « *qu'ils disposaient d'une quantité suffisante de sucre* » et demandait en échange l'envoi de confitures (supra).

(**) Ce sont, en principe, des trains réservés aux troupes d'Occupation, avec du matériel et des places sont réservées aux requis du STO. Nous avons placé le bombardement lors du retour pour être en cohérence avec les dates fournies par le courrier d'Hanet du 22 août.

de la guerre*... Maintenant tentons une explication. Avec le bombardement, les Allemands ont donc perdu toute trace des trois permissionnaires. Après l'enquête de « routine » auprès des familles pour vérifier « la réalité » de la disparition, ils sont désormais rayés des listes. Mais il faut aussi que les familles, les camarades (qui sont forcément au courant) et la Direction de l'École jouent le jeu. C'est semble-t-il la voie qui a été choisie par tous. Dans un courrier de Pierre Hanet à Louis Trincano en date du 22 août 1943, où il lui demande instamment un rendez-vous, on relève la phrase suivante, avec une parenthèse non ambiguë : "(...) *Je n'ai aucune nouvelle de mes camarades depuis le terrifiant bombardement qu'ils ont subi dans la nuit du 10 au 11 (août). Aucun de leurs parents n'en n'ont reçu (Bridel, Bodereau, Labadens sont encore en France)...*". Ainsi, si personne n'a de nouvelles des « disparus », Pierre Hanet « sait » qu'ils « sont encore en France ». Il n'est plus question désormais, dans les échanges de courriers avec l'Allemagne, de faire une allusion quelconque aux trois camarades afin d'éviter de porter un quelconque préjudice à ceux qui restent et qui n'ont toujours pas eu de permission**. Désormais en cette fin du mois d'août ils ne sont plus que neuf à subir les lois de la réquisition...

Décembre 1943 : la fin du contrat pour certains et un retour frappé d'incertitude pour d'autres. Profitant du « congé supplémentaire » qui lui est offert, Pierre Hanet veut absolument rencontrer le Directeur de l'ÉNH avant de retourner en Allemagne. Il tente alors, à deux reprises, de l'avoir au téléphone afin de convenir d'un rendez-vous. Mais celui-ci est en vacances***. Il lui écrit aussitôt, car il y a urgence. Dans quelques mois leur « contrat » arrive à échéance mais les modalités de leur retour sont sérieusement remises en question car les Allemands exigent leur remplacement par d'autres élèves. Quant à la situation des trois camarades portés disparus suite au bombardement de leur convoi par les alliés, alors qu'ils étaient sur le chemin du retour pour Allemagne, le laisse perplexe :

- Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH, 22 août 1943⁽¹⁾ :

"Monsieur le Directeur, J'ai tenté à deux reprises de vous avoir au téléphone et j'ai fini par savoir que vous étiez en vacances mais ne sais quand vous rentrerez. Je suis à Enghien depuis le 31 juillet et devais regagner Nuremberg le 13/8. Mais j'ai eu pour maladie une prolongation jusqu'au 3 sept. J'aurai voulu vous voir à Besançon car c'est de là-bas que je prendrai le convoi du retour. Je ne puis vous fixer une date mais il est probable que ce soit au milieu de septembre, espérant obtenir une prolongation. Je me suis informé à plusieurs sources en ce qui concerne notre retour en fin de contrat, question qui nous préoccupe le plus à l'heure actuelle. Nous avons signé devant vous un contrat d'un an avec la promesse formelle (vous en êtes témoin) que cette année écoulée, nous rentrions terminer nos études. Mais il faut pour cela que nous soyons remplacés à l'usine par d'autres élèves. C'est une question délicate qu'il faut, me semble-t-il, que vous preniez en considération dès maintenant. C'est surtout pour cela que je voudrais vous consulter et connaître vos décisions et projets.

(1) AÉNH, *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano*, Enghien, 22 août 1943. Voir annexe 3, doc. 26 13/13.

(*) Le Directeur de Magister nous le rappelons, est Camille Joriot, dont le fils (ami et compagnon d'infortune de Marcel Labadens) est encore retenu à Nuremberg, fin novembre 1943. Il y retrouvera Pierre Hanet (infra).

(**) Nous rappelons que chaque permissionnaire doit au préalable signer un engagement de retour et qu'en cas de « défaillance » leurs camarades cautionnaires sont privés *de facto* de tout retour en France...

(***) Il semble être en vacances à Maïche (d'après la mention sur la carte réponse).

Je n'ai aucune nouvelle de mes camarades depuis le terrifiant bombardement qu'ils ont subi dans la nuit du 10 au 11 (août). Aucun de leurs parents n'en n'ont reçu (Bridel, Bodereau, Labadens sont encore en France). Dans l'espoir de pouvoir bientôt vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mon respectueux souvenir. Pierre Hanet".

Dans ce courrier, Pierre Hanet traduit la grande inquiétude des requis quant à leur hypothétique retour. Malgré les tentatives du Directeur, huit mois après leur réquisition ils sont encore neuf en Allemagne et voilà que leur retour est soumis à une obligation de remplacement : "par d'autres élèves", et Pierre Hanet de rappeler la promesse : "formelle" dont Louis Trincano : "fut le témoin" de leur retour, l'année achevée. Alors Il se fait directif, il veut le rencontrer afin de connaître ses : "décisions et projets", car : "la question est délicate" et il faut la : "prendre en considération dès maintenant"... Ainsi, Pierre Hanet, au nom de ses camarades, pose le problème de fond et qui touche à la morale : celui de leur remplacement par d'autres élèves. On se souvient, lors d'un des premiers courriers⁽¹⁾, que lui et ses camarades avaient rejeté avec une certaine grandeur d'âme cette hypothèse formulée par Louis Trincano, on observe maintenant que cette proposition n'est plus rejetée de prime abord car elle est d'une autre nature, elle touche les clauses mêmes de la fin desdits contrats et qu'elles se doivent d'être discutées⁽²⁾... Dès la réception de la lettre, Louis Trincano s'organise pour le recevoir le plus tôt possible à Besançon. Il lui transmet la réponse suivante :

- **Réponse de Louis Trincano à Pierre Hanet, 27 août 1943⁽³⁾** :

"Je reçois votre lettre du 22 et suis heureux de vous savoir en famille. Je serai de retour à Besançon, mercredi 1^{er} septembre et repartirai probablement le 3 au soir pour venir chercher ma famille. Nous pourrions donc nous rencontrer comme vous le désirez. Je demanderai à M. le Recteur s'il peut nous recevoir et intervenir au sujet de votre contrat, tenant à continuer à lui rendre compte de tout ce qui vous concerne et à ne rien faire sans son approbation. Dans l'attente du plaisir de vous revoir. Recevez mon cher Hanet l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur."

La réponse de Louis Trincano est cette fois-ci toute en nuance. S'il prend acte de l'impérieux souhait de Pierre Hanet à vouloir le rencontrer et lui donne de suite un rendez-vous, il ne répond en rien sur le fond. Aucun engagement ni de proposition de sa part. Il se place sous l'autorité du Recteur et rappelle que toutes les actions qu'il a menées, il les ne les a faites qu'avec son « approbation ». Pour lui, c'est maintenant au Recteur de répondre sur la suite à donner sur la question de la « fin des contrats ». Comme on le voit, en cette fin du mois d'août 1943, Louis Trincano semble ne plus se faire trop d'illusions. Il sait que les Allemands se montreront réticents à tenir leur engagement. C'est pourquoi il se refuse à formuler un quelconque avis qui pourrait laisser croire aux élèves qu'ils reviendront tous au terme de l'année. En ces instants il pense certainement que cette situation n'est

(1) Courrier du 14 janvier 1943 (supra).

(2) On conçoit que Pierre Hanet ne prenne pas position sur cette question, car il s'agit ici de l'échéance des contrats (et non d'un remplacement en cours de contrat). Lors de la signature, aucune clause ne stipulait que le retour des élèves, à la fin de l'année écoulée, était conditionné par leur remplacement par d'autres élèves. Et on comprend que Pierre Hanet veuille avoir l'avis du Directeur sur ce point de droit ...

(3) AÉNH, *Courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet*, Maïche, 27 août 1943. Suite à cette entrevue, Pierre Hanet ne retourne pas en Allemagne, il va "s'embaucher" chez Camille Joriot à Lac-ou-Villers (d'après le témoignage de Mme Hanet).

que le résultat de la pusillanimité d'un Ministère de l'Éducation Nationale qui n'a pas su, en son temps, faire suite à ses arguments pour s'opposer à la volonté allemande (supra). Aussi, tout en essayant de se battre jusqu'au bout, la prudence s'impose et il veut que le Recteur assume, maintenant les dernières décisions à prendre pour tenter de clore cette triste épopée⁽¹⁾. Dans cette brève réponse on relève que Louis Trincano ne commente pas la « disparition » de ses trois élèves, signe évident, s'il en était, qu'il a eu des informations de leur bonne santé et de leur « évasion »...

- Des parents qui agissent et s'inquiètent pour le retour définitif de leur enfant... Nous n'avons pas retrouvé d'éléments concernant cet entretien ni les dispositions prises de conserve par le Recteur et le Directeur de l'ÉNH. Il semble cependant que Louis Trincano ait réussi à faire évoluer positivement la situation. Nous avons relevé une double démarche qui s'est apparemment révélée payante. Suite aux tractations menées avec le Dr Witthoft⁽²⁾, certains élèves ont changé d'entreprises. Ainsi Bernard Bossy qui se trouvait à Stuttgart en mai 1943⁽²⁾, se retrouve à Pforzheim, en novembre de la même année⁽³⁾. Camille Joriot qui était avec ses camarades à la Firme Urbaneck, à Nuremberg se retrouve déplacé dans une autre usine de Nuremberg, chez Ludwig Kellermann⁽⁴⁾ en novembre 1943. Il est vraisemblable que Pierre Hanet et d'autres élèves aient eu leur mutation dans d'autres entreprises... En changeant d'entreprise, chaque élève se retrouve certes, isolé, mais lorsqu'il dépose une permission, ce ne sont plus les autres élèves de l'ÉNH qui sont contraints d'être garants de leur retour, mais d'autres « camarades » plus anonymes. Le chantage des autorités allemandes et l'engagement moral du retour se trouvent ainsi largement atténués et il est plus facile d'agir, de France, pour éviter tout retour des élèves en Allemagne à l'échéance du contrat. Mais pour que les élèves puisse revenir en France en cette fin d'année 1943, il semble que Louis Trincano ait usé, là encore, d'une « convocation à examen ». Pour accréditer notre hypothèse examinons l'échange de courriers entre le père de Pierre Mouche et Louis Trincano, ci-après, et qui font état de la situation des élèves encore présents en Allemagne en novembre 1943 :

Lettre de M. Mouche à Louis Trincano, directeur de l'ÉNH, 16 novembre 1943⁽⁵⁾.

"Monsieur, Le contrat signé par mon fils avec les autorités allemandes échoit le 10 décembre prochain, date à laquelle il devrait donc rentrer légalement en France. Mais une autre raison milite en sa faveur pour permettre ce retour ; le fait d'avoir été mobilisé près d'un an comme engagé volontaire pour la durée de la guerre. D'après les conventions conclues entre l'Allemagne et la France et dont j'ai lu les

(1) Louis Trincano, nous l'avons déjà dit, n'est pas homme à fuir ses responsabilités. Mais il reste la cible de nombreuses critiques avec parfois des menaces de mort à la clé (il fut le destinataire d'un petit cercueil dont la signification létale ne saurait être plus explicite, annexe 3). Aussi tout en restant actif pour son école et ses élèves, pour la situation des requis il préfère se mettre sous la complète autorité du Recteur. Ce dernier, bien entendu, n'engage aucune action sans avoir eu, au préalable, l'avis du Directeur de l'ÉNH, comme Louis Trincano le souligne dans sa réponse du 27 août à Pierre Hanet...

(2) Voir Annexe 3, doc. 34.

(3) D'après le courrier du 12 mai 1943, de Louis Trincano à la Felkommandantur (supra).

(4) D'après le courrier du 23 novembre 1943 de Louis Trincano à la Direction départementale du STO (annexe 3).

(5) ADD, 1464 W 22. Lettre de M. Mouche à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, 16 novembre 1943.

détails dans les journaux, il est en effet spécifié que le temps de mobilisation sera déduit du temps total du Service Travail Obligatoire. Le temps étant actuellement de dix-huit mois, mon fils devrait donc pouvoir revenir dès maintenant si les lois ou décrets étaient appliquées avec justice. J'ai écrit pour exposer la situation au Commissariat Général de la Main-d'œuvre à Paris. On me répond de m'adresser à la Section de Besançon, or le Bureau de cette ville, rue Moncey, n'existe plus. Comment alors se faire rendre justice quand on est dans son droit ? J'ai pensé que l'École représenterait plus de force, ayant plus de poids pour se faire entendre, pourrait sans doute faire quelque chose pour ces **quatre malheureux* à qui on a promis le retour à l'expiration de leur contrat et qui ne sont pas encore là parce qu'ils ont voulu faire honneur à leur engagement. Ils ont tenu leur parole, à la Commission qui les a requis de tenir la sienne. Enfin si l'École doit être absolument représentée, il serait de toute justice qu'il y ait une relève et que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient sacrifiés.** J'espère Monsieur le Directeur qu'avec le poids de votre haute autorité vous pourrez vous faire entendre en ce sens près de la Commission responsable de leur départ et je vous prie d'agréer mes biens sincères salutations. Mouche".

Suite à ce courrier du père de Pierre Mouche on apprend que les élèves requis ne sont plus que « quatre* ». Renseigné par son fils, il ne parle que des élèves qui restent requis à la Firme Urbaneck à Nuremberg, mais il oublie que Camille Joriot se trouve dans une autre entreprise à Nuremberg et que Bernard Bossy est actuellement à Pforzheim (infra). Dans ce courrier on note qu'après avoir tenté vainement une démarche personnelle, le père de Bernard Mouche semble exprimer, avec une certaine amertume, que ceux qui restent ont été « choisis » pour que d'autres puissent revenir et que : *"si l'École doit être représentée, il serait de toute justice qu'il y ait une relève et que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient sacrifiés"*... Dès la réception du courrier Louis Trincano saisit le Recteur et engage une intervention auprès de la Direction départementale chargée du dossier :

Lettre de Louis Trincano à M. Mouche, 18 novembre 1943⁽¹⁾.

"Monsieur, Dès le reçu de votre lettre du 16 courant, j'ai saisi Monsieur le Recteur de la question que vous posez quant aux moyens administratifs à employer pour obtenir le retour de votre fils en fin de contrat. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées. Le Directeur."

Lettre de Louis Trincano à la Direction Départementale du STO, 23 novembre 1943⁽²⁾.

"Monsieur le Directeur Départemental, Le 7 décembre 1942, un certain nombre d'élèves de 20 ans de l'École Nationale d'Horlogerie ont été amenés par le Service allemand de la Main-d'œuvre (rue Moncey, Besançon) à signer un contrat de travail d'un an devant expirer le 7 décembre prochain. La durée limite de ce contrat fût nettement arrêtée d'un commun accord entre les parties s'agissant d'élèves au cours de leurs études, et des assurances furent données pour la libération, après un an, tant aux autorités académiques de Besançon qu'à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale à Paris. Sont encore en Allemagne à ce jour :

MM. : Brand Bernard, Firme Urbaneck, 22-24 Gertrudstrasse, Nuremberg ;

Chatelot Gilbert " " " " ;

Liévaux René, " " " " ;

Mouche Pierre, " " " " ;

Joriot Camille, Ludwig Kellermann, 98 Schubarehatrasse, Nuremberg ;

Bossy Bernard, Maison Beutter, Fabrique d'horlogerie, Edelstrasse, Pforzheim.

J'ai l'honneur de vous parler au nom des familles de vouloir bien intervenir afin que ces jeunes gens reviennent à l'École, à la date convenue. Recevez Monsieur le Directeur Départemental, mes salutations distinguées. Le Directeur."

(1) ADD, 1464 W 22. *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche*, 18 novembre 1943.

(2) Ibid., *Courrier de Louis Trincano au Directeur Départemental du Service Obligatoire du Travail, 9 rue Charles Nodier, Besançon, s/c de M. le Recteur*, 23 novembre 1943.

(*) En réalité, en novembre 1943, ils sont encore six à être retenus. Quatre sont toujours à Urbaneck (Mouche, Liévaux, Chatelot et Brand), mais Camille Joriot est dans une autre entreprise de Nuremberg (Ludwig Kellermann), quant à Bernard Bossy il se trouve maintenant à Pforzheim...

Si on dresse maintenant le bilan en ce milieu du mois de novembre 1943, soit à peine un mois avant l'échéance du « contrat » et si on fait abstraction des trois « disparus », on relève que Pierre Hanet, Alfred Boillot et René Brenot sont revenus définitivement. Ils ne sont donc plus que six à être retenus ce qui veut dire que lors des permissions (suite à la nouvelle convocation pour examen ?), ces trois élèves ne sont pas retournés en Allemagne ce qui nous fait penser, que Louis Trincano a pu faire jouer ses « relations » au plan local pour que l'affranchissement définitif soit dévolu auxdits élèves... Pour tenter de confirmer nos hypothèses sur les interventions continuelles de ce Directeur pugnace examinons les extraits des courriers que Bernard Brand (qui est toujours requis) a envoyé à ses parents lors de cette période.

- Le « chantage » aux permissions. Extraits de quelques courriers de Bernard Brand à ses parents.

Quand approche la date de la fin des contrats (décembre 1943), des élèves attendent toujours avec impatience des éléments d'informations. En France, Louis Trincano continue à se démener pour ceux qui restent mais ses efforts semblent buter sur de nouvelles difficultés liées aux évolutions de la guerre et qui placent l'Allemagne dans une situation fort critique sur tous les fronts, ce qui a pour conséquence de toucher aux « statuts » qui régissaient les requis du STO. Désormais les rares permissions accordées sont soumises à la signature d'un nouveau contrat qui prolonge la durée de la réquisition jusqu'à la fin des hostilités... De plus, Louis Trincano se voit infliger une « sanction » du Ministère. Depuis le début du mois de décembre il s'est vu contraint « à faire valoir ses droits à la retraite » et c'est sur sa demande expresse qu'on lui a seulement concédé de pouvoir terminer l'année, ce qui veut dire qu'il n'a désormais plus guère d'autorité pour agir et que le temps lui presse... Les difficultés que traversent les derniers requis sont bien exprimées par Bernard Brand qui narre à ses parents ses espoirs, ses doutes et surtout les angoisses traversées face leur situation outre-Rhin qui se précarise chaque jour davantage. Du 11 novembre 1943 au 12 janvier 1944, il nous livre ses réflexions et rappelle combien il compte encore (sans se faire trop d'illusions) sur les actions de leur Directeur pour enfin retrouver la liberté⁽¹⁾ :

- **Lettre du 11 novembre 1943.**

"(...). Pour la permission je m'en vais vous dire tout ce que je sais ; j'ai donc vu le patron et lui ai causé. Nous aurons notre permission en janvier car en décembre il n'y a que deux convois : le 5 et le 16, pour Noël et Nouvel an il n'y a rien, nous aurons donc notre perm dès le début de janvier ; de retour définitif, il n'en est pas question et comme celui qui est parti en perm. Cette semaine, il nous faudrait avant de partir, signer un nouveau contrat de travail ou bien, si on refuse, il n'y a pas de perm, c'est tout à fait simple et bien combiné. Le patron m'a aussi charitablement prévenu qu'on partirait que lorsque les précédents seraient revenus au point de départ. Cela se perfectionne de plus en plus et à force on sera bien obligé d'y revenir..."

(1) ADD, 1464 W 22. *Extraits de six courriers de Bernard Brand à ses parents*, 11 novembre 1943 au 12 janvier 1944. Les courriers ont vraisemblablement été communiqués par les parents de Bernard Brand aux enquêteurs lors de l'Instruction du procès de Louis Trincano. Seuls des extraits ont été transcrits et versés au dossier. Dans ces courriers, on relève que Bernard Brand ne cite que Pierre Mouche et René Liévaux. Aucune allusion aux autres élèves et notamment Gilbert Chatelot qui est censé être encore avec lui (infra).

- Lettre du 26 novembre 1943.

"(...). Évidemment comme maman dit nous avons largement rempli notre contrat mais malheureusement en face, l'honnêteté n'est pas ce qu'il y a de plus répandu et il faut se plier aux conditions requises sous peine de ne pas partir en permission : c'est tout à fait fort simple comme système et bien convaincant..."

- Lettre du 6 décembre 1943.

"(...). Demain deux d'entre nous s'en vont en permission ; ce sont les deux seuls qui n'avaient pas eu de perm au bout de 6 mois ; ils sont allés à l'Arbeitsamt avant hier et ont signé ; ils sont « verpflichtet » (engagés) du 13/12/43 jusqu'à une date illimitée, pas mal ! c'est tout à fait simple : on signe et on part en perm ; ou pas et ceinture..."

- Lettre du 12 décembre 1943.

"(...). Nous attendons de pied ferme les instructions de M. Trincano sans toutefois nous faire beaucoup d'illusions⁽¹⁾, car il y a loin de Wolf à Besançon à l'Arbeitsamt de Nürnberg ; nous avons déjà eu l'occasion de nous en apercevoir très souvent..."

- Lettre du 19 décembre 1943.

"(...). Au fait à propos de permission, j'ai vu le patron cette semaine ; les deux premiers partent le 11 janvier, ce seront Schirra de Troyes et Liévaux de Besançon, ensuite viendront le 25 janvier Mouche et moi le patron a bien spécifié que les deuxièmes partiront après le retour des premiers, c'est moins drôle s'il tient parole !!! enfin on verra bien. Je lui ai parlé des démarches de M. Trincano⁽¹⁾ et il m'a dit qu'il ne croyait pas beaucoup à leur efficacité car il y a tellement de gens ici à présent qui étaient étudiants en France qu'il faudrait une démarche collective de plusieurs directeurs pour arriver à ébranler la machine. D'autre part il ne doit pas perdre de vue que nous sommes astreints au Service du Travail de 2 ans !! Le meilleur moyen pour obtenir notre rapatriement est de présenter pour nous 4 remplaçants* à l'Arbeitsamt de cette façon nous serons libérés immédiatement ; évidemment il n'y a qu'à trouver 4 types ce qui est une autre histoire. Si nous refusons de signer la verpflichtungsbescheld (engagement de retourner) nous refusons la permission, il n'y a pas à hésiter ! !...".

- Lettre du 12 janvier 1944.

"(...). Autre chose importante : les deux premiers permissionnaires sont partis hier vous l'apprendrez avant de recevoir cette lettre par Liévaux de Besançon ; il vous dira les maux qu'on a eu pour faire délivrer leurs papiers, enfin c'est chose faite ; Mouche et moi sommes garants de leur retour sans quoi nous n'irons pas en permission, nous avons signé chacun une déclaration dans ce sens..."

Quand arrive le début de l'année 1944, il semble que la majorité des élèves a pu obtenir son élargissement. Qui sont-ils ? Et combien restent-ils ? Avant de tenter de répondre à ces interrogations, si on fait un point rapide de la situation, d'après le courrier de Bernard Brand du 12 janvier 1944, seuls trois noms sont cités : le sien, Pierre Mouche et René Liévaux. Mais pour ce dernier on relève qu'il est permissionnaire et qu'il se trouve désormais en France. Dans les archives un autre nom apparaît, celui de Gilbert Chatelot. Nous n'avons pas d'autres informations sur Camille Joriot qui se trouve être dans une autre entreprise de Nuremberg et sur Bernard Bossy qui est à Pforzheim. Si on fait un bref bilan on relève que cinq élèves sont susceptibles d'être encore en Allemagne en ce début d'année. Mais dans un courrier du 19 janvier 1944, Henri Braille ne parle plus que de quatre élèves, et il parle qu'ils sont tous les quatre soumis au Service de la Main-d'œuvre à Nuremberg, ce qui voudrait dire, compte tenu de ces informations, que Bernard Bossy (qui dépend de Pforzheim) est revenu définitivement (infra). Avec ces rares informations et quelques renseignements glanés au cours de l'instruction du procès de Louis Trincano essayons de lever encore un peu plus le coin du voile sur les quatre derniers requis...

(1) Ces deux allusions successives semblent bien attester que Louis Trincano, juste avant de partir, a tenté de jouer de nouveau la carte de « convocation à examen » et il en a informé les élèves.

(*) En réalité il faut deux remplaçants par personnes. Dans le cas énoncé ils sont deux à partir (Brand et Mouche) d'où le chiffre quatre...

Les derniers échanges de courriers entre la Direction de l'École et les parents d'élèves. Depuis le 1^{er} janvier 1944, Henri Braille a succédé à Louis Trincano à la tête de l'Établissement. Outre Camille Joriot (si on suit la remarque d'Henri Braille), nous sommes certains que Bernard Brand, Gilbert Chatelot et Pierre Mouche sont toujours requis en Allemagne. On remarque que ces trois derniers, sont dans la même usine, celle de leur début. Le nouveau Directeur s'efforce d'assurer la continuité entre les élèves, les parents et l'Administration. Dès son arrivée il s'attelle au dossier des requis et Louis Trincano lui apporte toute son aide (infra). La première intervention d'Henri Braille s'adresse au Service Juridique des Travailleurs Français en Allemagne, sis à Paris :

Courrier du Directeur de l'ÉNH (M. Braille) au Service Juridique des Travailleurs Français en Allemagne, 18 janvier 1944⁽¹⁾.

"Monsieur, Me faisant l'interprète de parents, j'ai l'honneur de venir solliciter votre appui en faveur d'élèves de l'ÉNH de Besançon qui ont été amenés à signer un contrat d'un an avec le Service local de la Main-d'œuvre française en Allemagne, en décembre 1942. Le contrat de ces jeunes gens, qui restent au nombre de **quatre** est venu à expiration en décembre 1943, mais ils sont maintenus en Allemagne par le Service de la Main-d'œuvre à Nuremberg où ils travaillent. Si sur ces données générales vous pouvez intervenir, je suis prêt à vous fournir toutes précisions utiles. Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur mes salutations distinguées. Le Directeur. P.S. Je précise que les élèves engagés à titre de "volontaires" en raison de leur âge (20 ans) n'ont pas terminé leurs études."

Par ce courrier, on relève en effet qu'ils ne sont plus que quatre élèves à être encore retenus en Allemagne et que tous relèvent de la juridiction de la « Main-d'œuvre » de Nuremberg. La réponse des services parisiens est fort laconique. Non seulement elle confirme les craintes tenues par Bernard Brand à ses parents (supra), mais en plus elle ferme définitivement la voie à tout espoir :

Courrier du Commissariat de la Main d'œuvre au Directeur de l'ÉNH, 28 janvier 1944⁽²⁾.

"Monsieur le Directeur, Il vient de m'être transmis du Service juridique des Travailleurs Français en Allemagne une réclamation que vous avez faite pour ces jeunes gens qui ne sont pas venus en permission et qui ont terminé leur fin de contrat. **Il n'y a plus de fin de contrat en Allemagne**, les permissions sont autorisées par les Arbeitsamts, **il est impossible en France d'intervenir dans la situation actuelle** auprès des industries pour les obliger à donner des permissions, **même que les contrats soient terminés**. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées."

Toujours en quête d'une solution et en insistant auprès des différentes administrations pour faire valoir les clauses du contrat « d'une année » signées par les quatre derniers requis, Louis Trincano se rend à Paris au début du mois de janvier 1944 pour faire ses adieux auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Technique (infra). Il y rencontre Le recteur Bertrand qui vient d'être nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation nationale et lui fait part de la situation des quatre derniers élèves. Ce dernier l'informe que les jeunes gens auraient signé un nouveau contrat « d'un an ». Très surpris par cette nouvelle qui remet en cause leur retour immédiat, Louis Trincano rend compte de sa visite à Henri Braille qui, aussitôt, demande des précisions aux parents des élèves

(1) ADD, 1464 W 22, *Courrier de Directeur de l'ÉNH de Besançon au Service Juridique des Travailleurs Français en Allemagne*, 53 rue de Rome, Paris 8^{ème}, 18 janvier 2011. Louis Trincano est désormais en retraite mais il reste très impliqué dans la libération de ses élèves et Henri Braille a besoin de toute son expertise du dossier. La tonalité de ce courrier semble, par ailleurs, avoir été largement inspiré de celui dont usait l'ancien Directeur...

(2) ADD, 1464 W 22. *Courrier du Commissariat de la Main-d'œuvre française en Allemagne, 1 place du 4 septembre, Besançon, à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, le 28 janvier 1944.*

et notamment au père de Gilbert Chatelot qui a saisi, en décembre, le Recteur au sujet de son fils :

Lettre de M. Braille à M. Chatelot, 27 janvier 1944⁽¹⁾.

"Monsieur Trincano, ancien Directeur de l'École vient d'avoir l'occasion de s'entretenir avec M. Bertrand, ancien Recteur de l'Académie de Besançon, présentement Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale au sujet des élèves de l'École qui ont signé en décembre 1942 un engagement d'un an pour l'Allemagne expirant en décembre 1943. Il a rappelé à M. le Recteur sa correspondance pour que le Ministère intervienne afin que ces jeunes gens soient libérés en fin de contrat. M. Bertrand lui a répondu qu'il avait vu dans ce but M. Roy Inspecteur Général au Ministère chargé spécialement des relations avec les autorités d'occupation. Il en résulterait que ces jeunes gens auraient signé un nouveau contrat d'un an. Monsieur Trincano s'est montré surpris de cette affirmation et je viens vous en faire part vous priant de me faire savoir si ce nouvel engagement est exact et dans quelles conditions il s'est opéré. Recevez, Monsieur, mes empressées salutations. Le Directeur."

Il s'ensuit un échange de courriers où dans un premier temps, M. Chatelot père déclare ne pas être au courant de la signature, par son fils, d'un nouveau contrat, puis pose un certain nombre de questions qui attendent toujours réponses du Recteur⁽²⁾. Après avoir interrogé son fils sur la question du renouvellement de son contrat, M. Chatelot père répond au Directeur de l'ÉNH :

Lettre de M. Chatelot à M. Braille directeur de l'ÉNH, 2 mars 1944⁽³⁾.

"Monsieur le Directeur, Ayant communiqué copie de votre lettre du 27/01/1944, à mon fils Gilbert Chatelot dans laquelle vous me faisiez part de la signature d'un nouveau contrat pour les élèves de l'ÉNH, je reçois ce jour sa réponse bien négative à ce sujet, mais devant les conditions imposées, d'une part par le STO et d'autre part, devant l'insuffisante attention des pouvoirs intéressés pour le respect de leur contrat, se devant de ce fait ou accepter leur exil, ou renouveler celui-ci dans l'espoir bien incertain d'un congé déjà plusieurs fois sollicité.

Monsieur le Directeur, j'ose espérer, en me référant à votre lettre du 16-2, que cette précision vous permettra de donner la suite qu'il convient. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très respectueuse. Chatelot."

Si dans ce courrier, il semble résulter que Gilbert Chatelot n'a pas toujours pas signé de nouveau contrat, on relève cependant une ambiguïté dans la réponse. On relève le « chantage » au congé et devant « l'insuffisante attention des pouvoirs », on sent que le jeune homme est prêt à renouveler son engagement afin d'obtenir gain de cause. Quelques jours plus tard, et sans attendre l'accusé de réception de son courrier, M. Chatelot père pense voir trouver le moyen « juridique » de faire revenir son fils. Il en informe aussitôt Henri Braille :

Lettre de M. Chatelot à M. Braille directeur de l'ÉNH, 27 mars 1944⁽⁴⁾.

"Monsieur le Directeur, Me référant à votre lettre du 16 février me demandant de vous confirmer s'il était exact que mon fils avait signé un nouveau contrat de travail à l'échéance du premier, au 7/12/1943. À la date du 2 courant, je vous avisais de sa réponse négative à ce sujet. À ce jour ignorant la suite donnée à votre intervention et de la réponse qui en résultera, considérant que mes précédentes lettres ne sollicitaient aucune faveur, mais l'application intégrale du contrat d'autant plus légal puisque pris en accord avec les autorités enseignantes sous couvert du Ministère de l'Éducation Nationale. Anticipant par la présente à votre réponse en me référant de l'exposé radiophonique de M. le Ministre de l'Information*, donnée au poste de Radio-Toulouse le 22 courant, répété le lendemain 23 à 19 H 15, sur l'accord pris entre le Gouvernement français et les autorités allemandes, sur les jeunes gens appelés ou devant être appelés au STO en Allemagne, sont exemptés : les fils uniques, et les fils pupilles de la Nation. Mon fils remplissant ces conditions, puisque moi-même amputé de guerre 14/18

(1) Ibid., *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. Chatelot*, 27 janvier 1944.

(2) Ibid. *Courriers*, décembre 1943, 1^{er} février, 16 et 17 février 1944.

(3) Ibid., *Lettre de M. Chatelot Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé militaire, Croix de Guerre, Essert (Territoire de Belfort)*, à M. le Directeur de l'ÉNH, 2 mars 1944.

(4) Ibid., *Lettre de M. Chatelot à M. le Directeur de l'ÉNH*, 27 mars 1944.

(*) Il s'agit vraisemblablement d'une intervention de Philippe Henriot vient d'être nommé au Secrétariat d'État à l'information.

à 100% se trouve de droit « Pupille de la Nation ». À ce jour, à l'échéance de son seizième mois et ayant accompli son obligation même au-delà puisque primitivement son contrat ne devant être que de 6 mois, puis un an, ensuite illimité et, en plus, actuellement privé de son congé en raison de l'arrêt momentané de ces derniers. J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien considérer la présente, non pas comme une réédition de mes doléances, mais en complément légal justifiant ma réclamation et dictant mon devoir, à solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire afin d'obtenir l'application de cet accord pour le retour de mon fils. Comptant sur votre réponse et sur la suite que vous voudrez bien donner à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très respectueuse avec mes remerciements anticipés. Chatelot."

Comme Gilbert Chatelot était élève dans la classe préparatoire à l'Institut, lors de sa réquisition, Henri Braille saisit le Doyen de l'Université pour appuyer la démarche du père. Mais si l'Université répond positivement, elle fait montre d'une certaine irritation à l'endroit du Directeur et lui rappelle les règles de toute démarche administrative :

Affaire "Chatelot" : lettre du Doyen de l'Université à M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon, 5 avril 1944⁽¹⁾.

"Monsieur le Directeur de l'ÉNH m'avait adressé directement, le 31 mars dernier, les documents ci-joints pour instruction. J'ai fait procéder sur place à une enquête à laquelle, soit l'École, soit la famille aurait pu procéder elle-même, sans recourir aux autorités académiques".

"M. Kalmès délégué de la Famille des Travailleurs en Allemagne déclare : "M. Chatelot père, Grand Invalide de Guerre doit se faire établir par son Association d'Invalides, un Certificat attestant son état actuel, et établissant qu'en raison de cet état il ne peut rester seul (art. X de la loi concernant les Grands Invalides). Le fait d'être PN* ne peut pas s'appliquer aux jeunes gens se trouvant déjà dans le reich, mais uniquement à ceux qui y vont partir. Tous les documents nécessaires en mains, M. Chatelot fils s'adressera à son Délégué d'Usine. Celui-ci a toutes les possibilités, sur place, pour faire valoir la situation du jeune homme et obtenir de l'Arbeitsfont, le retour en France. On ne connaît pas, pour le moment d'autres possibilités de France, ni les autorités françaises, ni les autorités allemandes ne peuvent rien". Monsieur le Directeur voudra bien aviser la famille et à l'avenir, employer la voie hiérarchique, sauf cas d'urgence déclaré. Besançon le 5 avril 1944. Pour le Doyen et par délégation, le Doyen de la Faculté des Lettres, E. Préclin.

- Copie transmise à M. le Directeur de l'ÉNH, Besançon le 7 avril, l'Inspecteur d'Académie."

Le courrier du père de Gilbert Chatelot, du 24 mars, est le dernier en date que nous ayons eu en main. Si ce courrier semble plein d'espérance pour le retour de son fils, qui « remplit toutes les conditions », il se fait aussi inquiétant pour le devenir des autres élèves. Dans les propos tenus (mars 1944), M. Chatelot père, espère encore dans les promesses de Vichy. Quand on est : « ancien combattant, amputé de guerre à 100%, Chevalier de la Légion d'honneur, Médaillé militaire et Croix de guerre », comment ne pas croire les propos tenus par un Ministre du maréchal ? Si le discours du Ministre de l'information exempte de droit : « les fils uniques et les pupilles de la nation », le cadre est restrictif, il ne concerne que ceux qui sont en âge d'être requis et non ceux qui sont déjà partis ! Ce qui confirme bien notre hypothèse que le pouvoir politique de l'État français se heurte toujours de front au principe de la gestion allemande du STO qui se déroule outre-Rhin. Cette dernière échappe à toute contrainte qui vient d'un territoire occupé, le principe de production prévaut (surtout en cette période où les Allemands subissent revers sur revers) et il n'est pas question pour eux de lâcher le moindre personnel pour un quelconque retour en France ! Autre élément important qui transparaît dans ce courrier de mars 1944 : les permissions sont suspendues pour un temps, signe alarmant s'il

(1) Ibid., *Lettre du Doyen de l'Université à M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon*, 5 avril 1944.

(*) Pupille de la Nation.

en est pour ceux des élèves de l'ÉNH qui restent toujours contraints en Allemagne⁽¹⁾... On ne sait pas si ces nouvelles dispositions ont pu favoriser la libération de Gilbert Chatelot toujours est-il, qu'en mai 1944, il était encore retenu en Allemagne, dans la même usine, avec ses deux camarades Bernard Brand et Pierre Mouche :

Carte-lettre de Bernard Brand à M. Braille, 3 mai 1944⁽²⁾.

"Monsieur le Directeur, Je m'excuse tout d'abord de n'avoir pas donné signe de vie plus tôt depuis mon retour de permission mais à présent nous avons de moins en moins de temps pour nous-même, en effet voilà trois semaines que nous travaillons 63 heures au lieu de 56 et, bien entendu, la plus grande partie se passe bien souvent ailleurs qu'au lit à présent. Quoiqu'il en soit, à mon retour j'ai retrouvé mes deux camarades de l'École : Mouche et Chatelot sains et saufs. Chatelot qui devait me succéder en permission a vu le départ retardé d'abord au 15 mai et à présent ce ne serait que pour le 15 juin ; que se passera-t-il d'ici là nous ne savons pas mais nous espérons... La dernière attaque sur la ville ne nous a pas causé de dommages et d'ailleurs, en général elle n'a pas l'effet que nous supposons d'après le nombre d'appareils entendus. Les congés de Pâques ont été fort réduits ici et nous sommes étonnés d'avoir bénéficié de 2 jours à l'occasion du 1^{er} mai. Il fut un temps où un jour de repos ne signifiait rien ou du moins pas grand chose pour nous, mais à présent tout a changé et ces deux jours, les travaux de raccommodage ont été particulièrement à l'ordre du jour. Le travail ici est toujours le même et j'estime superflu de vous parler de l'augmentation très nette dans la production à la suite de l'introduction du nouvel horaire !! Je vous prierai de transmettre nos sincères salutations à nos professeurs et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs. Brand."

Cette carte-lettre adressée à Henri Braille est la dernière en date que nous avons retrouvée dans les archives. Son contenu est instructif. Tout d'abord sur les permissions. On constate qu'elles sont encore accordées, avec retard certes, mais elles restent d'actualité malgré l'intensification des bombardements (Bernard Brand et revenu de permission, en mars, infra). Certaines sont programmées puisque Gilbert Chatelot est susceptible de partir le 15 juin. On relève que les bombardements alliés sont « réguliers » et que le nombre d'appareils semble être très important. Si les dégâts sur Nuremberg ont, semble-t-il, été relativement faibles, on constate que les cadences du travail ont augmenté : 63 heures au lieu de 56 heures, ce qui montre à l'évidence l'accroissement de besoins de l'industrie de guerre allemande suite aux destructions massives par les alliés et au reflux sur tous les fronts...

Le retour des requis de l'ÉNH : quel bilan ? Alors que le courrier de Bernard Brand, daté du 3 mai 1944, nous informe qu'ils sont encore trois à être requis (nous n'avons pas d'information sur Bernard Bossy, est-il déjà revenu en France à cette date ?), une question reste posée : celle du retour définitif de tous les élèves ? La réponse est importante, car elle engage en partie la crédibilité (la bonne foi) de Louis Trincano sur les promesses initiales faites aux élèves et aux parents lors de la signature du contrat, en décembre 1942. Étrangement, alors que la réquisition des élèves a pesé lourdement sur le climat de l'instruction et du procès qu'on lui a fait subir, on ne trouve quasiment rien

(1) Nous rappelons que le trafic ferroviaire est des plus aléatoires. Il est une cible privilégiée des bombardements alliés mais aussi des actes de résistance. En outre les pertes matérielles subies par les Allemands exigent un accroissement constant de la production alors on limite les périodes de congé et on repousse la date (*sine die* ?) des fins de contrat...

(2) ADD, 1464 W 22. Carte-Lettre de Bernard Brand à Henri Braille, directeur de l'ÉNH, 3 mai 1944 (d'après le tampon de la poste allemande).

sur les actions menées par Louis Trincano pour faire revenir ses élèves, ni sur les noms des « bénéficiaires », ni sur les conditions de leur retour définitif. Une question se pose alors : pourquoi ces retours n'ont-ils pas été mis en exergue lors de l'instruction du procès et pourquoi n'a-t-on pas fait témoigner à la barre ceux des élèves qui avaient pu revenir au terme du « contrat⁽¹⁾ » ? Pourtant lors de ses multiples confrontations avec les témoins, Louis Trincano souligne son action pour le retour des élèves. C'est ainsi, au détour d'un questionnaire qu'il rédige à l'attention du Juge d'Instruction, en décembre 1944, qu'il révèle, que grâce à lui, « **dix de ses élèves** » ne sont pas retournés en Allemagne, ce qui laisse supposer, qu'ils ne sont plus que deux, à être encore soumis au STO...

Mais avant de pousser encore plus loin notre analyse de la situation en cette fin d'année 1944, examinons la nature et les conditions de cette affirmation. Le 28 décembre 1944, lors d'une confrontation avec des témoins, Louis Trincano rédige tout un questionnaire⁽²⁾ à l'attention de l'ancien recteur, M. Bertrand. Ce questionnaire comprend 23 grandes questions qui résument les principales actions qu'il a menées à la tête de son Établissement pendant l'Occupation (juillet 1940-décembre 1943). Il demande à l'ancien Recteur, sous le contrôle du juge, si tous les faits cités sont bien exacts et à mettre à son actif. À la dixième question on relève les affirmations suivantes :

"L'autorisation obtenue par M. Trincano, sous sa responsabilité, que les élèves partant puissent aller voir leurs parents (délai de 3 jours, billet gratuit), n'offrait-elle pas (l'autorisation) à ces derniers, de l'avis de M. le Recteur la possibilité de retenir leurs enfants, ce que certains firent ? Finalement sur 25 inscrits, il n'y eut que 12 départs et **le congé obtenu par M. Trincano, après un an de travail, sous prétexte d'examen a permis à 10 de ces élèves de ne pas retourner en Allemagne**".

Sur cette question, comme sur toutes les autres, l'ancien Recteur confirme point par point les dires de Louis Trincano. Ainsi, on apprend, et ce malgré les nouvelles directives édictées par les Allemands qui conditionnaient toute nouvelle permission à la signature, par les élèves, d'un nouveau contrat qui devait durer jusqu'à la fin des hostilités, que **dix élèves sur les douze** requis ne sont pas retournés en Allemagne à l'issue de leur année de travail ! Cette affirmation mérite commentaire car elle semble être en contradiction, sur les dates, avec les données précédentes. En mars 1944, ils sont encore trois élèves à être encore requis* ce qui fait déjà quinze mois de « détention » et non une année comme le prétend Louis Trincano. Pourtant cette affirmation semble résoudre le cas de Camille Joriot qui a du revenir définitivement dans les tous premiers mois de l'année⁽³⁾. Si on reprend

(1) Marcel Labadens est le seul des élèves requis à être cité dans la procédure pour témoigner « hors serment (sic) », mais l'annotation est ambiguë. Il ne sera pas appelé comme témoin à la barre, seule sa déposition écrite, rédigée le 24 octobre 1944, à Besançon, sera versée au dossier (voir annexe 3).

(2) ADD, 1464 W 22, *Affaire Trincano, questions (vingt trois) que l'inculpé propose à soumettre à M. Bertrand, ancien recteur*, 8 p. manuscrites, 28 décembre 1944. Voir annexe 3.

(3) D'après le courrier du 18 janvier 1944, d'Henri Braille, Camille Joriot est encore retenu. Il semblerait, d'après l'affirmation de Louis Trincano, qu'il ait été « élargi », peu de temps après. L'hypothèse de son retour pourrait être corroborée par la présence dans les mois suivants de Marcel Labadens et de Pierre Hanet dans l'entreprise familiale (supra).

(*) Bernard Brand, Pierre Mouche et Gilbert Chatelot.

le courrier du 3 mai 1944 de Bernard Brand, il signale qu'il a retrouvé Pierre Mouche et Gilbert Chatelot, or ce dernier devait avoir son congé entre le 15 mai et le 15 juin (?). On peut penser, avec Louis Trincano (puisque ses propos ont été confirmés par le Recteur), que Gilbert Chatelot a réussi à avoir son congé et qu'il n'est pas reparti⁽¹⁾, pour lui sa rétention aura été de 18 mois. En définitive il semblerait que Bernard Brand et Pierre Mouche aient été les seules victimes de la rétention au titre du STO et pour toute la durée de la guerre. On peut penser que la « permission » de Gilbert Chatelot fut certainement l'une des dernières à être accordées, car le 6 juin 1944 a débuté le débarquement allié en Normandie, choc mortel pour l'Allemagne, qui voit sa stratégie militaire bousculée et dont les répercussions atteignent de plein fouet tous les requis du STO. Ainsi, si l'affirmation de Louis Trincano est vraie dans le sens que dix de ses élèves sont bien revenus à l'issue de leur « contrat », parmi ceux-ci ils sont au moins deux à avoir fait quelques mois supplémentaires... Autre élément d'information, qui a son importance : on apprend que devant l'intransigeance allemande qui régit unilatéralement le retour définitif des élèves, Louis Trincano a, *in fine*, habilement contourné l'obstacle. Pour ce faire il est revenu aux fondamentaux du contrat original (signé à Besançon devant M. Wolf) qui stipulaient « que l'année passée en Allemagne » devait être considérée comme « un stage de formation » et qu'à ce titre elle devait être « validée par un examen⁽²⁾ », d'où la nécessaire présence de tous les élèves à Besançon*... Certainement appuyé en cela par M. Wolf (qui avait donné « sa parole »), la demande ainsi argumentée a visiblement convaincu les autorités de Nuremberg de délivrer les autorisations pour un retour en France... Cette affirmation, elle aussi corroborée par M. Bertrand, appelle cependant quelques précisions et interrogations. La réalité du « stratagème » utilisé par Louis Trincano semble être confirmée par les propos sibyllins tenus par Bernard Brand dans deux des courriers adressés à ses parents. Dans sa lettre du 12 décembre on relève :

"(...). **Nous attendons de pied ferme les instructions de M. Trincano sans toutefois nous faire beaucoup d'illusions**, car il y a loin de Wolf à Besançon à l'Arbeitsamt de Nürnberg ; nous avons déjà eu l'occasion de nous en apercevoir très souvent..."

Et une semaine plus tard, dans celle du 19 décembre on lit :

"(...). Au fait à propos de permission, j'ai vu le patron cette semaine (...) **Je lui ai parlé des démarches de M. Trincano et il m'a dit qu'il ne croyait pas beaucoup à leur efficacité car il y a tellement de gens ici à présent qui étaient étudiants en France qu'il faudrait une démarche collective de plusieurs directeurs pour arriver à ébranler la machine**. D'autre part il ne doit pas perdre de vue que nous sommes astreints au Service du Travail de 2 ans !!..."

Si on replace maintenant les allusions de Bernard Brand concernant les instructions et les démarches menées par Louis Trincano pour faire revenir les élèves, on peut avancer l'hypothèse qu'il

(1) On ne peut omettre le poids des arguments du père de Chatelot auprès de l'Association des invalides de guerre (supra).

(2) Il semble bien, que Louis Trincano ait utilisé deux fois l'argument des examens. En juin 1943, ce qui a permis aux élèves d'avoir leur 1ère permission et en octobre pour « solder » l'année de formation (infra).

(*) Qui n'a jamais eu lieu, mais qui a surtout servi d'argument pour faire revenir les élèves en France. Cette demande de « congé » pour passer les examens est confirmée par un courrier qui a été saisi lors de la perquisition du 16 octobre 1944. Voir annexe 3, doc.

s'agissait très certainement de cet « examen » que tous les élèves requis étaient tenus de passer à l'ÉNH pour « valider », aux termes des accords initiaux « l'année de stage » en Allemagne. En effet, après les différents signaux d'alarme soulevés par les élèves et notamment par Pierre Hanet, lors de sa visite en septembre 1943 à l'École (supra), Louis Trincano se trouve au pied du mur. D'après ses propres démarches et les témoignages des élèves, il arrive à la conclusion que seule une action auprès des autorités d'Occupation qui résident à Besançon, et qui ont été les garantes des modalités de la signature des contrats de départ, peut être déterminante pour arrêter enfin cette réquisition, l'année écoulée. Pour Louis Trincano le problème est le suivant : tant que les élèves sont à Nuremberg, il ne peut rien faire car ils dépendent d'une juridiction administrative sise outre-Rhin. Si les élèves se trouvent en France, ils ressortissent toujours de la responsabilité de l'ÉNH, ils dépendent donc de la Feldkommandantur de Besançon et là, Louis Trincano peut agir (M. Wolf). Ainsi, il suffit d'obtenir une « permission » pour tous les élèves afin qu'ils puissent venir passer un « examen scolaire » à Besançon. Une fois sur place, et pour éviter tout retour en Allemagne, Louis Trincano se fait fort d'obtenir pour chacun des élèves un certificat libératoire de la Felkommandantur (M. Wolf), stipulant que les termes du contrat ont bien été remplis dans leurs notifications et dans la durée initiale. Tout retour en Allemagne devient donc caduque à la condition que l'entreprise à Nuremberg soit légalement informée par lesdites autorités allemandes Bisontines⁽¹⁾. Dans son « questionnaire » Louis Trincano parle du retour des élèves après « une année de travail ». En fait, il semblerait que leur retour a été échelonné sur plusieurs mois, car d'après les courriers élèves les permissions ne concernaient qu'un ou deux élèves de l'ÉNH à la fois. D'après le dernier courrier de Bernard Brand, le 16 janvier 1944, on apprend que René Liévaux est parti la veille (15 janvier) et que son tour et celui de Pierre Mouche viendront le 25 janvier. Si on reprend encore le courrier de Bernard Brand, on relève une expression étrange qui retient toute l'attention et qui pourrait avoir un

(1) Nous rappelons ici combien l'Administration allemande est cloisonnée et très procédurière ce qui demande du temps. Pour la France, tout passe par Paris. Parfois, certains esprits avisés profitent de cet état de fait pour faire aboutir leur point de vue. Les élèves étant à Besançon, ils ressortissent de nouveau de la juridiction bisontine et si cette juridiction (M. Wolf) reconnaît le bien fondé de la requête du Directeur de l'ÉNH, la procédure s'arrête. Pour bien étayer notre démonstration rappelons ici l'expérience vécue par l'oncle de l'auteur qui fut requis pour le STO et qui, lors d'une permission, réussit à leurrer les Allemands, pour ne point retourner en Allemagne (il entra dans la clandestinité). Pour éviter toute mesure de rétorsion contre sa famille, mais aussi pour les deux garants de sa permission, le jour de son départ de Besançon, il prit le soin d'écrire une carte qu'il fit poster par un ami cheminot à Belfort, à l'attention de sa famille. Dans cette carte il déclarait être bloqué à Belfort et que les autorités allemandes l'avaient obligé à prendre un autre convoi pour une destination inconnue... Quelques jours après des Allemands se sont présentés chez lui et ont demandé à le voir. Le père déclara que son fils était bien parti, au jour fixé et qu'il avait même reçu sa carte de Belfort. Les Allemands ont exigé de la voir. Après lecture, ils ont emporté la dite carte comme « preuve ». La famille n'eut plus aucune visite des Allemands. Cela s'est passé en octobre 1943.

lien avec le « non–retour annoncé » de Liévaux. En effet, après avoir vu son patron pour « négocier » sa permission et celle de Pierre Mouche, il écrit :

"(...). Au fait à propos de permission, j'ai vu le patron cette semaine ; les deux premiers partent le 11 janvier, ce seront Schirra de Troyes et Liévaux de Besançon, ensuite viendront le 25 janvier Mouche et moi **le patron a bien spécifié que les deuxièmes partiront après le retour des premiers, c'est moins drôle s'il tient parole !!!** enfin on verra bien...".

Ainsi, et selon la procédure habituelle, lui et Pierre Mouche, d'après son patron, ne : *"partiront qu'après le retour des premiers, c'est moins drôle s'il tient parole !!!..."*. Cette dernière expression, ponctuée de trois points d'exclamation, prend maintenant tout son sens. Bernard Brand, d'après ses deux derniers courriers, semble être parfaitement au courant de la stratégie mise en place par Louis Trincano (ainsi que son patron d'ailleurs), et que Liévaux ne reviendra pas, d'où ce trait "d'humour" ? Deux autres éléments nous amènent à penser que le retour des élèves est bien engagé. Autre élément qui conforte notre hypothèse, dans son courrier du 12 décembre 1943, il fait référence à la démarche engagée (et à laquelle il ne croit guère) par Louis Trincano auprès du Ministère et des autorités allemandes sises à Besançon : *"car il y a loin de Wolf à Besançon à l'Arbeitsamt de Nürnberg ; nous avons déjà eu l'occasion de nous en apercevoir très souvent..."*. Et pourtant, c'est semble-t-il, la voie qui a permis de résoudre la difficile équation... Une question cependant reste en suspend. Si, d'après notre hypothèse⁽¹⁾, c'est Bernard Brand et Pierre Mouche qui sont restés requis pendant toute la durée de la guerre, alors pourquoi, lors de sa permission en mars 1944*, n'est-il pas resté, à l'instar de ses camarades en France ? A-t-il, par scrupule, voulu éviter tout risque de voir ses deux camarades être empêchés de permission (étaient-ils ses garants) ? Sa bonne maîtrise de la langue allemande lui faisait-elle une obligation morale de rester avec ses derniers camarades ? On ne le sait... Par contre, il est une certitude, avec le débarquement des alliés en Normandie, le principe des permissions est supprimé et de nouveau le piège s'est refermé sur les deux derniers élèves... En conclusion, on peut estimer qu'avant de partir en retraite les actions de Louis Trincano ont fini par payer. Certes tous les requis ne sont pas revenus au terme du « contrat » mais ils sont dix, sur les douze, dont on peut raisonnablement penser qu'ils doivent leur liberté retrouvée grâce à l'obstination de leur Directeur⁽²⁾...

(1) Hypothèse construite à partir du dernier courrier de Bernard Brand adressé le 3 mai 1944 à Henri Braille. Le *Registre d'inscription des Élèves* est muet sur ce point. Quelques indications (notamment l'obtention du diplôme) sont transcrites sur les quelques élèves qui ont poursuivi leurs études (infra).

(2) Prudents, les élèves libérés ne reviennent pas à l'École. Il faudra attendre la rentrée d'octobre 1945 pour voir revenir certains. Pour ce retour voir le témoignage de M. Gable au juge d'instruction, le 14 décembre 1944, annexe 3. Dans un courrier de Louis Trincano, du 10 décembre 1944, adressé au Juge d'Instruction, confirme que les « 12 élèves sont revenus en congé et que 10 ne repartent pas ». On note aussi qu'il aurait entrepris des « démarches auprès des Compteurs » pour les « camoufler ». ADD, 1464 W 22. Voir annexe 3, doc. 24-25/28

(*) Dans son courrier du 3 mai, Bernard Brand déclare qu'ils ont eu peu de repos lors de la fête de Pâques. En 1944, Pâques était le 9 avril. On peut donc penser qu'il est revenu de permission peu de temps avant, c'est à dire en mars.

Les requis et la suite de leurs études au sein de leur École. En 1945, tous les élèves ont retrouvé la liberté et tous sont sains et saufs. Mais la guerre est passée. D'après le *Registre d'Inscriptions des Élèves*, ils ne sont plus que cinq à retrouver le chemin de l'École : Jean Bridel, Pierre Hanet, Marcel Labadens, René Liévaux et Pierre Mouche. Tous les autres, pour des raisons diverses, ont choisi d'autres cieux et vraisemblablement d'autres professions en fonction des contingences du moment... Mais sur les cinq élèves⁽¹⁾ qui sont réinscrits à l'École ils ne sont plus que quatre à franchir en octobre 1945 son seuil, car Pierre Hanet, qui était au moment de sa réquisition, en 1942, en 4^e année d'horlogerie se voit délivrer de suite le Diplôme d'Élève Breveté au titre de la promotion de sortie de 1945. Pour les quatre autres « élèves » la rentrée se fait discrète⁽²⁾. Ce sont maintenant des hommes avec une différence d'âge importante avec les autres élèves qu'il faut tenter de réinsérer dans le cursus des études. Si Pierre Mouche subit avec succès les épreuves de l'examen (DÉB et baccalauréat moderne) en 1946, René Liévaux butte sur l'obstacle la même année*. Pour Marcel Labadens c'est en 1947 que ses efforts sont récompensés du DÉB en horlogerie, il a déjà 26 ans, mais c'est en qualité de praticien et non de technicien⁽³⁾. Enfin pour Jean Bridel, il faut attendre 1948 pour qu'il se voie attribuer le DÉB de Technicien, il a 27 ans...

8-5) La mise à la retraite « d'office » d'un Directeur emblématique.

Quand en décembre 1943, Louis Trincano est mis à la retraite « d'office⁽⁴⁾ », d'aucuns se doivent de

(1) En réalité ils furent six si on prend en compte André Peltier de Pontarlier, absent lors du départ des élèves (mais qui fut réquisitionné plus tard) et de ce fait, ne fut pas « comptabilisé » dans les douze élèves de l'ÉNH (supra). Il obtient son Diplôme en 1946.

(2) D'après le témoignage de Michel Pugin.

(3) Jean Bridel et Marcel Labadens étaient tous deux dans la classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie et tous deux avaient pour objectif de devenir ingénieur. Las, avec la réquisition c'est tout un projet de carrière qui s'effondre. Reprendre des études d'ingénieur, 3 ans après, dans les conditions de l'époque, l'âge aidant, sans financement particulier (hormis une bourse), est fort difficile. Marcel Labadens, bien qu'il fit une belle carrière dans l'enseignement technique à l'ÉNH, ne s'est jamais réellement remis de cette « rupture » dans sa formation. Bon élève, il pouvait espérer devenir ingénieur. Le sort en avait décidé autrement. Pour lui cet « échec » était entièrement dû à sa réquisition au titre du STO et la principale responsabilité en incombait à Louis Trincano (d'après son témoignage).

(4) Nous rappelons qu'après le départ des élèves en Allemagne une rumeur avait couru dans la ville que Louis Trincano « avait vendu ses professeurs et ses élèves » (supra). Malgré ses vives protestations contre de telles calomnies, la rumeur se fit plus sournoise et très menaçante. À la fin de l'été 1943 il reçut des menaces de mort avec, pour « signature », l'envoi d'un petit cercueil (d'après une confidence Pierre Hanet, voir annexe 3). Aussitôt il avertit sa hiérarchie. Au tout début de décembre 1943 un inspecteur général est chargé de l'affaire. Il rencontre le Directeur et le Recteur. Deux jours après sa venue, le 3 décembre, le Ministère « pour le protéger » met d'office, Louis Trincano à la retraite. Pour éviter que cette décision, en ce début de mois, soit interprétée comme une « sanction » à son endroit, ce dernier obtint de terminer l'année. ADD, 1464 W 22, Louis TRINCANO, *Questions (transmises au Juge d'Instruction) que l'inculpé propose de soumettre à M. Bertrand, ancien recteur*, 28 décembre 1944. Voir annexe 3, doc. 40 26/28

(*) Il apparaît que son cas a été vivement discuté compte tenu de son internement en Allemagne mais il semble que la faiblesse des notes fut réhibitoire (d'après le *Registre d'inscriptions des élèves*).

rendre hommage à l'homme et à son œuvre. Bien que contesté par une petite minorité de la population bisontine on se presse aux différentes cérémonies qui consacrent son départ. Pendant quelque six mois son travail et sa personnalité sont unanimement salués⁽¹⁾. Attardons-nous quelque peu sur la première cérémonie d'adieu se déroule au sein de l'Établissement. Il s'agit, pour Louis Trincano, de s'adresser tout d'abord au personnel et surtout aux professeurs*. Bien sûr l'autorité hiérarchique est présente, les collègues directeurs et les professeurs tiennent à lui porter témoignage :

Les adieux de M. Trincano, à l'ÉNH, le 21 décembre 1943⁽²⁾.

"M. Bertrand, Recteur de l'Académie de Besançon, tint à faire connaître lui-même cet arrêté à l'École Nationale et à l'Atelier-École annexé. Tous les membres du personnel furent réunis à cet effet le 21 décembre, en présence de MM. Babin, Inspecteur d'Académie ; Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie, et Ferry, directeur des Collèges Technique et Moderne. MM. Herbuté et Huguenin, Inspecteurs de l'Enseignement Technique étant empêchés. S'adressant à M. Trincano, M. le Recteur lui exprima ses vifs regrets que des raisons d'âge aient obligé l'Administration à mettre fin à une longue et brillante carrière. Il rappela alors l'œuvre scolaire du directeur : la nationalisation définitive de l'École, la construction du nouvel établissement, la création et le développement de plusieurs sections techniques, la fondation de l'Atelier-École annexé, le maintien de notre Établissement national dans son rôle d'enseignement lors des circonstances particulièrement difficiles qui nécessitèrent autant de volonté que de diplomatie. Tous les actes de M. Trincano ont été sans cesse guidés par son ardeur inlassable dans ses fonctions, par son loyalisme comme fonctionnaire, et par le patriotisme lui donnant foi dans l'avenir de notre Pays. M. le Recteur félicita ensuite M. Braille de sa nomination qu'il souhaita définitive, et en remerciant M. Trincano de vouloir bien rester encore un temps à l'École pour aider son successeur, il termina en donnant l'accolade au directeur sortant".

"M. Trincano exprima avec émotion le serrement de cœur qu'il éprouvait au moment où il allait quitter sa chère École, et sa grande crainte de ne pouvoir être utile alors qu'il se sentait encore capable d'agir. S'adressant aux professeurs, il observa que ceux-ci travaillent pour l'École et non pour le directeur, c'est quand même ce dernier qui bénéficie de la réputation de notre établissement national due à leurs efforts, qu'il s'agisse d'horlogerie, de petite mécanique, de bijouterie, de la formation de spécialistes, de cadres moyens ou de cadres supérieurs d'éducation générale et sportive, de nourriture, de bon esprit ou de discipline. Il reporta à tout son entourage le mérite de cette réputation bien établie. Les regrets de partir sont atténués par la satisfaction qu'il éprouve à avoir le successeur qu'il s'est depuis longtemps souhaité, et aussi préparé en le faisant nommer chef des travaux. M. Braille sût rapidement s'imposer par ses qualités personnelles, comme par ses compétences dans les domaines technique et scientifique. Nul doute qu'avec ce jeune directeur, entouré d'un jeune économiste et d'un jeune surveillant général, tous trois faisant preuve à l'envi d'ardeur dans leurs fonctions notre École Nationale, qui a pour assises d'anciens professeurs pleins d'expérience, ne soit appelée à prendre un nouvel essor. Déjà bien des projets de développement sont admis par l'Enseignement technique, qui n'attendent plus que les possibilités de réalisation. M. Trincano termina par un adieu ému à tous".

"M. Haag tint à remercier M. Trincano de l'aide précieuse que l'École Nationale d'Horlogerie apporta dès sa création à l'Institut de Chronométrie, tant pour l'installation dans l'établissement que pour le recrutement et la formation technique des futurs techniciens et ingénieurs mécaniciens-horlogers".

"M. Villerot, doyen du personnel, se fit l'interprète de tous ses collègues pour exprimer la stupéfaction générale à l'annonce qui venait d'être faite du départ de leur directeur. Disant l'émotion de tous de voir quitter celui qui était leur chef depuis tant d'années. M. Villerot se plût à rendre hommage à l'esprit de justice et à la vie de labeur de M. Trincano, qui sacrifia bien des heures familiales à son École. Aussi veut-il associer Mme Trincano aux résultats obtenus. Il assura ensuite son ancien collègue et nouveau directeur M. Braille de tout le dévouement du personnel".

(1) Par le Recteur et les personnels de l'École, par les élèves (dont l'Atelier-École) représentés par les Majors de toutes les sections, par l'Association des Anciens élèves, à la Direction de l'Enseignement Technique, à Paris, par les Syndicats de l'Industrie horlogère... Voir annexe 3.

(2) D'après le compte-rendu de *La France Horlogère*, janvier 1944.

(*) D'après Louis Trincano, tous les professeurs étaient présents à cette cérémonie et tous l'ont salué (infra).

"M. Braille dit combien il se rendait compte de l'importance de la tâche dont il recevait la charge (...). Il remercia enfin son ancien directeur de lui avoir donné la possibilité de parvenir à son nouveau poste où il espère réussir, d'autant qu'il pourra bénéficier encore un temps de l'expérience de M. Trincano".

"M. Babin, Inspecteur d'Académie, voulut clore cette cérémonie intime en souhaitant à M. Trincano, resté si plein de vie malgré son âge, l'utilisation de son activité réputée, ajoutant que le nom « Trincano » est désormais inséparable de l'histoire de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Et lui donna une accolade émue".

Si le Doyen des professeurs rend hommage à « l'esprit de justice et à la vie de labeur », pour l'Inspecteur d'académie, le « nom de Trincano est désormais inséparable de l'histoire de l'ÉNH ». Il faut bien sûr, avertir la population régionale et surtout bisontine du départ en retraite de ce Directeur dont le nom était inscrit sur la durée et qui semblait inamovible. C'est donc par le truchement du *Petit Comtois* que Recteur annonce « officiellement » la nouvelle. Les arguments de « l'inexorable loi de la limite d'âge » et de « l'intérêt du service » sont avancés pour, semble-t-il, couper court à tout esprit polémique. Là encore, Louis Trincano est paré de nombre de qualités : « le dévouement, le courage, l'esprit de sacrifice, le patriotisme, la compétence technique et l'autorité » :

- **La mise à la retraite. Note communiquée à la presse par le Recteur d'Académie⁽¹⁾.**

"Comme suite à sa politique de rajeunissement des cadres, le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de mettre à la retraite M. Trincano, directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, à partir du 1^{er} janvier prochain. M. Trincano, vient d'avoir soixante-trois ans et est atteint par l'inexorable loi de la limite d'âge. C'est dans l'intérêt du service que cette mise à la retraite est prononcée au cours de l'année scolaire. M. Trincano dirigeait l'École Nationale d'Horlogerie depuis 1912. C'est toute une existence consacrée à cette magnifique réalisation. C'est principalement grâce à lui, à ses initiatives, à son effort continu qu'elle a été conçue, construite, équipée, complètement achevée et qu'elle est devenue cette grande École Nationale qui fait aujourd'hui la réputation de Besançon. Il y a apporté toutes ses qualités de chef, le dévouement, le courage, l'esprit de sacrifice, le patriotisme, la compétence technique, l'autorité qui sont connus et appréciés par tous. Il faut espérer que M. Trincano qui a gardé sa jeune activité, continuera à rendre de nouveaux services soit dans l'École Nationale d'Horlogerie, soit dans le vaste champ universitaire, soit dans les domaines professionnels et sociaux. Ses amis font des vœux pour qu'il jouisse en paix d'une longue, heureuse et active retraite".

8-6) Une École orpheline de son géniteur.

Quand il quitte sa « chère » École en ce début de janvier 1944, si Louis Trincano est déterminé à se faire historien pour rédiger, enfin, une vaste étude sur *l'Histoire de l'Industrie horlogère⁽²⁾* de Besançon, il pressent aussi qu'il sera sommé de rendre des comptes, le jour de la Libération venu, sur sa gestion concernant la réquisition des élèves dans le cadre du STO.

8-6-1) Les prémices d'un procès annoncé.

Déjà en mars 1943 des parents d'élèves alertés par les méchantes rumeurs se concertent et se laissent convaincre que l'École, et son Directeur, sont grandement impliqués dans le départ de leurs enfants en Allemagne. Ils sous-entendent, que le moment venu, « lesdits » responsables devront en rendre compte à la justice et ils n'hésitent à en avertir le Directeur par courrier (M. Bodereau). Alarmé par la tournure des événements qui le visent personnellement, Louis Trincano anticipe la « tenue » d'un procès annoncé... Il transmet de suite un courrier circonstancié au Recteur. S'il rejette, de prime

(1) *Le Petit Comtois*, 24 décembre 1943.

(2) *Supra*.

abord, toutes les accusations dont il fait l'objet, il se place déjà dans l'hypothèse d'un futur procès, et pour mieux réfuter tous les arguments qui ne manqueront pas d'être portés contre lui, il engage le Recteur à établir, de suite, un document « officiel », qui devra lui servir de viatique au moment opportun et qui sera chargé à le « couvrir complètement⁽¹⁾ » :

"Monsieur le Recteur, J'ai l'honneur de vous adresser en communication une lettre de M. Bodereau* ; père de l'un de mes élèves en Allemagne. Ce dernier ayant été admis par M. Haag en 1^{ère} année de la Section des Ingénieurs avec l'admission au baccalauréat de Mathématiques ; il préparait l'oral. Je vous ai signalé en rouge les passages marquants de cette lettre. Ils établissent qu'une liaison existe entre les parents des élèves en question et qu'il s'agit pour eux d'agir en temps voulu contre l'École qui a pris à leurs yeux "la responsabilité" du départ en Allemagne du fait qu'elle a donné les noms qui lui étaient demandés de ses élèves de 20 ans et plus. On ne peut dire quand ce procès sera fait à l'École ou à moi-même et il se pourrait qu'à ce moment il soit nécessaire d'établir par un document officiel que l'École -par son Directeur- ne pouvait agir autrement qu'elle l'a fait, il lui a été impossible de "camoufler" des élèves. Vous savez quels arguments corrects j'ai essayé d'employer pour le retour (élèves non originaires du département, élèves sans formation suffisante...) de même que j'ai fait tout mon possible pour améliorer leur sort (aller voir leurs parents à titre gratuit, les grouper dans une usine de précision, choix de la ville...) et je ne suis point cause qu'ils ne soient pas traités en "étudiants". Finalement, j'ai eu soin de n'agir que sur vos instructions et celles de M. le Préfet, je vous prie de me confirmer en me couvrant complètement de cette affaire, votre lettre constituant pour moi-même une défense dont je puis avoir à me servir un jour. Le Directeur."

Dans l'attente de la réponse du Recteur, Louis Trincano n'oublie pas d'informer l'auteur de la lettre de sa démarche auprès de « son Administration supérieure » et de rappeler qu'il réfute toutes les allégations dont il fait l'objet et que toute son action a été placée sous le contrôle et l'assentiment de sa hiérarchie :

- Lettre réponse du Directeur de l'ÉNH à M. Bodereau, 27 mars 1943⁽²⁾.

"Monsieur Bodereau, J'ai bien reçu vos lettres des 12 et 22 Ct* dont j'ai saisi l'Administration supérieure, qui a l'entière responsabilité de tout ce qui s'est passé à l'École lors du départ de votre fils, puisque je n'ai rien dit ou fait sans son assentiment préalable. Il lui appartiendra d'apprécier vos griefs. Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées. Le Directeur."

Ainsi, dès mars 1943, Louis Trincano suppose déjà qu'à la fin du conflit il se verra demander des comptes et il sait que les nombreux dossiers qu'il a pris soin de constituer sur la réquisition des élèves seront étudiés avec soin. En cet instant, il est persuadé qu'ils constituent la preuve formelle qu'il a tout fait pour éviter ces départs et qu'enfin on lui rendra justice...

8-6-2) L'arrestation, le procès et la condamnation de Louis Trincano.

Comme il l'avait pressenti, le 12 septembre 1944, soit quatre jours à peine après la libération de Besançon, Le Comité Départemental de la Libération du Doubs est saisi du « cas Trincano⁽³⁾ ». Une procédure est enclenchée et une enquête préliminaire diligentée. Au terme de cette enquête Louis Trincano est arrêté puis emprisonné à la Butte**, à Besançon. Fin décembre 1944, l'instruction est

(1) ADD, 1464 W 22, Courrier du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon, 12 mars 1943.

(2) AÉNH, Lettre réponse de Louis Trincano à deux courriers de M. Bodereau, 27 mars 1943.

(3) Il n'entre pas dans le cadre de notre travail « d'analyser », ici, le « procès Trincano ». Nous nous bornerons à évoquer les étapes de la procédure et le jugement qui a été promulgué. Pour l'ensemble des pièces liées au procès voir annexe 3.

(*) Nous n'avons pas trouvé trace de ce courrier. Pour la correspondance entre Louis Trincano et M. Bodereau voir annexe 3, doc. 27.

(**) Il sera ensuite transféré à la saline d'Arc-et-Senans. Il sera libéré sur avis médical en décembre 1944.

close. Louis Trincano est renvoyé devant la Chambre Civique⁽¹⁾. Le 22 février 1945, au terme d'un débat contradictoire de plus de cinq heures suivi d'un délibéré de deux heures et demie, Louis Trincano est reconnu coupable à la « majorité », il est condamné à « l'indignité nationale à Vie⁽²⁾ »...

Quand l'énoncé de la peine tombe, Louis Trincano est frappé d'hébétude. Il était certain que sa bonne foi et son patriotisme seraient reconnus. Au lendemain de la sentence il part se réfugier dans la région parisienne... Le fugitif qui arrive en cette fin février 1945 dans cet exil parisien forcé est un homme épuisé physiquement mais aussi moralement et presque sans ressources.

8-6-3) Le décès de Louis Trincano ou une École orpheline de son géniteur...

Quelque quatre mois après son procès, dans un Paris qui cherche ses marques, Louis Trincano, est brutalement frappé par un « malaise » et s'écroule sur un trottoir. En ce 18 juin 1945, dans une clinique proche de l'Étoile, pour ses enfants, leur père ne surmontant pas ses épreuves est mort désespéré⁽³⁾... À Besançon, nulle évocation de ce décès, nul hommage. Il faut attendre septembre 1945 pour apercevoir dans *La France Horlogère*, dans la rubrique *Nécrologie*, un faire-part laconique et fort bref de son décès : "M. L. TRINCANO, ancien directeur de l'ÉNH de Besançon". Avec sa disparition, le nom de Louis Trincano entre dans le long purgatoire de l'oubli...

Conclusion :

Malgré les épreuves de la guerre et les vicissitudes de l'Occupation, l'École Nationale de Besançon n'a jamais failli à sa mission, elle en est même sortie renforcée. Pendant quatre années elle n'a cessé de fonctionner. De par sa position dominante dans le Groupement d'établissements elle a permis à ses élèves, mais aussi à ceux de l'École Primaire supérieure, du Collège Technique, de l'Institut de Chronométrie et des Ateliers-Écoles, d'assurer un *continuum* de la formation à près de deux mille élèves. Elle a réussi à conserver tous ses matériels. Elle a même réalisé l'exploit d'augmenter ses surfaces en construisant un quatrième étage. Elle a aussi accru ses capacités d'accueil, réorganisé les enseignements et assuré l'hébergement à quelque deux cents élèves dont la plupart venaient de tout le territoire...

Avec le départ, puis le décès de Louis Trincano, l'École Nationale d'Horlogerie est désormais orpheline de son géniteur. En perdant son directeur charismatique, issu du monde horloger et de surcroît ancien élève, c'est une page de son histoire qui se tourne. Installée désormais dans la

(1) ADD, 1464 W 22. *Procès Trincano, Cour de Justice, Réquisitoire définitif et renvoi devant la Chambre Civique*, 28 janvier 1945.

(2) *Le Comtois* 24-25-26 février 1945.

(3) D'après une *Note sur Monsieur Louis Trincano* publiée par ses enfants en juillet 1980, 3 pages dactylographiées.
Sources : archives privées.

reconstruction du Pays, toujours ouverte à l'innovation et à la diversification, elle est prête à inscrire son nom dans un nouvel avenir à la pointe de l'évolution des techniques. Sa notoriété touche maintenant au mythe. Mais en recouvrant sa « liberté » elle perd aussi de son autonomie, la guerre est passée par-là, la réorganisation de l'Enseignement Technique va la happer et l'intégrer, comme sa jumelle de Cluses, dans le corps des Écoles Nationales Professionnelles.

L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon, gardera certes ses spécificités, mais elle se devra désormais d'appliquer la réglementation générale de toutes ses nouvelles sœurs...

Quatrième partie

DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE AU LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT OU DE L'HORLOGERIE AUX MICROTECHNIQUES : "LA PERTE DE L'IDENTITÉ" ? (1945-2014)

Chapitre IX

DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE AU STATUT D'ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE PUIS À CELUI DE LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT (1945-1959)

9- De l'École Nationale d'Horlogerie au statut d'École Nationale Professionnelle

En mai 1945, la France est libérée et se hisse dans le camp des vainqueurs. Elle obtient de haute lutte un siège permanent au *Conseil de sécurité* et se trouve ainsi confirmée dans son statut de grande puissance... Mais la guerre a laissé de profondes blessures. C'est un peuple idéologiquement divisé qui se réunit en un *Conseil National de la Résistance* et qui cherche à instaurer dans de nouvelles institutions le retour à l'ordre. La tâche est immense...

Pour le témoin de cette époque, si la liberté enfin recouvrée incite à l'espérance, au vu de l'état du pays rien ne peut lui laisser augurer que cette *Quatrième République* (1946-1958) qui s'installe, si brève et si décriée, va poser en fait les fondements d'un temps de bouleversements politiques, économiques, sociaux et culturels jamais atteint pour l'ensemble des Français. C'est au cours de cette période, et sous l'impulsion de grands commis de l'État*, que se mettent en place tous les outils d'une croissance économique continue qui vont permettre à la France des années soixante de retrouver le statut envié d'une des premières puissances économiques du monde. Dans ce laps de temps, qui constitue les prémices des *Trente Glorieuses* (1946-1975)**, l'Enseignement Technique et Professionnel va être au cœur du dispositif et va subir nombre de mutations tant structurelles que sur sa massification. L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon n'échappe pas à ce vent de réformes successives. Son statut particulier va peu à peu se transformer, plus par nécessité que par contrainte, car les sciences et les techniques évoluent et les besoins d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et très spécialisée se font particulièrement pressants. L'Enseignement Technique entre dans l'ère de la « réactivité » face aux besoins immédiats d'une croissance économique en pleine expansion. C'est cette grande mutation que nous abordons maintenant. Mais pour ce faire il nous semble, là encore, nécessaire de replacer rapidement cette évolution dans le cadre général de la situation d'une France qui reste fragile face à ses contradictions internes, sur fond de décolonisation, et qui œuvre dans le contexte international fort délicat de la « guerre froide »...

9-1) Un nouvel ordre mondial.

Quand en août 1945, le Japon capitule sous le feu de l'arme atomique, le monde se retrouve en présence de deux grandes puissances armées, hégémoniques, qui tentent d'imposer leur idéologie sur leurs zones d'influence respectives décidées à Yalta***. Et quand bien même naît sur les cendres

(*) Comme Louis Armand à la SNCF, François Bloch-Lainé aux finances, Frédéric Joliot-Curie à l'Énergie atomique, Jean Fourastié au Commissariat au plan, Pierre Lefaucheur à la Régie Renault...

(**) FOURASTIÉ (J), *Les trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1978, 300 p.

(***) Conférence du 4 au 11 février 1945.

de ce conflit « hors norme », qui a fait plus de 50 millions de morts, une nouvelle *Organisation des Nations Unies* (ONU) pour assurer la paix, force est de constater que la « vieille Europe », bouleversée dans ses frontières, ruinée humainement et économiquement, se retrouve coupée en deux par « un rideau de fer* ». En 1947, l'accord de façade qui prévalait entre les deux « Grands » depuis la fin de la guerre est mis à mal. Le choc des idéologies est frontal. Devant la crainte d'une expansion de la zone d'influence soviétique en Europe, les Etats-Unis mettent en place une aide économique de grande ampleur (Plan Marshall). Une Europe de l'Ouest naît, elle se constitue en *Organisation Européenne de Coopération Économique* (OEEC) et réunit les seize États bénéficiaires de l'aide américaine. En 1949, l'URSS fait exploser sa première bombe atomique. L'antagonisme idéologique trouve son équilibre dans un refus du conflit direct armé, les Etats-Unis et l'URSS s'installent dès lors dans une « guerre froide » qui s'inscrit sur la durée... L'affrontement armé entre les deux Grands se fait désormais par le truchement d'autres États où chacun apporte sa caution... Mais avec la guerre de Corée (1950-1953) un nouvel acteur fait une entrée fracassante sur la scène internationale : la Chine communiste trouble désormais l'équilibre des forces en présence...

9-2) Une France dans la précarité au lendemain de la guerre...

En ce printemps 1945, alors que l'Épuration divise toujours les consciences, la France doit faire face dans l'urgence aux difficultés du ravitaillement et réinstaller plus d'un million de prisonniers et de déportés, or le pays est exsangue. Sur une grande partie du territoire, les infrastructures ont été gravement affectées par les opérations militaires du début du conflit, par les sabotages de la Résistance intérieure, par les bombardements alliés pendant la guerre et l'épopée de la libération. On compte trois fois plus de départements touchés par les dévastations que lors de la première Guerre mondiale. Des villes ne sont que ruines (Le Havre, Brest, Caen, Rouen, Cherbourg, Royan...) et le territoire est parsemé de décombres avec plus de 300 000 bâtiments d'habitation anéantis. Le réseau ferré est à l'agonie, les voies navigables sont dans un état pitoyable et les routes exigent la reconstruction rapide d'une multitude d'ouvrages d'art⁽¹⁾... La situation économique n'est pas plus flamboyante. La production industrielle représente à peine 40% de celle de 1938, les grandes entreprises ont particulièrement souffert à l'instar des usines Peugeot, qui frappées par deux bombardements ont vu aussi 1 500 de leurs machines partir pour Allemagne. Des missions spécialisées auprès des forces alliées s'efforcent de les récupérer. Si l'extraction du charbon recommence à croître, nous sommes encore loin de la production de 1938⁽²⁾ et les importations

(1) 12 000 Kilomètres de voies sur 40 000 sont utilisables, des milliers de locomotives et de wagons ont été détruits, 7 500 ponts ont sauté. Woronoff (D), *Histoire de l'industrie en France, du XVI^e siècle à nos jours*, Seuil, 1994, 674 p., p.484.

(2) 26 millions de tonnes en 1944, 35 millions en 1945 mais 47 millions en 1938. Ibid.

(*) "De Stettin sur la Baltique à Trieste sur l'Adriatique un rideau de fer s'est abattu...". Churchill (W), *Discours de Fulton (Missouri)*, 5 mars 1946.

vitales pour le pays (23 millions de tonnes en 1938), sont dans l'impasse. Les fournisseurs attirés d'avant-guerre (Pologne, Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne⁽¹⁾...) ne sont pas en mesure de répondre à la demande française et les difficultés du transport comme celles de l'énergie obèrent toute reprise immédiate. En corollaire avec le charbon, la sidérurgie lourde ne retrouve que 20% de ses capacités productives en 1945... Il faut aussi nourrir le pays. Si l'agriculture a été magnifiée sous Vichy : « la terre ne ment pas », elle fut sujette aux réquisitions de l'occupant, aux obligations du ravitaillement et à un déficit de la main-d'œuvre (500 000 agriculteurs furent prisonniers)⁽²⁾. Les circuits de distribution traditionnels ont été coupés par la guerre et ne sont pas encore rétablis malgré le contrôle soutenu du Gouvernement provisoire. Avec la pénurie alimentaire on assiste à une inflation spectaculaire. Les prix de détail augmentent de 48% en 1944, les prix de gros sont multipliés par 3,5 en 1945, les salaires ne suivent pas⁽³⁾... Il s'ensuit un rationnement strict avec la pérennisation des tickets*, le marché noir prospère et les hivers continuent à être rigoureux**...

Devant la gravité de la situation le *CNR* ne reste pas l'arme au pied. Il engage un vaste programme de rénovation qui touche tous les secteurs de la Société. Le premier impératif est de « produire ! ». Le mot est martelé dans les discours, il est l'enjeu d'une « troisième bataille de France ». Dès septembre 1944, Benoît Frachon, au nom de la CGT a lancé « la grande bataille de la production ». En juillet 1945, à Waziers (Nord), Maurice Thorez, au nom du parti communiste et devant les camarades mineurs met toute son autorité dans l'enjeu :

"Produire c'est aujourd'hui la forme la plus élevée du devoir de classe, du devoir des Français. Hier, notre arme était le sabotage, l'action armée contre l'ennemi ; aujourd'hui, l'arme c'est la production pour faire échec au plan de la réaction⁽⁴⁾".

9-2-1) Le retour de l'État au cœur du dispositif.

Mais pour « produire » il faut modifier radicalement les conditions de la production et rationaliser les méthodes. Deux concepts s'imposent pour entrer dans cette nouvelle « modernité » : la nationalisation et la planification. Pour réussir, il est impératif que l'État s'empare des « principaux leviers de commande ».

- Les nationalisations. Pour le *CNR*, sur fond de consensus politique, il y a lieu d'exiger « *le retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés* ». Deux grands trains de mesures vont se suivre. Après la nationalisation par ordonnances des *Houillères du Nord-Pas-de-Calais* (13 décembre

(1) Quand bien même la France peut espérer compter sur la Sarre dont elle a obtenu le protectorat.

(2) MAYAUD (J-L), *Gens de l'agriculture, la France rurale 1940-2005*, Éditions du Chêne, 2005, 311 p., pp.15-25.

(3) ALARY (E), *Les Français au quotidien 1939-1949*, op. cit., pp. 483-493.

(4) RIOUX (J-P), *La France de la Quatrième République 1- l'ardeur et la nécessité...*, op. cit., p. 98.

(*) Les tickets de rationnement ont été mis en place dès 1940, ils seront pérennisés jusqu'en 1949 (ils disparaîtront suite à l'application du plan Marshall).

(**) Notamment l'hiver 1944-1945, avec 30 jours de gel en janvier et des températures de - 20°C dans l'Est, - 8 et - 10 °C dans le midi. Mais après les mois de février, mars et avril relativement doux, des gelées tardives en mai endommagent les récoltes notamment celle de pommes de terre.

1944), des *Usines Renault* (16 janvier 1945), de *Gnôme et Rhône** (29 mai 1945), c'est au tour de la finance et du crédit. C'est par la loi que sont nationalisées la *Banque de France* et les quatre grandes banques de dépôts : *Crédit Lyonnais*, *Société Générale*, *Comptoir National d'Escompte de Paris*, *Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie* (2 décembre 1945). Le 8 avril 1946 les *Sociétés de gaz et d'électricité* deviennent *Gaz de France* et *Électricité de France*. Le 17 mai 1946 la *Compagnie des Houillères* devient *Charbonnages de France*...

- Le plan. Si la notion de planification n'est pas nouvelle et peut être source de vives oppositions⁽¹⁾, dans l'esprit du *CNR* elle reste incontournable si l'on veut reconstruire la France et la faire entrer dans la modernité :

Encadré 68

Note de Jean Monnet au général de Gaulle sur l'impératif du plan, 4 décembre 1945.

"La modernisation doit s'accompagner d'une expansion de la production française tant pour permettre d'accroître la consommation intérieure pour que nous mettrons en mesure de payer par l'exportation nos importations de matières premières, de charbon, de pétrole, et les biens d'équipement. Cet effort ne pourra donner de résultat que si dans grand nombre de branches, les coûts de production français sont égaux ou inférieurs aux coûts de production de pays concurrents. Enfin la modernisation et l'équipement de l'économie française permettront d'alléger immédiatement les conditions de travail et ultérieurement (...) de réduire progressivement la durée du travail (...). Il est nécessaire d'aller vite. Sinon, nous risquons de voir l'économie française se cristalliser à un niveau de médiocrité contraire à l'intérêt de l'ensemble de la nation (...). Puisque l'exécution du plan exigera la collaboration de tous, il est indispensable que tous les éléments vitaux de la nation participent à son élaboration. C'est pour cela que la méthode de travail proposée associe dans chaque secteur l'administration responsable, les experts les plus qualifiés, les représentants des syndicats professionnels (ouvriers, cadres et patrons)".

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome III, le Salut, 1944-1946. Plon, 1959.

Le *Commissariat général au plan* est créé le 3 janvier 1946 ; Jean Monnet est placé à sa tête. Dès lors dix-huit commissions de modernisation sont mises sur pieds. Elles ont pour tâche de fixer les objectifs de chaque branche. Chaque commission est constituée de hauts fonctionnaires, de représentants des centrales syndicales, de chefs d'entreprise et d'experts. C'est tout le corps social qui est ainsi associé aux objectifs du redressement économique à atteindre...

9-2-2) Un « New Deal social⁽²⁾ ».

(1) Introduire un plan dans l'économie française n'est pas nouveau. Dans les années 1930, puis sous Vichy, des cercles de sensibilités politiques très variées avaient plaidé en faveur de ce type d'organisation raisonnée. Le programme du *CNR* demandait l'élaboration par l'État d'un plan. Mais les termes étaient trop vagues et la confusion des idées opposent les personnalités politiques et économiques. Faut-il se réclamer des plans quinquennaux soviétiques, ou de la politique de Clémentel** en 1919 ? Pour René Plevin, le plan doit ressortir d'un « dirigisme libéral », mais pour Pierre Mendès France, nommé ministre de l'Économie nationale en septembre 1944, le plan est un outil pour une « transformation radicale des structures » avec pour priorités la reconstruction et le développement. Sur ce point voir Woronoff (D), *Histoire de l'industrie en France, du XVI^e siècle à nos jours*, op. cit., pp. 492-494.

(2) RIOUX (J-P), *La France de la Quatrième République 1- l'ardeur et la nécessité...*, op. cit., p. 113.

(*) Construction de moteurs d'avions

(**) Etienne Clémentel, politique français, plusieurs fois ministre sous la troisième République, il est considéré comme le fondateur de la « technocratie ». On lui doit notamment la régionalisation et le premier plan en 1919.

L'ordonnance du 22 février 1945, qui impose la création des Comités d'entreprise dans les établissements industriels et commerciaux de plus de 100 employés*, tente de frapper au cœur du système productif. Le principe en avait été admis en Conseil des Ministres dès le 29 septembre 1944. Il fallait mettre un terme aux « gestions » sauvages, éviter de nouveaux Berliet**. Ses dispositions complètent la loi de 1936 sur les délégués du personnel et englobent certains acquis des *Comités sociaux* créés par Vichy. Les nouvelles directives imposent l'élection de délégués du personnel inscrits sur des listes, qui pour être élus au premier tour ne peuvent être que syndicales. Le *Comité* est réuni une fois par mois par la direction, il gère les œuvres sociales (ce que prévoyait déjà la Charte du travail de Vichy), a droit de regard sur la comptabilité (au grand dam du patronat qui argue du secret face à la concurrence), écoute des interventions sur la marche de l'entreprise, donne des avis enregistre les réponses aux interrogations qu'il a posées... C'est aussi la réorganisation du marché du travail dans le cadre de la restructuration des Conventions Collectives et qui aboutit à une classification ouvrière avec les salaires afférents***. Ainsi les ouvriers se trouvent répartis, globalement, dans trois catégories : les manœuvres qui effectuent les travaux réputés les plus simples ; les ouvriers spécialisés (OS), qui sont attachés à des tâches répétitives supposant un bref apprentissage ; les ouvriers professionnels ou qualifiés (OP ou OQ) dont la qualification passe soit par la possession d'un diplôme professionnel (CAP, BEI, DEB) et/ou la réussite d'un essai professionnel propre à l'entreprise. À l'intérieur de ces catégories existent différents échelons (OS1, OS2, OS3, ou OP1, OP2, OP3) qui renvoient à des coefficients à partir desquels sont calculés les salaires⁽¹⁾. L'État, par le biais du ministère du Travail, s'engage ainsi fortement dans les relations professionnelles, institutionnalisant une hiérarchisation qui perdurera jusqu'aux événements de mai 1968. Mais ce qui va surtout transformer la condition du travailleur et donner tout son sens au travail, au salaire et à la politique sociale c'est l'instauration d'une *Sécurité Sociale* qui couvre les frais médicaux (80%), attribue des indemnités journalières en cas de maladie, intervient en cas d'invalidité, vieillesse, décès et accidents du travail, et donne droit à une pension de retraite dépassant 20% du meilleur salaire. Le 22 mai 1946 (loi Croizat), institue l'assurance sociale obligatoire pour tous les Français et dans la foulée la généralisation de l'assurance vieillesse (1^{er} janvier 1947)...

(1) VIGNA (X), *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Perrin, 2012, 404 p., pp. 169-170.

(*) Le seuil sera abaissé à 50 en mai 1946.

(**) Dès la Libération des territoires, des entreprises sont occupées avec la mise sous séquestre de la propriété patronale, avec une volonté de les placer dans le cadre d'une collectivité (municipalisation, nationalisation...). Parfois une gestion ouvrière, sous la conduite des syndicats se met en place et remet en route la production. À Lyon, Marius Berliet est arrêté (4 septembre 1944), un ingénieur communiste est installé au poste « d'administrateur de ses usines séquestrées ». Une expérience originale démarre, fondée sur une participation active des personnels rassemblés dans des « comités patriotiques d'entreprise »... Ibid., p. 107.

(***) Arrêtés Parodi-Croizat (Ministres du travail, 1945-1946) qui définissent une grille de qualifications hiérarchisées dans les différentes branches industrielles (infra).

9-3) Un pays à l'épreuve des divisions.

Alors que le pays tente d'entrer dans la voie du redressement dans le cadre de la toute jeune République, le voici confronté à une double épreuve qui touche au début de la « guerre froide » et au déclin annoncé de son Empire. Quant au printemps 1947, les États-Unis décident d'appliquer la politique de *containment** pour empêcher « l'Europe de l'Ouest » de basculer dans le totalitarisme, la France est une de leurs cibles principales. En effet, ils pensent qu'un pays qui a dans son gouvernement quatre ministres communistes dont l'un est à la Défense⁽¹⁾, avec ledit parti qui contrôle les grands syndicats, qui noyautent les usines et avec près d'un tiers de l'électorat qui vote pour lui, le danger de basculement est des plus sérieux. La promesse du plan Marshall est une manne inespérée pour une France toujours soumise aux restrictions de tous ordres mais elle divise le Pays, et les communistes sont les premiers opposants.

9-3-1) La rupture communiste et l'application du plan Marshall.

Lorsque au tout début du mois de mai 1947, les communistes refusent de soutenir la politique économique et sociale du Gouvernement⁽²⁾, sur fond de crise indochinoise, Paul Ramadier en tire immédiatement les conséquences et « démissionne » les ministres communistes (5 mai 1947). Le « tripartisme** » qui conduisait les destinées de la France depuis la fin de la guerre est mort. Les socialistes consentent désormais à gouverner sans les communistes, la voie d'une « troisième force » est désormais ouverte... Mais l'agitation sociale continue et s'amplifie dès l'automne⁽²⁾. La vie quotidienne des français devient dramatique, la production de charbon ralentit, les importations sont plus chères, le blé se raréfie après une mauvaise récolte. Malgré le blocage des prix, le coût des denrées de première nécessité s'envole⁽³⁾, on relève même des émeutes pour le pain et le sucre (à Verdun et au Mans). Les grèves font tâches d'huile. Partant de l'ensemble du secteur public pour gagner la métallurgie, les banques, les grands magasins et les transports... Les revendications sont d'ordre strictement économique. Alors que s'installe un nouveau Gouvernement issu de la « troisième force » (22 novembre 1947), on assiste à une vague de grèves sans précédent qui font craindre à

(1) Charles Tillon (Reconstruction), Maurice Thorez (Vice-Président du Conseil), Ambroise Croizat (Travail), François Billoux (Défense mais sans la Marine et l'Air).

(2) Depuis le printemps un certain nombre de grèves perturbent la production industrielle et le secteur public.

(3) Le kilo de pommes de terre taxé à 9 francs est négocié couramment à 16 et à 20 francs. RIOUX (J-P), *La France de la Quatrième République 1- l'ardeur et la nécessité...*, op. cit., pp. 178-188.

(*) « Endiguement ». En Europe, la Grèce est pleine guerre civile et la Turquie subit de très fortes pressions de la part de l'URSS sur le contrôle des Dardanelles. Pour empêcher le basculement de ces pays dans la zone d'influence soviétique, Harry Truman décide en mars 1947 d'apporter le soutien des États-Unis aux « peuples libres » : *“Je crois que les États-Unis doivent soutenir les peuples libres qui résistent à des tentatives d'asservissement (...). Je crois que nous devons aider les peuples libres à forger leur destin (...). Je crois que notre aide doit consister essentiellement en un soutien économique et financier (...) de maintenir la liberté des États du monde et à les protéger de l'avancée communiste”*. Harry Truman, *Discours devant le Congrès*, 12 mars 1947.

(**) PCF, MRP, SFIO.

une insurrection généralisée. Les bruits les plus divers courent. La division s'empare des syndicats, les « rouges » chassent les « jaunes ». Les partis politiques ne sont pas en reste et mobilisent des services d'ordre « musclés ». Les heurts entre les manifestants et les forces de l'ordre font des victimes (3 morts en gare de Valence), des sabotages sont perpétrés. Le 3 décembre, l'express Paris-Tourcoing déraile, on relève 16 morts... Jules Moch, nouveau ministre de l'intérieur socialiste, méthodique dans l'action, reçoit la mission de rétablir l'ordre. Les communistes, depuis leur exclusion du gouvernement, hésitent sur la stratégie à tenir. Depuis l'été, Moscou veut accélérer le processus de domination du collectivisme sur l'Europe de l'Est. En septembre, dans le secret, les Soviétiques ont convoqué à une réunion en Pologne, tous les partis frères européens afin de préparer le *Kominform** qui entérine la politique des « blocs ». Tancés par Moscou sur leur attitude politique trop favorable à « l'impérialisme », les représentants français ont retenu la leçon. Dès leur retour en France, ils ont installé le parti communiste dans une opposition franche. Mais devant la flambée sociale, si la ligne directrice d'un Thorez et d'un Duclos reste dans l'orthodoxie du *Kominform*, ils se refusent cependant à partir à l'assaut de la République. S'ils prônent l'agitation et dénoncent violemment le plan Marshall, ils refusent cependant toute subversion et prennent soin d'éviter tout dérapage... Fin décembre le conflit s'achève. Le bilan est lourd. L'épuration anticommuniste qui vise l'appareil d'État se solde par 1375 arrestations, le plus souvent pour entrave à la liberté du travail mais aussi pour faits de violence ou de sabotage. La CGT se scinde en courants. La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie. Léon Jouhaux et Robert Bothereau réaffirment une tendance « *Force ouvrière* » indépendante, face à la mainmise du parti communiste : la *CGT-Force Ouvrière* est née⁽¹⁾... Certes, face à cette division syndicale la France n'échappe pas à l'agitation sociale mais désormais elle voit s'éloigner tout risque d'une guerre civile. Elle se place donc résolument sous la protection américaine, l'application du plan Marshall (dont elle est une des principales bénéficiaires) peut enfin s'exercer. Les effets sont immédiats, le ravitaillement s'améliore, la fin des restrictions s'annonce⁽²⁾...

9-3-2) La France face à l'éclatement de son Empire colonial.

Spectateurs attentifs, parfois acteurs engagés malgré eux dans la tourmente de la guerre, les peuples asservis ont observé avec stupeur l'effondrement des grandes puissances coloniales. En Europe, ils observent une Angleterre écrasée sous les bombes et surtout une France, avec son armée « la plus puissante du monde », qui se trouve vaincue en quelques semaines... Mais leur regard est surtout attiré par ce qui se passe en Asie du Sud-Est. En quelques mois les Japonais se

(1) VIGNA (X), *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, op. cit. pp.171-176.

(2) RIOUX (J-P), *Ibid.*

(*) Nouveau Comité international communiste qui va courir de 1947 à 1956 qui a surtout un rôle d'information et de « contrôle » idéologique des autres partis frères et des ouvriers.

sont emparés de l'Indochine, de la Malaisie et de l'Indonésie... Pour la première fois la domination « blanche » est balayée par un peuple de « couleur ». Le prestige de l'Europe est désormais ruiné. Les courants nationalistes qui sourdaient dans l'entre-deux-guerres reprennent vigueur, encouragés par l'URSS mais aussi par les Etats-Unis qui dans la *Charte de l'Atlantique*, en août 1941⁽¹⁾ énonce, dans son article 3 : "le droit de tous les peuples à choisir la forme de gouvernement sous laquelle ceux-ci veulent vivre (et) voir rétablir le droit souverain et gouvernement indépendant des nations qui en ont été dépouillées par la force". Face à la menace des forces de l'Axe, les puissances coloniales, par la force des événements, mais aussi par calcul, ont multiplié les promesses aux colonies. Ainsi, lors de la *Conférence de Brazzaville*** , au début de l'année 1944, le général de Gaulle, bien qu'il écarte toute « idée d'autonomie » des territoires constituant l'Empire, s'engage à promouvoir une politique de réformes importantes au lendemain du conflit. Mais si la promesse de la fin de l'indigénat et d'une coopération avec la désignation de quelques parlementaires semblent vouloir marquer les débuts d'une réforme annoncée, la volonté émancipatrice des peuples reste de mise et d'aucuns attendent surtout des actes :

Encadré 69

Les revendications d'un Africain lettré...

"On nous demande notre coopération pour refaire une France qui soit à la mesure de l'homme et de l'Universel. Nous acceptons, mais il ne faut pas que la métropole se leurre ou essaye de ruser. Le "Bon nègre" est mort. Trois siècles de traite, un siècle d'occupation n'ont pu nous avilir, tous les catéchismes enseignés (...) n'ont pu nous faire croire à notre infériorité (...). Nous sommes rassasiés de bonnes paroles (jusqu'à la nausée), de sympathie méprisante ; ce qu'il nous faut ce sont des actes de justice (...), nous ne sommes pas des séparatistes, mais nous voulons l'égalité dans la cité...".

Léopold Sédar Senghor, *Défense de l'Afrique noire*, in *Revue Esprit*, 1^{er} mai 1945.

C'est de l'Indochine que vient le premier signal de l'éclatement. La capitulation du Japon est à peine achevée que Hô Chi Minh*** proclame à Hanoï, le 2 septembre 1945, « l'Indépendance de la

(1) Cette charte (qui n'a jamais été signée) fut initiée conjointement par le Président des Etats-Unis et le Premier ministre britannique. À cette date les Etats-Unis proclament qu'ils ne sont pas entrés en guerre pour conserver aux nations européennes leur empire colonial et que, après la paix, l'ère de l'impérialisme sera révolue. Certes, mais comme pour le cas de l'URSS, cette volonté émancipatrice n'est pas sans arrière-pensée. Les articles suivants sont sans ambiguïté. « Désintégrer » les empires européens est aussi un moyen d'abattre les vieilles barrières douanières et d'ouvrir aux Etats-Unis l'accès aux matières premières « coloniales ». Si le choc de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, les précipite dans le conflit et les oblige à une radicalisation vis à vis du Japon et de l'Allemagne (Amgot*), il n'en demeure pas moins que les Etats-Unis resteront fidèles au principe de cette déclaration et qu'elle servira de base à la rédaction de la Charte des Nations Unies, signée à San Francisco, le 26 juillet 1945.

(*) Allied Military Government of Occupied Territories. C'est un gouvernement militaire d'occupation des territoires libérés assurés par des officiers américano-britanniques. À la Libération, le général de Gaulle s'est vivement opposé, avec succès, à ce que l'Amgot s'impose à la France.

(**) 30 janvier au 8 février 1944.

(***) De son vrai nom Nguyễn Ai Quoc. Il fut le premier président de la République Démocratique du Vietnam.

République démocratique du Vietnam ». Devant cet « ultimatum », la France, qui dans un premier temps semblait être prête à faire des concessions, décide brusquement de durcir sa position. En novembre 1946, l'amiral d'Argenlieu fait bombarder Haïphong. Un mois après le Vietminh réplique par le massacre des Européens à Hanoï. La guerre d'Indochine débute. Huit années après, le 7 mai 1954, Dien Bien Phu sonne le glas de la présence française dans l'Asie du Sud-Est. La décolonisation est en marche et fait des émules. Si pour le Maroc et la Tunisie des accords sont trouvés, en Algérie les passions se déchaînent. Le 1^{er} novembre 1954, une guerre qui ne veut pas dire son nom, éclate. Le contingent est engagé, les pertes sont lourdes, la France se trouve en position d'accusée à l'ONU. L'opinion métropolitaine est lasse de ce conflit, la République tangué et doit faire appel au général de Gaulle (mai 1958), pour retrouver une certaine stabilité et pour clore définitivement le chapitre de l'Empire colonial français⁽¹⁾...

9-4) Le saut qualitatif des sciences et des techniques.

Chaque guerre, dite moderne, dans sa désolation et dans les drames humains qu'elle génère est aussi un formidable révélateur de l'évolution des Sciences et des Techniques. Si l'arme blindée, l'aviation, la marine avec la mécanisation des transports, les transmissions..., ont complètement bouleversé les données de ce conflit hors norme, l'utilisation de l'atome à des fins de destruction massive montre le saut « qualitatif » de la recherche fondamentale et de son application technique. Désormais la mécanique quantique trouve son application dans la physique des particules. Avec Hiroshima et Nagasaki l'humanité est entrée dans une ère nouvelle...

Si la Seconde guerre mondiale a marqué brutalement ce saut qualitatif, force est de constater qu'il est le résultat de toute cette recherche fondamentale qui s'est développée pendant l'entre-deux-guerres, dans tous les pays industrialisés et dont la France fut l'un des fleurons. Toutes les sciences sont touchées. Si l'infiniment petit fascine, l'infiniment grand n'est pas en reste. Alors que les Allemands « testent » leurs premières armes balistiques sur l'Angleterre⁽²⁾, ils ouvrent en fait la première porte de la conquête spatiale avec la future mise en orbite des premiers satellites*. C'est aussi le développement de l'astrophysique, la recherche et la composition des galaxies, la théorisation des origines de l'univers, de son expansion (Big Bang...). Toutes les disciplines scientifiques sont concernées par ce bond en avant. La chimie avec le développement des fibres synthétiques (nylon, tergal, les matières plastiques en général, les colles...), mais aussi les pesticides (DDT). La médecine et la pharmacie disposent maintenant de nouveaux médicaments dont la pénicilline (1943), le premier antibiotique. En 1953, la biologie décrypte les secrets de la cellule et met à jour la structure en double hélice de ses gènes (ADN). Mais pour pouvoir observer, contrôler,

(1) Avec la signature des accords d'Évian, le 18 mars 1962.

(2) Missiles balistiques V1 et V2. Les premiers V2 tombent sur Londres en septembre 1944.

(*) Lancement par l'URSS du premier satellite artificiel, spoutnik 1, le 4 octobre 1957.

tester..., il faut des instruments adaptés qui vont faire appel à une application nouvelle qui dérive de la physique : « l'électronique ». L'électronique naît réellement de l'invention en 1948 du transistor⁽¹⁾ qui ouvre la voie, grâce à sa miniaturisation, aux premiers calculateurs performants puis aux premiers ordinateurs. Cette révolution « électronique » va peu à peu envahir tous les systèmes complexes puis s'installer dans les objets usuels. Dans les appareils de laboratoires, dans le machinisme l'industriel, dans la comptabilité et la gestion, l'agriculture, les transports, les communications... Mais aussi dans les usages quotidiens comme les postes de radio (qui deviennent des « transistors »), les premières télévisions, la téléphonie...

9-4-1) Une France qui s'inscrit résolument dans la modernité.

La France de l'après-guerre, malgré ses difficultés internes (supra), s'inscrit résolument dans cette voie de la réussite. La politique du plan, bien conduite par des experts remarquables, se dote d'outils de gestion moderne en adaptant et en améliorant certains organismes mis en place par Vichy. Ainsi la comptabilité générale d'économie est opérationnelle dès le début des années cinquante, l'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* (INSEE) créé en 1946, reprend l'œuvre du Service national des Statistiques... Parallèlement, pour donner à l'économie rénovée et se garantir une indépendance nationale face à la puissance des Etats-Unis, la recherche scientifique est relancée. Le *Centre National de la Recherche Scientifique* (CNRS) réorganisé en novembre 1945 reçoit pour mission de compenser les lacunes de la recherche fondamentale universitaire*, de former des chercheurs et de faciliter la confrontation internationale. En octobre 1945 le *Commissariat à l'Énergie Atomique* (CEA) reçoit la charge d'appliquer les recherches de pointe à la défense nationale et amorce le programme nucléaire français⁽²⁾ :

"De pressantes nécessités d'ordre national et international obligent à prendre les mesures nécessaires pour que la France puisse tenir sa place dans le domaine des recherches concernant l'énergie atomique (...). Nul doute que dans sa liberté d'action restaurée le génie de la France ne puisse se manifester dans une œuvre qui, nous l'espérons tous, se révélera favorable au progrès humain".

Au CNRS comme au CEA, Frédéric Joliot-Curie dirige la levée d'une jeune génération de chercheurs et arrache ses premiers succès. Le 15 décembre 1948, Zoé, la première pile atomique européenne est mise en fonctionnement. À l'été 1949 commence la construction du *Centre d'Études de Saclay*, en 1952 est voté le premier plan de développement de l'énergie atomique⁽³⁾. Pour mieux apprécier l'évolution et les besoins de la population, Alfred Sauvy, à la tête de son *Institut National*

(1) Cette invention, issue de la recherche fondamentale, réalisée par J. Bardeen, W. Brattain et W. Schokley, en 1948, a mis en évidence la possibilité d'utiliser un semi-conducteur comme : un interrupteur, un amplificateur, ou comme stabilisateur. Sa miniaturisation a permis la suppression des encombrants tubes à vide types triodes, pentodes...

(2) Extrait de l'*Exposé des motifs portant création du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)*, Ordonnance n° 45-2563, 18 octobre 1945.

(3) RIOUX (J-P), *La France de la Quatrième République 1- l'ardeur et la nécessité...*, op. cit., p. 238.

(*) Fondé en 1939, le CNRS avait pour mission de coordonner l'activité des laboratoires. En 1945 il s'oriente vers la recherche fondamentale.

Démographique (1945) scrute la population du pays et analyse les besoins et les désirs des Français. Les prémices de la science « prospective* » se mettent en place... Toujours sous l'autorité des pouvoirs publics, devant l'impérieuse nécessité de « nourrir la France », le nouvel *Institut National de la Recherche Agronomique* (INRA, mars 1946), réfléchit désormais aux méthodes de production de masse. Quant au *Centre National d'Études des Télécommunications* (CNET) du Ministère des PTT, il entreprend la modernisation des transmissions et s'empare des premières retombées de l'électronique. Sous l'impulsion de Louis Armand, la SNCF retrouve son prestige. Les voies ferrées sont améliorées, l'électrification se développe. De nouvelles locomotives diesel et électrique commencent à couvrir le réseau des grandes lignes et l'autorail *Picasso*** de la Régie Renault se substitue aux trains à vapeur sur les voies secondaires au grand contentement des usagers... Pour EDF, la ressource hydrologique est une priorité. Sur le Rhône le barrage de Génissiat⁽¹⁾ est opérationnel en 1948, en aval, celui de Donzère-Mondragon l'est en 1953... Toujours à la recherche de sources d'énergie la France sonde son sol en multiples endroits et le gisement de gaz à Lacq (1951) s'avère prometteur. Dans le domaine de l'aviation militaire et civile les progrès sont considérables. Handicapée par l'Occupation, la France s'efforce de refaire son retard. En 1946 elle réussit à faire voler son premier avion à réaction (le Triton)⁽²⁾. En 1951 Dassault met en service son Ouragan, le premier avion à réaction produit en série, puis c'est le Mystère IV (septembre 1952), qui équipera pour un temps l'armée de l'air française⁽³⁾. L'aviation civile n'est pas oubliée, en mai 1955, la Caravelle prend son envol pour connaître une belle destinée... Si en 1948, le bilan de la sidérurgie française reste nuancé malgré un effort de modernisation qui la place désormais au niveau de ses concurrents européens, il faut attendre le lancement de la *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier* (CECA)⁽⁴⁾ et la forte demande extérieure pour voir les exportations des six pays adhérents devenir fort rémunératrices, notamment pour la France⁽⁵⁾. Dans l'immédiat après-guerre, la France « a faim » et l'agriculture peine à se restructurer. Le territoire est encore largement dominé par la petite

(1) Le barrage de Génissiat est le premier à être construit sur le Rhône. Les travaux débutent en 1937 mais sont arrêtés par la guerre (il sera même inondé). Les travaux reprennent en 1945 et il devient opérationnel en 1948. C'est en 1947 que débutent les travaux de Donzère-Mondragon. Les travaux sont colossaux et utilisent une technologie différente.

(2) L'étude du Triton a commencé, en secret, en 1943.

(3) C'est sur un Mystère IV que pour la première fois un pilote français a passé le mur du son (17 janvier 1953).

(4) Déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950. Le traité est signé le 18 avril 1951 à Paris. La Communauté regroupe la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie et le Benelux (Belgique, Hollande, Luxembourg).

(5) L'offre européenne fut presque insuffisante, jusqu'en 1960. WORONOFF (D), *Histoire de l'industrie en France, du XVI^e siècle à nos jours*, op. cit., pp. 514-516.

(*) Concept forgé à la fin des années cinquante par le philosophe Gaston Berger.

(**) Autorail diesel créé par la Régie Renault au début des années 1950. Son nom est certainement dû à la position particulière de la cabine de conduite qui consiste en un kiosque placé en hauteur et sur le côté. Cet autorail robuste et fiable était encore en service en 2010 sur certaines voies. Maintenant seuls quelques exemplaires servent à certains circuits touristiques.

exploitation, 85% sont inférieures à 20 hectares et sur ce nombre plus de la moitié ne dépassent pas 5 hectares⁽¹⁾. Quant à son organisation elle reste partagée entre les propriétaires exploitants, les fermiers et les métayers. Commencée avant-guerre, l'érosion de la main d'œuvre agricole s'accroît et va enrichir les villes et ses usines. Pour faire face à ce déficit humain le recours au machinisme est indispensable. Avec l'aide du plan Marshall les équipements et la motorisation font un bon avant, l'utilisation des engrais et un début de la rationalisation des productions (INRA) bousculent les habitudes et les rigidités. L'agriculture entame sa « révolution silencieuse ». Le parc des tracteurs* passe de 46 000 en 1946 à 136 000 en 1950 et à 560 000 en 1958, la production des machines agricoles double de 1954 à 1958. Les gains de productivité tournent en moyenne autour 5,6% l'an de 1948 à 1958 avec des rendements qui se rapprochent de ceux des agricultures les plus évoluées d'Europe⁽²⁾...

9-4-2) Les prémices « des trente glorieuses ».

Au lendemain de la guerre, la société française repose toujours sur une solide base rurale. Les paysans sont encore quelque 6 millions et représentent près d'un tiers des actifs. Les artisans ruraux traditionnels sont encore présents et coexistent dans les villages et les bourgs. Le charron, le forgeron, le maréchal-ferrant, le sabotier**..., côtoient le menuisier, le cordonnier, le coiffeur, le garagiste, l'épicier, le cafetier... La vie sociale à la campagne s'organise toujours autour de deux centres : l'église et le presbytère d'un côté, la mairie et l'école de l'autre. La vie quotidienne reste rude. Si l'électricité a pénétré l'habitat, on va encore à l'eau au puits et le lieu d'aisances et toujours au fond du jardin. Certes on ne cuit plus son pain et la cuisinière remplace l'âtre. Malgré l'importance du monde paysan, la France doit importer des produits alimentaires, les salaires agricoles sont faibles, la protection sociale est inexistante et mettent en péril les équilibres familiaux. Peu à peu, malgré les difficultés dues aux guerres coloniales, à l'instabilité politique et aux mouvements sociaux (supra), le pays voit sa société entrer en mutation. Le progrès technique frappe à sa porte. L'industrie voit ses capacités de production augmenter, de nouveaux produits entrent sur le marché, la voiture devient le symbole de la réussite sociale... Il ne rentre pas dans notre étude de montrer tout le bouleversement silencieux qui va se produire pendant les dernières années 1950, mais d'essayer de

(1) MAYAUD (J-L), *Gens de l'agriculture, la France rurale 1940-2005*, op. cit., pp 43-47.

(2) RIOUX (J-P), *La France de la Quatrième République, 2. L'Expansion et l'impuissance 1952-1958*, Seuil, 1983, 382 p., p. 170.

(*) Notamment avec la production, en 1948, des Renault 3041, d'une puissance de 18/20 chevaux « robuste, simple, maniable... et bien français » qui concurrencent avec succès les tracteurs *made in USA* du plan Marshall. Sur ce point voir MAYAUD (J-L), *Gens de l'agriculture, la France rurale 1940-2005*, op. cit., pp. 27-29.

(**) En 1950, dans un petit village du Jura proche de Dole (Sermange) de 128 habitants où l'auteur a résidé, on comptait, outre les paysans, le fromager et le porcher : deux sabotiers, un forgeron-maréchal-ferrant qui faisait aussi le charron, un menuisier, un cordonnier, un mécanicien agricole, un cafetier-épicier-droguiste (bazar)...

montrer quelques prémices de cette mutation qui vont exploser dans la décennie suivante et de ces conséquences sur l'enseignement technique et professionnel... Le premier signe de cette mutation touche à la France rurale. En 1955 l'agriculture a perdu près de 170 000 exploitations depuis la guerre et va en perdre quelque 120 000 jusqu'à l'aube des années 1960. Certes le territoire s'est restructuré, le remembrement permet au machinisme agricole d'évoluer sur de plus grandes parcelles. Les petites exploitations sont redistribuées et provoquent le dépeuplement des campagnes. À partir de 1955, ils sont près de 130 000 à quitter la terre chaque année... Si l'agriculture perd des bras, la « classe ouvrière » voit ses effectifs augmenter. Il faut dire que les grandes réformes issues des luttes sociales et les acquis de la Libération (Conventions collectives, Sécurité Sociale, le SMIG*...) assurent maintenant aux salariés un minimum vital. En 1945, six millions d'ouvriers travaillent dans l'industrie et dans les mines, soit près de 30% de la population active. C'est un groupe organisé et structuré par le syndicalisme, notamment par la *Confédération Générale du Travail* (CGT). Avec la croissance (5% en moyenne, par an) c'est aussi le travail ouvrier qui évolue. Les tâches sont parcellisées, le travail à la chaîne se développe dans les grandes entreprises (automobile), le nombre de manœuvres et d'ouvriers spécialisés croît. La vie ouvrière est difficile, les achats alimentaires constituent l'essentiel des dépenses. À ces difficultés s'ajoute une crise du logement sans pareil et les familles s'entassent dans des habitations sans confort et parfois dans des bidonvilles**. Pour faire face à cette situation, l'État lance son 2^{ème} plan (1952-1957). Priorité est donnée aux biens de consommation, aux logements, à l'automobile, à la santé et aux loisirs... À partir de 1953, la reprise est puissante. Sur la base 100 en 1952, la production industrielle est de 130 en 1956, 152 en 1959. L'automobile est le symbole de la production de masse. Avec sa 4 CV*** la *Régie Renault* pulvérise les records de production, signe de l'entrée de l'automobile dans la vie quotidienne des Français. Avec elle se profile la fin du temps de la pénurie. Sa production atteint les 500 000 en 1954, 38% des acheteurs en 1955 sont des ouvriers⁽¹⁾. Si *Citroën* éprouve quelques difficultés à produire sa 2 CV****, en 1955, sa DS 19 révolutionne le monde de l'automobile. Outre son esthétique futuriste, son confort et sa tenue de route sont extraordinaires pour l'époque⁽²⁾. Elle concentre nombre d'innovations techniques⁽³⁾ très en avance sur leur temps, le succès est immédiat. Elle devient la

(1) DUBY (G), MANDROU (R), *Histoire de la civilisation française, ** XVII^e-XX^e siècle*, Poche, 1984, 543 p., p. 472.

(2) En 1957, Roland BARTHES, dans son recueil « Mythologies », lui rend un « hommage » appuyé.

(3) Produite pour remplacer la Traction avant, la DS 19 est un concentré d'innovations : suspension hydro-pneumatique,

(*) Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (1950).

(**) En février 1954, au cœur d'un hiver particulièrement rigoureux et dramatique pour la population, l'abbé Pierre dénonce la grande misère des sans-logis et lance un pathétique appel pour la construction de logements.

(***) Présentée au Salon de l'Automobile de 1946, son succès fut immédiat.

(****) L'idée est dans les cartons dès 1935. Une première production (250 véhicules) est réalisée en 1939. Avec l'Occupation tout s'arrête. Après la guerre l'idée est reprise et améliorée, la 2 CV sera la vedette du salon de l'Automobile de 1948.

voiture officielle de la Présidence de la République. Mais par delà l'esthétique et les performances techniques, si son capot est en aluminium⁽¹⁾, c'est aussi la première automobile à utiliser les matières plastiques (le toit, une partie du tableau de bord...). Mais pour l'automobile, la palme de la croissance revient à *Peugeot* qui augmente sa production de 14 à 15 %, par an dans les années 1950. La firme sochaliennaise lance, en 1948, sa 203 ; c'est son unique modèle. En 1950, la production annuelle dépasse les 62 500 unités (190 véhicules/jour), il faut 2 ans d'attente pour avoir sa voiture. En 1952 le rythme annuel est de 89 271 unités (270 véhicules/jour)... En 1955 *Peugeot* met sur le marché sa 403. Cette double production l'oblige à restructurer l'entreprise, les embauches suivent. En 1959 la production annuelle dépasse les 204 000 véhicules⁽²⁾, soit quelque 610 véhicules/jour*. Ainsi, si la voiture reste un objet de luxe dans les années d'après-guerre, au milieu des années 1950 elle devient progressivement aux yeux des français le symbole de la promotion sociale et déjà se tisse à son endroit le début des liens de dépendance⁽³⁾... Avec la fin de la guerre, la France va connaître un bouleversement démographique. Dès 1946, et jusqu'au milieu des années 1960, le nombre annuel des naissances dépasse toujours les 800 000 : c'est le « baby boom ». La population passe de 40 millions en 1946 à 45 millions à la fin des années 1950 et il faut tenter d'accueillir dans de bonnes conditions toute cette population. Les villes se transforment. On ne se contente pas de relever les ruines laissées par la guerre, on innove parfois dans la reconstruction. On fait appel à des architectes qui remodelent les espaces**, de nouvelles zones sont aménagées, le logement social collectif avec un loyer modéré n'est pas oublié. En 1955 l'État lance la construction de 50 000 logements, puis le rythme est de 100 000 par an⁽⁴⁾. L'habitat collectif est doté de tout le confort : chauffage central, salle de bains, wc intérieurs, avec une organisation de l'espace (cuisine séparée, chambres...). On voit aussi apparaître les « castors*** », cette nouvelle sociabilité basée sur l'entraide mutuelle et qui permet à des salariés modestes de construire des maisons spacieuses, dotées du confort, avec un

direction assistée, boîte de vitesses et embrayage à commande hydraulique, freins à disques à l'avant, suppression de la pédale de frein au profit d'un petit champignon, tableau de bord avec utilisation des premières matières plastiques...

(1) Après-guerre, Panhard ne pouvant accéder à l'acier qui était fortement contingenté, contourne l'obstacle et fabrique la totalité de la carrosserie de sa Dyna X (1947) en aluminium.

(2) Voir notamment HATZFELD (N), *Les gens d'usine, 50 ans d'histoire à Peugeot Sochaux*, Mouvement Social, 2002, 598 p., pp. 150-151.

(3) DUBY (G), MANDROU (R), *Histoire de la civilisation française...*, op. cit. p. 472. On ne saurait oublier à cette époque le poids des « deux roues ». En 1958, quelque 5 500 000 : « Mobylettes » de Motobécane ou de Peugeot ; Vélosolex ; scooters : Vespa, Lambretta ; motos Peugeot, Terrot..., circulent par tout le pays

(4) Dans les années 1950. Ces constructions font partie de « l'opération million » dans le cadre de la construction de "logements économiques normalisés (LEN)" et de "logements populaires familiaux (LOPOFA)" qui préfigurent les HLM.

(*) Sur la base de 330 jours ouvrés.

(**) Comme Auguste Perret au Havre ou Le Corbusier, à Marseille, avec sa "cité radieuse".

(***) Mouvement coopératif pour la construction. Il est surtout présent dans les villes et leurs périphéries.

petit jardin et autres petites dépendances (garage, cellier...). La croissance démographique exige, la multiplication des écoles qui sera suivie par celle des autres établissements scolaires. Dès 1945 les écoles maternelles se gonflent avec une tranquille régularité (tout à fait indépendante du « boom » démographique), à la rentrée de 1956 les classes de 6^e des lycées, collèges et cours complémentaires ont déjà pratiquement doublé depuis 1950, avant que les bébés de 1946 aient atteint leurs 11 ans⁽¹⁾. La formation professionnelle n'est pas en reste, avec la reconstruction et la volonté de « produire mieux », le besoin de professionnels est une priorité, le pays s'engage alors dans la recherche de locaux pour accueillir les nouveaux *Centres d'Apprentissage* (infra)... Dans les années 1950, le secteur du bâtiment et des travaux publics renoue avec un dynamisme soutenu et son expansion attire une main-d'œuvre qui, dans sa très grande majorité, reste peu qualifiée...

Les années 1950 voient aussi l'explosion d'un nouveau secteur qui tire son développement du pétrole (mais aussi du charbon) et qui va bouleverser le quotidien des Français : la pétrochimie. Stimulée par une recherche active, animée par une judicieuse politique d'achats et de dépôts de brevets, sollicitée par une puissante demande intérieure, de grandes firmes se constituent et concentrent leurs actions, elles ont pour noms : *Rhône-Poulenc*, *Saint-Gobain*, *Péchiney*, *Kuhlmann*, *Air-Liquide*, *Gillet*... La production est doublée en quelque six années, le volume des engrais phosphatés est triplé, celui des textiles synthétiques est multiplié par cinq, quant aux matières plastiques son chiffre est sept fois plus important... Attardons-nous quelques instants sur la chimie des « plastiques ». Elle fait une percée spectaculaire qui bouleverse les usages quotidiens comme les polystyrènes qui se substituent avantageusement à la déjà vieille bakélite et dont on peut faire des pièces résistantes aux chocs (carters, contacteurs...), les polychlorures de vinyle (microsilons) et les polyéthylènes (flacons, récipients ménagers souples et résistants, gaines des fils électriques...), les polyester (le toit de la DS 19, les stratifiés comme le formica...). Dans le domaine des textiles synthétiques c'est une révolution vestimentaire qui s'engage. Les fibres artificielles comme la rayonne et la fibranne cèdent la place au nylon, au tergal, à l'orlon, au rhovyl voire au rilsan... C'est non seulement la mode qui est transformée mais c'est surtout l'entretien des vêtements qui s'en trouve considérablement amélioré (lavage, repassage...), de nouveaux produits d'entretien font leur apparition : la poudre à laver (*Omo*, *Persil*...), mais aussi pour les soins du corps comme le shampoing *Dop*⁽²⁾... Les matières plastiques envahissent désormais le quotidien des Français. Les meubles et les chaises recouverts de formica de couleur égayent maintenant la cuisine, sur le meuble trône le « transistor » et c'est avec le stylo à bille *Bic* que la ménagère dresse la liste de ses courses. Un nouvel équipement « électro-ménager » pénètre les habitudes. Le réfrigérateur s'installe dans les

(1) RIOUX (J-P), *La France de la Quatrième République, 2. L'Expansion et l'impuissance 1952-1958*, op. cit., p. 296.

(2) Ibid., p. 182.

foyers, le moulin à café et le rasoir sont devenus électriques, ils modifient les gestes rituels sous un éclairage qui a désormais recouru au tube fluorescent... À la fin des années 1950, la France entre de plain-pied dans la « société de consommation »...

9-5) L'Enseignement Technique au cœur de la réforme de l'Institution scolaire.

Quand, en août 1944, la légalité républicaine est rétablie sur le territoire métropolitain, une des premières priorités du Gouvernement provisoire est d'organiser la « reconstruction » du Pays. Mais pour « reconstruire » efficacement, il faut déjà constituer un secteur productif performant et modernisé, conduit par une main-d'œuvre nombreuse et bien formée. Bien avant la libération totale du territoire, la question de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle se trouve de nouveau posée. La réflexion n'est pas nouvelle, car les années de la guerre, avec son cortège de prisonniers et la « saignée » du STO, ont mis en exergue les difficultés qu'il y avait à former « rapidement » de nouveaux professionnels qualifiés pour tenter maintenir, tant que faire ce peut, l'outil de production en France⁽¹⁾. Sous Vichy, les questions de l'apprentissage et de la formation professionnelle ont été un des leviers utilisés par l'idéologie pétainiste pour promouvoir la Révolution nationale (supra). Des avancées notables ont été faites et qui seront reprises, voire continuées par le Gouvernement provisoire* (infra). Deux textes contemporains, que l'on peut considérer comme fondateurs de la réforme de l'Enseignement Technique, ont été rédigés au cours de l'année 1944. Les auteurs de ces textes sont, sur le plan idéologique, en totale opposition, pourtant on relève une singulière identité d'approche dans les solutions proposées. L'un, Abel Bonnard, est ministre de l'Éducation nationale sous Vichy, il diffuse le 26 mai 1944, une *Circulaire relative à la réorganisation de l'Enseignement Technique*⁽²⁾, l'autre est Marcel Durry, qui adresse en août 1944, à René Capitant, commissaire à l'Éducation Nationale du Gouvernement Provisoire, un *Rapport relatif à la Réorganisation de l'Enseignement*⁽³⁾. Les points de convergence sont nombreux. Outre le contrôle de toute la formation professionnelle (scolarisation) par la Direction l'Enseignement Technique, elle-même placée sous la tutelle de l'Éducation nationale, les deux textes préconisent déjà de former, à

(1) Voir le cas de l'horlogerie à Besançon (supra).

(2) En préambule, Abel Bonnard est bien conscient que sa circulaire ne sera pas appliquée, mais il veut acter cette réforme afin « d'en garder l'ambition » : "Il faut au préalable considérer l'état où nous sommes ; parmi les difficultés de toute sorte qui nous gênent et qui nous empêche, il est impossible de réaliser dès maintenant autrement que sur le papier, l'œuvre d'ensemble dont nous devons garder l'ambition...". BODÉ (G), *L'Enseignement Technique, de la Révolution à nos jours*, Tome 2, 1928-1956, op. cit., pp. 311-316.

(3) Ce rapport, dit « Plan d'Alger », a été réalisé par une Commission (pilotée par M. Durry) créée le 21 janvier 1944, par René Capitant pour étudier la réforme de l'enseignement en France. Le chapitre 15 est entièrement dévolu à l'Enseignement Technique. Ibid., pp. 316-322.

(*) Notamment par la généralisation de la « scolarisation » des Centres de Formation Professionnelle (qui seront transformés en Centres d'Apprentissage) et des Ateliers-Écoles (infra).

égalité avec le « classique » et le « moderne », un cycle complet du technique, avec ses trois niveaux : élémentaire, secondaire et supérieur, ponctué par la création d'un baccalauréat technique⁽¹⁾.

Ainsi porté par le consensus en faveur de l'État avec la mise en place du principe de la planification, alimenté par une forte demande pour la généralisation de la scolarisation des apprentissages, l'Enseignement Technique va connaître pendant les treize années de la IV^e république des transformations et un essor remarquable. Toute une série de décisions vont être prises par delà les quelque dix projets de réformes du Système éducatif qui seront élaborés entre 1945 et 1959. Certes des contradictions restent nombreuses sur les besoins prioritaires de formation, des antagonismes entre les statuts des Établissements vont se révéler suite au niveau et à la délivrance de certains diplômes..., mais force est de constater que cette période va être considérée, par certains, comme une forme « d'âge d'or » de l'Enseignement Technique dans sa version des origines mais aussi comme les prémices d'une mutation qui s'ouvre à l'explosion des « Trente glorieuses⁽²⁾ ».

9-5-1) Une formation professionnelle déficiente : état de la question en septembre 1944.

Pour les Gouvernements de la Libération, la reconstruction et le rééquipement du pays constituent la priorité absolue. La *Formation Professionnelle* est la première clé qu'il faut saisir. Il faut faire vite, des structures existent et Vichy a laissé une situation non négligeable et en évolution. Mais avant d'aborder les premières initiatives gouvernementales, examinons tout d'abord l'état des moyens et les effectifs en formation :

- En 1940, la *Formation Professionnelle* compte 300 centres (réouverts ou créés).
- En 1944, c'est 897 centres qui accueillent 56 000 élèves (36 000 garçons et 20 000 jeunes filles), dont 65 centres spécialisés (inaptes, déficients, délinquants).
- En juin 1944, 110 000 enfants sont scolarisés dans les Écoles techniques, avec les 56 000 des *Centres de Formation Professionnelle* et les 190 000 qui suivent les *Cours professionnels* (Astier)⁽³⁾, c'est près de 356 000 élèves qui reçoivent une formation technique. On relève que la *Formation Professionnelle* et les *Cours Astier* regroupent les deux tiers des effectifs.

Si les effectifs scolarisés dans les *Écoles Techniques* et dans les *Centres de Formation Professionnelle*, pourraient sembler acceptables, force est de constater la faiblesse du nombre des élèves qui sont accueillis dans les *Cours professionnels* et qui sont censés aboutir à une qualification sanctionnée par un diplôme (loi Astier). Nous rappelons que pour le seul secteur productif, qui est prioritaire, la population active est, en 1946, de 12 200 000 personnes (population agricole comprise), avec seulement 190 000 élèves qui suivent les *Cours* en 1944, cela ne représente que 1,6% des effectifs de tout le secteur productif, ce qui est fort peu. Cette faiblesse relève surtout de la difficulté à organiser la formation par alternance. La carence est surtout liée aux entreprises qui éprouvent un

(1) Dans un chapitre précédent nous avons déjà montré l'homologie de ces deux textes sur la volonté d'instituer un baccalauréat technique (supra).

(2) Sur toute cette période voir : CHARLOT (B), FIGEAT (M), *Histoire de la Formation des Ouvriers 1789-1984*, op. cit.

(3) Ibid., p. 340.

embarras certain à assurer la part de la formation « pratique » qui leur échoit (supra). Ainsi, en 1946, alors que le pays a un besoin pressant d'un accroissement de sa « force de travail » on relève que : "sur les 600 000 jeunes qui atteignent, chaque année, l'âge de 14 ans, 250 000 se dirigent vers les professions agricoles où l'apprentissage est pratiquement inexistant, et 260 000 vers les professions industrielles ou commerciales où l'apprentissage ne leur est pas donné⁽¹⁾". En octobre 1946, 67% de la population active masculine et 73,6% de la population active féminine sont sans formation professionnelle⁽²⁾. D'après ce constat on pouvait penser que soit mise en place une nouvelle politique de formation générale et professionnelle de masse, sur le long terme, où l'orientation aurait une place prépondérante. Mais si le patronat et l'État déplorent le manque de main-d'œuvre qualifiée, ils estiment cependant, que la reconstruction rapide du pays exige la formation « accélérée » de spécialistes, immédiatement utilisables pour combler les besoins. Ainsi, à la Libération, la politique de reconstruction rapide du pays, repose sur un consensus : État, patronat, représentants de la classe ouvrière, qui conduit à l'utilisation intensive de la main-d'œuvre juvénile et au choix d'une formation accélérée d'ouvriers spécialisés et ce, au détriment de jeunes ouvriers qualifiés⁽³⁾. Pour être efficace, cette politique passe désormais par une large extension de la « scolarisation des apprentissages⁽⁴⁾ »..

9-5-2) La réorganisation administrative et pédagogique de l'apprentissage des métiers.

Pour affirmer le rôle de l'État dans la formation professionnelle, les gouvernements successifs, dans la suite du « Plan d'Alger », vont procéder à une succession de réformes qui vont marquer sur le long terme l'évolution de l'Enseignement Technique en France et en faire une singularité en Europe.

a) La création des Centres d'Apprentissage. Le 18 septembre 1944, les *Centres de Formation Professionnelle* publics, autonomes ou privés deviennent des *Centres d'Apprentissage* (CA). Avec les *Services de l'Orientation Professionnelle*, ils sont désormais rattachés à la Direction de l'Enseignement Technique au Ministère de l'Éducation Nationale⁽⁵⁾. Dans le même temps Hippolyte

(1) D'après le 1^{er} Plan Monnet, 1946-1950 (prolongé jusqu'en 1952 pour coïncider avec le plan Marshall).

(2) NAVILLE (P), *La Formation professionnelle et l'École*. PUF, 1948, 134 p.

(3) CHARLOT (B), FIGEAT (M), *Histoire de la Formation des Ouvriers 1789-1984*, op. cit., p. 343.

(4) Nous rappelons que dans les années trente, la CGT exprimait les plus grandes réserves sur les Établissements de l'Enseignement Technique (ÉPCI, ÉNP) car la scolarisation des apprentissages permettait « la constitution d'une aristocratie ouvrière, vouée aux tâches d'encadrement et donc inféodée au patronat ». Mais après la guerre, dans les mouvements de résistance, dans les syndicats ouvriers, notamment la CGT, l'Enseignement Technique devient un "enseignement prolétarien par excellence, enseignement du peuple travailleur, enseignement de classe..." Cette proclamation de René Girard au congrès de la CGT, en 1946, vise surtout les Centres d'Apprentissage désormais rattachés au Ministère de l'Éducation Nationale (18 septembre 1944). La CGT va conserver un pouvoir important dans l'organisation de ces Centres (infra). Voir aussi : PELPEL (P), TROGER (V), *Histoire de l'Enseignement Technique*, op. cit., p. 87.

(5). *Arrêté portant organisation de la Direction de l'Enseignement Technique*. BOEN n° 2, 12 octobre 1944, p. 128. Nous rappelons que les Services de l'Orientation et les Centres de Formation Professionnelle étaient sous Vichy, rattachés au Commissariat général à la jeunesse (supra).

Luc, l'emblématique directeur de la Direction de l'Enseignement Technique est mis à l'écart sans ménagement⁽¹⁾, il est remplacé par Paul Le Rolland, professeur dans une École d'Ingénieurs à Nantes et membre du PCF⁽²⁾. Dès lors les *Centres d'Apprentissage* font l'objet de toutes les attentions du Ministère de l'Éducation Nationale. En mai 1945, la direction de l'Enseignement Technique précise le public qui devra être scolarisé, les priorités et les missions qui leur sont désormais dévolues⁽³⁾ :

"(Les) Centres d'Apprentissage doivent constituer une part importante dans le système rénové de l'éducation nationale. Jusqu'à la veille de cette guerre, une grande partie de la jeunesse, celle qui sort de milieux populaires et devait bénéficier de la part de l'État républicain d'un intérêt particulier parce qu'elle est la moins favorisée, se trouvait livrée aux hasards de l'apprentissage dans les industries, chez de petits patrons et dans les cours professionnels échappant trop souvent au contrôle de l'État. Mon intention est de développer largement ces centres d'apprentissage, d'y former peu à peu la plus grande partie de la jeunesse qui se destine aux professions industrielles et qui, pour des raisons diverses, n'a pu entrer dans les écoles de l'enseignement technique. D'importants crédits seront assurés sur le budget de 1945 à ces établissements qui, par ailleurs, s'intègrent dans la structure nouvelle, régionale et départementale, des services de l'enseignement technique (...). L'enseignement est un. L'apprentissage tel que nous le concevons dans ces centres, est lui aussi, à sa manière, un enseignement complet et une éducation. Les centres sans être des écoles, devront constituer à leur niveau des foyers « d'humanités

(1) Avec le « limogeage » d'Hippolyte Luc s'achève un esprit de continuité qui avait fait la force et la réussite de l'Enseignement Technique (supra). Pendant quelque 24 années, la Direction de l'Enseignement Technique a été assurée par deux directeurs : Edmond Labbé (1920-1933) et Hippolyte Luc qui après avoir été son collaborateur lui a succédé (1933-1944). Si pour ces deux hommes l'Enseignement Technique était tout, pour H. Luc cette direction était l'œuvre de sa vie. D'après Henri Pierron, directeur de l'*Institut d'Orientation Professionnelle*, H. Luc « eut laissé passé tous les régimes pourvu que l'Enseignement Technique ne passât point ». C'est probablement ce qui explique qu'il soit demeuré à la tête de sa Direction jusqu'en 1944. Son « limogeage » laisse perplexe. Bien que mis en cause par certains dirigeants de Vichy et par les autorités allemandes tant en raison de ses sympathies francs-maçonniques que des origines juives de son épouse il est resté en poste jusqu'en avril 1944, date à laquelle il subit une grave opération. On lui interdit dès lors l'accès au Ministère et on le met en demi-traitement. Cette situation est maintenue par le Gouvernement provisoire. En mars 1945, il est convoqué devant le Conseil supérieur d'enquête du MEN, qui le réintègre dans son grade au 22 septembre 1945 mais en dehors de la Direction de l'Enseignement Technique au motif de « sa conception isolationniste de l'Enseignement Technique ». H. Luc décède le 20 février 1946. Pour H. Pierron, la maladie qui l'avait emporté trouvait peut-être son origine dans sa démission forcée. Sources : « Le cas particulier du Pupille L. » (LUC Hippolyte 1883-1946), in *Extrait du Bulletin de la Société des Sciences Naturelles et Historiques de l'Yonne*, vol. 132, 2000. Voir aussi PELPEL (P), TROGER (V), *Histoire de l'Enseignement Technique*, op. cit., p. 81.

(2) Le Gouvernement provisoire de la République pratiquait donc le changement dans la continuité : l'héritage vichyssois était conservé mais la rupture politique est fortement affirmée (limogeage de H. Luc) par la nomination d'un communiste à la tête de l'Enseignement Technique. D'après PELPEL (P), TROGER (V), op. cit., p. 88. Cette permanence de l'emprise des communistes, via la CGT, sur les Centres d'Apprentissage (puis sur les CET) va perdurer jusque dans les années 1970. On doit à Paul Le Rolland pendant les trois années de sa direction (1944-1947), une profonde réflexion sur la portée universelle de l'Enseignement Technique. Dans deux articles parus dans la revue « Technique, Art » de juin-juillet 1947, on relève notamment les deux citations suivantes : "Il n'y a qu'une jeunesse, il ne doit y avoir qu'une école et une liaison intime, profonde, doit être réalisée entre tous les ordres d'enseignement" et "Notre enseignement technique va de plus en plus imprégner les autres ordres d'enseignement, fraternellement uni à eux et dans la pleine conscience du rôle qu'il a à jouer sur le plan général de la formation humaine". D'après Wikipédia, le 1^{er} mai 2012.

(3) Extrait de la *Circulaire relative à l'organisation des Centres d'Apprentissage*, 7 mai 1945. Sources : *BOEN* n° 34, 7 juin 1945, pp. 2202-2204.

techniques », intégrés dans l'ensemble du système éducatif de la nation. Il importe donc que les inspecteurs d'académie aient visité au moins quelques-uns des établissements de cette catégorie situés dans leur département et qu'ils accordent aux centres d'apprentissage un intérêt réel et permanent."

Le 21 février 1949, les *Centres d'apprentissage* reçoivent un statut qui les intègre, enfin, officiellement dans l'Enseignement technique⁽¹⁾ :

"art. 1^{er} – Les Centres d'apprentissage sont des établissements d'enseignement technique (...) ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles. Ils ont pour objet de former des ouvriers, ouvriers qualifiés et employés aptes à exercer les métiers et à remplir les emplois à caractère industriel, commercial et artisanal. La formation dispensée dans les centres d'apprentissage comprend l'enseignement technique, théorique et pratique d'une profession déterminée et un enseignement général comportant la formation physique, intellectuelle, morale, civique et sociale des jeunes gens complétée pour les jeunes filles, par une formation ménagère".

Désormais l'Enseignement technique proprement dit comprend dès lors, en 1949, trois types d'établissements : les Centres d'Apprentissage, les Collèges Techniques et les Écoles Nationales Professionnelles...

b) La création des Écoles Normales Nationales d'Apprentissage (ÉNNA), 2 novembre 1945. La scolarisation des « apprentissages » oblige, à l'instar des autres établissements de l'Enseignement Technique, à donner une formation pédagogique aux maîtres qui enseigneront dans ces nouveaux Centres d'Apprentissage, tant pour l'enseignement général que (et surtout) pour l'enseignement pratique. C'est dans ce but que l'ordonnance du 31 mars 1945 portant sur la fixation du budget avait prévu l'ouverture de cinq Écoles Normales d'Enseignement Professionnel*. Le deux novembre 1945 c'est chose faite⁽²⁾. Quatre ÉNNA masculines s'ouvrent à : Nantes, Paris, Lyon et Strasbourg, et une féminine : à Paris⁽³⁾. À chaque ÉNNA est annexé un Centre d'Apprentissage (établissement d'application). Dans un premier temps, des stages de quatre mois sont réservés aux maîtres qui viennent d'être recrutés et à ceux qui sont déjà en fonction ; dans un deuxième temps, chaque professeur recruté (par concours) devrait y faire un stage obligatoire d'une année, avant d'être affecté dans un établissement...

c) La création d'un corps de Conseillers de l'Enseignement Technique. Après avoir résolu la formation des nouveaux maîtres il reste à opérer le contrôle des Centres d'Apprentissage. Il s'agit d'assurer les orientations, de définir les nouveaux programmes, de contrôler les professeurs et surtout de garantir le niveau des diplômes délivrés (CAP). Pour éviter que perdure la mainmise des représentants des professions sur la formation dispensée dans ces nouveaux Centres, le Ministère

(1) *Loi relative au statut des Centres d'apprentissage*, 21 février 1949. Sources : JO n° 46 du 22 février 1949.

(2) *Ordonnance portant création des Écoles Normales Nationales d'Apprentissage*, 2 novembre 1945. Sources : JO n° 258, 2-3 novembre 1945.

(3) Par la suite, une ÉNNA féminine s'ouvrira à Toulouse. Quant à l'ÉNNA de Strasbourg, pour des raisons budgétaires, elle fermera en 1950. En 1968, une ÉNNA est ouverte à Lille, dans un Lycée, mais faute de place les professeurs techniques adjoints seront formés dans une annexe à Valenciennes.

(*) Ecole Normale d'Enseignement Professionnel (ÉNEP) mais l'usage a consacré le vocable d'École Normale Nationale d'Apprentissage (ÉNNA).

décide de modifier le recrutement et les missions du corps des Inspecteurs de l'Enseignement Technique pour les confier à des fonctionnaires recrutés sur « titres* ». Mais pour éviter « l'exclusion » des représentants des professions⁽¹⁾ à la formation des ouvriers, le Ministère de l'Éducation Nationale institue pour ces derniers un corps de *Conseillers de l'Enseignement Technique* avec pour mission principale « d'assurer la liaison indispensable entre la profession ou le groupe de professions » avec l'administration (la nouvelle Inspection principale de l'Enseignement Technique) :

Circulaire relative aux attributions des Conseillers de l'Enseignement Technique (21 janvier 1946)⁽²⁾ :

"Le corps des conseillers de l'enseignement technique va succéder au corps des inspecteurs régionaux et départementaux de l'enseignement technique (...). Je me plais à rendre ici un particulier hommage aux hommes qui ont apporté sans défaillance une si large collaboration à l'organisation de l'enseignement technique en France, collaboration d'autant plus précieuse qu'elle était désintéressée. Mais je ne saurais oublier que le conseiller de l'enseignement technique est un collaborateur bénévole de mon administration, que le temps qu'il consacre à l'enseignement technique est prélevé sur celui que requièrent ses occupations professionnelles. Aussi, ai-je saisi avec empressement la possibilité que m'offrait l'institution d'un cadre d'inspecteurs fonctionnaires, de limiter à des tâches non seulement compatibles avec leurs situations respectives, mais qui seront plus particulièrement fonction de leurs occupations, la mission des conseillers de l'enseignement technique (...). À l'intérieur de sa circonscription, la collaboration que le conseiller veut bien apporter à mon administration s'exercera dans les formes suivantes :

- 1) En premier lieu il assurera la liaison (...) entre mon administration et sa profession ou son groupe de professions. À cet effet :
 - a) Il fera connaître à l'inspecteur principal ou à l'inspecteur de l'enseignement technique les besoins des activités qu'il représente, il suggérera les moyens qui lui paraissent propres à y répondre. Il signalera les lacunes des organisations existantes, préconisera des améliorations qui peuvent leur être apportés, pour faire face soit à des besoins accrus de main-d'œuvre, soit à des modifications dans la technique des entreprises. Il lui appartiendra en bref de fournir à l'inspecteur de l'enseignement technique les éléments nécessaires à l'équipement de sa région ;
 - b) Il informera les organismes représentatifs de sa profession ou de son groupe de professions des mesures prises par l'administration et contribuera à leur mise en vigueur.
- 2) En tant que spécialisé dans une branche de notre économie, il jouera le rôle de conseiller-expert de l'inspecteur fonctionnaire pour les métiers qui relèvent de cette branche (...)"

d) Le nouveau statut des Inspecteurs Principaux et Départementaux de l'Enseignement Technique (IPET et IET). Si le décret du 28 mars 1946 définit le nombre de Inspecteurs Principaux à 20 et celui des Inspecteurs à 100, ainsi que les modalités du recrutement⁽³⁾, il faut revenir à la

(1) La loi du 18 mars 1946 qui institue le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale et Conseils d'Enseignement ne comprend aucune représentation des professions (exclusion). Mais pour pouvoir quand même assurer les liens entre la profession et l'apprentissage, des *Commissions Nationales Consultatives d'Apprentissage* sont mises en place en 1946-47. Dans ces commissions siègent des représentants de l'État, du patronat, des salariés, des enseignants et des parents d'élèves. En 1948, sur la proposition de la CGT, ces commissions deviendront : *Commissions Nationales Professionnelles Consultatives* (CNPC). Ces Commissions sont censées couvrir l'ensemble des métiers qualifiés, elles ont pour tâche principale d'élaborer les programmes types des formations (infra).

(2) D'après le *BOEN* n° 8, du 28 janvier 1946.

(3) Le recrutement s'effectue parmi les personnels de l'Éducation nationale ou parmi les ingénieurs diplômés, issus d'une École figurant sur une liste agréée et ayant exercé une activité de plus de huit années dans l'industrie. La titularisation s'effectue après deux années déléguées dans lesdites fonctions. D'après le *BOEN* n° 20 du 4 avril 1946.

(*) Nous rappelons que les IET définis par le décret du 17 février 1921 étaient jusqu'alors issus du monde de l'entreprise et que leurs fonctions étaient bénévoles (supra).

Circulaire du 21 janvier 1946 instituant les Conseillers de l'Enseignement Technique, pour en appréhender leurs principales attributions dont celle d'assurer la présidence générale des CAP :

Les principales attributions des Inspecteurs de l'Enseignement Technique « fonctionnaires » (extraits) :

I – Commissions locales professionnelles : Il est membre de droit. S'il s'avère une difficulté dans la participation aux assemblées, un Conseiller de l'Enseignement technique pourra être désigné à sa place, ce dernier devra rendre compte de l'activité de la commission à l'IET (...).

II – Chambres des Métiers : L'Inspecteur fonctionnaire de l'enseignement technique est membre de droit de la Chambre des métiers de sa circonscription. En cas d'empêchement il pourra être remplacé par un Conseiller de l'Enseignement technique (...). (il) examine les demandes de subventions, il contrôle l'utilisation de la taxe d'apprentissage (...).

- Certificat d'Aptitude Professionnelle : l'IET est chargé d'organiser les examens, il est président du jury général (circulaire n° 4 du 1^{er} janvier 1944). Les jurys particuliers constitués par profession ou groupe de professions sont présidés par un Conseiller de l'ET.

- Brevet Professionnel : Chaque jury est présidé par l'IET, toutefois certains jurys (sur proposition de l'IET) pourront être présidés par un Conseiller de l'ET qualifié (...).

Dans la conclusion de la Circulaire du 21 janvier 1946, le Ministre n'oublie pas de rappeler, que cette nouvelle réorganisation doit être basée sur « une collaboration étroite » et de « confiance mutuelle » entre les services de l'Inspection principale, de l'Inspection de l'Enseignement technique et les Conseillers de l'Enseignement technique. Comme pour parfaire cette nouvelle « collaboration » les nouveaux Conseillers de l'ET se voient « gratifier » de la « franchise postale » et aux remboursements de leurs « frais de déplacement et de séjour » dans l'exercice de leur fonction...

9-5-3) Les ÉNP et les Collèges Techniques qui confortent leur place dans l'ordre du « secondaire ».

Dans la suite du « Plan d'Alger », qui prônait une égalité des élèves dans la poursuite des études : classiques, modernes ou technique, il est créé en mai 1946 : un baccalauréat « mathématiques et technique⁽¹⁾ ». Ce baccalauréat a la particularité d'associer à un enseignement scientifique, un enseignement technique en dessin industriel et en technologie avec une initiation aux travaux pratiques. Cette préparation est assurée par les classes de TM (Technique-Mathématiques) et elle permet de valoriser aussi les études des élèves des ÉNP⁽²⁾ voire ceux de certains Collèges Techniques admis dans les sections de préparation au concours des arts et métiers où pour une poursuite d'études supérieures... En 1952, dans le souci de bien hiérarchiser les trois composantes la filière du « technique » : Centres d'apprentissage, Collèges Techniques et Écoles Nationales Professionnelles, plusieurs mesures sont prises pour tenter de donner un caractère « élitiste » à cette filière en pleine égalité, dans l'ordre du secondaire, au « classique » et au « moderne ».

a) Le renforcement « élitiste » de l'Enseignement technique. Dans une note du 25 mai 1949⁽³⁾ qui engage la nécessité de réformer les programmes d'enseignement des Collèges Techniques et des

(1) JO n° 106 des 6-7 mai 1946 et JO n° 115 du 17 mai 1946. Ce baccalauréat est l'ancêtre du bac E.

(2) Et des ÉNH (infra).

(3) Note du 4^e Bureau, AN F 17^{bis} 14 292. In BRUCY (G), *Histoire des diplômes de l'Enseignement Technique...*, op. cit., p. 131-132.

ÉNP, il est affirmé qu'il doit y avoir une adéquation parfaite entre les niveaux de formation et les qualifications industrielles telles qu'elles sont définies dans les grilles « Parodi » : *"À une hiérarchisation des qualifications industrielles doit correspondre une hiérarchie des écoles chargées de la formation du personnel industriel"*. Dans cette logique il est alors défini « trois cycles de formation » auxquels doivent correspondre « trois types d'établissements » :

- 1°- La formation de l'Ouvrier qualifié, sanctionnée par le CAP, est dévolue au Centre d'Apprentissage ;
- 2°- La formation de l'Ouvrier hautement qualifiée, sanctionnée par le BEI, est du ressort du Collège Technique ;
- 3°- La formation du Technicien, sanctionnée par un nouveau diplôme, ressortirait de l'ÉNP.

Ainsi, dans ce projet « réapparaît » le terme générique de « technicien⁽¹⁾ ». Cette « nouvelle » formation technique, de haut niveau, serait placée entre l'ouvrier hautement qualifié et l'ingénieur.

b) La création des Brevets de Techniciens⁽²⁾. Alors que le Baccalauréat « Mathématiques et techniques » ressortissait du cadre général des autres baccalauréats, en 1952, le Ministère de l'Éducation Nationale, dans la suite de sa *Note* du 25 mai 1949, décide de créer un nouveau diplôme mais spécifique à l'Enseignement Technique : le Brevet de Technicien. Cette formation sanctionne une formation supérieure de deux années après l'obtention du diplôme d'ÉNP⁽³⁾, ou de trois années après l'obtention du BEI. Ainsi les ÉNP et les CT se trouvent désormais, totalement intégré dans l'ordre du « secondaire », mais aussi « concurrents » dans la formation des techniciens...

c) L'allongement des durées de scolarité⁽²⁾. Mais pour que l'intégration dans l'ordre du secondaire soit totale encore faut-il qu'il y ait parité dans la durée des formations. Dès lors la scolarité en Collège Technique est fixée à 4 années, à partir de la 4^{ème}. À l'instar du baccalauréat, le BEI est scindé en deux parties : le BEI probatoire qui correspond à la classe de seconde et le BEI définitif qui se place au niveau de la première. Pour les ÉNP, la scolarité passe à 5 années, toujours à partir de la 4^{ème}. L'obtention du DEB correspond désormais à la classe terminale du lycée au même niveau que l'obtention du baccalauréat « Technique Mathématiques », il permet l'accès aux « cadres moyens ».

9-5-4) Quelques éléments de réflexion sur les réformes engagées dans l'Enseignement technique au milieu des années 1950.

Si le recrutement de l'Enseignement Technique est toujours considéré, globalement, comme étant sensiblement plus populaire que celui de l'Enseignement secondaire, on observe qu'avec la

(1) La nécessité de former des « techniciens » en France n'est pas nouvelle, elle date surtout du début du XX^e siècle. Nous rappelons que l'ÉNH de Besançon était fort novatrice dans ce domaine puisque cette disposition a été déjà été imaginée par M. Lossier lors de la première nationalisation de l'École. Dès son arrivée à la tête de l'Établissement, en 1912, Louis Trincano l'a réellement initiée (supra). Sa mise en place est pérennisée dès la fin de la Grande Guerre afin de permettre aux élèves titulaires du DEB d'intégrer la classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie (supra). Voir aussi le discours de E. Labbé sur les besoins de l'industrie en « techniciens » (supra).

(2) 19 février 1952. Sources : *BOEN* n° 9, 28 février 1952.

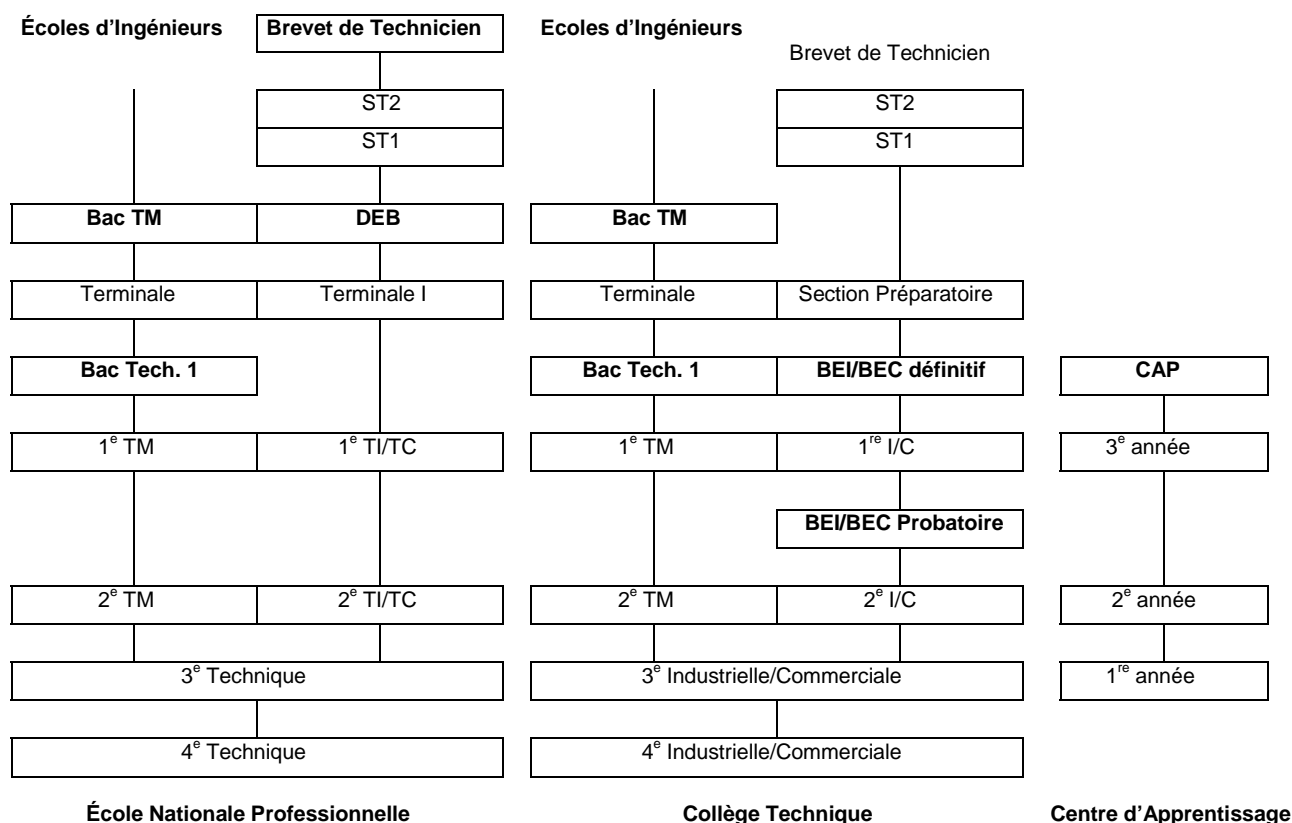
(3) En 1962, ce Brevet de Technicien sera converti en Brevet de Technicien Supérieur, quant au DEB il sera transformé en Brevet de Technicien (infra).

scolarisation des Centres d'Apprentissage et la création des Brevets de Techniciens, on crée une véritable hiérarchisation des formations. Pour Pierre Naville cette « hiérarchisation » ouvre à une partie de la population ouvrière la voie de l'ascenseur social⁽¹⁾ :

"Tout se passe en définitive comme si les Centres d'Apprentissage étaient surtout réservés à la masse à peine qualifiée et les Écoles Nationales Professionnelles aux jeunes gens d'origine plus élevée, les Collèges tenant le milieu (...). En fait, (l'enseignement technique) sélectionne surtout ce que les uns appelleront une "élite", d'autres, une "aristocratie" de la classe ouvrière à laquelle se trouvent mêlés de très importants contingents provenant de milieux petits-bourgeois ou paysans. À certains égards l'Enseignement Technique est le lieu de croisement de milieux qui « montent » du prolétariat vers les couches ouvrières supérieures ou vers la petite bourgeoisie, et celles qui « descendent » de la petite bourgeoisie vers les milieux ouvriers"...

Au milieu des années 1950, la nouvelle carte des principales formations de l'Enseignement Technique permet aux meilleurs élèves de choisir une filière d'excellence. Ils ont désormais le choix entre la voie qui peut les mener au statut de « technicien », ou bien celle du baccalauréat qui peut les conduire aux études supérieures (facultés, écoles d'ingénieurs...). L'Enseignement Technique fait désormais pleinement partie de l'ordre du « secondaire »...

a) Organigramme comparé des formations entre : ÉNP, Collège Technique et CA, en 1957* :



BEI/BEC : Brevet d'Enseignement Industriel ou Brevet d'Enseignement Commercial ; BT : Brevet de Technicien ; DEB : Diplôme d'Élève Breveté ; ST : Section de Technicien ; TM : Baccalauréat Technique Mathématiques ; TI/TC : Technique Industrielle/Technique Commerciale.

(1) Naville (P), « Quelques problèmes de l'Enseignement technique », in *Revue Esprit*, n° 6, juin 1954.

(*) La nouvelle réforme prend effet à la rentrée d'octobre 1952. Les premières cohortes des ÉNP touchées par ladite réforme passent le DEB rénové en 1957 et peuvent poursuivre en Brevet de Technicien. D'après BRUCY (G), *Histoire des diplômes...*, op. cit., p 194.

b) Incidences des réformes sur l'ÉNH de Besançon. L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon va subir, plus que tout autre Établissement similaire, de plein fouet toutes ses mutations. De par sa spécificité elle était, depuis une trentaine d'années, la seule École de type ÉNP à avoir une formation spécifique de « Technicien » qui permettait, par l'originalité de son organisation administrative, une suite d'études pour devenir ingénieur. En présentant la particularité d'être inscrite dans un « Groupement d'Établissements », chaque modification qui touche le Collège Technique et Moderne voire les Ateliers-Écoles (transformés en Centres d'Apprentissage) ou l'Institut de Chronométrie, occasionne désormais des répercussions sur l'ÉNH (recrutements, réorientation des élèves, statuts des établissements, diplômes...). À contrario, toute modification statutaire de l'ÉNH⁽¹⁾ entraîne, elle aussi, une réorganisation du Groupement (infra).

9-6) Le renouveau de la production horlogère en Franche-Comté de 1945 à 1959.

Dès la guerre achevée, l'horlogerie comtoise s'efforce de retrouver son dynamisme d'antan. Les différents centres de production se réorganisent et si Besançon n'a de cesse à vouloir faire luire de nouveau son nom comme capitale incontestée de l'horlogerie française force aussi est de constater que le Haut-Doubs n'est pas en reste. Organisés au sein de différents syndicats et autres groupements, les fabricants horlogers multiplient les initiatives dont le principe annuel d'une exposition horlogère qui regroupe les principales fabrications. Produire est bien, mais cela ne saurait suffire. Pour pouvoir affronter la concurrence (notamment suisse), les fabricants s'efforcent à vouloir améliorer la qualité de leurs produits et pour cela ils n'oublient pas de s'appuyer sur les expertises de l'Observatoire National de Chronométrie et sur le Comontre transformé dès la fin de la guerre en « Cétéhor* ». Dès le début des années 1950 l'horlogerie comtoise semble avoir retrouvé son dynamisme, le fait est souligné par les exportations qui sont en nette progression. Avec l'activité recouvrée on observe aussi une mutation dans les modes de production et une recherche approfondie dans l'amélioration des principes physiques liés à « la mesure du temps ». À Besançon, à l'instar des grandes fabriques américaines, on s'efforce d'appliquer le principe de « l'usinage transfert » à la production sérielle des mouvements de montre et à leurs montages. Quant à l'organe régulateur (balancier-spiral), « chef d'œuvre » de la réponse mécanicienne au « séquençement » du temps, on tente maintenant de lui substituer les lois de l'électromagnétisme : la montre, après les pendules, entre dans l'ère de la recherche « électronique** »... Pendant toute cette période, on ne saurait passer sous silence le rôle majeur joué par l'entreprise *Lip* pour le rayonnement de l'horlogerie et de Besançon. Si la qualité des produits fabriqués et les axes de sa recherche retiennent toute l'attention, on ne saurait cependant ignorer les techniques de vente et la forme publicitaire qui sont utilisées par cette entreprise (surtout par son emblématique directeur : Fred Lip) pour valoriser : sa

(*) Centre Technique de l'Industrie Horlogère (l'acronyme se prononce : cétéhor, infra).

(**) En 1952, la première montre européenne électrique fabriquée par *Lip* avait pour nom « Électronique Lip R 27 » (infra).

marque, mais aussi : Besançon, l'ÉNH, l'Observatoire et l'Institut de Chronométrie... Dans le bouillonnement des années 1950 (supra) c'est aussi le visage industriel de Besançon qui s'affirme. Si l'horlogerie tient la corde, pour produire, il faut de l'outillage et des machines spécialisées. La mécanique de précision, le découpage (mais aussi le décolletage) continuent leur développement et très vite ces productions s'affranchissent des seules commandes de l'horlogerie pour d'autres secteurs où la demande est très forte comme l'électroménager et l'électromécanique... Ainsi à la fin de ladite décennie on observe que si Besançon reste confirmée comme le premier centre national la production industrielle horlogère, la ville s'impose aussi dans le domaine de la mécanique de précision. Elle s'empare du concept du « micron ». Le terme « micromécanique » est parfois utilisé (infra), on l'associe désormais à « l'appareillage » et à « l'automation ». On réalise les premiers « micro-systèmes complexes » qui préfigurent les « microtechniques ». C'est cet ensemble de compétences, associé à la qualité des outils de formation et de recherche, présents dans la Ville (École d'Horlogerie, Institut de Chronométrie, Observatoire, Cétéhor...), qui attirent l'attention de l'*US. Time Corporation*. Cette firme américaine, premier fabricant de montres au monde, cherche à s'implanter en France. Après une étude de marché méticuleuse, c'est Besançon qui l'emporte. Elle y établit une filiale : *Kelton-Timex*, qui deviendra le premier centre européen de production de montres (infra). Avec *Kelton* c'est plus qu'une nouvelle manufacture horlogère qui s'installe à Besançon. Avec un produit à bon marché, relativement fiable, produit en grande série, c'est surtout un nouvel usage de la montre comme objet de mode, ponctué par des slogans, avec un nouveau concept de vente qui s'implante* et qui va transformer les usages de la vente horlogère... Pour traiter de cette période, nous traiterons dans un premier temps de la situation horlogère au sortir de la guerre et du rôle éminent joué par le Cétéhor et l'Observatoire National de Chronométrie pour fédérer les actions afin de retrouver une bonne dynamique. Nous traiterons ensuite des premiers résultats chiffrés obtenus, de la nature et de la qualité de la production. Nous déclinons les évolutions de quelques entreprises, sur l'état de leur recherche, avec quelques commentaires sur les responsables qui les animent. Nous examinerons les évolutions industrielles de Besançon en ciblant quelques entreprises qui se consacrent à la mécanique de précision. Enfin nous regarderons le rôle joué par certains acteurs dans le cadre institutionnel de leurs fonctions et qui ont contribué à la remise en marche d'une économie redevenue florissante...

9-6-1) Une situation horlogère précaire au sortir de la guerre.

La guerre a fortement ébranlé la fabrique bisontine. Les Allemands ont pris la direction des Établissements *Lip*, la principale manufacture de la ville. Toute la production des montres et des pièces détachées est surveillée et une grande partie de la fabrication est dirigée sur l'Allemagne. Par

(*) "Vous vous changez, changez de Kelton ». Ce slogan est suriné sur les ondes radio et fait florès dans les revues à la mode. La vente ne passe plus par le réseau des horlogers-bijoutiers, mais via les commerces, « drugstores » et autres Bureaux de tabac (infra).

delà ces contraintes, la filière horlogère comtoise a cependant réussi à sauvegarder une certaine cohésion malgré les restrictions matérielles, le manque de main-d'œuvre et la lourde férule allemande. Cette cohésion, il faut tout d'abord aller la rechercher à travers un organisme : le Comontre et à l'inlassable action d'André Donat, son directeur. Grâce aux statuts dudit Comontre⁽¹⁾, André Donat va devenir le point de passage obligé et le lien indispensable entre tous les partenaires. Non seulement il va œuvrer pour sauvegarder l'essentiel de la production mais il va encore faciliter toute la recherche horlogère. Celle-ci, loin de se scléroser, va se perpétuer, bien à l'abri du regard des Occupants, pour enfin donner toute sa vigueur dès la liberté retrouvée⁽²⁾. Outre sa position clé pour coordonner les demandes et les actions des industriels horlogers, André Donat a su s'adjoindre l'aide et les conseils judicieux d'universitaires éminents comme Jules Haag et René Baillaud, pour ce qui touche aux sciences horlogères, quant à la formation professionnelle nous avons vu combien il a pu s'appuyer sur l'expertise de Louis Trincano pour répondre à la demande des industriels⁽³⁾. Un dernier point est à préciser : quelle était la situation des entreprises horlogères et des horlogers (nature et nombre), à Besançon, pendant la guerre ? Dans notre recherche peu d'indications chiffrées ont été relevées parmi tous les documents exploités. Les entreprises ne semblent livrer que le strict minimum des informations les concernant (ce qui est fort compréhensible*). Pour essayer de bien appréhender l'état de la question horlogère au sortir de la guerre examinons la situation (en nombre) des entreprises et des spécialités connexes, telle qu'elle nous est donnée par *l'Indicateur Fournier du Doubs*⁽⁴⁾, en 1943. On relève une trentaine de spécialités répertoriées**. Quelques entreprises se

(1) À l'origine le Comontre (27 août 1940) avait surtout pour but de : recenser les entreprises et leurs moyens de production, l'état des stocks et de la main-d'œuvre, d'arrêter les programmes de production et de fabrication, d'organiser l'acquisition et la répartition des matières premières... (supra).

(2) Malgré l'Occupation, André Donat ne se borna pas au sein du Comontre à fixer les tarifs, recenser les moyens et répartir les matières... En prenant appui sur la loi du 17 novembre 1943, portant sur la « gestion des intérêts professionnels », il reprit au sein du Comontre les activités et les projets qu'ils avaient initiés dans le cadre du *Bureau des Études Horlogères*. Ces travaux furent utilisés lors de la création du Cétéhor. Sur ce point voir *Le CETEHOR a Cinquante ans*, op. cit., p.11.

(3) Voir la réforme de l'apprentissage horloger lors de son témoignage lors du procès de Louis Trincano (supra).

(4) ADD, *Annuaire Fournier du Doubs, 1943*, 1630 PR 5.

(*) Sur la nature et la stricte confidentialité des productions on a quelques témoignages, à *posteriori*, qui ont été révélés lors de manifestations sympathiques, comme la remise de décoration, ou hélas plus tristes, rapportés lors des funérailles des acteurs de cette époque. Mais à la lecture de ces témoignages, l'historien reste interrogatif (voire dubitatif) car il aurait aimé avoir plus de précision sur certaines possibilités qui relèvent à n'en pas douter de l'exploit. Ainsi, comment cette entreprise, bisontine, spécialiste du « découpage de tôles au silicium », pouvait-elle dans le cadre drastique des restrictions et de contingentement des matières d'œuvre déclarer qu'elle : « travaillait aussi pour les Anglais » sans savoir comment la matière d'œuvre était détournée et comment les pièces étaient acheminées ?

(**) Marchands horlogers ; Commissionnaires ; Fabricants de montres ; Aiguilles ; Cadrons ; Canons-olives ; Échappements cylindre ; Échappements à ancre ; Équarisseurs ; Forets ; Fraises ; Pièces d'horlogerie ; Ressorts ; Émeri, rouge à polir ; Spiraux ; Secrets ; Plaques de cuivre ; Horlogers rhabilleurs ; Affineurs-dégrossisseurs, marchands d'or et d'argent ; Bijoutiers-réparateurs ; Laveurs de cendres, essayeur ; Doreurs-argenteurs ; Émailleurs ; Emboîteurs ; Finisseurs de boîtes d'or ; Graveurs-décorateurs ; Guillocheurs ; Monteurs de boîtes ; Pose de verre de montre, Régleur ; Réparation des boîtes de montre ; Sertisseur-pierriste.

sont spécialisées dans plusieurs secteurs. Certaines fabrications ne sont exécutées que par une seule entreprise, voire un seul atelier ou même une seule personne (artisan). Il est donc difficile d'établir le nombre d'emplois précis qui ressortit de l'horlogerie et de ses parties connexes, mais on peut l'estimer. Examinons tout d'abord les entreprises censées être les plus pourvoyeuses d'emplois :

1°- Les Fabricants d'horlogerie : ils sont 36 à être répertoriés. Dans la liste on relève notamment : *Altus* (montres) ; *Bossy* (fils) ; la *Compagnie Industrielle Horlogère* (CIH, Guinard à Tarragnoz) ; *Cramer, manufacture Luxia* (Tarragnoz) ; *Dodane R.* (avenue Clemenceau), *Établissement Fed* (Devins, avenue Villarceau) ; *Établissement Fontainargent* ; *Friez et Prudhon* (Chastres-Montjoux) ; *Leroy et Cie* (square St Amour) ; *Lapanouse* (Weber-Frey, rue de l'Avenir) ; *Lip SA* (Boichat-Schmidlin, rue des Chalets) ; *Perfex* (Froidevaux-Janneras) ; *Quartier Frères* (rue Baigue) ; *Établissement Sarda* (avenue Carnot) ; *Simonet* (rue de Lorraine) ; *Tribaudeau* (rue des Fontenottes), *UTI* (Contamine, rue des Villas) ; *Société Zénith* (Perrenoud, chemin des Ragots)...

2°- Les Fabricants d'aiguilles : Ils sont deux, *Huguenin Fils et Cie* (rue Gambetta) ; *Jeanneret et Berthoud* (rue des Villas).

3°- Les Fabricants de ressorts : Ils sont deux, *Augé A* (rue Pasteur) ; *Billon et Fils* (rue de la Mouillère).

4°- Fabricants de spiraux : Une seule entreprise, la *Société Anonyme des Spiraux Français* (rue Suard).

5°- Fabricants d'échappements : cylindre (trois entreprises), à ancre (une seule entreprise).

6°- Fabricants de boîtes de montre, affineurs et marchands d'or et d'argent : Deux entreprises principales, La *Société Générale des Monteurs de Boîtes d'Or* (rue Gambetta) ; la *Société Bisontine des Monteurs de Boîtes* (rue Gambetta).

7°- Fabricants de cadrans : Quatre entreprises dont deux plus importantes : *Beauchesne et Bredillot* (SIFOP, rue Voirin), et la *Société Industrielle Bisontine* (rue des Villas).

Un premier commentaire. Nous n'avons pas d'éléments chiffrés du nombre des personnels qui œuvre dans ces différentes entreprises. Avec la guerre, le personnel s'est raréfié dans les ateliers mais il en est qui travaille à façon à domicile. Pour *Lip*, on peut estimer à quelque 450 personnes présentes rue des Chalets*. Pour *Zénith*, compte tenu des chiffres recueillis⁽¹⁾ avant et après la guerre elle pourrait accueillir près de 90 personnes. Les deux Sociétés sises à Trépillot (*Cramer et CHI*, ancien établissement *Geismar*), toujours compte tenu des informations glanées semblent être en capacité d'employer, à elles deux, quelque 120 personnes. *Tribaudeau*, *Dodane*, *Sarda*, par rapport à leurs productions semblent être en mesure de faire œuvrer dans leurs ateliers quelque 40 personnes chacune (moyenne). Pour les autres entreprises, on peut estimer qu'elles emploient en moyenne une quinzaine de personnes, ce qui nous donne pour l'ensemble des fabricants horlogers répertoriés, un peu plus de 1 250 personnes (hypothèse basse).

Concernant la production : « des aiguilles, des ressorts et des spiraux », toujours en fonction des éléments recueillis, *Huguenin et Fils* font travailler quelque 50 personnes ; *Jeanneret et Berthoud* (qui deviendra *Universo*) : une vingtaine ; *Augé et Billon* : pour les deux entreprises, une trentaine de personnes. Quant aux *Spiraux Français* c'est une belle entreprise et on estime qu'elle emploie une quarantaine de personnes. Pour ces trois secteurs on arrive à quelque 140 personnes.

Pour les « boîtes de montre », les deux sociétés concernées sont puissantes et les outillages

(1) Sur la *France Horlogère* (comme le n° 40, février 1949) et enquêtes orales auprès des témoins de cette époque.

(*) En 1930, l'entreprise *Lip* comptait près de 300 personnes (supra). Compte tenu de l'évolution de l'entreprise et des circonstances de la guerre (l'entreprise est sous le contrôle allemand, une partie du personnel a rejoint Fred Lip dans une autre entreprise – *Saprolip* à Issoudun, qu'il a créé en 1939, et qui se trouve être en zone libre, infra), cette estimation nous semble raisonnable.

nombreux. Elles sont assez équivalentes quand bien même la *Société Générale Or* semble être plus importante en nombre de personnes. On peut estimer qu'à elles deux, elles emploient la centaine de personnes. La fabrication des « échappements » (ancre et cylindre) est partagée entre quatre entreprises. Là encore l'estimation pour l'ensemble tourne autour de la cinquantaine de personnes. Pour les secteurs de la « boîte et de l'échappement », on arrive à quelque 150 personnes.

Pour les « cadrans », eu égard à la diversité et au volume de la demande, on peut estimer à quelque 70 personnes qui œuvrent dans cette branche.

Pour les sept premiers secteurs étudiés nous arrivons à une estimation de 1 610 personnes qui œuvrent dans ce qu'on peut appeler des « Fabriques*».

Examinons ensuite les autres secteurs qui ressortissent du commerce et de l'artisanat :

8°- Horlogers-Rhableurs : Ils sont 57 à être répertoriés. Ils travaillent seuls voire avec un ou deux compagnons. Ce qui peut nous donner quelque 90 personnes.

9°- Marchands horlogers ; Commissionnaires : Là encore ils peuvent travailler seuls ou avec l'aide d'une ou deux personnes. Les marchands sont 13, et les commissionnaires : 7. On peut estimer à 40 personnes qui œuvrent dans ce secteur.

10°- Bijoutiers réparateurs** : Ils sont 10 à être répertoriés. Comme pour les horlogers-rhableurs ils travaillent seuls ou avec un ou deux compagnons : estimation totale : 20 personnes.

11°- Fabricants de pièces d'horlogerie : Ce sont 17 ateliers spécialisés le plus souvent dans une fabrication spécifique. Là encore il est difficile d'établir le nombre de personnes employées. On peut partir sur la base d'une moyenne de 3 personnes par atelier. Estimation : 50 personnes.

12°- Secteurs connexes : monteurs de boîtes, poseurs de verre, graveurs, fabricants de forets, d'équarisseurs... Dans la vingtaine spécialités qui restent et qui sont attachées à la production horlogère, il est très difficile d'estimer le nombre des personnes qui ressortissent de ces métiers. Souvent un seul atelier (avec un seul artisan), est répertorié pour une production : forets ; équarisseurs ; canons-olives ; laveur de cendre-essayeur*** ; finisseur de boîte d'or... Parfois on relève plusieurs ateliers de : guillocheur ; sertisseur-pierriste..., voire une dizaine comme pour : la pose des verres de montre (13) et les graveurs-décorateurs de boîtes (14). Si pour l'ensemble de ce dernier secteur on part sur la base de la centaine de personnes, nous pensons être dans la bonne fourchette.

Estimation globale des emplois « horlogers » et « connexes » en 1943, à Besançon : Lorsque que l'on fait le total de nos estimations nous arrivons à quelque 1 900 personnes, ce qui nous semble être une hypothèse basse compte tenu des personnes qui travaillent à domicile.

9-6-2) La transformation du Comontre en Cétéhor.

En 1945, les *Comités d'Organisation* sont dissous. Le 12 février 1945, d'un commun accord, le *Comité d'Organisation de l'Horlogerie* (Cohor), qui régit l'Horlogerie de « gros volume**** » et le *Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre* (Comontre), créent le *CEntre Technique d'Études*

(*) Par « fabrique » nous entendons le processus complet de la fabrication sérielle : d'un ensemble (le mouvement, la boîte de montre), d'un sous-ensemble complet (échappement), ou de toute une gamme de pièces de même fonction (cadrans, ressorts ou spiraux), qui font appel à des techniques différentes de mise en œuvre et qui requièrent des personnels spécialisés.

(**) Notamment dans la réparation des boîtes de montre en métal précieux.

(***) Dans les ateliers qui travaillent les métaux précieux, tous les vêtements sont lavés mais selon une procédure particulière. Les eaux de lavage sont décantées. Les résidus obtenus sont ensuite séchés puis brûlés. Les cendres sont « lavées » pour récupérer les matières premières (or, argent...). Il en est de même pour toutes les « balayures » des ateliers, qui sont brûlées, les cendres obtenues sont ensuite elles aussi « lavées »... Les matières précieuses ainsi récupérées sont affinées puis contrôlées par un « essayeur ».

(****) Réveils, pendules, horlogerie technique et industrielle...

Horlogères (l'acronyme se prononce Cétéhor). André Donat est le premier directeur nommé. Le régime juridique de ce nouvel organisme trouve son origine dans la loi du 17 novembre 1943, qui régit « la gestion des intérêts professionnels ». Les statuts fixent les éléments suivants⁽¹⁾ :

- Conduite ou orientation des études, recherches et essais relatifs à constitution et à la fabrication des appareils d'horlogerie et notamment au tracé des appareils (plans), aux matières premières et produits utilisés, aux procédés de fabrication et de contrôle, fixation des critères de qualité, normalisation, amélioration technique et développement de la production ;
- Étude des mesures à prendre pour la formation professionnelle ;
- Tenue à jour d'une documentation technique.

Le Directeur et les administrateurs sont nommés par les organismes fondateurs. Deux sont réservés aux pouvoirs publics, l'un à un représentant du Ministère de la Production Industrielle, l'autre à un représentant du Ministère de l'Éducation Nationale. On observe que dans la continuité du premier Bureau des Études Horlogères, initié dès 1938 par Louis Trincano (supra), avec le Cétéhor, les « horlogers » restent novateurs bien avant la loi créant sur le même modèle, les *Centres Techniques Industriels* (22 juillet 1948)*. Le Cétéhor ne part pas de rien. En fait la nouvelle structure hérite de l'ancienne organisation du Comontre et des travaux en cours. Ce sont les mêmes locaux, les mêmes matériels et son équipe est compétente. Elle comporte rapidement 18 collaborateurs dont plusieurs techniciens issus de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et quatre ingénieurs de l'Institut de Chronométrie⁽²⁾. La première mission qui s'impose au Cétéhor est de tenter de redonner aux entreprises horlogères les conditions matérielles pour produire car elles manquent non seulement d'outillage et de machines mais aussi de pièces détachées (assortiments). Mais en 1945, la Suisse, qui s'est assurée le quasi-monopole du marché horloger mondial pendant la guerre, s'est dotée de statuts spéciaux (mais légaux) qui lui permette de mettre un embargo total à toute exportation de machines spéciales dédiées à l'horlogerie. En plus, elle contingente très sévèrement sa production de pièces détachées aux seules entreprises suisses, ce qui, *de facto*, lui évite toute exportation vers la France (où tout du moins la limite très fortement)⁽³⁾. Pour le Cétéhor, une opportunité apparaît. En 1946 André Donat reçoit la mission d'aller repérer et récupérer des machines à l'usage de l'horlogerie

(1) D'après la plaquette : *Le CETEHOR à Cinquante ans*, op. cit., p.5.

(2) En 1952. BAILLAUD (R), in « la remise de la légion d'honneur à André Donat », *La France Horlogère*, avril 1952, ADD, 1000 PR 29.

(3) La position de la Suisse n'est pas nouvelle. On se reportera au combat livré par Louis Trincano, au sortir de la première guerre mondiale, pour « libérer » l'horlogerie française des fournitures suisses (voir la création des Spiraux Français, supra).

(*) Le Cétéhor ressortira de cette loi. Dans ladite loi du 22 juillet 1948, il est précisé, dans son art. 4, que le Conseil d'Administration des Centres Techniques est constitué, 1°: *de représentants des chefs d'entreprise* ; 2 : *de représentants du personnel technique de la branche (cadres et ouvriers)* ; 3°: *de représentants de l'Enseignement technique supérieur, de personnalités particulièrement compétentes, soit au titre de l'industrie concernée, soit au titre des usagers. Les membres du CA sont nommés par arrêté du Ministre de l'Industrie et du Commerce. Le contrôle de l'État s'effectue par la nomination d'un Commissaire du Gouvernement. Ce dernier représente le Ministre auprès du Centre. Il assiste aux séances mais ne prend pas part au vote. Il a le droit de veto à l'égard des décisions du Conseil. Ce droit est suspensif jusqu'à décision du ministre, après consultation du CA. (art.5).*

en Allemagne. La moisson est bonne. Il rapporte ainsi à Besançon plusieurs milliers de matériels pour un montant estimé à 150 millions, dont la moitié est d'origine suisse*. Les industriels lui laissent la charge de la répartition à leur très grande satisfaction⁽¹⁾.

a) Le renforcement de la relation École-Université-Industrie. Toujours dans l'esprit initié par Louis Trincano lors de la création du Bureau des Études Horlogères, avec les nouveaux statuts du Cétéhor et sous l'impulsion d'André Donat on assiste à un renforcement de la liaison École-Université-Industrie. En 1949, la présidence est conférée à Jules Haag. C'est donc un universitaire éminent, mathématicien, passionné de mécanique appliqué à la chronométrie, qui accepte d'accorder son temps et son savoir pour les convertir dans des applications industrielles⁽²⁾. Pour l'industrie, si au côtés de Jules Haag et d'André Donat les industriels horlogers sont bien représentés⁽³⁾, il est à observer le rôle éminent joué par François Bazin, le représentant du Ministère de la Production Industrielle, qui depuis la fin de la guerre mène aux côtés des directeurs successifs du Cétéhor une politique vigilante pour défendre les intérêts de l'industrie horlogère⁽⁴⁾. Aux côtés du Cétéhor, toujours dans la continuité de la politique initiée avant-guerre par Louis Trincano⁽⁵⁾, on relève encore la présence du directeur de l'Observatoire National de Chronométrie de Besançon. Outre l'apport universitaire de haute tenue apporté par Monsieur Baillaud, et sa qualité de Président de la *Société Française de Chronométrie* et de ses *Annales* si recherchées (André Donat en est le Secrétaire Général, infra), c'est surtout la référence indispensable aux « labels » de qualité délivrés par les deux organismes, dans un partage des tâches judicieux qui retient l'attention. Alors que l'Observatoire délivre le « Poinçon de Besançon » aux montres de très belle qualité, ce qui leur donne droit au titre

(1) Ibid.

(2) Il est élu membre non résidant de l'Académie des Sciences en 1946. Lors de sa réception, son confrère, M. Villar déclara : « qu'il avait su allier à un exceptionnel degré la pratique des mathématiques les plus fines à la réalisation effective des applications mécaniques les plus variées ». Officier de la légion d'honneur (1946), Président d'honneur de la Société Chronométrique de France (dont il fut l'un des fondateurs, supra), Membre d'honneur (par acclamation), de la Société Suisse de Chronométrie (1952), il décède subitement en février 1953. D'après DONAT (A), « le décès de Jules Haag », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNHB*, n° 29, 2^e trimestre 1953, pp. 39-41. Archives privées.

(3) On relève notamment Maxime Cupillard, Adolphe Trincano, Robert Bouchet pour les fabricants de composants, Camille Mercier, Raymond Dodane pour les fabricants de montres, Fred Lip pour les manufactures de montres... Il est à remarquer que les horlogers du Haut-Doubs sont très présents. D'après *Le CETEHOR à Cinquante ans*, op. cit., p. 11.

(4) Ingénieur général de l'Artillerie navale, François Bazin effectue la plus grande partie de sa carrière au Ministère de l'Industrie, notamment comme chef du service Mécanique de précision. Pendant 26 années, il assure la continuité d'une politique ministérielle aux services des industriels horlogers, via le Cétéhor. Ibid., p. 13.

(5) Voir le chapitre sur le « Poinçon de Besançon », supra. Lors de sa remise de la Légion d'honneur, André Donat rendit un hommage appuyé à Louis Trincano et il remercia vivement M. Baillaud qui avait évoqué, lui aussi, sa mémoire. In *La France Horlogère*, avril 1952, op. cit.

(*) Outre les machines spéciales et autres machines-outils, les fabricants bisontins ont été particulièrement heureux de récupérer des machines à pointer et de contrôle (d'après le témoignage de Georges Jublier).

envié de « Chronomètres » (supra), le Cétéhor met en place un label « étoiles », qui permet aux fabricants horlogers de valoriser aux yeux du public la qualité courante de leurs productions. Pour ce qui est des Écoles d'Horlogerie, André Donat continue à s'impliquer dans la formation horlogère et ses liens restent étroits avec l'École de Besançon et son *Association des Anciens Élèves* (infra).

b) Les premières réalisations du Cétéhor (1945-1959). En 1952, l'organisation du Cétéhor est répartie en quatre services : métallurgie et essais mécaniques, études des calibres, service chronométrique, études des spiraux. Les principaux travaux ont porté principalement sur l'amélioration de la qualité des matériaux, aciers et laitons ; sur l'amélioration de la qualité des ressorts et des spiraux avec recherche de nouveaux alliages ; sur les essais des matériaux ; sur la mise au point de traitements thermiques. Sur la finition des états surfaces, sur le contrôle des dépôts galvaniques (en particulier sur le plaqué or). Sur les études de nouveaux calibres ou l'amélioration des anciens sur demande des fabricants. Sur la modification des profils des engrenages (déport de denture) pour obtenir un meilleur rendement, sur l'étanchéité des boîtes, sur l'établissement de normes et des méthodes de contrôle⁽¹⁾... Sur les ressorts, toujours en collaboration avec la *Société métallurgique d'Imphy**, les *Spiraux Français* (avec à sa tête Adolphe Trincano) et la *Société Augé*, le Cétéhor parvint à mettre au point un alliage permettant d'obtenir des ressorts pratiquement incassables, inoxydables, amagnétiques dont le couple, excellent, ne varie pratiquement pas**. Dans un autre domaine, en 1948, la *Chambre Française de l'Horlogerie* soucieuse d'assurer l'autonomie de sa production face à la menace suisse portant sur l'interdiction de certains composants, demande au Cétéhor d'étudier un dispositif pour la protection des axes de balancier contre les chocs***. La société *Epsilon* est créée (elle fut leader dans son domaine jusqu'à la fin des années soixante-dix...). L'une des principales réussites à mettre au profit du Cétéhor fut sans conteste, en 1949, la mise au point de la première méthode de contrôle de la « qualité des montres**** » dite « Norme 20 ». En 1953, l'application de cette norme est rendue obligatoire pour toutes les montres « à échappement à ancre empierrées » exportées...

(1) D'après BAILLAUD (R), *La France Horlogère*, avril 1952, Ibid.

(*) On se reportera au chapitre consacré à la création, par Louis Trincano, des Spiraux Français, supra.

(**) Cette réussite permit à la Société Augé de devenir, dans les années soixante, le premier fabricant mondial de ressorts de montres.

(***) C'est Adolphe Trincano, alors vice-président du Syndicat des pièces détachées de l'horlogerie qui pris l'initiative. À l'instar de son père il estima que c'était à lui de résoudre ce problème. Avec l'aide du Cétéhor, dont il est membre du Conseil d'Administration, il résout le problème en créant un « pare-chocs » pour les axes du balancier. Il crée la société Epsilon à Besançon pour le produire. Cette entreprise connut un remarquable succès jusqu'à la fin des années soixante-dix. D'après Donat (A), à la « mémoire d'Adolphe Trincano (1908-1955) » in *Annales Françaises de Chronométrie*, 2^{ème} série, tome IX, 3^e trimestre 1955, op. cit., pp 125-126. On se reportera aussi à : *Le CETEHOR à Cinquante ans*, op. cit., p. 17.

(****) La définition de la « qualité » d'une montre était définie de la façon suivante : « aptitude d'une montre à conserver longtemps une grande stabilité de marche, quels que soient les changements de position et de température subis dans des conditions d'utilisation normale ». Ibid., p. 18.

9-6-3) Une industrie horlogère comtoise qui retrouve son dynamisme...

Cette collaboration entre le Cétéhor, l'Université, l'École d'Horlogerie et les industriels horlogers, a largement contribué au développement particulièrement efficace de la production des montres mécaniques pendant la décennie cinquante (notamment à l'exportation). Les chiffres édités chaque année par le Cétéhor, pour les montres qui ont reçu le label « étoiles », et ceux fournis par l'Observatoire de Chronométrie, pour le « poinçon de Besançon », montrent la vitalité retrouvée des entreprises horlogères comtoises. Si Besançon, à l'instar de son entreprise phare : *Lip*, retrouve une expansion de bon aloi, le Haut-Doubs avec Morteau, Villers-le-Lac et le plateau de Maîche font montre d'une fort belle activité... Avant de livrer quelques chiffres et de relever les principales entreprises horlogères comtoises qui marquent ces années là, il est à observer qu'un grand nombre d'initiatives ont aussi permis d'attirer l'attention des clients et autres investisseurs sur Besançon. Parmi ces initiatives, toutes ne sont pas nouvelles. Mises sous le boisseau pendant la guerre elles sont renouvelées dans leurs présentations et surtout elles bénéficient des relais de la presse : régionale, professionnelle, spécialisée voire par le truchement des *Bulletins des Associations* et autres regroupements professionnels. Parfois la TSF rapporte certains événements.

a) La Société Chronométrique de France. La première focale porte sur la qualité des produits fabriqués et surtout sur les apports de la recherche scientifique sur l'évolution de la précision dans la « mesure du temps ». Dès la fin de la guerre, avec l'aide de Jules Haag et d'André Donat, René Baillaud sous les auspices de l'Observatoire National de Chronométrie, relance les activités de *La Société Chronométrique de France*. Dès 1946, il est pris l'habitude d'organiser des « Assemblées générales de printemps » de ladite Société dans une ville horlogère, différente à chaque fois. Le succès est immédiat au point que les réunions revêtent rapidement l'allure de véritables congrès auxquels participent un grand nombre de chercheurs français et étrangers⁽¹⁾ et Besançon retrouve son titre de « capitale française de la science de la mesure du temps ». Chaque année, avec les concours du *Centre National de la Recherche Scientifique* et des *Organismes Corporatifs et Universitaires*, sont diffusées les *Annales Françaises de Chronométrie* dont les articles scientifiques de très haute tenue* retiennent l'attention de tous les scientifiques, ingénieurs et autres professionnels de la science chronométrique et métrologique. C'est aussi l'organisation des *Congrès Internationaux de Chronométrie*, dont le cinquième se tient à Paris, en 1954, et qui confirme le retour de la France, et plus spécialement à Besançon, dans la place éminente qu'elle occupait naguère...

b) Les horlogers comtois toujours à la tête des principales organisations professionnelles. Dès la fin de la guerre, et par le truchement du Cétéhor, les industriels horlogers comtois se mettent en ordre de bataille. Les différents organismes horlogers d'avant-guerre se reconstituent mais

(1) D'après Baillaud (R), *La France Horlogère*, avril 1952, Ibid.

(*) Dont ceux de Jules Haag, René Baillaud, André Donat, Pierre Mesnage, Raymond Chaléat, Marius Lavet...

d'aucuns estiment nécessaire de coordonner leurs actions pour gagner en efficacité, non seulement pour produire vite et mieux, mais aussi pour obtenir les aides de l'État en cette période de « reconstruction ». En 1947, se crée à Besançon, *La Chambre Française de l'Horlogerie de petit volume*⁽¹⁾, qui s'installe dans les locaux du Cétéhor. La nouvelle structure regroupe les quatre organisations nationales suivantes :

- le *Syndicat Professionnel de l'Horlogerie de la Haute-Savoie et du Sud-Est* ; le siège est à Annemasse, son président est Robert Bouchet ;
- le *Syndicat Professionnel des Fabricants Français de pièces détachées* pour l'horlogerie, le siège est à Besançon, 73 Gde rue, son président est Maxime Cupillard ;
- le *Groupement national des manufactures d'horlogerie de petit volume*, le siège est à Besançon, 16 avenue Carnot (Cétéhor), son président est Fred Lipmann* ;
- *La Fédération Nationale de l'Industrie Française de la montre*, le siège est à Besançon, 16 avenue Carnot (Cétéhor), son président est Raymond Dodane.

À cela il convient d'ajouter le *Groupement des Exportateurs de la Chambre Française de l'Horlogerie* dont le siège est à Besançon avec pour président : Adolphe Trincano. Ainsi sur les cinq structures nationales horlogères quatre ont leur siège à Besançon. Outre le rôle central joué par le Cétéhor, on observe que le Haut-Doubs horloger est représenté par Maxime Cupillard fabricant à Villers-le-Lac.

c) L'instauration des « Salons d'automne » de l'horlogerie à Besançon. Dès sa constitution La Chambre Française de l'Horlogerie entreprend un certain nombre d'actions pour promouvoir le renouveau horloger comtois⁽²⁾ et le principe d'une « exposition annuelle » semble être une des solutions à privilégier. Attardons-nous quelques instants sur les principes qui ont prévalu pour ce choix et examinons l'état d'esprit « horloger » qui court en cette année 1947. Pour les responsables horlogers, les grandes villes de France sont connues par les Foires Expositions mais quand ils s'entretiennent de leur profession, ils se tournent vers Bâle ou Genève. Ils regrettent, lorsqu'ils font le déplacement en Suisse et qu'ils passent par Besançon, que les Bisontins ne possèdent point de manifestation annuelle où les créations et les fabrications locales seraient mises à l'honneur⁽³⁾. C'est donc dans le cadre de la Foire Comtoise de 1948**, qu'un premier « Pavillon de l'Horlogerie » est constitué. Fred Lipmann, sous l'égide du *Groupement National des Manufactures* dont il est le Président, en est le principal animateur. Lors de l'inauguration, les personnalités horlogères sont fort

(1) Son siège est au Cétéhor, 16 avenue Carnot, à Besançon ; la direction a été confiée à Bernard Manceau, docteur en droit. *La France Horlogère* n° 29, mars 1948, ADD, 1000 PR 25.

(2) La *Fédération de l'Industrie Française de la Montre* dispose de somptueux locaux sis au 21 rue de la République à Besançon où les fabricants de Besançon et du Haut-Doubs exposent en permanence leurs dernières créations.

(3) D'après Louis Lavenade, vice-président de la Commission de Surveillance des Horlogers-Bijoutiers de la région parisienne, in « l'Horlogerie à la Foire Exposition Comtoise, une intéressante manifestation de l'Industrie horlogère régionale », *La France Horlogère*, n° 31, mai 1948, 1000 PR 25, ADD.

(*) Le groupement des manufactures quittera la *Chambre Française* au début des années cinquante (infra).

(**) La foire s'est déroulée du 1^{er} au 10 mai.

nombreuses, tous les syndicats régionaux des horlogers-bijoutiers* ont fait le déplacement et les Suisses sont bien *représentés*. C'est Bernard Manceau, le Directeur de la Chambre Française de l'Horlogerie de petit volume qui accueille les invités. Après les remerciements d'usage il s'adresse, dans un premier temps, « aux amis suisses » auxquels il prône une coexistence de bon aloi ; puis tout en rendant hommage aux ouvriers et autres « savants » bisontins, il rappelle que la production horlogère doit s'appuyer sur la « qualité » :

"Le Jura n'est pas une séparation, mais un lien. Nous sommes des émules et non des concurrents. Ensemble nous faisons vivre, par l'exercice de notre profession plus de 30 000 familles (...). La montre, industrie nationale, doit être avant tout un objet de qualité et le Cétéhor ne peut qu'aider largement à la recherche de cette bienfaisance. Quant aux détaillants c'est à eux de « vendre français », clef de la prospérité (...). Nous avons de bons ouvriers, des fabricants consciencieux, des techniciens éprouvés ; les savants les plus réputés comme MM. Haag et Baillaud se dépensent sans compter pour nous aider par leurs recherches et leurs travaux..."

D'après le rapporteur de l'événement, les visiteurs du « Pavillon de l'Horlogerie » ne manquèrent pas d'admirer :

"tous ces petits objets français créés par nos techniciens et façonnés par nos ouvriers spécialisés. Les grandes fabriques d'horlogerie comme les petites avaient tenu à présenter leurs fabrications réalisées selon leur goût personnel et tous ces petits stands étaient autant d'écrins mettant en valeur les montres ou pièces diverses qui leurs étaient confiées. Côté industrie propre, quelques machines-outils, dont la qualité n'a rien à envier à celle des fabrications étrangères puisque la Suisse elle-même a fait l'acquisition de plusieurs de ces magnifiques outils de travail..."

Puisque cette première manifestation de l'Horlogerie comtoise est placée sous l'égide du Groupement National des Manufactures, habillement, Fred Lipmann convie, après le déjeuner offert (et apparemment remarquable), toutes les personnalités et les représentants de la profession à visiter son usine de la Mouillère. Le rapporteur (qui est parisien) se fait élogieux :

"Au cours de cette journée, je fis cette constatation que nos pères n'aimaient point les voyages comme nous-mêmes. Effectivement les horlogers ou détaillants n'effectuaient que bien rarement des déplacements en Franche-Comté. De nos jours, la diversité des moyens de transports nous permet de nous rendre très vite et facilement dans ce berceau de l'horlogerie française et les visites que nous pouvons y faire sont toujours pleines d'enseignements. C'est pourquoi il serait souhaitable que chaque ouvrier horloger de France puisse faire de fréquentes visites dans cette région jurassienne et constater ainsi les progrès réalisés en matière de fabrication. C'est en visitant une usine comme celle de la Mouillère qu'ils pourront s'imprégner de cet esprit « fabrique » qui manque à beaucoup d'entre-nous. Il est fort intéressant de voir la naissance et de suivre la fabrication d'une montre moderne, dans une usine moderne. Songeons au périple effectué par cette plaque de laiton depuis l'instant où elle est simplement ébauchée. Nous la suivons jusqu'au moment où elle passera sur l'appareil de réglage une fois assemblée avec les pièces diverses fabriquées en mille endroits de l'usine. Si l'on ajoute que tout est fait, tout est mis en œuvre pour que la précision s'allie avec la propreté, que le personnel bénéficie de tous les perfectionnements de la technique : mécanique, médicale ou sociale, lui permettant ainsi de travailler dans les meilleures conditions (...)"

Si la visite fut pour le rapporteur une « révélation » de ce qui se fait de mieux dans le domaine de l'horlogerie comtoise il souhaite aussi que ce standard de la qualité soit étendu à d'autres fabrications horlogères françaises :

"Mais nous serions heureux en tous cas de constater, dans les années à venir, que toutes les fabrications françaises tant en ce qui concerne l'ébauche que le finissage, ou la qualité de l'emboîtement sont exemptes de tous reproches et que nous horlogers détaillants, reprenant le slogan lancé à Besançon le 3 mai : « Achetez une montre française », nous puissions être certains, lorsque nous la vendrons,

(*) Pour Fred Lipmann, ils représentent une clientèle potentielle importante et c'est tout naturellement que tous seront invités à visiter l'usine Lip.

de satisfaire un client mieux que nous n'avons pu le faire ces dernières années...".

Après ce premier succès, du « Pavillon de l'horlogerie », les responsables horlogers mettent alors en place un « Salon d'automne » qui trouve toujours sa place dans le cadre de la Foire Comtoise⁽¹⁾.

Le deuxième Salon se déroule en septembre 1951. Pour le rapporteur de la *France Horlogère*, ce salon fut le « clou » de la Foire Comtoise : "et pouvait se mettre en parallèle avec n'importe quelle grande exposition de ce genre". Outre la présence de la SA Lip qui occupe à elle seule, la plus grande partie du salon, le public peut admirer : les fabricants de boîtes (*Frainier, Bourgeois, Grenard, Boimondeau...*); Un fabricant de machines pour l'horlogerie (*Besson*), des fabricants de composants : (*Epsilon* : anti-chocs ; *Métal-Décor* et *Cadralux* : cadrans ; *Spiraux Français* ; *l'Épée et Cie* : porte-échappements ; *Huguenin* : aiguilles...). Mais c'est surtout le pavillon des montres qui retient toute l'attention du chroniqueur, avec les stands suivants :

"Zénith ; Lip ; R. Dodane ; Juvet Frères ; Cie Horlogère Ultra ; Sobihor ; Sarda ; Edgar Alber (montres étanches) ; Nappey ; Jaccard frères (pendulettes) ; Quartier Frères ; Montre « Gewa » ; Paul Maillardet (Morteau) ; Cupillard-Vuez ; Olmexhor ; Stéphane Boullier ; Chauvelot ; Mayer ; Éts Yema ; Belfils (réveil spiral 8 jours) ; Épiard frères : bracelets bouclettes brevetés, verres taillés... Il est à signaler encore les stands de l'industrie de la montre, de l'Observatoire National de Besançon : du poinçon de Besançon et des montres « Étoiles »...".

En conclusion l'auteur estime que ce « salon était splendide et digne d'un cadre comme Paris, par exemple... ». Le rythme annuel du « Salon d'automne d'horlogerie » est désormais en place.

Le III^e salon prend même le titre de « Salon Nationale de l'Horlogerie⁽²⁾ ». Il faut dire qu'un concours de circonstances l'a placé dans un cadre particulier élargi à d'autres manifestations : corporatives, techniques, scientifiques et culturelles organisées par la ville de Besançon. André Marie, Ministre de l'Éducation Nationale, venu présider les cérémonies d'ouverture du V^e festival de Musique, inaugurer les nouvelles salles du Musée comtois et poser la première pierre de la nouvelle Faculté des Sciences de Besançon ne pouvait éviter de rendre un hommage marqué à « l'Industrie de la Montre ». La veille de l'ouverture du Salon il se rend dans les locaux de la Fédération de l'Industrie Française de la Montre, visite l'exposition permanente et rencontre tous les représentants des groupements professionnels horlogers présents à Besançon pour leurs « journées horlogères ». Dans son discours de bienvenue, le Directeur de la Chambre française de l'horlogerie, après un hommage rendu au Ministre par la qualité de l'enseignement technique dispensé aux métiers d'art (horlogerie et bijouterie), expose le point de la situation horlogère en France et montre combien celle-ci est en développement :

"(l'horlogerie) cette vieille industrie régionale, presque uniquement importatrice en 1947 (...) est devenue, grâce aux efforts de tous, fabricants, artisans, ouvriers, une des industries exportatrices qui contribuent au redressement des comptes, puisque désormais une

(1) La foire a quitté le mois de mai pour le mois de septembre, mois qui semble plus propice pour accueillir un public en nombre. En 1951 elle s'est déroulée du 15 au 23 septembre. D'après *La France Horlogère*, n° 72, oct. 1951.

(2) L'inauguration du Salon de l'Horlogerie s'est déroulé lors des journées horlogères des 5 au 6 septembre 1952, en avance d'une semaine sur la Foire comtoise, compte tenu de la présence de la centaine de délégués des horlogers venus préparer à Besançon leur prochain Congrès fédéral à Paris (infra). *La France Horlogère*, n° 83, septembre 1952.

montre sur quatre fabriquées en France quitte la métropole ; 64 pays achètent des montres françaises, et – fait sans doute unique – dans le premier semestre 1952 nous avons exporté 7% de plus qu'au cours du premier semestre 1951. Le Gouvernement français, qui a bien voulu reconnaître l'importance de ces efforts organisera le mois prochain de grandes expositions horlogères à New-York, Chicago et Montréal, et nous espérons faire valoir la qualité, l'élégance et la précision de la « montre française » (...) et contribuer encore davantage au développement de nos exportations dans le monde (...)"

Mais la visite, opportune, du Ministre* ne saurait amoindrir le succès de ce III^e Salon, car il replace la capitale comtoise au cœur de l'horlogerie française du point de vue commercial. En effet, si Besançon et le Doubs restent les principaux centres de production français des montres, l'activité commerciale et davantage centrée à Paris. Toutes les fédérations départementales des Horlogers-Bijoutiers détaillants sont regroupées au sein de la puissante *Fédération Nationale des Chambres Syndicales des Horlogers-Bijoutiers* dont le siège est à Paris. Chaque année, c'est dans une grande ville, et plus généralement à Paris, que le Congrès fédéral, qui regroupe quelques milliers d'adhérents de toute la France, se réunit. Il faut dire, qu'outre le prestige de la Capitale (on monte à Paris), sa position géographique relativement centrale et son formidable réseau ferré simplifient grandement les déplacements... Pourtant lors de ce troisième Salon de l'horlogerie, Besançon a si bien fait les choses que le rapporteur de la *France Horlogère*⁽¹⁾ fait montre de son enthousiasme et déclare qu'elle a toutes les qualités pour accueillir le Congrès fédéral :

"L'inauguration du III^e Salon national de l'Horlogerie s'est inscrite cette année dans le cadre (de) vastes manifestations corporatives, techniques, intellectuelles et artistiques dont, pendant trois jours Besançon fut le théâtre. Nous ne retiendrons que celles intéressant strictement la profession et nous dirons que notre ville eut l'honneur de recevoir les 5 et 6 septembre, l'armée de choc des horlogers-bijoutiers détaillants, constituée par les délégués de toutes les Chambres syndicales du territoire, avec à leur tête M. Chauchard accompagné de son état-major administratif. Outre les hautes personnalités fédérales plus de cent vingt délégués avaient répondu à l'invitation du Comité des Foires et des organisations horlogères françaises. Résultat magnifique attestant de la vitalité de la Fédération, si l'on observe qu'il s'agissait non pas du véritable Congrès annuel, mais d'un Conseil d'Administration élargi, et que Besançon est situé à la périphérie, ce qui représentait pour certains délégués un voyage de plus de 600 kilomètres. Mais la grandiose réception dont ils furent l'objet leur prouva que la capitale comtoise était digne de servir éventuellement de cadre au Congrès fédéral qui doit se tenir cette année à Paris en octobre prochain, et dont ces journées ont constitué le prélude (...)"

Si les journées de l'horlogerie furent un total succès, le Président fédéral rappela lors de l'inauguration du III^e Salon de l'Horlogerie : *"que cette manifestation s'inscrivait originairement dans la cérémonie d'ouverture de la Foire Exposition comtoise (le 13 septembre) et que c'est en l'honneur de la visite des horlogers-bijoutiers que le vernissage fut avancé d'une semaine. Il fallut toute la diligence et l'esprit d'initiative des responsables*⁽²⁾ *pour réaliser cette concomitance"*.

Bien entendu, le Salon de l'horlogerie reste ouvert au public pendant toute la durée de la Foire

(1) Ibid. Il est à rappeler que si la *France Horlogère* est le principal (et le plus important) journal professionnel à l'usage des horlogers, des bijoutiers mais aussi des orfèvres, sa direction reste bisontine et son directeur, Jean Millot est très attaché à sa ville et aux fabricants horlogers. C'est donc « naturellement » qu'il pousse « ses feux » pour valoriser Besançon.

(2) Notamment Adolphe Trincano, Raymond Dodane et Robert Nicoud (au nom du Groupement National des Manufactures)...

(*) André Marie s'est vu offrir par, l'ensemble des fabricants, une « magnifique montre automatique » en hommage à sa visite.

comtoise (du 13 au 21 septembre). Pour les pièces détachées, on relève 19 exposants, quant aux fabricants de montres ils sont 32 à présenter leurs productions. Ces chiffres sont en nette progression par rapport au Salon précédent, ce qui dénote le dynamisme retrouvé des producteurs comtois. Désormais, chaque année le rituel du « Salon de l'horlogerie » rythme l'action des fabricants comtois. Si l'innovation reste la règle, on cherche aussi à lui donner le plus grand rayonnement possible. En septembre 1954, Besançon est le siège du « Salon International de l'Horlogerie », c'est le majestueux Palais Granvelle qui lui sert d'écrin. Les visiteurs sont nombreux, la production horlogère comtoise connaît la prospérité. Mais à l'approche des années soixante certains signes font montre de l'installation d'une certaine routine et le « chacun pour soi » semble devenir la philosophie dominante du monde horloger...

d) Les « causeries » du Club de l'Horlogerie. En 1950, sur l'initiative d'Adolphe Trincano, se crée à Besançon un « Club de l'Horlogerie » avec la mise en place d'un cycle mensuel de « causeries » qui font l'objet de comptes rendus circonstanciés. Si l'histoire horlogère, les aspects techniques, l'évolution scientifique qui touchent à la montre et à la mesure du temps ne sont pas négligés, c'est davantage les problèmes économiques, la prospective et les principes organisationnels qui retiennent l'attention. Pour traiter de ces questions, qui restent fondamentales pour relancer la production horlogère, le cadre juridique du « Club » permet d'éviter à ses membres de rester dans le cadre étroit de leur syndicat ou de leur groupement. Le principe d'échanges d'idées se veut consensuel. Ce « Club » semble être très prisé. Il faut dire que son président (Adolphe Trincano) est un animateur hors pair et qui fait l'unanimité⁽¹⁾. Pour bien montrer le poids de ce « Club », voici quelques extraits de la séance du 18 mars 1954, qu'il a tenu en marge de deux importantes réunions horlogères⁽²⁾ :

"Le jeudi 18 mars, le Club de l'horlogerie s'est réuni à l'Hôtel des Bains, sous la présidence de M. Adolphe Trincano et en présence de M. l'Ingénieur en Chef Bazin, chef de service de la Mécanique de précision au Ministère de l'Industrie et du Commerce (...). Plus de 70 fabricants assistaient à cette réunion et notamment des maisons de Besançon, Villers-le-Lac, Charquemont, Morteau, Maïche, Annemasse, Paris, Saint-Louis, Sarrebourg (...). M. Bernard Manceau, député, directeur de la Chambre Française de l'Horlogerie fit un exposé sur divers problèmes horlogers concernant notamment la libération éventuelle des échanges, la protection douanière, les accords commerciaux, les divers crédits que peuvent obtenir les fabricants (par la Société de caution mutuelle et par le Groupement pour le préfinancement des exportations, ainsi que les crédits « Productivité » du fonds d'expansion économique (...). M. Bazin fit connaître le point de vue du Ministère sur la nécessité d'une certaine concentration des entreprises, sur le développement des exportations et l'obtention de crédits nécessaires pour moderniser certains secteurs de la profession. L'intérêt de cette réunion fut marqué par (nombre) d'interventions et des questions très pertinentes (...). M. Trincano clôtura cette séance du Club en remerciant M. Bazin pour les réponses très précises qu'il voulut bien donner aux auditeurs. Il rappela enfin que des efforts doivent être faits pour pouvoir présenter au prochain Salon international de

(1) Lors du décès d'Adolphe Trincano, André Donat dira de lui, qu'il : *"fut, en dehors et au-dessus des intrigues, l'honnêteté et l'affabilité mêmes, celui que l'on prenait plaisir à consulter et qui assura le mieux les relations professionnelles entre le Doubs et la Savoie, entre le Doubs et Paris, entre le gros et le petit volume, entre la science et l'industrie..."*. « Adolphe Trincano (1908-1955) », in *Annales Française de Chronométrie*, tome IX, 3^{ème} trimestre 1955, op. cit., pp. 125-126.

(2) Le Conseil de la *Chambre Française de l'Horlogerie* et le Conseil du *Cétéhor*. *La France Horlogère*, n° 102, avril 1954.

l'Horlogerie de Besançon, la « montre la plus compliquée du monde » qui est de fabrication française**.

Dans cet extrait, à l'examen du nombre et de la qualité des participants, comme sur l'analyse des contenus (centrés sur les problèmes économiques et sur la nécessaire modernisation des équipements), on relève bien l'action fédératrice de ce « Club » pour le développement de l'horlogerie comtoise. Mais c'est aussi la conclusion de la réunion qui doit retenir notre attention. Si Adolphe Trincano a le souci de rappeler les « riches heures » de l'horlogerie française, par la souscription lancée pour l'achat de cette montre et de son intérêt historique à vouloir « l'offrir » au Musée de Besançon, c'est surtout pour mettre en exergue la très haute maîtrise conceptuelle et technique de la Maison Leroy, qui a un atelier à Besançon, et dont certains de ses horlogers ont largement contribué à l'exécution de ce « chef-d'œuvre d'art et de technique ». Pour Adolphe Trincano présenter cette « pièce », à Besançon, à tout un public national et international c'est aussi pour attirer l'attention des visiteurs sur les « savoirs » et « savoir-faire » incomparables des horlogers bisontins...

e) Une production horlogère de qualité placée sous le double signe de l'Observatoire et du Cétéhor. Produire c'est bien ! Mais produire des montres de qualité pour lutter contre la concurrence étrangère, notamment celle de la Suisse, c'est mieux !... Tel est le discours qui a toujours couru dans le monde horloger bisontin et nous savons combien des efforts ont été dispensés pour former, via l'École d'horlogerie, d'excellents professionnels... Mais la qualification d'un produit ne se décrète pas, il faut que celui-ci soit soumis à des contrôles selon des critères précis et une procédure stricte. Nous rappelons que l'implantation de l'Observatoire National de Chronométrie se devait de répondre à cette demande et nous avons vu combien les premiers directeurs successifs se sont appliqués à remplir cette mission (supra). Mais si la référence à la coupe chronométrique, aux bulletins de l'Observatoire et autres diplômes remis aux meilleurs régleurs ont permis la renommée de Besançon comme « capitale de la précision », cette renommée ne touchait en fait qu'une toute petite partie de la production. Seules les montres qui avaient passé avec succès toute une série de contrôles difficiles pouvaient se prévaloir du titre de « chronomètre ». Elles n'étaient que quelques milliers qui se voyaient chaque année, certifiées par l'insculpation du « poinçon de Besançon » et munies d'un *Bulletin de l'Observatoire* (supra). Mais pour la grande majorité des fabricants, c'est surtout la presque totalité de leur production qui retient toute leur attention, car le gros de la clientèle vise surtout l'achat de montres de bonne facture et qui offrent un certain nombre de garanties : fiabilité de l'heure, résistance aux chocs, étanchéité... Or si d'aucuns des fabricants usent du terme « qualité » à

(*) Nous rappelons qu'il s'agit d'une montre réalisée par la Maison Leroy dans les années 1880 à laquelle un collectionneur portugais avait demandé à ladite Maison Leroy, au début des années 1900, l'ajout de toutes les « complications possibles ». Terminée en 1904, elle est devenue de ce fait « la montre la plus compliquée du monde » (supra). Pour l'acquérir, afin de la remettre définitivement au Musée de Besançon, une souscription avait été lancée pour recueillir les deux millions de francs nécessaires à son acquisition. En novembre 1954, les dons s'élevaient déjà à 1 200 000 de francs et des subventions étaient à l'étude pour boucler définitivement l'achat. *La France Horlogère*, n° 110, décembre 1954.

longueur de slogans publicitaires pour tenter de répondre aux attentes des acheteurs, force est de constater, qu'à la fin de la guerre, il n'existe aucun critère précis qui puisse définir ce terme attaché au fonctionnement d'une montre. Dès sa création le Cétéhor se met à l'ouvrage. Les définitions des critères de la « qualité » doivent être inscrites dans un cadre précis et André Donat qui s'était déjà beaucoup investi dans la mise en place de normes horlogères⁽¹⁾ est l'homme de la situation. En avril 1949, le Cétéhor livre la « première méthode de contrôle de la qualité* des montres », appelée : Norme 20. En 1953 la Chambre Française de l'Horlogerie obtint du Gouvernement qu'un contrôle de la qualité selon la Norme 20, « soit rendu obligatoire pour toutes les montres à échappement à ancre empierrées, exportées⁽²⁾ ». À l'instar de l'Observatoire pour la certification des chronomètres, c'est le Cétéhor qui se trouve doté d'un « Service officiel de contrôle de la marche des montres⁽³⁾ ». La certification de « bonne marche » est attestée, à l'origine, par l'octroi d'étoiles : de une à quatre. En 1949, le label « Cétéhor » ne ressortit plus que sous deux types de qualité : les montres « qualité 3 étoiles » et les montres « qualité 2 étoiles ». Ce label « étoile » va devenir le symbole et la signature de la qualité des montres produites, à Besançon...

Évolution du nombre de montres soumises aux contrôles du Cétéhor et de l'Observatoire de Besançon. Quelques chiffres. Dès sa création, en 1944, le Service a connu un développement constant. Les premières montres admises sont celles qui ont subi les épreuves imposées par le cahier des charges du Cétéhor pour l'obtention des marques de qualité 1, 2, 3 ou 4 étoiles⁽⁴⁾ :

- Années 1944-1946 : d'après le Service Officiel de Contrôle de la Marche des Montres (Cétéhor) :

Année :	Mois :	Montres présentées :	Montres admises** :
1944	30 Juin :	3 000	500 (16,66%)
	31 décembre :	5 000	2 000 (40%)
1945	30 juin :	22 000	12 000 (60%)
	31 décembre	33 000	20 000 (60%)
1946	30 juin	52 000	31 000 (60%)
	31 décembre	75 000	48 000 (64%)

Ces premiers résultats semestriels donnent quelques indications sur le renouveau de la productivité et sur l'évolution de la qualité du produit. Si toute l'année 1944 doit être considérée comme étant une

(1) Quand il était chez Lip et lorsqu'il fut nommé à la tête du Bureau d'Études Horlogères (supra).

(2) *Le CETEHOR à Cinquante ans*, op. cit., p. 18.

(3) Le Service a été créé fin juin 1944. À l'origine les montres étaient classées en quatre catégories (étoiles). La « qualité » du produit est proportionnelle au nombre d'étoiles. Avec la parution de la Norme 20, seules deux catégories de montres sont retenues : 2 étoiles et 3 étoiles.

(4) D'après *La France Horlogère* n° 18, avril 1947.

(*) En 1949, la Norme 20 définit ainsi la « qualité » : "aptitude d'une montre à conserver longtemps une grande stabilité de marche, quels que soient les changements de positions et de température subis dans des conditions d'utilisation normale". Ibid.

(**) Pour l'ensemble des montres : 1, 2, 3 et 4 étoiles. D'après la lecture d'un graphique (avec les erreurs d'appréciation).

période de guerre, on constate, sur l'ensemble des montres présentées, une progression très sensible de la qualité des montres « labellisées » (on passe de 16,66% à 40%). Pour l'année 1946, le nombre de montres soumises au Cétéhor connaît une très nette augmentation de plus de 72 000 montres par rapport à l'année antérieure (230%), mais on relève que le pourcentage des montres « labellisées » reste à peu près constant (autour de 60%). Nous rappelons que cette « qualité » est distribuée sous forme « d'étoiles » et nous ne connaissons pas la partition entre les différentes catégories labellisées (1, 2, 3 ou 4 étoiles). Lorsque l'on analyse les chiffres on ne peut que s'interroger sur la nature des contrôles effectués dans les services du Cétéhor eu égard au nombre des montres présentées (127 000 montres en 1946). Certes le contrôle statistique (par prélèvements d'échantillons sous forme d'un lot de 5 montres) permet d'obtenir des résultats fiables à la condition que certains critères de fabrication et de montage soient respectés, ce qui n'est pas sûr (largeur du spectre des écarts). Enfin une « qualité » ventilée en quatre « labels étoilés » est-elle suffisante pour satisfaire « les besoins du client » ?

- **Année 1950.** Application de la nouvelle Norme 20 du Cétéhor : instauration de deux classes de « qualité ». Seuls les labels « 3 étoiles » et « 2 étoiles » sont décernés aux montres qui réussissent les nouveaux tests. De suite, on observe que le nombre de montres présentées au Cétéhor chute*. Chaque année, les résultats, par entreprise, sont diffusés, mais seul le nombre des montres « labellisées » est édité, ce qui est une forme de publicité qui semble être prisée par les fabricants :

"Au cours de l'année 1950, 8 fabricants ont effectué des dépôts au Service Officiel de Contrôle de la Marche des Montres. Les certificats de qualité délivrés se répartissent de la façon suivante⁽¹⁾" :

Qualité 3 étoiles :

- Ets Simonet « montres Net » à Besançon	= 2 097
- Ets Boullier « montres Vixa » à Besançon	= 900
- Ets Warmbrodt et Betschen « montres Gewa », Besançon	= 296
- Ets Sarda, Besançon	= 223
- Ets Tribaudeau, Besançon	= 84
- Ets Friez, Besançon	= 32
Total	= 3 632 montres

Qualité 2 étoiles :

- Ets Simonet « montres Net » à Besançon	= 3 360
- Ets Boullier « montres Vixa » à Besançon	= 1 073
- Ets Warmbrodt et Betschen « montres Gewa », Besançon	= 446
- Ets Sarda, Besançon	= 395
- Ets Dodane Raymond, Besançon	= 196
- Ets Tribaudeau, Besançon	= 31
- Ets Quartier Frères, Besançon	= 25
Total	= 5 526 montres

(1) D'après *La France Horlogère* n° 64, février 1951.

(*) Les nouveaux critères de la Norme 20 ont été réévalués, donc plus sélectifs (plus que deux qualités. Dans les montres 3 étoiles est inclus un facteur de précision et chaque montre est évaluée individuellement) et le contrôle des montres n'est pas gratuit...

Total général des montres "étoiles" = 9 158 montres

Dans le même temps, l'Observatoire de Besançon livre le résultat des montres soumises à son contrôle et qui ont reçu l'insculption du « poinçon de Besançon » et la qualité de « chronomètre ». Pour la même année 1950, on relève les résultats suivants :

- Ets Boullier « montres Vixa » à Besançon	= 374
- Ets Leroy et Cie, Paris	= 180
- Ets Sarda, Besançon	= 80
- Ets Lip, Besançon	= 47
- Ets Simonet « montres Net » à Besançon	= 28
- Ets Chatelain-Herbelin, Charquemont	= 19
- Ets Breguet, Paris	= 6
- Ets Herbelin*, Charquemont	= 3
Total	= 737 chronomètres

Années 1959 et 1960. À l'aube des années 1960, le Service Chronométrique de l'Observatoire fonctionne à plein. La décennie qui s'achève a vu nombre d'entreprises récompensées par la qualité de leurs productions et surtout par l'art développé par leurs régleurs. La Coupe chronométrique a été remise à la *Maison Leroy* et la *Société Lip* multiplie les dépôts. Pour la période du 1^{er} avril 1958 au 31 mars 1959, le bilan du Service chronométrique est le suivant⁽¹⁾ :

Chronomètres "poinçons de Besançon" : 3 172 chronomètres ont été contrôlés, ils se répartissent ainsi :

- Lip SA, Besançon	2 194 certificats	- Rexa, Charquemont	65 certificats
- R. Philippe et Cie, Besançon	300 "	- Dodane, Besançon	57 "
- Sarda, Besançon	237 "	- Souchaud, Besançon	24 "
- Simonet**, Besançon et Lyon	135 "	- Bossy, Besançon	4 "
- Yema, Besançon	86 "	- Ultra, Besançon	1 "
- Herbelin, Charquemont	68 "	- Leroy et Cie, Paris	1 "
Total	= 3 172 chronomètres		

Besançon reste le premier centre « chronométrique » (neuf déposants sur douze) ce qui atteste la qualité de sa production. On observe une nouvelle entreprise en pleine expansion : *Philippe et Cie...* En moins de dix années, les dépôts ont plus que quadruplé, *Lip* est devenu le premier déposant. Pour les montres « à étoiles », le Service officiel du Contrôle des montres du Cétéhor connaît un engouement remarqué qui révèle aussi l'excellence des exportations. Un petit centre annexe de Contrôle a été ouvert à Annemasse. Le rapport d'activités pour l'année 1960 est éloquent⁽²⁾ :

"Les fabricants déposants ont été, au cours de cette année, au nombre de : 58 à Besançon, 2 à Annemasse. Ces 60 fabricants ont déposé aux bureaux de contrôle du Cétéhor :

- 82 428 montres à Besançon,
- 376 montres à Annemasse.

(1) *La France Horlogère* n°165, juillet 1959.

(2) *La France Horlogère*, mars 1961

(*) En 1953, dans une publicité, Michel Herbelin, « Impec, montres de précision » souligne, en dessous de son nom : "Régleur de précision (Poinçon de Besançon) Chronomètres 2^e classe d'épreuves à l'Observatoire de Besançon". In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNHB*, n° 29, 2^e trimestre 1953, p. 36. Archives privées.

(**) Les Éts Simonet ont ouvert une succursale à Lyon.

Soit un total de 82 804 montres (82 179 en 1959). Le meilleur résultat pour tous les dépôts supérieurs à 2 000 montres est obtenu par les Ets Pierre Simonet, 24 points* pour 13 329 montres poinçonnées.

Palmarès des montres à Étoiles pour 1960 (nombre de montres ayant satisfait aux épreuves).

Qualité 3 étoiles :

- Ets Simonet P. « Montres Net », Besançon-Lyon	3 154	- Ets Quartier Frères, Besançon	394
- Ets Herbelin M. « montres Impec », Charquemont	2 267	- Montres Rexa S A, Charquemont	385
- Ets Chavanne, Besançon	3 530**	- Ets Mercier C « Montres Mod », Morteau	337
- Ets Luxia, Besançon	1 462	- Ets Morel Jean, Charquemont	245
- Montres Airain, Besançon	1 452	- Ets Brulard S A « Montres Valrex », Annecy	194
- Ets Blind Albert, Besançon	1 072	- Ets Arnold, Besançon	160
- Ets Sarda, Besançon	965	- Ets Friez E. N., Besançon	129
- Ets Souchaud A., Besançon	901	- Ets Friez & Prudhon, Besançon	100
- Ets Tschanz, Morteau	435	- Divers (moins de 100 montres), 11 fabricants	425

Total = 17 607 montres poinçonnées 3 étoiles

Qualité 2 étoiles :

- Ets Luxia, Besançon	10 630	- Ets Z R C, Annecy	475
- Ets Simonet P. « Montres Net », Besançon-Lyon	10 175	- Ets Jancovici, Annemasse	408
- Ets Relliac, Maïche	9 244	- Ets Hotschi, Annemasse	400
- Ets Morel Jean, Charquemont	2 871	- Ets Girardot Alvin, Villers-le-lac	398
- Ets Souchaud A., Besançon	2 696	- Ets Schweizer, Villers-le-lac	372
- Ets Blind Albert, Besançon	2 604	- Ets Quartier Frères, Besançon	320
- Ets Pelot Paul, Besançon	1 896	- Ets Seguin Pierre, Besançon	303
- Ets Blau, Paris	1 371	- Ets Colomb, Paris	275
- Ets Stadelmann Léon, Charquemont	1 302	- Ets Cupillard-Vuez & Rième, Morteau	246
- Ets Dombald Marcel, Villers-le-Lac	1 144	- Ets Friez E. N., Besançon	208
- Ets Chavanne, Besançon	1 136	- Ets Cuenot Léon, Les Écorces	199
- Ets Claux, Champigny-sur-Marne	978	- Ets Anguenot Frères, Villers-le-Lac	145
- Montres Airain, Besançon	802	- Ets Foltête Pierre, Charquemont	140
- Ets Pasquier Louis, Charquemont	698	- Ets Bouhelier Maurice, Morteau	115
- Ets Arnold A, Besançon	649	- Ets Maty, Besançon	111
- Ets Schild, Morteau	598	- Ets Friez & Prudhon, Besançon	101
- Ets Charpier, Morteau	525	- Parent Frères, Villers-le-Lac	100
- Ets Horlogerie Savoisiennne, Annecy	490	- Divers (moins de 100 montres) 13 fabricants	574
- Ets Blind Théodore, Besançon	477	Total = 55 176*** montres poinçonnées 2 étoiles	
- Total général des montres poinçonnées 2 et 3 étoiles = 72 783 montres.			

Quelques observations. En premier lieu examinons « l'indice de la qualité ». D'après le rapporteur, en 1960, 82 804 montres ont été présentées au Bureau du contrôle du Cétéhor. Sur cette quantité,

(*) C'est une moyenne. Chaque montre, lors des contrôles successifs, est « notée » selon un barème précis. Plus les écarts sont importants, plus le nombre de points attribués est élevé. Une montre « d'excellente qualité » doit donc avoir le plus faible nombre de points. Pour tous les déposants de l'année 1960, la moyenne des points obtenus est de 33 points (en 1959, la moyenne était de 35 points). La moyenne de 24 points obtenus pour l'ensemble des montres déposées par les Ets Pierre Simonet dénote la « qualité » de la production.

(**) Sur le document, on relève quelques erreurs manifestes. Il faut lire 3 530 montres (au lieu de 8 449) si l'on veut obtenir le total indiqué. En outre les Ets Simonet ont été dotés de deux fois de 3 154 montres.

(***) Sur le document le total indiqué est : 59 839 montres poinçonnées. Après vérification (sommation) nous obtenons le chiffre de 55 176 montres (le différentiel est de 4 663 montres). C'est ce dernier chiffre que nous retenons pour être en « harmonie » avec les règles du calcul. Cette erreur (ou résultat d'un oubli ?) n'entache pas notre analyse qui se veut globale et générale.

d'après nos chiffres, 72 783 montres ont été labellisées, ce qui donne un « indice de qualité » de 88% des montres présentées. Dans l'hypothèse où les totaux transcrits sur le document seraient bons (erreur sur la répartition des données afférentes aux fabricants) on obtiendrait le résultat suivant : (59 839 montres 2 étoiles plus 17 607 montres 3 étoiles = 77 446 montres), le pourcentage serait de 93,5%. Dans l'hypothèse basse on observe qu'en une dizaine d'années, l'indice de « qualité » de la production, est passée de 64% (en 1946) à près de 90% en 1960, selon les normes du Cétéhor. En second lieu examinons les fabricants et les lieux de production. En 1950 seuls 8 fabricants avaient présenté des montres près de 10 000 montres* au Bureau de contrôle du Cétéhor et tous étaient bisontins. En 1960, ils sont plus de 60 fabricants, et c'est près de 83 000 montres qui ont été soumises au contrôle. Sur ces 60 fabricants, certains ne sont pas identifiés (moins de 100 montres). Sur la quarantaine restante on relève que si Besançon reste le centre le plus important, pour les montres « labellisées » avec 15 fabricants, on note que le Haut-Doubs est fort bien représenté : Charquemont : 6 ; Morteau : 6 ; Villers-le-lac : 5 ; Maîche : un ; Les Écorces : un ; ce qui donne pour la zone frontière : 19 fabricants. Hors du département du Doubs, la Haute-Savoie est présente avec 5 entreprises (Annecy : 3 ; Annemasse : 2)... Pour le volume des montres présentées, Besançon se place largement en tête : plus de 12 000 montres 3 étoiles (près de 70%) sur les quelque 17 200 admises et dont on connaît les producteurs, le Haut-Doubs se signale par quelque 3 600 montres qualifiées (21%). Pour les montres 2 étoiles, Besançon avec ses 32 000 montres (58%) reste largement en tête mais avec près de 16 800 montres (30%), le Haut-Doubs conforte sa deuxième place pour la production de montres de « qualité »...

f) Une industrie florissante qui se hisse au second rang de la production de montres à ancre...

En janvier 1951, lors d'une interview radiodiffusée sur *Radio-Lyon*, le Directeur de la Chambre Française d'Horlogerie fait le point de la situation sur la production des montres⁽¹⁾ :

"L'union réalisée au sein de l'industrie de la Montre en 1947 a permis des progrès considérables (...) puisque nous exportons maintenant des montres françaises dans 64 pays, à un rythme qui n'a jamais été obtenu avant-guerre. En 1947 nous avons exporté pour moins de 150 millions de montres et de pièces détachées. En 1950 nos exportations ont atteint plus de 2 milliards 800 millions de francs soit 20 fois plus (...). Pour la production des montres à ancre, la France est placée aujourd'hui au deuxième rang dans le monde après la Suisse, et avant même les Etats-Unis, tant en ce qui concerne la production que le montant des exportations. Nous avons fabriqué en 1950, près de 2 600 000 montres ancre alors que les Etats-Unis en ont fabriqué moins de 2 500 000 (...)"

Si la production de montres « ancre » est, pour les horlogers, synonymes de montres de « qualité** », elle ne saurait cependant être réduite à ce seul type de montres. La production de montres de type « Roskopf*** » reste importante car la demande est toujours sensible pour les gens

(1) *La France Horlogère*, n° 64, février 1951.

(*) Pour être soumises à la nouvelle Norme n° 20.

(**) Le mouvement reste classique, conforme aux règles de la « bienfacture » : finissage, empierrage des mobiles...

(***) Nous avons déjà abordé la présentation et les avantages des montres de type Roskopf. Avec le temps, leur conception et les modes de production ont évolué. Nous reviendrons sur cette évolution lorsque nous aborderons l'implantation de Kelton-Timex à Besançon.

modestes. La montre dite de « qualité » reste chère à l'achat et quand bien même elle est équipée d'un « antichoc », elle reste fragile et l'ouvrier ne peut se permettre de l'avoir toujours au poignet lorsqu'il travaille ou lorsqu'il vaque à ses occupations journalières. Nous rappelons que la « Roskopf » outre sa facture « simplifiée », présente de bonnes qualités de résistance et une fiabilité qui reste fort acceptable. Pour avoir une vision un peu plus précise de la production de montres en France et du poids économique qu'elle représente (notamment pour Besançon et le Doubs), voici le bilan des exportations* tel qu'il se présente en 1957⁽¹⁾ :

Roskopf et ancre à cheville			Ancre	
Année	Quantité	Valeur (francs)	Quantité	Valeur (francs)
1954	41 239	45 679 000	244 375	432 336 000
1955	60 883	64 883 000	396 065	613 899 000
1956	123 885	136 019 000	482 174	892 421 000
1957	200 095	214 851 000	570 469	1 059 146 000

Pour l'auteur de l'article, si en 1957 l'ensemble des industries mécaniques françaises a augmenté ses exportations de 15% par rapport à l'année précédente, l'industrie horlogère a augmenté les siennes de 25%. En quatre ans les exportations de montres ancre ont plus que doublé tandis que les montres Roskopf quintuplaient : « grâce au succès d'un nouveau calibre ». On exporte aussi des mouvements que l'on estime à près de 140 000. Si on fait le total général on arrive pour l'année 1957, à quelque 910 000 des montres et mouvements livrés à l'exportation. Dans le même temps, les exportations de pièces détachées, bien qu'en hausse, n'augmentaient que de 7%. La relative faiblesse de cette augmentation mérite explication, car si l'exportation des ressorts et des spiraux doubleraient en valeur, dans le même temps, l'exportation des boîtes subirait une baisse de 9%. À l'analyse de ces quelques résultats qui, nous le rappelons, ne touchent que le domaine de l'exportation on peut dire qu'en cette IV^e République finissante, bousculée par les événements d'Algérie qui monopolise désormais quelque 400 000 soldats⁽²⁾, le secteur productif horloger français se porte au mieux...

9-6-4) Les premiers signes d'une révolution technique qui s'annonce, analysés par le prisme de la plus grande manufacture française de montres : LIP.

Il n'est pas dans notre propos de rapporter ici l'histoire de cette prestigieuse fabrique dont la chronique de sa « fin » annoncée a pendant plusieurs mois monopolisé toute l'attention de la France

(1) D'après *La France Horlogère*, n° 152, juin 1958.

(2) En 1957, le service militaire passe de 18 mois à 30 mois et un certain nombre de réservistes sont « rappelés ». C'est donc toute une main-d'œuvre, dans la force de l'âge, qui se trouve hors du champ de la production et il faut suppléer à son remplacement (infra).

(*) Dans les ouvrages consultés, seules les exportations sont indiquées. Nous n'avons pas de chiffres précis sur le total des montres produites.

(et une partie de l'Étranger) en 1973⁽¹⁾. En maintes occasions nous avons déjà fait référence aux évolutions de cette entreprise qui marque encore de nos jours la mémoire des bisontins. Nous voulons seulement aborder, à travers son expérience, les grandes mutations techniques de l'industrie horlogère, tant dans l'organisation du travail que sur les évolutions du produit qui se profilent dans l'immédiat après-guerre. *Lip*, c'est aussi le recours constant à la publicité pour hisser au plus haut ses couleurs. La presse quotidienne, professionnelle ou technique..., porte à longueur de pages, des références à *Lip*. La radio, diffuse les slogans de la célèbre marque. Parfois son directeur, Fred Lipmann, se fait commentateur de l'actualité horlogère et ses propos, à la critique acérée, ont le don de créer la polémique et de faire réagir les professionnels. Ce flot publicitaire, est aussi un truchement efficace pour attirer l'attention de tous sur l'état permanent de la question horlogère et permet de renforcer encore l'image de sa capitale : Besançon, mais aussi de son École Nationale...

a) Une manufacture moderne toujours à l'affût des innovations. Pour bien appréhender « l'esprit » *Lip*, qui se développera dans cet après-guerre, il est important de comprendre la situation de l'entreprise à la veille de l'invasion allemande. C'est une industrie florissante, avec une direction collégiale tenue par Ernest Lipmann (supra). Devant la menace de guerre, en 1939, l'entreprise se voit confier par le Ministère de la Défense Nationale la réalisation de montres pour l'aviation ainsi que la fabrication de pièces d'armement, en l'espèce des « fusées de 20 mm ». Si les montres destinées à l'aviation sont réalisées à Besançon, les pièces destinées à l'armement nécessitent la construction d'une nouvelle usine, à Issoudun (Indre), qui prend le nom de *Saprolip*⁽²⁾. Pendant la « drôle de guerre » alors que *Lip* Besançon fabrique plus « de montres pour l'aviation » que toutes « les autres fabriques françaises réunies », *Saprolip* produit, en ce début de l'année 1940, plus « de 2 800 fusées chaque jour⁽²⁾ ». Avec l'armistice, l'entreprise *Lip* de Besançon est immédiatement réquisitionnée (supra). Fred Lipmann se replie aussitôt sur *Saprolip* à Issoudun qui a l'avantage d'être en zone libre et qui continue à fonctionner normalement*. Avec une partie du personnel, (surtout des cadres et des techniciens), Fred Lipmann crée à Valence un bureau d'études et un atelier. Un nouveau calibre de montre est mis au point en 1941 à Issoudun. On recrute du personnel dans la région et il faut le former. Une montre 15 rubis (l'1 24), fut la seule montre produite en France, en zone Sud, pendant la guerre⁽³⁾. Dès les premiers jours de la libération de Besançon, Fred Lipmann réinvestit son entreprise. Mais la déportation et les camps de concentration ont décimé une partie de sa famille. L'ancien Élève

(1) Il existe un certain nombre d'ouvrages sur l'histoire de cette entreprise (supra).

(2) « Savez-vous quel âge à Lip ? », in *La France Horlogère*, n° 20 et 21 de Juin et juillet 1947.

(3) D'après *La France Horlogère*, n° 21, juillet 1947 et l'article de H. Morel-Fourrier, in *La France Horlogère* de septembre 1951.

(*) Nous n'avons pas d'éléments d'information sur la nature des travaux réalisés pendant la guerre, mais il est vraisemblable que la production initiale (des fusées) fut immédiatement abandonnée. Après la guerre, "Lip", conservera un département « armement » (infra).

de l'École Nationale d'Horlogerie, comme il aime à le souligner*, se retrouve seul, à la tête « des » usines Lip⁽¹⁾. Mais c'est surtout la Manufacture bisontine qui retient toute son attention. Il faut d'urgence la rééquiper, relancer la production, créer de nouveaux calibres et retrouver des ouvriers... En décembre 1945, une prime à la production est créée. Une cantine au sein de l'entreprise est ouverte ; les enfants du personnel sont envoyés en vacances dans les montagnes du Doubs et du Jura⁽²⁾... Rapidement l'entreprise bisontine change de physionomie. Coincée rue des Chalets, Fred Lip*** réussit cependant à multiplier les locaux en créant des annexes et en ajoutant des étages aux bâtiments existants⁽³⁾. En 1957 on estime que Lip occupe une surface cumulée de près de 10 000 m². Pour Fred Lip dès la fin des années quarante, son entreprise est l'une des plus belles d'Europe et il entend le faire savoir⁽⁴⁾ :

"Dans une des plus belles usines d'Europe, avec les plus récentes machines de haute précision, en blouses blanches, une élite de mille horlogers est fière de fabriquer les montres LIP".

Certes, il s'agit d'une publicité⁽⁵⁾, et on peut s'interroger sur les « 1 000 horlogers » qui œuvrent à la production des montres (en réalité 800, pour l'ensemble du personnel), mais il est certain que la modernité est très présente et innovatrice dans maints domaines. Pour avoir une idée précise de la question, examinons le long reportage rédigé par Rédacteur en Chef de *La France Horlogère*, en visite dans l'entreprise, en août 1951⁽⁶⁾ :

(1) Dès la fin de la guerre "Fred Lip" s'engage dans une série de création d'entreprises. Il crée la *Société Séchor* (Société d'équipement et de construction horlogère), dont il fut le président. Soucieux de ne pas dépendre des productions étrangères, il crée la *Société Française des Pignons Français*. C'est encore sous son impulsion que fut lancée la *Société Ornanaise** de Construction Mécanique* dont il fut, là encore, le président. Tous les « mécaniciens » en petite mécanique de précision se souviennent encore de la petite rectifieuse plane : Lip, précise, fiable et si pratique d'utilisation...

(2) *La France Horlogère*, n° 24, septembre 1947.

(3) Ibid., Janvier 1965, in « M. Fred Lip, promu Commandeur de la Légion d'Honneur ». Il est à remarquer que Fred Lip fut, nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur : Chevalier à titre militaire et Officier au titre de la Défense Nationale.

(4) *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon*, n° 17, 3^e trimestre 1949, publicité en dernière de couverture.

(5) Fred Lip a toujours réservé un bel encart publicitaire (dernière de couverture), au *Bulletin des Anciens élèves*. Si l'aide financière est évidente pour aider à sa parution, il est aussi loisible de constater, par le truchement dudit bulletin, qu'il veut maintenir le lien avec les anciens élèves, qui ne l'oublions pas sont surtout des horlogers-bijoutiers qui tiennent commerce et sont donc des clients potentiels (infra).

(6) MOREL-FOURRIER (H), « Une manufacture moderne d'horlogerie », in *La France Horlogère*, septembre 1951.

(*) Dans ses courriers, dans ses interventions écrites dans la Presse, dans ses discours, dans la Publicité Lip..., il fait souvent référence à son appartenance « d'ancien élève » (infra).

(**) Sise à Ornans, gros bourg de quelque quatre mille habitants, distant de vingt-cinq kilomètres de Besançon. Cité célèbre par son site exceptionnel et par Gustave Courbet.

(***) En 1948, il obtient par décret l'abréviation de son nom : Lip.

"(...) l'usine de 1907 est méconnaissable* (bâtiments ajoutés, étages sur d'autres étages...) (...). Aujourd'hui, c'est un jeune chef dynamique, technicien averti, épris d'idées modernes (qui dirige l'entreprise), M. Fred Lip. Sa devise semble être « tradition mais surtout évolution ! ». Sous son énergique impulsion, la Maison Lip prendra une importance plus grande encore ; il a su s'entourer d'une **pléiade d'anciens élèves de l'École d'Horlogerie de Besançon** qui ont fait leurs preuves et qui sont à la tête des ateliers de mécanique, de contrôle, de réglage etc. Cela représente une soixantaine de techniciens et l'on comprendra qu'avec de pareils cadres, entourant un personnel d'élite, Lip, la grande marque française aille de l'avant et gagne de plus en plus de terrain sur tous les marchés du monde où son nom est synonyme de précision (...). Président depuis 1945, Fred Lip apporte à l'entreprise une expérience éprouvée. Il est ancien élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et a recueilli à l'étranger⁽¹⁾ de précieuses notions sur les techniques industrielles modernes, une profonde connaissance des questions commerciales et surtout des idées neuves, souvent originales, sur l'organisation du travail. C'est à son initiative que l'usine d'aujourd'hui doit ses plus récentes constructions, ses nouveaux bureaux d'études, ses méthodes de lancement, de planning, son matériel ultra moderne, sa jeunesse, son esprit d'équipe (...) avec ses huit cent horlogers et spécialistes, son parc de machines le plus moderne de France (l'âge moyen ne dépasse pas six ans), ses laboratoires, ses ateliers de développement. Lip a mis au point depuis la guerre des réalisations sensationnelles et encore pleines d'avenir. Les ateliers de fabrication abritaient dès 1948, la première « chaîne » utilisée horlogerie alors affectée à l'usinage des platines R 25⁽²⁾. Le travail (...) a été adapté à d'autres opérations et ce sont aujourd'hui les ébauches entières de tous les calibres que livrent à raison d'un millier par jour les convoyeurs automatiques. Il paraissait nécessaire de souligner l'importance de l'événement qui vient s'inscrire dans les annales de l'horlogerie industrielle, puisqu'il est né des conceptions d'une Grande manufacture française (...). (Prévue dès 1940, c'est en 1947) qu'une première chaîne d'usinage des platines (est mise en place) chez Lip. Cette chaîne a plus de 40 mètres de long et permet de faire une soixantaine d'opérations et une quarantaine de contrôles en un temps inférieur à une heure⁽³⁾. Depuis 1949 une chaîne double, usine les différents ponts des ébauches, les temps s'échelonnent entre deux et vingt minutes, le pont découpé est usiné en quelques dizaines d'opérations ou de contrôles ; il est complètement terminé, pierres chassées, dans des conditions de bienfaisance que ne pouvaient donner les précédentes performances mécaniques. 1949 est aussi l'année de la conception absolument inédite d'une chaîne de montage qui, la tâche est plus difficile, a nécessité, pour la mener à bien la conception de différentes machines pneumatiques, électriques et électroniques ; la nouvelle chaîne fonctionne parfaitement depuis 1951. Les jeunes filles peuvent monter intégralement une montre normale, telle la R 25, en ne touchant jamais avec les mains, en touchant deux fois seulement avec des brucelles les pièces détachées. Les montres sont montées si proprement, dans une atmosphère dépoussiérée, que des résultats de réglage constants et extrêmement précis sont possibles (...). L'atelier est conditionné, les pièces sont manipulées mécaniquement, la plupart des pièces sont mises en place, enlevées, soulevées, vérifiées soit par le vide, soit par des engins pneumatiques et l'on peut dire que cette réalisation a permis une constance dans la fabrication qui n'était jamais possible précédemment. De tous les pays du monde des ingénieurs et des techniciens sont venus admirer cette œuvre du génie français. Il est réconfortant de constater que ce sont des ingénieurs français formés dans nos institutions : École Polytechnique, Arts et Métiers, Institut de Chronométrie, Écoles d'Horlogerie qui ont mis au point et réalisé la mécanisation parfaite du montage de la montre et engagé l'horlogerie française dans la voie suivie par la construction automobile, il y a déjà quarante ans et depuis par de nombreuses industries (...)."

Pendant toutes les années cinquante Fred Lip n'aura de cesse à vouloir continuer le développement de son entreprise, mais bien vite, les locaux de la rue des Chalets montrent leurs limites. La réflexion porte alors sur la construction d'une nouvelle usine dans un quartier périphérique de Besançon.

(1) Notamment aux Etats-Unis où il fit de nombreux séjours.

(2) Sur la mise en place de cette chaîne de fabrication des platines de montres (investissement de cinq millions de francs), on pourra se rapporter à l'article de Jean Laviolette et Constant Vuillemier, chefs des Bureaux d'études et des méthodes Lip : « Contribution à la fabrication mécanique de la montre », in *La France Horlogère* n° 44, juin 1949.

(3) En 1948, lors de la visite de Lip, Louis Lavenade, représentant des horlogers-bijoutiers de la région parisienne avait déjà mis en exergue la modernité des équipements et admiré le fonctionnement de cette chaîne d'usinage (supra).

(*) Henri Morel-Fourrier a maintes fois visité les ateliers Lip. Sa première visite remonte à 1907, d'où sa référence. En outre il était très lié avec Ernest Lipmann qui était le président de l'entreprise avant la guerre. Déporté par les Allemands en 1943, ce dernier ne devait pas revenir d'Auschwitz-Birkenau.

Le site de Palente est retenu. À la fin des années cinquante, sur un terrain de quelque 90 000 m², Fred Lip réalise une vaste usine très moderne de 18 000 m². En 1960, le personnel quitte la Mouillère pour les hauteurs de Palente (infra). Ce nouveau quartier en pleine effervescence, qui voit surgir entre les pavillons coquets, tout un habitat collectif, souligne les débuts de la réussite économique des années soixante. Il est certain que pour Fred Lip cette vitalité bisontine* semble être un excellent augure pour le devenir de sa nouvelle usine...

b) Mars 1952 : Lip crée la première montre « électronique » européenne. En 1950, on peut dire que la montre mécanique est au « sommet de son art » : elle est précise est fiable, le mouvement est « amagnétique », le remontage sait être « automatique », les pivots sont protégés par des « pare-chocs », les ressorts sont devenus « incassables », les boîtes sont étanches et les montres se déclinent sous toutes les tailles et sous toutes les formes... Pourtant la mesure du temps « mécanique » est chaque jour battue en brèche par l'utilisation d'autres lois de la physique. Depuis l'entre-deux-guerres, les lois de l'électricité sont couramment utilisées dans les pendules, comme les « Ato » qui « donnent » l'heure aux voyageurs sur bus les quais de gare (supra)... Dans les laboratoires de sciences on s'intéresse chaque jour au « quartz » et surtout à ses caractéristiques « piézoélectriques » qui avaient déjà été mises en évidence, en son temps, par Pierre Curie en 1881... Le quartz, a la particularité de « vibrer », selon une fréquence déterminée lorsqu'il est soumis à un champ électrique. La base « temps » qui est générée est stable et fort précise. L'une des premières horloges à quartz, qui fonctionna avec des tubes à vide, dans les années 1930, avait la taille d'un « réfrigérateur »... Avec la « découverte » du transistor en 1948 et l'irruption de l'électronique, la donne change, la miniaturisation est en marche et les « horlogers » restent à l'affût de toute innovation. Ainsi, dès la fin de la guerre, ils furent quelques-uns à vouloir tenter de remplacer, dans les montres, l'énergie mécanique fournie par un ressort, par de l'énergie électromagnétique. Fred Lip, lors de ses nombreux voyages aux Etats-Unis en a certainement rapporté l'idée⁽¹⁾ mais il semble que c'est sa rencontre, après la guerre, avec Paul Dargier de Saint-Vaulry, un jeune ingénieur militaire spécialisé dans l'étude de fusées et de leur guidage à base de mécanisme horloger qui fut déterminante. Lors d'une réunion ayant trait à la question de l'armement, sous l'autorité du Ministère⁽²⁾, Paul Dargier demande incidemment à Fred Lip : *"pourquoi il ne s'est pas attaché à la réalisation d'une montre bracelet électrique ?* Fred Lip lui demande : *"s'il a une idée précise sur la question ?"*. Paul Dargier lui dit : *"oui"*. La réponse de Fred Lip fuse : *"Alors venez*

(1) Fred Lip était en rapport avec la Société Elgin aux États-Unis. Les deux entreprises avaient institué des échanges d'informations sous la forme de visites réciproques d'ingénieurs et techniciens.

(2) On ne sait pas si la réunion s'est déroulée à Paris, au Ministère, ou à Saproliip, à Issoudun.

(*) En 1961 Besançon partage avec Grenoble « le prix de l'expansion économique et du développement ».

chez moi et réalisez-la⁽¹⁾ !". Dès lors Paul Dargier, intègre au poste de Directeur scientifique, un des laboratoires de recherche de Lip. À la fin des années quarante un « micromoteur » peu gourmand en énergie est réalisé et semble convenir à l'horlogerie portative. Mais les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous, car tout est à « inventer ». Si le principe requis est parfaitement identifié (le balancier tient le rôle du rotor, avec une amplitude maximum de 300°) il subsiste de nombreuses variantes qu'il faut tester. Et puis il y a les contacts qui lors de l'ouverture du circuit provoquent une étincelle (d'extra-rupture de courant) qu'il faut réduire car elle engendre une détérioration rapide desdits contacts* (elle est aussi gourmande en énergie), d'où l'utilisation d'une diode ce nouveau composant électronique miniature, qui limite cette étincelle et qui permet à la montre d'être qualifiée d'« électronique** ». Enfin (et surtout) il y a la source d'énergie qui pose de multiples problèmes. En 1950, les « micro-piles » que nous connaissons et que l'on trouve actuellement à profusion, n'existent pas. Elles relèvent encore des laboratoires de recherche tant aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en France. Lip s'y attelle dans son laboratoire de chimie. La première pile à la forme d'un « haricot » et il en faut deux si l'on veut obtenir une autonomie d'une année... Les piles ne sont pas constantes dans le temps, elles fuient et l'électrolyte qui se répand détériore définitivement le mouvement, d'autres explosent... Malgré toutes ces vicissitudes les premiers prototypes sortent dans l'année 1951. Le 28 décembre 1951 un lot de montres électriques est déposé à l'Observatoire Chronométrique de Besançon pour y subir des essais afférents (hors test en température) à un « bulletin de 1^{ère} classe, catégorie montre bracelet ». Le 15 février 1952, le verdict tombe :

"Le Directeur de l'Observatoire National de Besançon, soussigné, certifie que la montre plombée n° 6 déposée le 28 décembre 1951 par LIP SA d'Horlogerie, a été soumise conformément à la demande du déposant aux essais suivants :

- subir sans jamais être remontée, les épreuves prévues pour les chronomètres à bulletins de 1^{ère} classe à l'exception des épreuves de température, mais en commençant et terminant par une période horizontale, cadran en haut, pour la détermination de la reprise de marche.
- La montre placée dans une étuve à 20°, n'a jamais été remontée*** ; elle ne possède pas de remontoir ; elle n'a subi aucune secousse

(1) Pierre Sautereau est un ancien élève l'ÉNH de Cluses. Horloger de grand talent (major de sa promotion et "Meilleur Ouvrier de France"), il a travaillé de 1951 à 1955, chez Lip, et il a participé aux très nombreuses mises au point de la première montre « électronique ». D'après lui, la discussion entre les deux hommes fut brève. Elle lui fut vraisemblablement rapportée par Paul Dargier lui-même ou par Jean Laviolette, lui aussi responsable du développement de cette montre. Si nous avons rapporté ce petit dialogue et la façon dont Fred Lip « engage » ses nouveaux collaborateurs, c'est pour marquer l'un des traits de Fred Lip dans sa « promptitude » à prendre une décision. Ce trait de caractère lui fut souvent reproché comme beaucoup d'autres, mais il est certain qu'il fut un grand chef d'entreprise, « un capitaine d'industrie », visionnaire, quand bien même d'aucuns lui reprochent de n'avoir pas vu l'arrivée du « quartz », ce qui n'est pas exact (infra). Pour les caractéristiques techniques de cette première montre « électronique » Lip, on se reportera à : SAUTEREAU (P), « La première montre électrique européenne », in revue *Horlogerie Ancienne Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne*, n° 68, 2^e semestre 2010, 159 p., pp. 75-91.

(*) Nous avons déjà abordé ce point « technique » lors du procès Fénon avec l'Observatoire (supra).

(**) Pour différencier de prime abord, une montre mécanique de celle qui est électrique, le bureau d'études a supprimé le remontoir et l'a placé par un bouton cranté pour la remise à l'heure, placé sur le fond de la boîte.

(***) Et pour cause ! On reprend ici, la définition qui était en usage pour la réglementation des montres mécaniques (étude comparée).

pendant toute la durée des épreuves (...) ⁽¹⁾.

Les résultats des huit paramètres à contrôler se révèlent bien inférieurs aux écarts maximums tolérés : la première montre « électronique » *Lip* se voit délivrer, le 15 février 1952, un « certificat » qui atteste huit des items qui concourent à l'obtention d'un certificat de 1^{ère} classe. Nanti de cette certification « chronométrique », le « micromoteur » de la montre fait aussitôt l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences en mars 1952. Fred Lip peut désormais livrer à la presse, mais aussi à la radio, et par voie de conséquence dans sa « publicité », les performances de son entreprise et l'exploit réalisé par son équipe de recherche. Dans *La France Horlogère* du mois d'avril 1952, sous le titre accrocheur : "Une date dans l'histoire de la Science : La montre de l'âge atomique* est née", un long article décline le fonctionnement de cette montre, donne nombre de détails techniques et insiste particulièrement sur les performances obtenues. Il rapporte aussi la collaboration avec les équipes de recherche américaines de la Société « *Elgin* ⁽²⁾ », sans oublier les horlogers-bijoutiers détaillants, qui n'auront « aucune peine à intervenir » sur ce nouveau produit. Mais si cette nouveauté interpelle les milieux industriels (infra), pour *Lip* les difficultés commencent, car la distance est grande entre la construction d'un prototype et la production sérielle. Tout est à faire. Pour passer au stade de l'industrialisation, il faut créer des outillages, concevoir des procédures et installer des chaînes... Et il faut bien l'admettre les solutions techniques retenues doivent être affinées et les piles restent le point faible...

c) La phase d'industrialisation. En 1958, les principaux problèmes semblent être résolus et les premières montres « électronique » *Lip* sortent enfin des chaînes ⁽³⁾. Extérieurement « l'électronique » est tout à fait semblable aux autres montres mécaniques si ce n'est l'absence de remontoir (supra). Mais pour mettre en valeur le produit, les premières montres ne sont produites qu'avec le boîtier en or.

(1) D'après copie du Certificat d'essais, signé par René Baillaud, in revue *Horlogerie Ancienne Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne*, n° 68, op. cit. , p. 83.

(2) Alors qu'en France, la Société Lip faisait une communication sur la montre « électronique » à l'Académie des Sciences, dans le même temps, aux Etats-Unis, une même communication était faite par M. Shennan, président de la Société « Elgin ». D'après Fred Lip, si l'étude de ce dispositif « révolutionnaire » a pu être menée si rapidement c'est en partie au fait que les techniciens des deux sociétés travaillaient sur le même plan de recherche et qu'ils ont partagé les fruits de leurs expériences (supra). La réalisation américaine offre des variantes tant mécaniques qu'électriques aux solutions retenues par les Français. « Une date dans l'histoire de la Science : La montre de l'âge atomique est née », in *La France Horlogère*, avril 1952.

(3) Pour Lip, il fallait éprouver sur la durée l'évolution de la valeur de la résistance des contacts et la fiabilité des piles. Pour la manufacture bisontine cette période de 6 années leur était nécessaire avant que « l'électronique » puisse être à la disposition du public. D'après *La France Horlogère*, n° 157, décembre 1958.

(*) Nous sommes en pleine « guerre froide » et « l'atome » concentre toutes les attentions. En 1952, la guerre de Corée menace toujours « l'équilibre » du monde et la question du recours à l'arme atomique pour réduire le conflit fait encore débat (lors d'une conférence de presse, en novembre 1950, un journaliste avait demandé au Président Truman s'il envisageait le recours à la bombe atomique, ce dernier avait répondu : « Pourquoi pas ? C'est une de nos armes. Nous n'avons aucun besoin de l'autorisation des Nations unies... »).

Dans sa présentation, on rappelle que le système de mise à l'heure et le remplacement des piles sont aisés (quelques secondes) et que le fond de la boîte a été particulièrement étudié pour faciliter ces opérations. On donne quelques détails techniques qui cherchent à rassurer les horlogers-bijoutiers. Si le comportement de l'aiguille centrale des secondes est différent : chaque saut de cette trotteuse correspond à $4/10^e$ de seconde, le bruit perceptible de « l'électronic » donne le même tic-tac qu'une montre normale ce qui permet de l'enregistrer sur les vibrographes* couramment utilisés par les horlogers. Le mouvement compte 17 rubis, « tous fonctionnels ». Le volume du moteur est d'environ 400 mm^3 , sa masse est de 0,6 gramme. Le courant n'est distribué au moteur (impulsion « à coup perdu ») pendant un temps très court ($1/1000^e$ de seconde), le bobinage du moteur est constitué de 40 m de fil (10 000 spires) de 0,025 mm de diamètre... Il s'opère environ 100 millions de contacts par an et il ne doit y avoir aucune corrosion, ni aucune déformation au bout de 10 ans⁽¹⁾... En 1959, Lip obtient le premier certificat de réglage de « chronomètre électrique » à l'Observatoire, puis le premier bulletin de marche de 2^{ème} classe, enfin le premier certificat de réglage de chronomètre pour une montre bracelet sans contact à transistor. En 1960, Lip se targue de totaliser déjà quelques 1 000 certificats « poinçon de Besançon » et 116 bulletins d'Observatoire en 2^{ème} classe pour ses chronomètres électriques⁽²⁾.

d) Un produit qui cherche à se « démocratiser ». Fort des excellents résultats obtenus à l'Observatoire, en ce début de l'année 1960, Fred Lip décide de lancer une vaste campagne de publicité pour promouvoir son « electronic ». La publicité se présente en deux volets. La première partie consiste en un « courrier » de présentation, sous sa signature et qui fait le point de la situation. Outre l'énumération des éminentes qualités de sa montre et la mise en exergue de l'exceptionnel professionnalisme de ses ouvriers qui la fabriquent, il semble consentir à ce que son produit puisse devenir accessible au plus grand nombre. Désormais, cette montre qui est portée « avec fierté » par nombre de « Présidents des grandes Républiques », est disponible dans une boîte « acier⁽³⁾ » :

"Depuis 17 mois la montre Lip electronic est offerte au Public par les meilleurs ouvriers de France. Pendant près d'un an cette montre a été vendue en or, sous une forme luxueuse et à un prix correspondant aux meilleures montres qui puissent être offertes à un public de choix. Sur le plan technique, des montres ont été contrôlées avec succès à l'Observatoire National de Besançon pour subir les épreuves des bulletins d'observatoire et des certificats de poinçon de qualité. Jusqu'ici, il n'y a pas de montres électriques ou électroniques qui aient subi de telles épreuves. Parallèlement, nous avons fait constater par les techniciens compétents, sous le contrôle d'un huissier, que tous les records de précision pouvaient être battus sous la forme pratique, soit au « porté », soit enfermées dans des coffres scellés afin de prouver la valeur et la longévité de ces montres-bracelets. Depuis 1960, les montres Lip electronic sont offertes sous une forme luxueuse mais en boîte acier au public français et sur les marchés étrangers. Si les présidents des grandes républiques dans le monde la porte avec fierté à

(1) D'après *La France Horlogère*, de décembre 1958 et la revue *Horlogerie Ancienne Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne*, n° 68, 2^e semestre 2010, op. cit.

(2) « Contribution de Lip à l'Horlogerie électrique », in *La France Horlogère*, n° 235, mai 1965.

(3) Publicité pour la « Lip Électronic », in *La France Horlogère*, n° 174, avril 1960.

(*) Appareil qui permet de contrôler les écarts de marche des montres.

leur bras*, elles peuvent aussi être vendues, garanties et entretenues par les horlogers-bijoutiers au public qui veut un garde-temps de haute précision et qui ne veut pas la montre de tout le monde. C'est une fierté pour nous qu'elle soit française. Cela ne nous fait pas oublier que cette montre est le premier chronomètre bracelet électrique européen. Fred Lip".

Le second volet présente la montre et décline « son éclatant » succès aux contrôles de l'observatoire, insiste sur son classement de chronomètre et bien sûr donne les prix** :

"Éclatant succès à l'Observatoire, Lip électronique est le seul chronomètre ayant obtenu des bulletins ou certificats d'observatoire justifiant cette appellation. Pour 104 dépôts l'électronique s'est vu attribuer à ce jour 92 certificats ou bulletins de chronomètres par l'Observatoire de Besançon dont 5 bulletins de 2^{ème} classe, soit plus de 88% de succès".

"Le nouveau modèle « LIP ⚡ ÉLECTRONIC »

Une très large clientèle peut désormais s'acheter, à un prix qui ne dépasse pas celui des plus belles pièces automatiques acier, le chronomètre le plus révolutionnaire qui soit : Lip électronique, grâce au nouveau modèle :

JUPITER, boîtier acier, mouvement "électronique ⚡", cadran appliques or, points lumineux, aiguilles lumineuses lapidées, bracelet crocodile : 650 NF (65 000 francs)***. Modèles or de grand luxe : VANGUARD : 1 450 NF ; COSMIC : 1 600 NF".

Si en cette fin des années 1950, « l'électronique » marque les débuts de la mutation technologique de l'horlogerie portative, en France, elle ne saurait cependant masquer les autres recherches de Lip dans le domaine de l'utilisation du « quartz » et de l'effet « photo-électrique » dans la construction de pendulettes (infra)⁽¹⁾.

e) Les débuts d'une concurrence américaine qui s'affirme... Nous avons vu précédemment combien les fabricants horlogers français (notamment Fred Lip, supra) aimaient à aller aux États-Unis pour s'inspirer des méthodes américaines. Parfois ces visites se déclinent par le partage de retours d'expériences comme la collaboration entre les bureaux de recherche de Lip et d'Elgin pour la mise au point de leur montre électrique respective (supra)... Mais cette réussite attire aussi l'attention de puissantes firmes horlogères américaines comme l'*US Time Corporation* ou *Bulova Watch*. Examinons dans un premier temps la situation de cette dernière firme et sa réaction face aux progrès de la montre électrique. Dès 1952, suite aux premiers résultats obtenus par Lip et par Elgin, le PDG de *Bulova Watch* à New-York s'interroge sur lesdits résultats : s'agit-il d'une révolution technologique dont sa société pourrait en pâtir ? En avril 1952 il se rend à Bienne, en Suisse, où depuis 1920 il fait réaliser ses mouvements. Il demande à un jeune ingénieur, Max Hetzel, d'examiner les travaux réalisés par Lip et Elgin. Pour Hetzel la conclusion est lapidaire : les montres électriques examinées n'ont rien de « sensationnel », si l'utilisation d'une pile est l'élément majeur, son application à un balancier « classique » n'apporte pas de gain précision notable par rapport aux autres montres mécaniques. Pour lui, seule l'utilisation du nouveau « transistor » semble être le composant clé pour

(1) Dès 1957 Lip a entrepris l'étude d'une horloge à quartz « autonome et de petites dimensions ». Elle obtint, en 1959 un certificat d'essais chronométriques de l'Observatoire national de Besançon. En 1959, Lip met au point une pendulette à cellule photo-électrique. « Contribution de Lip à l'horlogerie électrique » in *La France Horlogère*, n° 235, mai 1965.

(*) En 1952, une « électronique » avait été offerte au Général de Gaulle et une autre au général Eisenhower.

(**) C'est l'entreprise qui fixe les prix de vente. Les horlogers « concessionnaires » de la marque ont l'obligation de vendre les produits Lip aux tarifs fixés par l'entreprise (infra).

(***) Depuis le 1^{er} janvier 1960, le Nouveau Franc a cours. À titre indicatif, en 1960, le salaire mensuel moyen d'un ouvrier est de 450 NF.

le développement des montres électriques du futur. Pour lui, si on veut vraiment améliorer la précision, il conviendrait de construire un mouvement à haute fréquence en utilisant un diapason à commande « électrique » transistorisée comme base de temps. En 1953, un premier brevet est déposé. La *Bulova* « Accutron* », la première montre à « diapason » est réalisée**. C'est le premier mouvement qui mérite réellement la qualification d'électronique. Comme pour « l'électronique » de *Lip*, la phase d'industrialisation reste longue. En 1960 elle est livrée sur le marché, son mouvement est constitué de 27 pièces dont 12 sont mobiles... En 1962 sa fiabilité et sa précision sont reconnues. Elle est la première montre bracelet à être qualifiée sur le réseau des chemins de fer des Etats-Unis... Initiée par *Lip* et *Elgin* la mutation technologique de la montre entre réellement dans l'ère de l'électronique, en 1960, avec « accutron » de *Bulova****...

f) Lip : un réseau de « concessionnaires » qui couvre toute la France... Dès le début des années 1900, avec l'achèvement des usines de la Mouillère, le père de Fred Lip (Ernest Lipmann) avait mis en place une organisation commerciale qui privilégiait le contact direct avec les détaillants de toute la France (sans passer par les grossistes, ce qui était l'usage). Des horlogers-bijoutiers, le plus souvent anciens élèves des écoles d'horlogerie de Besançon et de Cluses (infra), sont ainsi sélectionnés et pour ceux qui acceptent le contrat, ils deviennent les « dépositaires exclusifs des montres *Lip SA* ». Ernest Lipmann inaugure ainsi la vente aux clients au prix imposé, avec remise aux dépositaires (taux de marque). La montre *Lip* fut ainsi la première montre à être vendue au même prix dans la France entière. Pour parvenir à ce résultat, l'entreprise s'appuyait sur son vaste réseau de représentants qui visitaient périodiquement les magasins « labellisés ». C'est *Lip SA* qui assurait, pour tous, la totalité de la publicité... Dès sa prise de fonction à la tête de l'entreprise, en 1945, Fred Lipmann rappelle les principes fixés ainsi quelque cinquante années plus tôt par son prédécesseur⁽¹⁾ en veillant, bien entendu, à les adapter aux exigences du temps. Les règles érigées sont⁽²⁾ :

- 1°) la vente des montres de marque Lip se fait à prix imposé,
- 2°) la vente des montres de marque Lip est exclusivement réservée aux horlogers-bijoutiers,
- 3°) des séries de modèles Lip de qualité seront mises en vente ceci afin d'obtenir des gammes de prix permettant diverses classes de consommateurs,
- 4°) les liaisons avec les horlogers-bijoutiers seront renforcées par tous les moyens, des contacts seront pris par les représentants de la direction et lors des visites des visites que les horlogers-bijoutiers feraient aux usines où ils sont cordialement invités.

En 1950, la Direction de *Lip* rappelle que plus de 300 de ses clients fréquentent avec « assiduité » les services commerciaux de *Lip* depuis 1900⁽²⁾... Pour Fred Lip, la publicité doit rester le fer de lance

(1) « Savez-vous quel âge à Lip ? », in *La France Horlogère*, n° 20 et 21, juin et juillet 1947.

(2) MOREL-FOURRIER (H) « Une manufacture moderne d'horlogerie, LIP 1867-1951 » in *La France Horlogère*, op. cit., septembre 1951.

(*) « Accutron » est l'abréviation de « précision » et « électronique » (Accuracy Électronique).

(**) Le diapason vibre à 360 hertz. Il est piloté par un oscillateur transistorisé.

(***) Dans les années 1960, la Société Bulova, installe une fabrique à Villers-le-Lac.

de l'entreprise. Il l'utilise sous tous ses aspects et il est fort rare qu'une réunion d'horlogers, ou un exploit sportif*, ne se déroule sous le « patronage » de ladite société et toutes les opportunités sont utilisées à cet effet (supra)... Il n'est pas dans notre propos de rapporter ici toutes les « techniques » commerciales utilisées par Fred Lip, mais qu'il nous soit permis d'en évoquer quelques-unes qui nous semblent très caractéristiques de l'entreprise. Car si le nom de *Lip* est porté au pinacle, c'est aussi le nom de Besançon, le fief de l'horlogerie, qui est mis en valeur. Au début des années 1950, Fred Lip n'hésite pas à affréter un avion spécial pour que les responsables locaux et régionaux des Horlogers-Bijoutiers puissent venir visiter : « l'une des plus modernes entreprises du monde ». Ainsi, la presse professionnelle et régionale rapporte, photo à l'appui, « l'expédition » du groupement de Bordeaux⁽¹⁾ :

"Les principaux horlogers-bijoutiers de Bordeaux désireux de se tenir au courant des derniers perfectionnements techniques en matière d'horlogerie sont allés en groupe visiter une des plus modernes usines du monde : celle de « LIP », à Besançon. Les voici au départ montant dans l'avion spécial qui va les conduire."

Certes, prendre un avion pour visiter les usines *Lip* se veut être un signe fort de la réussite économique de l'entreprise, à la condition que l'événement soit bien relayé la Presse, ce qui n'est pas toujours évident. En outre encore faut-il pouvoir atterrir à Besançon ou dans une localité proche possédant un minimum d'infrastructures. Or, au vu des caractéristiques de l'appareil que nous laisse voir la photographie, il est certain qu'il ne puisse atterrir sur le petit terrain de Thise, dans la proximité de Besançon. Les Bordelais se sont vraisemblablement posés à Paris (voire à Mulhouse), le reste du voyage s'effectuant par le train... Faire visiter *Lip* c'est bien, mais tous les horlogers-bijoutiers dépositaires de la marque (ils sont plusieurs milliers) ne peuvent tous se rendre à Besançon. En outre, chaque jour, nombre de visiteurs se pressent dans les ateliers, cela nécessite un encadrement avec des personnels qualifiés ce qui n'est pas sans conséquence sur la production. Et puis l'important n'est-ce pas d'aller directement auprès de la « clientèle » pour faire apprécier la marque ? En 1954, la *Société Lip* frappe un grand coup. Elle décide de monter « une exposition itinérante » (un car aménagé) qui parcourt toute la France, du modeste bourg aux villes capitales en passant par les villes moyennes. Une politique publicitaire importante accompagne l'événement et toute la presse locale, régionale et même la « radio » relaient l'information auprès du public, qui apparemment se précipite pour visiter cette exposition⁽²⁾. Voici le compte rendu fort élogieux qui en est fait dans *La*

(1) D'après MOREL-FOURRIER (H), *La France Horlogère*, op. cit., septembre 1951. Dans l'encadré présenté par *La France Horlogère*, on voit sur une photographie publiée par la « Nouvelle République » de Bordeaux, tout un groupe d'horlogers-bijoutiers (ils sont une trentaine) monter dans un avion qui s'apparente à un gros bi-moteur.

(2) Voir : LEIBUNDGUT (B), *La lanterne & le micrososse, histoire d'une fabrique d'horlogerie "les fils d'Édouard Wetzel" 1876-1985*, Station Comté, Morteau, octobre 2010, 185 p., p. 116.

(*) Au début des années 1950 un certain nombre d'expéditions parcourent le globe. Fred Lip profite de ces opportunités pour lancer une campagne de publicité pour mettre en exergue la qualité et la spécificité de certaines de ses montres ayant, semble-t-il, participé aux différentes aventures : "*Himalaya Nanda Nevi, Himalaya Annapurna, Expédition de Patagonie, Expédition marquette, Expédition Kenya, Croisière sous-marine, Cousteau-Calypso, Montres spéciales type Himalaya, étanches, ressort incassable garanti pour la vie. LIP*". « Publi-

France Horlogère de novembre 1954⁽¹⁾ :

"Depuis quelques mois circule sur les grandes routes de l'Ouest le **Car Exposition Lip**. Il suscite sur tout son parcours le plus vif intérêt et reçoit la visite de milliers de visiteurs fort intéressés par cette forme nouvelle de propagande publicitaire et surtout par les magnifiques collections de montres qui sont présentées. Ce car stationne parfois plusieurs jours dans les grandes villes, s'arrête quelques heures dans les petites bourgades de sorte qu'il peut être vu partout, et que partout presque sans sortir de chez soi on peut admirer les élégantes productions Lip. Tout d'abord on est frappé par les dimensions du car. Il est monté sur seize pneus, pèse douze tonnes et mesure pas moins de seize mètres de long avec son tracteur muni d'un moteur de 250 Cv (...). De larges vitres se découpent sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du car où quelques marches d'accès permettent d'entrer dans un vestibule orné de photos représentant les ateliers et usines Lip à Besançon. Ces vues suffisent à faire ressortir l'importance de la firme dont les installations couvrent de vastes surfaces. Doucement une porte glisse et on pénètre dans un salon très moderne. Sur les boiseries nettes, largement éclairées se détachent des vitrines de toutes formes et dimensions où sont présentées avec art les montres qui portent la marque Lip. Il en est de tous les goûts : le travailleur, le sportif, l'homme soigné, la femme élégante sont assurés de trouver la pièce qu'ils désirent, ils n'auront même que l'embarras du choix, car ils seront tentés de toutes parts. Une autre porte et voici le bar où sont rangés les flacons multicolores prêts à accueillir les visiteurs. Enfin à l'extrémité de la voiture est installé un coquet bureau de réception meublé de confortables fauteuils. Le car possède tout un appareillage de sonorisation fort complet : micro relié à de puissants haut-parleurs, magnétophone avec une collection importante de bandes enregistrées, tourne-disque, radio et un cinéma parlant qui fonctionne à l'intérieur comme à l'extérieur. Naturellement la visite du **Car Lip** est annoncé dans chaque ville par une publicité massive dans la presse régionale et locale, aussi il y a foule quand la longue voiture arrive au son des musiques, les clients se pressent aux vitrines, font leurs choix, et conseillés par un personnel compétent choisi, ils achètent. Les concessionnaires locaux bénéficient exclusivement du produit des ventes. Le car reprend sa route, chaque jour les kilomètres s'ajoutent aux kilomètres. Chacun à leur tour tous les concessionnaires de la firme seront visités et le car vert et noir qui s'est fait admirer aux grandes foires internationales de Bruxelles, de Lille, de Nancy et tant d'autres sera aussi présent aux foires expositions des principales villes de France, portant ainsi aux quatre coins du pays le renom de Lip".

Pour promouvoir son entreprise et ses productions, Fred Lip sait aussi se mettre en scène. Sportif accompli, il sait profiter des opportunités, comme les jeux olympiques d'hiver à Grenoble*, pour adapter un produit existant. Il en profite aussi pour user du nom éponyme de l'entreprise en ajoutant son prénom pour promouvoir « sa » création. Ainsi en 1968 sort opportunément la : « Nautic-Ski » « Électronic⁽²⁾ ». Dans la publicité de l'époque, sous la photographie de cette célèbre montre dotée de ses deux couronnes, on relève le slogan suivant⁽³⁾ :

"Lip est toujours en avance d'une montre.

Qui a rêvé qu'un jour, même à 200 m sous l'eau, on pourrait consulter l'heure sur sa montre

cité Lip », in *Bulletin Officiel de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 29, 2^e trimestre 1953.

(1) « Le **Car exposition LIP** effectue son tour de France et sert le prestige de la marque » in *La France Horlogère*, n° 190, novembre 1954.

(2) Pour le Centenaire de l'entreprise (1867-1967), la société Lip propose sur le marché une montre étanche à 200 m sous l'eau, baptisée la "Nautic". C'est une montre mécanique automatique, dotée d'une lunette mobile (située sous le verre pour assurer l'étanchéité) et qui est mue par la deuxième couronne. Avec les jeux olympiques qui se déroulent à Grenoble, il semble que Fred Lip voit là une belle opportunité pour son entreprise. Il reprend son modèle, ajoute le terme "Ski" (de 1950 à 1956, sa fille fut membre de l'équipe féminine de ski alpin) et en profite pour remplacer le mouvement mécanique par son « électronique », qui marque le pas face à la concurrence (infra) : la « Nautic-ski » est née. Elle est vendue au prix de 375 F...

(3) « Publicité Lip », in *Bulletin Officiel de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 72, mars 1968.

(*) En 1968. Nous nous permettons de dépasser, ici, les bornes temporelles que nous avions initialement arrêtées pour le présent chapitre (1945-1959) au risque d'un léger anachronisme, mais l'exemple nous semble très significatif pour montrer la personnalisation à travers la publicité de ce chef d'entreprise, qui reste, dans la mémoire collective bisontine comme très « atypique »...

Et vérifier qu'on était bien au jour d'aujourd'hui ? **Fred Lip**.

Qui a osé mettre une 2^e couronne-chronomètre sur cette même montre ?

Fred Lip sans aucun doute ! Ainsi est née la Lip Nautic-Ski Électronique,

La dernière audace de cent ans d'avant-garde chez Lip.

... Et comme toutes les Lip Électronique, la Nautic-Ski ne s'arrête jamais, ne se remonte pas ...

Allez vite la voir chez votre horloger-bijoutier, parmi les 250 modèles de la gamme de 89 F à 2 950 F. LIP Besançon Genève"

À la fin des années 1950, grâce à sa politique commerciale, *Lip SA* est toujours placé comme le leader incontestable de l'horlogerie française. Dans chaque ville, dans chaque bourg d'importance les vitrines des horlogers-bijoutier arborent ostensiblement l'enseigne lumineuse, avec les trois lettres *Lip*. Avec *Lip* c'est aussi toute l'horlogerie régionale et le nom de Besançon qui sont mises en exergue*. Mais si avec le rayonnement de *Lip*, c'est « l'horlogerie », et par voie de conséquence les « horlogers » qui retiennent l'attention, on assiste en réalité à une mutation profonde des techniques et des technologies de production. La fabrication de montres ressortit maintenant d'une industrialisation qui a recours à la production sérielle ce qui modifie fondamentalement le métier d'horloger. Le travail sur les chaînes nécessite une main d'œuvre spécialisée, formée rapidement sur chaque poste dédié (supra). Le recours à « l'horloger complet », se réduit encore, il reste dévolu au service après vente, dans le cadre d'une mise au point ou d'une réparation. Quant à la production sérielle, elle nécessite surtout l'emploi en nombre de nouveaux professionnels en mécanique de précision, en « automatisation » (pour les chaînes et les postes de travail), en ouvriers spécialisés pour la production des pièces (décolleteurs, ouvriers sur presses à découper...). Les bureaux d'études et des méthodes se remplissent de dessinateurs et de techniciens, dans les laboratoires se sont des chimistes** qui sont à l'œuvre et l'on croise les premiers « électroniciens** » : la montre électrique oblige... Nous avons vu cette mutation chez *Lip* pour ce qui concerne la montre⁽¹⁾, mais *Lip* c'est aussi d'autres productions qui ressortissent à la micromécanique de précision (instruments de mesures), de la mécanique générale (fabrication de machines-outils) et de la production sérielle de pièces détachées (décolletage), de systèmes d'automatisation (pour l'électroménager)..., avec bien entendu, d'autres qualifications professionnelles recherchées. À titre d'exemple examinons la situation de *Lip* en sa qualité de manufacture, à l'aube des années 1960, en plein déménagement (évolutions techniques et organisationnelles obligent, supra) et nous observerons que ses productions se sont bien diversifiées.

(1) Qui ne sera pas sans conséquences sur les formations à l'ÉNH de Besançon (infra).

(*) Pour tenter de bien montrer combien la marque Lip et Besançon étaient indissociables dans la mémoire collective des Français, qu'il nous soit permis de rapporter le fait suivant. En septembre 1968, l'auteur est nommé professeur stagiaire à l'ÉNNA de Lille (annexe de Valenciennes). Tous les stagiaires résident dans la moitié Nord de la France. Chacun se présente. À l'évocation de Besançon, d'aucuns citèrent aussitôt, non pas Victor Hugo, mais Lip !...

(**) Dans l'exemple Lip, avec la mise au point des piles. Mais d'une façon générale la protection des pièces du mouvement et de la boîte (cuivrage, nickelage, chromage, dorage...) nécessite des installations (galvanoplastie) importantes avec du personnel qualifié. Quant aux « électroniciens », ils commencent à apparaître dans les entreprises à la fin des années 1950.

g) Lip à l'aube des années 1960 : une « usine modèle », leader de l'horlogerie française, qui se diversifie et qui s'implante à l'étranger... En septembre 1960, *Lip* investit ses nouveaux bâtiments à Palente. Tout n'est pas terminé. Seule une partie des services de production est installée, avec les services d'expédition. Toute la partie montage des montres est encore dans les locaux de la Mouillère. C'est cette situation qui nous est rapportée par *La France Horlogère*, en novembre 1960 et dont livrons ici quelques extraits⁽¹⁾ :

"Une visite à l'usine modèle Lip à Besançon Palente. (...) contraint d'agrandir son usine pour satisfaire les besoins de sa clientèle toujours plus étendue en France et à l'étranger* (...), Lip a décidé de construire une usine ultra moderne parfaitement adaptée aux exigences d'une fabrication annuelle de 500 000 montres (...). (La nouvelle structure) se présente sous la forme d'un spacieux bâtiment (avec air conditionné) de 200 mètres de long et sur 48 m de large, (la surface des salles et des ateliers couvrent quelque 10 000 m²).

Les ateliers : depuis le 8 septembre travaillent 500 techniciens et ouvriers et autres répartis dans les ateliers de production, d'usinage et de certains travaux salissants. Les ateliers de mécanique ont été centralisés dans la salle intérieure auprès des installations de métrologie et machines à pointer. À côté sont placés les ateliers de fabrication des platines et ponts d'horlogerie, des pignons, axes, roues et jeux de finissage, certaines fabrications d'armement ainsi que les ateliers de confection des cadrans, proches de la galvanoplastie, de la trempe, de la peinture etc. Signalons qu'à l'atelier des cadrans où l'on utilise du radium** est annexée une salle spéciale dans laquelle grâce à un appareil ingénieux, le personnel peut aisément détecter sur ses mains ou vêtement les particules nocives à éliminer. À l'extrémité du bâtiment se trouvent les services d'expédition dotés de toutes les facilités*** (...). Un second bâtiment (en cours de réalisation, il couvrira plus de 5 400 m²) regroupera les ateliers de montage et d'assemblage d'horlogerie, c'est notamment là, dans une atmosphère parfaitement conditionnée et silencieuse que travailleront près de cinq cents personnes (...).

Les étapes d'une ascension. En 1931, avec un effectif de 350 personnes, (Lip) produit de 40 à 50 000 montre par an (...). En 1957, entouré de plus de 1 500 ingénieurs, mécaniciens, horlogers et spécialistes, au moyen de laboratoires parfaitement équipés, la production s'élevait à 270 000 montres et à 472 000 en 1959. Tout fait prévoir que ce chiffre sera légèrement dépassé en 1960 et par la suite puisque dès novembre, Lip fabriquera 60 000 montres par mois. Faut-il ajouter qu'en 1959 Lip a produit en outre 136 000 micromètres électriques, 72 000 appareils d'automatisation pour le matériel électroménager, 281 rectifieuses et fraiseuses, 12 télé-manipulateurs magnétiques pour l'industrie nucléaire, la totalité de ces fabrications toutes comprises représentent un chiffre d'affaires de plus de cinq milliards et demi d'anciens francs.

Un groupe puissant. Ce chiffre réalisé par l'ensemble du groupe Lip dans le triple domaine de ses activités : horlogerie, industrie, armement et ses quatre usines : de Besançon-Mouillère⁽²⁾, Issoudun (Indre), Besançon-Palente, et Grenoble (Isère) et ses trois filières françaises : Pignons français, Société Ornanaise de Constructions mécaniques, et Technic-Ébauches de Maïche (Doubs). Indépendamment de ses accords avec le groupe allemand Porta de Pforzheim et les Montres Universal-Genève, Lip a constitué à l'étranger plusieurs filiales : la Société anonyme des Montres Lip à Genève, qui est l'organe principal de la distribution des montres Lip sur tous les marchés d'exportation ; l'Américan Lip Corporation à New-York, organisme de vente aux Etats-Unis de toutes productions Lip ; la Société Européenne d'importation à Bruxelles et enfin la Società Italiana des Montres Lip à Milan.

Ainsi qu'on le voit, à l'heure où le Marché commun impose à nos industriels une organisation nouvelle, des procédés d'usinage méthodiques et rapides, des conditions de travail respectant les légitimes aspirations du personnel, les intérêts des fabricants, Lip s'est classé à l'avant-garde dans tous ces domaines et saura porter très loin le renom de l'industrie française."

(1) « Une visite à l'usine modèle Lip à Besançon Palente » in *La France Horlogère*, novembre 1960.

(2) Situation transitoire (supra).

(*) Dès la fin des années 1940, Fred Lip s'engage dans une politique très volontariste à l'exportation au risque de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes de nouveaux dépositaires en France. « Savez-vous quel âge à Lip ? » in *La France Horlogère* n° 21, juillet 1947.

(**) Cette « peinture » avec des sels radioactifs (à base de radium) qui fut utilisée pour obtenir la luminescence des cadrans et des aiguilles (pour lire l'heure dans l'obscurité, notamment pour les montres de plongées), ne fut interdite que dans les années 1970. Le radium a été remplacé par du Tritium, qui, lui aussi, est radioactif, bien qu'interdit depuis 2002, son emploi est encore utilisé...

(***) Lip s'était doté d'un service après vente remarquable en ayant recours aux services des PTT. Lip se targuait de traiter chaque demande dans les 24 heures : de la commande reçue par Lip à la réception du produit chez le concessionnaire.

En 1960, à l'instar de *Lip*, on peut dire, dans un bref résumé, que l'horlogerie bisontine et comtoise se porte fort bien. Les exportations sont florissantes, de nouvelles entreprises se sont créées, certaines sont en expansion et on assiste même à des fusions (notamment dans le Haut-Doubs). Alors que tout semble aller pour le mieux pour l'horlogerie bisontine et que Fred Lip peut s'enorgueillir de son bilan et de sa nouvelle usine qui sort de terre, depuis deux années un nouvel arrivant en provenance des USA, est en passe de troubler la sérénité (apparente) des fabricants bisontins.

h) La polémique entre Lip et Kelton-Timex ou quand le leader américain de l'horlogerie veut installer sa plus grande usine d'horlogerie à Besançon (1958). À la fin des années 1950, la très puissante *US Time Corporation* décide de se développer en Europe et d'y implanter sa plus vaste usine sous le nom de *Kelton Timex*. Après une étude de marché méticuleuse⁽¹⁾, son choix se pose sur Besançon où discrètement elle s'installe dans des locaux horlogers existants (rue des Villas*). Mais si sa première installation, n'appelle pas de réaction particulière des entreprises horlogères de la place, la cause est à rechercher dans la typologie de la production horlogère américaine : *Kelton* ne fabrique que des mouvements de type « Roskopf** » mais simplifiés. Pour nombre d'horlogers (notamment Fred Lip), ce genre « bas de gamme », considéré comme « irréparable », ressortit plus de la typologie constructive du « réveil » que de la montre mécanique classique dite de « qualité ». Mais si le « produit » qui sort des premières chaînes d'assemblage de *Kelton* (la structure est encore très modeste), semble laisser indifférent les fabricants et autres grossistes, c'est le principe de commercialisation desdites montres (qui commence à faire florès dans les slogans publicitaires), qui met le feu aux poudres. Pour la firme américaine, la montre est un objet de mode et de consommation***, son prix étant très bas, il n'y a plus lieu de le confiner chez les seuls horlogers-bijoutiers⁽²⁾. À l'instar des paquets de cigarettes, des périodiques ou de la bimbeloterie..., les montres se doivent d'être vendues dans tous les commerces : bureaux de tabac, « drugstores », et autres

(1) Outre le rayonnement emblématique de Besançon comme fief principal de l'horlogerie en France, L'US TIME, a surtout retenu le site de Besançon, sur la base des principaux critères suivants : une main-d'œuvre de grande qualité, une industrie orientée sur la petite mécanique de précision (micromécanique) et surtout un dispositif de formation unique en Europe : une École Nationale d'Horlogerie, un Institut de Chronométrie, un Observatoire National de Chronométrie, un Centre Technique d'Horlogerie (Cétéhor) et son Université... En outre Besançon est en pleine expansion, sa population connaît la plus forte croissance (avec Grenoble), ce qui augure bien, pour l'embauche des personnels...

(2) Pour le service après-vente, rien de plus aisé. Le vendeur réexpédie à l'usine la montre, on fait un échange standard du mouvement (ou de la boîte), et le retour au client est immédiat. Les mouvements sont réparés à l'usine, puis réinsérés sur les chaînes pour l'emboîtement final...

(*) *Kelton* s'installa ensuite rue des Jardins, eut des locaux rue de l'Avenir et dans le quartier de la Mouillère. En 1962 *Kelton* intègre son site définitif (en cours de construction), 1 rue Denis Papin et 2 rue Albert Thomas.

(**) Besançon et le Haut-Doubs, produisent aussi nombre de mouvements « Roskopf ».

(***) « *Vous vous changez, changez de Kelton* », slogan publicitaire des années 1960 (presse, radio).

bazars⁽¹⁾... Sur la base de ce nouveau concept de vente, *Kelton Timex* développe son argumentaire publicitaire mais en plus, il décide de construire une vaste manufacture (la plus grande d'Europe), à Besançon, pour répondre à la demande qui ne pourra qu'être forte*. Fred Lip, qui connaît fort bien le poids économique des Américains (et le poids de la publicité) sent le danger**. La réponse ne se fait pas attendre. Dans une lettre ouverte qui se veut ironique, mais aussi parsemée de quelques saillies cinglantes, « l'horloger » Fred Lip, « l'ancien élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon » se fait tantôt professeur, tantôt paternaliste et donne la leçon à *Kelton*⁽²⁾ :

"LIP écrit à KELTON. Lettre ouverte par Fred Lip, Ancien élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

" Vous n'êtes pas sans savoir que les fabricants d'horlogerie et nous-même en particulier, admirons l'énergie, le courage et comme on dit « le toupet ». Trente ans d'horlogerie en ce qui me concerne dans une maison presque centenaire, m'avaient permis d'être particulièrement blindé. Nous avons connu les crises, les nouveautés, les bouleversements techniques, nous avons connu aussi quelques maisons fameuses qui ont brillé au firmament du monde horloger et qui se sont éteintes quelques années après. Mais permettez-moi de vous dire en mon nom, au nom des fabricants d'horlogerie et au nom des douze mille horlogers-bijoutiers que nous connaissons bien, qu'à vouloir trop faire d'extravagances on finit par perdre la partie. Que vous « inventiez » la montre genre Roskopf, cela vous regarde ; que vous transformiez en une invention géniale le pivot des réveils, cela vous concerne ; que vous proclamiez que grâce à des procédés extraordinaires vous fabriquiez la meilleure montre « ordinaire », cela fait partie d'une publicité, dont, en définitive, seul le consommateur appréciera le bien-fondé. Où nous ne sommes plus d'accord, c'est quand vous cherchez délibérément à influencer le public en usant de sa crédulité ; quand vous dites :

1- Qu'une montre Kelton ne pose jamais de problèmes, vous savez pertinemment que c'est faux.

2- Qu'une excellente montre peut s'acheter dans n'importe quel commerce non spécialisé, vous utilisez l'argument précédent pour justifier la

(1) Dans un premier temps, il semble que Kelton Timex se soient adressé aux horlogers-bijoutiers. Ceux-ci eu égard à la spécificité du produit (doute sur la fiabilité des montres, impossibilité de réparer à l'atelier et certainement une marge bénéficiaire fort réduite...) dans leur très grande majorité se prononcent pour une fin de non recevoir, car c'est leur « expertise » et leur « professionnalisme » qui se trouvent ainsi remis en cause par ce produit de « mode » (infra).

(2) « Lip écrit à Kelton » in *La France Horlogère*, n° 152, juin 1958. Le choix de *La France Horlogère* est très significatif de la réaction de Fred Lip. Il se veut le défenseur de la « vraie » horlogerie et surtout de tous les horlogers-bijoutiers (ils sont quelque 12 000, d'après Fred Lip), qui sont aussi, dans leur très grand nombre, les dépositaires de sa marque. Or *La France Horlogère* reste le journal professionnel de référence de tous les horlogers-bijoutiers. Il est lu et étudié par tous, il est aussi un « lieu » de débats et de controverses. Fred Lip qui tient de temps à autre une chronique n'hésite pas, par ses propos et autres prises de décision, à créer l'événement, comme cette « lettre ouverte » à Kelton. On observera que si Fred Lip, n'hésite pas à faire référence à son statut « d'ancien élève de l'ÉNH » (supra), c'est certes pour rappeler qu'il est lui-même un horloger qui a été formé dans ce « cénacle » bisontin, mais c'est surtout pour signifier aux deux principales et puissantes *Associations des Anciens élèves* des Écoles Nationales d'Horlogerie de Besançon et de Cluses, dont sont originaires le plus grand nombre des horlogers-bijoutiers, qu'il fait, lui aussi, partie de la « famille » et qu'il sait les défendre.

(*) Nous rappelons qu'à la fin des années 1950, la montre mécanique, classique, reste onéreuse à l'achat (supra).

(**) Il n'est pas tant dans la concurrence du produit car le profil des acheteurs reste, pour le moment, différent. Pour Lip, et pour les autres entreprises bisontines en général, le danger vient de la compétition sur les salaires ouvriers qui ne manquera pas d'advenir. En 1960, l'économie tourne à plein, Besançon manque de mécaniciens de précision, d'outilleurs, d'ajusteurs, de fraiseurs, de tourneurs, de techniciens et de personnels spécialisés... Pour avoir un personnel qualifié les entreprises sont obligées d'augmenter les salaires et on assiste alors à un mouvement « migratoire » des ouvriers sur la « place de Besançon » à la recherche d'un meilleur statut. Pour fidéliser leurs meilleurs éléments les entreprises sont obligées de « céder ». Besançon, comme la France, est entré de plain-pied dans les « trente glorieuses »... Il est à souligner que nombre d'anciens cadres et ouvriers « Lip » ont été embauchés par Kelton et ont contribué à son expansion (infra)...

distribution de vos produits dans les cafés, bureaux de tabac, épiceries et bazars. Et pourtant vous avez par tous les moyens cherché à vendre vos montres chez les horlogers-bijoutiers ; certains ont refusé, d'autres ont accepté. En vous faisant cautionner par eux, vous avez usé d'une subtilité commerciale qui se pratique peut-être dans d'autres pays mais qui n'est pas de mise en France. Aujourd'hui je vous demande amicalement de cesser par votre publicité d'attaquer les horlogers-bijoutiers et de ridiculiser les fabricants de montre de qualité. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je défendrai une corporation qui fait la force de notre beau métier. Vivons en paix, séparés, et songez que peut-être vous aurez besoin un jour de nous, fabricants, grossistes et détaillants. Fred Lip".

Kelton se laisse le temps des grandes vacances pour répondre. C'est une lettre tout en nuance qui cherche surtout à éviter la polémique avec Fred Lip. La direction de *Kelton* (qui connaît fort bien ce directeur ombrageux), veut absolument éviter de lui donner une tribune car elle a tout à perdre. Sa structure est encore fragile et sa force de production est encore fort limitée (supra). En outre si son projet de construction est avancé rien n'est encore finalisé et toute erreur d'appréciation dans cette polémique risquerait d'obérer son avenir. C'est pourquoi la réponse s'articule en deux temps. Dans un premier temps *Kelton* rappelle qu'il a voulu « coopérer » mais que se sont les fabricants et les détaillants qui ont décliné « l'offre ». Mais le plus important se trouve dans le corps de la lettre. Si, pour l'instant, *Kelton* n'est qu'une petite structure, il est rappelé qu'elle n'est qu'une « succursale » de *l'US Time Corporation*, le groupe horloger le plus puissant des Etats-Unis. C'est un groupe expérimenté (il est « plus que centenaire », ce qui n'est pas encore le cas de *Lip* !) et que son investissement pendant la guerre l'a amené à la pointe du progrès, notamment dans la recherche métallurgique et dans l'utilisation de nouveaux modes de production de précision. Ces innovations lui ont permis de repenser totalement les mouvements de la montre-bracelet*. Ces montres ont donné entière satisfaction, elles sont résistantes, la précision horaire est acceptable, et surtout elle n'est pas chère. Les mouvements sont nouveaux, son principe de production permet de les vendre à bas prix, on peut donc en changer souvent (d'où le principal slogan). Cette « montre » se veut être « un nouveau concept » qui touche à la mode, c'est pourquoi elle est proposée aux Français (et aux Européens), avec bien entendu, les améliorations d'usage... Il est rappelé aussi que *l'US Time Corporation* est déjà installée en Grande-Bretagne (Dundee, en Écosse), qu'elle compte s'installer dans d'autres pays d'Europe et que Besançon a été choisie pour y ériger la principale fabrique (ce qui sous-entend, que les retombées économiques seront importantes pour tous, avec une sous-traitance possible...). Enfin, pour bien monter que le produit est de « bonne » qualité, des variantes sont proposées avec notamment une nouvelle montre pour les femmes. Pour conclure, *Kelton* reste ouvert à toute demande de collaboration des horlogers⁽¹⁾ :

(1) « Réponse de Kelton à M. Fred Lip », in *La France Horlogère* n° 155, septembre 1958.

(*) Il semblerait que *l'US Time* ait été aussi le principal pourvoyeur de montres à l'usage des GI'S, notamment pendant la guerre de Corée. Eu égard aux conditions de la guerre, le mouvement a été repensé : deux platines, qui reposent sur des piliers, qui maintiennent un rouage sans rubis, avec des pivots simplifiés (principe du réveil mécanique). Le pivotement se fait à même la platine (alliage spécial), avec un traitement de surface adapté des points de pivotement. Pour le montage (et le démontage) il est nécessaire d'avoir des « posages » spécifiques qui permettent de maintenir en position les différents éléments du rouage sur la platine de base avant de coiffer l'ensemble avec la platine supérieure. C'est pourquoi le « mouvement Kelton » n'est pas réparable en magasin.

"Réponse de Kelton à M. Fred Lip. M. Fred Lip termine la lettre ouverte adressée à notre succursale française, par la phrase : *"vivons en paix, séparés, et croyez que peut-être vous aurez besoin un jour de nous, fabricants, grossistes et détaillants"*. Nous n'arrivons pas à comprendre ce qui fait penser à M Lip que nous n'ayons pas conscience de la nécessité de coopérer avec les fabricants, grossistes et détaillants horlogers français. En fait, un certain nombre de fabricants, et la plupart des détaillants ont nettement indiqué qu'ils ne désiraient pas coopérer. Nous estimons que c'est une erreur, pour les raisons suivantes. La US. Time Corporation, dont Kelton est une succursale, produit des articles d'horlogerie depuis plus de cent ans. Notre ancien mouvement lancé sur le marché en 1949, est le résultat d'une production de précision, fabriquée en très grande série et basée sur des progrès métallurgiques réalisés dans nos usines au cours de la seconde guerre mondiale. Nous étions le plus important fabricant d'appareils, tels que fusées à temps* (16 650 000 pièces), petits gyroscopes de précision (300 000 pièces). Grâce à cette expérience, nous avons pu développer la production de montres-bracelet qui, en l'espace de neuf ans (1949-1958) est devenue, de loin, la plus importante au monde (production en 1957 : 5 000 000 de montres, prévisions 1958 : 6 000 000** de montres). En plus de la première place que nous occupons aux Etats-Unis, nous avons d'ores et déjà acquis une position de premier ordre au Canada, en Grande-Bretagne et en France. Il en découle que nous pouvons aider puissamment et efficacement nos amis dans tous les domaines, technique, production, distribution et vente. Nous employons à l'heure actuelle plus de 4 000 personnes dans nos trois usines de Grande-Bretagne, et nous sommes en train de terminer nos plans pour les grandes usines que requiert le Marché commun européen. Nous désirons construire l'usine principale en France, et, dans la plus large mesure du possible, faire appel à l'industrie horlogère française pour la fourniture de pièces détachées, à la foi pour cette usine française et pour nos usines des USA et d'ailleurs. L'adoption extraordinairement rapide de nos produits par le consommateur (et ce également en France), prouve largement que nous fabriquons une bonne montre. Nous croyons aussi qu'une montre de cette qualité et de bas prix, puissamment soutenue par des méthodes de vente modernes, une publicité et une présentation originale peut-être vendue en très grande quantité, avec une rotation rapide de stock, une mise de fonds initiale raisonnable, et un bénéfice intéressant par le circuit de vente horloger français.

Nous avançons vite. Notre organisation est dynamique. Au cours de l'année 1959, nous lancerons sur le marché un nouveau mouvement pour montres d'hommes, comportant de nombreux perfectionnements. Et en 1960, notre mouvement 6X8, pour montre de femme sera prêt. Nous serions extrêmement heureux si la profession horlogère : fabricants, grossistes et détaillants, désirait, dorénavant coopérer avec nous. Nous ferions alors de notre mieux pour adapter nos projets dans le but de vous satisfaire. Montres Kelton, Succursale de la US Time Corporation".

Par cette « lettre ouverte » Fred Lip a voulu, certes, « marquer son territoire », mais il a surtout voulu prendre date (septembre 1958). En interpellant *Kelton*, c'est aussi un avertissement à l'attention des horlogers-bijoutiers sur les changements qui se préparent et qui ne manqueront pas de les toucher au cœur même de leur métier (la vente mais aussi la réparation). Mais c'est surtout un regard prémonitoire qu'il jette sur le fragile devenir de l'horlogerie française à l'endroit des autres fabricants. Avec l'arrivée de *l'US Time Corporation* en France, et avec son développement en Europe (Pforzheim, en Allemagne), Fred Lip prend conscience que les fabricants français (trop dispersés) ne jouent plus dans la même catégorie. Le poids financier et trop inégal. Si dans un premier temps la « qualité » des montres mécaniques françaises, certifiées par un certain nombre de labels, supporte aisément la concurrence, il pressent qu'à terme, la politique commerciale de « *Kelton Timex* » va marquer la différence. Il sait qu'en Allemagne, à Pforzheim, *Timex* cherche une implantation et fait une recherche sur la montre électrique⁽¹⁾... Le Japon, si loin, qui sort de la guerre, voit déjà *Seiko*

(1) En 1966, dans une chronique : Fred Lip vous parle », il débute son propos par : *"Dans le monde, il y a deux géants (Timex Kelton et Seiko. Et il reste nous (Lip) et les petits"*. Nous reviendrons sur cette chronique parue dans *La France Horlogère*, de juin 1966.

(*) Les fusées sont équipées d'une « minuterie », qui procède de la construction horlogère...

(**) C'est plus de 10 fois la production de Lip (supra).

se montrer très présent sur le marché international horloger. L'économie horlogère est désormais entrée dans la phase active de la mondialisation économique...

9-7) L'affirmation remarquable de Besançon pour « l'outillage », « la mécanique de précision » et « l'appareillage ».

Si à la fin des années 1950, d'aucuns reconnaissent que l'horlogerie reste encore le principal moteur économique de Besançon et des montagnes du Doubs, force aussi est de constater que cette belle réussite est due aux apports de la mutation industrielle de la ville engagée pendant l'entre-deux-guerres (supra). Pour produire des montres industriellement, nous avons vu qu'il était impératif, pour la fabrication des pièces, d'avoir recours : à la mécanique de précision, au découpage, au décolletage... Pour manipuler les pièces, ou pour les inscrire sur les chaînes de montage ou d'usinage, il est maintenant nécessaire d'utiliser des systèmes complexes, dits « automatisés », qui utilisent des technologies différentes où l'on retrouve : la mécanique, l'électricité, l'hydraulique, le pneumatique, parfois l'électronique balbutiante... Nous avons observé cette mutation chez *Lip*, elle est présente dans d'autres fabriques horlogères (*Yema, Kelton, Zénith...*), et si les « horlogers » restent nombreux, leur travail se réduit à du montage sur des chaînes transferts*. Par contre les chaînes d'usinages des platines et des ponts requièrent des mécaniciens avisés. Le poids des effectifs de la « mécanique » : outilleurs, mécaniciens de précision, tourneurs, fraiseurs, rectifieurs, décolleteurs, tailleurs (pignons et roues), pointeurs..., est des plus importants et on remarque que lors du premier déménagement de *Lip* à Palente, c'est ce secteur clé qui fut prioritaire. À l'amont de la mécanique, les bureaux d'études et des méthodes (préparation de la mise en production) s'étoffent. Dans les laboratoires on trouve désormais des chimistes, des « électroniciens », mais aussi des « automaticiens »... Mais tout ne se fait pas dans l'entreprise, fut-ce une manufacture, le recours à la sous-traitance est un point de passage obligé. Les ateliers de mécanique qui s'étaient établis à Besançon dans l'entre-deux-guerres se sont développés. Certains, avec à leur tête des anciens élèves de l'école (supra), se sont transformés en véritables usines et se sont émancipés des commandes de l'horlogerie. D'autres se sont constitués après-guerre et connaissent une belle expansion avec de nouveaux besoins en personnels, notamment des outilleurs, car « l'électroménager » est en plein essor (supra). La demande en moteurs électriques et autres transformateurs explose. Les entreprises de découpages se multiplient... Mais il y a aussi toutes les industries connexes : le décolletage, la fonderie sous pression**, l'injection plastique, le thermoformage..., qui se créent et on relève aussi l'avènement des premières entreprises qui élaborent et mettent au point des « systèmes automatisés » à l'usage des grosses structures (*Sormel*)...

(*) Sauf un certain nombre de rhabilleurs qui travaillent à la mise au point de nouveaux modèles, ou à la réparation (service après-vente).

(**) Notamment pour les alliages de zinc (zamak), qui permettent d'obtenir des petites pièces complexes et précises (carburateurs, curseurs de fermeture éclair, carters de protection, pignons, roues dentées, jouets...).

Quelques entreprises, et non des moindres, comme la *Compagnie des Compteurs* sont désormais spécialisées dans « l'appareillage* ». Dans cette dernière entreprise si les supports ressortissent toujours des principes de la mécanique horlogère (type pendulerie), on leur adjoint d'autres technologies : électrotechnique, matières plastiques, pneumatique, voire de l'hydraulique... Ces nouvelles activités industrielles requièrent des formations professionnelles spécifiques et l'on se tourne vers les établissements de l'enseignement technique pour « qu'ils » trouvent des solutions adaptées. Mais avant d'analyser l'état des besoins et de vérifier si l'*École Nationale d'Horlogerie* est en capacité de répondre à la demande, il nous est nécessaire de faire le point sur quelques-unes de ces entreprises qui œuvrent désormais dans la zone d'influence bisontine...

9-7-1) De l'atelier de mécanique de précision à l'entreprise structurée.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, à l'instar de certains de leurs aînés, nombre d'ouvriers mécaniciens de précision sautent le pas. Soit seuls ou en association, ils décident de se mettre à leur compte. Le travail ne manque pas. Les relations professionnelles, voire amicales, sont nombreuses* (surtout si on est ancien élève de « l'horlo⁽¹⁾ »). Un local, un peu d'outillage, un établi avec étau, quelques machines (un tour, une fraiseuse, une ou deux perceuses, une rectifieuse, un balancier, voire une petite presse...), et l'atelier peut commencer à produire...

a) État de la situation des entreprises de « mécanique ». Au début des années 1950, on observe que la plupart des principales entreprises qui œuvraient déjà avant la guerre dans la mécanique générale et dans la mécanique de précision (supra), ont traversé les épreuves sans trop de mal et se sont pérennisées. L'examen de certaines situations révèle qu'elles ont fait montre d'un développement notable, voire d'une réorientation bien affirmée. Il est vrai que les besoins de la reconstruction du pays sont toujours très importants. Ainsi la « *Sifop*⁽²⁾ », tout en continuant à se spécialiser dans les « tôles découpées pour l'industrie électrique » et autres pièces : « précises exécutées sur outillages montés sur blocs à colonnes », a créé une filiale au sein même de l'entreprise. Les dirigeants, constituent une « Fabrique de cadrans », sous l'appellation « *Beauchesne et Bredillot Frères*⁽³⁾ ». On remarque que la fabrication procède toujours du découpage de métaux, et si l'horlogerie est la principale cliente, on observe que l'entreprise réalise aussi des cadrans à l'usage

(1) Par « horlo », nous entendons l'ÉNH, mais aussi le Collège Technique qui forme d'excellents mécaniciens et l'Institut de Chronométrie (infra).

(2) SIFOP : Société Industrielle pour la Fabrication d'Outillages de Précision.

(3) Nous rappelons que les frères Bredillot sont anciens élèves de l'ÉNH. Les annonces sont bien séparées. Une publicité présente la Sifop, une autre la Fabrique de Cadrans « Beauchesne et Bredillot Frères ». Les adresses et les numéros de téléphones sont identiques. D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH. de Besançon*, in « publicités », n° 5, 1^{er} trimestre 1946.

(*) Dans certains milieux professionnels « on se connaît ». Il ne faut pas oublier que pour parfaire sa technique (et pour obtenir un meilleur statut), les outilleurs changent souvent d'entreprises et des liens d'amitié se tissent...

de « tous genres d'appareils ». Pour les « *Établissements Simonin et Cie* », alors spécialisés dans la fabrication des « assortiments pour boîtes de montres » on relève qu'ils s'orientent désormais vers la fabrication de « ressorts en tous genres⁽¹⁾ ». Quant à la *Zénith*, tout en conservant sa manufacture de montres elle se diversifie et crée une « fonderie de précision » pour tous « moulages sous pression ». Elle réalise aussi des découpages pour la fabrication de compteurs et autres « appareils⁽²⁾ »... Les établissements *Gros Lambert*⁽³⁾, confirment leur développement dans les « constructions mécaniques » : machines spéciales (presses « Perla »), outillages de précision (tour d'outilleurs « Précis »)... tout comme *Douge et Cie* qui reste spécialisé dans la fabrication : de moteurs (à gaz pauvre, huiles lourdes, essence...), de turbines hydrauliques et en mécanique générale... Les *Ets Raymond Bourgeois** poursuivent leur expansion dans le « découpage de précision », notamment dans la tôle silicium (appareillage électrique) et sont désormais installés dans la zone de Trépillot au « Valbois ». Il en est de même pour les *Éts Louis Mercier** spécialisés dans « l'outillage de précision », le « découpage et l'emboutissage ». Quant à la *Compagnie des Compteurs*, elle est désormais engagée dans la production « d'appareils » mesureurs de toutes sortes (eau, gaz, électricité, horodateurs**...). Une entreprise retient particulièrement notre attention : *Micro-Méga*, sise rue du Tunnel, et spécialisée dans les « instruments dentaires ». Créée en 1907 par Étienne Garnier, elle s'oriente, dès les origines, dans la fabrication d'instruments pour les « canaux dentaires » (tire-nerfs). Rapidement l'entreprise devient leader dans ce créneau particulier de l'hygiène bucco-dentaire qui nécessite des machines spécifiques mises au point par des mécaniciens astucieux. L'entreprise prend de l'extension et se diversifie. Après la guerre, tout en continuant la production des tire-nerfs, elle dirige sa recherche vers la production de fraises et de « turbines contre-angle électriques*** ». Au

(1) Ibid. En 1946, « Simonin et Cie » sont installés faubourg de Tarragnoz. Créés en 1926, les « Établissements Simonin » sont toujours spécialisés dans les ressorts mais avec des domaines de compétences très élargis comme la micro-injection, et l'élaboration de pièces complexes qui touchent désormais aux « microtechniques ». Ils comptent actuellement 500 personnes, répartis dans quatre usines en France et une au Maroc (en 2010). L'usine principale de Tarragnoz a été transférée dans les années 1970 à Beure, elle reste dans la zone du « Grand Besançon ».

(2) ibid. Sise rue Nicolas Bruant. Dans les années 1970 elle se transporte dans la zone industrielle des Tilleroyes .

(3) Sis rue de Vesoul. D'après l'*Indicateur Fournier*, 1948. Dans les années 1960, les établissements Gros Lambert s'installent dans la zone industrielle de Trépillot.

(4) Dans les années 1950, la Compagnie des Compteurs employait quelque 500 personnes.

(*) Ancien élève de l'ÉNH (supra).

(**) Au début des années 1960, le site de Besançon se lance dans l'étude et la fabrication des horodateurs (parcmètres).

(***) Turbine dont la tête présente un angle avec le corps. Les turbines dentaires électriques sont utilisées depuis les années 1920. Leurs fréquences de rotation sont de l'ordre de 3 000 à 4 000 tours par minute. Après la Seconde guerre mondiale, des études montrent que plus la fréquence de la fraise est élevée, moins les vibrations sur la dent se font sentir. Cela procure, certes, un soulagement certain pour le patient, mais surtout une meilleure sauvegarde de la structure de la dent traitée. Le contre-angle n° 70 de Micro-Méga, améliore considérablement les performances obtenues par ses concurrents (80 000 tours au lieu des 20 000 tours par minute). Actuellement il existe des turbines à air qui permettent d'atteindre les 300 000 tours par minute.

début des années 1950 l'entreprise sort une turbine qui permet d'obtenir une fréquence de rotation des fraises de 80 000 tours par minute ce qui constitue, pour l'époque la meilleure performance mondiale dans la spécialité. Dans le même temps l'*Entreprise Garnier*, change de nom pour devenir *Micro-Méga*. À la fin des années 1950 elle emploie quelque 150 personnes. Avec cette entreprise on peut dire que principe « micromécanique » (infra) commence à se substituer à la « petite mécanique de précision » et qu'elle préfigure aussi une « option » de Besançon vers le « génie bio-médical⁽¹⁾ ».

b) Les nouvelles créations. Dans les 15 années qui suivent la fin de la guerre, c'est plus d'une vingtaine de petites entreprises de « mécanique de précision » qui se créent et qui vont, pour la plupart, connaître développement est diversification. À leur tête on trouve le plus souvent des outilleurs confirmés qui ont décidé de franchir le pas. Si le démarrage n'est pas toujours aisé pour ceux qui se lancent seuls dans l'aventure, comme Claude Millet qui fonde la « *Socop*⁽²⁾ », certains préfèrent se regrouper à deux, comme : « Moïse* et Delafin » qui jettent les bases de « *Model*⁽³⁾ », ou comme Opériol** et Légiot** qui constituent la « *Sidop*⁽⁴⁾ ». D'autres outilleurs s'associent en nombre et fondent la « *Sior*⁽⁵⁾ ». Il en est de même pour ces cinq professionnels, tous outilleurs de la *Société R. Bourgeois*, qui se lancent et qui créent la « *Scoder*⁽⁶⁾ »... À la fin des années 1950, on relève les nouvelles entreprises suivantes⁽⁷⁾ :

- BESSON et Cie : mécanique de précision..., rue de la Mouillère.

(1) La production de ces matériels requiert, lors de l'envoi, un conditionnement hygiénique prophylactique particulier (stérilisation). Si certains « outils » sont à usage unique (jetable), comme les tire-nerfs, les têtes de turbines doivent pouvoir être réutilisées ce qui demande une redéfinition des formes afin de permettre une stérilisation sans risque. Au début des années 2000, Besançon avec l'Université et l'École d'ingénieurs (ex. Institut de Chronométrie) se lancent avec succès dans la filière du génie bio-médical (infra).

(2) SOCOP : acronyme de SOciété Comtoise d'Outillages de Précision. À la fin des années 1990, elle part s'installer dans la broche banlieue bisontine, dans la zone industrielle de Chalezeule.

(3) MODEL : acronyme de MO(yse) et DEL(afin). L'entreprise est actuellement installée dans la zone industrielle des Tilleroyes. Au début des années 2000 elle intègre le groupe international Snop, leader européen pour la fabrication des composants automobiles. Le site de Besançon occupe quelque cent personnes.

(4) SIDOP : acronyme de Société Industrielle de Découpage et d'Outils de Précision.

(5) SIOR : acronyme de Société Industrielle d'Outilleurs Réunis. Fondée en 1948 par Robert Bouchet (ancien élève de l'ÉNH en mécanique de précision (1923-26), avec quelques camarades, il devient le Directeur-Gérant. En 1954, la SIOR, emploie plus de cent personnes. La même année, dans le courant de l'été, il décède suite à un accident, à moto. *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH. de Besançon*, n° 34, 3^{ème} trimestre 1954. En 1994 la SIOR quitte Besançon pour Chaufontaine, dans la banlieue bisontine, elle occupe actuellement quelques 170 personnes.

(6) SCODER : acronyme de Société de Construction d'Outils de Découpage Exécutés par Rectification. En 1988 intègre le Groupe R. Bourgeois. Elle est désormais installée à Pirey, dans la très proche banlieue de Besançon. Elle compte une centaine de personnes.

(7) D'après l'*Indicateur Fournier* de 1956-57, et les publicités parues dans les *Bulletins des AAÉ de l'ÉNH*, 1947-1960.

(*) Louis Moïse (1939-1942) est ancien élève du Collège Technique.

(**) François Légiot (1922-26) et Robert Opériol (1922-26) sont anciens élèves mécaniciens de l'ÉNH (supra).

- BULLET* (Ets) : Découpage, outillages..., rue Frédéric Bataille.
- CAMELIN A Décolletage : Spécialité de pièces pour cycles..., rue de Canot⁽¹⁾.
- CANTENOT** : Mécanique de précision..., la Chaille St Claude, Besançon.
- CÊTRE Frères : Pièces découpées, embouties pour toutes industries, étiquettes métalliques, outils à découper et emboutir : blocs à colonnes..., rue de Montjoux.
- CRYLA⁽²⁾: Mécanique et appareillage de haute précision. Études, prototypes, outillages, fabrications série, travaux à façon..., rue Fontaine-Écu.
- DING*** et ROTH : Matrices et poinçons pour toutes industries ; découpage ; emboutissage ; pliage, étampes, système américain pour horlogerie, bijouterie, électricité, compteurs, outillage pour boîtes de montre..., rue de Dole.
- FEIN Henri**** : Outillage de précision, étampes, découpage, ... Rue Gabriel Plançon.
- FRÈRE⁽³⁾: Modelage mécanique ; modèle bois et métal pour fonte de tous métaux et toutes industries..., rue de Trey.
- GROSPERRIN : Mécanique de précision ; outillage..., rue de Belfort.
- LANGEL & PLEINET : Mécanique, découpage, construction mécanique horlogère..., rue Lanchy.
- MAC – STEINER : Fabrique de machines pour l'horlogerie, variateurs de vitesses, machines à affûter les outils carbure..., avenue Villarceau.
- MODEL : Mécanique de précision, outillage sur blocs à colonnes..., rue Violet.
- MICROPRÉCISION : Fabrique d'outillage de précision, blocs à colonnes, en toutes grandeurs montés avec étampes pour le découpage simple et automatique..., rue du Polygone.
- PERRON et BULTAT : Mécanique de précision..., rue Lapret.
- QUENOT C. : Outillage, découpage, emboutissage, mesures linéaires..., av. Clemenceau.
- RIÉDOZ***** : Mécanique générale... Rue de Vesoul.
- PRATIC : Découpage, frappe, décolletage, emboutissage, boîtes pour appareils de précision, appareillage électrique... Rue C. Krug.
- SCODER : Fabrique d'outils de découpage de précision exécutés par rectification..., Besançon.
- SIDEM : Société Industrielle pour le Découpage l'Estampage et la Mécanique de précision..., av. Clemenceau.
- SIREM : Études et réalisations tous travaux d'usinage, découpage, mécanique de précision..., rue Oudet.
- SIOR : Outillages de très grande précision sur blocs à colonnes pour grand rendement. Découpage, emboutissage, cambrage, pliage de tous métaux ou matières pour toutes industries. Spécialité de tôles au silicium pour les Industries électrique et radioélectrique..., 95 rue de Belfort.
- SOCOP : Mécanique de précision, outillages, découpages..., chemin des Quatre Vents.
- SUPER-PRÉCIS, Prétot et Fils***** : Tous travaux de pivotage, spécialiste de pinces américaines (Schuks), petit décolletage de précision ..., rue du Dr-Hyenne.
- VANNIER André : Mécanique de précision..., rue des Cras.
- VAUCHER : Mécanique de précision, découpage pièces tous genres... Rue Gambetta.

Observation : Si sur l'ensemble de ces entreprises nous avons pu identifier nombre d'anciens élèves de l'ÉNH qui se trouvent être au départ de certaines de ces créations, faute d'informations fiables

(1) Au début des années 2000, le groupe Camelin installé dans la zone industrielle des Tilleroyes est le n° 3 du décolletage en France. Il emploie actuellement quelque 100 personnes.

(2) Fondée en 1951 par MM. Huguet et Langel, CRYLA est l'acronyme du prénom de la fille d'un des fondateurs (CRY)stelle) et du nom de l'autre fondateur (LA)ngel. En 2012 cette entreprise emploie quelque 70 personnes.

(3) Entreprise spécialisée dans la réalisation de formes et de noyaux pour la fonderie. Cette formation existait à l'ÉNH.

(*) Bullet Marc, ancien élève mécanicien de l'ÉNH (1940-44).

(**) Cantenot Maurice, ancien élève mécanicien de l'ÉNH (1915-18).

(***) Ding Louis, ancien élève mécanicien de l'ÉNH (1923-26).

(****) Fein Henri, ancien élève mécanicien de l'ÉNH (1926-29).

(***** Riédoz Roger, ancien élève mécanicien de l'ÉNH, (1915-16). Bien que scolarisé peu de temps il sort diplômé (DÉB).

(*****) Prétot fils (Michel) est ancien élève mécanicien de l'ÉNH (1944-1948).

nous n'avons pu retrouver les origines et les cursus de formation de tous ces nouveaux « entrepreneurs ». Il est vraisemblable que les anciens élèves de l'ÉNH furent beaucoup plus nombreux à avoir contribué à leur création (à la Sior et à la Scoder, par exemple). Il semble aussi que quelques-uns de ces mécaniciens, qui ne sont pas répertoriés sur les registres élèves de l'ÉNH, soient issus de l'École Pratique⁽¹⁾. Ils sont eux aussi excellents mécaniciens et ils ont été formés dans l'esprit de « l'École ». Nous rappelons que dans le cadre de l'organisation des études du *Groupement des Établissements*, établi en 1932, c'est le directeur de l'ÉNH qui avait la responsabilité de la formation technique et professionnelle (supra). Quant aux ouvriers et techniciens, voire les ingénieurs* qui œuvraient à la réussite de ces petites usines, il est certain que la grande majorité étaient issus de l'ÉNH et de l'École Pratique (devenue, pendant la guerre : Collège Technique)⁽²⁾...

c) La pérennisation de Besançon dans la mécanique de précision et dans « l'appareillage⁽³⁾».

Quand on lit les différentes spécifications qui accompagnent chaque raison sociale, on observe que les termes « découpage » et « mécanique de précision » sont les slogans les plus usités. Le découpage, comme l'emboutissage, requiert le truchement d'outils performants, montés sur des blocs à colonnes, ce qui permet d'obtenir la répétitivité parfaite** des pièces. Pour parvenir à ce résultat on a recouru à des ouvriers professionnels de haute tenue : les « mécaniciens de précision », appelés plus couramment les « outilleurs ». La création de cette vingtaine d'ateliers spécialisés dans le découpage, l'emboutissage, le décolletage et les outillages spéciaux..., confirme non seulement la mutation industrielle amorcée pendant l'entre-deux-guerres par Besançon, mais elle amplifie largement le mouvement. Certes la production des montres tire encore vers le haut l'économie de la

(1) Supra. Nous n'avons pas étudié les registres élèves de l'ÉPCI, car son statut n'entrait pas dans le cadre strict de notre étude. Transformée en Collège Technique pendant la guerre (supra) nous verrons comment cette structure va évoluer au sein du groupement d'Établissements (infra).

(2) Cela nous a été maintes fois confirmé lors de nos enquêtes orales tant à Besançon que dans la zone frontalière Villers-le-Lac, Morteau..., mais aussi Pontarlier et Montbéliard). À l'instar de Lip, qui dans les années 1930, vantait la « centaine » d'anciens élèves des Écoles d'horlogerie qui œuvraient dans ses ateliers (supra), en 1968 Yema-Sormel reprenait le slogan et rendait « hommage » aux : "58 anciens élèves des Écoles d'horlogerie (qui) forment au sein du groupe une équipe jeune et dynamique...". D'après une publicité, in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH. de Besançon*, n° 74, septembre 1968.

(3) Infra. Voir « l'Enquête » diligentée par l'Association des Anciens Élèves, annexe 4, doc. 14.

(*) Si les rares ingénieurs « Chrono » (avant les années 1960 les élèves ingénieurs étaient peu nombreux), étaient bien installés dans des postes à responsabilités chez Lip, aux Compteurs, au Cétéhor, voire dans certaines fabriques de Villers-le-Lac, on ne les trouve réellement à la direction d'entreprises bisontines qu'à partir des années 1980. Ainsi G. Falin, ancien élève de l'ÉNH et ingénieur « Chrono » (55-59 puis 62-64) se retrouve à la tête de Cryla dans les années 1980. Il en est de même de B. Régnier, lui aussi ancien élève de l'ÉNH et ingénieur « chrono » (56-62), se retrouve dans les mêmes années 1980 à la tête de la Sior. On peut ajouter le cas de Sylvain Giampiccolo, qui après un BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique passé à Jules Haag (ÉNH) dans les années 1970, cursus complété par une formation universitaire, préside ce jour (2012), aux destinées de la Scoder (infra).

(**) À l'usure (très faible) du poinçon et de la matrice près.

citée. Mais le développement de cette « mécanique de précision » ouverte sur nombre de nouveaux débouchés comme : l'électroménager, l'automobile avec les équipements de bord qui se complexifient, l'audio-visuel avec toute sa gamme de nouveaux produits : radio-transistor, tourne-disque, magnétophone, caméra, appareil photo*...), l'outillage électrique à main..., permet de réorienter de façon pérenne la spécificité horlogère de la Ville vers ces nouveaux domaines industriels où la demande devient chaque jour de plus en plus forte.

Quand la mécanique de précision associe différents matériaux et d'autres technologies pour constituer des ensembles complexes avec une ou des fonctions déterminées on parle alors « d'appareillage ». Le concept « d'appareillage », créé pendant l'entre-deux-guerres, notamment à Besançon (supra) est désormais couramment utilisé en France. À l'aube des années 1960, pointe à Besançon, une « mécanique de précision » avec le « micron** » pour référence. On lui substitue dès lors le terme de « micromécanique » (infra) dont le sens précise davantage la ténuité des pièces⁽¹⁾.

9-8) L'intégration de l'ÉNH dans le cadre des Écoles Nationales Professionnelles : où la réaffirmation de son rôle dans le développement industriel régional...

Le 8 septembre 1944, Besançon découvre les joies de la libération. L'ÉNH qui, grâce à l'action de Louis Trincano a réussi à garder intacte toute son organisation matérielle et qui a vu même augmenter la surface de ses bâtiments, peut envisager sereinement la rentrée scolaire qui s'annonce. Si le nombre des élèves n'a jamais manqué pendant tout le conflit, avec la libération du pays qui gagne désormais la région de l'Est, l'École peut s'attendre à accueillir de nouvelles demandes d'inscriptions émanant des zones libérées...

- Louis Bastian : un "A & M" dans les pas de Louis Trincano. Au début du mois de novembre 1944, alors que se déroule l'instruction du procès de l'ancien Directeur, Henri Braille qui depuis près d'une année avait dirigé l'Établissement en parfaite continuité du service, est nommé à la tête de l'ÉNH de Cluses. Dans la suite, le 3 novembre 1944^{***}, Louis Bastian est nommé directeur de l'ÉNH de Besançon. Cet ingénieur des Arts et Métiers connaît bien Besançon puisqu'il exerça les fonctions de chef des travaux à l'École Pratique de Commerce et d'Industrie⁽²⁾ de 1925 à 1929. Il fut même à ce titre sollicité par Louis Trincano pour dispenser quelques cours théoriques aux élèves techniciens de l'ÉNH⁽³⁾. Certes, Louis Bastian ne connaît pas l'actuel établissement ni son organisation interne,

(1) Des pièces de gros volumes peuvent être réalisées avec « précision ».

(2) Qui était sise, à cette époque, rue d'Alsace (supra).

(3) Pendant quelque 6 mois, d'octobre 1926 à février 1927, Louis Bastian assura les cours de physique, mécanique, géométrie et algèbre aux élèves techniciens (supra).

(*) Dans les années 1960, Kelton Timex Besançon, s'est essayée à produire le polaroid (infra).

(**) Symbole : μ . Un millimètre est égal à 1000 micromètres (μm). À titre d'exemple, un cheveu a une épaisseur moyenne de 75 μm .

(***) Ou 3 décembre 1944. D'après les *Bulletins de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH*, n° 9, de 1947 et le n° 36, de 1955.

mais il a une bonne connaissance de l'horlogerie et de la « petite mécanique de précision ». À l'instar de Louis Trincano, il fut lui aussi un « bâtisseur », puisque suite à son affectation, en 1929, à l'ÉNP de Morez en qualité de chef des travaux il a veillé à la construction et à l'aménagement des nouveaux bâtiments*. Il est aussi l'un des principaux acteurs de l'orientation de l'Établissement vers la lunetterie et l'horlogerie de gros volume. En 1935, suite au décès subit du directeur de l'ÉNP de Morez**, on lui confia l'intérim. En 1937 il est le directeur en titre de l'ÉNP de Morez. En 1940 il reçoit l'ordre de repliement de son École sur Paris. Il s'emploie à y transférer une partie du matériel, à l'insu des Allemands qui occupent désormais la place⁽¹⁾. En 1943 il est nommé à la tête du Collège Moderne et Technique de Dijon... Il est à remarquer aussi que les nominations successives de deux ingénieurs à la tête de l'ÉNH de Besançon semblent montrer une volonté de rupture de la part du Ministère. Après la période du recrutement des « praticiens horlogers » portés à la tête de l'ÉNH (Auguste Fénon et Louis Trincano), voici advenu le temps des ingénieurs Arts & Métiers qui vont désormais présider aux destinées de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon...

Ainsi dans l'effervescence de la libération et de l'attente du procès qui touche à l'ancien directeur de l'École, c'est un homme nouveau, compétent, un « bâtisseur », ayant une bonne connaissance de l'horlogerie et de la petite mécanique de précision, qui prend, en toute indépendance d'esprit, les rênes de l'ÉNH de Besançon. Mais bien vite la réalité de la situation impose ses vues. L'établissement dont il a la charge, outre l'Institut de Chronométrie, est toujours constitué de trois entités distinctes : l'ÉNH, le Collège Moderne et Technique et l'Atelier-École⁽²⁾. Et la direction générale (plus morale que réelle), chargée de la coordination de l'ensemble est toujours dévolue à l'Inspecteur d'Académie. En outre, il se doit de gérer un internat de 200 élèves, installé « provisoirement » depuis 1932 dans des locaux initialement prévus pour les ateliers et dont 65 de ces places sont dévolues aux élèves du Collège... Avec la guerre, les sections de l'Atelier-École se sont multipliées notamment dans les métiers du bâtiment. Malgré les travaux diligentés pendant l'Occupation par Louis Trincano, la place manque toujours cruellement, surtout qu'avec la paix revenue les demandes affluent. Hors l'assise au sol des bâtiments ne permet presque aucune expansion***, seule la continuation de la construction en hauteur (ajout d'étages) peut encore permettre de gagner des surfaces. Une alternative est cependant toujours possible : construire sur le terrain annexe prévu pour la construction de l'internat...

(1) Supra. Voir aussi le *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH*, n° 9, 1^{er} trimestre 1947.

(2) Supra.

(*) Dont l'architecte, M. Guadet, fut aussi celui qui conçut les plans de la nouvelle ÉNH de Besançon (supra).

(**) Le directeur de l'ÉNP (Octave Prélat, ancien professeur technique de l'ÉNH de Besançon, supra) meurt subitement. On sollicite alors Louis Bastian (qui est aussi le gendre d'Octave Prélat), d'assurer l'intérim. On relèvera qu'Octave Prélat était lui-même ancien élève des Arts et Métiers, comme Louis Bastian (supra).

(***) Hormis un petit espace situé au bout d'une aile, le long de l'Avenue Clemenceau.

Avec diligence, dans ce temps où les mots d'ordre sont « reconstruction » et « produire », Louis Bastian se met à l'ouvrage. Tout en gérant le quotidien il se doit d'être force de propositions. Si l'extension des espaces et la construction de l'internat constitue ses priorités, il se doit aussi de revoir et de réorganiser le devenir de son Atelier-École. Il se doit aussi d'intégrer les nouvelles réformes de l'Enseignement qui vont toucher de plein fouet toute la filière des formations et bousculer l'organisation interne des quatre entités qui forment le Groupement d'Établissements. Mais ces transformations se heurtent aussi au statut même de l'ÉNH. Avec le champ des réformes qui touchent la réorganisation des filières de l'Enseignement technique et la rénovation des programmes qui vise la revalorisation des diplômes, avec son statut particulier l'ÉNH court le risque d'être décrochée des Écoles Nationales Professionnelles et de se trouver ainsi « déclassée ». Pour éviter cet isolement, Louis Bastian engage alors une action auprès du Ministère pour que l'ÉNH de Besançon intègre « totalement » le cadre des ÉNP tout en conservant la mention « horlogerie » qui caractérise encore sa spécificité... Pour traiter toutes ses transformations de fond qui vont toucher l'ÉNH pendant ces quelques 15 années, nous aborderons dans un premier temps la situation et l'évolution de l'Atelier-École ainsi que son intégration dans cadre général des formations dispensées par l'ÉNH. Ensuite nous traiterons rapidement du changement de statut de l'ÉNH, de la difficulté à gagner des espaces et à traiter du problème récurrent de l'internat. Nous examinerons après les modifications de la structure des formations de l'ÉNH, devenue ÉNPH, et de ses incidences sur le Collège Technique et sur les classes préparatoires à l'Institut de Chronométrie. Enfin nous nous attarderons sur le recrutement des élèves, sur la nature des programmes, les résultats aux examens et sur les recommandations pédagogiques en cours... Avec une question clé qui va couvrir toute cette période : qu'en est-il du devenir de la formation horlogère ? du nombre des élèves ? de leur origine géographique ? Et peut-on déjà en déduire une certaine forme d'essoufflement face à d'autres formations qui pointent et à la forte demande de la « mécanique de précision »... Pour tenter de répondre à toutes ces interrogations nous nous appuierons particulièrement sur les Bulletins de l'Association des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, qui sont une aide fort précieuse et qui relatent au fil des parutions la vie de « leur » École...

9-8-1) La transformation de l'Atelier-École en Centre d'Apprentissage et la création de structures autonomes : Sarrail, Morteau, Montjoux, ...

Conformément aux nouvelles directives ministérielles (supra), le 1^{er} octobre 1946, l'Atelier-École est transformé en Centre d'Apprentissage. La formation dépend désormais de la Direction de l'Enseignement Technique, la scolarité de 3 années se déroule maintenant en totalité dans l'établissement⁽¹⁾ et la sanction des études est le CAP. À l'ÉNH, nous rappelons que l'Atelier-École

(1) Et non plus sur une voire deux années (supra).

est constitué, outre la section horlogère, de plusieurs autres sections qui touchent au secteur du bâtiment⁽¹⁾ et qui ont été organisées pendant la guerre en fonction des nécessités du moment : maçonnerie, peinture, serrurerie-plomberie... Si auparavant les cours théoriques étaient dispensés au sein de l'Établissement, les cours pratiques, hormis les phases d'initiation au métier, étaient donnés au sein des entreprises (supra). Avec la réforme, il n'est pas envisageable, faute de place, de dispenser, tous les cours au sein de l'École. Louis Bastian se voit donc contraint « d'externaliser » toutes les formations du bâtiment. Un lieu est trouvé avec quelques locaux disponibles, rue Sarrail. **Un Centre d'Apprentissage du Bâtiment**, est ainsi constitué. Placé dans un premier temps sous la tutelle de l'ÉNH, il obtient rapidement, au début des années 1950, sa totale autonomie*. Ne subsiste dès lors, toujours rattaché à l'ÉNH, que le Centre d'Apprentissage d'Horlogerie dont le rôle est de continuer à former la main-d'œuvre de base pour l'industrie horlogère locale, mais cette fois-ci, dans le cadre d'une formation complète de 3 années, sanctionnée par l'examen du CAP. Dans le même temps, les industries mécaniques bisontines, qui sont en plein développement (supra), éprouvent l'urgent besoin de recruter une main-d'œuvre qualifiée. Elles sollicitent l'ÉNH pour qu'elle crée au sein de son Centre d'Apprentissage d'Horlogerie, une « Section de Mécanique de Précision⁽²⁾ ». Le 1^{er} octobre 1947, pour complaire aux industriels et dans l'attente d'une restructuration de l'Établissement, Louis Bastian ouvre, en superposition de ses ateliers, une première année de CAP « mécanique de précision ». Mais bien vite, le provisoire devient permanent dans les deux années qui suivirent. Le projet d'installer un Centre d'Apprentissage Industriel dans l'ex-caserne Condé s'efface pour laisser la place au Centre d'Apprentissage Féminin en plein développement. L'ÉNH se trouve désormais en charge d'un Centre d'apprentissage avec deux filières : l'horlogerie (la plus importante) et la mécanique de précision...

Une section horlogère créée à Morteau sous le patronage du Centre d'Apprentissage de l'ÉNH de Besançon. Dans un chapitre précédent nous avons vu combien toute l'activité horlogère du Haut-Doubs (notamment Morteau et Lac-ou-Villers), avait été captée, pendant toute la durée de la guerre, par les Allemands. À la Libération tout était à réorganiser et à moderniser, avec une priorité : former rapidement une main-d'œuvre qualifiée car les perspectives économiques semblaient très prometteuses. Certes la formation des horlogers par l'apprentissage en entreprises existait mais elle ne pouvait convenir pleinement à l'urgence du temps. Aussi la ville de Morteau épaulée par les

(1) Supra. Voir aussi le « rapport du Directeur de l'ÉNP... » in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH...*, n° 36, 3^{ème} trimestre 1955.

(2) D'après Louis Bastian, les industriels « se plaignaient à juste titre, de ne plus recevoir d'élèves praticiens formés par l'École d'Horlogerie ». Ibid., p.9.

(*) Dans les années 1970, le Centre d'Apprentissage, devenu Collège d'Enseignement Technique, quitte la rue Sarrail pour la rue Mercator. Actuellement Lycée Pierre Adrien Pâris.

Industriels horlogers et les Syndicats décident en 1946 de créer dans la cité une « École d'apprentissage horloger ». Le projet prend corps et il est porté à la connaissance de Louis Bastian. Avec l'accord des autorités académiques, le Directeur de l'ÉNH délègue un de ses meilleurs professeurs d'horlogerie, Édouard Belin (supra), afin de définir les besoins et d'apporter son expertise pédagogique. La rentrée s'effectue le 1^{er} octobre 1947. Conformément à sa promesse, Louis Bastian apporte une aide essentielle pour la pérennisation de cette formation horlogère. Il obtient son rattachement administratif comme « section détachée du Centre d'Apprentissage annexé à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon », et l'encadrement pédagogique de ladite section est confié à Édouard Belin, qui pendant les trois premières années se rendra chaque semaine à Morteau afin de veiller à appliquer les mêmes programmes de formation que ceux dispensés à Besançon⁽¹⁾. En 1965, le Collège d'Enseignement Technique quitte le giron du « Lycée Technique d'Etat d'Horlogerie » de Besançon, et gagne sa totale autonomie*.

L'urgent besoin de « mécaniciens ». En 1957, la demande en ouvriers qualifiés dans les métiers de la mécanique, mais aussi de l'électricité est devenue prégnante. Louis Bastian se trouve de nouveau chargé de créer en urgence un nouveau Centre d'Apprentissage. Un site est trouvé dans le quartier de Montjoux. Dans une ancienne filature (les Établissements Félix), on installe dans un vaste atelier, encore encombré des matériels de l'usine, les premières machines-outils et les établis ornés de leur forêt d'étaux. Dans la cour, on érige deux préfabriqués pour les cours généraux. Quant aux cours de dessin industriel et de technologie ils trouvent place dans des petites annexes de l'atelier. Cinq sections sont ouvertes : la mécanique de précision, l'ajustage, le fraisage, le tournage et l'électricité. Pour libérer l'espace au sein de l'ÉNH (devenue depuis ÉNPH), sans la dépouiller « brutalement » d'une partie de ses matériels, il est prévu que la section de mécanique de précision soit transférée, à terme, dans les trois années, dans le nouvel établissement. Pour ce faire, la première année de formation à Montjoux est commune. À l'issue de la 1^{ère} année, en fonction des vœux des élèves et surtout du rang obtenu à l'examen de fin de première année, les élèves sont ventilés dans les différentes sections. En octobre 1958, c'est près de 120 élèves qui s'installent dans le nouveau Centre d'Apprentissage de Montjoux. Le nouvel établissement fonctionne à ses débuts comme une annexe de l'ÉNPH**. En octobre 1960, la section de mécanique de précision est désormais totalement installée dans ses nouveaux quartiers*** et le Collège d'Enseignement Technique quitte la

(1) HENRIOT (F), « témoignage d'Henri Boillon » in, *L'École d'Horlogerie de Morteau Témoignages et Souvenirs*, 1998, 244 p., pp., 100-105.

(*) Il est transformé en lycée polyvalent en 1988. Le Lycée Edgar Faure de Morteau est le seul établissement national qui dispense une formation horlogère complète, du CAP en passant par le Baccalauréat Professionnel et qui s'achève par le Diplôme des Métiers d'Art en Horlogerie (BTS). Ibid.

(**) Les élèves demi-pensionnaires se rendaient chaque jour, en rang, prendre le repas du midi, à l'École d'Horlogerie.

(***) En 1959, débutent les travaux pour la construction de nouveaux bâtiments. Le plus important, dédié au Centre d'apprentissage (deve-

tutelle du « Lycée Technique d'État d'Horlogerie » et prend son indépendance...

9-8-2) Quand l'École Nationale d'Horlogerie devient « École Nationale Professionnelle d'Horlogerie » ou la sauvegarde de sa caractéristique horlogère historique (8 avril 1948)...

Lors de la seconde nationalisation en 1921, nous rappelons que Louis Trincano obtint que son « École », à l'instar de celle de Cluses, fut assimilée aux ÉNP. Si les diplômes octroyés (les DÉB) sont reconnus de même niveau, il est à observer que les horaires des matières dispensées sont quelque peu différents entre les ÉNH et le Groupe des ÉNP. Au titre de la spécificité horlogère (et de la bijouterie), où l'apprentissage de la pratique gestuelle est d'importance, Louis Trincano avait obtenu un renforcement horaire des enseignements techniques au « détriment » de l'enseignement général (supra). En 1946, dans le cadre de la réorganisation de l'Enseignement Technique, Louis Bastian apprend incidemment qu'un projet de « hiérarchisation » des Écoles est à l'étude et qu'il est alors sérieusement question de classer les Écoles d'Horlogerie, dans la catégorie des Écoles des Métiers, ce qui, d'après lui, reviendrait en fait à les ramener au niveau des Collèges Techniques. Les raisons invoquées auraient eu pour origine le niveau : « assez peu élevé » de la culture générale à L'ÉNH, tel qu'il avait été défini dans les programmes spéciaux édités en 1936⁽¹⁾. Pour Louis Bastian, la situation, si elle était avérée, serait grave pour les Écoles d'Horlogerie car elles se trouveraient de fait dissociées des ÉNP lesquelles sont déjà engagées dans le mouvement d'ascension de la revalorisation de leur diplôme, provoqué par le relèvement du niveau des Écoles Nationales d'Arts et métiers⁽²⁾. Dès lors, l'ancien Directeur de l'ÉNP de Morez engage différentes actions notamment auprès du Président de la très puissante et influente *Société des Anciens Élèves des Écoles Nationales Professionnelles* pour obtenir l'intégration complète des ÉNH dans les ÉNP⁽³⁾ :

"Fortement appuyé par M. Claude, alors Président de la Société des Anciens Élèves des Écoles Nationales Professionnelles, j'ai pu obtenir, grâce à une légère modification du titre de nos Écoles (d'horlogerie), la garantie d'une assimilation totale aux Écoles Nationales Professionnelles. Par décret du 8 avril 1948, pris sur la proposition du Président de la République, l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon porterait désormais le nom d'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie. Ce décret fut étendu aux autres Écoles Nationales d'Horlogerie, le 6 décembre 1948⁽⁴⁾..."

Cette intégration, fortement désirée par Louis Bastian, appelle cependant quelques remarques et

nu Collège d'Enseignement technique, puis Lycée professionnel de Montjoux) l'autre à la construction d'un Collège d'Enseignement Général. La cour étant séparée « virtuellement ». Dès la fin des travaux, le CET Montjoux quitte la tutelle de l'ÉNP (devenu Lycée technique d'État, infra). Cette section de « mécanique de précision », après son installation sur le site de Montjoux, à la fin des années 1960, est de nouveau transférée dans les locaux qui l'ont vu naître, à « l'ÉNH » pour réintégrer le Collège d'Enseignement Technique de l'Horlogerie qui lui est annexé en interne.

(1) Supra. La remarque de Louis Bastian est précieuse. Sur les quatre années les élèves de l'ÉNH ont eu 60 heures d'enseignement général et scientifique (15 heures hebdomadaires, en moyenne sur les quatre années), pour 66 heures pour les ÉNP (16 heures 30 en moyenne sur les quatre années).

(2) Notamment dans l'augmentation des années de formation (supra, infra).

(3) D'après Louis Bastian, in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH...*, n° 36, 3^{ème} trimestre 1955, op. cit.

(4) Voir la notification du changement de nom de l'École dans annexe 4, doc. 1

commentaires. Certes les arguments avancés, comme la possibilité de voir l'ÉNH « rétrogradée » au niveau du Collège Technique, en terme de diplôme, ne manque pas de poids et il est certain qu'il a été l'un des éléments décisifs pour que les Associations des Anciens Élèves des Écoles d'Horlogerie de Besançon et Cluses donnent leur accord de principe⁽¹⁾ pour que cette voie de « l'assimilation » soit poursuivie. Et il est vraisemblable aussi que se sont eux qui ont exigé que la référence à « l'horlogerie » soit sauvegardée dans nouveau titre de l'École afin d'éviter de tomber dans l'anonymat des ÉNP. Mais en demandant cette « totale assimilation », l'ÉNH perd sa précieuse autonomie pour l'élaboration des programmes et surtout son pouvoir de décision pour les répartitions horaires entre les différentes disciplines. Avec cette intégration, les horaires et leurs partitions disciplinaires deviennent communs à toutes les ÉNP avec une conséquence première pour l'ÉNH de Besançon, la diminution des horaires d'atelier au profit de l'enseignement général. Or chaque fois que les industriels horlogers ont été interrogés sur ce genre de diminution, la réaction a été unanime : on ne diminue pas les heures d'atelier ! Pour les convaincre, Louis Bastian a usé de deux arguments : l'allongement de la scolarité des ÉNP et le relèvement du niveau du diplôme⁽²⁾. Avec l'allongement de la scolarité d'une année, la diminution des horaires des enseignements techniques et professionnels, à l'avantage des cours généraux, serait ainsi compensée : le programme initialement prévu pour quatre années serait réorganisé sur cinq années. Mais il semble que le plus important soit le relèvement du niveau du diplôme. Avec une année supplémentaire et une formation générale en adéquation avec celle des lycées, le DÉB se trouve de facto revalorisé au niveau « baccalauréat » et cette reconnaissance ne peut que valoriser tous les Anciens Élèves Brevetés de l'ÉNH mais à la condition que leur École soit intégrée dans le cadre des ÉNP. Car pour Louis Bastian, outre le risque d'être « déclassé », le diplôme attribué aux élèves des ÉNH est d'après lui, trop spécifique, voire connoté, puisqu'il ne ressortit que de deux établissements « horlogers » : *“le diplôme était au lendemain de la guerre spécialement réservé aux Écoles Nationales d'Horlogerie. Je n'ai pas cru,*

(1) Bien que Louis Bastian n'en fasse pas une référence explicite (une seule allusion, infra), il est certain que les démarches entreprises ne pouvaient qu'avoir reçu l'aval desdites Associations. D'ailleurs, dans son exposé il parle de « nos écoles » (Besançon et Cluses). Il est à noter qu'il n'existe aucune trace d'une quelconque discussion à ce sujet dans les Bulletins des Anciens Élèves. Il faudra « attendre » le n° 34 du Bulletin, en date du 1^{er} trimestre 1954, soit 6 années après l'intégration, pour que sur la couverture apparaisse le sigle « ÉNP » « Anciens élèves Besançon ».

(2) En 1948, la réforme de l'Enseignement Technique est déjà bien engagée (supra). La création du Baccalauréat Technique-Mathématiques, en 1946, a de facto intégré les ÉNP dans « l'ordre du secondaire ». Mais pour être en cohérence avec les Lycées, il y a lieu d'allonger d'une année la scolarité des dites ÉNP, ce qui a pour conséquence immédiate de relever le niveau du diplôme (DÉB). Or, en 1948 cette disposition est déjà dans les « cartons » du Ministère, comme est à l'étude la création d'un nouveau diplôme de « technicien ». La cible privilégiée de cette réforme de l'Enseignement Technique sont les ÉNP, et dans une moindre mesure les Collèges Techniques (infra).

pour ma part qu'il convenait de s'en tenir là⁽¹⁾". Alors que si l'ÉNH ressortit totalement des ÉNP, avec Cluses, c'est plus de vingt établissements industriels* qui « cautionneraient » la « valeur » du diplôme... Enfin, le Ministère accepte de faire une exception pour Besançon et Cluses : elles seront les seules à pouvoir garder, par décret, leur spécificité historique** dans leur nouveau titre en devenant : *École Nationale Professionnelle d'Horlogerie*. Sans revenir sur l'intérêt et les arguments avancés par Louis Bastian à vouloir l'intégration totale de l'École dans le cadre des ÉNP, il nous semble intéressant de revenir quelque peu sur sa personnalité et sur son parcours professionnel. Nous avons vu qu'il était ingénieur Arts et Métiers de formation. Dans l'entre-deux-guerres, le corps des Arts et Métiers a investi en nombre l'Enseignement Technique, notamment à des postes de responsabilité, par la voie des Chefs des Travaux puis à la direction des Établissements⁽²⁾. Les ingénieurs Arts et Métiers sont nombreux à être à la tête des Écoles Nationales Professionnelles comme Louis Bastian le fut à Morez. Les relations amicales restent solides et elles sont importantes car elles permettent de faire nombre lorsqu'il s'agit de faire aboutir demandes et autres revendications statutaires. Or bien que l'on soit à la tête d'une École d'Horlogerie, fut-elle Nationale, on se sent parfois très seul pour faire aboutir les demandes de crédits comme la construction de bâtiments ou de l'octroi de matériels. L'expérience de Morez a dû le conforter et c'est vraisemblablement à ce titre qu'il fut invité⁽³⁾, à Paris, du 14 au 17 mars 1947, pour célébrer le *Congrès du Cinquantenaire de la création de l'Association Amicale des Anciens élèves des Écoles Nationales Professionnelles****. Pour confirmer notre hypothèse, et d'après la *Plaquette* qui fut éditée pour l'occasion, on remarque qu'il est le seul directeur d'École d'horlogerie à avoir été invité. C'est vraisemblablement lors de ce Congrès qu'il conçut le projet d'intégration. On note dans son *Rapport aux Conseils d'Administration et de perfectionnement* de 1955, qu'il fait référence à Michel Claude alors Président de la Société des Anciens Élèves des ÉNP, et que ce dernier fut aussi le

(1) D'après Louis Bastian, in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH...*, n° 36, 3^{ème} trimestre 1955, op. cit. Il semble qu'ici, Louis Bastian omet, volontairement, de rappeler que tous les diplômes d'Élèves Brevetés sont effectivement délivrés par chaque établissement, ÉNH et ÉNP, mais que le niveau des cours et des épreuves (et de l'harmonisation entre les établissements) est soumis au contrôle de l'Inspection générale...

(2) Voir le cas de l'ÉNH et du Collège Technique de Besançon avec notamment : MM. Bastian, Braille et Courier...

(3) Peut-être est-il lui-même ancien élève d'ÉNP et qu'il y a préparé le concours des Arts et Métiers ?

(*) En 1945, il y a 23 ÉNP dont 5 féminines en Métropole.

(**) L'ÉNP de Thiers, bien que spécialisée dans la coutellerie n'a pas eu droit à cette « mansuétude »...

(***) 1895-1945. Pour cause de guerre, la cérémonie fut organisée par Michel Claude, Commissaire général du Cinquantenaire, en 1947. Cette Association compte, en 1945, quelque 10 624 sociétaires, et son influence tant politique qu'économique est fort importante notamment tant dans les orientations de l'Enseignement Technique que dans les prises de décision (supra). Sur ce dernier point, on relève pour ce Congrès, que le Comité d'honneur, placé sous la présidence du Ministre de l'Éducation Nationale, est constitué de 8 ministres de plein exercice, de deux députés anciens Secrétaires d'État et du Directeur de l'Enseignement technique. *Les Écoles Nationales Professionnelles de France 1895-1945*, Imp. Aulard, plaquette éditée par l'Association Amicale des Anciens Élèves, 1947.

Commissaire général du Cinquantenaire. Les dates coïncident, une année s'est écoulée entre le Congrès et le décret d'intégration. Et on note, toujours d'après Louis Bastian, qu'un premier décret, en date du 8 avril 1948, ne touche que l'ÉNH de Besançon et il faut attendre la fin de l'année, le 6 décembre, pour qu'un nouveau décret soit pris pour que Cluses soit intégrée⁽¹⁾. Il est à remarquer aussi que l'intégration de deux Écoles Nationales dans le corps des ÉNP reste délicate, car La Société Amicale des Anciens élèves des ÉNP veille jalousement à garder les caractères propres de ses établissements et s'oppose à leur élargissement. Pour que la démarche de Louis Bastian puisse avoir le « plein appui » du Président de ladite Société, il est certain que le rayonnement des deux ÉNH, avec leur recrutement national, est déterminant. Il est vraisemblable aussi que pareille intégration ne pouvait que renforcer l'image de marque (et les caractères spécifiques) des ÉNP...

9-8-3) Une École Nationale Professionnelle d'Horlogerie qui continue à prendre de la « hauteur » et qui « s'allonge » en attendant son internat...

Dès son installation à la tête de l'Établissement, à chaque réunion des Conseils d'Administration et de Perfectionnement, Louis Bastian se voit, comme son prédécesseur, confronté à l'insuffisance de place. L'École ne peut se développer au sol car elle est cernée de toutes parts par « la rue ». Certes il y a bien le « terrain Trincano », dont l'École est désormais propriétaire, mais s'il sert de terrain de sport et de jeux, il est surtout un espace de liberté réservé aux élèves pendant les inter-classes ce qui compense « l'insuffisance accablante » des cours de récréation. En outre il doit absolument garder sa destination première qui est d'accueillir le nouvel internat. Reste pour Louis Bastian à examiner les ultimes possibilités. La première est d'étendre les travaux de construction du 4^{ème} étage qui avaient été réalisés au cours de la guerre sur la totalité de l'aile Sud du bâtiment (côté avenue Villarceau), ce qui permet non seulement de gagner des espaces mais qui résout par la même occasion le problème récurrent de l'étanchéité de la terrasse. Avec l'achèvement de cet étage supplémentaire c'est un gain appréciable de 1 100 mètres carrés qui est réalisé... Dans la foulée, Louis Bastian s'attaque au bâtiment central (la barre du A). Il décide de le surélever lui aussi d'un étage. Tout en résolvant là encore les problèmes d'étanchéité, il réalise un ensemble cohérent pour y installer :

"le bureau d'études, deux salles de dessin et toutes les annexes indispensables à la constitution d'un véritable cerveau pour tous nos ateliers (...). La superficie utilisable s'augmentait d'un même coup de 914 m² ".

En 1955, devant les membres des Conseils d'administration et de Surveillance, Louis Bastian dresse un premier bilan de ses 10 années à la tête de l'Établissement⁽²⁾ :

"(grâce aux aménagements des étages supplémentaires) on a pu opérer un transfert des ateliers d'horlogerie ce qui constituait pour eux une très importante extension – qui a fait passer leur superficie de 240 à 760 mètres carrés – en même temps qu'elle les plaçait dans une zone calme très favorable à leur activité. Bénéficiant par contre coup des locaux ainsi libérés, les ateliers de mécanique se sont accrus ; nous

(1) On remarque que ce nouveau décret englobe les deux ÉNH pour bien montrer leur parfaite homologie et certainement pour souligner que toutes deux peuvent arborer dans leur nouveau titre, la caractéristique horlogère. Voir annexe 4, doc. 1.

(2) Louis Bastian, in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH...*, n° 36, 3^{ème} trimestre 1955, op. cit.

avons pu, en réduisant sans inconvénient la place réservée aux lavabos et vestiaires, regagner encore un peu plus de cent mètres carrés. En totalité, pour tout le Groupe Scolaire, les ateliers de mécanique occupent une superficie de deux mille mètres carrés, alors qu'ils n'en comptaient que 1 570 en 1945. C'est donc, en définitive, un accroissement total de la superficie utilisable de deux mille cinq cents mètres carrés sans que pour autant soit modifié en quoi que ce soit l'implantation au sol...".

Pendant qu'il rend compte à ses Conseils du point de la situation, Louis Bastian a déjà engagé une nouvelle formalité pour compléter, à l'instar de l'aile Sud, la surélévation de toute l'aile Nord (côté avenue Clemenceau). Le budget est conséquent : 180 millions. Cette élévation, qui doit aboutir à un gain de quelque 3 650 mètres carrés, met aussi le point final à l'achèvement du bâtiment principal. Mais pour être complet il a lieu aussi de prolonger de quelques mètres encore l'aile Nord sur le lopin de terre encore disponible, en bout de l'atelier de menuiserie qui avait été construit au début de la guerre (supra). En 1958 tout est achevé. Avec le petit prolongement de son aile Nord « à la limite de la propriété⁽¹⁾ », et le rehaussement total du bâtiment d'un nouvel étage, doté d'un toit « pentu », si l'école a perdu ses belles terrasses et regagné une excellente étanchéité c'est aussi toute sa physionomie générale qui change⁽²⁾. Cette nouvelle « hauteur » renforce encore la silhouette de l'imposante et altière construction toute dédiée à l'Enseignement Technique ce qui a aussi pour conséquence « d'écraser » un peu plus, côté Sud, les bâtiments de briques rouges de l'importante usine de la Compagnie des Compteurs, sa voisine... Pour Louis Bastian, il est probable que : « l'É.N. P.H se situera, dans un avenir qui n'est pas très éloigné du cœur géométrique de la cité⁽³⁾ ». Reste le dossier du nouvel internat. Sa construction est toujours de mise, mais il faut dans un premier temps achever les travaux engagés pour accroître les surfaces d'enseignement. Les conditions actuelles de l'accueil des internes ne sont pas pour autant négligées, bien au contraire. Louis Bastian, comme son prédécesseur, est bien conscient que les conditions actuelles pénalisent le recrutement des élèves notamment ceux qui fréquentent le Collège Technique et qui résident dans la proche banlieue bisontine. Sans changer la surface qui est dévolue aux internes, avec un nouvel aménagement et une rationalisation des moyens, il arrive cependant à en accroître le nombre et à améliorer le « confort » :

"Tout a été fait pour accroître sa capacité sans changer quoi que ce soit à la superficie des dortoirs. Prévu pour 200 élèves lors de son aménagement primitif, l'internat en comptait 189 en 1945, et nous sommes parvenus à en loger 262 cette année (1955). Nous n'avons pas sacrifié le confort, bien au contraire, puisque les trois grands dortoirs ont été réaménagés, décomposés en chambrettes de quatre, cinq, six lits, où la vie est plus agréable que dans ces grandes salles qui en contenaient plus de cent. En même temps, les grandes baies vitrées qui rendaient inutile tout chauffage tant elles laissaient passer la chaleur, ont été remplacées par des fenêtres plus petites à double vitrage. L'installation sanitaire a été modifiée de même, et les lavabos individuels ont pris la place des grandes auges que l'on avait installées provisoirement en 1932⁽⁴⁾".

(1) D'après le *Procès-Verbal de la réunion des Conseils d'Administration et de Surveillance de l'É.N.P.H*, 6 juin 1953, AMB, R, 95.

(2) Pour un œil non exercé, mais qui observe avec attention l'allure générale du bâtiment on distingue sans trop de peine les modifications architecturales successives.

(3) Ibid. Cette « prédiction » de Louis Bastian est aujourd'hui largement avérée.

(4) Louis Bastian, in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'É.N.H...*, n° 36, 3^{ème} trimestre 1955, op. cit.

En 1959, les constructions de l'aile Nord sont achevées. On y installe de nouveaux ateliers de mécanique et cent chambres individuelles destinées aux élèves de « techniciens supérieurs » (infra). En 1957 la construction d'un internat de 600 places, avec la possibilité d'accueillir 1 200 rationnaires avec nombre de salles de cours, est acté. Le devis s'élève à 5 800 000 NF. En 1958, les travaux débutent sur le terrain annexe. Le dernier vœu de Louis Trincano va enfin aboutir, il a été mis en œuvre par Louis Bastian et c'est André Berger, le nouveau directeur (janvier 1958) qui veillera à la conduite et à l'achèvement des travaux en 1961 (infra).

9-8-4) 1945–1960 : modifications structurelles de l'ÉNH et diversification de ses formations.

a) 1945-1950 : Une carte des formations qui reste figée.

Avec la liberté retrouvée, il faut de suite relancer toutes les actions d'information auprès des parents, mais aussi des élèves, afin de rappeler que l'ÉNH de Besançon n'a jamais cessé de fonctionner et qu'elle reste une des meilleures écoles nationales à former dans les métiers d'avenir. La première initiative revient à l'Association des Anciens Élèves, qui dès la fin des hostilités relance leur *Bulletin* et qui font paraître dans un des premiers numéros d'après-guerre la publicité suivante⁽¹⁾ :

La tourmente est passée... chaque nation va prendre part à l'effort commun de reconstruction. Nous ne pouvons pas prétendre nous imposer par la quantité, c'est la qualité qui va nous permettre de tenir notre rang de grande puissance.

*Les métiers de précision sont à l'honneur, ils le seront plus encore demain...
Confiez vos enfants à notre*

ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE DE BESANÇON

qui fera d'eux, grâce à l'enseignement général et à la solide formation technique qu'ils y recevront, non pas de simples ouvriers, mais des hommes cultivés, capables à la fois de raisonner, de créer et d'exécuter.

En outre, ils posséderont un métier lucratif, aux possibilités immenses.

Publicité : Association Amicale des Anciens Élèves

Le message est clair. L'École, par la qualité de ses enseignements, est un acteur de la « reconstruction » du Pays et elle participe à le maintenir dans son rang de « grande puissance ». C'est aussi, et surtout, un lieu qui prépare aux métiers d'avenir « lucratifs » (la précision). Mais bien vite c'est l'École qui prend le relais. Le recrutement est national. La concurrence se fait sentir notamment avec les Collèges Techniques (infra). En 1947, on rappelle la carte des formations

(1) *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 5, année 1946, 2^e trimestre, p. 40. Archives privées. Pour les programmes, conditions d'admission, concours d'entrée en 1946..., voir annexe 4, doc. 19.

dispensées, les modes d'accès. On insiste surtout sur la formation de « techniciens » et sur le « cycle préparatoire » à l'Institut de Chronométrie qui sont des gages de la haute qualité de l'enseignement. C'est surtout un critère pour valoriser la poursuite d'études pour les meilleurs élèves. On cherche aussi à drainer vers l'Institut (via l'ÉNH*) les nouveaux bacheliers « mathématiques et technique⁽¹⁾ » :

Voici venir le moment où il vous faudra
CHOISIR UN MÉTIER POUR VOTRE FILS
Avez-vous songé à
L'ÉCOLE NATIONALE DE BESANÇON
~~~~~

Savez-vous qu'elle est en mesure de former :

- \* **DES HORLOGERS COMPLETS** }  
\* **DES MÉCANICIENS PRÉCISIONNISTES** | : Admission par concours.  
spécialistes en petite mécanique, fabrication. | : Age minimum : 14 ans  
d'outillage, de petites machines, d'appareils } Age maximum : 18 ans  
de contrôle, etc. | Niveau du concours : 4<sup>e</sup> des lycées et collèges
- \* **DES BIJOUTIERS BOITIERS** ayant des | ou deux années de cours complémentaires  
connaissances en joaillerie, gravure, serti, etc. }

Savez-vous qu'elle peut également former :

- \* **DES TECHNICIENS** en mécanique horlogère, } Admission par concours. Age minimum : 16 ans.  
futurs chefs de fabrication nécessaires aux | Age maximum : 18 ans. Concours réservé aux  
industriels de la petite mécanique et de | titulaires de l'un des titres suivants : BE, BEPS,  
l'horlogerie. } Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie.

En outre, l'**École Nationale de Besançon** PRÉPARE à l'**INSTITUT de CHRONOMÉTRIE**

- OU SONT FORMÉS LES** } Age minimum : 17 ans. Age maximum : 20 ans.  
\* **INGÉNIEURS** en mécanique horlogère, | Admission sur titres aux titulaires du baccalauréat  
diplômés de la Faculté des Sciences de | Mathématiques ou Technique (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie) ou  
Besançon. | justifiant d'une admissibilité au concours d'entrée  
} dans les Écoles Nationales d'Arts et Métiers.

On relève, qu'en 1947, l'ÉNH de Besançon, offre toujours la même grille des formations que celles présentées à la fin des années 1930 (hormis les formations de son Centre d'Apprentissage associé)...

**- La rentrée scolaire de École Nationale Professionnelle d'Horlogerie et de Petite Mécanique de Précision de Besançon (octobre 1948).** Depuis le mois d'avril 1948, l'École a intégré le corps des

(1) *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 9, année 1947, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 28. Archives privées. Voir aussi annexe 4, doc. 3.

(\*) C'est toujours l'ÉNH qui dispense les enseignements techniques et pratiques (supra).

ÉNP. Aussi pour bien montrer qu'il s'agit toujours du même Établissement et que les formations restent identiques, la Direction de la « nouvelle ÉNP » tient à « rassurer » les Anciens Élèves. Pour ce faire elle décide de diffuser une information plus complète à l'usage des très nombreux lecteurs de leur Bulletin. L'action se déroule sous la forme de la diffusion de trois notices distinctes qui touchent successivement : les formations délivrées à l'ÉNPH, la section des « Techniciens » et l'Institut de Chronométrie. Examinons en détail ces trois documents<sup>(1)</sup> :

**1- "École Nationale Professionnelle d'Horlogerie et de Petite Mécanique de Précision de Besançon :**

**Sections** - l'ÉNPH de Besançon comporte 4 sections :

a) Section d'Horlogerie ; b) Section de Petite Mécanique de Précision ; c) Section de Bijouterie ; d) Section de Techniciens en Mécanique horlogère et préparatoire à l'Institut de Chronométrie.

**Enseignement** - À côté d'un enseignement professionnel qui comporte les travaux pratiques indiqués plus loin, les élèves reçoivent une formation générale de **même niveau que celle donnée dans les Écoles nationales professionnelles\*** et comprenant : Français, Histoire et Géographie, Langues vivantes (anglais et allemand), Mathématiques, Sciences, Mécanique, Électricité, Comptabilité industrielle, législation, Dessin d'art appliqué.

**Formation professionnelle**

a) Cours théoriques : Théorie d'horlogerie ; Technologie générale et professionnelle ; Dessin industriel, Horlogerie électrique ;

b) Travaux pratiques et d'atelier :

1° En commun pour toutes sections pendant un an : Exercices préliminaires pour développer la dextérité manuelle ; Préparation de l'outillage

2° Dans chaque section par la suite :

Pour les HORLOGERS : Fabrication et réparation en petite horlogerie, en pendulerie, en horlogerie électrique. Travaux de bijouterie. Manipulations et travaux de laboratoires.

Pour les MÉCANICIENS : Organes de petites machines, instruments de mesure, outils de découpage et d'étampage, appareillage électrique, mécanique horlogère, construction mécanique. Manipulations et travaux de laboratoire. Stage au bureau technique.

Pour les BIJOUTIERS : Travaux de bijouterie et de joaillerie, bagues broches, boîtes de montres. Notions de gravure et de serti. Dessin de bijoux, composition.

Pour les TECHNICIENS : Organes de petites machines, instruments de mesure, construction horlogère, étude et préparation d'outillage et de prototypes. Stage au bureau technique. Manipulations et travaux de laboratoire.

**Sanctions** – Les études ont pour sanctions l'attribution, par arrêté ministériel, du Diplôme d'Élève Breveté avec mention de la spécialité, sous réserve d'avoir satisfait aux conditions d'attribution : moyenne générale suffisante, compte tenu de l'examen final, sans notes éliminatoires.

**Durée des études** - 4 ans pour toutes les sections.

**Admission des élèves** – Exclusivement par voie de concours.

**Inscription des candidats** – a) Conditions : Être Français. Avoir plus de 14 ans et moins de 18 ans au 31 décembre de l'année du concours. Aucune dispense d'âge n'est accordée. La limite supérieure est prorogée d'un an pour la Section des Techniciens. Niveau d'études exigé : classe de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire, sauf pour la Section des Techniciens, pour laquelle il est demandé la possession du baccalauréat (1<sup>ère</sup> partie) ou connaissances équivalentes. Priorité est donnée aux titulaires du titre précité. Pour les élèves non pourvus du Baccalauréat une Section préparatoire spéciale a été instituée qui prépare à la 1<sup>ère</sup> partie du Baccalauréat Technique et au concours d'admission en 1<sup>ère</sup> année de la Section des Techniciens.

b) Dépôt des dossiers : avant le 1<sup>er</sup> mai dans les Inspections Académiques pour les sections Horlogerie, Mécanique, Bijouterie...".

**2- "La SECTION des TECHNICIENS** à l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon.

---

(1) Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon, n° 16, année 1948, 4<sup>e</sup> trimestre. Archives privées.

(\*) Mots mis en évidence par nous.

**Historique**<sup>(1)</sup> - Les besoins de l'industrie horlogère, d'abord, ceux de la petite mécanique de précision ensuite\*, ont conduit la Faculté des Sciences de Besançon à créer au lendemain de la Première guerre mondiale, un Institut spécialisé, dit Institut de Chronométrie, qui délivre un diplôme d'ingénieur en mécanique horlogère. Pour préparer l'accès à cet Institut, une section spéciale fut ouverte à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, dans laquelle étaient admis des élèves, généralement bacheliers complets\*\*. On avait fixé à deux ans puis à trois la durée de leurs études dans cette section, où ils recevaient la formation technique et professionnelle indispensable. Après quoi se réservant la formation scientifique, l'Institut les admettait à la condition qu'ils aient subi avec succès les épreuves d'un concours d'entrée. Compte tenu de cette longue expérience, compte tenu aussi des progrès réalisés dans **la technique des industries de la précision** et de l'horlogerie, il importait maintenant de donner un statut plus net à la Section préparatoire à l'Institut. D'autre part, certains besoins se sont révélés qui ont eu pour résultat de montrer combien il était urgent de créer un cadre de techniciens qui aurait pour mission dans les usines d'importances, d'être les intermédiaires entre l'ingénieur et le contremaître, et dans les petites usines, si nombreuses en France, les chefs de fabrication et même dirigeants pour une fabrication très déterminée et d'ampleur restreinte. Nous avons donc été amenés à constituer une Section des Techniciens en mécanique horlogère. *Quel en est le but ?*

**La section des Techniciens a pour but de former entre autres, les futurs chefs de fabrication de l'industrie horlogère. Aussi convient-il de préciser ici ce qu'on attendra d'eux lorsqu'ils auront quitté l'École. Il ne peut être question, étant donné l'évolution de la technique horlogère, de former des artisans ou des chefs de fabrication habitués aux méthodes qui consistaient simplement à rassembler des pièces détachées, d'origines diverses, plus ou moins adaptées les unes aux autres, de les retoucher, puis d'assurer ensuite la mise en marche du mécanisme ainsi constitué.**

La précision exigée, l'emploi des machines modernes, conduisent à l'exécution d'une montre suivant les principes analogues à ceux qui régissent la fabrication en série des automobiles ou des avions. L'étude préalable très poussée jusqu'en ses moindres détails, l'emploi d'appareils de contrôle et de mesure très précis, l'extrême division du travail, exigent du chef de fabrication des connaissances totalement différentes de celles du rhabilleur, revendeur en horlogerie. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'un élève technicien reçoive une formation qui le rend apte à devenir, en quittant l'École, l'horloger commerçant bien connu des moindres petites villes de France. Par contre il acquerra au cours de ses quatre années d'études, des connaissances profondes en dessin industriel – étude et réalisation - , un bagage scientifique important et une compétence réelle en matière de procédés de fabrication pour tout ce qui concerne les appareils de petit volume comportant ou non des mécanismes d'horlogerie : compteurs, galvanomètres, appareils de métrologie, de radio, etc. les appareils de ce genre sont chaque jour plus nombreux dans les installations industrielles, à bord des avions, ou des bateaux, et c'est la raison qui justifie le développement considérable donné pendant ces dernières années aux industries qui les fabriquent. Ce sont le plus souvent de petites industries, qui n'entendent pas toujours faire appel à des ingénieurs pour la direction de leurs ateliers, mais qui ont un besoin absolu de techniciens connaissant le travail d'atelier, les méthodes modernes de fabrication et d'usinage, le tout s'appuyant sur des connaissances mathématiques, scientifiques et techniques très sérieuses. Le mot « technicien » est alors employé dans un sens identique à celui est d'usage courant en Suisse où ce genre d'industrie de précision est particulièrement en honneur. Nous dirions en France avec plus d'exactitude, sous-ingénieur, si ce terme n'avait pas été discrédité par l'abus qu'on en a fait. Les progrès scientifiques réalisés pendant la guerre 1939-1945 sont tels que la compétence des ingénieurs doit s'élever considérablement et qu'il devient maintenant indispensable d'introduire un nouvel intermédiaire entre lui et le contremaître ou le chef d'atelier. C'est la place qui reviendra aux techniciens **que vont former les Écoles Nationales**, et nul doute que ceux issus de la section spéciale de l'École Nationale Professionnelle de Besançon, y trouveront très honorablement leur place. Nombreuses sont les offres d'emploi qui ne peuvent être satisfaites.

**Régime et frais d'études** - les élèves sont admis à l'internat ou à l'externat, au même titre que leurs camarades des sections normales.

---

(1) Nous renvoyons nos lecteurs aux différents chapitres qui traitent de la genèse de la création de l'Institut de Chronométrie et du recrutement des élèves via la « section préparatoire à l'Institut » dite « section des Techniciens ». Dans ce texte qui se veut être un rappel historique, on note un certain nombre « d'oublis » qui touchent notamment aux recrutements des élèves non bacheliers, titulaires du DÉB, et qui furent un temps les plus nombreux dans ladite section (supra). Ce texte « modernisé » qui s'inscrit résolument dans une élévation du niveau des études, intègre déjà la nouvelle réforme de l'Enseignement Technique qui se prépare et qui a vu, dès la fin de la guerre, la création du Baccalauréat T-M (Technique-Mathématiques, appelé improprement : Bac Technique, supra-infra).

(\*) Ce point est important car il rappelle le « virage » pris par l'Institut de Chronométrie pendant l'entre-deux-guerres (supra).

(\*\*) Ils étaient peu nombreux. Voir le chapitre consacré aux douze élèves techniciens qui ont été contraints au STO. (supra).

L'enseignement est gratuit. Restent à la charge des parents : les frais de pension pour les élèves internes\* ; l'achat des fournitures professionnelles : petit outillage individuel, livres scolaires, soins médicaux, assurance, bibliothèque, etc. Des bourses ou fractions de bourses peuvent être accordées par l'État pour la durée des études aux élèves dont les familles ont préalablement fait constater l'insuffisance de leurs ressources.

**Durée des études – Conditions d'admission** - La durée normale des études est de **quatre ans jusqu'à la mise en application de la réforme de l'enseignement**. Elle sera ensuite **portée à cinq ans par la suite**. Un enseignement spécial sera prévu pour les candidats à l'Institut pendant cette cinquième année. L'admission a lieu par voie de concours. Les conditions requises sont : Être Français. Avoir au moins 16 ans et moins de 19 ans au 31 décembre de l'année du concours. Être titulaire du Baccalauréat Technique (1<sup>ère</sup> partie). Le concours a lieu au siège de l'École dans les derniers jours de septembre ou les premiers jours d'octobre. Les élèves titulaires du baccalauréat Mathématiques-Technique ou Mathématiques peuvent être admis en deuxième année à la suite d'un concours spécial ou sur titres, suivant le nombre de places disponibles. Peuvent être admis, dans les mêmes conditions, les élèves des sections préparatoires aux Écoles Nationales des Arts et Métiers justifiant au moins une admissibilité ou titulaires du **Diplôme d'Élève Breveté des ÉNP, section Arts et Métiers**. Pour ces derniers, les limites d'âge sont prorogées d'une année et fixées à 17 et 20 ans.

**Section préparatoire spéciale** - Pour permettre aux jeunes gens non pourvus de la 1<sup>ère</sup> partie du Baccalauréat Technique de se préparer à cet examen, une section spéciale préparatoire a été créée. Y ont accès à la suite d'un concours qui a lieu en même temps que le précédent, les jeunes gens titulaires du Brevet Élémentaire, du Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur, du Brevet d'Études du 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>e</sup> degré, du **Brevet d'Enseignement Industriel**.

**Programme des concours** – Les épreuves sont de même niveau que le programme des classes C correspondantes de l'Enseignement du 2<sup>e</sup> degré et portent sur les matières suivantes : composition française, algèbre, géométrie, physique, chimie, histoire, géographie, une langue vivante.

**Nature de l'enseignement** – L'enseignement théorique et pratique a pour base une large formation générale poursuivie pendant toute la durée des études. Une place importante est faite aux manipulations expérimentales, aux travaux d'atelier, et de laboratoire.

| Horaires hebdomadaires (année 1947-48)                                   | Section des Techniciens |                 |                |                |                |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                                          | Spéciale                | 1 <sup>re</sup> | 2 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | 4 <sup>e</sup> |
| Enseignement littéraire (français, histoire, géographie, langue vivante) | 9                       | 4               | 4              | 3              | 3              |
| Mathématiques                                                            | 9                       | 9               | 4              | 2              | 2              |
| Sciences                                                                 | 6                       | 6               | 6              | 3              | 3              |
| Mécanique et électricité                                                 | -                       | -               | 2              | 4              | 4              |
| Technique Professionnelle                                                | 2                       | 3               | 4              | 7              | 13             |
| Dessin industriel                                                        | 6                       | 6               | 6              | 6              | 6              |
| Atelier                                                                  | 8                       | 14              | 21             | 21             | 17             |
| Éducation physique                                                       | 2                       | 2               | 2              | 2              | 2              |
|                                                                          | 42                      | 44              | 49             | 48             | 50             |

**NOTA** : Cet horaire permet aux élèves d'affronter avec le maximum de chances les épreuves du Baccalauréat Technique 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, tel qu'il est défini par le décret ministériel n° 46.926 du 4 mai 1946.

**Sanction des études** – Tous les élèves qui satisfont aux règles définies par les arrêtés ministériels d'attribution obtiennent le Diplôme d'Élève Breveté des Écoles Nationales d'Horlogerie, mention faite sur le diplôme de la spécialisation du titulaire. L'arrêté ministériel du 3 avril 1939 a fixé ainsi qu'il suit, les conditions d'attribution du Diplôme d'Élève Breveté. Obtenir, pendant les deux dernières années d'études, une moyenne générale au moins égale à 12, sans note particulière inférieure à 12 pour l'atelier, 10 pour le dessin industriel et 6 pour toutes les autres matières.

**Admission à l'Institut de Chronométrie** – Les élèves techniciens, titulaires du diplôme de cette spécialité, peuvent subir les épreuves du concours d'admission à l'Institut de Chronométrie. Après deux années d'études dans cet Institut, ils obtiennent le titre d'Ingénieur en mécanique horlogère délivré par la Faculté de Besançon, s'ils satisfont aux épreuves d'un examen spécial.

(\*) Le prix de pension à l'internat est de 39 780 francs, en 1949. À titre de comparaison le traitement mensuel d'un PTA, en tout début de carrière, et de 25 000 francs. Sources : Ibid. *Bulletin* n° 16, 4<sup>e</sup> trimestre 1948.

**Débouchés** – Le placement des élèves se fait sans difficultés par l'action conjuguée de la Direction de l'École et de l'Association des Anciens élèves, appuyée par le Centre Technique d'Études Horlogères (Cétéhor). Les emplois offerts, tant dans les industries importantes que dans les multiples fabriques d'appareils horaires, n'ont jamais pu être tous pourvus. La formation non spécialisée vers une industrie déterminée donnée à nos élèves est largement ouverte vers toutes les applications de la petite mécanique de précision et de l'horlogerie ; elle laisse au jeune homme des perspectives nombreuses d'emploi et d'orientation. Leurs connaissances, tant théoriques que techniques et pratiques, les font tout particulièrement rechercher lorsqu'il s'agit d'étudier, puis de lancer la fabrication en série des appareils dans lesquels s'associent les phénomènes électriques et les actions mécaniques".

**3-“L'INSTITUT de CHRONOMÉTRIE** de la Faculté des Sciences de Besançon (arrêté ministériel du 28 mai 1927) a pour but de former les cadres supérieurs techniques pour l'industrie horlogère, **et plus généralement la mécanique horlogère, la mécanique de précision et les industries connexes. Son champ d'action est donc assez large et ne se limite pas à l'horlogerie proprement dite (...).**

L'Université délivre aux élèves qui ont satisfait aux examens de sortie, le Diplôme d'Ingénieur mécanicien horloger. La durée des études à l'Institut est de deux ans (...). L'entrée fait suite à un concours qui se passe fin juin (une autre session peut avoir lieu en octobre) et comporte des épreuves écrites de mathématiques, mécanique, théorie d'horlogerie et physique, et des épreuves orales. Les candidats proviennent normalement des sections préparatoires qui fonctionnent à l'ÉNH de Besançon, et, **depuis peu, à celles de Cluses.** Les élèves non bacheliers y séjournent quatre ans et les bacheliers trois ans. Une autre source de recrutement est prévue : élèves sortant d'un certain nombre de Grandes écoles (Polytechnique, Centrale, Mines, Arts et Métiers, Physique et Chimie de la Ville de Paris) qui sont admis sans concours et font un an d'études pratiques. Les jeunes filles sont admises, bien que le cas soit resté jusqu'à ce jour exceptionnel\*.

**Le programme des connaissances exigées pour l'admission est, sommairement, le suivant : Mathématiques :** programme de mathématiques générales (allégé quant à la géométrie analytique). **Mécanique :** Cinématique du point, statique du corps solide, dynamique du point et du corps tournant, théorème des forces vives, notions d'élasticité (torsion, flexion plane). **Physique et Chimie :** programme du baccalauréat (Math. Elém.), et en outre : notions sur la physico-chimie des métaux et alliages ; analyse thermique et métallographique ; aciers, laitons. **Éléments de la physique des vibrations :** cinématique des mouvements vibratoires, propagation ; application à l'acoustique : ondes sonores dans les fluides, réflexion. **Éléments d'optique physique :** interférences et applications ; existence de la diffraction et de la polarisation. Notions très sommaires sur les spectres : rayons X. **Théorie d'Horlogerie :** oscillateur harmonique, notions sur les perturbations. Pendule de gravité : réglage. Montre : théorie élémentaire du spiral, réglage par la raquette, marche à plat et au pendu. Notions sur les échappements et leurs influences sur la marche. Étude sommaire de la compensation thermique. **Construction horlogère :** établissement d'un calibre. Fabrication mécanique de la montre. Horlogerie électrique. L'enseignement donné à l'Institut comporte des cours et des travaux pratiques. En outre les élèves doivent présenter deux travaux personnels : l'un de caractère technique (1<sup>re</sup> année), consiste en un projet d'appareil ; l'autre de caractère plus scientifique, comporte une étude théorique ou expérimentale d'un sujet intéressant la construction ou les propriétés des instruments.

**Programme sommaire des cours. Mécanique rationnelle :** programme du certificat (de licence). **Mécanique appliquée :** mécanismes des machines. Transformations de mouvements : cames, engrenages, trains différentiels et autres systèmes articulés, joints, encliquetages, etc. Théorie de l'élasticité et résistance des matériaux. **Chronométrie théorique :** propriétés, entretien et synchronisation des oscillations. Théorie des perturbations. Étude approfondie du pendule de gravité et du spiral réglant. Théorie des échappements. Compensation thermique. **Physique :** théorie sommaire de l'électricité ; appareils de mesure. Principe et application des tubes électroniques de toute espèce. Notions sur l'optique électronique. Courant alternatif : théorie des impédances. Quadripôles et applications Oscillations électriques et électromagnétiques libres et auto-entretenues. Chronométrie haute fréquence : quartz piézoélectrique et ses applications\*\*.

Les travaux pratiques comportent des expériences destinées à bien faire comprendre la nature des phénomènes étudiés et visent, d'autre part, à faire manipuler par les élèves les appareils de mesures électriques, de chronographie, de métrologie mécanique, d'essais de matériaux, etc., les plus perfectionnés et les plus modernes possibles dans les limites des ressources du laboratoire. Des visites d'usine, de

---

(\*) Avant la Seconde guerre mondiale, quelques jeunes filles ont fréquenté avec succès la classe des « techniciens » (supra), mais aucune n'a intégré l'Institut de Chronométrie. Il faut attendre 1959, pour qu'une jeune fille, Michelle Boullier, intègre l'Institut de Chronométrie. Quand elle obtient son diplôme d'ingénieur en 1961, L'institut de Chronométrie est devenu : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique (décret du 20 novembre 1961, infra). BRISELANCE (C), *L'Institut de Chronométrie de Besançon*, op. cit. p. 129.

(\*\*) On a souvent reproché aux fabricants horlogers de Besançon d'avoir « raté » le virage de la montre à quartz. Ce fut (peut-être ?) une erreur industrielle, mais pas sur les fondements de la recherche scientifique et leurs applications car on voit que les jeunes ingénieurs « chrono » étaient parfaitement formés en ce domaine (infra)...

fabriques, d'observatoires ainsi que des stages complètent l'enseignement. Le placement des élèves sortants s'est toujours fait et semble devoir se faire facilement, en premier lieu dans l'industrie horlogère, mais aussi dans les branches les plus diverses n'ayant en commun que le caractère d'industrie de précision. Une Association des Anciens Élèves qui vient de se former, avec siège à l'Institut, se donne pour tâche d'établir un lien entre les membres des anciennes promotions et d'apporter son aide aux nouvelles".

**Observations et commentaires.** La parution simultanée de ses trois textes dans le *Bulletin des Anciens élèves*, nous apportent de précieuses indications sur l'orientation future vers laquelle se dirige l'Enseignement Technique en France et qui touche déjà certaines spécificités des formations dispensées au sein de la désormais ÉNPH.

- **Les « Praticiens ».** Pour le recrutement et la formation des « Praticiens » (hors le Centre d'Apprentissage), on ne relève aucun changement notable par rapport à la situation antérieure si ce n'est une allusion à la formation générale qui est maintenant : « de même niveau que celle reçue dans les ÉNP ». Ce qui tend à vouloir démontrer, qu'avec son nouveau « statut », les élèves de « l'ÉNH » vont pouvoir accéder à une meilleure « culture générale » sans rien perdre de leurs compétences professionnelles, en « totale » équivalence avec toutes les ÉNP...

- **Les « Techniciens ».** C'est la formation qui retient toute notre attention. Cette section spécifique à l'ÉNH de Besançon avait été créée, avant la Grande Guerre, pour élever le niveau de la formation des horlogers (supra). Puis, au sortir de ladite guerre, pour servir surtout de « classe préparatoire » à l'entrée à l'Institut de Chronométrie. Elle s'était vue attribuer le vocable de « section de techniciens », avec diplôme à la clé (supra). Elle devait notamment permettre aux meilleurs élèves praticiens diplômés d'accéder, après concours, à l'Institut de Chronométrie<sup>(1)</sup>. Puis, peu à peu le recrutement s'est orienté vers des élèves titulaires du Brevet Élémentaire ou du Baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie<sup>(2)</sup>. Dans ce texte on relève, les prémices d'une « institutionnalisation statutaire » du « technicien », avec une définition de la « qualification professionnelle » qui l'installe « officiellement » dans l'industrie, entre le premier encadrement (contremaître, chef d'équipe) et l'ingénieur (grille Parodi), voire même qui l'habilite dans la direction de petites structures. Cette formation, qui reste dans l'instant de 4 années (infra), est toujours sanctionnée par un diplôme spécifique, mais elle ressortit maintenant exclusivement de l'ÉNPH. Examinons ensuite les nouvelles conditions d'admission. La formation s'adresse désormais, en priorité, aux nouveaux titulaires de la première partie du Baccalauréat Mathématiques-Technique âgés de 16 à 18 ans révolus\*. On observe que le programme de 1<sup>ère</sup>

---

(1) Supra. Nous rappelons, qu'à l'origine, il y avait trois sections pour la formation des élèves à l'Institut de Chronométrie : *la Section de théorie* (réservée aux titulaires du diplôme de « technicien » délivré par l'ÉNH de Besançon) ; *la Section d'application* (réservée aux ingénieurs et aux licenciés en sciences Mathématiques ou Physique) ; *la Section de théorie et d'application* (réservée aux anciens élèves brevetés des ÉNH, voire des ÉNP). Voir BRISELANCE (C), *L'Institut de Chronométrie de Besançon*, op. cit. p. 117.

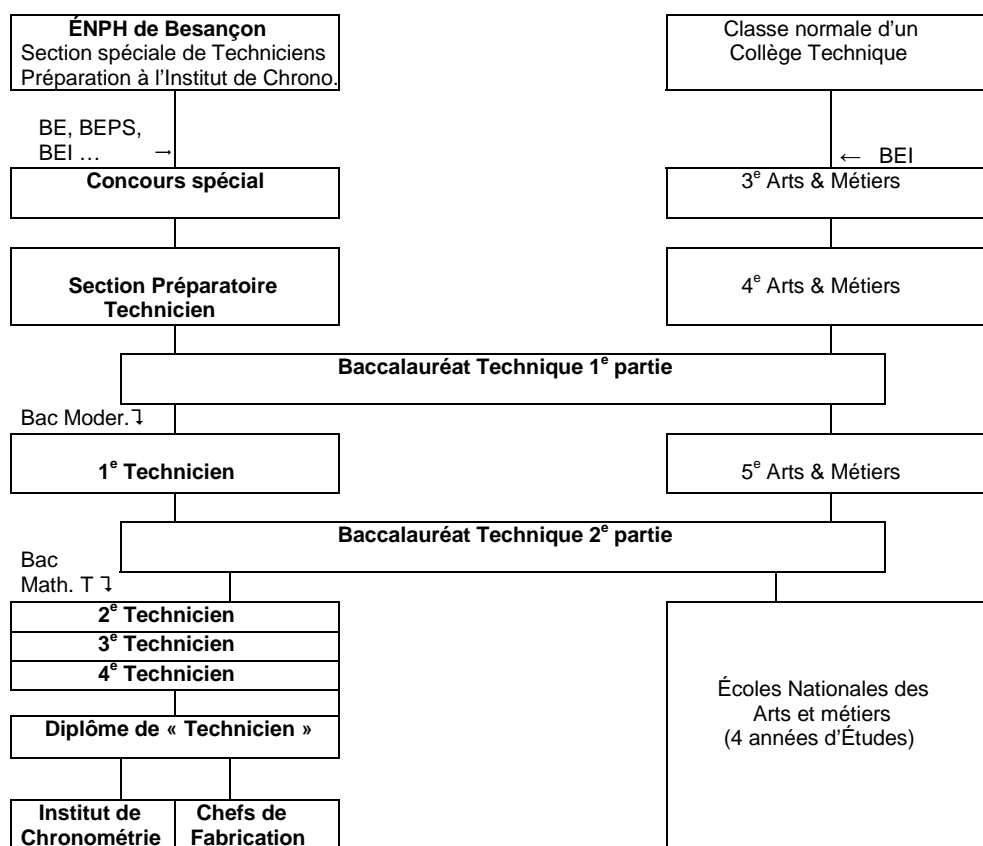
(2) Au début de la Seconde guerre mondiale, les 3 premières années de formation étaient dévolues à l'ÉNH et la 4<sup>ème</sup> année se déroulait à l'Institut de Chronométrie. C'est cette ambiguïté « statutaire » qui a permis à Louis Trincano et à Jules Haag d'inscrire les élèves de 4<sup>ème</sup> année dans le cadre de l'Université afin qu'ils puissent échapper au STO (supra).

(\*) Au moins 16 ans et moins de 19 ans au 31 décembre de l'année du concours.



année, avec quelque 15 heures hebdomadaires d'enseignement scientifique (9 heures de mathématiques et 6 heures de sciences) est aussi conçu pour permettre aux élèves de passer, à la fin de l'année, la 2<sup>ème</sup> partie dudit baccalauréat. C'est donc une formation post-baccalauréat de trois années, « spécifique et diplômante\* », qui est désormais dispensée en totalité à l'ÉNPH<sup>(1)</sup>.

On relève aussi que le recrutement des élèves peut s'effectuer en 2<sup>ème</sup> année (après concours spécial ou sur titres) en fonction des places disponibles, pour les élèves titulaires dudit baccalauréat complet. Il est aussi ouvert et dans les mêmes conditions (concours) aux élèves des sections préparatoires aux Arts et Métiers, justifiant au moins d'une « admissibilité », ou titulaires du diplôme Élève Breveté des ÉNP, section Arts et Métiers (les limites d'âge sont repoussées d'une année : 17 à 20 ans). Enfin on note, pour d'excellents élèves issus des Collèges et des ÉPS, titulaires de l'un des diplômes suivants : Brevet Élémentaire, Brevet Enseignement Primaire Supérieur, Brevet Élémentaire du 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>e</sup> degré, Brevet d'Enseignement Industriel..., la possibilité d'intégrer après concours, la « Classe préparatoire spéciale technicien ». Cette section a surtout pour but afficher de les préparer à passer la 1<sup>ère</sup> partie du Baccalauréat, avant d'intégrer le cycle normal de la formation. Si on dresse un tableau synoptique, on obtient l'organisation suivante<sup>(2)</sup> :



(1) Et maintenant à Cluses (supra).

(2) Pour un tableau comparatif complet voir annexe 4, doc. 4.

(\*) Il n'y a pas encore de diplôme national spécifique de « Technicien ». Les élèves se voient donc remettre un Diplôme d'Élève Breveté de l'ÉNPH de Besançon, avec la mention « Technicien ».

Toujours sur le recrutement des élèves Techniciens, on observe qu'aucune allusion n'est faite au sujet des élèves Praticiens Brevetés de l'ÉNP sur l'éventuelle possibilité d'intégrer désormais, après concours, la Section Préparatoire Techniciens, alors que des élèves du Collège Technique, en 4<sup>e</sup> année de la Classe Arts & Métiers, voire même titulaires d'un BEI peuvent l'intégrer<sup>(1)</sup> ? On peut penser que la clause de l'âge, pour eux, n'est pas incitative car on touche à sa limite supérieure admise (tous les élèves titulaires du DÉB ont, au minimum, 18 ans révolus)<sup>(2)</sup> et que les élèves sortants n'ont aucune difficulté à trouver du travail. En fait, en privilégiant les élèves du Collège Technique, il semble que l'ÉNP veut surtout favoriser une possibilité de poursuite d'études pour les meilleurs élèves de son propre « Collège technique » afin qu'ils puissent diversifier leur parcours « dans le Groupement d'Établissements », car la voie des Arts & Métiers reste ardue et il demeure important que l'ÉNP continue à recevoir, en nombre, des élèves dudit Collège (infra). Un dernier élément retient notre attention et qui n'est pas s'en rappeler le rôle pionnier déjà tenu par l'ÉNH de Besançon dans les origines de la création de cette section et notamment avec les modifications apportées dès le début des années vingt (supra). Elle semble, en cette année 1948, vouloir continuer à jouer ce rôle de précurseur\*, en initiant un nouveau cadre de formation à ses « Techniciens en mécanique horlogère ». Pour la Direction de l'Enseignement Technique, en autorisant que le cycle d'études des Techniciens soit entièrement dévolu à une ÉNP et en institutionnalisant par une mention au diplôme sa double finalité (poursuite d'études ou insertion professionnelle), elle semble, quant à elle avoir voulu expérimenter à l'ÉNP de Besançon, les premiers caractères de sa grande réforme qu'elle a engagée dès la fin de la guerre pour rénover et inscrire l'Enseignement Technique dans le secondaire. Déjà se profile le projet de former des « Brevets de Techniciens » dans toutes les ÉNP, mais cette fois son accès s'inscrira dans la suite des praticiens titulaires du DÉB (infra).

- **Les Ingénieurs de l'Institut de Chronométrie.** Avec la modification des études de la Section préparatoire (Techniciens), la durée des études à l'Institut de Chronométrie est de fait ramenée à deux années. Elle retrouve *stricto sensu* le caractère initial qui avait prévalu lors de sa création en 1927. La durée totale de la formation, pour la voie normale, reste de cinq années : 3 années en Classe Préparatoire, plus 2 années à l'Institut avec inscription à la Faculté des Sciences. On relève l'appel fait aux jeunes filles, encore faut-il que ces dernières retrouvent le chemin de la Classe Préparatoire qu'elles ont déserté dès les premières menaces de l'entrée en guerre du Pays en 1939 (supra). Si la voie principale du recrutement des élèves reste celle de la « Classe préparatoire Techniciens » de l'ÉNP de Besançon, on relève que l'ÉNP de Cluses est désormais autorisée à

---

(1) Bien que cette possibilité soit, semble-il, fonction des places disponibles (supra), le fait de créer une section « spéciale » semble indiquer que le recrutement reste conséquent.

(2) Quelques Élèves Brevetés furent certainement autorisés à suivre cette voie, à l'instar des élèves titulaires du BEI (infra).

(\*) Avec l'ÉNP de Cluses, infra.

assurer la même formation. L'Institut de Chronométrie de Besançon bénéficie désormais de deux sources de « Techniciens » pour affiner et surtout développer les bases de son recrutement\*. Quant au placement des ingénieurs sortants, s'il se fait sans aucune difficulté, la notice précise que si l'Industrie horlogère reste le premier débouché, toutes les industries connexes et diverses qui touchent à la « précision » sont, elles aussi, très demandeuses. Il est à observer la création d'une *Association des Anciens Élèves de l'Institut*, avec siège à l'Institut. Cette nouvelle Association appelle une double remarque. Le poids des ingénieurs issus de l'Institut de Chronométrie commence à être conséquent (une quarantaine de 1927 à 1948\*\*) et ils pensent être suffisamment nombreux pour s'installer comme groupe d'influence et d'entraide. Mais en s'installant en association spécifique, ils commencent aussi à s'affranchir de la tutelle de l'*Association des Anciens Élèves de l'ÉNH*. Certes certains ingénieurs resteront fidèles à l'École qui les a préparés à l'entrée de l'Institut, mais avec la réforme de la formation de la Classe préparatoire Techniciens entièrement dévolue à l'ÉNP de Besançon<sup>(1)</sup>, ce sont les conditions de l'enseignement qui changent et un corps professoral qui tend à devenir spécifique pour chaque établissement. Une première « césure » s'est donc faite entre les deux unités d'enseignement et qui se retrouve niveau des Associations des Anciens élèves. Les finalités recherchées par chaque Association sont désormais distinctes...

**b) 1951 - La fin du Collège moderne et la création d'un « Groupe Scolaire Technique » homogène au sein de l'Établissement.** En octobre 1951, suite à l'accord intervenu entre les Directions du Second Degré et de l'Enseignement Technique, il est mis fin au jumelage du Collège Moderne et du Collège Technique installés dans les murs de « l'Horlo » Avec le départ du Collège Moderne<sup>(2)</sup>, outre un gain de place appréciable, c'est surtout, aux dires de Louis Bastian<sup>(3)</sup> :

"la plus importante modification de structure devait intervenir le 1<sup>er</sup> octobre 1951 (...). Cette réforme importante, réclamée depuis 1936, allait mettre fin à une sorte de concurrence larvée qui existait entre deux Établissements scolaires cohabitant sous le même toit et qui auraient dû, bien au contraire, se compléter en favorisant le passage des élèves, en ne tenant compte que des seules aptitudes intellectuelles ou manuelles<sup>(4)</sup>. L'accord conclu permit tout d'abord le rattachement à l'École Nationale des Sections Préparatoires au

---

(1) Il y a aussi rupture dans la continuité de l'esprit « École » qui subsistait entre les élèves admis au concours d'entrée à l'Institut car ils partageaient la même « histoire » avec tous les élèves praticiens de l'ÉNH de Besançon. Avec l'arrivée des élèves de Cluses c'est un autre « vécu » qui s'invite chez les futurs ingénieurs. Pour fédérer tout ce monde, la création d'une Association spécifique est nécessaire pour forger une nouvelle mémoire commune (infra)...

(2) Les classes du Premier cycle Moderne restent (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>). La 6<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> serviront dès lors de « réservoir » au « Groupe Scolaire Technique ».

(3) Louis Bastian, in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH...*, n° 36, 3<sup>ème</sup> trimestre 1955, op. cit., p. 9.

(4) Voir le débat qui avait agité les deux établissements en 1936 et qui avait abouti à un premier arrangement, au bénéfice de l'ÉNH, supra.

(\*) Jusqu'en 1955, les cohortes de sortie ne dépassent pas 8 ingénieurs. Il faut attendre le début des années 1960 pour que le nombre des ingénieurs qui sortent de l'Institut de Chronométrie soit significatif : 1958 : 10 ingénieurs, 1961 : 13 ingénieurs, 1963 : 18 ingénieurs, 1965 : 23 ingénieurs, 1966 : 42 ingénieurs... BRISLANCE (C), *L'Institut de Chronométrie de Besançon*, annexe, doc. N° 23.

(\*\*) Ibid.

Baccalauréat Technique et leur fusion avec deux classes de la Section Préparatoire à l'Institut de Chronométrie. Ce premier pas tendait à l'uniformisation de la préparation des techniciens et des ingénieurs...".

Désormais, les élèves ont à leur disposition un Établissement d'Enseignement Technique, homogène, constitué : d'un Centre d'Apprentissage (CAP), d'un Collège Technique (BEI) et d'une ÉNPH (DEB), capable de les préparer à un métier et à une fonction compatible avec leurs moyens intellectuels. De l'ouvrier qualifié au « Technicien », toutes les facilités sont désormais mises en œuvre pour permettre à chaque élève de suivre un cursus spécifique et ce « quelles que soient les erreurs d'orientation inévitables qui peuvent se produire au départ ou en cours d'études »...

**c) 1952 : la « création » des Brevets de Technicien et ses conséquences sur l'allongement des études dans les ÉNP et les Collèges Techniques...** En février 1952\* sont institués les Brevets de Technicien. Cette formation, en deux années, sanctionnée par ce nouveau diplôme, s'adresse aux élèves praticiens qui ont obtenu leur DÉB. Les sujets des épreuves sont « communs » pour toute la France (art. 5) et les programmes particuliers, pour chaque spécialité, sont fixés par arrêtés du ministre (art. 6). Avec la création de ce nouveau diplôme national c'est la possibilité d'une nouvelle qualification professionnelle, dans des spécialités spécifiques, qui s'ouvre à toutes les ÉNP. Comme cette formation est de deux années post : DÉB, il y a lieu de « qualifier » le niveau normal de sortie des ÉNP au même niveau que les Lycées. En mars 1952 c'est chose faite. Le décret du 27 mars\*\* fixe à cinq années la durée des études pour les ÉNP. Dans la foulée et pour éviter un « décrochage » entre les ÉNP et les Collèges Techniques, la scolarité de ces derniers est portée à quatre années et les épreuves du BEI sont scindées en deux parties : un examen probatoire passé à la fin de la 3<sup>ème</sup> année de formation et le BEI définitif à la fin de la 4<sup>ème</sup> année\*\*\*. La nature des épreuves se répartit ainsi :

| EXAMEN PROBATOIRE                                          |          |       | BREVET d'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL         |           |             |
|------------------------------------------------------------|----------|-------|---------------------------------------------|-----------|-------------|
| Nature des épreuves                                        | Durée    | Coef. | Nature des épreuves                         | Durée     | Coef.       |
| <b>Épreuves théoriques</b>                                 |          |       | <b>Épreuves écrites</b>                     |           |             |
| Français                                                   | 2 h 30   | 3     | Deux épreuves théoriques dans la discipline | 2 h       | Total de 10 |
| Orthographe et ponctuation jugée sur l'épreuve de Français |          | 1     | Dessin adapté à la profession               | 4 à 6 h   |             |
| Mathématiques                                              | 2 h      | 3     | Technologie professionnelle                 | 2 h       |             |
| Sciences physiques                                         | 1 h 30   | 2     |                                             |           |             |
| Interrogation d'Histoire et de Géographie                  |          | 1     |                                             |           |             |
| <b>Épreuves techniques</b>                                 |          |       | <b>Épreuves orales</b>                      |           |             |
| Technologie professionnelle                                | 1 h 30   | 1     | Législation du travail et économie générale | 15 min    | 1           |
| Dessin appliqué à la profession                            | 4 h maxi | 1     | Organisation du travail                     | 15 min    | 1           |
| <b>Épreuves pratiques</b>                                  |          |       | <b>Épreuves pratiques</b>                   |           |             |
|                                                            | 4 à 8 h  | 2     |                                             | 12 h mini | 10          |

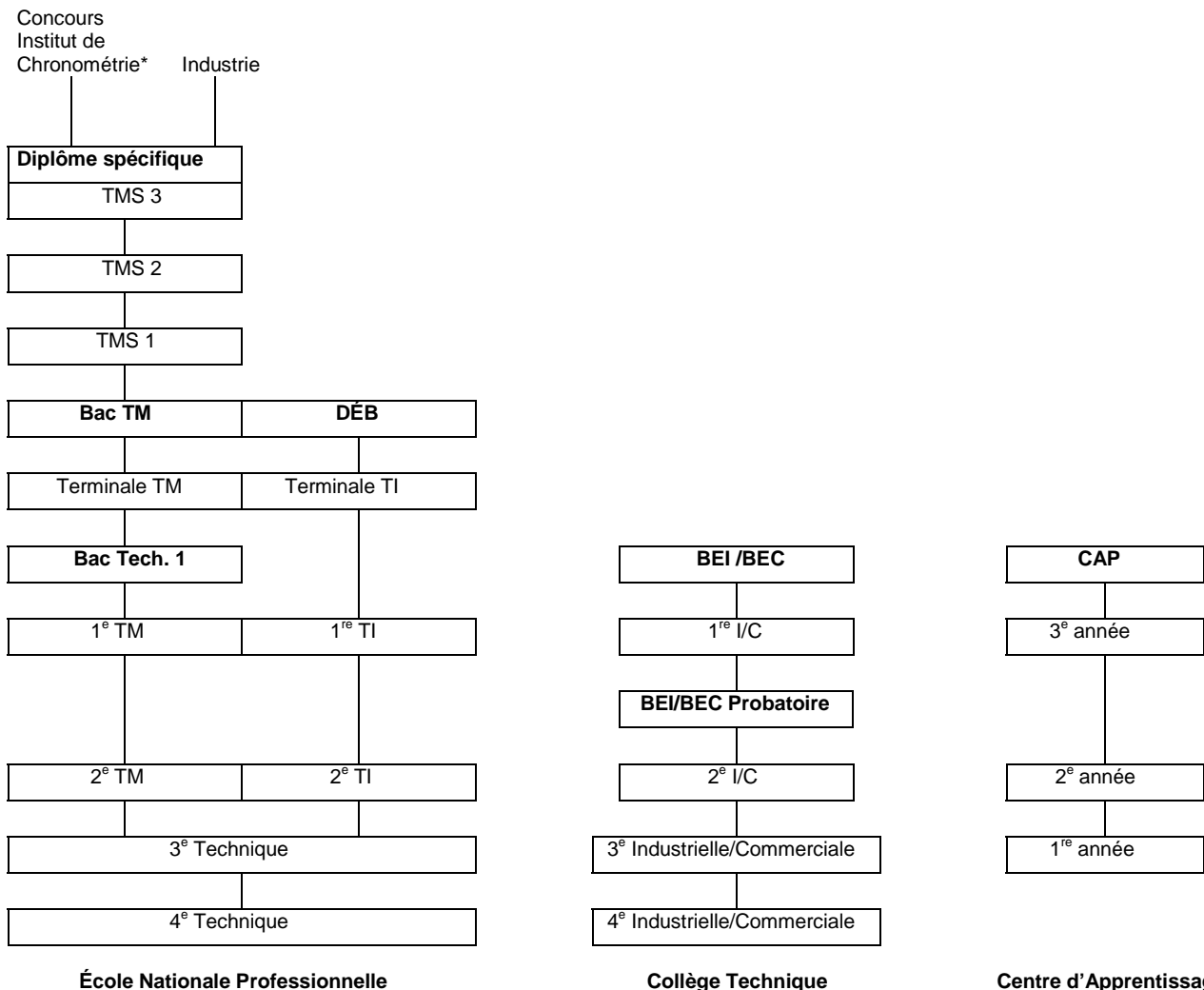
(\*) Décret du 19 février 1952 portant création des Brevets de Techniciens.

(\*\*) Décret du 27 mars 1952 modifiant la durée de la scolarité dans les Écoles Nationales Professionnelles.

(\*\*\*) Arrêté du 17 décembre 1952. BRUCY (G), *Histoire des Diplômes de l'Enseignement Technique...*, op. cit. p. 140.

Avec cette première grande réforme de l'Enseignement Technique, l'organigramme des formations à l'École Nationale Professionnelle de Besançon prend la configuration suivante<sup>(1)</sup> :

**Organigramme simplifié des formations au « Groupe Scolaire Technique » de l'ÉNP de Besançon (1952)**



BEI/BEC : Brevet d'Enseignement Industriel ou Brevet d'Enseignement Commercial ; BT : Brevet de Technicien ; DEB : Diplôme d'Élève Breveté ; ST : Section de Technicien ; TM : Baccalauréat Technique Mathématiques ; TI/TC : Technique Industrielle/Technique Commerciale. TMS : Technique Mathématiques Supérieures

**- Une réforme qui oblige la Section Préparatoire dite de « techniciens » de l'ÉNP d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon à réaffirmer et à préciser sa spécificité<sup>(2)</sup>.** La possibilité qui est désormais offerte à toutes les ÉNP de former des élèves à des Brevets de Techniciens, oblige Besançon à redéfinir le cadre spécifique de sa propre formation dite de « Techniciens » et qui n'est en rien comparable avec la nouvelle réforme. En octobre 1952, Louis

(1) Voir l'organigramme complet avec les possibilités d'intégrer les différentes sections, en 1952 dans annexe 4, doc. 5.  
 (2) BASTIAN (L), « La Section des Techniciens à l'ÉNP d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon », in *Le Bulletin de l'Association des Anciens Élèves...*, n° 29, 2<sup>e</sup> trimestre 1953, pp. 9-13.  
 (\*) Ou autres concours : Arts et Métiers...

Bastian s'y attelle de nouveau<sup>(1)</sup>. Si l'originalité du contrat particulier qui lie l'École Nationale à l'École d'ingénieurs est de nouveau réaffirmée, on relève que le rôle principal de la formation des futurs Ingénieurs est surtout dévolu à l'École, tant dans la maîtrise des techniques de fabrication que dans les acquisitions de base des outils conceptuels en mathématiques et en sciences. Mais si pour Louis Bastian cette « Section de Techniciens » reste avant tout une « propédeutique » pour intégrer l'Institut de Chronométrie, il insiste particulièrement, à l'attention de ceux qui seraient tentés (ou qui ont échoué à l'examen d'entrée de l'Institut) par l'Industrie, que leur haut niveau de formation générale et technique les rend « très aptes à rendre d'éminents services ». Quant aux contenus de la formation on observe une référence aux enseignements techniques donnés dans les Écoles d'Arts et Métiers<sup>(2)</sup> avec cependant une orientation affirmée pour Besançon dans la résolution des problèmes liés à la micromécanique et à l'appareillage :

"La Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, dite section des Techniciens de l'ÉNPH de Besançon, a subi au cours des années écoulées différentes transformations qui ont tenu compte de l'évolution générale de l'Enseignement Technique, mais aussi des progrès industriels et de l'orientation prise pour les fabrications horlogères proprement dites. Toutefois, son but essentiel est resté le même : préparer les jeunes gens au concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie désigné maintenant sous le vocable plus complet d'**Institut de Chronométrie et de Micromécanique\***. Cette seule adjonction au titre originel suffit à marquer le sens de l'évolution qui a commandé aux transformations précitées. Ce qui caractérise plus spécialement l'enseignement donné aux élèves techniciens réside en une convention tacite existant entre l'Institut et l'École Nationale d'Horlogerie. Si le but exclusif de l'Institut est de préparer aux fonctions d'ingénieur des jeunes gens qui ont décidé de se spécialiser dans les industries mécaniques de haute précision et de très petit volume, **cet établissement ne dispense qu'un enseignement strictement scientifique, il laisse le soin à l'École Nationale d'Horlogerie, de donner à ses futurs élèves toutes les connaissances techniques qu'on est en droit d'exiger d'un ingénieur**. C'est pourquoi, durant trois ans tout en poursuivant des études scientifiques qui le conduisent à un niveau de connaissances mathématiques généralement défini par ce qu'on appelle dans les Facultés des Sciences le Certificat de Mathématiques Générales, l'élève de la Section technique de l'École Nationale d'horlogerie acquière tout ce qu'il aura à connaître en dessin industriel, électricité, mécanique appliquée, technologie et pratique des travaux d'atelier. S'il entre à l'Institut de Chronométrie, son activité pure se bornera alors aux travaux de laboratoire, mis à part quelques heures qu'il devra encore réserver aux travaux d'atelier proprement dits cette fois encore à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, sous la direction des maîtres de cette école. Ainsi l'on peut dire qu'étroitement associés, les deux établissements se sont réparti la tâche de formation de l'ingénieur de telle manière qu'après trois années passées à l'École d'Horlogerie, le jeune élève ingénieur ait acquis toutes les connaissances techniques que l'on peut demander à un ingénieur. Il a utilisé toutes les techniques et toutes les machines du mécanicien de précision. Il a fait un stage prolongé en atelier d'horlogerie où il n'a pas appris le métier d'horloger, mais simplement à connaître profondément tous les mécanismes qui répondent à cet art. Il s'est penché sur des problèmes de fabrication et les a résolus pratiquement en lançant la fabrication en série de l'une ou plusieurs pièces de son « projet ». Il sait ce qu'est un outil de découpage ou d'emboutissage. Il sait ce que l'on peut demander à une machine à tailler ou à décoller. Enfin il le plus souvent participé à la construction d'un prototype

---

(1) Il faudra attendre la réforme de janvier 1959 pour que les premières formations aux nouveaux Brevets de Technicien s'ouvrent à l'ÉNPH de Besançon (devenu dès lors : Lycée technique d'État), infra.

(2) Cette référence n'est pas innocente. Nous rappelons que Louis Bastian est ingénieur Arts et Métiers et que l'École fait désormais partie des ÉNP. Les ÉNP avaient toutes une section préparatoire aux Arts et Métiers (supra) et il veut démontrer que Besançon n'a rien à leur envier dans l'approche de la résolution des problèmes techniques avant l'entrée à l'Institut, bien au contraire. Besançon, tout en s'inspirant des méthodes d'analyse des Arts et Métiers (ce qui permet aussi à quelques élèves de tenter le concours des « Arts ») montre cependant une supériorité en s'attachant aux études des mécanismes compliqués, où la micromécanique est associée aux phénomènes physiques et électriques...

(\*) Le terme « micromécanique » n'a pas de caractère « officiel », l'Institut veut se « démarquer » du caractère uniquement horloger (infra).

d'appareil qui a été étudié très complètement par un de ses anciens camarades (...). Pour rentrer à l'Institut, le « technicien » doit satisfaire aux épreuves de l'examen technique suivant :

- Technologie horlogère (coef. 1) ;
- Construction horlogère (coef. 2) ;
- Horlogerie électrique (coef. 1) ;
- Fabrication mécanique et organisation industrielle (coef. 2) ;
- Dessin technique (projet) (coef. 3) ;
- Atelier (coef. 1).

Il lui faut obtenir une moyenne satisfaisant au moins 10 sur 20 en général et 12 sur 20 à l'atelier, s'il veut être autorisé à subir les épreuves théoriques qui porteront sur les mathématiques, la physique et la mécanique rationnelle. Par ailleurs, dès le début de sa troisième année d'études, un groupe de professeurs appartenant aux deux établissements fait un choix, pour chaque élève, d'un sujet de « travail de diplôme ». Ce travail consiste en l'étude totale d'un appareil, c'est-à-dire non seulement la mise au point des différents dessins de fonctionnement, mais encore à l'établissement des documents de fabrication y compris ceux des outillages indispensables à la mise en œuvre en vue de la production d'une série de pièces identiques (...). Si l'on tient compte du fait important que tous les élèves de cette section « techniciens » sont bacheliers techniques ou mathématiques à l'entrée, qu'ils continuent pendant les trois dernières années à recevoir une formation générale sérieuse, on est conduit à admettre qu'avant d'entrer à l'Institut de Chronométrie, ils sont déjà très aptes à rendre d'éminents services dans l'industrie. Si pour des causes des plus diverses au nombre desquelles il faut bien entendu compter l'échec au concours d'entrée à l'Institut pour insuffisance de connaissances mathématiques, l'élève technicien doit interrompre ses études à ce point, il va pouvoir quitter sans crainte l'École, et ce ne sont pas les offres d'emploi qui manquent pour cette catégorie d'élèves (...).

**Quelques renseignements concernant le fonctionnement de la Section des Techniciens\* :**

**1° Durée des études.** – Elles s'échelonnent sur trois années principales dénommées Technique-Mathématiques supérieures 1, 2 et 3 (TMS 1 ; TMS 2 ; TMS 3). À l'intention des élèves de TMS 1, qui n'ont pas encore reçu une formation technique suffisante, en particulier les anciens élèves des classes mathématiques élémentaires, une classe de rattrapage, dite TMS 2, permet en un an de les amener au niveau de leurs camarades.

**2° Conditions d'admission.** – Pour entrer en en TMS 1, il faut être titulaire du Baccalauréat Technique-Mathématiques ou Mathématiques élémentaires ou justifier de l'admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée dans les Écoles Nationales des Arts et Métiers. Jusqu'à présent, compte tenu du nombre moyen de candidats, les jeunes gens pourvus des titres précités sont admis sans concours. Les candidats ne répondant pas à ces conditions doivent subir les épreuves d'un concours spécial, qui a lieu, chaque année, en octobre, après la clôture des sessions du Baccalauréat.

**3° Horaires et programmes d'enseignement :**

| Matières et Horaires hebdomadaires (1952)          | TSM 1 | TSM 2 | TSM 3 |
|----------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Français                                           | 2 h   | 1 h   | 1 h   |
| Mathématiques                                      | 2 h   | 2 h   | 2 h   |
| Physique                                           |       | 1 h   | 1 h   |
| Électricité                                        | 2 h   | 2 h   | 2 h   |
| Mécanique                                          | 2 h   | 2 h   | 2 h   |
| Dessin industriel                                  | 6 h   | 6 h   | 6 h   |
| Théorie d'horlogerie                               | 2 h   | 2 h   | 2 h   |
| Technologie                                        | 4 h   | 3 h   | 2 h   |
| Fabrication mécanique et organisation industrielle |       |       | 2 h   |
| Horlogerie électrique                              |       | 2 h   |       |
| Travaux de laboratoire                             |       | 2 h   | 2 h   |
| Atelier                                            | 21 h  | 22 h  | 15 h  |
| Construction horlogère                             |       |       | 7 h   |
|                                                    | 41 h* | 45 h* | 44 h* |

**Programmes (éléments) :** Sur le plan scientifique, l'élève est en fait amené à voir en trois ans le programme des classes de Mathématiques supérieures d'un lycée, compte tenu toutefois de l'orientation particulière donnée à l'enseignement qui n'a d'autre but cette

(\*) On relève des différences significatives par rapport à la situation de 1948 (supra) : diminution du quantum hebdomadaire, suppression de l'Éducation Physique, l'enseignement « littéraire » se réduit au seul français...

fois que de fournir les connaissances indispensables à la compréhension des techniques enseignées. Ce sont d'ailleurs pour les cours importants, les professeurs de l'Institut de Chronométrie qui viennent donner ces enseignements<sup>(1)</sup>. **Sur le plan technique, les professeurs s'inspirent des enseignements donnés dans les écoles des Arts et Métiers en négligeant toutefois les problèmes de grosse construction qui sortent du cadre des activités futures d'un ingénieur en micromécanique. C'est dire toute l'importance donnée aux études des mécanismes compliqués où l'on fait intervenir à la fois des phénomènes physiques, électriques et mécaniques.**

**4° Diplômes et sanctions :** dans l'état actuel de la législation il n'y a pas de diplôme particulier pour les élèves de la Section des Techniciens. Ils ne peuvent donc que recevoir le Diplôme d'élève Breveté des Écoles Nationales Professionnelles d'Horlogerie, avec indication particulière qui caractérise la nature des études suivies (technicien). Il est probable qu'un diplôme spécial sera créé, mais dont la nature et le titre n'ont pas encore été définis\*. Si l'on n'avait pas dévalorisé par de nombreux abus le titre de sous-ingénieur, c'est à celui-ci qu'il faudrait s'arrêter car il caractérise bien la fonction à laquelle peuvent prétendre les jeunes gens issus de la Section des Techniciens".

#### **d) 1953 : Cinq années de formation : un recrutement dès l'âge de 12 ans et la réaffirmation d'un recrutement mixte à l'ÉNPH...**

Dès octobre 1952 se met en place la nouvelle réforme qui institue pour les ÉNP une formation en cinq années. L'âge minimum requis est de douze ans. Le recrutement se fait toujours sur concours et on insiste sur son ouverture aux filles (mixité)\*\*. On entre en quatrième « Technique Industrielle ». À partir de la Seconde une orientation est possible entre la filière dite "industrielle" qui mène au DÉB et la filière dite "technique-mathématiques" qui mène au Baccalauréat et à la poursuite d'études<sup>(2)</sup>. La durée de formation est désormais identique pour les deux diplômes Pour bien montrer cette double vocation de l'ÉNP de Besançon, les documents diffusés pour sa promotion<sup>(3)</sup> font état de deux « groupes » distincts de formation au sein de l'École : les sections normales et les sections spéciales :

##### **"École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon"**

Présentation des formations à l'usage des « Éducateurs<sup>(3)</sup> » en 1954.

"Éducateur, peut-être hésitez-vous : A orienter vos élèves ! Avez-vous songé à l'École Nationale Professionnelle de Besançon

**1<sup>er</sup> GROUPE. – Sections normales :** Cinq années d'études. Sanction : Diplôme d'Élève Breveté des Écoles Nationales Professionnelles – Recrutement **mixte** exclusivement par concours en 4<sup>e</sup>. – Limite d'âge 12 ans révolus et moins de 16 ans au 31-12 de l'année du concours.

**Entrée possible en classe de 3<sup>e</sup> :** Quatre années d'études. – Admissions par concours dans la limite des places disponibles. – Age minimum 13 ans révolus ; Age maximum : 17 ans au 31-12 de l'année du concours. Accessible aux élèves des classes de 4<sup>e</sup> des Collèges Techniques. (Le concours comporte une épreuve d'atelier et une épreuve de technique graphique).

- **Section « Horlogerie » :** Préparation des cadres moyens de l'industrie horlogère et des horlogers réparateurs.

- **Section « Mécanique » :** Préparation des spécialistes et cadres moyens de l'industrie de la précision.

- **Section « Bijouterie » :** Formation d'artisans capables de concevoir et d'exécuter un bijou – Notions d'horlogerie.

Les élèves diplômés de ces sections peuvent accomplir une année supplémentaire de perfectionnement en vue d'une spécialisation :

---

(1) Pour certains travaux pratiques dispensés dans les classes d'ingénieurs, on fait aussi appel aux professeurs (et aux ateliers) de l'ÉNPH. Cette collaboration « croisée » de professeurs entre les deux établissements ne font que perpétuer une tradition établie dès la création de l'Institut (supra).

(2) Supra. Voir aussi le tableau synoptique, annexe 4, doc. 5.

(3) In *Bulletin de l'Association des Anciens élèves...*, op. cit., n° 35, année 1954, 4<sup>e</sup> trimestre, p. 1. Voir annexe 4, doc. 6.

(\*) Il faudra attendre 1962 avec la création des Brevets de Techniciens Supérieurs pour retrouver une formation qui s'inscrit dans « l'esprit » de « la Section Technicien » de l'ÉNP de Besançon (infra).

(\*\*) De 1945 à 1959 elles ne furent que 14 filles à s'asseoir sur les bancs de l'ÉNP(H). Nous reviendrons sur le cas des jeunes filles.



Décolletage.- Fabrications horlogères en série.- Service des Méthodes<sup>(1)</sup>.

**2° GROUPE. – Sections spéciales :** Durée des études : variables suivant le cas d'entrée. **1<sup>er</sup> partie :** Préparation au Baccalauréat Technique : Classe de 2<sup>e</sup> TM – 1<sup>re</sup> TM - Terminale Technique Mathématiques. Préparation aux Arts et Métiers et aux Écoles supérieures analogues, ainsi qu'aux concours spéciaux d'adjoints techniques : PTT, etc. **2<sup>e</sup> partie :** Préparation à la fonction d'Ingénieur en collaboration avec l'**Institut de Chronométrie et de Micromécanique** dépendant de la Faculté des Sciences de Besançon. Admission exclusive d'élèves bacheliers Mathématiques Élémentaires et Mathématiques Techniques.

À l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie : trois années d'études techniques et de culture scientifique élémentaire pour la formation technique de l'Ingénieur. Un examen spécial permet d'attribuer un Diplôme de Technicien. A l'Institut de Chronométrie : deux années d'études scientifiques supérieures pour la formation définitive de l'Ingénieur".

**e) Les premiers changements structurels de la carte des formations (1957-1960).** Dans la suite de la création du Brevet de Technicien et de l'allongement des études dans les ÉNP du printemps 1952, les premières cohortes formées en cinq années arrivent à leur terme en juin 1957. Afin d'assurer la poursuite d'étude dans ces nouvelles classes de Techniciens\*, le Ministère de l'Éducation nationale publie le 29 août 1957 un décret qui définit enfin le cadre général de cette formation. Pour l'ÉNP de Besançon ce décret va bouleverser toute la carte de ses formations. De nouvelles sections sont créées et dont certaines s'éloignent déjà de l'horlogerie qui faisait la caractéristique « nationale » de l'Établissement. Dans le même temps ces nouvelles formations vont bousculer quelque peu l'organisation des études de la Classe préparatoire, dite « techniciens » avec pour première conséquence directe un allongement de la scolarité à l'Institut de Chronométrie (infra).

**1- La création du Brevet de Technicien en Micromécanique<sup>(2)</sup> (avril 1957).** En avril 1957 sort le décret qui fixe les dispositions et la préparation du Brevet de Technicien en Micromécanique. Cette formation, de deux années, s'adresse en priorité aux élèves praticiens titulaires du DÉB en Petite Mécanique de Précision. À Besançon, cette création, qui semble enfin répondre à certaines attentes de l'industrie régionale (supra), pose en réalité une double difficulté à l'ÉNP. En permettant une

---

(1) Nombre de formations très spécialisées, post diplômes, furent mises en place pour répondre à la demande spécifique des industriels. Certaines de ses spécialités (comme l'entretien des appareils de Contrôle et Régulation) furent transformées en véritables filières de formation avec diplôme reconnu par l'État, infra.

(2) Né dans l'immédiat après-guerre, le concept de la « micromécanique » tend élargir le domaine de « l'horlogerie » en fusionnant avec « la petite mécanique de précision ». Lors de sa réorganisation en 1961 (décret du 20 novembre 1961) l'Institut de Chronométrie de Besançon est transformé en École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique (ÉNSCM). En ajoutant le terme « micromécanique » à son titre, « l'Institut » a pris conscience de l'évolution des sciences horlogères et a pris soin d'élargir ses domaines de compétences. Dans un document édité à cette occasion, on relève que désormais l'Institut forme des cadres pour : « *l'industrie horlogère, et plus généralement des ingénieurs spécialisés dans la micromécanique et l'électromécanique de précision. Son champ d'action est donc en réalité très large et loin de se limiter à l'horlogerie proprement dite, il s'étend à l'appareillage d'automobile et d'aviation, aux appareils de mesure, enregistreurs, régulateurs...* ». L'Université étend désormais son titre d'Ingénieur à la micromécanique. BRISELANCE (C), *L'Institut de Chronométrie de Besançon...*, annexe, doc. n° 20 1/3.

(\*) Nous rappelons que les Collèges Techniques sont eux aussi concernés par la possibilité de former des Techniciens (supra). À Besançon avec la « fusion » des deux établissements, seule l'ÉNP est touchée par les nouvelles formations de Techniciens.

poursuite d'études aux « praticiens », il devient attractif pour nombre d'élèves lors de l'orientation, ce qui risque d'appauvrir la filière du Baccalauréat Technique Mathématiques. Mais en plus ce nouveau diplôme se place en concurrence directe avec la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, car il permet une sortie plus rapide sur l'industrie. Pour bien saisir la difficulté de l'instant, examinons dans un premier temps le point de la situation qui aurait dû s'établir lors de la création de ladite section, en 1957. Avec la création du Brevet de Technicien en Micromécanique, les élèves « praticiens », titulaires du DÉB, ont désormais la possibilité de poursuivre « normalement » leur cursus de formation pendant deux nouvelles années et passer le nouvel examen. Avec l'obtention dudit Brevet de Technicien en Micromécanique, ce sont surtout de nouvelles perspectives d'emplois qui s'offrent à eux, car ils peuvent prétendre à pourvoir des postes en responsabilité. Quant aux élèves inscrits en Classe préparatoire dite de « techniciens », ils sont obligés de suivre trois années de formation pour tenter le concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique. Pour ceux qui ont échoué au concours de l'Institut ou qui, par choix personnel, sont désireux d'entrer immédiatement dans l'industrie, ils se trouvent de fait, avec pour unique viatique, être dépositaire du seul diplôme d'Élève Breveté de l'ÉNPH de Besançon, avec mention « technicien\* ». Conscient de cette difficulté, l'ÉNPH et l'Institut de Chronométrie prennent les devants. Ils décident, à la rentrée d'octobre 1957, d'harmoniser la durée de la formation de la Classe préparatoire sur celle du Brevet de Technicien. Pour se faire, la durée de la formation de ladite Classe préparatoire, ex « techniciens », de l'ÉNPH est réduite d'une année (on passe de trois à deux années), et la durée de la scolarité à l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon est rallongée d'autant. Elle est désormais de trois années et prend effet à la rentrée d'octobre 1959.

L'harmonisation de la durée des formations étant faite, il s'agit maintenant de réorganiser le programme de formation de la Classe préparatoire, afin de permettre aux élèves de préparer simultanément le concours\*\* d'entrée à l'Institut de Chronométrie et l'examen du nouveau Brevet de Technicien en Micromécanique<sup>(1)</sup> :

"(le nouveau programme) réalise une préparation, une spécialisation des élèves issus du Baccalauréat Technique-Mathématiques dans le domaine de la Micromécanique et il tient essentiellement compte des nécessités mathématiques et scientifiques imposées par le niveau du concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon. Ainsi les bacheliers Technique-Mathématiques peuvent-ils après cette période de deux ans (TMS 1 et TMS 2) se présenter aussi bien au concours d'entrée à l'ICMB\*\*\* qu'aux épreuves de l'examen public du Brevet de Technicien en Micromécanique ".

---

(1) En septembre 1959, quelques élèves de la Classe préparatoire se sont présentés aux épreuves du Brevet de Technicien en Micromécanique. Le nouveau programme de formation fut adopté en juin 1958. D'après BERGER (A), « L'organisation actuelle du groupe scolaire du Lycée Technique d'État d'Horlogerie », in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves...*, op. cit., n° 50, année 1961, p. 5.

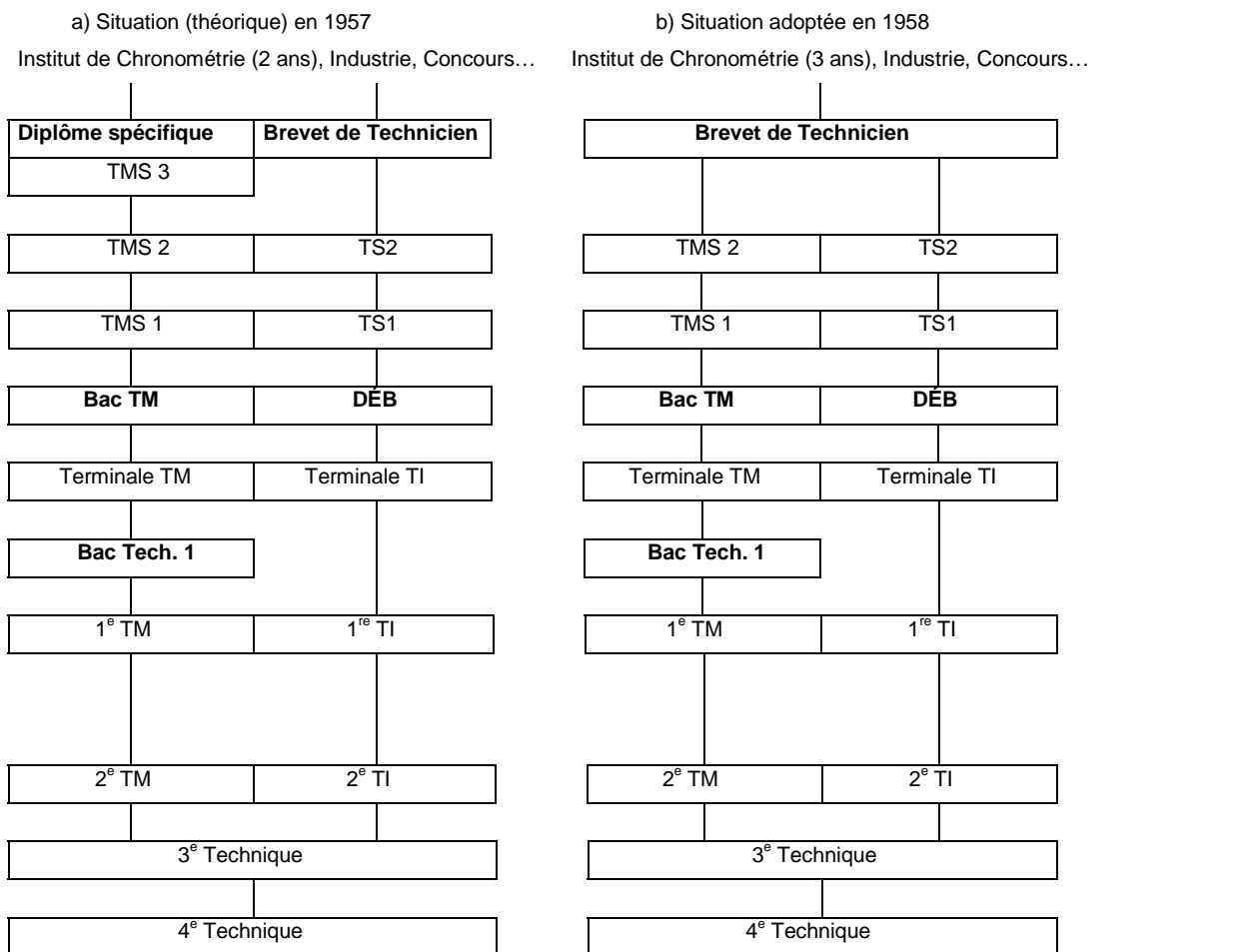
(\*) Nous rappelons que c'est une mention « école ».

(\*\*) La formation est désormais de deux années, le niveau du concours est donc revu et adapté à la nouvelle situation.

(\*\*\*) ICMB : sigle (provisoire) de l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon.

Cette réorganisation des études permet aussi à un certain nombre d'élèves issus des praticiens et titulaires du Brevet de Technicien, de se présenter au nouveau concours de l'Institut de Chronométrie. On renoue ainsi avec les usages qui avaient été mis au point lors de la création de l'Institut de Chronométrie (supra).

**- Organigrammes des formations en 1957 et celle modifiée et adoptée en 1958 :**



a) Situation qui aurait dû prévaloir à l'ÉNPH lors de la création de la section de Technicien en Micromécanique (1957).

b) Situation arrêtée à l'ÉNPH (1958). Afin de conduire en parallèle les formations TMS et TS (harmonisation), on a réduit d'une année la formation préparatoire TM pour la reporter à l'Institut de Chronométrie.

**2- Les origines de la création d'une nouvelle filière : « Appareillage de Contrôle et Régulation » à l'ÉNPH de Besançon (octobre 1956).** Au début des années 1950, un responsable de la raffinerie de Petit Couronne (Seine-Inférieure)\* éprouve quelques difficultés à recruter des personnels pour assurer l'entretien et la conduite de ses installations. Désireux de mettre en place une formation spécifique, il se tourne vers l'Éducation Nationale à la recherche d'un établissement qui puisse l'aider à la mettre sur pied. Comme il est Ingénieur Arts & Métiers, il consulte « l'annuaire des gadzards » et

(\*) Cette raffinerie, appartenant à *Pétroplus* est actuellement en redressement judiciaire (août 2012). En 1955, le département de la Seine-Inférieure devient Seine-Maritime.

relève l'adresse de Louis Bastian et sa qualité de Directeur de l'ÉNPH de Besançon. Il prend contact et un accord de principe est établi. Louis Bastian confie alors à un petit groupe de professeurs<sup>(1)</sup> le soin de monter ladite formation. En octobre 1956, l'ÉNPH de Besançon offre, dans un premier temps, aux élèves diplômés des Écoles Nationales Professionnelles<sup>(2)</sup>, la possibilité de se spécialiser dans l'entretien et la mise en œuvre de « l'appareillage de contrôle et régulation industrielle ». Organisée d'abord sous la forme d'une année de perfectionnement, cette formation s'oriente dès octobre 1958, vers le statut des sections de Brevet de Technicien, sur la base de deux années de formation post DÉB...

**3- La carte des formations de l'ÉNPH de Besançon à la rentrée d'octobre 1960 : une diversification qui s'affirme dans la continuité...** Dans la suite de l'ouverture des deux Brevets de Techniciens et de la modification des études de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, l'ÉNPH de Besançon propose, en octobre 1960, une carte des formations très élargie, avec certains niveaux de la formation professionnelle qui ressortissent maintenant du premier cycle de l'Enseignement supérieur. Notice succincte<sup>(3)</sup> :

**Sections.**- L'ÉNPH de Besançon comporte 7 sections :

- 1- Section d'Horlogerie ;
- 2- Section de Bijouterie ;
- 3- Section de Petite Mécanique de précision ;
- 4- Section d'Appareillage\* ;
- 5- Section préparatoire au Baccalauréat Technique ;
- 6- Section de Techniciens en Micromécanique et Préparatoire à l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon ;
- 7- Section de Techniciens en Appareils de Contrôle Industriel et de Régulation Automatique.

**Enseignement :** À côté d'un enseignement professionnel qui comporte les travaux pratiques indiqués plus loin, les élèves une formation générale de même niveau que celle donnée dans les Écoles Nationales Professionnelles et comprenant : Français, Histoire et Géographie, Langues vivantes, Mathématiques, Sciences, Mécanique, Électricité, Comptabilité industrielle, Législation, Dessin d'art appliqué.

**A) – Sections Normales :**

**a) Cours théoriques :** Théorie d'horlogerie, Technologie générale et professionnelle, Dessin industriel, Horlogerie électrique ;

---

(1) Notamment Jacques Déliou et Jean Marchand. C'est à Jacques Déliou, ancien élève et horloger de formation (supra) qu'incombera surtout la responsabilité de cette nouvelle section. Après quelques tâtonnements, une première expérience est menée, puis elle va s'affirmer dans le cadre d'un diplôme de : "Technicien en Appareils de Contrôle Industriel et de Régulation Automatique (CIRA)". Ainsi est née au sein de l'établissement une nouvelle filière d'excellence, unique en France. L'ÉNPH de Besançon devient une référence en la matière. Les entreprises se pressent pour embaucher les élèves. Peu à peu, pour faire face à la demande, cette formation va évoluer vers les nouveaux BTS (1962) et s'ouvrir à d'autres établissements nationaux (infra). Sources : d'après les *Entretiens* de Jacques Déliou avec l'auteur. Voir aussi LIDOINE (P), *Lycée Jules Haag, Besançon*, op. cit., pp. 41-43.

(2) Notamment les établissements de Besançon, Morez et Lyon, mais aussi d'Épinal... (infra).

(3) « Notice succincte à l'attention des Éducateurs, Parents d'élèves », in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves...*, op. cit., n° 50, année 1961, pp. 32-33. Pour le texte complet voir annexe 4, doc. 7.

(\*) Année de perfectionnement en « appareillage de contrôle et régulation » sanctionnée par une attestation « École » pour les élèves recrutés au plan national sur la base du DÉB, et filière spécifique propre à l'ÉNPH de Besançon. Voir organigramme (infra).

**b) Travaux pratiques et d'atelier :** 1° En commun pour toutes sections pendant un an : exercices préliminaires pour développer la dextérité manuelle. Préparation de l'outillage. 2° Dans chaque section par la suite :

- **Pour les Horlogers :** Fabrication et réparation en petite horlogerie, en pendulerie, en horlogerie électrique. Travaux de bijouterie, manipulations et travaux de laboratoire.

- **Pour les Bijoutiers :** Travaux de bijouterie et de joaillerie, bagues, broches, boîtes de montres. Notions de gravure et de serti. Dessin de bijoux, composition. Stages à l'atelier d'horlogerie.

- **Pour les Mécaniciens de Précision :** Organes de petites machines, instruments de mesure, outils de découpage et d'étampage, appareillage électrique, mécanique horlogère, construction mécanique. Manipulations et travaux de laboratoire. Stage au bureau technique.

- **Pour les Mécaniciens en Instruments :** Travaux permettant aux mécaniciens en instruments de devenir capables d'étudier, réparer, mettre au point, régler tous les appareils de contrôle de régulation et de mesure servant à lier les actions physiques ou mécaniques en vue d'un fonctionnement automatique d'une machine, d'un ensemble d'appareils.

**Sanction des Études :** Les études ont pour sanction l'attribution, par arrêté ministériel, du Diplôme d'Élève Breveté avec mention de la spécialité, sous réserve d'avoir satisfait aux conditions d'attribution : moyenne générale suffisante, compte tenu de l'examen final sans notes éliminatoires.

**Durée des Études :** 5 années pour les élèves admis à la suite du Concours National donnant accès à la classe de 4<sup>e</sup> ; 3 années pour les élèves admis à la suite du Concours local donnant accès à la classe de 2<sup>e</sup> TM/SP.

**Admission des élèves :** Exclusivement par voie de **concours**.

**Inscription des Candidats :**

**a) Conditions :** Être Français. Avoir plus de 11 ans et moins de 15 ans pour l'entrée en 4<sup>e</sup>, plus de 12 ans et moins de 17 pour l'entrée en 2<sup>e</sup> au 31 décembre de l'année du concours. **Aucune dispense d'âge n'est accordée.** Les jeunes gens de nationalité étrangère peuvent être admis dans les Écoles Nationales Professionnelles en qualité d'élèves hors cadre et dans la limite des places disponibles (internat, demi-pension, ou externat) sous réserve de l'avis favorable du Ministre des Affaires Étrangères.

- **Niveau d'études exigé :**

▪ Entrée en 4<sup>e</sup> :- Classe de 5<sup>e</sup> des Collèges et Cours complémentaires.

▪ Entrée dans les sections techniques :

- Classe de 2<sup>e</sup> TM : classe de 3<sup>e</sup> technique ;

- Classe de 2<sup>e</sup> TM/SP : niveau BEPC ;

- Classe de 1<sup>e</sup> TM, préparation au baccalauréat Technique (1<sup>re</sup> partie) : classe de 2<sup>e</sup> Technique ;

- Classe de TM, préparation au Baccalauréat Mathématiques-Technique (2<sup>e</sup> partie) et au concours des Arts et Métiers : être titulaire de la 1<sup>re</sup> partie du Baccalauréat Technique.

**b) Dépôt des dossiers :** Entrée en 4<sup>e</sup> : avant le 15 avril, dans les Inspections Académiques pour les sections : Horlogerie, Bijouterie, Mécanique de Précision, Appareillage, pour lesquelles le concours a lieu en juillet dans les Centres départementaux. Entrée en 2<sup>e</sup> : avant le 1<sup>er</sup> juin, à Monsieur le Directeur de l'ÉNP de Besançon (concours en juin au siège même de l'École).

**B) Section des Techniciens – Formation Professionnelle :**

- **Pour les Techniciens en Micromécanique :** L'enseignement est prévu pour former un technicien en micromécanique qui doit être le premier auxiliaire de l'ingénieur, ses connaissances techniques lui permettant : de participer à l'étude d'une machine, d'un appareil, d'un accessoire de petit volume pouvant faire appel à une chaîne cinématique à éléments mécaniques et comporter un dispositif de temporisation directe ou à distance, un circuit électro-magnétique, optique, électronique, hydraulique, acoustique. De réaliser et de mettre au point le prototype correspondant. D'en préparer, d'ordonner, lancer, suivre ou contrôler la fabrication, et au cours de sa carrière d'organiser un bureau d'études ou de méthodes, un atelier d'outillage, de fabrication ou de montage de petite mécanique et d'en assurer la marche.

- **Pour les Techniciens en Appareils de Contrôle Industriel et de Régulation Automatique :** Cette section poussant la qualification professionnelle des mécaniciens en instruments jusqu'à la qualification de Technicien, telle qu'elle vient d'être définie pour le Technicien en Micromécanique (programme d'examen en cours d'élaboration).

**Sanction des Études :** Les études ont pour sanction le Brevet de Technicien en Micromécanique et le Brevet de Technicien en Appareils de Contrôle Industriel et de Régulation Automatique (examens publics). La section de Techniciens en Micromécanique prépare également le concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie et Micromécanique. Les élèves admis à l'Institut peuvent obtenir après 3 ans dans cet

établissement, le diplôme d'Ingénieur en Mécanique Horlogère de la Faculté de Besançon.

**Durée des Études** : 2 années.

**Admission des élèves** : Classe de TMS. Être titulaire du Baccalauréat Mathématiques Élémentaires ou Mathématiques et Technique ou du Diplôme d'Élève Breveté des Écoles Nationales Professionnelles.

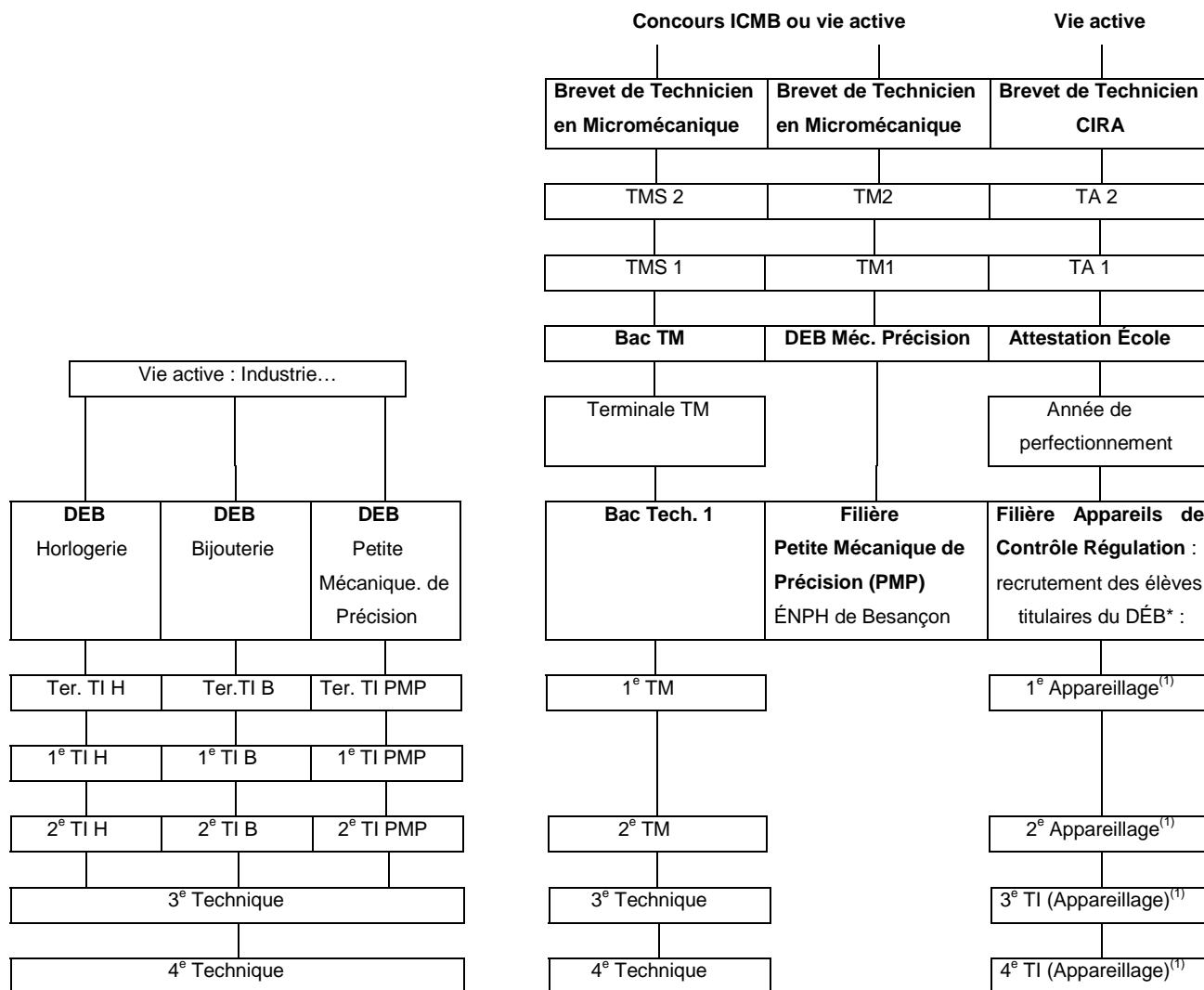
**Inscription des Candidats** : Les dossiers réguliers d'inscription doivent être déposés au siège de l'École avant le 25 juillet délai de rigueur.

**Régime** : Externat. Les élèves sont admis au Restaurant de la Cité Universitaire.

**Bourses** : Les élèves peuvent obtenir des bourses de préparation aux grandes écoles (taux maximum : 216 000 francs par an).

**Sécurité Sociale** : Les élèves techniciens sont assujettis à la Sécurité Sociale : Régime étudiant".

**D'après ce descriptif, on obtient l'Organigramme des formations suivant, à l'ÉNP, en1960 :**



TIH : Technique Industrielle, option Horlogerie,

TIB : Technique Industrielle, option Bijouterie,

TI PMP : Technique Industrielle, option Petite Mécanique de Précision,

TMS : Classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon,

TM : Classe de Technicien en Micromécanique,

TA : Classe de Technicien en Appareils de Contrôle et régulation Automatique (CIRA)

(1) Orientation spécifique à l'ÉNP. D'après le registre d'inscription des élèves.

(\*) Recrutement national des élèves titulaires du DÉB issus des ÉNP, avec si possible, un recrutement de diplômés en Horlogerie (Besançon et Lyon), en Petite Mécanique de Précision (Besançon et Morez), voire en Appareillage électrique (horlogerie) (Cluses), quelques élèves Bacheliers Techniques et du Collège technique de Besançon..., et suite des études de la filière spécifique « appareillage » de l'ÉNP de Besançon.

**d) Le Brevet de Technicien en Appareillage de Contrôle Industriel et Régulation Automatique : une implantation qui soulève nombre de difficultés.** D'après André Berger, le nouveau directeur, l'introduction de cette nouvelle spécialité au sein de l'ÉNPH a posé plusieurs problèmes qu'il a fallu tenter de résoudre provisoirement avant que de stabiliser la situation. Ces difficultés ont touché principalement : le recrutement, la formation, l'implantation dans l'École et la sanction des études. Voici le premier bilan qu'il en tire, au printemps 1961, lors d'un Conseil de perfectionnement<sup>(1)</sup> :

"**La section TA** (Technicien en Appareils de Contrôle Industriel et de Régulation Automatique) :

- **Le recrutement** : il est assuré actuellement sur titre à partir des Sections d'Horlogerie de Besançon et Lyon, de Mécanique de Précision de Besançon et Morez, avec un complément de bacheliers techniques ou d'élèves diplômés d'autres Écoles Nationales Professionnelles. Il nous amène aux constatations suivantes : **Hétérogénéité des connaissances**, surtout dans le domaine scientifique, et pas toujours à l'avantage des bacheliers ; **difficulté de créer un esprit Appareillage** de qualité ; **manque d'esprit de synthèse** ; niveau de culture générale dans une faible moyenne. Pour remédier à ces inconvénients, nous pensons que le recrutement principal de la section doit se faire à partir de notre formation École Nationale Professionnelle mécanicien-prototypiste, ouverte en classe de seconde depuis octobre 1958<sup>(2)</sup>, qui fournira les élèves à partir d'octobre 1961 à la section des techniciens. Il serait souhaitable que ce recrutement soit renforcé à partir : d'élèves du Collège Technique de Besançon, choisis parmi les meilleurs et ayant accompli une année spéciale ; d'élèves de la section Appareillage de Cluses. Ce n'est qu'en octobre 1961 qu'une évolution sensible pourra être constatée dans ce domaine.

- **La formation** : la mise sur pied du programme d'études de cette section s'est faite avec la collaboration étroite des groupements industriels intéressés : UIMM et UIC (Union des Industries Mécaniques et Minières, Union des Industries Chimique) ainsi qu'au cours des nombreux contacts entre les professeurs de l'ÉNPH de Besançon et les entreprises utilisatrices de cette main-d'œuvre. Les **programmes d'enseignement théorique** au niveau où ils se situent **nécessitent** une expérimentation demandant **un matériel volumineux et onéreux**. Les **manipulations** nécessaires à la connaissance technologique des appareils **entraînent** par la fréquence des démontages et remontages, **une détérioration rapide d'ensembles** dont le prix de revient est élevé. Le gros problème que nous avons à résoudre est un problème d'équipement, car nous devrions disposer de plusieurs exemplaires de chaque appareil, afin de satisfaire simultanément aux besoins de l'expérimentation et de la manipulation.

- **L'implantation dans l'École** : Situer de telles activités dans un établissement déjà surchargé n'a été possible qu'en dispersant les centres d'intérêt. L'atelier de physique industrielle a été implanté provisoirement dans un atelier d'horlogerie du 4<sup>e</sup> étage, les manipulations d'électronique et d'électricité industrielle se font au 2<sup>e</sup> étage alors que l'installation expérimentale de régulation est réalisée dans les combles du 5<sup>e</sup> étage et télécommandée depuis une salle de contrôle au 4<sup>e</sup>. Cette situation de fait ne contribue pas à homogénéiser l'esprit de la section, mais elle prendra fin en octobre 1961, date à laquelle l'internat ayant libéré le 3<sup>e</sup> étage, nous regrouperons toutes ses activités sur l'emplacement actuel du premier dortoir, mettant à profit le cloisonnement des boxes, pour organiser des laboratoires spécialisés.

- **La sanction des études** : Après plusieurs réunions paritaires entre les représentants de l'UIMM, de l'UIC, du Syndicat des constructeurs d'appareils et des membres (de la Direction) de l'Enseignement Technique, étant donné le caractère spécifique de l'enseignement donné dans cette section et la collaboration étroite établie entre l'ÉNPH et la profession, il a été décidé que le titre de Technicien en Appareillage de Contrôle Industriel et Régulation Automatique serait délivré par l'École à la suite d'un examen interne. Les sujets de composition seront choisis en liaison avec des spécialistes de l'industrie ; la moyenne du classement tiendra compte des appréciations données par les industriels à l'issue du stage de 5 mois prévu au cours de la scolarité. Enfin le Jury final sera paritaire et nous pensons que cet important problème sera résolu...".

Comme on le voit, avec cette nouvelle filière qui touche à la régulation des « fluides » (ou matières d'œuvre), par le truchement d'appareils spécifiques, organisés en systèmes, dont le pilotage fait

---

(1) BERGER (A), « L'organisation actuelle du groupe scolaire du Lycée Technique d'État d'Horlogerie », in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves...*, op. cit., n° 50, année 1961, pp. 6-7.

(2) Dès 1956, certains élèves recrutés en 4<sup>e</sup> TI sont « étiquetés : appareillage », ils pourront postuler pour la section de Technicien CIRA en 1961. La section « mécanicien prototype » citée est en réalité la section dite « appareillage » Infra.

appel à l'électrotechnique et à l'électronique..., c'est toute une nouvelle culture technique, technologique et scientifique (notamment en chimie) qui s'installe sur la durée, dans l'Établissement, dès la fin des années 1950...

### 9-8-5) Le recrutement des élèves (1945-1958) : nombre, origines géographiques et spécialités choisies<sup>(1)</sup>...

D'après le *Registre d'Inscription des Élèves*, d'octobre 1945 à la rentrée d'octobre 1957, on relève, sur la base de 13 campagnes de recrutement, que 1208 élèves ont été admis à l'École Nationale de Besançon. Certes tous n'ont pas terminé leurs études, mais l'analyse de leurs origines territoriales et le choix des spécialités choisies montrent une nette évolution des différentes spécificités qui caractérisaient jusqu'alors l'établissement. On assiste aussi à une augmentation très significative, sur la durée, du nombre des élèves recrutés. Il ne faut pas oublier que l'École Nationale d'Horlogerie a changé de statut (elle est devenue ÉNP), qu'elle forme maintenant avec le Collège Technique, un « groupe scolaire » homogène qui facilite l'orientation et les changements de filière des élèves. Que la durée des études s'est allongée et que de nouveaux diplômés sont venus étoffer l'offre des formations. Enfin il est bon de rappeler que l'École gère aussi un certain nombre de formations techniques « courtes » au sein des différents Ateliers-Écoles devenus Centres d'Apprentissage...

Avant d'analyser, de comparer et de commenter les différentes données recueillies, nous rappelons que nous appuyons, sur les données qui concernent les seules inscriptions des élèves. Examinons, dans un premier temps les différentes données :

#### a) Les effectifs et les spécialités afférentes :

| Années scolaires               | 1945-46   | 1946-47   | 1947-48   | 1948-49   | 1949-50   | 1950-51   | 1951-52    | 1952-53   | 1953-54    |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|
| <b>Nombre d'inscriptions :</b> | <b>82</b> | <b>79</b> | <b>70</b> | <b>69</b> | <b>84</b> | <b>77</b> | <b>111</b> | <b>72</b> | <b>101</b> |
| <b>Spécialités :</b>           |           |           |           |           |           |           |            |           |            |
| - Horlogers :                  | 40        | 27        | 24        | 32        | 26        | 25        | 22         | 20        | 27         |
| - Bijoutiers :                 | 6         | 5         | 6         | -         | 7         | 3         | 5          | 1         | -          |
| - Mécaniciens :                | 26        | 32        | 19        | 22        | 31        | 24        | 27         | 25        | 43         |
| - Techniciens :                | 10        | 15        | 21        | 15        | 20        | 25        | 57         | 26        | 31         |

| Années scolaires               | 1954-55   | 1955-56    | 1956-57    | 1957-58    |
|--------------------------------|-----------|------------|------------|------------|
| <b>Nombre d'inscriptions :</b> | <b>97</b> | <b>117</b> | <b>115</b> | <b>134</b> |
| <b>Spécialités :</b>           |           |            |            |            |
| - Horlogers :                  | 26        | 14         | 4          | 5          |
| - Bijoutiers :                 | 3         | 1          | 2          | 1          |
| - Mécaniciens :                | 34        | 53         | 40         | 63         |
| - Appareillage :               | -         | -          | 10         | 17         |
| - Tech. Micro :                | 34        | 49         | 59         | 48         |
| - Tech. CIRA :                 | -         | -          | -          | -          |

Total inscriptions : 1208 élèves

**Nb d'horlogers : 292**  
**Nb de bijoutiers : 40**  
**Nb de mécaniciens : 439**  
**Nb élèves en appareillage : 27**  
**Nb élèves techniciens : 410**  
**Nb élèves CIRA : -**

#### b) Origines géographiques des élèves :

Sur la période courue (13 rentrées), on relève que le recrutement couvre en moyenne, chaque

(1) Voir le tableau récapitulatif, annexe 4, doc. 8.



année, 30 départements métropolitains\*. Sur les treize années qui marquent la presque totalité de cette Quatrième République, on observe que la quasi-totalité des départements\*\* ont apporté, en leur temps, leur « lot » d'élèves. Pour ce qui est du recrutement des départements de l'Algérie, des Territoires et autres Colonies, 26 élèves ont traversé les « mers » pour rejoindre Besançon et ils sont encore 16 élèves étrangers à avoir fait le même choix<sup>(1)</sup>. Mais si le recrutement reste toujours « national », on relève qu'à elle seule, la Franche-Comté, fournit maintenant près de la moitié des élèves dont plus du tiers ressortit du seul département du Doubs :

**Les principaux départements pourvoyeurs d'élèves :**

|                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| - Doubs : 460 élèves (38%) ;       | - Haut-Rhin : 17 élèves ;             |
| - Haute-Saône : 68 élèves (6%) ;   | - Nièvre : 16 élèves ;                |
| - Jura : 54 élèves (4,5%) ;        | - Territoire de Belfort : 16 élèves ; |
| - Seine : 51 élèves (4,2%) ;       | - Rhône : 15 élèves ;                 |
| - Nord : 41 élèves (3,4%) ;        | - Aisne : 14 élèves ;                 |
| - Pas-de-Calais : 30 élèves ;      | - Saône-et-Loire : 14 élèves ;        |
| - Meurthe-et-Moselle : 25 élèves ; | - Vosges : 14 élèves ;                |
| - Côte-d'Or : 18 élèves ;          | - Finistère : 12 élèves ;             |
| - Seine-et-Oise : 18 élèves ;      | - Haute-Savoie : 11 élèves...         |

**La situation particulière du Doubs et de Besançon.** Si avec 460 élèves le Doubs occupe maintenant « naturellement » est de fort loin, la première place (38%), force aussi est de constater le poids désormais prégnant de la ville de Besançon, qui a fourni, à elle seule, 303 élèves, soit un quart des effectifs sur ladite durée (25%).

**c) Analyse comparée de la situation<sup>(2)</sup> et commentaires.**

**1- Sur les flux de recrutements.** D'octobre 1945 à octobre 1957, sur 13 rentrées scolaires, l'École a recruté 1208 élèves. Si on regarde maintenant l'évolution des chiffres pour chaque année, on s'aperçoit qu'un saut significatif du nombre des élèves recrutés s'effectue à la rentrée d'octobre 1951. On passe de 77 élèves à 111 élèves, soit une augmentation de 34 élèves (44%). Et quand bien même ce chiffre trouve un étiage l'année suivante (72 élèves), il remonte à 101 en octobre 1953, pour atteindre les 134 élèves en octobre 1957... Avant de donner une « explication » sur ce saut quantitatif de la rentrée d'octobre 1951 et de nous livrer à un commentaire, comparons déjà cette situation de l'immédiat après-guerre avec celle d'avant la seconde guerre mondiale, pour la période qui court

(1) Algérie : 8 élèves ; Maroc : 5 élèves ; Madagascar : 3 élèves ; Cameroun : 2 élèves ; Indochine : 2 élèves ; Martinique : 2 élèves ; Guadeloupe : 1 élève, Nouvelle Calédonie : 1 élève ; La Réunion : 1 élève ; Tunisie : 1 élève.

Belgique : 5 élèves ; Luxembourg : 4 élèves ; Vietnam : 3 élèves ; Monaco : 2 élèves ; Roumanie : 1 élève ; Suisse : 1 élève.

(2) Pour que l'étude puisse reposer sur des critères comparables (hors la situation de guerre) nous comparerons ces chiffres avec la période d'octobre 1932 (date de la rentrée dans la nouvelle école) à octobre 1939, soit 8 rentrées scolaires.

(\*) Cette moyenne fluctue entre 20 départements (1952-1953, étiage) et 39 départements (1953-1954).

(\*\*) Sauf : la Corse, le Gard, le Lot, le Lot-et-Garonne et la Lozère.

d'octobre 1932 à octobre 1939 :

- **octobre 1932 à octobre 1939** : 505 élèves recrutés sur 8 rentrées scolaires. Recrutement annuel (moyenne) : 63 élèves ;
- **octobre 1945 à octobre 1950** : 461 élèves recrutés sur 6 rentrées scolaires. Recrutement annuel (moyenne) : 77 élèves ;
- **octobre 1951 à octobre 1957** : 747 élèves recrutés sur 7 rentrées scolaires. Recrutement annuel (moyenne) : 107 élèves

La comparaison du nombre des élèves recrutés entre la période 1932-1939 et celle de 1945-1950 fait montre d'un « écart moyen » de quelque 14 élèves au profit de la période de l'immédiat après-guerre. Ce différentiel n'est pas significatif\* si ce n'est que les conditions d'accueil dans les ateliers se sont améliorées et que quelques places à l'internat ont été ajoutées (supra). Ce surplus d'élèves ne semble pas provenir uniquement du recrutement bisontin, car si d'octobre 1932 à octobre 1939, 82 élèves de la ville ont été recrutés (moyenne annuelle légèrement supérieure à 10), d'octobre 1945 à octobre 1950 ils ne sont que 76 élèves bisontins à avoir franchi le seuil de l'École (ce qui donne une moyenne annuelle de près de 13 élèves). Cet « accroissement » moyen annuel de « 3 élèves » bisontins n'est donc pas significatif. Examinons maintenant le saut « quantitatif » du recrutement d'octobre 1951. Il correspond en fait aux conséquences dues à la restructuration de l'École avec le départ des sections du deuxième cycle du Collège Moderne qui ont été transférées au Lycée (Supra) et du placement du Collège Technique sous le contrôle de l'ÉNPH. Des surfaces sont devenues disponibles, la concurrence « larvée » (Louis Bastian) pour le recrutement des élèves entre les deux établissements est désormais abolie. L'ÉNPH peut désormais augmenter de façon significative son quota d'élèves à recruter et élargir son influence pour répondre à la demande de formation (éléments confirmés par les chiffres)<sup>(1)</sup>.

## 2- Sur les origines géographiques des élèves.

- **octobre 1932 à octobre 1939** : 505 élèves recrutés sur 8 rentrées scolaires. Sur ce nombre, 82 élèves sont de Besançon (16%) ;
  - **octobre 1945 à octobre 1950** : 461 élèves recrutés sur 6 rentrées scolaires. Sur ce nombre, 109 élèves sont de Besançon (23,6%) et 45 élèves du Doubs (hors Besançon) (9,7%). Besançon et le Doubs ont apporté ensemble 154 élèves (33,3%), soit un tiers des effectifs.
  - **octobre 1951 à octobre 1957** : 747 élèves recrutés sur 7 rentrées scolaires. Sur ce nombre 194 élèves sont de Besançon (26%) et 112 élèves du Doubs (hors Besançon) (15%). Besançon et le Doubs ont apporté ensemble 306 élèves soit 41% des effectifs.
- **Le poids accru du recrutement bisontin.** Si la période de l'immédiat après-guerre semble

---

(1) Au lendemain de la guerre, à la **rentrée d'octobre 1945** les effectifs du « Groupe scolaire » sont les suivants : ÉNH : 204 élèves dont 110 internes ; Collège Technique : 338 élèves dont 33 internes ; Collège moderne : 203 élèves dont 22 internes. Soit au total pour le groupe scolaire : 745 élèves dont 165 internes.

À la **rentrée d'octobre 1955**, les effectifs du Groupe scolaire sont les suivants : l'ÉNH : 325 élèves dont 190 internes ; Collège Technique 424 élèves dont 55 internes ; Collège Moderne\*\* 178 élèves dont 17 internes. Soit au total, pour le groupe scolaire compte 927 élèves dont 262 internes auxquels il convient d'ajouter les 156 élèves du Centre d'Apprentissage ce qui porte le nombre à quelque 1083 élèves... D'après le « Rapport du Directeur, aux Conseils de l'ÉNPH, 1945-1955, op. cit., » in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 36, 1955. En 1959, l'Établissement compte plus de 1500 élèves (d'après André Berger, infra).

(\*) En octobre 1932, l'École avait recruté 77 élèves (supra).

(\*\*) Les sections du 1<sup>er</sup> cycle (notamment les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) sont restées.

favoriser davantage le recrutement local, à partir des modifications structurelles de l'établissement en 1951, les places dégagées permettent d'accentuer le poids des élèves issus de Besançon et de sa périphérie. Une première explication nous vient à l'esprit. Si l'accroissement des places générées pour l'enseignement est conséquent il ne touche qu'à la marge les capacités d'accueil de l'internat (supra). Seuls les élèves qui résident à Besançon ou dans sa proche banlieue peuvent prétendre concourir, à la condition qu'ils restent externes (voire demi-pensionnaires), car l'internat reste réservé aux candidats éloignés de la Ville, des autres départements, des colonies ou de l'étranger...

- **Une certaine stabilité du nombre de départements dans les principales sources des recrutements.** Quand on compare maintenant les principales origines départementales des élèves (hors département du Doubs) de 1945 à 1957 à celles relevées pour la période : 1921 à 1939 on constate une certaine homologie dans les principaux départements pourvoyeurs d'élèves. Ainsi sur les 18 départements relevés ci-dessus et classés par ordre en fonction du nombre d'élèves « envoyés » à Besançon, on en retrouve 10 classés comme étant dans les principaux dans la période de 1921-1939. Certes l'ordre est quelque peu bousculé et un certain nombre de départements ne sont pas loin dans le classement. Alors que la Seine était le premier département (hors le Doubs) pourvoyeur d'élèves, on observe maintenant que c'est la Haute-Saône qui occupe la deuxième place, que le Jura s'empare de la troisième devant la Seine. On observe que le Territoire de Belfort occupe la douzième place, ce qui compte tenu de sa population, montre un certain attrait pour l'ÉNPH de Besançon. Ainsi on observe, de 1945 à 1957 que la Franche-Comté compte désormais pour près de 50% dans le recrutement des élèves. Si on regarde maintenant l'origine globale des recrutements on relève que c'est surtout la grande zone géographique Nord-Est avec une incursion dans le département du Rhône qui donne le caractère national à l'École. On relèvera cependant les cas particuliers du Finistère (12 élèves) et de la Haute-Savoie (11 élèves). Le cas de la Haute-Savoie mérite attention car elle a pourtant, avec l'ÉNPH de Cluses, un excellent outil de formation, il semble que le choix de Besançon trouve argument dans la possibilité qu'offre son ÉNPH dans la poursuite des études (technicien et ingénieur)...

**3- Sur les spécialités choisies : les difficultés de recrutement de la filière horlogère et l'affirmation de la voie « technique ».** Le décompte des données donne les résultats suivants :

Total inscriptions : 1208 élèves

Nb d'élèves en horlogerie : 292

Nb d'élèves en bijouterie : 40

Nb d'élèves en mécanique : 439

Nb d'élèves en appareillage : 27

Nb d'élèves techniciens : 410

Nb d'élèves en CIRA : -

---

(1) Voir le tableau récapitulatif, annexe 4, doc. 8.

- **Les horlogers : un recrutement national qui chute fort dès la rentrée d'octobre 1955...** Si sur toute la période considérée les 292 horlogers représentent 24% (un quart) de l'ensemble des élèves recrutés, l'examen de chaque cohorte fait montre, dans un premier temps, de résultats très similaires pour ensuite entrer dans une chute de l'effectif lourde de conséquence<sup>(1)</sup>. Alors que de 1945 à 1954, la moyenne de chaque cohorte horlogère était constituée de quelque 25 élèves, à partir de la rentrée d'octobre 1955, le chiffre s'abaisse à 14 recrutements, pour tomber au plus bas avec 4, puis 5 recrutements pour les années 1956 et 1957<sup>(2)</sup>. Ainsi sur les 134 élèves recrutés en octobre 1954, la part des horlogers se réduit à moins de 4% des élèves... Alors que chaque année Besançon formait bon an mal an un ou deux horlogers, depuis octobre 1955 : aucun recrutement. Le département de la Seine qui était l'un des principaux départements en recrutement horloger, ne formule aucune demande depuis octobre 1956... Ces résultats, « catastrophiques » ne laissent pas d'inquiéter, et les professeurs (Édouard Belin) mais aussi des représentants de *l'Association des Anciens élèves* qui vont même jusqu'à demander la « suppression » de la section d'horlogerie (au niveau du DÉB) ou tout du moins une modification des contenus de la formation<sup>(3)</sup>.

Une formation inadaptée en concurrence avec les Centres d'Apprentissage ? Cette chute brutale des inscriptions, dès 1956, semble trouver son origine dans l'inadaptation du niveau de formation (5 années) et la typologie des emplois proposés. Alors que la formation permet à un horloger de créer « un calibre », et d'intervenir sur chaque partie d'un mouvement (maintenance, réparation...), on leur propose à la sortie de l'École, dans l'industrie, soit un travail à la chaîne (montage), soit un travail sur des chaînes d'usinage... Pour les entreprises (dont Lip et Yema) le « technicien en Horlogerie » doit être avant tout un « technicien de la petite mécanique de précision ». Pour ceux qui se dirigent vers la création ou la reprise d'atelier ou de magasins (Horlogerie-Bijouterie), la « standardisation » des pièces ou le retour à la « fabrique » (Lip), ne nécessite plus une formation aussi pointue pour exercer ce métier où l'art de la vente et les qualités de gestion sont davantage prisées. Il semble surtout que les formations horlogères en trois années, mises en place dans les Centres Apprentissage, avec CAP à la clé, sont largement suffisantes pour assurer la pérennisation du métier. Si Besançon semble accepter avec un certaine « philosophie » cette érosion du nombre des élèves horlogers, certaines sections de *l'Association des Anciens Élèves\** n'hésitent pas à s'emparer du problème et osent

---

(1) « Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Association des Anciens Élèves, Paris, 6 octobre 1957 », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 42, 1957. À titre indicatif, lors du concours de recrutement des élèves, en juin 1949, 70 candidats ont concouru pour la section « horlogerie » pour 25 places mises au concours, alors que 48 candidats ont concouru pour la section « petite mécanique de précision » pour 25 places mises au concours. Ibid., n° 19, 1949.

(2) En 1958, le recrutement est toujours aussi faible (infra).

(3) « Pour la suppression des sections d'Horlogerie dans les ÉNP, par Maurice Jeannot, Section Parisienne » in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves*, n° 46, 1959.

(\*) Nous reviendrons sur les actions de l'Association et du rôle fondamental qu'elle a continué à jouer pour promouvoir « l'esprit école »...

penser une « École Nationale Professionnelle d'Horlogerie\* sans sections horlogères ? » et ce, au lendemain du Centenaire de leur chère École (1962). Pour Daniel Fauconnet\*\*, le président de la Section Parisienne, la formation horlogère telle qu'elle est dispensée ne « répond plus aux besoins de l'Industrie et (surtout) du Commerce », et se doit désormais d'être davantage orientée dans le domaine « technico-commercial<sup>(1)</sup> » :

" Nous nous félicitons tous du fait que notre école évolue vers des techniques plus poussées et plus adaptées aux besoins de l'industrie. Pourtant, la disparition presque totale des sections d'horlogerie telles que les ont connues les élèves des promotions antérieures à 1940, laisse les « anciens » désarmés. Il suffit de lancer ce sujet au cours de réunions d'anciens élèves pour se rendre compte de l'importance, chez eux, de ce sentiment de « frustration ». Au cours de nos réunions mensuelles du groupe parisien, ce problème a été débattu à plusieurs reprises. Nous nous proposons de résumer ici ce qui a été dit et conclu à ce sujet (...) :

**- Qu'attendent les industriels de notre École ? Ils ont besoin :**

1°) d'ouvriers horlogers professionnels hautement qualifiés. Les Centres d'Apprentissage ou Atelier écoles, avec leurs différents CAP, en deux ou trois années répondent à ce besoin.

2°) de techniciens spécialisés en micromécanique pour l'élaboration des fabrications horlogères ou d'appareils de précision. La création des sections techniques actuelles semble être adaptée à ces besoins.

3°) d'Ingénieurs.

Or il ne suffit pas de savoir fabriquer une montre, il faut savoir la vendre ; donc : qu'attend le Commerce de notre école ?

**- Il a besoin qu'on lui forme des élèves capables :**

1°) de pouvoir prendre la succession d'affaires familiales (magasin de détail ou petite entreprise artisanale) ou d'en créer,

2°) de diriger des services « technico-commerciaux » des entreprises horlogères. Nous ne pensons pas que les sections horlogères actuelles soient adaptées à ces besoins car elles produisent des élèves d'un niveau intermédiaire entre les CAP et les techniciens dont le sort dans l'industrie est d'être relégué bien souvent au niveau des CAP<sup>(2)</sup>. Si leur formation technique est bonne, leur formation commerciale est nulle. Il y aurait donc lieu de modifier le programme des sections horlogères en leur ménageant une partie commerciale qui traiterai par exemple : de la comptabilité (bilan, fiscalité) ; des stocks (rotation, amortissement) ; des marchés (richesse-vive, exportations, importations) (...). Il nous a semblé que la transformation des sections horlogères en sections technico-commerciales verrait de nombreux fils de détaillants reprendre le chemin de l'École d'horlogerie ; de plus elle offrirait à d'autres la possibilité de postuler à certains emplois de service de vente ou d'achat dans l'industrie horlogère que l'on confie actuellement à l'universalité des anciens élèves HÉC."

Cette crise du recrutement de la filière des élèves brevetés en horlogerie est tout à fait symptomatique de la situation de la production horlogère, en France, à la fin des années cinquante. Alors que sa formation est de haut niveau technique (5 années), l'élève à la sortie de l'École se voit offrir au plus un poste d'opérateur sur une chaîne de montage où il côtoie tous les anciens élèves horlogers issus des Centres d'Apprentissage, titulaires du CAP. Il peut certes prétendre à intégrer un

---

(1) « Pourquoi une École d'Horlogerie sans sections Horlogères ?, par Daniel Fauconnet, Section Parisienne », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 53, 1962. Nota : cette demande n'est pas nouvelle. Cette spécificité fut mise en place par Louis Trincano dès son arrivée à la tête de l'École (supra).

(2) Lors des réunions de l'Association des Anciens élèves, le problème de l'emploi des élèves brevetés en horlogerie est souvent évoqué. Ainsi Marcel Delcoustal (promo 34-38), se plaint qu'à la sortie de l'ÉNH, diplômé : "il a rencontré de grosses difficultés de placement ; et souligne qu'il a été obligé d'abandonner son métier d'horloger" et il reproche "à l'industrie de méconnaître les possibilités d'un horloger diplômé de l'ÉNH". D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 42, 1957.

(\*) Depuis janvier 1959, l'École a été transformée en Lycée Technique d'État d'Horlogerie (infra).

(\*\*) Fauconnet Daniel (TM, promo : 1932-1936).

Bureau d'Études ou de Méthodes mais il est de suite en concurrence avec les « micromécaniciens » spécialistes de l'outillage et de la production. Et s'il veut réellement faire montre de ses compétences dans la recherche de nouveaux calibres il est de suite mis en infériorité face aux techniciens et aux ingénieurs... Pour celui qui cherche à s'installer dans l'artisanat, ou le commerce de la montre là encore les fondements mêmes du métier ont changé. Si la réparation reste un domaine à part, avec la conservation du patrimoine et la remise en état (réfection de pièces entières) de produits horlogers de « haute gamme », la plupart des « boutiquiers » ne sont que des dépositaires de marques (Lip, Yema, Zénith, Herbelin...), la réparation consiste surtout en un changement de la pièce défectueuse, voire d'un renvoi à l'entreprise (changement standard). L'adaptation d'une pièce (une tige de remontoir) ne nécessite pas une compétence technique de haut niveau et ce travail peut largement être réalisé par un horloger, formé en trois années et titulaire d'un CAP. En fait, et comme l'a bien analysé Daniel Fauconnet il y a lieu de donner une formation complémentaire dans le domaine de la vente aux élèves horlogers mais titulaire d'un CAP. En effet, l'évolution des techniques de production, ont pour conséquence de tarir la formation des « praticiens » horlogers qui firent pendant près d'un siècle la renommée de l'École<sup>(1)</sup>...

**- Les bijoutiers : un recrutement qui reste marginal mais qui est essentiel à l'horlogerie.** Les bijoutiers représentent 3,5% des élèves recrutés. Dès sa création les flux de cette section sont toujours restés à la marge. Et si à l'origine la formation avait surtout pour but de former des professionnels pour réaliser des boîtes de montres en métaux précieux, stylisées et finement travaillées, force est de constater, que sur la durée, la formation s'est surtout orientée sur la conception et la fabrication du bijou\* avec quelques applications en joaillerie\* (sertissage, emmailllements...). Si on observe les origines géographiques des recrutements, sur les 40 bijoutiers recrutés, seuls 3 sont du département du Doubs (uniquement de Besançon), tous les autres viennent de l'extérieur... Ces Bijoutiers, qui reçoivent une petite formation horlogère, nourrissent essentiellement les secteurs du commerce (les magasins d'horlogerie-bijouterie) et de l'artisanat. Pour l'ÉNPH de Besançon cette formation reste importante car c'est aussi la « création » artistique qui s'exprime et qui valorise de fait les formations horlogères<sup>(2)</sup>.

**- Les « micromécaniciens » ou la force vive de l'Établissement au service d'une industrie locale et régionale en pleine mutation.** Avec plus de 36% des élèves recrutés, les mécaniciens en

---

(1) Au début des années 1970, et malgré la transformation de cette section en Brevet de Technicien option horlogère (infra). Cette formation fut définitivement supprimée faute d'élèves. Dès lors, seules subsistent au sein du Lycée Technique d'État d'Horlogerie, les formations horlogères des types BEP et CAP (infra).

(2) Dans les années 1980, c'est l'ensemble des formations horlogère et bijoutière (CAP, BEP) qui ont été transférées à Morteau (infra).

(\*) Nous rappelons que la bijouterie m'est en valeur le travail de la matière précieuse, alors que la joaillerie met en valeur les « pierres ou bijoux ». En joaillerie le métal doit « s'effacer » pour valoriser au mieux l'éclat des bijoux...

« petite mécanique de précision » sont le fer de lance de la stratégie de l'Établissement comme réponse à une demande industrielle, en pleine mutation et qui cherche surtout des « professionnels hautement qualifiés » spécialisés dans l'outillage et la « micromécanique ». Sur les 439 élèves recrutés plus de la moitié (229 élèves) est originaire du seul département du Doubs dont 150 issus de Besançon ce qui représente 34% des élèves en « petite mécanique de précision » recrutés. Si nous regardons la situation de la Franche-Comté dans son apport des élèves en « micromécanique », avec une Haute-Saône qui fournit 30 élèves, le Jura : 22 élèves et le Territoire de Belfort : 6 élèves, auxquels il faut ajouter les 229 élèves du Doubs, la Franche-Comté représente un poids de 287 élèves, soit plus de 65% des élèves recrutés. Les autres départements se partageant les 35% restant comme la Seine qui envoie régulièrement son petit contingent d'élèves (ils sont 16 à avoir fait le choix de la micromécanique). Le premier examen de ses chiffres fait montre que le choix des élèves Franchs-Comtois (surtout les Bisontins) pour la « micromécanique » est une réponse à la forte demande de l'industrie locale et régionale (supra). Les débouchés sont nombreux et les possibilités de promotion sociale sont très ouvertes...

- **Les « techniciens en micromécanique » ou la formation d'un encadrement « polyvalent » d'excellence.** Dans ses « attendus », la création des techniciens en micromécanique a surtout pour but d'être « le premier auxiliaire de l'ingénieur ». Dans les années 1950, les formations d'ingénieurs restent relativement faibles par rapport à la demande. De 1946 à 1958, l'institut de Chronométrie de Besançon ne forme, en moyenne, qu'un peu plus de 7 ingénieurs chaque année<sup>(1)</sup> ce qui compte tenu de la demande industrielle dans le domaine de l'horlogerie, de la micromécanique et de l'appareillage reste fort insuffisant. La voie « technicienne » est donc très recherchée. Outre la possibilité de poursuivre des études d'ingénieur (supra) c'est aussi (et surtout) une voie d'excellence qui est très prisée par les entreprises. L'École Nationale Professionnelle de Besançon ne se trompe pas sur cette voie prometteuse et elle s'efforce d'ouvrir au plus grand nombre les possibilités de cette formation si spécifique dans les domaines de la micromécanique<sup>(2)</sup>. Avec 410 élèves recrutés (34%), la filière « technicienne » vient au second rang, juste derrière les « praticiens » en micromécanique (36%). Les origines géographiques sont intéressantes à analyser. Avec 182 élèves, le Doubs se place largement en tête (44,4%) des techniciens recrutés dont 117 élèves pour la seule ville de Besançon (28,5%). Alors que de 1945 à 1951 Besançon et le reste du département du Doubs ne fournissaient

---

(1) 1945 : 3 ingénieurs ; 1946 : 6 ingénieurs ; 1947 : 3 ingénieurs ; 1948 : 7 ingénieurs ; 1949 : 8 ingénieurs ; 1950 : 4 ingénieurs ; 1951 : 8 ingénieurs ; 1952 : 8 ingénieurs ; 1953 : 6 ingénieurs ; 1954 : 8 ingénieurs ; 1955 : 8 ingénieurs ; 1956 : 13 ingénieurs ; 1957 : 11 ingénieurs ; 1958 : 10 ingénieurs.

Total : 103 ingénieurs sur 14 années. D'après BRISELANCE (C), *L'Institut de Chronométrie de Besançon (1927-1961)*, op. cit., annexe, doc. 23.

(2) Depuis peu, Cluses offre ce genre de formation (supra).

que 27 élèves (moins de 5 élèves, en moyenne, par année), d'octobre 1951 à octobre 1957 le recrutement « explose » : on relève 155 élèves (22 élèves, en moyenne par année)<sup>(1)</sup>. La Haute-Saône fournit sur la durée 33 élèves, le Jura suit avec 23 élèves, quant au Territoire de Belfort, avec 5 élèves, il se place dans la moyenne des autres départements (hors Franche-Comté). Si on fait le bilan de la Franche-Comté, elle a fourni 243 élèves techniciens (60% du contingent). On remarquera que ce pourcentage est proche du contingent des « micromécaniciens » (65%) recrutés sur la même période. Comme pour les « micromécaniciens », le fort contingent de « techniciens » fournit par le Doubs et Besançon dénote, là encore, la forte demande locale et régionale dans les domaines d'un premier encadrement (responsables d'atelier) mais aussi pour conforter les besoins dans les bureaux d'études et de méthodes. Concevoir, ordonnancer les fabrications, mettre en place des procédures de contrôle..., nécessitent des personnels techniques de haut niveau et il semble que la formation mise en place à l'ÉNPH semble correspondre parfaitement aux attentes des industriels locaux (supra). Mais si la Franche-Comté (surtout le Doubs) fournit l'essentiel du recrutement les autres départements ne sont pas en reste. Si l'horlogerie ne fait plus recette, la formation « technique » telle qu'elle est instituée à Besançon ne manque pas d'attrait pour les élèves métropolitains (et certaines colonies). Est-ce le renom de l'École et la spécificité « micromécanicienne » qui attirent ? Toujours est-il que nombre de départements<sup>(2)</sup> n'hésitent pas à continuer à envoyer des élèves pour être formés à la « micromécanique ». L'ÉNPH de Besançon garde donc toujours son caractère « national » avec un recrutement qui reste spécifique...

- **Les balbutiements de la « filière Appareillage de Contrôle et Régulation ».** Mise en place en octobre 1956 cette toute jeune filière, initiée de toutes pièces à Besançon, en est à ses balbutiements. Tout est à faire : rédiger des programmes, les soumettre pour validation aux instances nationales (Commissions Professionnelles Consultatives), définir le diplôme et les conditions d'attribution et surtout mettre en place les matériels de laboratoire (chaînes de régulation) et les « appareils » spécifiques... Les premiers recrutements élèves sont très hétérogènes, on trouve des horlogers, des « micromécaniciens » quelques diplômés des ÉNP (mécanique, électricité...). Le premier recrutement (octobre 1956) touche 10 élèves. Le second recrutement élargit le nombre à 17 élèves. Les deux premières années le recrutement des élèves est surtout local : ils sont 21 du Doubs, dont 14 de Besançon. On relève 2 élèves du Jura (Morez), 2 de la Haute-Saône, un de la Nièvre, un de la Somme. Là encore, dans cette filière qui se construit, le recrutement s'efforce d'être national...

#### **9-8-6) Éléments de la vie de l'Établissement et la situation du « Groupe scolaire ».**

---

(1) L'augmentation du recrutement des techniciens à la date octobre 1951, est une des conséquences de l'intégration du Collège Technique au sein de l'ÉNPH (supra).

(2) Pour les contingents fournis par les différents départements, voir annexe 4, doc. 8.



Pour les élèves qui intègrent (toujours sur concours)<sup>(1)</sup>, l'ÉNH en 1945, comme pour leurs camarades qui poursuivent leur scolarité, si la discipline scolaire semble toujours être inscrite dans la continuité, la façon d'appréhender certains enseignements théoriques et pratiques intègre désormais les exigences d'une nouvelle modernité. Les programmes de l'enseignement technique ont évolué (supra), une place plus grande est accordée aux « manipulations expérimentales, aux travaux l'atelier et de laboratoire<sup>(2)</sup> ». Certes leur application dépend aussi des conditions matérielles et de la volonté d'un corps professoral, qui faute de formation pédagogique<sup>(3)</sup>, reste tenté à reproduire le modèle de sa propre formation initiale (supra), mais des efforts tangibles sont réalisés. Pour les cours généraux l'acte pédagogique ressortit encore du principe du cours magistral et du « savoir par cœur\* ». À l'atelier si l'exercice de « la lime\* » reste le point de passage obligé pour acquérir la « sûreté et la précision » du geste, l'utilisation des machines-outils prend chaque année de l'ampleur... Les internes sont toujours logés dans les ateliers transformés en dortoirs, le retour en famille ne s'effectue que lors des vacances (Noël, Pâques...). Les promenades dominicales se déroulent encore en groupes bien encadrés par des surveillants parfois vétéreux car prompts à punir le moindre écart de conduite... Mais au fil du temps, les élèves ne peuvent que remarquer une évolution de leur situation. Elle s'observe tout d'abord dans la réorganisation des locaux et l'évolution des équipements, tant dans les salles de cours que dans les ateliers et les laboratoires. C'est aussi l'accroissement du nombre des élèves et son corollaire, celui des enseignants. Avec les élèves du Collège Technique et Moderne (et ses sections commerciales), ceux du Centre d'Apprentissage et les élèves de l'Institut de Chronométrie, les élèves de l'ÉNH vivent de plus en plus à l'étroit et c'est toute une vie scolaire qui doit se réorganiser. Il s'agit de gérer au mieux cette « cohabitation » obligée entre des élèves de classes d'âge fort différentes qui se croisent toujours dans la cour et dans les étages, la conformation des locaux oblige... Des enfants de 11 à 12 ans se trouvent toujours en contact avec des élèves techniciens de 18-20 ans ou ingénieurs dont l'âge flirte avec les 22, 23 ans, voir plus... Pour l'élève averti qui suit assidûment, tout le long de sa formation, les cérémonies de remise des prix chaque fin d'année scolaire, il ne peut que remarquer que la liste des lauréats aux examens, non seulement s'allonge mais qu'elle se diversifie... Sans reprendre ici « toutes » les modifications qui sont intervenues pendant les quelques 14 années étudiées, faisons le point de la situation en cette année

---

(1) Pour l'organisation de l'École, les conditions du concours, de l'accueil..., voir annexe 4, doc. 19.

(2) D'après le programme de 1945. Voir annexe 4, doc. 18.

(3) Nous rappelons que le plus grand nombre des PT et PTA, sont d'anciens élèves de l'ÉNH et qu'ils n'ont jamais reçu de formation pédagogique structurée avant d'exercer leur magistère (supra). Il faut attendre 1945, pour que tous les PTA recrutés reçoivent, à l'issue du concours, une formation pédagogique (de 3 mois à une année) préalable au sein des ÉNNA, pour les professeurs des Centres d'Apprentissage, ou à l'ENSET pour les professeurs des ÉNP.

(\*) Entretiens avec les anciens élèves.

1955. Pour ce faire nous appuierons particulièrement sur le rapport d'étape très circonstancié élaboré Louis Bastian à l'adresse des Conseils d'Administration et de Perfectionnement de son établissement<sup>(1)</sup> et qui montre combien, sous son action, « son » École n'a cessé d'évoluer...

**a) Les effectifs du « Groupe scolaire » toujours en croissance.** Si à la veille de la guerre on a estimé à quelque 700 élèves l'effectif du Groupement d'établissements\* (supra), on observe que malgré l'Occupation, les effectifs ont continué à progresser pendant la période 1939-1945. En janvier 1942, Louis Trincano dresse l'état suivant<sup>(2)</sup> :

- ÉNH + section préparatoire à l'Institut de Chronométrie : 198 élèves ;
- École Pratique (Collège Technique) : 216 élèves ;
- École Primaire Supérieure : 180 élèves ;
- Atelier-École horlogerie : 36 élèves ;
- Cours préparatoire à l'ÉP et ÉNH + Atelier-école (mécanique-bâtiment) = 150 élèves ;

Ce qui nous donne un total de 780 élèves. Il est vraisemblable, compte tenu de l'évolution naturelle de la démographie et du recrutement local de l'ÉPS et du Collège Moderne et Technique, qu'en octobre 1943\*\*, l'estimation de l'effectif total du Groupement d'établissements peut se situer autour des 800 élèves. À la rentrée d'octobre 1954, Louis Bastian dresse l'état suivant :

- **Les élèves** : à la rentrée d'octobre 1954, nous comptons :
- à l'ÉNP : 325 élèves dont 190 internes,
- au Collège Technique : 424 élèves dont 55 internes,
- au Collège Moderne : 178 élèves dont 17 internes,
- au Centre d'Apprentissage : 156 élèves.

Soit, pour le Groupe scolaire un total de 927 élèves dont 262 internes. En ajoutant les élèves du Centre d'Apprentissage, on atteint un effectif total de 1083 élèves.

- **Cours du « soir »** : 145 auditeurs suivent des Cours de Promotion du Travail et 52 élèves des Cours Professionnels.

Ainsi, en 1955, aux côtés des 1083 élèves normalement scolarisés, il faut ajouter 197 élèves des différents Cours du « soir ». C'est donc 1280 « usagers » qui sont désormais accueillis dans les murs\*\*\*. Si le nombre des élèves scolarisés a connu un accroissement de près de 35% en quelque 10 années, il faut relativiser ce chiffre car depuis octobre 1952, la scolarité dévolue pour la formation des BEI et celle des élèves Brevetés s'est accrue d'une année (supra). Au regard des chiffres, force aussi est de constater le poids toujours important des sections du Collège Technique et Moderne qui représentent 602 élèves soit presque le double de la seule ÉNP (325 élèves), et on peut comprendre combien la fusion des deux entités a surtout profité à cette dernière.

---

(1) D'après le « Rapport de Louis Bastian aux Conseils d'Administration et de Perfectionnement, 13 mai 1955 », in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves*, n° 36, 1955, pp. 7 à 33. Voir annexe 4, doc. 17.

(2) ADD, 1464 W 22 (supra).

(\*) Nous rappelons que l'Institut de Chronométrie ne fait pas partie du Groupement car il dépend de la Faculté des Sciences.

(\*\*) Avec le début de la Libération, l'année 1944 ne peut être une année de référence.

(\*\*\*) Toujours hors Institut de Chronométrie. À cette époque, la scolarité est de deux années, l'ensemble de l'effectif des élèves ingénieurs tourne autour de la petite vingtaine (en 1954, seuls 9 élèves ont réussi le concours d'entrée).

**b) Des résultats aux examens qui marquent la place nouvelle du Baccalauréat Technique-Mathématiques.** En 1946, lors de la première remise des prix depuis la fin de la guerre, le palmarès<sup>(1)</sup> pour l'ÉNH est le suivant :

Diplômes Élèves Brevetés : Horlogers : 16 élèves ; Mécaniciens de précision : 7 élèves ; Bijoutiers : 2 élèves.

CAP d'horlogerie (obtenus par des élèves de l'ÉNH) : 3 élèves,

Baccalauréat Technique-Mathématiques, 1<sup>ère</sup> partie : 5 élèves,

Baccalauréat Moderne : 1 élève.

Sur les 33 élèves sortants, 25 élèves sont devenus Élèves Brevetés (75%). On note les premiers résultats significatifs au baccalauréat, compte tenu du petit nombre des élèves inscrits dans cette nouvelle voie de la formation.

En 1954 (1955, 1956, sont donnés à titre indicatif pour montrer l'évolution des chiffres)\*, le bilan des examens de l'ensemble du Groupement, aux sessions de juillet et octobre est le suivant :

| - Résultats obtenus aux divers examens :         | 1954               |                    | 1955*     |       | 1956*     |       |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------|-------|-----------|-------|
|                                                  | élèves : présentés | reçus              | présentés | reçus | présentés | reçus |
| - CAP industriels :                              | 96                 | 58                 | 114       | 58    | 112       | 78    |
| - CAP commerciaux                                | 23                 | 18                 | 28        | 26    | 27        | 19    |
| - BEI                                            | 69                 | 38                 | 90        | 55    | 90        | 52    |
| - BEC                                            | 23                 | 18                 | 28        | 25    | 27        | 16    |
| - Diplôme d'Élève Breveté**                      | 51                 | 36**               | 53        | 47    | 41        | 31    |
| - Diplôme d'Élève Breveté Technicien***          |                    | 14***              |           |       |           |       |
| - Baccalauréat Technique 1 <sup>re</sup> partie  | 25                 | 19                 | 14        | 13    | 20        | 16    |
| - Baccalauréat Technique 2 <sup>e</sup> partie   | 11                 | 9                  | 22        | 14    | 23        | 19    |
| - Concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie | 14                 | 9 (+ autres écoles | 32        | 11    | 30        | 12 )  |

Cette présentation des résultats apporte de précieux renseignements sur « l'activité » du Groupe scolaire. On relève que l'enseignement commercial délivré au sein de l'Établissement est significatif et requiert des équipements (et du personnel) spécifiques. Le baccalauréat Technique-Mathématiques scolarise de plus en plus d'élèves et les résultats aux examens sont bons, en 1954 : 76% de réussite pour la 1<sup>ère</sup> partie et 82% pour la 2<sup>ème</sup> partie. L'enseignement technique dispensé au Collège Technique fait montre d'une belle vitalité quant au nombre de candidats présentés au BEI, même si les résultats attendus (pour 1954) semblent être assez sélectifs : 55% de réussite pour 70% pour Le DÉB et 60,4% pour les CAP industriels... Pour le concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie, la sélection est aussi de mise avec 64% de reçus...

**c) Un accroissement significatif du nombre des personnels.** En 1945, les personnels sont strictement attachés au statut de chaque « école ». Pour le Collège Moderne et Technique on relève :

- 21 professeurs pour l'Enseignement Général,

- 8 professeurs techniques et professeurs techniques adjoints, pour l'Enseignement Professionnel,

(1) *Bulletin de l'Association des Anciens élèves*, n° 7, 1946. Les élèves ont intégré l'École pendant la guerre.

(\*) A. M. BASTIAN (L), in *L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, tiré à part, 1956, 12 p.

(\*\*) D'après le *Registre Élèves*, ont été reçus en 1954 : 17 horlogers, 16 mécaniciens et 3 bijoutiers.

(\*\*\*) Curieusement, Louis Bastian ne parle pas des Techniciens, alors qu'ils sont 14, en 1954, à avoir été diplômés. In *Registre élèves*.

- 3 fonctionnaires pour le service de surveillance. Une seule femme de ménage pour l'entretien des locaux du Collège.

Pour l'ÉNH la situation est la suivante :

- 5 professeurs pour l'Enseignement Général (3 pour les sciences, 2 pour les lettres et les langues vivantes),
- 15 professeurs techniques et professeurs techniques adjoints qui assuraient la l'Enseignement Professionnel,
- Un surveillant général et 6 maîtres d'internat pour assurer les services de l'internat et la surveillance de l'externat,
- 28 agents chargés des services de l'entretien\*.

Soit pour l'ensemble du « Groupe » (hors Centre d'Apprentissage qui dispose d'un personnel spécifique) : 49 enseignants (dont 23 PT et PTA), 10 personnes chargées de la surveillance (dont un Surveillant Général), et 29 personnes chargées de l'entretien. En 1955, avec l'intégration du Collège dans les prérogatives de l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie, c'est Louis Bastian qui assure maintenant l'autorité administrative sur l'ensemble des personnels<sup>(1)</sup>, c'est pourquoi il nous livre un état global des effectifs pour la totalité du Groupe : Collège Moderne, Collège Technique, École Nationale Professionnelle d'Horlogerie (hors Centre d'Apprentissage). Ils sont désormais quelque 71 enseignants à œuvrer au sein du « l'Établissement » :

- 33 professeurs pour l'Enseignement Général dont :
  - 12 pour les disciplines scientifiques,
  - 11 pour les disciplines littéraires,
  - 5 pour les langues vivantes
  - 2 pour l'enseignement commercial ;
  - 5 professeurs et maîtres d'Éducation physique ;
- 38 professeurs, professeurs techniques et professeurs techniques adjoints, pour l'Enseignement Professionnel : Dessin industriel, Mécanique théorique, Technologie et Atelier.
- Un surveillant général assisté de 12 personnes constituent le personnel de surveillance.
- 28 personnes assurent le fonctionnement de l'internat et l'entretien des locaux (...).

On relève, qu'en dix ans, le nombre global des enseignants s'est accru de quelque 22 personnes (dont 15 PT et PTA). Si sous l'autorité du Surveillant général, le personnel de surveillance s'est étoffé de 3 personnes, on observe que le Service d'entretien voit son effectif amputé d'une unité...

**d) Santé « physique » et « morale » des élèves.** Si d'après Louis Bastian, de 1945 à 1955, la santé globale des élèves a pu être considérée comme bonne, car aucune épidémie sérieuse (qui aurait nécessité un licenciement des élèves) ne s'est déclarée, l'Établissement connaît quelques soucis à toujours bien maîtriser (déjà) l'évolution du comportement des élèves. D'après lui, cette difficulté première résulte surtout des changements occasionnés par le « progrès » au sein de chaque cellule familiale, mais force aussi et de constater que l'exiguïté des locaux, avec la « promiscuité » d'élèves d'âges fort différents et les conditions de l'orientation vers le « technique » sont aussi des facteurs qui favorisent la présente situation :

"Comme tout établissement scolaire nous constatons l'évolution des comportements, et si notre rôle en matière d'éducation devient chaque

---

(1) Certains personnels, comme les PTA, peuvent avoir un emploi du temps partagé entre le Collège Technique et l'ÉNH.

(\*) Ils sont chargés de l'entretien de l'ensemble des bâtiments, puisque c'est le directeur de l'ÉNH qui en a la responsabilité (supra).

jour plus difficile, cela tient aux faits sociaux et aux changements que le progrès apporte dans la vie familiale. Aucun problème disciplinaire aigu ne s'est posé (...). On ne peut que regretter l'obligation créée par la consistance de nos locaux d'établir des contacts trop étroits entre des élèves d'âges très différents, de 11 à 12 ans à la base, 22 à 23 ans au sommet. Il arrive même trop souvent que le même fait se produise au sein même d'une même classe. C'est ainsi que dans toutes les troisièmes, nous trouvons des jeunes de 15 ans et d'autres qui ont 18 ou 19. À cette époque de l'évolution physiologique chez l'enfant, il serait souhaitable que de tels faits ne se produisent pas. Comment les éviter puisque très souvent l'admission dans ces classes est la conséquence d'une réorientation vers le « technique » ?...".

Pour pallier cette situation, Louis Bastian rappelle combien les activités parascolaires de l'Établissement sont florissantes et fort diverses. L'Association Sportive Scolaire est fort dynamique, les élèves rapportent chaque année nombre de trophées dans « à peu près tous les sports » : athlétisme, football, escrime, aviron..., du Championnat d'académie, voire au Championnat de France... Mais c'est aussi la possibilité de s'adonner à d'autres loisirs : cinéma, modèles réduits, photographie, radio, orchestre (Horlo-jazz), théâtre...

**e) Évolution des équipements de 1945 à 1955<sup>(1)</sup>.** En quelque 10 années, l'effort en investissement matériel est considérable\*. Nous sommes dans la période de « Reconstruction » et l'Enseignement Technique a le « vent en poupe » (supra). Les crédits abondent, Louis Bastian s'investit pleinement dans sa mission et c'est toute la physionomie des conditions d'enseignement qui changent. L'Enseignement Général et l'Enseignement Commercial ne sont pas oubliés. Dans le cadre de l'Enseignement Professionnel on recourt aussi à « l'auto-équipement » (infra) :

"**Les salles de classes.** Un effort particulier se devait d'être accompli car le mobilier scolaire souffre beaucoup (...). Il n'y avait en 1945, sauf dans les amphithéâtres que d'anciennes tables avec banc solidaire. Ces tables devaient être fréquemment réparées et n'étaient pas adaptées à la taille des élèves (...). Nous avons commencé à les remplacer, année par année pour leur substituer, soit par des tables individuelles, soit par des tables doubles, soit même avec armoire, pour la grande salle d'études. 400 tables, 728 chaises ont été achetées depuis 1946. Un peu partout, nos anciens bureaux de maîtres, qui n'étaient souvent que des tables boiteuses, ont été remplacés par des chaises de maîtres convenables, soit que nous les ayons achetées, soit qu'elles aient été construites dans notre atelier de menuiserie. Je n'aurai garde d'oublier l'effort important réalisé par cet atelier pour de très nombreux aménagements intérieurs : placards, bibliothèques, armoires de rangement, etc. dans nos nouvelles salles de dessin, nous avons mis en place 92 tables inclinables individuelles, très larges et très stables, et nous avons fait l'acquisition pour toutes les salles de dessin de 260 chaises hautes avec dossier (...). Notre salle d'Enseignement commercial a été pourvue de 20 bureaux métalliques spacieux dans lesquels viennent prendre place, sur un support escamotable, les machines à écrire. Bien entendu, nous y avons mis des sièges dactylo très confortables. Quant au matériel il s'est accru : d'un classeur métallique ; d'un bureau pour le professeur ; de 7 machines à écrire et d'un duplicateur à alcool. Dans presque toutes les classes anciennes et dans toutes les nouvelles, nous avons remplacé les anciens tableaux noirs en bois par des tableaux en verre, de teinte vert foncé, plus agréable à l'usage et surtout à peu près inusables\*\* (...). Le matériel audio visuel comprend maintenant : 1 cinéma 16 mm. sonore à poste fixe ; 1 cinéma 16 mm. muet transportable ; 4 épidiscopes ; 1 électrophone ; 1 magnétophone...".

Mais le principal des investissements reste consacré à l'Enseignement Technique et Professionnel. C'est la création de nouveaux ateliers et d'un Bureau d'Études qui faisait tant défaut qu'il faut équiper. Il faut aussi moderniser le parc de machines sans oublier la métrologie et autres laboratoires... :

---

(1) Voir annexe 4, doc. 17.

(\*) En 1945, pour la seule ÉNH, la prévision du budget était d'un peu plus de 5 millions de francs. En 1955, pour le Groupe scolaire : Collège Moderne et Technique, ÉNPH et Centre d'Apprentissage (non compris travaux de construction et grosses réparations) le budget tourne autour des 154 millions de francs, soit 30 fois plus (on doit cependant tenir compte de l'érosion monétaire).

(\*\*) Dans les années 1970, ces tableaux étaient toujours en usage.

**"Équipement des ateliers.** Bien que l'effort réalisé ait été particulièrement important, et que nous ayons dépensé plus de 85 millions en achat de machines (de 1945 à 1955), je me bornerai qu'à une énumération rapide, ce qui constitue une augmentation considérable de notre potentiel de travail. Auparavant, je dois cependant dire que de nouveaux ateliers, qui n'existaient pas, ont été ouverts :

- un atelier de fabrication mécanique avec presse à découper, tours à décolleter, tours de reprises, machines automatiques diverses ;
- un atelier de pendulerie et de moyenne horlogerie ;
- un atelier de réglage pour l'horlogerie et la formation des régleuses ;

un atelier d'horlogerie électrique. Enfin l'École était à peu près complètement dépourvue de bureaux d'études. En aménageant celui-ci dans un local très vaste et en lui adjoignant un bureau de lancement, nous avons créé un organisme **qui est un des rares atteignant cette importance dans les établissements d'Enseignement Technique du deuxième degré**. Bien entendu, la somme précitée ne comprend pas les nombreuses machines et accessoires divers que nous avons exécutés dans nos ateliers pour notre propre compte.

**- Bureau d'études et de lancement :**

- 1 machine à tirer les bleus Jandus puissante et rapide ;
- 1 installation pour l'exécution de microfilms ;
- 1 appareil pour la photocopie ;
- 1 lecteur de microfilms ;
- 18 tables à dessin modernes avec servante ;
- 10 bureaux métalliques ;
- 1 planning général et plusieurs tableaux annexes ;
- de nombreux meubles de rangement et de classement pour plans, archives et documentation.

**- Service du Contrôle des essais et de la Métrologie :**

- 1 machine universelle pour essais mécaniques ;
- 4 microduromètres ;
- 1 microscope mesureur universel Hauser ;
- 1 machine à mesurer universelle de la Société Genevoise ;
- 5 comparateurs optiques ou optomécaniques ;
- 1 machine automatique à diviser la ligne droite SIP
- 2 machines à pointer, dont une permettant la rectification de haute précision ;
- 1 microscope métallographique, 1 projecteur de profil grand modèle.

**- Ateliers de Mécanique et de Fabrication :**

111 machines-outils courantes, soit :

- 43 tours d'outilleurs, dont 10 fabriqués dans nos ateliers\* ;
- 23 tours parallèles ;
- 7 fraiseuses normales ;
- 9 petites fraiseuses d'outilleurs ;
- 6 étaux-limeurs ;
- 4 machines à rectifier cylindriques ;
- 3 machines à rectifier les surfaces planes ;
- 11 perceuses ;
- 5 tours à décolleter ;
- 15 machines spéciales, parmi lesquelles :
- 1 aléuseuse ;
- 1 contourneuse automatique à deux têtes ;
- 1 machine à roder universelle ;
- 1 machine à fileter à la fraise ;
- 1 machine à rectifier les filets ;
- 2 machines à tailler.

---

(\*) Auto-équipement

- **Ateliers de Traitements Thermiques** : L'atelier est en projet. Pour l'instant les matériels ont été mis en place dans la dépendance d'autres ateliers et à la forge. Les achats ont donc été limités à :

- 4 fours électriques ;
- 2 feux de forge au gaz propane.

- **Ateliers d'Horlogerie** :

- 1 projecteur de profil de la Société Genevoise ;
- 1 microscope mesureur Isoma ;
- 1 chambre frigorifique pour essais aux températures ;
- 6 oscillogrammes de contrôle de la marche des montres ;
- 2 tours d'outilleurs ;
- 8 tours de calibreuses ;
- 19 tours à finir ;
- 20 double-lunettes ;
- 6 perceuses.

De nombreuses petites machines spéciales pour travaux d'horlogerie telles que machines à compter, spiramètres, machines à équilibrer, potences, etc. Nous avons remplacé les antiques tabourets sans dossier par des chaises dactylo, et je ne puis énumérer les nombreux achats faits tant en petit outillage qu'en appareils de démonstration et instruments.

- **Atelier de Menuiserie, Ébénisterie-Modelage** :

- 1 scie à ruban ;
- 1 scie circulaire ;
- 1 ponceuse suspendue,
- 1 scie à découper.

Les ateliers de mécanique ont procédé à son intention à la réalisation d'une raboteuse moderne\*, type Guillet, de 500 mm. de passage.

- **Installations diverses** :

- 1 groupe électrogène de secours semi-diesel de 33 KVA ;
- 1 installation d'air comprimé de 17 CV. ;
- 1 magasin général pour métaux, fournitures ;
- 1 installation au pistolet..."

D'après le bilan dressé par Louis Bastian, outre les dernières transformations qui ont touché les bâtiments et la réorganisation des espaces (supra), on relève qu'en 10 années les changements matériels opérés en interne sont considérables. Si l'investissement de plus de 85 millions en achat de machines montre l'enjeu poursuivi, il nous semble intéressant de nous arrêter sur les choix qui ont été retenus. Outre les quatre ateliers ouverts, dont trois concernent l'horlogerie<sup>(1)</sup>, l'atelier de « fabrication mécanique » retient l'attention. Le choix de l'équipement : presse à découper, tours à décolleter, tours de reprises, machines automatiques diverses\*\*, montre le souci de former les élèves à la production sérielle de petites pièces de précision. La presse à découper se substitue non seulement aux

---

(1) Un des ateliers est surtout dédié aux élèves du Centre d'apprentissage d'Horlogerie (formation des régleuses). On observe aussi, que deux ateliers sont spécialisés pour l'horlogerie électrique et la pendulerie, ils servent certes, à la formation des horlogers praticiens (DÉB), mais surtout aux élèves techniciens et autres élèves ingénieurs. Voir iconographie, annexe 4, doc. 18.

(\*) Usinage et montage dans le cadre de l'auto-équipement.

(\*\*) Notamment, d'après Louis Bastian : 5 tours à décolleter, 15 machines spéciales, parmi lesquelles : 1 aléuseuse ; 1 contourneuse automatique à deux têtes ; 1 machine à roder universelle ; 1 machine à fileter à la fraise ; 1 machine à rectifier les filets ; 2 machines à tailler sans oublier une machine à tailler les cames...).

classiques balanciers à bras, mais elle permet de tester de nouveaux outils à découper à suivre\* dont les élèves peuvent désormais assurer la conception et la réalisation... Les tours : à décolleter, de reprises ; le taillage de pignons et de petits engrenages..., dans le domaine de la micromécanique attestent l'adéquation de la formation des mécaniciens de précision avec la forte demande d'une industrie toujours à la recherche d'excellents « techniciens » formés aux « technologies nouvelles ». Une amélioration très sensible touche aussi la réorganisation et la modernisation matérielle des Bureaux d'Études et de Lancement, au point que Louis Bastian n'hésite pas dire que ce « nouvel » outil est : *"l'un des rares atteignant cette importance dans les établissements d'Enseignement Technique du deuxième degré\*\*"*. En dotant son École d'un tel « organisme » dont les buts affichés touchent à une rationalisation de la « conception des produits » et à la « préparation » de leur mise en production fait montre de la volonté de « l'ingénieur » Louis Bastian à vouloir hisser son Établissement au meilleur niveau des ÉNP (infra). Un dernier élément qui s'inscrit totalement dans la volonté affichée ci-dessus, et l'importance de l'investissement dans le domaine des « mesures et essais » et de la « métrologie ». Si les matériels achetés sont parmi les plus modernes de l'époque (suisses pour la plupart), on retient surtout l'achat des deux machines à pointer permettant la « rectification de haute précision », d'une machine à mesurer universelle et d'une machine automatique à diviser la « ligne droite ». Avec ces équipements, l'ÉNP possède désormais un laboratoire de « mesures et essais » et un parc de machines d'usinage de très haute précision, dignes des plus belles entreprises de la place et il n'est pas rare de voir certains industriels (souvent anciens élèves) venir demander à l'École de réaliser pour eux des prototypes, voire de contrôler certaines de leurs fabrications<sup>(1)</sup>... À l'issue de ce premier bilan d'après-guerre, de quelque 10 années, d'aucuns ne peuvent qu'apprécier le bilan flatteur établi par Louis Bastian. L'effort de modernisation matérielle est fort conséquent. Les conditions d'enseignement se sont particulièrement améliorées et l'Enseignement Technique dispensé est de nouveau à la pointe du progrès. Reste cependant une difficulté majeure non encore résolue : celle de « l'internat », dont le projet de construction reste noyé dans les méandres administratifs, et qui en l'absence de réponse bloque toujours toute extension des espaces « intra muros »...

**e) Une vie scolaire toujours rythmée par la cérémonie annuelle de la remise des prix.** S'il est toujours un événement annuel qui marque particulièrement la vie scolaire des élèves (et qui reste encore dans la mémoire collective des « anciens ») est sans conteste le « rite » de la remise des prix

---

(1) D'après certains témoignages. Pour l'iconographie, voir annexe 4, doc. 18.

(\*) Les élèves étudiaient surtout des outils simples (genre outil parisien : poinçon, matrice, dévêtisseur), l'outil suisse colonné (outil très précis, la pièce est découpée en une seule fois). L'outil à suivre permet, par un transfert de la bande (pas d'obtenir des pièces complexes avec pliage...).

(\*\*) Voir l'action très volontariste de Louis Trincano en ce domaine. Déjà, à son époque, dans les années 1935, l'ÉNH de Besançon était considérée comme l'un des établissements techniques français les mieux équipés (supra).



Sitôt la guerre terminée, d'aucuns se pressent à renouer avec cette cérémonie et l'ÉNH ne déroge pas à la tradition. Placée sous la responsabilité de l'Association des Anciens Élèves de l'École (infra), la première cérémonie se déroule le 12 juillet 1945, la guerre vient de s'achever. Elle fut, aux dires des responsables, un succès malgré les difficultés à réunir suffisamment de dons pour honorer tous les élèves méritants. Si la distribution des prix de juillet 1946 fut celle du renouveau elle marque aussi une volonté de renouer avec la tradition. La grande majorité des industriels bisontins y vont de leur écot. Les horlogers du Haut-Doubs et les Parisiens, voire même des Hauts-Savoyards, n'ont pas oublié leur ancienne École<sup>(1)</sup>. La cérémonie retient l'attention. Le théâtre municipal est requis\*. Outre la majesté du lieu qui permet de donner une certaine solennité à la manifestation, il faut surtout avoir suffisamment d'espace pour accueillir les officiels, les professeurs, les parents d'élèves, les élèves et leurs amis... En cet après-midi de juillet 1946, à 14 h 30, tous sont présents quand le théâtre ouvre ses portes. Une partie artistique ouvre la manifestation. Une pièce de théâtre (ponctuée par des instants musicaux), jouée par des amateurs (dont des élèves), retrace le temps de l'Occupation. Est-ce par souci d'une *catharsis* nécessaire, car si proche des événements que tous ont vécus et qui hantent déjà les souvenirs ou pour rendre hommage à ceux qui ont combattu, aux morts, et à ceux qui sont revenus d'Allemagne ? Toujours est-il, d'après le rapporteur<sup>(2)</sup> de l'événement, cette distribution des prix se déroula dans une particulière bonne humeur :

"le beau temps, les vacances toutes proches avaient fait naître la bonne humeur et c'est dans cette ambiance que la cérémonie commença. Une partie artistique qui précédait la lecture du palmarès, fut fort bien réussie (...). Une pièce moderne « Honneur et Patrie » nous fit revivre les années 1940-1944, elle fut fort bien interprétée. Que tous les jeunes amateurs reçoivent nos félicitations. Toutefois, nous devons une mention spéciale à Mlles Minjot et Roux, du collège moderne de jeunes filles, qui ont bien voulu nous prêter leurs gracieux concours, toutes deux vécurent leur rôle avec un parfait naturel et une grande assurance. Voici le détail du programme et la distribution de la partie artistique :

**1 - Sous l'Aigle Double**, marche (J-F Wagner)  
par l'orchestre de l'ÉNH.

**2 - Honneur et Patrie**. Prologue : Dans un Stalag.  
1<sup>o</sup> acte, en France.

**3 - Sphinx**, valse (F. Popy) par l'orchestre de l'ÉNH.

**4 - Honneur et Patrie**, 2<sup>o</sup> acte : en France

Orchestre de l'ÉNH, sous la direction de M. Gentilhomme

**Honneur et Patrie**. Distribution : *Françoise* : Mlle Minjot ; *Arlette* : Mlle Roux ; *Jacques* : Doniol ; *Père Rémy* : Raguin ; *Père Simoens* : Milloux ; *Jean* : Melior ; *Justin* : Durand ; *Les FFI* : Peneloux, Carisey, Vuarchet ; *l'Inconnu* : Jeanneau".

Les personnalités sont nombreuses. On retrouve les représentants du Préfet, du Maire, du Recteur... On remarque la présence du Président de la Chambre de Commerce, du Directeur de l'Observatoire et des différents chefs d'établissement des Lycées et Collèges qui entourent Louis

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens élèves*, n° 7, 1946, pp. 43-44.

(2) Ibid.

(\*) C'était aussi le cas avant la guerre. Parfois la cérémonie des prix concernait plusieurs établissements à la fois. Lorsque le théâtre n'était pas disponible, la cérémonie se déroulait (dans des conditions difficiles) salle Labbé à l'ÉNH (supra).

Bastian. C'est Henri Droz, le président de l'Association Anciens Élèves qui ouvre le premier rituel : celui des discours. Dans une brève allocution, il salue l'assistance et remercie vivement, au nom de l'Association tous les donateurs, qui : *"par leurs dons généreux, nous permettent de faire une distribution des prix à de très nombreux lauréats"*. Puis, bien sûr, vient la joie d'accueillir les élèves sortants et leur souhaite surtout : « la bienvenue dans l'Association », ensuite il porte un témoignage ému à trois de ses anciens élèves revenus indemnes du STO :

"J'ai le plaisir tout particulier de voir sortir cette année mes anciens élèves André Peltier et Pierre Mouche, ainsi que leur camarade René Liévaux, revenus miraculeusement d'Allemagne. Je les félicite très vivement. À tous les élèves sortants membres aujourd'hui de notre Association, je vous dis : « *Donnez-nous souvent de vos nouvelles* ». Vous serez tenus au courant de notre grande famille par notre bulletin (...). Tous vos anciens reviennent à Besançon et nous disent leur joie de revoir leur École et leurs anciens professeurs (...). Samedi dernier près d'une centaine étaient réunis à Lac-ou-Villers, où ils ont admiré une fois de plus les Bassins et le Saut du Doubs. Cette promenade a été suivie d'un banquet animé dans la plus franche gaîté..."

Il revient ensuite à Louis Bastian de livrer au public le discours toujours attendu qui tient lieu de « dernière leçon » de l'année avant d'appeler les lauréats à recevoir leur prix. Ils sont plus d'une centaine d'élèves à être honorés. Sans nous livrer ici à une longue énumération fastidieuse (et qui n'apporterait pas d'éléments particuliers à notre étude), il nous semble cependant intéressant de donner les grands axes du déroulement du palmarès et nous nous arrêterons sur quelques noms d'élèves qui ont déjà retenu notre attention.

- **Le palmarès** : Il débute par la liste de tous les élèves qui ont réussi leurs examens en commençant par les élèves techniciens admis à l'Institut de Chronométrie, puis c'est la liste des élèves brevetés pour enfin se terminer par les élèves lauréats du CAP. Ainsi les élèves de l'Atelier-École se trouvent être, non seulement honorés à l'instar de tous les autres élèves, mais sont aussi totalement intégrés dans la même communauté scolaire et, peut-être, qu'en voyant les « Techniciens » admis à l'École d'ingénieur une « vocation » peut sourdre chez certains, ne serait-ce qu'en essayant de poursuivre les études en tentant le concours d'entrée des Élèves Brevetés, voire par les cours du soir ?

- **Les prix particuliers**. Un certain nombre de prix spécifiques sont délivrés à des élèves qui ont fait preuve, au cours de l'année, d'une attitude éminente ou qui se trouvent dans une situation particulière et qui méritent hommage et encouragement :

- **Prix de mérite** : décerné à l'élève Robert Sonzogno de 4<sup>e</sup> techniciens ; blessé grièvement au cours des combats de la Résistance ; a demandé à quitter l'hôpital avant cicatrisation de sa blessure afin de poursuivre ses études, n'a jamais cessé de faire preuve d'un grand courage physique et moral, s'est classé parmi les meilleurs de sa section. Admis à l'Institut de Chronométrie. - **Prix spécial** décerné à l'élève Roz 4<sup>e</sup> H. Pendant toute sa scolarité a fait preuve du meilleur esprit en se dévouant à ses camarades et à l'école. - **Prix de la Ville de Besançon** : André Blum<sup>(1)</sup>, de 1<sup>e</sup> techniciens ; Mlle Paulette Viennet de l'Atelier-École. - **Don Monnot\*** : Jacques Vaquier, de 4<sup>e</sup> mécanique. - **Legs Bouvart\*** : Duremberg, de l'Atelier-École. - **Prix Arnaud\*\*** : offert par M. Arnaud horloger à Saint-Germain-en-Laye, décerné à un élève horloger méritant ; Lucien Peneloux, de 4<sup>e</sup> H. - **Prix offert par la Société Chronométrique de France** : à tous les élèves sortants un abonnement gratuit à la Revue Chronométrique de France. - **Prix offert par la Société Lip** : Une montre T 18 à tous les

---

(1) Supra

(\*) Supra.

(\*\*) Élie Arnaud, ancien élève horloger de l'ÉNH de Besançon (1909-1912).

élèves horlogers. - **Prix du GIMM\***. 10 000 francs à répartir sous forme de bourses aux élèves.

- **Les prix du « mérite » scolaire.** Ils se composent toujours, pour chaque section : d'un prix d'excellence\*\*, d'un prix d'Honneur\*\*, d'un 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix, d'accessit(s) voire d'une mention. En cette année 1946, on retrouve comme lauréats une grande partie des témoins que nous avons entendus en entretien ou cité pour la période de l'Occupation :

- **3<sup>ème</sup> année d'Horlogerie** : Pierre Taillard (1<sup>er</sup> prix en Français et en Allemand) ; Marcel Labadens (2<sup>e</sup> prix en Théorie d'Horlogerie, 1<sup>er</sup> accessit à l'Atelier) ; Jean Pierrot (2<sup>e</sup> prix en Technologie et en Législation, 1<sup>er</sup> accessit en Électricité).

- **4<sup>ème</sup> année d'Horlogerie** : Jacques Déliou (prix d'Excellence, 1<sup>er</sup> prix en Français, en Géométrie et en dessin Industriel, 1<sup>er</sup> accessit en Électricité et Théorie d'Horlogerie, 3<sup>e</sup> accessit en Technologie et à l'Atelier, mention en Histoire) ; André Peltier (1<sup>er</sup> prix en Théorie d'Horlogerie, 2<sup>e</sup> accessit en Français, 3<sup>e</sup> accessit en Dessin Industriel, mention en Allemand) ; Pierre Mouche (mention en Allemand).

- **4<sup>ème</sup> année de Mécanique** : Michel Laithier (prix en Électricité et prix en Dessin Industriel, 1<sup>er</sup> prix en Atelier), Michel Pugin (2<sup>e</sup> accessit en Dessin Industriel).

- **1<sup>ère</sup> année de Techniciens** : André Blum (prix d'Excellence, prix en Mathématiques, prix en Physique, 2<sup>e</sup> prix en Atelier, 1<sup>er</sup> accessit en Éducation Physique).

**Atelier-École d'Horlogerie.** Garçons : 1<sup>er</sup> prix Valnet. Filles : 1<sup>er</sup> Prix Mlle Paulette Viennet.

Sur la période étudiée (1945-1958) on relève que le rituel de la cérémonie de remise des prix perdure de belle façon, les donateurs restent nombreux et le cérémonial toujours académique. Seul le cadre change. En effet, le 29 avril 1958, le prestigieux Théâtre\*\*\* de Besançon est victime d'un incendie d'une rare violence, tout est détruit. Le cérémonial de la remise des prix va donc se déplacer dans une autre salle municipale dédiée aux spectacles de toute nature : le Kursaal. La salle est vaste mais peu adaptée à ce genre de festivité. En 1959, la distribution des prix revient dans les murs de l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie...

**f) La volonté d'un directeur à promouvoir son École au sein des ÉNP.** En faisant montre de sa volonté de fondre l'ÉNH de Besançon au sein des ÉNP, Louis Bastian n'oublie pas que désormais les « performances » de son Établissement sont soumises aussi à l'aune du rayonnement de toutes les autres Écoles. Certes une certaine autonomie reste de mise, mais quand est organisée la Coupe des ÉNP, en 1949, véritable Concours général qui met en compétition la quasi-totalité des Établissements (18 ÉNP industrielles<sup>(1)</sup> et deux Collèges Techniques parisiens<sup>(2)</sup>). Au vu des résultats obtenus, dès la première participation<sup>(3)</sup> Louis Bastian ne peut que se réjouir de l'excellente performance de l'ÉNP de Besançon qui se classe dans les premières Écoles tant au plan individuel que sur le plan général.

(1) Sur les 20 ÉNP industrielles, celle de Limoges ne fut pas classée et celle d'Oyonnax ne participa pas au concours. D'après Louis Bastian, in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 19, 1949. Voir annexe 4, doc. 13.

(2) Il s'agit des Collèges Techniques Diderot et Dorian, qui ressortissent des Écoles Techniques de la Ville de Paris, avec, à l'époque, un statut particulier qui les assimilent aux ÉNP (supra).

(3) Nous n'avons trouvé trace nulle part d'une quelconque participation antérieure à 1949 de l'ÉNH à ce genre de concours.

(\*) Groupe des Industries Métallurgiques, Mécaniques et connexes du Doubs.

(\*\*) Les prix d'excellence et d'Honneur ne sont pas toujours attribués.

(\*\*\*) Oeuvre de l'architecte Louis Nicolas Ledoux, auquel on doit notamment la réalisation de la Saline Royale d'Arc-et-Senans (supra).

### Concours Général 1949\*. Coupe des ÉNP :

**Classement des candidats** de l'ÉNP de Besançon ayant pris part, le 21 juin 1949, au concours général des ÉNP, ÉNPH et Collèges techniques Diderot et Dorian

1<sup>er</sup> Chevalier Guy, 45 points, ÉNP de Saint-Ouen.

2<sup>e</sup> Thuel-Chassaigne Hippolyte, 44 points, ÉNP de Thiers

**3<sup>e</sup> Dardelet Yves, 41 points, ÉNPH de Besançon**

12<sup>e</sup> Abram Maurice, 33 points " " "

23<sup>e</sup> Chevassu Michel, 29 points " " "

51<sup>e</sup> Lenoir Michel, 21 points " " "

79<sup>e</sup> Cocando Pierre, 8 points, ÉNP de Nantes

**Classement pour la coupe des Écoles :**

|                                        |                 |                                   |                   |
|----------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-------------------|
| 1 <sup>er</sup> ÉNP Thiers             | 144 pts sur 280 | 12 <sup>e</sup> ÉNP Épinal        | 95 pts sur 280    |
| 2 <sup>e</sup> ÉNP Saint-Étienne       | 129 pts         | 13 <sup>e</sup> ÉNP Voiron        | 85 pts            |
| <b>3<sup>e</sup> ÉNP H Besançon</b>    | <b>124 pts</b>  | <b>14<sup>e</sup> ÉNPH Cluses</b> | <b>84 pts</b>     |
| -- ÉNP de Saint-Ouen                   | 124 pts         | <b>15<sup>e</sup> ÉNP Morez</b>   | <b>76 pts</b>     |
| 5 <sup>e</sup> ÉNP Égletons            | 118 pts         | -- ÉNP Nancy                      | 76 pts            |
| -- ÉNP Vierzon                         | 118 pts         | 17 <sup>e</sup> ÉNP Nantes        | 73 pts            |
| 7 <sup>e</sup> CT Diderot              | 115 pts         | 18 <sup>e</sup> ÉNP Lyon          | 71 pts            |
| 8 <sup>e</sup> ÉNP de Chalon-sur-Saône | 108 pts         | 19 <sup>e</sup> ÉNP Metz          | 70 pts            |
| 9 <sup>e</sup> CT. Dorian              | 107 pts         | 20 <sup>e</sup> ÉNP Creil         | 66 pts            |
| 10 <sup>e</sup> ÉNP Armentières        | 106 pts         | ÉNP Limoges                       | non classée       |
| -- ÉNP Tarbes                          | 106 pts         | ÉNP Oyonnax                       | n'a pas participé |

On relève, au plan individuel, l'excellente troisième place d'Yves Dardelet, élève mécanicien et le bon placement des ses camarades ce qui permet à l'ÉNP de Besançon de monter sur le podium, à la troisième place ex-æquo avec Saint-Ouen. On relève aussi que Cluses, « la rivale », est à la 14<sup>ème</sup> place et que Morez, l'ancien établissement de Louis Bastian, occupe la 15<sup>ème</sup> place.

Nous n'avons pas retrouvé dans les archives consultées d'autres résultats concernant ce la « Coupe des ÉNP ». Est-ce que la « modestie » des résultats obtenus ne mérite plus qu'on s'y attarde ? On ne le sait... Ce qui est certain c'est que le Concours général individuel a continué à se dérouler chaque année et que des élèves de Besançon ont participé aux épreuves. C'est ainsi qu'en 1955, au milieu de la liste des résultats scolaires de fin d'année, on relève que, Pierre Petit, mécanicien, a été : « **Classé 1<sup>er</sup> de toute la France au Concours général des ÉNP<sup>(1)</sup>** » ! Comme on peut l'observer nulle référence au classement de l'Établissement. Peut-être que la « Coupe des ÉNP » n'était plus de mise ? Car si pour un Établissement, un bon classement dans cette « Coupe » le met en exergue, pour celui qui se classe dans les derniers, c'est toute sa renommée qui risque d'être remise en cause\*\*. En ne concourant qu'au seul Concours général « individuel », le risque pour

(1) *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 40, 1957.

(\*) Nous rappelons que le Concours général s'adresse aux meilleurs élèves de première et de terminale des Lycées. Il a fallu attendre 1981 pour que ce Concours s'ouvre aux disciplines technologiques. Le Concours général spécifique aux ÉNP fait montre de la volonté du Ministère de bien mettre en équivalence les niveaux de formation dispensés, à l'époque, dans les ÉNP et les Lycées.

(\*\*) Ce fut, peut-être, la position d'Oyonnax qui « n'a pas participé » à la coupe de 1949...

les Établissements ne peut qu'être bénéfique, car, dans ce cas, seul le succès de « l'élève » fait l'objet d'une « publicité » qui, *de facto*, retombe sur l'École.

### **9-8-7) L'Association des Anciens Élèves : une organisation toujours structurée est efficiente au service des élèves et de l'École...**

Mise sous le boisseau sous l'Occupation, l'Association des Anciens Élèves n'en a pas moins continué à poursuivre une petite activité afin de garder le contact avec tous les Anciens qui se sont retrouvés prisonniers en Allemagne ou pris dans les lacs du STO. Henry L. Blum évoque ce temps<sup>(1)</sup> : "À cette époque (sous l'Occupation), notre Association poursuit son activité à un rythme réduit, et grâce à son Président, Maurice Huguenin, elle trouve refuge à la Générale Or\*, rue Gambetta, à Besançon. Le but essentiel de ces réunions : se retrouver entre amis, et collecter les fonds nécessaires à l'envoi de colis à nos camarades prisonniers<sup>(2)</sup> en Allemagne. Je me souviens très bien de ces réunions, où, groupés autour du Président Huguenin\*\*, avec Raymond Bourgeois, René Bredillot, Louis Mercier, Marcel Mignot, Jean Villerot..., nous bavardions sans pouvoir oublier cependant la drôle d'époque que nous vivions : en effet toute réunion était alors interdite par l'occupant, et nous étions astreints au respect du couvre-feu. Ce n'était plus l'esprit de nos réunions d'antan, mais elles ont assuré la continuité de l'Association (...)"

La Libération de Besançon est à peine achevée que le petit groupe d'anciens de « l'horlo » se reconstitue et se retrouve sous la présidence de Henri Droz dans une brasserie du centre ville\*\*\*. Dès les premières réunions une idée s'impose : celle de créer un « Bulletin de liaison » car, pour son promoteur (Robert Janod)<sup>(3)</sup>, c'est le seul moyen de resserrer les liens entre tous les Anciens élèves en quelque lieu qu'ils puissent se trouver sur le territoire<sup>(4)</sup>. L'idée se concrétise immédiatement et le

---

(1) BLUM (H. L.), « Robert Janod, Dix-huit années au service de l'Association !... », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 56, 1964, pp.2-3.

(2) Les élèves de l'ÉNH requis pour le STO en Allemagne reçurent nombre de colis de l'Association (supra).

(3) Robert Janod, fut un brillant élève mécanicien (promo : 1928-32, DÉB avec médaille d'Argent). En 1942 il quitte la Compagnie des Compteurs pour intégrer l'ÉNH en qualité de PTA en petite mécanique de précision. Pendant 18 années il œuvra au service de l'Association des Anciens Élèves en qualité de Secrétaire Général. Pendant toute cette période il fut le principal rédacteur du Bulletin avec une parution soutenue (quatre parutions annuelles). Il sut créer autour de lui une équipe soudée et efficace. En 1960, il est nommé Inspecteur de l'Enseignement Technique, à Paris. Ibid.

(4) Avant la Seconde guerre mondiale, si l'Association était fort active, les informations qui relaient son travail (procès-verbaux des réunions, activités de l'Association, la vie de l'École...), étaient seulement, et en partie, diffusées par le canal de Louis Trincano via *Le Fabricant Français*. Lors de l'arrêt dudit *Journal*, à la veille de la guerre, c'est *La France Horlogère* qui pris, de temps à autre, le relais (supra). Seuls les Anciens Élèves abonnés à ces journaux restaient informés.

(\*) L'une des principales fabriques de boîtes de montre de Besançon (supra). L'entreprise de fabrication d'aiguilles, dont Maurice Huguenin est le Directeur, jouxte la Générale Or.

(\*\*) Nous rappelons que Maurice Huguenin, qui, outre la direction de son entreprise, exerçait aussi les fonctions d'Inspecteur de l'Enseignement Technique, fut, à la libération de Besançon, (à l'instar de Louis Trincano), accusé de « collaboration ». Traduit devant la Chambre Civique (supra), il fut condamné à 10 années d'indignité nationale. Très affecté par cette condamnation, il ne put poursuivre son action à la tête de l'Association des Anciens Élèves mais il resta très proche de son École dont il fut et resta l'un des plus fervent soutient. Il n'oublia jamais de doter celle-ci en dons pour la distribution des Prix aux élèves. Dans les années 1950, Maurice Huguenin fit de son usine l'un des fleurons des entreprises bisontines et il devint l'une des principales personnalités du monde horloger. Il décède, suite à un accident automobile en 1968. Voir *La France Horlogère* en « Les plus anciennes Maisons de l'horlogerie française », février 1982

(\*\*\*) La brasserie Brelin, square Saint-Amour.

premier Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon est édité dès 1945.

**a) Le Bulletin : buts visés, organisation de la gestion et des contenus<sup>(1)</sup>.** Pour le petit comité des Anciens Élèves bisontins ainsi reconstitué, les statuts de l'Association doivent rester conformes aux buts établis, lors de sa création, en 1911, par Louis Trincano et Maxime Fernier (art. 2) :

"1°- De réunir les efforts de tous les anciens élèves pour leur assurer les avantages qui peuvent faciliter leur carrière ;

2°- De continuer les bonnes relations commencées à l'École et de permettre ainsi aux Sociétaires de s'aider mutuellement ;

3°- De faciliter le placement des élèves dès leur sortie de l'École et de créer un service d'offres et de demandes d'emplois ;

4°- De concourir à la prospérité et au bon renom de l'École ;

5°- l'Association peut aussi, dans la mesure du possible, venir en aide aux Anciens élèves qui n'ont pas démerité et accorder des récompenses aux élèves les plus méritants".

Les buts étant ainsi précisés, pour relancer l'activité de l'Association sur tout le territoire il y a lieu, dans un premier temps, de « retrouver » le maximum d'Anciens élèves qui étaient déjà adhérents avant que la guerre ne rompe le lien « national » qui les attachait à leur École. Les adresses sont encore dans les fichiers, celles des élèves qui ont été scolarisés pendant le conflit sont connues. Le Bulletin devient donc l'organe de liaison indispensable pour tenter de « reconstruire » une Association dynamique et « fraternelle » (Robert Janod). Pour que d'aucuns se sentent à nouveau séduits par l'idée de renouer avec le principe d'une adhésion qui se veut « enthousiaste », il est important que ledit Bulletin soit attractif par ses contenus et qu'il apporte un souffle nouveau dans l'esprit d'une époque vouée à la « reconstruction » du Pays (Robert Janod). Il faut, dans un premier temps, que la fréquence de la parution soit importante, le principe trimestriel est retenu. Il faut aussi que les contenus visent le plus grand nombre car chacun doit pouvoir y trouver le plus grand intérêt. Les articles doivent être divers. Si la « vie » de l'Association, les offres et les demandes d'emplois, « l'État civil », la distribution des prix à l'ÉNH, sont les invariants qui nourrissent le Bulletin, les articles sur : l'état de la Société, les évolutions techniques, la technologie horlogère, la réforme de l'enseignement, la pédagogie, la vie de l'École<sup>(2)</sup>, la culture..., étoffent chaque parution et sont très prisés\*. Mais pour éditer, chaque trimestre, un « opuscule » de 50 pages, les seules cotisations ne suffisent pas, loin s'en faut. Le recours à la « publicité » est plus que jamais nécessaire, toutes les entreprises sollicitées répondent en nombre (leur fidélité ne faillira pas)\*\*. Avec le premier appel à cotisations

---

(1) Pour la présentation des premiers Bulletins, voir annexe 4, doc. 20.

(2) L'exploitation des Bulletins de l'Association des Anciens Élèves, fut pour nous une mine de renseignements. Nous devons, ici, rendre hommage appuyé, à Michel Pugin (supra) qui outre son témoignage, nous a prêté toute sa collection (complète à quelques exemplaires) et qui retrace la vie de l'Association et de l'École pendant plus de cinquante ans...

(\*) À titre d'exemple, dans le n° 5, de janvier-février-mars 1946, le sommaire décline les articles suivants : *Éditorial* (R. Janod) ; *Le balancier circulaire* (H. Maire) ; *Manifestations techniques* : Foires de Lyon, Bâle (F. Salomon – R. Janod) ; *Le remplacement de l'axe de balancier* (A. Dessay) ; *Le problème de l'électricité et des carburants* (CNIE) ; *La page littéraire* : *Un courageux citoyen* (H. Goetschel) ; *Un peu de mathématiques* (P. Berçot) ; *Travail forcé* (M. Vichot) ; *Dessins humoristiques* (Y. Goyat). *La vie de l'Association* ; *les Offres d'emplois* ; *l'État civil* ; *Fiche de demandes d'emplois*.

(\*\*) Comme Lip, qui de 1945 au début des années 1970, a assuré de sa publicité, en pleine page, la quatrième de couverture du Bulletin.

(1945), les réponses abondent, mais la guerre est passée et c'est près d'une centaine de noms manquent à l'appel\*. Si les *Anciens* semblent renouer avec un enthousiasme certain avec leur ancienne École, les premières cohortes d'élèves de cet après-guerre qui ont achevé leurs études, les rejoignent en grand nombre et viennent ainsi combler les manques et étoffer l'*Association*<sup>(1)</sup>. Sur la période étudiée on peut estimer que l'*Association des Anciens Élèves* compte en moyenne quelque 850 fidèles à jour de leur cotisation<sup>(2)</sup>. En 1956, le *Bulletin* est tiré à 1 300 exemplaires<sup>(3)</sup>.

**b) Un Comité exécutif qui sait assurer la continuité.** Le succès de toute association réside principalement dans le choix et la qualité de ses dirigeants. Conformément aux statuts c'est l'Assemblée générale des adhérents qui désigne ses responsables. Quand elle se réunit pour la 2<sup>ème</sup> fois, en février 1947, à l'ÉNH, ils sont quelque 70 participants à se presser salle Labbé, (record battu, d'après Robert Janod). Elle se dote d'un nouveau Comité exécutif de 22 membres et d'un Bureau de 9 membres<sup>(4)</sup> :

| NOM et PRÉNOM      | PROFESSION                    | ADRESSE                                 |
|--------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Horlogers</b>   |                               |                                         |
| AUGSBUGER Maurice  | Horloger                      | 4, rue Eugène-Savoie, Besançon          |
| BLUM Henri         | Directeur Technique LIP       | Villa Calame, rue Paul-Bert Besançon    |
| DROZ Henri         | Professeur CFP**              | 8, avenue Chastres, Montjoux, Besançon  |
| GOETSCHER Henri    | Fabricant horloger            | 9, rue Morand, Besançon                 |
| LÉCULLIER Henri    | Horloger rhabilleur           | 10, rue des Frères-Mercier, Besançon    |
| POUTIGNAT Henri    | Horloger                      | 15, quai Veil-Picard, Besançon          |
| QUETE Pierre       | Industriel                    | 8, rue Arrachart, Besançon              |
| WOLFARTH Alfred    | Horloger                      | 7, rue Henri-Baigue, Besançon           |
| <b>Mécaniciens</b> |                               |                                         |
| BELOT Gilbert      | Ingénieur                     | 20, chemin Fontaine-Écu, Besançon       |
| BOUCHET Robert     | Agent de maîtrise             | 14, rue Larinet, Besançon               |
| BREDILLOT René     | Industriel                    | 4, rue Lulier, Besançon                 |
| CLOUTOT Raymond    | Professeur ÉNH                | 6, avenue Chastres, Montjoux, Besançon  |
| DEMONET Guy        | Agent de Maîtrise             | 19, avenue Villarceau, Besançon         |
| ESTAVOYER Maurice  | Agent de Maîtrise             | 52, avenue Georges-Clemenceau, Besançon |
| GAVIGNET Eugène    | Professeur ÉNH                | 4, avenue Georges-Clemenceau, Besançon  |
| JANOD Robert       | Professeur ÉNH                | 37, rue du Funiculaire, Besançon        |
| MERCIER Louis      | Industriel                    | 5, rue des Chaprais, Besançon           |
| MIGNOT Marcel      | Professeur CT***              | 79, Grande-Rue, Besançon                |
| MILLE René         | Ingénieur                     | 47, rue des Cras, Besançon              |
| TISON Jacques      | Ingénieur                     | 16, avenue Carnot (Cétéhor) Besançon    |
| <b>Bijoutiers</b>  |                               |                                         |
| COMTOIS Yves       | Bijoutier                     | 2, place Jouffroy, Besançon             |
| MELET Henri        | Fabricant de boîtes de montre | 17, rue Gabriel-Plançon, Besançon       |

Bureau. Président : M. DROZ, Vice-Président : MM. BREDILLOT, BLUM, MERCIER, Secrétaire Général : M. JANOD, Secrétaires adjoints : MM. QUETE et BELOT, Trésorier : M. CLOUTOT, Trésorier adjoint : M. GAVIGNET.

(1) Il faut dire que leur « choix » est parfaitement bien « guidé » par le Comité exécutif de l'*Association* qui préside chaque année la cérémonie de la distribution des prix. Parfois c'est la totalité des élèves sortants qui adhèrent (comme en 1946 où ils sont 33 élèves à intégrer l'*Association*). In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 7, 3<sup>e</sup> trimestre 1946.

(2) En 1954, l'*Association* connaît un étiage, ils ne sont que 706 cotisants. In *Bulletin* n° 34, 3<sup>e</sup> trimestre 1954.

(3) In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 39, juillet 1956.

(4) In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 9, 1947. Voir Annexe 4, doc. 10.

(\*) On relève 809 noms (cotisants) sur l'annuaire des Anciens élèves de 1946.

(\*\*) Centre de Formation Professionnelle.

(\*\*\*) Collège technique

Quand on examine la composition du Comité, il semble qu'un dosage subtil a été respecté. Si on retrouve bien les trois spécialités d'origine : Horlogers, Mécaniciens et Bijoutiers, on relève que les professions exercées recouvrent un éventail large et équilibré. Ils sont cinq « industriels » et autres « fabricants » qui côtoient des « personnels d'encadrement » (un directeur technique, trois ingénieurs et trois agents de maîtrise), des artisans horlogers et bijoutier (quatre horlogers et un bijoutier)\* et des « professeurs techniques » (ils sont cinq)... Ainsi chaque adhérent à l'Association a au moins un représentant du « métier » qu'il exerce, au Comité. On peut aussi s'étonner de l'absence de toute référence aux « ouvriers ». Deux réponses à cela. Être au Comité exécutif suppose une certaine disponibilité : une vingtaine de réunions par an, avec des responsabilités à assumer entre-temps, et le travail en usine ne permet pas toujours de dégager des espaces de liberté. En second lieu, il faut avoir déjà acquis une certaine ancienneté professionnelle avant que de postuler devant ses pairs une place au Comité. D'ailleurs la présence de trois Agents de maîtrise fait montre que « l'expérience ouvrière » est bien présente et qu'elle marque aussi « l'évolution » normale de la carrière ouvrière de tout Élève Breveté... Comme toute organisation régie par la loi de 1901 (supra), le renouvellement du Comité exécutif de l'Association est soumis périodiquement au vote des adhérents. Si chaque vote amène toujours quelques changements, qui sont le signe d'une bonne vitalité, on observe cependant une certaine permanence pour le plus grand nombre, notamment dans le cadre du Bureau. Ainsi pour l'année 1954, on relève la composition la suivante<sup>(1)</sup> :

|     |                   |                            |                                  |                    |
|-----|-------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------|
| H** | BLUM Henri        | 2, rue Paul Bert           | Directeur des Éts Yema           | Président          |
| M** | BREDILLOT René    | 4, rue Lulier              | Directeur Éts Sifop              | Vice-président     |
| M   | CLOUTOT Raymond   | 6, av. Cdt Marceau         | Professeur ÉNPH                  | Trésorier          |
| M   | DEMONET Guy       | 6, av. G. Clemenceau       | Chef de service Ets Sifop        |                    |
| M   | ESTAVOYER Maurice | 52, av. G. Clemenceau      | Chef de service Cie Compteurs    |                    |
| M   | GAVIGNET Eugène   | 13, rue Pochet             | Professeur ÉNPH                  |                    |
| H   | GOETSCHER Henri   | 9, rue Morand              | Directeur Éts Goetschel          |                    |
| M   | GODAT Jean        | 14, rue Delavelle          | Chef de service Sté Jaz          |                    |
| M   | JANOD Robert      | 37, rue du Funiculaire     | Professeur ÉNPH                  | Secrétaire Général |
| H   | LECOURIEUX Pierre | 25, rue des Docks          | Chef de service Sté Lip          |                    |
| H   | LÉCULLIER Henri   | 10, rue des Frères-Mercier | Artisan horloger                 | Vice-Président     |
| M   | LENOTRE Jean      | 18, rue Ste-Claire Deville | Technicien Sté Lip               |                    |
| M   | MERCIER Louis     | 5, rue des Chaprais        | Directeur Éts Mercier            | Vice-Président     |
| M   | MIGNOT Marcel     | 79, Grande-rue             | Professeur CT                    |                    |
| M   | NICOD Jean        | 13, rue Nicolas-Bruand     | Professeur ÉNPH                  |                    |
| M   | PELLATON Lucien   | 29, rue du Chasnot         | Ingénieur Sté Zénith             |                    |
| H   | PETITEAU Jean     | 36 bis, av. G. Clemenceau  | Assist. Institut de Chronométrie |                    |
| H   | POUTIGNAT Henri   | 15, quai Veil-Picard       | Artisan horloger                 |                    |
| H   | QUETÉ Pierre      | 8, rue Capitaine-Arrachart | Chef de Service Sté Zénith       |                    |
| M   | ROUCH Daniel      | 15, rue de Vittel          | Industriel                       |                    |
| H   | SOUCHAUD André    | 19, av. Denfert-Rochereau  | Artisan horloger                 |                    |
| M   | TAVERDET René     | 27, rue du Bougney         | Chef de service Cie Compteurs    |                    |

Sur les 22 membres, qui ont été élus, ils sont encore 13 membres à avoir vu leur mandat renouvelé depuis 1947. Si le nombre des horlogers reste constant (huit), les bijoutiers sont absents<sup>(2)</sup>. On relève

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 35, 1954. Voir annexe 4, doc. 10.

(2) Les bijoutiers ne sont plus représentés depuis 1948. Il faut dire qu'ils représentent une toute petite minorité. Voir annexe 4, doc. 10 2/3.

(\*) Par « horloger » et « bijoutier » il faut lire : « artisan horloger ou artisan bijoutier ».

(\*\*) H : horloger ; M : mécanicien.



désormais 14 mécaniciens. On retrouve cinq industriels, huit personnels d'encadrement, trois artisans et six professeurs techniques. Pour le Bureau, si le nombre a été réduit à six membres, ils sont cinq à avoir été renouvelé par le Comité exécutif<sup>(1)</sup>. Si le travail du Comité exécutif est important, son rôle est surtout dédié à entériner les décisions car l'essentiel de la tâche revient au Bureau. Le choix du président est fondamental pour le rayonnement de l'Association. Sa personnalité, sa connaissance du monde économique et « technique » sont essentiels c'est pourquoi cette fonction ne saurait échapper à un industriel<sup>(2)</sup> ou à un responsable d'atelier horlogerie<sup>(3)</sup>. Mais l'essentiel du travail repose surtout sur les épaules du Secrétaire Général qui doit assurer l'édition du *Bulletin*, le secrétariat et conserver le lien entre tous les Anciens élèves. Quant au trésorier, sa lourde tâche se suffit à elle-même : faire rentrer les cotisations et assurer les frais fonctionnement de l'Association n'est pas toujours une mission aisée. Il reste aussi le souci de bien gérer le Service du placement des élèves. On observe que se sont des « enseignants » qui assurent ces responsabilités. La fonction de Secrétaire général ne peut qu'être dévolue qu'à un membre du personnel enseignant de l'École. Sa connaissance du système éducatif est essentielle. La maîtrise des programmes, leur approche méthodologique, les aspects pédagogiques qui leur sont liés, les évolutions, les besoins exprimés, le « contact » avec les élèves en cours de scolarité..., lui sont évidemment nécessaires pour « nourrir » le *Bulletin*. Il faut aussi rappeler, que le siège social de l'Association est installé à l'École (supra), et cette proximité est primordiale pour assurer son bon fonctionnement et les adhésions des sortants. Pour que toutes ces missions puissent être réalisées avec diligence et efficacité il faut aussi qu'elles s'inscrivent dans la continuité. Si la « mobilité » est grande pour ceux de l'industrie (à cette époque c'est une règle), il n'en est pas de même pour les enseignants du technique car la particularité de leur spécialité (micromécanique et horlogerie) restreint considérablement les possibilités de mutation<sup>(3)</sup> ce qui est un « gage » d'une stabilité certaine<sup>(4)</sup>...

**c) Une Association d'Anciens Élèves qui multiplie ses « sections ».** Avec son recrutement « national », les études achevées, la grande majorité des élèves retournent dans leur région d'origine.

---

(1) Blum Henri, Bredillot René, Cloutot Raymond, Janod Robert, Mercier Louis.

(2) Comme Maurice Huguenin (avant et pendant la guerre) ou Henri Blum qui a fondé sa propre entreprise (Yema).

(3) Henri Lécullier, après avoir été vice-président pendant 8 années, il succède à Henri Blum, en 1957. C'est encore un « horloger ». Il est à la tête d'une "Maison de réparations" (horlogères). In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 43, 1957.

(4) Seule l'École de Cluses, par son homologation des principales formations peut avoir un attrait certain. Morez et Lyon restent des possibilités par défaut. Quant à Paris son statut particulier (l'École Diderot dépend de la Ville), présente peu d'intérêt pour un « fonctionnaire ».

(5) Robert Janod a assuré la charge de Secrétaire général pendant plus de 18 années et Raymond Cloutot, celle de trésorier pendant plus d'une vingtaine d'années. Quant à Henri Blum, membre du Comité exécutif de longue date il présidera l'Association pendant plus de 8 années, il cédera la place, en 1957, à Henri Lécullier.

D'autres, à la recherche d'un premier travail, ou qui s'inscrivent dans une évolution de carrière toute naturelle, n'hésitent pas à s'installer dans de grands centres industriels ou des régions pourvoyeurs d'emplois. On les retrouve vers la frontière suisse (le Haut-Doubs), la Région parisienne, le Sud-Est (Côte-d'Azur) la Vallée du Rhône (Lyon, Valence), le Bordelais<sup>(1)</sup>... C'est ainsi que se créent\* différentes « sections », avec leur « comité, bureau et statuts ». Elles sont parties intégrantes de l'Association des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon dont le siège reste à Besançon. Seules les grosses sections (Paris, Côte d'Azur et la Montagne) rendent compte de leurs actions et les comptes-rendus des réunions sont diffusés, à l'usage de tous, dans le *Bulletin*.

- **La Section de Paris.** Si la section bisontine est de fort loin la plus importante, la section parisienne revendique 48 cotisations en 1945<sup>(2)</sup>. Très active, elle se réunit une fois par mois à la Maison des ÉNP\*\* et n'hésite pas à formuler des propositions comme la suppression de la formation horlogère de type DÉB. au profit des seuls CAP (supra). En 1958, la moyenne des présences oscille entre 15 à 20 participants et au dire du rapporteur : « chaque réunion est placée dans un esprit de franche camaraderie<sup>(3)</sup> »...

- **La Section Côte-d'Azur.** Cette section offre une originalité car elle regroupe des anciens élèves de Cluses et de Besançon. Elle revendique fortement cette « mixité » et œuvre activement pour la fusion des Associations des Anciens Élèves des Écoles Nationales d'Horlogerie de Besançon et Cluses (infra). Avant d'aborder la vaste question de cette hypothétique fusion, qui fut déjà abordée avant la guerre, examinons les racines de cette « mixité » revendiquée. Cette section trouve son origine au cœur de la Société ATOMS<sup>(4)</sup>, à Nice, en 1949. De par sa spécificité (optique et mécanique de précision qui touche à l'horlogerie), cette entreprise a embauché nombre d'élèves issus des Écoles Nationales d'Horlogerie de Besançon et Cluses. D'après les chiffres avancés, on peut estimer qu'ils sont une dizaine d'anciens élèves à œuvrer au sein d'ATOMS, avec une particularité (volonté des dirigeants ?) d'une certaine parité dans les origines du recrutement entre Bisontins et Clusiens. C'est donc sur l'initiative de ces anciens élèves appartenant à ladite Société qu'une invitation à une

---

(1) Pour l'implantation des Anciens Élèves (en 1949), voir annexe 4, doc. 12.

(2) In *Bulletin* n° 5, 1946.

(3) D'après M. Jeannot, secrétaire de la section de Paris, in *Bulletin* n° 44, 1958, p. 23.

(4) Association de Techniciens en Optique et Mécanique Scientifique (ATOMS). Cette entreprise de haute technologie est spécialisée dans la fabrication d'appareils photographiques de type reflex novateurs (notamment la série Aigle Reflex) et très prisés par leurs utilisateurs. Elle se spécialise ensuite dans la fabrication des « obturateurs » de précision pour nombre d'appareils photographiques ou autres systèmes. Dans la publicité qu'elle « loue » en pleine page, dans les *Bulletins des Anciens Élèves* on relève le slogan suivant : « La précision de l'Horlogerie au service de la Photographie ». In *Bulletin officiel de l'Association*, n°45, 1958.

(\*) La section parisienne a été créée avant-guerre.

(\*\*) Depuis son intégration au sein des ÉNP, l'École de Besançon adhère à l'Association des ÉNP. À ce titre, la Maison des ÉNP sise à Paris (dans le 16<sup>e</sup>), met gracieusement à la disposition de la Section parisienne de l'ÉNP de Besançon une grande salle de réunion.

réunion préparatoire est lancée à tous les anciens élèves des deux Écoles. Le succès est au rendez-vous. Ils sont 26 anciens élèves à répondre à l'appel, dans une égalité parfaite : 13 Bisontins et 13 Clusiens. À l'unanimité des présents, une section des « Anciens Élèves des ÉNH de Cluses et Besançon » est créée à Nice et prend le nom de « Section Côte-d'Azur<sup>(1)</sup> ». Pour bien montrer sa « mixité », deux bureaux sont constitués afin d'assurer la liaison avec les deux *Associations* de Besançon et Cluses<sup>(2)</sup>, mais avec l'exigence que les réunions aient toujours lieu en commun, sous l'égide d'un « Comité » animé par un président « adif ». Le champ d'application de la section Côte d'Azur entend se restreindre aux seules Alpes-Maritimes et à la Principauté de Monaco, afin de ne pas « gêner la section méditerranéenne (Marseille) ». Avec le temps, cette restriction territoriale devient plus fluide car les modes de transport s'améliorent et il n'est pas rare de voir quelques adhérents des sections du Var\* et de Marseille\* participer aux sorties annuelles et autres banquets organisés par les « Niçois », manifestations qui regroupent toujours nombre de personnes<sup>(3)</sup> et qui attestent de la bonne vitalité de la section Côte d'Azur... Outre l'excellent esprit qui unit au sein de la même section, Bisontins et Clusiens, les « Azuréens » furent sans conteste ceux qui militèrent le plus ardemment à la création d'une « fédération » des deux *Associations d'Anciens Élèves* (infra). Et c'est un Clusien, César Giberge qui ne cessa de promouvoir cette idée. On lui doit nombre de poésies où alexandrins et acrostiches vantent l'intérêt de cette « fusion » où qui regrettent une opposition toujours latente de certains des protagonistes<sup>(4)</sup>.

- **La Section « La Montagne »**. Créée par Pierre Berçot<sup>(5)</sup>, en 1946, elle est, après la section de Besançon, la plus importante et la plus dynamique. Soucieux d'un partage des tâches équitable,

---

(1) D'après les « Réunions des 1<sup>er</sup> avril et 6 mai 1949 de la Section Côte d'Azur », in *Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 17, pp. 43-44.

(2) Le Bureau pour Besançon a pour secrétaire : Georges Bugeaud (TM, 32-36), et pour trésorier : Roger Maillot (H, 20-23). Celui de Cluses est constitué de : M. Petit (33-36), secrétaire et de M. Simonin (32-35), trésorier. Quant au « Comité » il est présidé par M. Giberge (Cluses 1895-1898) secrétaire général de la Chambre Syndicale des Horlogers-Bijoutiers des Alpes-Maritimes ; de MM. : Bugeaud, Petit, Maillot et Simonin. Responsables locaux pour Monaco : M. Bertrand ; Cannes : M. Siegl ; Antibes : M. Tassanary ; Nice : MM. Moreau\*\* et Blanc.

(3) En juin 1957, la sortie annuelle regroupait quelque 70 personnes. In *Bulletin* n° 43, 1957.

(4) Voir annexe 4, doc. 16.

(5) Suite à l'Assemblée générale du 23 février 1946, Pierre Berçot (TM 37-41), reçoit la charge de créer cette nouvelle section à Villers-le-Lac. Cet ingénieur sorti de l'Institut de Chronométrie en 1943, à la personnalité affirmée, intègre les Établissements Parrenin à Villers-le-Lac, dont il prendra rapidement la direction technique. Dans cette section on retrouve notamment : Jacques Tison, Georges Jublier et Michel Pugin (supra).

(\*) Ces sections regroupent quelques élèves (une dizaine). Nous n'avons pas de compte-rendu de leurs réunions amicales.

(\*\*) Clusien, rédacteur de nombre d'articles dans *La France Horlogère* sous la signature de « Paul Cluny », il est le fils de François Moreau, horloger qui fut le premier centenaire, en 1958, de l'*Association Amicale des Anciens Élèves de l'École d'horlogerie de Besançon*. Né en 1858, François Moreau entre à L'École Municipale de Besançon en 1875. Brillant élève (prix d'excellence en pratique), il fut horloger détaillant de 1888 à 1920. Lors de son centenaire, en 1958, il était retiré chez son fils, à Nice. D'après le *Bulletin* n° 45, 1958.

Pierre Berçot assure, dans un premier temps, pour Villers-le-Lac, la charge de secrétaire de la section. Des responsables locaux sont désignés pour l'aider dans sa tâche : André Mercier pour Morteau, Eugène André pour Pontarlier, Raymond Courvoisier pour Le Russey et Hubert Frésard\* pour Charquemont. Dans sa proximité de Besançon « La Montagne » se voit confier nombre de missions et notamment la tenue de certaines assemblées générales de tous les *Anciens Élèves*. Cette section, jeune, qualifiée parfois « d'enfant terrible » mais dont tous reconnaissent la valeur de la réflexion, le travail accompli et surtout son art de créer, lors des manifestations, une « ambiance sympathique », est toujours citée en exemple par Besançon<sup>(1)</sup>.

**d) La dualité Besançon-Cluses ou l'impossibilité de « fédérer » les deux Associations d'Anciens Élèves.** L'efficacité d'une *Association d'Anciens Élèves* (et de l'École qu'elle est censée représenter), se trouve dans les nombreux relais dont elle peut disposer par tout le territoire. Pour les ÉNH de Besançon et de Cluses, leur caractère national et leurs spécificités (horlogerie et micromécanique) sont considérés comme des symboles de la précision et du progrès, atouts précieux en ces temps de reconstruction du pays et d'évolutions des techniques pour trouver un emploi. Avoir deux *Associations d'Anciens Élèves* homologues, avec deux *Bulletins* qui ont recouru à un démarchage auprès des « mêmes » entreprises, pour obtenir leur « publicité », centraliser dans chaque revue les « mêmes » offres d'emplois et rédiger des articles, chacun de son côté, alors qu'ils peuvent intéresser le plus grand nombre..., semblent être, pour un certain nombre d'anciens élèves des deux établissements une démarche « anachronique » qui ne peut que renforcer une certaine « rivalité » d'École qui n'a pas lieu d'être. En effet, dans un certain nombre d'entreprises\*\*, Bisontins et Clusiens cohabitent\*\*\*, ils partagent les mêmes expériences et pourtant chacun se réfère, via un *Bulletin* spécifique, à l'histoire de sa propre École, alors pourquoi, afin d'être plus efficace, ne pas tenter d'unir les efforts des deux *Associations*, en rédigeant, dans un premier temps, un *Bulletin* commun et peut-être, par la suite « fédérer » lesdites Associations<sup>(2)</sup> ?

**- Une proposition qui émane de Cluses mais qui fait long feu.** L'idée de « fédérer » deux *Associations d'Anciens Élèves* sous n'est pas nouvelle. En son temps, Louis Trincano avait déjà tenté

---

(1) « Groupe La Montagne, réunion du 24 novembre 1953 », in *Bulletin* n° 31, 4<sup>e</sup> trimestre 1953.

(2) Pour faire nombre. *L'Association des Anciens Élèves de Cluses* est un peu plus importante que celle de Besançon.

(\*) André Mercier (H. 32-34), Pdt. de la section ; Eugène André (H. 36-39) ; Raymond Courvoisier (H. 42-46) ; Hubert Frésard (M. 40-43).

(\*\*) Pour les artisans et les horlogers-bijoutiers tenant boutique, la problématique est différente. L'attachement à « son » École est particulièrement fort, car il touche au principe d'appartenance pour ne pas dire « fusionnel » à son École (surtout à certains « maîtres »). Cette situation est plus particulièrement vraie pour Cluses (d'après les entretiens menés lors de la rénovation de la filière horlogère et bijoutière, période 1989-2000, dont nous avons la charge). Mais si les artisans et commerçants horlogers-bijoutiers restent très attachés à leur École via le *Bulletin*, ils trouvent cependant un lien transversal (valable pour tous) dans les *Journaux professionnels* (comme *La France Horlogère*) qui traitent de tous les éléments qui ont trait à leur métier et à son évolution.

(\*\*\*) Comme la Société ATOMS à Nice (supra), mais aussi chez Lip, Yema, Zénith..., à Besançon, ou Jeager à Paris...

une initiative auprès des Clusiens mais elle avait abouti à une fin de non recevoir, polie, mais ferme<sup>(1)</sup>. Curieusement, ce projet resurgit en 1947 et c'est Cluses qui est à la manœuvre<sup>(2)</sup>. La proposition émane du directeur de l'ÉNH de Cluses (M. Braille) et c'est Henri Droz, qui au nom de Besançon, répond favorablement à l'idée<sup>(3)</sup>. Dès lors des commissions se mettent en place dans chaque établissement afin d'affiner les éléments du projet. Si les débuts de la réflexion semblent prometteurs, il semble cependant que l'intégration des deux écoles au sein des ÉNP, en 1948, vient perturber le début d'harmonie qui semblait transparaître. Si l'Association de Besançon adhère en « bloc » à l'Association des Anciens Élèves des ÉNP<sup>(4)</sup>, il semble que Cluses, avec sa nouvelle qualification d'ÉNP, ne voit plus l'intérêt à se « fédérer » à Besançon<sup>(5)</sup>. Alors que Robert Janod loue la cordialité des entretiens avec les représentants de l'Association des ÉNP, il laisse transparaître une certaine lassitude devant l'attitude très timorée de Cluses<sup>(6)</sup> :

"Pour ce qui est de Cluses, je dois avouer que les progrès dans nos relations sont très lents. Nous ne désespérons pas cependant de voir un jour nos camarades moins repliés sur eux-mêmes et plus disposés à bâtir les fondations d'un pont nécessaire à une collaboration féconde. Dans les circonstances présentes, nous devons attendre que Cluses trouve le moyen d'améliorer nos rapports. Nous avons trop d'estime sur le plan personnel pour qu'il soit impossible de transporter ces bons sentiments sur le plan collectif".

**- La mise en place d'une « coordination » et « d'échanges » censés resserrer les liens.** Ainsi, loin de couper les ponts, Robert Janod, veut s'appuyer sur les rapports personnels qui existent entre Bisontins et Clusiens pour tenter d'asseoir, dans un premier temps, certains actes de collaborations avant que de penser à « fédérer » les deux Associations. Après maints contacts personnels les Savoyards engagent l'initiative. En avril 1950, à l'instigation du président de l'Amicale de Cluses, une réunion des représentants\* des deux établissements a lieu à Neuville-sur-Ain<sup>(7)</sup>. Au cours de cette prise de contact, après avoir fait « table rase des erreurs et des malentendus », il est réaffirmé de

---

(1) Supra.

(2) En 1947, Cluses se prépare à célébrer le centenaire de son École d'Horlogerie en 1948.

(3) « La vie de l'Association, assemblée générale du 6 mars 1948 », in *Bulletin*, n° 13, 1<sup>er</sup> trimestre 1948, p. 31. La Section de Besançon est, « à l'unanimité », favorable au projet.

(4) Cette association regroupe près de 30 000 adhérents. En adhérant à l'Association des ÉNP, Besançon conserve cependant une totale autonomie et son Bulletin. Les anciens élèves de l'ÉNH continue à verser une cotisation unique à Besançon et c'est le trésorier de Besançon qui fait tous les versements à Paris. JANOD (R), « Nos rapports avec les autres Associations », in *Bulletin* n° 18, août 1949, p. 7.

(5) Il semble que Cluses n'ait pas voulu suivre la démarche de Besançon de peur de perdre son « indépendance » (sentiment qui touche au caractère « obsidional » des anciens élèves qui résident à Cluses et qui a trait à l'histoire de l'École et à la situation géographique de la ville, supra) si l'on en juge les propos tenus par Robert Janod en août 1949. Ibid.

(6) Ibid.

(7) BLUM (H), MIMÉUR (R), Compte-rendu conjoint de la « Réunion des dirigeants des AAA Élèves de Besançon et de Cluses », in *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNP de Besançon*, n° 21, 1950, p. 43.

(\*) Étaient présents, pour Besançon : Henri Blum (Pdt) et Robert Janod (Secrétaire). Pour Cluses : Robert Mimeur (Pdt) ; Maurice Poncet (V. Pdt) ; Jean Berthou, rédacteur du Bulletin de Cluses ; Alexis Goyatton correspondant pour l'Ain, de l'Association de Cluses, chargé de l'organisation de la réunion.

l'intérêt commun à établir une « collaboration étroite » entre les deux « Associations sœurs ». Dès lors, il est décidé de la création d'un « Comité de Coordination », composé de dix membres des Bureaux respectifs (cinq de Besançon, cinq de Cluses), présidé à tour de rôle par les deux présidents. Le but de ce Comité est d'être une force de propositions pour renforcer les liens et les moyens entre les deux Amicales. Pour montrer la bonne volonté de chacun, il est décidé (sous réserve de la ratification par les assemblées générales respectives) de mettre déjà en synergie « les deux services de placements ». Les offres et les demandes d'emploi parvenues dans chaque Association seront mises en commun et paraîtront simultanément dans chaque *Bulletin*, avec la mention d'origine. Les relations à « la base » entre anciens élèves de chaque École seront, à l'instar de la section niçoise, encouragées. Enfin les deux rédacteurs des *Bulletins*, par des contacts « directs et cordiaux » « échangeront les informations et même les articles techniques » qui sont susceptibles d'intéresser les membres des deux *Amicales*... Il semble aussi que c'est au cours de cette réunion qu'est mise sur pieds une rencontre sportive\* (athlétisme, hand-ball...) annuelle entre les élèves des deux Écoles avec remise d'une coupe. Ainsi, pour les protagonistes c'est aussi par le sport, dans le cadre d'une saine émulation, que les élèves des deux établissements sont appelés à se mieux connaître afin aussi de tenter nouer des liens d'amitié pour pourront servir pour l'avenir des deux *Associations*...

**- Quelques actions communes du Comité de Liaison...** Comme suite à la création du Comité de coordination (devenu de Liaison), un certain nombre de réunions sont tenues périodiquement entre les deux *Associations* (auxquelles, parfois, se joignent Lyon et Paris\*\*). Le but n'est plus de discuter sur un projet de Fédération (qui s'éloigne chaque jour davantage, même s'il reste présent dans l'esprit des Bisontins), mais de coordonner nombre d'actions, notamment auprès de la Direction de l'Enseignement Technique afin de tenter de sauvegarder certaines spécificités propres aux deux Écoles. Ainsi l'ordre du jour de la réunion du Comité de liaison des Anciens élèves de Besançon, Cluses et Lyon, en ce jour du 16 mai 1954<sup>(1)</sup>, sous la présidence de Henri Blum, porte sur les éléments suivants :

**Ordre du jour.** Programme des ÉNP. Limite d'âge d'entrée dans les ÉNP. Rapport avec les ÉNP. Affectations militaires. Coupe sportive. Placement. Questions diverses...

**Programme des ÉNP.** M. Blum rappelle le résultat satisfaisant obtenu par notre action commune auprès de la Direction de l'Enseignement technique en ce qui concerne les concours d'entrée dans les ÉNPH pour les scolarités de 4 et 5 ans (supra) (...). Malgré le vœu

---

(1) « Procès verbal du Comité de liaison des Associations d'Anciens Élèves des ÉNPH de Besançon, Cluses et Lyon, 16 mai 1954, Gévrioux (Ain) » in *Bulletin des Anciens Élèves de l'ÉNPH de Besançon*, n° 33, 2<sup>e</sup> trimestre 1954, pp. 43-44.

(\*) La pratique du sport a toujours été l'un des fers de lance de l'ÉNH de Besançon et les résultats obtenus sont élogieux (supra-infra).

(\*\*) L'ÉNP de la Martinière, à Lyon et l'École Diderot à Paris (qui possèdent des sections d'horlogerie, supra).

émis l'année dernière au sujet du maintien de l'horaire d'atelier dans les ÉNPH<sup>(1)</sup>, afin de ne pas diminuer les compétences techniques des élèves sortants, la Direction de l'Enseignement Technique a réduit de 28 h à 24 h pour l'horlogerie et de 26 à 22 heures pour la (micro)mécanique, la durée hebdomadaire des travaux pratiques. Le Comité de Liaison ne pouvant admettre une telle décision et se trouvant devant le fait accompli (...) demande respectueusement à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Technique que (la Fédération Nationale des Horlogers-Bijoutiers détaillants de France et d'Outre-Mer, le Centre Technique de l'Industrie Horlogère, le Comité d'entente des Associations d'Anciens Élèves des ÉNPH de Besançon, Cluses et Lyon) soient consultés avant que devienne effective cette modification...

**Limite d'âge d'entrée dans les ÉNPH.** (...) Les Associations Amicales des AÉ des ÉNPH proposent, à l'unanimité, qu'elles soient sollicitées (par le Ministère) chaque fois qu'il y aura un changement pour les admissions...

**Rapport avec les ÉNPH.** (...) Pas de résultat appréciable à ce jour. Nos relations n'existent que par la voix de leur bulletin. Toutefois un siège a été réservé à un de nos camarades (section de Paris) au CA des AÉ des ÉNPH (...).

**Affectations militaires.** Dans chacune des ÉNPH, les élèves sont sollicités pour suivre les cours de préparation militaire qui ont une durée de deux ans. Environ 85% répondent à cet appel. Des officiers spécialisés viennent pendant l'année scolaire donner des cours, faire subir des épreuves, fixer un classement. Chaque élève est classé suivant ses aptitudes dans la spécialité qu'il a choisie et peut obtenir, suivant son nombre de points, le brevet de préparation militaire élémentaire. Les premiers classés peuvent encore pendant deux ans suivre des cours et obtenir, suivant leur nombre de points le brevet de préparation militaire supérieure qui leur permettra, sitôt appelés sous les drapeaux, de choisir leur arme et d'être affectés par la suite comme aspirant de réserve. Actuellement les élèves se dirigent, à leur sortie de l'École, dans l'Aviation (service des ateliers) mais des spécialistes sont demandés dans l'électro-mécanique, l'arme du matériel, les appareils optiques et télécommandés. Il est regrettable de constater que la Marine ne demandent plus de spécialistes à nos Écoles. Mimeur (Pdt de Cluses) est chargé de faire une enquête à ce sujet pour obtenir de nouveaux débouchés.

**Coupe sportive.** La coupe sportive Inter-Écoles de Besançon et Cluses aura lieu les 22 et 23 juin 1954, à Cluses. Il est recommandé de faire une propagande auprès des AE afin qu'ils viennent nombreux encourager par leur présence, ces journées amicales.

**Placement.** Le Comité de Liaison félicite Cavalan (Cluses) et Petiteau (Besançon) de leur collaboration dans le placement (...).

**Questions diverses.** (...) Il sera demandé la nomination d'un membre du Comité de Liaison, Ancien Élève des ÉNPH au sein du Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique. (Demande) de reconnaissance d'un salaire minimum d'embauche pour les Élèves des ÉNPH, diplômés supérieurs aux postulants possédant le CAP (...). Stagiaires : M. Petiteau est chargé de se documenter auprès des services sociaux, afin que les employeurs qui désireraient prendre en stage, pendant les vacances, des élèves poursuivant normalement leurs études dans les ÉNPH soient exonérées de toutes taxes...

**- La « Coupe sportive » : un temps partagé par des élèves pour mieux préparer la future « Fédération » ?** Dès le début des années 1950, le principe de la rencontre sportive annuelle entre Besançon et Cluses est mis en place. Chaque École reçoit en alternance et l'on peut dire, sur la durée, que les deux établissements ont tout fait pour que ce challenge, avec remise d'une coupe, soit toujours couronné de succès. Certes les *Anciens Élèves* ne sont pas toujours fidèles en nombre aux différents rendez-vous pour encourager les élèves de leur École (et surtout pour nouer des liens) mais d'aucuns font un effort pour être présents... Les élèves s'affrontent sur deux genres

---

(1) Les Écoles de Besançon et Cluses étant désormais intégrées dans le « corps » des ÉNP, la Direction de l'Enseignement Technique ne fait plus de distinction. En rapport constant avec la puissante Association des Anciens Élèves des ÉNP elle a diminué, pour toutes les Écoles, quelles que soient les spécialités, les horaires hebdomadaires de pratique, de 4 heures. Cette diminution (il faut aussi penser au « confort » des élèves), est en fait largement compensée par l'allongement de la formation d'une année (on passe de 4 à 5 années, sur ces points on se reportera au chapitre concerné, supra). D'ailleurs le Comité ne se fait aucune illusion sur la réponse de la Direction Technique, puisque, dans la suite de leur « motion » il demande que : "pour suppléer à la diminution d'horaire pratique, il est demandé d'introduire dans les ateliers un matériel utilisant les derniers perfectionnements de la technique".

d'épreuves : athlétisme\* (courses, sauts, poids, disque...) et rencontres collectives (volley-ball et hand-ball). En athlétisme les épreuves sont réparties entre : cadets, juniors et seniors. Chaque École présente deux athlètes par épreuve\*\*. Chaque rencontre fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui outre les résultats (et les compliments aux compétiteurs) met en exergue l'excellence de l'accueil et la « chaude ambiance ». On précise surtout le but de cette « Coupe » : après « l'affrontement », « dans les heures qui suivront (Bisontins et Clusiens) bavarderont ensemble de leur profession future, de leurs écoles, ils apprendront à se connaître<sup>(1)</sup> » :

"ÉNPH, samedi 26 mai 1956. 5 heures du matin (...), le car des Monts-Jura attend. C'est le départ pour Cluses où va se disputer la cinquième édition de la rencontre inter-ÉNH Besançon-Cluses, patronnée et dotée d'une superbe coupe offerte par les Anciens élèves de Besançon. Pas de retardataires. Même le soleil est de la partie et nous attend à Cluses où nous arrivons à 10 heures ½. Nous sommes reçus par M. le Directeur, M. l'Intendant et M. le Surveillant Général qui nous souhaitent la bienvenue, ainsi que M. Béchet Maire de Cluses. Le temps de s'échauffer et les compétitions commencent. À la surprise générale l'équipe de Besançon -au débotté- prend l'avantage dès le matin dans les concours. Parfaitement traité à midi par M. l'Intendant de Cluses, les Bisontins attaquent de pied ferme à 14 heures, la présentation des équipes avec le réconfort que leur apportent leurs anciens du Comité (de Besançon) : MM. Nicod, Gavignet et Guinchard. Très vite les Bisontins prennent l'avantage et terminent les épreuves d'athlétisme avec une confortable avance de 50 points (...). Évidemment, nos amis clusiens sont désavantagés par rapport à nous, leur école ne peut leur offrir que de vétustes installations indignes des beaux athlètes qu'ils possèdent ; leur piste en particulier est chaotique, inégale et trop courte. Ils ne peuvent pas s'entraîner sur une belle piste comme nous, à Besançon\*. L'essentiel est cependant atteint, dans une chaude ambiance de camaraderie sportive, pendant quatre heures Bisontins et Clusiens vont s'affronter. Pendant les heures qui suivront, ils bavarderont ensemble de leur profession future, de leurs écoles. Ils apprendront à se connaître (...). Pendant que les athlètes se disputaient la victoire, les volleyeurs étaient face à face. Après un match fertile en émotions, de très bonne technique, Besançon gagne 2 sets à 1 (...). La traditionnelle rencontre de hand-ball à 7 terminait la réunion. Attaquant avec une volonté farouche et une grande rapidité (...) les Clusiens mènent bientôt 5 à 1 (...), (les Bisontins) s'organisent (...), remontent peu à peu pour se détacher et gagner finalement 20 points à 11. C'est fini, l'ÉNH de Besançon garde la coupe... Toute manifestation a une fin. Un vin d'honneur généreux en bouquet et en ... alcool réunit les équipes, dirigeants, anciens élèves et Directeur de Cluses. M. le Directeur, puis le représentant des anciens de Cluses y allèrent de leurs discours. Bon repas. Bonne nuit, et grâce à la générosité de nos anciens, bon retour le dimanche 27, en faisant le tour du Léman."

**- Cluses opposant affirmé à tout projet « d'union » ou la fin de « l'utopie fédérative »...** Alors que les relations croisées tissées depuis le début de la décennie cinquante entre Besançon, Cluses et Lyon semblaient être au beau fixe et laissaient envisager, enfin, une suite favorable à la réalisation de la « fédération » des trois *Associations d'Anciens Élèves*, en 1958, les Clusiens s'opposent à toute évolution de la situation, ce qui stoppe net toute idée de « fédération ». Pourtant c'est sur la demande des membres du Comité de liaison réuni en 1957 que Robert Janod s'était vu demandé de réaliser un projet de « Fédération des Amicales » de Besançon, Cluses et Lyon. En homme convaincu du bien-fondé de cette démarche, il s'était rapidement mis à l'ouvrage et avait transmis sa proposition, à ses

(1) « Compte-rendu de la Coupe de Cluses » in *Bulletin des Anciens Élèves de l'ÉNPH de Besançon*, n° 39, juillet 1956.

(\*) Les différentes épreuves d'athlétisme : Cadets : 80 mètres, 250 mètres, 1000 mètres, relais 4X80, longueur, hauteur, poids (5 kg). Juniors : 100 mètres, 400 mètres, 1 500 mètres, 3 000 mètres, relais 4X100, relais 4X3X2X1, hauteur, longueur, poids, disque. Seniors : 100 mètres, 1 500 mètres, 4X100, hauteur, poids.

(\*\*) Pour chaque épreuve, un nombre de points est affecté en fonction du rang obtenu : le premier est doté de 5 points, le second : 3 points, le troisième : 2 points, et le quatrième d'un point. In *Bulletin* n° 33, 1954.

(\*) Les élèves de Besançon bénéficient notamment des (beaux) équipements d'un stade municipal moderne aux structures imposantes.



homologues afin d'arrêter la décision. Une réunion « inter-amicale » des anciens élèves de Besançon, Cluses et Lyon se réunit le 11 mai 1958, à Romanèche-Thorins, en Saône-et-Loire<sup>(1)</sup> pour statuer. Dès l'entame de la réunion, l'opposition au projet des Clusiens et des Lyonnais<sup>(2)</sup> se fait très ferme :

"M. Rondy : le projet de Fédération doit disparaître, car il s'agirait uniquement de défendre les horlogers réparateurs, puisque les autres anciens élèves des ÉNPH peuvent être représentés et défendus par le groupement des anciens élèves des ÉNP.

M. Poncet : assure de même que le projet est inacceptable, car cela enlèverait toute autonomie à chaque amicale.

M. Schmerl : au contraire, dit que seule la Fédération pourrait rendre efficaces nos travaux.

M. Janod : reprenant les réfutations de MM. Rondy et Poncet, dit, entre autres choses, qu'à l'Amicale de Besançon, tous sont d'accord pour la Fédération. Il regrette d'avoir « naïvement » accepté de former un projet de statut comprenant que c'est impensable devant un tel développement d'oppositions imprévues..."

Après avoir rappelé les différents articles de son projet\*, Robert Janod s'étonne qu'on puisse s'opposer à de pareils considérants qui visent essentiellement de donner du poids aux anciens élèves et protéger ainsi leurs intérêts. Il rappelle que « tous » étaient d'accord pour qu'un tel projet puisse aboutir et dit combien la déception des Anciens de Besançon sera grande. Mais M. Poncet dans « un exposé vif et ardent » réitère vivement son opposition et prône la reconduction du Comité inter-amicales qui a « donné satisfaction pendant huit ans ». En dépit des efforts de Robert Janod, la cause est entendue : MM. Poncet, Auzepy, Gayard et Rondy imposent le statut-quo. Le projet de Fédération est désormais mis sous le boisseau sur la durée<sup>(3)</sup>...

**e) Une Association Amicale qui reste indispensable au bon fonctionnement et à la renommée de son « École ».** Pour une Direction d'une École Nationale Professionnelle, pouvoir s'appuyer sur une *Association d'Anciens Élèves* puissante et efficace, qui plus est, fort présente dans les murs, est un atout considérable qu'il faut savoir associer au bon fonctionnement de l'École. Tous les directeurs successifs<sup>(4)</sup> se sont toujours attachés à l'utiliser au mieux, dans l'intérêt et le rayonnement de l'Établissement. Ainsi l'*Association* intervient dans l'accompagnement des élèves, tant dans la vie

---

(1) Étaient présents, pour Besançon : MM. Lécullier (Pdt), Janod (Secrétaire général), Cloutot (Trésorier), Petiteau (Responsable placement). Pour Lyon : MM. Rondy (Pdt), Lespinasse (Membre). Pour Cluses : Poncet (Pdt), Gayard (Pdt de la section Lyonnaise de Cluses), Auzepy (membre du Comité de la section marseillaise de Cluses), Schmerl (V-Pdt de la section Côte d'azur de Cluses). D'après la « Réunion inter-amicales des anciens élèves de Besançon-Cluses-Lyon... », in *Bulletin des Anciens Élèves de l'ÉNP de Besançon*, n° 44, 1958.

(2) Seul M. Schmerl, conformément à la position de la section Côte d'Azur, est favorable au projet défendu par les Bisontins.

(3) Dans une ultime proposition Robert Janod demande à Cluses et à Lyon de reconsidérer leur position. Mais pour M. Auzepy, d'après les statuts de Cluses, cette question ne pourra être abordée de nouveau que dans trois années...

(4) Louis Trincano, Henri Braille, Louis Bastian et André Berger.

(\*) La Fédération Nationale a pour But : - de réunir tous les efforts des anciens élèves des écoles sus-indiquées, afin de faciliter leurs carrières par tous les moyens ; - elle permettra plus particulièrement d'assurer la représentation des ÉNPH au sein des organismes officiels, toutes les fois que les intérêts des Écoles d'Horlogerie, des élèves, des anciens élèves seront en jeu ; - elle constituera ainsi le seul organisme valable de représentation auprès des administrations, syndicats, comités ou autres groupements en rapport avec les professions enseignées dans les ÉNPH ou sections d'horlogerie des ÉNP (art. 2).

scolaire (distribution des prix, le sport...), que comme force de proposition dans la définition et l'évolution des programmes, les horaires ou comme l'ouverture de certaines sections (supra)... Une de ses principales actions ressortit surtout de la bonne insertion des élèves sortants dans les entreprises. Elle reste très vigilante sur les conditions d'embauches et sur le suivi des carrières. Pour chaque ancien élève qui accède à un poste de responsabilité, c'est tout le « statut » de l'École qui en sort renforcé. Et son *Bulletin* de liaison est l'organe incontournable par lequel sont délivrées les informations essentielles. Sans déclinier les multiples actions menées au bénéfice de l'École et des élèves il en est trois qui retiennent l'attention : les enquêtes statistiques sur l'état de la situation professionnelle des anciens élèves, la distribution annuelle des prix, et les Assemblées générales...

**- Enquête statistique sur la situation professionnelle des Anciens élèves.** Le « statut » d'une école repose, certes, sur la qualité et le niveau de ses formations, encore faut-il qu'ils soient reconnus par le monde du travail. Avant d'entreprendre une quelconque action pour valoriser l'École il est nécessaire de bien connaître l'état de la situation professionnelle des anciens élèves. Pour cela l'Association dispose de trois outils. Le premier très partiel, concerne la fiche de « demande d'emploi », qu'elle délivre à la demande des intéressés. Celle-ci dûment renseignée, est retournée au secrétariat<sup>(1)</sup>. Sur cette fiche la définition de l'emploi postulé, la spécialité souhaitée et le montant du salaire exigé permettent d'apprécier l'état de la demande des Anciens élèves à un instant et à une situation donnés :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>"Association Amicale des Anciens Élèves<br/>de l'École Nationale d'Horlogerie<br/>de BESANÇON</b></p> <p>-----</p> <p>Siège social : ÉNH BESANÇON<br/>Téléphone :34.68 --- C.C.P Dijon 62 12</p> <p>NOM : -----<br/>Prénoms : -----<br/>Adresse : -----<br/>Promotion : -----<br/>Section : -----</p> | <p>N°----- (a)</p> <p><b>Service de Placement<br/>DEMANDE D'EMPLOI<sup>(1)</sup></b></p> <p>(J'appartiens à l'Association depuis le-----)</p> <p style="text-align: center;">CERTIFIE que</p> <p>- Je suis sans emploi depuis : ----- (c)<br/>- Je serai sans emploi vers le : ----- (c)<br/>- Je suis occupé, mais je désire changer d'emploi : ----- (c)<br/>    → : Emploi de début  <br/>Emploi désiré → : Emploi moyen   Dans la spécialité : -----<br/>    → : Emploi supérieur  <br/>    → : Paris ou banlieue ----- (c)<br/>Dans la région → : Province, région de ----- (c)<br/>    → : Étranger ----- (c)</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 6, 1946. Voir annexe 4, doc. 9.

Appointements mensuels minimum exigés : \_\_\_\_\_  
Âge : \_\_\_\_\_  
Célibataire --- Marié (c) --- Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_  
Service militaire fait ou à faire (c).  
Arme : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_  
Diplômes possédés : \_\_\_\_\_ Signature  
Langues étrangères connues : \_\_\_\_\_  
(a) Sera donné par le Secrétariat. (b) Mécanicien, horloger, technicien, ingénieur. (c) Rayer la mention inutile.

Le deuxième outil, plus complet, et qui intéresse tous les Anciens élèves touche aux « offres d'emploi » qui sont adressées à l'Association à fin de parution dans Bulletin. La diversité des offres émane d'un très large secteur comme : la chimie, la mécanique, le textile, la métallurgie, l'horlogerie l'appareillage<sup>(1)</sup>..., et la typologie des emplois se révèle très ciblée : mécaniciens de précision ; dessinateurs d'études en mécanique horlogère, technicien horloger débutant, agents techniques diplômés en mécanique de précision, technicien confirmé pour études et exécution d'instruments de laboratoire, horloger-mécanicien, agents techniques diplômés ÉNPH pour service « contrôle et régulation », dessinateur projeteur en petits appareillages électro-mécaniques, un directeur d'atelier de réparation d'horlogerie... Parfois l'offre se fait plus précise, la rémunération est certains avantages sont déclinés\* ou, quand le lieu de l'entreprise se trouve être un peu à l'écart, on vente les conditions de vie et la possibilité d'une évolution de carrière\*\*... Mais le troisième outil qui se révèle le plus complet se trouve être « l'Enquête statistique sur la situation professionnelle des Anciens élèves ». Dès 1948, Robert Janod estime qu'il est nécessaire de faire le point de la situation professionnelle des Anciens élèves de l'ÉNH. L'Établissement est l'une des plus ancienne « École Technique » de France, le nombre d'élèves formés est conséquent<sup>(2)</sup>, nous sommes au sortir de la guerre, et il est temps de tenter de faire une synthèse. Mais c'est une enquête lourde, délicate à manier et à exploiter, car elle touche à la vie « personnelle » des Anciens élèves et tous ne désirent pas « livrer » à leur Association leur parcours professionnel quand bien même la clause de confidentialité leur est garantie. Conscient de cette difficulté, et pour éviter toute dérive possible, Robert Janod, décide de la confier à des spécialistes rompus à ce genre d'enquête tout en restant dans le cadre de l'Éducation

---

(1) D'après la vingtaine d'offres d'emplois parues dans le *Bulletin* n° 47 de 1959, on relève, entre autres, les entreprises suivantes : la Société Générale de Produits Chimiques, Jaz, Rhône Poulenc, Jeager, Ugine, Fralux, Institut Polytechnique de Grenoble...

(2) De 1862 à 1902 plus de 1 000 élèves sont passés par l'École. En 1928, on atteint le chiffre de 2 000. En septembre 1939 on inscrit le 3 000<sup>e</sup> élève. En 1948, à la date de l'enquête, ils sont quelque 3 570 à pouvoir se dire « anciens élèves » de l'horlo... D'après les *Registres d'inscriptions des élèves*, op. cit. .

(\*) Poste à pourvoir : Directeur d'atelier de réparations d'horlogerie à Nancy. Salaire de début : 70 000 fr. par mois + 18 000 fr. de prime de logement, mois double en fin d'année, 40 h. par semaine (en 1959, le prix d'une Dauphine Renault tourne autour des 550 000 fr.). Ibid.

(\*\*) Petite usine dans village de montagne près de Thonon (Hte-Savoie), altitude 1000 m., chasse, pêche, ski, alpinisme, cherche spécialiste petite mécanique de précision, capable de seconder chef d'atelier, logement assuré. Ibid.

Nationale. Il prend alors l'attache du *Secrétariat Régional d'Orientation Professionnelle* à Besançon qui se dit fort intéressé. Dès lors, il reçoit l'aide du Directeur du Centre d'Orientation de Montbéliard. Tous deux dressent le questionnaire et les documents d'accompagnement. Pour le public visé, Robert Janod s'appuie sur tous les *Anciens élèves* répertoriés sur l'*Annuaire* de 1946. L'action est un succès (infra)\* : sur 809 questionnaires envoyés, 348 réponses sont retournées dont 343 exploitables. Examinons les résultats et leur interprétation :

**"Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNPH de Besançon : Que deviennent les Anciens élèves d'une École Nationale Professionnelle d'Horlogerie ?**

ESSAI d'ENQUÊTE STATISTIQUE<sup>(1)</sup>

**Introduction.** (...). L'actuelle École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon est une des plus anciennes écoles techniques de France. Nombre de ses élèves ont achevé aujourd'hui le cycle de leur vie professionnelle, et il est possible d'essayer de se rendre compte du niveau que leur a permis d'atteindre la formation de base reçue à l'École. C'est pour cette raison que fut entreprise l'enquête dont on trouvera ci-dessous les résultats (...). Tous les membres de l'Association des Anciens Élèves inscrits à l'annuaire de 1946 ont reçu un questionnaire du modèle ci-après :

*Mon cher camarade, Le bureau de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH, a décidé, en accord avec le Secrétariat régional d'Orientation Professionnelle de l'Académie de Besançon, de procéder à une enquête très complète sur les situations professionnelles occupées par les anciens élèves de l'École. L'intérêt de cette enquête, qui a pour but de se rendre compte d'une manière objective des nombreux débouchés auxquels peuvent accéder les anciens élèves de l'École, ne vous échappera pas. Nous comptons sur vous pour nous retourner cette demande dès que possible, après avoir répondu avec précision aux questions ci-après.*

*Veillez croire, mon cher camarade, à nos sentiments bien cordiaux. Le Secrétaire général : JANOD"*

**Questionnaire :**

Noms, Prénoms \_\_\_\_\_

Section professionnelle à l'ÉNH (Bijouterie, Mécanique, Horlogerie, Technicien), promotion : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle acquise (spécialité, grade) : \_\_\_\_\_

Employeur (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Travaux exécutés par l'Établissement : \_\_\_\_\_

**Approche critique :**

- Nombre de questionnaires envoyés : 809 ;
- Nombre de questionnaires retournés et remplis : 348 ;
- Nombre de questionnaires retournés avec mention « inconnu », ou « parti sans laisser d'adresse » : une trentaine ;
- Nombre de questionnaires exploitables : 343.

Quelques réserves : nous n'avons pu toucher que les anciens élèves inscrits dans l'annuaire, c'est-à-dire faisant partie de l'Association. Or on peut supposer avec quelque apparence de vraisemblance, que se sont surtout ceux qui ont conservé des liens avec les professions

(1) Pour le document complet, voir annexe 4, doc. 14.

(\*) Le dépouillement a été effectué (en 1948), par M. Maillard, Secrétaire Régional d'Orientation Professionnelle pour l'Académie de Besançon. Ce travail, remarquable fut repris par le Centre d'Études et de Recherches Documentaires de l'Enseignement Technique (CERDET) pour parution dans la revue : Technique, Art, Science. D'après le Directeur du CERDET cette étude offre un intérêt remarquable et qu'il conviendrait de l'élargir à « l'ensemble de nos diverses catégories d'établissements ». D'après lui : "Une évaluation aussi précise et valable que possible de l'efficacité de la formation donnée aux différents niveaux par l'Enseignement Technique est nécessaire. La comparaison des résultats ainsi obtenus avec les besoins de l'économie constitue d'ailleurs une des tâches essentielles du CERDET. L'enquête a été conduite avec rigueur, l'auteur prend soin de formuler lui-même la réserve imposée par le nombre de non-réponses. Dépouillés de toute interprétation subjective, les résultats sont nets et les conclusions tirées valables. Les Écoles Nationales Professionnelles et les Écoles Nationales d'Horlogerie ont pour mission d'assurer la formation des cadres moyens. En ce qui concerne l'École nationale d'Horlogerie de Besançon, sans aucun doute, la mission est remplie et au-delà (...). On retrouve l'intégralité de cette enquête dans le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 20, 1949, pp. 31-37.

horlogères qui demeurent membres de l'Association. C'est pourquoi il ne faudra pas conclure, comme on pourrait être tenté de le faire, que la presque totalité des élèves s'est dirigée vers ces professions. Ce sont fort probablement ceux qui ont bifurqué qui ont négligé de se tenir en contact avec la vieille École. Toutefois on doit noter que l'Association groupait en 1946, 893 adhérents, chiffre fort élevé, compte tenu des décès survenus dans les promotions anciennes et du tribut très lourd payé au cours des deux guerres, compte tenu également du fait que certaines promotions furent très réduites et que l'ÉNH n'a pas toujours groupé comme maintenant 70 à 80 élèves par année. On peut considérer en définitive que si les 348 réponses reçues ne représentent pas tout à fait exactement la « population » entière des anciens élèves, l'approximation sera néanmoins suffisante pour tirer valablement certaines conclusions.

L'ÉNH comprend actuellement 4 sections dont la création remonte à des dates différentes et dont les effectifs sont différents également. Ce sont : la section « Horlogerie » ; la section « Bijouterie » ; la section « Mécanique de précision » ; la section « Technicien en mécanique horlogère ».

**SECTION « HORLOGERIE »** : 176 réponses reçues, 2 sont trop imprécises, 2 autres indiquent que l'ancien élève n'a pas d'activité professionnelle. Il nous reste donc 172 réponses exploitables.

- **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE** : 163 élèves se sont dirigés vers le secteur privé et 9 vers le secteur public. Le tableau ci-après indique la répartition.

- **SECTEUR PRIVÉ** :

Artisanat :

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| - Commerçants réparateurs     | 64 |
| - Réparateurs (sans commerce) | 28 |
| - Fabricants                  | 9  |

Industrie :

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| - Chefs d'entreprises industrielles | 5  |
| - Cadres supérieurs                 | 8  |
| - Cadres moyens                     | 13 |
| - Ouvriers professionnels           | 34 |

Commerce :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Représentants et vendeurs en gros | 2 |
|-----------------------------------|---|

- **SECTEUR PUBLIC** :

|                |   |
|----------------|---|
| <u>Armée</u> : | 1 |
|----------------|---|

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <u>Enseignement</u> : | 7 |
|-----------------------|---|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <u>Services municipaux</u> : | 1 |
|------------------------------|---|

Pour l'industrie, nous pouvons rechercher le pourcentage des divers niveaux de qualification et nous trouvons :

- 5 sur 60, soit 8,33 %, sont chefs d'entreprises ;
- 8 sur 60, soit 13,33 %, font partie des cadres supérieurs ;
- 13 sur 60, soit 21,66 % sont ouvriers professionnels.

Il n'en faudrait pas conclure pour autant que plus de la moitié des anciens élèves entrant dans l'industrie restent ouvriers professionnels. En réalité il semble bien que la plupart du temps la qualification comme ouvrier professionnel ne soit qu'un stage destiné à donner une bonne connaissance des méthodes et des modes de travail de l'industrie. En effet nous constatons que 17 sur 34 des ouvriers professionnels appartiennent à des promotions postérieures à 1940, c'est-à-dire sont sortis de l'École depuis moins de 8 ans. Ils sont donc âgés généralement de 18 à 25 ou 26 ans, et l'on sait que l'industrie tient compte, à juste raison, de l'âge des hommes à qui elle désire confier des postes de responsabilité, et qu'elle veut une certaine maturité, même au point de vue physique, de ceux qui sont appelés à commander. On peut donc penser qu'après un travail de quelques années comme ouvriers professionnels, les anciens élèves accèdent à la maîtrise où s'installent dans l'artisanat s'ils ont pu réunir les moyens financiers nécessaires. Nous rechercherons d'ailleurs, à la fin de cette étude, un moyen de vérifier cette supposition.

Nature du travail ou de l'industrie. Si nous étudions maintenant la nature du travail ou de l'industrie, nous constatons que :

- 103 anciens élèves se consacrent à la réparation d'horlogerie et à la vente au détail (ces deux activités étant la plupart du temps associées).

- 52 à la fabrication d'horlogerie (artisanale ou industrielle).
- 4 à la fabrication d'appareils de précision.
- 1 à la fabrication d'appareils optiques,
- 7 à l'enseignement (il s'agit en général, de l'enseignement technique de l'horlogerie).
- 1 à des travaux de recherche.
- 2 à la vente d'horlogerie en gros.
- 2 à des travaux d'industries diverses.

Ce qui apparaît au premier abord, c'est que 157 sur 172 se consacrent directement à l'horlogerie (et nous pourrions y ajouter les 7 qui enseignent dans les écoles d'horlogerie). Et nous pouvons déjà noter que l'École remplit bien le rôle qui lui est dévolu à l'égard de l'industrie horlogère française.

**SECTION « BIJOUTERIE ».** Il y a peu à dire sur cette section qui ne groupe qu'une minorité d'élèves. Six questionnaires seulement (sur 19) nous sont revenus. L'un émane d'un jeune homme au service militaire et ne peut être pris en considération, faute de renseignements sur sa vie professionnelle. Les 5 autres se répartissent ainsi :

- 1 artisan fabricant,
- 2 artisans réparateurs,
- 1 industriel fabricant
- 1 ouvrier professionnel.

Tous dans la bijouterie.

**SECTION « MÉCANIQUE ».** 138 questionnaires exploitables ont été retournés.

- *QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.* 105 élèves se sont dirigés vers le secteur privé et 33 vers le secteur public. Le tableau de répartition suivant la qualification se présente ainsi :

- SECTEUR PRIVÉ :

Artisanat :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| - Commerçants réparateurs | 2 |
| - Réparateurs             | 1 |
| - Fabricants              | 2 |

Industrie :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| - Chefs d'entreprise      | 10 |
| - Cadres supérieurs       | 23 |
| - Cadres moyens           | 36 |
| - Ouvriers professionnels | 31 |

- SECTEUR PUBLIC :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| - Fonctionnaires et services publics | 18 |
| - Armée                              | 9  |
| Enseignement                         | 6  |

Si nous recherchons, comme pour l'horlogerie le niveau de qualification des anciens élèves entrés dans l'industrie, nous trouvons :

- 10% de chefs d'entreprise ;
- 23% de cadres supérieurs ;
- 36% de cadres moyens ;
- 31% d'ouvriers professionnels.

Comme pour l'horlogerie, également, nous constatons que plus de la moitié des ouvriers professionnels (17 sur 31) sont de promotions postérieures à 1940.

Nature de l'industrie et du travail.

- 56 sur 138 sont occupés à des travaux relevant des industries mécaniques ou électriques ;
- 44 à des industries de fabrication horlogère ;
- 7 à des industries ou services de télécommunications (signalisation de la SNCF et PTT par exemple) ;

- 8 font des travaux relevant de l'optique (appareils photographiques, etc.) ;
- 7 travaillent dans des industries diverses ;
- 6 appartiennent à l'enseignement.

Ces chiffres nous montrent encore une fois l'importance de l'École pour la vie économique du pays ; non seulement le secteur privé, et plus particulièrement l'industrie productrice de richesses, absorbe la presque totalité des élèves, mais encore les anciens qui ont opté pour les services publics exercent leur activité dans les services techniques et non dans les services administratifs.

**SECTION « TECHNICIENS ».** Le tableau de répartition s'établit ainsi pour 28 réponses reçues :

- SECTEUR PRIVÉ :

Artisanat :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| - Commerçants réparateurs | 2 |
| - Réparateur              | 1 |
| - Fabricant               | 1 |

Industrie :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| - Chefs d'entreprises     | 2  |
| - Cadres supérieurs       | 11 |
| - Cadres moyens           | 5  |
| - Ouvriers professionnels | 1  |

Commerce :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| - Vente en gros dans l'horlogerie | 1 |
|-----------------------------------|---|

- SECTEUR PUBLIC :

|                            |   |
|----------------------------|---|
| - Radiodiffusion Française | 1 |
| - Enseignement             | 3 |

Comme on pouvait s'y attendre, on constate que la section « techniciens » fournit en majeure partie des cadres supérieurs à l'industrie privée. Sur 19 « techniciens » employés dans l'industrie :

- 2, soit 10,52 %, sont chefs d'entreprise ;
- 11, soit 57,89 % sont ingénieurs, chefs de fabrication, etc. ;
- 5, soit 26,31 % font partie des cadres moyens ;
- 1, soit 5,26 % est ouvrier professionnel (il était sorti de l'École depuis moins d'un an au moment de l'enquête).

Nature du travail ou de l'industrie.

- 3 élèves se consacrent à la réparation d'horlogerie et à la vente au détail associées ;
- 1 à la vente en gros d'horlogerie ;
- 12 à la fabrication d'horlogerie et à des industries connexes ;
- 3 à la mécanique de précision ;
- 2 à des fabrications d'optiques et d'appareils photographiques ;
- 4 à des industries diverses ;
- 3 à l'enseignement.

Nous pouvons maintenant essayer de récapituler les renseignements recueillis et de voir l'apport de l'École aux grandes branches de l'activité nationale. Nous trouvons pour 343 anciens élèves :

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - Artisanat        | 113, soit 32,91 % |
| - Industrie        | 181, soit 52,77 % |
| - Commerce         | 3, soit 0,89 %    |
| - Services publics | 46, soit 13,41 %  |

Les industries qui font le plus appel aux anciens élèves de l'ÉNPH sont, bien entendu, en premier lieu l'industrie horlogère, puis les industries mécaniques et électriques, et les industries d'optique. Nous n'avons pour ainsi dire pas trouvé d'anciens élèves pour laquelle les connaissances générales techniques et pratiques acquises à l'École soient inutiles. Nous n'avons noté qu'un seul cas, celui d'un ancien élève devenu Inspecteur de Police et encore a-t-il pris soin de noter dans sa réponse qu'il avait l'intention de reprendre le fonds de son père artisan horloger !

Nous avons également étudié comment variait le niveau de qualification, suivant le temps écoulé depuis la sortie de l'École. Nous obtenons le tableau suivant :

| Élèves sortis depuis : | Artisans | Chefs d'entreprise | Cadres supérieurs | Cadres Moyens | Ouvriers Profess. | Fonctionn. supérieurs | Fonctionn. Moyens | Fonctionn. Subalternes |
|------------------------|----------|--------------------|-------------------|---------------|-------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| 1 à 10 ans             | 42       | 9                  | 15                | 28            | 41                | 7                     | 4                 | 1                      |
| Pour cent              | 28       | 6                  | 10                | 18,66         | 29,33             | 4,66                  | 2,66              | 0,66                   |
| 11 à 20 ans            | 47       | 5                  | 13                | 14            | 19                | 2                     | 15                | 0                      |
| Pour cent              | 40,87    | 4,34               | 11,30             | 12,17         | 16,52             | 1,73                  | 13,04             | 0                      |
| Plus de 20 ans         | 25       | 5                  | 14                | 12            | 7                 | 3                     | 12                | 0                      |
| Pour cent              | 32,05    | 6,40               | 17,95             | 15,38         | 8,97              | 3,83                  | 15,38             | 0                      |

**ÉLÉMENTS POUR UN ESSAI DE CONCLUSIONS.** Quelles conclusions pouvons-nous essayer de tirer de ce tableau ? Nous constatons d'abord que le nombre des chefs d'entreprises industrielles reste à peu près invariable oscillant aux environs de 6%. C'est qu'en effet il faut, pour devenir chef d'entreprise, en dehors des connaissances dispensées par l'École et de l'expérience supplémentaire acquise dans la profession, des possibilités financières que n'ont pas tous les élèves, qui viennent de milieux différents et parfois modestes, les aptitudes intellectuelles étant les seules requises pour entrer à l'École. Tout au plus pouvons-nous noter que, si parmi les élèves depuis 11 à 20 ans, il y a 4% de chefs d'entreprises contre 40% d'artisans, il y en a 6% contre 32% d'artisans parmi les élèves ayant quitté depuis 20 ans. Pouvons-nous inférer qu'un certain nombre d'artisans augmentant les dimensions de leur affaire prennent la tête de petites entreprises industrielles ? Une enquête plus approfondie serait nécessaire pour le savoir. La variation significative est celle que nous avons déjà signalée, à savoir la diminution des ouvriers professionnels (de 29% pour les élèves ayant moins de 10 ans de vie professionnelle, à 9% environ pour ceux ayant plus de 20 ans). On constate en même temps d'ailleurs une augmentation des cadres supérieurs et une certaine constance des cadres moyens. Il est probable que les élèves ayant débuté dans les cadres moyens très tôt, les plus doués, passent dans les cadres supérieurs, où ils sont remplacés par leurs camarades moins brillants dont le stage comme ouvriers a été plus long. Ce mouvement doit être assez net, puisqu'il n'est pas masqué par la sortie, dans les dernières années, d'un nombre accru de « techniciens » formant rapidement, nous l'avons vu, des cadres moyens et supérieurs. Le nombre des fonctionnaires paraît moins élevé dans les dernières promotions sorties, mais les fonctionnaires supérieurs y sont en plus grande proportion. La raison doit en être que ce sont les sections récentes qui fournissent à l'État et aux collectivités leurs agents techniques. Essayons pour conclure de dégager les constatations essentielles qui ressortissent de cette étude sommaire. Les débouchés offerts aux anciens élèves sont extrêmement variés ; la formation reçue les met à même de s'adapter dans un grand nombre d'industries ; néanmoins, c'est vers les industries relevant de l'horlogerie qu'ils se dirigent en majorité, ce qui prouve, comme nous l'avons déjà signalé, qu'elle mérite les encouragements de tous ceux qui s'intéressent au développement de cette industrie en France. La formation pratique que reçoivent les élèves leur permet de faire, dès leur sortie, de bons ouvriers professionnels, mais, de plus, leur formation théorique et générale les destine à des postes plus élevés dans la hiérarchie professionnelle, et effectivement ils y accèdent assez rapidement. Cette formation complète permet à une proportion importante de ceux qui le désirent d'accéder à une situation indépendante, soit comme chefs d'entreprises, soit comme artisans, sous réserve, bien entendu, de disposer de certains capitaux (...). Au total, notre travail n'apporte pas beaucoup de nouveau. Toutefois il nous permet de contrôler par les chiffres ce que nous savions déjà : la vieille École d'Horlogerie de Besançon, qui sait allier aux traditions de qualité de l'horlogerie française, les plus récentes découvertes de la technique, enseignées par un personnel d'élite, mérite le renom dont elle jouit dans la région horlogère de Besançon, dans toute la France, et même au dehors de nos frontières.

Maurice Maillard, *Secrétaire Régional d'Orientation Professionnelle pour l'Académie de Besançon.*

Sans revenir ici sur l'argumentation très précise et la qualité des éléments de conclusion élaborés par Maurice Maillard, on relève que le point de la situation professionnelle « de l'échantillon statistique » de 1948, semble être tout à fait conforme aux attentes et à la qualité des formations que d'aucuns attendaient de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Pour ce qui est du fond de la question posée à savoir : « la situation professionnelle occupée et la spécificité des entreprises », les



renseignements sont d'importance.

1- Les Horlogers. Au sortir de la guerre (1948), la grande majorité des horlogers ressortit toujours du cadre de « l'artisanat\* » et si l'industrie horlogère reste un excellent débouché (Besançon, les Montagnes du Doubs, région parisienne...), on relève que certaines entreprises spécifiques, comme la fabrication « d'appareils de précision et d'optique\*\* » recourent, elles aussi, à l'embauche d'horlogers. L'enseignement présente toujours un petit débouché car il faut bien assurer la pérennité de l'enseignement horloger<sup>(1)</sup>.

2- Les Mécaniciens en « petite mécanique de précision ». Si sur les 138 réponses on en relève 44 qui ont trait à l'industrie horlogère, elles sont 78 (56%) qui touchent à des industries fort diverses qui ressortissent : à la mécanique, à l'électricité, aux télécommunications, à la signalisation, à l'optique, à l'appareillage... Ces chiffres sont une réponse aux multiples besoins de tout un champ industriel national en matière de « micromécanique ». Cette filière, initiée à l'origine à l'ÉNH de Besançon (supra), est désormais considérée, à l'instar de l'horlogerie, comme une nouvelle « spécificité nationale » de l'École et de la Ville.

3- Les Techniciens. À l'exemple des mécaniciens en petite mécanique de précision, s'ils occupent des postes dans les mêmes entreprises, on observe qu'ils sont presque tous dans le domaine de l'encadrement (infra). Comme pour les horlogers, l'enseignement de la « petite mécanique de précision » puise son recrutement chez les *Anciens élèves* de la spécialité<sup>(2)</sup>.

4- Les évolutions de carrière. Mais le point de la question posée, qui est le plus sensible pour caractériser la « qualité de la formation », reste sans conteste l'évolution de la carrière, sur la durée, des *Anciens Élèves*. Sur ce point l'enquête apporte nombre de précisions. Si pour les « Techniciens », de par les modalités et les buts qui ont présidé la formation (supra), on doit s'attendre à ce que le plus grand nombre occupe des postes à responsabilité. Sur les 19 réponses obtenues qui concernent des emplois industriels, 18 occupent des postes d'encadrement voir de chef d'entreprise, un seul est ouvrier professionnel mais il faut dire, à sa décharge, qu'il vient seulement de sortir de

---

(1) Nous avons vu combien l'École d'Horlogerie de Besançon (et de Cluses) est « pourvoyeuse » d'enseignants en horlogerie, mais aussi en micromécanique, en appareillage et que l'on retrouve en fonction dans ses murs (supra). Périodiquement le *Bulletin des Anciens Élèves*, fait état, dans ses pages, des concours de recrutement et incite fortement les Anciens élèves à le préparer. Sur ce point, voir annexe 4, doc. 11.

(2) Supra.

(\*) Sur les 172 réponses, ils sont 164 (avec les 7 professeurs d'horlogerie) à se consacrer à l'horlogerie. Dans le cadre de l'artisanat, on relève : 64 commerçants-réparateurs, 28 réparateurs sans commerce et 9 fabricants (59% des réponses).

(\*\*) Secteurs de la Métrologie et de la fabrication des appareils photographiques...

l'École<sup>(1)</sup>. Comme on le voit, même si l'échantillon est faible (19 réponses), au vu des réponses apportées on peut dire que la nature des postes occupés est tout à fait conforme aux attentes. Pour les « Mécaniciens en petite mécanique de précision » sur les 100 réponses qui concernent des emplois industriels, on relève : 10 chefs d'entreprises ; 23 cadres supérieurs, 36 cadres moyens et 31 ouvriers professionnels dont 17 sont issus de promotions postérieures à 1940. Là encore, et quand bien même on fait abstraction du peu d'ancienneté des 17 ouvriers professionnels, on peut dire que sur la durée 69% des « précisionnistes » ont pu accéder à l'encadrement voire même présider aux destinées d'une entreprise<sup>(2)</sup>. Pour cette filière qui devait permettre, selon les textes fondateurs<sup>(3)</sup>, au plus grand nombre d'accéder à la « maîtrise » ou au « premier encadrement » on peut dire que l'objectif est largement atteint puisque « l'ascenseur » social a joué et qu'il a permis à près d'un tiers d'accéder aux plus hautes fonctions (10 % de chefs d'entreprise et 23% de cadres supérieurs). Reste les « Horlogers\* ». Il est difficile de situer les « Artisans » dans une grille de « Parodi ». Chaque situation professionnelle est particulière mais on peut dire, qu'à cette époque, un « horloger-bijoutier », en province, est classé, en général, parmi les « notables », ce qui veut dire que son « statut » est considéré comme très enviable, non seulement par les caractéristiques d'un métier ou la précision côtoie le luxe, accèdent du prestige à celui qui l'exerce, surtout s'il est diplômé d'une École Nationale d'Horlogerie. On ne saurait négliger la valeur des investissements (valeur du fonds) ce qui donne de « l'épaisseur » au métier. Pour les horlogers qui travaillent dans l'industrie, sur les 60 réponses qui ressortissent de ce domaine, 26 réponses sur les 70 concernées font montre d'un emploi à responsabilité : 5 chefs d'entreprise, 8 cadres supérieurs, 13 cadres moyens. La majorité (ils sont 34) reste affectée à l'exercice de tâches professionnelles horlogères. Certes là encore la moitié des « professionnels » (17 anciens élèves), a moins de huit années d'expérience en entreprise, mais à la différence des « micromécaniciens », ils ne sont que 37% (au lieu de 69%) à avoir bénéficié d'une évolution de carrière. Cette situation au sortir de la guerre semble confirmer les difficultés qu'éprouvent certains horlogers titulaires du DÉB à faire valoir leur diplôme et se trouvent « confinés », comme les CAP, dans des tâches d'exécution sur des chaînes de production, situation qui sera dénoncée un peu plus tard (supra).

En résumé. Les quelques éléments développés ci-dessus, confirment bien entendu la synthèse

---

(1) Deux sont chefs d'entreprise, 11 sont ingénieurs, chefs de fabrication, 5 sont cadres moyens. Quant à celui qui est ouvrier professionnel (il vient de sortir de l'École), l'usage veut, à cette époque et dans nombre d'entreprises qu'un nouvel embauché (technicien ou ingénieur) frais émoulu d'une l'École accomplisse un « stage ouvrier » avant de se voir confier un poste à responsabilité.

(2) Si l'on ajoute le statut des certains fonctionnaires, notamment les enseignants, on renforce encore le nombre des anciens élèves qui ont pu accéder au statut de « cadre ».

(3) Supra. Voir notamment les déclarations d'Edmond Labbé.

(\*) Nous ne traiterons pas des « Bijoutiers », la faiblesse de l'échantillon, s'il donne une indication, empêche toute interprétation conclusive.

développée par Maurice Maillard. Nous retiendrons surtout l'un des atouts de la « vieille » ÉNH qu'il a fort bien mis en exergue et qui touche à la qualité de la formation théorique et générale dispensée et sert d'accélérateur pour gravir les échelons de la hiérarchie professionnelle (ascenseur social) dans les entreprises voire de s'affirmer dans des professions indépendantes :

"La formation pratique que reçoivent les élèves leur permet de faire, dès leur sortie, de bons ouvriers professionnels, **mais, de plus, leur formation théorique et générale les destine à des postes plus élevés dans la hiérarchie professionnelle**, et effectivement ils y accèdent assez rapidement. Cette formation complète permet à une proportion importante de ceux qui le désirent, d'accéder à une situation indépendante, soit comme chefs d'entreprises, soit comme artisans, sous réserve, bien entendu, de disposer de certains capitaux (...)"

**- La distribution annuelle des prix.** En maintes occasions nous avons déjà évoqué la cérémonie de la distribution des prix qui clôt chaque année scolaire, aussi nous ne reviendrons pas sur leur déroulement et sur l'importance de ce rite (supra). Nous nous arrêterons uniquement sur le rôle fondamental de *l'Association des Anciens Élèves* sur qui repose l'entière responsabilité de sa mise en œuvre<sup>(1)</sup>. C'est elle qui doit faire les démarches auprès des entreprises, voire des particuliers, pour recueillir les dons afin de doter en « prix » les heureux lauréats. La liste des contributeurs et les montants (ou la nature) de chaque dotation sont scrupuleusement transcrits, avec les remerciements d'usage, sur le *Bulletin*. Elle épaula la Direction de l'Établissement pour le choix des invités et surtout pour solliciter la personnalité à qui reviendra le redoutable honneur de prononcer le « grand discours d'usage ». Son influence permet aussi de dénouer des situations délicates comme le choix de la salle (hors de l'École) et pour solliciter les *Journaux* locaux et professionnels (*La France Horlogère*, *La revue du Cétéhor...*), afin de relayer l'information pour une meilleure audience...

**- Un rayonnement de l'École qui passe le « bal officiel des Anciens Élèves ».** De par ses statuts, *l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon* se doit de rendre compte de son action, à ses adhérents. C'est le but de l'Assemblée générale annuelle. Ce point de passage obligé est toujours minutieusement préparé par le *Comité exécutif*. Pour que cette réunion soit un succès, la date fait toujours l'objet d'une grande réflexion afin de pouvoir réunir le plus grand nombre de participants. Il faut permettre à ceux qui résident loin de pouvoir se déplacer sans être trop contraints par le temps et par les transports. Il faut aussi que cette réunion soit attractive et si les débats sont, certes, importants, on ne saurait oublier le côté convivial et festif qui doit accompagner les travaux. Aussi les organisateurs s'efforcent toujours de prévoir une « sortie » touristique avec un repas (toujours d'excellente qualité) pris en commun. Ce sont des instants privilégiés pour que les *Anciens élèves* puissent partager leur expérience et évoquer les souvenirs... Il faut aussi que cette « assemblée générale » de par son caractère « national » (statut de l'École) soit portée à la connaissance du plus grand nombre. Si les Bisontins sont aux premières loges, on ne saurait oublier l'espace « national » et il n'est pas rare que cette Assemblée Générale soit « décentralisée ». La

---

(1) Avec la collaboration étroite de la Direction de l'École.

Section La Montagne, comme celle de Paris (supra) sont aussi sollicitées pour accueillir cette réunion... Si le compte-rendu de chaque assemblée annuelle est souvent relaté dans la presse régionale<sup>(1)</sup>, elle reste confidentielle aussi il est important de trouver d'autres moyens pour mettre en valeur le travail de l'Association. C'est dans cet esprit qu'à été institué « La Nuit de l'Horlogerie », le « Plus grand bal de l'année<sup>(2)</sup> », animé conjointement par l'École et ses *Anciens Élèves*. Certes, ce bal n'est pas une création nouvelle, mais après le long « silence » de la guerre et dans le souffle nouveau de la « reconstruction », d'aucuns pensent qu'il faut redonner un lustre nouveau à cette manifestation annuelle\*. Et si l'on pouvait faire clore l'Assemblée générale par ce « bal », le retentissement serait alors fortement relayé par la presse régionale<sup>(3)</sup>... Dès 1946, le principe du « bal » est de nouveau à l'ordre du jour. D'après Robert Janod : *"désireux de mieux faire connaître notre Association, le Comité tout entier a tout fait pour que cette « reprise » fut un succès<sup>(4)</sup>"* :

"À partir de 21 heures, une foule compacte et curieuse franchissait le seuil de notre école et se dirigeait vers la salle d'éducation physique aménagée en salle de bal. Le succès était dès lors assuré. Vers 23 heures, la salle était archi-comble et au buffet on avait peine à satisfaire les nombreux clients. Heureusement on put boire et manger copieusement, rien ne manquait. La foule satisfaite de la valeur de l'orchestre Jazz, composé uniquement d'élèves de l'École, du cadre enchanteur (la salle étant magnifiquement décorée), ne tarda pas à manifester son plaisir par un entrain endiablé (...). Ce fut une excellente soirée dont chacun gardera un bon souvenir, heureux présage pour l'an prochain".

Au fil des années, le bal des *Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie* est devenu une manifestation qu'il ne faut pas manquer. Si la concurrence est rude, d'après la presse régionale « La nuit de l'horlogerie » est sans conteste, l'un des plus brillants bals de l'année<sup>(5)</sup> :

"Le plus grand bal de l'année aura été sans conteste « LA NUIT DE L'HORLOGERIE » parfumée de délicieuses senteurs... Le bal brillant organisé chaque année par les Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie a recueilli un succès immense. Une aile entière de cet établissement national suffisait à peine aux couples ayant, dans la nuit de samedi à dimanche, envahi les dortoirs aux vastes dimensions qui, sous les lumières de myriades d'ampoules colorées, formaient un dancing gigantesque dans une ambiance féérique. Il est rare de voir une piste de danse de pareille envergure, mais ce ne fut pas trop car il y avait plus de six cents danseuses et danseurs. Les deux orchestres Toffel et Horlo-Jazz, chacun de leur côté assuraient leur rôle à la perfection, si bien que cette « nuit de l'Horlogerie » (pour l'appeler par son nom) connut un enthousiasme sans limites. Élèves et anciens sont toujours fidèles à cet élégant rendez-vous qui est certes aussi gai qu'un bal d'étudiants. Les parfums délicats offerts aux dames se mêlaient à la fraîcheur et aux couleurs chatoyantes des robes de soirée. Lucien Lelong avait apporté sa gamme d'extraits de fleurs et lorsque vers une heure du matin, la bataille de fleurs battit son plein comme aux

---

(1) Il en est de même pour la presse professionnelle. Seul le *Bulletin de l'Association* retranscrit systématiquement les différentes réunions sous le vocable « la vie de l'Association ».

(2) D'après le Quotidien *La République*, « La Nuit de l'Horlogerie, 17 mars 1951 » », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 23, 1951, p. 43. Voir annexe 4, doc. 15.

(3) Pendant quelques années, le *Comité exécutif* a cherché à faire en sorte que le « Bal » clôt chaque Assemblée générale. Mais cette résolution s'avéra difficile à toujours être respectée. Les contraintes de chacun, le lieu de réunion de ladite Assemblée ne sont pas toujours compatibles avec cette soirée festive (le bal a toujours lieu à Besançon)...

(4) « Bal du 2 mars 1946 », in *Bulletin...*, n° 5, 1946.

(5) D'après le journal « La République », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 23, 1951, *ibid.*

(\*) Il faut aussi penser à la « trésorerie ». Si les cotisations permettent d'assurer les frais quotidiens et si le coût du *Bulletin* est censé être entièrement compensé par la « Publicité », il est nécessaire de trouver d'autres rentrées d'argent afin d'assurer une réserve de trésorerie pour couvrir, le cas échéant, les impondérables et le « bal » assure en partie cette liberté.

carnavals de la Côte-d'Azur, l'atmosphère était embaumée de mille senteurs printanières et merveilleuses. À la table d'honneur on pouvait voir autour du Président de l'Association des Anciens Élèves, MM. Lefebur du Cabinet du Préfet, représentant le M. Lecornu empêché ; Couénoud, vice-Consul de Suisse ; Sellier, adjoint représentant le Maire de Besançon ; Granier, inspecteur principal de l'Enseignement Technique et Mme ; Bastian directeur de l'École d'Horlogerie et Mme ; Donat, directeur du Cétéhor et Mme ; M. Dodane, président de la Fédération nationale de l'Industrie Française de la Montre ; M. Hauser-Boudinet, délégué national de la Fédération des Horlogers-Bijoutiers. L'excellence de l'ambiance était due à l'organisation très difficile mais parfaitement assurée par le Comité de l'Association des Anciens Élèves, amicale florissante dont le souci est d'encourager les élèves en maintes occasions et plus particulièrement lors de la remise des prix de l'École. L'an passé une salle de danse n'avait pas suffi, cette fois deux salles arrivaient avec peine à contenir la foule, on juge de l'embarras des organisateurs pour l'an prochain. Que de jeunesse, que d'amis de l'École d'Horlogerie. Aussi ce grand bal se terminera-t-il à l'aube, selon l'expression consacrée qui fut plus que vraie. Dans la nuit, les magnifiques bâtiments de l'École resplendissaient de lumières multicolores... On avait oublié le temps. Les heures furent brèves, rythmées par des orchestres valeureux et inlassables. On n'oubliera pas à Besançon cette soirée d'enchantement délicieusement parfumée qui fut une symphonie de musique et de lumière grâce à l'ingéniosité d'Anciens Élèves qui aiment par dessus tout leur École d'Horlogerie".

Si chaque année le succès est toujours au rendez-vous, au fil du temps, devant l'afflux du public, l'École ne peut plus accueillir dans ses murs une telle festivité. On se tourne vers l'extérieur et c'est le « Casino » et son parc qui accueille désormais la manifestation<sup>(1)</sup> :

"Comme chaque année, notre bal officiel annuel du mars dernier a connu un franc succès. Voici d'ailleurs un extrait de la presse du 7 mars (1960). Samedi soir, le Casino, à l'occasion de la Grande Nuit de l'Horlogerie fut comble. Il faut signaler, que c'est une des rares fois où l'on enregistra une telle affluence dans cette salle. Tous les anciens élèves de l'ÉNH s'étaient donné rendez-vous, et grâce à un orchestre de renommée (...) l'ambiance fut très dynamique (ponctuée par des jeux dansants). À la table d'honneur, on put remarquer la présence de MM. Chelle, représentant M. le Préfet ; Bonnefoy représentant le Maire de Besançon ; Delaye et Madame, directeur de l'Observatoire de Besançon ; Berger et Madame, directeur de l'École d'Horlogerie ; Dodane et Madame, président du Syndicat des Fabriques d'horlogerie ; Malterre et Madame, inspecteur principal de l'Enseignement Technique, Lafille et Madame, directeur de l'École Normale d'Instituteurs ; Guenot et Madame président des des Anciens élèves du Collège Technique de garçons ; Lécullier et Madame, président de l'Association des Anciens élèves de l'École d'Horlogerie ; Gonez économiste de l'École Normale d'Instituteurs ; Mercier, Blum, Cloutot, Petiteau, Guinchard, etc. (anciens élèves)...".

Ainsi, si pour le *Comité exécutif*, l'organisation du bal au Casino n'apporte pas toujours la rentabilité financière escomptée\*, pour eux cette manifestation conserve toujours son éclat et d'aucuns décident maintenir cette tradition par cette affirmation : "n'oublions pas que le bal de l'ÉNH au Casino, est le plus beau de l'année et que nous devons en être fiers<sup>(2)</sup>"...

### 9-8-9) Éléments de conclusion sur la période : 1945-1959.

En janvier 1959, la mise en place de la réforme Berthoin (infra), met fin à la « relative autonomie » dont jouissait l'Enseignement Technique<sup>(3)</sup>, elle l'intègre *de facto*, à l'instar des autres ordres d'enseignement et en pleine parité, au sein de l'Éducation Nationale. Pour certains observateurs, la

(1) « La vie de l'Association » in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves*, n° 48, 1960.

(2) D'après JOLIVET (J), « La vie de l'Association » in *Bulletin de l'Association des Anciens élèves*, n° 47, 1959, p. 22.

(3) Nous rappelons que suite à la loi Astier (1919), l'Enseignement Technique est constitué en *Sous-Secrétariat d'État*. Il quitte le giron du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour être placé sous le contrôle du Ministère de l'Instruction Publique, le 20 janvier 1920. Sous cette dernière tutelle, il avait gardé une certaine indépendance (supra). Sur la notion « d'autonomie », voir CHARLOT (B), FIGEAT (M), *Histoire de la formation des ouvriers...*, op. cit., p. 363 et suivantes.

(\*) La concurrence est vive, et les grandes salles (et son décor) sont rares à Besançon. Les frais de location, l'appel à un orchestre renommé, l'animation..., restent élevés ce qui obèrent quelque peu les bénéfices attendus.

Quatrième République qui vient de s'achever fut « l'âge d'or » de l'Enseignement Technique<sup>(1)</sup>. Sans revenir sur cette affirmation qui touche l'ensemble de cet enseignement si spécifique à la France, examinons, sous forme d'une brève synthèse, qu'elles ont été les principales modifications subies par l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon au cours de cette période et voyons en quoi elle peut s'inscrire dans cette affirmation.

**a) Sur le plan de la diversité des formations « diplômantes » :**

- La transformation de l'Atelier-École en Centre d'Apprentissage, en octobre 1946, permet désormais à l'ÉNH d'assurer des formations professionnelles « méthodiques et complètes » de « premier niveau », en trois années et qui débouchent sur le CAP. Si « l'horlogerie » est, et reste, la section privilégiée (garçons et filles), elle forme aussi nombre de mécaniciens, électriciens et autres spécialistes du bâtiment<sup>(2)</sup>. Avec cette « scolarisation des apprentissages » qui débouche sur le CAP, l'ÉNH, se trouve être désormais dans une capacité élargie de répondre à « tous » les besoins locaux et régionaux de l'industrie et de l'artisanat, en personnels qualifiés de niveau V (CAP).

- La création du Baccalauréat Technique-Mathématiques, en 1946, s'il ressortit du cadre général des autres baccalauréats, il permet à l'École Nationale d'Horlogerie de diversifier son recrutement dans la « classe préparatoire » dite de « techniciens » pour entrer à l'Institut de Chronométrie (ou aux Écoles d'Arts et Métiers). Avec la possibilité de former des élèves à ce Baccalauréat<sup>(3)</sup>, l'École Nationale d'Horlogerie « accède » au rang de « lycée » avec une connotation de l'excellence d'une formation qui mêle : « le général, le scientifique et le technique ».

- La création du Brevet de Technicien en Micromécanique<sup>(4)</sup> en avril 1957, s'il modifie fondamentalement l'organisation de la « classe préparatoire » à l'Institut de Chronométrie ainsi que la durée de formation dans ledit Institut\*, il permet désormais une poursuite d'études supérieures\*\* à

---

(1) Sur « l'âge d'or » voir PELPEL (P), TROGER (V), *Histoire de l'Enseignement Technique*, op. cit. p. 86 et suivantes, voir aussi INRP, « bref historique de l'Histoire de l'Enseignement Technique ». Au plan des effectifs, de 1945 à 1960, la population scolarisée par les ÉNP, les Collèges Techniques et autres établissements publics assimilés (hors sections du privé) passe de 70 000 à 138 500 élèves (quasi doublement). Pour les Centres d'Apprentissage on passe de 60 000 à plus de 200 000 élèves (hors cours complémentaires industriels et établissements privés). Ibid., p. 93.

(2) Voir la création par l'ÉNH de structures autonomes : Sarrail (métiers du bâtiment), Morteau (horlogerie), Montjoux (mécanique, électricité).

(3) Voir annexe 4, doc. 6.

(4) Les Brevets de Techniciens ont été créés en 1952 (décret du 19 février). Pour comprendre pourquoi Besançon a attendu 5 années pour la création du Brevet de Technicien en Micromécanique on se reportera au chapitre concerné, supra.

(\*) Avec la création du Brevet de Technicien en Micromécanique, la durée de la « préparation » à l'Institut passe de 3 à 2 années. En compensation, la formation à l'Institut passe de 2 à 3 années (supra).

(\*\*) Deux années d'études « post bac », si l'on considère que la durée de la formation des DEB est de cinq années à partir de la 4<sup>e</sup> et qu'ils sont admis à l'instar des bacheliers TM en classe préparatoire à l'Institut (supra).

tous les élèves de l'ÉNPB titulaires du DÉB « petite mécanique de précision<sup>(1)</sup> ». À l'issue des deux années de formation, outre la possibilité d'intégrer (après concours) l'Institut de Chronométrie, le titulaire du Brevet de Technicien en Micromécanique peut postuler nombre de postes à responsabilité au sein des entreprises et suppléer ainsi au manque d'ingénieurs (supra). C'est aussi la première fois que le vocable de « micromécanique » est officialisé dans un diplôme en France. Plus qu'une modification sémantique de la « petite mécanique de précision », le concept de « micromécanique » s'affirme donc comme une spécificité dispensée par l'ÉNPB de Besançon (et plus tard à l'Institut de Chronométrie)\* au plus haut niveau (7 années de formation), et confirme, à l'instar de l'horlogerie une des « identités » de l'industrie bisontine...

- Les prémices de la création du Brevet de Technicien en Appareillage de Contrôle Industriel et Régulation Automatique. Né, à l'origine, de l'alliance de l'Horlogerie et de la Petite Mécanique de Précision, en 1956, à l'ÉNPB de Besançon, pour entretenir des « appareils » de contrôle et régulation, rapidement cette formation va se structurer pour devenir une formation post-DÉB qui ressortit d'un Diplôme de Technicien. Au début des années 1960, cette formation organisée en une filière pleine et entière (infra), originale en France (recrutement national), est en passe de devenir, elle aussi l'un des fleurons de l'Établissement.

**b) Sur les modifications structurelles, incidence(s) sur la durée des formations...** L'intégration au sein des Écoles Nationales Professionnelles (avril 1948), si elle « rompt » la relative indépendance de l'École Nationale d'Horlogerie, notamment en matière de programmes et des horaires hebdomadaires (modification de la partition entre enseignement général et enseignement pratique, supra), elle garantit à l'Établissement son rang dans la hiérarchie des Écoles Techniques. Elle profite de la revalorisation du diplôme (DÉB) via une scolarisation qui passe de 4 à 5 ans. Cette augmentation de la durée de formation, outre l'incidence sur l'emploi (les élèves peuvent prétendre à des postes de grande responsabilité) permet désormais aux titulaires du nouveau DÉB de poursuivre leur scolarité dans la section du Brevet de Technicien en Micromécanique (supra). Avec le départ du Collège Moderne en octobre 1951, le Collège Technique entre désormais en complète synergie avec l'ÉNPB. La direction unique pour les deux établissements est assurée par Louis Bastian\*\*. Il est

---

(1) Exceptionnellement à ceux titulaires du DÉB horlogerie. La suite des études se fait en fonction du dossier scolaire et des places disponibles.

(\*) Et par la suite par l'ÉNPB de Cluses. Le terme « micromécanique » avait été parfois accolé au nom de l'Institut de Chronométrie de Besançon pour devenir « Institut de Chronométrie et de Micromécanique » de Besançon mais sans caractère d'officialité au milieu des années 1950 (sur ce point voir la présentation de la section des Techniciens, par Louis Bastian, supra). En 1958, le diplôme délivré était toujours celui « d'Ingénieur mécanicien-Horloger ». C'est lors de son changement de statut en 1961 (décret du 20 novembre), que l'Institut de Chronométrie de Besançon est transformé en : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon (ÉNSCM.B) qu'il intègre officiellement dans son titre.

(\*\*) Pour aider Louis Bastian dans sa tâche, un « directeur d'Études » lui fut adjoint dès la fin de la guerre.

mis fin aux « doublons » de certaines formations (préparation au Bac Technique-Mathématiques, aux Arts-et-Métiers...), suppression d'une certaine concurrence lors du recrutement des élèves, mise en place une meilleure souplesse dans l'orientation et dans la réorientation de certains élèves<sup>(1)</sup>... Avec la réforme du Collège Technique (scolarité qui passe de 3 à 4 ans, BEI en deux parties), le « groupe scolaire » dispose désormais d'un potentiel de formations complet : des CAP en 3 ans, des BEI en 4 ans, des DÉB en 5 ans, des Brevets de Technicien en 7 ans...

**c) Sur les effectifs élèves.** Sur la durée, les effectifs élèves (hors Collège Moderne) se sont accrus fortement. En octobre 1945, on relève : environ 100 élèves à l'Atelier-École\*, 338 élèves au Collège Technique, 204 élèves à l'ÉNH, ce qui fait un total qui oscille autour de 642 élèves. En octobre 1955, d'après Louis Bastian, on note : 156 élèves au Centre d'Apprentissage, 424 élèves au Collège Technique et 325 élèves à l'ÉNP, ce qui donne un total de 905 élèves. En 1959, d'après André Berger, l'Établissement compte environ 1 500 élèves<sup>(2)</sup>. Entre 1945 et notre estimation en 1959 (1 200 élèves) le nombre des élèves est presque doublé. Cet accroissement est conforme à celle enregistrée en France pour la même période (supra)<sup>(3)</sup>.

**d) Sur les évolutions du bâti et des équipements.** Sous l'autorité de Louis Bastian les surfaces ont été accrues de près de 2 500 mètres carrés. Si l'internat n'est toujours pas achevé sur le terrain annexe, il est désormais dans sa phase de construction terminale. La configuration générale de l'École (le bâtiment) présente, en 1959, son caractère architectural quasi-définitif\*\*. Des espaces intérieurs entiers ont été rénovés et d'autres créés. Pour ce qui est de la modernisation des équipements, d'après l'état intermédiaire arrêté en 1955, par Louis Bastian, le bilan est des plus élogieux et d'une rare modernité. C'est plus de 85 millions de francs qui ont été investis depuis 1945 (supra). Si on fait un « ratio » (avec toute la part d'incertitude), on peut estimer à 120 millions de francs le montant des investissements en matériels qui auront été affectés à l'ÉNP sur la durée...

**En synthèse.** Quand on fait le bilan des différentes mutations et autres transformations qui ont

---

(1) Les meilleurs élèves du Collège Technique se voyaient proposer de poursuivre leurs études au sein de l'ÉNP. De même, les élèves les plus brillants du Centre d'Apprentissage pouvaient intégrer le Collège Technique. À contrario, des élèves en difficulté à l'ÉNP, pouvaient se voir proposer le Collège Technique, voire le Centre d'Apprentissage...

(2) Dans cette estimation André Berger compte les élèves qui subsistent du Collège Moderne (supra) et les « élèves » de la formation continue. Pour nous, si on reste sur notre base de calcul : Centre d'Apprentissage, Collège Technique et ÉNP, on peut estimer le nombre d'élèves à environ 1 200.

(3) Pour l'ÉNP de Besançon, il y a lieu de relativiser ce résultat. Depuis 1952 (décret du 27 mars), la scolarité des ÉNP s'est accrue d'une année (il en est de même pour le Collège technique). Comme les élèves restent plus longtemps au sein de l'établissement le chiffre des nouveaux « entrants » est certes important, mais moindre. L'augmentation des effectifs est due en partie à l'ouverture de nouvelles sections notamment les Brevets de Technicien...

(\*) Estimation par rapport à la période de la guerre, car nous n'avons pas trouvé d'état fiable.

(\*\*) Tel qu'il sera observé dans les années 1970.



marqué le développement de l'ÉNPH de Besançon au cours de cette période, on peut effectivement confirmer les dires de Louis Bastian qui estime, en 1955, que son École est : « *l'un(e) des rares (en France) atteignant cette importance dans les établissements d'Enseignement Technique du deuxième degré<sup>(1)</sup>* ». En 1959, André Berger, son successeur, confirme le diagnostic (supra). En 1959, Besançon et sa région dispose toujours d'un « outil » de formation moderne non seulement dans les spécialités enseignées et la qualité de ses équipements mais aussi dans une nouvelle approche pédagogique globale quant à l'utilisation généralisée du travail sur machines-outils<sup>(2)</sup>, ou dans la conduite de systèmes automatisés complexes<sup>(3)</sup>... Ainsi, si l'évolution considérable de l'École semble bien s'inscrire dans « l'âge d'or » d'un Enseignement Technique promu comme une des priorités nationales pour la reconstruction du Pays, force est de constater qu'elle est aussi due à la volonté, au travail et à la clairvoyance de Louis Bastian, qui en s'appuyant sur une *Association d'Anciens élèves* particulièrement efficace, a su inscrire son action dans la continuité d'un Louis Trincano pour promouvoir encore et toujours l'ÉNPH de Besançon<sup>(4)</sup>... Reste une question en suspend : le devenir de la filière horlogère au niveau du Diplôme d'Élève Breveté ?

---

(1) Supra.

(2) En « mécanique » l'approche pédagogique insistait sur la production « sérielle ». C'est ainsi qu'une partie des « supports pédagogiques » étaient proposés à la vente : tours à finir, tours d'outilleurs, trusquins, chevilles à centrer, appareils à moleter, matériels de contrôle (supra)...

(3) Démarche expérimentale en Contrôle Industriel et Régulation Automatique.

(4) Le travail, l'action et surtout la vision prospective du rôle de l'Enseignement Technique développée par Louis Bastian lorsqu'il était à la tête de l'École, lui ont valu d'être nommé Inspecteur Général en 1957 (supra). Il est certain que dans le rayonnement de l'École à l'approche des années 1960, l'*Association des Anciens Élèves* a joué un rôle essentiel.



## Chapitre X

**DU LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT D'HORLOGERIE AU  
LYCÉE TECHNIQUE JULES HAAG :  
"LA FIN DE L'ÉPOPÉE HORLOGÈRE ET LES DÉBUTS DES  
MICROTECHNIQUES"  
(1960-1974)**

-----

**DU LYCÉE TECHNIQUE AU LYCÉE « POLYVALENT »  
OU L'ABANDON D'UNE SPÉCIFICITÉ :  
"ÉTAT DE LA SITUATION DE « JULES HAAG »  
À L'AUBE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE"  
(1975-2014)**



## **10a- Du Lycée Technique d'État d'Horlogerie au Lycée Technique Jules Haag : "la fin de l'épopée horlogère et les débuts des microtechniques"**

Pour aborder la dernière partie de notre étude, il nous semble important de nous arrêter un instant sur cette période qui reste surtout marquée dans la mémoire collective comme étant celle du plein-emploi. Dans cet « âge d'or », magnifié par la nostalgie, c'est d'abord un choc culturel qui frappe la société où la pleine croissance économique s'épanouit dans un climat politique apaisé. Avec l'accroissement du pouvoir d'achat, tout semble permis. Les codes des grandes institutions (Religion, Famille, École...) se fractionnent. Alors que le principe de l'épargne, synonyme de sécurité, allié à une certaine frugalité, étaient les signes d'une prévoyance de bon aloi, les valeurs de l'hédonisme, la soif de satisfaire, de suite, certains besoins matériels, l'aspiration à s'élever rapidement dans l'échelle sociale, le souci d'un droit à la différence..., bousculent les schémas traditionnels d'une société stratifiée où chacun devait, en fonction de son statut, se conformer à sa « classe ». Dans ce choc culturel sans précédent qu'accompagne une évolution technique et scientifique inédite, les modes du comportement changent. La voiture, la télévision, les vacances, le cinéma, l'habillement, les « fast-food »..., sont autant de signes visibles qui marquent cette mutation. Le consommable et l'éphémère sont d'actualité. L'industrie de la montre, bien que prospère, ne sort pas indemne de cette « révolution » sociétale...

### **10-1) Une mutation profonde de la société sur fond de choc culturel.**

Les années 1960 marquent l'apogée des "Trente Glorieuses". Outre une croissance économique soutenue de près de 6% l'an, en moyenne, qui place le pays dans la tête des pays industrialisés<sup>(1)</sup>, on assiste surtout à la mutation en profondeur de toute la société française. Le drame algérien qui a tant divisé les consciences s'achève le 1<sup>er</sup> juillet 1962. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale la France connaît la paix, mais dans le même temps on assiste à l'émergence d'un choc culturel qui rompt la continuité entre les générations. Entre ceux qui ont été happés par cette « guerre » qui ne veut pas dire son nom et qui gardent en mémoire les traces profondes de ce conflit<sup>(2)</sup>, et la montée des nouvelles cohortes issues du « baby boom », le choc « culturel » est soudain. Alors qu'en 1957, *L'Express* se livre à une enquête sur la « nouvelle vague » et dévoile « une jeunesse française qui n'est pas encore entrée dans l'ère de la consommation et des loisirs de

---

(1) De 1959 à 1970, le taux de croissance annuel moyen de la Production Intérieure Brute (PIB) et de 5,8% pour la France ce qui la place au second rang (après le Japon) des pays industrialisés (Japon : 11,1%, Italie : 5,5% ; Canada : 4,9% ; Allemagne Fédérale : 4,9% ; États-Unis : 3,9% ; Royaume-Uni : 2,9%). D'après BRAUDEL (F) et LABROUSSE (E), sous la direction de, *Histoire économique et sociale de la France*, T. IV, 3<sup>e</sup> vol., *Années 1950 à nos jours*, PUF, 1982, p. 1012.

(2) Il faut attendre les années 1990, pour que les premiers témoignages des « appelés » soient enfin recueillis et livrés à la connaissance du public.

masse<sup>(1)</sup> », arrive les adolescents de « Salut les Copains » qui bousculent les usages, se ruent aux concerts « d'idoles » de leur âge (Johnny Hallyday, Les Chaussettes Noires...) et restent accrochés au « transistor » et à leur tourne-disque pour écouter The Shadows... Certes, toute la jeunesse n'est pas touchée dans le même temps par ce bouleversement. Si le cadre de la ruralité, reste encore ancré dans la tradition, avec le développement des *médias* (notamment la télévision), des moyens de transports individuels (solex, mobylette, vespa...), on assiste rapidement à une homogénéisation culturelle de la génération dite « des années 1960 ». Au plan économique l'industrie fait montre d'une santé florissante et reste, de loin, le premier employeur (40%), mais pour l'agriculture le constat est plus nuancé. Alors qu'elle est en passe d'accomplir une révolution techniciste et productiviste avec des rendements qui s'envolent<sup>(2)</sup> elle semble marquer un déclin relatif de sa place dans l'économie française. Alors qu'elle représentait 17% du Produit Intérieur Brut en 1946 elle n'en représente plus que 5 % en 1974<sup>(3)</sup>. Mais à l'analyse on observe que les progrès sont considérables. Sa production a presque doublé de 1946 à 1974 avec une surface cultivée en diminution de 10% et une population agricole en baisse drastique, qui dans la même période est passée de 7 millions à moins de 3 millions. Cet exode massif des paysans va enrichir la main-d'œuvre d'une industrie flamboyante et celle d'un secteur tertiaire en pleine expansion... Cette croissance économique s'accompagne d'une urbanisation spectaculaire, pas toujours réfléchie. On voit naître des « villes nouvelles » (Evry, Cergy-Pontoise...), mais surtout des banlieues-dortoirs dotées de « grands-ensembles ». C'est aussi le temps d'une scolarisation de masse où l'on « construit un Collège par jour »... Ce passage d'une France encore semi-rurale à une France urbanisée à l'extrême, provoque le mal-être de toute une population qui pour se protéger est tentée par l'individualisme et reste nostalgique d'une vie campagnarde perdue... Avec le flux des 700 000 rapatriés d'Algérie<sup>(4)</sup> et le retour à la vie civile d'une part importante du contingent\*, avec des ruraux qui vivent désormais la condition des ouvriers et celle des employés, avec la montée en puissance des *Baby boomers*..., tous désormais réunis dans une économie qui offre le plein emploi et qui s'ouvre à société de consommation, la mutation qui s'opère est sans précédent. Elle marque, à partir des années 1965 un changement de paradigme dans le domaine des mentalités collectives et du comportement social<sup>(5)</sup> qui augurent nombre d'évolutions avant d'aller se briser sur le renversement de conjoncture de 1974...

**10-1-1) Le point sur la situation industrielle en France.** Amorcée sous la IV<sup>e</sup> République, et

---

(1) DUBY (G), MANDROU (R), *Histoire de la civilisation française, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 370-371.

(2) MAYAUD (J-L), *Gens de l'agriculture...*, op. cit., p. 67.

(3) BERSTEIN (S), *La France de l'expansion...*, op. cit., p. 159.

(4) Ibid., p. 170.

(5) DUBY (G), MANDROU (R), *Histoire de la civilisation française...*, op. cit. p. 390.

(\*) Jusqu'en 1962, la durée légale du service militaire était de 18 mois. Pendant le conflit algérien, le service fut porté à 28 voire 30 mois.

toujours sous la pression de l'État, la production industrielle continue à se rationaliser et à se moderniser. Le temps est à la concentration des entreprises (sidérurgie, métallurgie, chimie...) et de la finance (naissance de la Banque Nationale Paris), avec pour but affiché de constituer des groupes industriels de taille internationale. Cette succession de concentrations amène, par voie de conséquences, une certaine régression des petits ateliers d'une dizaine de salariés, très spécialisés, qui se restructurent pour former des entités homogènes qui tournent autour de quelques centaines de salariés (200 à 500)<sup>(1)</sup>. On assiste aussi à des regroupements plus consistants, voire à quelques expansions remarquables d'entreprises qui compte plus d'un millier de salariés<sup>(2)</sup>. Malgré cette recomposition, le tissu industriel français reste toujours constitué pour l'essentiel de petites et moyennes entreprises. Si la part de l'industrie dans le PIB est des plus conséquentes (plus de 8% en vingt ans) elle le trouve essentiellement dans un gain de productivité. Le taux des emplois et quasi constant, il passe de 39 % en 1962 à environ 40% en 1973<sup>(3)</sup> avec de grandes concentrations ouvrières comme dans le secteur de l'automobile (Renault, Peugeot...), la sidérurgie ou la chimie... C'est aussi le temps de l'application de toute une recherche scientifique et technique dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, du nucléaire civil et de l'informatique<sup>(4)</sup>...

- **La stratification des emplois.** En 1971, la structure des emplois industriels reste constituée en trois entités : les personnels dits d'encadrement (ingénieurs, techniciens, maîtrise) ; les personnels qualifiés (ouvriers professionnels) et les personnels d'exécution (ouvriers spécialisés et manœuvres). Pour les métiers de la mécanique, on relève que l'encadrement représente, en moyenne : 20,2% des effectifs, les ouvriers professionnels : 36,1% et les non-qualifiés : 43,7%. Pour les ouvriers non-qualifiés (les manœuvres et les ouvriers spécialisés), la catégorie des manœuvres tend à diminuer suite à la mécanisation qui allège les tâches. En 1967 les OS représentaient 65% des non-qualifiés, en 1976 ils sont 76%<sup>(5)</sup>...

**10-1-2) La réforme scolaire et la réorganisation de l'Enseignement Technique.** Avec la réforme Berthoin (6 janvier 1959), l'obligation scolaire est prolongée jusqu'à 16 ans\*. Outre toute l'organisation « scolaire » qui se trouve modifiée en profondeur c'est surtout l'ouverture d'un vaste champ de réflexion qui s'installe sur la durée et qui va bousculer la nature même des formations. Avec la loi du 6 janvier 1959, qui transforme les Cours Complémentaires en Collèges d'Enseignement

---

(1) En 1962, l'industrie (hors BTP) groupe 51 517 établissements de moins de 10 salariés. En 1972, 8 300 desdits établissements ont disparu. Dans le même temps on observe un report de la population salariée sur les petites et moyennes entreprises. WORONOFF (D), *Histoire de l'industrie en France*, op. cit., pp. 573-574.

(2) Comme dans le secteur horloger (infra).

(3) BERSTEIN (S), *La France de l'expansion...*, op. cit., p. 162-163.

(4) WORONOFF (D), *ibid.*, p. 555.

(5) *Ibid.*, pp. 568-572.

(\*) Pour les enfants qui atteindront l'âge de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Général, on assiste à une « scolarisation de masse » qui passe désormais par l'entrée en sixième (à terme) de tous les élèves et qui va « assécher » les Écoles Primaires de leurs classes de fin d'études\*. On assiste aussi à une requalification des établissements. Les ÉNP sont transformées en Lycées Techniques d'État, les Collèges Nationaux Techniques deviennent des Lycées Techniques Nationalisés et les Centres d'Apprentissage sont promus : Collèges d'Enseignement Technique\*\* :

**Dénomination des Établissements Scolaires (août 1960)**

| Anciennes dénominations                  | Nouvelles dénominations                |
|------------------------------------------|----------------------------------------|
| Lycée                                    | Lycée d'État                           |
| Collège classique et moderne nationalisé | Lycée Nationalisé classique et moderne |
| Collège classique et moderne             | Lycée Municipal                        |
| École Nationale Professionnelle          | Lycée Technique d'État                 |
| Collège National Technique               | Lycée Technique Nationalisé            |
| Collège Technique                        | Lycée Technique Municipal              |
| Centre d'Apprentissage                   | Collège d'Enseignement Technique       |
| Cours Complémentaires                    | Collège d'Enseignement Général         |

**a) Les Lycées Techniques d'État : nouveaux diplômes et les modifications sur la nature des formations.** Avec cette réforme, outre la nouvelle nomenclature des diplômes, ce sont surtout les fondements de l'Enseignement technique qui entrent en mutation.

- **La généralisation des Brevets de Technicien** : Pour les nouveaux Lycées Techniques d'État (ex ÉNP), le Diplôme d'Élève Breveté (DÉB) cède la place au Brevet de Technicien (BT). Plus qu'un changement d'appellation c'est surtout la nature de la formation qui change. Pour obtenir le DÉB, la durée de la formation était de 5 années, à partir de la 4<sup>e</sup>, sur concours. L'obtention du BT s'obtient désormais (à partir de 1963) en 3 années à partir d'une seconde spécifique. Si au terme de la réforme, ce nouveau diplôme permet l'exercice d'une activité professionnelle<sup>(1)</sup>, et si sa qualification de « technicien », semble donner à son titulaire une « distinction » qui le sépare du monde des « praticiens », force est de constater que cette nouvelle formation se traduit par une diminution très sensible de la part de l'Enseignement Professionnel qui faisait la force des DÉB. Mais c'est aussi une source de confusion pour certains établissements, notamment pour le LTÉH de Besançon, qui possède déjà un Brevet de Technicien micromécanique (supra), post DÉB, avec sa double vocation : de servir de classe préparatoire à l'entrée à l'Institut de Chronométrie<sup>(2)</sup> ou d'entrer dans l'industrie, avec une certification qui se décline, elle aussi, par l'attribution d'un « Brevet de Technicien » !

(1) D'après l'article 14 du décret relatif à l'organisation des formations du 28 décembre 1976, "le diplôme national du brevet de technicien prépare les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle du niveau de technicien (sic)".

(2) En 1961, nous rappelons que l'Institut de Chronométrie est transformée en École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique (ENSCM).

(\*) De 1961 à 1970, les effectifs de la sixième montent de 424 224 à 813 335 élèves, tandis que les effectifs des classes de fin d'études descendent de 858 700 à 126 412 élèves. LELIÈVRE (C), *Histoire des Institutions...*, op. cit., p. 179.

(\*\*) En 1976, les Collèges d'Enseignement Technique sont transformés en Lycées d'Enseignement Professionnel (infra).



En ramenant lesdits Brevets de Technicien dans le second cycle de formation, l'État vise tout simplement à le placer en équivalence avec le baccalauréat.

- **La création des Brevets de Techniciens Supérieurs (1959)<sup>(1)</sup>**. Cette réintégration des Brevets de Techniciens dans l'ordre du Secondaire rompt le modèle de poursuite d'étude post DÉB initié en février 1952. Pour lever cette ambiguïté et pour redonner à l'Enseignement Technique ses lettres de noblesse, l'État crée, dans le même temps 1959, les Brevets de Technicien Supérieur (BTS), formations en deux années post BT (ou du Baccalauréat). Et pour marquer l'éminence de la formation des Techniciens Supérieurs (cinq années), dans les notices de *l'Orientations*, ils sont désignés comme « les collaborateurs privilégiés des ingénieurs ». Les titulaires des anciens « Brevets de Technicien » se voient désormais homologués au niveau dudit BTS<sup>(2)</sup>.

- **La création du Baccalauréat de Technicien (1965)**. Toujours animé du même esprit « d'égalité de formation et de diplôme » entre les différentes filières de formation (Lettres, Sciences et Technique), en juin 1965 est créé le Baccalauréat de Technicien (BTn)<sup>(3)</sup>, dont les options vont se multiplier dès le début des années 1970 :

Les Baccalauréats « Technologiques » dans les années 1970

|         |                                        |           |                                     |
|---------|----------------------------------------|-----------|-------------------------------------|
| F1      | Construction mécanique                 | F10 A     | Microtechniques option Appareillage |
| F2      | Électronique                           | F10 O     | Microtechniques option Optique      |
| F3      | Électrotechnique                       | F11, F11' | Musique et danse,                   |
| F4      | Génie civil                            | F12       | Arts appliqués                      |
| F5      | Physique                               | G1        | Techniques administratives          |
| F6      | Chimie                                 | G2        | Techniques quantitatives de gestion |
| F7, F7' | Biochimie, Biologie                    | G3        | Techniques commerciales,            |
| F8      | Sciences et techniques médico-sociales | H         | Techniques informatiques            |
| F9      | Énergie et équipement                  |           |                                     |

Dès sa sortie, le nouveau diplôme semble être fort bien accueilli mais il souffre d'une ambiguïté : a-t-il une finalité professionnelle ou n'est-il qu'une propédeutique à poursuivre en BTS, voire à l'Université\* ? Si la qualification de « technicien » cherche à le rattacher à une aptitude « professionnelle » comme pour le BT, force est de constater que le contenu des programmes et une orientation « spécialisée » qui débute en 1<sup>ère</sup>, le font davantage ressortir d'une formation généraliste et technologique appliquée que d'une professionnalisation particulière à l'instar des BT. Certes, les

(1) Les premières formations en BTS débutent en 1962 avec la sortie des premières cohortes du BT.

(2) En 1960, le LTÉH met sur pied le Brevet de Technicien Contrôle et Régulation, qui va être validé comme BTS par la nouvelle réforme (infra).

(3) Dans un premier temps, trois baccalauréats sont institués à titre expérimental : « Construction mécanique », « électronique » et « génie civil ». Par la suite ils seront regroupés dans la série F (avec des options) pour les sections industrielles, dans la série G pour le tertiaire, et un peu plus tard, la section H pour l'informatique et la télématique. À partir des années 1980, l'expression Baccalauréat « technologique » se substituera à celle de Baccalauréat de « technicien »...

(\*) Notamment en Instituts Universitaires de Technologie qui seront fondés l'année d'après, 1966 (infra).

textes prévoient bien que la possession du Baccalauréat de Technicien puisse déboucher sur des emplois de collaborateur de l'ingénieur ou d'un premier encadrement, avec le recul de l'expérience, il s'avère que son objectif principal se trouve être dans la poursuite d'études. C'est pourquoi l'usage, puis les textes, vont le confiner désormais dans une approche purement « technologique » et l'inscrire dans *un continuum* de formation (infra). Avec la disparition des Brevets de Techniciens, qui sont désormais programmés à l'orée des années 1970, on constate que les ex ÉNP, en devenant LTÉ ont perdu leur vocation à former des « praticiens » de haut niveau technique. Seules désormais les filières BTS peuvent prétendre, et dans une certaine mesure, leur succéder...

#### **b) Les Lycées Techniques Nationalisés (ex Collèges Techniques).**

- **La transformation des BEI en Agents Techniques Brevetés.** Alors que les ex Collèges Techniques avaient surtout vocation à former des élèves aux Brevets d'Enseignement Industriel, la réforme leur donne désormais la possibilité de former aux BT et aux BTn. Cette modification entraîne la suppression du BEI qui est transformé en Agent Technique Breveté (ATB). Si dans la continuité du BEI, la formation des ATB reste à 4 années à partir de la 5<sup>e</sup>, en 1963, elle est réduite à 2 années après la 3<sup>e</sup>. Bien vite cette formation pose problème aux nouveaux lycées qui préfèrent s'installer dans la logique des formations qui ont trait aux LTÉ. La situation intermédiaire des ATB, entre les CAP et les BT mérite une nouvelle approche. La solution va venir des nouveaux Collèges d'Enseignement Technique, ce qui va entraîner *de facto* la fin des Agents Techniques Brevetés...

**c) Les Collèges d'Enseignement Technique (ex Centres d'Apprentissage).** Plus qu'un changement de nom, en devenant Collège d'Enseignement Technique (CET) c'est non seulement la confirmation de la scolarisation des « apprentissages » qui a débuté dès la sortie de la guerre (supra), mais surtout l'affirmation de son intégration dans l'ordre de l'enseignement secondaire court. C'est aussi une référence aux anciens Collèges Techniques afin d'exprimer la qualité d'une formation qui s'exprime par la délivrance du CAP dont la valeur reste très contrôlée par la profession. Dès 1967, les CET se voient confier la mission, en plus des CAP, de former au Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP), formation en deux années à l'issue de la 3<sup>ème</sup>. Ainsi, par une subtilité qui ressortit de la sémantique, alors que les anciens Collèges Techniques formaient des BEI, les nouveaux CET forment aux BEP... Ainsi, en quelques années la « formation des praticiens » a subi une mutation hors du commun. Alors qu'elle avait fait le renom des ÉNP, avec une scolarité sur 5 années, cette tâche est désormais dévolue aux CET, avec une durée de formation réduite à trois ans pour les CAP, voire à deux années pour certains CAP et pour des BEP qui sont censés, après quelques années d'expérience, pouvoir accéder à la petite maîtrise. Cette nouvelle orientation donnée à l'Enseignement Professionnel soulève nombre de réticences. Les objectifs assignés

---

(effectifs élèves, niveau de formation...) ne sont pas atteints<sup>(1)</sup>. Il faudra attendre les années 1980, pour cette filière retrouve un nouveau souffle<sup>(2)</sup>...

**d) La création des Instituts Universitaires de Technologie (1966).** Bien que ressortissant de l'Enseignement Supérieur et dépendant d'une Université, la création des IUT propose de dispenser, en deux années après le baccalauréat, un enseignement préparant aux fonctions d'un encadrement « technique et professionnel », sanctionné par un diplôme (DUT). Les spécialités visées touchent à la production mécanique, à la recherche appliquée et aux services... En s'installant dans le cadre de l'Université, et en initiant une formation technique et professionnelle courte, avec un diplôme universitaire à la clé, les IUT se trouvent être en compétition avec les BTS des Lycées surtout en terme de recrutement des élèves. Si tout titulaire d'un baccalauréat général ou scientifique peut se voir admettre en IUT, les Brevets de Technicien et autres titulaires du Baccalauréat de Technicien sont particulièrement bien accueillis dans cette nouvelle structure qui offre la possibilité, pour les meilleurs, d'une poursuite d'études au sein de l'Université. En outre, il est une population de bacheliers qui est particulièrement sollicitée par les deux parties : Les bacheliers titulaires du baccalauréat "Mathématiques et Technique" (Bac E), et d'aucuns font le « forcing » pour se les attacher (infra)...

### 10-2) Une ville en pleine expansion au cœur du département le plus industrialisé de France...

Besançon connaît au cours des années 1960 une prospérité économique et un développement démographique remarquables que l'on peut considérer comme « ses heures glorieuses\* » :

Évolution comparée entre Besançon et le Département du Doubs

| Années      | Besançon       |            | Doubs          |            | % Besançon/<br>Doubs |
|-------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------------|
|             | Nb d'habitants | Indice     | Nb d'habitants | indice     |                      |
| 1901        | 55 000         | 100        | 299 000        | 100        | 18%                  |
| 1946        | 63 600         | 115        | 298 000        | 100        | 21%                  |
| <b>1954</b> | <b>73 600</b>  | <b>133</b> | <b>328 000</b> | <b>109</b> | <b>22%</b>           |
| <b>1962</b> | <b>100 000</b> | <b>180</b> | <b>383 000</b> | <b>128</b> | <b>26%</b>           |
| 1968        | 113 200        | 206        | 426 300        | 142        | 26,5%                |
| 1975**      | 120 300        | 219        | 471 100        | 157        | 25,5%                |

Cette exceptionnelle expansion économique, qui débute au milieu des années 1950, n'a pas pour seul résultat d'augmenter considérablement le nombre des travailleurs, elle apporte simultanément un

(1) PROST (A), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, IV...*, op. cit., pp. 650-654.

(2) En 1985, les CET (devenus Lycées d'Enseignement Professionnel en 1976, puis Lycées Professionnels, en 1985), obtiennent la possibilité de former les élèves au Baccalauréat Professionnel. Cette formation en « quatre » années (deux années après le BEP ou CAP), se retrouve, *mutadis mutandis*, très similaire avec celle qui avait cours au temps des ÉNP...

(\*) Entre 1954 et 1962 la croissance démographique de Besançon est de 35,5%. Elle se situe au second rang de toutes les villes de France (derrière Grenoble : 44,5%). D'après l'INSÉE.

(\*\*) En 1975, Besançon compte 120 300 habitants pour 471 100 habitants pour le Doubs (25,5%).

nouvel équilibre à une agglomération qui était jusqu'alors caractérisée par le poids de l'industrie de la montre. En 1954, l'ensemble des activités horlogères représentait près de 50% de la main-d'œuvre industrielle avec une part importante de la présence des femmes. En 1962 l'éventail est beaucoup plus large. Certes Besançon est toujours la capitale horlogère, mais cette activité ne représente plus que le 1/5 des activités industrielles, le 1/10 de l'activité totale. La main-d'œuvre qualifiée est toujours très recherchée (mécanique de précision, supra), mais la main-d'œuvre sans qualification (notamment d'origine rurale<sup>(1)</sup>) dispose maintenant de maintes possibilités d'emplois (textiles artificiels, habillement, maroquinerie, bâtiment, industries alimentaires...). En quelque huit années, les effectifs du secteur secondaire se sont accrus de près de 4 500 personnes, soit de 35%, alors que la progression nationale, sur la même période n'est que de 7,9%<sup>(2)</sup>. Cette expansion résulte à la fois de nouvelles implantations (textiles artificiels : Rhodiaceta ; manufacture d'horlogerie étrangère : Kelton-Timex...), et du développement des entreprises locales (vêtements : Weil ; cuir : Tournier ; industries alimentaires : Les Docks, Brochet, Buhler, Juradou, Union Agricole Comtoise...), voire de la reconversion de certaines entreprises horlogères dans la mécanique de précision...

**10-2-1) Évolution économique de la ville entre 1954 et 1973.** Alors que Besançon concentre le quart de la population du Doubs, elle reste une ville « capitale » qui œuvre dans le département le plus industrialisé de France<sup>(3)</sup>, tant les petites structures quadrillent tout le territoire. L'industrie est présente dans nombre d'agglomérations : Pontarlier, Morteau, Clerval, Baume-les-Dames, Arc et Senans, l'Isle-sur-le-Doubs, Ornans, Pont-de-Roide.... Si le secteur automobile (et les industries connexes) est concentré autour de Sochaux<sup>(4)</sup>, Valentigney, Montbéliard, Audincourt..., toute une partie de la production horlogère reste attachée à la région de Maïche, Damprichard, Charquemont, Le Russey, Villers-le-Lac, Morteau... Toutes ces industries, à leur niveau, servent de ralentisseurs à l'exode rurale. Chaque jour on assiste à un vaste déplacement des populations villageoises vers les différents centres et les petites structures industriels. Si les transports collectifs (les autocars) pour Peugeot sillonnent le moindre chemin du Pays de Montbéliard et participe largement à ce vaste mouvement migratoire, à Besançon, l'horlogerie n'est pas en reste. Kelton envoie ses cars rayonner à quelque 50 kilomètres à l'attention d'un personnel, en très grande majorité féminine, pour œuvrer sur ses chaînes de production et de montage (infra)... L'organisation industrielle de Besançon ne déroge pas au schéma national (supra), si quelques manufactures dépassent le millier d'emplois, ce sont les petites entreprises de moins d'une cinquantaine de personnes qui donnent à la ville une

---

(1) En 1962, Besançon accueille, chaque jour, quelque 4500 migrants des communes alentour.

(2) D'après *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, n° 18, 1964-1965.

(3) En corollaire, en 1967, le Doubs est classé 1<sup>er</sup> département par le nombre d'élèves dans l'Enseignement Technique. Ibid., juin 1967.

(4) Au début des années 1960 les usines Peugeot emploient quelque 37 000 personnes sur les six usines du groupe.

caractéristique qui reste attachée à la forme d'établissage chère aux horlogers :

**Évolution des établissements industriels et des emplois afférents (1954-1962)**

|      | Nb d'Établissements industriels | Nb d'Établissements industriels employant plus de 50 salariés | Nb de salariés des Établissements industriels | Nb de salariés des Éts industriels de plus de 50 salariés |
|------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1954 | 767                             | 66                                                            | 13 665                                        | 8 365                                                     |
| 1962 | 808                             | 82                                                            | 19 624*                                       | 14 428                                                    |

Ainsi, d'après les données<sup>(1)</sup>, on observe, qu'en 1954, 8,6% des établissements employaient 61,2% des salariés, alors qu'en 1962, c'est 4,6% des établissements qui emploient 73,5% des salariés... Dans l'ensemble du secteur secondaire, la main-d'œuvre féminine représente une très forte proportion : 31,8% (contre 24,5% au plan national). Elle est particulièrement importante dans l'horlogerie (50%), l'industrie du vêtement (80%). Ce suremploi féminin traduit une tension sur le marché du travail (depuis 1958) d'où la recherche d'une main-d'œuvre à l'extérieur de la ville... En 1962, le secteur tertiaire représente 53,4% de la population active<sup>(2)</sup>. Mais si on compare le poids des « entreprises » commerciales avec celui de l'industrie, pour un nombre assez similaire « d'établissements » on constate qu'en 1962 les emplois de ce secteur ne représentent que quelque 28% des emplois industriels :

**Évolution du secteur commercial et des emplois afférents(1954-1962)**

|      | Nb d'Établissements commerciaux | Nb d'Établissements commerciaux employant plus de 20 salariés | Nb de salariés du commerce | Nb de salariés des Éts industriels de plus de 50 salariés |
|------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1954 | 840                             | 29                                                            | 4 584                      | 1 919                                                     |
| 1962 | 970                             | 45                                                            | 5 556**                    | 2 745                                                     |

(1) Sources INSÉE, In *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, n° 18, ibid.

(2) Pour 60% à Dijon. Besançon est une ville de garnison qui recèle des effectifs militaires importants (voir tableau).

(\*) Ce nombre est supérieur à la population active du secondaire à Besançon telle que la donne le recensement. Ce chiffre prend en compte les « migrants » quotidiens.

(\*\*) Même remarque que pour les établissements industriels.

**a) Tableau comparatif de l'évolution des emplois par secteurs d'activités (1954-1962).**

| Activités économiques                                                                          | 1954          | 1962 (H+F)           | 1962 (F)     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|--------------|
| Agriculture et activités annexes                                                               | 607           | 320                  | 60           |
| <b>Total secteur primaire</b>                                                                  | <b>607</b>    | <b>320</b>           | <b>60</b>    |
| Électricité                                                                                    | 151           | 300                  | 100          |
| Fonderies, chaudronnerie, moteurs mécaniques, construction de machines agricoles               | 282           | 680                  | 280          |
| Mécanique générale, articles métalliques divers, autos et cycles, constructions électriques... | 6 192*        | 2 140                | 460          |
| Mécanique de précision, horlogerie.                                                            |               | 4 920                | 2 380        |
| Bâtiment et travaux publics, matériaux de construction                                         | 2 523         | 3 680                | 240          |
| Chimie, caoutchouc, tabac                                                                      | 30            | 100                  | 20           |
| Industries alimentaires                                                                        | 1 062         | 1 220                | 300          |
| Textiles, confection                                                                           | 1 282         | 2 540 <sup>(1)</sup> | 960          |
| Cuirs et peaux                                                                                 | 508           | 700                  | 360          |
| Bois, papiers, cartons                                                                         | 276           | 480                  | 160          |
| Industries polygraphiques                                                                      | 633           | 660                  | 160          |
| Industries diverses                                                                            | 229           | 320                  | 120          |
| <b>Total secteur secondaire<sup>(2)</sup></b>                                                  | <b>13 168</b> | <b>17 740</b>        | <b>5 540</b> |

|                                                          |               |               |               |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Transports                                               | 1 504         | 1 740         | 140           |
| Commerce                                                 | 5 075         | 6 920         | 2 620         |
| Banques, assurances                                      | 597           | 1 020         | 440           |
| Services privés, services publics, administration, armée | 8 509         | 11 060        | 5 380         |
| <b>Total secteur tertiaire</b>                           | <b>15 692</b> | <b>20 740</b> | <b>8 500</b>  |
| Population active résidant à Besançon                    | 29 467        | 38 800        | 14 080        |
| Migrants quotidiens                                      | 4 000         | 4 500         | 1 500         |
| <b>Population active travaillant à Besançon</b>          | <b>33 500</b> | <b>43 300</b> | <b>15 500</b> |

D'après l'état comparatif établi, s'il est difficile d'établir la population horlogère pour l'année 1954, on observe qu'en 1962, elle se chiffre (avec la micromécanique) à quelque 5 000 personnes dont la moitié sont des femmes. L'horlogerie reste donc la première pourvoyeuse d'emplois industriels de Besançon...

(1) Ce chiffre ne prend pas en compte le grand nombre de « migrants » quotidiens dans ce secteur.

(2) Le secondaire représente 45,7% de la population active.

(\*) Le recensement de 1954 ne donne qu'une seule rubrique : industrie mécanique, ce chiffre regroupe l'horlogerie.

**b) Le point de la situation au début des années 1970.**

**Agglomération de Besançon. Secteur secondaire<sup>(1)</sup>**

| Secteur d'activité                   | Nombre de salariés | Pourcentage  |
|--------------------------------------|--------------------|--------------|
| Précision, horlogerie                | 7 334              | 32,1         |
| Bâtiments et travaux publics         | 3 981              | 17,5         |
| Métallurgie et mécanique             | 3 509              | 15,4         |
| Industrie textile                    | 2 772              | 12,2         |
| Habillement et travail des étoffes   | 1 389              | 6,1          |
| Industries agricoles et alimentaires | 1 018              | 4,5          |
| Cuirs et peaux                       | 828                | 3,6          |
| Industries polygraphiques            | 759                | 3,3          |
| Bois et ameublement                  | 380                | 1,7          |
| Industries diverses                  | 848                | 3,6          |
| <b>Total</b>                         | <b>22 818</b>      | <b>100,0</b> |

**Répartition de la nature des emplois dans le secteur secondaire dans des établissements**

**de plus de dix salariés : étude comparée (en pourcentage des effectifs)<sup>(2)</sup>**

|                                                   | France      | F-Comté     | Besançon    |
|---------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Ingénieurs et cadres techniques de la production  | 2,0         | 1,4         | 1,4         |
| Ingénieurs et cadres techniques des services      | 3,1         | 1,8         | 2,7         |
| Techniciens et agents techniques de la production | 4,8         | 4,8         | 4,0         |
| Techniciens et agents techniques des services     | 2,0         | 1,0         | 1,9         |
| Personnel d'encadrement de la production          | 4,7         | 4,7         | 4,8         |
| Ouvriers (dont qualifiés)                         | 70,9 (37,7) | 78,1 (31,5) | 74,1 (40,9) |
| Personnel d'encadrement des services              | 1,2         | 0,6         | 1,3         |
| Autre personnel des services                      | 11,3        | 7,6         | 9,8         |
| Total                                             | 100,0       | 100,0       | 100,0       |

**Quelques observations :** En quelque huit années, le secteur secondaire a accru ses effectifs de plus de 5 000 salariés dont la moitié provient du secteur « précision-horlogerie » (2 414 salariés). La « mécanique générale » n'est pas en reste puisque ses effectifs se sont accrus de quelque 1 350 personnes (27%). La nature de ces nouveaux emplois mérite explication. On s'aperçoit qu'ils concernent surtout le cadre ouvrier. La production industrielle de Besançon est de type « sériel ». Le travail à la chaîne (horlogerie, textile artificiel\*, vêtements...) requiert une main d'œuvre spécialisée et surtout féminine (horlogerie, vêtements\*\*). Le taux d'encadrement reste faible par rapport à la moyenne nationale. Seule la petite maîtrise (chefs d'équipe) est supérieure car la typologie des productions (avec des changements fréquents des références) nécessite sa présence permanente auprès des ouvrières spécialisées (montage, réglage, contrôle...). Cette prospérité industrielle reste

(1) D'après INSÉE, 1970, In *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, mars 1973.

(2) Ibid.

(\*) Essentiellement la Rhodiaceta qui emploie, à la fin des années 1960, quelque 2 700 personnes.

(\*\*) Établissements Weil. Cette manufacture, l'une des premières de France dans sa spécialité emploie, en 1969 quelque 1 400 personnes. In *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, juin 1969.

propice aux élèves issus de l'Enseignement Technique Industriel de Besançon<sup>(1)</sup> et d'aucuns rappellent combien le LTÉ d'Horlogerie : "a joué un rôle essentiel en fournissant les Techniciens à l'horlogerie ainsi qu'à la mécanique de précision qu'il a grandement entrepris à fixer à Besançon<sup>(2)</sup>"...

**c) La situation du découpage à Besançon dans la décennie 1960.** Lors de nos précédents chapitres nous avons vu naître, dès les années 1920, la vocation de la ville dans le domaine du découpage. En 1963, avec son annexe l'outillage<sup>(3)</sup>, ce secteur emploie plus de 1 200 salariés. D'après les acteurs locaux<sup>(4)</sup>, Besançon constitue désormais la première place française en ces domaines. Après avoir surtout découpé des pièces pour l'horlogerie, elle produit désormais pour l'automobile, la construction électrique, voire l'électronique... La majorité des entreprises de découpage de la ville continue à dériver les unes des autres. Après avoir acquis une certaine expérience à « l'établi », nombre d'outilleurs continuent de tenter l'aventure. On relève une vingtaine d'entreprises de type artisanale qui œuvrent surtout dans l'outillage... Nombre des entreprises déjà bien établies, comme : Gros Lambert, Model ou Socop..., profitent de la prospérité économique pour aller s'installer dans des bâtiments flambant neuf dans les nouvelles zones industrielles. Pour les effectifs, ils sont 350 chez Bourgeois, 300 à la Sifop, 200 à la Sior, 80 à la Sidop, 80 chez Model, 50 chez Besson, 50 à la Socop... Le moulage de précision n'est pas en reste. Avec sa production de pièces en alliages légers et en zamac\* (carburateurs, pièces de compteurs...), la Société Zénith continue son développement, avec ses 400 ouvriers elle est à la pointe de la technologie...

**d) De la « mécanique de précision » à la « micromécanique » ou l'appropriation du « micron » comme élément de référence.** Au milieu des années 1960 le terme « micromécanique » se généralise, il se substitue à la locution « mécanique de précision ». Plus qu'un nouveau vocable c'est surtout l'affirmation du passage de l'horlogerie à la conception et à la réalisation d'ensembles de petites dimensions qui requiert des dispositifs issus des techniques horlogères comme principe de fonctionnement et élaborés avec grande précision. Les compteurs, les comparateurs (métrologie), les appareils photographiques, les petits outillages à usage domestique, les chronographes et autres enregistreurs..., ressortissent désormais de cette terminologie. À Besançon, l'une des entreprises qui caractérisent le mieux la « micromécanique » est sans conteste la Société Micro-Méga spécialisée dans la fabrication des « instruments dentaires » (supra) et qui poursuit son extension. En 1963 elle a

---

(1) LTEH et son CET annexé et le CET de Montjoux.

(2) In *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, mars 1963. Infra.

(3) Les outils à découper et à emboutir de types « suisse », à « suivre », « parisien » (supra). D'après *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, janvier-février 1963.

(4) Ibid.

(\*) La conception et la fabrication des moules demandent des « outilleurs » très avertis (connaissance des fluides, gradients de refroidissement, retrait...). Le zamac ou zamak (acronyme des noms des métaux qui le composent : Zinc (95%), Aluminium, Magnésium, Cuivre (Kupfer en allemand)..., particulièrement fusible il permet l'obtention de pièces techniques précises et de petites dimensions...



triplé la surface de ses locaux (près de 3 000 m<sup>2</sup>), elle a créé 65 emplois et son effectif total touche les 200 personnes\*. Sur les 160 personnes attachées à la production on relève 71 femmes. Sa production, classée en deux spécialités (les « tire-nerfs » et les « pièces à main ») est en forte progression. Pour les tire-nerfs, avec une précision d'usinage de quelques microns, la production journalière tourne autour des 80 000 pièces (90% du marché français). Pour les pièces à main (porte-fraise et turbines), outre l'utilisation de matériaux spécifiques : acier inoxydable, bronze au béryllium, carbure de tungstène..., et une précision de fabrication de l'ordre de 5 microns, la production annuelle atteint les 15 millions de pièces... On peut aussi classer dans la production « micromécanique » la Compagnie des Compteurs. Sa fabrication est désormais orientée sur des pièces détachées et des petits ensembles « d'horlogerie » pour les « horodateurs\*\* » et autres compteurs. Elle produit aussi des mécanismes de relais et d'interrupteurs horaires (temporisateurs). Forte maintenant d'un millier de personnes, elle s'est agrandie, et dispose d'un atelier d'usinage et de production de pièces en matière plastique<sup>(1)</sup>. En terme d'emplois, elle se place comme l'une des plus importantes fabriques de la ville. Certaines entreprises connaissent un développement remarquable comme les Établissements Quenot et Cie\*\*\*, spécialistes des mesures linéaires (calibres à coulisse, micromètres, règles, mètres ruban métallique, niveaux...) qui est installée dans ses nouveaux locaux dans la zone industrielle de Trépillot. L'entreprise est surtout tournée vers l'exportation, elle truste les Oscars (1961 et 1964), obtient un diplôme « idées françaises », dépose nombre de brevets. En 1965 elle accueille une centaine de salariés... On assiste aussi à nombre de diversifications intéressantes qui touchent certaines entreprises horlogères, comme Lip, mais aussi Yema voire Augé. Parfois l'expérience est brève comme Kelton...

- **Pour Lip** la situation n'est pas nouvelle<sup>(2)</sup>. Si l'horlogerie reste l'élément prépondérant de sa production avec son réseau de vente unique en France, depuis la guerre elle a créé deux nouveaux départements : l'un dédié à « l'armement », pour la production de fusées et autres matériels, sous le contrôle de l'État, l'autre « industrie » qui produit des micromoteurs électriques, des dispositifs d'automation et des machines-outils (Ornans). À Besançon toute la production dédiée à l'armement ressortit du domaine micromécanique et plus d'une centaine d'ouvriers œuvre dans cette branche...

- **Pour Yema**<sup>(3)</sup>, cette toute jeune entreprise d'horlogerie fondée par Henri-L. Blum (supra), la

---

(1) In *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, janvier-février 1963.

(2) Nous rappelons que Lip a créé nombre d'annexes : Besançon (Le Pignon Français) et Maïche (Technic-Ébauches) Ornans (machines-outils...), Issoudun et Grenoble.

(3) Nous reviendrons sur la création de cette entreprise et sur expansion remarquable.

(\*) En 1965, Micro-méga compte quelque 250 personnes. Ibid., 1966.

(\*\*) Les « parcmètres » à pièces qui permettent l'autorisation (contre paiement, en monnaie) de stationner. À cette époque, il y avait un parcmètre par place de stationnement.

(\*\*\*) Dans les années 1970 l'entreprise intègre le groupe "Stanley-Mabo".

croissance est exemplaire. Après quelques années de fonctionnement elle crée une filiale : Sormel spécialisée dans la construction d'automates d'assemblages de pièces pour les mouvements de montre ainsi que pour d'autres domaines extra-horlogers. En 1966, sa production de « chaînes transfert avec ses automates » est en grande partie exportée, particulièrement vers la Suisse. Le groupe Yema-Sormel regroupe plus de 200 personnes (infra).

- **Augé et Cie.** Avec Augé on touche à une entreprise connexe à l'horlogerie. Spécialisée, à l'origine (1934), dans les ressorts pour l'horlogerie. Dans les années 1960 l'entreprise est leader mondial dans la spécialité (supra). Elle s'est déjà diversifiée dans la production de ressorts de précision pour toutes les industries : ressorts plats, fil (compression, traction, torsion...), des ressorts moteurs et des petits assemblages. Son activité déborde maintenant largement ce seul secteur, des filiales sont créées : *Société André Augé* : construction électromécanique (rue de la Mouillère, Besançon), *Techniglace* : fabrication de verres de montre en matière plastique (avenue Carnot, Besançon), *Uniresor* (Sarrebouurg) : fabrique de ressorts de rhabillage, pour la pendulerie, les compteurs, caméras.... En 1966, les effectifs du groupe s'élèvent à 500 personnes (dont quelque 350 à Besançon)<sup>(1)</sup>.

- **Kelton-Timex.** En 1967, forte d'un personnel de plus de 2 800\* personnes dédiées à la production de montres mécaniques de type Roskopf et fortement engagée dans la réalisation d'une montre électrique, l'entreprise se lance dans la fabrication d'appareils photographiques à développement instantané (les Polaroids). De gros investissements sont engagés, des personnels formés pour produire cet appareil qui ressortit de la « micromécanique ». Au bout de 6 mois, l'expérience est arrêtée. La direction générale sise aux Etats-Unis change sa politique, le site de Besançon restera horloger... Il existe encore nombre de petites entreprises déjà spécialisées dans la micromécanique, comme Cryla (supra) voire comme Statice qui débute ses activités et qui opte résolument, dans l'étude et la réalisation de tous prototypes qui touchent à micromécanique et autres microsystemes<sup>(2)</sup>. La position de Besançon comme centre national de la micromécanique, est confirmée par la Fabrique elle-même qui décide de l'associer à l'horlogerie...

**10-2-2) La Fabrique horlogère qui s'ouvre à la micromécanique : création du salon international. « Micronora ».** Au médian des années 1960, bien que l'horlogerie poursuive un développement fort acceptable (infra), la Fabrique éprouve quelques difficultés à maintenir l'attention de ses clients attirés. La « routine » semble s'installer et des doutes s'instillent dans le maintien du

---

(1) *La France Horlogère*, novembre 1966.

(2) Spécialisée dans toutes les études et réalisations « microtechniques » (infra), cette entreprise toujours à la pointe de la technologie travaille plus particulièrement pour l'aéronautique et l'instrumentation médicale... En 2013, son effectif est de 100 personnes.

(\*) Les effectifs de Kelton-Timex ont connu un grand développement à partir de 1966, avec l'extension des locaux. En 1968 l'entreprise comptait près de 3 000 salariés. En 1973, les chiffres retombent à 2 500 (infra).

*Salon annuel de l'horlogerie* à Besançon<sup>(1)</sup>. En septembre 1966, lors du 7<sup>e</sup> *Salon*, une cinquantaine de fabricants horlogers sont conviés à faire connaître leur point de vue sur l'évolution de cette manifestation<sup>(2)</sup>. Trois orientations sont arrêtées :

"1- Organisation d'un salon permanent qui doit être la carte de visite de la profession dans la métropole horlogère\*.

2- Institution d'un salon itinérant, faisant étape dans les grandes villes françaises, siège de foires internationales\*\*. Il aura pour but : de servir le prestige de la montre française auprès du grand public, d'aider les horlogers-bijoutiers à la promotion de leur métier et enfin de mettre en contact fabricants et détaillants à l'occasion de journées professionnelles.

3- Le transfert du salon international actuel dans le cadre professionnel du Parc des Expositions actuellement en voie d'achèvement dans la nouvelle ZUP de Planoise<sup>(3)</sup> **et son extension à la micromécanique qui caractérise si bien l'installation de cette région.**

En intégrant la micromécanique, le nouveau salon décide aussi de prendre son autonomie par rapport à la Foire Comtoise et au Festival International de musique\*\*\*. En 1969, le *Salon International de l'horlogerie et des techniques micromécaniques de Besançon* se lance dans l'aventure. Il affiche sa volonté de déborder du seul cadre de la fabrication de la montre. Il s'oriente vers les techniques, nées de l'horlogerie, que sont la micromécanique mais aussi l'électronique. Pour bien marquer cette nouvelle orientation, le Salon de l'horlogerie se transforme en Salon « *Micronora* » : "associant ainsi le « micron », unité infinitésimale de mesure mécanique et l'heure, mesure du temps<sup>(4)</sup>".

**a) L'officialisation de la « région » comme capitale de la micromécanique.** Lors de l'inauguration du premier *Micronora* le Préfet de région se prononce non seulement pour le maintien du salon à Besançon et s'il confirme qu'elle reste la capitale horlogère, il affirme que la région Franche-Comté (surtout Besançon\*\*\*\*) est désormais la capitale de : « la micromécanique, de la micro-technique, des industries de la précision<sup>(5)</sup> » et que cette « reconversion » de l'horlogerie se devra d'être inscrite

---

(1) Au sujet du Salon de l'Horlogerie de Besançon : "De nombreux horlogers de la région le boudent. Ils voient un lourd handicap sur un plan commercial dans la position excentrée de Besançon, dans les lenteurs des moyens de communication, avec l'étranger notamment. Ils préfèrent exposer à Paris. Ce malaise est ressenti depuis plusieurs années...". D'après *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, juin 1969.

(2) *La France Horlogère*, décembre 1966.

(3) Au début des années 1960, pour accompagner son développement économique et démographique, Besançon se lance dans la construction de « sa » ville nouvelle. En 1965 les premiers coups de pelleteuses résonnent, le « quartier » de Planoise sort de terre. Il est censé accueillir quelque 20 000 personnes et receler nombre de centres de décision.

(4) *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, juin 1969.

(5) Il a fallu attendre 1969, dans le cadre de la préparation du sixième plan, pour que la « micromécanique » soit considérée comme « représentant une réalité économique industrielle », et pour voir sa définition entrer dans la nomenclature de la section 29 de l'INSÉÉ : « *Les petites dimensions de l'objet fabriqué ou de l'ensemble auquel il appartient, et les précisions absolues relativement élevées tant dans les parties que des ensembles du fait de leurs faibles dimensions* ». Au printemps

(\*) Ce salon sera installé dans les locaux du Grand hôtel des Bains.

(\*\*) Cette initiative n'est pas s'en rappeler celle de Fred Lip réalisée dans les années 1950, avec son autobus aménagé (supra).

(\*\*\*) Le salon de l'horlogerie, se tenait en septembre et profitait du Festival de Besançon et de la Foire Comtoise pour agrandir son audience.

(\*\*\*\*) C'est le Préfet de région qui s'exprime. Nous sommes dans le cadre de la préparation du VI<sup>e</sup> plan et c'est la région qui est mis en exergue car chaque « province » se doit de présenter sa vocation industrielle afin d'attirer les implantations d'entreprises (et les emplois)...

dans le VI<sup>e</sup> Plan :

"Il est de l'intérêt de tous les fabricants de montres ou de pièces détachées que l'exposition de leurs productions continue à se dérouler dans la capitale de l'horlogerie ; chaque province devra affirmer sa vocation industrielle, afin d'attirer de nouvelles implantations d'usines sources d'emplois supplémentaires et le Salon rappelle opportunément aux Français que notre région constitue la capitale de la micromécanique, de la micro-technique<sup>(1)</sup>, des industries de précision que sa main-d'œuvre se distingue par sa minutie. Le Salon correspond aussi à une nécessité pour l'horlogerie dont il améliore la commercialisation qui demeure le point faible de l'industrie de la montre française, il appartient à notre industrie horlogère d'accomplir sa reconversion commerciale avec autant de résolution qu'elle a réussi, ces vingt dernières années, sa révolution industrielle. Enfin, professionnels et syndicalistes ont demandé que le VI<sup>e</sup> plan reconnaisse la vocation de la Franche-Comté pour les industries de haute précision".

Pour les initiateurs du projet, Micronora aura permis de faire connaître à tous les représentants des différentes branches industrielles (notamment le secteur de l'électronique), qu'elles ont besoin de la micromécanique pour réaliser certains de leurs projets et que des solutions se trouvent en Franche-Comté. Ils en tirent aussi l'enseignement suivant : *"il ne suffit pas de « savoir-faire », mais il faut aussi le « faire-savoir »...*

**b) Le développement de la micromécanique : une orientation industrielle inscrite dans le VI<sup>e</sup> Plan.** En 1970, les responsables de la vie économique régionale posent les orientations de la politique à mener dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan. Ils partent d'un constat<sup>(2)</sup> :

"Diversité des productions, main-d'œuvre qualifiée, population très active dans le secteur industriel : 49% en Franche-Comté, 54% pour le Doubs. Mais des contraintes sont soulevées : une expansion parfois entravée par le manque d'espace\*, une certaine insuffisance des infrastructures de transport\*\* d'où des retombées sur la compétitivité internationale, les Automobiles Peugeot, à Sochaux décident un plafonnement de leurs effectifs à 32 000 salariés en 1972, les fabriques d'horlogerie qui se heurtent à une dure concurrence, les Usines Solvay à Tavaux qui pour le coût trop élevé de l'énergie recherchent des implantations hors de France\*\*\*...".

D'après la CODER\*\*\*\*, chargée de d'évaluer le point de la situation et de l'étude prospective pour le développement économique de la Région, pour que la Franche-Comté garde son dynamisme, il y a lieu de créer, dans le cadre du plan, plus de 107 000 emplois dont 40 000 au moins dans l'industrie.

---

1969, le premier salon Micronora, fut mis à profit pour développer des colloques scientifiques autour de la micromécanique, de l'horlogerie et de l'électronique. Animés par le Cétéhor, l'Observatoire, la Faculté des Sciences et l'École d'Ingénieurs, ils ont permis la rencontre entre chercheurs et industriels tout en mettant en valeur les potentiels de Besançon et la Région... Micronora est désormais, en importance, le premier salon européen consacré aux microtechniques...

(1) Pour les origines de la création des « microtechniques », on se reportera au rôle fondamental joué par le LTÉH de Besançon dans l'initiation puis dans la vulgarisation au plan national de ce nouveau concept (infra).

(2) *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, décembre 1969, p. 653.

(\*) À cette époque les Usines Peugeot, à Sochaux étaient traversées par la route nationale. Pour donner à l'entreprise sa pleine continuité territoriale et des possibilités d'extension, la route fut supprimée et on détourna une petite rivière (l'Allan). En 1978 Sochaux est le plus grand site industriel de France il emploie 42 000 salariés (apogée). C'est pour « désengorger » Sochaux, que le site de Mulhouse fut créé.

(\*\*) L'autoroute A 36 (La Comtoise) fut créée. Quant au canal à grand gabarit Rhin-Rhône, inscrit au VI<sup>e</sup> plan, il n'a toujours pas vu le jour...

(\*\*\*) Implantée depuis 1930 à près de Dole (Tavaux), Solvay figure comme l'une des plus importantes plates-formes chimiques de France. Spécialisée dans la transformation du sel pour obtenir du chlore, de la soude caustique, de l'hydrogène au moyen de l'électrolyse. À cette époque sa consommation électrique équivalait à 1% de la consommation française d'électricité... Elle occupe une superficie de 400 ha elle emploie quelque 2 000 personnes.

(\*\*\*\*) Acronyme de : COmmission de Développement Économique Régionale. Elle est rattachée au Préfet de Région.

Une question se pose dès lors : quels sont les axes ou les secteurs qui doivent être privilégiés ? Pour la Commission si les grands secteurs traditionnels (automobile, le bois, travaux publics, métallurgie, pétrochimie, électricité\* ...) devraient apporter un certain nombre d'emplois dans le cadre de leur développement, ils seront néanmoins bien insuffisants pour atteindre les prévisions (pour 1985). Il faut donc appeler et soutenir l'implantation de nouvelles industries qui leur sont connexes, comme : la machine-outil, l'électroménager ; l'ameublement ; la confection ; l'informatique... Mais pour les autres secteurs de la région il semble plus logique :

"de prôner le développement des industries de la précision qui constituent déjà une spécialisation. Industries de précision et de micro-technique qui répondent au goût et aux aptitudes de la main-d'œuvre qui pourraient développer et suppléer si besoin était la technique horlogère..."

Dans cet esprit à vouloir promouvoir les « industries de la précision », comme élément de solution à la création d'emplois, mais aussi comme « suppléance » à l'horlogerie, les chefs d'entreprise expriment eux aussi les besoins de formation dans cette filière d'avenir<sup>(1)</sup> :

"Pour ce qui concerne la formation technique de la main-d'œuvre, les chefs d'entreprises estiment qu'actuellement le nombre de jeunes orientés vers la mécanique de précision (micromécanique) reste insuffisant par rapport à ceux qui étudient la mécanique générale. Ils souhaitent pour certains d'entre eux, tout au moins, voir renforcer la formation professionnelle qui est dispensée aux élèves à l'atelier".

Ainsi, dès la fin des années 1960, la filière « micromécanique » se trouve être plébiscitée par tous les acteurs économiques et nous verrons comment le LTÉH a su répondre à cette forte demande qui marque désormais une spécificité régionale...

**10-2-3) Une Fabrique horlogère prospère mais partagée sur les orientations à tenir...** Pendant toute la décennie 1960 et le début des années 1970, l'horlogerie connaît une belle prospérité tant à Besançon que dans les montagnes du Doubs. La fabrication des montres et des pièces détachées, se trouve toujours concentrée, en France, dans trois départements (dont deux encadrent la Suisse) : le Doubs, la Haute-Savoie et la Seine. En 1969, la Franche-Comté produit 86% des montres fabriquées au plan national. La production des pièces détachées est un peu moins localisée en raison de la place importante tenue par la Haute-Savoie (25%) et celle non négligeable de la région parisienne (15%)<sup>(2)</sup>.

**a) Une production en croissance constante.** Sur la décade 1962-1971, la production des montres et des mouvements en France a plus que doublé, avec une progression à deux chiffres sur la moitié du temps, ce qui montre le dynamisme certain de cette filière :

---

(1) « Où va l'horlogerie française ? », in *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, juillet-août 1970.

(2) D'après André AUGÉ, in *Réalités Franc-Comtoises*, novembre 1970.

(\*) Notamment l'électrification des voies ferrées...

**Production des montres et mouvements en France (1962-1971)<sup>(1)</sup>**

| Année : | Nbre de pièces | Variation en % | Année | Nbre de pièces | Variation en % |
|---------|----------------|----------------|-------|----------------|----------------|
| 1962    | 5 700 000      | + 3,64%        | 1967  | 9 000 000      | + 18,42%       |
| 1963    | 5 550 000      | - 2,63%        | 1968* | 9 000 000*     | ----           |
| 1964    | 5 900 000      | + 6,31%        | 1969  | 10 600 000     | + 17,27%       |
| 1965    | 6 500 000      | + 10,17%       | 1970  | 10 900 000     | + 2,83%        |
| 1966    | 7 000 000      | + 16,92%       | 1971  | 12 500 000     | + 14,68%       |

**b) Des exportations en hausse mais un marché intérieur qui stagne.** La vitalité d'une industrie se mesure aussi dans le cadre des exportations et de l'état du marché intérieur face aux importations. Pour les exportations la situation sur la durée est la suivante :

**Exportations des montres et mouvements (1962-1971)**

| Année : | Nbre de pièces | Variation en % | Année | Nbre de pièces | Variation en % |
|---------|----------------|----------------|-------|----------------|----------------|
| 1962    | 1 649 000      | - - -          | 1967  | 3 486 000      | + 43%          |
| 1963    | 1 468 000      | - 11%          | 1968* | 3 030 000      | - 13%          |
| 1964    | 1 576 000      | + 7%           | 1969  | 2 975 000      | - 2%           |
| 1965    | 1 871 000      | + 19%          | 1970  | 4 070 000      | + 37%          |
| 1966    | 2 426 000      | + 29%          | 1971  | 5 900 000      | + 45%          |

En 1962, les exportations représentent 29% de la production, en 1971 cette part passe à 47%. Ainsi la vitalité de la production horlogère française se traduit aussi par une certaine efficacité retrouvée au plan des exportations. Mais si on compare le différentiel de production entre les années 1970 et 1971, on observe que pour un gain de production de 1 160 000 pièces les exportations se sont accrues de 1 183 000 pièces, ce qui se traduit par une « perte » du marché national de 23 000 pièces...

**c) Les importations en montres terminées (1965-1969).** Dans la seconde moitié des années 1960, on relève que les importations en montres terminées (il en est de même pour les pièces détachées) connaissent un accroissement certain avec cependant un point d'inflexion important pour l'année 1969 (+ 81%) :

|                   | 1965    | 1966    | 1967    | 1968    | 1969    |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Montres terminées | 288 094 | 335 166 | 396 096 | 397 918 | 722 159 |

Pour les analystes<sup>(2)</sup>, la progression des importations est surtout liée aux montres avec échappement à système Roskopf. Pour les pièces détachées, ont particulièrement augmenté : *“les boîtes autres que plaquées en métaux précieux, les ébauches ancre compliquées et les pierres...”*.

**d) Le point de la situation sur la production horlogère de gros volume.** Cette part de la production qui concerne la fabrication : des réveils, pendulettes et autres horloges, touche plus à la petite mécanique de précision, voire de la micromécanique que de l'horlogerie proprement dite. Elle

(1) *La France Horlogère*, juin 1972.

(2) *Réalités Franc-Comtoises*, mai 1970.

(\*) Malgré les « événements de mai », on remarque que la production est restée stable.

reste importante. Contrairement à la fabrication de la montre, la structure des entreprises et surtout de type vertical (manufacture)<sup>(1)</sup>. On trouve les principaux centres de fabrication dans la Région parisienne, le Doubs\*, l'Alsace, l'Oise, la Seine et Marne... En 1971, cette industrie occupe un peu plus de 5 000 personnes en France :

| Année : | Réveils et pendulettes | Horloges | Année | Réveils et pendulettes | Horloges  |
|---------|------------------------|----------|-------|------------------------|-----------|
| 1962    | 3 205 000              | 440 000  | 1967  | 2 304 000              | 905 000   |
| 1963    | 3 068 000              | 688 000  | 1968  | 2 240 000              | 962 000   |
| 1964    | 3 074 000              | 872 000  | 1969  | 2 286 000              | 1 046 000 |
| 1965    | 2 677 000              | 927 000  | 1970  | 2 358 000              | 1 009 000 |
| 1966    | 2 599 000              | 913 000  | 1971  | 2 519 000              | 1 063 000 |

Sur la décennie concernée on observe une constante et une double inversion. En 1962, la production totale : pendulettes réveils et horloges, est de 3 645 000 pièces. En 1971 le total desdites productions est de : 3 582 000 pièces, soit une diminution de 1,7%. Alors que la production d'horloges est plus que doublée (+107%), la production de réveils et de pendulettes marque un net recul (-22%). Ce recul régulier sur les sept premières années est à mettre en rapport avec les changements de technologie. Si pour les pendules (type comtoise), le principe mécanique reste le même, car attaché à une tradition ancestrale, il n'en est pas de même pour les réveils et les pendulettes où les mouvements électriques se substituent au principe mécanique. La « modernité » dans les premières années est plus onéreuse, mais à partir 1969, on constate une nouvelle inflexion qui est confirmée pour 1971. Les coûts de production commencent à chuter et les « nouvelles » technologies sont fort appréciées par tous ceux qui veulent entrer dans la précision « électrique »... Cet « aparté » sur les pendulettes et autres réveils aura des conséquences beaucoup plus marquées sur l'horlogerie portative. Le choix « électrique » puis du « quartz », marque en fait une modification comportementale. Dans le début des années 1970, le choix « technologique » de la montre n'est pas tant guidé pour son usage (précision de l'heure), mais davantage par le symbole qu'il représente pour la valorisation de soi et pour un positionnement social pour les autres : statut, mode... (infra).

**10-2-4) La situation de l'horlogerie dans le Doubs et à Besançon (1960 à 1973).** Au début des années 1960 le Doubs dispose de près de 350 entreprises qui travaillent pour la montre et ses fabrications annexes (bracelets, verres...). La typologie de cette production éclatée retient encore l'attention car elle procède toujours de l'établissage. Aux côtés de quelques grandes manufactures, 80% d'entre elles ressortissent du domaine artisanal avec moins de 10 personnes. On relève 39 entreprises qui occupent plus de 50 ouvriers dont 15 à Besançon, 10 à Morteau et Villers-le-Lac, 9 à

(1) La fabrication de la montre qui ressortit de l'établissage est dite horizontale (infra).

(\*) Notamment à Villers-le-Lac, sous la marque UTI (Frères Jaccard). L'établissage existe aussi dans le domaine des pendulettes, comme Tribaudeau à Besançon. Lip s'est essayé à la fabrication de pendulettes à quartz (infra).

Maïche, Charquemont, Damprichard... Deux entreprises dépassent les 1 000 salariés, elles sont sises toutes deux à Besançon : Lip avec son annexe le Pignon Français (1 200 personnes)<sup>(1)</sup>, et Kelton-Timex (près de 1 500 personnes en 1963). Sur 39 entreprises seules huit sont de type manufacturier, notamment : Kelton-Timex\*, Lip, Zénith, Ultra à Besançon, Cattin\* à Morteau, Anguenot à Villers-le-Lac..., mais elles se bornent à ne fabriquer qu'une partie de leurs pièces et notamment leurs ébauches<sup>(2)</sup>. L'intégration totale n'est d'ailleurs économiquement rentable qu'à partir d'une production d'au moins deux millions de montres, chiffre que Lip est encore loin d'atteindre\*\*. La spécialisation est souvent très poussée dans les pièces détachées. On compte en effet au moins 30 types d'entreprises spécialisées dans un produit (ou une famille de produits) avec parfois une position de quasi-monopole<sup>(3)</sup> :

"Mainier (à Bonnetage, 130 ouvriers) contrôle la fabrication des roues d'échappement à ancre ; Les Spiraux Français, avec leurs deux usines Besançon (160 ouvriers) et Annemasse, celle des spiraux ; la quasi-totalité des verres est produite par Techniglace (Besançon) et deux autres entreprises. La fabrication des aiguilles est le fait de quatre entreprises que dominent *Universo* (Besançon, 110 ouvriers). Quatre entreprises se partagent la fabrication des pierres, deux celles des ressorts (Besançon : *Augé, Simonin*). Il existe vingt fabricants de boîtes (1 200 ouvriers), mais parmi eux *Miserez* de Besançon (120 ouvriers) a joué un rôle prépondérant (...). Enfin, l'élément essentiel que constitue l'ébauche\*\*\* n'est fabriqué que par *Cupillard* et par *Parrenin* (100 ouvriers) à Villers-le-Lac, *Jeambrun* (100 ouvriers) et une annexe de *Lip* (150 ouvriers) à Maïche..."

À côté de ces spécialistes importants, l'établissage (ou la terminaison) reste le plus souvent le fait de très petites entreprises. Près de 200 établisateurs sont dispersés dans toute la zone de production dont une cinquantaine à Besançon. Beaucoup sont des artisans fabriquant moins de 5 000, voir moins de 1 000 montres par an<sup>(4)</sup>. Depuis le début des années 1960, on relève cependant l'implantation de nouvelles entreprises à Besançon. Avec Yema c'est déjà plus de 200 ouvriers qui œuvrent pour la fabrication de montres de grande qualité (infra), mais c'est aussi le développement (notamment à Besançon) d'entreprises qui pratiquent l'établissage à grande échelle pour une diffusion par « correspondance » sur catalogues : Maty, Difor, Philippe... Il en est de même pour

---

(1) *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, mai 1963. Pour Lip, sur son site de Palente, les effectifs varient autour de 1 000 personnes.

(2) Une manufacture comme Lip ne fabrique ni les boîtes, ni les spiraux ni les pierres, ni les verres...

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(\*) Kelton-Timex, hormis une production de montres électriques à partir de 1965, est surtout spécialisée dans la montre de type Roskopf. Au début des années 1960, Cattin s'est lancé lui aussi, avec grand succès à l'exportation dans la réalisation de montres Roskopf. Ces deux entreprises, hormis les verres et les ressorts (spiraux et barillets) fabriquent l'ensemble de leurs pièces.

(\*\*) En 1972, la production annuelle de Lip est de 600 000 montres (ancre et électrique). D'après *La France Horlogère*, août 1972. À titre de comparaison Cattin produit, la même année 1 805 000 montres Roskopf. Nous n'avons pas de chiffre précis pour Kelton-Timex pour Besançon mais la production annuelle se chiffre par millions d'unités (infra).

(\*\*\*) Nous rappelons qu'une « ébauche » est constituée de toutes les pièces du mouvement, non assemblées : platine, pont, rouage, mécanisme de remontage et de mise à l'heure, raquette de réglage, hors les organes réglant (balancier, spiral), l'assortiment (échappement : roue, ancre, plateau) et le ressort. D'après le « Lexique horloger », "Tiré à part" du *Service d'information de la Fédération Horlogère*, 64 p., 1977.



l'outillage horloger qui ressortit surtout d'une vingtaine d'ateliers artisanaux établis aux Gras (près de Morteau). En 1963, on évalue les effectifs de l'industrie de la montre, pour le Doubs, à quelque 7 500 ouvriers, répartis pour moitié entre Besançon et le Haut-Doubs. Les hommes étant plus nombreux que les femmes. À partir de la fin des années 1960, alors que la production de montres, ne cesse de battre des records on observe, en France, une tendance à la baisse du nombre des entreprises :

Nombre d'entreprises d'horlogerie (France)

| Nature des entreprises :      | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|
| - production de montres       | 165  | 154  | 146  | 132  | 123  |
| - production pièces détachées | 127  | 123  | 119  | 113  | 110  |
| total :                       | 292  | 277  | 265  | 245  | 233  |

Au début des années 1970, la situation des entreprises horlogères du Doubs ainsi que celle de ses emplois salariés, restent au beau fixe. Certes le nombre d'ateliers a diminué, mais c'est pour mieux rebondir en terme d'emplois (plus de 1 300) :

Les emplois dans l'industrie horlogère de petit volume (montres et pièces, détachées)

|                   | France |        |        | Franche-Comté |                           |
|-------------------|--------|--------|--------|---------------|---------------------------|
|                   | 1971   | 1972   | %      | 1972          | % par rapport à la France |
| Nb. Entreprises : | 245    | 233    | - 5%   | 172*          | 74%                       |
| Effectifs :       | 10 468 | 10 957 | + 4,6% | 8 809         | 80,4%                     |

À l'analyse cette situation trouve une double explication. Si on compare la situation en 1972 par rapport à celle établie au début des années 1960 on relève que le nombre « d'entreprises » a diminué (supra) mais hormis la fin de Miserez à Besançon (120 personnes) il s'agit surtout de la fermeture de petits ateliers. Ces fermetures peuvent avoir des origines diverses : difficultés économiques, départs en retraite, successions aléatoires, restructurations, concentration de certains ateliers...

**a) Un Haut-Doubs à la recherche d'une dynamique dans la « concentration » d'usines...** Sur ce dernier point certaines entreprises prospères du Haut-Doubs n'hésitent pas à se regrouper sous forme de « holding » afin d'harmoniser au mieux leurs productions et gagner ainsi en efficacité :

- **France-Ébauches SA (Villers-le-Lac)**. En 1968, après plusieurs années de tractation, quatre entreprises (dont trois du Haut-Doubs) décident de fusionner afin « de prendre place dans l'économie horlogère nationale et européenne<sup>(1)</sup> ». Cupillard (Villers-le-Lac) ; Jeambrun (Maîche) ; Technic-Ébauches (Maîche)\*\* et Fegma (Annemasse), se réunissent dans une seule entité juridique et financière pour devenir : *France-Ébauches SA*. Le centre principal de production s'installe dans la

(1) *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, décembre 1968.

(\*) Ce nombre concerne uniquement la production de pièces d'horlogerie ayant trait aux mouvements (hors productions connexes). Il semble cependant que les chiffres fournis par la « Chambre Française de l'Horlogerie » (in *Réalités Franc-Comtoises*, juin 1973) n'ont pas intégré certains petits ateliers (problème de nomenclature ?) qui ressortissent de l'artisanat car en 1972, d'après une autre source, le Haut-Doubs concentre quelques 200 ateliers. D'après *Réalités Franc-Comtoises*, octobre 1973.

(\*\*) Filiale de Lip. Pour sa production Lip se fournissait en ébauches « Cupillard » et « Jeambrun » (nfra).

nouvelle usine Cupillard (Villers-le-Lac), le site d'Annemasse est fermé. Un Centre technique, annexé au siège social, est créé à Besançon. La nouvelle société se place dès lors au 1<sup>er</sup> rang des fabricants d'ébauches ancre de France et du Marché commun avec une production annuelle de 3 400 000 pièces (1968)...

- **Finhor-Sodexhor (Villers-le-Lac)**. Cet holding, fondé en 1970, regroupe trois sociétés villeriennes : Anguenot Frères, pour la vente en gros à l'exportation (1<sup>er</sup> exportateur de montres en 1969), Montres « Herma » et les Montres « Lov », pour la distribution, sous ces marques, aux horlogers-bijoutiers français ; avec une participation (entrée au capital) de la *Société Jaz* de Paris qui assure ainsi son approvisionnement en montres. La Société Jaz permet aussi de faire bénéficier le holding de son imposant réseau de distribution chez les horlogers-bijoutiers, en France et à l'Étranger (Jaz est le 1<sup>er</sup> fabricant de réveils en France). À l'intérieur de *Finhor*, est créée une société de production de montres : *Sodexhor*. L'entreprise comprend trois ateliers de fabrication : deux à Villers-le-Lac et une à Orchamps-Vennes\*. La production est de 500 000 montres ancre en 1970\*\*, elle bénéficie, grâce au réseau Jaz, de plus de 6 000 points de vente en France<sup>(1)</sup>. Elle emploie quelque 225 personnes, 40% de la production part à l'exportation...

- **Cupillard-Rième (Morteau)**<sup>(2)</sup>. Cette entreprise, créée en 1971, est le résultat de deux fusions successives : Cupillard et Bussard en 1959, puis avec Charpier en 1971. Elle réalise ses propres ébauches pour ses montres ancre à chevilles (Roskopf), elle produit aussi des montres de qualité à ancre empierrée. Elle emploie quelque 200 personnes et produit 700 000 montres (1972)...

**b) Besançon : une prospérité horlogère sans équivalent qui oppose la nature des productions et les choix commerciaux.** Pendant toute la décennie des années 1960 jusqu'au choc « Lip » de 1973, Besançon connaît une prospérité horlogère sans égale. Si deux manufactures dominent la production (Lip et Kelton-Timex) on ne saurait oublier nombre d'autres entreprises qui se sont créées ou développées dans le même temps et qui ont contribué largement à la prospérité de la ville. Lors de cette période nombre de controverses ont surgi et ont opposé certains « fabricants » entre eux (supra). Entre les thuriféraires du mouvement de montre « mécanique », simple ou automatique, qui vise à la conservation de la précision horaire et ceux qui privilégient le mouvement « simplifié » qui favorise les changements de montre fréquents pour être toujours dans la « mode », c'est plus une modalité de diffusion (et du prix) de la montre qu'un choix technique qui s'oppose. Pour Lip, une montre ne peut s'acheter que chez des professionnels patentés, donc garants de la qualité du produit

---

(1) *Réalités Franc-Comtoises*, mai 1971.

(2) Il s'agit de Michel Cupillard et Marcel Rième. Ibid., octobre 1973.

(\*) La proximité de la Suisse « raréfie » la main-d'œuvre. En installant un atelier de production à une trentaine de kilomètres de la zone frontière et en utilisant (après une petite période de formation) la population locale, le pari s'est révélé payant (d'après le responsable du site).

(\*\*) En 1972, la production atteint 617 540 montres (équivalente à la production Lip : 600 000 montres la même année).

(qui reste cher) qu'ils vendent. Ils sont censés avoir été formés au métier d'horloger pour assurer le service après-vente. Pour Kelton-Timex, la montre, comme le vêtement, est un produit de consommation courante, il est lié aux phénomènes de mode et doit être personnalisé. Pour cela la montre doit être bon marché, elle doit être « diverse » dans sa présentation, elle doit pouvoir être disponible dans tous les commerces et être vendue par des non professionnels. En cas de défaillance du produit, on pratique l'échange standard par retour à l'entreprise<sup>(1)</sup>. Mais par delà la première controverse qui a opposé sur ce point Fred Lip à Kelton-Timex en 1958 (supra), au milieu des années 1960, le rapport des forces change. Kelton-Timex est une manufacture florissante qui emploie désormais près de 2 500 personnes, elle inonde le marché<sup>(2)</sup> et ses slogans (vous vous changez, changez de Kelton !) ponctuent les ondes des radios périphériques et la propagande s'affiche... Lip, fidèle à sa stratégie commerciale<sup>(3)</sup> qui repose uniquement sur les HBJO\* se voit obligé de réagir par la publicité dans les hebdomadaires pour vanter la qualité de ses produits et de son personnel (sans oublier les Anciens Élèves)<sup>(4)</sup> :

"Lip, Les Anciens Élèves, Les Ingénieurs, Les Techniciens,

Oeuvent pour la réalisation De Montres de Qualité, De Haute Précision, Robustes et Élégantes.

Trois fois vainqueurs De la Coupe Chronométrique et la détenant définitivement,

Lip, Permet aux HBJO de vendre Au public « LA marque qui triomphe Et qui est vendue SEULEMENT par eux ».

**Lip fait confiance aux HBJO Parce que les HBJO font confiance à Lip".**

Mais si Lip peut tenter de réagir sur le plan publicitaire, face à Kelton, en opposant la nature même du produit (la montre mécanique de qualité face à une « Roskopf »), il se trouve en concurrence

---

(1) Lip procédait de même. Son service d'expédition postale était remarquable d'efficacité (supra). Chaque concessionnaire avait aussi la ressource de s'adresser à des bureaux régionaux implantés par Lip, à la fin des années 1950, dans différentes régions (Paris, Lyon, Nancy, Clermont-Ferrand, Nice). Ces bureaux disposaient de conseillers (techniciens rhabilleurs) et étaient dotés de stocks (appareils nécessaires aux réparations et contrôles, montres, matériels pour l'étalage et vitrines...). D'après AUSCHITZKY COUSTANS (M-P), *Des heures à conter*, op. cit., p. 31.

(2) En 1972, Kelton revendique être la « marque de montres la plus vendue en France », d'après une publicité, in *Bulletin des Anciens Élèves*, mars 1972.

(3) Dans les années 1950, Nous avons vu combien la politique commerciale de Lip était omniprésente : à la radio, dans le sport, dans la presse quotidienne ou autres magazines. Ainsi, dès 1955, Lip donne l'heure sur *Europe 1*, la toute nouvelle station. On trouve sa publicité dans : *Paris Match*, *Jours de France*, *Le Pèlerin*, *La Vie Catholique*, *Marie Claire*, *Elle...*, ainsi que dans nombre de revues professionnelles comme *La France Horlogère*... Jusqu'à l'orée des années 1970, Lip a toujours diffusé, en pleine page, (la 4<sup>e</sup> de couverture), sa publicité sur le *Bulletin des Anciens Élèves* (supra). C'est *Kelton* qui lui succédera à partir des années 1970... À la fin des années 1950, Lip est le chronométrier officiel de nombreuses manifestations cyclistes nationales, dont le tour de France 1959... Ibid., p. 28.

(4) In *Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves du LTÉH*, septembre 1965. Cette publicité semble être spécifique au Bulletin car il s'adresse aux Anciens élèves donc à de très nombreux HBJO... Nous avons respecté la typographie.

(\*) Horlogers Bijoutiers Joailliers Orfèvres. Au début des années 1960, à l'apogée de son histoire, Lip revendique, en France, 8 000 concessionnaires sur une profession qui compte 13 000 points de vente. Ibid., p. 32.

directe avec de nouvelles entreprises qui œuvrent dans les mêmes créneaux quant à la qualité des produits fabriqués et qui innovent sur les techniques commerciales de vente.

**c) La montée en puissance de Yema-Sormel ou la « remarquable ascension\*» industrielle de Henry L. Blum, ancien élève de l'ÉNH<sup>(1)</sup>.** En 1948, Henri Blum quitte ses fonctions de directeur technique chez Lip pour créer sa propre entreprise : Yema\*\*. Il s'installe dans de modestes locaux, rue Paul Bert. Il débute avec une petite équipe de jeunes diplômés des ÉNH et un personnel limité à cinq personnes. Il se lance dans l'assemblage de montres (étalement) de haute qualité. Il recherche les labels de l'Observatoire (chronomètres) et du Cétéhor (étoiles) et vante pour sa production l'utilisation de pièces 100% françaises. Dès l'aube des années 1950, le succès est patent :

*"Pour la première fois, l'Observatoire National de Besançon délivre des « Poinçons de Besançon » à des chronomètres de fournitures 100% françaises, réglés par la Société "YEMA" Fabrique d'Horlogerie à Besançon. Résultats obtenus sur des Automatiques et Antichoc grâce aux efforts d'une équipe d'Anciens Élèves ÉNH<sup>(2)</sup>"*

**"Observatoire de Besançon. Résultats<sup>(3)</sup> :**

- 1948-1949 : Yema obtient le record annuel en poinçons et bulletins de 2<sup>e</sup> classe pour montres-bracelets.
- 1952 : Yema sort les premiers poinçons d'observatoire avec des montres (chronomètres) utilisant des pièces 100% françaises.
- Juin 1954 : Yema sort les premiers bulletins de 2<sup>e</sup> classe avec des montres utilisant des pièces 100% françaises.

**Cétéhor. Résultats :** 1951 : 1096 étoiles ; 1952 : 5002 étoiles ; 1953 : 13 007 étoiles ; 1954 : 17 499 étoiles".

**- Le choix des calibres : priorité à la précision, à la solidité, au remontage automatique, à la finesse des formes, à la mode sportive...** Dès les origines Yema s'oriente sur une production de montres qui se veut être à la pointe du progrès technique et qui doit viser la civilisation de la mode et des loisirs. L'entreprise privilégie donc les montres à complications de haute qualité<sup>(4)</sup> à l'usage d'une certaine clientèle aisée, bien installée dans la société et adepte des activités sportives (les montres étanches) ou en représentation. Ainsi il promeut auprès des horlogers-bijoutiers des chronomètres automatiques (1953), ou extra-plats dotés d'antichocs\*\*\* comme son "Miniplan" (1956), labellisé par

---

(1) En maintes occasions nous avons déjà évoqué la personnalité de Henri-Louis Blum et notamment pour le rôle éminent qu'il a assuré à la tête de l'Association des *Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon* (supra). Fils d'horloger, il intègre l'ÉNH de Besançon (1927-1930). Élève brillant il sort Élève Breveté en horlogerie avec médaille d'argent. Après la seconde guerre mondiale il exerce ses talents chez Lip. Son travail et sa grande compétence en font un Directeur technique. En 1948, il quitte la prestigieuse firme pour créer sa propre entreprise. De son passage chez Lip, il a gardé un sens de l'innovation hors pair et a toujours veillé à produire pour l'exportation. Au cours du temps il a tenu, pour des raisons personnelles, à modifier son patronyme. Le : Henri Blum (d'après *le Registre d'inscription des élèves*), s'est mué en : Henry-L. Blum, puis est devenu, dès les années 1970 : Henry-L. Belmont...

(2) In « Publicité » *Bulletin des Anciens Élèves*, 2<sup>e</sup> trimestre 1953.

(3) Ibid., juillet 1956.

(4) Pour optimiser sa production, Henry-L. Blum va limiter le nombre de ses calibres (en général deux).

(\*) D'après *La France Horlogère*,

(\*\*) Henri Blum aurait inventé ce sigle (prononcer yéma) pour avoir une consonance avec l'alphabet grec et surtout avec la firme Omega.

(\*\*\*) Antichoc, d'après la norme: "Aptitude d'une montre (bracelet) à résister à une chute de 1 m sur du bois dur". In *Lexique horloger*, 1977.

### l'Observatoire<sup>(1)</sup> :

"Ce nouvel extra-plat YEMA Miniplan est un atout maître dans votre jeu !

- Parce que Miniplan est vendu au même prix qu'un calibre normal. - Parce que, particulièrement élégant il répond à la mode actuelle.  
- Parce que robuste et précis, vous pouvez le conseiller sans arrière pensée. - Parce qu'il est une exclusivité Yema, vendue exclusivement aux horlogers-bijoutiers. (il ne risque donc pas d'être proposé en vente directe)\*.

**Miniplan.** Caractéristiques techniques : - Extra plat - Brevet Yema - Ébauche fabriquée par Jeambrun\*\* - 21 rubis – Trotteuse centrale directe – ressort incassable et inoxydable – Incabloc\*\*\* - Toutes fournitures interchangeables avec (le calibre 23 DJJ) sauf rouage et habillage – Boîtes étanches plaqué contrôlé Cétéhor, chromé et tout acier. Hauteur maximum hors tout 7,8 mm – Livrable en 3 étoiles et qualité "chronomètre" (poinçon de l'Observatoire de Besançon)".

**- Une production qui cible les HBJO, anciens élèves des ÉNH...** Dans les années 1950, les publicités de Yema, sont dans la suite logique de celles établies par Lip. Elles s'adressent certes au public mais par le truchement de la filière professionnelle des horlogers-bijoutiers. Comme Fred Lip, Henry-L. Blum, privilégie, les magazines qui font la mode, mais surtout les journaux professionnels et les *Bulletins des Anciens Élèves*<sup>(2)</sup>. Il y fait appel à l'esprit « école », au « professionnalisme » des anciens élèves des ÉNH installés comme artisans ou commerçants, pour les « fidéliser ». Il les remercie d'avoir choisi Yema<sup>(3)</sup> :

"Yema fait toujours appel à des "gens de métiers"...

Parce que vous êtes anciens élèves d'une école que nous connaissons bien et dont nous apprécions la haute valeur.

Parce que vous n'êtes pas seulement des commerçants avisés mais aussi des techniciens sérieux capables de discerner la "qualité".

Parce que notre Société (Direction, Cadres, Régleurs) n'emploie que des anciens élèves des ÉNH.

Pour ces trois raisons, nous sommes heureux et fiers de vous compter parmi nos clients. Nous vous en remercions...".

**- La création de Sormel ou le pari de l'exportation.** En 1952, suite à une conférence des *Amis du Club de l'Horlogerie*, donnée par Adolphe Trincano<sup>(4)</sup> lors de son retour d'une mission économique officielle française effectuée aux Etats-Unis et au Canada, Henry-L. Blum comprend immédiatement tout l'intérêt que présentent « les marchés encore inexplorés de l'Amérique du Nord » où la Suisse était pratiquement seule. Avec une équipe de techniciens, tous anciens élèves des ÉNH et rompus aux méthodes les plus modernes, il conçoit un projet de fabrication spécialement adapté à l'exportation. Son idée repose sur le triptyque suivant<sup>(5)</sup> :

---

(1) Ibid., *Bulletin des Anciens Élèves*, juillet 1956.

(2) Besançon et Cluses. Dans les publicités, le Président de l'*Association des Anciens Élèves* de l'ÉNH de Besançon, rappelle que Yema « n'emploie » que des anciens élèves des ÉNH.

(3) Ibid., 4<sup>e</sup> trimestre 1957.

(4) Supra. Adolphe Trincano, en sa qualité de Président des Exportateurs, a été nommé Chef de la Mission Horlogère Française aux Etats-Unis en 1952. Le texte de sa conférence est remarquable de précision et d'esprit de synthèse. Sur ce point voir : « Impressions d'Amérique » in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 30, 3<sup>e</sup> trimestre 1953, pp. 5-13.

(5) D'après *La France Horlogère*, août 1958.

(\*) Comme Lip, Yema ne fournit que les Horlogers-Bijoutiers. Aucune vente via des « magasins d'usine ».

(\*\*) Yema pratique l'établissage. Il fait produire ses ébauches par Jeambrun à Maiche (supra).

(\*\*\*) Incabloc : Marque déposée par la maison Portescap pour un dispositif amortisseur de chocs (protection des pivots du balancier).

"- une chaîne mécanisée du montage de la montre ; - l'emploi d'un seul calibre (mouvement pour montre bracelet homme, avec trotteuse centrale, type spécialement américain)". Production estimée : 100 000 montres par an, réservées à l'exportation..."

Pour mettre en œuvre son projet, il constitue Sormel, une nouvelle société, filiale de Yema dont il assure aussi la direction. Les premières exportations débutent en 1954. En 1957 la Société Sormel exporte ses montres aux : Etats-Unis, au Canada, en Chine mais aussi en Suisse... Quant à Yema, la Société mère elle axe aussi ses efforts sur l'exportation et pénètre les marchés de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie, de l'Espagne et d'Andorre... En 1958, Yema-Sormel se voit décerné par Antoine Pinay « l'Oscar de l'exportation » avec mention d'honneur...

**- Les extensions de Yema-Sormel (1961-1966).** Alors que Lip termine de s'installer dans sa nouvelle manufacture à Palente, en 1961, c'est au tour de Yema-Sormel de quitter ses ateliers rue Paul Bert pour intégrer des locaux flambant neuf rue des Cras. Le bâtiment concentre toutes les dernières fonctionnalités et les techniques d'ambiance : isolation thermique et lumineuse (traitement des vitres), air filtré et régénéré, climatisation, hygrométrie régulée, isolation phonique des bureaux, éclairage, musique... Les équipements techniques ne sont pas en reste<sup>(1)</sup> :

"Au premier étage une chaîne d'assemblage fournit une production 600 montres par jour. Cette chaîne entièrement conçue et réalisée par Sormel depuis : les postes de travail, les montages d'usinages, les convoyeurs, les vibreurs d'alimentation automatique, les boîtes de manutention jusqu'aux postes de contrôle (témoin tel projecteur de profil pour le réglage visuel des ébats)... La décomposition du travail en éléments très courts permet un juste équilibre des divers postes, le temps de base voisine 120 dmh\* (43 secondes). Au deuxième étage, une chaîne d'assemblage de même conception, mais bénéficiant des améliorations et de l'expérience permet, dans d'excellentes conditions, l'assemblage du calibre automatique..."

Quant au « bâtiment Sormel », il jouxte Yema, à l'arrière de l'usine. On retrouve l'ossature et le fonctionnement d'une petite structure de recherche et de réalisation de prototypes. C'est dans ce cadre que Sormel étudie, conçoit et réalise en petites séries, à la demande de ses nombreux clients, tout ce qui constitue des chaînes d'assemblage, avec un souci constant de diminuer la fatigue de l'exécutant, voire de rendre automatique partiellement ou complètement le poste de travail...

Avec sa première expansion Yema-Sormel compte désormais quelque 180 personnes pour une production annuelle qui atteint les 300 000 montres (1961). Dans le même temps, les chaînes d'assemblage, avec leur convoyeur encadré par des « établis en polyester disposés en quinconce », dotés d'appareils automatiques et semi-automatiques mis au point par Sormel, séduisent les producteurs étrangers qui visitent l'établissement. Il faut dire que ces chaînes permettent de décomposer à l'extrême les très nombreuses opérations d'assemblage de la montre\*\*, avec un personnel d'exécution qui est très rapidement familiarisé avec la simplicité de la tâche, sont des « plus » qui emportent la décision. Les Suisses sont d'excellents clients, désormais Sormel équipe

---

(1) D'après GUINCHARD (É) « Un groupe de professeurs techniques (du LTÉH) en visite aux Établissements Yema-Sormel », in *La France Horlogère*, avril 1965.

(\*) En production les heures sont exprimées dans une base décimale. 120 dmh (120 dix millièmes d'heure) correspondent à 43 secondes.

(\*\*) Nous rappelons qu'une montre mécanique ancre, sans complication particulière est constituée de quelque 130 pièces.

nombre de leurs entreprises<sup>(1)</sup>. Dans la première moitié des années 1960, Yema-Sormel poursuit son développement notamment à l'exportation au point qu'il faut penser à une nouvelle extension des murs. En 1966 c'est chose faite. C'est le « bâtiment » Sormel qui est le bénéficiaire de l'opération, il est désormais aussi important que celui dévolu à Yema. Alors qu'en 1965, l'usine produisait quelque 500 000 montres par an, avec son extension, Yema se classe « premier exportateur français d'horlogerie<sup>(2)</sup> ». Pour atteindre cet objectif, Yema s'est dirigé sur deux axes principaux :

l'**un** : la montre technique et la montre compliquée : automatique, étanche, dateur, chronographe, etc. ; montres généralement équipées de boîtiers étanches véritables résistant à des profondeurs de 200 m sous l'eau ;

l'**autre** : les modèles jeunesse, fantaisie, modèles colorés répondant aux goûts de la mode actuelle<sup>\*\*</sup>.

Pour la filiale Sormel, maintenant à l'aise dans ses nouveaux locaux, son chiffre d'affaires à l'exportation bondit de 81% dès la première année. Cela lui permet aussi d'amorcer une première mutation. Si la réalisation de chaînes « automatisées » dévolues à l'assemblage des montres connaît un développement soutenu, le domaine extra horloger fait désormais partie des études et des réalisations de Sormel.

**- Une entreprise qui met en exergue la compétence et la « technicité » des anciens élèves des ÉNH.** En 1966, le groupe Yema-Sormel occupe plus de 200 personnes. Pour bien montrer la vitalité du groupe et la haute qualification de son personnel, l'ancien vice major<sup>\*\*</sup> de promotion et médaille d'argent Henry-L. Blum rappelle, en 1968, à l'attention des horlogers détaillants que :

"58 ANCIENS ÉLÈVES des ÉCOLES d'HORLOGERIE forment au sein du groupe YEMA/SORMEL, une équipe jeune et dynamique..."

- 38 ans : âge moyen des cadres,
- 24 ans : âge moyen des techniciens.

Ce sont là les facteurs essentiels du dynamisme de Yema/Sormel (...). Ces moyens exceptionnels sont à la disposition exclusive des Horlogers Détaillants français et avec un plaisir accru à celle de tous les Anciens<sup>(3)</sup>..."

---

(1) *La France Horlogère*, 1961, n° 192, 3<sup>e</sup> trimestre.

(2) D'après le palmarès établi par le Cétéhor. Il est cependant difficile de faire la part entre les productions de Yema et de la filiale Sormel. D'après « l'inspirateur » de l'article (Henry-L. Blum ?), les « exportations de Sormel étant tout à fait indépendantes et n'interférant pas dans les résultats ». D'après *La France Horlogère*, décembre 1966

(3) Extrait d'une publicité, in *Bulletin des Anciens Élèves*, mars 1968. On relève ici, dans la mise en valeur des Anciens élèves, une démarche proche de celle usitée par Lip (supra).

(\*) Dans une publicité parue dans le magazine ELLE (date probable 1966), outre toute une collection de montres « dame » aux bracelets et cadrans colorés fort divers, avec des boîtes toutes aussi variées dans la recherche du style, avec un prix moyen de 140 francs, on relève les slogans suivants : "La mode Yema c'est la couleur ! Oui Yema vous apporte maintenant toute une gamme de modèles nouveaux, jeunes, gais : les montres en couleur. Bien sûr les montres Yema sont faites pour séduire, mais ce sont avant tout de « vraies montres » qui bénéficient de la haute technicité Yema. Ces montres en couleur, il fallait que ce soient vous, Horlogers-Bijoutiers, qui puissiez les offrir à votre clientèle féminine et c'est pourquoi, nous Yema, et notre styliste, les avons créées. Montres de couleur, montres classiques, montres, sportives, Yema travaille plus que jamais la main dans la main avec l'Horloger-Bijoutier". Dans cette publicité, on ne peut que relever la réaction face à la force d'action de Kelton-Timex. Outre la mode, on notera l'allusion à la « vraie montre » (ce n'est pas une Roskopf), et au recours des seuls horlogers-bijoutiers (qui sont aussi des spécialistes de la mode dans le conseil...).

(\*\*) C'est Albert Dessay qui fut major de la promotion (1927-30) avec la médaille d'Or. D'après le *Registre d'inscription des élèves*, op. cit. Horloger remarquable et régleur d'exception, professeur à l'ÉNH de Besançon puis chef du Service de chronométrie au Cétéhor, excellent pédagogue, on lui doit nombre de traités sur l'horlogerie (supra).

- **Les années 1970 ou l'apogée d'une entreprise...** En 1970, le Groupe Yema-Sormel continue de se développer sur les deux plans qui sont désormais les siens<sup>(1)</sup> :

"- (Yema) : la montre, avec des actions *marketing* qui, sur le marché et un certain nombre de marchés étrangers permettent d'affirmer chaque jour la notoriété de la marque Yema. De nouveaux modèles qui répondent aux tendances actuelles du sport et de la mode et qui sont des créations Yema, ont reçu une consécration unanime. Les perspectives 1970 s'inscrivent favorablement pour un renforcement de cette politique. La voie ouverte par Yema a déjà été profitable à toute la profession.

- Sormel : les conceptions et réalisations techniques pour l'automatisation des opérations de montage de la montre qui, maintenant sont adoptées par de nombreuses entreprises de l'industrie électronique. Un équipement complexe a été admis en démonstration à la foire de Berne. Ces mêmes techniques ont été adoptées à des systèmes standards de transfert qui trouvent leur application aussi bien dans le cas de la montre que des composants électroniques ou des appareils les plus divers et dont le coût d'investissement permet un amortissement très rapide".

Dans le même temps, au Salon international *Micronora* de 1970, à Besançon, Yema-Sormel se voit décerner quatre prix<sup>(2)</sup> :

"**Label Technique** :

- Section *Horlogerie, Micromécanique et Microélectronique*. Sormel : médaille d'Or pour « une unité modulaire d'exécution de travail élémentaire présenté dans une spécialisation de vissage automatique ».

- Section *Horlogerie*. Yema : médaille d'Argent à la « Writmaster, montre de plongée, modèle homme et dame.

**Label Fonctionnel** :

- Yema : médaille de Bronze à la « Flygraph, chronographe pour navigation aérienne ».

**Label Mode** :

- Yema : Médaille d'Argent à la « Wristlady, montre dame, cadran fond de velours ».

Si en 1970, l'avenir du groupe industriel semble être bien engagé, l'industrie horlogère doit faire face à une « mutation technique » hors du commun avec le développement du quartz<sup>(3)</sup>. La concurrence qui s'installe et plus le fait du monde des « électroniciens » que celle des « horlogers ». Alors que Lip sombre (1973), Yema-Sormel, grâce aux options industrielles prises\* (et avec le soutien efficace des pouvoirs publics\*\*) reste l'un des principaux leaders de l'industrie horlogère française et amplifie même sa production et le volume de ses exportations. De 850 000 montres en 1976 avec un effectif de 320 personnes, Yema atteint les 1 300 000 montres en 1978 dont 60% sont exportées dans 65 pays<sup>(4)</sup>, le groupe atteint 500 personnes. Certes la « technologie » des montres fabriquées est désormais différente et si le « quartz » (20% de la production) poursuit son expansion, il est à

---

(1) D'après *Réalités Franc-Comtoises*, mai 1970.

(2) Ibid.,

(3) Nous reviendrons sur ce véritable changement de paradigme dans le choix de la référence de la base « temps » (remplacement de l'oscillation d'un « balancier-spiral » par la fréquence de vibration d'un quartz, infra).

(4) En 1978, Le groupe Yema est constitué de trois unités de production : *Yema international*, fabrique de montres ancre et électroniques ; *La SNH Blind*, spécialisée dans la production de montres ancre de tout petit format (les 5 ½ dans le langage des horlogers), *Sormel SA*, société d'engineering et de production de chaînes transfert. Le groupe Yema possède depuis de longues années un bureau à Paris, rue du Temple. D'après *La France Horlogère*, décembre 1978.

(\*) Pour le secteur horloger : principe de l'établissage sur chaînes automatisées avec des mouvements classiques mais de haute gamme (type chronomètres, montres étanches, tournés vers la mode féminine et le sport...), et la réalisation de chaînes automatisées (Sormel)...

(\*\*) Suite à « l'affaire Lip », l'État est intervenu massivement pour aider la filière horlogère française (constitution du groupe Framelec).



observer que la montre à ancre (80%) résiste fort bien et s'enracine sur tous les marchés. Pour ce qui est de Sormel, la mutation de l'entreprise dès les années 1965 s'affirme. En 1976, elle quitte la proximité de Yema pour s'installer dans une zone industrielle de Besançon sur un terrain de 11 000 m<sup>2</sup>. Elle réalise désormais des chaînes transfert pour l'assemblage de pièces diverses : briquets, roulements à billes, montres pour le secteur automobile, contacteurs... Au printemps 1978, Henry-L. Belmont (Blum), PDG de Yema-Sormel, conseiller du Commerce extérieur de la France et vice-Président du Comité Interrégional de l'Horlogerie (CIH) reçoit la croix de la Légion d'Honneur<sup>(1)</sup> dans le même temps, en automne 1978, son entreprise Sormel se voit honorer de l'Oscar du salon Micronora de Besançon et d'une médaille d'Or, avec la citation suivante (relevée dans la presse locale)<sup>(2)</sup> :

"Un bond phénoménal a été réussi par Sormel, l'un des champions mondiaux de l'automatisation qui, en adaptant deux têtes à l'une de ses machines de montage automatique a fait passer la production de 2 000 pièces à 8 000 pièces par heure. De grands succès à l'exportation (vers la Russie notamment) viennent récompenser cette haute technicité".

Par le chiffre d'affaires, réalisé en 1978, Henry-Louis Belmont déclare que désormais « sa société est aujourd'hui le premier fabricant de montres » en France... En 1982, à l'âge de 70 ans, Henry-L. Belmont décide de prendre sa retraite. Il quitte la tête de son entreprise. Il peut dès lors se consacrer entièrement à sa recherche historique sur l'horlogerie en Franche-Comté\*. C'est son fils, Henry-John Belmont, directeur général de Yema, qui lui succède comme PDG à la tête du groupe\*\*...

**d) La montée des établissements, spécialistes de la vente sur « catalogue ».** À la fin des années 1950, Besançon voit s'épanouir des entreprises qui privilégient la vente de montres aux particuliers, sur catalogues. Certes ce principe de vente par correspondance n'est pas original mais il restait marginal en horlogerie par rapport à la demande commerciale des détaillants. Ce qui est nouveau c'est le principe de vente à grande échelle de montres mécaniques de bonne qualité (souvent

---

(1) *La France Horlogère*, octobre 1978.

(2) D'après *l'Est Républicain*, (?) octobre 1978.

(\*) Henry-Louis Belmont a apporté une importante contribution à l'histoire horlogère comtoise. Il a réuni une collection d'outillages anciens d'horlogerie dont une grande partie a été léguée au Musée du Temps de Besançon. En outre on lui doit un ouvrage sur la Bulle-Clock et son créateur, Maurice Favre-Bulle, dit Favre-Heinrich, ancien élève, comme lui, de l'ÉNH de Besançon (supra). Il est aussi l'auteur d'un ouvrage remarquable sur « l'Échappement à cylindre » où il décrit le rôle du Haut-Doubs comme centre « mondial » de cette fabrication au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'histoire des nombreuses familles qui ont œuvré à cette production (supra).

(\*\*) L'histoire du groupe se poursuit mais avec des aventures séparées. Yema passe successivement aux mains de grands groupes internationaux. Restructurée puis dépouillée de ses principaux actifs elle arrive cependant à se maintenir. Ainsi, dès le départ d'Henry-L. Belmont, en 1982, Matra (avec Thomson) rachète Yema, constitution du Groupe Horloger Français (GHF). Puis en 1988 c'est le groupe japonais Hattori (Seiko,...) qui prend le contrôle de Yema, création de la Compagnie Générale Horlogère (CGH). En 2004 Yema redevient 100% française, mais le nombre des ouvriers a considérablement chuté. En 2009 c'est le groupe Ambre de Morteau qui absorbe Yema et ses 7 employés. D'après *L'EST RÉPUBLICAIN*, 20 janvier 2008. Pour Sormel, l'aventure est différente et se poursuit de belle manière. Très rapidement elle étend ses compétences dans la robotique. En 1995 elle intègre le groupe Belge Fabricom spécialisé dans les systèmes d'assemblage. Actuellement Sormel (devenue Fabricom), emploie quelque 170 personnes, elle réalise des systèmes automatisés ou robotisés pour l'automobile, l'aéronautique, la domotique, le ferroviaire...

labellisées par le Cétéhor) et qui court-circuite littéralement les horlogers-bijoutiers, avec la constitution de beaux catalogues envoyés à la demande, le tout encadré par une publicité accrocheuse. Trois sociétés retiennent l'attention et qui vont marquer les années 1960 : Maty, Difor et Philippe...

- **Maty**. En 1951, un jeune bisontin (24 ans), Gérard Manton reprend l'idée (voir Difor, infra) de vendre des montres par correspondance aux particuliers. Il lance, avec son épouse, un premier catalogue de 12 pages, avec 67 modèles de montre pour hommes et dames : Maty est né\*. Les montres proposées sont de qualité, les ébauches sont produites par le Haut-Doubs voire de la Suisse (Eta)... Au fil des années la petite entreprise prend de l'expansion, l'établissage et surtout les expéditions ont besoin d'espace, il faut déménager. En 1960 Maty quitte l'habitat familial (rue Jeanneney) pour l'avenue Fontaine-Argent. Le catalogue de montres s'étoffe (40 pages et 500 modèles) et il comprend, en complément, pour la première fois une offre en bijoux : bagues, alliances, chevalières (1960). Pour accréditer la qualité des montres vendues par correspondance, l'obtention du label Cétéhor est le point de passage obligé et si les débuts sont modestes, rapidement Maty se hisse dans la décennie 1960 parmi les plus importants déposants (infra). De 1970 à 1973, l'entreprise décroche pour ses chronographes, pendant quatre années de suite, la *Coupe chronométrique*, la plus haute récompense horlogère délivrée par l'Observatoire de Besançon<sup>(1)</sup>. Mais si le commerce des montres reste encore le fer de lance de ses ventes, Maty accentue son offre en bijouterie qui prend, chaque année de plus en plus d'espace dans son catalogue. Les commandes affluent\*\*, les effectifs augmentent. En 1968, Maty s'installe dans son nouveau bâtiment (5 000 m<sup>2</sup>), sur le Boulevard Kennedy, face à Kelton-Timex, et se dote dans le même temps, d'un magasin d'usine. En 1974, le catalogue propose sa première montre à quartz. Plus qu'une nouvelle « technologie » proposée aux clients, pour être au goût du jour, c'est surtout la chronique annoncée de la fin des montres mécaniques de « qualité » qui faisaient la référence de Maty<sup>(2)</sup>. En 1975, tout en gardant une offre de proposition de montres qui font désormais la part belle au « quartz », Maty change sa stratégie commerciale et décide d'élargir ses compétences dans la fabrication d'une partie de ses bijoux. Placé

---

(1) Symbole de la précision des chronomètres, Zénith et surtout Lip, ont *trusté* les premières places (supra).

(2) La « qualité » était certifiée par les « étoiles » décernées par le Cétéhor. Avec l'arrivée du quartz la labellisation par le Cétéhor n'est plus nécessaire puisque la « précision » est déjà obtenue par le module électronique qui gère les vibrations du quartz (diviseur). Seules certaines caractéristiques concernant la qualification de chronomètres, l'étanchéité, la résistance à la corrosion..., peuvent faire l'objet d'une demande de certification par le Cétéhor de la part des fabricants...

(\*) Maty est un acronyme constitué par des lettres du patronyme, MAnTYon (le Y étant substitué au I). Pour se faire connaître Gérard Manton fait paraître ses annonces dans *Le Chasseur français (Manufrance)*.

(\*\*) À partir du milieu des années 1960, les catalogues Maty font appeler aux stars de la chanson, du cinéma ou du sport pour promouvoir leurs produits (Sheila, Annie Cordy, Poulidor...). En 1968, le catalogue compte quelque 1 200 articles en horlogerie et bijouterie.

sous l'égide d'un ancien élève technicien de l'ÉNPH de Besançon, devenu ingénieur ÉNSCM\*, ce dernier dote l'entreprise d'un véritable outil de production industrielle en micromécanique appliqué à la production de bijoux. Désormais la branche horlogère de Maty se marginalise au profit de la bijouterie-joaillerie qui connaît dès lors un vaste engouement<sup>(1)</sup>...

- **Difor\*\***. À l'origine de cette société on relève le nom d'André Dauphiné qui en 1945 ouvre un magasin et s'installe comme détaillant en produits horlogers, au centre ville, rue des Granges. Il semble, d'après certaines publicités, qu'il se soit lancé, dès 1948, dans la vente par correspondance de montres aux particuliers, sous le sigle de « Difor » ce qui le place comme l'un des pionniers de ce genre à Besançon. Pour sa publicité il utilise la presse quotidienne et autres périodiques pour inciter les lecteurs à demander son catalogue. En 1949, il fait paraître un encart dans ladite presse, où l'on peut lire, sous la photographie d'une « belle » montre, le texte suivant<sup>(2)</sup> :

"DIFOR

Quelle montre choisir ? Le grand spécialiste de Besançon vous offre son luxueux catalogue contenant les photographies grandeur nature de ses 40 modèles. Mouvements français ou suisses, boîtier métal, plaqué ou « Or », parmi lesquels vous trouverez la qualité que vous recherchez. VENTE DIRECTE AVEC TROIS GARANTIES, GRATIS ET SANS ENGAGEMENT. Vous recevrez sous 3 jours cette magnifique brochure illustrée. LA DIFFUSION HORLOGÈRE 14 rue des Granges Besançon (Doubs)

À qualité égale, DIFOR est moins cher

À prix égal, DIFOR est meilleur"

Au milieu des années 1950, le succès s'amplifie, l'enseigne quitte le centre ville pour aller s'installer dans sa périphérie immédiate, au 7 et 9 de l'avenue Denfert Rochereau. Les publicités pour l'envoi des catalogues se font de plus en plus racoleuses car il faut rassurer le client. Difor propose, entre autre, pour tout acheteur de montre<sup>(3)</sup> : *"1 mois d'essai, 1 an de garantie totale, 5 ans d'assurance service, Quelle sécurité !"* En 1960, pour élargir sa chalandise, le catalogue présente plus de 420 modèles de montres et bijoux\*\*\* et des produits annexes. Pour la « qualité » les montres proposées peuvent être « labellisées » par le Cétéhor et l'Observatoire<sup>(4)</sup> :

(1) À l'aube de l'an 2 000 près de 80 salariés œuvrent dans cette unité de production des bijoux. En 2001, le holding Maty regroupe quelque 900 salariés, dont 600 à Besançon, son catalogue automne-hiver compte 192 pages, il est tiré à 800 000 exemplaires. Sur les 5 000 références présentées, la bijouterie-joaillerie se taille la part du lion, l'horlogerie estampillée « Maty » est désormais réduite à de rares modèles, en général à quartz. Cette même année, Maty est classé numéro un, en Europe, pour la vente à distance de bijoux. Sources : *La France Horlogère*, décembre 2001 ; *L'Est Républicain* : 16 août 1987, 18 octobre 2001, 16 août 2007. Source orale : Philippe Schevènement, ancien élève du LTEH (CET annexé, 1971-1973) de Besançon, responsable de l'atelier d'horlogerie de Maty, septembre 2013.

(2) Publicité tirée d'un journal quotidien (sans nom), 1949 ?

(3) Ibid., 1957.

(4) Ibid., 1960.

(\*) Alain Tyrode (55-58 ; 62-64). Titulaire d'un BEI horloger, puis d'un BTS micromécanique, il poursuit des études d'ingénieur. En 1969 il intègre Ébauche SA (Suisse) où il travaille sur l'industrialisation des montres à quartz. En 1974 il est directeur d'exploitation chez Lip (CEH). En 1976 il devient directeur technique chez Maty. On lui doit plusieurs publications sur l'horlogerie à quartz...

(\*\*) **Difor** : acronyme de **D**iffusion **h**orlogère.

(\*\*\*) Quelque 150 montres et 270 bijoux différents...

**"Quelle qualité** : des modèles avec certificat 2 ou 3 étoiles du Centre technique de l'Industrie horlogère (dépendant du Ministère de l'Industrie), qui vous assure la bienfacture, bonne marche et précision ou avec un Certificat de contrôle d'étanchéité ou mieux avec un Bulletin de l'Observatoire.

**Quel choix** : de la montre simple mais robuste NF\* = 48,00 au prestigieux dateur automatique 57 rubis en boîtier en OR massif, en passant par la montre de plongeur, la montre-réveil, les compteurs, chronomètres, chronographes et pour les dames, les plus belles montres, plaquée or ou OR 18 carats, montres-bagues, montres de joaillerie et toute la bijouterie OR.

**Départements annexes** : grosse horlogerie, orfèvrerie, électrophones, transistors, photos et jumelles, articles cadeaux...".

La clientèle s'agrandit et Difor se doit encore de changer de stature. En 1962 on assiste alors à l'arrivée de plusieurs horlogers comtois (notamment bisontins) et suisses qui viennent renforcer l'entreprise. On relève les marques suivantes : Sarda<sup>(1)</sup>, A. Anguenot, Start, Ogier Loiseau, Ormo, Sumo, Polar et Lebem. On note que l'entreprise quitte ses locaux avenue Denfert Rochereau pour s'installer rue des Jardins. La nouvelle Société se décline désormais sous trois noms : Difor, Difor Besançon et Difor Suisse. Toujours pour promouvoir la marque et le principe de vente, on fait appel à des cyclistes de grande renommée. C'est ainsi qu'en 1962, André Dauphiné et M. Lachiche<sup>(2)</sup> accueillent dans leurs nouveaux locaux, rue des Jardins<sup>(3)</sup>: Jean Stablinski, tout récent champion du monde sur route, Jacques Anquetil qui vient de remporter son troisième tour de France et Jean de Gribaldy\*\*. Avec l'arrivée au sein de l'entreprise des nouveaux « actionnaires », Difor devient, pendant quelques années, à la suite de Sarda, l'un des principaux déposants de montres au Cétéhor (infra). Ces dépôts cessent à partir de 1967. Difor doit faire face à une rude concurrence (Maty, Philippe, Promonthon\*\*\*...) sans oublier Kelton-Timex qui inonde tous les commerces de ses montres à bon marché. Au début des années 1970, si Difor continue de promouvoir des montres de qualité, la bijouterie prend le pas sur l'horlogerie car la demande en ce domaine s'étoffe toujours davantage. Avec l'arrivée du quartz, dans le médian des années 1970, c'est toute la politique horlogère de Difor qui est remise en cause. La vente par correspondance des montres marque le pas<sup>(4)</sup>...

---

(1) Sarda (Besançon) semble être le principal partenaire car sur certains catalogues on relève les sigles conjoints : "Difor-Sarda". En outre, le sigle DIFOR en lettres lumineuses rouges apparaît au sommet du bâtiment Sarda, avenue Carnot (d'après une carte postale de l'époque). À partir de 1962 les montres Sarda présentées au contrôle du Cétéhor vont s'effacer au profit de Difor (infra).

(2) En 1962, André Dauphiné est le PDG de Difor, M. Lachiche en est le Directeur.

(3) Document photographique Diéterlé.

(4) Au début des années 1980, la Société Difor Besançon est reprise, en partie, par Maty.

(\*) Nouveaux Francs. Créés en 1958, ils auront cours de 1960 à 1963.

(\*\*) Il est à la veille de devenir directeur sportif d'une équipe cycliste professionnelle (supra). Il est vraisemblable que la venue de Stablinski et Anquetil s'est faite par le truchement de Jean de Gribaldy, qui est bisontin.

(\*\*\*) En 1963, pour promouvoir son propre circuit de vente la Fédération nationale des HBJO lance avec les fabricants et autres grossistes horlogers « Promonthon », un organisme de propagande collective chargé de mener des campagnes publicitaires dans la presse, les magazines et sur les ondes (RTF). Pour le financement de cet organisme, 1 franc est prélevé sur chaque montre vendue par les fournisseurs aux détaillants. En 1967 Promonthon regroupe quelque 5 250 HBJO sur les 12 500 recensés en France et 90 marques de montres. D'après *Les 100 ans de La France Horlogère*, op. cit., p. 87.

- **R. Philippe et Cie.** En 1951, Roger Philippe fonde sa propre marque et propose ses « créations » sur catalogue. Installé 2 rue de l'Industrie, l'entreprise prospère grâce à une très large publicité diffusée dans la presse quotidienne. Si dans les débuts l'emphase et les superlatifs sont couramment utilisés pour « appâter » le lecteur afin qu'ils demandent le « catalogue », bien vite il joue la carte du sérieux et de la qualité en s'appuyant sur les organismes officiels et certificateurs que sont l'Observatoire de Besançon et le Cétéhor. Si comme ses concurrents immédiats (Maty et Difor), il est un des principaux déposants de montre pour les labels « étoiles », il sait aussi utiliser la carte de l'aviation civile (et militaire) pour vanter la « suprématie mondiale » de son entreprise. Ainsi dans le cadre d'une vaste opération publicitaire dite « Opération 5 continents » il s'appuie sur « l'expertise » de quelques commandants de bord, tous dotés de ses « chronomètres », et chargés d'exprimer leur avis lors de leurs périple intercontinentaux sur la « précision Philippe ». Dans son catalogue 1963, Roger Philippe, dans une longue introduction (chargée de nombreux superlatifs et du plus pur style de la « réclame » de l'époque) à l'usage des acheteurs potentiels, s'il vante tous les avantages de la « vente directe », il n'a de cesse de rappeler que la bienfaisance de sa production est attestée par l'Observatoire et par le Cétéhor. Et pour montrer le niveau de performance atteint, il n'hésite pas à décliner au fil des pages, au milieu des chronomètres et autres montres proposées, les différents règlements édités par les deux organismes :

"NOTRE SUPRÉMATIE MONDIALE VOTRE MEILLEURE GARANTIE,

Lorsqu'il y a douze ans, j'ai créé cette Maison, j'avais l'intime conviction que les consommateurs réfléchis se rendraient vite compte des avantages considérables que leur offrait la Vente Directe. Leurs réactions favorables ont cependant dépassé toutes nos espérances puisqu'elles ont permis à PHILIPPE de devenir la PREMIÈRE MAISON MONDIALE DE VENTE DIRECTE EN HORLOGERIE ! (...).

La qualité PHILIPPE est devenue proverbiale, il suffira de jeter un regard sur notre palmarès pour constater à quel point elle a été reconnue et récompensée par les organismes officiels.

- 31 fois citées au palmarès des derniers concours chronométriques de l'Observatoire de Besançon, les montres PHILIPPE et leurs techniciens ont de plus enlevés les 20 PREMIÈRES PLACES, dont 7 avec des résultats jamais atteints auparavant.

- Un record d'OBSERVATOIRE, 19 Prix ou Diplômes d'Observatoire, 9 Médailles de Vermeil et 10 Médailles d'Argent constituent le plus beau palmarès obtenu par une Maison de Vente Directe ces 6 dernières années (...).

Pour nous, ces concours sont surtout des Juges supérieurs de la qualité constante de notre fabrication. Ainsi pouvons-nous livrer toutes nos montres avec des labels du Centre Technique de l'Industrie Horlogère (Cétéhor) ou de l'Observatoire de Besançon (...)"

Toujours en 1963, dans l'exergue de son catalogue, Roger Philippe annonce la construction de sa nouvelle usine (à la Croix de Palente, à quelques encablures de Lip), comme suite logique au « prodigieux succès » de ses modèles et prédit déjà que cette structure lui permettra de porter sa production à 1 000 000 de montres, par an, plaçant ainsi son entreprise parmi les « cinq plus importantes fabriques d'horlogerie au monde »...

- **Une construction et un « entregent » qui soulèvent la polémique...** La force de sa publicité tapageuse et la construction de la nouvelle fabrique Philippe et n'est pas sans soulever quelques polémiques. L'une des premières émane de la grande firme horlogère suisse *Patek, Philippe et Co*, à

Genève qui reproche au fabricant français de jouer sur l'ambiguïté des noms dans ses publicités<sup>(1)</sup> :

"MISE EN GARDE. La maison Patek, Philippe et Co, à Genève, met en garde les fabricants de montre et de cadrans sur l'emploi de la marque « PHILIPPE WATCH ». Elle se réserve de poursuivre particulièrement ceux qui reproduisent cette marque qui est considérée comme une contrefaçon de la marque Patek, Philippe et Co".

Plus significative est la réaction de certains HBJO qui, suite à l'inauguration des nouveaux locaux, regrettent que des représentants du "*Groupement des Fabricants d'Ébauches et des Pièces Détachées*" aient pu honorer de leurs présences ladite cérémonie et qui interpellent Fred Lip<sup>(2)</sup>. Comme à l'habitude, dans « sa lettre ouverte<sup>(3)</sup> », Fred Lip « s'amuse » à prendre le contre-pied de ceux qui l'interpellent. Loin de condamner le « propriétaire de la firme » (il ne cite jamais le nom), il soutient et justifie la présence d'André Donat à cette manifestation, il fait la leçon aux HBJO<sup>(3)</sup> et ne peut s'empêcher de conclure en maniant l'ironie<sup>(4)</sup> :

**"Lettre ouverte de M. Fred LIP**

La nouvelle usine d'une maison de vente par correspondance a été inaugurée à Besançon à grand renfort de publicité locale et même nationale (...) lorsque j'ai reçu à ce sujet de nombreuses lettres d'HBJO de l'Est, de nombreuses visites et de nombreux appels téléphoniques de professionnels de Besançon : j'y réponds ici en bloc. Je n'ai pas été invité à cette inauguration et chacun comprendra la raison (...). On m'a demandé ce que je pense de la présence de certaines personnalités horlogères. Pour ce qui concerne M. André Donat, directeur du Cétéhor, rien que de très normal, puisque le propriétaire de l'usine inaugurée est le champion des montres trois étoiles et que le rôle du Cétéhor est de contrôler notamment cette qualité, d'où qu'elle vienne et pas autre chose. Il est d'ailleurs regrettable, à mon point de vue, qu'il ne se trouve aucun fabricant français producteur de montres de qualité pour présenter suffisamment de montres trois étoiles au Cétéhor afin de ravir le record de vente par correspondance. En ce qui me concerne, j'ai concentré mes efforts sur le « Poinçon de Besançon » c'est à dire sur les chronomètres. LIP détient le record des bulletins de deuxième classe, de première classe et la Coupe chronométrique : la route de la qualité chronométrique est barrée à la vente par correspondance, elle appartient au circuit traditionnel des HBJO ; il serait fort heureux qu'il en soit de même pour les montres trois étoiles. La présence du directeur du Cétéhor ainsi expliquée, j'ai noté dans les comptes rendus de l'inauguration qu'il n'y avait aucune notoriété horlogère, aucun horloger-bijoutier, aucun président de Syndicats Détaillants, aucun président de Syndicat de Fabricants d'Horlogerie... sauf le co-président d'un organisme qui groupe des fabricants d'ébauches, de fournitures de pièces détachées, de boîtes, et quelques fabricants d'horlogerie qui réservent leurs marques aux horlogers-bijoutiers. Là, je comprends l'émotion soulevée par cette présence qui s'explique sur le plan des ébauches et des pièces détachées vendues à tout le monde, quel que soit le circuit emprunté par les montres mais qui semble choquante dans la mesure où elle représente des fabricants qui ont choisi le circuit traditionnel. Ayant pour ma part choisi comme on le sait, je n'en suis plus à l'aise pour m'étonner de cet appui public fourni officiellement à la concurrence extra-traditionnelle. Je pense que, en cette circonstance comme d'autres, les détaillants et leurs syndicats doivent manifester leur exigence de clarté : ceux qui fabriquent des montres sont libres, certes, de commercialiser leurs produits directement au public, par le canal extra-traditionnel ou par le circuit HBJO, mais il est normal, il est sain, que chacun choisisse et qu'aucun ne joue sur tous les tableaux à la fois.

Si les HBJO ne se défendent pas comme ils le doivent, ils alimentent en commandes (80% en nombre de pièces) les fournisseurs des circuits parallèles, et alors comment peuvent-ils prétendre à la fidélité de ceux qui les ont résolument choisis sans ambiguïté ? J'ajoute deux

---

(1) D'après une « publicité » Patek Philippe, parue dans la presse professionnelle (début des années 1960).

(2) Fred Lip intervient fréquemment pour donner son opinion dans *La France Horlogère* (supra). En cette année 1966, il tient une rubrique régulière appelée : « Propos du Mois », où il se livre à une analyse critique de la situation de l'horlogerie en France et rappelle combien les HBJO (la « voie traditionnelle ») ont un rôle essentiel à jouer pour la pérennisation de la production manufacturière française (dont Lip). C'est à ce double titre (responsable de la plus grande manufacture française d'horlogerie et de chroniqueur) que certains horlogers l'interpellent.

(3) « À propos d'une inauguration », in *La France Horlogère*, novembre 1966. Pour le texte complet voir annexe 4, doc. 24.

(4) Voir la polémique avec Kelton, en 1958 (supra).

considérations que me suggèrent les articles de presse parus au sujet de cette manifestation :

- la première sera un coup de chapeau au propriétaire de la firme qui, inconnu il y a une dizaine d'années, a magnifiquement réussi ;
- la seconde est un autre coup de chapeau au même fabricant-détaillant qui annonce qu'il fabrique 1 000 montres par jour et qu'il en fera un million par an en 1970. Il a fallu près de cent ans à LIP pour arriver à 2 500 montres par jour avec un nombre de spécialistes sans aucun rapport avec celui des ouvriers employés par ce Monsieur. Alors ? Alors, ou bien il est très malin... ou bien, je suis un crétin !

À vous de choisir. Et, comme d'habitude, Courtoisement vôtre. Fred LIP".

Sans nous livrer ici à une étude fine de toutes les allusions transcrites dans ce courrier, Fred Lip confirme plusieurs informations majeures de l'état de l'horlogerie, à Besançon, en 1966. Le premier point concerne l'impact de la distribution directe par correspondance, qu'il qualifie « d'extra-traditionnelle ». Cette voie représente un record vente pour les montres de grande qualité, labellisées « trois étoiles », et qui ce fait au détriment des détaillants, ce qui, par voie de conséquence touche de plein fouet Lip qui ne jure que par eux pour écouler sa production (supra). Le second point a trait au principe de production. C'est surtout le modèle même de la manufacture qui est désormais battu en brèche par les « établissements » de la vente par correspondance. Ils ont beau jeu de se fournir chez les « fournisseuristes » (notamment les fabricants d'ébauches), et de produire des montres avec des ouvriers, « non-spécialistes », formés rapidement pour accomplir une tâche déterminée, et qui se targuent de fabriquer bientôt « un million de montres par an », alors que lui, Fred Lip, avec ses chercheurs et ses professionnels ne peut en produire que 600 000<sup>(1)</sup>!...

**- Une nouvelle fabrique qui se heurte à l'arrivée du quartz et aux nouvelles pratiques d'achats.**

Alors que R. Philippe semble avoir atteint son but, il se trouve confronté à l'avènement du quartz et aux nouveaux modes d'achat des montres initiés par Kelton et que nombre de fabricants s'empressent d'imiter\*. Au tout début des années 1970, la fabrique R. Philippe ferme ses portes, elle déplace son « négoce » en Afrique\*\*. C'est la fin de l'apogée de la vente des montres de « qualité » par correspondance en France...

**- Petite étude comparée des dépôts de montres labellisées Cétéhor de Maty, Difor et Philippe.**

| Année                          | 1961      |           | 1963                |           | 1964                |                     | 1965                |                     | 1966      |                     |
|--------------------------------|-----------|-----------|---------------------|-----------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------|---------------------|
|                                | 2 étoiles | 3 étoiles | 2 étoiles           | 3 étoiles | 2 étoiles           | 3 étoiles           | 2 étoiles           | 3 étoiles           | 2 étoiles | 3 étoiles           |
| Maty                           | 287       | 172       | 3 782               | 2 601     | 4 793               | 3 462               | 6 698               | 4 164               | 7 475     | 7 632               |
| Sarda (Difor)                  | 7 928     | 550       | -                   | -         |                     |                     |                     |                     |           |                     |
| Difor                          | -         | -         | 19 990 <sup>b</sup> | 4 774     | 22 287 <sup>b</sup> | 6 756               | 17 361 <sup>b</sup> | 9 765               | 8 084     | 3 105               |
| Philippe                       | -         | -         | 2 076               | 2 446     | 6 240               | 10 208 <sup>b</sup> | 4 034               | 13 919 <sup>b</sup> | 2 648     | 10 406 <sup>b</sup> |
| Nb déposants                   | 43        | 25        | 34                  | 26        | 29                  | 23                  | 30                  | 25                  | 30        | 22                  |
| Total des montres <sup>a</sup> | 65 154    | 27 164    | 72 427              | 31 004    | 66 629              | 34 090              | 54 459              | 44 394              | 56 475    | 31 819              |
| (a) poinçonnées                |           |           |                     |           |                     |                     |                     |                     |           |                     |
| (b) 1 <sup>er</sup> déposant   |           |           |                     |           |                     |                     |                     |                     |           |                     |

(1) Nous reviendrons sur les conséquences induites sur les besoins d'une formation professionnelle horlogère de haut niveau (infra).

(\*) Vente de montres dans « tous » les commerces.

(\*\*) En 1965, Roger Philippe ouvre un magasin d'horlogerie en Côte d'Ivoire (Abidjan). Il semblerait qu'il ait poursuivi une belle activité horlogère dans ce pays. Sources Internet.

| Année                          | 1967      |                   | 1968      |                    | 1969      |                    | 1970      |                    | 1971               |                    |
|--------------------------------|-----------|-------------------|-----------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                | 2 étoiles | 3 étoiles         | 2 étoiles | 3 étoiles          | 2 étoiles | 3 étoiles          | 2 étoiles | 3 étoiles          | 2 étoiles          | 3 étoiles          |
| Maty                           | 4 250     | 8676 <sup>b</sup> | 3 292     | 5 272 <sup>b</sup> | 4 675     | 7 722 <sup>b</sup> | 3 548     | 4 816 <sup>b</sup> | 3 491 <sup>b</sup> | 5 865 <sup>b</sup> |
| Difor                          | -         | -                 | -         | -                  | -         | -                  | -         | -                  | -                  | -                  |
| Philippe                       | 2 125     | 7087              | 440       | 4 313              | 347       | 5 142              | -         | 558                | -                  | -                  |
| Nb déposants                   | 27        | 25                | 31        | 19                 | 24        | 16                 | 20        | 10                 | 9                  | 7                  |
| Total des montres <sup>a</sup> | 45 795    | 24 684            | 37 014    | 17 121             | 38 654    | 20 122             | 20 528    | 12 677             | 60 300             | 15 522             |
| (a) poinçonnées                |           |                   |           |                    |           |                    |           |                    |                    |                    |
| (b) 1 <sup>er</sup> déposant   |           |                   |           |                    |           |                    |           |                    |                    |                    |

D'après ces résultats, on observe que les « années fastes » de la vente par correspondance touche la décennie des années soixante. Les trois entreprises ont été, chacune à leur tour, leader dans la vente de montres labellisées Cétéhor. Si toutes ont été frappées de plein fouet par l'arrivée du quartz, seule Maty a su perdurer sur la durée grâce à l'option prise dans la production et la vente de bijoux...

**e) L'implantation de Kelton-Timex ou l'imposition d'un nouveau concept de vente qui marginalise les professionnels de l'horlogerie.** La marque Kelton est présente sur le marché français depuis 1955. Elle diffuse des montres Roskopf dont la facture est du même type de celles qui sont en circulation à l'époque et son impact reste marginal. En 1962, la donne change brutalement. La Société mère américaine : Timex, décide d'implanter une vaste manufacture, équipée des matériels les plus modernes (notamment suisses) à Besançon<sup>(1)</sup>. Outre la mise en place d'une logistique de production et de gestion qui ressortissent totalement de la « logique » américaine\*, c'est aussi toute une évolution technique du produit qui se met en place. Si le principe « Roskopf » reste de mise, la conception des mouvements est entièrement revue, simplifiée, mais qui utilise les dernières données de la recherche métallurgique et de la tribologie\*\*... Cette évolution du produit, permet d'assurer une bonne résistance aux chocs tout en assurant une précision horaire très acceptable. Grâce à ses puissants financiers l'entreprise inonde rapidement les espaces publicitaires pour imposer un principe de vente et des slogans qui court-circuitent le réseau habituel des Horlogers-Bijoutiers. Au milieu des années 1960, Kelton-Timex envahit les écrans télé avec son

(1) Supra. En quelques années, de 1962 à 1968, l'entreprise passe de quelques centaines de personnes à près de 3000. Avec la fin de l'expérience du Polaroid, les effectifs diminuent. En 1972, malgré la crise qui pointe, Kelton-Timex poursuit l'extension de ses bâtiments, elle emploie encore quelque 2 500 personnes et cherche à embaucher quelque 80 personnes. D'après *Réalités Franc-Comtoises*, septembre 1972.

(\*) Sur le plan technique, toutes les dimensions restent exprimées en « inch » (2,54 cm), les représentations graphiques (dessin industriel) sont inversées, les pas de vis et les filetages ressortissent du système Whitworth (le profil du filet est de 55° au lieu de 60° dans le Système international)... Au plan de la gestion, l'entreprise est divisée en départements. Chaque département a une gestion financière dite « autonome ». Au sein de l'entreprise, chaque département « achète » et « vend » ses prestations aux autres départements et il se « doit » d'assurer « son équilibre financier »... Toute modification technique ou procédurale (amélioration du produit ou de la production) est immédiatement transmise par télex au siège de l'entreprise aux Etats-Unis...

(\*\*) Science qui étudie les frottements.



fameux « vous vous changez, changez de Kelton ! ». Non seulement elle s'affiche aux côtés des seules marques d'horlogerie traditionnelle présentent en publicité à l'écran (Zénith et Lip), elle impose désormais le concept de la montre comme objet de consommation courante liée à la mode qui passe et comme facteur de personnalisation<sup>(1)</sup>. En 1967, 20% des montres vendues en France sont des Kelton, au grand dam de Fred Lip et au meilleur profit des bureaux de tabac<sup>(2)</sup>. Pourtant, dès 1962, alors que Lip vient d'achever son installation sur son nouveau site de Palente, *La France Horlogère* s'alarme. Pour elle, l'implantation de Kelton-Timex à Besançon (avec son principe de diffusion qu'elle promeut) et le développement de la vente de montres et de bijoux par « correspondance » ne peuvent qu'avoir un effet négatif sur les HBJO<sup>(3)</sup>. Après une entame sur l'évolution de ces nouvelles actions commerciales qui se mettent en place, elle demande l'avis de Fred Lip sur le devenir de sa politique de vente face à cette redoutable concurrence :

"(Fred) Lip vient d'achever ce qu'il appelle lui-même « sa révolution industrielle » (...), certes le cadre a changé mais les conditions d'exploitation et la conjoncture économique aussi. La structure commerciale qui a servi jusqu'ici de base aux rapports entre fabricants et détaillants a évolué dangereusement. De nouvelles forces économiques, de puissants organismes ont fait leur apparition : supermarchés, grands magasins, *discout-houses*, qui jettent autant de défis au commerce traditionnel. Voici les grandes firmes horlogères placées en présence d'un dangereux tournant et leurs chefs devant un pénible cas de conscience : céderont-ils à la tentation de tripler leur chiffre d'affaires, de doubler leur personnel par le truchement des circuits latéraux<sup>(4)</sup> où resteront-ils fidèles aux normes ancestrales avec le risque toujours possible de voir se restreindre les débouchés et se limiter l'écoulement de leur fabrication ?...".

Après quelques hésitations, Fred Lip réaffirme sa position qu'il considère comme « irrévocable » de s'appuyer exclusivement sur le réseau des HBJO :

"Malgré les sollicitations et les tentations, Lip restera fidèle à sa politique traditionnelle : servir l'intérêt de l'horloger-bijoutier détaillant (...). Pour Lip, le marché français représente les horlogers-bijoutiers et seulement ceux-ci. (C'est notre ligne de conduite depuis près de cent ans) jusqu'à ces dernières années où (des lois récentes) qui érigent le refus de vente\* à la hauteur d'un délit. Nous avons fait l'objet de pressions telles que nous avons dû, il y a deux ans, à notre corps défendant, vendre non pas des Lip, mais des Dauphine\*\*, à certains

---

(1) Ce concept sera imité par Cattin, à Morteau, avec un succès certain puisque cette entreprise se voit classer par la revue « Entreprise », en avril 1972, comme « championne de la rentabilité » parmi les petites et moyennes entreprises françaises. D'après le compte-rendu qui en est fait, il est stipulé : "qu'en se spécialisant dans les montres à bon marché, cette orientation s'est révélée judicieuse (le succès du géant américain Timex l'a confirmé)...". En 1972, la production annuelle de Cattin est de quelque 1 800 000 montres (17% de la production française) sous la marque Mortima, dont les trois-quarts sont exportées. D'après *Réalités Francs-Comtoises*, avril 1972.

(2) *Les 100 ans de La France Horlogère*, numéro spécial, 2001, op. cit., pp. 88-89.

(3) La France horlogère a tout à gagner à avoir des HBJO prospères car il en va de sa survie économique...

(4) L'allusion vise au premier chef les fabricants d'ébauches et de fournitures horlogères qui livrent en abondance leurs productions : à Maty, Difor, et Philippe (supra)... Sur ce point, et pour la justesse du propos, voir la « lettre » de Fred Lip au sujet de l'inauguration des Éts Philippe, en 1966 (supra).

(\*) En refusant de livrer des montres Lip hors du circuit des HBJO, Fred Lip tombe sous le coup de la loi. Il réagit en créant une sous-marque Dauphine qu'il livre à de grands magasins. Attaqué au tribunal pour refus de vente, il gagne son procès d'où sa prise de décision.

(\*\*) Cette montre créée en 1957 est nommée « Dauphine » en référence à la voiture Renault (la Dauphine) qui vient de sortir. Mais cette marque avait déjà été déposée par un horloger parisien. Menacé de procès, Fred Lip cède et rachète le nom. D'après AUSCHITZKY COUSTANS, op. cit., pp. 29-30.

grands magasins de Paris (...). Mais nous nous sommes vite ressaisis. Non seulement depuis 1962 nous n'avons livré aucune montre Dauphine ou Lip à d'autres qu'aux horlogers-bijoutiers traditionnels...".

Mais malgré ses objurgations délivrées régulièrement dans la presse professionnelle, Fred Lip assiste impuissant à la montée du « géant » américain en France. Entre 1963 et 1966, Kelton double ses ventes et fait sortir du circuit HBJO plus de 30% des ventes de montres en France\*. Entre 1961 et 1968, le nombre de montres vendues hors le réseau HBJO passe de 200 000 à 1,2 million de pièces alors que ces derniers voient leurs ventes plafonnées à 3,5 millions. En 1969, Lip avec quelque 50 représentants exclusifs n'est plus la première marque, en France, avec 428 000 modèles vendus alors que Kelton en a livré 800 000<sup>(1)</sup>! Désormais Kelton peut s'afficher dans la presse, comme étant la « marque de montres la plus vendue en France » et qu'elle « poursuit son expansion dans son usine ultra-moderne<sup>(2)</sup> ». À la fin des années 1960, Kelton-Timex connaît son apogée. Chaque jour, une quinzaine de cars de ramassage parcourt une large zone géographique pour aller chercher, parfois à quelque 50 kilomètres, tout le long d'itinéraires particulièrement étudiés<sup>(3)</sup> un personnel à large dominante féminine. Avec un effectif qui s'élève à près de 3 000 personnes, Kelton-Timex se place comme au premier rang des entreprises industrielles bisontines\*\*... Au début des années 1970, l'entreprise poursuit son expansion. Elle augmente d'un quart la surface de ses bâtiments pour faire face à l'accroissement de sa production et pour améliorer les conditions de travail. En septembre 1972 Kelton-Timex déclare employer quelque 2 500 personnes et poursuit son embauche pour une centaine de postes à pourvoir<sup>(4)</sup> :

"Une trentaine de personnes qualifiées : mécaniciens-outilleurs, ingénieurs, chrono-analyseurs, secrétaires bilingues, ainsi que 80 ouvriers -des femmes surtout- susceptibles de travailler sur des convoyeurs d'assemblage d'horlogerie, de petites presses, de petits tours...".

---

(1) *Les 100 ans de La France Horlogère*, numéro spécial, 2001, ibid. Les chiffres annoncés concernent la vente des montres Lip et Kelton uniquement pour la France. Avec les exportations, en 1969, la production Kelton France, dépasse largement le million et demi d'unités. D'après Fred Lip, en 1966, le groupe : US TIME, TIMEX, KELTON a produit 12 000 000 de montres pour l'ensemble de ses usines : Etats-Unis, Allemagne (Pforzheim), France (Besançon), Écosse (Dundee).

(2) D'après une publicité, in *Bulletin des Anciens Élèves*, juin 1968.

(3). Sur ce point voir la carte du réseau des transports « ouvriers » de Kelton-Timex en usage à la fin des années 1960. Nous rappelons qu'il existait le même réseau de « ramassage » à Besançon, intra-muros. Voir annexe 4, doc. 25.

(4) D'après *Réalités Franc-Comtoises*, septembre 1972.

(\*) Pour avoir une étude comparée des premiers prix pratiqués par les deux firmes (quand bien même la nature du produit est différente), en 1967, le premier modèle Lip est proposé à 89 F chez les horlogers-bijoutiers, alors que Kelton propose un modèle à 19,95 F, avec une garantie « tous risques » un an, en vente : *Tabacs, Papeteries, Grands Magasins...* D'après les publicités parues dans le *Bulletin des Anciens Élèves*, septembre 1967.

(\*\*) À cette époque d'avant crise et de plein emploi, les effectifs des entreprises varient constamment. Les changements sont motivés surtout dans le but d'améliorer le salaire, sans oublier les raisons personnelles (mariages, déménagements...). Dans ses publicités Kelton-Timex est toujours à la tâche pour recruter du personnel aussi il faut que les annonces soient attractives et bien hiérarchisées : "Possibilités de débouchés pour toutes catégories de personnel : ingénieurs, cadres, techniciens, ouvriers professionnels, ouvriers spécialisés, etc. Toutes les candidatures sont étudiées avec attention et discrétion. Nombreux avantages sociaux : Usine récemment construite – Journée continue de travail (7h - 17h15) – restaurant self-service – Transport gratuit par bus – Clubs sportifs masculins et féminins – Bibliothèque, Assurance Mutuelle, etc. D'après une publicité in *Bulletin des Anciens Élèves*, juin 1968.

Si dans cette annonce, on relève un souci de recruter des mécaniciens-outilleurs et des ingénieurs, on remarque surtout le besoin d'une main-d'œuvre féminine pour le travail sur des « chaînes d'assemblage et autres petites machines ». Il est important aussi d'observer l'absence de toute référence au besoin éventuel d'horloger (infra) ! Dans les années 1970, Kelton-Timex continue d'afficher une belle santé économique alors que l'attention de la France reste fixé sur Lip\*. Mais l'arrivée en France des Japonais : Seiko et Citizen, ouvre une redoutable concurrence. Servie en cela par l'arrivée du quartz, c'est toute la stratégie technique et économique du groupe américain qui est remise en cause. Les années 1980, verront l'amorce de son déclin en France...

**f) L'avènement du quartz et le crépuscule de la « montre mécanique » produite en très grande série...** Avec l'arrivée du quartz, dans la décennie 1970, c'est le concept même de la division et de la « conservation » du « temps » qui sont remis en cause. C'est aussi toute une culture dans l'affichage de l'heure (le numérique qui s'oppose à l'analogique) qui s'installe et qui tente d'imposer sa marque dans les postures de la mode et de la personnalisation (le modernisme électronique contre l'archaïsme mécanique). Avec l'utilisation des propriétés piézo-électriques du quartz et d'une électronique intégrée très performante (qui permet de réduire considérablement les besoins énergétiques), les nouvelles montres gagnent une nouvelle précision jusqu'alors impossible à atteindre même avec les meilleurs chronomètres traditionnels. Plus qu'une révolution technologique qui tend à s'imposer chaque jour davantage, c'est surtout des techniques nouvelles tant dans la conception du produit que dans ses modes de fabrication qui s'imposent. La production horlogère française se trouve désormais devant des choix drastiques. La crise horlogère ne fait que commencer. Quant aux spécialistes de l'horlogerie que sont les HBJO, la diffusion de ces nouveaux produits remet fondamentalement en cause les bases mêmes de leur métier (conseils, vente, service après-vente) et met en danger la survivance même de leur commerce. Par voie de conséquences d'aucuns s'empressent de demander la rénovation de toute la formation professionnelle initiale horlogère (infra)...

**- Les débuts du « quartz » ou la fausse indifférence des milieux horlogers français...** Contrairement à rumeur qui a couru dans la décennie 1970, la France n'a pas été surprise par l'utilisation du quartz dans l'horlogerie portative. Pionnière avec Lip dans l'élaboration des premières montres « électroniques » dès le début des années 1950, puis très au fait de l'utilisation du transistor et de la vibration d'un diapason comme organe régulateur dans « l'Accutron » de Bulova<sup>(1)</sup> dès 1961, la recherche horlogère française ne se laisse pas distancer. À Besançon, tant à la Faculté des

---

(1) Supra.

(\*) En 1971, en raison d'un désaccord avec son principal actionnaire (Ébauche SA Suisse) Fred Lip quitte la présidence de Lip SA. En 1973, l'entreprise est déclarée en liquidation de biens. Les ouvriers entrent en révolte et occupent l'usine : "l'affaire Lip" débute. En septembre 1977 la liquidation de l'entreprise est confirmée par la cour d'Appel de Paris.

Sciences, à l'ÉNSCM, au Cétéhor que chez Lip, nombre de travaux sont menés avec succès. Ainsi dès 1963 Lip obtient un « bulletin de 1<sup>ère</sup> classe marine » avec une pendulette à quartz. En 1966, le Cétéhor oriente une partie de ses recherches sur les oscillateurs à fréquences (quartz-diapason) et aux micromoteurs capables d'utiliser les signaux électriques issus de ces chaînes de pilotages électroniques pour entraîner en synchronisme les aiguilles d'une montre<sup>(1)</sup>. Avec cette recherche on relève que si l'utilisation des qualités piézoélectriques du quartz comme élément de référence « temporelle » est déjà courante dans certaines pendulettes, on observe au niveau des laboratoires le souci de miniaturiser cette chaîne fonctionnelle pour tenter de l'intégrer dans un boîtier de montre. Avec l'évolution des composants électroniques et l'apparition des « circuits intégrés », le challenge s'avère désormais possible dès fin des années 1960. Face aux progrès techniques réalisés dans ce domaine, les fabricants horlogers français restent cependant prudents. La montre électrique tant vantée lors de sa création, et qui a fait l'objet d'un long processus de mise au point (supra), reste confinée dans une production qui reste marginale<sup>(2)</sup>. En avril 1967, dans *La France Horlogère*, Fred Lip s'essaie à définir l'avenir de la montre à quartz. Son propos est des plus réservé, tout du moins dans un avenir proche :

"Quant à la montre d'après demain qui n'a ni rouage, ni échappement, ni balancier, c'est-à-dire à dispositif vibrant ou à quartz piézo-électrique, je me permets d'indiquer : doucement les basses ! Nous autres les vieux de la montre électrique nous l'avons étudiée en 1948, présentée en 1952 et vendue à partir de 1957, nous avons, nous aussi dans nos cartons ou nos laboratoires une montre qui donne l'heure sans que rien ne bouge à l'intérieur\*. Mais il ne s'agit pas de mettre à la disposition du public une montre bracelet qui vaille 5 000 francs tandis que l'on peut avoir pour moins de 300 francs une montre à pile (électrique). Les années sont longues à parcourir lorsqu'on a un produit nouveau, qui n'est pas connu et qu'on est obligé de mettre au point industriellement et de vendre à un prix convenable. Plus on entre dans le détail de l'électronique, plus on apprend les difficultés que l'on minimise. Ce n'est pas un prototype dans un service de recherches ou un résultat de 3 ou 4 chronomètres qui fait le printemps\*\*(...)".

Ainsi, échaudé par la longue mise au point de sa montre électrique<sup>(3)</sup>, Fred Lip se veut prudent avant de se lancer dans la nouvelle aventure du quartz. Pour lui, la production horlogère française à davantage à craindre de la concurrence japonaise qui s'installe et qui a pour noms : Seiko et

---

(1) *Réalités Franc-Comtoises*, décembre 1966.

(2) De 1958 à 1973 sur plus de 200 millions de montres fabriquées dans le monde, seules 5 millions (2,5%) sont des montres à piles (4,5 millions de montres électriques et 500 000 à quartz). D'après *La France Horlogère*, in « Les cent ans... », op. cit., pp. 89. Si on extrapole ces résultats à la fin des années 1960 (sans le quartz), on peut dire que la production des montres électriques dans le monde est restée très faible (moins de 2%).

(3) En 1967, Lip fabrique 600 montres électriques par jour. *La France Horlogère*, avril 1967.

(\*) L'affichage de l'heure et donné par des diodes électroluminescentes. On parle alors d'affichage numérique ou digital par opposition à l'affichage analogique (avec des aiguilles).

(\*\*) En février 1968, deux prototypes de montres à quartz sont présentés au concours chronométrique international de l'Observatoire de Neuchâtel, une montre suisse fabriquée par le Centre Électronique Horloger (CEH), et une montre japonaise, la Bêta 2, fabriquée par Seiko. D'après *La France Horlogère*, in « Les cent ans... », op. cit., p. 90.

Citizen<sup>(1)</sup>, que de cette révolution « piézo-électrique » qui en est encore en devenir... En 1970, Raymond Dodane, président de la Fédération nationale de l'industrie française de la montre est beaucoup plus dubitatif sur le devenir du quartz et réaffirme sa confiance dans les bonnes montres mécaniques<sup>(2)</sup> :

"Les montres à quartz sont très chères, plus fragiles et l'on ignore encore comment elles se comporteront dans le temps, (et affirme) que la majorité des montres sera toujours constituée dans le futur par des montres à ancre de bonne ou moyenne qualité dont la précision satisfait pleinement les utilisateurs..."

- **La première montre française à quartz (1971)**. Malgré ses réticences de 1967, Fred Lip ne pouvait laisser son entreprise en dehors de ce nouveau challenge. En juin 1971, la direction de l'entreprise annonce qu'elle avait mis au point une « montre bracelet à quartz » et qu'un prototype avait été déposé au service chronométrique de l'Observatoire de Besançon. D'après les résultats obtenus, il est avéré que cette montre « ne variera pas de plus de 73 secondes par an ». Elle devrait être commercialisée dès 1973. Les prix pratiqués, variant selon les modèles, de 1 500 à 4 000 francs<sup>(3)</sup>. Au vu des résultats, Lip SA s'empresse de formaliser sa communication et lance officiellement sa « Lip Exachron », première montre bracelet à quartz française<sup>(4)</sup> :

"La Lip-Exachron n'est autre que la première montre bracelet à quartz française, c'est-à-dire une montre dont le cœur n'a plus rien de commun avec celui des garde-temps classiques ; il se compose essentiellement d'un diapason de quartz dont les vibrations entretenues électriquement déterminent, après division dans un circuit électronique intégré, les impulsions de commande, donc la vitesse d'un micro-moteur pas à pas lequel entraîne les aiguilles par l'intermédiaire de trois roues dentées. C'est à peu près tout ce qui reste à la micromécanique dans une montre de ce type. Ainsi s'annonce une extraordinaire mutation de l'horlogerie mondiale. En montrant qu'elle était en mesure d'y participer activement au sein du peloton de tête, la Société Lip a aussi rappelé avec éclat qu'elle a toujours été à la pointe de l'innovation (...). Le groupe des sociétés horlogères actuellement en mesure de fabriquer des montres à quartz (est un cercle très fermé), il ne compte qu'une dizaine de membres dont cinq ou six entreprises suisses (Longines, Omega, Tissot, Girard-Perregaux notamment) une japonaise (Seiko), deux américaines (Bulova et Hamilton). La montre Hamilton se distingue à la fois par son prix et par un cadran sans aiguille, l'heure y étant affichée par l'intermédiaire de diodes électroluminescentes (affichage dit numérique ou digital) (...)"

Dans la suite de l'entretien on observe que le locuteur dresse un tableau prospectif du quartz avec une prémonition remarquable, propos qui démontrent combien les fabricants comtois avaient une parfaite connaissance des risques encourus avec cette révolution technologique qui heurte de plein fouet leur actuelle production :

"**Quel est, enfin, l'avenir de la montre à quartz ?** Son avenir dépend essentiellement du prix de vente, lequel ne paraît d'ailleurs pas pouvoir descendre avant longtemps au niveau de celui des montres conventionnelles, ce qui laisse encore un bel avenir à celles-ci. Le prix

---

(1) Dans les années 1960, l'horlogerie japonaise s'est considérablement développée. Sa production est passée de 2,3 millions à 17,2 millions de pièces de petits et gros volume et ses exportations ont augmenté de 50% sur un an en 1965. Hattori-Seiko et Citizen sont les leaders dans ce domaine. À titre de comparaison, en 1967, l'horlogerie suisse a produit 62,5 millions de montres, elle emploie quelque 66 000 personnes, réparties dans 2 800 entreprises. De son côté, la même année, la France a produit 7,6 millions de pièces avec 312 entreprises et quelque 11 000 personnes. D'après *La France Horlogère*, in « Les cent ans... », op. cit., pp. 90-91.

(2) Ibid., p. 94.

(3) *Réalités Franc-Comtoises*, novembre 1971.

(4) Ibid., décembre 1971.

de la montre à quartz Lip a été fixé à 1 500 francs, la commercialisation devant commencer en 1973\*. C'est relativement peu cher par rapport à ceux des montres correspondantes d'autres marques (de 2 000 à 9 000 francs). Dans ces conditions elle ne peut que s'adresser qu'à une couche très réduite de la clientèle. Mais la diminution des prix des composants électroniques et la fabrication en grande série peuvent permettre de parvenir à des coûts nettement moins élevés. Le problème est de savoir si les horlogers attendent que la montre à quartz conquière peu à peu des positions de plus en plus larges sur le marché ou si l'un d'eux en bouleversera brusquement les données en prenant le risque d'offrir un modèle à 500 ou 600 francs par exemple pour débouché sur la grande série qui justifierait rétrospectivement ce prix. La « guerre du quartz » peut éclater à tout moment".

**- Le Centre Technique des Études Horlogères (Cétéhor) au cœur de la mise au point des premières montres à quartz.** Si Lip revendique la réalisation de la première montre à quartz française et sait le faire savoir, elle n'est pas la seule structure horlogère française à s'intéresser à cette recherche. En 1971, la *Société de Développement de l'Horlogerie (SDH)*, une dizaine de fabricants et la firme Thomson-CSF se regroupent et créent la *Société d'Études pour la Montre Électronique (Montrelec)*. Montrelec confie alors au Cétéhor le soin d'étudier et de mettre au point quelques prototypes avec pour mission complémentaire d'affiner quelques orientations pour des préséries<sup>(1)</sup>. Le Cétéhor fait diligence. En 1972, il peut déjà annoncer la mise au point de deux montres à quartz. André Donat nous livre quelques extraits de sa communication<sup>(2)</sup> :

"Le 25 février 1972, la présentation de deux prototypes de montres à quartz par le Cétéhor constitue une étape particulièrement significative de l'évolution des idées concernant le développement industriel de ces nouvelles montres (...). Pour un encombrement comparable (aux montres mécaniques), diamètre du mouvement : 30 mm ; épaisseur, pile comprise : 7 mm, on peut garantir l'indication de l'heure exacte à moins d'une minute près au bout d'un an d'utilisation (...). Les deux prototypes sont équipés d'un calendrier et d'une trotteuse centrale battant la seconde ; les moteurs pas à pas utilisés, qui sont fabriqués en France par Socrem\*\*, leur assurent un fonctionnement particulièrement sûr même si on les soumet à des chocs ou à des vibrations sévères (...). Le recours à la technologie CMOS (choix du circuit intégré) a permis une consommation (électrique) particulièrement faible ce qui permet d'obtenir une autonomie (de la pile) de plus de trois ans (...). Ces deux prototypes\*\*\* ont été assemblés au Cétéhor sans difficultés particulières grâce à des techniques horlogères habituelles (...)"

Pour André Donat, le succès de la montre à quartz semble désormais assuré :

"Nous entrons dans une phase où les fabricants de composants ayant opté pour une politique d'investissements massifs (...) proposent des éléments (...) à des prix beaucoup plus raisonnables ce qui permet d'envisager la commercialisation prochaine de montres à quartz sur une assez grande échelle. Le succès de ce nouveau type de montre semble donc désormais assuré".

**Un plan « quartz » qui achoppe sur des « restructurations » d'entreprises...** Les travaux menés par le Cétéhor donnent des indications précieuses sur le choix de la fréquence du quartz et surtout sur l'option technique de l'affichage de l'heure. Alors que les électroniciens américains prônent l'affichage numérique, les horlogers traditionnels suisses, japonais et français prennent rapidement

---

(1) *Le Cétéhor a cinquante ans, 1945-1995*, op. cit., pp.20-21.

(2) *Réalités Franc-Comtoises*, avril 1972.

(\*) La crise Lip, qui débute en avril 1973 ne permettra pas cette commercialisation.

(\*\*) Ce micromoteur (fabriqué à plus de cent millions d'exemplaires) a été mis au point par Claude Oudet, ancien élève de l'Institut de Chronométrie de Besançon, docteur d'État. BRISELANCE (C), *l'Institut de Chronométrie de Besançon*, op. cit., pp. 151-152.

(\*\*\*) Le premier recèle un diapason à quartz qui vibre à 16 384 Hz. La suspension de ce diapason, fabriqué par Lip, est particulièrement robuste (qualification « antichoc »). Le second utilise pour ce faire un barreau de flexion vibrant à 32 768 Hz, de fabrication standard.

le parti des montres à « micromoteur » et affichage analogique (aiguilles)<sup>(1)</sup>, option qui fut très rapidement plébiscitée par une très grande partie de la clientèle. En 1975, la Société de Développement de l'Horlogerie, à l'origine de la création de Montrelec<sup>(2)</sup>, rend compte au Ministère de l'Industrie de l'avancement des travaux et se prononce sur la suite qu'il serait judicieux de donner<sup>(3)</sup> :

"Bien que solidement installés dans la production de montres mécaniques où nous améliorons régulièrement notre position relative, nous croyons que l'horlogerie électronique dominera dans dix ans le marché mondial. De même, notre bonne position dans la production de réveils et pendules grâce aux mouvements électriques à pile ne pourra être maintenue et développée si nous ne créons pas des mouvements et modules à quartz".

**Le Ministère se montre réactif. Cinq opérateurs sont désignés avec des tâches bien définies :**

- Le Cétéhor pour les études et les recherches avec l'appui de Thomson-CSF et de l'Université ;
- Quartzelec, structure qui devait être créée par la Compagnie Européenne d'Horlogerie afin de fabriquer des cellules d'affichage numérique à cristaux liquides ainsi que des modules pour montre numérique ;
- Sofrelec pour la fabrication des quartz après rachat des acquis de Thomson-CSF ;
- Montrelec pour développer la fabrication de montres à quartz analogiques dont la présérie avait donné satisfaction ;
- Jaz devait industrialiser et automatiser une chaîne pilote de mouvements de réveils à quartz analogiques..."

Doté par l'État d'un crédit de près de 50 millions de francs, ce « plan quartz » connaît très rapidement des difficultés dans l'application. Si les procédures de déblocages des aides financières obéissent toujours à des formalités souvent parsemées d'embûches de toutes sortes, force aussi est de constater que certaines entreprises n'ont pas su concrétiser leurs engagements. Est-ce la promesse de crédits conséquents qui a incité nombre d'entre elles à se porter candidates (et en se regroupant) pour essayer de se rétablir financièrement grâce à cette « manne » d'État fort opportune ? On peut se poser la question au vu des résultats obtenus<sup>(4)</sup> :

- Quartzelec n'a pas vu le jour puisque, son support, la Compagnie Européenne d'Horlogerie, a déposé son bilan ;

---

(1) Avec le choix du numérique c'est signer la fin de toute technique horlogère. Le « mouvement » se réduit à un simple module électronique doté d'un afficheur à diodes électroluminescentes ou à cristaux liquides. Sa production relève essentiellement de l'industrie électronique. En optant pour un affichage à aiguilles (analogique) d'aucuns ont jugé ce choix de « conservateur » (avec le micromoteur, le rouage et les aiguilles, on laisse un moyen d'intervention à l'horloger), pourtant, hormis pour certaines montres multifonctions, c'est la facilité de lecture par la position des aiguilles\*, qui a été très largement choisie par la grande majorité des acheteurs.

(2) Constituée en 1971, Montrelec réunit dans son capital : la SDH (30%), le Groupement de Fabricants Français d'Ébauches (dont France-Ébauches et l'Horlogerie de Savoie) (20%), Thomson CSF (20%), Jaz (10%), et un groupe de fabricants (Cattin, Cupillard-Rième et Charpier, Anguenot Frères, Herma et Lov, Yema) 20% (à égalité de parts). Le siège social est installé à Besançon. Burdet, Dodane et Lip entreront très rapidement dans le capital. *La France Horlogère*, in « Les cent ans... », op. cit., p. 99.

(3) *Le Cétéhor a cinquante ans, 1945-1995*, op. cit., pp.20-22.

(4) Ibid. pp. 20-22.

(\*) Entre le numérique (qui oblige à une lecture attentive, donc de près, de l'affichage) et l'analogique qui permet « d'apprécier » d'un seul regard (et d'assez loin) l'heure par la position des aiguilles, la discussion a été fort sérieuse dans la décennie 1970. Car nombre d'appareils de contrôle (dans l'aviation par exemple) utilisait l'affichage analogique. Avec l'évolution de l'électronique, pour des problèmes de simplification des systèmes, donc d'augmentation de la sécurité, tout l'appareillage de bord a été converti au numérique ce qui posa nombre de problèmes d'adaptation de la part des pilotes et autres mécaniciens de bord.

- Sofrelec, créée début 1977\* a effectivement produit des quartz de très bonne qualité mais n'a jamais pu atteindre, par manque de débouchés, la rentabilité nécessaire ;
- Montrelec qui avait produit des modules analogiques et numériques en quantités importantes s'est trouvée confrontée à des problèmes financiers et fut absorbée dans le regroupement d'entreprises Framelec\*\* (qui devint Matra Horlogerie) ;
- La Société Jaz, rechercha dans le regroupement Framelec une solution à son insuffisance de taille critique...

Quant au Cétéhor, faute de partenaires industriels importants il ne put remplir la mission qui lui avait été assignée. Il continua cependant à collecter les informations, à conduire de nombreux tests et à réaliser nombre de prototypes à quartz...

**- Les années 1980 où l'affirmation du « quartz » comme réponse technologique à la mesure du temps<sup>(1)</sup>...** Alors qu'à partir de 1975, la Suisse affronte l'une des plus graves crises économiques de son histoire\*\* et tente, par des regroupements industriels et autres accords économiques avec l'Asie, de redresser une situation fort critique, l'horlogerie française semble encore épargnée. De 1974 à 1975, la production française continue d'augmenter, elle passe de 16,7 millions à 17,2 millions. Pour Michel Dalin\*\*\*, la crise n'atteint notre pays qu'en 1978-1979<sup>(2)</sup> :

"Jusqu'à-là, notre industrie avait continué à progresser régulièrement dans la montre mécanique. C'est en 1980 que la chute de nos ventes en horlogerie mécanique commença à se manifester brutalement".

En France, il faut attendre 1981 pour voir la vente des montres à quartz dépasser celle des montres mécaniques. Le prix d'une montre à quartz est passé de 632 francs en 1975 (contre 203 francs pour une montre mécanique et 366 francs pour une automatique) à 390 francs en 1979 (contre 292 francs pour une montre mécanique et 447 francs pour une automatique)<sup>(3)</sup>. Les montres à quartz sont désormais très fiables et à parité de prix avec les « mécaniques ». Le point d'inflexion est désormais acté. La production des montres à quartz poursuit son inéluctable développement avec des prix de plus en plus compétitifs\*\*\*\* et les importations envahissent le marché français. La montre mécanique

---

(1) Pour apporter une réponse à la question « quartz » soulevée, il nous a paru nécessaire de dépasser la borne temporelle de notre étude (1980 au lieu de 1974).

(2) *Le Cétéhor a cinquante ans, 1945-1995*, op. cit., p. 101.

(3) Il s'agit de prix moyens.

(\*) Par MM. Cheval et Frésard associés à la SDH.

(\*\*) En 1974, l'industrie horlogère suisse, qui reste l'une des plus importantes au monde, exporte près de 95% de sa production. Alors qu'elle est plongée dans la révolution du quartz et la restructuration de ses entreprises, elle se trouve frappée de plein fouet par la crise économique internationale qui résulte du premier choc pétrolier (1973). Cette crise économique plonge ses racines le 15 août 1971, lorsque le président Nixon annonce unilatéralement, la fin de la convertibilité du dollar en or, ce qui entraîne quelques mois plus tard (en décembre) une première dévaluation du dollar de près de 8%. En février 1973, le dollar subit une deuxième dévaluation de quelque 10%. Cette chute brutale du dollar ouvre une instabilité monétaire internationale, qui s'inscrit sur la durée, et qui entraîne la première crise pétrolière (1973). Avec la chute du dollar, le franc suisse se trouve surévalué ce qui a pour conséquence une chute brutale de ses exportations : "1974 a été la dernière année de prospérité pour l'horlogerie suisse avec près de 87 millions de montres fabriquées. En 1975, sa production chute de façon spectaculaire : 19 millions de montres en moins (- 22%)". D'après *La France Horlogère*, in « Les cent ans... », op. cit., p. 100.

(\*\*\*) Membre de la Chambre Française d'Horlogerie.

(\*\*\*\*) La baisse des montres à quartz est due à une des conséquences de la loi (conjecture) de Moore. Exprimée pour la première fois en 1965 dans *Electronic Magazine*, par Gordon Moore, cette « loi » exprime que la puissance des « microprocesseurs » double tous les deux ans pour un coût quasi constant. Cette « conjecture » est encore vérifiée de nos jours...



à bon marché est entrée dans son déclin, le métier d'horloger se doit d'intégrer cette nouvelle donne économique...

### **10-3) Un Lycée Technique d'État d'Horlogerie à la recherche d'une nouvelle identité (1960-1966).**

Lorsqu'il prend la direction de ce qui est encore l'ÉNPH de Besançon, en décembre 1957, André Berger\* se voit confier un établissement qui, avec le Collège Technique et les Centres d'Apprentissage annexés, regroupe quelque 1 200 élèves. Les derniers travaux engagés par Louis Bastian, sur l'aile ouest du bâtiment, sont terminés (100 chambres particulières ont été aménagées). Les ateliers ont été modernisés et dotés de nouveaux matériels, quant à l'internat il est enfin mis en chantier sur le terrain « Trincano ». Avec la réforme Berthoin, le nouveau Lycée Technique d'État est propulsé dans un champ de réflexions et une suite de modifications qui va bouleverser, sur la durée, tout l'organigramme des formations qui avait cours au sein de l'établissement. En quelques années tout ce qui faisait la spécificité de l'École va être transformée tant sur la nature des spécialités enseignées, les contenus de formation (programmes), la durée des études que sur les diplômes décernés... Avec pragmatisme et un sens de l'efficacité certain, André Berger s'attaque à la lourde tâche d'accompagner la mutation complète de cet établissement tout en prenant garde à bien respecter sa mémoire horlogère si particulière, qui plonge ses origines dans l'histoire industrielle locale et régionale et qui se trouve, elle aussi, en proie au doute...

**10-3-1) Une période transitoire qui annonce une modification du « principe d'appartenance » entre les « anciens de l'horlo » et les « nouveaux lycéens ».** En devenant officiellement Lycée Technique d'État, en 1960, ils sont nombreux les élèves scolarisés dans l'Établissement à éprouver une certaine fierté à être considérés comme des lycéens. À l'instar de ceux qui fréquentent les « prestigieux » lycées de la Ville (Victor Hugo pour les garçons et Louis Pasteur pour les filles), ils peuvent désormais se targuer de faire partie de cette « élite » scolaire avec l'espérance d'un plus bel avenir... Avec cette nouvelle loi, c'est aussi l'obligation faite aux établissements d'intégrer la mixité. Certes, depuis 1917 l'ÉNH avait su ouvrir ses portes aux jeunes filles et certaines obtinrent d'excellents résultats (supra). Avec cette généralisation le nouveau Lycée peut espérer un nouvel afflux d'élèves. Il en est de même pour les élèves du Collège Technique, qui se trouvent, eux aussi, promus lycéens et qui se placent désormais à égalité de « titre » avec « ceux » de « l'ex ÉNP » ! On ne peut oublier les élèves des Centres d'Apprentissage annexés qui gagnent, *de facto*, leurs

---

(\*) Ingénieur des Arts et Métiers. À partir de 1945, il fut successivement : Directeur de Centre d'Apprentissage, Professeur de dessin industriel au Collège technique Carriat de Bourg-en Bresse, puis Directeur des Études audit Collège. En 1954 il est nommé Directeur du Collège Technique et Moderne et de son Centre d'Apprentissage annexé. Chargé du Secrétariat de l'Enseignement Technique pour le département de l'Ain, il sut fédérer autour de son établissement la volonté d'action des organisations professionnelles patronales et ouvrières pour la mise en chantier et la réalisation d'un nouvel établissement. Son action volontaire et ses qualités d'administrateur lui valent d'être nommé, en décembre 1957, à la tête de l'ÉNPH de Besançon. D'après le *Bulletin des Anciens élèves...*, n° 43, 1957.

« galons » de collégiens, nom qui résonne dans leur esprit (dans le souvenir de l'auteur) comme un signe de reconnaissance sociale... Si pour les élèves déjà engagés dans la scolarité rien ne change jusqu'au terme de leurs études<sup>(1)</sup>, ils vont désormais « cohabiter » avec leurs nouveaux camarades inscrits dans la réforme. Mais la restructuration qui s'installe, en diminuant la durée des cycles de formation technique et en permettant la possibilité de continuer des études hors de l'Établissement (via les BTS et autres DUT) va occasionner, à terme une double rupture. L'une a trait à l'image et à la représentation même de l'Établissement dans l'imaginaire collectif en devenir : en devenant Lycée, l'Établissement perd une identité professionnelle spécifique. L'autre, par voie de conséquence, touche à la nature et à la fidélité de cet « esprit horlo » si cher aux Anciens élèves (infra)...

**a) Du statut particulier des ÉNP au cadre général des Lycées...** En « promouvant » les ÉNP dans le cadre relativement fermé des Lycées Techniques d'État, le législateur a voulu, de prime abord, jouer l'apaisement pour éviter de se mettre à dos la puissante *Association des Anciens Élèves des ÉNP* (supra). En dissociant les Lycées Techniques d'État (ex ÉNP), des Lycées Techniques Nationalisés (ex Collèges Nationaux Techniques) fort plus nombreux, il a su, par une subtilité « statutaire », éviter la fusion immédiate tant redoutée<sup>(2)</sup>. Mais très rapidement cette fausse dualité statutaire ne résiste pas. Chaque Lycée Technique a désormais vocation à recruter des élèves dès la sixième, à les pré-orienter dès la quatrième et à les intégrer dans les filières techniques dès la seconde afin de les former aux mêmes diplômes. Alors que l'ancienne ÉNPH faisait partie d'un groupe restreint d'Établissements techniques très spécialisés, la voici immergée dans le « flot » des Lycées Techniques qui couvrent maintenant tout le territoire. Certes Besançon garde (pour un temps) certaines de ses spécificités (horlogerie, micromécanique, appareillage...) mais déjà la concurrence entre les Lycées Techniques de l'Académie\* sourd et va se généraliser avec la création des BTS (1962), des Baccalauréats de Techniciens (1965) et des DUT (1966)<sup>(3)</sup>. Chaque portion du territoire national dispose désormais d'un établissement de ce type, avec des structures d'accueil confortables (internat)\*\*. Les élèves n'ont nul besoin de « s'exiler » au loin pour obtenir un Brevet de technicien, un Baccalauréat Technique, voire un BTS ou un DUT... Pour tenter de conserver son identité, le

---

(1) 1965 pour les élèves engagés en BEI, 1966 pour les DÉB. Pour les CAP : aucun changement. Voir annexe 4, doc. 22.

(2) Notamment dans le maintien provisoire des statuts des personnels. Par la suite il y aura homogénéisation.

(3) Diplôme Universitaire de Technologie. En 1966 l'IUT génie mécanique option micromécanique est créé à Besançon. En 1968 création de l'IUT de Belfort-Montbéliard.

(\*) Dans les années 1960, on assiste à la construction des Lycées Techniques Industriels de : Montbéliard (1960), Belfort (1962), Vesoul (1962), Dole (1967)... Dans la liste on ne saurait omettre l'ÉNP de Morez qui est devenue, elle aussi, Lycée Technique d'État. La plupart de ces établissements sont nés de la transformation de Collèges Techniques.

(\*\*) À la grande satisfaction des parents qui n'ont pas toujours les moyens d'assurer une scolarité en internat, dans un établissement éloigné du domicile familial, fut-il d'excellence. En 1962, le nouvel internat du LTÉH de Besançon sera enfin achevé. L'Établissement pourra désormais avancer cet atout fondamental dans la continuité de son recrutement national des élèves (infra).

nouveau LTÉH, va dans un premier temps, chercher à gagner en cohérence, en fusionnant avec l'ex Collège Technique<sup>(1)</sup> puis dans un second temps il va s'efforcer de réorganiser toute sa carte des formations en tenant compte des ouvertures proposées par la réforme.

**b) Le LTÉH : une seule entité à la reconquête de nouveaux espaces.** En septembre 1961, l'internat tant désiré est enfin achevé. Prévu pour accueillir 600 élèves, il est installé dans de nouveaux locaux dotés d'installations modernes susceptibles de recevoir 1 200 rationnaires en demi-pension. Implanté de l'autre côté de l'Avenue Clemenceau, les lycéens accèdent à l'imposant corps de bâtiments disposés en équerre, par un passage souterrain. En 1964, l'Institut de Chronométrie, devenu entre temps *École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique\**, quitte les locaux pour aller s'installer dans une aile de la toute nouvelle Faculté des Sciences à la Bouloie, route de Gray. Avec la réforme Berthoin la situation du Groupement scolaire (qui est toujours de mise) reste pour le moins paradoxal. Si en 1951, lors de son intégration au sein de l'ÉNH, et dans un partage des tâches bien identifié le Collège Technique s'était surtout vu attribuer la formation des élèves aux BEI (supra). Avec son nouveau statut de « Lycée Technique Nationalisé », il se voit élevé au même rang et attribution que le LTÉH. Et quand bien même lesdits BEI se trouvent transformés (provisoirement) en Diplôme d'Agent Technique, on se trouve face à une structure ambivalente et redondante qui ne peut perdurer. Avec la réforme engagée, les derniers élèves inscrits dans les BEI doivent terminer leur cycle de formation en juin 1965. Le Ministère saisit l'occasion pour fusionner, dès 1964, les deux entités administratives. Le LTÉH regroupe désormais l'ensemble des formations ainsi que tous les personnels de l'ex Collège Technique. Avec l'ouverture de l'internat et de ses dépendances, le départ de l'Institut et la fusion des deux lycées, quelque trente années après son inauguration, le vœu de Louis Trincano est enfin réalisé. « L'École Nationale d'Horlogerie » que d'aucuns avaient jugé « trop grande » occupe avec quelque 1 400 élèves, tous les espaces\*\*. Quant au nouveau Collège d'Enseignement Technique qui lui reste attaché dans les murs, il voit pour l'instant sa vocation à former au CAP en trois ans : des Horlogers et des Mécaniciens de Précision...

---

(1) Le « poids » du Collège Technique est important. En 1960, il scolarise quelque 752 élèves pour seulement 476 élèves pour l'ÉNP. In *1862-1962, L'École d'Horlogerie de Besançon. Un Siècle d'Histoire*, Plaquette du Centenaire, op. cit., pp. 33-34 (infra).

(\*) C'est en novembre 1961 que l'Institut est intégré dans les École Nationales Supérieures d'Ingénieurs (ENSI) et prend le nom d'École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon (ÉNSCMB).

(\*\*) Avec les effectifs du CET annexé qui est dans les murs. À titre de rappel, au 15 novembre 1960, le LTEH (ex ÉNP) scolarise 476 élèves, le LTN (ex collège Technique) compte 752 élèves (dont des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>), les Collèges d'Enseignement Technique annexés (ex Centres d'Apprentissage) de Besançon-Horlogerie : 86 élèves ; de Besançon Montjoux : 394 élèves ; de Morteau : 41 élèves. Ce qui fait un total de 1 749 élèves, placés sous la direction d'André Berger. In *1862-1962, L'École d'Horlogerie de Besançon. Un Siècle d'Histoire*, Plaquette du Centenaire, op. cit., pp. 33-34.

**c) Les nouveaux diplômés et une évolution des contenus de formation qui obère surtout la « pratique » du métier. Petite étude comparée :**

- **Septembre 1959** : à la veille de la mise en place de la réforme, nous rappelons que l'organigramme des formations en usage dans l'Établissement, touche, pour l'essentiel, à conduire des élèves :

- en cinq années au Diplôme d'Élève Breveté (ÉNPH),
- en quatre années au Brevet d'Enseignement Industriel (Collège National Technique),
- en trois années au Certificat d'Aptitude Professionnelle (Centre d'Apprentissage annexé).
- en cinq années au Baccalauréat Technique Mathématiques, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties. Pour les titulaires dudit Baccalauréat et du DÉB, ils peuvent poursuivre leurs études dans « une classe préparatoire » qui les mènera en trois années soit au Brevet de Technicien (ancienne formule) comme finalité, soit dans une poursuite d'études à l'Institut de Chronométrie ou autres Écoles d'Ingénieurs (supra)...

Si nous examinons maintenant les différentes spécialités professionnelles dispensées :

- ÉNPH : Horlogerie, Bijouterie, Mécanique de Précision, Appareillage.
- Collège National Technique : Mécanique générale, Horloger réparateur, Menuiserie d'agencement, Modelage, Dessinateur en Construction Mécanique et une Option comptabilité dans le cadre du Brevet Enseignement Commercial (BEC, 1<sup>ère</sup> partie).
- Centre d'Apprentissage (intra muros) : Horlogerie, Mécanique de précision.

Le recrutement des élèves se fait :

- Sur Concours National, en 4<sup>e</sup> TI (ÉNPH),
- Concours local en 3<sup>e</sup> TI / Spéciale (ÉNPH),
- Admission en 6<sup>e</sup> : Commission départementale (Collège National Technique),
- Concours local en 5<sup>e</sup> Technique (Collège National Technique),
- Concours local en 4<sup>e</sup> Technique (Collège National Technique),
- Concours local en 1<sup>ère</sup> année de Centre d'Apprentissage (à partir de 14 ans).

Examinons maintenant, les disciplines dispensées et les horaires affectés, de la 4<sup>e</sup> à la terminale, pour les élèves inscrits dans les principales filières professionnelles qui mènent au DÉB :

**I- Mécaniciens de Précision (MP)**

| Disciplines                          | 4 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | 2 <sup>e</sup> | 1 <sup>re</sup> | Term. | Total |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-------|-------|
| <i>Enseignements littéraires :</i>   |                |                |                |                 |       |       |
| Français                             | 5              | 4              | 4              | 3               | 2     | 18    |
| Morale et Instruction civique        | 1              |                |                |                 |       | 1     |
| Histoire                             | 1½             | 1              | 1              |                 |       | 3½    |
| Géographie                           | 1½             | 1              | 1              |                 |       | 3½    |
| <i>Total</i>                         | 9              | 6              | 6              | 3               | 2     | 26    |
| Langues vivantes                     | 4              | 2              | 2              | 1               | 1     | 10    |
| <i>Enseignements scientifiques :</i> |                |                |                |                 |       |       |
| Mathématiques                        | 5              | 5              | 5              | 3               | 1     | 19    |
| Physique                             | 1½             | 1              | 1              | 1               |       | 4½    |
| Électricité                          |                |                | 1              | 2               | 3     | 6     |
| Chimie – Métallurgie                 | 1½             | 1              | 1              |                 |       | 3½    |
| Sciences naturelles                  | 1              |                |                |                 |       | 1     |
| <i>Total</i>                         | 9              | 7              | 8              | 6               | 4     | 34    |

| Disciplines                                      | 4 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | 2 <sup>e</sup> | 1 <sup>re</sup> | Term.  | Total |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--------|-------|
| <i>Construction mécanique industrielle :</i>     |                |                |                |                 |        |       |
| Théorie d'horlogerie                             |                |                |                | 1               | 1      | 2     |
| Théorie d'horlogerie électrique                  |                |                |                |                 | 1      | 1     |
| Dessin technique                                 | 4              | 4              | 4              | 4               | 4      | 20    |
| Technologie de construction                      |                |                | 1              | 1               | 1      | 3     |
| Mécanique                                        |                |                | 1              | 2               | 3      | 6     |
| <i>Total</i>                                     | 4              | 4              | 6              | 8               | 10     | 32    |
| <i>Technologie, Travaux pratiques :</i>          |                |                |                |                 |        |       |
| Technologie générale                             |                | 1              | 1              | 1               | 2      | 5     |
| Technologie de spécialité                        | 1              | 1              | 1              | 1               | 1      | 5     |
| Travaux pratiques d'atelier                      | 6              | 16             | 16             | 19              | 20     | 77    |
| <i>Total</i>                                     | 7              | 18             | 18             | 21              | 23     | 87    |
| Dessin d'art                                     | 2              | 2              |                |                 |        | 4     |
| <i>Sciences techniques économiques :</i>         |                |                |                |                 |        |       |
| Législation, Comptabilité, Économie industrielle |                |                |                | 1               |        | 1     |
| <i>Total</i>                                     |                |                |                | 1               |        | 1     |
| Éducation physique – Plein air                   | 2 + 2          | 2 + 2          | 2 + 2          | 2 + 2           | 2 + 2  | 20    |
| <i>Total général</i>                             | 37 + 2         | 41 + 2         | 42 + 2         | 42 + 2          | 42 + 2 | 214   |

Pour les « Horlogers fabricants », hormis quelques petites variantes horaires non significatives, on retrouve le même cadre d'enseignement et un volume horaire global identique aux « Mécaniciens de Précision ». Il en est presque de même pour les « Horlogers-Réparateurs et pour les « Mécaniciens en Appareillage », si ce n'est un petit renforcement de *l'Enseignement scientifique* au détriment de celui de la *Construction Mécanique Industrielle* (3 heures)<sup>(1)</sup>. D'après le tableau, on observe que si pour les classes de 4<sup>e</sup>, la part de l'Enseignement Technique Théorique et Professionnel est loin d'être négligeable (11 heures hebdomadaires dont 6 d'atelier), elle est déjà fort conséquente dès la 3<sup>e</sup> (22 heures hebdomadaires dont 16 d'atelier). Quant aux orientations pédagogiques qui ont trait aux travaux d'atelier, l'Inspection générale se veut dans l'esprit du temps : *"l'élève doit travailler à l'École comme s'il était dans l'industrie, il doit utiliser des documents semblables à ceux de l'industrie, il doit procéder à l'étude préalable du travail, ce ne doit pas être un simple producteur de copeaux, les fabrications doivent avoir un caractère industriel"<sup>(2)</sup>...* Si ces directives « peuvent être une révolution pour certaines écoles, une évolution pour d'autres » (André Berger), elles ne font qu'officialiser ce qui avait toujours été l'esprit de l'Établissement (supra). Et pour montrer la véracité de la situation, le Directeur donne communication au Conseil de Perfectionnement des travaux d'atelier en cours d'exécution (année 1959) :

"- 10 tours d'outilleurs ; un petit balancier à vis ; une presse de 3 tonnes ; 4 étaux-limeurs ; 3 machines à centrer ; 3 perceuses d'horlogerie ; 3 perceuses-taraudeuses d'horlogerie ; une machine à tailler les poinçons, 17 tours d'horlogers (avec moteur et variateur incorporés) ; 100

(1) *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 51, 2<sup>ème</sup> trimestre 1961, in « l'organisation du groupe scolaire du LTÉH (année 1960).

(2) D'après André Berger, Directeur du Groupe scolaire in « Procès verbal du Conseil de Perfectionnement », *Bulletin des Anciens Élèves* n° 50, 1<sup>er</sup> trimestre 1961.

récepteurs horaires ; 10 000 poulies pour étude des forces, 100 enregistreurs lents à tambour ; 50 tables de microscopes ; 20 tourelles porte-outils ; 20 tables porte-revues (avec montage d'usinage) ; portes ; croisées, un bureau ; escalier...".

Cette liste, non exhaustive, ne concerne que des productions qui sont dédiées soit à la vente (Objets Confectionnés), soit à l'auto-équipement<sup>(1)</sup>. Elles sont réalisées par les élèves de l'ÉNP mais aussi (et surtout ?) par ceux du Collège Technique car certaines productions ressortissent de la mécanique générale (la presse, les étaux limeurs, les tours d'outilleur..., comme pour la réalisation de certaines pièces dites de « gros » volume...)<sup>(2)</sup>. Il en est de même pour l'atelier de menuiserie-agencement qui a produit : les porte-revues, portes, croisées (fenêtres), le bureau et l'escalier...

Depuis les origines de l'École, les directeurs successifs (surtout sous le magistère de Louis Trincano), ont toujours cherché à privilégier des fabrications à l'usage de l'industrie (supra). Outre l'intérêt de la démarche et la possibilité de recueillir quelque argent au titre des « objets confectionnés\* », cette possibilité était rendue possible par la durée de la formation et les heures d'atelier hebdomadaires qui étaient dévolues. Ainsi en 1959, à l'issue de sa scolarité un élève diplômé de l'ÉNP a cumulé sur 5 années près de 3 080 heures d'atelier\*\* et le titulaire d'un BEI, une même quotité mais sur 4 années seulement\*\*. Avec l'expérience pratique et technique acquise au cours des premières années de formation, un élève qui entre dans la phase terminale est déjà doté d'une bonne dextérité et il peut, dans une grande autonomie, fournir une production de qualité.

**- Septembre 1964 : la nouvelle carte des formations et les éléments des programmes.** Dans la suite de la réforme Berthoin, le décret du 3 août 1963 affine l'organisation scolaire. La mission des Lycées Techniques est redéfinie : celle de former des Techniciens et des Techniciens Supérieurs, et reporte au niveau de la classe de seconde l'admission dans les Lycées Techniques. Au 1<sup>er</sup> septembre

---

(1) Pour atteindre la maîtrise des apprentissages il est nécessaire d'avoir recourt à un certain nombre d'exercices avec des difficultés graduées. Si les « ajustements » restent incontournables pour le travail à la lime (acquisition de la maîtrise du geste) on relève nombre de travaux qui nécessitent le recours aux machines-outils et qui ont une utilité dans l'exercice de la profession. À l'issue de la scolarité ces outillages restent (le plus souvent, après achat au prix de la matière) la propriété de l'élève. Pour les « mécaniciens de précision », d'après certains livrets d'atelier, on relève les exercices suivants : petit étau à main, trusquin, plot d'équerrage, règle, calibre à coulisse, tourne-à-gauche, porte-filière, tige à centrer...

(2) Comme des socles et autres carters. Nous rappelons que les formations qui conduisent au BEI courent sur 4 années avec, en moyenne, quelque vingt heures d'atelier hebdomadaires. Pour avoir le détail de toutes les formations dispensées dans l'Établissement, voir les « Résultats aux examens », juin 1959, dans annexe 4, doc. 26.

(\*) Pour pourvoir à l'achat de nouveaux équipements, outre les dotations budgétaires de l'État, l'Établissement peut compter sur la vente « d'Objets Confectionnés » et surtout sur une collecte de la Taxe d'Apprentissage (TA) qui est très conséquente. Sur ce dernier point, en mars 1960, les sommes reçues au titre de ladite TA sont de : 2 239 861 F pour les Centres d'Apprentissage annexés ; 1 465 162 F pour le CT ; 7 422 848 F pour l'ÉNP et 1 081 728 F au titre de la Promotion du Travail. Ce qui fait un total cumulé de 12 209 599 F. *Bulletin des Anciens Élèves, n° 51, 2<sup>ème</sup> trimestre 1961, op. cit.*

(\*\*) Sur la base annuelle de 40 semaines de scolarité. Ainsi avec un cumul hebdomadaire de 77 heures d'atelier sur les cinq années de formation, à l'ÉNP, un mécanicien en « Petite Mécanique de Précision » a passé quelque 3 080 heures à l'atelier (77 heures x par 40 semaines). Au Collège Technique, pour un élève titulaire du BÉI, le cumul hebdomadaire des heures d'atelier et d'environ 78 heures sur les quatre années, ce qui nous donne quelque 3 120 heures d'atelier à l'issue de la formation.

1964, toute l'ancienne structure (élèves et personnels) de l'éphémère Lycée Technique Nationalisé (ex CT) est intégrée dans le LTÉH et c'est toute la carte des formations qui se trouve bousculée. L'Établissement accueille désormais, à l'issue de l'avis d'un Conseil d'Orientation, les nouveaux élèves dans onze classes de seconde, en tronc commun. À l'issue de cette année « expérimentale », les élèves sont dirigés dans les classes de premières différenciées, les uns pour préparer un Brevet de Technicien, les autres le Baccalauréat Mathématiques et Techniques. Pour l'horlogerie et la bijouterie une formation spécifique (et provisoire) est mise en place. Pour les meilleurs élèves, une poursuite d'études est toujours possible, soit dans les deux classes de BTS, soit dans la Classe préparatoire aux Grandes Écoles. Alors que s'achève la fin des cycles des DÉB (juin 1966) et autres BEI (juin 1965), les différentes formations du LTÉH de Besançon conduisent désormais aux diplômes suivants<sup>(1)</sup> :

1°) Au Baccalauréat Technique ;

2°) Aux Brevets de Technicien<sup>(2)</sup> :

- en Micromécanique, options : Petite Machine et Outillage ; Construction Horlogère ; Appareillage ;

- en Fabrications mécaniques ;

- en Menuiserie d'Agencement ;

L'École forme également des spécialistes en horlogerie et en Bijouterie<sup>(3)</sup>.

**Scolarité** : Trois ans à partir de la Seconde.

3°) Au Brevet de Technicien Supérieur en Micromécanique ;

4°) Au Brevet de Technicien Supérieur en Appareils de Contrôle Industriel et Régulation Automatique.

**Scolarité** : Deux ans après le : Baccalauréat Technique ou le Diplôme de Technicien.

#### **Classes préparatoires aux Grandes Écoles Scientifiques**

I- Classes de Mathématiques Supérieures – 1<sup>re</sup> année - préparant à l'entrée :

a) aux ÉNSAM,

b) aux classes préparatoires deuxième année ÉNSI,

c) à la classe préparatoire deuxième année ÉNSI de BESANÇON.

II- Classe de Mathématiques Supérieures – 2<sup>ème</sup> année – concours d'entrée à l'ÉNSI de BESANÇON.

**Scolarité** : Deux ans après le : Baccalauréat Technique ou le Diplôme de Technicien.

Dans sa présentation de la réforme et des incidences sur la nouvelle organisation des études, André Berger, rappelle que les missions du LTÉH visent toujours à permettre à ses élèves d'accéder dans les meilleures conditions<sup>(4)</sup> :

- soit à une École d'Ingénieurs,

- soit à une Faculté,

- soit à un poste de Cadre dans l'industrie (Technicien Supérieur, Technicien, Agent Technique, Chef de fabrication, Chef d'Atelier).

Il attire aussi l'attention sur les nouvelles orientations du Lycée et ses conséquences sur la spécialité horlogère qui, bien que maintenue, est transformée en une option de la micromécanique :

---

(1) Extrait (pour partie) du *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 56, année 1964, 1<sup>er</sup> trimestre, in « publicité ». Voir annexe 4, doc. 21.

(2) Arrêté de création du 14 janvier 1964.

(3) Infra.

(4) In *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 62, septembre 1965.

"Si le Lycée d'État de Besançon prépare toujours aux carrières de l'horlogerie, il a vu, depuis plusieurs années déjà, sa vocation s'élargir considérablement et à l'heure actuelle il assure la formation des cadres pour l'ensemble des professions qui relèvent de la micromécanique, des fabrications mécaniques, de l'automatisation et de la menuiserie d'agencement".

Avant de porter analyse et commentaires sur les dispositions issues de la réforme examinons dans un premier temps le nouvel organigramme des études et quelques traits des programmes afférents :

**Lycée Technique d'État d'Horlogerie de Besançon. Organisation des études et éléments des programmes :**

' **A – Premier cycle** : Les classes de premier cycle du LTÉH comprennent des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, section « Moderne » et section « d'Accueil ». Dans ces classes, les élèves reçoivent, en plus de l'enseignement général qui leur est dispensé une initiation au dessin industriel et à la technologie. En section Moderne, ils étudient deux langues vivantes (allemand et anglais) et en section d'Accueil, une langue vivante (allemand ou anglais), dont l'étude est renforcée. À la fin de la 3<sup>e</sup>, ils ont le choix entre l'enseignement moderne et l'enseignement technique industriel ou commercial. Ils peuvent se présenter au BEPC.

**B – Second cycle** : Il commence en classe de 2<sup>e</sup> Technique Industrielle et comporte trois années d'études : 2<sup>e</sup> TI, 1<sup>re</sup> TI et Terminale TI. Dès l'entrée en 2<sup>e</sup> TI, les élèves ont le choix entre quatre sections :

- Mécanique (2<sup>e</sup> TI mécanique),
- Menuiserie d'Agencement (2<sup>e</sup> TI Agencement),
- Horlogerie (2<sup>e</sup> TI Horlogerie),
- Bijouterie (2<sup>e</sup> TI Bijouterie).

**1- Mécanique** : en 2<sup>e</sup> TI « mécanique » les élèves s'initient aux diverses techniques industrielles : ajustage, tournage, fraisage, métrologie... L'enseignement général : français, mathématiques, sciences..., est analogue à celui d'une 2<sup>e</sup> Moderne. Il est complété par un enseignement en dessin industriel et en technologie. Ils poursuivent l'étude d'une langue (allemand ou anglais). **Cette classe est commune** à tous les élèves qui désirent préparer : soit le Baccalauréat Technique, soit le Brevet de Technicien « Micromécanique » (3 options), soit le Brevet de Technicien « Fabrications Mécaniques ».

**Recrutement** : les élèves provenant d'une classe de 3<sup>e</sup> (Moderne, d'Accueil...). Peuvent également être admis les excellents élèves issus des CET, titulaires du CAP et désireux de poursuivre des études afin d'obtenir le Brevet de Technicien. Une classe de 2<sup>e</sup> « spéciale » avec des horaires et des programmes adaptés a été créée à leur intention au LTÉH de Besançon.

Après la classe de 2<sup>e</sup> TI « mécanique », les élèves, en fonction de leurs résultats et de l'avis du Conseil des Professeurs, peuvent poursuivre leurs études, au choix, dans l'une des cinq sections suivantes :

- section Baccalauréat Technique,
- section Micromécanique, option « Appareillage »,
- section Micromécanique, option « Petites Machines et Outillage »,
- section Micromécanique, option « Construction Horlogère »,
- section Fabrications Mécaniques.

a) **Section Baccalauréat Mathématiques et Technique** : elle permet en deux années (1<sup>e</sup> TM et TM), de se présenter au Baccalauréat. Outre des connaissances générales en mathématiques et sciences identiques à celles du Baccalauréat Mathématiques Élémentaires, les élèves reçoivent une formation technique fort appréciable en atelier, dessin industriel et technologie. Cette formation peut permettre, le cas échéant, de trouver, de suite, une place dans l'industrie. À l'issue de la formation les élèves peuvent poursuivre leurs études, soit dans une classe préparatoire aux Grandes écoles (il y en a une dans l'établissement), soit dans une section de Techniciens Supérieurs (voir ci après), soit en Faculté. Certains s'orientent vers l'Institut National des Sciences Appliquées...

b) **Section Micromécanique, option « Appareillage »** : après deux années de formation (1<sup>e</sup> TIA\*, et TIA\*) les élèves peuvent présenter le Brevet de Technicien Micromécanique option « Appareillage ». Le Technicien en « Appareillage » assure la liaison de l'appareil mécanique avec la source d'énergie, l'électricité. Il est à même de concevoir des appareils, d'en assurer le fonctionnement, la sécurité et la protection. Ce technicien doit être prêt à s'adapter au domaine moderne de l'automation, par exemple la commande et la protection des machines-outils, la programmation, etc. Les titulaires du diplôme peuvent être employés à cet effet dans l'industrie, ils peuvent aussi poursuivre leurs études en section de Techniciens Supérieurs en Appareils de Contrôle Industriel et Régulation Automatique voire sous certaines conditions, en Faculté.

---

(\*) A = Appareillage



c) Section Micromécanique, option « Petites Machines et Outillage » : après deux années de formation (1<sup>e</sup> TIMP\*, et TIMP\*) les « précisionnistes » peuvent obtenir le Brevet de Technicien « Micromécanique », option « Petites Machines et Outillage ». Le technicien en PMO\* est capable de concevoir de petites machines pour la production en grandes séries de pièces de petit volume (miniaturisation), d'étudier la méthode de fabrication de ces pièces dans des domaines particuliers de fabrication comme le décolletage, les machines de reproduction, le découpage simple et progressif. Les titulaires du diplôme peuvent être employés à cet effet dans l'industrie, ils peuvent aussi poursuivre leurs études en section de Techniciens Supérieurs en Micromécanique, voire dans d'autres BTS ou, sous certaines conditions, en Faculté.

d) Section Micromécanique, option « Construction Horlogère » : après deux années de formation (1<sup>e</sup> TICH\*, et TICH\*) les « horlogers » peuvent obtenir le Brevet de Technicien « Micromécanique », option « Construction Horlogère ». Le technicien en Construction Horlogère est capable d'étudier, de concevoir, de réaliser et de contrôler tout appareil se rattachant à la montre ou à un mécanisme horaire, mécanique électrique ou électronique. Les titulaires du diplôme peuvent être employés à cet effet dans l'industrie, ils peuvent aussi poursuivre leurs études en section de Techniciens Supérieurs ou, sous certaines conditions, en Faculté.

e) Section « Fabrications Mécaniques » : après deux années de formation (1<sup>e</sup> TIFM\*, et TIFM\*) les « mécaniciens » peuvent obtenir le Brevet de Technicien « Fabrications Mécaniques ». Le technicien en Fabrications Mécaniques est capable d'assurer dans les entreprises, les multiples tâches imposées par l'organisation scientifique du travail : bureaux de lancement et d'ordonnancement, bureaux de planning, préparation des fabrications, chronométrage et analyse, par la suite, direction des ateliers... Les titulaires du diplôme peuvent aussi poursuivre leurs études en section de Techniciens Supérieurs ou, sous certaines conditions, en Faculté.

**2- Menuiserie d'Agencement** : Cette section convient à des élèves ayant une certaine habileté manuelle, du soin, du goût, de l'imagination. La curiosité d'esprit, le sens de l'initiative sont également souhaitables ; Cette section spécialisée dans « l'agencement » diffère des sections « Menuiserie de bâtiment » comme il en existe dans la plupart des Lycées Techniques ou des Collèges d'Enseignement Technique. À l'heure actuelle, en dehors du LTÉH de Besançon, il n'y a que le Lycée Technique Boule, à Paris qui possède une telle section. À l'atelier, les élèves apprennent à mettre en œuvre non seulement le bois et ses dérivés, matériaux de base de la spécialité, mais aussi les produits verriers, les matières plastiques, etc. Les revêtements de sol, les problèmes d'éclairage font également partie du programme. Les méthodes modernes de fabrication industrielle sont enseignées et mises en pratique. Elles concrétisent les études préliminaires faites en dessin artistique et reprises en dessin de fabrication et d'exécution. Les élèves poursuivent l'étude d'une langue vivante (allemand ou anglais). Après trois années d'études (2<sup>e</sup> TIAg\*, 1<sup>e</sup> TIAg\* et TIAg\*) les « agenceurs » peuvent obtenir le Brevet de Technicien « Menuiserie d'Agencement ». Les meilleurs élèves peuvent ensuite poursuivre leurs études au Lycée Technique Boule, à Paris, afin d'y préparer les Brevets de Technicien Supérieur. Ceux qui auront le mieux réussi pourront alors concourir sur titres pour entrer à l'Institut Supérieur d'Esthétique Industrielle de Paris. Au point de vue des débouchés, les élèves de cette section peuvent entrer dans des Bureaux d'études d'architectes, de décorateurs, d'entreprises industrielles et commerciales, de magasins ou d'appartements. Ils peuvent également entrer dans l'industrie d'agencement, où leur activité consistera à concevoir des ensembles mobiliers utilitaires ou décoratifs, participant à l'aménagement et à l'embellissement des locaux industriels, commerciaux ou d'habitation.

**3- Horlogerie<sup>(1)</sup>** : Cette section assure la formation de « techniciens praticiens », en vue de fins artisanales ou fins industrielles, ces spécialistes étant à même de participer efficacement à l'entretien et à la réparation de pièces délicates, complexes, modernes ou anciennes. Après deux ans de scolarité (2<sup>e</sup> T et 1<sup>e</sup> T Horlogerie) les élèves présentent le CAP « Horloger de Fabrication » et l'année d'après (à l'issue de la Terminale Horlogerie), le CAP « Horloger Réparateur ». En fonction de leurs résultats, ils ont la possibilité d'obtenir le Diplôme d'Élève Breveté du LTÉH de Besançon, mention « Horloger réparateur » ; Une année de perfectionnement est également prévue afin de donner aux meilleurs élèves la formation « horloger complet ». Dans cette section, l'accent est mis sur l'acquisition de connaissances pratiques très poussées sur l'horlogerie de petit et gros volume, sur l'horlogerie électrique et électronique, sur les pièces

---

(1) Avec la réforme un certain nombre de formations se sont vues priver de la possibilité d'obtenir la conversion de leur Diplôme d'Élève Breveté en Brevet de Technicien spécifique. Il en est ainsi pour l'horlogerie traditionnelle et de la bijouterie. Pour éviter cette rupture brutale et dans l'attente de trouver des solutions pérennes, le LTÉH va mettre en place deux formations particulières (provisaires) basées sur un enseignement pratique poussé avec la possibilité de passer des CAP, puis pour les meilleurs d'obtenir *in fine* un « Diplôme d'Élève Breveté de l'École », infra.

(\*) MP = Mécanique de Précision. PMO = Petites Machines et Outillage. CH = Construction Horlogère. FM = Fabrications Mécaniques. Ag = Agencement.

rare et anciennes, etc.

**4- Bijouterie** : Cette section convient aux élèves s'intéressant à l'art, ce qui attire le regard par son esthétique et sa composition, aux élèves doués en dessin d'art, ayant le goût du travail fin et précis. Après trois années d'études, au cours desquelles l'accent est mis sur les connaissances pratiques, le dessin d'art et de bijou, le modelage, l'histoire de l'art et l'analyse des styles, les élèves présentent le CAP « Bijoutier ». À leur sortie de l'École, et éventuellement après quelques années de perfectionnement, les élèves de la section « Bijouterie » peuvent occuper une situation de chef d'atelier dans une fabrique de bijouterie-joaillerie. Les plus entreprenants peuvent s'installer eux-mêmes comme fabricants. D'autres pourront s'orienter, par la suite, vers la création et l'exécution de modèles en vue de l'obtention de pièces de série dans un atelier de fabrication. Certains peuvent aussi se diriger vers le commerce, en exploitant un magasin de bijouterie-joaillerie.

**C – Sections de Techniciens Supérieurs** : Le LTÉ de Besançon assure en deux ans, la formation de Techniciens Supérieurs dans les spécialités suivantes :

- Micromécanique<sup>(1)</sup>,
- Contrôle Industriel et Régulation Automatique<sup>(2)</sup>.

Entrent en classes de Techniciens supérieurs les élèves titulaires du Brevet de Technicien, du Diplôme des Élèves Brevetés des ÉNP (ce diplôme étant remplacé, à l'avenir par le Brevet de Technicien) ou du Baccalauréat « Mathématiques et Technique ». **Une classe préparatoire aux sections de Brevet de Techniciens Supérieurs** permet aux élèves du BEI (mécanique ou électricité) ayant de réelles qualités intellectuelles et des possibilités d'adaptation rapide, d'accéder, en un an, à ces classes. À l'issue de cette classe spéciale préparatoire, les élèves non admis en Section de Techniciens Supérieurs pourront, à la rentrée scolaire 1966-1967, être admis en classe de TI. À la fin de la classe de TI, ils auront alors la possibilité d'accéder de nouveau aux dites classes de Techniciens Supérieurs.

**1- Section de Techniciens Supérieurs en « Micromécanique »** : À l'issue de deux années d'études (TS 1 et TS 2 Micromécanique) au cours desquelles les élèves effectuent un stage en usine de 6 à 8 semaines, ces derniers peuvent obtenir le Brevet de Technicien Supérieur en « Micromécanique ». Le Technicien Supérieur en Micromécanique est le premier auxiliaire de l'Ingénieur. Il possède de façon pratique et complète, les connaissances qui lui permettent :

- de participer à l'étude d'une machine, d'un appareil, d'un accessoire de petit volume pouvant faire appel à une chaîne cinématique à éléments mécaniques et comporter un dispositif de temporisation directe ou à distance, un circuit électromagnétique, optique, électronique, hydraulique, acoustique ;
- de réaliser et de mettre au point le prototype correspondant, de préparer, ordonnancer, suivre ou contrôler la fabrication ;
- et au cours de sa carrière, d'organiser un bureau d'études ou de méthodes, un atelier d'outillage, de fabrication ou de montage de petite mécanique et d'en assurer la marche.

Les débouchés offerts sont nombreux et variés. L'éventail est largement ouvert ; il va des fabrications mécaniques traditionnelles en grande série (petit appareillage, mécanique horlogère...) jusqu'aux techniques d'avant-garde qui permettent la réalisation des ensembles « miniaturisés » dont les performances illustrent, à l'heure actuelle, l'évolution de la technique moderne. Les titulaires du BTS en « Micromécanique » peuvent aussi poursuivre leurs études en Faculté.

**2- Section de Techniciens Supérieurs en « Contrôle Industriel et Régulation Automatique »**. Les études durent deux ans (TS 1 et TS 2 Automatisation) elles sont réparties en trois périodes :

- pendant deux semestres, les élèves sont initiés aux techniques et aux appareils de mesures physiques, de transmission électrique, pneumatique, hydraulique ; les problèmes d'installation sont abordés ;
- les élèves effectuent ensuite un stage de vingt semaines en usine et de deux semaines à l'étranger ;
- au cours d'un dernier semestre au lycée, ils se perfectionnent en régulation automatique et complètent leur culture générale.

À l'issue de ces deux années d'études, les élèves peuvent obtenir le Brevet de Technicien Supérieur en « Contrôle Industriel et Contrôle Automatique ». L'extension de l'automatisation leur permet d'avoir des activités très variées, tant par les techniques mises en jeu que par le mode de vie qui peut être sédentaire ou itinérant. Ils trouvent, en France et à l'étranger, des débouchés très intéressants :

- dans les laboratoires, bureaux d'études, installations des grandes usines de produits chimiques, des raffineries de pétrole, des complexes sidérurgiques, du Commissariat à l'Énergie atomique ;
- sur les chantiers des sociétés spécialisées dans l'installation d'usines nouvelles ;

---

(1) Arrêtés ministériels des 16 mai 1957 et 2 août 1962.

(2) Arrêté ministériel du 29 août 1962.

- dans les moyennes et petites entreprises utilisant les techniques de l'automatisation.

Les titulaires du BTS CIRA peuvent aussi poursuivre leurs études en Faculté.

**D – Classes préparatoires aux Grandes Écoles. Préparation à l'École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon.**

**1- Classe d'ÉNSI 1 :** Classe de Mathématiques Supérieures. Y sont admis les élèves titulaires du Baccalauréat « mathématiques et Techniques » ou du Baccalauréat « Mathématiques Élémentaires ». En dehors du programme normal de la classe de Mathématiques Supérieures, les élèves reçoivent une formation technique (construction mécanique, Technologie, Travaux Pratiques d'atelier...). À la fin de l'année d'ÉNSI 1, les élèves entrent dans la classe d'ÉNSI 2 du LTÉ de Besançon, afin d'y préparer le concours d'entrée à l'École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique (ÉNSCM) de Besançon. Ceux qui le désirent ont aussi la possibilité à la fin de la classe d'ÉNSI 1, de se présenter au concours spécial d'entrée dans les Écoles Nationales Supérieures Arts et Métiers, ou de demander leur admission dans une classe de Mathématiques Spéciales ou une classe assimilée.

**2- Classe d'ÉNSI 2 :** Sont admis dans cette classe les élèves venant de la classe d'ÉNSI 1 du LTÉ de Besançon. Avec de grandes chances de succès, ils y préparent le concours particulier d'entrée à l'ÉNSCM de Besançon. Le diplôme d'Ingénieur en Micromécanique est décerné par cet établissement aux élèves qui ont satisfait aux examens de sortie.

**Conditions d'admission :**

**A) Premier Cycle :** Sont admis en 4<sup>e</sup> Moderne les élèves qui ont fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'Orientation à la fin de la 5<sup>e</sup>. Sont admis en 4<sup>e</sup> d'accueil les élèves des classes de fin d'études primaires âgés de 14 ans qui ont satisfait à l'examen d'admission organisé par l'Inspection Académique.

**B) Second Cycle :** Sont admis en 2<sup>e</sup> Technique Industrielle les élèves issus des classes de 3<sup>e</sup> (Moderne, d'accueil, etc.) des Lycées, Collèges d'Enseignement Secondaires, pour lesquels le Conseil d'Orientation a donné un avis favorable. Les candidats pour lesquels le Conseil d'Orientation n'a pas autorisé le passage direct en 2<sup>e</sup> Technique Industrielles doivent subir un examen d'entrée. Cet examen est également obligatoire pour les candidats issus d'une classe de 3<sup>e</sup> d'un établissement privé. Peuvent être également admis en 2<sup>e</sup> Technique Industrielle (classe spéciale) d'excellents élèves de Collèges d'Enseignement Technique ayant terminé leur scolarité normale, titulaires du CAP et possédant de réelles qualités intellectuelles. Ces candidats doivent obligatoirement subir un examen d'entrée.

**Un fait très important est à souligner :** peuvent être admis dans les classes de 2<sup>e</sup> Technique non seulement les élèves de Besançon et de sa région, mais aussi tous ceux quelle que soit leur résidence, qui sont intéressés par l'enseignement assuré au Lycée Technique d'État de Besançon. Le recrutement de cet établissement est en effet national et les élèves y viennent de toutes les régions de France".

Le Lycée Technique d'État d'Horlogerie de Besançon qui a gardé dans sa structure le Centre d'Apprentissage devenu Collège d'Enseignement Technique qui lui était annexé, se trouve doté d'un complément indispensable à sa carte des formations. Car c'est dans cette structure que sont désormais préparés les ouvriers qualifiés dont l'Horlogerie et la Bijouterie ont tant besoin :

**Le Collège d'Enseignement Technique Annexé. Organigramme des formations :**

"La section « Horlogerie » du Collège d'Enseignement Technique prépare des ouvriers qualifiés pour l'industrie horlogère. Cette section reçoit des garçons et des filles. Elle prépare des horlogers de fabrication qui trouveront leur place chez les industriels qui réalisent le montage, l'assemblage et la mise en bon état de fonctionnement des nombreuses pièces d'une montre ou d'un appareil horaire courant. La section « Bijouterie » forme des bijoutiers qualifiés. Cette section est également mixte. L'extrême délicatesse du travail d'horlogerie et de bijouterie, le haut degré de précision auquel il faut atteindre, s'acquièrent en trois années d'études, une part importante étant laissée aux travaux d'atelier sans négliger pour autant la culture générale et la technique du métier. À l'issue des trois années d'études, les élèves peuvent obtenir l'un des CAP suivants<sup>(1)</sup>:

**Pour la section « Horlogerie » :**

- le CAP « Horloger de Fabrication » ;
- le CAP « Horloger de Fabrication », option « Réglage ».

---

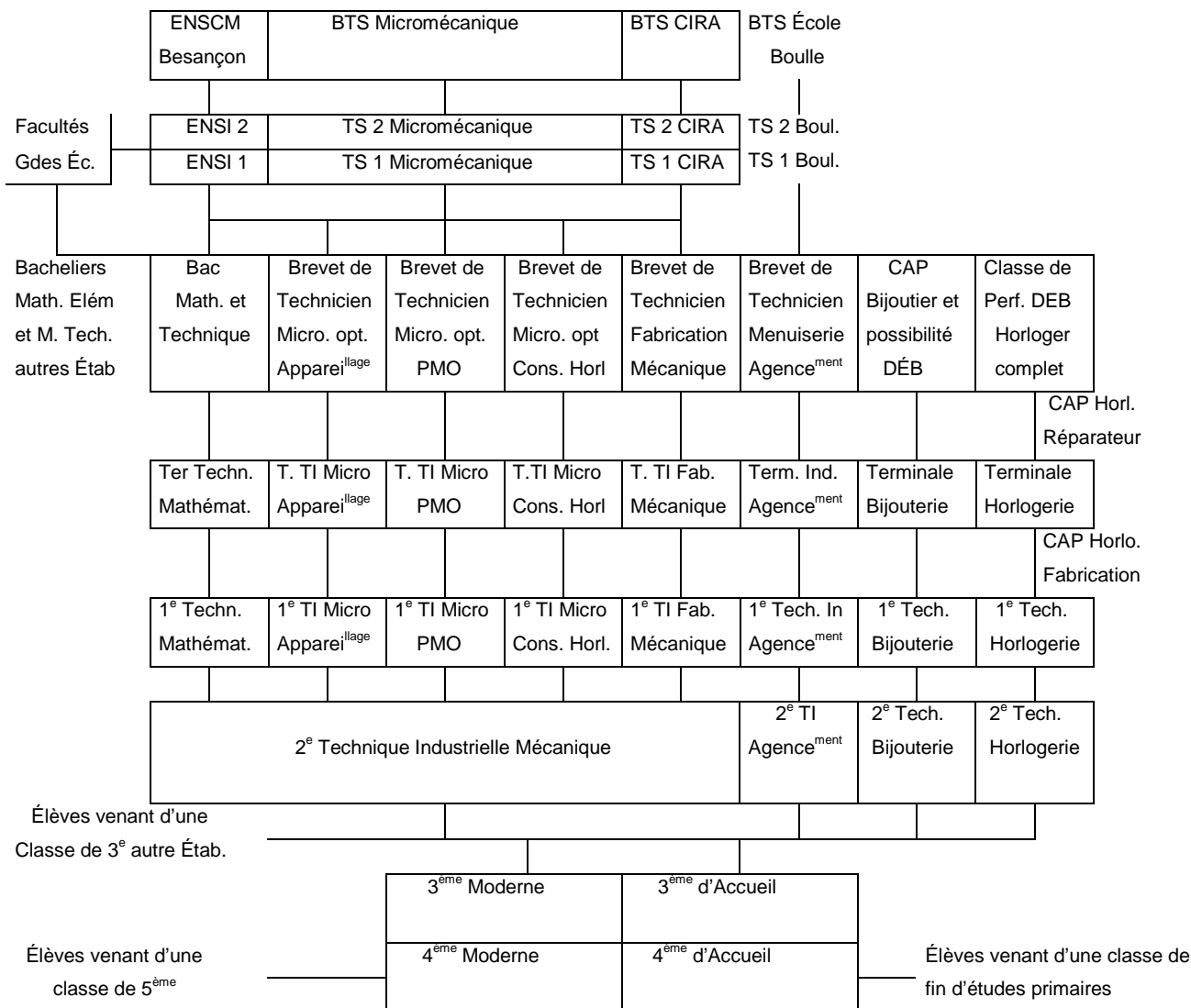
(1) En 1959, le CAP « mécanique de précision » a été transféré au CET Montjoux. Il réintégrera le CETH annexé au LTÉH, à la fin des années 1960.

(\*) Pour tous les élèves du LTÉ et du CET, le régime peut être l'internat (uniquement masculin), la demi-pension ou l'externat.

Pour la section « Bijoutier » : - le CAP « Bijoutier ».

Conditions d'admission\*. Peuvent être admis en 1<sup>er</sup> année du Collège d'Enseignement Technique (section « horlogerie » ou section « bijouterie ») les candidats issus des classes de fin d'études primaires, des classes de 5<sup>es</sup> des lycées, Collèges d'Enseignement Général et Collèges d'Enseignement Secondaire".

En résumé, on peut représenter l'organigramme des formations du LTÉH de Besançon (hors CET), en 1965 par le synoptique suivant<sup>(1)</sup> :



Nomenclature : - Étab. : Établissement. - T.I : Technique Industrielle ; - Boul. : École Boule (Paris) ;

- BTS : Brevet de Technicien Supérieur ;
- BT : Brevet de Technicien ;
- DÉB : Diplôme d'Élève Breveté du LTEH ;
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle ;
- CIRA : Contrôle Industriel et Régulation Automatique ;
- Appar. : Brevet de Technicien Micromécanique, option Appareillage ;
- PMO : Brevet de Technicien Micromécanique, option Petites Machines et Outillages ;
- Cons. Horl. : Brevet de Technicien Micromécanique, option Construction Horlogère ;
- ENSCM : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique ;
- ÉNSI : Classe préparatoire aux Écoles Nationales Supérieures Ingénieurs ;
- Gdes. Éc. : Grandes Écoles ;
- Classe de perfectionnement, Diplôme d'Élève Breveté mention Horloger Complet ;

(1) D'après le Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves du LTÉH de Besançon, n° 62, septembre 1965. Voir aussi annexe 4, doc. 23.

**d) Analyse et commentaires sur la nouvelle carte des formations.** Le nouveau cycle d'études de trois années, à partir de la seconde, qui mène aux Brevets de Technicien ne saurait être considéré comme équivalent à celui des anciens DÉB qui courait sur cinq années. Pour compenser ce manque de deux années (et pour rassurer les nouveaux LTÉ tout en essayant de promouvoir l'Enseignement Technique), en 1959, le Ministère crée les Brevets de Techniciens Supérieurs, formations post-Brevet de Technicien (ou Baccalauréat). En 1962 le LTÉH de Besançon se voit ainsi « gratifier » de deux options particulières en rapport avec les spécialités enseignées pour une suite d'études<sup>(1)</sup> : le Brevet de Technicien Supérieur en Micromécanique et le Brevet de Technicien Supérieur en Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA).

**- Le « Technicien » ou le nouveau profil d'une formation qui doit « coller » à l'évolution des techniques de production.** Avec l'arrivée des nouveaux Brevets de Technicien, et une orientation qui s'effectue dès la seconde, on s'aperçoit de suite que la réforme s'est effectuée au détriment des enseignements techniques et professionnels. Avec un enseignement à l'atelier de près de 16 heures hebdomadaires (en moyenne) sur trois années, toujours sur la base de 40 semaines annuelles, on arrive à 1920 heures de formation pratique<sup>(2)</sup>. Comme on le voit, le « profil » du technicien, dans son approche des techniques de mise en œuvre de la matière est déjà fort différent de ses aînés. Mais cette réduction des heures d'atelier se doit d'être relativisée. Les principes de la conception des pièces et leurs modes de réalisation (nouvelles matières, injection, moulage..., l'emploi de machines performantes parfois automatisées...), l'organisation du travail et de la production changent fondamentalement l'approche des méthodes d'usinage à employer. L'évolution des techniques de production, dont l'industrie utilise désormais toutes les procédures, exige désormais des personnels formés et ouverts à ces nouveaux usages. La transformation des ÉNP en Lycées Techniques répond à cette exigence. Les nouveaux Techniciens et autres Techniciens Supérieurs en sont les résultats espérés et l'Inspection Générale, dans ses recommandations, n'oublie pas dans souligner le fait quand elle demande que le futur technicien « travaille à l'École comme s'il était dans l'industrie<sup>(3)</sup> ».

**- Un Lycée Technique d'État qui exprime pleinement sa vocation « micromécanique ».** En 1965 le Lycée recrute désormais à partir de la 4<sup>e</sup>, dans des sections « moderne » et « d'accueil ». Avec la « fusion » des deux lycées (supra), l'Établissement a perdu la plupart des spécialités qui faisaient la

---

(1) La création des BTS touche surtout les grandes filières comme la fabrication mécanique ou l'électrotechnique et qui sont dispensées dans de nombreux établissements. La micromécanique et l'appareillage ne sont enseignés que dans de rares établissements et Besançon fait figure de leader dans ces deux domaines. Ces deux ouvertures font montre de l'intérêt de l'Enseignement technique pour ces domaines d'avenir et il est vraisemblable que ces créations ont été largement soutenues (voire initiées ?) par Louis Bastian devenu Inspecteur général...

(2) Contre 3 100 heures, en moyenne, pour les anciens DÉB et autres BEI (supra).

(3) Supra.

diversité des BEI. Les quelque 750 élèves qui assuraient le potentiel de l'ancien Collège Technique se doivent maintenant d'être répartis dans la nouvelle structure<sup>(1)</sup>. C'est ainsi que le LTÉH se retrouve doté, dès septembre 1964, de 11 sections de secondes. Dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> on relève un enseignement supplémentaire sous forme d'une initiation en dessin industriel et en technologie et tous les élèves peuvent se présenter au BEPC. Pour ceux qui désirent rester dans l'Établissement, ils ont le choix entre une Seconde Technique Industrielle Mécanique « tronc commun » ou pour une orientation définitive avec la Seconde spécifique « Agencement ». On remarque dans cette présentation, que l'horlogerie est devenue une option du Brevet de Technicien Micromécanique sous l'appellation « Construction horlogère » (infra). Pour ce qui est de la Bijouterie, avec la fin des ÉNP, la formation est supprimée, elle n'entre pas dans le cadre des nouveaux BT. Pour suppléer cette carence, le LTÉH, dans une formule qui lui est propre, met en place deux formations particulières, à partir de la Seconde, en bijouterie, mais aussi en horlogerie avec des CAP comme points de passages obligés. Les meilleurs élèves peuvent se voir attribuer un Diplôme d'Élève Breveté de « Technicien-Praticien » (supra). Nous rappelons que nous sommes dans une phase de transition avec la montée de la réforme et la fin du cycle ancien, l'Établissement tente d'accompagner les derniers élèves avant que de basculer dans la nouvelle grille de formation (infra).

- La Seconde TI Mécanique « tronc commun » retient toute l'attention car c'est elle qui regroupe la très grande majorité des élèves. Si le programme d'enseignement général (mathématiques, français, sciences, langue vivante...) est analogue aux classes de Seconde des autres lycées, les élèves sont initiés, à l'atelier, aux diverses techniques industrielles : ajustage, tournage, fraisage, métrologie... Ils reçoivent dans le même temps une formation en dessin industriel et en technologie. À l'issue de cette Seconde, selon les résultats obtenus et l'avis du Conseil des Professeurs, les élèves ont le choix entre cinq sections :

- Baccalauréat Mathématiques et Technique,
- Brevet de Technicien Micromécanique option « Petites Machines et Outillage (PMO) »,
- Brevet de Technicien Micromécanique option « Appareillage »,
- Brevet de Technicien Micromécanique option « Construction Horlogère »,
- Brevet de Technicien Fabrications Mécaniques<sup>(2)</sup>.

Si les meilleurs élèves sont tentés de choisir la voie du Baccalauréat Mathématiques et Technique

---

(1) Pour les formations diplômantes et leurs évolutions voir annexe 4, doc. 26.

(2) Les filières « mécanique » et « menuiserie » qui avaient cours dans l'ancien « Collège Technique » ont été intégrées dans l'organigramme des formations du LTÉH sous les nouveaux vocables « Fabrications Mécaniques » et « Menuiserie d'Agencement » (infra). La formation en « Fabrications Mécaniques » continue de s'imposer à Besançon car les besoins de l'industrie restent importants. Il faut aussi penser à utiliser tout le parc machines et les équipements qui étaient utilisés au temps du Collège Technique. On remarque à cet effet, que le programme d'atelier de la Seconde « tronc commun » est très « généraliste » afin de faciliter, *in fine*, la possibilité de poursuivre dans cette voie... Voir aussi annexe 4, doc. 26.

(\*) Brevet d'Études de Premier Cycle.

pour des études longues (ÉNSI) et si une part significative devra être orientée vers les « Fabrications Mécaniques », on relève que le Brevet de Technicien Micromécanique se taille la part du lion. Il se décline désormais en trois options, avec des spécificités très complémentaires. Si l'option « Petites Machines et Outillage » se trouve être une synthèse de l'ancien DÉB « mécanique de précision », l'option « Appareillage » reprend quant à elle les grandes lignes du programme du DÉB afférent dont elle a gardé le nom (le DÉB « Appareillage » était fort récent, supra). Pour l'ancien DÉB « Horlogerie », en devenant une option du Brevet de Technicien Micromécanique sous le vocable « Construction Horlogère », le changement est radical. Alors que l'ancienne formation favorisait le primat du geste et la capacité des élèves à concevoir et surtout réaliser des pièces compliquées qui faisait l'excellence du métier d'horloger complet, le nouveau programme privilégie surtout la partie « conception » des calibres et autres appareils horaires. Le « Bureau d'Études » s'est imposé au détriment de « l'Atelier ». Certes chaque élève continue à recevoir une formation pratique, mais celle-ci se trouve être réduite à la portion congrue. Avec une Seconde « tronc commun », la spécialisation en horlogerie ne commence en réalité qu'à partir de la 1<sup>ère</sup> et s'achève avec la Terminale. Avec seulement deux années de formation les nouveaux Techniciens en « Construction Horlogère » ne peuvent être comparés aux anciens titulaires du DÉB en Horlogerie formé en cinq années. Alors que pour les deux autres options il existe une possibilité d'une poursuite d'études dans un BTS spécifique<sup>(1)</sup>, il n'existe rien de tel pour la filière « Construction Horlogère ». Certes les titulaires dudit BT peuvent toujours tenter d'entrer en BTS « Micromécanique » ou en BTS « CIRA », mais les chances de succès, de par la différence des contenus de formation, restent très aléatoires... En instituant un Brevet de Technicien Micromécanique avec une option « Construction Horlogère » la Commission Paritaire Consultative\* chargée d'élaborer le programme a bien pris note de la Fabrique horlogère et celle des *Anciens Élèves* de l'École qui « exigeaient » instamment, dès la fin des années 1950, la révision du DÉB « horlogerie » tel qu'il était défini en cinq années. Pour eux cette formation n'était plus adaptée à la demande industrielle et qui plus est, se trouvait de plus en plus désertée par les élèves (supra). Rappelons ici ce que Daniel Fauconnet, Président de la Section parisienne des *Anciens Élèves* déclarait en 1962, au lendemain du Centenaire de l'École d'Horlogerie de Besançon concernant les besoins de la profession<sup>(2)</sup> :

---

(1) BTS « Micromécanique » pour l'option « PMO », BTS « CIRA » pour l'option « Appareillage »

(2) « Pourquoi une École d'Horlogerie sans sections Horlogères ? », par Daniel Fauconnet, Section Parisienne », in *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves*, n° 53, 1962. Sur ce point on se reportera au chapitre précédent.

(\*) Créées en 1948, les Commissions Paritaires Consultatives (au nombre de vingt) sont chargées d'établir les programmes de formation pour chaque diplôme qui ressortit de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle. Sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale, animée par un Inspecteur Général, chaque Commission regroupe des représentants du monde du travail (industrie, artisanat, commerce, agriculture..., dans sa représentation patronale et ouvrière), des personnes qualifiées (experts), et des personnels de l'Éducation Nationale ou autres Institutions.

"Qu'attendent les industriels de notre École ? Ils ont besoin :

1°) d'ouvriers horlogers professionnels hautement qualifiés. Les Centres d'Apprentissage (CET) ou Atelier écoles (CET), avec leurs différents CAP, en deux ou trois années répondent à ce besoin.

2°) de techniciens spécialisés en micromécanique pour l'élaboration des fabrications horlogères ou d'appareils de précision. La création des sections techniques actuelles semble être adaptée à ces besoins.

3°) d'Ingénieurs".

En réponse aux besoins exprimés dans cette « supplique », on peut dire que désormais la formation des professionnels horlogers est dévolue aux seuls CAP et ressortit du CET annexé au LTÉH (infra). Pour la « conception » et les « fabrications » horlogères, le LTÉH, avec son nouveau Brevet de Technicien Micromécanique option « Construction horlogère », est censé apporter les solutions souhaitées. Quant au besoin en Ingénieurs, l'ÉNSCM de Besançon continue d'y pourvoir...

- La Seconde T.I Agencement est très particulière et peut sembler incongrue dans l'Établissement si on omet la présence déjà fort ancienne de la menuiserie et surtout celle des modeleurs au sein de l'ancien Collège Technique (supra). La reconversion s'impose. Le programme qui touche aux enseignements techniques et artistiques est très spécifique (il relève de l'art et de l'architecture intérieure). Il s'applique dès l'entrée en seconde et court sur les trois années. Il n'existe que deux sections de ce genre en France. Et si l'École Boule\* de Paris reste la référence en la matière, les professeurs de l'ex-ÉNP de Besançon ont fortement contribué à la rédaction des programmes. La poursuite d'études en BTS « Agencement » se fait exclusivement à Paris.

- Le « Brevet de Technicien Supérieur » ou la possibilité de continuer à poursuivre des études supérieures dans la filière. Si l'obtention du Brevet de Technicien permet à son titulaire d'intégrer immédiatement la vie active et si les savoirs et les compétences acquises en quelque trois années peuvent sembler satisfaire un certain nombre de postes à responsabilités, le niveau et une certaine expérience pratique s'avèrent cependant très insuffisants eu égard aux anciennes formations des DÉB. En outre il y a lieu de différencier ce nouveau diplôme de l'ancien Brevet de Technicien qui était la suite logique des DÉB, avec une formation en deux années post-baccalauréat et qui ressortissait de l'Enseignement Supérieur (supra). Pour un « même » titre de diplôme, l'ancien BT s'obtenait après 7 années d'études, alors qu'il suffit de 3 années pour le nouveau titre et sous le couvert du seul Enseignement secondaire. Pour pallier cette insuffisance et pour bien différencier les deux titres\*\*, l'ancien Brevet de Technicien se voit transformé en Brevet de Technicien Supérieur. Le qualificatif de « supérieur » prend ici tout son sens. C'est la réaffirmation d'une formation post-baccalauréat,

---

(\*) Nommée par référence à l'ébéniste André-Charles Boule, depuis 1886, cette École est spécialisée dans les métiers d'art et arts appliqués (notamment dans l'Architecture Intérieure). Actuellement cet établissement jouit d'un double statut : Lycée et École Supérieure d'Arts Appliqués.

(\*\*) Nous rappelons que lors de la création des BTS, en 1962, les « anciens » Brevets de Technicien ont été homologués comme « équivalents » au BTS.



en deux années, qui ressortit donc de l'Enseignement supérieur et qui reste dispensée dans le cadre des Lycées. Par sa généralisation à être une poursuite d'études pour tous les titulaires d'un Brevet de Technicien, voire du Baccalauréat Mathématiques et Technique, c'est aussi la gratification des Lycées Techniques qui trouvent ici, dans ces BTS, la confirmation d'un enseignement technique de haut niveau et de qualité qui faisait le renom des ÉNP. Avec l'ouverture des BTS c'est aussi une ouverture de la formation à l'attention des entreprises. Par l'obligation faite à tous les élèves, d'effectuer en leur sein un stage de formation de 6 à 8 semaines (parfois plus, infra) avec rédaction d'un rapport d'activité soumis au préalable à l'appréciation du maître de stage, on assiste à un renouvellement des procédures de la liaison École-Entreprise<sup>(1)</sup>...

- Le Brevet de Technicien Supérieur « Micromécanique ». Dans la suite logique du Brevet de Technicien « Micromécanique », il est une poursuite d'études, possible, pour les trois options<sup>(2)</sup>. S'il s'inscrit directement dans la continuité du programme de l'option « Petites Machines et Outillage », on observe qu'une partie de son programme touche aussi à « l'appareillage\* » ce qui ouvre la porte pour une poursuite d'études, avec une grande chance de succès aux titulaires du BT de ladite option. Quant à la formation concernant la « Construction Horlogère », si en BTS Micromécanique la partie « conception » peut être corrélée, en partie, avec celle qui a été dispensée en BT, les supports d'étude et les problèmes liés à la réalisation sont plus « micromécaniques » que ceux étudiés en « horlogerie » qui restent très spécifiques à la spécialité. Certes il est toujours possible à un très bon élève « horloger » de suivre cette voie de l'excellence mais les difficultés pour appréhender le « concept micromécanique » hors du « schéma horloger » reste ardu... Avec un Brevet de Technicien Micromécanique à trois options et un BTS dédié comme suite d'études, la filière « Micromécanique » s'affirme comme le nouveau « label » identitaire national du LTÉH de Besançon. Et si le terme « horlogerie » fait toujours partie intégrante du titre comme « identifiant » la caractéristique de l'Établissement, force est de constater que cet enseignement, placé désormais sous le magistère de la micromécanique, a vu la transformation complète des objectifs qui lui étaient naguère assignés. Le « praticien horloger » de haute tenue s'est mué en « un concepteur », il a quitté l'atelier pour le bureau d'études...

- Le Brevet de Technicien Supérieur en Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA). Avec ce nouveau BTS on assiste à la pérennisation d'une filière inédite en France. Nous avons vu

---

(1) Cette possibilité de faire un stage en entreprise n'est pas nouvelle, mais pour la première fois elle est institutionnalisée au plan national et cette période est soumise à une évaluation conjointe.

(2) Pour les éléments des programmes des trois options du Brevet de Technicien Micromécanique on se reportera au paragraphe concerné (supra).

(\*) "participation à l'étude d'un appareil, d'un accessoire de petit volume pouvant (...) comporter un dispositif de temporisation directe ou à distance, un circuit électromagnétique, optique, électronique, hydraulique, acoustique..."

précédemment comment cette formation a été constituée, à l'origine, au sein de l'ÉNH de Besançon à la fin des années 1950 (supra). Désormais les programmes officiels sont établis. L'ancien « DÉB Appareillage », propre à l'Établissement, se trouve transformé en une option « Appareillage » du Brevet de Technicien « Micromécanique ». Quant à l'ancien « Brevet de Technicien » il fait place à un BTS spécifique en « Contrôle Industriel et Régulation Automatique ». Ce BTS offre une particularité. De par sa spécificité, il nécessite l'intervention sur des « chaînes d'action » automatisées complexes que seules les entreprises peuvent mettre en œuvre. Si l'initiation aux techniques et aux appareils de mesures physiques peut se faire au sein de l'Établissement, il est nécessaire, pour parfaire la formation technique de conduite et d'intervention sur des « processus industriels complexes et automatisés », que celle-ci se déroule en partie dans les entreprises. Alors que pour les autres BTS cette immersion industrielle se fait sur une période de 6 à 8 semaines, pour le BTS CIRA, cette formation est étendue à quelque 20 semaines auxquelles s'ajoutent 2 semaines à l'étranger. C'est donc quelque 5 mois de formation qui sont dévolus aux entreprises dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Établissement. Dans l'exposé des motifs qui a contribué à jeter les bases du programme de cette nouvelle filière et qui place le LTÉH de Besançon comme la référence en France de cette section, on relève une liste des emplois possibles, frappée du coin de l'innovation technique et très valorisante<sup>(1)</sup>. Mais on insiste aussi sur le mode vie que peut entraîner le choix de cette formation sur « l'itinérance » de l'exercice du métier soit en France mais aussi (et surtout ?) à l'étranger (d'où l'obligation de deux semaines de stage)... Alors que l'origine de cette filière plonge ses racines dans l'horlogerie et la mécanique de précision (supra), très rapidement son enseignement évolue. Si la « maintenance » et la conduite de certains processus automatisés peuvent rester du domaine d'un titulaire d'un Brevet de Technicien, l'enseignement scientifique (mathématiques, physique, chimie, mécanique théorique, hydraulique, électronique, automatique...) devient le primat de la formation des BTS CIRA. Ce viatique scientifique de haute tenue allié à une grande compétence professionnelle dans la compréhension et la conduite des systèmes complexes automatisés qui ouvrent sur de nombreux débouchés professionnels très novateurs (supra), attirent désormais dans cette section des candidatures d'élèves de toute la France\*...

- Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (ÉNSI 1 – ÉNSI 2). En 1961, sous la direction de Pierre Mesnage, l'Institut de Chronométrie de Besançon change de statut. Il accède au rang d'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ÉNSI) et prend le nom d'École Nationale Supérieure de

---

(1) "Travail en laboratoire, bureaux d'études", mais surtout : "installations des grandes usines de produits chimiques, des raffineries de pétrole, des complexes sidérurgiques, du Commissariat à l'Énergie Atomique, chantiers des sociétés spécialisées dans l'installation d'usines nouvelles (supra)... ». Nous rappelons que nous sommes au début des années 1960 et que l'économie française est dans une phase d'expansion remarquable (supra).

(\*) Ce nombre est limité, la sélection est sévère, car les capacités d'accueil restent faibles.

Chronométrie et de Micromécanique (ÉNSCM)<sup>(1)</sup>. Elle forme les ingénieurs en trois années, après deux années de préparation post-baccalauréat. Outre l'officialisation de l'élargissement de son champ d'études à la « Micromécanique », c'est aussi la transformation des classes du Lycée qui préparaient à l'Institut qui se trouvent *de facto* transformées en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles sous les vocables : ÉNSI 1 et ÉNSI 2. Comme on le voit, la « nouvelle » ÉNSCM, reste dans la continuité de l'esprit « Micromécanique » développé au LTÉH de Besançon\*.

- ÉNSI 1. Cette classe de Mathématiques Supérieures accueille les élèves titulaires du Baccalauréat Mathématiques et Technique, voire ceux titulaires d'un baccalauréat Mathématiques Élémentaires. Outre le programme normal de toute classe de « Math-Sup », les élèves reçoivent une formation technique structurée en construction mécanique (dessin industriel), technologie, horlogerie et travaux pratiques d'atelier\*\*. À la fin de l'année scolaire les élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études dans la ÉNSI 2 de l'établissement. Ils ont aussi le choix de se présenter au concours spécial d'entrée dans les Écoles Nationales Supérieures des Arts et Métiers (ÉNSAM) voire de postuler dans une classe de Mathématiques Spéciales dans un autre établissement.

- ÉNSI 2. Sont admis dans cette classe les élèves qui viennent de la ÉNSI 1 de l'établissement. Outre tous les cours qui siéent à une classe de « Math-Spé », les élèves continuent de recevoir une formation technique dédiée de haut niveau afin de préparer avec de grandes chances de succès, le concours particulier d'entrée à l'ÉNSCM de Besançon.

- **Le Collège d'Enseignement Technique d'Horlogerie Annexé (CETH)**. Avec la création des CET de Besançon Montjoux et de Morteau et le transfert de plusieurs sections de CAP qui composaient l'ancien Centre d'Apprentissage attaché à l'ÉNH (supra), le LTÉH a tenu à garder dans ses murs un CET affecté à l'horlogerie et à la bijouterie. Avec la réforme des Brevets de Technicien qui modifie fondamentalement la formation horlogère de haut niveau et qui supprime la bijouterie, le LTÉH se trouve dans une position délicate face à une demande de l'industrie horlogère toujours prégnante<sup>(2)</sup>. Puisque la formation de type DÉB ne semble plus convenir (supra) et que la qualification recherchée

---

(1) Nous rappelons que l'ÉNSCM qui les murs du LTÉH en 1964 pour s'installer à la Bouloie (supra).

(2) Pour l'horlogerie. Elle est bien moindre pour la bijouterie, le maintien de la section vise surtout à répondre à une petite demande des HBJO (vente, réparation, voire création...), car l'apprentissage reste la règle pour la formation au métier.

(\*) L'admission à l'ÉNSCM, en 1<sup>ère</sup> année, se fait à partir des classes préparatoires des LTÉ de Besançon et Cluses sur concours particulier à l'École et sur concours commun des ÉNSI. En 2<sup>ème</sup> année il est possible d'intégrer l'École sur titres : licenciés, ingénieurs, Promotion Supérieure du Travail (DÉST)

(\*\*) En 1966, la partition des enseignements délivrés en ÉNSI 1 et ÉNSI 2 au LTÉH est la suivante (en %) : atelier (22%), mathématiques (22%), physique-chimie (27%), mécanique théorique (5%), dessin industriel (11%), technologie (5%), horlogerie (3%), lettres (5%). D'après Brendel (R), « L'évolution des enseignements à l'ÉNSMM », in *De l'horlogerie aux Microtechniques 1965-1975, Actes du Colloque organisé par le Cétéhor et le Musée du Temps*, Besançon 9 et 10 février 1995, 227 p., p. 163

ressortit davantage d'un niveau CAP<sup>(1)</sup>, il y a lieu de conforter ce niveau de formation au sein même de l'Établissement, mais dans le cadre du CET qui lui reste annexé. Pour le Lycée Technique d'État le bénéfice est double. On garde ainsi, au sein même des murs, tous les équipements, les ateliers dédiés et un corps professoral remarquable, tout en conservant cette « mémoire » horlogère exceptionnelle qui est à l'origine de l'histoire et de la création de l'École. En outre il faut penser à renforcer la mixité dans un établissement qui reste très « masculin » dans le type même des formations proposées au Lycée. Or l'horlogerie et la bijouterie sont les rares métiers du « métal » qui accueillent largement les jeunes filles... Dans la présentation des formations proposées le CETH rappelle les buts visés et les diplômes préparés :

- **Horlogerie** : cette section prépare des ouvriers qualifiés pour l'industrie horlogère. Elle accueille des garçons et des filles. Elle prépare des **horlogers de fabrication** qui trouveront place chez les industriels qui réalisent le montage, l'assemblage et la mise en état de bon fonctionnement des nombreuses pièces d'une montre ou d'un appareil horaire courant. A l'issue des trois années de formation, les élèves peuvent obtenir l'un des CAP suivants :

- le CAP « horloger de Fabrication » ;
- le CAP « Horloger de Fabrication » option « Réglage ».

- **Bijouterie** : cette section forme des bijoutiers qualifiés. Elle est mixte. À l'issue des trois années de formation, les élèves peuvent obtenir :

- le CAP « Bijoutier ».

Ces deux formations requièrent une extrême délicatesse du travail et un haut degré de précision qu'il faut atteindre en trois années d'études. Une part importante est laissée aux travaux d'atelier sans pour autant négliger la culture générale et la technique du métier...

**En première synthèse**, on peut dire qu'avec le passage du statut d'ÉNP à celui de LTÉ, en quelque six années (1960-1966) l'ancienne École d'Horlogerie a opéré une mutation sans précédent. Sur le plan structurel et administratif elle a gagné en cohérence en « absorbant » l'ex Collège Technique. Si elle a vu partir « son » École d'Ingénieur elle a toutefois gardé avec elle un lien fort de continuité en conservant toute la filière spécifique qui prépare à son concours d'entrée (Baccalauréat Mathématiques et Techniques et Classes Préparatoires ÉNSI 1 et 2). Dans le même temps, dans un souci de continuité avec la demande industrielle et son histoire horlogère, elle a su conserver en son sein, son ancien Centre d'Apprentissage (devenu CETH), pour perpétuer la formation de personnels qualifiés en horlogerie et en bijouterie. Avec la création de deux BTS (Micromécanique et CIRA), le nouveau Lycée Technique d'État, s'engage résolument dans la formation de « cadres moyens » si recherchés par une industrie en pleine expansion. Ainsi, l'Établissement a gagné en « lisibilité » et se trouve confirmé, selon la grille Parodi, à former sous sa seule autorité : au niveau V des professionnels qualifiés (CAP), au niveau IV des personnels de premier encadrement (BT), et au niveau III, des cadres moyens (BTS). Sur l'éventail des diplômes, si on observe toujours une certaine diversité avec des formations aux métiers de « l'agencement » et à la « fabrication mécanique » (avec des BT dédiés), on relève l'émergence de la filière « Contrôle et Régulation » qui est

---

(1) Il y avait une préparation au BEI "Horloger-Réparateur" au Collège Technique avec quelques élèves. Les BEI étant supprimés, la formation se réduit désormais aux seuls CAP. Voir annexe 4, doc. 26.

davantage tournée sur l'appropriation de concepts scientifiques et techniques de conduite de systèmes complexes que sur la conception et la réalisation de pièces ou d'ensembles micromécaniques ou horlogers. Reste la vocation désormais affirmée au plan régional (et national) de l'Établissement pour la filière Micromécanique. Cette voie initiée, à l'origine, par Louis Trincano, continuée par Louis Bastian est désormais en phase de parachèvement sous l'action d'André Berger qui en février 1964, engageait résolument l'Établissement dans cette voie<sup>(1)</sup> :

"à l'heure où il faut miniaturiser et même microminiaturiser une quantité de dispositifs d'utilisation courante dans les activités industrielles telles que les instruments de mesure, de contrôle, automation, radio, télévision..., il apparaît pour notre industrie régionale caractérisée par la qualité et la précision des possibilités exceptionnelles d'expansion qu'il serait impensable de ne pas exploiter. Ce renouvellement industriel entraînera une mise au point parallèle de la formation technique et professionnelle. L'École Nationale d'Horlogerie, devenue Lycée Technique d'État se doit d'y réussir".

**e) Une réduction de la scolarité et ses conséquences sur le concept « d'appartenance ».** La réduction drastique des années de scolarité (avec pour corollaire celle des heures d'atelier), même quand elle s'inscrit dans une évolution normale des contenus de formation, a pour conséquence seconde d'opérer une césure de cet esprit « horlo », qui unissait les élèves et qui animait si fortement l'*Association des Anciens Élèves*. Sans tomber ici dans une quelconque étude sociologique fine qui consisterait à définir ce concept « d'appartenance<sup>(2)</sup> », force est de constater que les liens d'amitié qui se forment au cours d'une scolarité dépendent d'un ensemble de conditions particulières constitué : d'un lieu, de la spécificité des études partagées et d'un corpus de règles et de procédures à respecter. On ne saurait oublier deux facteurs qui forment sur les bancs de l'École cet esprit communautaire et parfois fraternel qui s'inscrit sur la durée : l'âge de la première intégration (à l'issue d'un concours) et la durée des études. On était admis à l'ÉNPH pour s'inscrire dans un cursus de formation professionnelle dès la prime adolescence, à 13 ans<sup>(3)</sup>, à un âge où souffle encore l'esprit de l'enfance si prompt à tisser des liens d'amitié\*. En cinq années, outre toute l'expérience partagée sur les bancs à suivre les mêmes cours, à connaître les mêmes contraintes, à voir partir ceux qui n'ont pu assurer au cours du temps la « moyenne » des notes. C'est aussi la transformation physique et intellectuelle de chacun qui s'opère. On entre à l'École à la fin de l'enfance et on ressort adulte prêt à « affronter » la vie. L'atelier avec le temps passé ensemble (près de 18 heures en moyenne par semaine) est un des lieux privilégiés où se construit cet esprit « École » car c'est là que l'on acquiert

---

(1) « Perspectives d'avenir », in *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 57, année 1964.

(2) Nous l'avons déjà évoqué, mais avec le temps il évolue. Pour en avoir une idée plus précise, il suffit des lire tous les éditoriaux et les comptes-rendus des assemblées générales parus dans les *Bulletins de l'Association des Anciens élèves*.

(3) Supra.

(\*) Pour illustrer notre propos on pourra revoir "Les Disparus de Saint-Agil" et son association des « Chiches Capons », film de Christian-Jaque (1938). D'après l'œuvre de Pierre Véry (1900-1960), ce film est une invitation au voyage dans l'univers de cette fin de l'enfance, fait de rêve, d'exaltation mais aussi de crainte et d'inconscience...

le « métier » et où s'exprime le talent chacun. Les camarades sont proches, on se déplace pour aller sur les machines, on discute lors du travail à l'étau, le professeur est davantage disponible et plus proche des élèves. Il contrôle, redresse une position, dispense des conseils, parfois rabroue..., le tout sous l'œil complaisant voire ironique des camarades... À la sortie de l'École on retrouve dans les entreprises des « anciens élèves » qui ont suivi le même cursus et tous se reconnaissent dans cette mémoire partagée de « l'horlo ». Avec la réforme, si on entre à l'École dès la 4<sup>ème</sup> on ne s'engage dans le cursus professionnel qu'à partir de la Seconde, à 15 ans, et la durée de la formation se réduit à 3 années. Certes des liens se tissent à l'instar de ceux déclinés plus haut mais ils sont déjà différents. Pour les élèves brillants, titulaires du BT et qui veulent poursuivre leurs études en BTS, ils peuvent, certes choisir de continuer dans l'Établissement, mais nombreux sont ceux qui le quittent pour tenter l'aventure dans d'autres BTS plus proches de chez eux, voire dans les nouveaux IUT (infra). La césure entre les deux cursus de formation est déjà visible dès la mise en place de la réforme. Le DÉB d'hier n'est en rien comparable avec le Brevet de Technicien de demain. En 1962, à l'issue des fêtes du « Centenaire de l'École », Robert Janod, le Secrétaire général de l'*Association Amicale des Anciens Élèves*, tout en se voulant optimiste, pressent déjà l'impact de cette réforme sur le futur de son *Association* :

"Ces trois jours de fête furent aussi les trois glorieuses de notre amicale (...). Il sera nécessaire dans l'avenir (...) de jalonner la vie de l'École et de l'Amicale de cérémonies débordant le cadre habituel des fêtes scolaires habituelles. Ce sera le devoir de nos jeunes camarades qui doivent prendre le relais et qui devront, comme nous, tout mettre en œuvre pour le renom de l'École qu'elle se nomme École d'Horlogerie, Lycée Technique d'État, ou qu'elle soit demain baptisée d'un autre qualificatif. Je garderai toujours, avec bien d'autres, sans doute, le souvenir de cette exposition du Centenaire montrant les réels progrès accomplis (...). Et je pense à la nostalgie, voire même à la mélancolie de ceux qui ne retrouvent pas aujourd'hui l'exact reflet de leur travail d'hier ! Ces sentiments fort compréhensibles doivent céder à la faveur que nous formulons tous pour une école sans cesse adaptée aux réalités industrielles modernes, c'est en s'appuyant sur elles que l'école va forger ses succès de demain. Réjouissons-nous plutôt que la direction et le corps professoral voient et pensent jeune. Tant mieux si l'ardeur juvénile des jeunes bouscule un peu nos anciennes conceptions (...). Aidons toute initiative qui placera notre école en tête des Établissements techniques quel que soit notre attachement aux traditions très respectables mais qui sont très souvent sclérosantes<sup>(1)</sup>..."

**10-3-2) Mai-Juin 1962 : Commémoration du Centenaire de « l'École Nationale d'Horlogerie » de Besançon.** En ce début d'année 1961, alors que se met en place la réforme Berthouin qui bouscule le bel ordonnancement de l'ÉPNP (devenu depuis peu Lycée Technique d'État), l'*Association des Anciens Élèves* sous la plume de Robert Janod lance un « pressant appel<sup>(2)</sup> » à tous les Anciens pour qu'ils participent activement à la célébration du « Centenaire de l'École ». Prévue pour le mois de mai 1962, cette fête, qui doit durer une dizaine de jours, « devra être une occasion exceptionnelle de

---

(1) *Bulletin des Anciens élèves*, n° 54, 3<sup>ème</sup> trimestre 1962. La tonalité de cet éditorial doit être remise dans son contexte. Robert Janod est Professeur Technique Adjoint et il vient d'être admis au concours d'Inspecteur de l'Enseignement Technique. Il fait partie désormais du « sérail » et il se doit d'accompagner les modalités de la réforme...

(2) *Bulletin des Anciens élèves*, in « éditorial », n° 50, 1<sup>er</sup> trimestre 1961.

mettre en valeur l'Établissement et l'Amicale ». C'est A. Boitet<sup>(1)</sup> qui se voit placer à la tête du Comité d'organisation avec le titre de Commissaire général. Le programme est chargé<sup>(2)</sup>. Si les festivités portent sur trois journées principales (19-20-21 mai 1962), un certain nombre de manifestations et d'expositions sont mises en œuvre, du 19 mai au 3 juin, afin tenter de drainer vers l'École le plus large public. Comme le Centenaire de l'École d'horlogerie ne manquera pas d'avoir un retentissement national, *La Société Chronométrique de France* profite de l'occasion pour organiser, à l'École, son Congrès national (trois séances de travaux). Il en est de même pour *l'Association des Anciens Élèves de Besançon* qui voit une belle opportunité de réunir, en assemblée générale, ses différentes sections. Pour donner de l'éclat à la manifestation, après accord du Ministre des Postes et Télécommunications, un timbre consacrant le Centenaire de l'École est émis\*. On relève aussi la réalisation et la mise en vente d'une plaquette souvenir qui résume un siècle de l'histoire de l'École<sup>(3)</sup>. Pour les expositions, l'une montre la diversité et l'excellence des travaux réalisés par les élèves, accompagnés de leurs supports pédagogiques, l'autre a trait à une présentation philatélique de grande qualité complétée d'un bureau temporaire des P et T, spécialement installé pour commémorer la journée du timbre du Centenaire, avec oblitération spéciale du « premier jour ». On observe aussi la mise en vente des cendriers souvenirs\*\*, des breloques porte-clés fabriqués par les élèves...

**a) Une commémoration brillante malgré la pluie et l'absence du Ministre de l'Éducation Nationale...** Si toute la presse régionale\*\*\*, les Anciens élèves et tous les « officiels » présents rendent un hommage unanime à « la centenaire alerte, moderne dont les rouages tournent résolument vers l'avenir » d'aucuns relèvent l'absence du Ministre de l'Éducation pourtant invité dans les usages et la forme. Ce défaut ministériel est traité avec une certaine ironie dans la presse :

"(Notre école en a vu d'autres) : Sadi Carnot lui avait accordé certaines lettres de noblesse<sup>(4)</sup> et Albert Lebrun vint en juillet 1933<sup>(4)</sup> lui rendre

---

(1) Professeur de bijouterie (supra).

(2) Pour le programme voir annexe 4, doc. 27.

(3) *1862-1962, École d'Horlogerie de Besançon. Un siècle d'Histoire*, op. cit. Dans son entame, il est stipulé que cette plaquette est dédiée : « à tous ceux qui ont œuvré pour le développement de cet établissement, aux amis de l'École, aux anciens élèves morts pour la France ».

(4) Nous rappelons que Sadi Carnot usa de son influence et signa le décret de la première nationalisation de l'École, en 1891. Quant à Albert Lebrun il inaugura la nouvelle école en 1933 (supra).

(\*) Au tarif de 0,50 franc aux tons pastels lilas et mauve. Il est symbolisé par l'aigle bisontine, ailes déployées et serres qui soutiennent les deux colonnes. Au sommet du timbre, sous l'évocation du centenaire, on observe une montre stylisée avec un sablier. Il est mis en service dès le 1<sup>er</sup> mars 1962... Voir annexe 4, doc. 27.

(\*\*) On fumait beaucoup à cette époque. Pour s'en convaincre il suffit de revoir le cinéma du début des années soixante. Dans « À bout de souffle » de Jean-luc Godard (mars 1960), on voit le héros du film incarné par Jean-Paul Belmondo, allumer cigarette sur cigarette tout le long du scénario.

(\*\*\*) Notamment *L'Est Républicain* et *Le Comtois* du 21 mai 1962 qui consacrèrent, chacun, une pleine page.

visite. Cette fois on n'attendait que le Ministre de l'Éducation Nationale<sup>(1)</sup>. Or tout nouveau, celui-ci ne pouvait être à Paris et à Besançon en même temps. Il fallut donc se contenter d'un représentant du Ministre, un grand directeur de la formation technique (M. Reverdy) dont la très sympathique présence fit oublier le ministre...".

Malgré la pluie battante qui oblige les officiels\* à se réfugier sous le préau de la cour d'honneur et la foule à sortir les parapluies, les discours se succèdent. Si pour M. Reverdy, à propos de la formation des techniciens : "*l'École de Besançon sut exploiter à plein les conditions nouvelles de l'Enseignement technique*", pour le sénateur Prélôt, au nom des parlementaires du Doubs et avec un brin d'emphase, il n'hésite pas à déclamer : "*(qu')il salue ici l'un des lieux où il a été le plus travaillé pour la libération de l'homme...*". Nous ne reviendrons pas sur la nature de tous les discours car ils présentent une part convenue eu égard aux circonstances<sup>(2)</sup>, mais pour Jean Minjoz, le maire de Besançon, après avoir évoqué l'histoire horlogère de Besançon, il rend un vibrant témoignage à l'École et du rôle essentiel qu'elle a joué dans le développement économique de la Ville. Il en profite aussi pour rappeler l'État à ses obligations financières envers cette école dont le rayonnement dépasse la cadre régional :

"Nous pouvons affirmer que c'est en grande partie à l'École d'Horlogerie que Besançon doit son développement industriel d'aujourd'hui (...). Un grand rôle est donc dévolu à notre École d'Horlogerie qui fête ses cent ans. Devant elle s'ouvrent des perspectives magnifiques. Mais il faut bien comprendre que seul l'État et plus précisément le Ministère de l'Éducation Nationale est capable de fournir les crédits nécessaires au développement d'un établissement d'une telle importance et dont le rayonnement dépasse le cadre de notre ville et même de la région...".

Pour le recteur, M. Ponteil, l'exemple de l'ÉNH de Besançon doit s'inscrire dans le nouvel humanisme qu'est la formation technique :

"À notre époque, l'opposition qui a longtemps caractérisé l'évolution de l'esprit humain a trouvé sa conciliation. Parler aujourd'hui d'humanisme nouveau c'est reconnaître que les conquêtes nouvelles de la science et de la technique sont capables d'enrichir les valeurs traditionnellement admises (...). C'est une révolution. La technique n'est plus le Cendrillon de l'Éducation nationale. La main de l'homme n'est que la servante de l'esprit et l'ÉNH est un vivant témoignage de l'ascension de l'enseignement technique...".

La réussite de ce genre de festivités se traduit souvent par l'engouement des *Anciens élèves* et des invités à vouloir participer au repas commun, sur ce point la réussite semble totale. Le banquet regroupe quelque 400 convives dans les réfectoires du nouvel internat. Pour le service on a fait appel aux élèves de l'École d'Hôtellerie de Thonon-les-Bains. Lors de la journée inaugurale, il est à remarquer qu'André Berger et nombre de personnalités ont rendu un hommage appuyé à Louis

---

(1) Pierre Sudreau. Nommé le 15 avril 1962, il est certain que d'autres priorités l'attendaient. Sur ce point, il est à noter que le poste de Ministre de l'Éducation Nationale, à cette période, est des plus précaire. D'octobre 1958 à novembre 1962, en quatre années, huit ministres se succèdent. Il faut attendre la nomination de Christian Fouchet (novembre 1962-avril 1967) pour observer une stabilité dans la fonction.

(2) Nous renvoyons à la belle synthèse parue dans *Bulletin des Anciens Élèves*, n°54, octobre 1962.

(\*) Parmi les officiels, on relève notamment : MM. Reverdy, directeur de la Formation Professionnelle, représentant le Ministre ; Bonnaud-Delamare, préfet du Doubs ; Becker, Maillot et Weinman députés ; Henriot et Prélôt, sénateurs ; Bastian, Vacherey et J-F Pernot, inspecteurs généraux de l'Enseignement technique ; Ponteil recteur de l'Académie de Besançon, Richard, recteur de l'Académie de Montpellier ; Minjoz, maire de Besançon...



Trincano. Sur la plaque commémorative, apposée sur le préau de la première cour, et qui évoque la mémoire des directeurs successifs, on peut lire son nom. C'est l'unique témoignage « concret » qui subsiste à Besançon de celui dont le nom reste à jamais attaché à l'âme de cette École.

**b) La visite éclair du Président de la République (17 juin 1962).** Alors que les festivités du Centenaire de l'École viennent à peine de s'achever, Besançon se trouve à nouveau projeté à la Une de l'actualité. Le 17 juin, le général de Gaulle qui a entamé un périple par tout le pays, pour exposer les grandes lignes de sa politique aux Français, est de passage en Franche-Comté. Après la visite de Pontarlier il fait étape à Besançon. L'accueil est enthousiaste et unanime. Les élus de tous bords, et les Bisontins, se pressent pour écouter le Président place Saint-Pierre<sup>(1)</sup>. Pour des raisons de sécurité\*, hormis la prise de parole en public et la rencontre des édiles (les maires des villages alentour), le programme de la visite à Besançon reste très discret. On profite de l'opportunité de sa présence *intra muros* pour valoriser les points forts de la ville aussi il est proposé au général de Gaulle de visiter « l'École d'Horlogerie » qui vient de fêter son centenaire<sup>(2)</sup>. Rapidement on remet en place l'exposition avec les travaux élèves et les tableaux pédagogiques d'accompagnement. La visite des ateliers s'enchaîne. Si le Président semble très attentif aux explications et fait montre d'une surprise de bon aloi, il n'oublie pas de poser nombre de questions. Ainsi, lors de son passage dans le laboratoire d'étude de l'horlogerie électrique, il s'enquiert même auprès des professeurs<sup>(3)</sup>, du poids de l'horlogerie française face à la concurrence suisse et de son évolution au plan économique... Si la

---

(1) Cet instant a été fort bien saisi par les photographes de presse. On peut se référer aux clichés de : FAILLE (B), DEMAZURE (A-H), *Besançon 1958-1985, Regards d'Objectifs*, Cêtre, 1992, 247 p., pp.45-49.

(2) Nous rappelons que Besançon est en pleine croissance économique (supra). Voir annexe 4, doc. 27 bis.

(3) Jean Pierrot, (1943-1947)\*\* et Gilbert Clerget (1945-1948)\*\* se souviennent fort bien de cette visite, des questions posées et de certaines anecdotes qui ont ponctué son passage dans les ateliers (infra).

(\*) L'année 1962 est celle de tous les dangers. Alors que des négociations s'engagent pour l'indépendance de l'Algérie, au début de l'année l'OAS multiplie les attentats à Paris. Le 7 février la résidence d'André Malraux est plastiquée, une petite voisine est défigurée. Le lendemain, à l'appel de la « gauche » ils sont plus de 10 000 à manifester à Paris contre l'OAS. Dans la soirée des heurts éclatent entre la police et les manifestants. Un groupe tente de trouver refuge au métro Charonne. Les grilles sont fermées, la police charge, c'est la tragédie on relève huit morts et les blessés sont nombreux. Le 13 février, 500 000 personnes défilent derrière les huit cercueils de la République au Père Lachaise. Le 8 avril 1962 plus de 90% des Français approuvent par référendum la fin du conflit algérien. Le 14 avril la France se dote d'un nouveau Premier ministre (Georges Pompidou). Pour le général de Gaulle il est temps de tourner la page algérienne. L'Europe et le rayonnement de la France concentrent désormais son intérêt mais lors de la conférence du 15 mai il provoque l'ire de quatre de ses ministres (qui démissionnent) en raillant « l'Europe du volapük »... Lors de son voyage en Franche-Comté il évoquera particulièrement le rapprochement de la France et de l'Allemagne d'Adénauer...

(\*\*) Nous avons déjà fait référence au témoignage de Jean Pierrot concernant la vie de l'École pendant l'Occupation (supra). Quant à Gilbert Clerget il fait partie lui aussi de la nouvelle génération de l'immédiat après-guerre. Élève brillant, après un passage dans l'industrie aux Établissements Japy de Beaucourt, il intègre l'ÉNPH comme PTA. Esprit curieux, grand travailleur, excellent pédagogue, très polyvalent (spécialiste en micromécanique, en horlogerie et en appareillage...), très rapidement il est nommé Inspecteur de l'Enseignement Technique, à Paris puis à Besançon. Avec Louis Gavignet (infra) il est un des pères du concept des microtechniques. Au début des années 1980, il reçoit mission du Ministère de l'Éducation Nationale de repenser toute la formation horlogère en France...

visite a semblé pleinement complaire au Président de la République, ce dernier, tout en félicitant chaque intervenant de l'excellence du travail réalisé, reste sobre dans les éloges<sup>(1)</sup>. On relève même, d'après un témoin de l'époque<sup>(2)</sup>, une petite « pique » à l'endroit de ceux qui ont réalisé l'exposition. Un général accompagnateur a relevé un oubli : l'absence de toute référence à Saint-Cyr et à l'École de l'Air dans le synoptique des débouchés au sortir de l'École... Promesse lui fut faite de remédier immédiatement cette lacune et force explications lui fut prodiguées pour rappeler combien cette prestigieuse École avait toujours eu des liens étroits avec la Défense Nationale (supra). Ainsi, même en l'absence du ministre de l'Éducation nationale lors des festivités de mai, le lycée Technique d'État d'Horlogerie peut s'enorgueillir d'avoir été visité par deux présidents de la République : Albert Lebrun pour son inauguration en 1933 et Charles de Gaulle pour son « centenaire » en 1962<sup>(3)</sup>...

**c) La fin d'un temps et une transition difficile pour l'Association des Anciens élèves...** Si les fêtes du Centenaire et la visite du général de Gaulle ont porté au plus haut le renom de l'École, elles sanctionnent en fait la fin d'un temps désormais révolu. Une ligne de clivage apparaît et divise l'Association des Anciens Élèves. Si d'aucuns se félicitent de la vitalité du nouveau Lycée Technique d'État avec ses nouvelles formations de BT et BTS, ils sont nombreux parmi eux à regretter le temps de l'ÉNPH. Pour certains Anciens, l'avènement de la nouvelle réforme (en modifiant les modalités du recrutement et en limitant la durée des études) occasionne une rupture de « l'esprit école » forgé, animé et régité depuis près de 50 années, par l'Association Amicale des Anciens Élèves de

---

(1) Pour la visite du général de Gaulle, Jean Pierrot, chargé de l'enseignement de l'horlogerie électrique et de l'étude des appareils en Contrôle et régulation, avait présenté, la synchronisation de plusieurs pendules électriques (avec « top » de l'Observatoire). La démonstration avait vivement intéressé l'éminent visiteur qui s'était alors renseigné auprès de lui sur la position de l'horlogerie française face à la concurrence suisse de toujours... Quant à Gilbert Clerget son souvenir est des plus précis et il en rapporte même une anecdote. Ce spécialiste de la micromécanique et de l'appareillage, outre la présentation d'une horloge électrique avec balancier régulé électroniquement en température et d'un « allume gaz » automatique, commente devant le général de Gaulle, le fonctionnement d'un « top-oral », dispositif chronométrique de décomptage du temps qu'il avait mis au point pour l'École Nationale d'Administration (l'ÉNA) (Lors des épreuves orales des candidats, cet appareillage horloger avec cadran et aiguilles permettait d'afficher, à distance, le temps dévolu, et le temps restant par décomptage - avec arrêt possible en cours d'épreuve et remise à zéro - au vu du candidat, des membres du jury et du public). L'exposé et la nature du sujet semblent passionner les visiteurs lorsque le député du Haut-Doubs voulant faire un mot d'esprit, déclame qu'il serait intéressant que ce dispositif fut installé au Palais Bourbon afin limiter les interventions trop longues de ses collègues députés. Cette réflexion n'eut pas l'heur de plaire au Général. Ce dernier prend à part l'élu, le tance, et revient vers le professeur en lui demandant de bien vouloir excuser cet aparté et qu'il veuille bien reprendre la suite de son exposé... Pendant que le Président visitait les ateliers, Madame de Gaulle, à la tête un autre groupe, sous la conduite de M. Boitet, était invitée à admirer la présentation des travaux réalisés par les bijoutiers (avec les épures et les dessins artistiques préparatoires)...

(2) Jacques Tison ancien élève (1934-1938) et professeur (supra).

(3) Pour bien montrer le caractère « impromptu » de cette visite, le *Bulletin des Anciens élèves*, ne fait nulle référence au passage du général de Gaulle dans l'Établissement, ce 17 juin 1962...

*l'École*\*. C'est le concept « d'appartenance à une structure et à un principe identitaire de formation » qui anime les débats dès 1962, avec comme point d'achoppement l'attribution du titre : « d'ancien élève » : faut-il faire une distinction entre les « Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie » et les « nouveaux » « Anciens Élèves du Lycée Technique d'État d'Horlogerie<sup>(1)</sup> » ? Dans le même temps, le *Comité de l'Association des Anciens Élèves* se trouve dans l'obligation de renouveler son principal artisan, Robert Janod qui avait la lourde charge du Secrétariat général et de la préparation du Bulletin\*\*. Pierre Queté, un ancien président de l'Association évoque dans un éditorial en termes sibyllins ce départ et l'avenir de l'Association<sup>(2)</sup> :

"(Robert Janod nous a quittés), nous regrettons tous son départ, non seulement pour la grande expérience qu'il nous apportait et dont il était si prodigue, mais aussi un peu par égoïsme, en effet, notre ami assurait à lui seul la direction d'une très lourde tâche (...). Devant ce grave problème de succession votre Comité fit appel d'une façon unanime au responsable du service placement, notre toujours jeune Jean Petiteau (supra) dont le dynamisme, les qualités de dévouement et de gentillesse n'ont d'égale que sa modestie. Les quelques séances passées depuis nous permettent d'envisager l'avenir avec un réel optimisme. Au sein de notre bureau et avec l'appui de tous il a constitué l'ossature d'une solide équipe où l'Esprit « Association » déjà fortement marqué laisse augurer une fructueuse deuxième partie et une continuité du Bulletin digne du passé..."

Il faut attendre l'Assemblée générale du 7 juin 1964, à Villers-le-Lac, pour que *l'Association des Anciens Élèves* trouve les nouvelles bases de son action suite, aux dires de Pierre Queté : "à la pression exercée par les modifications profondes apportées à la structure de l'Enseignement technique". Il semble cependant, malgré le souci d'apaisement de l'éditorialiste, que les discussions furent « animées »<sup>(3)</sup> :

"Nous avons un sujet passionnant (...) et il était vraiment réconfortant de voir les efforts de tous pour concilier les différentes thèses proposées quant à la suite à donner à notre forme actuelle d'Association sous la pression exercée par les modifications profondes apportées à la structure de l'Enseignement Technique. La polémique ou l'exposé d'une seule thèse n'ont point leur place dans un éditorial comme celui de notre Bulletin Amical (...). De nos débats, en effet, à aucun moment il n'y a eu « tendance accentuée » (...) et tous ont contribué à chercher une solution du problème qui ne comporte pas d'exclusive pour ou contre une seule catégorie des futurs Anciens Élèves qui sortiront dans les années futures, après la mise en vigueur de la réforme. (De) cette Assemblée Générale il est sorti dans ses grandes lignes un projet (...) qui laisse augurer une possibilité de très large entente et surtout de très larges possibilités pour tous, Anciens et futurs Anciens..."

Si les propos se veulent rassurants il semble que la transition reste difficile dans l'attente de la montée des cohortes de la nouvelle génération d'élèves. Les Anciens élèves semblent être toujours dans l'expectative sur le devenir (et l'intérêt) de leur Association et du nouveau statut de l'École. L'enquête salaire, diligentée en 1964, qui aurait permis de faire le point sur la « qualification » de

---

(1) Outre les changements qui affectent l'ÉNPH, il faut aussi penser aux anciens élèves du Collège Technique et qui sont devenus, eux aussi, lycéens et qui viennent d'être intégrés au LTÉH. Doit-on fusionner les Associations ?

(2) In « éditorial », *Bulletin des Anciens élèves*, n° 56, 1<sup>er</sup> trimestre 1964.

(3) Ibid., n° 58, 3<sup>e</sup> trimestre 1964.

(\*) Fondée, nous le rappelons, en 1912 par Louis Trincano et Maxime Fernier (supra).

(\*\*) Nommé Inspecteur de l'Enseignement Technique, il a rejoint son poste à Paris en 1960. Après d'innombrables allers-retours Besançon-Paris, et 18 années au service de l'Association il se résout en 1963 à prendre résidence à Paris (supra).

l'École et sur les postes occupés par les anciens élèves, s'avère être un échec\*. De nouveau, Pierre Queté les interpelle et rappelle l'intérêt de cette enquête comme indicateur de la « cote professionnelle » de l'École<sup>(1)</sup> :

"Dans le cadre des promesses faites à la dernière AG, il en restait une dont la réalisation demandait un certain laps de temps : l'enquête salaire. Nous aurions été heureux de pouvoir publier des résultats valables et en faire profiter les élèves sortants de cette année. Il en sera hélas, autrement en raison encore une fois du manque de solidarité qui devrait être la base de notre Association. Un quart à peine des 250 questionnaires envoyés aux 10 dernières promotions sorties sont revenus : volume de réponses beaucoup trop faible pour en tirer un enseignement valable (...). Le travail que nous avons mis sur pied n'est valable qu'avec un nombre assez élevé des réponses pour noyer les situations particulières qui gonflent d'une façon exagérée les résultats. C'est trop souvent en effet sur ces situations qu'un candidat éventuel peut refuser une offre peut-être normale et d'un bon avenir, parce que comparée à une seule situation connue. Enfin nous comptons sur ces moyennes normales pour : d'une part faire connaître aux élèves sortants les bases sur lesquelles ils peuvent raisonnablement régler leurs prétentions, d'autre part, par la publication dans le bulletin faire connaître à nos annonceurs la cote professionnelle des élèves qui sont sortis de l'École. Merci à ceux qui ont eu le courage de répondre".

L'assemblée générale du 23 mai 1965 se veut être optimiste. La nouvelle équipe dirigeante assure avec rigueur la bonne marche de l'Association. Si l'affluence des fêtes du Centenaire n'a pas été réitérée, ils sont une soixantaine de fidèles à participer à la réunion dont plus d'une quinzaine des promotions des années 1950, signe d'une continuité dans le renouveau. La section parisienne fait part de son essor et de la prépondérance des jeunes au sein du groupe et du bureau ce qui peut être de bon augure pour Besançon... Mais il semble « l'époque héroïque\*\* » de « l'horlo » est à jamais révolue. En décembre 1966, Jean Petiteau démissionne de ses fonctions de Secrétaire général. En 1967 c'est au tour de deux autres piliers de l'Association de quitter leurs postes. Après dix années de mandat le président, Henri Lécullier\*\*\* cède la place et Raymond Cloutot\*\*\*, « l'inamovible » trésorier, depuis trente ans, abandonne ses fonctions... C'est maintenant au tour de la « jeunesse » du LTÉH de reprendre définitivement le flambeau...

---

(1) Ibid. n° 61, juin 1965.

(\*) Échec relatif car quelques enseignements ont pu être tirés des 60 réponses exploitables. 1°) Les salaires moyens s'échelonnent entre 750 et 1 750 francs. 2°) Il n'apparaît pas de disparité entre les horlogers et les mécaniciens. 3°) Dans une même promotion il existe de fortes différences (du simple au double). 4°) Pour les promotions récentes, les diplômés en Contrôle et Régulation semblent les plus favorisés. Il faut cependant noter que les conditions de travail (supra) peuvent être très différentes et que le salaire indiqué comporte des primes et des avantages particuliers (frais de déplacements, régions au climat rude...). 5°) La moyenne des salaires des anciens sortis en 1960 apparaît à 1 300 francs. 6°) La moyenne pour les trois dernières promotions se situe aux environs de 1 000 francs et les T.S se classeraient plutôt mieux que les techniciens.

(\*\*) Suite à la démission du Secrétariat général de Jean Petiteau pour des raisons professionnelles mais aussi (et surtout ?) par lassitude, Pierre Queté déplore qu'en cette fin d'année 1966 : *"Nous nous retrouvons toujours les mêmes depuis la reprise d'activité à mettre sur pieds les grandes manifestations de cette Amicale... tout cela depuis l'époque héroïque où nous organisons de A à Z les bals dans les dortoirs de l'École avec un déménagement et un réaménagement complet de tout le matériel, avec la lourde épreuve de rassembler tous les éléments et les « ingrédients » nécessaires alors que la période de pénurie était à peine terminée, jusqu'à cette année. Qui donc voudra bien relever le flambeau ?..."*. Ibid. n° 67, décembre 1966.

(\*\*\*) Henri Lécullier est horloger (1920-1923), c'est Jean Petiteau (1925-1930) qui lui succède à la présidence de l'Association. Dans le même temps Maurice Jeannot, mécanicien (1946-1951) est élu Secrétaire général. Au poste de trésorier, Raymond Cloutot, mécanicien (1926-1929) quitte sa charge après quelque 30 années d'exercice, c'est Roger Hertzog un mécanicien (1950-1954), PTA au LTÉH qui lui succède. Avec Maurice Jeannot et Roger Hertzog c'est la nouvelle génération qui prend en charge les destinées de l'Association...

#### **10-4) Du Lycée Technique d'État au Lycée Jules Haag ou la fin de la spécificité nationale horlogère (1966-1974).**

En juin 1967, le LTÉH compte plus de 250 élèves pour ses seules classes terminales et dont la très grande majorité ressortit des Classes de Brevets de Techniciens. Cette « abondance » semble ravir l'Association des Anciens élèves qui profite de cette fin d'année scolaire pour présenter le cadre et les buts de leur action. Il leur faut bien vite déchanter. Au cours de la discussion les animateurs de la réunion constatent, qu'avec la réforme de l'Enseignement supérieur qui a multiplié les Brevets de Techniciens Supérieurs et ouvert les Instituts Universitaires de Technologie, un grand nombre d'élèves vont poursuivre leurs études dans d'autres établissements ce qui obère d'autant les perspectives de renforcement de l'Association. Ils observent aussi qu'avec le départ des derniers élèves Diplômés de l'ÉNPH (juin 1966), c'est la fin de la formation d'une « élite professionnelle » qui se faisait sur cinq années. Il est urgent que l'Association s'adapte<sup>(1)</sup> :

"Nous venons de réunir les élèves des promotions sortantes cette année : nous avons environ 250 élèves (...). L'analyse des ces promotions nous a beaucoup surpris. Un assez grand nombre d'entre eux vont continuer dans d'autres établissements : il est donc vraisemblable et parfaitement logique que notre Association n'est pour eux d'aucun intérêt (...). Ne parlons plus des Horlogers et des Mécaniciens de nos anciennes époques : ces formations ne ressortiront plus maintenant que des centres d'Apprentissage\*. Certes, tout organisme doit vivre avec son « temps » et se transformer pour s'adapter à des nouvelles formes engendrées par l'Évolution\*\*. Notre service de placement, qui fonctionne jusqu'à maintenant très bien devra en particulier s'adapter à un éventail beaucoup plus grand dans les branches d'activités. Nos statuts seront à refondre et à réétudier de très près pour continuer à assurer une liaison qui reste toujours très nécessaire..."

En fait, depuis le lancement de la réforme Berthoin en janvier 1959, l'Enseignement Technique ne cesse d'évoluer. En 1961, sa Direction Générale est supprimée, sa gestion ressortit désormais du seul Ministère de l'Éducation Nationale. Les nouveaux Brevets de Technicien sont à peine mis en place que déjà la création du Baccalauréat de Technicien se profile en 1965<sup>(2)</sup> et va continuer à bousculer une structure qui éprouve déjà nombre de difficultés à trouver ses marques. En 1966 la création des Instituts Universitaires de Technologie et son DUT à « Bac + 2 », se place comme un sérieux concurrent des BTS et le LTÉH de Besançon est le premier à en subir les conséquences. En 1967, les Collèges d'Enseignement Technique se voient créditer d'un nouveau diplôme : le Brevet d'Enseignement Professionnel, sorte d'avatar des anciens Brevets d'Enseignement Industriel, mais avec une réduction notable de la durée des études (deux années après la 3<sup>ème</sup> de Collège). Si le LTÉH se voit pénaliser par la création de l'IUT de Besançon, il voit là un avantage à élargir l'éventail de ses formations via son CETH rattaché... Quant aux industriels, ils sont les premiers à s'interroger sur les conséquences de toutes ces réformes successives quant à l'embauche et aux capacités

(1) QUETÉ (P) « Éditorial », in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 69, juin 1967.

(2) Décret du 10 juin 1965.

(\*) Pierre Queté veut parler des nouveaux Collèges d'Enseignement Technique.

(\*\*) Réflexion très « Darwinienne »...

nouvelles de ces jeunes « Techniciens » qui sortent désormais du LTÉH. Dans le même temps on ne saurait mettre sous le boisseau le malaise des Professeurs Techniques et Adjointes qui ont dû, face à la diminution drastique des heures d'atelier, revoir toute leur approche pédagogique concernant la transmission de la « pratique » du métier (fin du principe qui vise à atteindre, par la répétition, la parfaite maîtrise du geste !)<sup>(1)</sup>. On assiste alors à une théorisation accrue de l'enseignement qui se niche dans tous les actes préparatoires et techniques des cours, avec en corollaire, l'utilisation grandissante de matériels automatisés performants. Cette nouvelle approche de la transmission des « savoirs » et « savoir-faire » implique aussi une redéfinition des concours de recrutement des PT et autres PTA. Les conditions requises d'un diplôme du supérieur se substitue peu à peu à l'expérience professionnelle qui prévalait jusqu'alors<sup>(2)</sup>... C'est cette succession d'évolutions symptomatiques qui marquent le changement fondamental de l'Enseignement Technique en France et de ses conséquences sur le LTÉH de Besançon que nous allons examiner maintenant. Nous tenterons de montrer comment cet établissement chargé d'histoire, après avoir vu se clore sa « vocation » nationale horlogère a pu rebondir et innover dans le domaine des « microtechniques » nouveau symbole de la ville de Besançon...

**10-4-1) La filière micromécanique du LTÉ H au fondement de la création du département génie mécanique de l'IUT de Besançon.** Créés en 1966 en application du plan Fouchet, les IUT entendent résoudre, par le biais de Universités, la crise de l'encadrement en techniciens<sup>(3)</sup> dans les secteurs industriels et tertiaires. La formation, en deux années après un baccalauréat ou diplôme équivalent\*, sanctionnée par le DUT\*\*, s'inscrit, dans l'esprit du législateur, comme étant un corollaire aux formations BTS de Lycées qui, en l'état actuel de la question ne peuvent suffire à pourvoir les besoins. Pour gagner en efficacité le cadre administratif universitaire des IUT est allégé. Le corps enseignant se trouve constitué d'un tiers du supérieur, d'un tiers qui ressortit de l'enseignement technique et d'un dernier tiers de personnes compétentes issues de l'industrie ou du tertiaire. Cette possibilité offerte aux acteurs économiques d'intervenir dans la formation va provoquer chez ces derniers un engouement certain pour promouvoir ces nouveaux établissements...

---

(1) Notamment avec les nombreux exercices du travail à la lime (les ajustements). Certains métiers d'art, comme la bijouterie, requièrent toujours, de nos jours, cette « parfaite maîtrise du geste » (infra).

(2) Supra. Nous reviendrons sur le recrutement des professeurs du technique et de son incidence sur les débouchés éventuels des Anciens Élèves de « l'horlo ».

(3) D'après une étude menée au médian des années 1960, alors qu'en Allemagne fédérale on compte 3 « BTS » pour un ingénieur et 2 « BTS » pour un ingénieur aux Pays-Bas, la France n'offre qu'un « BTS » pour 2 ingénieurs. D'après *Recherches Universitaires*, n° 1, Hiver 1970, pp. 25 à 29. On a surtout reproché au plan Fouchet, avec la création des IUT, d'avoir organisé une « orientation courte » des bacheliers pour éviter l'engorgement des Facultés.

(\*) Brevet de Technicien.

(\*\*) Diplôme Universitaire de Technologie.

La création de l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon fait partie des premières implantations en France. Sis provisoirement dans des locaux mis à la disposition par la Faculté des Sciences\*, il ouvre, en 1967, avec un unique département de « génie mécanique ». Si les débuts sont modestes : 52 étudiants, 4 enseignants à temps plein et 8 professeurs vacataires, dès la rentrée de 1968, ils sont déjà 72 nouveaux entrants (sur 314 candidatures) à s'installer dans les murs et le nombre d'enseignants à temps plein passe à 21\*\*. En juin 1969, 42 élèves sortent diplômés dont 5 qui sont admis sur titre à l'ÉNSCM de Besançon<sup>(1)</sup>... Mais pour pouvoir ouvrir ce premier département de « Génie mécanique » (qui a présidé à l'implantation de l'IUT), plusieurs contraintes se devaient d'être résolues. Il fallait limiter le coût financier en terme de postes budgétaires, assurer une continuité de formation en harmonie avec la demande industrielle et l'offre existante, enfin (et surtout ?) penser à irriguer en étudiants cette nouvelle structure qui souffre encore de nombre d'interrogations, le tout avec un caractère d'urgence... Pour distinguer l'identité de cette nouvelle structure Universitaire de Technologie bisontine et être en cohérence avec les besoins industriels régionaux, le vocable : « génie mécanique » (terme générique officiel) étant par trop « généraliste », les responsables bisontins retiennent l'idée de lui ajouter la qualification « micromécanique ». Ainsi caractérisé, le département « génie mécanique option micromécanique<sup>(2)</sup> » de l'IUT, se trouve être en totale cohérence avec la demande industrielle locale et régionale. Il se place dans une situation intermédiaire, avec l'École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique Besançon (ÉNSCM) qui accepte d'accueillir un certain nombre d'élèves titulaires du DUT, sur dossier, et les formations du Brevet de Technicien en Micromécanique du LTÉH dont il espère recruter nombre d'élèves. Mais à cela il y a un obstacle : la formation au BTS micromécanique présente audit Lycée. N'y a-t-il pas là un « doublon » entre ces deux formations à la « micromécanique » qui sont censées former et fournir les mêmes « cadres moyens » aux entreprises, quand bien même le recrutement des élèves et les contenus de formation divergent sensiblement ? Pour éviter tout hiatus, et afin de favoriser la réussite du projet, les autorités administratives prennent la décision de « transférer les

---

(1) Dès la rentrée 1968, l'IUT de Besançon ouvre deux nouveaux départements : Chimie et Carrières de l'information (avec deux options : publicité marketing et documentation). D'après *Réalités Frانس-Comtoises*, 1970, p. 203.

(2) Il faut attendre 1969, dans le cadre de la préparation du sixième plan, pour que la « micromécanique » soit considérée officiellement comme représentant une « réalité économique industrielle », et pour voir sa définition entrer dans la nomenclature de la section 29 de l'INSÉE : « *les petites dimensions de l'objet fabriqué ou de l'ensemble auquel il appartient, et les précisions absolues relativement élevées requises tant dans les parties que des ensembles du fait de leurs faibles dimensions* ». D'après Michel Massin, ingénieur au Cétéhor.

(\*) Commencés en avril 1968, à la Bouloie, en face du Cétéhor et tout proche de l'Observatoire, les travaux de construction représentent, à l'origine, un ensemble de 8 bâtiments (18 500 m<sup>2</sup> de locaux) entourés de quelque 21 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts...

(\*\*) Nombre d'anciens élèves de l'ÉNH, diplômés d'ÉNP, devenus Professeurs Techniques des Lycées ou ressortissants de l'industrie sont allés rejoindre le corps professoral de l'IUT. On relève ainsi : Claude Anchiéri (1955-58), Robert Blaise (1944-48), Daniel Chauvin (1952-59), Pierre Chavey (1956-59) ingénieur, Jean Estavoyer (1954-61)...

moyens » dévolus au BTS micromécanique du LTÉH à l'IUT ! *De facto* ledit BTS est supprimé. Quant aux très nombreux élèves titulaires du Brevet de Technicien en Micromécanique ils pourront toujours poursuivre des études techniques supérieures, non plus dans le *continuum* de formation qui avait été initié au LTÉH mais dans le cadre universitaire de l'IUT... Ainsi, comme par le passé avec : l'Observatoire, l'Institut de Chronométrie, le Cétéhor..., le LTÉH de Besançon se trouve de nouveau, de par la spécificité de ses formations (ici la micromécanique), être un des acteurs principaux, de l'implantation d'un IUT à Besançon...

**10-4-2) La création des Baccalauréats de Techniciens (BTn) et l'implantation de la filière physicienne...** Si dans un souci d'instaurer une parité complète entre tous les ordres d'enseignement, les Brevets de Technicien permettent (sous conditions) à leurs titulaires de poursuivre leurs études à l'Université, à l'instar du Baccalauréat<sup>(1)</sup>, en 1965 le législateur décide d'aller plus loin dans l'égalité des filières. Il veut sanctionner par un Baccalauréat de Technicien (BTn)<sup>(2)</sup>, ceux qui ont choisi la voie des Lycées Techniques pour suivre des formations correspondant à des spécialités élargies\*, reposant sur un *corpus* de connaissances scientifiques approfondies et de ne garder le Brevet de Technicien (BT) que pour des domaines professionnels pointus<sup>(3)</sup>. Cette réforme touche le LTÉH, son Brevet de Technicien « Fabrications Mécaniques » est transformé en Baccalauréat de Technicien « Construction Mécanique ». En outre, et dans un souci de plus grande cohérence dans les programmes, la filière « Contrôle et Régulation » est remaniée. Dans cette filière nous avons vu que la formation fait appel à des connaissances approfondies en physique et en chimie (supra). Aussi le Ministère créé, en 1965, un Brevet de Technicien en Physique\*\*. Le LTÉH, profite de cette création pour l'implanter dans ses murs en la spécifiant d'une option « Contrôle et Régulation ». Ce nouveau Brevet de Technicien, de par la nature de ses programmes, à l'avantage d'être en meilleure cohérence avec ceux exigés dans le cadre du *continuum* de formation, de la section BTS CIRA. Ce « cylindrage » d'une filière à partir d'une Seconde spécifique (et qui s'éloigne de l'option « appareillage » du BT micromécanique) élargit la carte des formations de l'Établissement et permet un recrutement plus ouvert des élèves. Avec cette création (et la suppression du BTS micromécanique) c'est au tour de la « Micromécanique » d'être restructurée. Si elle reste la principale filière de formation de par le nombre d'élèves qu'elle scolarise, elle reste désormais enclose au seul Brevet de Technicien. Certes certains élèves peuvent toujours poursuivre leurs études à

---

(1) À l'origine, les nouveaux BT ont une équivalence avec la première partie du Baccalauréat. En 1964, la première partie du Baccalauréat (qui avait été transformée en examen probatoire, en 1963) est supprimée. Désormais le Baccalauréat devient l'examen terminal du lycée. Les secondes sont régies en 3 sections : A : littéraire ; C : Scientifique, T : Technique.

(2) On retrouve ici, l'application du « Plan d'Alger » de 1944 (supra).

(3) Sources : Ministère de l'Éducation nationale.

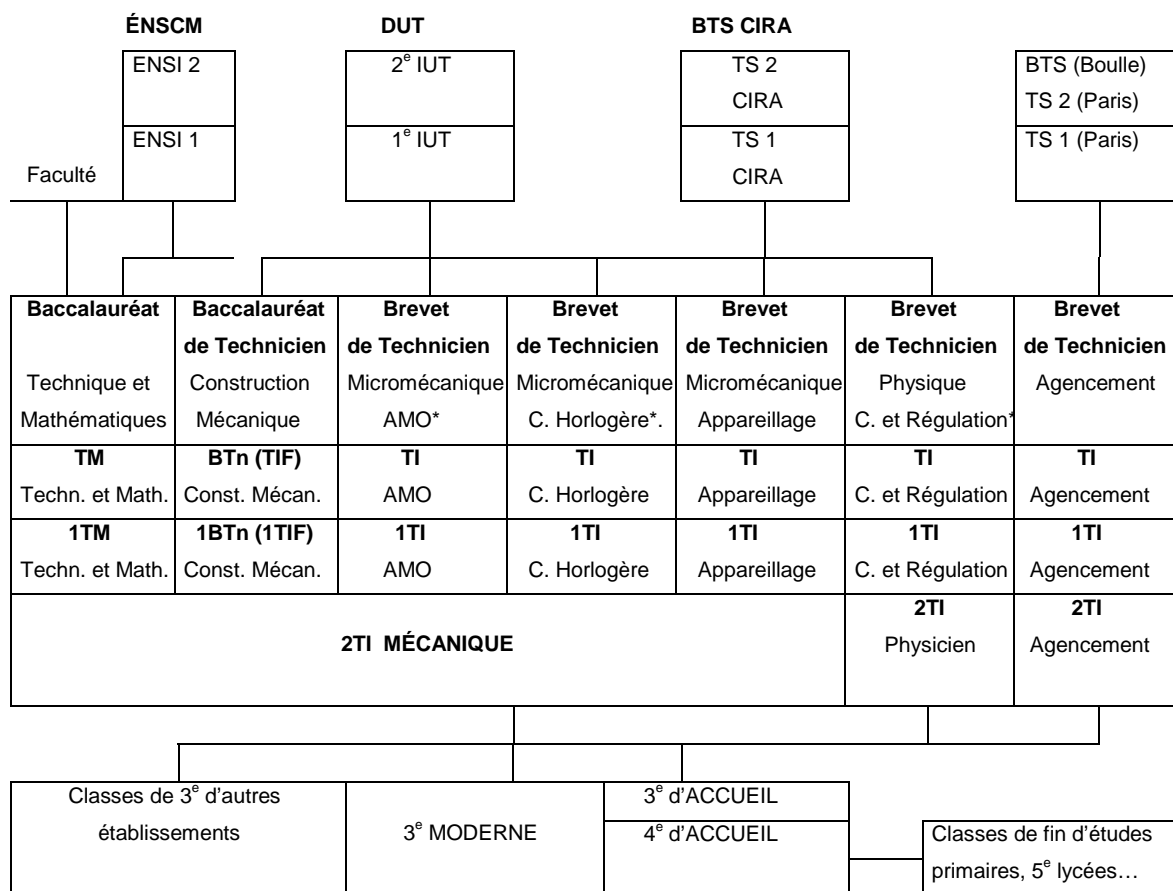
(\*) Comme la « Construction Mécanique » ou « l'Électrotechnique ».

(\*\*) Arrêté du 17 mai 1965.



l'Université où le nouvel IUT de Besançon leur offre un nombre conséquent de places (supra), d'autres peuvent aussi tenter d'intégrer la BTS CIRA mais avec le Brevet de Technicien de Physique, option « Contrôle et Régulation », la compétition pour les rares places reste sévère. La filière Micromécanique intègre toujours les trois options : « Applications Mécaniques et Outillage\* », « Construction Horlogère » et « Appareillage ». Si les options « AMO » et « Appareillage » regroupe l'essentiel des élèves, la « Construction Horlogère » a toujours du mal à recruter... En septembre 1967, l'organigramme des formations du LTÉH de Besançon se présente de la façon suivante :

**Lycée Technique d'État de Besançon**  
Organigramme des formations (1967)



**Nota :** Peuvent être admis en 2° Technique Industrielle (classe spéciale), d'excellents élèves de Collèges d'Enseignement Technique ayant terminé leur scolarité normale, titulaires du CAP et possédant de réelles qualités intellectuelles. Ces candidats doivent obligatoirement subir un examen d'entrée.

**Un fait très important** est à souligner : peuvent être admis dans les classes de 2° Technique non seulement les élèves de Besançon et de sa région, mais aussi tous ceux qui, quelle que soit leur résidence, sont intéressés par l'enseignement donné au LTÉ de Besançon. Le recrutement de cet établissement est en effet national et les élèves y viennent de toutes les régions de France<sup>(1)</sup>.

(1) In *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 71, décembre 1967. Cette réitération du caractère national du LTÉH montre, si besoin en était, que le recrutement est devenu surtout local et régional (infra)...

(\*) AMO = Applications Mécaniques et Outillage (Nouvelle appellation qui se substitue à « Petites Machines et Outillage » mais sans changement significatif du programme) ; C. Horlogère = Construction Horlogère ; C. Régulation = Contrôle et Régulation.

**10-4-3) La création des BEP et des CAP « deux ans » : une réforme qui « densifie » l'offre des formations du CETH annexé.** Dans le cadre de la réforme Capelle-Fouchet\*, il est prévu de repousser, à terme, le seuil de l'entrée au Collège d'Enseignement Technique à la fin de la 3<sup>e</sup>. Ce report de deux années s'inscrit dans le cadre d'un regroupement de CAP « en familles professionnelles ayant une même culture de base tant générale que manuelle ». En élevant le niveau de formation générale à l'entrée du CET (à partir de la 3<sup>e</sup> au lieu de la 5<sup>e</sup>) et en réduisant la formation professionnelle à deux années, cette réforme, dans l'esprit de leur auteur\*, était censée répondre à deux exigences du monde moderne : *"Former des individus adaptables techniquement et (...) former des citoyens adaptables socialement"*<sup>(1)</sup>. Mais cette nouvelle évolution heurte de front la « Profession ». Celle-ci se refuse à accueillir cette « innovation » qui réduit encore d'une année la formation professionnelle. Un *modus vivendi* est établi. Les CAP en trois ans, à partir de la 5<sup>e</sup> sont maintenus à titre provisoire. Des CAP « deux ans » à l'issue de la 3<sup>e</sup> sont créés à titre expérimental à la rentrée 1965-1966. Dans le même temps, en 1966, pour éviter la confusion entre les CAP « trois ans » et « deux ans » est créé un nouveau diplôme ouvert aux élèves sortant de troisième de Collège : le Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP). Dans ce contexte et pour multiplier les sources de ses recrutements horloger et bijoutier<sup>(2)</sup>, le LTÉH via son CETH, ouvre deux formations supplémentaires en horlogerie et en bijouterie, à partir de la 3<sup>e</sup> et qui mènent à un CAP en deux ans. En outre, le CETH vient de « récupérer » son CAP de « Petite Mécanique de Précision » qui avait été affecté, pour un temps, au CET de Montjoux (supra). Ainsi en cette rentrée 1967, le CETH présente les formations suivantes :

"Le Collège d'Enseignement Technique annexé au Lycée Technique d'État de Besançon comprend trois sections : Horlogerie ; Bijouterie ; Petite Mécanique de Précision.

- **Section Horlogerie** : Cette section assure la formation de techniciens praticiens, en vue de fins artisanales ou de fins industrielles ; ces spécialistes étant à même de participer efficacement à l'entretien et à la réparation des pièces délicates, complexes, modernes ou anciennes. Deux niveaux de recrutement sont proposés aux familles :

1- Élèves issus des classes de fin d'études primaires, des classes de 5<sup>e</sup> de lycées, collèges d'enseignement général et collèges d'enseignement secondaire. Ils prépareront en trois ans, soit le CAP « Horloger de Fabrication », soit le CAP « Horloger de Fabrication, options réglage » (cette option est réservée aux jeunes filles).

2- Élèves titulaires du BEPC ou de niveau équivalent. Ils prépareront en deux ans le CAP « Horloger Réparateur ».

- **Section Bijouterie** : Cette section convient aux élèves s'intéressant à l'art, à ce qui attire le regard par son esthétique et sa composition, aux élèves doués en dessin d'art, ayant le goût du travail fin et précis. Deux niveaux de recrutements :

1- Élèves issus des classes de fin d'études primaires, des classes de 5<sup>e</sup> de lycées, collèges d'enseignement général et collèges d'enseignement secondaire. Ils prépareront en trois ans, le CAP « bijoutier » ;

2- Élèves titulaires du BEPC ou de niveau équivalent. Ils prépareront en deux ans le CAP « bijoutier ».

- **Section « Petite Mécanique de précision »** : Elle est ouverte aux élèves issus des classes de fin d'études primaires, des classes de 5<sup>e</sup>

---

(1) « Faut-il isoler l'Enseignement l'Enseignement Technique ? » in BRUCY (G), *Histoire des diplômes de l'Enseignement Technique...*, op. cit. p. 209.

(2) Qui avait été mis à mal avec la fin de l'ÉNPH (supra).

(\*) Jean Capelle, Directeur des Lycées au Ministère de l'Éducation nationale et père de la réforme « Capelle-Fouchet » (1963-1966).

de lycées, collèges d'enseignement général et collèges d'enseignement secondaire. Ils prépareront en trois ans, le CAP « Mécanique de Précision »".

**Collège d'Enseignement Technique annexé au LTÉH (1967)**

| CAP                                       | CAP                     | CAP                                        | CAP                                           | CAP                                | CAP                                        |
|-------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>1TH</b><br>Horl. réparateur            | <b>1TB</b><br>Bijoutier | <b>3<sup>e</sup>H</b><br>Horl. Fabrication | <b>3<sup>e</sup>H</b><br>H. Fab. Opt. Réglage | <b>3<sup>e</sup>B</b><br>Bijoutier | <b>3<sup>e</sup>M</b><br>Méc. de Précision |
| <b>2TH</b><br>Horl. réparateur            | <b>2TB</b><br>Bijoutier | <b>2<sup>e</sup>H</b><br>Horl. Fabrication | <b>2<sup>e</sup>H</b><br>H. Fab. Opt. Réglage | <b>2<sup>e</sup>B</b><br>Bijoutier | <b>2<sup>e</sup>M</b><br>Méc. de Précision |
| Recrutement à partir de la 3 <sup>e</sup> |                         | <b>1<sup>e</sup>H</b><br>Horl. Fabrication | <b>1<sup>e</sup>H</b><br>H. Fab. Opt. Réglage | <b>1<sup>e</sup>B</b><br>Bijoutier | <b>1<sup>e</sup>M</b><br>Méc. de Précision |

Recrutement à partir de la 5<sup>e</sup> et classes de fin d'études primaires

**10-4-4) De la « micromécanique » aux « microtechniques » : le poids du LTÉH dans la naissance d'un nouveau concept.** Au début des années 1960, le Ministère de l'Éducation nationale par la voie de son Inspection Générale lance toute une série de réflexions sur le devenir de certaines « spécialités » techniques qui sont dispensées dans quelques-unes de ses « Écoles très anciennes et très renommées ». L'horlogerie et la micromécanique sont au cœur de la cible. Outre la nature de l'enseignement qui est délivré et des nécessaires améliorations qui doivent être apportées par suite de la réduction des horaires d'atelier, il y a lieu aussi de réfléchir sur les évolutions des sciences et des techniques et de leurs incidences sur les programmes qui sont à redéfinir. Il faut aussi penser à la formation des professeurs (et à leur recrutement) afin de leur permettre de mieux appréhender ces changements dans la dispense des actes pédagogiques... C'est dans cet esprit, et sous l'autorité de Louis Bastian\*, que s'ouvre en mars 1963, sur trois journées, un séminaire national sur « l'horlogerie et la mécanique de précision »<sup>(1)</sup>. La réunion de travail se déroule en présence de la Fédération nationale des Syndicats Horlogers, du Cétéhor, et des professeurs des lycées de Besançon, Cluses, Morez, Paris... Au terme des débats, apparaît le constat suivant :

"qu'outre l'évolution des progrès techniques et scientifiques en cours dans les appareils horaires (on constate) un rôle croissant et important des petits mécanismes (dans les produits d'usage courant : automobile, électroménager...), dans l'industrie mécanique du fait de la miniaturisation et de la généralisation de l'emploi des instruments de mesure, de contrôle et de régularisation dans les usines automatisées (...) ainsi que du nombre chaque année plus réduit des jeunes désireux de se consacrer à une activité spécifiquement horlogère (...) ce qui touche les très anciennes Écoles Nationales d'Horlogerie de Besançon, Cluses, et Lyon (supra) ...".

Dans le relevé de conclusion de ces journées d'études, Louis Bastian souligne la nécessité :

- de favoriser à la fois la formation de bons horlogers pour la fabrication et la réparation<sup>(2)</sup> mais aussi des spécialités de la petite mécanique (micromécanique) et de l'appareillage,
- de tenir compte des progrès accomplis pour la petite mécanique, en s'associant à elle de façon à bien comprendre le rôle qu'elle joue chaque jour en matière de construction horlogère,
- de prendre conscience des progrès scientifiques et techniques mis en œuvre dans les nouveaux appareils horaires afin d'informer les

(1) Sur ce sujet, voir BRISELANCE (C), « L'adaptation des filières dans l'Enseignement Technique », in *De l'Horlogerie aux Microtechniques 1965-1965, Actes du Colloque organisé par le Cétéhor et le Musée du Temps...* op. cit., pp.137-159.

(2) Ce qui a été fait, mais dans le cadre des CET avec sections horlogères (Besançon, Morteau, Cluses...).

(\*) Nous rappelons que Louis Bastian Inspecteur Général de l'Enseignement Technique, ancien directeur de l'ÉNP de Morez et surtout de l'ÉNP de Besançon, connaît particulièrement bien l'état de la question. Peut-être fut-il à l'origine de cette initiative ?

jeunes des perspectives de leur métier et de les rendre apte à l'exercer plus tard quelle que soit son évolution<sup>(1)</sup>..."

**a) Une recherche pédagogique orientée vers l'étude de « micromécanismes pluritechniques ».**

Si ce séminaire, qui regroupe les principaux acteurs de l'Industrie horlogère, les responsables du Cétéhor et les professeurs de l'Enseignement Technique a eu comme principale retombée la mise en place du BT micromécanique, avec ces trois options, et du BTS afférent (supra), il eut surtout pour vocation d'inciter vivement le corps professoral à repenser les contenus des programmes. Au cours des discussions, il était apparu qu'avec la miniaturisation et l'évolution des composants électriques et électroniques, nombre de petits mécanismes avaient intégré ces technologies dans leur conception. L'horlogerie électrique avec ses nouvelles pendulettes et l'avènement de la montre électrique étaient les signes patents de cette mutation technologique et nombre d'objets d'usage courant présentaient déjà dans leur fonctionnement interne les marques de cette inflexion. Il y avait donc lieu de réfléchir à toute cette évolution des produits, d'en étudier leur organisation fonctionnelle et d'entrevoir la possibilité de les inclure dans les programmes. Au LTÉH de Besançon, on s'applique dès lors à étudier, voire à concevoir, des petits ensembles qui intègrent et allient les principes de la micromécanique, de la construction horlogère et de l'appareillage<sup>(2)</sup>... Toujours sous l'autorité de l'Inspection générale, au médian des années 1960, un certain nombre d'initiatives sont prises notamment dans le choix des thèmes d'atelier pour le BT Micromécanique. Si l'étude et la réalisation

---

(1) Ce point a permis de placer la formation horlogère sous forme d'une option du Brevet de Technicien Micromécanique. (supra).

(2) On doit à Louis Gavignet professeur de « Construction » (dessin industriel, technologie de construction et mécanique théorique) détaché au LTÉH toute cette recherche initiale. Il a joué un rôle moteur dans la définition du même du concept des « microtechniques » qui s'est imposé en France et plus spécialement à Besançon (il est l'auteur de la définition dans le dictionnaire Larousse). Ancien élève de l'ÉPCI sise à l'ÉNH de Besançon (promo 1935-1939), excellent élève, titulaire d'un BEI et de plusieurs CAP, il acquiert une expérience industrielle de dessinateur d'études à la Société des Compteurs à Besançon. Après la guerre, il passe avec succès le concours de recrutement de Professeur d'Enseignement de Technique Théorique (PETT). Nommé au Centre d'Apprentissage du Bâtiment (rue Sarraill), puis chargé de cours au CET de Montjoux il obtient sa nomination sur délégation ministérielle à l'ÉNH de Besançon. Suite à son expérience industrielle, il devient dans les années 1950, l'un des meilleurs spécialistes de la conception des produits horlogers, tant dans la montre que dans l'horlogerie électrique. À partir des années 1960, à la demande du Comité Interprofessionnel de la Montre il publie un nombre impressionnant d'études horlogères qui seront éditées et diffusées pour partie par la France Horlogère. Très rapidement il devient la référence nationale dans la mise en place des principes d'une analyse fonctionnelle spécifique dans l'étude des appareils et autres systèmes « microtechniques ». Par ses travaux et son rayonnement il sera le principal artisan de nombre de séminaires nationaux placés sous l'égide de l'Inspection générale. Il fut aussi très impliqué avec le Cétéhor dans la mise au point de la montre à quartz analogique, à micromoteur Socrem (supra) dans la mise en place de complications (jour et date), avec un minimum de pertes énergétiques (ce qui a constitué à l'époque une première mondiale). Pour l'ensemble de ses travaux, outre la Légion d'Honneur, il fut le lauréat du prestigieux prix Jules Haag, délivré par la Société Française des Microtechniques et de Chronométrie.

(\*) Dans le langage courant et l'usage (et bien avant le changement officiel de la définition), on usa rapidement de la locution : Baccalauréat Technologique.

de petits ensembles purement « micromécanique » restent de mise, on observe l'apparition de nouveaux thèmes d'études « pluritechniques », où la micromécanique se trouve liée à d'autres technologies comme l'électronique, l'optique ou le magnétisme (pendulette électrique, tournevis de production à limiteur de couple, comparateur à voyants lumineux...). Quant aux sujets d'examen, en dessin de construction dudit BT, on note une évolution des études qui portent, elles aussi, sur des « microsystèmes pluritechniques ». On relève notamment : un télérupteur électromécanique, une minuterie pneumatique d'escalier, une minuterie électromécanique à pré-paiement (horodateur), un tachymètre temporisé, un chariot porte-contacts de réveil électrique...

**b) La création du Baccalauréat de Technicien\* F10 « microtechniques » (1972).** L'expérience acquise par toute la recherche initiée par le LTÉH de Besançon est ventilée dans le cadre de différents séminaires nationaux. Des équipes professorales issues des quelques lycées techniques dépositaires de la filière « micromécanique » sont formées à cette nouvelle approche<sup>(1)</sup>. Les échanges sont fructueux et à la fin des années 1960 c'est pour qualifier ces travaux qui intègrent la micromécanique à d'autres technologies qu'est forgé le néologisme « microtechniques\* », ce nouveau concept qui s'apprête à marquer de son empreinte, à l'instar de l'horlogerie, l'identité bisontine (infra). Avec le développement des Baccalauréats de Techniciens (qui sont censés remplacer à terme les Brevets de Technicien, supra), l'Inspection Générale profite de la qualité des travaux réalisés et de l'apparition de ce nouveau concept pour créer, en 1970, un diplôme spécifique affecté de cette nouvelle identité : le Baccalauréat de Technicien « Microtechniques » noté « F10 » dans la nomenclature<sup>(2)</sup> (supra).

**10-4-5) Un Lycée Technique d'État face à la mutation d'un enseignement technique qui devient « technologique ».** La création du BTn « Microtechniques » sonne la fin du BT « Micromécanique » et de ses trois options<sup>(3)</sup>. Le programme des enseignements techniques du nouveau Baccalauréat se veut être une synthèse des trois options qui étaient dispensées dans le cadre du BT. Pour bien marquer sa caractéristique « microtechniques » c'est surtout l'approche « appareillage » qui est privilégiée (d'où l'affirmation de l'option) car, dans l'idée des auteurs, c'est elle qui subit constamment le « choc » de l'évolution des technologies, et ce nouveau Baccalauréat se doit (et c'est sa prétention affirmée) d'être constamment en phase avec le progrès technique... Si cette création marque un souffle novateur dans la réorganisation des filières de formations de l'Établissement, force est de

---

(1) À l'origine seules les anciennes Écoles Nationales d'Horlogerie étaient concernées : Besançon, Cluses, Morez et Paris.

(2) Le Bac F10 a deux options : F10 A (appareillage) et F10 O (optique). Le Baccalauréat F10 O est surtout dédié au Lycée Technique d'État de Morez, spécialisé dans les formations à « l'optique-lunetterie » (supra).

(3) Avec ses trois options : Applications Mécaniques et Outillage (AMO), Appareillage, Construction Horlogère.

(\*) On doit ce concept et sa définition à l'action volontariste de Louis Gavignet (supra). Il est à relever que la Suisse, si proche, avait déjà utilisé ce genre de vocabulaire au début des années 1960 en éditant une revue scientifique et technique bilingue (Français-Allemand) mais sous le nom de : « Microtechnic ».

constater qu'elle s'inscrit aussi dans une continuité qui trouve son origine dans l'horlogerie, qui s'est poursuivie dans la micromécanique et qui trouve désormais une nouvelle évolution dans les microtechniques. Cette création marque aussi la fin d'un temps. En 1973, a lieu la dernière session des Brevets de Technicien micromécanique et avec elle l'option « construction horlogère ». Les derniers « horlogers-techniciens » formés à un haut niveau d'études quittent définitivement cette École<sup>(1)</sup> qui avait été construite, à l'origine, pour eux. C'est la fin d'un cycle qui avait débuté quelque 160 années plus tôt... Dès lors, le LTE de Besançon s'appuie sur le principe « Microtechniques », (dont il est le principal initiateur), pour en revendiquer le primat national et se l'attacher désormais comme nouvelle identité (infra)... Mais plus que la fin de l'horlogerie, ce qui frappe dans le remplacement des Brevets de Technicien par des Baccalauréats c'est leur finalité. Alors que les BT s'inscrivaient, dans l'esprit de leurs créateurs, comme ayant encore une orientation professionnelle avant que de pouvoir poursuivre, le cas échéant en BTS, avec l'avènement des Baccalauréats de Technicien le statut final est tout autre. À l'instar des autres baccalauréats ils s'inscrivent surtout comme une propédeutique à une poursuite d'études par la voie des Sections de BTS, des DUT voire de l'Université en général. Certes les textes officiels rappellent bien qu'à l'issue de l'examen, l'insertion professionnelle est possible mais le champ des emplois industriels est très large, sans spécificité particulière. Avec la réduction drastique des heures d'atelier au profit d'une approche théorique et conceptuelle de l'enseignement technique, on vise davantage à renforcer une culture technologique qui cherche à privilégier le principe d'adaptabilité (tant le choix d'une poursuite d'études est ouverte<sup>(2)</sup>) que l'hypothèse d'une insertion sociale immédiate. La nature des enseignements dispensés et leurs répartitions horaires hebdomadaires confirment, si besoin en était, l'orientation nouvelle voulue par le législateur :

**Baccalauréat de technicien « Microtechniques » option Appareillage**

Enseignements dispensés et horaires hebdomadaires

| LITTÉRAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1 <sup>ère</sup> | Term | SCIENTIFIQUES          | 1 <sup>ère</sup> | Term | TECHNIQUES INDUSTRIELLES                                     | 1 <sup>ère</sup> | Term |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------|------------------------|------------------|------|--------------------------------------------------------------|------------------|------|
| Français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 3                | 2    | Mathématiques          | 3                | 3    | Construction (dessin, études, projets de micromécanismes...) | 7                | 6    |
| Histoire Géographie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2                | -    | Mécanique              | 3                | 3    |                                                              |                  |      |
| Langues vivantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2                | 2    | Électricité            | 2                | 3    | Technologie de fabrication micro.                            | 1                | 1    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                  |      | Physique des Matériaux | 1                | 1    | Électrotechnique et technologie d'appareillage. Automatique  | 1                | 1    |
| <b>Travaux pratiques d'Atelier et de Laboratoire</b> (différents stages : Bureau des méthodes, manipulations d'automatismes pneumatiques, électromécaniques, électroniques, analyse technologique d'appareillage électromécanique de petites dimensions, manipulations de métrologie et de traitements thermiques, atelier de fabrications micromécaniques...) |                  |      |                        |                  |      |                                                              | 9                | 12   |

**Récapitulatif des différents enseignements sur une base réglementaire des horaires hebdomadaires de 34 heures\***

Enseignements littéraires : 1<sup>ère</sup> = 7 h - Ter. = 4 h ; Techniques Industrielles (théorie) : 1<sup>ère</sup> = 9 h - Ter. = 8 h  
 Enseignements scientifiques : 1<sup>ère</sup> = 9 h - Ter. = 10 h ; Techniques Industrielles (pratique) : 1<sup>ère</sup> = 9 h - Ter. = 12 h

(1) La formation horlogère se poursuit aux niveaux CAP et BEP mais dans le cadre des CET (infra).

(2) D'où la multiplication des ouvertures des sections de BTS et de DUT (supra-infra).

(\*) Pour tous les Baccalauréats de Techniciens. Nous n'avons pas indiqué l'ÉPS et certaines matières facultatives.

### Remarques et commentaire.

En classe de 1<sup>ère</sup> on relève un certain équilibre entre l'enseignement dit « général » (16 heures) et celui du « technique » (18 heures). On note aussi que les enseignements théoriques représentent près de 74 % de l'horaire hebdomadaire (25 heures de théorie pour 9 heures de pratique). Enfin on observe pour l'enseignement technique que le poids de la théorie (9 heures) est équivalent à celui de la pratique (9 heures).

En classe terminale si on observe une augmentation des heures d'atelier (on passe de 9 heures à 12 heures) on relève que le poids des seuls enseignements scientifiques et techniques théoriques représente plus de la moitié de l'horaire hebdomadaire (18 heures, soit 53%).

L'enseignement pratique (atelier et laboratoires<sup>(1)</sup>) ne représente plus que 26 % de l'horaire hebdomadaire en 1<sup>ère</sup> et quelque 35% en terminale. Comme la classe de Seconde est de détermination, avec quelque 6 heures de travaux pratiques qui ressortissent d'une initiation « généraliste » aux « fabrications mécaniques », donc non dédiée, mais qui participe quand même à la formation « technique » de l'élève (et que l'on doit prendre en compte), on peut tenter de calculer le poids de la formation « pratique » reçu par ces nouveaux « Bacheliers-Techniciens ». Toujours sur la base de 40 semaines annuelles d'enseignement, nous arrivons à un volume horaire de « pratique » équivalent à quelque 1080 heures sur l'ensemble de la formation. Dans une petite étude comparée avec les DÉB et autres BT concernant le volume de l'enseignement pratique reçu par chaque élève au cours de sa formation (supra), on obtient le petit tableau suivant :

**Volumes horaires de l'enseignement « pratique » dispensés en : DÉB, BT, BTn :**

- année 1961 : Diplôme d'Élève Breveté « micromécanique » : 5 années de formation = 3080 heures ;
- année 1965 : Brevet de technicien « micromécanique » : 3 années de formation = 1920 heures ;
- année 1976 : Baccalauréat de Technicien « microtechniques » : une année d'orientation + 2 années de formation = 1080 heures.

En première conclusion force est de constater, qu'en passant du statut d'ÉNPH à celui de LTÉ, en quelque 15 années, l'enseignement technique qui était dispensé dans l'École (et qui faisait sa force et sa qualité) a perdu son caractère « professionnel ». Il s'est « théorisé » et s'oriente désormais vers la voie « technologique<sup>(2)</sup> » au grand dam de nombre d'anciens élèves<sup>(3)</sup>... Ainsi, avec l'avènement des

---

(1) Appareillage, automatismes, métrologie, traitements thermiques...

(2) En 1985 les Lycées Techniques seront officiellement transformés en Lycées Technologiques (infra).

(3) Le 31 mars 1973, lors de l'Assemblée générale des *Anciens Élèves* les débats (animés) portent sur le changement de statut de l'École (sur fond d'avènement du Baccalauréat « microtechniques ») et de ses conséquences sur l'embauche des élèves « techniciens ». Alors que les flux de sortie des BT et BTS se chiffrent, pour l'année, à quelque 130 élèves, les offres d'emplois de techniciens et techniciens supérieurs au plan régional ne représentent que 4% de ce nombre. D'après les rapporteurs, ce constat risque d'entraîner un « transfert de matière grise hors de notre région ». Henry-Louis Belmont regrette la fin des Élèves Brevetés, véritables professionnels, qui faisaient la force des entreprises : « *le drame vient d'une autre orientation de l'École. Il y a quelques années l'ÉNPH formait des mécaniciens de précision, actuellement elle ne forme que des techniciens mais plus de micromécaniciens. Il est impossible de développer des industries, quelles qu'elles soient,*

Baccalauréats de Technicien, on peut dire que le LTÉH de Besançon a définitivement quitté « l'esprit et la lettre » qui ressortissaient des anciennes ÉNP et se trouve désormais immergé dans le flot des Lycées Techniques qui couvrent tout le territoire et conduisent, souvent, aux mêmes formations<sup>(1)</sup>...

**a) Le Lycée Jules Haag ou la marche obligée vers une certaine « polyvalence ».** En 1974, le LTÉH de Besançon perd sa référence horlogère et prend le titre de Lycée Jules Haag\*\*. Si la nouvelle filière « microtechniques » est désormais bien installée et peut revendiquer la première place au sein du Lycée en termes d'effectifs<sup>(2)</sup> elle ne saurait suffire à répondre à une demande industrielle très diversifiée et en pleine mutation dans ses attentes\*\*\*. Depuis quelques années le LTÉH se voit confronté à plusieurs contraintes nouvelles qui touchent au recrutement des élèves et à leur poursuite d'études *in situ*. En intégrant le vaste corps des Lycées Techniques Industriels, l'ancienne ÉNPH de Besançon, a perdu son statut particulier et son caractère « national ». Elle se trouve désormais à « égalité » avec tous les autres établissements similaires qui se sont multipliés par tout le territoire. En Franche-Comté, des villes comme : Montbéliard, Belfort, Vesoul, Saint-Claude\*\*\*\* ou Mouchard disposent toutes d'un Lycée Technique Industriel sans oublier les CET qui font florès... Certes, si chaque Lycée dispose d'une ou plusieurs filières spécifiques dans le cadre des Brevets de

---

*qui n'emploient que des gens à blouses blanches dans des bureaux d'études. Le grand drame vient de ce que sur la place de Besançon, il manque 150 mécaniciens (dans l'immédiat (...)) ; on n'en trouve pas à part quelques CAP (...) mais il faut les former en deux ou trois ans. Comment voulez-vous développer la région avec des blouses blanches et sans ceux qui travaillent, c'est-à-dire les mécaniciens de précision : c'est impossible !\**. In *Bulletin des Anciens Élèves*, n°3, juin 1973.

(1) En 1959, il existait une trentaine d'ÉNP avec des spécificités propres. En devenant Lycées Techniques les ÉNP se trouvent « immergées » dans un corps constitué de plus de 160 établissements et perdent certaines de leurs spécificités qui se trouvent ainsi ventilées dans nombre d'autres lycées (infra).

(2) En 1974 c'est plus de 90 élèves qui se présentent à la première session du Baccalauréat F10 A (Microtechniques option Appareillage) et une trentaine qui passent la dernière session de rattrapage du Brevet de Technicien micromécanique.

(\*) Infra. Nous rappelons que Henry-Louis Belmont est le Président honoraire de l'Association et surtout PDG de la Société Yema.

(\*\*) Après consultation des élèves et l'avis des Anciens élèves, le nom de « Beaumarchais » (qui fut un brillant horloger) est retenu. Le Recteur s'y oppose. Au cours des discussions, et pour lui rendre hommage, les Anciens élèves avancent le nom de Louis Trincano, sauf l'un d'eux s'oppose arguant de la condamnation de ce dernier à l'issue de la guerre. Pour éviter toute polémique, le nom de Jules Haag obtient le consensus, il est retenu par le Recteur. D'après le témoignage d'un ancien élève qui a participé à la réunion.

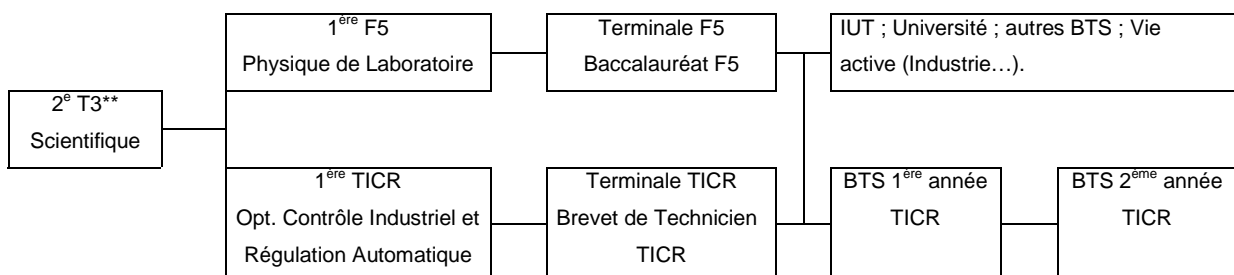
(\*\*\*) En 1973, éclate « l'Affaire Lip », qui concentre sur Besançon toute l'attention de la Nation sur un mouvement social hors du commun et qui suscite nombre de débats contradictoires. Si d'aucuns ont considéré, à posteriori, que ce conflit marque les débuts de la crise horlogère c'est oublier qu'à cette époque, Besançon est encore en pleine croissance industrielle (supra). L'horlogerie (Kelton, Yema...) se porte au mieux, le domaine du découpage (Bourgeois, Sior, Augé...) est en expansion et qu'on assiste à une diversification vers la productique, les automatismes, le décolletage, l'injection plastique, les « microtechniques » (Les Compteurs, Sormel, Socop, Simonin...). Pour les articles de voyage et la maroquinerie, Supérieur-Maveg (500 salariés) est leader en France, il en est de même avec Weil (1 500 salariés) pour la confection masculine. Quant à l'industrie régionale, l'horlogerie du Haut-Doubs reste fort prospère et la région de Montbéliard, avec Peugeot et ses différents satellites, concentre près de 40 000 emplois... Extraits de « La Franche-Comté en 36 questions », in étude réalisée en 1970, par le *Comité Régional d'Expansion Économique et de Productivité de Franche-Comté*.

(\*\*\*\*) Souvent par transformation des anciens Collèges Techniques.



Technicien (automobile à Montbéliard, le bois à Mouchard ou l'optique-lunetterie à Morez...), la plupart revendique aussi la possibilité de former à ces nouveaux Baccalauréats. Le diplôme qui concentre l'attention de tous est le Baccalauréat Mathématiques et Techniques (Bac E), car il permet une poursuite d'études très ouverte avec les plus grandes chances de succès\*. Chaque établissement veille donc à le posséder car c'est un argument précieux pour le recrutement des élèves. Les Baccalauréats de Technicien : Construction Mécanique (F1) et Électrotechnique (F3), sont aussi très demandés. Avec le développement de ces diplômes, chaque établissement cherche aussi à permettre à ses propres élèves la possibilité d'une poursuite d'études dans ses murs, et d'aucuns veillent à obtenir au moins « son » BTS... Dès 1968, le LTÉH prend conscience du danger que représente la réduction de son recrutement au seul domaine régional<sup>(1)</sup>. Alors que l'Établissement pouvait s'enorgueillir d'être leader au plan national dans le domaine de la « micromécanique » avec ses Brevets de Techniciens et Techniciens Supérieurs, il s'est vu « dépouiller » de son BTS au profit de l'IUT (supra). Outre la concurrence des autres Lycées Techniques régionaux, la création des BEP avec son recrutement à partir de la Seconde draine d'excellents élèves vers les CET ce qui obère d'autant, ses possibilités d'un recrutement sélectif (infra). Pour le LTÉH il y a urgence. L'objectif est désormais d'élargir davantage la palette des formations scientifiques et techniques vers les voies nouvelles « des automatismes » et de « l'électronique », au risque d'une certaine polyvalence...

**- La transformation du Brevet de Technicien « Physicien » en Baccalauréat (F5).** Ouvert en septembre 1969, ce nouveau diplôme est une première opportunité pour le lycée car tout en élargissant la base du recrutement en Seconde (les effectifs sont doublés) il permet de mutualiser cette nouvelle formation avec le Brevet de Technicien en Contrôle et Régulation (ouvert en 1967) dont ils partagent une grande homologie dans la nature des programmes scientifiques :



(1) Cette « régionalisation » du recrutement fait l'objet de nombreuses interventions lors des Assemblées générales des Anciens Élèves (supra-infra).

(\*) Notamment en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (ÉNSI...).

(\*\*) Le programme hebdomadaire de la Seconde scientifique comprend : Mathématiques = 5h ; Physique = 4 h de cours et 3 h de TP ; Chimie = 3 h de cours et 2 h 1/2 de TP ; Électricité = 1 h ; Dessin Industriel = 3 h ; Atelier = 3 h ; Français = 4 h ; Histoire et Géographie 2 h ; Anglais = 3 h. Sources *Plaquette informations LTÉH*.

- **L'ouverture du Brevet de Technicien Supérieur « Mécanique et Automatismes Industriels » option « micromécanique »**. Suite au « transfert » du BTS Micromécanique à l'IUT, c'est toute la filière du Brevet de Technicien micromécanique qui se trouve fragilisée. C'est la plus importante en termes d'effectifs et elle se trouve soudain empêchée de toute poursuite « directe » des études. D'aucuns pensent qu'avec la fin des DÉB, les deux années supplémentaires en BTS sont indispensables pour redonner de l'épaisseur à la formation « technique » du Brevet de Technicien. En 1968, *L'Association des Anciens Élèves* s'émeut de cette situation et intervient au plus haut niveau pour tenter de résoudre cette difficulté qui, à terme, ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses sur le recrutement de ladite filière. Jacques Mercet\*, au nom du Bureau des Anciens Élèves, lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 1968, dresse le bilan de la situation et fait part des actions qui ont été menées<sup>(1)</sup> :

"Nous sommes émus de l'évolution prise depuis quelques années par notre École (en intégrant les lycées), on lui a fait perdre son objectif premier qui est l'enseignement de la micromécanique. On a élevé le niveau d'enseignement général et scientifique au détriment de la pratique, alors que la micromécanique requiert des qualités techniques particulières. De la constatation de ces faits, est partie l'idée de constituer une commission d'études afin d'essayer d'apporter une solution à ce problème (avec nos amis clusiens) nous avons confronté nos idées et établi un mémorandum. (Nous avons rencontré) : M. Bastian, Inspecteur général de l'Enseignement Technique ; M. Buffet, Inspecteur d'Académie ; notre député M. Weinman ; nous leur avons fait part de nos craintes tant pour le recrutement de la section micromécanique que pour l'avenir de la profession (...) malheureusement les événements de mai ont bloqué tous ces efforts. (Un contact a été pris pour rencontrer) M. Edgar Faure\*\* à Paris..."

Nul doute que le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale n'oublie pas qu'il est aussi un élu du Doubs. Nous n'avons pas trace de cette rencontre mais il est certain que le Ministre a bien été destinataire du mémorandum. La réitération des interventions pour obtenir le retour du BTS « micromécanique » dans l'Établissement, se heurte toujours au caractère de « non concurrence » avec l'IUT<sup>(2)</sup>. Au cours des discussions une nouvelle voie est explorée et qui semble satisfaire toutes les parties. En septembre 1969, le LTÉ de Besançon se voit autoriser à ouvrir un BTS en « Mécanique et Automatismes Industriels<sup>(3)</sup> » (MAI), et pour satisfaire la demande bisontine ce nouveau BTS se voit octroyer la mention « micromécanique » ! Si le but de cette nouvelle section est « l'étude et la réalisation de systèmes automatisés », en affichant la mention « micromécanique »,

---

(1) MERCET (J), « L'Évolution et l'avenir de notre École » in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 76, mars 1969

(2) Pour ne pas obérer les débuts de l'IUT de Besançon (supra), car en sa qualité de Ministre de l'Éducation Nationale, Edgar Faure est surtout engagé dans la réforme des Universités.

(3) Marcel Labadens fut le principal animateur de cette ouverture. Nous rappelons qu'il fit partie des élèves requis pour le STO (supra). Il reprit ses études interrompues par la guerre. Il obtint brillamment son DÉB en horlogerie en 1947. Devenu Professeur Technique, nommé dans son ancienne École, il contribua à l'excellence et à la réussite de cette filière (infra).

(\*) Jacques Mercet, ancien élève, DÉB en horlogerie (1940-44), après un très beau parcours industriel notamment chez Lip, Henry Blum-Belmont lui confie la direction de l'Usine Sormel dont il est le PDG (supra). En septembre 1969, il prend en charge la Présidence de *l'Association des Anciens Élèves*.

(\*\*) Conseiller Général, puis élu député du Haut-Doubs (Pontarlier) en juillet 1968. À peine élu Edgar Faure est nommé Ministre de l'Éducation Nationale (10 juillet 1968).

le domaine d'application privilégie l'étude de systèmes de « petites dimensions » où la conception requiert des solutions constructives spécifiques et innovantes quant aux technologies utilisées... Avec l'ouverture de cette section, les Brevets de Techniciens « micromécanique » retrouvent une nouvelle opportunité dans une poursuite d'études *intra muros*...

**b) Le CET annexé et le développement de nouveaux diplômes d'élèves « Brevetés ».** La réforme de 1963, qui prévoyait de ramener à deux années la formation des CAP (supra) est un échec<sup>(1)</sup>. La profession oppose un double refus. Elle est fort rétive à toute diminution de la durée de la formation professionnelle et elle reste très favorable à l'apprentissage à partir de 14 ans (à l'issue de la 5<sup>e</sup>), sous prétexte d'une « docilité » de meilleur aloi\*! Devant cet échec<sup>(2)</sup>, en 1967, le Ministère décide de maintenir pour un temps les CAP en trois années et d'ouvrir, en parallèle, des diplômes moins « spécialisés », en deux années, à partir de la Troisième : les Brevets d'Enseignement Professionnel\*\*. Ces nouveaux diplômes, dont l'intitulé n'est pas s'en rappeler les anciens Brevets d'Enseignement Industriel (BEI), ne doivent pas faire illusion<sup>(3)</sup>. Si à l'issue des deux années d'études, le niveau d'enseignement général atteint en BEP n'a rien à envier au BEI, il n'en est pas de même pour le volume de la formation technique et professionnelle reçue dont la quantité horaire a été divisée par deux (deux années de formation au lieu de quatre ! supra).

En septembre 1969, le LTÉH, via son CET annexé, s'empresse d'ouvrir un de ces nouveaux diplômes : le BEP « Micromécanique » avec l'option « Applications Mécaniques et Outillage\*\*\*» (AMO) qui est censé répondre aux besoins exprimés par les industriels locaux sur le manque « de bons professionnels » en micromécanique (supra). On remarquera que ce diplôme s'installe entre le CAP de « Mécanicien en Petite Mécanique de Précision » et le BT « Micromécanique » de même option (AMO). En 1972, c'est le BEP « Micromécanique » option « Horlogerie » qui est installé et

---

(1) PROST (A), *Histoire de l'Enseignement et de l'Éducation, IV. Depuis 1930*, op. cit., pp. 650-656.

(2) Le V<sup>e</sup> Plan avait prévu de faire passer par le second cycle court 40% de chaque classe d'âge (environ 320 000 élèves) par an. Pour réaliser cet objectif on se devait d'augmenter fortement les capacités d'accueil des CET. En diminuant d'une année la scolarité des CAP, on augmentait ainsi de 50% le nombre des places disponibles. Ibid.

(3) Si le niveau de la formation générale et scientifique atteint par les élèves en BEP présente une certaine homologie avec celui des BEI (il n'en est pas de même de la formation technique et professionnelle).

(\*) Les PTA de CET par le truchement de leurs Syndicats ont particulièrement pesé pour le maintien des CAP en trois ans et pour l'orientation à la fin de la cinquième.

(\*\*) Certains CAP deux ans vont subsister. Il est certain que pour un âge de recrutement identique et des contenus de formation de même niveau, être titulaire d'un « Brevet » a une connotation « supérieure » à celle d'un « Certificat » fut-il obtenu, lui aussi, en deux ans... Il est certain qu'en ne différenciant pas le titre d'un diplôme (CAP) qui peut être obtenu par deux voies de formation différentes (deux ou trois ans), nombre d'élèves en fin de Troisième ont préféré opter pour une entrée en Seconde. Avec la création des BEP, dans les premières années, les CET ont vu poindre des élèves d'un excellent niveau. Et un grand nombre ont pu poursuivre de belles études via les classes de 1<sup>ère</sup> d'adaptation mise en place dans les lycées (infra).

(\*\*\*) Au plan national, trois BEP Micromécanique avec options sont créés : AMO, Horlogerie, et Contrôle et Régulation.

qui se substitue au CAP « Horloger Réparateur » en deux ans. Ainsi, en 1972, le CET annexé présente un organigramme des formations fort bien structuré, toujours centré sur ses trois spécialités : la micromécanique, l'horlogerie et la bijouterie. Cet ensemble cohérent pour la formation de « professionnels » semble renouer avec les « riches heures » de l'ancienne ÉNH :

#### Organigramme des formations du CETH annexé (1972)

##### La Micromécanique :

- Préparation :
- en 3 ans : au CAP Mécanicien en Petite Mécanique de Précision (pour les élèves issus de la 5<sup>ème</sup>) ;
- en 2 ans : au BEP Micromécanique option Applications Mécaniques et Outillage (pour les élèves issus de la 3<sup>ème</sup>). Cette section est ouverte aux jeunes filles.

##### L'Horlogerie :

- Préparation :
- en 3 ans : au CAP Horloger de Fabrication (pour les élèves, garçons et filles, issus de la 5<sup>ème</sup>) ;
- en 3 ans : au CAP Horloger de Fabrication, option réglage (pour les élèves, garçons et filles, issus de la 5<sup>ème</sup>) ;
- en 2 ans : au BEP Micromécanique option horlogerie (pour les élèves, garçons et filles, issu de la 3<sup>ème</sup>)\*.

##### La Bijouterie :

- Préparation :
- en trois ans : au CAP Bijoutier option métaux précieux (élèves, garçons et filles, à partir de la 5<sup>ème</sup>, ayant des dispositions pour les disciplines artistiques et manuelles).

**c) Les classes d'adaptation du Lycée ou la possibilité d'une poursuite d'études pour les élèves du CET.** Obligé à recourir essentiellement au recrutement régional des élèves, confronté à la concurrence des autres Lycées, le LTÉH, profite du particularisme de certaines de ses filières pour commencer à élargir, dès 1971, ses formations aux élèves brillamment diplômés des CET en multipliant les ouvertures de Secondes « spéciales » et de Premières « d'adaptation ». Le but visé est surtout de permettre aux élèves du CET annexé de poursuivre des études dans le même lieu ce qui peut-être un excellent argument pour emporter une décision quant au choix de l'établissement lors de l'orientation des élèves en fin de 5<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> :

- **Seconde spéciale « Industrielle »** : Cette classe est réservée aux très bons élèves des CET de l'Académie de Besançon, titulaires de l'un des CAP suivants : Horlogerie, Petite Mécanique, Mécanique Générale, Électricité (éventuellement). Le programme correspond à celui d'une Seconde Technique Industrielle « classique » mais avec une répartition horaire renforcée en Français, Mathématiques et langue vivante, avec un allègement horaire pour la partie technique professionnelle. À l'issue de cette classe, les élèves peuvent être admis soit en 1<sup>er</sup> F10 (Microtechniques), soit en 1<sup>er</sup> F1(Construction Mécanique), puis l'année suivante en classe Terminale en vue de l'obtention du Baccalauréat de Technicien.

---

(\*) L'Enseignement pratique comporte deux phases. La première phase est centrée des travaux de « micromécanique » : travaux de discipline manuelle (lime, traçage, perçage, taraudage, travaux sur petites machines-outils, travail au burin à main...) sur des pièces aux dimensions les plus réduites possibles. La seconde phase touche aux travaux horlogers : étude des mécanismes, démontage et entretien de montres mécaniques : simples, à complications (affichage du jour et de la date), automatiques, chronographes..., étude des montres électroniques.

-**Seconde spéciale « Agencement »**. Cette classe est réservée aux très bons élèves des CET, titulaires d'un CAP des métiers du bois : Menuiserie, ébénisterie... Le programme donné correspond à celui donné en Seconde Technique « Agencement », avec un renforcement pour les matières générales et un allègement pour la partie technique professionnelle. À l'issue de cette classe les élèves rejoignent la 1<sup>ère</sup> puis la Terminale Agencement pour préparer le BT. Agencement.

- **Première F10 « Microtechniques » d'Adaptation**. Cette classe est réservée aux très bons élèves des CET, titulaires d'un des BEP suivants : BEP Micromécanique : option Appareillage, BEP Micromécanique : option Applications Mécaniques et Outillage. L'enseignement correspond à celui donné en classe de 1<sup>ère</sup> F10, renforcé en : français, mathématiques, sciences (électricité, mécanique, métallurgie), technologie générale et de construction. L'enseignement pratique étant réduit au strict minimum (4h hebdomadaires). À l'issue de cette classe les élèves intègrent la Terminale F10 en vue de l'obtention du Baccalauréat de Technicien F10, option Appareillage. Les meilleurs élèves peuvent continuer, au sein de l'établissement, en BTS Mécanique et Automatismes Industriels (MAI) voire en BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA).

- **Première TI « Contrôle et Régulation » d'Adaptation**. Cette classe est réservée aux très bons élèves des CET, titulaires d'un des BEP suivants : BEP Micromécanique : option Contrôle et Régulation, BEP Conducteur d'Appareils (Industrie chimique). L'enseignement correspond à celui donné en classe de 1<sup>ère</sup> TICR, renforcé en mathématiques, électricité et électronique, T.P d'électricité et électronique, T.P Contrôle et Régulation, Technologie. L'enseignement pratique étant réduit et organisé en fonction de l'expérience déjà acquise par les élèves lors de leur scolarité en BEP. À l'issue de cette classe les élèves intègrent la Terminale TICR en vue de l'obtention du Brevet de Technicien Contrôle et Régulation. Les meilleurs élèves peuvent poursuivre en BTS CIRA.

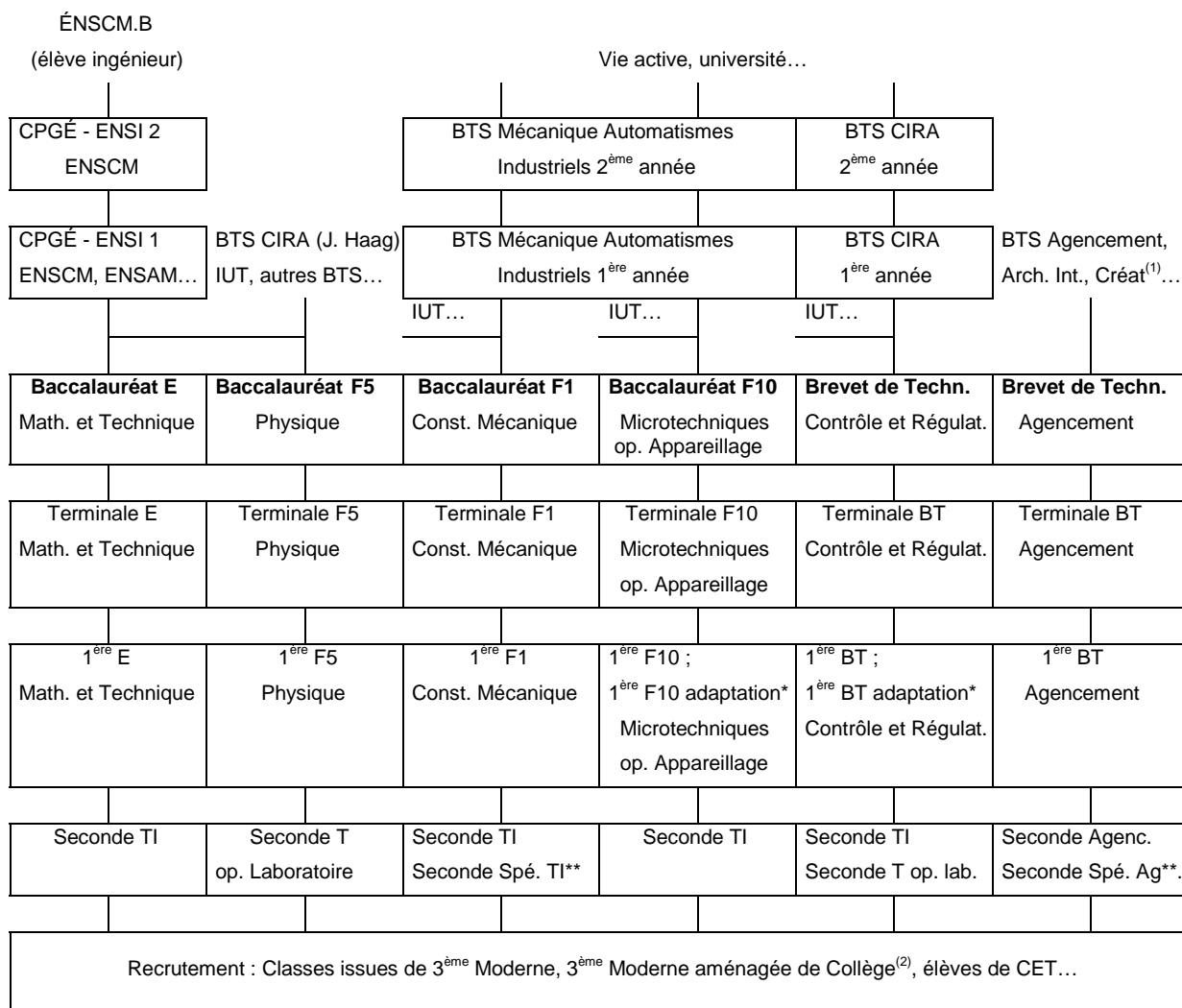
Certes cette possibilité de poursuite d'études aux élèves de CET dans ces quatre filières est conditionnée par la qualité du recrutement et parfois certaines de ces sections ont du mal à faire le plein. Pour pallier cette difficulté on essaie, tant que faire ce peut, de regrouper les cours généraux des Secondes spéciales et on procède de même pour les 1<sup>ère</sup> d'Adaptation (notamment en français, langue, mathématiques). Pour les disciplines techniques et scientifiques des aménagements sont prévus afin d'optimiser au mieux la spécificité des enseignements...

**d) La phase de transition entre le Lycée Technique d'État d'Horlogerie et le Lycée Jules Haag : le point de la structure pédagogique (1974)**. Lorsque l'Établissement prend le nom de Jules Haag, il perd dans le même temps sa référence horlogère. Ce changement de nom, qui s'effectue en cours d'année scolaire n'affecte en rien la nouvelle structure pédagogique mise en place en 1972, tant pour le Lycée que pour son CET annexé (supra). Avant de fournir quelques chiffres concernant les flux d'élèves et les résultats aux examens, afin de mieux entrer dans l'approche critique de la situation, observons dans un premier temps la carte des formations sous la forme d'un tableau synoptique, avec les parcours scolaires (entrées, sorties) et les poursuites d'études éventuelles, dans et hors du Lycée et de son CET annexé :

---

**LYCÉE Jules Haag de BESANÇON**

Organigramme des formations (1974)



ENSCMB : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon,

CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Écoles,

ÉNSI : Concours Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs,

ÉNSAM : École Nationale Supérieure Arts et Métiers,

CIRA : Contrôle Industriel et Régulation Automatique,

Seconde spé. TI : Seconde spéciale Technique Industrielle,

Seconde spé. Ag : Seconde Spéciale Agencement,

Seconde T, op. Lab : Seconde Technique, option Laboratoire.

(1) Les titulaires du BT Agencement peuvent poursuivre leurs études à l'École Supérieure des Arts Appliqués (ex École Boule), à Paris. Ils peuvent y préparer une des 3 options du BTS afférent : Agencement, Créateur de Modèles ou Architecture Intérieure.

(2) À partir de 1972, les classes de premier cycle Moderne (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) qui subsistaient depuis l'intégration au sein du LTÉH, en 1964, du Lycée Technique National (ex Collège Technique et Moderne), quittent définitivement l'Établissement.

(\*) Élèves issus des CET titulaires d'un BEP ou d'un CAP deux ans.

(\*\*) Élèves issus des CET titulaires d'un CAP trois ans.

**Collège d'Enseignement Technique annexé au Lycée Jules Haag**

Organigramme des formations (1974)

| Vie active                        | Vie active ou<br>1 <sup>ère</sup> F10 adaptation | Vie active ou<br>Seconde Spéciale      | Vie active ou<br>1 <sup>ère</sup> F10 adaptation | Vie active                                                     |                                         |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| CAP Horloger de Fabrication       | CAP Horloger de Fabrication option : Réglage     | BEP Micromécanique Option : Horlogerie | CAP Mécanicien en Petite Mécanique de Précision  | BEP Micromécanique Option : Application Mécanique et Outillage | CAP Bijoutier* option : Métaux Précieux |
| 3 <sup>e</sup> année Horlogerie   | 3 <sup>e</sup> année Horl. op. réglage           | 2 <sup>e</sup> année Horlogerie        | 3 <sup>e</sup> année Petite Mécanique P.         | 2 <sup>e</sup> année Micromécanique AMO                        | 3 <sup>e</sup> année Bijouterie         |
| 2 <sup>e</sup> année Horlogerie   | 2 <sup>e</sup> année Horl. op. réglage           | 1 <sup>e</sup> année Horlogerie        | 2 <sup>e</sup> année Petite Mécanique P.         | 1 <sup>ère</sup> année Micromécanique AMO                      | 2 <sup>e</sup> année Bijouterie         |
| 1 <sup>ère</sup> année Horlogerie | 1 <sup>ère</sup> année Horl. op. réglage         | fin de 3 <sup>e</sup>                  | 1 <sup>ère</sup> année Petite Mécanique P        | fin de 3 <sup>e</sup>                                          | 1 <sup>ère</sup> année Bijouterie       |

Recrutement : fin de 5<sup>e</sup>

fin de 5<sup>e</sup>

fin de 5<sup>e</sup>

En première remarque. Au Lycée, on relève désormais l'absence de toute référence horlogère sur la carte des formations. Le Lycée Technique d'État d'Horlogerie de Besançon, en devenant Lycée Jules Haag a perdu définitivement perdu son « label national d'horlogerie ». Par contre son CET annexé reste résolument horloger avec, à son actif, plusieurs formations de types CAP et BEP. L'expérience et la mémoire horlogère de la vieille École restent donc dans les murs. La nouvelle situation semble satisfaire la demande industrielle locale toujours soutenue (supra). Quant aux débouchés ils touchent principalement à la « fabrication » horlogère (montage et réglage sur chaînes d'assemblage). La « Réparation » occupe un petit nombre... En ressortissant du BEP Micromécanique, l'option « Horlogerie » permet aussi aux meilleurs élèves de poursuivre leurs études vers le Baccalauréat Microtechniques via la 1<sup>ère</sup> F10 d'adaptation.

**- Les élèves : effectifs, résultats aux examens...** La caractérisation d'un Lycée Technique se définit, certes, par l'éventail des spécialités offertes mais surtout par ses effectifs et par le nombre d'élèves qui sont répartis dans chaque filière de formation. En 1972 l'Établissement accueille, dans toutes ses composantes, quelque 1500 élèves<sup>(1)</sup>. Mais ce chiffre mérite distinction car il intègre encore des élèves du premier cycle qui sont en partance<sup>(2)</sup> et les effectifs du CET annexé. Les élèves du premier cycle (sept classes) représentent, sur la base moyenne de 25 élèves par classe, un effectif de quelque 175 élèves. Le CET annexé, regroupe quant à lui, près de 240 élèves dans

(1) « Réception de M. Rigaux censeur du LTEH » in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 88, mars 1972.

(2) À la rentrée de septembre 1972, il reste : une classe de 6<sup>e</sup> Moderne, deux classes de 5<sup>e</sup> Moderne, deux classes de 4<sup>e</sup> Moderne, une classe de 3<sup>e</sup> Moderne et une classe de 3<sup>e</sup> Moderne « aménagée ». Chaque année une classe d'âge est supprimée. Ibid., n° 90, septembre 1972.

(\*) Cette section, particulière, qui demande des qualités artistiques déjà affirmées (art graphique, dessin) a du mal à recruter. Aussi l'étude des dossiers est très sélective et l'âge des candidats peut être assez large (on demande une certaine maturité)...

une répartition assez équilibrée entre, d'un côté : les horlogers et les bijoutiers (environ 110 élèves) et de l'autre côté : les mécaniciens en « Petite Mécanique » et autre « Micromécanique » (environ 130 élèves). Ainsi, en 1972 les effectifs, *stricto sensu*, du LTÉH s'élèvent à un peu plus de 1 000 élèves. À la rentrée de septembre 1974, d'après M. Pelsy, nouveau proviseur, l'Établissement compte désormais près de 1 300 élèves, dont 73 élèves qui ressortissent encore du 1<sup>er</sup> cycle<sup>(1)</sup>. Sur cet effectif, on relève la présence de 520 internes, signe d'un recrutement régional qui reste fort important (près de 43% des élèves, hors ceux du 1<sup>er</sup> cycle) et qui marque un attrait toujours marqué pour « l'Horlo »... Si nous n'avons pas la photographie exacte du nombre d'élèves dans chaque section nous pouvons essayer de dessiner les contours en prenant comme base théorique les recommandations administratives et pédagogiques en usage :

**Organisation de la structure pédagogique, effectifs théoriques (septembre 1974) :**

**- 9 Classes de Seconde**

- 3 Seconde Technique Industrielle (TI),
- 3 Seconde Technique option « mécanique »,
- 1 Seconde Technique option « Laboratoire »,
- 1 Seconde Brevet de Technicien, option « Agencement »,
- 1 Seconde Technique Spéciale (élèves de CET titulaires d'un CAP 3 ans).

**- 10 Classes de Première**

- 1 Première E (Mathématiques et Techniques),
- 1 Première F1 (Construction Mécanique),
- 1 Première F5 (Physique)\*,
- 4 Première F10 (Microtechniques option « appareillage »),
- 1 Première F10 adaptation (élèves de CET titulaires d'un BEP ou CAP 2 ans),
- 1 Première Brevet de Technicien « Contrôle et Régulation » (cette section aussi recrute des élèves titulaires du BEP en adaptation).
- 1 Première Brevet de Technicien « Agencement ».

**- 9 Classes de Terminale :**

- 1 Terminale E (Mathématiques et Techniques),
- 1 Terminale F1 (Construction Mécanique),
- 1 Terminale F5 (Physique),
- 4 Terminale F10 (Microtechniques option « appareillage »),
- 1 Terminale Brevet de Technicien « Contrôle et Régulation »,
- 1 Terminale Brevet de Technicien « Agencement ».

**- 4 Classes de Brevet de Technicien Supérieur :**

- 1<sup>ère</sup> année TS MAI (Mécanique Automatismes Industriels),
- 2<sup>ème</sup> année TS MAI (Mécanique Automatismes Industriels),
- 1<sup>ère</sup> année TS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique),
- 2<sup>ème</sup> année TS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique).

**- 2 Classes Préparatoires aux Grandes Écoles :**

- 1 classe préparatoire aux ÉNSI, 1<sup>ère</sup> année (ÉNSCM, Arts et Métiers...),
- 1 classe préparatoire aux ÉNSI, 2<sup>ème</sup> année spécifique ÉNSCM de Besançon.

---

(1) Les derniers élèves de 3<sup>è</sup> Moderne (supra). Dans les 1300 élèves annoncés, ceux du CET sont comptabilisés.

(\*) Cette classe a des difficultés de recrutement, beaucoup d'élèves préfèrent opter à l'issue de la seconde laboratoire opter pour le Contrôle et Régulation.



**Effectifs : estimation (moyenne) = 1 000 élèves.**

**De la seconde à la terminale**, en prenant un effectif moyen de 30 élèves\* par classe on obtient pour les 28 sections répertoriées, un total de 840 élèves.

- **Pour les classes de BTS**, la base de calcul tourne autour des 24 élèves (base afin d'obtenir deux groupes de 12 élèves maximum pour les Travaux Pratiques. Pour les quatre sections répertoriées on obtient un total de 96 élèves.

- **Pour les classes de CPGE**, la moyenne par classe est de 32 élèves. Pour les deux sections on obtient 64 élèves.

Le déroulé « chiffré » de la structure pédagogique du « nouveau » lycée Jules Haag appelle quelques remarques. Nous rappelons que les effectifs de chaque section sont les moyennes normatives requises au plan administratif. Des variations parfois importantes peuvent être observées (départs volontaires ou non d'élèves, redoublements, aléas conjoncturels lors du recrutement...), qui affectent parfois certaines sections sans qu'il y ait sur la durée une quelconque pérennisation. Si on compare maintenant l'estimation théorique requise par les textes réglementaires (1 000 élèves) et ceux réels avancés par le Proviseur (1 300 élèves), après retranchement des effectifs du 1<sup>er</sup> cycle (73 élèves) et les 240 élèves du CET, on retrouve bien les 1 000 élèves de notre estimation théorique... Pour tenter d'avoir une représentation plus exacte de la situation des effectifs dans chaque filière, à la veille du changement de nom de l'Établissement, les résultats aux examens de la session de juin 1974 nous renseignent sur le nombre exact des élèves de chaque classe « terminale » :

**Résultats aux examens : le point de la situation en juin 1974<sup>(1)</sup>:**

| EXAMENS                                     | JUIN 1974 |       |     |
|---------------------------------------------|-----------|-------|-----|
|                                             | Présentés | Reçus | %   |
| <b>Lycée Technique d'État d'Horlogerie:</b> |           |       |     |
| Concours d'entrée à l'ÉNSCM                 | 31        | 23    | 74  |
| BTS CIRA                                    | 23        | 17    | 74  |
| BTS MAI                                     | 18        | 18    | 100 |
| Bac E                                       | 36        | 21    | 58  |
| Bac F1                                      | 48        | 29    | 61  |
| Bac F5                                      | 8         | 5     | 63  |
| Bac F10                                     | 97        | 57    | 59  |
| BT Micromécanique AMO**                     | 9         | 9     | 100 |
| BT Micromécanique Appareillage**            | 10        | 10    | 100 |
| BT Micro. Construction Horlogère**          | 2         | 1     | 50  |
| BT Agencement                               | 20        | 18    | 90  |
| BT Contrôle et Régulation                   | 22        | 17    | 77  |

- Total des élèves du LTÉH présentés = 324 élèves (72 élèves pour CPGE et BTS plus 252 élèves Bac plus BT)

(1) Derniers résultats aux examens du LTÉH et du CETH. À partir de la rentrée de septembre 1974, l'Établissement prend officiellement le nom de Jules Haag. *Bulletin des Anciens Élèves* n° 99, décembre 1974 (chiffres d'après le Centre Régional de Documentation Pédagogique).

(\*) Cette moyenne est conditionnée par la réglementation (recommandation) qui fixe à 12 élèves maximum chaque groupe à l'Atelier. Avec 30 élèves on obtient 3 groupes de 10 à l'Atelier. Les cours généraux et la technologie générale sont dispensés devant la classe entière.

(\*\*) Nous sommes à la fin de la période transitoire qui voit la fin des BT micromécanique. Cette dernière session concerne les redoublants. On constate que sur 21 redoublants, 20 sont reçus (un seul horloger échoue).

| EXAMENS                                        | JUIN 1974 |       |    |
|------------------------------------------------|-----------|-------|----|
|                                                | Présentés | Reçus | %  |
| <b>Collège d'Enseignement Technique annexé</b> |           |       |    |
| CAP Horloger de Fabrication                    | 22        | 21    | 95 |
| CAP Horloger Réglage                           | 6         | 4     | 67 |
| CAP Bijoutier                                  | 7         | 3     | 43 |
| CAP Petite Mécanique de Précision              | 45        | 33    | 73 |
| BEP Micromécanique AMO                         | 24        | 19    | 79 |
| BEP Micromécanique « Horlogerie »              | 8         | 7     | 88 |

- Total des élèves du CETH présentés = 112 élèves

Pour le Lycée, si on rapporte les chiffres obtenus pour les classes terminales au nombre d'années de formation (trois années pour les baccalauréats et deux années pour les BTS et la CPGE on obtient un effectif théorique de 900 élèves. Avec les redoublements, les départs en cours d'année voire les réorientations, on approche bien le chiffre des 1 000 élèves que nous avons estimé plus haut...

**- les origines géographiques : la fin du caractère « national » du Lycée.** Quant aux origines géographiques des élèves force est de constater, en 1973, que le recrutement du Lycée s'effectue désormais au plan local et départemental, car contraint par la « carte scolaire ». Certes, certaines spécificités rares au plan national (horlogerie, bijouterie, contrôle et régulation) permettent encore à quelques élèves de venir de l'extérieur pour se former, mais la faiblesse du nombre n'est pas significative. C'est l'internat qui donne la meilleure lecture des origines géographiques des élèves (toujours fort nombreux) qu'il héberge, or il indique un recrutement spécifique au département et dans sa proximité. Ainsi sa réponse fait montre de la fin du recrutement national qui faisait la force et le rayonnement de l'ancienne ÉNP, ce que déplore nombre d'Anciens élèves<sup>(1)</sup> :

"Nous n'avons plus de recrutement national. Les internes ne sont que des gars du Haut-Doubs. D'après la « carte scolaire » nous ne pouvons recruter que sur la périphérie du département. Nous recrutons quelques élèves à l'extérieur pour les sections spéciales, mais dans les classes normales, il y en a très peu : c'est fini. On n'est plus ÉNP, on est Lycée technique et c'est régional...".

**Analyse et commentaires.** Le recrutement « local » des élèves soulève la question de l'insertion professionnelle à l'issue des études. L'industrie bisontine ne peut absorber qu'une petite partie des sortants et cela pose problème. La lecture des résultats pour le Lycée, en juin 1971, fait état d'un flux de sortie de 324 élèves avec la répartition suivante : 31 en CPGE ; 41 en BTS ; 189 en BTn et 63 en

(1) SIMPLOT (J-C)\*, « Situation du recrutement » in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 93, juin 1973.

(\*) Jean-Claude Simplot ancien élève (1959-63). Il est un des premiers élèves titulaires du Brevet de Technicien Micromécanique option « appareillage » qui sera transformé en BT Contrôle et Régulation avec sa suite d'études en BTS CIRA (supra). Brillant élève, il passe avec succès le concours de PTA de lycée, il est nommé au LTÉ de Besançon à la fin des années 1960. Très impliqué dans l'Association, il fait partie de cette nouvelle génération « d'Anciens Élèves » qui a su assurer la transition entre ceux de « l'ÉNP » et ceux du « Lycée ». Porté au Secrétariat Général de l'Association, il a contribué à porter au plus haut les valeurs de l'Établissement tout en véhiculant sa nouvelle image de marque de Lycée Jules Haag. Grand travailleur, excellent pédagogue, visionnaire, il assurera avec grande compétence le développement et l'image au plan national la filière Contrôle et Régulation de l'Établissement.

BT. Examinons maintenant le nombre des élèves qui sont susceptibles d'entrer dans la vie active, nonobstant la réussite aux examens (hors la classe E\* et ceux des classes préparatoires). Pour les BTS c'est une finalité des études et la très grande majorité opte désormais pour l'insertion professionnelle. Pour les 216 BT et BTn, c'est de prime abord un cycle d'études qui se termine. Certes l'option « vie active » est largement ouverte, surtout pour les BT, mais la poursuite des études dans le cadre des BTS et DUT fait l'objet d'une très large « publicité » et l'offre de formation est particulièrement importante. En ce début des années 1970 on peut estimer à un plus d'un tiers le nombre des élèves titulaires du BT ou du BTn à vouloir poursuivre leurs études. Si on part de cette hypothèse, pour le lycée Jules Haag, on peut estimer à quelque 144 élèves du niveau « Technicien » auxquels s'ajoutent les 41 élèves de niveau « Technicien Supérieur » soit un total de 185 élèves potentiels<sup>(1)</sup> qui se trouvent être disponibles pour la vie active et qui peuvent prétendre à pourvoir des postes à responsabilité. Pour le CET, le flux de sortie touche 112 élèves. Si on considère que 15% à 20% des diplômés sont susceptibles de poursuivre des études en Secondes Spéciales (pour les CAP) ou en Premières d'Adaptation (pour les BEP), ils sont quelque 90 « néo-professionnels » à pouvoir s'inscrire dans la vie active. Intéressons-nous maintenant aux différentes spécialités. Pour les Baccalauréats, le BTn F10 « Microtechniques », (120-130 élèves, moyenne du flux de sortie), présente désormais le plus gros contingent des élèves depuis la fin du BT « Micromécanique ». Le BTn F1 « Construction Mécanique » recrute, en principe sur la base d'une division de trente élèves, mais avec les redoublements éventuels et la saturation de la demande en F10, la création d'une deuxième division sert surtout de « régulateur » (d'où la situation de juin 1974 avec deux divisions sur la base de 24 élèves chacune). Pour les autres BT, si « l'Agencement » reste, pour le moment, constant en terme d'effectif, il n'en est pas de même pour le « Contrôle et Régulation » qui peut se voir doter certaines années de deux divisions... Pour le CET, la filière « micromécanique », dans sa double composante : CAP « Petite Mécanique de Précision » et BEP « Micromécanique AMO », avec un flux de sortie de 69 élèves, s'installe comme la principale voie professionnelle qui fait tant défaut à l'industrie (supra). Quant à « l'Horlogerie », si toute la formation professionnelle est désormais entièrement dévolue au CET, et quand bien même la création du BEP est censée relancer la filière, ses effectifs restent modestes avec 36 élèves en flux de sortie. Pour la « Bijouterie », on reste toujours dans le cadre d'une formation à la marge (7 élèves), mais qui reste très attachée, à l'histoire de l'École dans cette pratique d'un Métier d'Art et que le CET tient à conserver... En synthèse on peut dire que le CET tente de s'inscrire dans la continuité du Lycée Technique puisque qu'il se trouve désormais le seul « habilité » à former des spécialistes en « micromécanique », en « horlogerie » et

---

(1) Il s'agit d'une moyenne, et qui représente l'image d'une période déterminée (début des années 1970), avec une activité industrielle fort importante qui reste très ouverte à l'emploi (supra).

(\*) La filière E, très sélective, s'inscrit résolument dans le cadre d'une poursuite d'études.

en « bijouterie ». Il perpétue ainsi cette « mémoire » professionnelle attachée à ces trois grandes spécificités qui firent le renom de l'École Nationale...

**10-4-6) Les changements de la structure pédagogique du Lycée Jules Haag et les hésitations du monde industriel. Le point de vue des Anciens Élèves.** Dès le début des années 1960, nous avons vu que le Ministère de l'Éducation Nationale, au rythme d'une véritable marche forcée, a complètement transformé l'ensemble de son Système Éducatif. Pour « rénover » l'Enseignement Technique et Professionnel, les concertations furent nombreuses et les représentants de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat y furent toujours associés par le truchement des *Commissions Paritaires Consultatives*. Pour l'étude et la mise en place desdites réformes, ils ont pu ainsi exprimer leurs désirs et leurs doutes. Avec l'application des nouveaux textes et des diplômes afférents, force est de constater la subsistance d'un malaise latent concernant l'embauche des élèves issus de ces « nouveaux » lycées techniques. Pour nombre d'industriels cette succession de réformes a bousculé un ordre patiemment établi sur la durée et qui faisaient des élèves diplômés des ÉNP et des anciens Collèges Techniques avec leur BEI, une référence sur laquelle ils pouvaient s'appuyer en toute confiance pour assurer l'évolution et la pérennisation de leur entreprise. Besançon et sa région n'échappent pas à ce trouble et nous l'avons déjà maintes fois abordé. Nous avons aussi tenté de montrer, en partant de la production horlogère, combien la typologie structurelle et l'évolution de son industrie étaient indissociables, jusque dans les années 1960, de l'histoire de son École Nationale Professionnelle. Dans chaque entreprise on trouve trace de l'École. On côtoie nombre d'anciens élèves dans tous les postes de la hiérarchie, qui par leur expertise reconnue, continuent de porter au plus haut les couleurs d'une industrie toujours conquérante. Si un certain nombre se trouvent placés à la tête d'entreprises prospères ou à des postes clé (supra), on ne peut oublier que leur cursus professionnel s'est inscrit dans le cadre d'un ascenseur social efficace et performant. En partant de l'établi, ils ont gravi un à un tous les échelons « hiérarchiques<sup>(1)</sup> » au sein de différentes entreprises avant que de parvenir et se stabiliser au plus haut niveau. Dans la décennie des années 1960, on a vu poindre un premier trouble avec la fin des DÉB et autres BEI.

**a) Une difficulté à appréhender la « valeur » des nouveaux diplômes.** Les nouveaux Brevets de Technicien, les Brevets de Technicien Supérieur et autres Baccalauréats Techniques, s'ils « sonnent » bien à l'oreille, ont cependant du mal à trouver leurs marques dans les entreprises. L'usage voulait, jusqu'alors, que l'on débutât déjà sur des postes ouvriers (afin de bien appréhender la nature du produit et les conditions de la production)<sup>(2)</sup> avant que de se voir offrir un poste en rapport avec le niveau du diplôme. Avec la réduction du temps de formation et de ses conséquences sur la

---

(1) Nous faisons abstraction des anciens élèves qui ont poursuivi leurs études dans le cadre de l'Institut de Chronométrie.

(2) Dans nombre de grandes entreprises, comme chez Peugeot, même les jeunes ingénieurs étaient soumis à cette période « probatoire ».

partie « technique », en l'absence de tout recul pour pouvoir juger de la compétence réelle de ces nouveaux diplômés (alors que tout l'encadrement connaissaient la valeur d'un DÉB ou d'un BEI, puisque la plupart étaient passés par la même filière), nombre d'industriels hésitent sur la marche à suivre quant aux conditions de l'embauche et du poste à pourvoir.

**b) Des programmes qui s'inscrivent résolument dans une vision prospective.** Si la nature des nouveaux diplômés jette le trouble, certaines spécialités accentuent encore la difficulté d'une bonne appropriation. Pour la première fois, en effet, l'Enseignement Technique a placé toute sa réforme dans un esprit prospectif en tentant d'inscrire ses programmes de formations en complète adéquation avec l'évolution des Sciences et des Techniques. C'est ainsi que l'on voit apparaître des enseignements qui touchent à l'électronique, aux automatismes, à l'informatique, à l'étude et aux utilisations des nouveaux matériaux\*... Mais l'approche théorique ne suffit pas, il faut passer aux applications. Les règles qui régissent la mise en œuvre des productions nécessitent un langage commun avec de nouvelles règles méthodologiques normées\*\*. La conception des pièces, la préparation du travail sériel, le réglage des machines-outils automatisées, le contrôle de la production..., passent désormais par une analyse critique qui utilise parfois les outils mathématiques (les statistiques pour le contrôle, ou la probabilité pour les dysfonctionnements aléatoires...). On introduit les principes de « l'analyse de la valeur\*\*\* » pour la conception des pièces. C'est donc un nouveau langage avec des nouveaux codes de représentation qui ont désormais cours et qui désarçonnent quelque peu les industriels. À la fin des années 1960, certains lycées se dotent des premières machines-outils à commande numérique et de calculateurs<sup>(1)</sup> alors que ces matériels sont encore balbutiants dans la grande majorité des entreprises<sup>(2)</sup>. Des laboratoires d'automatismes (et de logique électronique) sont organisés dans chaque établissement pour la mise en application des

---

(1) En 1968, tout frais émoulu du Concours de recrutement des Professeurs Techniques Adjoins, lors de notre année de stage à l'ÉNNA, nous avons été initiés à la programmation et à la conduite d'une des premières fraiseuses à commande numérique au Lycée Technique de Valenciennes. Au début des années 1970, le LTÉH de Besançon se dote d'une fraiseuse à commande numérique « Forest » et d'un calculateur (dédié au Contrôle et Régulation).

(2) À Besançon des visites et des démonstrations sont réalisées à l'attention des entreprises avec un double objectif. Le premier est de mettre en évidence les niveaux de compétences acquis dans les nouvelles technologies par les nouveaux bacheliers « techniques ». Le deuxième est plus prosaïque car il touche à la « bonne » utilisation de la Taxe d'Apprentissage, seul impôt dont l'affectation est dédiée selon une cotation précise à l'usage des Établissements dispensant un enseignement technique ou professionnel et dont toutes les entreprises sont redevables (loi Astier, supra).

(\*) Matières Plastiques, céramiques, les colles techniques, alliages spéciaux...

(\*\*) Souvent issues de l'industrie automobile, notamment Renault.

(\*\*\*) Ce concept né au lendemain de la guerre aux Etats-Unis pour résoudre la pénurie de matières nobles consiste à centrer toute l'étude du produit sur la « seule fonction d'usage qu'il est censé remplir » qu'elle que soit la solution constructive utilisée pour satisfaire ladite fonction. Cette méthode d'analyse critique est introduite en France au début des années 1960.

nouveaux programmes\*...

**c) Les « Microtechniques » : quand un nouveau concept bouge les « lignes » industrielles de Besançon.** Avec la création du concept des « microtechniques » et la transformation des Brevets de Technicien « Micromécanique » en Baccalauréat Technique « Microtechniques » (F10), c'est l'image industrielle de Besançon qui se trouve, un temps, interpellée. Formées à la culture horlogère et à la micromécanique, la grande majorité des entreprises bisontines (quand bien même certaines se sont déjà appliquées à produire des petits ensembles ou des pièces qui ressortissent des microtechniques, supra), ignorent tout des contenus et de la formalisation de ce nouveau concept qui soulève intérêt et qui commence à se répandre. Quant à l'image industrielle de Besançon, en ce début des années 1970, elle reste toujours marquée, tant dans ses murs qu'à l'extérieur, de ce double sceau (Horlogerie et Micromécanique). Et pourtant, c'est à Besançon que se trouve désormais, au sein même du Lycée Technique d'État, le plus grand centre de formation, en France, aux Microtechniques. Déjà, nombre d'autres Lycées par tout le pays, se pressent pour obtenir du Ministère l'autorisation de dispenser cette formation synonyme de progrès et de haute technicité. Au début de l'année 1971, cette situation interpelle les Anciens Élèves. Ils constatent, malgré le nombre relativement important des jeunes techniciens qui sont formés, chaque année, au LTE et qui sont désormais orientés vers les « microtechniques » (supra), qu'aucune entreprise nouvelle qui intègre ces hautes technologies ne s'est implantée à Besançon ou dans la région. En outre comme le recrutement des élèves est principalement régional, ils estiment nécessaire d'alerter les autorités afin de tenter de remédier cette absence si l'on veut éviter que continue la « fuite » de ces jeunes techniciens vers d'autres régions où ils sont fort bien accueillis... En octobre 1971 ils demandent audience à la municipalité. Ils exposent leur point de vue sur la situation industrielle locale et déclinent leurs *desiderata*. La presse régionale du 29 octobre rend compte de l'entrevue :

"À propos des débouchés des jeunes techniciens, M. Gaudot, adjoint au Maire de Besançon, a reçu une délégation des Anciens Élèves du LTÉH. À leur demande, les Anciens Élèves, représentés par M. Mercet, leur président, et trois membres du Comité, (ont été reçus à la mairie) pour discuter et envisager des solutions concernant le problème des débouchés actuels et futurs, des jeunes techniciens et techniciens supérieurs se destinant aux carrières relevant de la formation des « Microtechniques ». Les Anciens élèves ont fait remarquer qu'il n'existe pas, pour cette formation, de problème de l'emploi et d'avenir à l'échelon national et européen, puisqu'elle intéresse toute les industries de pointe ; par contre, à l'échelon bisontin et régional, un besoin de plus en plus urgent se fait sentir pour l'implantation de nouvelles et importantes entreprises se rapportant aux microtechniques. En effet, depuis quelques années, nous assistons, par obligation, à un départ massif de nos jeunes techniciens pour d'autres régions. Il s'agit là d'un véritable transfert de notre matière grise qui, par la suite, pourrait bien provoquer le transfert de notre formation si spécifique à notre région. Le souci des Anciens Élèves a bien été compris par M. Gaudot qui, pour sa part, œuvrera pour accueillir ces nouvelles entreprises qui présentent l'avantage d'être saines et non polluantes, tout en fournissant ans dans un cadre agréable un travail intéressant aussi bien la main-d'œuvre féminine que masculine. C'est en passant rapidement au stade des réalisations concrètes que nous pourrons encore conserver notre potentiel d'agents et cadres techniques indispensables à la prospérité et à l'économie régionales".

Pour concrétiser sa volonté et clore l'entrevue, la Municipalité propose, que dorénavant,

---

(\*) C'est en 1969 que le LTÉH conçoit et organise un laboratoire pour l'étude des automatismes.

*l'Association des Anciens Élèves* sera consultée avant toute prise de décision se rapportant à l'industrialisation régionale<sup>(1)</sup>. Mais si les édiles ont bien pris note de la nécessité d'user de cette nouvelle terminologie (les microtechniques) pour attirer des entreprises et tenter de modifier l'image de marque de la ville, il n'en reste pas moins que l'offre industrielle bisontine en terme d'emplois de « techniciens » reste très insuffisante pour ne pas dire timorée. Lors de leur Assemblée générale, du 31 mars 1973, les Anciens Élèves commentent les résultats de l'enquête salaire\*\* et s'interrogent sur les difficultés éprouvées par leur service placement devant le peu de propositions d'emplois de « techniciens » émanant des industries bisontines. Pour Pierre Ray, le rapporteur de la Commission, la situation est plus que critique<sup>(2)</sup> :

"Le nombre de sorties (élèves) est d'environ 130 par an pour notre lycée. Or le nombre d'emplois de techniciens et techniciens supérieurs n'est que de 3 à 4% de ce nombre. Problème grave puisqu'il entraîne d'office un transfert de matière grise hors de notre région. Auparavant notre école était connue pour sa spécialité (la micromécanique) qui a été transformée en baccalauréat de technicien microtechniques et ces techniciens (faute d'emplois sur place) se voient dans l'obligation de partir ailleurs. Dans le même temps, on est en train de créer des baccalauréats microtechniques : à Grenoble, à Valence, à Paris (et dans sa banlieue), à Prades..., bref un peu partout\*\*\*. Il ne va plus nous rester grand chose comme débouchés si l'on continue ainsi. Il faut voir objectivement que Besançon est une ville de sous-traitance. (Nous souffrons) d'un manque de production de produits finis de haute qualité. (Si nombre) d'anciens élèves techniciens quittent la région c'est par manque de débouchés. On demande beaucoup d'OS et d'OP mais pas de techniciens ni de techniciens supérieurs. Il semble que la région n'ait pas besoin de leur (expertise). (Si la situation perdure) cela risque de se retourner, d'abord, contre l'École si les microtechniques sont transférées ailleurs, puis par voie de conséquence contre (l'industrie) régionale. Suite à différentes réunions avec la Municipalité je tiens les statistiques (de l'emploi) à votre disposition..."

Cet exposé, avec son côté abrupt, appelle nombre de réactions qui mettent bien en exergue le hiatus qui subsiste encore entre les tenants de l'ancienne ÉNP et ceux qui expriment la voie nouvelle des Lycées. Pour H-L Belmont et pour nombre de responsables industriels présents, cette situation est le fruit du changement d'orientation de l'École<sup>(3)</sup> :

"Le drame vient d'une autre orientation de l'École. Il y a quelques années l'ÉNH formait des mécaniciens de précision, actuellement elle ne forme que des techniciens mais plus de micromécaniciens. Il est impossible dans la région de développer des industries, quelles qu'elles soient, qui n'emploient que des blouses blanches dans des bureaux d'études. Le grand drame vient de ce que, sur la place de Besançon, il

---

(1) RAY (P)\*, « Problème de l'Emploi », in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 87, décembre 1971.

(2) Ibid., « Situation de l'emploi et recrutement », in *Bulletin des Anciens Élèves*, n° 93, juin 1973.

(3) PDG de Yema/Sormel, son groupe emploie, en 1971, quelque 58 anciens élèves des Écoles d'horlogerie.

(\*) Pierre Ray est Ancien élève, DEB en Petite Mécanique de Précision (1944-48). Après une période passée dans l'industrie, il passe avec succès le concours de PTA en 1965. Nommé au LTEH de Besançon, spécialiste de « l'appareillage » il participe activement au développement des microtechniques. En 1971 il est Secrétaire Général Adjoint de l'Association des Anciens Élèves.

(\*\*) Périodiquement, l'Association sollicite les Anciens Élèves pour qu'ils indiquent leur situation professionnelle. Le questionnaire envoyé a été conçu selon les usages de la méthode statistique. Chaque « ancien », à diplôme égal, peut ainsi se situer dans les postes occupés et dans la rémunération. Sur quelque 700 questionnaires envoyés, le retour tourne autour de 150 dont 95% sont exploitables. Le Service placement est l'un des meilleurs atouts de l'Association. En liaison avec les bureaux de la Côte d'Azur, de Paris, de la Montagne et l'Association des Anciens Élèves de Cluses (supra), le Service mutualise ainsi toutes les propositions d'emplois qui émanent de la France entière tout en assurant les demandes des Anciens Élèves. À chaque réunion, le « Service placement » est toujours au centre des débats...

(\*\*\*) En 1992, plus de 80 lycées dispensaient une formation microtechniques en France. Sur ce point, voir BRISELANCE (C), « L'adaptation des filières dans l'Enseignement Technique », in *De l'Horlogerie aux Microtechniques 1965-1965, Actes du Colloque organisé par le Cétéhor et le Musée du Temps...*, op. cit., p. 160.

manque 150 mécaniciens : c'est ce que voudrait le GIMM\* dans l'immédiat. Il en faudrait en réalité 100 par an ; on n'en trouve pas, à part quelques CAP qui sont tout de même adaptés, mais il faut les former en deux ou trois ans. Comment voulez-vous développer la région avec des blouses blanches et sans ceux qui travaillent, c'est à dire les mécaniciens de précision ? C'est impossible !"

En réponse, la « nouvelle » génération d'Anciens élèves (devenus, pour certains, professeurs et donc chargés d'appliquer la réforme) se trouvent dans l'obligation de rappeler les rôles respectifs des Lycées et des CET :

"(Pierre Ray) : vous ne situez pas le problème, vous faites toujours le rapport avec : « dans le temps... ». L'ouvrier qualifié se forme au CET, c'est le BEP (et le CAP). Au lycée technique on forme le bachelier qui a deux finalités : soit il continue dans l'enseignement supérieur (BTS, IUT ou Fac.) soit la vie active s'il sent qu'il ne pourra pas aller au-delà et c'est là qu'il faut situer le technicien...".

Mais pour les représentants de l'industrie tout en prenant acte des nouvelles orientations de leur ancienne École, on ne peut penser à embaucher des « techniciens » s'il n'y a pas à la base, dans chaque entreprise, des gens qui produisent :

"(H-L Belmont) : Je suis pleinement conscient, avec vous, que l'orientation de l'École est pleinement différente, mais si vous voulez implanter ces gens-là (les titulaires d'un Baccalauréat de Technicien) dans la région – ce que j'ai cru saisir- il faut bien qu'il y ait d'autres gens qui produisent, or il manque la base. Qu'elle soit formée par le CET ou par n'importe qui, tant que vous n'aurez pas cette base vous n'aurez pas besoin d'encadrement...".

D'après le *verbatim* de la réunion\*\*, la suite de la discussion fait montre de la grande difficulté à concilier les points de vue qui tournent à l'aporie. Sans vouloir gauchir ici la vision d'un grand chef d'entreprise (H-L Belmont), il semble que dans ses propos, il lie encore systématiquement la notion de « technicien » à celle d'un rôle « hiérarchique d'encadrement ». Pour lui un « technicien » doit être avant tout un « praticien expérimenté<sup>(1)</sup> », connaissant parfaitement les principes de toute fabrication « micromécanique » et au fait de la conduite d'une chaîne de production. Chargé de l'encadrement des personnes et de l'organisation du travail, il est susceptible d'apporter toute amélioration dans le secteur qui ressortit de sa responsabilité : organisation de la production, étude du poste de travail, choix de l'outillage, prévision d'une automatisation éventuelle, voire tout ce qui peut toucher à l'amélioration du « produit ». Il doit rendre compte de son action à la direction et après avoir reçu son aval il discute avec le Bureau d'Études du bien fondé de ses analyses avant que de passer à l'application. Ainsi, pour lui, l'embauche d'un « technicien », fut-il bachelier en « microtechniques », ne peut se faire que si ce dernier est passé par la voie d'une « pratique professionnelle » large et conséquente. En conclusion, et d'après son approche, l'emploi d'un « technicien » se pense, de prime abord, comme celui d'un responsable « technique », placé dans une hiérarchie, qui doit être capable de bien gérer voire d'améliorer l'outil de production existant. Le bureau des études étant

---

(1) Comme nombre d'anciens élèves devenus chefs d'entreprise, H-L Belmont est resté très attaché à promouvoir des hommes diplômés de l'École qui ont déjà fait déjà leurs preuves à l'établi, puis grâce à leurs talents sont montés dans « l'échelle sociale » (supra).

(\*) Sigle du : Groupement des Industries Métallurgiques et Mécaniques. À la fin des années 1980, le Groupement, sans changer de sigle, a remplacé le terme : « Métallurgiques » par « Microtechniques » (infra).

(\*\*) Les débats ont été enregistrés sur magnétophone.



surtout dévolu à des techniciens supérieurs voire des ingénieurs (en quantité très limitée) pour une recherche-développement éventuelle. Le point de vue des enseignants est fort différent. Pour les bacheliers qui s'orientent vers la vie active, ils plaident auprès des entreprises, non pas sur une « expérience » professionnelle qu'ils n'ont pas (supra), mais sur un niveau d'études et sur des connaissances Techniques et Scientifiques conséquentes, déjà au fait du progrès technique (microtechniques, électronique, automatismes...), sachant manipuler de nouveaux langages avec leurs codes de représentation qui ont désormais cours (normalisation). Ils sont donc « adaptables » sur nombre de postes, avec des possibilités d'évolution rapide pour intégrer rapidement les principes directeurs qui régissent chaque entreprise. Par la spécificité et l'ouverture de leurs connaissances, ils sont susceptibles d'apporter un nouveau souffle pour diffuser ces nouvelles orientations techniques et de les mettre en usage dans les ateliers ou dans les bureaux d'études<sup>(1)</sup>...

**e) Une controverse qui touche tous les Baccalauréats de Technicien et tous les lycées.** Cette approche différentielle sur l'embauche et la nature des postes qui peuvent être dévolus aux bacheliers techniques ne touche pas uniquement les élèves issus du LTÉ de Besançon<sup>(2)</sup>. Cette controverse traverse toutes les entreprises et toutes les spécialités. Toutes les différentes instances syndicales, tant ouvrières que patronales se heurtent au problème. Elle se fait notamment ressentir lors des discussions sur la modification des Conventions collectives quand il faut « qualifier » tous ces nouveaux Baccalauréats de Technicien dans la grille indiciaire. Et si d'après la grille Parodi ils sont reconnus au niveau IV, il n'est pas rare de retrouver des bacheliers sur des postes d'ouvriers professionnels type « CAP », source de nombreux conflits...

**10-4-7) La fin d'un recrutement professoral spécifique issu des « Anciens élèves »...** De 1960 jusqu'à l'aube des années 1970, ils sont une quarantaine d'Anciens Élèves qui assurent (ou ayant assuré) un enseignement technique et professionnel tant au Lycée Technique d'État qu'au CET

---

(1) Au début des années 1970, les premières commandes numériques (avec tout le corpus de la préparation du travail, la programmation, la gestion automatique des outils et du contrôle...) commencent à prendre pied dans les entreprises. Cette mise en œuvre fut, le plus souvent, dévolue aux jeunes « techniciens » frais émoulus des lycées techniques. Dans les mêmes années, suite à la loi du 16 juillet 1971 portant sur la réforme de la Formation Professionnelle Continue et de la création des GRETA\* (1974), le Lycée Jules Haag fut très impliqué dans l'aide aux entreprises pour former leur personnel dans ce que l'on commençait à appeler : « les nouvelles technologies »...

(2) Dans les années 1970, lors d'une visite aux Usines Peugeot, à Sochaux, nous avons pu observer dans le fonctionnement de deux grands services cette affection différentielle des « bacheliers-techniciens ». En mécanique, avant d'être affecté sur une Machine à Commande numérique, le jeune bachelier se doit, tout d'abord, de devenir un excellent professionnel sur machines conventionnelles (tour, fraiseuse...). La conduite d'une « Commande numérique » est considérée comme une promotion, alors que les règles de conduite et les procédures n'ont rien à voir avec la maîtrise du geste. Dans le Service de Maintenance des chaînes de production automatisées les mêmes élèves se voient immédiatement affectés sur des postes (programmation, procédures de dépannage), en rapport avec leur formation...

(\*) Acronyme de « Groupement d'Établissements ».

annexé, soit plus de 80% du corps des Professeurs Techniques Adjoints (PTA)<sup>(1)</sup>. Cette situation n'est en rien nouvelle de par les spécialités particulières dispensées au sein de l'Établissement (horlogerie, micromécanique, appareillage...), car les profils des postes mis au concours, et les compétences exigées (qui reposent sur une expérience professionnelle), ne peuvent que convenir à des anciens élèves de l'École Nationale de Besançon. On retrouve ainsi une situation qui prévalait déjà pendant l'entre-deux-guerres<sup>(2)</sup>. Certes d'autres professeurs peuvent provenir des Écoles similaires : Cluses, Morez voire Paris, mais bien vite avec les possibles mutations chacun aime à retrouver son Établissement d'origine... Avec l'accroissement des effectifs élèves, le nombre de PTA qui œuvrent au sein du Lycée est devenu très conséquent. Cette situation a pour premier effet de conforter davantage le lien générationnel (« l'esprit horlo ») qui se tisse pendant toute la scolarité entre les élèves et les anciens élèves devenus leurs professeurs. Ce « lien » trouve une continuité presque naturelle, à l'issue de la scolarité, dans l'adhésion du plus grand nombre à l'*Association des Anciens Élèves*<sup>(2)</sup>. Cette forte représentation d'*Anciens Élèves* au sein de l'Établissement, si elle permet, certes, d'établir une solide cohérence entre « collègues », elle assure aussi la grande vitalité de l'*Association*. Comme son siège est toujours installé dans l'Établissement, c'est donc naturellement que les PTA se retrouvent en nombre au Comité directeur. Si les Présidents sont très souvent issus des entreprises (supra), ce sont les enseignants qui assurent les principales tâches : Secrétariat général, Trésorerie, Service placement, Édition du bulletin, Adhésions, Animation des réunions... Alors que cette situation semblait être inscrite dans la pérennité, le médian des années 1960 apporte, par étapes successives et sur la durée, les premières modifications relatives aux différents statuts des enseignants du « technique ». Cette évolution qui touche particulièrement les PTA, a pour première conséquence de modifier profondément les conditions premières de leur recrutement et la formation initiale qui lui est liée...

**a) Quand le diplôme commence à se substituer à l'expérience professionnelle...** Nous avons déjà abordé les conditions dans lesquelles le recrutement des « professeurs d'atelier » des l'ÉNP s'effectuait. Si des modifications à la marge sont survenues (notamment dans la formation pédagogique, infra), les règles de base, quant aux conditions requises pour pouvoir concourir, restent très similaires. Au début des années 1960, pour se présenter au concours des disciplines industrielles il est toujours nécessaire de posséder une expérience professionnelle de cinq années. Et si aucun diplôme n'est exigible, la possession d'un CAP, d'un BEI ou d'un DÉB est fortement recommandée

---

(1) Les enseignements techniques théoriques (mécanique théorique et dessin industriel) sont, en principe, dispensés par les Professeurs Techniques (PT). L'enseignement pratique et la technologie sont dévolus aux Professeurs Techniques Adjoints (PTA). À partir des années 1950, les postes mis aux concours concernent surtout les PTA. Pour la liste voir annexe 4, doc.

pour envisager un succès<sup>(1)</sup>. Depuis 1952, les lauréats du concours PTA des ÉNP sont nommés Professeurs stagiaires, et bénéficient d'une formation pédagogique de trois mois à l'ÉNSE (Cachan). À l'issue du stage, et après inspection réglementaire, l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Pratique sanctionne la titularisation. À partir de 1963, avec le développement de l'Enseignement Technique et la création des nouveaux diplômes (BTS, BTn...), les besoins en PTA concentrent l'attention. De nouvelles conditions initiales liées à leur recrutement s'imposent afin d'être en cohérence avec le statut des personnels des Lycées Techniques qui se met en place\*. Si le recrutement sur la base d'une expérience professionnelle continue à perdurer pour les disciplines rares (absence de diplôme de référence), pour les autres filières les conditions liées à la possession d'un diplôme technique du second degré (ou d'un niveau d'études équivalent avéré) devient la règle pour présenter le concours. On décide aussi de créer une nouvelle voie de recrutement qui privilégie les jeunes diplômés sur la base du Bac+2<sup>(2)</sup>, sans expérience professionnelle particulière, avec le statut « d'élève professeur ». À l'issue du concours les lauréats sont affectés dans des nouveaux Centres de formation dédiés à cet effet<sup>(3)</sup>, où pendant deux années ils vont recevoir une formation générale, scientifique et technique de haut niveau, partagée avec l'appréhension d'outils liés à la pédagogie générale, à la didactique du métier et d'un stage en entreprise. À l'issue des épreuves terminales qui closent la formation, ils sont affectés sur un poste en qualité de professeur stagiaire. La titularisation s'effectue en cours d'année sur la base d'une inspection. Avec cette nouvelle voie de recrutement sur la base d'un bac+2 et d'une formation de deux années sous l'égide de l'ÉNSE, les « nouveaux » PTA se placent désormais en équivalence de niveau de formation avec les professeurs certifiés issus des IPES\*\*.

---

(1) Pour les domaines commercial et social le niveau baccalauréat et trois années d'expérience professionnelle sont requis, quant à l'Enseignement Ménager (considéré comme un enseignement théorique) seules des conditions de titre sont requises (diplôme de Monitrice d'Enseignement Ménager considéré au niveau bac+2). Pour ces spécialités, la formation à l'ÉNSE est d'une année.

(2) Niveau lié à la sortie des premiers BTS (1964) et des DUT (1968).

(3) En 1965, sous l'égide de l'ÉNSE, sont créés les Centres de Formation de Professeurs Techniques Adjoints de Lycées (CFPTA) à Cachan, Armentières, Rennes et Saint-Étienne. Chaque Centre est doté d'un Lycée d'application.

(4) Les PTA de CET ne sont pas touchés par cette réforme. Le concours de recrutement s'effectue toujours sur la base d'une expérience professionnelle minimale. À l'issue du concours, les lauréats sont affectés dans une École Normale Nationale d'Apprentissage (ÉNNA) en qualité de PTA stagiaire. Créées en 1945, les ÉNNA privilégiaient surtout l'approche pédagogique pour aider les futurs enseignants à bien appréhender leur futur métier. Voir annexe 4, doc. 29.

(\*) L'essentiel du corps de référence des Lycées pour l'enseignement général et scientifique est celui des « certifiés ». De 1957 à 1978 le recrutement des élèves professeurs (ouvert à partir d'une année de formation après le Baccalauréat) s'effectue dans le cadre des Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire (IPES) où pendant deux années ils doivent préparer une licence (Bac+3) en vue de passer le concours (CAPES ou CAPET).

(\*\*) Mais le statut reste différent. L'échelle indiciaire du déroulement de carrière des PTA est toujours inférieure à celui des « certifiés » et les obligations de service restent majorées (32 heures au lieu de 18 heures) du fait d'un enseignement qui ressortit de « TP » avec groupes

**b) Les débuts de la césure du corps des PTA.** Cette nouvelle voie de recrutement et de formation n'est pas sans conséquence sur « l'esprit de corps » qui animait jusqu'alors les PTA. En privilégiant la possession d'un diplôme de type BTS et en réduisant presque à néant l'expérience professionnelle<sup>(1)</sup>, c'est une toute nouvelle génération de « maîtres » qui prend place désormais au cœur des laboratoires et des ateliers des Lycées Techniques. Ils sont jeunes. À peine sortis du lycée avec leur nouveau BTS que déjà ils s'engagent dans une carrière d'enseignant. Formés pendant deux années à l'aune d'une nouvelle structure universitaire, lorsqu'ils se retrouvent affectés en établissement, s'ils représentent aux yeux de tous la nouvelle génération d'enseignants du technique, ils sonnent en fait la fin du recrutement des PTA issus de l'industrie. Certes la « cohabitation » s'installe, mais par delà les différentiels d'âge et des parcours de formation c'est aussi un choc de culture qui n'est pas sans conséquence sur la mise en œuvre des nouveaux programmes qui touchent au développement des BTn des BTS. La maîtrise des tous les actes du métier qui faisait la force des anciens PTA n'est plus de mise. Avec l'évolution des Sciences et des Techniques et l'avènement des nouveaux diplômes, on privilégie désormais une approche plus méthodologique et théorisante dans la résolution des problèmes avec mise en place de T.P spécifiques qui visent à valider la procédure choisie. Les Travaux Pratiques qui étaient censés donner le caractère d'excellence à toutes les formations techniques se retrouvent désormais réduits à la portion congrue. L'enseignement est scindé en une série de Travaux Pratiques spécifiques : TP d'atelier, TP d'automatismes, TP d'électronique, TP d'appareillage, TP de Métrologie..., pratiqués par des professeurs différents. Ces T.P ressortissent donc davantage d'une approche critique des résultats (essais et mesures) que d'une production classique ou la maîtrise du geste était mise en valeur... Les « nouveaux » PTA sont formés à cette nouvelle pratique pédagogique alors que certains anciens éprouvent quelque peine à bien appréhender ce virage qui vide de sa substance la mise en œuvre et la fabrication conventionnelle des pièces...

**c) Un mode de recrutement qui favorise la diversification des parcours de formation.** Si par ces nouvelles modalités de recrutement des PTA, le législateur cherche une similitude avec celles mises en place pour recruter les nouveaux professeurs certifiés des disciplines générales (supra), on observe aussi que la nature des épreuves du concours de recrutement des élèves PTA et les enseignements reçus dans le cadre des Centres de Formation visent surtout à former un nouveau corps de professeurs techniques très polyvalents. Alors que l'ancien recrutement des PTA reposait

---

restreints d'élèves. Les heures théoriques (la technologie) sont décomptées double. Ainsi un PTA qui dispense 2 heures de technologie hebdomadaires voit son service complet ramené à 30 heures (28 h d'atelier + 2h de technologie qui compte double = 4h décomptées). Tout le long des années 1970, les PTA n'auront de cesse de revendiquer une égalité de statut avec les certifiés (infra).

(1) Pour les spécialités très particulières qui ne possèdent pas dans leurs champs de compétences élargies de diplôme type BTS ou DUT, le recrutement des PTA s'effectue toujours sur la base d'une certaine expérience professionnelle.

sur l'identification de chaque « profil » de poste, ce qui imposait de définir précisément les modalités du concours<sup>(1)</sup> et obligeait le législateur à les multiplier, avec la voie des élèves professeurs, la donne est différente. On recrute dans des spécialités larges<sup>(2)</sup> : « Fabrication mécanique », « Électrotechnique »... Chaque épreuve est conçue pour permettre à une grande diversité de candidats titulaires de BTS ou autres DUT de concourir. Quant à la formation dispensée au sein des Centres de formation elle reste très « généraliste » pour servir de viatique quel que soit le poste d'affectation. Chacun devra être capable de s'adapter, *in situ*, et si certains enseignements requièrent des connaissances particulières notamment pour ce qui touche aux T.P d'atelier<sup>(2)</sup>, les nouvelles directives pédagogiques aplanissent grandement les difficultés éventuelles. Pour le Lycée Technique d'État de Besançon, cette diversification des parcours de formation des PTA passés par la voie des « élèves professeurs » a pour conséquence de diminuer fortement le recrutement issu des Anciens Élèves de l'École. Cet apport extérieur à l'Établissement, s'il permet d'éviter que perdure une certaine endogamie des PTA, il apporte surtout une autre vision sur les nouveaux préceptes qui doivent accompagner l'évolution de l'Enseignement Technique. Il a aussi pour conséquence de déliter un peu plus cet esprit « horlo » qui unissait les maîtres et les élèves et faisait la force de la vieille École...

**d) La fin des PTA et leur intégration dans le corps des Professeurs Techniques ou celui des Certifiés.** À partir de 1973, une évolution importante intervient dans le recrutement et la formation des professeurs de Lycées Techniques, qui va aboutir à terme à une intégration dans le corps des certifiés. Elle débute par une élévation très significative du niveau des concours en ne recrutant que des Professeurs Techniques<sup>(3)</sup> sur la base d'une licence ou d'un diplôme d'ingénieur. La titularisation s'effectue par l'obtention du Certificat d'Aptitude au Professorat Technique (CAPT). Le corps des PTA est mis en extinction. Dans une phase transitoire, des concours internes, puis spéciaux sont mis en place afin de permettre à tous les PTA en fonction d'intégrer le nouveau corps. Dans le même temps, en 1971, sont mis en place différents CAPET\* avec des cycles préparatoires, à partir d'un bac+2, pour préparer en deux ans lesdits concours<sup>(4)</sup>. En 1975, sont créées les premières agrégations

---

(1) Notamment en technologie, dessin industriel (construction) et surtout le choix du thème pour l'épreuve professionnelle. C'est pourquoi on retrouve pour concourir nombre d'Anciens élèves de l'ÉNH pour les secteurs de la « micromécanique » de « l'horlogerie » (supra).

(2) « L'éclatement » de l'enseignement pratique sous forme de TP spécifiques, favorise grandement l'insertion des nouveaux professeurs (supra).

(3) À l'origine le Professeur Technique était recruté sur titre (souvent des ingénieurs des Arts et Métiers) pour dispenser l'enseignement technique théorique (mécanique théorique, le dessin industriel, la technologie, l'électricité...). Le titre pouvait être également (rarement) attribué à un PTA dans le cadre d'une promotion. Les Chefs de Travaux (presque toujours ingénieurs) étaient appelés : Professeur Technique Chef de Travaux.

(4) Les CFPTA sont transformés en Centres de Formation des Professeurs Techniques (CFPT).

(\*) Créations du CAPET « Fabrications mécaniques » en 1971 et celui de « génie électrique » en 1972.

dédiées aux enseignants du « Technique ». Désormais, à l'instar des mathématiques, des sciences ou des lettres, les « Sciences et Techniques Industrielles » sont reconnues à pleine parité avec les autres matières dispensées. Dans les ateliers et autres laboratoires du Lycée Jules Haag, en cette fin de la décennie 1970, on peut croiser, côte à côte, des PTA (les derniers)\*, des PT, des Certifiés et des Agrégés... En synthèse, on peut dire qu'à partir des années 1975, les « Professeurs Techniques » qui sont affectés au Lycée Jules Haag ne sont plus (à de rares exceptions) issus des rangs des Anciens Élèves. C'est la fin d'un temps où l'École « reproduisait » son élite enseignante...

- **Conclusion.** Lorsque l'on jette un regard sur la période qui vient de s'écouler (1959 à 1974), jamais au cours de son histoire, l'École n'a connu de tels changements de structures sur un laps de temps aussi court. En 1959, pris dans le tourbillon des réformes de l'Enseignement Technique, en quittant le cadre des ÉNP pour intégrer le vaste corps des Lycées Techniques, elle se trouve dépouillée de son statut particulier à recrutement national dont les buts et les objectifs restaient constant depuis les origines : « fournir à l'industrie horlogère et à la petite mécanique de précision une élite ouvrière et les techniciens nécessaires à son développement ». Dès lors elle se trouve confrontée à une double logique de rupture. La première touche à la nature même des formations dispensées. La suppression des Diplômes d'Élève Breveté (ainsi que les BEI), au profit des Brevets de Technicien, puis des Baccalauréats de Technicien, solde la fin d'une époque. C'est d'abord la fin d'une formation technique et pratique bien hiérarchisée sur la durée (5 années), dont l'enseignement professionnel était construit sur une pratique pédagogique qui prenait appui sur la maîtrise du geste, tant dans le maniement des outils à main que dans la conduite des machines ou des procédures. Pratique pédagogique qui était transmise par nombre d'anciens élèves, tous nantis d'une expérience professionnelle acquise en entreprise(s) et qui à travers leur magistère en assurait la continuité de « l'esprit École ». Avec l'avènement des Baccalauréats de Technicien, qui constituent désormais le gros des effectifs élèves, les buts et les objectifs sont aux antipodes de ceux poursuivis naguère par la feuée ÉNP. Ils portent sur une propédeutique inscrite dans une poursuite d'études. L'approche pédagogique est différente. L'institution de Travaux Pratiques divisés en séquences oblige à exercer une analyse critique de chaque mise en situation et des résultats obtenus. La théorisation et la pratique des « TP modèles » servent désormais de culture technique. Pour dispenser ces enseignements, il n'est plus nécessaire d'avoir recours à des maîtres issus de l'industrie. La voie de

---

(\*) Il en est de même pour les PTA de CET. Avec la transformation des CET en Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP), en 1976, les PTA de CET deviennent des Professeurs d'Enseignement Pratique Professionnelle (PEPP). Les clauses du recrutement, si elles recourent encore à l'expérience professionnelle elles en modulent la durée (de un à cinq ans) en fonction du diplôme possédé par le candidat. En 1985, avec la création des Baccalauréats Professionnels et la transformation des LEP en Lycées Professionnels (LP) les PEPP sont intégrés dans le corps des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) avec un statut similaire aux Certifiés et les mêmes modalités de diplôme pour concourir.

l'Université se substitue dès lors à l'expérience pratique. Avec cette transformation « totalisante », se place la deuxième rupture. Alors que les liens entre l'ÉNP et le monde industriel étaient particulièrement étroits (via l'*Association des Anciens Élèves*), car d'aucuns partageaient la même formation et la même « mémoire » de l'École, avec ces nouveaux diplômés les industriels se trouvent quelque peu désarçonnés. Ce n'est plus la même « horlo », ce ne sont plus les « mêmes » élèves. Le lien « mémoriel » qui unissait jusqu'alors l'ex ÉNH et le monde industriel local et régional s'en trouve, pour un temps, distendu...

Pendant toute cette période de transition le nouveau Lycée Technique d'État a essayé de faire face. Sans revenir sur tous les événements qui ont marqué son évolution, revenons sur quelques traits significatifs qui lui ont permis de reconstruire une nouvelle identité en affirmant quelques caractères bien spécifiques. Dans un premier temps, il faut resituer les bouleversements de l'Enseignement Technique dans le contexte de l'époque. Nous sommes dans la dernière décennie des « trente glorieuses », l'économie est florissante et l'industrie en pleine transformation. Elle manque d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers qualifiés ; l'Éducation Nationale est mise à contribution, l'avènement des Lycées Techniques est une des réponses apportées (supra). À l'examen de la situation, on peut dire qu'en devenant Lycée Technique d'État, la vieille École a su prendre de « l'épaisseur » et gagner en cohérence. En « digérant » l'ancien Collège Technique et en exerçant la tutelle complète sur son Collège d'Enseignement Technique annexé, avec le départ de l'Institut de Chronométrie et des classes de 1<sup>er</sup> cycle, le Lycée se présente comme une entité homogène qui intervient à trois niveaux de formation : des CAP-BEP aux BTS en passant par les BTn et autres BT. Il scolarise désormais près de 1500 élèves dont 550 élèves en internat<sup>(1)</sup>. En importance, il est le premier Lycée Technique Industriel de l'Académie. Quand on examine l'organigramme de ses formations, on observe que si la nouvelle structure semble être fort éloignée des buts et des objectifs qui étaient prônés dans le cadre des ÉNP (supra), à l'analyse on relève surtout une réorganisation des filières dans le cadre d'un nouveau partage des responsabilités. Ainsi l'Horlogerie, la Micromécanique et la Bijouterie qui faisaient l'identité de l'École Nationale ont quitté le giron du Lycée pour être placés sous la responsabilité du CET annexé. Les programmes et les niveaux de formation ont été revus (à la baisse) dans le cadre de CAP et de BEP. Certes cette nouvelle situation a un temps déstabilisé les *Anciens Élèves*, mais rapidement elle a su complaire à une demande industrielle locale et régionale toujours soutenue. Quand on analyse maintenant la structure du Lycée, si les Baccalauréats de Techniciens forment le gros du corpus des élèves et s'ils ressortissent davantage d'une propédeutique pour une poursuite d'études que d'une insertion professionnelle, force est de constater qu'ils nourrissent abondamment les deux sections de BTS de l'Établissement

---

(1) D'après la *Plaquette d'informations du Lycée Technique d'État de Besançon Jules Haag (1975 ?)*.

(MAI et CIRA) ainsi que les sections « génie mécanique » option « micromécanique » de l'IUT de Besançon. Si les titulaires d'un Baccalauréat de Technicien éprouvent quelques difficultés à vouloir s'insérer directement au sein des entreprises locales, il n'en est pas de même pour les BTS (et autres DUT), qui investissent rapidement des postes à responsabilité, dans une industrie en proie à une évolution technologique sans précédent... Quant aux quelques sections de Brevet de Technicien elles contribuent à faire montre d'une certaine expertise de l'Établissement dans des spécialités particulières comme : « l'entretien et l'exploitation des matériels de la Régulation Automatique » ou celle des « métiers de l'Agencement ». On ne saurait oublier qu'à l'instar de l'ancienne ÉNP, le lycée Jules Haag reste un vivier important, via sa classe préparatoire, de l'ÉNSCM de Besançon et que le lien étroit qui existait du temps de la cohabitation reste toujours vivace. Au plan des spécialités dispensées, le Lycée Jules Haag s'affirme désormais comme le premier centre national de formation au Baccalauréat technique « Microtechniques ». Il en a forgé le concept, il est devenu la référence nationale des lycées qui dispensent cette formation<sup>(1)</sup>. Après un temps d'observation, ce néologisme va être repris pour être développé et diffusé par nombre d'acteurs locaux et nationaux<sup>(2)</sup>. Le BTS MAI est devenu un vecteur important des compétences du Lycée auprès d'entreprises régionales soucieuses de se lancer dans la voie de la modernisation et de l'automatisation de leurs chaînes de production. Un nouveau partenariat entre l'École et les Entreprises s'est développé avec la réalisation des « thèmes d'études » à finalité industrielle et qui entrent dans le cadre du diplôme. Les résultats sont exemplaires. Le BTS CIRA quant à lui, outre le symbole de l'ouverture de l'École vers la diversification des filières du Lycée, voit son rayonnement national se confirmer<sup>(3)</sup>. À l'issue des

---

(1) Le premier séminaire national, placé sous l'égide de l'Inspection générale, eu lieu en 1974. Il fut animé par Louis Gavignet. En 1992, plus de 92 Lycées, en France, dispensent une formation aux microtechniques. En 1982, le lycée Jules Haag ouvre le premier BTS Microtechniques, ce qui assure une pleine continuité des études aux élèves titulaires du Bac F10 (infra).

(2) Nous développerons ce point ci-après.

(3) Les Anciens Élèves du BTS CIRA de Besançon (ils sont une centaine\*) se sont constitués en *Association des Anciens Élèves Techniciens Supérieurs en Contrôle et Régulation (AETA)*, elle fait partie de *France-Intec* (Fédération groupant tous les TS, DUT et Anciens élèves des ÉNP). Son réseau d'influence au niveau des entreprises est un précieux relais pour le LTE de Besançon et la collecte de la Taxe d'Apprentissage (TA) est un indice qui ne trompe pas (c'est le seul impôt dédié, au libre choix de l'assujetti). Dans les années 1970, Le Lycée Jules Haag, est le premier Établissement d'Enseignement Technique de l'Académie de Besançon comme bénéficiaire de ladite Taxe et la filière Contrôle et Régulation est fort bien pourvue.

(\*) En 1976. Cette situation n'est pas sans ambiguïté, car depuis quelques années le Lycée se trouve être le siège de deux Associations d'Anciens Élèves chacune dotée de sa propre organisation et de sa propre stratégie. En 1976, un rapprochement est fait notamment dans le traitement d'informations croisées via le *Bulletin* qui est envoyé aux adhérents des deux Associations. In *Bulletin des Anciens élèves*, n° 103, 1976, p. 15.



stages en entreprises, les élèves ont été appréciés sur la durée (supra) et sont recherchés. Les plus grandes entreprises de la pétrochimie, de la papeterie, voire du traitement de l'eau..., viennent désormais y puiser les techniciens dont ils ont besoin...

À l'aune de ces quelques résultats, on peut dire, qu'en 1974, le lycée Jules Haag a su prendre le virage de cette mutation sans précédent. Il en a assimilé toutes les nouvelles contraintes, il s'est attaché à porter au plus haut ses principales filières : Microtechniques, Mécanique et Automatismes Industriels, Contrôle et Régulation, sans oublier sa section Agencement. Et si les BTS font l'unanimité, le Lycée a su convaincre les industriels de l'intérêt à embaucher des « Bacheliers Techniques » en mettant en exergue leur faculté d'adaptation dans la maîtrise des nouvelles technologies qui commencent à se diffuser dans leurs ateliers, laboratoires et autres bureaux d'études. On ne saurait oublier son CET, qui alimente toujours l'industrie régionale en praticiens de l'horlogerie, de la micromécanique et de la bijouterie...

Certes, à part quelques exceptions, sa zone de recrutement élèves est désormais circonscrite aux limites du département et la concurrence avec d'autres Lycées se fait sentir. Mais les quelque 500 élèves de son internat font montre d'un engouement pour l'Établissement qui ne se dément toujours pas. Après quelques hésitations et des moments de doute, *l'Association des Anciens Élèves*, assure toujours son action d'information et d'animation avec efficacité<sup>(1)</sup>. L'équipe dirigeante a été rajeunie, quand bien même le *turn-over* est important du fait de la mobilité accrue des *Anciens Élèves*. Le *Bulletin* a été modernisé dans sa présentation et le soutien financier via les annonceurs est toujours conséquent. Au fil des parutions du *Bulletin*, *l'Association*, a su mettre en exergue tous les changements de structure de l'Établissement et tenté de répondre aux questions et autres attentes de tous. Elle reste toujours très vigilante sur les demandes et les propositions d'emplois, mais en devenant lycée « régional » les contacts privilégiés que l'École avait avec Cluses et les anciennes ÉNP se sont éloignés. Désormais le Lycée Jules Haag se doit de vivre au rythme régional et souffrir de la concurrence des autres établissements...

#### **10-5) L'appropriation tardive du concept « microtechniques » par l'Université et les acteurs économiques locaux et régionaux, point de la situation en 2013.**

Si le concept des « microtechniques » a été pensé et établi à la fin des années 1960 à Besançon, et si l'Éducation Nationale a été la première à l'institutionnaliser, via la création du BTn « microtechniques », on doit au LTÉH et notamment à l'un de ses professeurs, Louis Gavignet<sup>(2)</sup>, sa diffusion au plan local et régional. Si ce néologisme, diffusé par l'Enseignement Technique au début des années 1970 est de suite fort bien apprécié par la municipalité bisontine (supra), l'Industrie

---

(1) En 1976, l'Association compte quelques 1 000 adhérents. Ibid.

(2) Supra.

et l'Université se montrent des plus réservées. Dans un premier temps elles le reçoivent avec politesse, pour ne pas dire avec une certaine indifférence (voire condescendance)\*. Comme si un « Lycée Technique », fut-il ancienne École Nationale d'Horlogerie de Besançon pouvait diffuser et généraliser un « concept » dont la définition est censée marquer « un saut technologique » qui touche à l'identité de l'Industrie horlogère et à celle de la micromécanique, sans que celui-ci n'ait d'abord reçu, *l'imprimatur* d'un laboratoire universitaire ou de l'Industrie<sup>(1)</sup>... Certes, à l'Université tous ne suivent pas cette approche qui peut paraître discriminante<sup>(2)</sup>, car d'aucuns ont leurs propres domaines de recherche et l'introduction de ce nouveau concept n'est pas, dans l'instant, prioritaire. Quant à l'Industrie locale et régionale, ses préoccupations en ce début des années 1970 se situent ailleurs. Elle est en pleine restructuration (supra), et elle se trouve confrontée aux contingences du temps avec « l'affaire Lip<sup>(3)</sup> », qui concentre sur Besançon toute l'actualité nationale (voire internationale)\*\* et qui à partir de 1975, s'apprête à affronter la concurrence horlogère japonaise qui commence à investir tout le territoire avec ses premières montres à quartz (supra)...

#### **10-5-1) Le Lycée Jules Haag à l'origine de l'implantation locale des « microtechniques ».**

**Histoire et prospective.** Sous l'impulsion de Louis Gavignet et avec l'aide d'une petite équipe de professeurs, le Lycée s'engage dans une série d'actions pour faire connaître à l'attention d'un large public (et des futurs élèves) cette nouvelle filière. Le but est aussi de souligner le rôle essentiel joué par le LTÉH de Besançon au plan national (dans le cadre de l'Éducation Nationale), dans la définition de ce nouveau concept qui se veut être une synthèse de la « miniaturisation des objets » et de « l'intégration pluritechnologique de ses composants<sup>(4)</sup> ». Concept qui trouve matière à être enseigné

---

(1) Au milieu des années 1970, cette aperception émanant d'une partie de l'Université (mais aussi de l'industrie) et qui réduit le LTÉH de Besançon à un quelconque Lycée Technique, marque déjà la césure mémorielle d'une partie des Bisontins à l'endroit de leur ancienne École. On entre l'ère de la banalisation des établissements chargés de l'Enseignement Technique.

(2) La Municipalité de Besançon, Le Cétéhor, l'Observatoire, et la Société Française de Chronométrie, ont de suite montré un grand intérêt aux microtechniques (infra).

(3) En 1973, au moment où se crée le Baccalauréat « microtechniques », éclate « l'affaire Lip » symbole de la réussite et du rayonnement de l'horlogerie bisontine. Nous rappelons qu'à cette époque l'horlogerie n'est pas en crise (elle débute dans les années 1980), elle se porte même fort bien (supra), mais Lip souffre de problèmes financiers récurrents qui l'amène à déposer le bilan. Pour l'histoire de cette manufacture on pourra se reporter à AUSCHITZKY COUSTANS (M.P), *Des heures à conter*, op. cit.

(4) À l'image de l'évolution de la montre mécanique qui a évolué vers la technologie du quartz (supra).

(\*) Nous avons été le témoin direct de cette attitude lors d'un entretien avec un professeur, Directeur d'un laboratoire à la Faculté des Sciences de Besançon, en 1978.

(\*\*) La constitution d'un « Collectif » qui regroupe les quelque 1 300 ouvriers dans le cadre d'une autogestion (on fabrique, on vend et on se paye) pour s'opposer au démantèlement de l'entreprise va mobiliser quelque 100 000 personnes (de France et d'Europe), sous la pluie, lors de la grande marche Lip qui s'est déroulée le 29 septembre 1973 dans les rues de Besançon...

via la création d'un Baccalauréat de Technicien spécifique identifié F10 (microtechniques). La création de ce nouveau baccalauréat vise surtout à renouveler l'image horlogère et micromécanicienne véhiculée par l'ancien Brevet de Technicien (supra). Deux grands axes sont suivis. Le premier, sous l'autorité de l'Inspection Générale, consiste à informer (et à former) l'ensemble des enseignants qui ont reçu la charge d'enseigner les microtechniques dans tous les lycées concernés<sup>(1)</sup>. Pour marquer la primauté du LTÉH en la matière cela passe par l'organisation de Séminaires nationaux à Besançon. Le deuxième axe suivi prend appui sur l'exposition annuelle des travaux élèves lors de différentes manifestations en présence des industriels. La mise en exergue des « thèmes », leur originalité, les spécificités mises en valeurs, la réalisation concrète et les dossiers d'accompagnement sont autant d'éléments qui doivent attirer l'attention d'un vaste public via la presse et la télévision régionale...

**a) Organisation du premier séminaire national des microtechniques.** En 1974, le Lycée Jules Haag accueille dans ses murs le premier séminaire national à l'attention des Professeurs Techniques et ceux chargés de la mécanique théorique et de la construction\*. Outre l'approche d'une définition de « l'objet » microtechniques et de son domaine d'application, le séminaire est surtout orienté sur les nouvelles solutions constructives, souvent inédites, qui commencent à être en usage dans notre environnement (horlogerie, électroménager, audio-visuel, automobile...) et qui s'appuient sur l'utilisation de nouveaux matériaux avec des modes de fabrication spécifiques. Ce séminaire à l'attention des enseignants est ouvert à des industriels (souvent anciens élèves) et aux journalistes locaux. Les actes de ce premier séminaire sont ventilés\*\*. Les premières retombées sont très positives, la presse en rend compte, les « microtechniques » entrent dans le vocabulaire courant. Le deuxième séminaire national a lieu à Cluses, autre lieu de la mémoire horlogère en France...

**b) La participation de l'Établissement aux différents salons Micronora<sup>(2)</sup>.** Ce salon international, est une biennale. Il a trait : à l'horlogerie, à la micromécanique, à l'électronique et à leurs techniques de mise en œuvre. En 1974, le lycée loue un stand d'exposition\*\*\*. Outre la présentation des filières du Lycée Jules Haag, sont exposés des travaux élèves notamment ceux du Baccalauréat Microtechniques (comparateur électronique) et du BTS MAI. L'exposition des travaux est de type dynamique (les prototypes sont en fonctionnement), en présence de professeurs et d'élèves. La

---

(1) Une dizaine d'établissements dont la majorité n'a aucune expérience de l'horlogerie et de la micromécanique. Ainsi le nouveau Lycée Technique de Prades (Pyrénées Orientales) s'est vu doté d'un BTn F10 dès sa création.

(2) Créé en 1969, à la suite du Salon international de l'Horlogerie, sous le nom de Micronora, il déborde le caractère horloger pour embrasser toutes les techniques qui touchent à la micromécanique, à l'électronique, à l'assemblage des « microsystèmes » (supra). Par la suite il optera résolument pour promouvoir les microtechniques (infra).

(\*) Dessin industriel ou dessin de construction.

(\*\*) Un document d'une centaine de pages est édité.

(\*\*\*) À cette époque, le Lycée Jules Haag est le seul établissement scolaire à être présent sur ce Salon.

prestation est particulièrement prisée. Par curiosité, mais aussi par intérêt (embauche des élèves ?) les visiteurs<sup>(1)</sup> se pressent, des explications sont demandées sur les Microtechniques et sur les autres formations. Le Secrétaire d'État au Commerce et à l'Industrie, sollicité pour l'inauguration du salon, s'attarde sur le stand... Outre les félicitations d'usage, le Lycée Jules Haag se trouve mis en lumière dans la presse et aux informations régionales. Son nouveau nom commence à se forger une identité propre qui s'appuie désormais sur les « microtechniques<sup>(2)</sup> » ...

**c) Les prix d'encouragement de la Société Chronométrique de France...** Au début des années 1970, la *Société Chronométrique de France*<sup>(3)</sup>, dans le cadre de ses statuts, institue un *Prix d'encouragement* à l'attention des élèves : ingénieurs, techniciens supérieurs et techniciens, qui ont, au cours de leur scolarité exécuté un travail « jugé d'un intérêt particulier » dans les domaines de la chronométrie et des « microtechniques »\*... En 1975, pour la première fois le lycée Jules Haag présente le travail effectué en terminale F10. Le mémoire et les prototypes réalisés\*\* valent aux élèves de recevoir, lors de l'Assemblée générale de la SCF, le 1<sup>er</sup> prix. Le Lycée Jules Haag, les élèves, et les « microtechniques », se trouvent de nouveau mis en valeur par la presse professionnelle et régionale mais aussi par la télévision régionale<sup>(4)</sup>. Dans les années suivantes l'enseignement des « microtechniques » au LT Jules Haag sera de nouveau, et en maintes occasions, lauréat du 1<sup>er</sup> prix pour la qualité des travaux présentés à la SCF<sup>(5)</sup>. Quant à l'Inspection Générale des Sciences et Techniques Industrielles elle n'oublie pas de publier l'essentiel des études réalisées dans sa revue « Techniques Industrielles » à l'usage des professeurs chargés de l'Enseignement Technique... En première observation, on peut dire qu'à l'aube des années 1980, le Lycée Jules Haag est devenu, dans une mémoire collective bisontine toujours sensible à l'événementiel, le « lycée des microtechniques »...

---

(1) Notamment par nombre d'Anciens Élèves désormais en responsabilité dans les entreprises, toujours heureux de retrouver une partie de leur histoire mais surpris de l'évolution de l'enseignement technique...

(2) Depuis cette époque, le Lycée Jules Haag a toujours été présent à cette biennale. Dans la suite, et dans la décennie 1975-1985, à chaque passage d'un Ministre à Besançon, une visite du Lycée Jules Haag s'imposait...

(3) Supra. Depuis 1965 elle est devenue : Société Française de Chronométrie et de Micromécanique (infra).

(4) Dans la décennie suivante, Le lycée Jules Haag, sera de nombreuses fois honoré du 1<sup>er</sup> prix notamment pour : un anémomètre, une « lumotec » (micro lampe qui fonctionne sur le principe de la dynamo), une turbine, un ouvre-lettres...

(5) En 1982, le BTS « microtechniques » est ouvert au Lycée Jules Haag. La filière est désormais complète. Un certain nombre de thèmes d'études sera honoré par des 1<sup>er</sup> prix, par le jury de la SCF.

(\*) Ce prix, en espèces est attribué annuellement. L'étude doit comprendre « un projet ou un mémoire original relevant de la chronométrie ou des microtechniques et étude critique éventuelle de quelques autres solutions possibles » (extrait du règlement).

(\*\*) Le projet soumis au jury concerne un Comparateur électronique à voyants lumineux qui permet d'effectuer un contrôle et un tri automatique des pièces (vert : pièces bonnes ; rouge : pièces mauvaises, rebut ; orange : pièces mauvaises mais récupérables). Ce travail débuté en 1972 fut l'objet, avec les élèves, d'une approche critique, appuyée de nombre d'expérimentations, avant que d'aboutir à la présentation définitive.

**10-5-2) L'appropriation du terme « microtechniques » comme singularité identitaire par les acteurs locaux...** En Franche-Comté, il faut attendre la fin de la décennie 1970 avec les débuts de la crise horlogère et les premières retombées de la crise économique dues au choc pétrolier de 1973, pour qu'un certain nombre de décideurs économiques et universitaires opèrent une analyse critique de leur propre situation et s'engagent (tant que faire ce peut) dans une réforme de leurs structures. À Besançon, dans cette quête, on relève que différents acteurs, tant dans la Recherche Universitaire que dans le monde de l'Entreprise, jettent un nouveau regard sur ces « microtechniques » dont le nom commence à se répandre dans le vocabulaire technique et scientifique. Ils s'emparent du concept et décident, après une enquête prospective de ce qui existe de similaire dans les laboratoires de la recherche internationale, d'affiner sa définition en mettant en exergue une nouvelle approche scientifique à haute intégration pluri-technologique dont certaines dimensions se situent désormais au delà des limites « submicroniques<sup>(1)</sup> ». Désormais les « microtechniques » sont « adouées » par l'Université, elles entrent dans le champ de la recherche fondamentale et l'industrie de suivre... Examinons maintenant les principaux acteurs qui se sont engagés dans cette recherche et voyons comment, sur la durée, ils ont attaché ce concept à leur titre tout en développant entre eux une fructueuse collaboration.

**a) La Société Chronométrique de France.** Créée à l'origine par René Baillaud et Jules Haag, en 1930, placée sous le patronage de la faculté des Sciences via l'Observatoire astronomique et chronométrique de Besançon, elle se veut le lieu de rencontre et d'échange entre la recherche fondamentale, les sciences de l'ingénieur et le monde de l'entreprise. Si la chronométrie a été le cœur de sa raison d'être elle se trouve dans l'obligation d'élargir au milieu des années 1960 ses champs disciplinaires à l'électronique et à la micromécanique<sup>(2)</sup> et de les introduire lors des Congrès nationaux et internationaux qu'elle patronne. Toujours dans cette dynamique de « coller » aux nouvelles technologies qui envahissent désormais le large domaine du « temps-fréquence », en 1977, elle modifie de nouveau son sigle pour devenir : *La Société Française des Microtechniques et de Chronométrie* (SFMC). C'est le premier organisme (qui regroupe des universitaires, des ingénieurs et des représentants de l'industrie) qui adopte dans son appellation le terme « microtechniques ». Outre l'organisation de Congrès internationaux et de colloques scientifiques, la SFMC conduit toute une politique d'attribution de prix d'encouragement pour les travaux réalisés, dans ces domaines par des élèves, des étudiants voire des doctorants (supra). Pour les travaux d'exception qui ont contribué, sur la durée, à faire connaître la chronométrie et les microtechniques, la SFMC délivre de temps à autre, à de rares personnes, le prestigieux prix Jules Haag...

---

(1) Dimensions inférieures au micron ( $\mu$ ).

(2) En 1965 elle a ajouté à son sigle la « micromécanique » pour devenir : Société Française de Chronométrie et de Micromécanique (SFMC).

**b) L'École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon et les Laboratoires associés.** Au sortir de la Seconde guerre mondiale, avec la naissance d'une électronique qui gagne en intégration et en miniaturisation, un certain nombre de Laboratoires de recherche se développent autour de la notion du « temps-fréquence » et se placent dans la proximité directe de l'Institut de Chronométrie (ÉNSCM), de l'Observatoire de Besançon et du Cétéhor. On relève notamment : dès 1953, le Laboratoire de Chronométrie et Piézoélectricité animé par Pierre Mesnage<sup>(1)</sup>; en 1961, le Laboratoire de Mécanique Appliquée (LMA), spécialisé dans l'étude des phénomènes vibratoires et des micromoteurs de Raymond Chaléat<sup>(2)</sup> et en 1974, le Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs de Jean-Jacques Gagnepain. À partir de 1976, sous l'impulsion de Raymond Chaléat, l'École d'Ingénieurs de Besançon se restructure. Elle absorbe l'Institut de Chimie de Besançon et se diversifie en s'appuyant sur les différents Laboratoires. Dans la décennie 1970, les promotions passent de 40 à quelque 70 élèves. Pour montrer son ouverture par l'apport des Laboratoires dans la formation, en 1980, l'École change à nouveau son sigle, elle abandonne la référence à la chronométrie et à la micromécanique pour devenir : **École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ÉNSMM)<sup>(3)</sup>...**

**c) Création de L'Institut des Microtechniques de Franche-Comté (1990).** Sous la direction de Jean-Jacques Gagnepain<sup>(4)</sup>, différents Laboratoires : de l'Université, de l'ÉNSMM, du CNRS en relation avec le Cétéhor, décident de fédérer des moyens et leurs compétences, au sein d'une nouvelle entité, baptisée : "*Institut des Microtechniques de Franche-Comté*". Cette structure a notamment pour vocation de mener : « une analyse prospective qui repose sur une identification des travaux qui sont menés en la matière au plan international afin de dégager les idées forces pour préparer les futurs programmes de la recherche française sans oublier la mise en œuvre des microtechniques et les aspects de la formation doctorale<sup>(5)</sup> ». Très rapidement la nouvelle entité se propose de faire le point sur l'état de la question des microtechniques en Franche-Comté et en

---

(1) Au décès de Jules Haag, en 1953, Pierre Mesnage lui succède à la direction de l'Institut de Chronométrie. Normalien, c'est un spécialiste de l'électronique et de la piézoélectricité (supra). Raymond Besson prend la suite du Laboratoire et le transforme en Laboratoire de Chronométrie Électronique et Piézoélectricité où il développe les résonateurs à quartz... D'après TERNANT (E), « Le milieu horloger français face à la mutation de la montre à quartz (1965-1975) », in *De l'horlogerie aux Microtechniques 1965-1975*, op. cit., pp. 25-29.

(2) Ancien Élève de l'ÉNH et de l'Institut de Chronométrie, en 1976 il prend la direction de l'ÉNSCM (supra).

(3) D'après BRENDEL (R), « L'Évolution des Enseignements à l'École Nationale Supérieure des Microtechniques », in *De l'horlogerie aux Microtechniques 1965-1975*, op. cit., pp. 164-165.

(4) Ancien élève de Pierre Mesnage, il est Directeur du Département Sciences pour l'Ingénieur au CNRS et Président du Conseil d'Administration du Cétéhor.

(5) D'après *Recherches en Microtechniques Réalités et Perspectives*, ouvrage collectif réalisé sur l'initiative de l'Institut des Microtechniques et du Cétéhor, collection du Livre vert, 1992, 438 p.

Suisse (Arc jurassien). Le Cétéhor<sup>(1)</sup> s'y attelle et publie en 1991 le "Livre Blanc sur les Microtechniques" qui dresse un premier état des activités et des besoins industriels dans ce domaine. Dans la foulée, en 1992, sur l'initiative de l'Institut des Microtechniques et du Cétéhor, a lieu à Besançon, le premier Colloque international sur les « Microtechniques » avec l'édition d'un ouvrage collectif qui fait le point sur l'état de la recherche universitaire en « microtechniques » et sa prospective... Désormais les « Microtechniques » sont « validées » comme objet d'études et de développement, dans le cadre universitaire. Elles président désormais à l'exploration de nouvelles pistes de recherche de très haute intégration dans l'infiniment petit : les nanotechnologies\*...

**d) Les Entreprises régionales et le concept « microtechniques ».** Dans les années 1980, un certain nombre d'entreprises bisontines attachées à la production horlogère hésitent à se référer à cette dernière\*\* pour promouvoir leur savoir-faire. Et pour montrer qu'elles restent performantes et innovatrices dans la production du « petit, du court et du mince\*\*\* » elles décident d'inscrire le terme « microtechniques » comme nouvel argument de référence dans le titre de leur entreprise<sup>(2)</sup>. Une des premières à franchir le pas dans les années 1980 est l'une des branches de la Société Augé<sup>(3)</sup> naguère spécialisée dans la fabrication des ressorts et qui en se diversifiant prend le titre : Augé MicroTechniques Électronique (AMTE)<sup>(4)</sup>. Plus proche de nous d'autres suivent : Delta Microtechniques (37 personnes), DIXI Microtechniques (35 personnes)... Mais un grand nombre d'entreprises restent attachées à leur nom (elles font souvent parties de groupements). C'est donc

---

(1) Bien que le Cétéhor reste attaché à son acronyme (Centre Technique d'Études Horlogères) il est un des principaux acteurs du développement des microtechniques notamment dans son investissement pour la mise au point des premières montres à quartz françaises (supra) puis dans le développement de micromoteurs piézo-électriques ( $\Phi$  5 mm, Micron d'or au salon Micronora 1992) ou électromagnétiques ( $\Phi$  2 mm, Micron d'or au salon Micronora 1994).

(2) Depuis les années 1990, dans les « cartes de visite » qui déclinent les domaines d'activités des entreprises, le terme « microtechniques » (au côté de la « micromécanique ») est souvent cité. In *Guide de l'Acheteur Industriel, Industries & Services du Doubs*, 2013-2014, 496 p.

(3) Supra. La Société mère « André Augé » a éclaté en deux divisions indépendantes, l'une spécialisée dans le découpage et l'assemblage (DIEHL Augé Découpage SAS, 210 salariés), l'autre dans la connectique (AMTE et AMTIS, 230 salariés).

(4) L'entreprise fait partie du Groupe Namaste. Cet holding est constitué de deux structures spécialisées dans la connectique (découpage, surmoulage, Contactage, Assemblage) : AMTE (200 salariés) et AMTIS (30 salariés).

(\*) Nous quittons désormais l'échelle du micron ( $10^{-6}$  m) pour le nano ( $10^{-9}$  m). En janvier 2004, dans la suite de l'Institut des Microtechniques, plusieurs laboratoires franc-comtois fusionnent de nouveau pour former, à Besançon : l'Institut FEMTO ST (acronyme de Franche-comté Electronique Mécanique Thermique et Optique, Sciences et Technologies), Unité Mixte de Recherche associée au CNRS (UMR 6 174) et rattachée simultanément à l'Université de Franche-Comté, à l'ÉNSMM et à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (500 personnes dont 270 permanents, 130 doctorants, 6 départements de recherche). On observera que l'acronyme Femto a été choisi pour être dans la connotation des dimensions subatomiques (femto =  $10^{-15}$  m).

(\*\*) Dans la *doxa* de l'époque, toute référence à l'horlogerie était synonyme d'une industrie en déclin, sans avenir...

(\*\*\*) Une des définitions des « microtechniques », vue par un industriel japonais lors d'un entretien à Micronora dans les années 1970.

dans de cadre de leurs activités qu'elles font référence aux « microtechniques » tout en l'associant à la « micromécanique ». Ainsi « IMI groupe » (480 personnes) « revendique sept sociétés spécialisées dans les microtechniques<sup>(1)</sup> »... En 2012, le département du Doubs estime à près 280 entreprises « microtechniques » implantées sur son territoire, soit près de 9 600 personnes<sup>(2)</sup>.

**e) Les groupements institutionnels.** Pour rester à la pointe de la technologie et pour continuer à promouvoir les nouvelles compétences de Besançon et de la région dans les microtechniques, un certain nombre de groupements institutionnels font évoluer leurs statuts et s'associent pour fonder un « pôle » spécifique.

- **Micronora.** Après s'être substitué au Salon dédié à la seule l'horlogerie (1969), puis après avoir promu l'horlogerie et la micromécanique (supra), il prend le virage des Microtechniques à partir des années 1990 et se transforme en « Salon International des Microtechniques et de la Précision ». C'est le plus grand salon européen en la matière. Cette biennale, qui accueille quelque 14 000 visiteurs professionnels sur quatre jours, regroupe quelque 900 exposants (dont 36% d'étrangers) sur 9 000 m<sup>2</sup> de stands dans un espace de 25 000 m<sup>2</sup>, édite trois fois par an une revue qui fait le point sur l'état de la recherche et des productions qui ressortissent de ces domaines.

- **Le Groupement des Industries Métallurgiques Mécaniques du Doubs (GIMM).** Ce syndicat des entreprises de mécanique affilié à la puissante UIMM, et qui regroupait notamment toute l'industrie horlogère et connexe prend, elle aussi, le virage des microtechniques. Au début des années 1990 elle change le sens de son acronyme en : **Groupement des Industries Mécaniques et Microtechniques**. Dans son centre de formation associé (CFAI) il conduit désormais plusieurs formations qui ont trait aux microtechniques. L'Industrie comtoise montre ainsi qu'elle a assuré le virage de l'Horlogerie et de la micromécanique. Au côté du Lycée Jules Haag, elle veut s'affirmer comme étant « novatrice » en ce domaine...

- **La création du Pôle des Microtechniques à Besançon.** En 2005, dans la suite de la création par l'État de « Pôles de compétitivité\*\* », la Région Franche-Comté et la Communauté d'Agglomérations

---

(1) IMI (Industries Micromécaniques Internationales) dont trois sociétés dans le Doubs : Cheval Frères, Laser Cheval et Hardex.

(2) Les microtechniques : quelques chiffres en 2012. Elles représentent 1% de la production mondiale. 70% des acteurs sont dans le Doubs. 406 entreprises identifiées microtechniques, dont 47 appartiennent à un groupe et 399 PME, 10 000 salariés, 1,4 Mds € de C.A, 1% des échanges mondiaux. 1200 diplômés par an en microtechniques du CAP à l'Ingénieur. D'après le *Guide de l'Acheteur Industriel, Industries & Services du Doubs*, 2013-2014, op. cit., pp.18-19.

(\*) Union des Industries Métallurgiques et Minières. Créée en 1901, elle a toujours été associée à la formation professionnelle et à la définition des diplômes (supra). Avec l'évolution de la production industrielle en France (notamment la fin de l'exploitation des mines) elle a depuis le début des années 2000 modifié le sens de son sigle en : Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie.

(\*\*) Créés par la Loi de finances de 2005 les « Pôles de compétitivité » sont reconnus par l'État « comme le regroupement sur un même territoire : d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés, qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation ».



de Besançon créent un « Pôle Microtechniques<sup>(1)</sup> » sur une vaste Technopole dédiée à cet effet (Temis<sup>(2)</sup>). Cette structure tournée vers l'innovation et le développement, offre aux entrepreneurs le poids d'une recherche universitaire riche et diversifiée dans le cadre de ses laboratoires : « son incubateur, sa pépinière et son hôtel d'entreprises »... Depuis sa création, le pôle microtechniques de Besançon a labellisé quelques 200 projets pour un montant cumulé d'environ 164 millions d'Euros. En 2013, avec la création de la « Maison des Microtechniques », premier pôle européen dans cette spécialité, Besançon est aussi classée en France comme la première des villes de 100 000 à 200 000 habitants la plus « business Friendly\* »... Besançon a désormais achevé sa mutation industrielle et économique qui ressortissaient principalement de l'horlogerie. Forte de cette mémoire industrielle plus que séculaire, elle a su mettre à profit l'évolution des technologies à très forte intégration pour s'engager pleinement dans l'appropriation d'un nouveau concept issu et promu dès la fin des années 1960 par son Lycée Technique d'État. Avec son Université, son École d'Ingénieurs, ses Centres techniques et son Industrie elle s'est lancée dans la reconquête d'une image novatrice. La Recherche et le développement des Microtechniques ont désormais leur site dédié et leur « Maison ». Besançon est fière d'être confirmée comme le principal « Centre Européen des Microtechniques »...

**10-5-3) Les Microtechniques et le temps de l'Histoire...** Débutée dans la décennie 1970, cette mutation industrielle contrainte de l'horlogerie, a très rapidement attiré le regard d'un certain nombre de chercheurs. Mais c'est davantage le filtre de « l'affaire Lip » et sa tentative « autogestionnaire » qui ont surtout retenu toute leur attention. Rares ont été les approches critiques qui ont su déceler dans la crise horlogère bisontine les prémices d'un changement de paradigmes qui étaient jusqu'alors attachés aux modes de fonctionnement de l'industrie en France. Si l'Université par le truchement de « l'Institut des microtechniques de Franche-Comté » et du « Cétéhor » se sont essayés de faire le point sur les « *Recherches en Microtechniques* » en organisant, en 1992 un Colloque international c'est surtout l'approche scientifique, technique et la prospective de ce nouveau champ d'études qui furent privilégiées<sup>(3)</sup>. Pour la première approche historique de cette mutation il faut attendre 1995,

---

(1) Appelé aussi « Maison des Microtechniques ». La recherche-développement se concentre sur 5 axes technologiques : Microfabrication et Micromanipulation ; Microinjection, Micromoulage ; Traitement des surfaces ; Microsystèmes ; Nanomatériaux. Marchés visés : Luxe ; Médical ; Mobilités ; Aéronautique et défense ; Mesures et contrôles.

(2) Temis (acronyme de **T**echnopole **m**icrotechniques et **s**anté) et sa déclinaison sur le thème du médical Temis santé, offrent sur 170 hectares une concentration de 35 laboratoires, de cinq grands centres de formation et d'une centaine d'entreprises vouées aux microtechniques.

(3) *Recherches en Microtechniques Réalités et Perspectives*, ouvrage collectif réalisé sur l'initiative de l'Institut des Microtechniques et du Cétéhor, collection du Livre vert, 1992, 438 p., op. cit.

(\*) Que l'on peut traduire par : « environnement favorable aux entreprises ». D'après le palmarès établi par : *L'Entreprise-l'Expansion et Ellisphère* (ex Coface Services). Pour aller dans le sens de cet avis on relève qu'en 2013, l'entreprise suisse Breitling, spécialisée dans l'horlogerie de haute gamme, a installé un centre de réparation et de mise au point sur le site Temis...

pour que soit vraiment abordée la question. C'est sous la direction du Cétéhor\* et du Musée du Temps, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté via son « Institut de Recherche et d'Analyse des Dynamiques Économiques et Spatiales (IRADES) qu'un Colloque est organisé à Besançon les 9 et 10 février 1995 et qui réunit quelque 150 personnes. Le thème traité porte sur le passage « *De l'Horlogerie aux Microtechniques, 1965-1975*<sup>(1)</sup> ». Pour Robert Schwint, le maire de Besançon qui préside l'ouverture de ces journées, ce Colloque est très important car il ne devrait pas manquer de mettre en exergue cette dynamique de l'innovation qui reste un trait de caractère de la cité (atavisme horloger ?) :

"il porte sur une période très sensible de la vie de notre ville et de la profession horlogère. Vous allez « refaire » l'histoire et voir de quelle façon notre ville, capitale de l'horlogerie, est devenue, centre européen des microtechniques (...). Si vous analysez cette mutation c'est parce que, dans notre ville, nous avons toujours su innover (...). Au cours des décennies qui viennent de s'écouler, c'est grâce à un certain nombre d'hommes, de responsables que les techniques ont évolué, et que la mesure du temps a intégré l'électronique<sup>(2)</sup>...".

Dans ce Colloque, l'apport du Lycée Technique d'État d'Horlogerie fut particulièrement souligné<sup>(3)</sup>...

#### **10-6) De l'ÉNP au Lycée Technique Jules Haag ou la même volonté d'entreprendre...**

Si le Besançon des années 1970 a su prendre le virage des Microtechniques pour tenter de contenir les premiers effets délétères de la crise horlogère, on le doit aussi à ceux des Anciens élèves qui à l'instar de certains de leurs aînés (supra) ont continué à franchir le pas pour se lancer dans l'aventure industrielle et qui ont participé à cette mutation. Il n'est pas question ici de faire un inventaire exhaustif de tous ceux qui se sont essayés dans ce challenge. Car la réussite n'obéit pas seulement à la seule volonté de son initiateur, pour qu'elle soit pérenne elle dépend aussi (et surtout) de tout un ensemble de facteurs conjoncturels politiques et économiques indépendants qui « impactent » directement la bonne marche de l'entreprise\*\*... Notre attention se porte sur deux parcours particuliers car ils présentent, à notre sens, une forme synthèse de nombre d'autres itinéraires effectués par les Anciens Élèves qui ont tenté (et réussi) leur pari. C'est le cursus scolaire, la nature des diplômes et l'expérience professionnelle (quand elle est présente) qui ont servi de base à notre évocation. Tous deux ont fait le choix d'opter pour la transformation des matières plastiques mais dans deux secteurs complémentaires. Nous avons volontairement mis de côté tous les Anciens Élèves qui ont suivi le parcours scolaire normal pour devenir Ingénieur. Car il est dans la « nature » de ce genre d'études, qui ressortissent du cadre universitaire, d'être promis à la direction

---

(1) *De l'Horlogerie aux Microtechniques 1965-1975, Actes du Colloques*, Besançon 9 et 10 février 1995, Université de Franche-Comté, IRADES, 227 p., op. cit.

(2) Ibid., p. 7.

(3) Ibid., pp. 137 à 159.

(\*) Dans la même période, le Cétéhor fête son cinquantenaire (supra).

(\*\*) Il suffit de se rapporter à l'actualité de l'époque. Si la métallurgie, l'automobile (et l'horlogerie) ont retenu l'attention du public on ne saurait oublier les milliers de petites entreprises sous-traitantes des grandes entreprises qui du jour au lendemain ont vu leurs carnets de commandes s'assécher et qui ont été obligées, soit de se réorganiser dans l'urgence en licenciant, ou de sombrer...

d'entreprises voire dans leur création<sup>(1)</sup>. Et si du temps de l'ÉNH et de l'ÉNPB nombre d'anciens élèves dotés du seul diplôme d'Élève Breveté ou d'un simple BEI ont pu parvenir et de belle manière, au statut envié d'industriel (supra), qu'en est-il de cette question lors de la transformation de l'École en Lycée Technique d'État ? Le principe « d'appartenance » à l'École joue-t-il encore pleinement son rôle ? Observe-t-on à partir de ces deux parcours d'anciens élèves le début d'une césure dans « l'attachement » à son ancienne école ? Sur ces quelques points nous essaierons d'apporter des éléments de réponse...

**10-6-1) Plastiform ou le développement réussi d'une Entreprise.** Quand on lui propose, en 1972, de reprendre un atelier de thermoformage constitué de moins de 10 salariés, René Rodary a 29 ans. Doté déjà d'une solide expérience industrielle passée dans différentes petites structures et une importante manufacture, avec la collaboration d'un de ses collègues, il franchit le pas... Son cursus scolaire et son parcours professionnel ne dérogent pas à nombre d'autres situations. L'École Élémentaire achevée, il entre en 1956, au Collège Technique intégré à l'ÉNH. Après une belle scolarité il en ressort, en 1960, diplômé : d'un BEI de mécanicien, d'un CAP de dessinateur industriel et d'un CAP de mécanique de précision. Bien que n'étant pas un « ancien élève de l'ÉNPB », au sens strict du terme (comme Louis Gavignet, supra) c'est quand même un « pur produit » formé dans l'esprit et la tradition de « l'Horlo » qui fait ses premiers pas dans l'industrie<sup>(2)</sup>. Conformément à la tradition de l'époque, le jeune mécanicien frais émoulu du Lycée<sup>(3)</sup>, part parfaire son métier d'outilleur dans différentes petites entreprises. Après la parenthèse du service militaire qui « bloque » tout *continuum* d'ascension sociale\*, il intègre, en 1965, en qualité de mécanicien de précision-outilleur

---

(1) Avec la réforme des ÉNSI (et le départ de l'Institut de Chronométrie des murs du LTÉH) les élèves ingénieurs ne sentent plus « attachés » à l'esprit « horlo » et à son Association des Anciens Élèves. Ils adhèrent désormais à l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNSMM.

(2) Si dans le cadre de notre étude nous avons privilégié l'ÉNH et ses anciens élèves, nous rappelons que la formation technique et professionnelle du Collège Technique ressortissait, dès la création du Groupe scolaire, de la responsabilité de l'ÉNH. Suite à l'intégration du Collège au sein l'ÉNPB c'est l'ensemble des enseignements qui est régi par l'ÉNPB. Ce sont les mêmes professeurs qui interviennent, avec les mêmes méthodes pédagogiques, les mêmes objectifs et les mêmes contraintes (esprit école)... Aussi il nous a semblé important, via l'exemple de René Rodary, de rendre témoignage à tous ceux issus du Collège Technique voire de l'Atelier-École, et qui ont (eux aussi) largement contribué au développement industriel de Besançon et de sa région...

(3) En 1960, l'ÉNPB est transformée en Lycée Technique d'État d'Horlogerie (Supra).

(\*) Au début des années 1960, au sortir de l'École, tout jeune diplômé, ou non, qui n'avait pas atteint l'âge de 18 ans voyait son salaire minoré (10%). Bien que titulaire d'un CAP (ou d'un BEI) qui donnait droit au titre d'Ouvrier Professionnel de niveau 1 (OP1), au regard des conventions collectives de la métallurgie, le jeune professionnel, dans l'attente de ses 18 ans révolus se voyait rémunéré au seul titre d'Ouvrier Professionnel (OP) sans référence à un quelconque niveau... Dans la suite, toute demande d'augmentation individuelle et/ou de changement de statut (OP2 voire exceptionnellement OP3) étaient laborieusement négociés et pour freiner les « ardeurs » revendicatives d'une jeunesse pressée (nous rappelons que nous sommes dans les « trente glorieuses ») la barrière du service militaire nous était systématiquement opposée... D'après les souvenirs de l'auteur.

la manufacture d'horlogerie Kelton-Timex. Dans le même temps il s'inscrit aux cours du soir de la Promotion Supérieure du Travail qui se déroulent à l'ÉNPH. Ses qualités professionnelles, son sens de l'analyse et la finesse des réponses apportées dans l'amélioration des outillages et de la production sont vite repérés. On lui propose un poste à responsabilité sur la conduite et l'amélioration de chaînes de production avec le titre d'*engineer* (ingénieur). Sportif accompli, tant sur le stade (saut à la perche, javelot), que sur les *tatamis* (ceinture noire de judo), il croise d'autres compétiteurs dont un ancien de « l'horlo »\* devenu ingénieur et directeur de deux entreprises : Micropierre, spécialisée dans l'usinage de haute précision sur des céramiques techniques, saphir et autre carbure de tungstène, et d'une petite entreprise, Plastiform, de type artisanale dédiée à la production de pièces en matière plastique par thermoformage (pour le conditionnement ou la manutention de pièces). Si le sport permet de nouer de solides amitiés c'est la référence à l'ÉNPH, les profils de formation et la rigueur de l'enseignement reçu qui enclenche l'idée d'une coopération de travail entre les deux hommes. En 1972, le Directeur de Micropierre qui hésite à investir pour développer Plastiform, propose alors à René Rodary d'en assurer la responsabilité et son devenir... Si la mécanique, la conception des outils et les chaînes de production n'offrent pas de difficulté particulière, les matières plastiques et le procédé de mise en forme par thermoformage sont des paramètres nouveaux qui nécessitent un temps de réflexion et surtout une expérience. Très rapidement la décision est prise. Après accord, et une période transitoire pour la « prise en main » de l'atelier et assurer le suivi de la production et de la clientèle, René Rodary accepte le challenge<sup>(1)</sup>. En collaboration avec un collègue de travail il prend les rênes de Plastiform, avec pour premier objectif : améliorer l'outil de fabrication en introduisant l'automatisation (les pièces étaient produites en petites séries et de façon artisanale) ce qui nécessite une réorganisation complète du fonctionnement de l'atelier. Il faut revoir la conception et la réalisation des outillages et investir dans des matériels modernes de production. Mais produire, reste une fonction simple encore faut-il avoir des commandes et faire des offres innovantes, spécifiques, à une clientèle potentielle élargie. René Rodary fort de son expérience passée chez Kelton-Timex et des relations qui ont été tissées, oriente dans un premier temps, ses productions sur la fabrication de plateaux pour l'horlogerie et la bijouterie, des étuis pour montre avec une orientation pour le domaine du luxe... C'est aussi le choix de la matière première. L'éventail des « Matières Plastiques » est très large. Des caractéristiques techniques mais aussi la « neutralité » électrique sont demandées (absence d'électricité statique résiduelle, notamment dans le conditionnement et le transport de composants électroniques) Plastiform doit être en mesure d'y répondre... En quelques années, la petite entreprise sise rue des Vignerons à Besançon se

---

(1) D'après les nombreux entretiens que nous avons eus avec René Rodary.

(\*) Claude Mathey, (TM 1949-1952), Institut de Chronométrie (1952-1954).

modernise et prend de l'expansion. Bien vite il faut penser à s'agrandir. En 1981, Plastiform quitte Besançon pour s'installer dans la proche Banlieue, à Thise\*, dans des bâtiments adaptés flambant neuf dotés des derniers équipements\*\*. Pour conforter sa position, il rachète une petite structure concurrente en difficulté. Au début des années 2000, René Rodary assume seul les destinées de l'entreprise. Ils sont désormais plus d'une trentaine d'ouvriers à produire des éléments thermoformés pour le conditionnement de pièces pour : l'automobile, la micromécanique, l'horlogerie, le luxe, l'électronique, le médical... C'est aujourd'hui une entreprise prospère et pérenne dont la direction est assumée par le fils, Olivier\*\*\*. Cet essai d'une continuité familiale réussie, est, nous semble-t-il, à mettre en rapport avec un usage qui perdure encore dans une frange du monde économique bisontin et qui reste attentive à vouloir continuer à transmettre, certes, un nom, mais surtout à maîtriser un capital industriel qui doit rester familial<sup>(1)</sup>...

**10-6-2) La création d'un Holding International : le Groupe Guillin.** Le parcours industriel de François Guillin est exemplaire à différents points de vue. Outre la réussite exceptionnelle de l'œuvre entreprise qui se place désormais comme leader européen dans sa spécialité, c'est surtout la claire intuition d'un « jeune homme pressé » qui s'engage, sans expérience particulière, dans un créneau qu'il pense être promis au plus bel avenir. Pourtant rien ne le prédispose à s'engager dans une telle aventure industrielle. Originaire de la vallée d'Ornans, en 1963 il intègre le LTÉH de Besançon. Il suit une formation qui le mène, en 1966, au Brevet de Technicien micromécanique option appareillage. Il poursuit son cursus dans l'Établissement dans la filière BTS CIRA et sort diplômé en 1968. Lors de sa formation en BTS, alors qu'il fréquente chaque jour le restaurant universitaire proche du lycée pour ses repas, il remarque que le self-service présente une partie de ses produits dans des barquettes jetables en matière plastique<sup>(2)</sup>. C'est de là, que lui serait venue l'idée<sup>(3)</sup> de fabriquer en très grande série ce genre de produits et qui pourraient intéresser les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)... Dès lors il engage sa quête. Avant de s'engager, n'ayant aucune expérience en la matière, il fait déjà le tour des différentes entreprises spécialisées dans le thermoformage pour en appréhender quelque

---

(1) Nombre d'entreprises bisontines restent attachées à ce « genre » de transmission. La Société Raymond Bourgeois, spécialisée dans le découpage (supra) en est à la troisième génération. Il en est de même pour les Augé, les Cheval et autres Simonin...

(2) Nous sommes en 1966 et l'utilisation des barquettes en matières plastiques pour le conditionnement et le transport de produits alimentaires est encore rare.

(3) D'après une confidence recueillie auprès de lui par Jacky Pichetti, ancien élève du Collège Technique devenu Professeur Technique en « Agencement » au LTÉH.

(\*) Thise jouxte Besançon et fait partie de la Communauté d'agglomérations du « Grand Besançon ».

(\*\*) On relève 4 stations DAO/CAO (Dessin Assisté par Ordinateur - Conception Assistée par Ordinateur) dernière génération. Machines à thermoformer hautes cadences de 3<sup>ème</sup> génération, machine à thermoformer à plaque dernière génération, machines à thermoformer semi-automatiques. Presses à Pont de 20 à 120 T, Fraiseuses à commande numérique...

(\*\*\*) Ingénieur de formation dans le domaine technico-commercial, spécialiste à l'international.

peu la technique et les contraintes<sup>(1)</sup>. À ce titre il rencontre, en 1972, René Rodary qui vient de prendre en main Plastiform (supra). La prise de contact est fructueuse. Pour éviter toute concurrence, alors que Plastiform est spécialisée dans le conditionnement de pièces ou d'objets « techniques », François Guillin s'engage à ne produire que pour le conditionnement qui touche à l'alimentaire et à l'agro-alimentaire (pâtisserie, salades composées, fruits...)<sup>(2)</sup>. De suite, il se met à l'ouvrage. La même année, en 1972, il crée à Lods (vallée de la Loue), dans le garage de 15 m<sup>2</sup> de ses beaux-parents une structure artisanale pour la fabrication de barquettes pour la restauration collective. En 1973, il lance une première gamme de produits (Patipack) à destination des pâtisseries de la GMS. Les commandes affluent. Il faut déjà s'agrandir. L'entreprise s'installe en amont sur la Loue à quelque deux kilomètres, à Mouthier-Haute-Pierre. En quelques années le volume de la fabrication explose et c'est près d'une centaine de personnes\* qui s'active sur le site de production. Toujours à la pointe de l'innovation, François Guillin lance toute une série de produits dédiés. Sa gamme « Multipack » (boîtes plastiques à charnières autofonctionnelles) pour les traiteurs de la GMS, lancée en 1978, connaît un succès sans précédent. Il faut de nouveau penser à s'agrandir dans deux directions : augmenter les capacités de stockage<sup>(3)</sup> et rationaliser la production en produisant ses propres films plastiques afin de maîtriser la chaîne complète de la fabrication. En 1982 il crée une unité de stockage de 2 100 m<sup>2</sup> à Ornans\*\*, qui vient s'ajouter aux 3 500 m<sup>2</sup> de Mouthier-Haute-Pierre. En 1987, toujours à Ornans, il se lance dans la réalisation d'une unité de calandrage de PVC\*\*\*, puis c'est le transfert de l'ensemble des activités sur le site ultra-moderne d'Ornans en 1988. Avec son développement, François Guillin pense « international ». Tout en élargissant sa gamme de production et en privilégiant l'innovation\*\*\*\*, il se lance dans une succession d'acquisitions d'entreprises au plan européen qui travaillent dans le même créneau afin de s'y implanter : Royaume-Uni, Italie, Espagne, Pologne, Portugal... En 2010, le Groupe Guillin, qui a élargi son domaine de production aux

---

(1) Bien que non « mécanicien », sa formation « CIRA » se prête fort bien à la conduite d'une production de produits par thermoformage.

(2) Avec une exigence stricte dans le choix et le conditionnement des matières plastiques utilisées (neutralité physico-chimique, résistance aux solvants, conformité aux règles de l'hygiène...).

(3) Le concept initié par François Guillin et de distribuer sur « stocks » des emballages thermoformés (réactivité maximale). Le client a le choix parmi 6 000 références, mais cela suppose de grandes capacités de stockage.

(\*) 120 personnes en 1980.

(\*\*) Située en aval sur la Loue à une dizaine de kilomètres de Mouthier-Haute-Pierre, Ornans est une petite cité très industrielle de quelque 4500 âmes. Elle accueille une filiale d'Alstom (ex Oerlikon) qui occupe 460 personnes, Rivex : 155 personnes et nombre de petites structures dont chacune emploie entre 10 et 30 personnes. Avec l'arrivée de Guillin Emballages et du Groupe Guillin (administration), c'est plus de 300 personnes supplémentaires qui œuvrent sur la commune (infra).

(\*\*\*) Matière Plastique (Polychlorure de Vinyle).

(\*\*\*\*) En 1998, le PVC est abandonné au profit du PET (Polytéréphtalate d'Éthylène) qui outre ses caractéristiques techniques à l'avantage de résister à la chaleur (gamme de boîtes « Thermipack » qui permet le passage au four pour réchauffer les aliments, qui reçoit en l'an 2000 l'Oscar européen de l'emballage).

équipements spécialisés pour la restauration industrielle (pour les hôpitaux et collectivités publiques) : matériels de conditionnement, cellules de réfrigération, fours de remise en température, cabines de levage..., regroupe quelque 18 sociétés en Europe. Il est leader européen dans son domaine. À ce jour le Groupe emploie sur ses différents sites plus 2000 personnes dont quelque 300 sur le site d'Ornans. Comme pour Plastiform le problème de la succession se pose. La réponse est la même, c'est Sophie Guillin-Frappier, fille de François Guillin qui a désormais la charge de la direction dudit Groupe...

**Analyse et commentaire.** Si la réussite des deux anciens élèves est exemplaire, il n'est pas question ici de comparer la création et l'évolution d'un holding, constitué de 18 sociétés, leader européen dans sa spécialité, avec la pérennisation d'une petite PMI, fut-elle très dynamique, mais qui reste enclose dans une gamme de produits ciblés et dans un volume de production limité. Car une fois le processus engagé et stabilisé, les évolutions structurelles de chaque entreprise dépendent essentiellement du contexte économique et du choix de la politique prospective suivie par chaque dirigeant. Notre intérêt reste centré sur la procédure choisie et le contexte qui ont guidé les premiers pas de deux hommes, jeunes<sup>(1)</sup>, qui se lancent dans l'aventure industrielle et de leur rapport avec leur « statut » d'ancien élève de l'École :

- **René Rodary et Plastiform.** Lorsqu'il franchit les portes de l'ÉNPH, en 1956, à 13 ans, René Rodary s'engage dans une scolarité de 4 années au sein du Collège Technique qui le mène en 1960 au BEI. Lorsqu'il quitte l'Établissement l'ÉNP est devenue LTÉH. Il n'est pas touché par la réforme. C'est donc un élève qui a été formé dans les « us et coutumes » de l'ordre ancien. Et bien que formé au Collège Technique, il a toujours revendiqué, le statut d'ancien élève et son attachement à « l'Horlo ». C'est cette « appartenance » qui lui sert de viatique dans la recherche d'emploi pour mettre en exergue la valeur de ses diplômes. C'est un « mécanicien », formé à « l'ancienne » qui intègre en 1960 le monde de l'entreprise. Le contexte économique est des plus favorable. On n'hésite pas à changer d'entreprises pour acquérir de « l'expérience et (surtout) pour améliorer son salaire (supra). Les possibilités de faire « carrière » sont très ouvertes. L'ascenseur social joue à plein pour celui qui fait montre de dispositions et de volonté. La belle évolution de carrière de René Rodary (du statut d'outilleur à ingénieur) chez Kelton-Timex de 1965 à 1972, atteste une évolution de situation que nombre d'anciens élèves ont connu dans cette période des années 1960. Quand le PDG de Plastiform propose à René Rodary de reprendre son entreprise, c'est d'abord le choix d'un autre ancien élève qui a fait tout son cursus de formation à l'ÉNPH pour devenir ingénieur « chrono » (5 années) et qui sait apprécier un parcours de formation dans la mémoire partagée d'un lieu hautement symbolique. Tous deux sont issus de l'École et Claude Mathey connaît la qualité de la formation

---

(1) Tous s'engagent en 1972. René Rodary, l'ainé a 29 ans ; François Guillin, le cadet a 25 ans.

reçue par René Rodary. C'est aussi un ingénieur « mécanicien » qui sollicite un autre « mécanicien », s'il apprécie son évolution de carrière au sein de Kelton, il sait surtout que tous deux partagent la même connaissance des contraintes d'une gestion de production de pièces qui requiert d'excellentes connaissances en outillage. Il sait qu'en confiant le devenir de sa petite entreprise à cet ancien de « l'horlo », avec cette appartenance commune partagée, le climat de confiance est total, le « passage de témoin » ne court aucun risque... À ce point de la réflexion, on peut dire que la procédure suivie par René Rodary pour prendre pied dans la gestion et la direction d'une entreprise s'inscrit encore dans la continuité de ceux qui, anciens élèves comme lui, avaient franchi le même pas (supra)...

- **François Guillin et la constitution de son « Holding »**. En 1963, quand il passe les portes de l'Établissement c'est dans le nouveau Lycée Technique d'État qu'il pénètre. Est-ce par goût ou par le fait d'une orientation subie ? On ne le sait. Toujours est-il que François Guillin se trouve affecté dans une Seconde mécanique « tronc commun » qui le mène au Brevet de Technicien Micromécanique « option appareillage ». Nous rappelons que cette « option » prépare aux métiers du Contrôle et Régulation. Dans la suite logique des résultats scolaires et de la filière choisie, il continue sa formation en BTS CIRA dont il sort diplômé en 1968. Il nous semble important d'apporter ici une précision qui à notre sens, n'est pas sans incidence, dans les orientations futures prises par François Guillin. Nous rappelons que la filière « Contrôle et Régulation » est toute nouvelle au sein de l'Établissement<sup>(2)</sup>. Si cette spécialité trouve rapidement une assise au sein du LTÉH, elle suit cependant un développement propre eu égard à la spécificité des enseignements dispensés et surtout à leurs finalités<sup>(3)</sup>. Le « Contrôle et Régulation » n'est<sup>(3)</sup> plus dans la tradition de l'Établissement. On se trouve hors de « l'horlogerie », de la « micromécanique », de la conception et de la réalisation d'outillages complexes ou de « micro-systèmes » et de leurs modes de production associés comme : le découpage, le décolletage, le moulage de précision... Avec le Contrôle et Régulation, on vise une insertion professionnelle dans des secteurs larges tournés vers l'International dans la conduite et le contrôle de chaînes de production complexes automatisées : Chimie, Pétrole, Sidérurgie, installations de grands complexes, d'usines nouvelles<sup>(4)</sup>..., qui nécessitent des connaissances scientifiques dédiées de haute tenue, avec un sens de l'analyse critique de chaque situation qui permet d'agir avec

---

(1) Cette question avait déjà été posée, en son temps, par l'Association des Anciens Élèves (supra). Ici nous reprenons la question en partant de deux études de cas mais dans la reprise ou la création d'entreprise.

(2) La section de BTS CIRA a été ouverte en 1962 (supra).

(3) Cette « césure » dans « l'esprit horlo », est enforcée avec la création d'une Association « d'anciens Élèves CIRA » dans les années 1970 (supra) et Jean-Claude Simplot lui-même issu de cette formation et Secrétaire Général des Anciens Élèves du LTÉH avait en son temps soulevé le risque (supra).

(4) Extrait des objectifs visés : "Travail en laboratoire, bureaux d'études", mais surtout : "installations des grandes usines de produits chimiques, des raffineries de pétrole, des complexes sidérurgiques, du Commissariat à l'Énergie Atomique, chantiers des sociétés spécialisées dans l'installation d'usines nouvelles...". Supra.



pertinence à chaque instant. Le stage en entreprise(s) de 6 mois dont 2 semaines à l'étranger\* est très significatif de ce souci de penser « grand » et « international ». Lorsque l'on observe le parcours de François Guillin on ne peut qu'observer que très rapidement il a inscrit son parcours dans la logique de sa formation. En jeune « homme pressé », dès que l'idée de produire des « barquettes » à usage alimentaire germe en lui, il affine sa stratégie. Sitôt le diplôme en poche il n'a de cesse à vouloir mettre immédiatement son projet à exécution<sup>(1)</sup> et déjà il « pense » grande production car il vise la restauration collective puis les (GMS) et non les artisans des métiers de la bouche. Mais pour démarcher il faut aussi proposer quelques réalisations. Il fait le tour des spécialistes du thermoformage, se renseigne auprès de Plastiform pour connaître la technologie et les contraintes techniques (et certainement d'autres entreprises pour vérifier, le cas échéant, l'état de la concurrence), mais ce n'est pas un « ancien » élève qui rencontre un autre « ancien », c'est simplement le « porteur » d'une idée qui se lance dans une démarche prospective afin vérifier la validité de sa réflexion<sup>(2)</sup>. Il n'est pas « parrainé » ni « adoubé » par des Anciens de « l'horlo », il suit méthodiquement son idée hors tout principe « d'appartenance » à une « École ». S'il rend hommage à la qualité de la formation reçue et s'il porte grande estime au LTÉH\*\*, cela doit être compris comme la démarche ordinaire que tout élève qui a réussi renvoie à son « lycée » et non en référence à son histoire fut-elle éminente...

---

(1) Comme pour René Rodary, en 1972, le contexte économique est toujours très favorable, les banques ne sont pas encore entrées dans « l'encadrement » du crédit.

(2) Lors de leur rencontre, très amicale, aucune référence particulière n'est faite au sujet du LTÉH. Leur « culture » de « l'École d'Horlogerie » est déjà fort différente. Bien que non-mécanicien (mais avec une bonne connaissance fonctionnelle des appareils), François Guillin, appréhende les techniques de mise en œuvre sérielle des Matières Plastiques et notamment celle du calandrage qui nécessite des chaînes d'actions complexes qui ressortissent du Contrôle et Régulation, d'où son souci de créer dès 1987, une unité de ce type afin de maîtriser la totalité du cycle de fabrication : de la matière brute au produit fini (supra).

(\*) Au milieu des années 1960, cette disposition est spécifique au BTS CIRA et très novatrice pour l'époque.

(\*\*) Le Groupe Guillin a toujours été très ouvert pour accueillir en visite les élèves et les professeurs de l'Enseignement Technique. Il est resté un contributeur important dans le versement de la taxe d'apprentissage au LTÉH...



## 10b- Du Lycée Technique d'État au Lycée « Polyvalent » ou la fin d'une spécificité nationale. État de la situation à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Alors que les années 1970 marquent, pour un temps, la nouvelle identité « microtechniques » du LTE Jules Haag, on assiste de nouveau dès 1985 à une évolution importante de l'Enseignement Technique de haut niveau qui n'est pas sans rappeler celle qui vit basculer les ÉNP dans le giron des Lycées. Les CET qui avaient été promus Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP) en 1976, deviennent en 1985<sup>(1)</sup> des Lycées Professionnels et ont vocation à former au Baccalauréat Professionnel. L'enseignement de la technologie fait son entrée au Collège. Les Lycées Techniques deviennent pour un temps (très court) des Lycées d'Enseignement Technologique (LET), puis sont convertis en Lycées d'Enseignement Général et Technologique (LEGT)<sup>(2)</sup>. Avec cette réforme c'est la polyvalence de tous les lycées qui se met en place.

### 10-7) L'ouverture aux formations dites « générales » et le renforcement de la voie BTS.

En abandonnant sa connotation « technique » au profit du « technologique », le LEGT Jules Haag, s'ouvre désormais aux formations dites générales. Les Baccalauréats C\* et D\*, et les Sciences Économiques et Sociales (option B) font leur apparition dans la carte des formations de l'Établissement<sup>(3)</sup>. Si cette ouverture « généraliste » élargit encore son domaine de recrutement (notamment aux jeunes filles) et le place désormais dans la mouvance des autres lycées, « Jules Haag » n'oublie pas de développer ses filières technologiques au risque, parfois, d'une diversification large et originale. En 1982, le Lycée renforce sa filière Microtechniques en ouvrant le tout nouveau BTS dédié. Ainsi la filière phare de l'établissement assure désormais un *continuum* de formation sur quatre années<sup>(4)</sup>. En 1985, le lycée ouvre un BTS « Informatique Industrielle » pour répondre à une attente de plus en plus pressante d'une industrie qui commence sa mutation dans l'évolution de la gestion des fabrications (commandes numériques, CAO, DAO, gestion des flux...).

#### 10-7-1) L'ouverture de la filière « Matériaux Souples ». Puis, élément qui peut paraître surprenant,

---

(1) Loi programme du 23 décembre 1985. Dans ses attendus on relève : « la technologie est une des composantes fondamentales de la culture. Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur relevant des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture délivrent un enseignement de technologie (art.2) ».

(2) À la fin des années 1980, les lycées généraux et les lycées techniques sont regroupés sous le vocable : lycées d'enseignement généraux et technologiques. Les Brevets de Technicien sont transformés (à terme) soit en baccalauréats Technologiques, soit en Baccalauréats Professionnels.

(3) Dans le même temps, à Besançon, le lycée Victor Hugo, « généraliste » se voit créditer d'une filière technologique, avec baccalauréats à la clé : F1 : Construction mécanique\*\* ; F2 : Électronique.

(4) Quelque 15 années après avoir perdu son BTS Micromécanique au profit de l'IUT (supra), le Lycée Jules Haag retrouve enfin un cycle complet de formation, sur 4 années, pour former des spécialistes en « Microtechniques ».

(\*) Bac C : Mathématiques et Sciences Physiques, Bac D : Mathématiques et Sciences de la Nature.

(\*\*) Suite au transfert d'une section du Lycée Jules Haag.

de prime abord, c'est l'ouverture dès 1988 d'une filière de formation complète dans le domaine de « l'habillement » (Matériaux Souples). L'origine de cette ouverture au Lycée Jules Haag résulte de plusieurs contraintes liées à une meilleure rationalisation des structures de formations et d'une demande appuyée par une entreprise locale : les Établissements Weil (supra), leader en France dans son domaine de production et qui se trouve être en pleine mutation et en expansion. En 1985, la réforme des Lycées Professionnels (et celle des Lycées devenus polyvalents), oblige l'Académie de Besançon, en relation avec la Région\*, à revoir sa carte des formations. La filière de « habillement » est l'une des premières à être examinée. Ouverte principalement au public féminin, la formation se trouve être dispensée, à Besançon, dans deux établissements : le LP Condé, et le LP sis au sein du Lycée Pergaud. Les diplômes (CAP, BEP, Brevet de Technicien) sont en pleine restructuration, d'autres sont en cours d'étude au Ministère\*\* et leurs mises en place et nécessitent de gros investissements en matériels modernes qui ressortissent de la production. En outre, avec l'avènement des LEGT le lycée Jules Haag a dû rétrocéder une partie de ses effectifs du Bac F1 au Lycée Victor Hugo. Des espaces se libèrent. D'un commun accord il est prévu de regrouper toute la filière « Matériaux Souples » à « Jules Haag » afin de la mettre en synergie avec les autres filières technologiques. Ainsi, s'installe dans les murs, dès 1988 : un CAP « d'Industrie de la Maille et de l'Habillement », il est suivi, en 1989, d'un BEP, puis d'un Brevet de Technicien Supérieur « Industrie des Matériaux Souples », option « Modélisme Industriel ». Les « métiers de la mode », avec un personnel et un recrutement élèves largement féminisés, renforce l'image d'un Lycée désormais largement ouvert à la mixité qui avait été initiée, en son temps, par l'horlogerie et la bijouterie...

**10-7-2) Le « Lycée Professionnel » Jules Haag orphelin de l'horlogerie et de la bijouterie.** Le CET annexé, devenu L.P, puis "Section Professionnelle", du LTEG Haag subit lui aussi nombre de modifications. En 1988 les sections de CAP et de BEP horlogerie et le CAP bijouterie quittent définitivement l'Établissement et sont transférées à Morteau<sup>(1)</sup>. Ainsi disparaît en pleine crise

---

(1) Le CET de Morteau, devenu lycée Edgar Faure, s'est toujours engagé pleinement, dans la formation horlogère. Grâce à des professeurs d'exception, ils ont reconstitué, avec les HBJO une filière horlogère exemplaire, des CAP-BEP au Diplôme des Métiers d'Art (équivalent BTS), en passant par le Baccalauréat Professionnel. Cette filière recrute au niveau national. L'horlogerie mécanique dite de « haute gamme » (notamment suisse) y recrute ses meilleurs éléments... Il en est de même pour la bijouterie qui évolue désormais dans la filière « Art du bijou et du Joyau », constituée de CAP, Brevets des Métiers d'Art (équivalent au Bac Professionnel). Les meilleurs éléments peuvent poursuivre dans le cadre d'un Diplôme des Métiers d'Art option « Art du bijou et du Joyau »...

(\*) En janvier 1986, suite à la loi Defferre sur la décentralisation (1982), les régions ont compétence sur les Lycées (fonctionnement) et participent de plein droit au schéma prévisionnel des formations.

(\*\*) Baccalauréat professionnel et surtout le BTS « Industrie des Matériaux Souples, option Modélisme Industriel ». Ce BTS est dû à l'initiative et à la pugnacité de Bernard Weil, PDG des Établissements éponymes, spécialisés dans la confection de vêtements (Supra). Pour faire face à la concurrence étrangère, Bernard Weil introduit l'automatisation des procédés de fabrication au sein de ses entreprises. Il a besoin d'un personnel hautement qualifié pour assurer la conception des produits (réactivité) et la conduite des processus. Pour faire aboutir son projet il s'est appuyé sur l'expérience acquise par les professeurs du BTS MAI de Jules Haag.

et dans l'anonymat le plus complet, le symbole qui avait porté au plus haut le rayonnement de l'Établissement. Par un des retournements dont l'histoire horlogère est coutumière, c'est l'ancien « Centre d'Apprentissage Horloger » qui avait été porté, conseillé et instruit par l'ÉNH de Besançon (supra), qui se trouve maintenant seul dépositaire de toute la formation horlogère et bijoutière (dans le cadre institutionnel) de tout l'Est de la France. C'est désormais le Lycée Edgar Faure qui préside, avec grand talent, au rayonnement national de la formation horlogère en France. Chaque année la présentation des travaux réalisés par les lauréats du Diplôme des Métiers d'Art option horlogerie est honorée par les professionnels et fait l'objet de comptes-rendus dithyrambiques dans la presse régionale. Si la formation horlogère « académique » a quitté Besançon, elle reste très vivace dans la zone frontière du Haut-Doubs et participe toujours la belle santé économique du Val de Morteau et du Plateau de Maîche...

**10-7-3) Un Lycée maintenant « comme » les autres ?** À l'aube des années 2000, le Lycée Jules Haag est, et reste, un des plus important établissement de l'Académie de Besançon. Il scolarise quelque 1700 élèves dont 350 internes encadrés par près de 200 professeurs<sup>(1)</sup>. Si sa « polyvalence » lui permet d'accueillir des élèves dans les séries des Baccalauréats : Sciences Économiques et Sociales (ES), Scientifique (S), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL), Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) ainsi qu'au Baccalauréat Professionnel Microtechniques, il reste aussi un Centre de formation technologique de haut niveau avec cinq BTS : Microtechniques\*, Contrôle Industriel et Régulation Automatique, Mécanique et Automatismes Industriels\*, Informatique Industrielle\*, Industrie des Matériaux Souples\* et une Classe Préparatoire aux grandes Écoles\*\*. Il collabore avec l'Université dans le cadre d'une licence Professionnelle\*\*\*. Mais hormis une exception en BTS (Matériaux Souples) on relève dans nombre d'autres Lycées de l'Académie la présence des mêmes filières<sup>(2)</sup>. Le Lycée Jules Haag se retrouve donc dans la mouvance des autres établissements, son recrutement n'est plus spécifique. Quant aux débouchés ils ne sont plus dédiés à une demande industrielle locale et régionale particulière mais nationale, voire internationale... Certes la filière « microtechniques » a donné une nouvelle carte d'identité à l'Établissement et son cheminement passe aussi par la voie du Baccalauréat Professionnel puis par le BTS. Si dans la mémoire des « Anciens », « Jules Haag »

---

(1) Pour l'évolution des bâtiments et la carte des formations à la rentrée de septembre 2014, voir annexe 4, doc. 30.

(2) BTS « Microtechniques » : Besançon, Morteau et Morez ; BTS « MAI » : Besançon, Vesoul, Belfort, Champagnole, Dole (CFA) ; BTS « Informatique Industrielle » : Besançon et Belfort ; BTS « CIRA », Besançon et Dole...

(\*) Nouvelles appellations (2013) : BTS « Microtechniques » ⇒ Conception et Industrialisation en Microtechniques (CIM) ; BTS « Mécanique et Automatismes Industriels » ⇒ Conception Réalisation Systèmes Automatiques (CRSA) ; BTS « Informatique Industrielle » ⇒ Systèmes Numériques (SN) option « informatique et réseaux » ; BTS « Industrie des Matériaux Souples » ⇒ Métiers de la Mode-Vêtements (MMV).

(\*\*) CPGE ⇒ 1<sup>ère</sup> année : Physique Technologie Sciences de l'Ingénieur (PTSI) ; 2<sup>ème</sup> année Physique Technologie (PT).

(\*\*\*) Licence Professionnelle « Automatique Robotique Informatique Appliquée à l'Assemblage » (ARIA).

reste à jamais « l'horlo », le prestige actuel de l'Établissement ressortit surtout (comme pour les autres lycées) des résultats aux examens et des performances de sa classe préparatoire à intégrer les Grandes Écoles que de son passé. Au sortir de l'École, l'intégration des élèves dans la vie économique passe désormais par la voie de l'informatique (les « Technologies de l'Information et de la Communication »), fruit d'une démarche individuelle qui a été (parfois) préparée lors de la scolarité. Quant au truchement de l'*Association Amicale des Anciens Élèves* elle est peu de secours. Elle a diminué fortement son activité suite à l'avènement de la « polyvalence ». Elle se concentre désormais sur la filière BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique qui a su garder la permanence d'une certaine identité au sein du Lycée et tisser un petit réseau avec les sections réparties sur le Territoire\*... Pour le recrutement des élèves, à l'instar des autres établissements, le lycée participe aux nombreux salons, forums, « carrefours métiers » et autres « portes ouvertes » à l'attention des classes de Troisième de Collèges.. Tout est mis en œuvre pour rester attractif et guider au mieux le choix de chacun car la concurrence reste vive. Choix toujours délicat car il engage déjà l'avenir. Jusqu'au milieu des années 1970, au temps d'une industrie florissante, sortir de « l'horlo » avec son diplôme augurait d'un bel avenir professionnel tant le prestige de la vieille École était encore présent dans les consciences. À la fin des années 1980, la crise économique concentre l'attention de tous et la réforme de l'enseignement professionnel est passée par-là, tous les lycées se ressemblent. Ils présentent un panel de formations avec des cursus semblables dont les finalités restent très ouvertes en dépit des titres de diplôme qui s'essaient à circonscrire un domaine de compétences<sup>(1)</sup>. Le choix de l'établissement n'est plus déterminé par son histoire, fut-elle remarquable<sup>(2)</sup>, mais il obéit désormais à un certain nombre de contingences beaucoup plus prosaïques qui vont de la proximité géographique, à l'éventail des cursus de formations proposés et autres passerelles optionnelles, sans oublier la possibilité de l'internat..., avec la volonté de reculer le plus tard possible (après le Baccalauréat) l'ultime choix du domaine professionnel quitte à changer d'établissement. Le lycée Jules Haag ne déroge pas, il est devenu un lycée comme les autres jusqu'au baccalauréat, mais il garde un particularisme pour les classes de BTS, ultime référence à son passé... En l'état de la question, on peut dès lors s'interroger sur les motivations qui ont guidé les élèves, dès la fin des années 1980, à choisir « Jules Haag ». L'ont-ils fait en référence à son passé ou tout simplement par

---

(1) Entre un BTS « Industrialisation des Produits Mécaniques (IPM) » et un BTS « Conception et Industrialisation en Microtechniques (CIM) », toute la partie « industrialisation » présente de grandes analogies procédurales qui ouvrent des débouchés identiques pour les deux BTS. Le BTS « Conception de Produits Industriels (CPI) » offre, lui aussi, une grande analogie procédurale avec la « Conception » du BTS CIM. Le BTS « Maintenance des Systèmes option système de Production (MSMP) » peut intervenir sur une partie du domaine des BTS CIRA...

(2) À Besançon dans les années 1960, pour des études scientifiques on choisissait le lycée Victor Hugo, pour des études littéraires on optait pour le lycée Pasteur, et pour le Technique il y avait « l'ÉNH »...

(\*) AETA (Association des Anciens élèves section CIRA) (Supra).

commodité personnelle ? Combien en effet sont-ils, ceux qui pénètrent chaque jour dans l'austère et prestigieux édifice, à avoir remarqué et déchiffré le sens des six bas-reliefs qui entourent le corps de l'entrée et qui sont censés rappeler le quotidien des élèves d'une époque déjà révolue<sup>(1)</sup> ? Combien sont-ils à avoir prêté attention aux symboles horlogers qui ornent les magnifiques portes de l'entrée et qui attestent de sa vocation initiale ? Et combien sont-ils encore ceux qui se sont attardés à lire au fronton de l'entrée principale, en lettres d'or mosaïques : **École Nationale d'Horlogerie de Mécanique et d'Électricité**, cette ultime signature, devenue intemporelle, insculpée dans la pierre, et qui est censée rappeler à tous la mémoire horlogère de ce lycée dont l'histoire se mêle avec celle du développement industriel et économique de Besançon ? Les questions restent posées et il serait intéressant, à notre sens, d'avoir sur ce point, l'avis de tous les élèves afin de vérifier le « poids » de cette mémoire dans la prise de décision...

---

(1) Ces six bas-reliefs de Vermare, nous le rappelons, représentent : le dessinateur industriel, le mécanicien, l'horloger, le bijoutier, l'électricien et le scientifique





## **CONCLUSION**

## Conclusion

L'Histoire de « l'École » d'Horlogerie de Besançon s'inscrit sur la longue durée. Elle est fille de la Révolution dans son essai d'ancrer par la voie d'un apprentissage collectif et mixte, l'industrie horlogère à Besançon. Des résultats furent obtenus mais les erreurs économiques de leurs auteurs et les bouleversements politiques de cette époque eurent raison de la tentative. Puis elle s'est essayée dans le cadre de la « Charité », en pleine épopée napoléonienne, à dispenser des rudiments de pratique horlogère pour venir au secours d'une enfance en déshérence, mais l'expérience a tourné court. Il faut attendre l'action volontaire d'un Abbé, en ces années 1840, pour voir apparaître, à Besançon, les premiers rudiments d'un enseignement « professionnel » horloger structuré et gratuit toujours fondé sur la « Bienfaisance » mais qui montre, là aussi, ses limites. L'expérience prometteuse se brise contre l'esprit « corporatif » des horlogers qui voient dans cette tentative une « concurrence déloyale » qui lèse les maîtres d'apprentissage dans la raréfaction de la perception des droits d'écolage. Si la Révolution de février 1848, met fin à l'aventure, l'organisation des enseignements et les résultats obtenus sont déjà exemplaires. Ils vont marquer les esprits dans un temps où la production horlogère bisontine connaît un premier essor remarquable. Aussi, quand le 16 février 1861, le Conseil Municipal de Besançon décide de l'ouverture d'une « École théorique et pratique d'horlogerie » pour pallier les carences de l'apprentissage horloger, ils sont fort peu nombreux à entrevoir que cet acte fondateur va fixer cet établissement au cœur de la vie économique et sociale de la cité. La nouvelle École va ainsi conserver sa caractéristique « horlogère » pendant plus d'un siècle (1974). Pendant toute cette période elle va contribuer à installer et à diffuser au plus haut et par tout le pays la renommée de Besançon comme « Capitale française de l'Horlogerie et de la précision ».

- **Une adaptation structurelle constante.** Dès les origines de sa création l'École s'est inscrite dans les pas d'une industrie spécifique et très localisée sur un territoire. Son existence et sa pérennisation reflètent les interrogations sans cesse exprimées par des fabricants horlogers toujours en proie au doute et qui viennent chercher auprès d'elle des solutions adaptées pour tenter de faire face aux grandes mutations de l'histoire économique locale et régionale. Si l'horlogerie a été le cœur de sa raison d'être, peu à peu, sur la durée, elle va innover dans des industries connexes et se forger ainsi une nouvelle renommée nationale dans la : *Petite Mécanique de Précision*, la *Micromécanique*, *l'Appareillage* et les *Microtechniques*... Autant de vocables qui s'attachent désormais au nom de Besançon. Elle s'est révélée aussi dans la création artistique et la *Gravure des boîtes de montres* puis s'est orientée dans la *Bijouterie*, avant de se diversifier, à partir des années 1960, dans des

secteurs nouveaux comme : le *Contrôle Industriel et la Régulation Automatique, la Mécanique et l'Automatisme Industriel, l'Agencement, les Matériaux souples...*

- **Un lieu de réflexion et de décision où s'est élaboré « la science chronométrique ».** Dès sa création, l'École est devenue la référence qui a servi à fixer, à Besançon, nombre d'organismes (Observatoire, Laboratoire de chronométrie, Institut de Chronométrie, Poinçon de Besançon, Cétéhor...). Elle est devenue le siège de la réflexion horlogère sous le magistère de Louis Trincano, relayée notamment en cela par la diffusion de son journal : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*. Elle a ainsi contribué à asseoir la renommée de la ville dans la recherche chronométrique et les techniques de la précision...

- **Une École dans la proximité immédiate de l'Industrie.** C'est d'abord l'irrigation de toute une industrie qui trouvait, dans les promotions successives d'élèves, des acteurs efficaces pour opérer les grandes mutations industrielles de la Cité. Toute une nébuleuse de petites entreprises vont accueillir ces professionnels et autres techniciens toujours précédés d'une flatteuse réputation et les manufactures comme Lip, Yema voire la Société des Compteurs se plaisaient à vanter la qualité de leur personnel, pour la plupart : « anciens élèves de l'École d'Horlogerie de Besançon ». Certains ont tenté l'aventure de la création d'entreprise et les réussites furent exemplaires comme les : Favre-Bulle, Hatot, Trincano, Bredillot, Mercier, Bourgeois, Blum-Belmont, Moyse, Rodary, Guillin... Avec son caractère « National » c'est aussi des centaines d'élèves issus de toutes les régions de France, des Colonies et de l'Étranger, qui arrivaient à Besançon pour apprendre l'horlogerie, la micromécanique ou la bijouterie... La formation achevée, on les retrouvait surtout dans le commerce et l'artisanat, essaimés par tout le territoire. Très attachés à *l'Association des Anciens Élèves*, ils furent les ambassadeurs fidèles de la Ville. Pour ceux qui tenaient commerce ou atelier, ils n'oubliaient pas de rappeler qu'ils sont anciens « Élèves Brevetés de l'ÉNH de Besançon » et arboraient fièrement, au-dessus de leur vitrine, les trois lettres : Lip !... À l'aune de ces quelques résultats on peut déjà considérer qu'en « scolarisant les apprentissages » l'École a été pionnière et avait atteint les objectifs assignés...

- **Un parcours exemplaire au sein de l'Enseignement Technique.** Son histoire s'inscrit aussi comme un jalon important de la naissance en France, d'un Enseignement Technique national structuré. Dès son institution, elle s'est engagée dans une réflexion pédagogique hors norme. Avec la « scolarisation des apprentissages », elle a établi des programmes d'enseignement originaux, installé des modes de validations spécifiques et même initié avant la Grande Guerre une formation de « techniciens ». En s'ouvrant dès 1917 à la mixité, elle a facilité l'insertion des jeunes filles dans un espace industriel en expansion. Spécialisées et diplômées dans nombre de métiers où la ténacité des

pièces et la précision du geste sont requises, les filles ont participé grandement à l'essor de l'horlogerie et à la prospérité économique de Besançon. Avec le temps, l'École a innové dans le cadre de sa reconstruction en s'inscrivant dans un groupement « scolaire » hors norme, qui réunissait dans la même structure une ÉPS, une ÉPCI, un Atelier-École, une ÉNH et une École d'ingénieurs. Elle a institué ainsi des parcours professionnels individuels qui ont contribué à la promotion sociale d'un monde ouvrier particulier, souvent élitaire. L'élève qui entrait dans une « spécialité », pouvait accéder à l'éminence professionnelle en devenant successivement : Praticien titulaire d'un CAP ou d'un BEI, puis Élève Breveté, Technicien, voire Ingénieur...

**- Le rôle de l'École comme acteur du développement industriel.** D'abord coincée dans son statut « municipal », puis dotée d'une « nationalisation » au rabais qui la bloque dans ses murs, elle va devenir, grâce à la loi Astier et à sa « seconde » nationalisation, l'une des plus éminentes et influentes Écoles Nationales Professionnelles du pays... Dès que le principe de sa reconstruction fut acté, son directeur, Louis Trincano, réaffirmait haut et fort, dès 1920, le lien étroit qui devait continuer à unir l'École à l'industrie horlogère :

"Les relations entre l'École et la Fabrique sont toujours étroites, l'École rendant service de toutes manières aux industriels (...). Pour 1920, M. Prélat, professeur technique et de dessin a été chargé (avec ses élèves) de l'étude de toutes les machines nécessaires à la fabrication des spiraux, et de l'exécution d'une partie de ces machines. La *Société des Spiraux Français* doit beaucoup de gratitude à M. Prélat. D'autre part le Directeur de l'École est heureux de participer à l'activité des groupements industriels en remplissant diverses fonctions d'intérêt général, notamment celle de rédacteur du *Fabricant Français*, organe de tous les Syndicats de fabricants d'horlogerie. Servir l'Industrie horlogère qui est encore servir l'École d'Horlogerie, car l'une est la raison de l'être de l'autre".

Cette réaffirmation se concrétisait sur la durée par l'installation et l'animation au sein de l'École des sièges sociaux et autres bureaux d'études suivants :

- Le *Syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon* (1899),
- l'*Association Amicale des Anciens Élèves* (1910),
- Le *Fabricant Français d'Horlogerie* (1919),
- Le *Comité Intersyndical des Fabricants d'Horlogerie de l'Est* (1921),
- Le "*Poinçon de Besançon*" (1930),
- Le *Bureau Français de Normalisation Horlogère* (1930),
- Le *Bureau des Études Horlogères* (1938)...

La création, en 1939, de l'Atelier-École d'Horlogerie, permis à l'ÉNH de répondre à la demande d'une industrie horlogère en manque de personnels spécialisés. Pendant la Guerre, grâce à la forte personnalité de son Directeur, l'École a su assurer la continuité de son magistère tout en conservant l'intégralité de ses matériels. Outre la transformation de l'ÉPS et de l'ÉPCI en Collège Moderne et en Collège Technique elle a multiplié, pour les besoins de l'Industrie et du Bâtiment en peine de main-d'œuvre (prisonniers et STO), via son Atelier-École, des formations dans les domaines de la mécanique, du bois, et des métiers du bâtiment. Ainsi, même pendant toute cette période si difficile, non seulement elle a permis à près de deux mille élèves de poursuivre leur *continuum* de formation,

elle a aussi contribué à abonder en personnels tout un monde industriel et artisanal en difficulté et toujours en recherche de compétences...

- **L'intégration de l'ÉNH dans le corps des ÉNP ou la fin d'une « autonomie »**. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, la « France est à reconstruire ». L'Enseignement Technique entame une réforme sur la longue durée. Son rôle est considéré comme essentiel pour gagner la « bataille » de la production. En intégrant le corps des ÉNP, l'ÉNH de Besançon a certes perdu une partie de son autonomie (notamment dans la liberté de monter des formations et les programmes afférents), mais elle gagne en efficacité et en homogénéité. En 1951, elle érige, sous une direction unique, un groupe scolaire constitué : d'un Centre d'Apprentissage (CAP), d'un Collège Technique (BEI) et de l'ÉNP (DEB), sans oublier l'Institut de Chronométrie qui lui reste attaché via les classes de Techniciens. Sur le plan de la carte des formations, si l'horlogerie marque le pas, l'ÉNPH déplace son action en renforçant sa filière « micromécanique ». Action qui représente une belle opportunité pour une industrie locale et régionale en recherche de diversification. À la veille des années 1960, l'industrie continue à venir « puiser » à « l'horlo » tous les professionnels et les cadres dont elle a besoin dans ce nouveau créneau porteur d'avenir<sup>(1)</sup>. Dans le même temps, à la demande d'une pétrochimie qui connaît une expansion sans précédent, l'École est sollicitée pour mettre en place des spécialistes en « appareillage ». Une nouvelle filière s'installe qui touche au « Contrôle Industriel et à la Régulation Automatique ». Comme pour l'horlogerie, puis la micromécanique, l'École de Besançon est pionnière en ce nouveau domaine en France. On ne saurait oublier le rôle fondamental de l'ÉNPH dans la création des quatre Centres d'Apprentissage pour former des spécialistes qui font tant défaut dans les métiers : de l'horlogerie (Morteau et Besançon), de la mécanique et de l'électricité (Besançon Montjoux), du bâtiment (Besançon Sarrail). À la veille de la réforme Berthoin (janvier 1959), on peut dire que « l'École d'horlogerie » de Besançon, était encore grâce au dynamisme de *l'Association des Anciens Élèves*, l'un des acteurs incontournables du développement industriel et économique de Besançon... En 1960, l'École quitte le cadre restreint des ÉNP pour intégrer le vaste corps des Lycées Techniques. Outre son changement de statut, c'est la nature des formations qui changent. Le Diplôme d'Élève Breveté cède la place au Brevet de Technicien. La durée de la formation technique passe de 5 années à trois années. C'est aussi la suppression des Brevets d'Enseignement Industriel.

---

(1) Dans "*Lip des héros ordinaires*", ouvrage\* qui relate la lutte des salariés de la manufacture bisontine d'avril 1973 à mars 1974, dans la postface, Claude Neuschwander qui fut le PDG de l'entreprise (janvier 1974 à février 1976) déclare : « *le chômage frappait d'ailleurs l'ensemble de la profession horlogère (...). Seules les entreprises converties dans la micromécanique ont pu survivre !* ». D'après GALANDON (L)aurant) et VIDAL (D)amien), *Lip des héros ordinaires*, Dargaud, 2014, 168 p, p 2 de la postface.

(\*) Le livre est une « bande dessinée » qui rappelle de façon précise la chronologie des événements à travers le regard et le parcours d'une horlogère. Il est préfacé par Jean-Luc Mélançon, la postface est de Claude Neuschwander.

Certes dès 1962 on voit apparaître les Brevets de Technicien Supérieur qui permettent une poursuite d'études mais ces changements sont considérés par les industriels comme une première rupture avec l'ordre ancien de l'ÉNP, et c'est avec circonspection et prudence qu'ils s'inscrivent dans la réforme. Dans la décennie 1960, le LTÉH de Besançon décline un organigramme des formations qui commence à se diversifier. Mais la filière horlogère de haut niveau marque le pas. Elle se trouve confinée à une option du Brevet de Technicien « micromécanique » et le nombre des élèves ne cesse de se réduire au cours du temps. C'est la filière CAP qui draine l'essentiel de la formation horlogère. Désormais c'est la « micromécanique » qui se taille la part du lion. Elle scolarise la majorité des élèves dans ses trois classes de technicien et dans sa BTS. Après un moment d'hésitation, suite à la réforme Berthoin et l'appropriation des nouveaux diplômes de technicien et techniciens supérieurs, les contacts entre le LTÉH et le monde industriel via *l'Association des Anciens élèves* restent très étroits et fructueux. L'insertion professionnelle est toujours aussi active, la demande reste forte, les « trente glorieuses obligent ».

- **L'entrée en « polyvalence » ou la fin d'une « Institution »...** À partir des années 1970, les réformes qui ont été initiées dans la décennie précédente entrent en application et vont distendre peu à peu, les liens privilégiés qui unissaient la « vieille » École au réseau des Anciens élèves qui essaimaient toutes les entreprises. Avec l'arrivée des Baccalauréats de Technicien, des DUT et des BEP, ce sont les fondamentaux même de la « formation professionnelle et technique » qui sont remis en cause. On assiste à une « théorisation » de l'enseignement technique. Le nouveau « baccalauréat de technicien » ressortit davantage d'une propédeutique (poursuite d'études en BTS ou DUT) que d'une finalité professionnelle. C'est aussi le corps enseignant du « technique » qui entre en profonde mutation, les modes de recrutement se généralisent, les « anciens élèves » se trouvent désormais face à une compétition très large et non plus spécifique. L'esprit « École » s'en trouve affecté et se doit de réorienter ses objectifs. Face à cette vague de réformes le LTÉH s'efforce d'être toujours à la pointe de l'innovation en matière de formation. Dès le début des années 1970, le LTEH de Besançon s'est appliqué à initier le concept des « Microtechniques ». Ce « vocable » a été repris, affiné, précisé par l'Université puis il est devenu le fer de lance de l'industrie bisontine et régionale. La création dès 1973 de la filière « Microtechniques » au lycée sonne la fin de la formation des techniciens horlogers. Désormais toute la formation horlogère est dévolue au CET annexé. En 1974, le Lycée prend le nom de Jules Haag, toute référence à l'horlogerie est désormais abolie. En 1988, le LTÉ est transformé en « Lycée d'Enseignement Général et Technologique », à l'instar des autres lycées il est devenu « polyvalent », les baccalauréats généraux côtoient les baccalauréats technologiques. Il est désormais dans la mouvance des autres lycées de la ville. Sa continuité

---

historique est interrompue, il a perdu toute sa spécificité originelle. Seules ses quatre formations en BTS lui donnent une distinction particulière mais les débouchés restent très ouverts et ne sont plus spécifiques à la seule industrie locale et régionale. Quant à sa mémoire horlogère, hormis celle qui reste gravée au fronton du bâtiment, elle s'estompe chaque jour davantage. Si à la fin des années 1990, d'aucuns usaient encore du nom de « l'horlo » pour désigner l'imposant Établissement, désormais, en 2014 la seule référence qui a cours est celui de « Lycée Jules Haag »...

- **Le temps de la Mémoire et de l'Histoire.** De par les nouvelles modalités administratives auxquelles sont soumis tous les établissements scolaires, chaque lycée se doit de faire preuve de dynamisme et d'originalité s'il veut drainer au mieux, chez lui, les élèves à l'issue de la troisième. Si l'ouverture « à l'international » ou les « sections sportives de Haut Niveau » tiennent la corde, la référence à « la Mémoire » et à « l'Histoire » semblent maintenant être des atouts précieux qui sont utilisés pour peser sur le choix des élèves. Dans le début des années 2000, le lycée Jules Haag a décidé de revisiter son passé. Depuis les fêtes du Centenaire, en 1962, rien de tangible n'a été initié pour rappeler cette mémoire qui commence à s'effacer et les anciens élèves, témoins d'une époque depuis longtemps révolue, se font de plus en plus rares. En 2002, il est décidé de fêter un triple événement : les 140 années de la création de « l'École Municipale d'Horlogerie », les 70 années de son installation dans ses nouveaux murs et un hommage à Jules Haag né il y a 120 ans, en 1882. L'événement est honoré par un certain nombre de personnalités et notamment par le Maire de la ville, ancien élève de l'École<sup>(1)</sup>. Les anciens élèves étaient invités, les plus âgés ont évoqué avec une émotion marquée leurs souvenirs scolaires d'avant la seconde Guerre mondiale... Un ouvrage d'une soixantaine de pages, en 500 exemplaires, est édité à l'occasion<sup>(2)</sup>. Son contenu reprend pour l'essentiel le travail qui avait été produit pour le Centenaire avec une mise à jour de l'évolution de la structure de l'établissement et un témoignage sur Jules Haag.

---

(1) Jean-Louis Fousseret. Né à Besançon en 1946, son parcours au sein de l'ÉNH est exemplaire. Scolarisé au Collège Technique de l'ÉNH en 1960 pour suivre le cursus BEI, il fait partie des ultimes cohortes du Collège Technique (il vient d'être « promu » LTN). Excellent élève, il est versé en 1962 au LTÉH dans une des dernières sections qui mènent au Diplôme d'Élève Breveté. En 1965 il obtient son DÉB en « Petite Mécanique de Précision ». Tout en menant une belle carrière professionnelle, en qualité de cadre, dans le domaine des nouvelles technologies, il entre au Conseil Municipal de la ville en 1985. Conseiller Général en 1988, puis député du Doubs en 1997, en 2001 il est élu maire de Besançon. Jean-Louis Fousseret est le premier ancien élève de l'École, spécialiste en « mécanique de précision », à présider aux destinées de la ville. Il s'inscrit désormais dans la lignée d'un Louis Fernier (1870-1872) et de Claudius Albert Gondy (1898-1901) tous deux anciens maires et horlogers de leur état. Dans tous ses discours qui touchent au devenir industriel et économique de la ville, Jean-Louis Fousseret n'oublie jamais de faire référence au lycée Jules Haag, et à sa qualité d'ancien élève de « l'horlo ».

(2) On le doit à Pierre Lidoine, ancien élève (1960-196 ?). Professeur agrégé en sciences physiques, il a assuré pendant quelque vingt années son magistère au lycée Jules Haag. LIDOINE (P), *Lycée Jules Haag, octobre 2002*, 59 p.

En automne 2012, le Cent-cinquantième anniversaire de la création de l'École mérite un hommage appuyé. C'est la Région Franche-Comté qui prend l'initiative puisque c'est elle qui a en charge les Lycées. Sans tomber dans le faste de la fête du Centenaire, la Région et la Direction du Lycée veulent donner un certain lustre à la cérémonie afin de rappeler la place éminente de cette École dans l'Histoire de la ville de Besançon. Le Président de la République est invité à venir présider la cérémonie, les Ministres de l'Éducation nationale et de l'Économie et des Finances (élu du Pays de Montbéliard) sont bien sûr invités. Un accord de principe est donné. Las, au dernier moment le Président de la République est empêché, la cérémonie est tout de même placée sous son « haut parrainage ». Plus curieuse est la position des Ministres qui ajournent aussitôt leur venue au motif d'autres « obligations<sup>(1)</sup> »... Ainsi pour son Cent-cinquantième anniversaire, l'École n'aura pas l'honneur d'être visitée par un troisième Président de la République, ni par un ministre... Malgré l'absence des plus hautes personnalités de l'État, la célébration est un grand succès. Pour marquer l'événement, la Région en partenariat avec le Lycée Jules Haag et le Musée du temps de Besançon a réalisé dans le cadre « d'un Parcours du patrimoine\* » un livret<sup>(2)</sup> de grande qualité qui retrace les grandes lignes de l'histoire de l'École en s'attardant sur l'évolution du bâti, sur quelques détails architecturaux et sur la situation actuelle du Lycée. Dans les hommages rendus, Louis Trincano et Jules Haag sont mis en exergue. Une attention particulière est dévolue aux plus « Anciens élèves » et à leur doyen\*\* qui avaient tenu à être présents. La presse régionale, dans ces différentes éditions relate abondamment l'événement. Toujours dans l'esprit de revisiter le patrimoine de la ville, en 2013, le Musée du temps profite de l'opportunité de la célébration des quatre-vingts ans de l'achèvement du bâtiment de la « nouvelle École Nationale d'Horlogerie » pour monter une exposition<sup>(3)</sup> qui retrace l'essentiel de son histoire. Outre le rappel des origines de sa création et une analyse fine de l'œuvre architecturale réalisée par Paul Guadet, l'essentiel de l'exposition a trait à la vie scolaire, à la nature

---

(1) L'élection du Président de la République est encore récente (6 mois). Le principe de sa visite avait été acté ce qui avait entraîné *de facto* la venue du Ministre de l'Éducation nationale, et bien entendu celle du Ministre de l'Économie et des Finances, élu du « Pays de Montbéliard » qui se devait d'être présent. Au dernier moment le Président de la République, se trouve dans « l'impossibilité » d'honorer sa promesse. Alors que d'aucuns attendaient, quand même, la venue des Ministres, ceux-ci se trouvent, eux aussi « empêchés ». Pour les Bisontins, les élus et surtout les anciens élèves la déception fut grande pour ne pas dire désabusée. Certains ont vu dans cette « absence collective » une forme de mépris, non seulement pour la mémoire cette École Nationale d'Horlogerie qui a tant marqué l'histoire industrielle de Besançon et de la région mais aussi et surtout pour « l'Enseignement Technique » dont elle fut (et reste encore) l'un de ses fleurons...

(2) Région Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, *L'École d'Horlogerie de Besançon*, octobre 2012, 47 p.

(3) Ouverte le 5 décembre 2013, prévue pour 3 mois, en raison de son succès elle a été prolongée jusqu'en avril 2014.

(\*) L'Inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine historique et artistique de la France. *Les Parcours du patrimoine*, conçus comme des outils de tourisme culturel, sont des guides sur les chemins de la découverte.

(\*\*) Ils furent encore plus d'une dizaine de « très anciens élèves » à avoir honoré de leur présence cette cérémonie et les lieux de leurs souvenirs scolaires. Le doyen avait quelque quatre-vingt treize ans.



des enseignements techniques et professionnels qui furent dispensés, à leur évolution, aux modes pédagogiques utilisés pour leur transmission. Elle prend appui sur un fonds documentaire important qui a été patiemment amassé et sur une collection de matériels qui ont été légués au cours du temps par l'actuel lycée. Mais le plus important a été le recours aux anciens élèves, à leurs souvenirs<sup>(1)</sup> étayés par les documents et autres exercices d'atelier que d'aucuns avaient précieusement gardé et qu'ils ont bien voulu confier au musée pour le temps de la manifestation. Un montage audiovisuel et un cycle de visites guidées accompagnent tous les visiteurs sur la durée. Dans la préface de l'ouvrage<sup>(2)</sup> édité pour célébrer la manifestation, Jean-Louis Fousseret, le maire de Besançon, souligne le rôle historique joué par l'École comme « élément structurant » de l'identité collective d'une ville :

"On célèbre les quatre-vingts ans de l'actuel bâtiment du lycée, la nouvelle École d'Horlo, dont l'imposante silhouette domine la ville depuis 1933. Elle symbolise l'enracinement de la culture horlogère au cœur de Besançon. Le musée du Temps, qui a vocation d'être le gardien du patrimoine horloger de la ville, a reçu au fil des années une succession de dons de la part de l'École d'horlogerie. Ces collections sont aujourd'hui présentées pour la première fois dans leur ensemble, elles retracent plus d'un siècle d'enseignement horloger à Besançon et témoignent de la place privilégiée qu'a tenue et tient encore l'Horlo dans l'imaginaire collectif des Bisontins. Outils, maquettes ou dessins rappellent le travail concret des élèves, mais c'est à travers la riche iconographie issue des archives du lycée que se dessine l'âme de l'Horlo. Les visages sérieux des élèves sur les photos de classe, les vues des ateliers pleins d'élèves affairés ou posant fièrement devant leur établi, possèdent un pouvoir d'évocation qui ressuscite un âge d'or horloger à Besançon du temps où l'École d'Horlogerie de Besançon constituait une référence. L'Horlo a façonné l'histoire de Besançon, elle fait partie des éléments structurants qui marquent en profondeur l'identité collective d'une ville mais elle a surtout influencé les trajectoires et les parcours de vie d'un grand nombre de Bisontins. Rares sont les familles à Besançon qui ne comptent pas un ancien élève de l'École d'Horlogerie parmi leurs membres.

À travers la grande histoire d'une institution, c'est aussi un peu d'histoire individuelle de chacun des Bisontins qui transparait dans cette exposition, une parcelle de souvenir partagée qui fonde l'esprit d'une cité".

Pour la première fois « l'horlo » est exposée au musée comme objet d'un patrimoine commun d'une ville et d'une région. Depuis une dizaine d'années elle est devenue un sujet d'étude. Le temps de retracer ici son « histoire » dans le cadre de la recherche universitaire est désormais advenu...

---

(1) Les témoignages recueillis ont été enregistrés.

(2) Musée du Temps, *L'Horlo, L'École d'Horlogerie de Besançon*, Snoeck, décembre 2013, 139. P + DVD.



## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1- GÉNÉRALITÉS**

**1-1) Histoire générale**

**1-2) Histoire de Vichy et de la Collaboration. La Résistance**

**1-3) Espace, Territoire, Économie et Société**

**1-4) Historiographie et épistémologie. Instruments de travail**

### **2- L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE**

**2-1) Généralités sur l'Institution**

**2-2) Culture, Éducation, Sciences et Techniques**

**2-3) La formation professionnelle et l'Enseignement Technique**

### **3- HISTOIRE de la FRANCHE-COMTÉ**

**3-1) Histoire générale, Économie et Société**

**3-2) Histoire de l'horlogerie, de la micromécanique et des microtechniques. Relations transfrontalières**

## 1-GÉNÉRALITÉS

### 1-1) Histoire générale

- Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*, Paris, Seuil Histoire, 1992, 284 p.
- Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Seuil Inédit Histoire, 1979, 412 p.
- Jean-Jacques BECKER, Serge BERSTEIN, *Victoire et frustrations, 1914-1929*, Seuil, Inédit Histoire, 1990, 455 p.
- Jean-Jacques BECKER (avec la collaboration de Pascal ORY), *Crises et alternances, 1974-1995*, Seuil, Inédit Histoire, 1998, 808 p.
- Louis BERGERON, *L'Épisode napoléonien, \*Aspects intérieurs, 1799-1815*, Paris, Seuil Histoire 1972, 251 p.
- Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion, 1. La République gaullienne, 1958-1969*, Seuil Inédit Histoire, 1989, 375 p.
- Serge BERSTEIN, Jean-Pierre RIOUX, *La France de l'expansion, 2. L'apogée Pompidou, 1969-1974*, Seuil Inédit Histoire, 1995, 332 p.
- Dominique BORNE, Henri DUBIEF, *La crise des années 30, 1929-1938*, Seuil Inédit Histoire, 1989, 322 p.
- Marc BLOCH, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p.
- Marc BOULOISEAU, *La République jacobine, 10 août 1792-9 thermidor an II*, Paris, Seuil, Histoire, 1972, 286 p.
- Colette BOURDACHE, *Les années cinquante, la vie politique en France, l'économie, les relations internationale, l'Union française*, Fayard, 1980, 585 p.
- Pascal CAUCHY, *La 4<sup>ème</sup> République*, Paris, PUF, 2004, 127 p.
- Maurice CHAVARDÈS, *Une campagne de presse : la droite française et le 6 février 1934*, Questions d'histoire, Flammarion, 1970, 119 p.
- Bernard DROZ, Anthony ROWLEY, *Histoire générale du vingtième siècle*, Seuil, 1986, t. 1, 370 p.
- Georges DUBY, Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française\*\* XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 1984, 545 p.
- Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON [dir.], *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, 1340 p.
- Roger DUFRAISSE, Michel KERAUTRET, *La France napoléonienne, Aspects extérieurs, 1799-1815*, Seuil, Inédit Histoire, 1999, 334 p.
- Marc FERRO, *Pétain*, Fayard Paris, 1987, 789 p.
- François FURET, *Penser la Révolution française*, Gallimard, folio histoire, 1978, 315 p.
- Maurice GENEVOIX, *Ceux de 14*, Flammarion, 1974, 678 p.
- Eric J. HOBSBAWM, *L'âge des extrêmes. Histoire du Court XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1991*, Bibliothèque Complexe, 1994, 810 p.
- L'HISTOIRE, *Études sur la France de 1939 à nos jours*, « Les grandes questions de l'histoire de France depuis 1939 », ouvrage collectif, Seuil, Histoire, 1985, 369 p.

- André JARDIN / André-Jean TUDESQ, *La France des notables, \*L'évolution générale, 1815-1848*, Seuil, Histoire, 1973, 249 p.
- André JARDIN / André-Jean TUDESQ, *La France des notables, \*\*La vie de la nation, 1815-1848*, Seuil, Histoire, 1973, 251 p.
- Jean LACOUTURE, *De Gaulle. 1. Le Rebelle*, Seuil, 1984, 869 p.
- Jean LEVY, Simon PIETRI, *De la République à l'État Français, 1930-1940. Le chemin de Vichy*, L'Harmattan, 1996, 303 p.
- Claire MAUSS-COPEAUX, *Appelés en Algérie. La Parole Confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 333 p.
- Jean-Marie MAYEUR, *Les débuts de la III<sup>e</sup> République, 1871-1898*, Seuil, Histoire, 1973, 254 p.
- Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Seuil Inédit Histoire, 1984, 443 p.
- Henri MENDRAS, *La seconde Révolution française, 1965-1984*, Gallimard, 1994, 456 p.
- Pierre MILZA, Serge BERSTEIN, *Histoire du XX<sup>e</sup> siècle, 1900-1945, la fin du « monde européen »*, tome 1, Hatier, 1993, 489 p.
- Pierre MILZA, *Les fascismes*, Seuil, Histoire, 2001, 612 p.
- Pierre MIQUEL, *Les poilus, la France sacrifiée*, Plon, 2000, 501 p.
- Claire MOREAU-TRICHET, « La propagande nazie à l'égard des Associations françaises d'Anciens Combattants de 1934 à 1939 » in *Guerres Mondiales et conflits contemporains*, 2002/1, n° 205, 160 p.
- Jean-Louis PANNÉ, « La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, 1900-1946 » in *Journal de la France et des Français, Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, ouv. Collectif, Quarto Gallimard, 2001, 2407 p., pp. 2062-2063.
- Alain PLESSIS, *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Seuil Histoire, 1979, 250 p.
- Antoine PROST (présenté par) *Les anciens combattants 1914-1940*, Gallimard/Julliard, 1977, 246 p.
- Madeleine REBÉRIOUX, *La République radicale ? 1898-1914*, Seuil, 1975, 255 p.
- René RÉMOND, *Introduction à l'histoire de notre temps, 2 le XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1914*, Seuil Histoire, 1974, 248 p.
- René RÉMOND, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, 544 p.
- René RÉMOND (avec la collaboration de Jean-François, SIRINELLI), *Notre Siècle, 1918-1988*, Fayard, 1988, 1044 p.
- Pierre RENOUVIN, *Le traité de Versailles*, Questions d'histoire, Flammarion, 1969, 138 p.
- Jean-Pierre RICHARDOT, *100 000 morts oubliés, La bataille de France, 10 mai-25 juin 1940*, Le Cherche Midi, 2009, 472 p.
- Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République, 1. L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Seuil, Inédit Histoire, 1980, 309 p.
- Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République, 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, Seuil, Inédit Histoire, 1983, 382 p.

- Jean-Louis ROBERT (sous la direction de), *Le XIX<sup>e</sup> siècle, Histoire contemporaine, t. 1*, Bréal, 1995, 352 p.
- Jean-Louis ROBERT (sous la direction de), *Le XX<sup>e</sup> siècle, Histoire contemporaine, t. 2*, Bréal, 1995, 367 p.
- Frédéric ROUSSEAU, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Seuil, Histoire, 2003, 462 p.
- Danielle TARTAKOWSKY, Claude WILLARD, *Histoire de la France Contemporaine (préface d'Albert Soboul), tome V, 1918-1940*, Éditions Sociales, 1980, 411 p.
- Michel VOVELLE, *La chute de la monarchie 1787-1792*, Seuil Histoire, 1999, 312 p.
- Olivier WIEVIORKA et Christophe PROCHASSON, *La France du XX<sup>e</sup> siècle, documents d'histoire* (présentés par), Seuil, Inédit Histoire, 1994, 734 p.
- Michel WINOCK, *La France politique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Histoire, 2003, 587 p.

### **1-2) Histoire de Vichy et de la Collaboration. La Résistance.**

- Henry AMOUROUX, *La grande histoire des Français sous l'Occupation 1939-1945* (8 tomes), *La grande histoire des Français après l'Occupation* (2 tomes), Robert Laffont, 1976-1996. Tome 1, *Le peuple du désastre 1939-1940*, 1976, 537 p. Tome 2, *Quarante millions de Pétainistes, juin 1940-juin 1941*, 1977, 573 p. Tome 3, *Les beaux jours des collabos, juin 1941-juin 1942*, 1978, 585 p. Tome 4, *Le peuple se réveille, juin 1940-avril 1942*, 1979, 580 p. Tome 5, *Les passions et les haines, avril 1942-décembre 1942*, 1981, 575 p. Tome 6, *L'impitoyable guerre civile, décembre 1942-décembre 1943*, 1983, 582 p. Tome 7, *Un printemps de mort et d'espoir, novembre 1943-6 juin 1944*, 1985, 605 p. Tome 8, *Joies et douleurs du peuple libéré, 6 juin 1944-1<sup>er</sup> septembre 1944*, 1988, 819 p. Tome 9, *Les règlements de comptes, septembre 1944-janvier 1945*, 1991, 808 p. Tome 10, *La page n'est pas encore tournée, janvier-octobre 1945*, 1993, 827 p.
- Robert ARON (avec la collaboration de Georgette ELGEY), *Histoire de Vichy 1940-1944*, Paris, Fayard, 1954, 767 p.
- Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p.
- Marc-Olivier BARUCH (sous la direction de), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale, (1944-1952)*, Fayard, 2003, 612 p.
- Sylvie BERNAY, *L'église de France, face à la persécution des juifs 1940-1944*, CNRS Éditions, 527 p.
- BORIES-SAWATA (H-E), *Dans la gueule du loup : les Français requis du travail en Allemagne*, Presse Universitaire du Septentrion, 2010, 388 p.,
- Philippe BOUDREL, *L'épuration sauvage, 1944-1945*, Paris, Perrin, 2002, 569 p.
- Pierre CHAILLET (Père), *Cahiers du Témoignage Chrétien*, 14 opuscules, 29 rubriques « thématiques », 16 novembre 1941-juillet 1944.
- Jean-Paul COINTET, *Histoire de Vichy*, Perrin, 2003, 358 p.
- Michèle COINTET, *Le Conseil National de Vichy, 1940-1944*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1989, 483 p.
- Émilie DIDIER, « La Chambre civique de Nice. 1944-1948. Une juridiction d'exception à la Libération » in *Bulletin du Conseil Général des Alpes Maritimes*, n° 173, juillet 2004, pp. 48-56.
- Laurent DOUZOU, *La Désobéissance. Histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins (1940-1944)*, Odile Jacob, 1995, 480 p.
- Laurent DOUZOU, *Voler les juifs. Lyon, 1940-1944*, Hachette, 2003, p. 340 p. (En collaboration Bénédicte

GAVAND et Anne-Marie JANIER MALNOURY).

- Laurent DOUZOU, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Seuil, 2005, 370 p.
- Laurent DOUZOU, *Lucie AUBRAC*, Paris, Perrin, 2009, 376 p.
- Laurent DOUZOU, *La Résistance. Une morale en action*, Paris, Découvertes Gallimard, 2010, 128 p.
- Jean GUÉHENNO, *Journal des années noires 1940-1944*, Gallimard, 2002, 438 p.
- Laurent JOLY, *Vichy dans la solution finale, histoire du commissariat aux questions juives, 1941-1944*, Grasset, 2006, 1014 p.
- Henri MICHEL, *Pétain, Laval, Darlan, trois politiques ?* Flammarion, 1972, 180 p.
- Alan S. MILWARD, *The New Order and the French Economy*, Oxford, Clarendon press, Oxford University Press, 1970, 320 p.
- Irène NÉMIROVSKI, *Suite française*, Denoël, 2004, 573 p.,
- Henri NOGUÈRES *Histoire de la Résistance en France*, 5 volumes, Robert Laffont, 1967-1981, 3608 p. + 80 p. de documents. Tome 1, (en collab. avec Marcel DEGLIAME-FOUCHÉ et Jean-Louis VIGIER), *La première année, Juin 1940-Juin 1941*, 1967, 736 p. + 16 annexes. Tome 2 (en collab. avec Marcel DEGLIAME-FOUCHÉ et Jean-Louis VIGIER), *L'armée de l'ombre, juillet 1942-octobre 1942*, 1969, 512 p. + 16 annexes. Tome 3 (en collab. avec Marcel DEGLIAME-FOUCHÉ), *Et du Nord au Midi, novembre 1942-septembre 1943*, 1972, 720 p. + 16 annexes. Tome 4 (en collab. avec Marcel DEGLIAME-FOUCHÉ), *Formez vos bataillons ! Octobre 1943-Mai 1944*, 1976, 712 p. + 16 annexes. Tome 5 (en collab. avec Marcel DEGLIAME-FOUCHÉ), *Au grand soleil de la libération, 1<sup>er</sup> juin 1944-15 mai 1945*, 1981, 928 p. + 16 annexes.
- Pascal ORY, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Seuil, 1976, 331 p.
- Robert O PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1973, 375 p.
- Christophe PECOUT, *Les chantiers de la jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française, 1940-1944*, l'Harmattan, 2007, 268 p.
- Charles RIST, *Une saison gâtée. Journal de la guerre et de l'Occupation, 1939-1945*, Fayard, 1983, 470 p.
- François ROUQUET, *L'épuration dans l'administration française : agents de l'État et collaboration ordinaire*, Paris, CNRS Éditions, 1933, 300 p.
- Arne RADTKE-DELACOR, « Produire pour le Reich, les commandes allemandes à l'industrie française (1940-1944) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 2001, pp. 99-115.
- Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Seuil, Histoire, 1990, 414 p.
- Vincent VIET, « Vichy dans l'histoire des politiques françaises de la main-d'œuvre » in *Travail et Emploi n° 98*, avril 2004, pp. 77-92, p. 78.

### **1-3) Espace, Territoire, Économie et Société, Sciences et Techniques.**

- Éric ALARY, Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, Gilles GAUVIN, *Les Français au quotidien, 1939-1949*, Perrin, tempus, 2009, 605 p.
- Jean-Charles ASSELAIN, *Histoire économique de la France, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, 1. De l'Ancien Régime à la Première Guerre Mondiale*, Seuil, Inédit Histoire, 1984, 221 p.
- Jean-Charles ASSELAIN, *Histoire économique de la France, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, 2. De 1919 à la fin des années 1970*, Seuil, 1990, 209 p.

- Robert BECK, « Apogée et déclin de la Saint lundi dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Varia, 2004, pp. 153-171.
- Marcel BLANC (sous la direction de), *L'État des Sciences et des Techniques*, Paris, Maspéro, 1983, 540 p.
- Luc BOLTANSKI, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de minuit, 1982, 523 p.
- Jacqueline BONNAMOUR, « La géographie rurale pendant le dernier quart de siècle », in *RURALIA. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1, 1997, pp. 81-111.
- Louis BONNEVILLE de MARSANGY, *Mettray, colonie pénitentiaire, maison paternelle*, Paris, 1866, 47 p.
- Fernand BRAUDEL, Ernest LABROUSSE (sous la direction de), *Histoire économique et sociale de la France, 1880-1980*, tome IV : *l'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (1880-1980)* ; volume 1 et 2 : *Panoramas de l'ère industrielle, ambiguïté des débuts et croissance effective, 1880-1914* (vol. 1) ; *Le temps des guerres mondiales et la grande crise, 1914-1950* (vol. 2), 976 p. Volume 3 : *Années 1950-1980, le second XX<sup>e</sup> siècle* ., 872 p. Paris, Quadrige PUF, 1993.
- Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, 268 p.
- Pierre BOURDIEU, *La noblesse d'état, grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éd. de Minuit, 1989, 568 p.
- Fernand BRAUDEL, *L'Identité de la France, t. 1, Espace et Histoire*, Paris, Arthaud, 1986, 367 p.
- Claude-Isabelle BRELOT, « De la représentation parisienne à la réalité provinciale : aristocratie, noblesse, élites », in *Romantisme*, n° 70, 1990, tome IV, pp. 39-45.
- Claude-Isabelle BRELOT, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1914). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours/Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., 95-105.
- François CARON, (Préface de Pierre CHAUNU), *Le résistible déclin des sociétés industrielles*, Paris, Perrin, 1985, 330 p.
- François CARON, *Histoire Économique de la France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Armand Colin/Masson, 1981/1995, 451 p.
- Guy CHAUSSINAND-NOGARET [dir.], Jean-Marie CONSTANT, Catherine DURENDIN, Arlette JOUANNA, *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Taillandier, Approches, 1991, 478 p.
- Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p.
- Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Nouvelles questions agraires. Exploitants, fonctions et territoires*, Boutique de l'Histoire éditions, Paris, 2008, 313 p.
- Yves COHEN, Dominique PESTRE [dir.], *Histoire des techniques*, Paris, Éditions de l'ÉHESS/Armand Colin, 1998, pp. 721-1071.
- Maurice CRUBELIER, *Histoire culturelle de la France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 1974, 454 p.
- Claire DELFOSSE, *La France fromagère, 1850-1990*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 270 p.
- Claire DELFOSSE [dir.], *Le terroir dans tous ses états*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2011, 358 p.
- François DENORD, « Aux origines du néo-libéralisme en France, Louis Rougier », in *Colloque Walter Lippmann de 1938*, Le Mouvement social, 2001/2, n° 195, pp. 9-34.
- Alain DEWERPE, *Le monde du Travail en France, 1800-1950*, Armand Colin, Cursus, 1998, 170 p.



- Pierre DUCASSÉ, *Histoire des Techniques*, PUF, Que sais-je ?, mise à jour, 1983, 127 p.
- Jacques DUPAQUIER, Denis KESSLER, *La Société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, Transition, Transformations*, Paris, Fayard, 1992, 529 p.
- Émile DURKHEIM, *De la division du Travail*, (1893), PUF, 8<sup>e</sup> édition, 1967, 348 p.
- Joseph FLORES, *Perpétuelles à roue de rencontre, montres automatiques, une page d'histoire...*, Néo-Typo éditions, 2001, 160 p.
- Claude FOHLEN, *Le travail au XIX<sup>e</sup> siècle*, PUF, Que sais-je ?, 1979, 126 p.
- Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses*, Tel Gallimard, Poche, 1990, 400 p.
- Jean FOURASTIÉ, *Le grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle*, NRF, Gallimard idées, 1966, p. 372.
- Georges FRIEDMANN, *Machine et humanisme. Problèmes humains du machinisme industriel*, Gallimard, s. d. (1946), 387 p.
- Georges FRIEDMANN, *Le travail en miettes*, Gallimard, NRF, 1956, 348 p.
- Daniel FURIA, Pierre-Charles SERRE (préface de Fernand BRAUDEL), *Techniques et Sociétés, liaisons et évolutions*, Paris, Armand Colin, 1970, 470 p.
- Éphraïm GRENAUDOU, Alain PRÉVOST, *Grenadou, paysan français*, Seuil, Histoire, 1966, 253 p.
- Émile GUILLAUMIN, *La vie d'un simple*, Stock, 1943, 286 p.
- Jean LAMBERT-DANSETTE, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France. Volume 1 : Genèse du patronat, 1780-1880*, Paris, Hachette, 1991, 353 p.
- Jacques LACHNITT, *L'analyse de la valeur*, PUF, Que sais-je ?, 1980, 123 p.
- David S. LANDES, *Revolution in Time. Clocks and the Making of the Modern World*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 1983, 482 p. Traduction française : *L'heure qu'il est. Les horlogers, la mesure du temps et la formation du monde moderne*, Bibliothèque illustrée des histoires, NRF, Paris, Gallimard, 1987, 623 p.
- Georges LEFRANC, *Histoire du travail et des travailleurs*, Flammarion, 1975, 475 p.
- Pierre LÉON [dir.], *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4 : La domination du capitalisme, 1840-1914*, sous la direction de Gilbert GARRIER, Paris, Colin, 1978, 620 p.
- Émile LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, Paris, 1903, tome 1, 533 p., p. 405.
- Édouard LYNCH, *Moissons rouges. Les socialistes français et la société paysanne dans l'entre-deux-guerres (1918-1940)*, Lille, Presses du Septentrion, 2002, 484 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général, Bibliographie agricole*, Paris, Belfond, 1991, 196 p.
- Jean-Luc MAYAUD, « Pouvoirs économiques, industriels et notables ruraux. Introduction », in Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, La France du Sud-Est sous la Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 303-304.
- Jean-Luc MAYAUD, *Gens de la terre, la France rurale 1880-1940*, Éd. du Chêne-Hachette livre, 2002, 311 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *Gens de l'agriculture, la France rurale 1940-2005*, Éditions du Chêne-Hachette livre,

2005, 311 p.

- Jean-Marie MAYEUR (sous la direction), *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale. Actes du colloque des 18 et 19 mars 2004 Besançon*. Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, 201 p.
- Olivier MILZA, « La gauche, la crise et l'immigration » in *Vingtième siècle*, n° 7, juillet-août, pp. 127-140.
- Pierre MIQUEL, *Les poilus d'Orient*, Fayard, 1998, 349 p.
- Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Histoire, 2002, 321 p.
- Maurice PARODI, Philippe LANGEVIN, Jean-Pierre OPPENHEIM, Nadine RICHEZ-BATTESTI, *La question sociale en France depuis 1945*, Armand Colin, 2000, 233 p.
- Natalie PETITEAU, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX<sup>e</sup> siècle (1808-1914)* Paris, La Boutique de l'Histoire, 1997, 714 p.
- Madeleine Des RIVIÈRES, *Ozanam, un savant chez les pauvres*, le Cerf, 1997, 260 p.
- Pierre ROSANVALLON, *La nouvelle question sociale, Repenser l'État-providence*, Seuil, 222 p., 1995.
- Alfred SAUVY, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Fayard, nouvelle édition, Paris, Économica, 1984, 3 vol., 442 p., 439 p., 476 p.
- Dominique SCHNAPPER, *Juifs et Israélites*, Gallimard, 1980, 281 p.
- Pierre SORLAIN, *La société française, 1914-1968*, Artaud, vol. 2, 1971, 328 p.
- Nadège SOUGY « Du beau et de l'utile. Les qualités des fabrications industrielles (1840-1870) » in *Art & industrie*, Éditions Picard « Histoire industrielle et société », 2013, 292 p.
- Frederic Winslow TAYLOR, *Organisation du travail et économie des entreprises. Directions des ateliers, + textes* (choisis et présentés par François VATIN) de différents auteurs qui ouvrent le débat sur taylorisme en France, entre 1910 et 1920. Notes bibliographiques. Paris, Edit. d'organisation, 1994, 204 p.
- Henriette VANNIER, *La mode et ses métiers, Frivolités et luttes des classes, 1830-1870*, Armand Colin, Kiosque, 1960, 256 p.
- Patrick VERLEY, *La Révolution industrielle*, Gallimard, folio histoire, 1997, 544 p.
- Patrick VERLEY, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine, tome 2, industrialisation 1830-1914*, La découverte, 2002, 121 p.
- Patrick VERLEY, *La première révolution industrielle*, 2<sup>e</sup> édition, Armand Colin, 2008, 128 p.
- Xavier VIGNA, *Histoire des ouvriers en France, au XX<sup>e</sup> siècle*, Perrin, 2012, 404 p.
- Louis René VILLERMÉ, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, 1840, tome 1, 458 p., tome 2, p. 451.
- Max WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. par Isabelle KALINOWSKI, Flammarion, Paris, 2008, 394 p.
- Michel WINOCK, *La France et les Juifs, de 1789 à nos jours*, Seuil, 2004, 408 p.
- Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France, du XVI<sup>e</sup> à nos jours*, Seuil Histoire, 1994, réédition 1998, 674 p.

#### **1-4) Historiographie et épistémologie. Principaux instruments de travail.**

- Raymond ARON, *La philosophie critique de l'histoire, essai sur une théorie allemande de l'histoire*, Librairie philosophique J. Vrin, 1969, 313 p.

- François BÉDARIDA [dir.], *L'Histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, 437 p.
- Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*. (Préface de Jacques LE GOFF), Armand Colin, édition annotée par Étienne BLOCH, 1997, 159 p.
- Guy BOURDÉ, Hervé MARTIN, *Les écoles historiques*, Seuil, 1983, 413 p.
- Charles-Olivier CARBONELL et Jean WALCH (sous la direction de), Laurent CESARI, Roland Marx, *Les sciences historiques de l'antiquité à nos jours. Textes Essentiels*, Larousse, 1994, 637 p.
- Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'histoire : de la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2002, 343 p.
- Jean FAVIER, *Les archives*, PUF, Que sais-je ?, 1991, 127 p.
- Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953, 458 p.
- Robert FRANK, « La mémoire et l'histoire », in *Cahier de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 21, novembre 1992, 1610 p., p. 65.
- Pierre GOUBERT, *Un parcours d'Historien. Souvenirs 1915-1995*, Fayard, 1996, 314 p.
- Philippe JOUTARD, « Historiens à vos micros ! Le document oral, une nouvelle source pour l'histoire », *L'Histoire*, n° 12, mai 1979, pp. 106-120.
- Philippe JOUTARD, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Hachette, 1983, 268 p.
- Jacques LE GOFF, Jean-Pierre VERNANT, *Dialogue sur l'Histoire* (Entretiens avec Emmanuel LAURENTIN), Bayard, 2014, 88 p.
- Henri-Irénée MARROU, *De la connaissance historique*, Seuil, 1954, 1975, 318 p.
- Jean-Luc MAYAUD, « Saisir l'histoire dans la singularité individuelle ? », in *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3, 1998, pp. 160-164.
- Jean-Luc MAYAUD et Patrick VERLEY [dir.], *Nouvelles approches en histoire économique*, Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, n° 23, 2001, 342 p.
- Gérard NOIRIEL, *Sur la « crise » de l'histoire*, Gallimard, folio histoire (nouvel avant-propos), 2005, 328 p.
- André NOUSCHI, *Initiation aux sciences historiques*, Nathan, 1993, 320 p.
- Jean-Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », in *Revue Française de Sociologie*, n° 31, 1990, pp. 3-22.
- Guillaume PIKETTY, « La biographie comme genre historique. Étude de cas », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 63, juillet-septembre 1999, pp. 119-126.
- Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, 1996, 330 p.
- Joël de ROSNAY, *Le microscope. Vers une vision globale*, Seuil, Points, 1975, 305 p.
- Jean-François SOULET, *L'histoire immédiate*, PUF, Que sais-je ?, 1994, 127 p.
- Guy THUILLIER et Jean TULARD, *La méthode en histoire*, PUF, Que sais-je ?, 1986, 127 p.
- Guy THUILLIER, *Les écoles historiques*, PUF, Que sais-je ?, 1990, 125 p.
- Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Seuil, 1978, 242 p.

## 2- L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

### 2-1) Généralités sur l'Institution,

- Pierre ALBERTINI, *L'École en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1992, 190 p.
- Claude CARPENTIER, *Histoire du Certificat d'études primaires, Textes officiels et mise en œuvre dans le département de la Somme (1880-1955)*, Bibliothèque de l'Éducation, l'Harmattan, 1996, 336 p.
- Charles COUTEL (Textes choisis et présentés par), *La République et l'école, une anthologie*, Presses Pocket, 1991, 288 p.
- Thérèse CHARMASSON (sous la direction de) *L'Histoire de l'Enseignement XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Guide du chercheur, Paris, Publications de la Sorbonne et INRP, 1986.
- Victor DURUY, *Notes et souvenirs, 1811-1894*, Hachette, 1901, Tome 1 : 392 p., Tome 2 : 313 p.
- Octave GRÉARD, *Éducation et Instruction, Enseignement secondaire*. Paris, Hachette, 1887, volume 1 : 342 p. + annexes, volume 2 : 342 p. + annexes.
- Bernard LEHEMBRE, *Naissance de l'école moderne, les textes fondamentaux, 1791-1804*, Nathan, 1989, 192 p.
- François LEBRUN, Marc VENARD, Jean QUÉNIARD, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, II. De Gutenberg aux lumières (1480-1789)*, Perrin, tempus, 2003, 681 p.
- Claude LELIÈVRE, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Nathan, 1995, 238 p.
- Françoise LELIÈVRE, Claude LELIÈVRE, *Histoire de la scolarisation des filles*, Nathan, 1991, 272 p.
- Françoise MAYEUR, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, III. De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Perrin, tempus, 2004, 777 p.
- Jacques MÉNIER, *Les Inspections Générales*, Berger-Levrault, l'administration nouvelle, 1988, 271 p.
- Christian NIQUE, *Comment l'École devint une affaire d'État (1815-1840)*, Nathan, 1990, 228 p.
- Antoine PROST, *Éducation, société et politiques, une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*. Seuil, Histoire (nouvelle édition augmentée), 1997, 254 p.
- Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, IV. L'École et la Famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, Perrin, tempus, 2004, 807 p.
- Jean-Pierre RIOUX (sous la direction de), *Deux cents ans d'Inspection Générale, 1802-2002*, Mélanges historiques, Fayard, 2002, 412 p. (Suite au rattachement de l'Enseignement Technique au ministère de l'Instruction publique, le décret du 17 février 1921 crée le corps des inspecteurs généraux de l'Enseignement Technique).
- Vincent TROGER, Jean-Claude RUANO-BORBALAN, *Histoire du Système éducatif*, PUF, Que sais-je ?, 2006, 126 p.
- Jean VIAL, *Histoire de l'Éducation*, PUF, Que sais-je ?, 1996, 127 p.

### 2-2) Éducation, Culture et Société.

- ALAIN, *Propos sur l'Éducation*, PUF, 1965, 193 p.
- Jean-Magloire BAUDOIN (Inspecteur général), *Rapport sur l'état actuel de l'enseignement spécial et de l'enseignement primaire en Belgique, en Allemagne et en Suisse*, Paris, Imprimerie impériale, 1865, 511 p.

- Pierre BOURDIEU, *La Reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, 283 p.
  - Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, 189 p.
  - LES COMPAGNONS, *L'Université nouvelle*, t. 1 : *Les principes*, t. 2 : *Les applications de la doctrine*, Fischbacher, 1918 et 1919. Nouvelle édition critique en un volume, Bruno GARNIER, INRP, 2008, 385 p.
  - Octave GRÉARD, *Éducation et Instruction, Enseignement secondaire spécial*, T.1, Hachette, 1880, 233 p + 77 annexes.
  - Jean-Pierre GUÉNO (sous la direction de), *Mémoire de maîtres, paroles d'élèves*, Flammarion Libro, 2001, 183 p.
  - Philippe JOUTARD, Claude THÉLOT, *Réussir l'École. Pour une politique éducative*, Seuil, 1999, 274 p. + annexe.
  - Jérôme LEROY (Anthologie présentée par), *L'école de Chateaubriand à Proust*, Flammarion Libro, 2000, 123 p.
  - Angéla MÉDICI, *L'éducation nouvelle*, PUF, Que sais-je ?, 1977, 125 p.
  - Philippe MULLER (Anthologie présentée par), *Vive l'École républicaine ! Textes et discours fondateurs*, Flammarion Libro, 1999, 123 p.
  - Jacques (et Mona) OZOUF, *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Gallimard, folio histoire, 1995, 312 p.
  - Henri PIÉRON, *Examens et docimologie*, Paris, PUF, 1963,
  - Fabienne REBOUL-SCHERRER, *La vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*, Hachette, 1989, 311 p.
  - Marc VILLIN, Pierre LESAGE, *La galerie des maîtres d'école et des instituteurs, 1820-1945*, Plon, 1987, 382 p.
- 2-3) L'Enseignement supérieur, les Ingénieurs**
- Gérald ANTOINE, Jean-Claude PASSERON, *La réforme de l'Université*, Calmann-Levy, 1966, 304 p.
  - Michel-Yves BERNARD, *Les Instituts Universitaires de Technologie*, Dunod, 1970, 165 p.
  - Michel-Yves BERNARD, *Le Conservatoire National des Arts et Métiers, vers le XXI<sup>e</sup> siècle*, Eyrolle, 1994, 119 p.
  - Charles de COMBEROUSSE, *Histoire de l'École Centrale des arts et manufactures depuis sa fondation jusqu'à ce jour*, Paris, Gauthier-Villard, 1879, XIV-331-148 p.
  - *École Polytechnique, livre du centenaire 1794-1894*, tome 1 *L'École et la science*, Paris, Gauthier-Villars et fils, 1895, LXV + 572 p.
  - Victor DURUY, *Rapport À sa Majesté l'Empereur sur l'Enseignement Supérieur, 1865-1868*, Imprimerie Impériale, décembre 1898, XXXIX p.
  - Octave GRÉARD, *Éducation et Instruction, Enseignement supérieur*, Paris, Hachette, 1887, 328 p.
  - GRÉGOIRE (Abbé), *Rapport sur le Conservatoire des Arts et métiers, séance du 17 floréal an VI*, Imprim. nationale, B.N.F, 16 p.

- Louis LIARD, *L'Enseignement Supérieur en France, 1789-1893*, tome II, Paris, A. Colin, 1894, 522 p.
- Pierre MIQUEL, *Les polytechniciens*, Paris, Plon, 1994, 519 p.
- Claude NEUSCHWANDER, *L'École centrale des arts et manufactures* (préface de J. F. FOUGEROLLE, R. LACOUR), Casablanca, 1980, 170 p.
- François PICAUVET (Secrétaire, actes publiés par), *Troisième Congrès International d'Enseignement Supérieur, tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900. Introduction, Rapports préparatoires, Communications et Discussions*. (Préface : BROUARDEL Président, F. LARNAUDE Secrétaire général. Paris, Librairie Marescq Aîné. A. Chevalier- Marescq et Cie Éditeurs, 20 rue Soufflot, 1902, 592 p
- Francis POTHIER, *Histoire de l'École centrale des arts et manufactures, d'après des documents authentiques...*, Paris, Delamotte fils, 1887, 555 p.
- André THÉPOT [éd.], *L'ingénieur dans la société française. Le mouvement social*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1985, 329. p.
- Laurent TISSOT, *Politique, société et enseignement supérieur dans le canton de Vaud. L'Université de Lausanne (1840-1916)*, Lausanne, Payot, 1996, 400 p.
- Jacques VERGER (sous la direction de), *Histoire des Universités en France*, Bibliothèque historique Privat, 1986, 428 p.
- Hélène VERIN, *La gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, 455 p.

#### **2-4) La formation professionnelle et l'Enseignement Technique.**

- Claude Placide ASTIER, Isidore CUMINAL, *L'Enseignement technique industriel et commercial en France et à l'étranger*, Paris, G. Roustan, 1909, 498 p.
- Gérard BODÉ, *L'Enseignement Technique de la Révolution à nos jours, tome 2 : 1926-1958. Volume 1, Textes officiels*, Paris, INRP/Économica, 2002, 613 p.
- Guy BRUCY, *Histoire des diplômés de l'Enseignement Technique et Professionnel (1880-1965)*, Paris, Belin, 1998, 285 p.
- Bernard CHARLOT, Madeleine FIGEAT, *Histoire de la formation des ouvriers (1789-1984)*, Minerve, 1985, 619 p.
- Thérèse CHARMASSON [dir], Anne-Marie LELORRAIN, Yannick RIPA, *L'Enseignement Technique de la Révolution à nos jours. Textes officiels, introduction, notes et annexes, tome 1 : 1789-1926*, Paris, INRP/Économica, 1987, 783 p.
- Claude Anthime CORBON, *de l'Enseignement Professionnel*, Paris, 1859, 192 p.
- Charles R. DAY, *Les Écoles d'Arts et Métiers, L'Enseignement Technique en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>*, (traduit de l'anglais par Jean-Pierre Bardos), Paris, Belin, 1991, 432 p.
- Eugène FOURNIÈRE, *Ouvriers et patrons*, Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1905, 403 p.
- GRÉGOIRE (Abbé), *Rapport sur le Conservatoire des Arts et Métiers*, 17 floréal an VI, BNF, 16 p.
- Jean-Pierre GUINOT, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés depuis 1789*, Paris, Domat, s. d. (1946 ?), 290 p.
- Antoine LÉON, *Histoire de l'éducation technique*, PUF, Que sais-je ?, 1981, 128 p.

- Jean-Louis MARTINAND, « Pratiques sociales de référence et compétences techniques. À propos d'un projet d'initiation aux techniques de fabrication mécanique en classe de quatrième », in A. GIORDAN (coord.), *Diffusion et appropriation du savoir scientifique : enseignement et vulgarisation. Actes des Troisièmes Journées Internationales sur l'Éducation Scientifique*, Université Paris 7, 1981, pp. 149-154.
- Jean-Louis MARTINAND, *Connaître et transformer la matière ; des objectifs pour l'initiation aux sciences et techniques*. Bern : Peter Lang, 1986, 155 p.
- Jean-Louis MARTINAND, « Pratiques de référence, transposition didactique et savoirs professionnels en sciences et techniques », in *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n° 2, 1989, pp. 23-29.
- Arthur MORIN, « L'organisation à donner à l'enseignement technique en France », in *Annales du Conservatoire Impérial des Arts et Métiers*, t. VIII (1867-1868).
- Jean-Baptiste PAQUIER, *L'Enseignement Professionnel en France, son histoire, ses différentes formes, ses résultats*, Paris, A. Colin, 1908, 342 p.
- Patrice PELPEL, Vincent TROGER, *Histoire de l'Enseignement Technique*, Hachette, 1993, 319 p.
- Agricol PERDIGUIER, *Le Livre du compagnonnage*, Paris, 1839, 252 p.

### 3- HISTOIRE de la FRANCHE-COMTÉ

#### 3-1) Généralités, Économie et Société

- Marie-Pia AUSCHITZKY COUSTANS, *Lip, Des heures à Conter*, Libris, 2000, 192 p. (Préface de Muriel LIP-VIDAL, fille de Fred LIP).
- Claude-Isabelle BRELOT, *Besançon révolutionnaire*, Paris, Belles Lettres, 1966, 212 p.
- Claude-Isabelle BRELOT, *Grands notables du premier Empire, tome 4 : Jura, Doubs, Haute-Saône*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, 181 p.
- Claude-Isabelle BRELOT, Jean-Marc DEBARD, Maurice GRESSET, René LOCATELLI, Jean-François SOLNON, *La Franche-Comté à la recherche de son histoire, 1800-1914*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, cahier d'études comtoises, vol. 31, Paris, Les Belles Lettres, 1982, 488 p.
- Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD, *L'industrie en sabots. Les conquêtes d'une ferme-atelier au XIXe et XXe siècles. La taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne*, Paris, J-J Pauvert aux Éditions Garnier, 1982, 292 p. + XVI p. h.t. (Préface de Louis BERGERON).
- Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Les agents de l'industrialisation et de l'innovation dans une région française : la Franche-Comté*, Rapport pour l'action thématique sur programme « Histoire industrielle de la France », CNRS, Université de Besançon, 1988, 224 f.
- Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Tome 1 : *Restaurations et reconversions*, Tome 2 : *De la tradition à l'innovation*, Série historique n° 6, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 1242 p.
- Claude-Isabelle BRELOT, « Sur le déclassement : Factums oubliés de la bibliothèque municipale de Dole (1833-1850) », in *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset, des institutions et des hommes*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, 543 p., pp. 284-293.
- Jean BRELOT, « L'artisanat rural comtois avant l'ère industrielle », in *Tableau de l'activité de la Société d'Émulation du Jura*, 1959-1964, pp. 62-74.
- Jean CHARLES (Préface d'Antoine PROST), *Besançon ouvrier. Aux origines du mouvement syndical, 1862-1914*, Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 874, série Historiques, n° 33, Besançon, 2010, 406 p. (Notamment avec l'engagement des horlogers dans la lutte syndicale).
- Jean Louis CLADE, *Mémoire d'instituteurs dans le Doubs*, Cabédita, 2007, 188 p.
- Gaston COINDRE, *Mon vieux Besançon. Histoire pittoresque et intime d'une ville*, Besançon, Jacques et Demontrond, 1960, 525 p.
- COLLECTIF, *Lip : affaire non classée*, Éditions Syros, collection « points chauds », 1976, 232 p. (Postface de Michel MOUSSEL).
- Michel CORDILLOT, *La naissance du mouvement ouvrier à Besançon. La première internationale, 1869-1872*, Les cahiers du Centre international de recherche sur l'anarchisme, Marseille, Éditions Culture et Liberté, 1986. Réédition, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1990, 85 p.
- Jean COURTIEU (sous la direction de), *Dictionnaire des communes du département du Doubs*, Besançon, Cêtre, 1982-1987, 6 vol., 3569 p.



- Maurice DAYET, « Un révolutionnaire franc-comtois : Pierre-Joseph BRIOT », in *Annales littéraires de l'Université de Besançon vol.33*, Cahiers de l'Institut d'Études comtoises et jurassiennes, les Belles lettres, Paris, 1960, 151 p.
- André DONAT, « Adolphe Trincano, 1908-1955 » in *Annales Françaises de Chronométrie*, 3<sup>e</sup> trimestre 1955, pp.124-126.
- I. Aîné DRUHEN (D'), *De l'origine et de la bienfaisance dans la ville de Besançon*, 1860, 392 p., p. 117.
- Jean-Pierre GAVIGNET, Lyonel ESTAVOYER, *Besançon autrefois, d'une guerre à l'autre, 1870-1914*, Horvath, 1989, 175 p.
- Bernard FAILLE, André-Hubert DEMAZURE, *Besançon 1958-1985, Regards d'objectifs*, Cêtre, 1992, 247 p. (Vingt-huit années « d'images » qui retracent les faits significatifs qui ont marqué l'actualité bisontine, vues par le truchement des « objectifs » de deux journalistes de la presse locale).
- Lucien FEBVRE, *Les régions de la France, IV, La Franche-Comté*, tiré à part, Paris, Cerf, 1905, 78 p.
- Lucien FEBVRE, « Les Comtois et la Franche-Comté, introduction », in *L'opinion économique et financière, Édition Illustrée, Franche-Comté*, 2<sup>e</sup> année, n° 2, Paris, juillet 1949, 167 p., pp. 2-3.
- Claude FOHLEN [dir.], *Histoire de Besançon. Tome 2 : De la conquête française à nos jours*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1965, 754 p. Réédition : Besançon, Cêtre, 1982, 824 p.
- Jacques GAVOILLE, *Histoire de la Franche-Comté, de 1870 à nos jours*, Mars et Mercure, Wettolsen, 1979, 169 p.
- Jacques GAVOILLE, *Du maître d'école à l'instituteur. La formation d'un corps du primaire : instituteurs, institutrices et inspecteurs primaires du département du Doubs (1870-1914)*, (préface d'Antoine PROST), Presses universitaires de Franche-Comté, 2010, 463 p.
- Maurice GRESSET, Pierre GRESSER, Jean-Marc DEBARD, *Histoire de l'annexion de la Franche-Comté et du Pays de Montbéliard*, Horvath, 1988, 343 p.
- Maurice GRESSET, « Mémorialistes et annalistes bisontins dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, n° 42, Besançon, 2000, pp. 29-46.
- Maurice GRESSET, « Les académiciens de Besançon, 1752-1789 : une élite intellectuelle ? » in *Les élites régionales (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>) : construction du soi-même et service de l'autre*, sous la dir. de Jean-Marie BOEHLER, Ch. LEBEAU et Bernard VOGLER, Presses universitaires de Strasbourg, 2002, pp. 35-62.
- Nicolas HATZFELD, *Les gens d'usine, 50 ans d'histoire à Peugeot Sochaux*, Collection mouvement social, les éditions de l'atelier, Les Éditions ouvrières, Paris, 2002, 598 p.
- Marie JANOD (SANDMEIR), *Histoire de l'hôpital Saint-Jacques de Besançon, des origines à nos jours, 1182-1987*, Thèse de doctorat en médecine, Université de Besançon, 7 janvier 1988, 362 f.
- Pierre LAMARD, *Histoire d'un capital familial au XIX<sup>e</sup> siècle : le capital Japy (1777-1910)*, Belfort, Société belfortaine d'émulation, 1988, 358 p.
- Lucien LERAT, Pierre GRESSER, Maurice GRESSET et Roger MARLIN, *Histoire de la Franche-Comté*, PUF, Que sais-je ?, 1981, 127 p.
- Roger MARLIN, *La chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 1819-1969. Cent cinquante ans d'économie régionale*, Besançon, CCI du Doubs, 1969, 157 p.

- Jean-Luc MAYAUD, *La Franche-Comté de 1789 à 1870*, Wettolsheim, Éditions Mars et Mercure, 1979, 170 p.
- Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, Annales littéraires de l'université de Besançon, Les belles lettres, Paris, 1986, 474 p.
- Jean-Luc MAYAUD, « de l'étable à l'établi : permanence des adaptations dans la montagne jurassienne » in Gilbert GARRIER et Ronald BUBSCHER [dir.], *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon/Paris, Presses Universitaires de Lyon, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 1988, pp. 143-160.
- Jean-Luc MAYAUD, « Financeurs et acteurs de la proto-industrialisation et de l'industrialisation en Franche-Comté au XIX<sup>e</sup> siècle » in Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Les agents de l'industrialisation et de l'innovation dans une région française : la Franche-Comté*, Rapport pour l'action thématique sur programme « Histoire industrielle de la France », CNRS, Université de Besançon, 1988, 224 f., 61 f.
- Jean-Luc MAYAUD, *Les patrons du Second Empire. Franche-Comté*, Paris-Le Mans, Picard éditeur/Éditions Cénomane, 1991, 184 p.
- Jean-Luc MAYAUD, « Les pouvoirs locaux : fruitière et conseil municipal en Franche-Comté sous la Troisième République », in Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, La France du Sud-Est sous la Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 305-320.
- Charles PERRON (D<sup>r</sup>), *Les Francs-Comtois, leur caractère national, leurs mœurs, leurs usages*, Besançon, Abel Cariage, 1892, 198 p.
- Joseph PINARD, *Chapitres d'histoire de l'École en Franche-Comté. De Jules Ferry à la V<sup>e</sup> République*, Besançon, Cêtre, 2001, 351 p. + 16 pl.
- Joseph PINARD, *Rebelles et révolté(e)s, de la belle Époque (?) à la « grande boucherie » en Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 2003, 304 p. + 20 pl.
- Joseph PINARD, *50 Chroniques d'histoire comtoise, volume 1 : Vie quotidienne et événements*, Besançon, Cêtre, 2007, 237 p.
- Joseph PINARD, *50 Chroniques d'histoire comtoise, volume 2 : Comtois, Comtoises célèbres ou méconnu(e)s*, Besançon, Cêtre, 2008, 239 p.
- Joseph PINARD, *Lucien FEBVRE, militant socialiste à Besançon, 1907-1912*, Besançon, Cêtre, 2011, 325 p.
- Jean RAGUÉNÈS, *De Mai 68 à LIP. Un dominicain au cœur des luttes*, Paris, Signes des temps, Karthala, 2008, 288 p.
- Louis RENARD, *La Franche-Comté, histoire et civilisation*, Jacques et Demontrond, 1947, 326 p.
- Annie STORA-LAMARRE [dir.], *Archives de la peur. Les "populations à risque" dans la Franche-Comté, au XIX<sup>e</sup> siècle*, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 2000, 190 p. (mise en exergue du rôle joué par Adolphe Veil-Picard, bienfaiteur de la ville de Besançon).

### 3-2) Introduction et développement de l'horlogerie. Son évolution vers la micromécanique et les microtechniques. La formation professionnelle. La montagne jurassienne et les relations transfrontalières.

- Ferdinand AMIET, *Quelques réflexions sur l'École Municipale d'Horlogerie de Besançon*, 1869, 15 p.
- Florence ARNOULD, *Laurent Mégevand et l'introduction de l'horlogerie à Besançon, 1793-1814*, Mémoire de maîtrise, (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1989, 301 f + annexes.
- Auguste BACHELIN, *L'Horlogerie Neuchâteloise*, Neuchâtel, Attinger frères éditeurs, 1888, 224 p. Ouvrage publié à l'occasion de l'inauguration du monument de Daniel Jeanrichard au Locle, le 15 juillet 1888.
- René BAILLAUD, « Hommage à Georges Pierre Arcay (1884-1950) », in *Annales Françaises de Chronométrie*, 1951.
- René BAILLAUD, *Le service chronométrique de l'Observatoire de Besançon et son évolution*, in « Les Annales Françaises de Chronométrie », 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1945, pp. 153-161.
- Charles BARRAT (Enquêteur permanent de l'Office du Travail), *L'apprentissage industriel. Rapport sur l'apprentissage dans l'industrie de l'horlogerie*, Paris, Imprimerie nationale, 1991, 290 p.  
(Un ouvrage remarquable par son approche méthodologique. Après un rappel historique sur le développement de la fabrication horlogère dans les différents centres français, l'auteur brosse le tableau exhaustif, pour chaque centre, de l'état de la formation tant à Besançon, Morez, Cluses, Paris, Versailles, Anet, Lyon, Saint-Nicolas d'Aliermont... Besançon et la Franche-Comté sont l'objet d'une étude fouillée. L'École d'horlogerie, l'Observatoire et les cours de chronométrie institués par l'Université en 1902 reçoivent un satisfecit marqué).
- Jean-Marc BARRELET, « Émigration horlogère neuchâteloise à Besançon. Un phénomène de première importance » in *La Révolution dans la montagne jurassienne (Franche-comté et Pays de Neuchâtel). Actes du colloque de la Chaux-de-Fonds, 20 mai 1989*, s. 1., Regard sur le Haut-Doubs, 1989, pp. 117-126.
- Louis BASTIAN, in *L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, tiré à part, 1956, 12 p.
- Henry-Louis BELMONT, *L'échappement à cylindre (1720-1950). Le haut-Doubs, centre mondial au XIX<sup>e</sup> siècle*, Besançon, Technimédia éditions, 1984, 328 p.
- Henry-Louis BELMONT, *La montre, méthodes et outillage de fabrication du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : de la naissance de la montre à la période proto-industrielle*, Besançon, Cêtre, 1991, 199p. dont 17 planches. (Une étude et un regard portés par un brillant ancien élève de l'ÉNH de Besançon devenu chef d'entreprise, sur l'outillage et les machines réalisés par des mécaniciens horlogers géniaux dont les astuces techniques ont considérablement amélioré le travail manuel. Deux articles sur l'École d'horlogerie et l'Observatoire).
- Maryline BEUCHOT, *Les horlogers suisses à Besançon : recherche de l'identité d'un groupe social particulier et étude de son intégration dans la ville de Besançon, 1793- 1890 (patronymes A-D)*, Mémoire de maîtrise, (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1990, 186 f + annexes.
- Valérie BOICHON, *L'implantation des horlogers suisses de 1793 à 1889 (patronymes M-R)*, Mémoire de

- maîtrise, (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1989, 177 f + annexes.
- Claude-Isabelle BRELOT, « La difficile intégration des "Mégevand" en terre comtoise : état des travaux en cours », in *La Révolution dans la montagne jurassienne (Franche-comté et Pays de Neuchâtel). Actes du colloque de la Chaux-de-Fonds, 20 mai 1989*, s. 1., Regard sur le haut-Doubs, 1989, pp. 127-132.
  - Claude-Isabelle BRELOT, « Prosopographie des horlogers suisses à Besançon (1793-1914) », in Jean-Luc MAYAUD et Philippe HENRY (Sous la direction de), *Horlogeries. Le temps de l'histoire (Neuchâtel-Besançon, 1993-1994)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, n° 591, Série Historiques n° 10, Besançon, Jacques et Demontrond, 1995, 276 p., pp. 115-130.
  - Rémi BRENDEL, « L'évolution des enseignements à l'ÉNSMM », in *De l'horlogerie aux Microtechniques 1965-1975, Actes du Colloque organisé par le Cétéhor et le Musée du Temps*, Besançon 9 et 10 février 1995, 227 p., pp. 161-166.
  - Claude BRISELANCE, *L'horlogerie dans le val de Morteau au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, Mémoire de maîtrise, (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1993, 398 f + annexes.
  - Claude BRISELANCE, « Historique des collaborations transfrontalières dans le domaine des microtechniques », in *Recherches en microtechniques : réalités et perspectives*, Besançon, Arc en Ciel, Institut des Microtechniques et Cétéhor, 1992, pp. 409-435.
  - Claude BRISELANCE, « L'adaptation des filières dans l'Enseignement Technique », in *De l'horlogerie aux Microtechniques 1965-1975, Actes du Colloque organisé par le Cétéhor et le Musée du Temps*, Besançon 9 et 10 février 1995, 227 p., pp. 137-160.
  - Claude BRISELANCE, *L'Institut de Chronométrie de Besançon (1927-1961)*, Mémoire de Diplôme d'études Approfondies (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), UFR « Arts et Sciences Humaines », de Tours, 1996, 160 f., + annexes.
  - Claude BRISELANCE, « De l'École Municipale au Lycée Technique d'État d'Horlogerie. L'influence d'une école technique sur le développement industriel local et régional », in, *L'Horlo. L'École d'Horlogerie de Besançon*, Musée du temps, Snoeck, 2014, 139 p.+ DVD, pp. 45-78.
  - Catherine CARDINAL, *La montre des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Fribourg, Of. du livre, 1985, 237 p.
  - Alfred CHAPUIS, *L'horlogerie, une tradition helvétique*, Neuchâtel, 1948, 325 p., pp. 44-45.
  - Paul CHOPARD, *Rapport sur l'École municipale d'horlogerie de Besançon*, 1881, 32 p.
  - Georges COOK, « Rapport de l'Exposition universelle de Paris, 1867 », in journal *Artisan's Reports*, mai 1868, 10 f., traduction (?). Sources : AÉNH.
  - Agnès COSME, *L'implantation des horlogers suisse à Besançon de 1793 à 1860 (patronymes H-L)*, Mémoire de maîtrise, (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1989, 113 f + annexes.
  - Suzanne DAVEAU, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne. Étude de géographie humaine*, Lyon, Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon, 1959, 571 p. (Ouvrage d'érudition sur toute la zone frontière franco-suisse. Les mouvements de population, les activités agricoles et industrielles, les

attitudes politiques, sociales et religieuses, tout est comparé et analysé. Elle met en évidence certaines similitudes et une ligne frontière plus fictive que réelle. Une cinquantaine de pages sur l'activité horlogère. Une documentation exceptionnelle et une bibliographie remarquable).

- Mino FAÏTA, *Joseph, François Marie-Peronne, Horlogers Savoyards. De l'horlogerie à la naissance du décolletage en Savoie*, L'Albaron, 1990, 219 p.

- Célestin FAIVRE (Abbé), *Saint-Joseph, École charitable d'horlogerie*, Besançon, 1883, 128 p.

- Marius FALLET, « Les relations horlogères des Neuchâtelois avec Besançon, avant l'émigration de 1793 », in *Musée neuchâtelois*, 1919, pp. 68-71.

- Maurice FAVRE-BULLE, Henry-Louis BELMONT, *La Bulle-Clock : horlogerie électrique, ses créateurs, son histoire, brevets...*, Millot, 1975, 156 p.

- Laurent GALANDON et Damien VIDAL, *Lip des héros ordinaires*, Bande dessinée, Dargaud, 2014, 168 p.

- Hélène GALLIOT, *Le métier d'horloger en Franche-Comté des origines à 1900*, Thèse de doctorat en droit, Université de Paris, 1954, 2 volumes, 425 f.

- Louis GAVIGNET, « Rencontres fécondes entre le découpage et le moulage » in *Micronora informations*, juin 1993.

- Junius GONDY, *Manuel d'horlogerie*, 1910, Collection Encyclopédie Industrielle, 388 p. + 108 figures.

- Myriam GUIDET, *L'implantation des horlogers suisses à Besançon, 1793-1880 (patronymes D-G)*, Mémoire de maîtrise, (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1989, 115 f + annexes.

- Andréas HAUSER, Gilles BARBEY, *Le Locle, inventaire suisse d'architecture : 1850-1920*, Bulletin de la Fédération Jurassienne, INSA, tiré à part, Berne, 1991, 203 p. + abrég.

- François HENRIOT, *L'École d'Horlogerie de Morteau Témoignages et souvenirs*. Morteau, Imprimerie Bobillier, 1998, 244 p.

- Edgar HIRSCHI, *L'Organisation Professionnelle de l'Industrie horlogère en France et en Suisse*, Paris, Pierre Johanet éditeur, 1948, 151 p.

- Edgar HIRSCHI, « Évolution de l'horlogerie dans le cadre comtois (1840-1965) », tiré à part des *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1965, pp. 109-132. (L'auteur, docteur en Droit est aussi Ingénieur mécanicien-horloger de l'Institut de Chronométrie de Besançon (promo 1944). Dans cet article le regard du spécialiste croit pouvoir détecter trois cycles : une prospérité (1840-1890), un déclin (1890-1940) et un renouveau (1940-1965). Un éclairage intéressant qui donne surtout la photographie de la question horlogère, en Franche-Comté, au début des années 1960. Cette synthèse reprend en partie des éléments de sa thèse de doctorat qui avait trait à : "L'organisation professionnelle de l'Industrie horlogère en France et en Suisse. Paris, 1946, éditée à compte d'auteur, Pierre Johanet éditeur).

- Viviane ISAMBERT-JAMATI, *L'Industrie horlogère dans la région de Besançon. Étude sociologique*, Paris, PUF, 1955, 117 p. (Une étude des comportements et des mentalités à travers la fabrication horlogère, principalement dans l'industrie. Un des points d'appui de l'étude est l'entreprise Lip. Ce travail donne un excellent éclairage sur les conditions de fabrication, le travail posté, la division des tâches, à un moment où l'industrie horlogère retrouve des conditions économiques favorables).

- Eugène JAQUET, *Les cabinotiers genevois*, Bienne, 1940, 146 p.
- Jules JAPY, *Ville de Besançon, Exposition du Centenaire de l'Horlogerie 1793-1893, Rapport du Jury*, Besançon, E. Dugourg et C<sup>ie</sup>, 1894, 46 p.
- François JEQUIER, « L'horlogerie du Jura : évolution des rapports de deux industries frontalières des origines au début du XIXe siècle », in Louis-Édouard ROULET [dir.], *Frontières et contacts de civilisations, Colloque universitaire franco-suisse, Besançon-Neuchâtel, octobre 1977*, Neuchâtel, Éditions de la Braconnière, 1979, pp. 159-176.
- François JEQUIER, *De la forge à la manufacture horlogère (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983, 717 p.
- Pierre JUDET, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934) : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, thèse de doctorat d'histoire (sous la direction d'Yves LEQUIN), Université Lumière-Lyon 2, 2000, 3 vol., 748 f.
- Aimé LAUSSE DAT (Colonel), « Étude sur le développement de l'horlogerie dans le département du Doubs et en Suisse », in *Annales du Conservatoire des Arts et Métiers*, tiré à part, Paris, 1870, 43 p.
- Auguste LEBEUF, « L'évolution, le développement et les bases de la chronométrie française » in *Centenaire A. L. BREGUET, Congrès national de Chronométrie*, Paris, Puf, octobre 1923.
- Auguste LEBEUF, *La chronométrie Pratique en France / L'horlogerie française en 1823 et 1923*, Millot, 1924, 45 p.
- Eugène LEBON, *Études historiques, morales et statistiques sur l'horlogerie en Franche-Comté*, Besançon, A. Bulle libraire, 1860, 347 p. (L'auteur, médecin, est inspecteur du travail des enfants dans les manufactures. Il dresse pour la première fois l'inventaire de l'histoire horlogère depuis l'arrivée de Laurent Mégevand à Besançon. Une grande partie traite des débuts de la Fabrique bisontine. Une autre partie porte sur le développement de l'horlogerie en Franche-Comté. La question de la formation professionnelle retient toute son attention, notamment les expériences bisontines. Les écoles de Morteau et Morez sont abordées. Le travail de Lebon procède d'une investigation qui se veut rigoureuse -il s'appuie sur les archives pour commenter l'aventure suisse- mais les explications et les commentaires se révèlent souvent partiels. Le moralisme, l'ordre, la rigueur sont conformes à l'esprit du temps. Il s'oppose à la création d'une école d'horlogerie qui ressortirait d'une intervention de l'État. Il privilégie la voie des cours du soir pour les ouvriers. Il s'oppose à "l'utopie" de l'atelier modèle, il loue la démarche de l'abbé Faivre fondée sur la charité privée. Le tableau clinique qu'il dresse - et les commentaires - sont révélateurs des débats qui agitaient la Fabrique en 1960. Besançon accède à son statut de « capitale horlogère », la prospérité gagne, alors pourquoi vouloir en plus une intervention de l'État dans la création d'une école ? L'ouvrage est pour nous, fondamental, pour bien appréhender les débuts et le développement de l'horlogerie à Besançon à l'aune de la perception d'un témoin de l'époque.
- Brice LEIBUNDGUT, *La lanterne et le microsso, histoire d'une fabrique d'horlogerie, "les fils d'Édouard Wetzel", 1876-1985*, Station Comté, 2010, 185 p.
- Pierre LIDOINE, *L'École d'Horlogerie de Besançon, le Lycée Jules Haag, 1862-1932-2002*, La Biennoise, Morez, octobre 2002, 61 p.

- Louis MARTIN, *Étude sur les transformations de l'industrie horlogère dans le département du Doubs et particulièrement à Besançon depuis 1850*, Besançon, Imprimerie du Progrès, 1900, 60 p. (Ouvrage couronné par l'Académie de Besançon lors du concours d'économie politique de 1900). C'est un avocat qui prend la suite du travail de Lebon. La production horlogère et les transformations de l'outil de production concentrent l'essentiel de l'étude. Montbéliard et les montagnes du Doubs font l'objet d'une approche fouillée. Des chiffres mais peu de références. L'histoire des débuts de l'École d'horlogerie de Besançon est fort bien résumée. On relève le nombre de tous les élèves de 1862 à 1885 avec les effectifs afférents à chaque 31 décembre, avec les entrées et les sorties. Il est très favorable à l'École. L'Observatoire à toutes ses faveurs. Bonne synthèse.
- Édith MARSOT, *L'implantation des horlogers suisses à Besançon de 1793 à 1860 (patronymes S-Z)*, Mémoire de maîtrise (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon, 1989, 116 f. + annexes.
- Jean-Luc MAYAUD, « Horlogers et horlogeries en Franche-Comté aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Essai d'historiographie », « Les actes de sociétés, une source pour l'histoire horlogère », in Jean-Luc MAYAUD et Philippe HENRY (Sous la direction de), *Horlogeries. Le temps de l'histoire (Neuchâtel-Besançon, 1993-1994)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, n° 591, Série Historiques n° 10, Besançon, Jacques et Demontrond, 1995, 276 p., pp. 55-81 et pp. 131-154.
- Jean-Luc MAYAUD, *Besançon horloger, 1793-1914*, Besançon, Musée du Temps, 1994, 124 p. (La meilleure et la plus précise étude sur l'histoire horlogère de Besançon qui couvre cette période. Une bibliographie très minutieuse et exhaustive qui fait état de la recherche historique en cours).
- Georges MÉGNIN, *Naissance, développement et situation actuelle de l'industrie horlogère à Besançon*, J. Millot et Cie, 1909, 300 p. Étude intéressante qui complète les travaux d'Eugène Lebon et de Louis Martin. L'auteur, docteur en Droit, élargit le cadre de la production et des chiffres (qu'il cite peu) pour orienter le débat sur les modes de fabrication (établissement ou manufacture ?), la législation, les aspects commerciaux. Le ton se veut polémique. Des solutions sont avancées. La formation est traitée à travers l'École d'horlogerie. Il reconnaît l'excellence du travail réalisé mais il voudrait qu'elle s'adapte encore mieux aux évolutions de l'industrie. L'Observatoire n'est pas oublié. L'aspect social apparaît dans une petite étude sur les associations professionnelles horlogères. La bibliographie est étoffée, Georges Mégnin a recours aux archives départementales et à la presse professionnelle.
- Henri MOREL-FOURRIER, « Une manufacture moderne d'horlogerie, LIP 1867-1951 » in *La France Horlogère*, op. cit., septembre 1951.
- Alexis PERNEY, *L'implantation des horlogers suisses à Besançon de 1793 au début du Consulat*. M. de Maîtrise (sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT), Université de Franche-Comté, 1988, 98 f. + annexes.
- Charles PERRON, *Histoire de l'horlogerie en Franche-Comté*, Perrin, Besançon, 1860, 140 p. Un travail intéressant mais moins complet que celui d'Émile Lebon. La région de Montbéliard est davantage traitée. C'est l'histoire vue, là encore, par un médecin. La Suisse est citée en référence. Le moralisme est présent.
- Natalie PETITEAU, *L'horlogerie des Bourgeois conquérants. Histoire des établissements Bourgeois de Damprichard (1790-1939)*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1994, 245 p. (Une remise en cause de "l'horloger-paysan". Une analyse fine sur la constitution puis de la pérennisation d'une

entreprise familiale spécialisée dans la fabrique des boîtes de montre).

- Adrien PHILIPPE, *Études sur l'horlogerie à l'Exposition de Paris, 1878*, Genève, 123 p.
- Edouard PHILLIPS « Mémoire sur le spiral réglant », in *Annales des Mines*, tome XIX, Paris, 1861, 105 p.
- Léonce PINGAUD, *Les premières origines de l'horlogerie comtoises*, Besançon, Imprimerie Paul Jacquin, 1889, 13 p.
- F. PORIER, « Auguste Fénon. La formation d'un chronométrier » in *XXVI<sup>e</sup>, XXVII<sup>e</sup>, XXVIII<sup>e</sup>, XXIX<sup>e</sup> Bulletins Chronométriques, années 1913-1924*, 1925, 72 p + 115p, pp. 93-101.
- Léopold REVERCHON, « De Paris à Paris, par Cluses et la Vallée de Joux, impressions de voyage lors de la visite des principales Écoles d'horlogerie de France et de Suisse, été 1913 », in *Moniteur de l'Horlogerie et de la bijouterie*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1913.
- Léopold REVERCHON, *Petite histoire de l'horlogerie*, Besançon, Éditions de la « France horlogère », 1935, 170 p. (Préface de Ch. E GUILLAUME, prix Nobel de Physique en 1920, directeur du Bureau International des Poids et Mesures. Ouvrage fondamental qui offre un parcours très précis sur l'histoire et l'évolution des techniques utilisées pour la mesure du temps, des origines à l'entre-deux guerres, où l'érudition maîtrisée permet une lecture agréable).
- Charles SANDOZ, *Histoire de la fondation de la fabrique d'horlogerie à Besançon en 1793*, Besançon, Millot frères, 1891, 27 p.
- Charles SANDOZ, *Histoire du développement de l'horlogerie en Franche-Comté*, Besançon, 1893, 67 p.
- Charles SANDOZ, *Les horloges et les maîtres horlogers à Besançon, du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution française*, Millot, 1904, 86 p.
- Claudius SAUNIER, « Exposition universelle de l'industrie en 1867, Paris », in *la Revue chronométrique*, 1867, 328 p. + 33 planches, p. 7.
- Pierre SAUTEREAU, « La première montre électrique européenne », in revue *Horlogerie Ancienne Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne*, n° 68, 2<sup>e</sup> semestre 2010, 159 p., pp. 75-91.
- Frédéric SCHEURER, *Les crises de l'industrie horlogère dans le canton de Neuchâtel (en tenant compte plus spécialement de la Chaux-de-Fonds)*, Premier fascicule, Neuveville, Éditions Beerstecher, 1914, 188 p.
- Georges SIRE, *L'Horlogerie à l'Exposition Universelle de 1867 à Paris, Rapport fait au Comité départemental du Doubs*, Extrait des Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 4<sup>e</sup> série, t.V. 1869, Besançon, Imprimerie De Dodivers, 1870, 160 p. + 15 pl.
- Evelyne TERNANT, *La dynamique longue d'un système productif localisé : l'industrie de la montre en Franche-Comté*, doctorat en économie appliquée (sous la direction de Claude COURLET, Université Pierre Mendès France, Grenoble II), THÉMA, CNRS, Université de Franche-Comté, 2 tomes, 2004, 874 f.
- Laurent TISSOT, « Stratégies commerciales et réseaux de diffusion dans la micromécanique jurassienne (1875-1945), in Jean-Luc MAYAUD et Philippe HENRY (Sous la direction de), *Horlogeries. Le temps de l'histoire (Neuchâtel-Besançon, 1993-1994)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, n° 591, Série Historiques n° 10, Besançon, Jacques et Demontrond, 1995, pp. 235-247.
- Laurent TISSOT, Jean-Claude DAUMAS, Francesco GARUFO, Pierre LAMARD, *Histoire de territoires. Les territoires industriels en question XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Neuchâtel, Éditions Alphi, 2010.



- Louis TRINCANO, *L'horlogerie aux Etats-Unis, Rapport de M. Louis Trincano, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, Délégué de la Mission économique française aux Etats-Unis (1915-1916)*, Chambre de Commerce de Besançon et du Doubs, Imprimerie du Progrès, mars 1916, 106 p.
- Louis TRINCANO, *C'était en l'année 1930, ou ce qu'il advint de l'Industrie Horlogère Franc-Comtoise*, 8 pages, sans date (1922 ?).
- Louis TRINCANO, *Compte-rendu de l'Évacuation de l'École nationale d'Horlogerie de Besançon*, Lyon, 19 juin 1940, 5 pages dactylographiées.
- Louis TRINCANO, *Histoire de l'industrie horlogère*, texte dactylographié, Besançon, sans date (1944), 199 f. Rédigé au cours des huit premiers mois de l'année 1944, l'auteur qui fut pendant 32 années à la tête de l'ÉNH de Besançon, est une des figures marquantes (et incontournable) de l'histoire horlogère franc-comtoise au tournant de son industrialisation à grande échelle, pendant une période cruciale de notre histoire qui couvre toute la période des deux guerres mondiales : 1912 à 1944. Pour conduire son travail il s'appuie essentiellement sur ses archives personnelles car il fut un acteur engagé dans le développement de cette industrie. Cette rédaction, qui respecte la chronologie, semble être fort bien documentée quand bien même l'auteur cite fort peu ses sources. La date de la rédaction est importante, l'auteur, qui a été mis à la retraite d'office par le régime de Vichy, au 1<sup>er</sup> janvier 1944, est soumis depuis quelques mois à des attaques *ad hominem* par une toute petite frange de population. On lui reproche notamment de n'avoir pas su s'opposer au départ de douze de ses élèves au STO. Ce travail remis (quelques jours avant son arrestation) au directeur de l'Observatoire (il est déposé aux Archives municipales de Besançon), pour publication, peut aussi s'inscrire comme un plaidoyer *pro domo*. Fidèle à sa personnalité, Louis Trincano déroule tous les linéaments de la production horlogère bisontine et ses contraintes. Il met en exergue son rôle et son action volontariste. Il n'élude aucun des points qui ont fait polémique. Sur le « tapuscrit », il semble qu'il y ait eu plusieurs exemplaires. Nous en avons eu un en mains qui nous a été transmis, en 1994, par un professeur d'horlogerie de la région parisienne. Notre exemplaire (avec ses nombreuses corrections, ses ajouts et ses retranchements) est de 120 feuillets. La comparaison des deux versions n'offre pas de différences significatives sur le fond. Sur les origines de notre version on peut avancer l'hypothèse suivante. Suite à sa condamnation Louis Trincano est « exilé » à Paris où il reste dans la proximité d'un des ses fils qui travaille aux établissements Jaeger. Lors du décès de Louis Trincano, en juin 1945, il est vraisemblable que ce « tapuscrit » entre en possession de son fils. Ce dernier, ancien élève de l'ÉNH de Besançon fait partie du groupement parisien, d'où la possible transmission d'une copie à d'autres anciens élèves...
- Louis TRINCANO, « Page d'histoire de l'industrie horlogère » in *Annales françaises de chronométrie*, 1944, n° 3-4, pp. 175-210. Cette version a été reprise *in extenso*, et publiée dans *Cétéhor-information*, n° 84, 1987, pp. 16-24.
- Michel VIREDAZ, « Le succès de la Bulle-Clock ». in *Chronométrophilia*, n° 56, été 2004.
- Mario VUILLEUMIER, *Horlogers de l'anarchisme, émergence d'un mouvement : la fédération jurassienne*, Lausanne, Payot, 1988, 340 p., p. 255.
- Charles WUILLEUMIER, *L'horlogerie, notes sur son développement à La Chaux-de-Fonds de 1794 à 1894*, 1894, 36 p.

## ÉTAT DES SOURCES CONSULTÉES

### 1) SOURCES MANUSCRITES, DACTYLOGRAPHIÉES ou IMPRIMÉES

#### 1-1) Archives publiques :

- 1-1-1) Archives Nationales (AN),
- 1-1-2) Archives Départementales du Doubs (ADD),
- 1-1-3) Archives Municipales de Besançon (AMB),
- 1-1-4) Archives du Musée du Temps de Besançon (AMT),
- 1-1-5) Archives du Musée de la Résistance de Besançon (AMR).

#### 1-2) Archives d'Établissements Publics d'Enseignement et de Recherche :

- 1-2-1) Archives de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon (AÉNH) (actuellement lycée Jules Haag)
- 1-2-2) Archives de Institut de Chronométrie de Besançon (AICB), (actuellement École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (AÉNSMM), Archives de la Faculté des Sciences de Besançon (AFS),
- 1-2-3) Archives de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Besançon (AFMP),
- 1-2-4) Archives de l'Observatoire National Astronomique, Chronométrique et Météorologique de Besançon (AOB).

#### 1-3) Archives d'Établissements Publics rattachés aux Ministères du Commerce et de l'Industrie :

- 1-3-1) Archives du Centre Technique des Études Horlogères de Besançon (CETEHOR)\*,
- 1-3-2) Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCI).

### 2) LES SOURCES IMPRIMÉES

#### 2-1) Les annuaires du Doubs, les mémoires des horlogers, les rapports, remises de prix...

#### 2-2) Les périodiques :

- 2-2-1) La presse régionale,
- 2-2-2) La presse professionnelle

#### 2-3) Revues spécialisées éditées par des organismes scientifiques et économiques officiels.

##### Mémoires des Sociétés d'Émulation :

- 2-3-1) *Bulletins Chronométriques*, *Annales Françaises de Chronométrie*, *Annales Françaises des Microtechniques et de Chronométrie*,
- 2-3-2) *Cétéhor Informations*, revue des techniques associées,
- 2-3-3) *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, suivies de *Réalités Franc-Comtoises*,

(\*) Appelé aussi Centre Technique de l'Industrie Horlogère. Dans l'usage courant l'acronyme se prononce : Cétéhor.

2-3-4) *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs.*

**2-4) Les bulletins et annuaires des différentes Associations des Anciens élèves :**

2-4-1) *Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie* (lycée Jules Haag) de Besançon,

2-4-2) *Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie* (lycée Charles Poncet) de Cluses,

2-4-3) *Annuaire des Anciens Élèves de l'Institut de Chronométrie* (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) de Besançon,

**2-5) Périodiques, plaquettes, brochures éditées par les Ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction Publique, de l'Éducation nationale et autres organismes ayant trait à l'Enseignement Technique :**

2-5-1) Plaquettes éditées par les Ministère du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction Publique, de l'Éducation nationale...

2-5-2) Plaquettes et revues éditées par différentes Associations et autres organismes...

**2-6) Périodiques et ouvrages spécialisés dans l'histoire et les techniques (horlogerie, micromécanique et microtechniques...) :**

2-6-1) *Horlogerie Ancienne,*

2-6-2) *Les Microtechniques...*

2-6-3) Ouvrages sur l'histoire des techniques horlogères et leurs mises en œuvre...

**3) LES SOURCES ORALES. HISTOIRE ET IDENTITÉ : LA MÉMOIRE VIVE DE L'ÉCOLE, DE L'OCCUPATION À NOS JOURS.**

**3-1) Les premières démarches : les limites et les regrets.**

**3-2) Les témoignages des proches de Louis Trincano.**

**3-3) Les anciens élèves qui furent professeurs sous l'Occupation**

**3-4) Les maîtres d'internat et les anciens élèves d'avant la guerre et sous l'Occupation.**

**3-5) Les anciens élèves de l'après-guerre à nos jours.**

**CONCLUSION**

## 1) Sources Manuscrites, Dactylographiées ou Imprimées

### 1-1) Archives publiques :

**1-1-1) Archives Nationales (AN).** Seule la série F<sup>12</sup> "Commerce et Industrie" a été exploitée. Les cotes consultées touchent principalement à la période révolutionnaire. Elles concernent principalement les conditions de l'apprentissage horloger, le nombre des apprentis à former par la Fabrique bisontine et les états du nombre des apprentis chez Mégevand et Auzière :

- AN F<sup>12</sup> 1325 B : "*Rapport remis à Calès sur l'objet de sa mission, an III*",
- AN F<sup>12</sup> 2434 : "*Rapport de Charles sur les difficultés d'un apprentissage en nombre, 28 floréal an VI*",
- AN F<sup>12</sup> 2438 : "*Attestation de Calès portant sur le nombre d'apprentis chez Mégevand en l'an III*",
- AN F<sup>12</sup> 2403 : "*Nombre d'apprentis chez Auzière, en l'an VI. État définitif dressé en ventôse, an XI*",
- AN F<sup>12</sup> 2443 : "*État des apprentis chez Mégevand en l'an V*",
- AN F<sup>12</sup> 2446 : "*Répartition des apprentis formés dans les différentes branches du métier (an II et an III)*".

**1-1-2) Archives Départementales du Doubs (ADD).** Pour nous aider dans notre recherche nous nous sommes notamment appuyés sur le *Guide des archives du Doubs* de Jean Courtieu\*. Plusieurs séries ont retenu toute notre attention dont certaines se croisent avec celles qui sont en dépôt aux Archives Municipales de Besançon. Par ordre chronologique de notre travail de recherche.

#### Les sources manuscrites, parfois imprimées :

- **Série L** : Elle touche à l'époque révolutionnaire. Elle concerne tous les documents produits entre 1790 et 1800 par les instances administratives et judiciaires créées à la Révolution. Elles sont les principales sources qui ont trait à la création et au fonctionnement de la Manufacture d'horlogerie de Besançon fondée en 1793.

Dans cette série, nous avons particulièrement exploité, d'après le répertoire n° 24, les cotes suivantes :

- L 368 : correspondance affaires générales, instructions, rapports et mémoires sur la manufacture de 1793 à l'an VIII,
- L 369 : Établissement de la Manufacture. Arrêté du Comité de Salut public... (an III - an VIII),
- L 370 : Enregistrement de la correspondance reçue... (1<sup>er</sup> floréal an II - 22 pluviôse an VI),
- L 371 : Horlogerie finie : Auzière, état des personnes logées, mémoire sur les causes de dépérissement (an II - an VI),
- L 372 : Entreprise Trott et Mégevand...,
- L 373 : États nominatifs des artistes... (an VI – an IX),
- L 374 : Apprentis, examens des filles, état des apprentissages, les soumissions... (an III – an VI),
- L 375 : États des marchandises d'or et d'argent attribués par l'Agence aux artistes... (an III – an VIII),
- L 376 : Indemnités accordées aux horlogers...
- L 377 : Extraits de registres du contrôle de la Fabrique... (an II – an VII),
- L 378 : Comptabilité : compte des frais d'apprentissage... (an II – an VII).

(\*) Jean COURTIEU, *Guide des archives du Doubs*, 2 vol., 1967-1971, 187 p. et 397 p.

Toujours dans la série L, les cotes : L 55, L 62, L 65, L 66, L 68, L 70, L 72, L 73 apportent nombre de précisions sur la Manufacture d'horlogerie, sur Trott et Mégevand et sur Auzière...

- **Série E.** Cette série regroupe des archives très diverses de par leur nature et leur origine. Elles concernent notamment les affaires sanitaires, les fonds notariés et les familles. Sur ces deux derniers fonds deux contrats d'apprentissage dans les métiers de l'horlogerie, passés devant notaire, ont retenu notre attention avec pour cotes suivantes :

- E 1593, notaire Guillemet, certificat de fin d'apprentissage : Lareche-Becher, 4 août 1757,
- E 2873, notaire Souvet, contrat d'apprentissage entre Joseph Braillard horloger à Besançon et Charles Bertet des Grangettes de Saint-Point, 15 février 1750.

Toujours dans cette même série, mais concernant les affaires sanitaires, dans notre recherche sur l'atelier d'horlogerie fondé à l'hospice Saint-Jacques une seule cote a retenu notre intérêt (voir aussi séries **J** et **Q**) :

- E 16, boîte 16. Hospice Saint-Jacques : *Devis et plan pour l'établissement d'un atelier d'horlogerie" (1808).*

- **Série M.** Elle concerne le vaste domaine de l'Administration générale constitué en grande partie par les fonds des bureaux et du cabinet de la Préfecture du Doubs. L'industrie horlogère est présente. Une cote a retenu toute notre attention car elle fait état du « compte » des apprentis formés au sein de la Fabrique :

- M 2435 : État des artistes. Compte des apprentis en charge du Gouvernement au 9 ventôse an XI. Les fabriques d'horlogerie (1803-1820).

Nous avons consulté d'autres cotes pour les relier à d'autres sources. Nous les citons pour mémoire :

- M 2338 : Expositions d'horlogerie Besançon (1860, 1893),
- M 2438 : École Nationale d'Horlogerie (1892-1914),
- M 2440 : École Nationale d'Horlogerie (1907-1914),
- M 2441 : Fabrique d'horlogerie, Oeuvre de Saint-Joseph (1845-1853).

- **Série J.** Hôpital Saint-Jacques, atelier d'horlogerie : cote : 53 j E<sub>1</sub> (voir aussi **série Q**, cote : Q 2.5)

- **Série T.** Elle a surtout trait à l'Instruction publique dans le département. Les archives du Rectorat de l'Académie de Besançon qui ont été versées touchent à l'activité des écoles normales, des établissements d'enseignement supérieur (Université, Observatoire, Institut de Chronométrie...), d'enseignement secondaire (dont l'internat du Lycée Victor Hugo) et primaires. Certaines concernent les personnels. Dans les grosses liasses concernant l'Enseignement Technique, sous l'intitulé : « Affaires diverses et collectives, 1942-1946 » on note des informations qui touchent aux obligations du STO à l'attention des « meilleurs étudiants en physique et en chimie » (cote T 1584). Ces textes sont à mettre en corollaires avec les obligations dont ont été soumis douze élèves de l'ÉNH (infra, série W). Concernant l'École Nationale d'Horlogerie on relève tout un échange de courriers entre : le Directeur de l'ÉNH (Louis Trincano), le Recteur et le Préfet au sujet de la Création, *in situ*, d'un Centre de Formation Professionnelle accéléré exigé par les autorités d'Occupation (cote 1314). Pour l'Institut de Chronométrie qui ressortit de la Faculté des Sciences nous avons lors de la rédaction de notre DEA, déjà consulté l'épais dossier constitué de onze liasses (cotes : T 622, T 1103, T 1104). Pour notre travail de thèse nous avons donc complété nos sources par l'examen des cotes suivantes :

- T 85 : Internat du Lycée Victor Hugo de Besançon. Accueil des élèves de l'École municipale d'horlogerie

au lycée impérial, puis des Élèves de l'ÉNH au Lycée Victor Hugo (1865-1930)...

- T 623 : École Nationale d'Horlogerie, programmes (1900-1911), visites d'entreprises...,

- T 1334 : Période de l'Occupation. Demande de création d'un centre de formation accélérée à l'École Nationale d'Horlogerie, courriers échangés entre le Recteur, Louis Trincano, le Préfet...

- T 1584 : Noms et obligations des étudiants de la Faculté des Sciences au STO (courriers et textes réglementaires)...

- **Série O.** Cette série traite des affaires communales et notamment les constructions. La cote que nous avons particulièrement examinée touche au projet de reconstruction de l'École qui devait s'implanter avenue de l'Helvétie et à l'angle de la rue Denfert-Rochereau :

- O AC 6607 : Plans et caractéristiques du projet de reconstruction de l'École Nationale d'Horlogerie. Architecte Delmas, approuvé en 1906...

- **Série W.** Cette série regroupe les archives postérieures à 1940 et qui ont été collectées auprès des juridictions, des administrations de l'État et des établissements publics. La cote 1464 W 22\* a retenu toute notre attention car elle a trait au procès de Louis Trincano devant la Chambre civique de Besançon (16-02 au 22-02-1945). Ce gros dossier, constitué de 3 chemises\*\*, regroupe, outre toutes les pièces de l'instruction (procès-verbaux des auditions des témoins à charge et à décharge) mais aussi la plupart des archives (principalement la correspondance administrative) qui ont été saisies dans le bureau que Louis Trincano, occupait à l'École Nationale d'Horlogerie. Cette archive est très importante car elle nous a permis, en la recoupant avec le petit fonds resté à l'École (infra) de tenter de mieux appréhender la « vie » de l'École pendant l'Occupation :

- 1464 W 22 : Dossier d'instruction, procès devant la Chambre civique, réquisitions et énoncé du verdict, « dossier allemand » saisi à l'École (48 pièces, échanges épistolaires...), dossier STO...

**1-1-3) Archives Municipales de Besançon (AMB).** Les sources ayant trait à une formation horlogère structurée via la création « d'Écoles » sont nombreuses surtout pour toute la période structurante qui part de l'Atelier Saint-Jacques, se poursuit avec l'œuvre de Saint-Joseph pour s'achever avec la fin de la période municipale (1921).

**Les sources manuscrites, parfois imprimées :**

- **Série R.** Cette série, qui a trait à : « l'Instruction publique, Sciences Lettres et Arts » est fondamentale dans l'appropriation des causes qui ont présidé à la création de l'École Municipale d'Horlogerie de Besançon. Le fonctionnement de l'École, avec toutes ses évolutions sur la durée, sont traités et détaillés.

- R<sub>1</sub> 20 (1837-1881). Cette cote traite principalement de l'École Municipale d'Horlogerie. C'est une grosse chemise constituée de 22 liasses réunies en 3 sous-chemises. L'ensemble des documents classés par années, représente 776 pièces. Les pièces manuscrites côtoient les imprimés comme les rapports d'opportunité (de la nécessité de créer une École), les enquêtes ou les comptes-rendus des différents directeurs...

---

(\*) La cote à trois éléments est formée du numéro de versement, de la lettre W et du numéro d'article dans le versement. Lors de la première consultation de cette cote, en juillet 2003, nous avons dû solliciter (et obtenu) l'autorisation du Ministre de la culture (direction des archives de France).

(\*\*) Chemise 1 : 67 pièces ; chemise 2 : 14 pièces ; chemise 3 : 48 pièces.

- R<sub>1</sub> 22 et R<sub>1</sub> 22 bis. Elles touchent également à l'École Municipale d'Horlogerie. Ce gros dossier recèle notamment le registre des délibérations du Conseil d'administration et de surveillance de l'école (1861-1891). Les apports sont essentiels.

- R<sub>1</sub> 23, R<sub>1</sub> 27, R<sub>1</sub> 28. Ces différentes liasses concernent l'école centrale (1796-1803), le lycée (1802-1874), les facultés des Sciences et de Lettres (1828-1874). La liasse de la faculté des Sciences concerne surtout les demandes de réouverture (elle est recréée le 15 février 1845). Cette réouverture nécessite des moyens matériels et le Doyen de la faculté des Sciences prend appui sur la « fabrication de l'horlogerie » qui exige « une grande habileté manuelle et une intelligence développée » pour demander à la municipalité des matériels\* pour l'enseignement de la mécanique et de l'astronomie. On peut dire que c'est la première demande d'un enseignement « horloger » scientifique et structuré de haut niveau à Besançon.

- R<sub>1</sub> 30. Cette cote concerne l'Observatoire de Besançon (1884-1930). Échanges épistolaires entre les directeurs et la municipalité. Problèmes matériels (immeubles), l'outillage et les instruments, la réglementation, la distribution de l'heure, la demande d'un musée de l'horlogerie (1904) et de magnifiques bulletins de marche...

On ne saurait omettre certaines archives modernes, cotées, mais qui ne figurent pas sur l'inventaire, et qui sont relatives à l'École d'horlogerie :

- R<sub>1</sub> 94 (1861-1948). École Nationale d'Horlogerie. Administration et organisation : règlements, réorganisation, programmes, dénomination, reconstruction, plans...

- R<sub>1</sub> 95 (1901-1955). École Nationale d'Horlogerie : administration, commission administrative, rapports d'activité (Trincano, 1914-1921). Dossier sur l'École d'horlogerie et le Collège Technique (1950)...

- R<sub>1</sub> 97 (1888-1950). École Nationale d'Horlogerie : enseignement, cours, examens, discipline...

- R<sub>1</sub> 98 (1903-1920). École Nationale d'Horlogerie : comptabilité, budget, don Monnot, legs Bouvard...

- R<sub>1</sub> 99 (1901-1923). École Nationale d'Horlogerie : bourses, aides diverses aux élèves, bénéficiaires de legs

- R<sub>1</sub> 100. École Nationale d'Horlogerie : internat au lycée Victor Hugo.

- R<sub>1</sub> 101 (1898-1953). École Nationale d'Horlogerie : divers, documentation (programme 1908), visite du ministre du commerce (Fallières, 1911)...

- **Série F.** Divers. Importante, notamment 2F9. Beaucoup d'informations sur l'École Municipale d'Horlogerie.

- **Série M.** Personnels et administration générale. Seule la cote M<sub>4</sub> 10 (1901-1919) apporte quelques informations mineures sur l'École d'Horlogerie.

**1-1-4) Archives du Musée du Temps de Besançon (AMT).** Elles s'enrichissent chaque jour. Une piste intéressante que nous n'avons pas exploitée concerne les fonds d'entreprises, notamment :

**Le fonds Lip** : qui pourrait donner des indications sur les personnels et les postes occupés. Les ingénieurs, les techniciens, les horlogers et les mécaniciens issus de l'École Nationale d'Horlogerie et du Groupement d'établissements (ÉPS, Collège Technique et Atelier-École) furent très présents dans l'entreprise...

---

(\*) Dans la demande de matériel on relève : mouvements d'horlogerie, chronographe de Rieussec, pendule compensateur, collection de modèles de rouages, fusée, fusée auxiliaire, échappements divers à recul, à repos et vibrations libres de spiraux pour montres, rouages, échappements, compensation des pendules, appareils pour les tracés d'engrenages, répétitions, réveil, pièces pour l'horlogerie planétaire, machine à fendre... (AMB, R<sub>1</sub> 23).

**Le fonds Parrenin** : peut, lui aussi se montrer intéressant quant aux débouchés ouverts aux anciens élèves de l'ÉNH. Cette entreprise qui figurait parmi les plus importantes de Villers-le-Lac comptait un ingénieur issu de l'Institut de Chronométrie en 1964.

**Le fonds documentaire** : Ce fonds est important. Le Lycée Jules Haag (ex ÉNH) lui a cédé une grande partie de son fonds ancien constitué de très nombreux ouvrages sur l'horlogerie et les techniques de mise en œuvre. Dans le legs on relève aussi des Bulletins de l'Association des Anciens élèves de l'École, de nombreuses informations sur l'Observatoire et l'Institut de Chronométrie. Plus intéressants sont les dossiers scolaires (carnets d'atelier, carnets de notes, dessins industriels, cahiers de technologie, photographies ...), qui ont été remis par d'anciens élèves (ou leur famille) au musée, outre l'enrichissement du fonds ils permettent surtout de sauvegarder une parcelle de l'histoire de l'enseignement (et de la vie scolaire) qui était délivré dans cette école...

**Les collections** : Outre l'incalculable collection se rapportant aux objets liés à « la conservation du temps », (montres, pendules...), le musée s'est aussi attaché à rassembler toutes les « machines » et autres outillages qui ont trait à la fabrication horlogère. Il est dépositaire du remarquable fonds Belmont et a reçu du Lycée Jules Haag nombre de matériels accompagnés d'exercices d'atelier et d'appareils horaires. Certains modèles pédagogiques font montre de qualités remarquables tant dans la conception que dans la fabrication (réalisés en son temps par les élèves).

**Les sources orales** : Depuis quelques années, en relation avec le Lycée Jules Haag, le Musée s'efforce de recueillir les témoignages des anciens élèves au temps de leur scolarité. Outre l'évocation de leurs souvenirs d'école, c'est aussi le temps des commentaires sur la pédagogie qui était dispensée, sur la nature des exercices d'atelier et sur le déroulement de leur vie professionnelle... Nous avons participé à ce « partage » de mémoire...

**1-1-5) Archives du Musée de la Résistance de Besançon (AMR).** Une seule piste exploitée, celle des témoignages oraux recueillis sur bande magnétique auprès des déportés survivants de la seconde guerre mondiale\*. C'est ainsi que nous avons pu entendre le témoignage de Jean Petiteau, ancien élève puis professeur à l'Institut de Chronométrie qui relate son arrestation par la Gestapo en octobre 1942 au sein de l'ÉNH (dans les locaux de l'Institut). Il évoque aussi son incarcération à Dijon puis à Compiègne avec son collègue Marcel Vichot, leur déportation au camp de Mauthausen, en Autriche puis leur retour à l'École. Il aborde aussi son entrée en résistance, l'action de Marcel Berthet agent technicien de laboratoire à l'ÉNH arrêté quelques jours avant eux. Ce dernier fut interné au camp de Bergen-Belsen. Tous trois retrouveront leur poste à l'École...

## **1-2) Archives d'Établissements Publics d'Enseignement et de Recherche.**

### **1-2-1) Archives de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon (AÉNH). Actuellement lycée Jules Haag.**

Une partie du fonds ancien a été détruite en 1973 pour « créer de la place » ? Le reste se trouve au sous-sol de l'Établissement. La partie qui regroupe les quelques archives de l'ancienne ÉNH et ÉNP (jusque dans les années 1960) n'est pas organisée. On y trouve mêlé de vieux livres (survivance de l'ancienne bibliothèque dont

---

(\*) Cette collecte est relativement récente, elle débute dans les années 1980...



la principale partie a été déposée au Musée du Temps, supra) et les anciennes archives restantes. Elles sont principalement composées : de dossiers élèves et d'enseignants, de résultats aux examens, de divers rapports d'activité... Si dans « l'autodafé » de 1973, une partie de la mémoire de l'École s'est évaporée, il est des archives capitales qui ont été protégées :

**A) Les Registres d'inscription des élèves.** Sur les neuf documents repérés :

- Quatre sont affectés aux élèves de l'ÉNH (ÉNP, LTÉ). L'état de ces registres est encore satisfaisant, mais pour leur sauvegarde, il devient urgent de les numériser,
- Cinq concernent les élèves du Collège Technique (puis CET). Leur état est très moyen, leur numérisation devient cruciale\*.

Organisation des registres sur la durée (ÉNH, ÉNP, LTÉ) :

- le 1<sup>er</sup> registre couvre la période de 1891 à 1935 (ÉNH),
- le 2<sup>ème</sup> registre couvre la période de 1935 à 1958 (ÉNH puis ÉNP),
- le 3<sup>ème</sup> registre couvre la période de 1958 à 1968 (LTH),
- le 4<sup>ème</sup> registre couvre la période de 1968 à 1972 (LTH).

Les renseignements fournis :

- un numéro d'ordre d'inscription,
- nom, prénoms, date et lieu de naissance,
- nom, prénoms du père (ou de la mère), la profession (pas toujours), adresse des parents,
- la filière choisie,
- dates d'entrée et de sortie de l'établissement,
- le diplôme obtenu avec la note obtenue et le rang de sortie (à partir des années 1920),
- parfois des commentaires pour les suites d'études, les renvois ou les départs anticipés...

Les jeunes filles (elles intègrent l'école en 1917) sont inscrites à l'encre rouge. Cet usage se perdra à l'aube de la seconde guerre mondiale. À partir de 1942 (pour cause de STO), on remarque des mentions concernant l'entrée des élèves à l'Institut de Chronométrie.

Remarque : Le premier registre a été ouvert lors de la première nationalisation de l'École en 1891. Le premier numéro d'ordre est le 621 (Edmond Oxéda). Son entrée dans la scolarité date du 1<sup>er</sup> octobre 1888, alors que l'école avait encore le statut municipal (nous sommes dans le cadre de la continuité des études). Nous n'avons pas retrouvé les registres d'inscriptions élèves de toute la partie municipale (1862-1891) tant aux Archives Municipales que dans celles de l'Établissement. Par recoupements avec d'autres archives (supra), nous pouvons affirmer que pendant toute la période municipale (1862-1888) l'école a accueilli quelque 620 élèves dans les métiers de l'horlogerie.

**B) Les registres des Conseils de Surveillance, d'Administration et de Perfectionnement. Les cahiers d'instructions. La correspondance administrative et documents sous l'Occupation...** En 2003, lors d'une

---

(\*) Seuls les registres dédiés à l'ÉNH ont retenu toute notre attention car cette source, très précieuse, est directement liée à notre travail de recherche. Les registres qui touchent au Collège Technique n'ont été que consultés afin de contrôler, le cas échéant, une information (cette source mériterait pourtant d'être exploitée).

tentative de réorganisation de l'immense dépôt des archives scolaires du Lycée, on redécouvre parmi toute une pile de vieux dossiers un petit fonds ancien constitué :

- de deux registres ayant trait aux Conseil de Surveillance, Conseil d'Administration et de surveillance,
- de sept « cahiers d'instructions » de la « main » de Louis Trincano,
- d'une partie de la correspondance administrative de Louis Trincano échangée au temps de l'Occupation.

Ces documents, sont d'une très grande importance car ils retracent sur la durée le fonctionnement et la vie scolaire de l'École d'horlogerie, des origines (1864) à la fin de la seconde guerre mondiale (1946).

- **Les Registres des Conseils de Surveillance.** Présentation succincte :

**Premier registre** (1864-1919) : format 19,5 X 29,5, couverture cartonnée, 128 p. Deux parties distinctes, très inégales, quant aux périodes couvertes et qui présentent des lacunes temporelles importantes. Une première partie manuscrite, la seconde mixte : dactylographiée (feuilles rapportées et collées sur les pages du registre) et manuscrite (pour les commentaires et signatures).

Première partie. Titre : *Observations des membres du Conseil de surveillance sur le travail dans l'atelier de l'École d'horlogerie, 1864.* Les membres dudit Conseil (en 1864) sont : Girod Victor, Jeannot-Droz, Ducommun Ed., Denizet, Bossy, Lorimier, Montandon et Weber.

1<sup>ère</sup> Période : 28 juillet 1864-août 1865, 18 pages (l'École est Municipale),

2<sup>ème</sup> Période : 1<sup>er</sup> octobre 1887-22 février 1888, 15 pages (depuis 1891 l'École est Nationale mais reste dépendante financièrement de la Municipalité). Cette première partie (avec une lacune d'une vingtaine d'années\*) a uniquement trait aux observations et aux conseils prodigués sur le travail des élèves à l'atelier.

Deuxième partie. Titre : *Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon. Sous-Commission d'Enseignement.* Ladite commission (en 1917) est constituée d'un Président : M. H. Tissot, Délégué du Syndicat à la Commission Administrative de l'École, et de sept membres : MM. Amstoutz, Friez, Jaccard, Leschot, Rieffling, Zominy, (le nom de Miéville a été ajouté). Cette Commission a reçu comme mandat : *"d'établir une liaison plus intime entre le Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon et notre École (ÉNH) (...), avec mandat d'examiner les programmes actuels, d'établir ceux pour apprentis, et de s'assurer par des visites régulières que ces programmes sont appliqués dans l'esprit désiré par les Fabricants..."*.

Période couverte : 4 mai 1917-19 septembre 1919, 74 p. (l'École bien que Nationale reste dépendante financièrement de la Municipalité). Cette partie, très suivie sur la durée, traite non seulement des programmes (surtout ceux qui ont trait aux spécialités : « les apprentis ») mais touche aussi à la vie de l'établissement, au recrutement des professeurs, les outils et matériels, la reconstruction...

**Deuxième registre** (1922-1936) : format 210X310, couverture cartonnée, 455 p. Titre : *Procès verbaux des Conseils d'Administration et de Perfectionnement.* Avec la seconde « Nationalisation », de 1921, l'École se doit de se plier au cadre imposé par la réglementation administrative qui régit les ÉNP (assimilation). Ce registre reflète fidèlement, pour la période considérée, toute la « vie » de l'établissement et les décisions prises dans les différents domaines de compétences. Les procès-verbaux sont dactylographiés et collés sur les pages du registre, ils sont tous actés et chaque page est scrupuleusement affectée d'un numéro d'ordre.

(\*) Cette lacune est à mettre en relation avec les différents changements opérés à la tête de l'École et aux nouvelles directives mises en place (supra).

**- Les Cahiers d'Instructions.** Présentation succincte :

Nombre : sept. Format : 20X30. Nombre de pages : 98 pages en moyenne par cahier. Les « instructions » et autres circulaires dactylographiées sont collées au recto et verso de chaque page.

But : ces cahiers, en dépôt à la salle des professeurs, sont à la disposition des professeurs techniques afin qu'ils puissent prendre connaissance des directives administratives et autres conseils pédagogiques (cahiers de liaison). Certains documents sont à signer par les destinataires afin de vérifier que « tous » ont bien pris connaissance des « instructions ». Parfois des annotations manuscrites de la main de Louis Trincano, en rouge, sont des rappels à l'ordre.

Dénombrement et période couverte : les cahiers sont numérotés de 18 à 24\*. Le cahier n° 18 débute à la date du 12 août 1937, le cahier n° 24 se clôt le 24 décembre 1946.

- **Cahier n° 18** : 72 pages. 12 août 1938 - 29 novembre 1938. Organisation scolaire, directives pédagogiques, comptes-rendus des CA, directives ministérielles, programmes... À noter, le dernier document a trait à une circulaire du Président du Conseil (É. Daladier), elle porte sur « le décret de réquisition du 28 novembre 1938 » qui interdit aux fonctionnaires de se coaliser et de faire grève...

- **Cahier n° 19** : 98 pages. 5 décembre 1938 - 24 février 1940. Outre les instructions habituelles, on relève les directives ayant trait à l'entrée en guerre (allocution diffusée le 14 octobre 1940) et les mesures de défense passives. Les économies à effectuer. La création de l'Atelier-École (11-12-39), la création d'un centre de Formation accélérée (22-01-40)...

- **Cahier n° 20** : 98 pages. 24 février 1940 – 19 avril 1941. L'entrée en guerre, le licenciement de l'École, les premières circulaires de l'État français. La rentrée d'automne 1940, la réorganisation des cours et des horaires. L'Éducation physique et sportive, l'Atelier-École, les mesures d'économie... À noter la vive réaction de Louis Trincano dans un courrier au Préfet (16 août 1940), qui avait rendu un hommage appuyé à : "ceux qui sont restés à leur poste sans se poser la question de savoir s'ils avaient à obéir à un ordre éventuel de repliement", alors que lui-même, s'était vu obligé par ledit Préfet de se replier sur Lyon...

- **Cahier n° 21** : 98 pages. 15 avril 1941- 27 février 1942. Note de la Valeur morale. La pression exercée par les autorités d'Occupation pour que l'École « travaille » pour l'industrie allemande. Les circulaires administratives comme l'obligation de réserve de tous les fonctionnaires, appel au loyalisme... Règlement de discipline générale au sein du groupe scolaire. Rappel aux professeurs d'atelier et de cours de « passer tous les jours » à la salle des Professeurs, pour prendre connaissance des « instructions »... Économies à réaliser : gaz et électricité. L'Éducation générale, désignation des maîtres. Les carnets d'atelier, la notation, les biscuits vitaminés. Suite aux conséquences de la guerre adaptation des programmes des enseignements techniques à l'ÉNH...

- **Cahier n° 22** : 98 pages. 10 mars 1942 - 15 avril 1943. Organisation des études, horaires, fonds documentaires et tirages, surveillance des compositions trimestrielles, sanctions pour insuffisance de travail... Circulaire sur le port de la francisque. Nomination de M. Braille chef de Travaux. Réglementation scolaire, organisation

---

(\*) Cette numérotation laisse supposer l'existence de 18 autres cahiers antérieurs. Le cahier n°18 débutant en août 1937, on peut supposer que le n° 1 a dû être ouvert dès la seconde nationalisation de l'École en 1921. Que sont-ils devenus ? Ont-ils été détruits lors du « débarras » d'une partie des archives en 1973 ? Où sont-ils encore enfouis dans le fonds restant ? Cette dernière hypothèse serait particulièrement la bienvenue...

des cours, instructions pédagogiques... Économie d'éclairage, cycle de "causeries". La réquisition des élèves pour le STO, courriers aux parents, intervention auprès de l'Inspection générale. Le rôle des majors...

- **Cahier n° 23** : 96 pages. 19 avril 1943 - 17 juillet 1944. (Ce cahier est placé sous une double signature. Au 1er janvier 1944, Louis Trincano se voit obliger de prendre sa retraite. Henri Braille lui succède). Difficulté à assurer les travaux pratiques d'atelier pour cause de restriction de matière. Réorganisation des cours de l'Atelier-École d'horlogerie, licenciement de l'école pour cause de scarlatine. Sections de formations accélérées à l'initiative du Préfet. Horaires d'Éducation générale, la rentrée scolaire : directives, organisation, les personnels, les punitions... Mesures en cas d'alertes. Durée des études dans les Écoles d'horlogerie : propositions de Louis Trincano. Courrier de Louis Trincano touché par les marques de sympathie lors de son départ, offre de deux prix annuels. Les dernières directives du gouvernement de Vichy...

- **Cahier n° 24** : 42 pages. 7 septembre 1944 - 4 décembre 1946 (en novembre 1944, Louis Bastian succède à Henri Braille nommé à Cluses). Circulaires concernant la rentrée scolaire d'octobre 1944. Circulaire instituant les Conseils d'enquêtes académiques, chargés de l'épuration dans le personnel de l'enseignement (6 octobre 1944). Redéfinition des missions des personnels administratifs et d'enseignement. Désignation des professeurs principaux, transformation de l'Atelier-École en Centre d'Apprentissage (2-12- 1946).

- **La correspondance administrative et documents sous l'Occupation.** Présentation succincte :

Suite à l'arrestation de Louis Trincano, le 20 septembre 1944, son bureau à l'ÉNH est perquisitionné. C'est principalement le dossier qui touche le départ des élèves au STO et à toute l'action diligentée auprès des différentes autorités allemandes et françaises qui est en grande partie saisi (supra)\* ainsi que la correspondance engagée en 1937 dans le cadre d'une rencontre franco-allemande d'Anciens combattants de la Grande Guerre. Dans le dossier qui est resté à l'École (les documents sont, pour la plupart des "copies"), on relève notamment, toute une série de courriers qui ont trait au STO et qui portent notamment sur le souci constant de Louis Trincano à vouloir faire revenir ses élèves. Nous trouvons :

- Des échanges de courriers avec Pierre Hanet considéré comme le responsable des 11 élèves qui ont été regroupés à Nuremberg (dans la banlieue proche). Des échanges de courriers avec les parents des élèves requis : Labadens, Brenot, Bridel, Brand, Bodereau, Joriot... On relève aussi un courrier d'Hanet à Victor Petiteau

- Des échanges de courriers avec l'Inspection générale, avec le Recteur, le Préfet, Jules Haag, l'Inspecteur d'Académie....

- Un nombre important de courriers à l'attention des autorités d'Occupation pour tenter de s'opposer au départ des élèves, à l'aménagement de leurs « études », au souci à ce qu'ils puissent obtenir l'autorisation de revenir en France pour passer leurs examens...

Toujours dans ce petit fonds, on relève quelques textes administratifs concernant les obligations du STO (4 décembre 1942), un compte-rendu de la réunion plénière des Conseils d'Adm. et de Perf. de l'École, en date du 13 janvier 1943, où Louis Trincano relève : « la rumeur qui l'accuse d'avoir "vendu" les élèves après les

---

(\*) Voir l'état de la perquisition menée par le commissaire Blancheland (supra).

professeurs\* ! ». On note aussi la présence de plusieurs affiches de propagande pour le maréchal :

- Affiche 290 X 420 de "l'allocution radiodiffusée" du 30 octobre 1940 (Pétain),
- Affiche 420 X 580 de propagande pour "acheter les portraits officiels du Maréchal" (secours national). Photos avec quelques "pensées" du maréchal (cette affiche a été exposée car on remarque les traces du punaisage)
- Affiche 420 X 580 du "Message de Monsieur le Maréchal Pétain, Chef de l'État Français à la jeunesse française" (on ne sait si elle fut apposée, aucune trace de punaisage ou autre moyen de mise en exposition)
- Portrait du maréchal Pétain (290X420) « Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal », "affublé" des symboles nazis : crois gammée sur le revers de la vareuse et moustache "hitlérienne" en surimpression. Ce portrait était apposé (trace de punaisage) à l'atelier d'horlogerie (4<sup>e</sup> H), d'après la mention marginale inscrite.

Enfin on relève, à la fin des années 1920, un échange de courriers ayant trait à la proposition formulée par Louis Trincano au Ministre de l'Instruction Publique (direction de l'Enseignement technique) pour que soit attribuée la légion d'honneur à Jules Haag (octobre 1929). La demande de Louis Trincano est agréée. La croix est attribuée à Jules Haag le 23 août 1930 (courrier de E. Labbé à Louis Trincano). Enfin lors de la reconstruction de l'École on relève un différend sur la durée l'enseignement dispensé à l'Institut, entre Louis Trincano et Jules Haag\*\*. En quinze jours, le différend est aplani, Louis Trincano fait amende honorable et maintient le statut antérieur (courrier de Jules Haag, 8 juillet 1932\*\*\*, réponse de Louis Trincano, 23 juillet 1932).

**1-2-2) Archives de Institut de Chronométrie de Besançon (AICB), (actuellement École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (AÉNSMM)).** Lors de notre travail de recherche pour notre DÉA consacré audit Institut, au début des années 1990, nous nous sommes rendu à l'ÉNSMM, fille de l'Institut de Chronométrie, pour tenter d'explorer le fonds ancien. Après entretien et une recherche diligentée par la documentaliste il ne nous pas été possible de localiser ce fonds (existe-t-il encore ?). Car avec le déménagement des années 1960 (de l'École Nationale d'Horlogerie à la Faculté des Sciences), le fonds documentaire a pu être installé dans les sous-sols de ladite faculté\*\*\*\*. Les accès, à l'époque étaient rendus fort délicats suite à des « encombrements ». Notre recherche a tout de même abouti à quelques sources importantes et exploitables dont un registre d'immatriculation des élèves et des annuaires des anciens élèves.

---

(\*) Allusion aux arrestations de MM. Berthet, Petiteau et Vichot par la Gestapo.

(\*\*) Louis Trincano a décidé unilatéralement de modifier la durée des études des « techniciens » ce qui a pour conséquence d'augmenter d'une année la formation à l'Institut avec une incidence les conditions d'accueil dans les nouveaux locaux de l'Institut. En outre le comptable de l'École refuse à honorer les factures de l'Institut concernant la commande de certains matériels...

(\*\*\*) Dans la vive réaction qui l'anime (il ne veut plus assurer les cours aux techniciens à l'ÉNH), Jules Haag a fait une erreur de date : il faut lire 1932 et non 1931. En effet Jules Haag vient d'intégrer les locaux de l'Institut qui lui sont dédiés dans le nouveau bâtiment (1932).

(\*\*\*\*) Nous rappelons que, jusqu'à l'aube des années 1960, l'Institut de chronométrie dépendait de la faculté des Sciences. Du début des années 1960 à 1995, l'École d'Ingénieurs était installée dans une aile de la faculté des Sciences. Depuis la rentrée de septembre 1995, et pour la première fois de son existence, l'École d'ingénieurs est indépendante dans ses murs.

### **A) Le registre d'immatriculation des élèves de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie.**

Sur ce registre ouvert en 1928 et fermé en 1975, figurent tous les noms des élèves qui ont suivi cette formation. On note :

- le numéro matricule (et l'origine du candidat ÉNH ou non),
- les nom et prénoms, la date et le lieu de naissance,
- l'adresse et, le cas échéant, la profession des parents,
- les conditions d'admission (diplômes généraux, rubrique peu renseignée),
- les dates d'entrée et de sortie,
- la sanction de fin d'études (diplôme de technicien),
- en observation, la délivrance –ou non- du diplôme d'ingénieur.

Ce registre est très important car il nous renseigne sur les origines scolaires des candidats (au sens large : ÉNH ou non) à l'entrée en formation. Ce qui nous permet en comparant les noms sur les registres d'immatriculation de l'ÉNH de Besançon et celui de l'Institut de bien identifier les élèves de l'école qui ont poursuivi leurs études à l'Institut.

**B) Les annuaires des Anciens élèves\***. L'exploitation de cette deuxième source nous fut précieuse car elle nous renseigne sur les "sorties" des ingénieurs : les adresses, les lieux de travail, les fonctions exercées... sur la durée.

**C) Archives de la Faculté des Sciences de Besançon (AFS)**. C'est seulement en 1967 que l'ÉNSMM prend son autonomie de gestion par rapport à la Faculté des Sciences. Elle devient : "Établissement public à caractère administratif". Ce qui veut dire que toutes les inscriptions du temps de l'Institut de Chronométrie étaient du seul ressort de la Faculté des Sciences (voir le problème soulevé lors de la réquisition des élèves pour le STO, supra). C'est dans ce fonds d'archives que nous avons retrouvé presque toutes les fiches des élèves ingénieurs\*\*. Les fiches couvrent la période de 1922 à 1961. Depuis 1945, le fonds est très complet.

- **Fiche élève**. C'est un simple formulaire (recto verso) qui porte :

- les nom, prénoms, la date et le lieu de naissance,
- la durée des études,
- la date (et la mention) d'obtention du diplôme,
- un grand nombre de rubriques ne sont pas renseignées,
- souvent –élément intéressant- un extrait d'acte de naissance est joint. La profession des parents est parfois indiquée (elle change souvent entre la naissance et l'inscription à l'Université).

Pour la période de 1920 à 1928, les candidats concourent à obtenir le diplôme « d'ingénieur horloger ». Ensuite on trouve une variante : « ingénieur mécanicien-horloger »...

**1-2-3) Archives de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Besançon (AFMP)**. Peu d'éléments susceptibles de renseigner notre étude. Nous recherchions des précisions sur « l'Atelier d'horlogerie » qui était mentionné à l'Hôpital Saint-Jacques. Un seul document exploité mais qui n'a pas répondu à notre question-

---

(\*) Le premier annuaire date de 1954 (12 pages). C'est le début de l'Association des Anciens Élèves de l'Institut (début de prise « d'indépendance » avec l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH). Sur cet annuaire, on relève 111 noms (tous ne sont pas ingénieurs).

(\*\*) Suite à un incendie, une partie des archives a été détruite pendant la guerre. Certains documents portent la trace laissée par le feu.

ment : Marie JANOD (SANDMEYER), *Histoire de l'hôpital Saint-Jacques de Besançon des origines à nos jours, 1182-1987*, thèse de doctorat en médecine, 7 janvier 1988, 362 p.

**1-2-4) Archives de l'Observatoire National Astronomique, Chronométrique et Météorologique de Besançon (AOB).** Le fonds est intact. Dès ses débuts (1885), il a fait l'objet, de la part des directeurs successifs, de tous les soins. Mais si un début de classement a été initié, son inventaire complet n'est pas achevé. Il devrait permettre de retrouver des informations intéressantes concernant l'École d'Horlogerie, l'Institut de Chronométrie, le Cétéhor et la Fabrique horlogère (notamment au niveau des courriers échangés). Pour ce qui est de l'activité chronométrique et la gestion des bulletins toutes les informations sont disponibles et sont bien classées. C'est surtout le fonds documentaire qui a retenu notre attention car il est des plus complet. Il recèle des collections de *Journaux Professionnels*, tant français que suisses ainsi que toutes les *Annales Françaises de Chronométrie et de la Société Chronométrique de France*. Notre travail de recherche a surtout consisté à exploiter toutes les informations concernant l'ÉNH contenues dans la presse professionnelle, notamment : *La France Horlogère* et *Le Fabricant Français d'Horlogerie* et dans les *Annales Françaises de Chronométrie* (infra).

**1-3) Archives d'Établissements Publics rattachés aux Ministères du Commerce et de l'Industrie.**

**1-3-1) Archives du Centre Technique des Études Horlogères de Besançon (CETEHOR).** Le fonds documentaire est important. Le bulletin *Cétéhor informations*, édité jusqu'à la fin des années 1990, livrait régulièrement un état des recherches effectuées avec des apports historiques fréquents. Nous n'avons pu consulter les archives lors de notre travail de DEA, car l'établissement était en pleine restructuration. Le fonds, à l'époque (1995) n'était pas ordonné, pourtant leur classement devrait permettre de nous donner de précieuses informations sur les débuts de sa création, à l'ÉNH (1938) lorsqu'il s'appelait : *Bureau des Études Horlogères*, puis lorsqu'il fut transformé, au début de la guerre en *Comontre*. Les archives de cette époque (1938-1945), si elles n'ont pas été « détruites », devraient receler nombre d'échanges de courrier entre André Donat et Louis Trincano qui pourraient donner des informations précieuses sur cette époque... Pour notre travail, nous avons surtout exploité les éléments délivrés par ledit bulletin (infra).

**1-3-2) Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCI).** Le fonds est important. Il avait été exploité en son temps par Roger Marlin\* lorsqu'il lui fut demandé, en 1969, de consacrer un ouvrage pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de ladite CCI. Mais à la fin des années 1980, la Chambre quitte ses locaux rue de la Préfecture pour s'installer dans la proximité de l'ex ÉNH, en lieu et place de l'ancienne usine des Compteurs. En 1994, nous avons essayé d'exploiter une petite partie du fonds à partir des années 1950, notamment par le truchement du *Bulletin* qu'elle édite\*\* (infra), mais rien de très significatif concernant l'ÉNH. Suite au déménagement de La chambre de Commerce, le fonds ancien n'a pu être mis à ma disposition car, semble-t-il, il n'avait pas encore été « installé »... Nous rappelons qu'initialement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Besançon a toujours été étroitement liée à la Fabrique d'horlogerie (in Roger Marlin) et que la création de

(\*) Roger MARLIN, *La Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs, 1819-1969, Cent cinquante ans d'économie régionale.*, Besançon, CCI du Doubs, 1969, 157 p.

(\*\*) *Économie et Réalités Franc-Comtoises* transformé, en 1971 en *Réalités Franc-Comtoises* (infra).

l'École fut l'objet de nombre de débats au sein de ladite Chambre...

## 2) Les sources imprimées, tirés à part, les périodiques...

Les sources imprimées consultées sont fort nombreuses et très diverses. Leurs apports ont été fondamentaux dans notre travail de recherche. Ces sources se trouvent dans tous les lieux où nous avons consulté des documents : ADD, AMB, AOB... Nous avons préféré les regrouper pour avoir un ensemble cohérent. Le lieu de chaque archive citée est indiqué.

### 2-1) Les annuaires du Doubs, les mémoires des artistes horlogers, les rapports...

**2-1-1) Les *Annuaire* « statistiques » du département du Doubs (1804-1914) (ADD).** La consultation de cette source a été fructueuse. Elle nous a permis de mieux appréhender l'état de la « question horlogère » à Besançon et dans le département du Doubs au cours de ce long XIX<sup>e</sup> siècle (1804-1914). Outre la nature des productions (le principe d'établissement) et les quantités produites, les noms et adresses des horlogers, cette source nous renseigne aussi, sur les besoins exprimés pour une formation horlogère structurée. L'Oeuvre de Saint-Joseph et l'École municipale d'horlogerie sont évoquées. On relève aussi l'état des ateliers d'horlogerie, sa population et le bilan des Expositions horlogères... Concernant l'École Municipale d'Horlogerie les informations sont des plus précises. Elles touchent au personnel, à la composition des commissions administratives et de perfectionnement. Le fonds est lacunaire pour les deux premières décades du XIX<sup>e</sup> (deux seuls annuaires : 1804 et 1812).

#### Les principaux annuaires exploités avec l'indication des pages afférentes :

- *Annuaire statistique du département du Doubs, pour l'an XII (1804) de la République*, pp. 145-149.
- *Annuaire statistique du département du Doubs* de 1812 (une indication sur les ateliers à l'Hôpital Saint-Jacques),
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1820, p. 197.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, de 1824, p. 157, p. 161.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1826, p. 185, pp. 204-205.
- *Annuaire statistique départemental du Doubs*, 1833, p. 265.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1835, p. 285.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1844, p. 258.
- *Annuaire statistique du département Doubs*, 1847, p. 435.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1848, p. 80.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1850, p. 320.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1856, op. cit., p. 273.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1857, p. 263,
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1859, pp. 93-94.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1860, p.83.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1861, p. 296 et suivantes.
- *Annuaire statistique du département du Doubs*, 1864, pp. 129-132.

Ont été consultés, mais sans information particulière relevée, tous les *Annuaire* de 1865 à 1913.

**2-1-2) Les *Annuaire Fournier* (ADD, 1630 PR 5-7, 1943-1966).** Dans la suite des *Annuaire du Doubs*, à partir de 1943 ; les *Annuaire Fournier* fourmillent d'indications précieuses sur l'état de la situation économique du département sans oublier les références à l'organisation administrative de Besançon. L'enseignement secondaire n'est pas oublié. À ce titre l'École Nationale d'Horlogerie est souvent mise en exergue. Les renseignements fournis sur l'organisation scolaire, les contenus des formations et sur l'encadrement



administratif et pédagogique, comparés à nos autres sources, nous ont permis d'apporter certaines précisions qui nous manquaient. Le fonds examiné entre 1943 et 1962 est lacunaire (1944, 1945, 1947, 1949, 1951, 1954, 1955, 1958). Trois annuaires rapportent des indications sur l'ÉNH :

- *Annuaire Fournier du Doubs*, 1943.

- *Annuaire Fournier*, 1946.

- *Annuaire Fournier*, 1952/1953.

**2-1-3) Le Bulletin Officiel de la Commune de Besançon.** Procès-Verbaux des séances (AMB). Ce bulletin (qui paraît tous les dimanches), retranscrit tous les débats du Conseil Municipal avec les prises de décision. Les bulletins ont été reliés par année. Périodiquement la question de l'École est à l'ordre du jour : internat, reconstruction, polémique sur le « statut » de la première nationalisation et la tentation d'une « dénationalisation », les programmes... Cette source est très importante car elle montre combien l'École d'horlogerie occupe une place éminente dans le développement économique de la ville. Nous avons particulièrement dépouillé les informations concernant l'École pour toute la période de 1897 à 1914 ainsi que celle de 1918 à 1921, date de la seconde nationalisation.

**2-1-4) Les Mémoires...** Cette source, essentielle, se place du point de vue des fabricants et des ouvriers horlogers. Souvent elles se trouvent être l'expression de doléances d'une situation critique pour une période donnée. Certains mémoires appellent à une « amélioration de l'Enseignement Professionnel ».

#### **Les principaux mémoires :**

- *Mémoires et réclamations de trois cents artistes de la Manufacture de Besançon, adressés au Gouvernement et à différentes autorités.* Daclin, Besançon, 1820, 70 p. (AOB).

- *Mémoire présenté par les fabricants et ouvriers en horlogerie de Besançon, à Messieurs les membres de l'Assemblée nationale et du Conseil général du département du Doubs*, Besançon, 1848, 36 p. (AOB).

- *Mémoire adressé à MM. Les Sénateurs par le Syndicat de la Fabrique de Besançon, au nom des neuf syndicats patronaux et ouvriers des différentes parties de la fabrication de la montre et des dix mille ouvriers horlogers de la ville*, Besançon, Millot frères et Cie, 1891, 41 p. (AMB).

**2-1-5) Les Rapports, les Notices, les distributions des prix, les programmes...** Les rapports traitent surtout de la question de la formation horlogère, de l'opportunité de créer une École Municipale d'Horlogerie à Besançon et d'assurer son évolution.. Quant aux Notices et autres distributions des prix elles reflètent, à un instant donné, la situation de l'École. Ces sources permettent de mieux affiner le poids de l'École dans la vie collective et économique de Besançon. Les programmes, eux, mettent surtout en exergue la constante tentative d'adaptation de la formation aux besoins exprimés...

#### **Les rapports :**

- *Compte-rendu de l'Exposition universelle de Besançon. Horlogerie, 3<sup>e</sup> section*, par L. De Liman, Besançon, Imprimerie Jules Roblet, 1860, 78 p. (AMB, 2 F 9, Br. 288 30).

- *Rapport de la Commission du conseil municipal sur le projet de création d'une école d'horlogerie*, Besançon, Outhenin-Chalandre, 21 décembre 1860, 12 p. (AMB, R<sub>1</sub> 20),

- *École municipale d'horlogerie, Exposé et délibération du Conseil d'administration et de surveillance au sujet de la réorganisation de l'enseignement théorique et pratique*, 1864, 12 p. (AMB, R<sub>1</sub> 22).

- *Rapport de l'Exposition universelle de Paris, 1867*, in « journal *Artisan's Reports*, mai 1868 », 10 f., traduction (?). Source : Cook (G) (AÉNH).

- *Rapport du Directeur de l'École municipale d'horlogerie de Besançon, Exercice 1867*. Manuscrit, 6 avril 1868, 10 f. (AMB, R<sub>1</sub> 20).

- *Rapport de la commission chargée d'étudier la situation de l'École Municipale d'Horlogerie et de proposer des réformes à introduire dans le régime de cette École*, Besançon, Outhenin-Chalandre fils, 6 mars 1971, 24 p. (AMB, R<sub>1</sub> 22).
- *Rapport sur l'École municipale d'horlogerie de Besançon*, à MM. Les membres du Conseil municipal et de la Commission administrative de l'École, par Paul Chopard, directeur, suivi de l'exposé du Maire, Besançon, imprimerie Ordinaire, 1881, 32 p. (AMB, R<sub>1</sub> 22, 2 F 9).
- *Rapport de la Chambre Syndicale des Fabricants d'Horlogerie sur les améliorations à apporter dans l'Enseignement Professionnel*, Besançon, 1883, 12 p. (AMB, R<sub>1</sub> 97).
- *Rapport de M. Félix, sur l'enseignement Pratique à l'École d'horlogerie de Besançon, suivi d'un programme pour les Cours pratiques*, 19 septembre 1885, 6 p. + 7 p. manuscrites (AÉNH).
- *Rapport sur la marche de l'École d'horlogerie*, par MM. Schoendoerffer, Carry, 24 juillet 1889, 14 p. manuscrites (AMB, 2F9).
- *Chambre de Commerce de Besançon, École d'horlogerie de Besançon, lettre au Ministre du Commerce, de l'Industrie de Colonies, demande de nationalisation de l'École*, Séance du 10 décembre 1889, 3 p. (AMB R<sub>1</sub> 94).
- *Ville de Besançon, Exposition du Centenaire de l'Horlogerie 1793-1893, Rapport du Jury*, Jules Japy, Besançon, E. Dugourg et C<sup>ie</sup>, 1894, 46 p. (AOB).
- *Ligue contre la concurrence déloyale, congrès préparatoire de Besançon, 5, 6 et 7 avril 1905. Recueil des Rapports*, Besançon, Millot, 1905, 75 p. (AOB).
- *3<sup>ème</sup> rapport Annuel de la Direction de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon, 1914-1918*, Louis Trincano, janvier 1919, 21 p. (AOB).
- *4<sup>ème</sup> rapport Annuel de la Direction de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon, 1919-1920*, Louis Trincano, 5 janvier 1921, 18 p. dactylographiées. (AOB).
- *Compte-rendu de l'Évacuation de l'École nationale d'Horlogerie de Besançon*, 5 pages dactylographiées, Lyon, 19 juin 1940. Louis Trincano (AÉNH).

### **Les notices sur l'École, distributions des prix et autres programmes :**

- *École Municipale d'Horlogerie de Besançon, Distribution solennelle des prix faite aux élèves le 27 août 1865, sous la présidence de M. Clerc de Landresse, maire de la ville, année scolaire 1864-65*, Besançon, Imprimerie de Jules Roblot, 1865, 32 p. (AOB).
- *École municipale d'horlogerie de Besançon, programme de juillet 1866 (rentrée 1866/1867)*, 7 p. (AÉNH).
- *Règlement de l'École municipale d'horlogerie de Besançon*, délibéré en Conseil municipal, le 28 août 1874, 55 art., 19 p. (AMB, R<sub>1</sub> 94).
- *Écoles municipales de Dessin & d'Horlogerie, Distribution des Prix, 26 août 1880*, Besançon, 13 p. (AMB, R<sub>1</sub> 22).
- *Ville de Besançon, École municipale d'horlogerie, Prospectus (enseignement, accueil)*, 4 p., 1<sup>er</sup> juillet 1886 (AMB, R<sub>1</sub> 22).
- *Programme d'enseignement de l'École municipale d'Horlogerie de Besançon*, 1889, 15 p. Louis Lossier, Besançon, (AÉNH).
- *1793-1893, Ville de Besançon, Exposition du Centenaire de l'Horlogerie, Notice & Catalogue Officiels*, Besançon, 1893, 24 p., + annexes (AOB).
- *École Nationale d'Horlogerie de Besançon, Règlement*, Paris, Imprimerie Nationale, 7 juin 1904, 13 p. (AÉNH).
- *École Nationale d'Horlogerie de Besançon, Programmes des cours*, Paris, Imprimerie Nationale, 7 juin 1904, 40 p. (AÉNH).
- *École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision*, Notice de présentation, 1905, 7 p. (AÉNH).
- *École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, Plaquette de présentation de l'établissement, programme, juin 1912, 19 p. (AOB).
- *École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, Plaquette d'informations, juillet 1918, 6 p. (AMB, R<sub>1</sub> 94).
- *Notice de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, 1922, 25 p. (AMB, R<sub>1</sub> 94).
- *Programmes des travaux pratiques et cours théoriques de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, Millot Besançon, octobre 1924, 131 p. (Archives privées).
- *Notice de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, 1926, 29 p. (AÉNH).
- *Additif à la notice de 1926 de l'École Nationale de Besançon, Horlogerie, Mécanique de Précision, Bijouterie*, 1929, 12 p. (AÉNH).
- *Plaquette de présentation des Fêtes Présidentielles et Universitaires 2 juillet 1933, L'université de Besançon et ses diverses Fondations de 1920 à 1933* (Institut de Chronométrie, École Nationale d'Horlogerie, Observatoire National, Cité Universitaire...), Millot, Besançon, 1933, 16 p.

- *Notice sur l'Enseignement de la Mécanique de Précision*, Groupe de Besançon, Millot Frères, Besançon, 1936, 3 p. (AÉNH).
- *Notice de présentation de l'École Nationale d'Horlogerie*, 19 pages dactylographiées, 3 juin 1937. (AÉNH).
- *1793-1943, Cent Cinquantenaire de La Fabrique d'Horlogerie de Besançon, Premier Groupement de la Fabrique d'Horlogerie en 1793*, Plaquette Souvenir éditée par le Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon, Millot Frères, Besançon, 1943, 40 p. (AOB).
- *Guide & Souvenir de l'Exposition Horlogère & Artisanale, Lac-ou-Villers, organisée par les Élèves des Cours du Soir du 6 au 14 mai 1944*. André Genre, Morteau, 1944, 37 p. Autorisation Propaganda Staffel NO. N° B 1719 (Archives privées).
- *Notice École Nationale d'Horlogerie et de Petite Mécanique de Précision de Besançon*, Imprimerie du « Comtois », 1946, 16 p. (AOB).
- *Plaquette École d'Horlogerie de Besançon, Un Siècle d'histoire, 1862-1962*, 35 p. (AÉNH).
- *Plaquette d'informations, Lycée Technique d'État Jules Haag, ex ÉNP d'horlogerie*, 1975, 42 p. (AÉNH).
- *Plaquette d'informations, Lycée Technique d'État Jules Haag, ex ÉNP d'horlogerie*, 1976, 48 p. (AÉNH).
- "L'Horlo" et ses jetons, Hubert EME, François SUAGHER, Société Numismatique du Doubs, n° 42, 1993, 33 p.
- *L'École d'Horlogerie de Besançon*, Région Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, octobre 2012, 47 p.

## 2-2) Les périodiques.

**2-2-1) La presse régionale** ( Sources : ADD et AMB, série J). À partir du médian du XIX<sup>e</sup> siècle, les principaux périodiques bisontins expriment surtout une « opinion ». Leur parution est souvent limitée sur la durée. Les informations concernant notre travail sont rares. Trois quotidiens de cette période ont cependant retenu notre attention : *l'Impartial*, *l'Union Franc-Comtoise* et *La Démocratie Franc-Comtoise*. Il faut attendre les années 1880 avec l'arrivée du *Petit Comtois*, puis en 1903 de *l'Éclair Comtois* pour avoir deux bonnes sources d'information concernant le quotidien de l'horlogerie et des horlogers :

### **L'Impartial** (16 JL, 1829-1858) :

- *l'Impartial*, 22 janvier 1844
- *l'Impartial*, (?) septembre 1847

### **L'Union Franc-Comtoise** (1 JL, 1848-1887. Quotidien puis hebdomadaire d'avril 1873 à juin 1887) :

- *l'Union Franc-Comtoise*, 7 janvier 1847
- *l'Union Franc-Comtoise*, 5 juin 1847
- *l'Union Franc-Comtoise*, 14 septembre 1847
- *l'Union Franc-Comtoise*, 9 octobre 1860

**L'Éclair Comtois** (ADD, 9 JL) : Il paraît régulièrement de 1903 à 1933. L'activité horlogère et la formation sont signalées régulièrement. Une série de sept articles, en 1904, traitant de la « Question horlogère » (rappel historique et propositions) a particulièrement retenu notre attention. L'auteur qui signe de ses initiales : H C, semble être : Henri Chauvelot, ancien élève (1880-1882), fabricant d'horlogerie et Président du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie :

- *L'Éclair Comtois* du 29 février au 25 mars 1904.

### **La Démocratie Franc-Comtoise** (4 JL, 1873-1887) :

- *La Démocratie Franc-Comtoise*, 14 mai 1881

**Le Petit Comtois** (6 JL, 1883-1944) : Propriété de la famille Millot de Besançon, il est de loin le plus intéressant dans sa façon de traduire l'information (il est classé « centre-droit »). Sa première parution date d'août 1883. Outre sa vocation à traiter de l'actualité, il couvre tous les événements qui touchent à l'industrie horlogère. Ses colonnes sont ouvertes aux polémiques et il n'hésite pas à puiser ses sources dans la presse horlogère, française ou suisse. Pendant la seconde guerre mondiale il est soumis au contrôle strict de la censure. Au printemps 1944, il est interdit de parution. En septembre 1944, accusé de « collaboration » il est

saisi par les membres du CNR, il prend pour titre : **Le Comtois** :

Les principaux numéros exploités (notamment aux archives municipales, AMB, infra):

- *Le Petit Comtois*, 23 juin 1885, in « séance du conseil municipal, du 22 juin 1885 »,
- *Le Petit Comtois*, 6 novembre 1885, in « séance du conseil municipal, du 5 novembre 1885 »,
- *Le Petit Comtois*, 29 juillet 1889,
- *Le Petit Comtois*, de septembre à novembre 1889. Une série d'articles sur la question horlogère : « La défense d'une industrie nationale » par V. Dreyfus ont été rassemblés et ont fait l'objet d'un fascicule (1891),
- *Le Petit Comtois*, 27 septembre 1889,
- *Le Petit Comtois*, 5 octobre 1889,
- *Le Petit Comtois*, notamment les articles des 7 mars et 1<sup>er</sup> mai 1907,
- *Le Petit Comtois*, du 5 au 23 octobre 1907, notamment l'article du 12 octobre 1907,
- *Le Petit Comtois*, 15 octobre 1919,
- *Le Petit Comtois*, 30 juillet 1932,
- *Le Petit Comtois*, 20 juillet 1940,
- *Le Petit Comtois*, 30 août 1940,
- *Le Petit Comtois*, 3 novembre 1940,
- *Le Petit Comtois*, 23 novembre 1940,
- *Le Petit Comtois*, 3 et 4 février 1941,
- *Le Petit Comtois*, 22 mars 1941,
- *Le Petit Comtois*, 21 juin 1941,
- *Le Petit Comtois* des 21 et 22 juillet 1941,
- *Le Petit Comtois*, 24 août 1941,
- *Le Petit Comtois*, 7 janvier 1942,
- *Le Petit Comtois*, 12 janvier 1942,
- *Le Petit Comtois*, 23 janvier 1942,
- *Le Petit Comtois*, 12 février 1942,
- *Le Petit Comtois*, 6 mars 1942,
- *Le Petit Comtois*, 14-15 mars 1942,
- *Le Petit Comtois*, 26 mars 1942,
- *Le Petit Comtois*, 14 avril 1942,
- *Le Petit Comtois*, 21 avril 1942,
- *Le Petit Comtois*, 15 juillet 1942,
- *Le Petit Comtois*, septembre 1942,
- *Le Petit Comtois*, 4 décembre 1942,
- *Le Petit Comtois*, 16-17 janvier 1943,
- *Le Petit Comtois*, 5 février 1943,
- *Le Petit Comtois*, 3 mars 1943,
- *Le Petit Comtois*, du 18 mars 1943,
- *Le Petit Comtois*, 3-4 juillet 1943,
- *Le Petit Comtois*, 8 juillet 1943,
- *Le Petit Comtois* des : 17, 18, 19 et 20 juillet 1943,
- *Le Petit Comtois*, 7 septembre 1943,
- *Le Petit Comtois*, 24 décembre 1943,
- *Le Petit Comtois*, 7 février 1944,

**Le Comtois (29 JL, 1944-1981) (AMB) :**

Les principaux numéros exploités :

- *Le Comtois*, 13 octobre 1940,

- *Le Comtois*, 20 octobre 1944,
- *Le Comtois* des 28-29 octobre 1944,
- *Le Comtois*, 25-26 novembre 1944,
- *Le Comtois*, 27 novembre 1944,
- *Le comtois*, 28 novembre 1944,
- *Le Comtois*, 30 décembre 1944,
- *Le Comtois* des 6-7 janvier 1945,
- *Le Comtois*, 24-25-26 février 1945,
- *Le Comtois*, 21 mai 1962,

**La République** (archive privée)

- *La République*, 17 mars 1951.

**L'Est Républicain** (27 JL, 1959 à nos jours) :

Les principaux numéros exploités :

- *L'Est Républicain*, 21 mai 1962,
- *L'Est Républicain*, (?) octobre 1978,
- *L'Est Républicain* : 16 août 1987,
- *L'Est Républicain*, 18 octobre 2001,
- *L'Est Républicain*, 16 août 2007,
- *L'Est Républicain*, 20 janvier 2008,.

**Quotidiens régionaux hors département du Doubs :**

- *Le progrès de la Somme*, du 14 octobre 1878 (archive privée),
- *L'Écho du Faucigny*, 8 août 1903 (archive privée),

**2-2-2) La presse professionnelle**

**A) Française** (AOB, ADD). Son apport est fondamental dans le développement de l'horlogerie. Créée, à l'origine (1852) comme un outil d'information scientifique, technique et historique, très rapidement elle déborde sur les problèmes économiques et sociaux. À partir des années 1880, elle devient un vecteur d'une nouvelle forme de communication avec la publicité (la réclame). Les journaux furent nombreux avec des durées de vie fort différentes. Ils furent principalement suisses et français, mais si chaque revue traite en priorité des problèmes horlogers nationaux, elle diffuse aussi toutes les informations –qu'elle juge utiles- afférentes à l'autre pays. Si *La France Horlogère* parle fort bien des fabriques suisses, *La Revue Internationale de l'Horlogerie* (journal suisse), sait livrer une très belle étude sur les Établissements Frainier (d'origine suisse) à Morteau. Organes d'informations par excellence, les journaux professionnels, s'ils centrent presque toujours leur attention sur la question horlogère, ils n'hésitent pas à agiter le débat d'idées sur la politique, l'économie, le commerce et les besoins de la formation horlogère. Les controverses sont les bienvenues...

**Les fonds.** Rares sont les établissements publics qui ont eu la sagesse de collecter et de conserver toutes les parutions. L'Observatoire de Besançon a un fonds très complet. Le musée d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds a su, lui aussi, reconstituer une grande partie des collections.

**Les principales parutions françaises (d'après le fonds de l'Observatoire de Besançon, AOB) :**

**La Tribune Chronométrique** : fondée en 1852, elle s'arrête après quelques numéros. Paris, 1852.

**La Revue Chronométrique** : créée à Paris en juin 1855 par Claudius Saunier, un horloger, c'est un journal scientifique et technique consacré à la défense des intérêts et au progrès de l'art horloger. Elle paraît régulièrement jusqu'en 1914. La guerre lui sera fatale. Elle est considérée comme la doyenne des revues

horlogères.

Les principaux numéros exploités :

*Revue Chronométrique*, 1862, pp. 100-103,

*Revue chronométrique*, 1867,

*Revue Chronométrique*, in « Distribution solennelle des prix », juillet-août 1886,

*Revue Chronométrique* d'octobre 1913 (Cluses et son École d'horlogerie).

**L'avenir Chronométrique** : Fondé en 1867 à Besançon par Raguét de Brancion de Liman, un horloger d'une certaine notoriété (supra), c'est le premier journal professionnel bisontin. Sa parution fut brève (quatre années ?) elle semble avoir été victime de la guerre de 1870.

Numéro exploité :

- *L'Avenir chronométrique*, journal des horlogers, n° 2, février 1870.

**Le Moniteur de la Bijouterie et de l'horlogerie** : créé à Paris en 1884 par Maillet, c'est surtout le journal des bijoutiers. La question de la formation horlogère est parfois traitée.

Principaux numéros exploités :

- *Le moniteur de l'Industrie horlogère française*, n° 1 du 20 décembre 1906,

- *Le moniteur de l'Industrie horlogère française*, n° 5 du 20 avril 1907,

- *Le Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie*, 20 mars 1908,

- *Le Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie*, 31 mars 1908,

**L'Union horlogère** : elle est créée en 1885, à Besançon par Victor Garrel. Journal scientifique, pratique, industriel et commercial. Sa diffusion est arrêtée en 1890 pour renaître sous une autre forme (infra).

**Revue Horlogère de Besançon** : cette revue créée par Millot frères en mars 1891, s'inscrit dans la suite du précédent journal. Le « logo » est le même. Elle s'arrête en 1901 (avec la parution de *La France Horlogère* ?).

**La France Horlogère** : Fondée le 1<sup>er</sup> juillet 1901 par Maurice Favre-Heinrich (de son vrai nom Favre-Bulle), fabricant d'horlogerie à Besançon, ancien élève de l'École d'horlogerie\* et Maxime Fernier, président du syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon, lui-même ancien élève de l'École\*\* (supra). Dans son premier numéro, ce journal s'affirme tout d'abord comme : « *un organe de défense des intérêts de l'horlogerie et de la bijouterie française* ». Il se veut aussi être : « *un journal pratique, de vulgarisation scientifique. L'horloger n'est pas toujours un savant. Nous essaierons de rendre accessible à tous les questions techniques en les traitant avec simplicité et clarté (...). Nous nous occuperons particulièrement des questions des apprentissages...* ». En 1907, Maurice Favre Heinrich cède *La France Horlogère* à la Sté Millot frères qui renoue ainsi avec la presse professionnelle horlogère. Cette revue est toujours d'actualité, et fort prisée. Elle a désormais son siège social à Paris. Dès ses origines jusque dans les années 1960, elle a régulièrement rendu compte de l'activité des différents centres de formation horlogère (surtout l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon), mais aussi de l'Institut de Chronométrie et de l'observatoire de Besançon. Pendant la seconde guerre mondiale elle a fait paraître nombre de rubriques concernant l'ÉNH de Besançon (supra). C'est une de nos sources d'informations importantes sur la durée.

Les principaux numéros exploités (Archives de l'Observatoire de Besançon AOB) :

---

(\*) Promotion 1885-88.

(\*\*) Promotion 1891-93.

- *La France Horlogère*, n° 1, 1<sup>er</sup> juillet 1901.
- *La France horlogère* 1<sup>er</sup> mai 1908.
- *La France Horlogère*, « Distribution des prix de l'École d'Horlogerie de Besançon », n° 196, 15 août 1909.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> mars 1910.
- *La France Horlogère*, 15 novembre 1910.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> janvier 1912.
- *La France Horlogère*, 15 mars 1912.
- *La France Horlogère*, 15 avril 1912.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> avril 1930.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> janvier 1933.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> juin et 15 juillet 1933.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> novembre 1933.
- *La France Horlogère*, 1-15 février 1938.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> juillet 1938.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> août 1938.
- *La France Horlogère*, 15 septembre 1938.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> octobre 1938.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> août 1939.
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup>-15 octobre 1939,
- *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup>-15 décembre 1939.
- *La France Horlogère*, janvier 1940.
- *La France Horlogère*, mars 1940.
- *La France Horlogère*, mai 1940.
- *La France Horlogère*, décembre 1940.
- *La France Horlogère*, janvier 1941.
- *La France Horlogère*, mars 1941.
- *La France Horlogère* de mai 1941.
- *La France Horlogère*, août 1941.
- *La France Horlogère*, décembre 1941.
- *La France Horlogère*, août 1942.
- *La France Horlogère*, novembre 1942.
- *La France Horlogère*, décembre 1942.
- *La France Horlogère*, avril 1943.
- *La France Horlogère*, août 1943.
- *La France Horlogère*, janvier 1944.

Les principaux numéros exploités ( Archives départementales du Doubs, ADD, 1000 PR 24-45) :

- *La France Horlogère* n° 17, mars 1947.
- *La France Horlogère* n° 18, avril 1947.
- *La France Horlogère*, n° 20 et 21 de Juin et juillet 1947.
- *La France Horlogère* n° 29, mars 1948.
- *La France Horlogère*, n° 31, mai 1948.
- *La France Horlogère* n° 40, février 1949.
- *La France Horlogère* n° 44, juin 1949.
- *La France Horlogère* n° 64, février 1951.
- *La France Horlogère* de septembre 1951.
- *La France Horlogère*, n° 72, octobre 1951.
- *La France Horlogère*, avril 1952.

- *La France Horlogère*, juillet ( ?) 1952.
- *La France Horlogère*, n° 83, sept. 1952.
- *La France Horlogère*, n° 102, avril 1954.
- *La France Horlogère*, n° 190, novembre 1954.
- *La France Horlogère*, n° 110, décembre 1954.
- *La France Horlogère*, décembre 1957.
- *La France Horlogère*, n° 152, juin 1958.
- *La France Horlogère*, août 1958.
- *La France Horlogère* n° 155, septembre 1958.
- *La France Horlogère*, n° 157, décembre 1958.
- *La France Horlogère* n°165, juillet 1959.
- *La France Horlogère*, n° 174, avril 1960.
- *La France Horlogère*, novembre 1960.
- *La France Horlogère*, mars 1961.
- *La France Horlogère*, 1961, n° 192, 3<sup>e</sup> trimestre.
- *La France Horlogère*, avril 1965.
- *La France Horlogère*, n° 235, mai 1965.
- *La France Horlogère*, de juin 1966.
- *La France Horlogère*, novembre 1966.
- *La France Horlogère*, avril 1967.
- *La France Horlogère*, juin 1972.
- *La France Horlogère*, août 1972.
- *La France Horlogère*, octobre 1978.
- *La France Horlogère*, décembre 1978.
- *La France Horlogère*, février 1982
- *La France Horlogère, les 100 ans de la France Horlogère, numéro spécial*, juillet 2001, 294 p.
- *La France Horlogère*, décembre 2001.

**L'Horloger** : Créé à Paris en mai 1905 cette revue mensuelle est davantage tournée vers les aspects économiques, sociaux et corporatifs. Elle est l'outil de communication des ouvriers horlogers et des boutiquiers. Les ÉNH, particulièrement celle de Besançon, et l'Institut de Chronométrie sont l'objet d'articles intéressants. La parution s'arrête en 1933.

Les principaux numéros exploités (Archives de l'Observatoire de Besançon AOB)

- *L'Horloger*, décembre 1906.
- *L'Horloger*, novembre 1907.
- *L'Horloger*, juillet 1927.
- *L'Horloger*, octobre 1927.
- *L'Horloger*, avril 1928.
- *L'Horloger*, août-septembre 1928.
- *L'Horloger*, mai 1929.
- *L'Horloger*, novembre 1929.

**Le Moniteur de l'industrie horlogère française** : Créé à Besançon en décembre 1906. C'est une revue qui se déclare : « organe d'informations des fabricants ». Il s'éteint après trois années d'exercice (1910).

**Le Fabricant Français d'Horlogerie** : Créé en 1919 par Louis Trincano, il fixe le siège à L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon ; l'imprimeur n'est autre que Millot frères (*La France Horlogère et Le Petit Comtois*). C'est un Bulletin bi-mensuel. Dès le premier numéro, Louis Trincano fixe les objectifs visés. Il le définit



comme : « (*l'*)organe officiel de l'Union horlogère des fabricants français de la Chambre intersyndicale des fabricants d'horlogerie de l'Est\*, de l'Association des anciens élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon ». Ce journal n'entre pas en concurrence avec la France Horlogère des Millot, il se trouve être complémentaire car il vise surtout les fabricants. Cette revue se veut aussi un « bulletin » de liaison « permanent » entre l'ÉNH de Besançon et ses Anciens élèves, le Bulletin Annuel ayant montré ses limites. Principal rédacteur, Louis Trincano, au fil des parutions traite de la question horlogère et de ses contraintes économiques. Si La Fabrique de Besançon est mise en exergue, les fabricants du Doubs et les Suisses ne sont pas oubliés, surtout quand il s'agit des droits de douane... Périodiquement le journal publie des informations sur l'École, l'Institut de Chronométrie et sur l'Observatoire. Il sera un vecteur puissant pour le lancement du « Poinçon de Besançon » ou pour la réunion du premier congrès national de l'horlogerie à Besançon... Pour des raisons économiques, il arrête sa diffusion en 1937. Ce journal, complet sur la durée (28 années consultées aux archives de l'Observatoire), nous a permis de reconstituer tous les actes principaux de la vie de l'École pendant l'entre-deux-guerres. C'est une des sources majeures de notre travail pour cette période.

Les principaux numéros exploités :

- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>ère</sup> parution en 1919.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 17, 15 juillet-1<sup>er</sup> août 1920.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 23, 15 novembre 1920.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 5, 1<sup>er</sup> mars 1921.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* n° 12 du 15 juin 1921.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 23, 1<sup>er</sup> décembre 1921.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 1, 1<sup>er</sup> janvier 1922.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 15 et 16, août-septembre 1922.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 23, 1<sup>er</sup> décembre 1922.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, juin 1922.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, op. cit., n°12, 15 juin 1922.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n°1, 1<sup>er</sup> janvier 1923.
- *Le Fabricant français d'Horlogerie* du 1<sup>er</sup> février 1923.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juillet 1926
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 octobre 1926.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> novembre 1926.
- *Le Fabricant Français d'horlogerie*, 1<sup>er</sup> mars 1927.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1927.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* du 15 octobre 1927.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 février 1928.
- *Le Fabricant Français d'horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1928.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juillet 1928.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup>-15 août 1928.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 19, 1<sup>er</sup> oct. 1928.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 octobre 1928.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 21, du 1<sup>er</sup> novembre 1928.

---

(\*) Louis Trincano reste très impliqué dans la Fabrique horlogère, nous rappelons qu'il fut l'un des principaux responsables de la Chambre intersyndicale des fabricants de l'Est (supra).

- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> avril 1929.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 juillet 1929.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* n° 15-16, 1<sup>er</sup>-15 août 1929.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1929.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 21, du 1<sup>er</sup> novembre 1929.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 avril 1930.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 mai 1930.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, *Édition spéciale, novembre 1930*.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 février 1931.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* du 1<sup>er</sup> juin 1931.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 13, 1<sup>er</sup> juillet 1931.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 juillet 1931.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup>-15 août 1931.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> octobre 1931.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> novembre 1931
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* du 15 mai 1932.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* n° 12, du 15 juin 1932.
- *Le Fabricant français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juillet 1932,
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup>-15 août 1932.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> octobre 1932,
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> novembre 1932.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1933.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* n°13-14 des 1<sup>er</sup>-15 juillet et n° 18 du 15 septembre 1933.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* du 10 janvier 1934.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* du 10 juin 1934.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 août-10 septembre 1934.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 novembre 1934
- *Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 décembre 1934.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 février 1935.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 25 mai 1935.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 juin 1935.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie* du 25 juin 1935
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, juillet 1935
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10-25 août 1935.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 10 novembre 1935.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 mars 1936.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n°4, 15 avril 1936.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n°10, 20 octobre 1936.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 20 décembre 1936.
- *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, septembre 1937.

**B) La presse professionnelle suisse.** Deux sources ont été consultées :

**La Fédération horlogère** : créée en 1886, peu d'informations sur la production française.

Numéros exploités

- *La Fédération horlogère*, 6 mai 1907.
- *La Fédération Horlogère* 26 mai 1937.

**La Revue internationale de l'horlogerie** : fondée en 1900 à la Chaux-de-Fonds. Très belle revue fort

complète, où l'histoire de l'horlogerie et de son développement sont fort bien traités. De belles enquêtes sur les principaux centres producteurs et sur la formation. Certaines enquêtes touchent des fabriques françaises.

### **2-3) Revues spécialisées éditées par des organismes scientifiques et économiques officiels. Mémoires des Sociétés d'Émulation.**

**2-3-1) Le Bulletin Chronométrique de l'Observatoire de Besançon, suivi des Annales Françaises de Chronométrie puis des Annales Françaises des Microtechniques et de Chronométrie.** Dès l'entrée en fonctionnement du Service Chronométrique de l'Observatoire National de Besançon, en 1885, il s'est avéré nécessaire de retranscrire dans un *Bulletin chronométrique*, les progrès réalisés dans le domaine de la science et de la mécanique horlogères, sans oublier une approche historique où les hommes et les techniques sont mis en valeur. La mise en évidence de ces évolutions techniques avait aussi pour but de les intégrer dans le règlement chronométrique pour la mise au point : « des épreuves que l'on peut imposer aux meilleurs produits horlogers pour vérifier d'une part leur degré de perfection et, de l'autre leur fournir un témoignage officiel de bonne fabrication ». Pour A Lebeuf, l'Observatoire et son *Bulletin* connurent une période particulièrement heureuse au début du XX<sup>e</sup> siècle (1903-1914), avec le Concours national de Chronométrie, la création de la Coupe, le Concours de l'Automobile-Club de France... La région comtoise se révélait et le grand public reconnaissait la haute valeur des artistes horlogers. En 1913, la Chronométrie française possédait une charte édictée sur les propres documents de l'Observatoire. Toujours d'après A Lebeuf : « *La Fabrique bisontine était bien vivante et l'École d'Horlogerie avec M. Trincano, le cours de Chronométrie avec M. Moulin, lui promettaient un avenir assuré\** ». Le rayonnement de la Fabrique horlogère, de son Observatoire et de son École, à la veille de la Grande Guerre permettait d'envisager, déjà, la Création d'une « Société Chronométrique ». Mais le déclenchement des hostilités interrompit le projet. En 1930, sous l'action conjointe de MM. Baillaud, Trincano et Haag est enfin créée la *Société Française de Chronométrie*. L'ancien *Bulletin Chronométrique* annuel est transformé en 1931 : en *Annales Françaises de Chronométrie*\*\* avec une parution trimestrielle. Après la seconde guerre mondiale le Bulletin est publié avec le concours du CNRS, de l'Université et certains organismes corporatifs. Outre la diffusion des articles scientifiques toujours de haute tenue, on retrouve aussi au fil des parutions certaines pages sur l'histoire horlogère. L'Institut de Chronométrie et l'École Nationale d'Horlogerie ne sont pas oubliés. On relève aussi des hommages rendus aux personnalités horlogères comtoises (travaux et notices nécrologiques). Un point d'importance, chaque Bulletin trimestriel fait état d'une véritable somme de résumés bibliographiques qui touchent à la Chronométrie générale, source ô combien précieuse pour les chercheurs... Ces articles nous ont permis d'affiner notre compréhension sur les mutations de l'horlogerie bisontine vers la micromécanique et l'électronique... À la fin des années 1970, toujours pour « coller » aux évolutions des sciences et des techniques, *La Société Française de Chronométrie* laisse la place à *La Société Française des Microtechniques et de Chronométrie*. Le « bulletin », redevenu annuel, est « transformé » en *Annales Françaises des Microtechniques et de Chronométrie*. L'esprit des Annales est respecté, des pages de

(\*) In *Bulletins Chronométriques*, « XXVI<sup>e</sup>, XXVII<sup>e</sup>, XXVIII<sup>e</sup>, XXIX<sup>e</sup>, années 1913-1924 », pp. VI et VII.

(\*\*) Organe trimestriel de l'Observatoire National de Besançon, de l'Institut de Chronométrie de l'Université de Besançon, de la Société Chronométrique de France (puis en 1940) du Centre Technique de l'Horlogerie

l'histoire horlogère\* côtoient les articles scientifiques et techniques et autres extraits de thèses toujours très novateurs...

Numéros particulièrement exploités (AOB) :

- *Défense de l'Observatoire de Chronométrie de Besançon*, Minutes du procès et Jugement du tribunal, 29 mars 1898, 53 p. + 12 p.
- *Bulletins Chronométriques*, « XXVI<sup>e</sup>, XXVII<sup>e</sup>, XXVIII<sup>e</sup>, XXIX<sup>e</sup>, années 1913-1924 », Millot, 1925.
- *Annales Françaises de Chronométrie*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1944.
- *Annales Françaises de Chronométrie*, 2<sup>ème</sup> série, tome IX, 3<sup>e</sup> trimestre 1955.
- *Annales Françaises des Microtechniques et de Chronométrie*, SFMC, Besançon, années 2010-2011.

**2-3-2) CETEHOR Informations, revue des techniques associées.** De par son statut d'Établissement public, dès sa création en 1945, le Centre Technique de l'Industrie Horlogère de Besançon (« Cétéhor »), diffuse un *Bulletin* trimestriel sous le titre *CETEHOR Informations* qui rend compte non seulement de ses activités sur : la normalisation ou le poinçonnage des montres « étoiles »..., mais qui livre aussi nombre d'informations techniques et scientifiques ayant trait à l'horlogerie, à la micromécanique, à la protection des surfaces... Au fil des années ses champs d'investigations s'élargissent pour englober les microtechniques et les produits de la bijouterie... Dans sa conception, la revue n'oublie jamais de faire une place à l'Histoire horlogère, à rendre compte de certains travaux réalisés à l'Institut de Chronométrie ou à l'École Nationale d'Horlogerie. La formation est souvent présente. Certains programmes de formation en horlogerie ou en microtechniques qui ont cours à l'ÉNH (devenue Lycée) sont diffusés. Comme pour les *Annales de Chronométrie*, le *CETEHOR Informations* sait rendre hommage à nombre de personnalités qui ont inscrit leur nom dans l'histoire horlogère, autant d'éléments qui nous ont aidé à mieux appréhender, sur la durée, les grandes mutations de l'industrie bisontine...

Numéros particulièrement exploités : (Cette source est lacunaire aux ADD 1014 PR. Le fonds complet est au Cétéhor).

- *Cétéhor-Informations n° 84*, automne 1987, pp. 16-24.
- *Cétéhor-Informations n° 96*, juin 1992
- *Le Cétéhor a 50 ans*, ouvrage commémoratif (1945-1995) édité en 1995 (archives privées).

**2-3-3) Économie et Réalités franc-comtoises, suivies de Réalités Franc-Comtoises.** Pour tenter de bien appréhender les évolutions de la situation économique et industrielle de Besançon tant dans le domaine de l'horlogerie que dans la production mécanique (micromécanique), notamment pour la période de l'après seconde guerre mondiale, un périodique a retenu toute notre attention : **Économie et Réalités franc-comtoises**. Ce mensuel\*\* d'informations édité, dès 1957, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Besançon rend compte non seulement de l'état de la situation économique dans les diverses branches, mais sait faire montre aussi d'approches prospectives intéressantes tout en publiant des études de cas concernant des industries spécifiques dont l'horlogerie, le découpage et la micromécanique. L'Histoire et l'enseignement technique font l'objet de renseignements utiles, L'ÉNH de Besançon est particulièrement signalée. En 1971, la revue « raccourcit » son titre et devient **Réalités Franc-Comtoises**. Il nous semble intéressant de souligner

---

(\*) Dans le double « bulletin » des annales 2010-2011, on relève sur le plan de l'histoire horlogère un long article sur le Musée Japy de Beaucourt et sur la personnalité hors du commun de Frédéric Japy (11 pages), ainsi qu'un article sur l'Observatoire de Besançon dans sa relation : "Sciences de l'Univers-Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie" (17 pages). In *Annales Françaises des Microtechniques et de Chronométrie*, SFMC, Besançon, années 2010-2011, 160 p.

(\*\*) 10 numéros par an. Cette revue s'inscrit aussi dans la suite des *Annuaire de la Chambre de Commerce de Besançon*.

que dans la première période de son existence (avant modification du titre : de 1957 à 1970), nous sommes dans l'apogée des « Trente glorieuses » où la Franche-Comté et Besançon (en particulier) connaissent un essor économique et industriel sans précédent. Le regard et les propositions prospectives des responsables économiques de l'époque méritent, avec le recul, analyse et commentaires surtout quand on les compare avec le jugement et les propositions qui sont faits quelque vingt années plus tard dans *Réalités Franc-Comtoises*, alors que Besançon et la Franche-Comté sont touchés par la crise qui frappe de plein fouet son outil industriel...

**- Économie et Réalités Franc-Comtoises** (ADD, 1002 PR 1-8, 1957-1970) :

Les principaux numéros exploités :

- *Annuaire de la Chambre de commerce de Besançon*, 1895.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, janvier-février 1963.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, mars 1963.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, mai 1963.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, n° 18, 1964-1965.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, décembre 1966.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, décembre 1968.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, juin 1969.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, décembre 1969,
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, mai 1970.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, juillet-août 1970.
- *Économie et Réalités franc-comtoises*, novembre 1970.

**Réalités Franc-Comtoises** (ADD, 1002 PR 8-20, 1970-2002) :

Les principaux numéros exploités :

- *Réalités Franc-Comtoises*, mai 1971.
- *Réalités Franc-Comtoises*, novembre 1971.
- *Réalités Franc-Comtoises*, décembre 1971.
- *Réalités Franc-Comtoises*, septembre 1972.
- *Réalités Franc-Comtoises*, mars 1973.
- *Réalités Franc-Comtoises*, juin 1973.

**2-3-4) Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs.** La Société d'Émulation du Doubs\* trouve une place éminente dans notre travail car elle est à l'origine de l'Exposition Universelle de Besançon de 1860, dont l'exceptionnelle réussite va consacrer la Ville comme la « capitale » française de la montre. Réussite qui va engager Besançon à créer et ouvrir dans ses murs, en 1862, son École Municipale d'Horlogerie. Périodiquement les Mémoires rapportent nombre d'informations ayant trait à l'horlogerie et à son évolution (comme les interventions de Paul Laurens ou de Georges Sire, dans les années 1860)... Faute de temps nous n'avons pu explorer cette source qui recèle encore nombre d'informations précieuses sur l'histoire horlogère de Besançon et du département du Doubs.

Les principaux numéros exploités :

- *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1883.
- *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 4<sup>e</sup> série, t. V, 1869.

---

(\*) Fondée en 1841. En 1859, les horlogers font une entrée en force dans la Société. Sur les 34 sociétaires intronisés, près de la moitié appartiennent à la Fabrique horlogère. D'après Jean-Luc Mayaud, in *Besançon horloger*, pp. 97-102.

- *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1965.

## **2-4) Les bulletins et annuaires des différentes Associations des Anciens élèves.**

**2-4-1) Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie (lycée Jules Haag) de Besançon.** Créée, à l'origine par Louis Trincano et Maxime Fernier en 1910, l'Association des Anciens élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon se fixe deux objectifs : « 1°- Être un lien de confraternité entre tous les anciens élèves, 2°- Être un instrument de propagande et de prospérité pour l'École ». Ce lien et l'instrument de propagande passent par la création d'un Bulletin annuel qui doit assurer la liaison entre tous grâce à la liste des membres dressée chaque année et qui renseignent sur les promotions et les adresses de chacun, sur la vie de l'École et sur les prises de décision qui engagent la pérennisation de ladite Association. Au cours du temps cette édition annuelle marque vite ses limites. À partir de 1919, les principales informations et la vie de l'Association trouvent dans le Fabricant Français d'Horlogerie (supra) un relais fort efficace et au moindre coût. À partir de 1937 et pendant une partie de l'Occupation (jusqu'en 1942) c'est la France Horlogère (supra) qui assure la liaison entre les Anciens élèves et l'École. Dès la fin des hostilités, en 1945, sous l'action d'une poignée d'Anciens Élèves, Le Bulletin reparaît régulièrement avec une diffusion trimestrielle. À partir des années 1970, la périodicité va s'allonger au cours du temps... L'apport des *Bulletins* dans notre travail a été fondamental pour toute la période de l'après seconde guerre mondiale jusqu'aux années 1980. Les *Bulletins* sont exhaustifs tant sur la vie scolaire de l'École que sur les mutations internes des formations techniques dispensées au sein de l'École, avec ses doutes et ses espoirs. On relève l'amenuisement de l'enseignement horloger au bénéfice de la micromécanique. On assiste aux mutations de l'Enseignement Technique, de ses diplômes et des changements de statuts de l'Établissement de la fin de sa « spécialisation technique » au concept « généraliste ». C'est aussi les changements dans le mode de recrutement des professeurs techniques et le détachement progressif des Anciens élèves à leur Association et à leur établissement qui a perdu toute son ancienne spécificité qui faisait sa notoriété...

**Le bulletin des Anciens élèves.** Les fonds consultés sont issus d'archives privées qui nous ont été confiées lors de nos entretiens par certains anciens élèves. Le fonds principal, de 1945 à 1970, nous le devons à Michel Pugin de Pontarlier (supra).

### Les principaux numéros exploités :

- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie de Besançon*, 1<sup>ère</sup> année, 1911.
- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie*, 2<sup>ème</sup> année, 1912.
- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie*, 3<sup>ème</sup> année, 1913.
- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie*, 4<sup>ème</sup> année, 1914.
- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des anciens élèves de l'École Nationale d'horlogerie et de mécanique de précision*, n° 9, octobre 1925.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH. de Besançon*, n° 5, 1<sup>er</sup> trimestre 1946.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves, de l'ÉNH*, n° 6, 1946.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves, de l'ÉNH*, n° 7, 1946.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH*, n° 9, 1<sup>er</sup> trimestre 1947.
- *Bulletin, de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH*, n° 13, 1<sup>er</sup> trimestre 1948.
- *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 16, année 1948, 4<sup>e</sup> trimestre.
- *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH*, n° 17, 3<sup>e</sup> trimestre 1949.

- *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH*, n° 18, août 1949.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH*, n° 19, 1949.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, n° 20, 1949.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 21, 1950.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 23, 1951.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 29, 2<sup>e</sup> trimestre 1953.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 30, 3<sup>e</sup> trimestre 1953.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 31, 4<sup>e</sup> trimestre 1953.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 32, 1954.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 33, 2<sup>e</sup> trimestre 1954.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 34, 3<sup>ème</sup> trimestre 1954.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNPH*, n° 35, année 1954, 4<sup>e</sup> trimestre.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNPH*, n° 36, de 1955.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 39, juillet 1956.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 40, 1957.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 42, 1957.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 43, 1957.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n° 44, 1958.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNPH*, n°45, 1958.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNPH*, n° 46, 1959.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNPH*, n° 47, 1959.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves, du Lycée Technique d'État d'Horlogerie*, n° 48, 1960.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du LTÉH*, n° 50, 1<sup>er</sup> trimestre 1961.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 51, 2<sup>ème</sup> trimestre 1961.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 53, 1962.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du LTÉH*, n° 54, 3<sup>ème</sup> trimestre 1962.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 56, 1964.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du LTÉH*, n° 57, 1964.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du LTÉH*, n° 58, 3<sup>e</sup> trimestre 1964.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du LTÉH*, n° 61, juin 1965.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 62, septembre 1965.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du LTÉH*, n° 67, décembre 1966.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 69, juin 1967.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, septembre 1967.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 71, décembre 1967.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 72, mars 1968.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, juin 1968.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 74, septembre 1968.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 76, mars 1969.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 87, décembre 1971.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 88, mars 1972.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 90, septembre 1972.
- *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du LTÉH*, n° 93, juin 1973.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves du Lycée Jules Haag de Besançon*, n° 103, 1976.

**2-4-2) Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie (lycée Charles Poncet) de Cluses.** Par son ancienneté dans son statut « national », l'École d'horlogerie de Cluses a beaucoup inspiré sa jeune homologue bisontine. Son *Bulletin* est antérieur (début du XX<sup>e</sup> siècle) et il

a grandement guidé celui de Besançon. Les statuts et les objectifs de cette « Amicale » ne dérogent pas à ceux recherchés par les Anciens élèves de Besançon. Entre les deux « Associations » des liens se sont créés et les *Bulletins* furent non seulement un moyen de pratiquer des échanges d'informations fructueuses mais aussi de promouvoir un facteur d'émulation fort. Certes les deux *Associations*, malgré plusieurs tentatives, n'ont jamais pu « fusionner\* » (supra), mais elles sont restées très proches via les différentes sections (côte d'Azur, Auvergne, Paris...), où Clusiens et Bisontins se partagent les tâches d'animation\*\*... Nous avons peu exploité les *Bulletins* édités par l'*Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Cluses*, (qui sont archives de l'Observatoire de Besançon) pour éviter une trop grande dispersion de notre part, mais il est évident que ces archives recèlent encore nombre d'informations inédites concernant l'ÉNH de Besançon, notamment pour toute la période qui couvre la première nationalisation (1891-1921).

#### **Les principaux numéros exploités (période récente) (archives privées)\*\*\***

- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves du Lycée Technique Charles Poncet de Cluses (ex École Nationale d'Horlogerie)*, n° 196, 1<sup>er</sup> trimestre 1988.

- *Bulletin annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves du Lycée Technique Charles Poncet de Cluses (ex École Nationale d'Horlogerie)*, n° 197, 2<sup>ème</sup> trimestre 1988.

**2-4-3) *Annuaire des Anciens Élèves de l'Institut de Chronométrie (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) de Besançon.*** C'est une source relativement récente. Il faut attendre le début des années 1950, avec l'augmentation sensible des effectifs élèves-ingénieurs, pour qu'une *Association d'Anciens Élèves de l'Institut de Chronométrie de Besançon* se constitue et se lance dans l'aventure de l'autonomie en quittant le giron de l'*Association des Anciens Élèves de l'ÉNH* (supra). Cette source est lacunaire dans le fonds documentaire qui a été mis à notre disposition, à l'Institut de Chronométrie, mais les quelques annuaires mis à notre disposition sont importants car on peut suivre l'évolution des carrières des Anciens élèves de l'ÉNH, devenus Ingénieurs, jusqu'aux prémices de la crise horlogère (affaire Lip).

#### **Les principaux annuaires exploités**

- ***Annuaire 1954*** (12 pages). C'est le début de l'Association. Une introduction de 5 pages par Pierre Mesnage, directeur de l'Institut. Le titre : « passé-présent-avenir », porte en lui-même la nature de l'exposé. Un rappel historique (succinct), un hommage à Jules Haag, et surtout une orientation (prémonitoire) de l'École vers l'électronique. Vient ensuite la liste des anciens élèves (111 anciens élèves, en 1953). Les adresses et les lieux de travail sont indiqués.

- ***Annuaire 1956*** (10 pages). C'est une mise à jour de l'Annuaire de 1954. Une précision est apportée : le nombre de diplômes d'ingénieur délivrés est indiqué : 17 sont délivrés de 1902 à 1927 ; 91 sont délivrés de 1928 à 1955. Soit un total de 108 ingénieurs diplômés de 1902 à 1955.

- ***Annuaire 1961*** (23 pages). C'est l'annuaire du changement. L'Institut intègre les Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs (ÉNSI) et devient : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique (ÉNSCM). La formation change : 2 ans de classe préparatoire, 3 ans d'études d'ingénieur. Une préface de Pierre Pagnol, Délégué général à la Recherche Scientifique et Technique, qui

(\*) L'Association clusienne a toujours été plus importante, en nombre de cotisants que celle de Besançon, et ce sur la longue durée. Ainsi de 1971 à 1977 elle réunissait encore plus 1000 cotisants (1183 en 1972). Puis suit un long déclin mais qui reste honorable (434 cotisants en 1987). D'après le Bulletin n° 197, 2<sup>ème</sup> trimestre 1988, p. 9.

(\*\*) Le 28 octobre 1988, la Section Côte d'Azur, qui regroupe les Associations Amicales de Cluses et Besançon, se réunit à Nice (16 convives). D'après le Bulletin n° 196, 1<sup>er</sup> trimestre 1988, p. 8.

(\*\*\*) Le fonds complet se trouve au siège de l'Association, au lycée Charles Poncet.



donne les orientations très ouvertes des ÉNSI et rappelle que la mesure du temps passe par "d'autres horloges" (électronique et la physico-chimie). Sont signalés : le corps enseignant et les laboratoires, le régime des études et les programmes, la liste des anciens élèves. Une nouveauté : la répartition en % des emplois dans les différentes branches de l'industrie et les fonctions exercées.

- **Annuaire 1965-66** (133 p.). On change de nature. Le document compte 133 pages. C'est un véritable outil à la disposition des anciens élèves. L'Association ne se contente pas d'énumérer les noms, les adresses et lieux de fonction, elle précise, dans ses statuts (8 mai 1965) son rôle et son action (notamment un service placement et une représentation auprès de la Fédération des Ingénieurs diplômés). On relève : un classement, par département, des lieux d'activités des ingénieurs\*, un classement alphabétique des employeurs, un classement selon le type d'industrie, un classement selon les fonctions exercées (secteur privé), une plage des salaires en fonction de l'ancienneté. Une post-face de Pierre Mesnage sur la *Chronométrie technique de demain* et une réflexion sur la nécessaire évolution de la Chronométrie vers l'électronique, clôt l'annuaire.

- **Annuaire 1974** (185 p.). Il reprend pour l'essentiel les mêmes principes de présentation que celui de 1965/66. Les programmes de formation donnent sens aux nouvelles orientations suivies par l'École. Les sciences physiques, l'électronique, l'automatisme et la mécanique analytique sont les disciplines reines. La seule référence qui touche au contrôle du « temps » concerne la métrologie avec pour applications la recherche sur de nouveaux éléments de référence (étalons physiques et applications des quartz piézoélectriques).

## **2-5) Périodiques, plaquettes, brochures éditées par les Ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction Publique, de l'Éducation nationale et autres organismes ayant trait à l'Enseignement Technique :**

### **2-5-1) Plaquettes, périodiques édités par les Ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction Publique et de l'Éducation Nationale...**

- *Bulletin de l'enseignement technique*. Ministère du Commerce et de l'Industrie, 1899.
- *Bulletin de l'enseignement technique* t. III, 1900, pp. 169-172.
- Plaquette *École Nationale d'Horlogerie de Cluses, Conditions d'admission et renseignements divers*, Ministère du Commerce et de l'Industrie des postes et télégraphes, Bonneville Chavin, 1901, 16 p.
- Programme et présentation de l'*École Nationale d'Horlogerie de Petite Mécanique et d'Électricité de Cluses*, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Raffin, Thonon-les-Bains, 1911, 37 p.
- *L'Exposition universelle internationale de 1900, Paris*, Rapport du jury international, groupe I, Éducation et Enseignement, cinquième partie, Imprimerie nationale, 1902-1903, 2 vol.
- *Formation des cadres moyens par les ÉNP, programme pour la période 1933-1942*, Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 17 novembre 1932. (ANF<sup>17bis</sup> 1626).
- *Programmes des Écoles Nationales d'Horlogerie*, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Technique, Paris, 1936, 72 p. (AÉNH).
- *Guide de l'Enseignement Technique*, Paris, Direction Générale de l'Enseignement Technique, 1937, 70 p.
- *Bulletin l'Enseignement technique*, n°10, mars 1939.
- *L'Enseignement en France. Textes fondamentaux*. Les fascicules de documentation administrative publiés par le Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale. Recueil pratique, 1961, 338 p. (Le chapitre IV est consacré aux enseignements techniques et professionnels).
- *Réforme du Système Éducatif, textes législatifs et réglementaires*, Paris, J. Officiels, n° 1434, 1977, 75 p.
- *Enseignement et valeurs morales, combat contre les ombres*, Inspection générale de l'Éducation nationale, Paris, la Documentation française, 1981, 85 p.
- *L'Enseignement Technique, enseignements techniques et professionnels, orientation, formation continue*, Revue trimestrielle publiée par l'AFDET, n° 115, 3<sup>e</sup> trimestre 1982, 123 p.
- *Loi-programme sur l'Enseignement technique et professionnel*, JO, décembre 1985.
- « Cent ans d'enseignement technique », *Technologie Sciences & Techniques Industrielles*, Paris, CNDP, n° 10, décembre 1987, 80 p.

---

(\*) En 1965, 54 "chronos" sont répertoriés sur Besançon pour 65 "chronos" à Paris et sa région. Pour la Franche-Comté (Besançon, Montbéliard, Belfort, Villers-le-Lac et Morez) on relève 68 "chronos". La grande majorité ne travaille pas dans l'horlogerie...

- *Une École pour l'avenir, un avenir pour l'École*, Actes du colloque « les missions de l'école, aujourd'hui et demain », Nancy, 18 octobre 1966, Hachette, 1997, 142 p.

### **2-5-2) Bulletins et revues éditées par différentes associations et autres organismes...**

- *Bulletin de la Bourse du Travail et de la Fédération Ouvrière de Besançon et de Franche-Comté*, n° 2, mars 1894.
- *Bulletin Officiel de la Commune de Besançon*, février 1913.
- *La question de l'apprentissage*, Paris, Ligue française de l'enseignement, 98 p., 1913.
- *Société Anonyme des Spiraux Français, Statuts*, 1919, 23 p., Millot frères, Besançon. (AÉNH).
- *Les Écoles Nationales Professionnelles*, Société Amicale des Anciens Élèves des Écoles Nationales Professionnelles, INRP, 1926, Nemours, 124 p.
- *L'Exportateur Français*, n° 534 du 25 novembre 1926.
- *Revue Technologique trimestrielle de la Société amicale des anciens élèves des ÉNP*, n° 3 bis, septembre 1928. (Anciens élèves ÉNP).
- *Revue technologique des ÉNP*, n° 2 bis, juillet 1931. (Anciens élèves ÉNP).
- *Revue technologique des ÉNP*, n° 2 bis, juillet 1932. (Anciens élèves ÉNP).
- *L'Illustration*, n° 4714 du 8 juillet 1933
- *Les Écoles Nationales Professionnelles de France, Amicale des Anciens élèves, Cinquantenaire 1895-1945*, Aulard, Paris, mars 1947, 302 p. (Anciens élèves ÉNP).
- *Revue Technique, Art*, juin-juillet 1947
- *Revue Esprit*, n° 6, juin 1954.
- *Revue Recherches Universitaires*, n° 1, Hiver 1970, pp. 25 à 29.
- Revue « La Franche-Comté en 36 questions », in étude réalisée en 1970, par le *Comité Régional d'Expansion Économique et de Productivité de Franche-Comté*.
- *Histoire*, n° 262, février 2002.
- *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2004-29, Varia.
- *Guide de l'Acheteur Industriel, Industries & Services du Doubs*, 2013-2014, 496 p.

### **2-6) Périodiques et ouvrages spécialisés dans l'histoire et les techniques (horlogerie, micromécanique et microtechniques...) :**

**2-6-1) Horlogerie Ancienne** (périodique, ADD, 1157 PR, 1977-1993). Cette Revue publiée par l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne (afaha) (elle fait suite à l'Ancienne Revue de l'Association Nationale des Collectionneurs et Amateurs d'Horlogerie Ancienne (ADD, 1157 PR, 1972-1977). Cette publication\*, de haute tenue a pour principal objet de « rassembler les amateurs et collectionneurs d'horlogerie ancienne et moderne, de favoriser les contacts entre ses membres, d'élargir leurs connaissances scientifiques, historique et artistiques en matière d'instruments destinés à la mesure du temps, et d'assurer la protection de l'art et la science de l'horlogerie ». Le fonds complet se trouve au siège de l'Association. Outre les aspects techniques développés, chaque objet est resitué dans son temps historique. Les références sont nombreuses et l'histoire de la mesure du temps et des techniques sont évoquées. Ainsi, la revue n° 68, traite de « la première montre électrique européenne », la "Lip électronique" (pp. 75-91) créée et mise au point au début des années 1950 (supra).

#### Principal numéro exploité :

- *Revue Horlogerie Ancienne Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne*, n° 68, 2<sup>e</sup> semestre 2010,

**2-6-2) Les Microtechniques. Le salon Micronora et sa revue.** Outre toutes les Annales et autres revues déjà citées (Cétéhor, Observatoire, Sfmc...) il y a lieu aussi de citer le périodique lié au Salon Micronora et qui

---

(\*) Cette revue de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne (AFAHA) a son siège au Palais Granvelle, à Besançon.

délivre nombre d'informations sur les évolutions scientifiques et techniques dans le domaine des microtechniques sans oublier de belles monographies sur les entreprises innovantes (dont certaines nous ont permis d'affiner nos informations). Cette revue trimestrielle outre les informations qu'elles recèlent, permet de faire le lien entre toutes les entreprises pendant le laps de temps qui court entre deux salons (deux années)...

Titre du périodique :

- *Micronora informations*.

- **Le Lycée Technique Jules Haag**. Dans les années 1970-1980, dans la mise en place de la formation Microtechniques au lycée, un certain nombre de séminaires ont eu lieu à Besançon. Des travaux et des études ont été effectués par les élèves sous la direction d'un groupe de professeurs animés par Louis Gavignet. Ces séminaires et ces réalisations microtechniques ont fait l'objet de plaquettes qui ont été diffusées dans nombre d'établissements et à l'attention des industriels. Un certain nombre de ces travaux ont fait l'objet de récompenses par la *Société Française de Microtechniques et de Chronométrie* : Comparateur électrique, Turbine à air comprimé, Anémomètre, Lumotec, Ouvre-lettres, Tournevis électrique ... Sans évoquer ici tous les fascicules qui ont accompagné ces réalisations, nous évoquerons uniquement celui qui a été réalisé lors du premier séminaire national sur les Microtechniques qui eut lieu, à Besançon, en 1974, date fondatrice de ce concept et de la formation en France :

- *Séminaire des Microtechniques, Besançon 1974. La construction Microtechnique*. Lycée Technique Jules Haag, 1974, 101 p.

**2-6-3) Ouvrages sur l'histoire des techniques horlogères et leurs mises en œuvre**. Il n'est pas question ici de développer la liste exhaustive de tous les ouvrages qui traite des aspects historiques, techniques et de la mise en œuvre de la production horlogère. Nous concentrerons surtout notre regard sur quelques parutions qui sont parfois l'œuvre d'anciens élèves de l'ÉNH de Besançon ainsi que ceux qui mettent en exergue l'École et les entreprises Franc-Comtoises.

- *Montres & Merveilles, Musée du Temps\* de Besançon* (Collection), Éditions Hazan, 2010, 191 p.

Cet ouvrage édité lors d'une exposition consacrée aux « Montres et merveilles » du Musée du Temps de Besançon (9 décembre 2010-19 mai 2011) et qui retrace un panorama complet de l'histoire de la montre, du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, porte une attention particulière au rôle joué par Besançon dans l'histoire de l'horlogerie française. Si l'exposition tourne autour de la célèbre Leroy 01, chef-d'œuvre du musée (réalisée à Besançon de 1897 à 1904), et qui fut considérée pendant près d'un siècle comme la « montre la plus compliquée du monde », l'ouvrage met l'accent sur quelques productions typiques de Besançon. On relève notamment : une montre de l'époque révolutionnaire, en argent, avec pour décor un bonnet phrygien, un cadran double (sur la base douze et sur la base dix). Elle porte le poinçon de la Fabrique Nationale de Besançon (FNB). La montre dite du « Prince impérial », magnifique « savonnette » en ors de couleur, tout à fait représentative de ce que Besançon peut présenter de mieux au point de vue décor dans les années 1860. Réalisée par les élèves de l'École Municipale d'horlogerie (hors la gravure, au chiffre de Napoléon, qui fut réalisée gratuitement par l'un des artistes de la Fabrique bisontine), elle devait être offerte à Napoléon III, en l'honneur de son fils, à l'occasion d'une visite projetée en 1866 et qui n'eut pas lieu. La montre est restée propriété de la ville. Outre toute une diversité de montres produites par des horlogers bisontins, connus ou

---

(\*) Il y aurait lieu de rendre un hommage appuyé aux différents musées français et suisses qui se sont spécialisés dans la conservation de « la mémoire horlogère » et qui, outre l'enrichissement des collections, se sont penchés sur la récupération de l'outillage, des machines, des archives des entreprises et des Écoles d'Horlogerie... C'est aussi la collecte des « archives orales » par l'audition des anciens élèves des écoles d'horlogerie, horlogers ou « micromécaniciens » qui firent carrière dans les formations suivies ... Pour le Doubs *Le Musée du temps de Besançon, le Musée d'Horlogerie* de Morteau (qui vient de fusionner avec celui de Villers-le-lac) sont à la pointe de cette action...

anonymes, quelques fabriques sont mises à l'honneur : Tribaudeau (sous le vocable "Trib"), Lipmann qui devient 'Lip', et Sarda...

- **L'échappement à cylindre (1720-1950). Le Haut-Doubs, centre mondial au XIX<sup>e</sup> siècle**, Besançon, Technimédia éditions, 1984, 328 p. Ce livre est surtout la traduction d'un long travail de recherche livré avec opiniâtreté et passion par Henry-Louis Belmont\* qui pendant plus de dix années (années 1960) s'est efforcé de recueillir la « mémoire » des anciens fabricants de « l'échappement cylindre » ces artistes « mécaniciens- horlogers » du plateau de Maïche-Charquemont-Le Russey, tout entreprenant la sauvegarde d'un outillage d'exception né de leur imagination ou de la transformation d'outillages existants. Remarquablement complète, comprenant une bonne centaine d'outils et de petites machines, cette collecte permet de retracer toutes les opérations d'usinage que nécessitent un échappement cylindre (58 opérations pour l'ensemble cylindre et sa roue). Son travail achevé, Henry-Louis Belmont a souhaité voir entrer sa « collection » au Musée du temps de Besançon. Ce bel hommage à l'histoire industrielle horlogère et mécanicienne du Haut-Doubs, avec ses particularismes est désormais accessible à tous...

- **Les mouvements de montres français, leurs caractéristiques techniques**, Centre d'Information de la Montre Française, Paris. Imprimé par Éblé, Besançon, 121 p. février 1968\*\*.

Cet ouvrage, qui se présente sous la forme d'un cahier spiral au format 21X29, est remarquable tant dans sa présentation que sur les contenus. Très didactique et pédagogique dans son approche, l'auteur après un exposé fort explicite sur les principes de fonctionnement (schémas à l'appui) qui sont propres aux différents genres de produits : échappement à ancre, échappement à chevilles, montres « électriques »..., décline la liste des firmes\*\* et leurs « calibres » phares. Chaque calibre fait l'objet d'une fiche technique avec la mise en exergue de certaines particularités comme les complications. Cet ouvrage s'adresse aux horlogers, mais aussi aux commerçants réparateurs, aux élèves des écoles et à tous les amateurs de produits horlogers qui veulent comprendre « comment ça marche ! »...

- **Les mouvements Français d'horlogerie de gros volume, réveils, pendulettes, pendules, horloges**, Centre d'Information de la Montre Française, Paris. Imprimé par Éblé, Besançon, 159 p. octobre 1979\*\*\*.

Dans la même veine que l'ouvrage précédent, et toujours dans un souci pédagogique qui permet à chacun de s'appropriier le texte et les schémas de l'ouvrage, l'auteur développe toutes les caractéristiques des différents mouvements produits par l'industrie horlogère de « gros volume » française. Les mouvements mécaniques, électriques, électronique, à quartz sont déclinés et commentés. Les différents affichages : analogiques (aiguilles), numériques (calendrier à guichet...), sont parfaitement étudiés... Comme précédemment cet ouvrage s'adresse à un public très large...

- **Pour mémoire**. Pour ceux qui veulent tenter d'intégrer « l'âme » horlogère et s'approprier les rites, gestes et techniques qui conditionnent la réalisation, la finition (ou la réparation) des montres mécaniques il est nécessaire d'en posséder le vocabulaire courant actualisé et les usages qui couraient dans les années fastes de leur production (début du XX<sup>e</sup> siècle). Quelques ouvrages de référence :

**Lexique horloger** (la question du vocabulaire et des sigles actuels) : tiré à part des articles parus dans le journal suisse « l'Impartial » du 19 avril au 17 mai 1977. Service d'Information de la Fédération horlogère, Bienne (Suisse), 1977, 64 p.

**L'horloger à l'établi, guide pratique du Rhabilleur et du repasseur** (les techniques de mise en œuvre) : de Wilhelm SCHULTZ (traduit de l'allemand par Charles Gros), Genève, 1904, 353 p. (2<sup>e</sup> édition). Tous les travaux divers, l'outillage, l'organe moteur, les rouages, l'échappement, le régulateur (balancier-spiral), les réglages, la correction des défauts, les conseils de procédure... sont traités en 853 questions-réponses, précises et concises, schémas à l'appui.

**Encyclopédie Industrielle, Manuel d'Horlogerie** de Junius GONDY\*\*\*\*, Paris, librairie, J-B Baillièrre et Fils, 1910, 380 p. Véritable aide-mémoire de l'horloger-rhabilleur, en « introduction » il fait le tour (rapide) de l'histoire de la mesure du temps et des premiers garde-temps.

(\*) Henry-Louis Belmont, ancien élève de l'ÉNH et ancien PDG de Yema (supra).

(\*\*) L'ouvrage, remarquable dans son approche pédagogique et ses représentations graphiques, a été réalisé par Louis Gavignet ancien élève (Collège technique) puis professeur à l'ÉNH de Besançon (supra) pour le compte du Centre d'Information de la Montre française. Une partie de ces travaux a été diffusée dans *La France Horlogère*.

(\*\*\*) Réalisé par Louis Gavignet, l'ouvrage présente les mêmes caractéristiques et qualités que celui sur les montres françaises...

(\*\*\*\*) Issu d'une famille d'horlogers bisontins, dont l'un fut maire de Besançon (Jean Claudius Albert Gondy, 1898-1901) il est fabricant d'horlogerie à Besançon.

Puis il décline en quelque 330 petits chapitres et 108 illustrations tout ce qui touche au mouvement (et à sa boîte) dans l'organisation de l'établi, des exercices de limes, le tournage, le réglage, le contrôle, le sertissage, l'emboîtement, le parage des ponts... sans oublier l'usage des outillages spécifiques...

- *L'horloger, tome II Sonneries d'Horloges et de Montres*, de Charles PONCET, Eyrolles Éditeur, Paris, 1938, 222 p. Qui n'est pas attentif à la sonnerie d'une pendule, fut-elle comtoise, ou à la petite musique si discrète et fort agréable délivrée par cette « complication » ajoutée à cette jolie montre mécanique ? Pour les esthètes ou les téméraires qui veulent tenter de comprendre, voire d'intervenir sur ce genre de mécanismes nous proposons l'œuvre d'un parfait connaisseur de toutes ces techniques et qui fut en son temps, brillant élève de l'École d'horlogerie de Cluses, puis professeur d'horlogerie dans la dite École avant d'en être le Directeur : Charles Poncet (supra). Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Horlogerie, le tome II qui traite des « sonneries » est certainement l'un des meilleurs qui existe sur ce vaste sujet.

### **3) Les sources orales. Histoire et identité : la mémoire vive de l'École de l'Occupation à nos jours...**

Pour essayer de pénétrer au mieux la vie de l'École, nous nous devons d'orienter nos recherches vers les derniers acteurs et autres témoins directs qui ont participé à construire, dans ce passé encore récent, son histoire et sa mémoire. Les témoignages oraux sont toujours très complexes à manier et à utiliser. Les rapports entre mémoire et histoire ont déjà fait l'objet de très nombreux travaux. Si la mémoire, traduite par le discours oral, est une source imparfaite pour l'historien – qui en plus réinterprète une expression pour la replacer dans un contexte plus général - elle reste cependant une source indispensable. Car de l'histoire vécue individuellement, et des imperfections rencontrées, on arrive à reconstruire une histoire collective qui « légitime la transformation de la mémoire en objet d'histoire\* ». Il n'est pas ici, dans notre propos de présenter tout l'intérêt de cette source de travail qui a été en son temps magistralement traitée par Philippe Joutard\*\* et qui permet de mieux saisir le « vécu des divers acteurs » ou « l'histoire se faisant », elle évoque aussi la « remémoration d'une atmosphère » d'un temps révolu. On ne peut oublier cependant les limites de ces sources. L'esprit critique, le recoupement avec les autres sources, la « sélection » des souvenirs, parfois reconstitués par d'autres témoignages ou certaines lectures et dont les témoins se réapproprient le discours, doivent être toujours présents à notre esprit. Nous nous devons de rester vigilant mais on se doit aussi de relater le plus honnêtement possible tous les propos sans oublier de les soumettre à nouveau à l'appréciation du témoin avant que de les publier...

Méthode et démarche. Pour conduire nos entretiens, nous avons opté pour la retranscription des propos par écrit (prise de notes). Nous avons pensé que cette façon de procéder était la mieux adaptée (le magnétophone bloque la spontanéité quand les entretiens sont relativement courts). Pour la conduite de chaque rencontre nous avons pris appui sur un questionnaire préparatoire que nous avons rédigé, et toujours adapté au profil du témoin. Notre première démarche, fut, tout d'abord, d'aller rechercher ceux qui aux temps les plus reculés ont connu l'Établissement à la fin des années 1930, puis vinrent ensuite ceux, plus jeunes, qui le fréquentèrent dans l'immédiat après-guerre... Cette mémoire est attachée soit à des fonctions enseignantes, administratives ou de service, soit en qualité d'élèves (les plus nombreux). Parfois même au titre familial. Nous avons ainsi recueilli quelque vingt-cinq témoignages, que nous avons classé en trois groupes chronologiques :

(\*) Robert Frank, « La mémoire et l'histoire », in *Cahier de l'IHTP*, n° 21, 1992, p. 65.

(\*\*) Philippe Joutard, « Historiens à vos micros ! le document oral, une nouvelle source pour l'histoire », *L'Histoire*, n° 12, mai 1979, pp. 106-120.

- 1<sup>er</sup> groupe : Les plus anciens. Ils sont quatorze à avoir connu, à des degrés divers, l'ÉNH au temps de la « montée des périls », de l'Occupation et de la libération de Besançon (1938-1945).
- 2<sup>ème</sup> groupe : Ceux de l'immédiat après-guerre, jusqu'au médian des années 1960 (apogée des trente glorieuses » ,
- 3<sup>ème</sup> groupe : Plus restreint, ce sont ceux qui ont connu la fin de la spécificité de l'École et son entrée en « polyvalence » (1965-1988 » .

### **3-1) Les premières démarches : les limites et les regrets.**

Notre recherche sur les témoins de cette lointaine époque a débuté en 1993 lors de notre travail de DEA sur l'Institut de chronométrie dont certains anciens élèves avaient été scolarisés à l'ÉNH (infra). Mais c'est en 2002, lorsque que nous avons commencé à collecter les informations concernant la période de l'Occupation qu'il nous est apparu l'urgence de confronter nos documents aux témoignages de tous ceux qui avaient connu ou côtoyé l'ÉNH à cette époque. Si la voie des directeurs se devait d'être privilégiée, très rapidement elle s'avéra inopérante. Louis Trincano étant décédé en 1945, les trois directeurs qui lui ont succédé avaient retenu toute notre attention ainsi que celle d'un surveillant général emblématique. Compte tenu de l'âge de ces derniers « témoins-acteurs », nous pouvions couvrir une période d'une trentaine d'années qui débute à la fin des années 1930 pour s'achever en 1969, date à laquelle nous fûmes nommé, en qualité de Professeur Technique Adjoint, au sein de l'École. Cette période est très importante pour notre travail, car elle couvre la période de l'entrée en guerre puis de l'Occupation avant que de connaître, après la fin du conflit, toute une série de grandes mutations d'où l'importance de leurs témoignages...

Louis Braille (1944) le premier successeur direct de Louis Trincano, se trouve être le premier acteur d'importance de par les responsabilités qui furent les siennes au sein de l'École de 1938 à novembre 1944. Professeur, responsable du BÉH, Chef des Travaux, puis Directeur\*, il fut aussi un témoin important lors du procès de Louis Trincano (supra). Après avoir été en responsabilité de l'ÉNH de Cluses dès novembre 1944, il poursuit un temps sa carrière directoriale à Nancy, au Lycée Loritz (1950-1957). Las, au moment où nous nous engageons dans notre enquête orale, il décède en 2001. Comme on le voit, son témoignage sur la vie de l'École, sur le STO, sur le voyage en Allemagne, sur la personnalité de Louis Trincano..., ne sera jamais recueilli. Il est aussi une question (parmi tant d'autres) que l'historien aurait aimé lui poser. En sa qualité de Chef des Travaux (avec l'appui de Louis Trincano), il est responsable des ateliers et des professeurs, il est aussi le collaborateur direct du directeur, et l'interrogation qui nous vient aux lèvres serait de savoir : *“quel avait été son domaine de responsabilité dans les prises de décision de Louis Trincano sous l'Occupation ?”* Mais avec la distance du temps, et sans tomber dans « l'uchronie », il n'était pas sûr que nous eussions pu avoir une réponse précise sur ce point particulier. L'historien se doit d'être toujours dans le doute...

Louis Bastian (1944-1957)\*\*. Il est le Directeur de tous les changements de statuts de l'École. Sous son magistère l'École multiplie les annexes (Sarrail, Morteau, Montjoux) et intègre les ÉNP. Nommé à l'Inspection Générale de l'Enseignement Technique en cette fin d'année 1957, il participe à la transformation des ÉNP en Lycées Techniques d'État et à l'élaboration des nouveaux diplômes (avec la réduction drastique des horaires de

(\*) Henri Braille est né 1912, il avait 34 ans lors du procès de Louis Trincano, il venait de prendre en charge l'ÉNH de Cluses (supra).

(\*\*) Louis Bastian est le 12 décembre 1900.

formation, supra...), qui va aboutir à la réforme Berthoin, de janvier 1959. En 1967 il est chargé par le Ministre de coordonner toutes les initiatives en faveur de la technologie. Arrivé à la retraite, il décèdera peu de temps après, dans les années 1970...

André Berger (1958-1972). Il a la charge d'opérer la transformation de l'ÉNPB en Lycée Technique d'État. Dans les années 1960 le « nouveau » lycée connaît une expansion considérable. Outre l'inauguration du nouvel internat c'est l'accueil des nouveaux BTS et des premiers Baccalauréats de Technicien. Le Lycée commence sa diversification (avec le Contrôle et Régulation, l'Agencement...). Mais en 1972, pour des raisons de santé André Berger se voit contraint de quitter son poste. C'est la fin de la petite lignée des directeurs d'origine : « Arts et Métiers ». André Berger décèdera quelques années après son départ obligé...

Jean Rigaux, le surveillant général emblématique de « l'horlo ». S'il est un personnage qui à l'instar de Louis Trincano, a marqué l'Établissement, dès la fin de la guerre, jusqu'aux années 1970, est sans nul doute, et pour des générations d'élèves, Jean Rigaux, alias « zizine\* », surveillant général, puis censeur de l'Établissement. Prisonnier de guerre, grâce à l'action de Louis Trincano, il est libéré et intègre l'ÉNH, comme surveillant général, en 1943 (supra). Pendant près de trente années, il va exercer ses fonctions au sein de l'École. Sa mémoire est sans faille pour tout ce qui touche à la vie de l'Établissement. Tous les élèves de cette période (jusqu'à 1968) se souviennent de ce Surveillant général strict sur la discipline, connaissant chaque élève, qui hantait la cour et les couloirs, la cigarette aux lèvres et le paquet à la main qui lui servait de bloc-notes pour inscrire les noms de ceux qui dérogeaient à l'ordre établi... Au tout début des années 1970, du temps, où jeune professeur, nous exerçons nos fonctions au 3<sup>ème</sup> étage de l'École, dédié à la micromécanique, côté avenue Clemenceau, il aimait à traverser notre atelier le soir après les cours pour rejoindre son appartement au bout de l'aile du Bâtiment. Alors que nous préparions notre classe pour le lendemain, souvent il nous entretenait sur nombre de sujets de société. Nous ne pouvions qu'admirer sa prodigieuse mémoire et l'étendue de ses connaissances. Nous avons, à ce jour, un immense regret. Jamais nous n'avons abordé sa captivité, son retour, et le « cas » Trincano... Lorsque nous avons décidé à rédiger une thèse sur l'École, au début des années 2000, Jean Rigaux était décédé, emporté par la maladie...

### **3-2) Les témoignages des proches de Louis Trincano.**

Pour la période qui couvre la veille de la seconde guerre mondiale et de l'Occupation, la recherche des professeurs qui avaient exercé à l'ÉNH, à cette époque s'est trouvée, elle aussi rapidement caduque. Restait la piste de ceux qui furent très proches des principaux témoins. Notre enquête s'est immédiatement tournée vers la famille de Louis Trincano et notamment vers ses deux filles (les garçons sont décédés) : Suzanne Barbier et Simone Arvis.

Suzanne Barbier (1921-2013). En octobre 2002, après les contacts d'usage pour la prise de rendez-vous et l'exposé des grandes lignes de notre travail de recherche, nous lui avons exprimé le cadre de notre requête concernant la personnalité de son père, certains aspects de la vie familiale dans le vaste appartement de fonction sis au 3<sup>ème</sup> étage de l'École, les lectures et les propos échangés à la table familiale concernant l'École... Avec une question plus précise sur sa perception filiale de ce père tant attaché à son École sans

---

(\*) D'après Michel Pugin, le surnom de « zizine » lui aurait été attribué, suite à une punition collective des élèves internes, qui à la fin de la guerre (sous l'Occupation) « auraient » obstrué des latrines, or l'objet du délit était une boîte en fer blanc de la marque « zizine » !

omettre les accusations portées contre lui à la fin de la guerre et sa condamnation... Au moment de l'entretien, le 22 octobre, c'est une dame âgée de 81 ans qui nous reçoit. Son état de santé commence à décliner. Ancienne infirmière, veuve d'un médecin, elle fut un temps conseillère municipale de Besançon. Femme au caractère assuré et au parfait maintien elle a décidé de s'installer dans une petite maison de retraite d'un bon confort, tenue par des religieuses au centre ville de Besançon. L'accueil est fort avenant. Madame Barbier est d'une courtoisie exquise. Elle avait préparé cet entretien en constituant un petit dossier qu'elle nous remit à la fin de l'entrevue (infra). Elle n'élude aucune de nos questions. Si parfois sa mémoire semble lui faire défaut sur un point, à chacune de nos relances, la réponse est exprimée sans hésitation. Son témoignage nous a été essentiel pour affiner la personnalité de son père. Pour elle Louis Trincano a toujours été d'une grande intégrité. Il ne vivait que pour son école au point que sa propre épouse lui disait parfois « qu'elle était sa maîtresse ». Pour Mme Barbier, si son père inclinait pour un certain « maréchalisme » en aucune façon il ne fut « collaborationniste ». À la fin de l'entretien Madame Barbier nous a donc remis le petit dossier concernant son père. On y trouve des courriers autographes de Louis Trincano et sa volonté de se battre pour être réhabilité dans son honneur, deux échanges épistolaire avec son fils Adolphe, un témoignage de ses enfants concernant sa fiche biographique... Avec son accord les informations recelées ont été utilisées pour notre travail. Elle décède en 2013.

- Simone Arvis. C'est la benjamine de la famille. Enseignante à la retraite elle vit dans la région parisienne. En juillet 2010, après une prise de contact téléphonique, et compte tenu de ses soucis de santé nous avons convenu que son témoignage se ferait par cette voie. Nous nous sommes entretenus trois fois au cours de l'année 2010 (22 juillet, 8 août et septembre) pour une durée totale de près d'une heure de conversation. Le ton de madame Arvis était fluide, clair et précis et d'une très grande courtoisie. La grille de l'entretien était la même que celle utilisée pour sa sœur aînée, complétée par une demande de précision sur certains points. Elle nous a rappelé et précisé l'incident auquel elle fut confrontée avec sa sœur, lors de la libération de Besançon et commenté le courrier qu'elle avait envoyé au juge lors du procès de son père. Bien qu'elle ait moins de souvenirs que sa sœur aînée pendant l'entre-deux-guerres (elle est plus jeune) elle nous a confirmé le témoignage de sa sœur...

### **3-3) Les anciens élèves qui furent professeurs sous l'Occupation.**

Lors de notre nomination, en 1969, à l'ÉNP de Besançon, nous avons croisé pendant plusieurs années, (avant leur départ en retraite), quelques professeurs (dont certains étaient anciens élèves) qui avaient débuté leur carrière, dans l'établissement, avant ou pendant la guerre : MM. Cadart, Cloutot, Donzé, Léon Estavoyer, René George, Eugène Gavignet, Marchand, Plassart, Verdy.... Nous avons aussi rencontré, lors de ces visites à l'École, Marcel Vichot. Certes, à cette époque, notre centre d'intérêt était totalement centré sur l'exercice de notre fonction enseignante et les conversations portaient davantage sur la pédagogie et l'évolution de l'Enseignement technique (qui était à son apogée) que sur l'histoire de l'École au temps de l'Occupation, comme si cette période avait été abolie dans la mémoire collective. Mais avec le recul du temps, lorsque l'historien du « temps présent » évoque des personnes de ces « temps d'hier », alors qu'il les a côtoyés quelque trente années après les faits considérés, les éléments soumis à sa critique ne sont plus anonymes. Quand on cite un nom et son témoignage, surgit alors dans notre mémoire « l'image » de la personne, avec les



souvenirs qui lui sont liés. Cette superposition « anachronique » qui se mêle dans la pensée est susceptible de modifier la portée dudit témoignage alors qu'aucun lien apparent ne les relie. C'est là que naît la notion de subjectivité dans la transposition écrite qui peut en être faite. Dans notre travail nous avons essayé de contenir cette part de subjectivité, sans pour autant la gommer totalement. Ainsi, dans notre souvenir, René George\* incarne l'excellence et la grande compétence professorale, la rigueur intellectuelle et morale\*\*. Pour nous, l'analyse de son témoignage rédigé quelque trente années auparavant, lors du procès de Louis Trincano, prend alors un poids et une crédibilité toute particulière sur les événements passés...

### **3-4) Les maîtres d'internat et les anciens élèves d'avant la guerre et sous l'Occupation.**

Si nous mettons à part les témoignages des deux filles de Louis Trincano, ils sont douze à avoir été présents à l'ÉNH pendant l'Occupation. Certains étaient là au titre de Maître Externe : M. Lochard, ou au double titre d'élève ingénieur et de Maître Interne ou Externe : Pierre Ravret (1938-43) et Jacques Tison (1934-1942). Quant aux huit autres, ils étaient présents dans le cadre leur scolarité à l'ÉNH : André Blum (1942-1944/1945-1951), Jacques Déliou (1942-1946), Georges Jublier (1938-1942), Marcel Labadens (1941-42/1945-47), Michel Laithier (1943-46), Jean Lenôtre (1942-1947), Jean Pierrot (1943-1947) Michel Pugin (1942-1946), Pierre Taillard (1943-1947). Dans leur grande majorité les élèves étaient internes. Quant à Louis Gavignet\*\*\*, son cas est particulier puisqu'il fut élève de 1935 à 1939 non pas à l'ÉNH mais au Collège Technique qui faisait partie du groupement d'établissements dont l'enseignement technique était de la responsabilité de Louis Trincano.

**Les entretiens. (ils s'échelonnent de 2006 à 2014).** Ils sont de deux ordres que nous qualifierons de formels et d'informels, car ils ressortissent, à l'origine, de la nature des relations qui se sont créées, antérieurement à notre travail de recherche, entre les anciens élèves et nous. Nous rappelons qu'un certain nombre d'entre eux sont devenus professeurs à l'ÉNH : Jacques Déliou, Louis Gavignet, Marcel Labadens, Jean Pierrot, Pierre Taillard et Jacques Tison. Depuis la date de notre nomination, en 1969 à l'École et jusqu'à notre départ en 1984, nous les avons côtoyés presque chaque jour. Lorsque nous avons débuté notre thèse tous étaient en retraite. Dans un passé récent, lors de notre travail de D'ÉA (1993) sur l'Institut de Chronométrie de Besançon, nous avons déjà réalisé nombre d'entretiens avec d'anciens élèves devenus ingénieurs, dont Jacques Tison, qui nous avaient livré un certain nombre d'informations sur l'École pendant la guerre et que nous avons repris dans notre travail. Dès 2006, lorsque nous avons besoin de précisions, sans formalité particulière, nous prenions contact directement par téléphone avec l'un ou l'autre de nos anciens collègues ou alors nous leur rendions visite. Nous avons pu ainsi amasser nombre de petits témoignages qui nous ont permis de précieux recoupements. Avec André Blum, Georges Jublier, Michel Laithier, Jean Lenôtre, M. Lochard, Michel Pugin et Pierre Ravret, la prise de contact et le début des entretiens<sup>(1)</sup> se sont réalisés dans un cadre plus formel avec

(1) Dates des entretiens: Georges Jublier (mars 2006, puis contact permanent dès lors), André Blum (en mai et juin 2010) ; Pierre Ravret (mai, juin, septembre 2010) ; M. Lochard (août 2010) ; Michel Pugin (janvier 2011, mars 2011, puis contact permanent jusqu'à son décès mars 2015), Michel Laithier (février 2011) ; Jean Lenôtre (février 2011, septembre 2013).

(\*) René George (1906-1981) ancien élève de l'ÉNH de Cluses est nommé en qualité de PTA à l'ÉNH de Besançon en 1929 où il a fait toute sa carrière (42 ans). Il est parti en retraite en 1973.

(\*\*) Avis partagé par tous les témoins rencontrés.

(\*\*\*) Nous avons été son élève, puis nous sommes devenus collègues au début des années 1970, avant de devenir des collaborateurs très proches pendant 10 années (supra).

grille d'exploitation des données. Puis au fil du temps, et lorsque le besoin de précisions complémentaires se faisait sentir des rapports amicaux se sont noués et le téléphone fut une voie privilégiée quitte à l'accompagner par la suite de visites de courtoisie. Georges Jublier et Michel Pugin nous ont été particulièrement d'un grand secours, car outre la qualité de leurs témoignages respectifs, ils nous ont remis nombre de documents datant de leur scolarité : photographies, livrets scolaires, carnets d'ateliers, extraits de cours et des travaux d'atelier... Nous devons souligner deux témoignages particuliers : André Blum et Marcel Labadens. D'après notre enquête, André Blum fut le seul élève de confession juive à avoir été scolarisé à l'ÉNH pendant la guerre. Il fut un temps hébergé à l'internat à l'École, grâce au soutien de Louis Trincano. Il nous a rappelé combien il s'était senti, de 1942 au début de l'année 1944, dans une relative sécurité entre les hauts murs, avant qu'il ne les quittât pour aller se réfugier en Suisse. Après la guerre, cet élève brillant, revint à l'École pour poursuivre ses études, entra à l'Institut de Chronométrie et obtint son diplôme d'ingénieur en 1951. Quant à Marcel Labadens il fut notre unique témoin de ceux qui furent contraints au STO. Lors de notre séjour à l'École et jusqu'au début des années 2000, nous eûmes nombre de conversations lors de rencontres informelles et amicales. Sans revenir sur les conditions de son départ forcé en décembre 1942, nous avons ressenti combien cet « exil » et cette « captivité » furent douloureux pour lui dans la suite de son projet de carrière. D'après nous, ce n'est pas tant les épreuves endurées et la séparation familiale qui l'ont marqué, c'est surtout l'interruption des études engagées au sein de l'École qui a fait sourdre en lui un fort ressentiment\* à l'endroit de Louis Trincano qu'il jugeait responsable de ce départ et de la rupture de ses études (supra). Nous rappelons, que lors de son entrée à l'École, il était promis à un bel avenir dans la voie des Ingénieurs « Chrono ». Dès son retour, en 1945, il ne put, malgré sa volonté, « rattraper\*\* » les deux années d'études perdues. Il passa, certes, brillamment le diplôme d'Élève Breveté. Devenu un Professeur Technique compétent et respecté, parfois réservé vis à vis de ses collègues, s'il fit une très belle carrière dans l'enseignement (dans son École)\*\*\*, il ne pouvait ne pas supputer (comme tout un chacun) avec une certaine forme de nostalgie à ce qu'aurait pu être son « autre vie » en qualité « d'ingénieur », à l'instar de son père, ingénieur électricien (supra)...

Toujours dans un souci de précision concernant les douze élèves soumis au STO, nous avons tenté de retrouver Pierre Hanet qui fut, pendant plus d'une année le correspondant « attitré » de Louis Trincano. Las, comme beaucoup de témoins de cette époque il était décédé, mais, en janvier 2013, nous avons pu converser avec sa veuve, Mme Hanet, pour savoir si son mari l'avait entretenu de cette période. Ainsi, elle a pu nous confirmer le grand respect que feu son mari avait toujours eu pour Louis Trincano.

### **3-5) Les anciens élèves de l'après-guerre à nos jours.**

Pour cette période proche de nous, nous pouvons classer les témoignages en plusieurs groupes. Dans le

---

(\*) Ressentiment confirmé par nombre de témoins et notamment par son opposition, en 1974, à ce que le nom de Louis Trincano soit donné à l'ÉNH. Il semblerait, d'après un document retrouvé dans les archives de l'École, que les débuts de ce « ressentiment » à l'endroit du Directeur, soient antérieurs au départ des élèves au STO. N'ayant pas eu en main les éléments de « ladite note » qui pourraient accréditer cette hypothèse nous ne pouvons que la formuler...

(\*\*) En 1947, lors de l'obtention de son DEB, il lui aurait encore fallu 3 années (au minimum) pour achever ses études d'ingénieur. À vingt-cinq ans passés, il était temps, pour lui de « gagner » enfin sa vie...

(\*\*\*) Où il fut un pionnier des « automatismes » et à l'origine de la création du BTS MAI (Mécanique et Automatismes Industriels).

premier groupe, on retrouve une partie des témoins qui ont connu l'École sous l'Occupation et la période qui s'en est suivie en qualité d'élève, puis de professeurs. On retrouve ainsi : Jacques Déliou, Louis Gavignet, Marcel Labadens, Jean Pierrot, Pierre Taillard, Jacques Tison. Viennent ensuite, dans un deuxième groupe d'élèves, ceux qui ont connu l'École de l'immédiat après-guerre jusqu'au médian des années 1950 : Gilbert Clerget, Hubert Éme, Roger Hertzog, Daniel Martinet et Pierre Ray. Dans un troisième petit groupe, à partir des années 1955, on trouve : Jacky Pichetti, René Rodary et Jean-Claude Simplot. Il convient maintenant d'opérer d'autres classements. Si Gilbert Clerget, Hubert Éme, Roger Hertzog, Pierre Ray, Jacky Pichetti et Jean-Claude Simplot devinrent eux aussi professeurs à l'École, il convient de souligner que Georges Jublier, Daniel Martinet, Michel Pugin et René Rodary firent, quant à eux, une belle carrière dans l'industrie. Daniel Martinet et René Rodary terminèrent comme chefs d'entreprise... Un autre point est à rappeler : Georges Jublier et Michel Pugin se sont particulièrement impliqués dans l'Association des Anciens élèves. Ils assuraient ainsi une liaison particulière entre l'École et l'Industrie et ce jusque dans les années 1960, d'où le grand intérêt de leurs témoignages du point de vue des entreprises. Une dernière précision, si Louis Gavignet, Hubert Éme et René Rodary, ne sont pas considérés, à proprement dit, comme « anciens élèves » de l'ÉNH, car ils ressortissent tous trois du Collège sis dans les mêmes murs, mais l'enseignement technique qui y était dispensé étant placé sous la tutelle directe de l'ÉNH et de son Directeur (supra), les us et coutumes et autres règlements étant identiques, on peut considérer qu'ils furent bien « anciens » élèves de « l'École ».

**Pour les entretiens.** À partir de 2006, nous avons vu qu'ils furent fort nombreux, souvent informels (supra) toujours dans le but d'affiner un élément de réponse ou d'apporter une précision. De par notre fonction au sein de l'École puis au sein de la hiérarchie de l'Éducation Nationale ou par les différents postes que nous avons occupés un temps dans l'industrie (où nous avons côtoyé René Rodary et Georges Jublier) nous rappelons que notre « ancienne proximité » avec la plupart des anciens élèves avait grandement facilité les contacts directs et nous avons permis d'approfondir et de croiser nombre d'informations précieuses pour notre travail...

#### **En guise de Conclusion et en hommage.**

Que tous ici, soient remerciés, pour leur disponibilité sans faille malgré le grand âge qui s'avance pour certains, leur écoute toujours attentive, leur prodigieuse mémoire qui se met en marche dès l'évocation de certains faits, et surtout pour le grand intérêt qu'ils ont eu pour nos travaux de recherche. Ce voyage dans la mémoire est certes empreinte de nostalgie. C'est l'évocation d'une jeunesse (un temps) retrouvée, mais c'est aussi la résurgence de souvenirs qui restent profondément attachés à cette École qui reste, pour eux, hors du commun, et dont l'empreinte est encore fort visible de nos jours dans tous leurs témoignages...

Il nous reste maintenant à rendre un dernier hommage à tous ceux qui nous ont quittés depuis nos derniers entretiens : André Blum, Jacques Déliou, Louis Gavignet, Marcel Labadens, M. Lochard, Michel Pugin, Jean Pierrot, Jacques Tison et Madame Suzanne Barbier, née Trincano...

*In memoriam*

## Index des Noms

### A

**ABETZ Otto** : pp. 838 ; 839 ; 840 ; 842 ; 1000 ; 1025.

**ABT** : p. 148.

**ADAM** (Prof.) : p. 713.

**ADLER Gaston** : pp. 333 ; 334 ; 338 ; 339 ; 343 ; 346 ; 351 ; 371 ; 573 ; 574 ; 575 ; 629 ; 778 ; 781 ; 1010.

**AGULHON Maurice** : pp. 116 ; 145 ; 1444.

**ALAIN** : pp. 993 ; 999 ; 1452.

**ALARY Éric** : pp. 1150 ; 1447.

**ALBER Edgar** : p. 1183.

**ALENGRY** (Recteur) : pp. 349 ; 535 ; 603 ; 605 ; 653.

**ALVISET** : p. 239.

**AMIET Ferdinand** : pp. 147 ; 198 ; 200 ; 201 ; 203 à 207 ; 209 ; 210 ; 211 ; 253 ; 262 ; 265 ; 274 ; 278 ; 280 ; 283 ; 284 ; 288 ; 293 ; 294 ; 372 ; 448 ; 1459.

**AMOUREUX Henri** : pp. 793 ; 798 ; 813 ; 815 ; 816 ; 820 ; 821 ; 822 ; 825 ; 828 ; 829 ; 831 ; 833 ; 834 ; 839 ; 849 ; 859 ; 860 ; 862 ; 1446.

**AMSTOUTZ Georges** : pp. 260 ; 293.

**AMSTOUTZ Jules** : pp. 384 ; 431 ; 443 ; 537 ; 620 ; 668 ; 704 ; 705 ; 762 ; 1474.

**ANCHIÉRI Claude** : p. 1375.

**ANDRADE Jules** : pp. 242 ; 331 ; 341 ; 343 ; 363 ; 371 ; 380 ; 401 ; 454 ; 455 ; 460 à 467 ; 599.

**ANDRÉ** : pp. 287 ; 292.

**ANDRÉ Eugène** : pp. 1036 ; 1276.

**ANET** (École d'horlogerie Beillard à) : pp. 233 ; 395 ; 652 ; 1004 ; 1459.

**ANGUENOT Alfred** : p. 541.

**ANGUENOT Frères** : pp. 1013 ; 1018 ; 1019 ; 1190 ; 1320 ; 1322 ; 1332 ; 1343.

**ANGUENOT Marius** : pp. 541 ; 766 ; 1013 ; 1018 ; 1019.

**ANGUENOT Paul** : p. 1019.

**ANGUENOT Ulysse** : pp. 1014 ; 1018.

**ANGUENOT Victor** : pp. 367 ; 1013 ; 1018 ; 1019.

**ANQUETIL Jacques** : p. 1332.

**ANTOINE Ernest** : pp. 233 ; 234 ; 238 ; 259 ; 349.

**ANTOINE (Frères)** : pp. 539 ; 755 ; 764.

**ANTOINE Gérald** : p. 1453.

**ANTOINE Jules** : pp. 451 ; 458 ; 587.

**ANTOINE (Veuve de Jules)** : pp. 351 ; 575 ; 579 ; 587 ; 629.

**APOLLINAIRE Guillaume** : p. 508.

**ARAGON Louis** : p. 508.

**ARCAY Georges** : pp. 351 ; 450 ; 454 ; 466 ; 575 ; 578 ; 584 ; 713 ; 714 ; 719 ; 725 ; 1459.

**ARGOUT (Comte d')** : pp. 119 ; 120.

**ARMAND Louis** : pp. 1148 ; 1158.

**ARNAUD Élie** (Prix) : p. 1266.

**ARNAUNE (d')** : (Directeur de la monnaie) : p. 307.

**ARNOULD Florence** : pp. 41 ; 44 ; 61 ; 81 ; 86 ; 92 ; 93 ; 1459.

**ARVIS Simone** (née Trincano) : pp. 12 ; 986 ; 990 ; 1503 ; 1504.

**ASTIER Placide** : pp. 319 ; 320 ; 323 ; (Loi Astier) : 324 ; 345 ; 346 ; 347 ; 385 ; 516 ; 566 ; 574 ; 634 ; 636 ; 642 ; 643 ; 645 ; 658 ; 670 ; 687 ; 711 ; 879 ; 1164 ; 1293 ; 1397 ; 1436 ; 1454.

**AUGÉ André** (Sté) : pp. 1018 ; 1175 ; 1179 ; 1303 ; 1314 ; 1317 ; 1320 ; 1384 ; 1415 ; 1421.

**AUGÉ-DIEHL** (Découpage) : p. 1415.

**AUGÉ** (Microtechniques) : p. 1415.

**AUGSBUGER Maurice** : p. 1271.

**AURIC Georges** : p. 508.

**AUROI** (S.G) : pp. 890 ; 931.

**AUSCHER** : p. 148.

**AUSCHITZKY COUSTANS Marie Pia** : pp. 552 ; 553 ; 554 ; 1026 ; 1323 ; 1337, 1410, 1456.

**AUZEPY** : p. 1281.

**AUZIÈRE J. François** : pp. 54 ; 66 à 71 ; 74 ; 76 ; 77 ; 78 ; 80 ; 83 ; 84 ; 91 ; 93 ; 94 ; 95 ; 97 ; 98 ; 104 à 109 ; 109 ; 113 ; 114 ; 132 ; 145 ; 150 ; 1468 ; 1469.

**AZÉMA Jean Pierre** : pp. 793 ; 809 ; 810 ; 813 ; 824 ; 838 ; 843 ; 844 ; 846 ; 1444.

## **B**

**BABIN** (IA) : pp. 1139 ; 1140.

**BACHELIN Auguste** : pp. 120 ; 195 ; 1459.

**BACOU** : p. 575.

**BADER** : p. 177.

**BAHOUX** : pp. 284 ; 292.

**BAIGUE Henri** (Maire) : p. 337.

**BAIGUE Maurice** (Dr) : p. 961.

**BAILLAUD Paul** : p. 750.

**BAILLAUD René** : pp. 450 ; 537 ; 539 à 542 ; 545 ; 614 ; 653 ; 750 ; 761 ; 778 ; 779 ; 883 ; 884 ; 885 ; 989 ; 1001 ; 1003 ; 1004 ; 1010 ; 1011 ; 1174 ; 1177 à 1180 ; 1182 ; 1198 ; 1413 ; 1459 ; 1491.

**BAILLON Lucien** : p. 985.

**BAILLON Micheline** : p. 985.

**BAILLY** : p. 349.

**BAKER Joséphine** : p. 507.

**BALDONY** : p. 479.

**BAO Dominique** : pp. 1064 ; 1067 ; 1112.

**BARBEY Gilles** : pp. 308 ; 1461.

**BARBIER** (M.I) : p. 887.

**BARBIER Jean** : p. 985.

**BARBIER Maurice** : p. 985.

**BARBIER Suzanne** (née Trincano) : pp. 12 ; 368 ; 990 ; 991 ; 1503 ; 1504 ; 1507.

**BARDOT Josette** : p. 100.

**BARDOT Louis** : p. 100.

**BARÈRE (de VIEUZAC) Bertrand** : p. 46.

**BARRAT Charles** : pp. 37 ; 45 ; 48 ; 112 ; 113 ; 114 ; 119 ; 124 ; 156 ; 169 ; 312 ; 314 ; 1459.

**BARTHÉLÉMY Joseph** : p. 839.

**BARTHES Roland** : p. 1160.

**BASSAL** : pp. 39 ; 43 ; 44 ; 45 ; 78.

**BASTIAN Louis** : pp. 720 ; 721 ; 885 ; 922 ; 1005 ; 1216 à 1226 ; 1235 ; 1237 ; 1238 ; 1244 ; 1250 ; 1258 à 1261 ; 1263 ; 1264 ; 1266 ; 1267 ; 1268 ; 1281 ; 1293 ; 1295 ; 1296 ; 1297 ; 1345 ; 1357 ; 1365 ; 1368 ; 1379 ; 1386 ; 1459 ; 1476 ; 1502.

**BATAILLE Aîné** (horloger, Exposition universelle 1855) : pp. 117 ; 135.

**BAUD Marie Louise** : p. 100.

**BAUDIN** : p. 138.

**BAUDOIN** (Jean Magloire, Inspecteur général) : pp. 178 ; 191 ; 1452.

**BAUDOIN Paul** : pp. 821 ; 824 ; 832.

**BAYET Albert** : p. 815.

**BEAUCHESNE** (SIFOP) : pp. 538 ; 564 ; 755 ; 756 ; 766 ; 799 ; 973 ; 1018 ; 1175 ; 1211.

**BEAUQUIER Charles** : pp. 239 ; 307 ; 371 ; 469 ; 489 ; 492.

**BECK Robert** : pp. 139 ; 1448.

**BECKER Georges** (Député) : p. 1368.

**BECKER Jean Jacques** : pp. 382 ; 491 ; 503 ; 507 ; 1444.

**BELIN Alphonse** : pp. 378 ; 486 ; 713 ; 718 ; 719 ; 890 ; 931.

**BELIN Édouard** : pp. 540 ; 713 ; 718 ; 725 ; 730 ; 796 ; 890 ; 891 ; 907 ; 911 ; 931 ; 932 ; 935 ; 944 ; 1055 ; 1220 ; 1252.

**BELIN Georges** : p. 540.

**BELIN René** : p. 815.

**BELLEGY** : pp. 230 ; 231 ; 293 ; 294 ; 378 ; 382 ; 431 ; 440 ; 441 ; 443 ; 446 à 449 ; 486.

**BELMONT (voir BLUM) Henry. L)** : pp. 398 ; 412 ; 549 ; 765 ; 1324 ; 1329 ; 1383 ; 1384 ; 1386 ; 1399 ; 1400 ; 1435 ; 1459 ; 1461 ; 1472.

**BELMONT Henry John** : p. 1329.

**BELOT** : p. 264.

**BELOT Gilbert** : p. 1271.

**BELOT Jean** : pp. 912 ; 973 ; 976 ; 978 ; 1064 ; 1067 ; 1075.

**BELZON Élie** (fabrique) : p. 218.

**BENOIT Achille** : pp. 167 ; 296 ; 353.

**BENOIST** : p. 210.

**BENOIST-MÉCHIN Jacques** : p. 839.

**BÉRARD Léon** : p. 350.

**BÉRAUD Henri** : p. 817.

**BERÇOT Pierre** : pp. 804 ; 912 ; 930 ; 932 ; 973 ; 1056 ; 1270 ; 1275 ; 1276.

**BERGER André** : pp. 364 ; 1226 ; 1242 ; 1247 ; 1250 ; 1281 ; 1293 ; 1296 ; 1297 ; 1345 ; 1347 ; 1349 ; 1351 ; 1365 ; 1368 ; 1503.

**BERGER Gaston** : p. 1159.

**BERGER** (Général) : p. 687.

**BERGIER** : pp. 200 ; 207.

**BERL Emmanuel** : p. 827.

**BERNARD** (Sénateur) : pp. 239 ; 862.

**BERSOT Lucien** : pp. 992 ; 993 ; 996.

**BERSTEIN Serge** : pp. 382 ; 491 ; 503 ; 507 ; 1302 ; 1303 ; 1444 ; 1445.

**BERTHET** (Associé d'Auzière) : p. 66.

**BERTHET Marcel** : pp. 787 ; 921 ; 930 ; 931 ; 932 ; 1054 à 1057 ; 1059 ; 1060 ; 1142 ; 1472 ; 1477.

**BERTHOIN** (Réforme) : pp. 1293 ; 1303 ; 1345 ; 1347 ; 1350 ; 1373 ; 1437 ; 1438 ; 1503.

**BERTHOUD Ferdinand** : pp. 85 ; 158.

**BERTHOUD** : p. 309.

**BERTRAND Achille Jean** (Recteur) : pp. 803 ; 883 ; 904 ; 907 ; 914 ; 923 ; 973 ; 975 ; 1024 ; 1037 à 1040 ; 1052 ; 1060 ; 1130 ; 1131 ; 1134 ; 1135 ; 1138 ; 1139.

**BERTRAND Claude** : p. 810.

**BESSON et Cie** (Éts) : pp. 1183 ; 1213 ; 1312.

**BESSON Raymond** : p. 1414.

**BESSOT Pierre** : p. 765.

**BESSOT Robert** : p. 396.

**BEUCHOT Maryline** : pp. 85 ; 1459.

**BEUCLER** (horloger) : pp. 113 ; 138 ; 139 ; 148 ; 151.

**BIAL** (Capitaine) : p. 155.

**BICHELONNE Jean** : p. 846.

**BIDAULT Raymond** : pp. 904 ; 907 ; 973 ; 976.

**BIDEAU** : p. 378.

**BILLAUD (ou BILLOT) Victoire** : pp. 90 ; 103.

**BILLAUD VARENNE Jacques Nicolas** : p. 46.

**BILLOUÉ** (SG) : pp. 887 ; 891 ; 918 ; 924 ; 930 ; 931 ; 932 ; 973 ; 1059.

**BION Lorenza** : pp. 443 ; 444 ; 480 ; 713 ; 714 ; 719 ; 724 ; 730 ; 738 ; 890 ; 891 ; 931 ; 932 ; 935.

**BION** (Mlles) : pp. 738 ; 739 ; 935.

**BLAISE Robert** : p. 1375.

**BLANCHE** : pp. 200 ; 210.

**BLANCHELAND Raymond** (Commissaire) : pp. 1036 ; 1037 ; 1476.

**BLANCHOT** (M.I) : p. 887.

**BLIND** : pp. 976 ; 1190 ; 1328.

**BLOCH Alfred** : p. 259.

**BLOCH Étienne** : p. 1451.

**BLOCH Jean-H** : pp. 537 ; 557 ; 778 ; 1010.

**BLOCH Marc** : pp. 793 ; 819 ; 820 ; 993 ; 1444 ; 1451.

**BLOCH Yvan** : pp. 720 ; 727.

**BLOCH-GEISMAR** (Éts) : pp. 349 ; 551 ; 556 ; 557.

**BLOCH-LAINÉ François** : p. 1148.

**BLOT-GARNIER** (Pdt UHF) : pp. 535 ; 536 ; 538.

**BLUM André** : pp. 12 ; 938 ; 949 ; 954 ; 960 ; 961 ; 962 ; 978 ; 1266 ; 1267 ; 1505 ; 1506 ; 1507.

**BLUM (voir BELMONT) Henri** : pp. 765 ; 1269 ; 1271 ; 1272 ; 1273 ; 1277 ; 1278 ; 1293 ; 1313 ; 1324 ; 1325 ; 1327 ; 1329 ; 1386 ; 1435.

**BLUM Léon** : pp. 512 ; 813 ; 814 ; 815 ; 816 ; 822 ; 828.

**BODÉ Gérard** : pp. 796 ; 870 ; 872 ; 875 ; 879 ; 1163 ; 1454.

**BODEREAU Bernard** : pp. 1064 ; 1067 ; 1077 ; 1079 ; 1088 ; 1090 ; 1092 ; 1101 ; 1110 ; 1119 ; 1123 ; 1124 ; 1125 ; 1140 ; 1141 ; 1476.

**BOICHON Valérie** : pp. 85 ; 1459.

**BOILLOT Alfred** : pp. 973 ; 976 ; 1064 ; 1067 ; 1079 ; 1088 ; 1119 ; 1120 ; 1128.

**BOISSY d'ANGLAS François** (comte de) : pp. 52 ; 53 ; 54 ; 56 ; 59 ; 86 ; 94 ; 103 ; 113.

**BOITET Alfred** : pp. 699 ; 719 ; 724 ; 726 ; 730 ; 743 ; 744 ; 766 ; 803 ; 890 ; 916 ; 918 ; 924 ; 926 ; 927 ; 931 ; 932 ; 933 ; 944 ; 1116 ; 1120 ; 1367 ; 1370.

**BONAPARTE Napoléon** : pp. 54 ; 84 ; 85.

**BONAPARTE Louis Napoléon** : p. 123.

**BONAPARTE Jérôme** : p. 155.

**BONNAFOUS** (Intendant) : pp. 743 ; 744 ; 790 ; 887 ; 890 ; 929.

**BONNARD Abel** : pp. 879 ; 952 ; 953 ; 1163.

**BONNET Georges** : p. 823.

**BONNEVILLE de MARSANGY Louis** : pp. 134 ; 1448.

**BONNIER de la CHAPELLE Fernand** : p. 835.

**BOREL** : p. 200.

**BORIES-SAWATA (H-E)** : pp. 1049 ; 1446.

**BORNE Dominique** : pp. 510 ; 512 ; 738 ; 777 ; 1444.

**BOSSY Bernard** (STO) : pp. 1064 ; 1067 ; 1087 ; 1090 ; 1091 ; 1119 ; 1120 ; 1126 ; 1127 ; 1129 ; 1133.

**BOSSY (L) & Fils** : pp. 200 ; 256 ; 282 ; 283 ; 1117 ; 1175 ; 1189 ; 1474.

**BOSSY Roger** : pp. 1087 ; 1090 ; 1091.

**BOTHEREAU Robert** : p. 1154.

**BOUCHER** (Sculpteur) : p. 277.

**BOUCTON André** : pp. 554 ; 585 ; 603.

**BOUDRA** (École d'horlogerie) : pp. 395 ; 598 ; 652 ; 1004.

**BOUCHET Robert** (SIOR) : pp. 1178 ; 1181 ; 1213 ; 1271.

**BOULICAULT** : p. 485.

**BOULICAULT Pierre** : p. 376.

**BOULLE André-Charles** : p. 1360.

**BOULLET** : p. 263.

**BOULLIER Michèle** : p. 1231.

**BOULLIER Stéphane** (Montres VIXA) : pp. 1183 ; 1188 ; 1189.

**BOURBAKI** (armée de) : p. 527.

**BOURBON** : p. 585.

**BOURDENET Pierre** : p. 396.

**BOURDOT Blanche** : pp. 732 ; 748 ; 752 ; 753.

**BOURGEOIS** (Éts Damprichard) : pp. 510 ; 1183 ; 1463.

**BOURGEOIS Raymond** (Éts) : pp. 564 ; 799 ; 800 ; 1212 ; 1213 ; 1269 ; 1312 ; 1384 ; 1421 ; 1435.

**BOURGAULT** : p. 778.

**BOURLET** (Prof.) : pp. 713 ; 714 ; 724.

**BOUTTERIN** : p. 567.

**BOUTTEY** : pp. 200 ; 210.

**BOUTHILLIER Yves** : pp. 824 ; 839.

**BOUVARD** : p. 210.

**BOUVARD** (Legs) : pp. 453 ; 490 ; 756 ; 766 ; 973 ; 1471.

**BRAILLE Henri** : pp. 546 ; 719 ; 721 ; 722 ; 727 ; 884 ; 890 ; 910 ; 915 ; 927 ; 931 ; 932 ; 933 ; 938 ; 942 ; 944 ; 948 ; 964 ; 970 ; 1003 ; 1004 ; 1035 ; 1036 ; 1037 ; 1059 ; 1065 ; 1101 ; 1116 ; 1120 ; 1129 ; 1134 ; 1137 ; 1139 ; 1140 ; 1216 ; 1223 ; 1277 ; 1281 ; 1475 ; 1476 ; 1502.

**BRAND Bernard** : pp. 976 ; 1064 ; 1067 ; 1069 ; 1077 ; 1079 ; 1087 ; 1088 ; 1089 ; 1093 ; 1094 ; 1097 ; 1099 ; 1103 à 1106 ; 1109 ; 1110 ; 1119 ; 1121 ; 1122 ; 1123 ; 1127 à 1130 ; 1133 à 1137 ; 1476.

**BRAND Maurice** : p. 1103.

**BRANDT (G)** (manufacture suisse) : p. 530.

**BRASILLACH Robert** : pp. 818 ; 864.

**BRAUDEL Fernand** : pp. 174 ; 1301 ; 1448 ; 1449.

**BREDILLOT** : p. 333.

**BREDILLOT Georges** (SIFOP) : pp. 490 ; 538 ; 564 ; 565 ; 673 ; 750 ; 756 ; 765 ; 766 ; 799 ; 800 ; 973 ; 1003 ; 1018 ; 1175 ; 1211 ; 1435.

**BREDILLOT René** (SIFOP) : pp. 538 ; 564 ; 565 ; 750 ; 756 ; 765 ; 766 ; 799 ; 800 ; 973 ; 975 ; 1003 ; 1018 ; 1175 ; 1211 ; 1269 ; 1271 ; 1272 ; 1273 ; 1435.

**BREGUET Abraham Louis** : pp. 85 ; 120 ; 123 ; 124 ; 158 ; 160 ; 455 ; 535 ; 1462.

**BREKER Arno** : p. 854.

**BRELOT Claude Isabelle** : pp. 11 ; 25 ; 26 ; 36 ; 41 ; 85 ; 171 ; 277 ; 1448 ; 1456 ; 1458 à 1461 ; 1463.

**BRELOT Jean** : p. 1456.

**BRENDEL Rémi** : pp. 1363 ; 1414 ; 1460.

**BRENOT René** : pp. 1064 ; 1067 ; 1070 ; 1079 ; 1088 ; 1104 ; 1118 ; 1476.

**BRESSON** : p. 378.

**BRETILLOT** : p. 285.

**BRETILLOT Antoine Athanase** : p. 107.

**BRETON André** : p. 508.

**BRIAND Aristide** : pp. 512 ; 513 ; 824 ; 996 ; 999.

**BRIAND-KELLOG** (pacte) : p. 512.

**BRIDEL G.** : pp. 1085 ; 1102 ; 1120.

**BRIDEL Jean** : pp. 976 ; 1064 ; 1070 ; 1077 ; 1079 ; 1085 ; 1088 ; 1102 ; 1119 ; 1123 ; 1124 ; 1125 ; 1138 ; 1476.

**BRIOT Pierre-Joseph** : pp. 42 ; 43 ; 57.

**BRISEBARD** : p. 218.

**BRISLANCE Claude** : pp. 26 ; 36 ; 43 ; 121 ; 171 ; 217 ; 218 ; 241 ; 304 ; 305 ; 306 ; 308 ; 343 ; 380 ; 454 ; 455 ; 463 ; 464 ; 587 ; 700 ; 912 ; 1014 ; 1231 ; 1232 ; 1235 ; 1241 ; 1255 ; 1342 ; 1379 ; 1399 ; 1460.

**BRISSON** : pp. 37 ; 42.

**BROUTY** : p. 470.

**BRUAND Nicolas** (Maire) : pp. 210 ; 225.

**BRÜCK** : p. 258.



**BRUCY Guy** : pp. 181 ; 322 ; 323 ; 478 ; 506 ; 518 ; 521 ; 522 ; 634 ; 652 ; 670 ; 671 ; 672 ; 876 ; 877 ; 1169 ; 1171 ; 1236 ; 1378 ; 1454.  
**BRULARD** : p. 285.  
**BRULARD** (Éts) : p. 1190.  
**BRULARD Jean-Marie** (Général) : p. 990.  
**BRUNET** (Conseiller d'État) : p. 307.  
**BUGNET de BOLANDOZ** : p. 285.  
**BUGNET Henri** (Maire et avocat) : pp. 852 ; 862 ; 863 ; 904 ; 907.  
**BUISSON Ferdinand** : pp. 179 ; 321.  
**BULLETT Marc** (Éts) : p. 1214.  
**BULLETT Pierre** : pp. 912 ; 949 ; 973 ; 976 ; 1064 ; 1067 ; 1075.  
**BULOVA** (Éts) : pp. 1200 ; 1201 ; 1339 ; 1341.  
**BURDET** : p. 1343.  
**BURTH** : pp. 904 ; 907.

## C

**CABON Claude** : pp. 973 ; 1117 ; 1118.  
**CADART** : pp. 907 ; 909 ; 910 ; 911 ; 933 ; 1504.  
**CADRALUX** (Éts) : p. 1183.  
**CAILLARD Fernand** : pp. 933 ; 973 ; 976 ; 1064 ; 1067.  
**CAILLAU (G)** : pp. 1031 à 1035 ; 1037 ; 1038 ; 1040 ; 1052 ; 1053.  
**CALÈS J-Marie** : pp. 52 ; 54 ; 66 ; 67 ; 68 ; 81 ; 92.  
**CAMELIN** (Éts) : p. 1214.  
**CAMPET** (Général) : p. 863.  
**CANTENOT Maurice** : p. 1214.  
**CAPELLE Jean** (Réforme Capelle-Fouchet) : pp. 1372 ; 1378.  
**CAPITANT René** : pp. 879 ; 1163.  
**CAPRY** : p. 378.  
**CARBON** (Recteur) : p. 134.  
**CARCOPINO Jérôme** : pp. 521 ; 860 ; 874 ; 875 ; 879 ; 917 ; 918 ; 919 ; 924.  
**CARDINAL Catherine** : pp. 37 ; 54 ; 63 ; 85 ; 1460.  
**CARIZET** (Éts) : p. 430.  
**CARNOT Lazare** : p. 46.  
**CARNOT Sadi** (Marie François) : pp. 233 ; 239 ; 242 ; 243 ; 296 ; 1367.  
**CARPENTIER Claude** : pp. 876 ; 1452.  
**CARPENTIER Georges** : p. 510.  
**CARRY** : pp. 226 ; 230 ; 232 ; 234 ; 247 ; 294 ; 1482.  
**CASPARI** : pp. 242 ; 243 ; 402 ; 454 ; 456.  
**CASSARD** : p. 378.  
**CATHALA Pierre** : p. 847.  
**CATTIN** (Éts) : pp. 1320 ; 1337 ; 1343.  
**CAUBERZON** : p. 37.  
**CAVALIER Jacques** : pp. 589 ; 591 ; 595 ; 615 ; 616.  
**CAVALLIER Camille** : p. 319.  
**CÉLINE Louis Ferdinand** : p. 993.  
**CENDRARS Blaise** : p. 993.  
**CETRE Frères** (Éts) : p. 1214.  
**CHAGALL Marc** : p. 508.  
**CHAILLET Pierre** (Père) : pp. 842 ; 1446.  
**CHALÉAT Raymond** : pp. 933 ; 961 ; 978 ; 1180 ; 1414.  
**CHAMON Gabriel** : p. 557.

**CHAMPION (A)** : p. 506.

**CHAMBERLAIN Neville** : pp. 814 ; 815 ; 822 ; 823.

**CHAPELAIN** : pp. 287 ; 291 ; 292.

**CHAPLIN Charles** : p. 505.

**CHAPUIS Alfred** : pp. 64 ; 65 ; 1460.

**CHARDONNET (Comte Hilaire de)** : pp. 365 ; 984.

**CHARLES** : pp. 60 ; 68 ; 71 ; 74 ; 75 ; 76 ; 79 ; 84 ; 93 ; 106 ; 109.

**CHARLES Jean** : pp. 299 ; 311 ; 314 ; 1456.

**CHARLET Jules** : pp. 1064 ; 1065 ; 1067 ; 1112.

**CHARLOT Bernard** : pp. 156 ; 516 ; 517 ; 874 ; 879 ; 1164 ; 1165 ; 1293 ; 1454.

**CHARMASSON Thérèse** : pp. 170, 175, 177 ; 179 ; 240 ; 244 ; 246 ; 289 ; 321 ; 346 ; 711 ; 1452 ; 1454.

**CHARMEY Auguste** : pp. 465 ; 468.

**CHARPIER (Éts)** : pp. 1190 ; 1322 ; 1343.

**CHAROLLAIS** : p. 378.

**CHASSEROT** : pp. 351 ; 575 ; 629.

**CHÂTELAIN Michel** : p. 396.

**CHATELAIN-HERBELIN** : p. 1189.

**CHATELOT Gilbert** : pp. 1064 ; 1067 ; 1088 ; 1119 ; 1127 à 1135.

**CHAUDERLOT** : p. 600.

**CHAUTEMPS Camille** : pp. 816 ; 817 ; 824.

**CHAUVELOT Henri** : pp. 351 ; 371 ; 575 ; 579 ; 629 ; 755 ; 1183 ; 1483.

**CHAUVIN Daniel** : p. 1375.

**CHAVEY Pierre** : p. 1375.

**CHAZERAND** : pp. 49 ; 57 ; 69 ; 102.

**CHERRER** : p. 605.

**CHEVAL (Éts)** : pp. 1344 ; 1416 ; 1421.

**CHEVAL Hubert** : p. 396.

**CHEVALIER** : p. 176.

**CHEVALIER Christine** : p. 100.

**CHEVALIER Maurice** : p. 508.

**CHOFARDET Yvonne** : p. 749.

**CHOFARDET Paul** : pp. 258 ; 456.

**CHOPARD Paul** : pp. 200 ; 201 ; 205 ; 207 ; 209 à 214 ; 219 ; 250 ; 251 ; 253 ; 254 ; 255 ; 269 ; 284 ; 287 ; 288 ; 289 ; 292 à 295 ; 455 ; 1460 ; 1482.

**CHOULET** : pp. 862 ; 891 ; 920 ; 927.

**CHURCHILL Winston** : pp. 814 ; 823 ; 826 ; 835 ; 990 ; 1149.

**CISSEY (Loi)** : pp. 212 ; 235.

**CITIZEN (Éts)** : pp. 1339 ; 1361.

**CITROËN André (Usines)** : pp. 504 ; 505 ; 508 ; 509 ; 1160.

**CLAIREMIDI Sonia** : p. 11.

**CLAUZEL** : p. 307.

**CLAVEL Georges** : pp. 376 ; 490.

**CLAVIÈRE Étienne** : pp. 39 ; 53

**CLEMENCEAU Georges** : pp. 995 ; 1016 ; 1017.

**CLÉMENT Rémy** : p. 465.

**CLERC Ed.** : p. 135.

**CLERC de LANDRESSE** : pp. 155 ; 166 ; 197 ; 263 ; 285.

**CLERGET Gilbert** : pp. 12 ; 624 ; 1369 ; 1370 ; 1507.

**CLOUTOT Raymond** : pp. 718 ; 719 ; 722 ; 765 ; 792 ; 887 ; 890 ; 891 ; 932 ; 935 ; 944 ; 1033 ; 1037 ; 1044 ; 1271 ; 1272 ; 1273 ; 1281 ; 1293 ; 1372 ; 1504.

**COCTEAU Jean** : pp. 508 ; 854.

**COESSY Robert** : pp. 932 ; 1059.  
**COEURDEVEY** : pp. 327 ; 362 ; 451.  
**COHENDY (E)** : p. 324.  
**COINDRE Gaston** : pp. 162 ; 1456.  
**COINTET Michèle** : p. 1446.  
**COINTET Jean Paul** : pp. 819 ; 820 ; 821 ; 823 ; 828 ; 829 ; 838 ; 839 ; 841 ; 843 ; 845 ; 846 ; 847 ; 960 ; 1446.  
**COLIN** : p. 135.  
**COLIN Madeleine** : p. 753.  
**COLON** : p. 904.  
**COMBES Edgar** (Conseiller d'État) : p. 307.  
**COMPAGNIE des COMPTEURS (La)** (Éts) : pp. 537 ; 538 ; 543 ; 544 ; 551 ; 557 ; 558 ; 562 ; 565 ; 579 ; 587 ; 598 ; 607 ; 654 ; 669 ; 697 ; 698 ; 70 ; 755 ; 766 ; 779 ; 799 ; 800 ; 973 ; 1115 ; 1137 ; 1211 ; 1212 ; 1215 ; 1223 ; 1269 ; 1313 ; 1380 ; 1384 ; 1435 ; 1479.  
**COMPAROT** : pp. 792, 891 ; 910 ; 918 ; 924 ; 932 ; 933.  
**COMTE** : p. 138.  
**CONDORCET** (Marquis de) : pp. 39 ; 63.  
**CONÉGLIANO** (Marquis de) : pp. 165 ; 277 ; 285.  
**CONTET Thérèse** : p. 90.  
**COMTOIS Yves** : p. 1271.  
**CONVERS César** : p. 135.  
**COOK Georges** : pp. 192 ; 1460.  
**COQUIARD** (horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.  
**CORBON Claude Anthime** : pp. 177 ; 1454.  
**CORDIER** : pp. 930 ; 931 ; 932.  
**CORDILLOT Michel** : pp. 311 ; 1456.  
**CORNU** : p. 454.  
**CORNU Pierre** : p. 1448.  
**CORRA** (IG) : pp. 576 ; 579.  
**CORTO Alfred** : p. 854.  
**COSME Agnès** : pp. 85 ; 1460.  
**COSTAZ** : pp. 57 ; 68 ; 70.  
**COT Pierre** : p. 815.  
**COTY François** : p. 817.  
**COULAUD** : p. 452.  
**COUPAT Pierre** : pp. 346 ; 347 ; 349 ; 497.  
**COUR Guy** : pp. 976 ; 1064.  
**COURIER** (Chef des Tx) : pp. 782 ; 891 ; 910 ; 911 ; 915 ; 931 ; 935 ; 942 ; 1032 à 1036 ; 1223.  
**COURTOIS** : pp. 918 ; 924 ; 932.  
**COURVOISIER Henri** : pp. 184 à 189 ; 193 ; 204 ; 251 ; 252 ; 279 ; 283 ; 284 ; 287 ; 290 ; 291 ; 292.  
**COURVOISIER Raymond** : pp. 976 ; 978 ; 1276.  
**COUSIN Robert** : p. 851.  
**COUSIN Victor** : pp. 172 ; 178.  
**COUTHON Georges** : p. 46.  
**COUYBA Christian** : p. 568.  
**CRESSIER** : p. 200.  
**CRIVELLI** : p. 584.  
**CROISSANT** (Capitaine) : p. 363.  
**CRYLA** (Éts) : pp. 1214 ; 1215 ; 1314.  
**CUMINAL Isidore** : pp. 319 ; 346 ; 1454.  
**CUPILLARD Marcel** : pp. 378 ; 445 ; 447 ; 448 ; 449 ; 713 ; 714 ; 719 ; 724 ; 790 ; 804 ; 932 ; 1059.  
**CUPILLARD Maxime** : pp. 808 ; 1014 ; 1178 ; 1181 ; 1183 ; 1190 ; 1320.

**CUPILLARD Michel** : pp. 1321 ; 1322 ; 1343.  
**CUPILLARD Sylvain** : pp. 447 ; 448 ; 713 ; 714 ; 724.  
**CUPILLARD Virgile** : pp. 862 ; 869 ; 1013 ; 1014 ; 1018.  
**CURIE Pierre** : pp. 465 ; 1196.  
**CURTY** : p. 307.

## D

**DALADIER Edouard** : pp. 512 ; 777 ; 782 ; 789 ; 813 à 816 ; 818 ; 822 ; 823 ; 824 ; 1475.  
**DALIN Michel** : p. 1344.  
**DAMOUR Maurice** : pp. 366 ; 368 ; 990.  
**DANIÉLOU Charles** : p. 615.  
**DANJEAN** : p. 363.  
**DANNECKER-EICHEMANN** : p. 846.  
**DANTHON Alexis** : pp. 296 ; 298.  
**DARDELET Yves** : p. 1268.  
**DARGIER Paul** : pp. 1196 ; 1197.  
**DARLAN (Amiral)** : pp. 823 ; 824 ; 825 ; 826 ; 835 ; 837 ; 839 à 843 ; 1447.  
**DARNAND Joseph** : pp. 845 ; 848.  
**DAUDET Léon** : p. 508.  
**DAUPHINÉ André (DIFOR)** : pp. 1331 ; 1332.  
**DAVEAU Suzanne** : pp. 35 ; 48 ; 1460.  
**DAVID Octave** : pp. 597 ; 604 ; 669 ; 907.  
**DAWES (plan)** : p. 512.  
**DAY Charles R** : pp. 170 ; 171 ; 180 ; 319 ; 323 ; 346 ; 1454.  
**DÉAT Marcel** : pp. 838 ; 839 ; 845 ; 848.  
**DEBRAND Céline** : p. 748.  
**DE BROGLIE Louis** : p. 510.  
**DE DION (Marquis)** : p. 509.  
**DE FOREST Lee** : p. 510.  
**DE GAULLE Charles** : pp. 811 ; 822 ; 823 ; 824 ; 826 ; 836 ; 838 ; 840 ; 849 ; 864 ; 901 ; 995 ; 1155 ; 1156 ; 1200 ; 1369 ; 1370 ; 1445.  
**DE GRIBALDY Jean** : pp. 902 ; 1332.  
**DELAFIN (MODEL)** : p. 1213.  
**DE LATTRE DE TASSIGNY (Général)** : p. 984.  
**DE LA PORTE DU THEIL Joseph** : p. 870.  
**DELAVELLE Victor (Maire)** : pp. 210 ; 213 ; 214 ; 247 ; 267.  
**DELBOS Yvon** : pp. 585 ; 586 ; 637 ; 754 ; 755 ; 796.  
**DELCOUSTAL Marcel** : pp. 1036 ; 1253.  
**DELFOSSÉ Claire** : pp. 11 ; 1448.  
**DE LIMAN (RAGUET de BRANCION de)** : pp. 117 ; 193 ; 195 ; 196 ; 197 ; 200 ; 1481 ; 1486.  
**DÉLIOU Jacques** : pp. 12 ; 721 ; 934 ; 949 ; 1244 ; 1267 ; 1505 ; 1507.  
**DELLA VALLE** : pp. 910 ; 911 ; 933.  
**DELLISTE Eugène** : pp. 1064 ; 1067.  
**DELMAS** : pp. 567 ; 583.  
**DEMANGEON Albert** : p. 504.  
**DEMATHIEU Juliette** : p. 748.  
**DÉMEULE Albert** : p. 465.  
**DEMONET** : pp. 1044 ; 1059 ; 1271 ; 1272.  
**DEMONGEOT** : p. 199.  
**DEMPSEY Jack** : p. 510.  
**DENIZET** : p. 200.

**DENORD François** : pp. 816 ; 1448.

**DERAIN André** : p. 508.

**DERVILLE Jean** (voir **Henri Morel-Fourrier**) : pp. 782 ; 783 ; 785.

**DES RIVIÈRES Madeleine** : pp. 141 ; 1450.

**DESSAY Albert** : pp. 540 ; 718 ; 719 ; 725 ; 726 ; 738 ; 753 ; 768 ; 769 ; 799 ; 890 ; 891 ; 931 ; 932 ; 944 ; 1270 ; 1327.

**DIDEROT** (École) : pp. 320 ; 546 ; 708 ; 751 ; 791 ; 890 ; 1004 ; 1267 ; 1268 ; 1273 ; 1278.

**DIDIER Émilie** : p. 1446.

**DIFOR (Éts)** : pp. 1320 ; 1330 à 1333 ; 1335 ; 1336 ; 1337.

**DING et ROTH (Éts)** : p. 1214.

**DIOR Lucien** : p. 534.

**DIXI (Éts)** : p. 430.

**DODANE Marcel** : p. 396.

**DODANE Raymond** (Éts) : pp. 778 ; 904 ; 907 ; 1010 ; 1175 ; 1178 ; 1181 ; 1183 ; 1184 ; 1188 ; 1189 ; 1293 ; 1341 ; 1343.

**DOFFE** : pp. 259 ; 489 ; 539.

**DONAT André** : pp. 546 ; 562 ; 700 ; 701 ; 718 ; 720 ; 726 ; 804 ; 862 ; 865 ; 866 ; 869 ; 887 ; 984 ; 989 ; 1007 ; 1009 ; 1017 ; 1027 ; 1057 ; 1067 ; 1174 ; 1177 ; 1178 ; 1179 ; 1180 ; 1185 ; 1187 ; 1293 ; 1334 ; 1342 ; 1457 ; 1479.

**DONZÉ** : pp. 932 ; 1504.

**DORGELÈS Roland** : pp. 783 ; 993.

**DORNIOT Jacques** : pp. 845 ; 858.

**DOUGE Jules** (Éts) : pp. 341 ; 346 ; 351 ; 452 ; 563 ; 564 ; 569 ; 575 ; 578 ; 579 ; 594 ; 629 ; 799 ; 800 ; 1051 ; 1212.

**DOUMER Paul** : pp. 350 ; 535 ; 603.

**DOUMERGUE Gaston** : pp. 511 ; 602.

**DOUZOU Laurent** : pp. 12 ; 811 ; 812 ; 959 ; 1446 ; 1447.

**DOYET Marie** : pp. 473 ; 477 ; 748 ; 753.

**DREYFUS** (Dr) : pp. 123 ; 124 ; 157 ; 234 à 237 ; 240 ; 242 ; 1484.

**DRIEU La ROCHELLE Pierre** : p. 508.

**DROUHARD** (M<sup>e</sup>) : pp. 450 ; 713 ; 715.

**DROZ Augustine** : p. 103.

**DROZ** (Fabricant d'aiguilles, Exposition universelle 1855) : p. 117.

**DROZ Bernard** : p. 1444.

**DROZ Charles** : pp. 907 ; 910 ; 911 ; 933.

**DROZ Henri** : pp. 465 ; 468 ; 765 ; 990 ; 1266 ; 1269 ; 1271 ; 1277.

**DROZ (S)** : pp. 117 ; 122 ; 168 ; 185 ; 281.

**DROZ Sophie** : p. 103.

**DRUHEN I. Aîné** (Dr) : pp. 125 ; 129 ; 132 ; 1457.

**DRUOTON-FROMENTIN** : pp. 724 ; 726.

**DUBIEF Fernand** : pp. 320 ; 321.

**DUBIEF Henri** : pp. 510 ; 512 ; 738 ; 777 ; 1444.

**DUBIEF-SCHRADER** (Ets) : p. 1054.

**DUBOIS Émilie** : p. 99.

**DUBOIS Justine** : p. 103.

**DUBOIS Pierre** : p. 160.

**DUBOURG** : pp. 210 ; 247.

**DUBY Georges** : pp. 1160 ; 1161 ; 1302 ; 1444.

**DUCASSE** : pp. 887 ; 890.

**DUCAT** : p. 292.

**DUCLOS Jacques** : pp. 816 ; 1154.

**DUCOS Hippolyte** : pp. 515 ; 615.

**DUCOMMUN David** : pp. 99 ; 100.

**DUCOMMUN** (Conseil École) : pp. 148 ; 1474.

**DUCOMMUN** (Prof.) : pp. 443 ; 713 ;

**DUHAMEL Georges** : p. 993.  
**DULLIN Charles** : p. 508.  
**DUMONT C-L (Éts)** : p. 430.  
**DUNOYER Marcel** : p. 11.  
**DUPIN (IG)** : pp. 668 ; 673 ; 675 ; 801 ; 886 ; 887.  
**DURAND** : pp. 371 ; 463 ; 585.  
**DURAND Julien** : pp. 535 ; 604 ; 605 ; 606 ; 608 ; 609 ; 637 ; 756 ; 757.  
**DURAND Gaston (M.d.L)** : p. 792.  
**DURRY Marcel** : pp. 879 ; 880 ; 1163.  
**DURUY Victor** : pp. 173 ; 174 ; 176 ; 188 ; 23 ; 264 ; 1452 ; 1453.  
**DUTRIEZ Robert (Colonel)** : p. 863.  
**DUVEAUX Claude** : pp. 912 ; 973 ; 976 ; 978 ; 1038 ; 1064 ; 1067 ; 1075.  
**DUVERBECK** : p. 564.  
**DUVERNOY (Dr)** : pp. 904 ; 907 ; 933.

## E

**ECKELMANN** : pp. 1028 ; 1034 ; 1035.  
**ELGIN (Fabrique)** : p. 308.  
**ÉLUARD Paul** : p. 508.  
**ELLEINSTEIN Jean** : p. 777.  
**ÈME Hubert** : pp. 12 ; 1507.  
**ÉPIARD Frères** : p. 1183.  
**EPSILON (Éts)** : pp. 1179 ; 1183.  
**ERDMANN** : pp. 790 ; 792 ; 890.  
**ESTAVOYER Jean** : p. 1375.  
**ESTAVOYER Léon** : pp. 932 ; 1504.  
**ESTAVOYER Lyonel** : p. 1457.  
**ESTAVOYER Maurice** : pp. 1271 ; 1272.

## F

**FAÏTA Mino** : pp. 167 ; 327 ; 1005 ; 1461.  
**FAIVRE** : p. 210.  
**FAIVRE Célestin (Abbé)** : pp. 19 ; 21 ; 118 ; 121 ; 124 ; 133 à 144 ; 147 à 152 ; 184 ; 199 ; 210 ; 277 ; 291 ; 1421.  
**FAIVRE (Mme)** : pp. 444 ; 713.  
**FALLET Marius** : pp. 42 ; 1461.  
**FALIN Gérard** : p. 1215.  
**FAUCONNET Daniel** : pp. 1253 ; 1254 ; 1359.  
**FAURAN** : p. 605.  
**FAURE Edgar** : p. 1386.  
**FAVRE Émile** : p. 348.  
**FAVRE Jeanne Marie** : p. 99.  
**FAVRE-HEINRICH (horloger, Exposition universelle 1855)** : pp. 117 ; 157.  
**FAVRE-HEINRICH dit FAVRE-BULLE Maurice** : pp. 259 ; 260 ; 261 ; 296 ; 297 ; 332 ; 335 ; 365 ; 495 ; 548 ; 549 ; 572 ; 729 ; 1329 ; 1435 ; 1451 ; 1486.  
**FAVRE-JACOT** : p. 308.  
**FAVRE-PERRET** : pp. 217 ; 218.  
**FAYE Hervé** : pp. 186 ; 187.  
**FEBVRE Lucien** : pp. 28 ; 36 ; 590 ; 1451 ; 1457 ; 1458.  
**FEIN Henri** : p. 1214.  
**FÉLIX Henri** : pp. 218 ; 219 ; 221 ; 225 ; 226 ; 229 à 232 ; 234 ; 239 ; 247 ; 294 ; 327 ; 338 ; 361 ; 451 ; 455 ; 456 à 458 ; 460 ; 462 ; 480 ; 1482.

**FÉNON Auguste** : pp. 248 ; 249 ; 330 ; 332 ; 353 à 359 ; 361 à 364 ; 371 ; 372 ; 382 ; 392 ; 428 ; 444 ; 447 ; 451 ; 456 ; 457 ; 458 ; 460 ; 461 ; 474 ; 475 ; 480 ; 482 ; 547 ; 1197 ; 1217 ; 1464.

**FERNIER Georges** : pp. 276 ; 287.

**FERNIER Louis** (Maire) : pp. 117 ; 157 ; 200 ; 207 ; 208 ; 247 ; 248 ; 256 ; 286 ; 1439.

**FERNIER Maxime** : pp. 259 ; 260 ; 261 ; 307 ; 315 ; 316 ; 335 ; 345 ; 346 ; 348 ; 364 ; 365 ; 366 ; 369 ; 375 ; 376 ; 451 ; 463 ; 488 ; 489 ; 490 ; 495 ; 496 ; 548 ; 562 ; 572 ; 573 ; 574 ; 594 ; 616 ; 987 ; 1270 ; 1371 ; 1486 ; 1494.

**FERNIER Paul** : pp. 260 ; 287.

**FERRARIS** : p. 348.

**FERTET Henri** : p. 852.

**FÉRY Charles** : pp. 303 ; 363 ; 548 ; 550 ; 780.

**FÉRY** (Mlle, Atelier-École) : pp. 908 ; 909 ; 976.

**FERRO Marc** : pp. 992 ; 995 ; 1444.

**FERRY Jules** : pp. 924 ; 1458.

**FERRY Louis** : pp. 803 ; 893 ; 907 ; 910 ; 914 ; 931 ; 973 ; 1022 ; 1036 ; 1139.

**FIGEAT Madeleine** : pp. 156 ; 516 ; 517 ; 874 ; 879 ; 1164 ; 1165 ; 1293 ; 1454.

**FIGHIERA** : p. 534.

**FLAMENT Jenny** : pp. 473 ; 477 ; 748.

**FLAUDER Guy** : p. 11.

**FLOERSHEIM Gaston** : pp. 351 ; 575 ; 579 ; 629 ; 755 ; 766.

**FLORÈS Joseph** : pp. 11 ; 1013 ; 1015.

**FLORÈS Miguel** : pp. 1013 ; 1014 ; 1020.

**FOCH Ferdinand** : pp. 824 ; 995.

**FOLHEN Claude** : p. 777.

**FONFRÈDE** : p. 39.

**FONGY** (horloger) pp. 113 ; 138 ; 148 ; 151.

**FONTAINE Henri** : pp. 376 ; 490.

**FONTANEZ (A)** : p. 367.

**FORD Henri** : pp. 505 ; 863.

**FORIEN** : pp. 584 ; 585.

**FORTIN** : pp. 482 ; 483 ; 484.

**FOUCHET Christian** : pp. 1368 ; 1374 ; 1378.

**FOUJITA** : p. 508.

**FOURASTIÉ Jean** : pp. 1148 ; 1449.

**FOURIER (Baron)** : p. 123.

**FOURMANOIR (L)** (Pdt ÉNP) : pp. 522 ; 671.

**FOURNAUD** (IET) : pp. 904 ; 907.

**FOUSSERET Jean-Louis** (Maire) : pp. 1439 ; 1441.

**FRACHON Benoît** : p. 1150.

**FRAINIER Alfred** : pp. 307 ; 317 ; 430 ; 764 ; 1018 ; 1183 ; 1485.

**FRAINIER Pierre** : p. 304.

**FRANCE-ÉBAUCHES** : pp. 1321 ; 1343.

**FRANÇOIS Gisèle** : pp. 748 ; 756.

**FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU** : pp. 70 ; 75 ; 78 ; 82 ; 84 ; 113.

**FRANCO** (Général) : p. 831.

**FRANK Robert** : pp. 1451 ; 1501.

**FRÉMY** : p. 303

**FRÈRE** (Éts) : p. 1214.

**FRÉSARD Hubert** : pp. 978 ; 1276 ; 1344.

**FRÉSARD Roger** : p. 396.

**FREUD Sigmund** : p. 508.

**FREY** : p. 584.

**FRIBOURG** : p. 231.  
**FRIEZ** (Fabricant d'horlogerie) : pp. 384 ; 431 ; 443 ; 1175 ; 1188 ; 1190 ; 1414.  
**FRIEZ Alfred** : p. 490.  
**FRIEZ Émile** : pp. 384 ; 718 ; 719 ; 721 ; 765.  
**FRITZ** : pp. 933 ; 934 ; 1059.  
**FROMENTIN** (Voir **DRUOTON**) : pp. 724 ; 726.  
**FUCHS** (Éts) : p. 1026.

## G

**GABELLE** (Directeur de l'ET) : pp. 343 ; 371.  
**GABLE Camille** : pp. 932 ; 933 ; 944 ; 1055 ; 1137.  
**GABUS** (horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.  
**GAGNANT** (Prof. Morez) : pp. 363 ; 375.  
**GAGNANT Roland** (Ing. Chrono) : p. 466.  
**GAILLARD** (Mgr) : pp. 904 ; 907.  
**GALANDON Laurent** : pp. 1437 ; 1461.  
**GALLET Maurice** : pp. 887 ; 890 ; 891 ; 930 ; 931 ; 932 ; 1051 ; 1058.  
**GALLIOT Hélène** : pp. 36 ; 47 ; 1461.  
**GAMELIN** (Général) : p. 824.  
**GANCE Abel** : p. 508.  
**GANIO Henri** : p. 784.  
**GARÇON** (IA) : pp. 612 ; 614 ; 619 ; 659 ; 743.  
**GARNERET Jean** (Abbé) : p. 596.  
**GARNIER Bruno** : p. 1453.  
**GARNIER Étienne** (Éts Micro-Méga) : pp. 1212 ; 1213 ; 1312 ; 1313.  
**GASQUET A.** : p. 321.  
**GAUCHER** (IG) : p. 600.  
**GAULARD Arthur** : pp. 366 ; 541 ; 542.  
**GAUTHIER Suzanne Adélaïde** : pp. 68 ; 99.  
**GAVIGNET Eugène** : pp. 931 ; 932 ; 1033 ; 1044 ; 1271 ; 1272 ; 1280 ; 1504.  
**GAVIGNET Jean-Pierre** : p. 1457.  
**GAVIGNET** (Juré) : p. 1202.  
**GAVIGNET Louis** : pp. 12 ; 1369 ; 1380 ; 1381 ; 1408 ; 1409 ; 1410 ; 1419 ; 1461 ; 1499 ; 1500 ; 1505 ; 1507.  
**GAXOTTE Pierre** : p. 818.  
**GAYARD** : p. 1281.  
**GEISMAR** : pp. 218 ; 234 ; 259 ; 301 ; 349 ; 537 ; 539 ; 551 ; 556 ; 557 ; 560 ; 562 ; 565 ; 697 ; 718 ; 721 ; 755 ; 799 ; 1175.  
**GENEVOIX Maurice** : pp. 993 ; 1444.  
**GEORGE Paul** : pp. 933 ; 934 ; 976 ; 1064 ; 1067 ; 1075.  
**GEORGE René** : pp. 717 ; 719 ; 722 ; 743 ; 744 ; 887 ; 890 ; 891 ; 931 ; 932 ; 933 ; 944 ; 1038 ; 1044 ; 1059 ; 1098 ; 1116 ; 1504 ; 1505.  
**GIAMPICCOLO Sylvian** : p. 1215.  
**GIBERGE César** : p. 1275.  
**GIDE André** : p. 508.  
**GIRARD Émilie** : p. 99.  
**GIRARD Paul** : p. 541.  
**GIRARD-PERREGAUX** (Éts) : p. 1341.  
**GIRARDOT Alvin** : p. 541.  
**GIRARDOT Marie** : pp. 473 ; 477 ; 748.  
**GIRAUD Henri** (Général) : pp. 835 ; 843.  
**GIROD Adolphe** (Colonel) : pp. 307 ; 347 ; 348 ; 351 ; 527 ; 575 ; 576.  
**GIROD Alfred** : p. 765.



**GIROD Alphonse** : p. 396.

**GIROD Victor** : pp. 147 ; 200 ; 256 ; 278 ; 1474.

**GODAT Jean** : p. 1272.

**GOEBBELS Joseph** : pp. 837 ; 854.

**GOBLET René** : pp. 173 ; 174.

**GOEPFERT** (Insp. Police) : pp. 1037 ; 1050.

**GOETSCHÉL Henri** (Éts) : pp. 1270 ; 1271 ; 1272.

**GOLAY Gérald** : p. 466.

**GONDY Claudius** (Maire) : pp. 247 ; 248 ; 327 ; 452 ; 458 ; 1439 ; 1500.

**GONDY Junius** : pp. 339 ; 428 ; 451 ; 1461 ; 1500.

**GONDY Mme** (professeur de mathématiques) : pp. 792 ; 927 ; 932 ; 933.

**GORGULOV Paul** : p. 603.

**GOY Jean** : p. 999.

**GOYAT Yannick** : p. 1270.

**GOYOT** : pp. 351 ; 575 ; 629.

**GRAA** : p. 239.

**GRAISELY Roger** : p. 443.

**GRAIZELY Adrien** (Syndicaliste horloger) : p. 311.

**GRANIER** : pp. 779 ; 780 ; 1293.

**GRARE** : pp. 609 ; 612.

**GRATELLE Alfred** : p. 363.

**GRÉARD Octave** : pp. 172 ; 173 ; 175 ; 1452 ; 1453.

**GRELIER** : p. 378.

**GRENARD** : p. 1183.

**GRENOTTON** (Mme) : p. 890.

**GRESSER Pierre** : pp. 37 ; 144 ; 1457.

**GRESSET Maurice** : pp. 25 ; 37 ; 144 ; 1456 ; 1457.

**GRÉVY Jules** : p. 238.

**GRIMM** (Dr) : pp. 853 ; 1000 ; 1001.

**GROGG Georges** : pp. 259 ; 351 ; 539 ; 540 ; 575 ; 629.

**GROSPERRIN** (Éts) : p. 1204.

**GROS** : pp. 792 ; 890 ; 931.

**GROSBONNET** : pp. 790 ; 930.

**GROSJEAN** (pers. ÉNH) : p. 892.

**GROSJEAN Alexandre** (Maire) : pp. 210 ; 307 ; 337 ; 338 ; 470 ; 488 ; 489 ; 492.

**GROSJEAN Charlotte (Suzanne ?)** : pp. 68 ; 99.

**GROSLAMBERT** (pers. ÉNH) : p. 890.

**GROSLAMBERT Georges** (Éts) : pp. 538 ; 563 ; 564 ; 565 ; 692 ; 766 ; 800 ; 973 ; 1051 ; 1212 ; 1312.

**GROSPIERRE** : p. 318.

**GROSSMANN Jules** : pp. 231 ; 375 ; 464.

**GROSSMANN Willy** : pp. 584 ; 637 ; 701 ; 713 ; 714 ; 715 ; 719 ; 730 ; 757 ; 758.

**GRUET (C)** : pp. 200 ; 210.

**GRUEY Louis** : pp. 218 ; 219 ; 221 ; 224 ; 225 ; 248 ; 258 ; 260 ; 353 à 358 ; 455 ; 456 ; 457 ; 461 ; 463 ; 537.

**GUADET** (Révolution) : p. 39.

**GUADET Paul** : pp. 554 ; 585 ; 596 ; 598 ; 600 ; 603 ; 997 ; 1217 ; 1440.

**GUDERIAN** : p. 809.

**GUÉHENNO Jean** : pp. 820 ; 892 ; 993 ; 1055 ; 1447.

**GUELDRY** : p. 440.

**GUELDRY Georges** : 765.

**GUELDRY Pierre** : pp. 487 ; 765.

**GUEUTAL** : pp. 260 ; 378 ; 441 ; 443 ; 446 à 449.

**GUFFOND Georges** : p. 466.  
**GUIBARD Henri** : pp. 351 ; 371 ; 629.  
**GUIDET Myriam** : pp. 85 ; 1461.  
**GUIGUE Frédéric** : p. 1036.  
**GUILLAUME** (Capitaine) : p. 687.  
**GUILLAUME** : Charles-Édouard : pp. 303 ; 497 ; 1464.  
**GUILLAUME** (Prof. Éducation Physique) : pp. 918 ; 924 ; 932.  
**GUILLIN François** (Éts) : pp. 1421; 1422 ; 1423 ; 1424 ; 1425 ; 1435.  
**GUILLIN-FRAPPIER Sophie** (Éts) : p. 1423.  
**GUINCHARD Émile** : pp. 949 ; 1280 ; 1293 ; 1326.  
**GUIOT** : p. 536.  
**GUITTON** (Pdt HBJO) : pp. 535 ; 536 ; 538.  
**GUIZOT François** : pp. 172 ; 173.  
**GUYOT** : pp. 490 ; 493.

## H

**HAAG Jean** : p. 750.  
**HAAG Jules** : pp. 450 ; 454 ; 536 ; 540 à 546 ; 599 ; 605 ; 614 ; 616 ; 618 ; 619 ; 620 ; 644 ; 653 ; 657 ; 667 ; 675 ; 676 ; 677 ; 699 ; 719 ; 720 ; 750 ; 758 à 761 ; 778 ; 779 ; 890 ; 893 ; 914 ; 932 ; 933 ; 944 ; 980 ; 989 ; 1003 ; 1004 ; 1011 ; 1021 ; 1022 ; 1023 ; 1059 ; 1064 ; 1067 ; 1068 ; 1075 ; 1076 ; 1078 ; 1079 ; 1080 ; 1083 ; 1084 ; 1085 ; 1139 ; 1141 ; 1174 ; 1178 ; 1180 ; 1182 ; 1232 ; 1380 ; 1384 ; 1393 ; 1413 ; 1414; 1439 ; 1476 ; 1477 ; 1496.  
**HAAG Pierre** : p. 750.  
**HACHET** : p. 635.  
**HALLYDAY Johnny** : p. 1302.  
**HAMILTON** (Éts) : p. 1341.  
**HANAU Marthe** : p. 512.  
**HANET (Mme)** : pp. 12 ; 1125 ; 1506.  
**HANET Pierre** : pp. 976 ; 1039 ; 1064 ; 1067 ; 1076 ; 1077, 1087 à 1101 ; 1103 ; 1105 ; 1106 ; 1113 à 1121 ; 1123 à 1126 ; 1128 ; 1134 ; 1136 ; 1138 ; 1476 ; 1506.  
**HARTMANN** : p. 378.  
**HASLER** (Éts) : p. 391.  
**HATOT Léon** (Maison) : pp. 349 ; 549 ; 550 ; 755 ; 765 ; 766 ; 973 ; 1435.  
**HAUSAMANN** : p. 584.  
**HAUSER Andréas** : pp. 308 ; 1461.  
**HAUSER-BOUDINET** : p. 1293.  
**HAYET** : pp. 868 ; 869.  
**HEINIS** : pp. 191 ; 284 ; 292 ; 293.  
**HEITSCH Marcel** : p. 466.  
**HEMINGWAY Ernest** : p. 508.  
**HENRIET Jacques** (Sénateur) : p. 1368.  
**HENRIOT François** : pp. 1220 ; 1461.  
**HENRIOT Philippe** : pp. 848 ; 1131.  
**HERBELIN Michel** (Éts) : pp. 1189 ; 1190 ; 1254.  
**HERBUTÉ** : pp. 543 ; 558 ; 587 ; 591 ; 605 ; 616 ; 620 ; 904 ; 907 ; 1026 ; 1139.  
**HEREDIA** (de) : pp. 238 ; 240.  
**HÉRIQUE Auguste** : pp. 258 ; 358 ; 456.  
**HÉRIQUE Marcel** : p. 465.  
**HERMA** (Éts) : pp. 1322 ; 1343.  
**HERRIOT Edouard** : pp. 513 ; 515 ; 817 ; 821 ; 823 ; 826 ; 829.  
**HERTZOG Roger** : pp. 12 ; 1372 ; 1507.  
**HETZEL Max** : p. 1200.

**HEYDRICH Reinhard** : p. 845.  
**HINTZY** : p. 138  
**HIRSCHI Edgar** : pp. 155 ; 565 ; 912 ; 933 ; 973 ; 1461.  
**HITLER Adolf** : pp. 812 ; 814 ; 818 ; 826 ; 832 ; 837 ; 840 ; 842 à 846 ; 959 ; 999.  
**HÔ CHI MINH** : p. 1155.  
**HOFFMANN Stanley** : p. 812.  
**HONEGGER Arthur** : p. 508.  
**HOOVER Herbert** : pp. 506 ; 513.  
**HOSOTTE Édouard** : pp. 341 ; 351 ; 430 ; 575 ; 629.  
**HUBERT** : p. 285.  
**HUGO Jean** : p. 993.  
**HUGO Victor** : pp. 141 ; 994 ; 1204.  
**HUGUENIN** : p. 375.  
**HUGUENIN Isabelle** : p. 100.  
**HUGUENIN Maurice** : pp. 487 ; 684 ; 765 ; 767 ; 778 à 781 ; 907 ; 937 ; 938 ; 973 ; 974 ; 975 ; 977 ; 1009 ; 1022 ; 1034 ; 1035 ; 1139 ; 1175 ; 1183 ; 1269 ; 1273.  
**HUGUET (CRYLA)** : p. 1214.  
**HUSMIRAC Rywha Brucha (horlogère)** : p. 748.

## I

**IMOHF** : p. 932.  
**ISAAC Jules** : p. 491.

## J

**JACCARD Ernest** : pp. 219 ; 260 ; 384 ; 431 ; 464 ; 535 ; 539 ; 1474.  
**JACCARD Frères (UTI)** : pp. 1183 ; 1319.  
**JACCARD Hélène (Régleuse de précision)** : p. 540.  
**JACOBI** : pp. 1031 ; 1032 ; 1037.  
**JACOT (Monteur de boîtes)** : pp. 351 ; 575 ; 629.  
**JACOT Louis** : p. 701.  
**JACOUTOT François** : p. 11.  
**JACQUARD (Horloger, Exposition universelle 1855)** : p. 117.  
**JACQUEMARD (Inspecteur Général)** : pp. 240 ; 332.  
**JACQUET-DROZ Suzanne Marie** : p. 100.  
**JAEMS** : p. 219.  
**JAILLON** : p. 234.  
**JAMES E** : p. 375.  
**JANOD Robert** : pp. 932 ; 933 ; 1044 ; 1059 ; 1269 à 1273 ; 1277 ; 1280 ; 1281 ; 1283 ; 1284 ; 1292 ; 1366 ; 1371.  
**JANOD (SANDMEIR) Marie** : pp. 126 ; 1457.  
**JANOTAT Thérèse** : pp. 90 ; 96.  
**JANVIER Antide** : pp. 123 ; 124 ; 158 ; 160.  
**JAPY (Éts)** : pp. 111 ; 114 ; 156 ; 169 ; 195 à 199 ; 218 ; 257 ; 258 ; 301 ; 303 ; 305 ; 391 ; 396 ; 430 ; 525 ; 557 ; 702 ; 715 ; 755 ; 756 ; 766 ; 839 ; 900 ; 1369 ; 1457 ; 1492.  
**JAPY Gaston (Sénateur du Doubs)** : p. 527.  
**JAPY Jules** : pp. 301 ; 302 ; 304 ; 310 ; 1462 ; 1482.  
**JAQUET Eugène** : pp. 64 ; 1445.  
**JARDIN André** : pp. 118 ; 172 ; 1518.  
**JAUBERT (Infirmier)** : p. 790.  
**JEAMBRUN (Éts)** : pp. 1320 ; 1321 ; 1325.  
**JEANNENEY Jules** : pp. 615 ; 821 ; 826 ; 829.  
**JEANNEROT Jean** : pp. 890 ; 932 ; 1103.  
**JEANNEY Mari-Louise** : p. 1063.

**JEANNIN André** : p. 11.  
**JEANNOT Maurice** : pp. 1252 ; 1274 ; 1372.  
**JEANNOT-DROZ** : p. 200.  
**JENNY Paul** : pp. 976 ; 1090 ; 1102.  
**JEQUIER François** : pp. 39 ; 42 ; 1462.  
**JOFFRE Joseph** : pp. 785 ; 819 ; 992 ; 995.  
**JOLIOT-CURIE Irène** : p. 815.  
**JOLIOT(-CURIE) Frédéric** : pp. 815 ; 1148 ; 1157.  
**JOLIVET (Éts)** : p. 430.  
**JOLIVET Jean** : pp. 1013 ; 1014 ; 1020 ; 1293.  
**JOLY Laurent** : pp. 832 ; 1447.  
**JORIOT Camille (STO)** : pp. 1064 ; 1067 ; 1079 ; 1088 ; 1092 ; 1093 ; 1111 ; 1112 ; 1119 ; 1126 ; 1127 ; 1129 ; 1134 ; 1476.  
**JORIOT Camille (Éts Magister)** : pp. 1013 ; 1019 ; 1110, 1111 ; 1112 ; 1124 ; 1125.  
**JOUBIN Paul (Doyen de la Faculté des Sciences)** : pp. 260 ; 358 ; 457 à 463 ; 466.  
**JOUFFROY d'ABBANS (de)** : p. 239.  
**JOUHAUX Léon** : pp. 815 ; 1154.  
**JOUTARD Philippe** : pp. 1451 ; 1453 ; 1501.  
**JOUVANCEAU** : (C. Commerce du Doubs) : p. 307.  
**JOYCE James** : p. 508.  
**JUBLIER Georges** : pp. 12 ; 736 ; 921 ; 923 ; 949 ; 954 ; 956 ; 957 ; 958 ; 976 ; 1035 ; 1037 ; 1038 ; 1039 ; 1058 ; 1178 ; 1275 ; 1505 ; 1506 ; 1507.  
**JUIN Alphonse (Général)** : pp. 836 ; 839.  
**JULIA Gaston** : p. 854.  
**JULIAN François (Prosper)** : pp. 343 ; 465 ; 466 ; 467.  
**JÜNGER Ernest** : p. 821.  
**JUNGHANS (Éts)** : pp. 1026 ; 1029 ; 1067 ; 1088.  
**JUNKERS (Éts)** : pp. 1030 à 1035 ; 1037 à 1040 ; 1077 ; 1086 ; 1090 ; 1117.  
**JURAND Joseph** : pp. 257 ; 259.  
**JUVET Frères** : p. 1183.

## K

**KEIGEL** : p. 234.  
**KELTON-TIMEX (Éts)** : pp. 1173 ; 1911 ; 1206 à 1210 ; 1216 ; 1308 ; 1313 ; 1314 ; 1320 ; 1322 ; 1323 ; 1327 ; 1330 ; 1332 ; 1334 à 1339 ; 1384 ; 1420 ; 1423 ; 1424.  
**KLARSFELD Serge** : pp. 845 ; 960.  
**KLEIN (Legs)** : p. 453.  
**KOENIG (Général)** : p. 835.  
**KOESTNER Nicole** : pp. 72 ; 96.  
**KOLDAS Jean-François** : pp. 978 ; 1072.  
**KRAPELTZ (Graveur, Exposition universelle 1855)** : p. 117.  
**KRATZ** : pp. 1031 ; 1086.  
**KRETSCHENER** : p. 1027.  
**KRUG Charles (Maire)** : pp. 349 ; 534 ; 575 ; 578 ; 595.

## L

**LABADENS Marcel** : pp. 12 ; 949 ; 976 ; 1064 ; 1067 ; 1070 ; 1074 ; 1077 ; 1079 ; 1088 ; 1089 ; 1092 ; 1093 ; 1109 ; 1114 ; 1118 ; 1119 ; 1123 ; 1124 ; 1125 ; 1134 ; 1138 ; 1267 ; 1386 ; 1476 ; 1505 ; 1506 ; 1507.  
**LABADENS (Père)** : pp. 1074 ; 1106 à 1110.  
**LABADENS Philippe** : p. 1123.  
**LABBÉ Edmond** : pp. 5 ; 324 ; 325 ; 343 ; 505 ; 506 ; 507 ; 519 ; 520 ; 522 ; 523 ; 534 ; 536 à 539 ; 574 ; 576 ; 580 ; 583 à 596 ; 600 ; 601 ; 602 ; 604 ; 605 ; 614 à 618 ; 621 ; 635 ; 636 ; 639 ; 644 ; 647 ; 652 ; 670 ; 672 ; 675 ; 700 ; 754 ; 762 ; 733 ; 794 ; 888 ; 1005 ; 1166 ; 1170 ; 1290 ; 1477.

**LABROUSSE Ernest** : pp. 1301 ; 1448.  
**LACHICHE** : p. 1332.  
**LACORÉ Charles-André (de)** : pp. 37 ; 38 ; 39.  
**LACROIX Françoise** : pp. 90 ; 103.  
**LACROIX Marie** : pp. 90 ; 103.  
**LACROIX-FAVRE** : p. 430.  
**LAITHIER Michel** : pp. 12 ; 949 ; 1267 ; 1505.  
**LAMBERT (H)** : p. 200.  
**LANÇON** (Horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.  
**LANDES David** : pp. 65 ; 1449.  
**LANGEL (CRYLA)** : p. 1214.  
**LANGEL et PLEINET (Éts)** : p. 1214.  
**LANGERON** : p. 489.  
**LANGEVIN Paul** : pp. 465 ; 815.  
**LANGEVIN Philippe** : p. 1450.  
**LANGUE Pierre** : pp. 718 ; 720.  
**LARBI Elisabeth** : p. 11.  
**LA ROCHEFOUCAULT (Duc de)** : pp. 151 ; 170.  
**LA ROCQUE François** (Colonel de) : p. 813.  
**LAURENS Paul** : pp. 139 ; 152 ; 157.  
**LAURENT Fernand** : p. 817.  
**LAUSSE DAT** (Colonel) : pp. 3 ; 165 ; 182 ; 183 ; 191 ; 215 ; 295 ; 457 ; 467 ; 1462.  
**LAVAIVRE** : p. 375.  
**LAVAL Pierre** : pp. 513 ; 822 ; 823 ; 824 ; 825 ; 828 ; 829 ; 830 ; 834 ; 838 ; 841 à 848 ; 855 ; 858 ; 860 ; 874 ; 959 ; 1035 ; 1085 ; 1447.  
**LAVENADE Louis** : pp. 1181 ; 1195.  
**LAVET Marius** : pp. 548 ; 549 ; 550 ; 1180.  
**LAVIOLETTE Jean** : pp. 1195 ; 1197.  
**LEBEUF Auguste** : pp. 224 ; 248 ; 258 ; 259 ; 349 ; 351 ; 454 ; 509 ; 539 ; 541 ; 575 ; 579 ; 761 ; 762 ; 1462 ; 1491.  
**LEBLANC R** (I G enseignement primaire) : p. 321.  
**LEBLOIS** (Inspecteur Général de l'ET) : pp. 333 à 336 ; 341.  
**LEBON Eugène** (Dr) : pp. 20 ; 38 ; 39 ; 41 ; 43 ; 44 ; 45 ; 51 ; 55 ; 56 ; 57 ; 61 ; 66 ; 67 ; 69 ; 76 ; 78 ; 83 à 87 ; 92 ; 93 ; 94 ; 99 ; 104 à 107 ; 117 ; 118 ; 122 ; 124 ; 125 ; 133 ; 134 ; 144 ; 146 ; 148 ; 152 ; 156 ; 1462 ; 1463.  
**LEBRUN Albert** : pp. 613 ; 614 ; 822 ; 824 ; 825 ; 829 ; 1367 ; 1370.  
**LEBRUN François** : p. 1452.  
**LE CHÂTELIER Henri** : p. 505.  
**LECLAND Pierre** : pp. 978 ; 1089 ; 1120.  
**LE CORBUSIER** : pp. 508 ; 1161.  
**LECOURIEUX Pierre** : pp. 976 ; 1272.  
**LÉCULLIER Henri** : pp. 1271 ; 1272 ; 1273 ; 1281 ; 1293 ; 1372.  
**LEDOUX Louis Nicolas** : p. 1267.  
**LEFAUCHEUX Pierre** : p. 1148.  
**LEFAURE Maurice** : pp. 1064 ; 1067.  
**LEFÉBVRE Daniel** : pp. 1064 ; 1067 ; 1075.  
**LEGER Alexis (Saint-John Perse)** : p. 824.  
**LÉGIOT François** (Sidop) : pp. 702 ; 1213.  
**LEGRAND** : p. 932.  
**LEHEMBRE Bernard** : pp. 63 ; 1452.  
**LEHIDEUX François** : p. 839 ;  
**LEHMANN André** : pp. 537 ; 557 ; 605 ; 762 ; 765.  
**LEIBUNDGUT Brice** : pp. 1009 ; 1202 ; 1462.

**LELIÈVRE Claude** : pp. 172 ; 173 ; 174 ; 272 ; 514 ; 515 ; 1304 ; 1452.

**LELIÈVRE Françoise** : p. 1452.

**LELORRAIN Anne-Marie** : pp. 170 ; 175 ; 177 ; 179 ; 244 ; 246 ; 289 ; 321 ; 346 ; 711 ; 1454.

**LENOTRE Jean** : pp. 12 ; 950 ; 955 ; 1272.

**LÉONARD de VINCI** : p. 408.

**L'ÉPÉE (Éts)** : p. 1183.

**LE PELETIER** : p. 63.

**LÉPINE Jean Antoine** (créateur dudit "calibre") : pp. 116 ; 117 ; 120 ; 121 ; 138 ; 150 ; 158.

**LERAT Lucien** : pp. 37 ; 144 ; 1457.

**LERCH** : p. 247.

**LE ROLLAND Paul** : p. 1166.

**LEROY** (Inspecteur général de l'ET) : pp. 1042 ; 1043.

**LEROY Jérôme** : p. 1453.

**LEROY Modeste** : p. 322.

**LE ROY Pierre** : pp. 116 ; 158 ; 160 ; 409.

**LEROY** (Louis ou Maison Leroy) : pp. 259 ; 349 ; 536 ; 539 ; 540 ; 725 ; 755 ; 766 ; 778 ; 861 ; 1175 ; 1186 ; 1189 ; 1499.

**LE ROY LADURIE Jacques** : p. 839.

**LESCALIER Anne** : p. 11.

**LESCHOT** : pp. 384 ; 431 ; 443 ; 1474.

**LEVASSEUR Émile** : pp. 113 ; 1449.

**LÉVY Henri** (Frères) : pp. 496 ; 535 ; 755.

**LEVY Jean** : pp. 814 ; 824 ; 1445.

**LÉVY Paul** (Frères) : pp. 259 ; 349 ; 535 ; 539 ; 755.

**LIARD Louis** : pp. 460 ; 1454.

**LIDOINE Adrienne** : p. 887.

**LIDOINE Louis** : pp. 887 ; 1057.

**LIDOINE Pierre** : pp. 1244 ; 1439 ; 1462.

**LIEGER** : pp. 351 ; 575 ; 629.

**LIÉNART** (cardinal) : p. 777.

**LIÉVAUX René** : pp. 1064 ; 1067 ; 1088 ; 1119 à 1123 ; 1127 ; 1128 ; 1129 ; 1136 ; 1137 ; 1138 ; 1266.

**LINARD André** : pp. 466 ; 477 ; 718 ; 720 ; 724 ; 730.

**LINARÈS René** (Préfet) : pp. 852 ; 861 ; 924.

**LINDBERGH Charles** : p. 509.

**LINDET Roger** : p. 46.

**LIPMANN Camille** : pp. 334 ; 351 ; 364 ; 369 ; 371 ; 552 ; 575 ; 578 ; 585 ; 587 ; 591 ; 594 ; 600 ; 601 ; 637.

**LIPMANN Ernest** : pp. 506 ; 552 ; 1193 ; 1195 ; 1201.

**LIP(MANN) Fred** : pp. 505 ; 537 ; 543 ; 544 ; 552 ; 554 ; 555 ; 562 ; 766 ; 767 ; 1172 ; 1175 ; 1178 ; 1181 ; 1182 ; 1193 à 1209 ; 1315 ; 1323 ; 1325 ; 1334 ; 1335 ; 1337 à 1341.

**LIPMANN Frères** : pp. 259 ; 313 ; 314 ; 340 ; 379 ; 390 ; 453 ; 480 ; 490 ; 491 ; 505 ; 539 ; 551 à 554 ; 561.

**LIPMANN James** : pp. 546 ; 766 ; 769 ; 778 ; 781 ; 799 ; 1010.

**LIP (Manufacture)** : pp. 554 ; 701 ; 724 ; 755 ; 756 ; 766 ; 799 ; 800 ; 854 ; 921 ; 933 ; 973 ; 981 ; 988 ; 1009 ; 1023 ; 1026 ; 1030 ; 1036 ; 1050 ; 1064 ; 1115 ; 1172 ; 1173 ; 1175 ; 1180 ; 1182 ; 1183 ; 1187 ; 1189 ; 1192 à 1210 ; 1215 ; 1252 ; 1254 ; 1266 ; 1270 ; 1276 ; 1313 ; 1319 à 1328 ; 1330 ; 1335 ; 1337 à 1343 ; 1384 ; 1386 ; 1410 ; 1417 ; 1435 ; 1437 ; 1456 ; 1458 ; 1461 ; 1463 ; 1471 ; 1500.

**LIP-VIDAL Muriel** : p. 1526.

**LOCHARD** (Maître d'externat) : pp. 12 ; 1058 ; 1505 ; 1507.

**LOISY** (IG) : pp. 941 ; 942 ; 943 ; 970.

**LOMBARD Justin** : pp. 230 ; 234 ; 446.

**LONGINES (Éts)** : pp. 985 ; 1341.

**LORCY** (Comte de) : p. 135.

**LORIMIER Charles** : pp. 117 ; 252 ; 1474.

**LORIOT** : pp. 147 ; 184 ; 191 ; 284 ; 287 ; 290 ; 291 ; 292.

**LOSSIER Louis** : pp. 220 à 225 ; 229 à 233 ; 237 ; 239 à 242 ; 247 ; 248 ; 253 ; 258 ; 274 ; 294 ; 298 ; 353 ; 354 ; 371 ; 392 ; 403 ; 407 ; 409 ; 419 ; 421 ; 427 ; 438 ; 455 ; 456 ; 479 ; 590 ; 714 ; 1170 ; 1482.

**LUC Hippolyte** : pp. 325 ; 519 à 523 ; 600 ; 603 ; 617 ; 624 ; 670 ; 671 ; 676 ; 732 ; 736 ; 787 ; 793 ; 795 ; 796 ; 797 ; 873 ; 874 ; 876 ; 877 ; 916 ; 918 ; 919 ; 936 ; 939 ; 943 ; 1081 ; 1084 ; 1166.

**LUCHAIRE Jean** : p. 838.

## M

**MAC-STEINER** (Éts) : p. 1214.

**MAGINOT** (ligne) : pp. 511 ; 784 ; 785 ; 809.

**MAGISTER** (Éts Joriot Camille) : pp. 1019 ; 1111 ; 1123 ; 1124.

**MAILLARD Maurice** : pp. 1284 ; 1288 ; 1291.

**MAILLARD-SALIN Pierre et Émile** : pp. 260 ; 332 ; 351 ; 360 ; 361 ; 362 ; 371 ; 372 ; 376 ; 384 ; 416 ; 451 ; 456 ; 458 ; 463 ; 480 ; 539 ; 541 ; 575 ; 602 ; 605 ; 629 ; 731 ; 765.

**MAILLET** : pp. 260 ; 1486.

**MAILLOL Aristide** : p. 854.

**MAILLOT Louis** (Député) : p. 1368.

**MAIRE Henry** : p. 1270.

**MAIROT** : pp. 135 ; 285.

**MAIROT (Mme Georges)** : p. 645.

**MAIROT** (Mme, Inspectrice) : pp. 904 ; 907.

**MALRAUX André** : pp. 844 ; 1369.

**MANCEAU Bernard** : pp. 1181 ; 1182 ; 1185.

**MANDROU Robert** : pp. 1160 ; 1161 ; 1302 ; 1444.

**MANTION Gérard** (Maty) : pp. 699 ; 1330.

**MARCHAND Jean** : pp. 721 ; 722 ; 792 ; 890 ; 931 ; 932 ; 948 ; 1244 ; 1504.

**MARCHAND Jules** : p. 146.

**MARCHAND** (Mme) : p. 1058.

**MARÇOT Aimé** : p. 901.

**MARGUET César** : p. 1018.

**MARGUET Louis** : pp. 303 ; 304 ; 396 ; 1019.

**MARLIN Roger** : pp. 37 ; 144 ; 1457 ; 1479.

**MARMET** : pp. 890 ; 930 ; 932 ; 933.

**MARQUISET** (Directeur Bellevaux) : p. 143.

**MARROU Henri-Irénée** : pp. 25 ; 1451.

**MARSEILLE Jacques** : p. 510.

**MARSHALL George** (Plan) : pp. 1149 ; 1150 ; 1153 ; 1154 ; 1159 ; 1165.

**MARSILLY** : p. 177.

**MARSOT Edith** : pp. 85 ; 1463.

**MASSOL** : p. 890.

**MARTIN** (Agent d'entretien) : pp. 787 ; 930.

**MARTIN** (Conseiller d'État) : p. 307.

**MARTIN Hervé** : p. 1451.

**MARTIN Louis** : pp. 112 ; 123 ; 182 ; 186 ; 212 ; 213 ; 216 ; 220 ; 222 ; 223 ; 233 ; 234 ; 250 ; 278 ; 296 ; 300 ; 1463.

**MARTIN Roland** (chef Tx) : pp. 720 ; 721 ; 727 ; 944.

**MARTIN du GARD Roger** : p. 508.

**MARTINET Daniel** : pp. 12 ; 1507.

**MARTINIÈRE** (ÉNP la) : pp. 652 ; 674 ; 885 ; 887 ; 1004 ; 1278.

**MARX Karl** : p. 65.

**MARZONA Alain** : p. 818.

**MASSON** (Mlle) : pp. 444 ; 480 ; 713 ; 724.

**MATHEY** : pp. 191 ; 210 ; 284.  
**MATHEY Claude** : pp. 1420 ; 1423.  
**MATHEY-DORET** (horloger) : pp. 113 ; 115.  
**MATILE** (Mlle) : p. 444.  
**MATRA** (Éts) : pp. 1329 ; 1344.  
**MATY** (Éts) : pp. 1190 ; 1320 ; 1330 à 1333 ; 1305 ; 1336 ; 1337.  
**MAUERHAN Joëlle** : p. 11.  
**MAUGRAS** : p. 904.  
**MAURAS Charles** : p. 813.  
**MAURE Francis** : pp. 231 ; 234 ; 247.  
**MAYAUD Jean-Luc** : pp. 11 ; 12 ; 21 ; 25 ; 26 ; 35 ; 41 ; 42 ; 44 ; 51 ; 56 ; 60 ; 65 ; 75 ; 77 ; 86 ; 87 ; 98 ; 99 ; 107 ; 111 à 115 ; 145 ; 155 ; 198 ; 200 ; 216 ; 234 ; 1150 ; 1159 ; 1302 ; 1448 ; 1449 ; 1451 ; 1456 ; 1458 ; 1460 ; 1463 ; 1464 ; 1493.  
**MAYER** : p. 1183.  
**MAYEUR Françoise** : pp. 262 ; 263 ; 274 ; 1452.  
**MAYEUR Jean-Marie** : pp. 178 ; 290 ; 299 ; 310 ; 1445 ; 1450.  
**MAYOUX** : pp. 239 ; 402 ; 441 ; 445 ; 447 ; 448 ; 449.  
**MÉGEVAND Laurent** : pp. 39 à 45 ; 51 ; 53 ; 54 ; 55 ; 66 à 71 ; 74 ; 78 ; 81 ; 83 ; 86 ; 87 ; 91 ; 92 ; 93 ; 95 à 98 ; 104 à 109 ; 114 ; 126 ; 132 ; 145 ; 150 ; 297 ; 301 ; 457 ; 1017 ; 1459 ; 1460 ; 1462 ; 1468 ; 1469.  
**MÉGNIN Georges** : pp. 106 ; 112 ; 115 ; 238 ; 258 ; 308 ; 310 ; 313 ; 316 ; 317 ; 1463.  
**MELET Henri** : p. 1271.  
**MÉLINE Jules** : p. 1014.  
**MENDÈS FRANCE Pierre** : pp. 817 ; 1151.  
**MERCET Jacques** : pp. 1386 ; 1398.  
**MERCIER André** : p. 1276.  
**MERCIER Camille** (Éts Morteau) : p. 1178 ; 1190.  
**MERCIER Jean** : p. 902.  
**MERCIER Louis** (Éts) : pp. 490 ; 564 ; 565 ; 698 ; 765 ; 800 ; 869 ; 973 ; 1212 ; 1269 ; 1271 ; 1272 ; 1273 ; 1293 ; 1435.  
**MESNAGE Pierre** : pp. 932 ; 933 ; 1004 ; 1180 ; 1362 ; 1414 ; 1496 ; 1497.  
**MÉTAL-DÉCOR** (Éts) : p. 1183.  
**MÉTIN Albert** : pp. 313 ; 371.  
**MICAUD (J)** : p. 135.  
**MICHEL** (Dr) : pp. 904 ; 907.  
**MIÉVILLE** : pp. 384 ; 1474.  
**MICRO-MÉGA** : (Ets) : pp. 1212 ; 1213 ; 1312 ; 1313.  
**MICRONORA** (Salon) : pp. 1314 ; 1315 ; 1316 ; 1328 ; 1329 ; 1411 ; 1415 ; 1416 ; 1461 ; 1498 ; 1499.  
**MICROPRÉCISION** (Éts) : p. 1214.  
**MIGNOT Marcel** : pp. 1044 ; 1269 ; 1271 ; 1272.  
**MILHAUD Darius** : p. 508.  
**MILLARD** (Abbé) : p. 1069.  
**MILLE René** : pp. 890 ; 912 ; 1271.  
**MILLERAND Alexandre** : pp. 320 ; 324 ; 325 ; 328 ; 329 ; 346 ; 350 ; 403.  
**MILLET Claude** (SOCOP)<sup>o</sup> : p. 1213.  
**MILLOT Frères** : pp. 260 ; 261 ; 766 ; 848 ; 1483 ; 1486 ; 1488 ; 1489.  
**MILLOT Jean** : pp. 261 ; 1184.  
**MILWARD Alan S** : pp. 847 ; 1447.  
**MILZA Olivier** : pp. 817 ; 1450.  
**MILZA Pierre** : p. 1445.  
**MIMEUR** : pp. 1277 ; 1279.  
**MINARY** : p. 219.  
**MINJOZ Jean** : p. 1368.  
**MINJOZ Louis** : pp. 378 ; 422 ; 424 ; 445.



**MINJOZ** (Mlles) : p. 1265.

**MIQUEL Pierre** : pp. 990 ; 991 ; 995 ; 1445 ; 1450 ; 1454.

**MIRABEAU** (marquis de) : p. 39.

**MIROUDOT** : pp. 904 ; 907.

**MISEREZ** (Éts) : pp. 1320 ; 1321.

**MISTINGUETT** : pp. 507 ; 508.

**MOCH Jules** : p. 1154.

**MOCQUET Guy** : p. 853.

**MODEL** (Éts) : pp. 1213 ; 1214 ; 1312.

**MODIGLIANI Amédéo** : p. 508.

**MOERI** (Éts) : p. 430.

**MOLOTOV** : p. 815.

**MONGE Gaspard** : p. 161.

**MONNET Jean** : pp. 1151 ; 1165.

**MONNOT** (Don) : pp. 278 ; 453 ; 488 ; 490 ; 973 ; 1266 ; 1471.

**MONZIE (Anatole de)** : pp. 536 ; 604 ; 605 ; 606 ; 612 ; 616 ; 782.

**MOREAU-TRICHET Claire** : pp. 999 ; 1445.

**MOREL-FOURRIER Henri** (voir **Jean Derville**) : pp. 261 ; 535 ; 536 ; 552 ; 647 ; 782 ; 783 ; 888 ; 1193 ; 1194 ; 1195 ; 1201 ; 1202 ; 1463.

**MORIN Arthur** (Général) : pp. 170 ; 176 ; 177 ; 187 ; 1455.

**MOSCHETTI Louis** : p. 11.

**MOUCHE Pierre** : pp. 973 ; 976 ; 1064 ; 1067 ; 1077 ; 1079 ; 1088 ; 1090 ; 1091 ; 1092 ; 1110 ; 1118 ; 1119 ; 1121 ; 1122 ; 1126 à 1130 ; 1133 à 1138 ; 1266 ; 1267.

**MOUGEOT Léon** : p. 454.

**MOULIN Marcel** : pp. 261 ; 343 ; 363 ; 364 ; 369 ; 454 ; 465 ; 548 ; 725 ; 1491.

**MOUILLARD** (Dr.) : p. 933.

**MOUTARLIER** (Mme) : pp. 1013 ; 1020.

**MOUTARLIER Paul** : p. 1018.

**MOYSE** (Conseil de l'École) : p. 907.

**MOYSE** ou **MOÏSE** (Professeur de mécanique) : pp. 230 ; 378 ; 441 ; 445 ; 446 à 449 ; 486 ; 487.

**MOYSE Louis** (MODEL) : pp. 1213 ; 1435.

**MOYSE & BESANÇON** (Industriels) : p. 1019.

**MOYSE-FRISÉ Charles** : p. 396.

**MULLER** (Mme, infirmière) : p. 790.

**MULLER Philippe** : p. 1453.

**MUNIER Alphonse** : p. 266.

**MURAT** (Princesse) : p. 508.

**MUSSOLINI Benito** : pp. 823 ; 1052.

**MUTRUX Francis** : pp. 587 ; 700 ; 779 ; 799.

## N

**NAPPEY** (Éts) : pp. 510 ; 1183.

**NARDIN Marie-Louise** : p. 749.

**NARDIN Pierre** : pp. 466 ; 687 ; 718 ; 721 ; 891 ; 927 ; 931 ; 932 ; 933 ; 935.

**NARDON** (l. G) : p. 349.

**NAVILLE Pierre** : pp. 1165, 1171.

**NÉMIROVSKI Irène** : pp. 819 ; 1447.

**NEUSCHWANDER Claude** : pp. 1437 ; 1454.

**NEVERS** (Mlle, infirmière) : p. 790.

**NICOLAS** : p. 557.

**NICOLAU Pierre** (Colonel) : pp. 779 ; 1001.

**NIVELLE** (Général) : pp. 992 ; 995.  
**NOIRIEL Gérard** : pp. 169 ; 310 ; 1450 ; 1451.  
**NUNGESSER Charles et COLI François** : p. 509.

## O

**ODOBEZ** : pp. 375 ; 430.  
**OLLENDORF Gustave** : pp. 179 ; 180.  
**OMEGA** (Éts) : pp. 430 ; 1324 ; 1341.  
**OPÉRIOL Robert** (Sidop) : pp. 702 ; 1213.  
**OPPENHEIM Jean-Pierre** : p. 1450.  
**ORDINAIRE Dyonis** : p. 239.  
**OUDET Claude** : p. 1342.  
**OUDET Gustave** (Maire) : pp. 207 ; 209 ; 215 ; 239 ; 266 ; 267 ; 453.  
**OUSTRIC Albert** : p. 512.  
**OUTHENIN-CHALANDRE** : pp. 135 ; 149 ; 150.  
**OZANAM Frédéric** : pp. 141 ; 1016 ; 1450.

## P

**PAGNOL Marcel** : p. 606.  
**PAGNOL Pierre** : p. 1496.  
**PAILLARD** (horloger) : p. 128.  
**PAINSAR Jules** : p. 376.  
**PANNÉ Jean- Louis** : pp. 783 ; 816 ; 822 ; 848 ; 849 ; 1445.  
**PAPILLON** : p. 135.  
**PARGUEZ** (fondation) : pp. 277 ; 278.  
**PARODI Alexandre** : pp. 1152 ; 1170 ; 1232 ; 1290 ; 1364 ; 1401.  
**PARODI Maurice** : pp. 1450.  
**PARRENIN Hippolyte** (Éts et calibre) : pp. 303 ; 304 ; 305 ; 341 ; 351 ; 420 ; 430 ; 431 ; 575 ; 585 ; 598 ; 629 ; 1014 ; 1018 ; 1275 ; 1320 ; 1472.  
**PASTOUREAU** (Préfet) : p. 285.  
**PATEL** : p. 285.  
**PATEY Robert** : p. 933.  
**PAXTON Robert** : pp. 810 ; 812 ; 1447.  
**PECOUT C** : pp. 871 ; 1447.  
**PELLATON Lucien** : p. 1272.  
**PELPEL Patrice** : pp. 68 ; 151 ; 170 ; 171 ; 300 ; 320 ; 321 ; 324 ; 712 ; 874 ; 1165 ; 1166 ; 1294 ; 1445.  
**PELTIER André** : pp. 973 ; 976 ; 1064 ; 1067 ; 1138 ; 1266 ; 1267.  
**PERDIGUIER Agricool** : pp. 68 ; 1455.  
**PERNEY Alexis** : pp. 41 ; 56 ; 85 ; 100 ; 103 ; 1463.  
**PERNOD Georges** : p. 637.  
**PERNOT JF** (IG) : p. 1368.  
**PÉRRÉAL** : pp. 575 ; 579.  
**PERRET Auguste** : pp. 508 ; 1161.  
**PERRET-JEANNERET** : pp. 307 ; 362 ; 471.  
**PERRET JEANNERET Jean Jacques** : pp. 60 ; 100.  
**PERROLLAZ Louis** : p. 348.  
**PERRON Charles** (Dr) : pp. 38 ; 124 ; 125 ; 129 ; 132 ; 152 ; 1458 ; 1463.  
**PERRON** (horloger) : pp. 113 ; 115.  
**PERRON et BULTAT** (Éts) : p. 1214.  
**PERROT** (Prof.) : pp. 713 ; 715.  
**PESTY** : pp. 470 ; 471.

**PÉTAÏN Philippe** : pp. 28 ; 368 ; 810 ; 811 ; 812 ; 816 ; 821 à 830 ; 832 ; 838 à 844 ; 848 ; 849 ; 856 ; 859 à 864 ; 869 ; 870 ; 887 ; 919 ; 920 ; 921 ; 923 à 926 ; 956 à 959 ; 973 à 976 ; 991 ; 992 ; 995 ; 1008 ; 1023 ; 1024 ; 1034 ; 1096 ; 1444 ; 1447 ; 1477.

**PETIT** : p. 210.

**PETIT Pierre** : p. 1268.

**PETITEAU** (horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.

**PETITEAU Jean** : pp. 719 ; 750 ; 891 ; 921 ; 932 ; 933 ; 935 ; 1053 à 1060 ; 1142 ; 1272 ; 1279 ; 1281 ; 1293 ; 1371 ; 1372 ; 1472 ; 1477.

**PETITEAU Natalie** : pp. 1450 ; 1463.

**PETITEAU Robert** : p. 1163.

**PETITEAU Victor** : pp. 541, 713 ; 714 ; 715 ; 719 ; 724 à 727 ; 743 ; 744 ; 750 ; 769 ; 799 ; 887 ; 891 ; 931 ; 932 ; 944 ; 1059 ; 1095 ; 1100 ; 1105 ; 1116 ; 1476.

**PÉTOLAT-ANGUENOT** (Éts) : p. 540.

**PEUGEOT Jules** (Éts, Automobiles...) : pp. 396 ; 508 ; 702 ; 861 ; 863 ; 901 ; 1149 ; 1161 ; 1303 ; 1308 ; 1316 ; 1384 ; 1396 ; 1401 ; 1457.

**PFISTER** : p. 375.

**PHILIPPE Adrien** : pp. 182 ; 212 ; 455 ; 1464.

**PHILIPPE Roger** (Éts) : pp. 1189 ; 1320 ; 1332 à 1337.

**PHILLIPS Édouard** : pp. 160 ; 221 ; 242 ; 243 ; 402 ; 454 ; 456 ; 760.

**PICABIA Francis** : p. 508.

**PICASSO Pablo** : p. 508.

**PICHARD** (IA) : pp. 904 ; 907 ; 973.

**PICHETTI Jacky** : pp. 12 ; 1421 ; 1507.

**PICHOT Henri** : p. 999.

**PIE** : p. 363.

**PIERRE** (Éts) : p. 430.

**PIERREPÂQUE Charles** : p. 844.

**PIERROT** : pp. 219 ; 220.

**PIERROT Jean** : pp. 12 ; 949 ; 960 ; 980 ; 1267 ; 1369 ; 1370 ; 1505 ; 1507.

**PIETRI Simon** : pp. 814 ; 824 ; 1445.

**PIEDVACHE** (I.A) : pp. 801 ; 803.

**PIGUET Louis** : pp. 213 ; 293.

**PILLENET Jean** : pp. 376 ; 490.

**PINARD Joseph** : pp. 934 ; 993 ; 1458.

**PION** (Chef des TX) : pp. 720 ; 721 ; 722 ; 727 ; 744 ; 931.

**PIRON** : pp. 284 ; 292.

**PLASSARD** : pp. 907 ; 910 ; 1044.

**PLASTIFORM** (Rodary, Éts) : pp. 1419 à 1423 ; 1425.

**PLOUX Gabriel** : pp. 891 ; 931.

**POINCARÉ Raymond** : pp. 511 ; 512 ; 513 ; 983 ; 995.

**POMARET Charles** : pp. 536 ; 716 ; 782 ; 796 ; 824.

**POMPIDOU Georges** : pp. 1369 ; 1444.

**PONCET Charles** : pp. 353 ; 430 ; 536 ; 729 ; 1006 ; 1501.

**PONCET Maurice** : pp. 1277 ; 1281.

**PONTEIL** (Recteur) : p. 1368.

**PORIER Frédéric** : pp. 353 ; 357 ; 363 ; 378 ; 382 ; 427 ; 441 ; 442 ; 445 ; 446 ; 448 ; 449 ; 462 ; 486 ; 1464.

**PORRO Victor** : p. 465.

**POUTIGNAT Henri** : pp. 1271 ; 1272.

**PRATIC** (Éts) : p. 1214.

**PRÉLAT Octave** : pp. 351 ; 363 ; 364 ; 369 ; 378 ; 424 ; 425 ; 427 ; 430 ; 441 ; 446 ; 447 ; 449 ; 450 ; 453 ; 575 ; 578 ; 713 ; 715 ; 720 ; 721 ; 724 ; 730 ; 740 ; 757 ; 1005 ; 1217 ; 1436.

**PRÉLOT Marcel** : (Sénateur) : p. 1368.

**PRESTON** (Prof.) : pp. 713 ; 715.  
**PRÉTOT et Fils** (Éts Super-Précis) : p. 1214.  
**PRIEUR Claude Antoine** (Duvernois dit Prieur de la Côte d'Or) : p. 46.  
**PROCHASSON Christophe** : pp. 1444 ; 1446.  
**PROMONTHOR** (Horlogerie) : p. 1332.  
**PROST Antoine** : pp. 504 ; 514 ; 515 ; 522 ; 875 ; 991 ; 994 ; 996 ; 999 ; 1307 ; 1387 ; 1445 ; 1451 ; 1452 ; 1456 ; 1457.  
**PROST Camille** : pp. 933 ; 1059 ; 1070 ; 1071 ; 1072.  
**PROUDHON Léon** (Maire) : pp. 197 ; 208.  
**PROUVOST Jean** : pp. 815 ; 824.  
**PRZYALGOWSKI Julien** (horloger, Exposition universelle 1855) : pp. 117 ; 120.  
**PUCHEU Pierre** : p. 839.  
**PUGIN Michel** : pp. 12 ; 949 ; 954 ; 955 ; 1054 ; 1056 ; 1067 ; 1138 ; 1267 ; 1270 ; 1275 ; 1494 ; 1503 ; 1505 ; 1506 ; 1507.  
**PURICELLI** : p. 37.

## Q

**QUELOS** : pp. 443 ; 444 ; 539 ; 713.  
**QUENOT** (Stanley-Mabo, Éts) : pp. 1214 ; 1313.  
**QUETÉ Pierre** : pp. 932 ; 933 ; 944 ; 1272 ; 1371 ; 1372 ; 1373.  
**QUEUILLE Henri** : p. 589.

## R

**RAESTNER Adélaïde** : p. 72.  
**RAGON** : p. 559.  
**RAMADIER Paul** : pp. 782 ; 1153.  
**RANNAZ A** : pp. 234 ; 420.  
**RAPP** (Lt) : pp. 1062 ; 1065 ; 1083 ; 1084 ; 1089 ; 1120.  
**RAPPART W. E** : p. 65.  
**RAVRET Pierre** : pp. 12 ; 912 ; 930 ; 932 ; 949 ; 955 ; 973 ; 1056 ; 1057 ; 1058 ; 1059 ; 1505.  
**RAY Pierre** : pp. 12 ; 1399 ; 1400 ; 1507.  
**REBÉRIOUX Madeleine** : pp. 299 ; 1445.  
**REBOUL-SCHERRER Fabienne** : pp. 290 ; 1453.  
**RECLUS Élisée** : p. 235.  
**RÉGNIER Bernard** : p. 1215.  
**RÉGNIEZ René** : pp. 1064 ; 1067.  
**REILHE** (Major) : pp. 1026 ; 1027.  
**REINHARD** : p. 809.  
**RENAULT Louis** (Usines, Régie...) : pp. 504 ; 508 ; 835 ; 847 ; 1148 ; 1151 ; 1152 ; 1159 ; 1160 ; 1283 ; 1303 ; 1337 ; 1397.  
**RÉSAL Henri** : pp. 165 ; 171 ; 285 ; 454 ; 455.  
**REVERCHON Léopold** : pp. 116 ; 160 ; 220 ; 264 ; 430 ; 497 ; 652 ; 1464.  
**REVERDY** : p. 1368.  
**RÉVILLE Marc** : p. 492.  
**RÉVY René** : p. 792.  
**REYNAUD Paul** : pp. 511 ; 814 ; 816 ; 821 à 826.  
**REYNAUD-DUCREUX** : p. 285.  
**RHODIACETA** (Éts) : pp. 1308 ; 1311.  
**RIBBENTROP (VON)** : pp. 815 ; 840 ; 844.  
**RICHARD Joël** : p. 11  
**RICHARDOT Jean-Pierre** : pp. 810 ; 1445.  
**RICHEZ-BATTESTI Nadine** : p. 1450.  
**RIÉDOZ Roger** : p. 1214.  
**RIEFLING** : pp. 384 ; 431 ; 443 ; 444 ; 1474.  
**RIGAUX Jean** (S. G) : pp. 932 ; 933 ; 962 ; 1033 ; 1036 ; 1051 ; 1094 ; 1391 ; 1503.

**RIGNY** (de, Amiral) : p. 454.  
**RIGONOT Françoise** : p. 96.  
**RIOUX Jean-Pierre** : pp. 131 ; 1150 ; 1151 ; 1153 ; 1154 ; 1157 ; 1159 ; 1162 ; 1444 ; 1445 ; 1452.  
**RIPA Yannick** : pp. 170 ; 175 ; 177 ; 179 ; 244 ; 246 ; 289 ; 321 ; 346 ; 711 ; 1454.  
**RIPERT Georges** : p. 934.  
**RIST Charles** : p. 510.  
**ROBERT François** (horloger) : pp. 113 ; 127.  
**ROBESPIERRE Maximilien** : pp. 46 ; 56.  
**ROCH Maurice** : p. 864.  
**ROCHE Jules** : p. 243.  
**ROCQUET Jean-Pierre** : p. 901.  
**RODANET A H** : p. 238.  
**RODARY** : p. 930.  
**RODARY René** : pp. 12 ; 1419 à 1425 ; 1435 ; 1507.  
**RODIN Auguste** : p. 854.  
**RODOLPHE** : pp. 138 ; 151.  
**ROLLET** : p. 672.  
**ROMAINS Jules** : pp. 999 ; 1096.  
**ROMMEL Erwin** : pp. 809 ; 835 ; 842 ; 847.  
**RONDY** : p. 1281.  
**ROOSEVELT Franklin D.** : p. 511.  
**ROQUELET** : p. 1059.  
**ROSKOPF Georges-Frédéric** : pp. 195 ; 199.  
**ROSKOPF** (type de mouvements de montre) : pp. 564 ; 565 ; 734 ; 862 ; 1191 ; 1192 ; 1206 ; 1207 ; 1314 ; 1318 ; 1320 ; 1322 ; 1323 ; 1327 ; 1336.  
**ROSSIER** : p. 584.  
**ROUCH Daniel** : p. 1272.  
**ROUGIER Louis** : pp. 816 ; 1448.  
**ROUSSEAU Frédéric** : pp. 992 ; 993 ; 1446.  
**ROUSSEAU Jean-Jacques** : p. 41.  
**ROUSSEL-SIMONIN** : p. 307.  
**ROUSSO Henry** : p. 1447.  
**ROY Maurice** (IG) : pp. 1075 ; 1076 ; 1078 ; 1079 ; 1080 ; 1084 ; 1085 ; 1090 ; 1115 ; 1116 ; 1131.  
**ROZET** : p. 210.  
**RUDE** : pp. 792 ; 890 ; 931.  
**RUELLE** (Expert) : p. 778.

## S

**SAAGER** : p. 584.  
**SAGET** : p. 376.  
**SAILLARD Antoine** (Maire) : pp. 347 ; 348, 349 ; 489 ; 576.  
**SAINTESPRIT Victor** : pp. 322 ; 363 ; 493.  
**SAINT-MARC GIRARDIN ( Marc GIRARDIN dit )** : pp. 172 ; 178.  
**SALENGRO Roger** : p. 777.  
**SALLET Albert** : pp. 258 ; 456.  
**SALVANDY** (Narcisse Achille comte de) : p. 173.  
**SANDOZ Charles** : pp. 36 ; 210 ; 212 ; 235 ; 260 ; 307 ; 331 ; 332 ; 338 ; 358 ; 360 ; 362 ; 375 ; 402 ; 413 à 416 ; 451 ; 452 ; 458 ; 470 ; 471 ; 1464.  
**SANDOZ Ulysse** : pp. 230 ; 231 ; 234, 294.  
**SANDOZ** (Chef d'atelier chez Mégevand) : pp. 74 ; 77 ; 79 ; 91 ; 93 ; 96 ; 113.  
**SANDOZ-NARDIN** (horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.

**SARDA** (Éts) : pp. 540 ; 766 ; 977 ; 1175 ; 1183 ; 1188 ; 1189 ; 1190 ; 1332 ; 1335 ; 1500.

**SARRAUT Albert** : p. 816.

**SARRAUT Maurice** : p. 845.

**SAUCKEL Fritz** : pp. 842 ; 848.

**SAUNIER Claudius** : pp. 160 ; 182 ; 193 ; 194 ; 199 ; 260 ; 375 ; 1464 ; 1485.

**SAUTEREAU Pierre** : pp. 1197 ; 1464.

**SCHALLER** : pp. 283 ; 291.

**SCHEID Maguy** : p. 11.

**SCHEURER Frédéric** : pp. 35 ; 38 ; 84 ; 88 ; 121 ; 309 ; 1464.

**SCHMERL** : p. 1281.

**SCHMIDLIN** : p. 1175.

**SCHMITT** : pp. 792 ; 890 ; 931.

**SCHNEIDER** ( Le Creusot) : p. 175.

**SCHNEIDER** (Éts automobiles) : p. 563.

**SCHOENDOERFFER** : pp. 218 ; 219 ; 221 ; 225 ; 226 ; 230 à 234 ; 239 ; 294 ; 455 ; 1482.

**SCHULTZ Wilh.** : pp. 375 ; 1500.

**SCHUMAN Robert** : p. 1158.

**SCHUMCK Aimé** : pp. 1013 ; 1015 ; 1016 ; 1020.

**SCHWINT Robert** (Maire) : p. 1418.

**SCODER** (Éts) : pp. 1213 ; 1214 ; 1215.

**SEAUVE Marcel** : pp. 713 ; 714 ; 718 ; 730.

**SEIKO** (Éts) : pp. 1209 ; 1329 ; 1339 ; 1340 ; 1341.

**SENGHOR Léopold Sédar** : p. 1155.

**SEGUIN Auguste** : p. 135.

**SERRE** (Général) : p. 687.

**SEWIG Rudolf** : pp. 1116 ; 1117 ; 1120.

**SIDEM** (Éts) : p. 1213.

**SIDOP** (Éts) : pp. 702 ; 1212 ; 1311.

**SIFFERT Charles** (Maire) : pp. 538 ; 565 ; 574 ; 585 ; 595 ; 605.

**SIFOP** (Éts) : pp. 538 ; 564 ; 565 ; 698 ; 799 ; 1174 ; 1210 ; 1271 ; 1311.

**SIGMANN** (Mme) : p. 792.

**SIMON** : pp. 484 ; 485.

**SIMON Marcel** : p. 852.

**SIMONET Pierre** (Montres NET) : pp. 1174 ; 1187 ; 1188 ; 1189.

**SIMPLOT Jean-Claude** : pp. 12 ; 1393 ; 1423 ; 1506.

**SIOR** (Éts) : pp. 1212 ; 1213 ; 1214 ; 1311 ; 1383.

**SIRE Georges** : pp. 187 ; 189 ; 191 à 201 ; 204 ; 214 ; 228 ; 252 ; 273 ; 277 ; 278 ; 283 ; 286 ; 287 ; 288 ; 291 ; 358 ; 457 ; 1463 ; 1492.

**SIREM** (Éts) : p. 1213.

**SIVETON (J)** : pp. 612 ; 619 ; 659 ; 674 ; 743.

**SOBOUL Albert** : p. 1445.

**SOCOP** (Éts) : pp. 1212 ; 1213 ; 1311 ; 1383.

**SONZOGNO Robert** : p. 1265.

**SOREL Cécile** : p. 508.

**SORMEL**(Éts) : pp. 1209 ; 1214 ; 1313 ; 1323 à 1328 ; 1383 ; 1385 ; 1398.

**SOUÈGUE (SOUÈGES) Yvan** : p. 1036.

**SOUGY Nadège** : pp. 12 ; 1449.

**SOUPAULT Philippe** : p. 508.

**SPEER Albert** : p. 847.

**SPINASSE Charles** : p. 828.

**SPIRAUX FRANÇAIS (Les)**, (Sté.) : pp. 780 ; 937 ; 973 ; 984 ; 988 ; 1002 ; 1018 ; 1174 ; 1176 ; 1178 ; 1182 ; 1319 ; 1435 ; 1497.

**STALINE Joseph** : pp. 813 ; 815.

**STATICE** (Éts) : p. 1313.

**STAVISKY Alexandre** : pp. 512 ; 817.

**STRAVINSKY Igor** : p. 508.

**STRESEMANN** : p. 512.

**STRUCHEN Jean** : p. 396.

**SUAU** : pp. 482 ; 483.

**SUDREAU Pierre** : p. 1367.

## T

**TAILLARD Pierre** : pp. 12 ; 949 ; 980 ; 1266 ; 1504 ; 1506.

**TARDIEU André** : p. 511.

**TARTAKOWSKY Danielle** : pp. 777 ; 1445.

**TAVERDET René** : p. 1271.

**TAYLOR Frederic Winslow** : pp. 505 ; 506 ; 507 ; 1449.

**TERRIER** (Journaliste) : p. 155.

**TERRIER Jean-Claude** : pp. 117 ; 284 ; 292 ; 293.

**TERRY René** : pp. 343 ; 465 à 468.

**THIÉBAUD** (Fondation) : pp. 163 ; 277 ; 278.

**THIRIET Emmanuel** : p. 466.

**THOMSON-CSF** (Éts) : pp. 1328 ; 1341 ; 1342.

**THOREZ Maurice** : pp. 816 ; 1149 ; 1152 ; 1153.

**TILLON Charles** : pp. 816 ; 1152.

**TISON Jacques** : pp. 12 ; 764 ; 890 ; 912 ; 930 ; 932 ; 949 ; 973 ; 1064 ; 1115 ; 1270 ; 1274 ; 1369 ; 1504 ; 1506.

**TISSOT** (Manufacture horlogère suisse) : p. 1340.

**TISSOT Arthur** (régleur de précision) : pp. 540 ; 704 ; 725.

**TISSOT Hippolyte** : pp. 339 ; 365 ; 371 ; 384 ; 431 ; 451 ; 452 ; 780 ; 984 ; 1473.

**TISSOT Laurent** : pp. 12 ; 1453 ; 1463.

**TISSOT Madeleine** (Épouse de Louis Trincano) : pp. 365 ; 984 ; 986.

**TORTEL Jean** : p. 465.

**TOURANGIN** (Préfet) : pp. 121 ; 134 ; 144.

**TRANCHANT Marie Antoine** (Pseudonyme de **Louis Trincano** lors de la guerre en 1915) : pp. 368 ; 990 ; 992.

**TRAPIER** : p. 722.

**TRESCA Henri** (Colonel) : pp. 170 ; 176 ; 177 ; 186 ; 187 ; 191.

**TRINCANO Adolphe** : pp. 368 ; 559 ; 562 ; 700 ; 743 ; 750 ; 765 ; 778 ; 984 ; 1008 ; 1178 ; 1179 ; 1181 ; 1184 ; 1185 ; 1186 ; 1325 ; 1457.

**TRINCANO Henri** : pp. 743 ; 750 ; 765 ; 985.

**TRINCANO Louis** : pp. 9 ; 12 ; 28 ; 155 ; 249 ; 309 ; 323 ; 342 ; 343 ; 346 ; 349 ; 351 ; 352 ; 353 ; 363 à 370 ; 372 à 392 ; 414 ; 416 ; 418 à 428 ; 430 ; 431 ; 434 ; 436 à 441 ; 443 à 450 ; 453 ; 454 ; 465 ; 467 ; 474 ; 475 ; 477 ; 479 ; 480 ; 481 ; 484 ; 485 ; 489 ; 491 ; 492 ; 493 ; 496 ; 497 ; 498 ; 503 ; 505 ; 520 ; 524 à 536 ; 539 à 543 ; 545 ; 546 ; 547 ; 551 ; 552 ; 554 ; 557 ; 558 ; 560 ; 561 ; 562 ; 565 ; 566 ; 569 à 572 ; 574 à 581 ; 583 à 592 ; 594 ; 596 à 614 ; 616 à 625 ; 630 ; 634 à 637 ; 645 ; 647 ; 651 ; 652 ; 653 ; 656 à 659 ; 667 à 670 ; 673 ; 674 ; 675 ; 677 ; 681 ; 682 ; 683 ; 687 ; 698 ; 701 ; 702 ; 705 ; 706 ; 709 ; 713 à 725 ; 727 à 733 ; 735 ; 737 à 744 ; 746 ; 750 ; 754 ; 755 ; 761 ; 763 ; 764 ; 766 à 769 ; 778 ; 779 ; 780 ; 784 ; 786 ; 787 ; 789 à 793 ; 795 à 801 ; 803 ; 804 ; 866 ; 883 à 889 ; 892 à 895 ; 903 à 907 ; 910 ; 913 ; 914 ; 915 ; 918 ; 921 ; 923 à 927 ; 929 à 934 ; 936 à 939 ; 941 ; 943 à 949 ; 953 ; 955 ; 959 ; 960 ; 961 ; 963 ; 964 ; 966 à 978 ; 980 à 1008 ; 1012 ; 1020 à 1054 ; 1057 ; 1058 ; 1059 ; 1060 à 1068 ; 1072 à 1087 ; 1089 à 1096 ; 1098 à 1107 ; 1109 ; 1110 ; 1112 à 1131 ; 1133 à 1142 ; 1170 ; 1174 ; 1177 ; 1178 ; 1179 ; 1216 ; 1217 ; 1221 ; 1224 ; 1226 ; 1232 ; 1253 ; 1258 ; 1264 ; 1269 ; 1270 ; 1276 ; 1281 ; 1297 ; 1347 ; 1350 ; 1365 ; 1369 ; 1371 ; 1384 ; 1435 ; 1436 ; 1440 ; 1465 ; 1467 ; 1469 ; 1470 ; 1471 ; 1474 ; 1475 ; 1476 ; 1477 ; 1479 ; 1482 ; 1488 ; 1489 ; 1491 ; 1494 ; 1502 ; 1503 ; 1504 ; 1505.

**TRINCANO Roger** : pp. 750 ; 985.

**TRINCANO Simone** (voir **ARVIS**) : pp. 12 ; 984 ; 986 ; 990 ; 993 ; 1503 ; 1504.

**TRINCANO Suzanne** (voir **BARBIER**) : pp. 12 ; 368 ; 984 ; 985 ; 990 ; 991 ; 1503 ; 1507.

**TRIPONNAY Louis** : p. 466.

**TROGER Vincent** : pp. 68 ; 151 ; 170 ; 171 ; 300 ; 320 ; 321 ; 324 ; 712 ; 874 ; 1164 ; 1165 ; 1293 ; 1451 ; 1454.

**TRONCIN Noël** : pp. 637 ; 755 ; 778.

**TROT** : pp. 44 ; 54 ; 55 ; 66 ; 69 ; 78 ; 93 ; 105 ; 107.

**TUDESQ André-Jean** : pp. 118 ; 172 ; 1444.

**TZARA Tristan** : p. 508.

## U

**ULMANN Mathias** : pp. 367 ; 534 ; 541 ; 542 ; 593 ; 594 ; 605 ; 637 ; 755 ; 766 ; 989 ; 1010.

**ULTRA** (Éts) : pp. 1182 ; 1188 ; 1319.

**US. TIME CORPORATION** : pp. 1172 ; 1199 ; 1205 ; 1207 ; 1208.

## V

**VACHEREY** (IG) : p. 1367.

**VALLAT Xavier** : p. 828.

**VAN-CASSEL** : p. 285.

**VANNIER André** : pp. 1044 ; 1213.

**VANNIER Henriette** : p. 1449.

**VATIMESNIL** (Antoine **LEFEBVRE** de) : p. 173.

**VAUCHER** : p. 1213.

**VAUTHIER** : p. 37.

**VEIL-PICARD Adolphe** : pp. 135 ; 148 ; 277 ; 287 ; 854 ; 989 ; 1437.

**VERDY Michel** : pp. 907 ; 910 ; 911 ; 933 ; 1503.

**VERGNIAUD** : p. 39.

**VERLEY Patrick** : pp. 12 ; 1449 ; 1450.

**VERNEUIL** : p. 303.

**VELLARD Pierre** : pp. 978 ; 1072.

**VIAL (F)** : p. 514.

**VICHOT Marcel** : pp. 718 ; 719 ; 720 ; 722 ; 724 ; 726 ; 736 ; 768 ; 769 ; 803 ; 804 ; 887 ; 890 ; 891 ; 921 ; 931 ; 932 ; 933 ; 944 ; 959 ; 1036 ; 1037 ; 1053 à 1060 ; 1269 ; 1471 ; 1476 ; 1503.

**VIDAL Damien** : pp. 1436 ; 1460.

**VIDAL Gaston** : pp. 575 ; 578 ; 579 ; 634.

**VIEILLE** : p. 346.

**VIENNET Paulette** : pp. 1265 ; 1266.

**VIET Vincent** : pp. 1028 ; 1446.

**VIETTE Jules** : pp. 239 ; 302.

**VIGNA Xavier** : pp. 1151 ; 1153 ; 1449.

**VIGNERESSE** : p. 471.

**VILLENEUVE Adélaïde** : pp. 80 ; 90 ; 96.

**VILLARCEAU Yvon** : pp. 409 ; 454 ; 760.

**VILLERMÉ Louis René** : pp. 148 ; 151 ; 1449.

**VILLEROT Jean** : pp. 351 ; 352 ; 378 ; 430 ; 445 ; 447 ; 449 ; 575 ; 713 ; 714 ; 717 ; 718 ; 719 ; 724 ; 799 ; 890 ; 891 ; 931 ; 932 ; 944 ; 1036 ; 1139 ; 1268.

**VIOLIN Paul** : p. 465.

**VOGT Xavier**(Secrétaire de Direction) : pp. 743 ; 744 ; 790 ; 886 ; 890 ; 930 ; 931 ; 932 ; 1008 ; 1064 ; 1075.

**VOINOT** (horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.

**VUARCHET** : pp. 907 ; 910 ; 911 ; 933 ; 1044 ; 1264.

**VUILLE Frédéric** : p. 73.

**VUILLE Hélène** : p. 103.



**VUILLE Louis** : p. 80.  
**VUILLE Simon Pierre** : pp. 71 , 72 ; 73.  
**VUILLECARD Claude** (Maire) : pp. 218 ; 248.  
**VUILLEMIER Constant** : p. 1194.  
**VUILLEMIN** : pp. 284 ; 292.  
**VUILLEMIN Alphonse** : p. 1018.  
**VUILLEMIN** (Frères) : p. 1019.  
**VUILLEUMIER Mario** : pp. 64 ; 65 ; 1464.

## W

**WALDECK-ROUSSEAU Pierre** : p. 311.  
**WALKER Marcel** : pp. 351 ; 575 ; 629.  
**WALTHAM** (Fabrique) : pp. 217 ; 308.  
**WARNERY (L)** : pp. 367 ; 541 ; 861 ; 907 ; 989.  
**WEBER (A)** (Commission École d'Horlogerie) : pp. 157 ; 1473.  
**WEBER Max** : pp. 4 ; 1449.  
**WEBER-FREY** (Éts) : p. 1174.  
**WEIBEL** : p. 247.  
**WEIL** (horloger, Exposition universelle 1855) : p. 117.  
**WEIL Bernard** (Éts) : pp. 1307 ; 1310 ; 1383 ; 1427.  
**WEIL Simone** : p. 813.  
**WEINMAN Jacques** (député) : p. 1367.  
**WEMPE Gerhard D.** : pp. 1024 ; 1116.  
**WETZEL André** : p. 1009.  
**WETZEL Édouard** (et ses Fils) : pp. 541 ; 1009 ; 1201 ; 1461.  
**WETZEL Félix** : p. 396.  
**WETZEL Paul** : pp. 367 ; 541.  
**WEYGAND Maxime** : pp. 821 ; 824 ; 825 ; 839 ; 841 ; 843.  
**WICHERT Ernest** : p. 1003.  
**WICLEY** : p. 480  
**WIEVIORKA Olivier** : p. 1445.  
**WILLARD Claude** : p. 777.  
**WINNERL** : p. 353.  
**WITTHOFT** : pp. 1113 ; 1116 ; 1119 ; 1120 ; 1126.  
**WOHLGROTH** : p. 933.  
**WOLF** (Lt) : pp. 1063 ; 1065 ; 1066 ; 1080 ; 1081 ; 1083 ; 1084 ; 1089 ; 1129 ; 1135 ; 1136 ; 1137.  
**WOLFARTH Alfred** : p. 1270.  
**WORONOFF Denis** : pp. 51 ; 82 ; 84 ; 105 ; 125 ; 777 ; 1148 ; 1150 ; 1157 ; 1302 ; 1449.  
**WUILLEUMIER Charles** : pp. 220 ; 1464.

## Y

**YBARNEGARAY Jean** : pp. 824 ; 870.  
**YEMA** (Éts) : pp. 1182 ; 1188 ; 1209 ; 1214 ; 1251 ; 1253 ; 1271 ; 1272 ; 1275 ; 1312 ; 1313 ; 1319 ; 1323 à 1328 ; 1342 ; 1383 ; 1398 ; 1434 ; 1499.  
**YOUNG** (plan) : pp. 512 ; 513.  
**YOUSOUPOV** (Prince) : p. 508.

## Z

**ZAY Jean** : pp. 515 ; 516 ; 517 ; 845 ; 876 ; 880.  
**ZÉNITH** (Éts) : pp. 409 ; 537 ; 551 ; 555 ; 556 ; 560 ; 562 ; 582 ; 583 ; 584 ; 654 ; 697 ; 735 ; 766 ; 799 ; 985 ; 1174 ; 1182 ; 1209 ; 1211 ; 1253 ; 1271 ; 1275 ; 1311 ; 1319 ; 1329 ; 1336.  
**ZOMINY Ernest** : pp. 351 ; 378 ; 384 ; 431 ; 443 ; 575 ; 629 ; 1473.  
**ZORN Xavier Auguste** : p. 293.